UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01494883 0

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/f2procsverbaux07fran

143
c
34

J. C. 531505.

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAUX

DU

COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE

DE LA CONVENTION NATIONALE

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR

M. J. GUILLAUMÉ

TOME SEPTIÈME

TABLE GÉNÉRALE

Fascicule II

(G à Z)

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

LIBR
AUG 28 1978
UNIVERSITY OF TORONTO

G

GADBLED (abbé), mathématicien, décédé. — Sa nièce, la citoyenne Ribert, prétend participer aux récompenses nationales; note de Garat au C. à ce sujet : renvoyé à la 2e section, 8 floréal an III, VI, 148. — Voir RIBERT (La citoyenne). — Figure sur la liste des récompenses décrétée le 18 fructidor, dans la 3e classe, avec la mention : dans la personne de la citoyenne Ribert, sa nièce, 630.

GADOLLE, ci-devant instituteur, agent secret du ministre Roland en 1792, fait hommage à la C. N., par lettre du 18 décembre 1792, d'une brochure intitulée *Observation sur l'éducation publique*, III, 500 (n. 2). — La présente au C. le 21 ventôse an II, 560.

GAGNY, (Seine-et-Oise). — Maison de campagne de Grosset. — Sarrette accusé en germinal an II d'avoir fait fermer l'église de ce village, IV, 192. — Adresse sur l'inauguration d'un nouvel autel à la patrie : renvoyé à la Commission des fêtes décadaires, 21 prairial, 610.

GAIGNE, ancien militaire et homme de lettres. — Demande que la B. N. soit autorisée à lui confier les livres dont il aurait besoin pour terminer son ouvrage *Géographie militaire et universelle :* renvoi à Villar, 2 thermidor an III, VI, 562.

GAIL, fabricant de ressorts et pendules. — Voir MONGINOT ET GAIL.

GAIL (J.-B.), professeur au Collège de France. — Fait lecture au C. d'une pétition, qu'il se propose de présenter à la C. N., sur l'enseignement public du grec; on l'engage à présenter directement sa pétition, 3 nivôse an II, III, 206. — Demande au C. qu'on l'autorise à emprunter à la B. N. 2 manuscrits de Xénophon : ordre du jour, 29 ventôse, 594. — Le C. de S. P. invité à requérir 200 rames de papier pour Gail, qui veut imprimer à ses frais une traduction de Xénophon, 11 brumaire an III, V, 186. — Hommage au C. d'un exemplaire de ses ouvrages (traduction de Théocrite, d'Anacréon, de Xénophon, et collection classique grecque avec Ath. Auger) : mention honorable et dépôt à la bibliothèque. — Sera porté sur la liste complémentaire des gens de lettres, etc., 24 nivôse, 419. — Figure sur la liste du 22 pluviôse, 482. — N'est pas porté sur la liste du 24 germinal, VI, 76. — Le C. arrête qu'il sera inscrit sur la liste pour 2.000 l. t., 26 germinal, 82; figure en effet pour cette somme sur la liste du décret du 27, 89. — Nommé professeur de langues anciennes aux écoles centrales de Paris, 115 (note). — Est entendu par le C. au sujet des observations faites par le C. des finances sur les traitements des professeurs du Collège de France, 18 messidor, 388. — Invite le C. à l'aider dans la publication de son Xénophon, dont le premier volume a paru; demande que l'ouvrage soit imprimé à l'I. N., et offre de fournir le papier et de remettre le nombre d'exemplaires que le C. déterminera : renvoi à la 2e section, 10 thermidor, 470. — Demande que le C. souscrive à 300 ex. de son Xénophon : renvoi à la C. ex., 21 vendémiaire an IV, 770-771. — Le C. arrête que la traduction de Xénophon par Gail sera imprimée aux frais de la République, et que la C. ex. fera un rapport sur les moyens d'exécution, 29 vendémiaire, 818. — Sur le rapport de la C. ex., le C. arrête que la traduction de Xénophon sera imprimée à 1.000 ex., plus 100 sur papier vélin, à l'Imprimerie de la République; la moitié des exemplaires sera remise à l'auteur; pour le grec, on emploie les caractères de Garamond, 1er brumaire, 824.

GAILLAC, Tarn, chef-lieu de c. — Les districts de Tulle et de Gaillac ayant choisi des militaires comme élèves de l'École normale, la IXe C. ex. propose au C. de S. P. d'approuver les ordres qu'elle a donnés de faire rentrer ces militaires dans leurs corps : le C. de S. P. prend le 12 nivôse an III un arrêté, rédigé par Dubois-Crancé, portant qu'aucun militaire en activité de service ne pourra être choisi par les districts comme élève, V, 680-681.

GAILLARD. — Envoie un discours prononcé à Chartres à l'inauguration du temple de la Raison : mention civique, 13 prairial an II, IV, 518.

GAILLARD (Gabriel-Henri), historien, membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française. — Ajouté, le 10 nivôse an III, pour 3.000 l. t., à la liste des gens de lettres, etc., V, 378, liste adoptée par la C. N. le 14, 384. — Nommé professeur d'histoire aux écoles centrales de Paris, germinal; refuse, VI, 115 (n.).

GAILLOT, employé du C. de S. G. — Signe, le 29 fructidor an II, 2 reçus de pièces provenant de Fourcade, IV, 896.

GALBOIS, dit *Flamand*. — Demande au C. une autorisation pour aller dans les pays conquis donner des pièces patriotiques : autorisation accordée après qu'il aura justifié de son civisme, 12 brumaire an III, V, 193.

GALLET. — Son drame lyrique, le *Réveil du monde*, est renvoyé à Villar, 5 prairial an II, VI, 469. — Renvoyé à la C. ex., 29 messidor, 821.

GALLET (écrit aussi GATTET et GATTEL), secrétaire de l'état-major de l'armée du Nord, élève de l'É. normale. — Demande à retourner à son poste, et réclame l'indemnité de retour : renvoi à la C. ex., 20 thermidor an III, VI, 516. — La C. ex. remet un rapport sur Gallet : renvoi à la 1re section, 28 thermidor, 546. Le C. arrête que la C. ex. fera payer à Gallet l'indemnité de route jusqu'au lieu de la résidence actuelle de l'état-major de l'armée du Nord, 4 fructidor, 566.

GALLET, tuteur de la citoyenne Rieule. — Voir RIEULE (La citoyenne).

GALLET (Jacques), instituteur à Villers-sous-Leu. — Pétition pour obtenir le payement de ce qui lui est dû : renvoi à la C. ex., 17 messidor an II, IV, 747.

GALLOIS (peut-être le même que le suivant). — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au C. le 1er brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, éliminé par le Directoire, VI, 833, 838, 839.

GALLOIS, vice-consul à Bagdad. — Demande des grammaires arabe, persane et turque, le dictionnaire de Meninski, etc. : la C. ex. les lui remettra; désire en outre des relations de voyage etc. : invité à remettre un état détaillé de ces autres ouvrages, 28 messidor an III, VI, 425. — Gallois ayant remis l'état demandé, le C. passe à l'ordre du jour, parce que c'est à lui à se fournir des livres dont il a besoin, 12 thermidor, 485. — Réclame contre l'arrêté du 12 : renvoi à la C. ex., 16 thermidor, 495. — Sur le rapport de la C. ex., autorisé à prendre dans les dépôts 5 ouvrages indiqués au procès-verbal, 30 thermidor, 553-554.

GALLOT. — Demande une place de commis : renvoi à Mathieu, 29 thermidor an II, IV, 948.

GALOPIN, à Épernay. — Hymne à l'Être suprême, envoyé le 20 thermidor an II, renvoyé à Petit, 1er fructidor, IV, 956 (et n. 5).

GALY (Dr E.), ancien directeur du Musée départemental de la Dordogne. — Auteur d'une notice sur le conventionnel Bouquier, intitulée : *G. Bouquier, député à la C. N., peintre de marines et de ruines;* etc., Périgueux, 1867, II. 840 (n. 4). 651; rectification, IV, 717 (n. 2). — Autres détails sur le Dr Galy et sur les monuments de Bouquier, III, 53 (suite de la n. 2 de la p. 52). — Extrait d'un manuscrit de Bouquier, *Réflexions sur la Révolution* (ou *De quelques faits révolutionnaires groupés sans ordre*), qui se trouvait en la possession du Dr Galy, et qui a été publié par M. Dujarric-Descombes dans sa brochure *La fin d'un conventionnel*, Périgueux, 1901, 840-841. — Extrait de la brochure du Dr Galy, relatif à la sans-culottide *La Réunion du 10 août*, 651.

GAMACHES, Somme. — Dans cette commune, le district d'Abbeville a confié à un citoyen l'éducation des jeunes filles, jusqu'à ce qu'il se soit présenté une citoyenne capable; renvoi à Bouquier, 11 prairial an II, plus tard, à la C. ex., IV, 508.

GAMBLE ET COYPEL, imprimeurs en taille douce. — Sur le point de graver le tableau de *Virginius*, faisant pendant à celui de *Brutus condamnant ses fils à mort* dont ils ont fait hommage à la C. N., ils sont arrêtés par le défaut d'une planche de cuivre de dimension suffisante; demandent qu'il leur en soit délivré une prise dans les magasins de la République, qu'ils payeront; la C. N. a renvoyé le 25 nivôse an III leur demande aux C. d'I. P. et d'agriculture et des arts; le C., après avoir entendu un arrêté déjà pris par le C. d'agriculture et des arts, renvoie au C. de S. P., 6 pluviôse, V, 449.

GAMET, médecin. — Sa recette de remède, déposée en 1777 au bureau du premier commis des Finances, est envoyée au C. par les commissaires de la Trésorerie : est transmise aux commissaires des Écoles de santé, 7 fructidor an III, VI, 583.

Gammographie. — Voir ROHBERGER DE VAUSENVILLE.

GAMON (François-Joseph), député de l'Ardèche à la C. N. — Signataire de la protestation des 6 et 19 juin 1793, décrété d'accusation le 3 octobre, puis mis hors la loi, rappelé dans le sein de la C. N. le 18 ventôse an III, V, 292-588. — Le 9 prairial, réclame le rapport que le C. de législation est chargé de faire contre les représentants « accusés d'avoir fait couler le sang innocent » et dit : « Vous avez déjà enchaîné quelques-uns de ces tigres à face humaine, mais il en existe encore parmi vous » VI, 241. — Le 19 thermidor, parle contre le décret du 9 thermidor relatif aux détenus, 520. — Le 23 thermidor, propose que le C. d'I. P. présente au peuple français le plan d'une fête consacrée à la Réconciliation, en lui présentant la constitution: renvoyé à la C. des onze et au C., 529. — Sur un rapport fait par Gamon le 13 fructidor au nom des C. de S. P., de S. G., de législation, et des finances, décret portant que pendant une décade toutes les maisons nationales, à Paris, pourront être acquises par tous les citoyens en versant, en assignats, le tiers de l'adjudication et les deux autres tiers un peu plus tard : moyen de retirer instantanément plusieurs milliards d'assignats de la circulation, 607.— Le 18 vendémiaire an IV, reproduit sa motion d'une fête de la Réconciliation, et demande qu'elle soit fixée au 1er brumaire: ordre du jour, 762. — Compromis par une lettre de d'Antraigues lue par Ysabeau, 2 brumaire, 852.

GANDICOL, à Châlons-sur-Marne. — Demande une place dans les salpêtres : renvoyé à Fourcroy 19 thermidor an II, IV, 907.

GANDON. — Voir GAUDON.

GANGES, Hérault. — La Société populaire envoie une pétition relative à Molines, ci-devant ministre du culte protestant, qu'elle demande pour instituteur : ordre du jour, 1er fructidor an II, IV, 957.

GANGLÈRE, chasseur au 59e d'infanterie. — Note du général Carteaux signalant sa conduite courageuse le 7 septembre 1793 : renvoi à la 3e section, 4e complémentaire an III, VI, 705.

GANIVET, entrepreneur. — Voir PARIS, *Section du Mont-Blanc*.

GANNAT, Allier, chef-lieu d'arr. — La Société populaire des jeunes républicains envoie à la C. N. le procès-verbal de la fête de Bara lu au C., 17 prairial an II, IV, 541 (et n. 5).

GAP, chef-lieu des Hautes-Alpes. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Gap l'école centrale des Hautes-Alpes, V, 613; confirmé le 17 germinal et transformé en décret le 18, V, I 35, 36, (n. 2).

GAQUEREL. — Propose une nouvelle division de l'année, et quelques idées sur les fêtes décadaires : ordre du jour sur la première proposition; renvoi à Mathieu de la seconde, 15 floréal an II, IV, 314.

GARAMOND, graveur de caractères (XVIe s.). — Le C. arrête que pour l'impression du Xénophon de Gail, on emploiera les caractères de Garamond, 1er brumaire an IV, VI, 824.

GARASA. — Voir GARAZA.

GARAT (Dominique-Joseph), avocat. — Notice, II, XCV. — Ministre de la Justice, mande, en 1792, Deltufo afin de l'employer comme traducteur, III, 244. — Ministre de l'Intérieur par intérim à la démission de Roland (23 janvier 1793), fait préparer dans ses bureaux un rapport au Conseil exécutif provisoire concluant à la nomination d'Étienne Geoffroy comme sous-garde du cabinet d'histoire naturelle en remplacement de Lacépède, conformément à la proposition faite par l'intendant du Jardin des plantes le 7 mars 1793, I, 524 (n. 2). — Ministre de l'Intérieur en titre, le 19 mars 1793, transmet à la C. N., le 31 mars 1793, une pétition du personnel de l'institution des sourds-muets de Paris, I, 383 (ann. B). — Demande à la C. N. de l'autoriser à faire transporter au cabinet national d'histoire naturelle les objets composant le cabinet de Chantilly; décrété, 11 mai, 457 (fin de la n. 4 de la p. 456). — Sa lettre relative à l'école vétérinaire de Lyon; Chasset rapporteur; autre lettre relative aux fonds qu'il convient d'assigner à la C. des M., 15 mai, 461, 462. — Notifie aux officiers du Jardin des plantes et à Bernardin de Saint-Pierre le décret du 10 juin 1793, 3 juillet, 486. — Sa lettre relative à Bréquigny et au libraire Nyon, 30 juin 1793, 487 (n. 1). — Sa lettre relative à Stephanopoli, Montu et Clareton, 23 juin 1793, 490-492. — Écrit à la C. N., le 4 juillet, pour demander que le Muséum des arts soit ouvert le 10 août; le 6 juillet, pour soumettre une difficulté relative au payement des dépenses des commissaires de ce Muséum, 152. — Chargé, par décret du 4 juillet, de faire assembler la C. des M. et la Société des arts pour nommer des commissaires, 151-152. — Après l'assassinat de Marat, est vilipendé par André Chénier dans des vers publiés en 1834 par M. Gabriel de Chénier, V. Infra. LVII (n. 1). — Il lui sera demandé un local au Louvre pour le bureau de la bibliographie, 23 juillet, II, 136. — Chargé, par décret du 27 juillet, de faire ouvrir le Muséum des arts le 10 août, d'y faire transporter ces œuvres d'art; un crédit lui est ouvert pour en acquérir, 153-154. — Sa lettre à Cassini du 8 mars 1793; autre lettre à Cassini du 9 juin, et lettre à la C. N., 215 (n. 2), 218, 220-221. — Fait ajouter un article à un projet de décret relatif aux jeunes artistes qui ont remporté des prix avant le décret du 1er juillet 1793, 13 août, 282 (n. 4), 283. — Sa lettre relative à Béhénam; ordre du jour, 15 août, 292. — Sa lettre à la C. N. renvoyée au C. le 6 août, relative aux traitements des professeurs et instituteurs; Fourcroy rapporteur, 17 août, 296-299-302 (ann. A). — Proposé comme membre du jury des livres élémentaires, 17 août, 297. — Demande, par lettre du 18 août, le rapport de l'article 56 d'un décret du 10 juin 1793, article qui supprimait au 1er septembre 1793 la C. des M.; lettre lue au C. le 20 août 311. — Quitte le ministère le 19 août, 407 (n. 1). — Le C. d'I. P. du département de Paris fait appel à son concours pour l'organisation des degrés supérieurs d'instruction, 407; la pétition des autorités de Paris, du 15 septembre, le désigne comme un des futurs professeurs du lycée de cette ville, 408, 420-421. — Membre de la Commission d'I. P. du département de Paris en l'an II, IV, 630. — Un membre du C. propose de confier à Garat, qui voudrait entreprendre une nouvelle édition du *Dictionnaire* de l'Académie, le manuscrit des corrections faites par les Académiciens, qui se trouve déposé au C. : renvoyé à Coupé et Grégoire, 11 pluviôse an II, III, 374. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, en même temps que Le Blond, comme professeur d'histoire, mythologie et géographie à l'institut provisoire de l'Unité 632. — Le décret du 18 messidor le nomme membre du jury des livres élémentaires, 751 (et n. 4), 756. — Le C. arrête de le proposer à la C. N. comme commissaire de l'instruction publique, 24 fructidor, V, 24-25; nommé le 26 fructidor, 25 (n. 1), 28 (annexes). — Chargé de rechercher un manuscrit de Condillac, 6 vendémiaire an III, V, 88. — Se charge d'écrire un discours préliminaire pour le projet de La-

kanal sur les écoles normales, mais emploie près d'un mois à le composer, 88 (n. 2). — Présente au C. l'organisation des bureaux de la C. ex. : examen ajourné, 10 vendémiaire, 103; le plan d'organisation présenté par lui est adopté et annexé au procès-verbal, 12 vendémiaire, 108. — Signe, avec Ginguené et Clément de Ris, un tableau donnant les noms des 4 secrétaires et des 9 chefs du bureau de la C. ex. en vendémiaire, 112; a la surveillance spéciale de la 1re section, 114; fait admettre Desrenaudes comme employé à la C. ex., 117; explications données par lui en réponse au pamphlet de Chalmel, au sujet de ses neveux, le chanteur Pierre-Jean Garat et le frère de celui-ci, Jacques-Joseph Garat-Mailla, 117. — Fait observer au C. que la date de la prochaine fête (30 vendémiaire) paraît trop rapprochée de celle qui vient d'avoir lieu : le C. approuve, charge Chénier et Thirion de conférer avec le C. de S. P., 22 vendémiaire, 127. — Paraît n'avoir pas influé sur la détermination qui porta Lakanal à faire écarter le décret du 29 frimaire pour y substituer le plan du 26 juin 1793, 126 (n. 2). — A rédigé le Discours préliminaire servant de rapport pour le projet de décret relatif aux écoles normales, 141 (n. 4), 151 (et n. 1); texte de ce Discours ou rapport, que Lakanal a publié comme étant de lui-même (il a fait connaître, dans sa *Notice* publiée sous le Consultat, que Garat en était l'auteur, mais l'a réimprimé sous son propre nom en 1838), 151-158; passage sur la philosophie de Bacon et de Locke, et sur la méthode analytique, 155, 156. — Discours communiqué le 29 vendémiaire au C., qui l'adopte, 141. — Chargé par le C. d'I. P. de la rédaction des *Éléments de l'histoire des peuples libres*, 1er brumaire, 159, 160; lettre par laquelle Lakanal lui communique l'arrêté, 162. — Annonce au C. son acceptation; propose qu'on fasse traduire divers ouvrages de Harris, Lowth, Euler, Adam Smith, Fergusson, Moïse Mendelssohn : arrêté, 4 brumaire, 168, 169. — Proposé par le C. comme professeur à l'É. normale, 185; nommé par la C. N. le 19, 185 (n. 1). — Fait au C. un rapport sur le collège Égalité, auquel il propose de faire payer 130.099 l. t.; adopté, 14 brumaire, 198. — Étant ministre, a accordé un logement au Louvre à Landon, qui le réclame, 26 brumaire, 221. — Un arrêté du C. d'I. P. (probablement du 30 brumaire, non inséré au procès-verbal, mais rétabli au procès-verbal du 24 fructidor an III) le charge de composer comme l'un des moyens à employer pour combattre le fanatisme, un recueil de morceaux choisis dans les ouvrages qui ont le plus contribué à hâter les progrès de l'esprit humain, 239 (n. 1); VI, 661. — Signe une circulaire aux districts pour l'exécution du décret du 27 brumaire, V, 244. — Fait part au C. d'une inculpation dont il a été l'objet (de la part de Clément de Ris et Chalmel), et donne des explications satisfaisantes : Thibaudeau et Massieu en feront part aux C. de S. G. et de S. P., 24 frimaire, 318, 320 (ann. B). — Garat articule ses plaintes contre Clément de Ris : Massieu et Chénier nommés pour enquêter et faire rapport, 4 nivôse, 361. — Écrit le 15 nivôse à Lakanal pour lui annoncer qu'il a fait une tentative auprès de Cabanis, et pour lui parler de la nécessité d'avoir un cours de littérature à l'É. normale, 395 (n. 2), 684. — L'arrêté du 24 nivôse, signé Lakanal et Deleyre, portant règlement pour l'É. normale, paraît avoir été rédigé par Garat, 420; dans le tableau des cours de l'École (art. 2 de l'arrêté), Garat professera l'analyse de l'entendement, le quintidi et le nonidi, 427. — Signe, le 25 nivôse, avec Ginguené et Clément, une circulaire aux districts sur l'emplacement des écoles primaires VI, Appendice, 925. — Le 12 pluviôse, Richou demande que Garat, chargé de l'exécution des décrets en sa qualité de commissaire de l'I. P., soit tenu d'opter entre cette fonction et celle de professeur, V, 461-462 (ann. A). — En pluviôse probablement, fait part à La Revellière de son intention de quitter le poste de commissaire de l'I. P., et l'engage à demander sa succession : La Revellière refuse, 609 (n. 1); extrait des *Mémoires* de La Revellière, 611 (annexe). — Annonce que la C. des finances a suspendu le payement du mandat de Taveau, 14 pluviôse, 458-459. — Au sujet des travaux faits à la Sorbonne, Hubert sera entendu au C. des domaines, en présence des représentants près l'É. normale et de Garat, 24 pluviôse, 486. — Signe, le 26 pluviôse, la révocation de Chalmel, secrétaire général de la C. ex., 484. — Dans le pamphlet que Chalmel a publié en ventôse, accuse Garat de népotisme, 113; lui reproche d'être l'assassin des Girondins, 485. — Nommé membre du jury central d'instruction du département de Paris, 10 ventôse, 546. — Le 19 ventôse, dénoncé par Dumont (du Calvados) comme un des auteurs du 31 mai : renvoi au C. de S. G., 588. — Le C. après discussion, passe à l'ordre du jour sur les dénonciations faites contre Garat, 26 ventôse, 609 (et n. 1). — Fait un rapport sur le *Tableau historique des progrès de l'esprit humain*, de Condorcet, 6 germinal, VI, 2. — L'auteur de la *Lettre de Mathurin Bonace* raconte qu'à une leçon de Garat à l'É. normale, il interrompit le professeur pour le contredire, et qu'on le blâma de l'avoir tutoyé, 99; cite un passage de Garat pour démontrer que le plan de l'É. normale, tel qu'on l'exécute, est téméraire, s'il n'est pas absurde, 102. — Assiste à la conférence du 29 germinal convoquée par Romme pour examiner la question des sextiles, 182, 184. — Présente une

note concernant la citoyenne Ribert, nièce de feu l'abbé Gadbled : renvoyé à la 2e section, 8 floréal, 148. — Le président du C. lit une lettre par laquelle Garat donne sa démission de commissaire, en remettant, pour chaque membre, un exemplaire de ses *Mémoires sur la Révolution;* le C. arrête de procéder à la première séance à la nomination d'un autre commissaire, 18 floréal, 214; texte, p. 222 (ann. B). — La veuve Mossel fait opposition par un exploit signifié à Garat, au payement des 2.000 l. t. accordées à Petiot par le décret du 14 nivôse an III, 236 (note). — Le président propose de procéder à la nomination du commissaire de l'I. P. : sur l'observation qu'on doit présenter incessamment à la C. N. un nouveau mode de gouvernement, le C. arrête que Garat est invité à continuer ses fonctions jusqu'à ce temps, 10 prairial, 238. — Donne lecture au C. d'une lettre de Blavet relative à sa traduction d'Adam Smith : renvoyé à la C. ex.; propose la publication d'un ouvrage de Cabanis sur la médecine : le C. l'invite à en remettre le manuscrit, 18 messidor, 389-390. — Expose dans une lettre qu'un seul commissaire est plus que suffisant pour diriger les travaux actuels de la C. ex., et offre sa démission : le C. l'accepte, 1er thermidor, 438. — Annonce que le libraire Smits offre de se charger de l'édition du dictionnaire de l'Académie : le C. invite Garat à conférer avec Grégoire, 2 thermidor, 443-444. — Sur la proposition d'un membre, le C. arrête d'accorder à Garat la démission qu'il a demandée, en lui témoignant sa satisfaction de la manière dont il a rempli ses fonctions, 6 thermidor, 452. — Le C. invite Grégoire, représentant de l'imprimeur Maradan, à conférer avec Garat au sujet du Dictionnaire de l'Académie, 18 thermidor, 501. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au C. le 1er brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintient, 833, 838, 839.

GARAT (Pierre-Jean), célèbre chanteur, fils du constituant Dominique Garat. — D'opinion royaliste et (d'après son oncle Joseph Garat) dénoncé par un mauvais chanteur, parce qu'il était un ultra-révolutionnaire en musique, il est détenu dix mois en l'an II, V, 117.

GARAT-MAILLA (Jacques-Joseph), appelé aussi MAILLA-GARAT, second fils du constituant Dominique Garat. — Collaborateur de son oncle Joseph Garat dès l'entrée de celui-ci dans les administrations; parent de Boyer-Fonfrède et ami de Ducos; son oncle le nomme, en vendémiaire an III, secrétaire de la 1re section de la C. ex., V, 112, 117; Chalmel prétend que les 3 secrétariats de section furent inventés par Joseph Garat uniquement pour placer son neveu, dont la fonction ne fut qu'imaginaire, 113. — Fut connu surtout, plus tard, par sa liaison avec Mme de Concorcet, 117 (n. 2).

GARAZA ou GARASA (Bernardino), Espagnol. — Une lettre d'Izoard le recommande au C. : renv. au C. de S. P., 4 thermidor an III, VI, 447. — Une lettre de Boissy invite le C. à lui accorder un emploi, ou les moyens de retourner dans son pays : renv. à la C. des A., 9 fructidor, 589.

GARÇON, BERMONT et CHEVALIER (La citoyenne). — Ont demandé à la C. ex. si des orphelins dont les pères ne sont pas morts au service peuvent être admis dans l'École de Liancourt, lorsque leur mère a épousé en secondes noces un défenseur de la patrie; la C. ex. consulte le C., qui passe à l'ordre du jour, 16 vendémiaire an IV, VI, 747.

Garçons de bureau. — Voir *Commis.*

GARD, département. — Le représentant Borie envoie l'abdication des prêtres de ce département, 25 prairial an II, IV, 626. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Nîmes, V, 614; confirmé, par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (n. 2). — Placé dans l'arrondissement affecté à Barailon, 20 germinal, 53.

Garde-meubles. — Voir *Armes;* voir aussi DUBOIS, gardien.

Garde nationale. — Sur le rapport du C. militaire, la C. N., le 10 prairial an III, rend un décret destiné à composer la garde nationale uniquement de citoyens appartenant à la classe aisée, et à en exclure les sans-culottes sous le prétexte hypocrite de sollicitude à leur égard, VI, 241.

GARDEIL, ci-devant professeur de mathématiques et de médecine, à Toulouse. — Le district de Toulouse envoie une pétition de Gardeil, demandant qu'il soit pourvu aux frais d'impression de sa traduction d'Hippocrate, etc.; renvoyé à Plaichard, 24 pluviôse an III, V, 489.

GARDEL, maître de ballet de l'Opéra. — Fournit en août ou septembre 1792 à Gossec le scénario de l'*Offrande à la liberté,* II, 803 (addenda). — Pour la fête projetée de Bara et Viala, dont le programme comprenait des pantomimes, reçoit la mission de les organiser; son billet à Payan du Moulin, du 5 thermidor, an II, IV, 851, 854; fait passer au tapissier Aubert une note relative à des détails de la décoration du Panthéon, 863-964. — Le 9 thermidor, demande à Payan du Moulin de faire réquisitionner 30 voitures de place, qui conduiront le lendemain au lieu de la fête les citoyens artistes; le 10, ces voitures les conduisent, et, la fête n'ayant pas lieu, les ramènent; le 12, écrit à Chaussard pour que celui-ci fasse payer les cochers, 864. — Lettre de Fourcade à Gardel à ce sujet, du 14 thermidor, 865. — Est invité

à se rendre au C. pour communiquer ses vues sur les costumes des législateurs et fonctionnaires, 6 fructidor an III, VI, 589.

Gardes-Françaises (Section des), Paris. — Voir PARIS (Section de), à l'article de cette section.

GARDET, commis du Comité. — Dénoncé comme prévenu d'aristocratie, 17 octobre 1792, I, 2.

GARDEUR, artiste. — Demande des commissaires pour constater le sacrifice qu'il doit faire en bustes et objets de sa fabrique dont l'anéantissement devient nécessaire : renv. au B. de C., 11 fructidor an II, IV, 995.

GARDIEN (Jean-François-Martin), député d'Indre-et-Loire à la C. N., condamné à mort le 9 brumaire an II, guillotiné le 10. — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la Liberté, VI, 753.

GARDIN. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur d'agriculture à l'institut provisoire de Marat, IV, 632.

GARENNE (LA). — Voir LA GARENNE.

GARGAS. — Propose un projet de décret sur la perfection de la grammaire : renv. au concours, 13 prairial an II, IV, 517.

GARILHE (François-Clément-Privat), député de l'Ardèche à la C. N., l'un des Soixante-Treize. — Détenu à la carserne des Carmes, et malade, autorisé, par décret du 28 vendémiaire an III, à se faire transporter chez lui, V, 140. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

GARNIER, d'Auxerre. — Envoie au C., le 3 ventôse an II, un manuscrit intitulé *Géographie naturelle et politique*, qui est inscrit le 13 ventôse sous le n° 1 pour le concours des livres élémentaires, III, 536 (et n. 1). — Le 27 prairial, envoie, par l'intermédiaire de Grégoire, une première suite de son *Traité élémentaire de géographie naturelle et politique :* renvoi au concours (elle n'a pas été mentionnée au procès-verbal), IV, 697 (n. 5). — Envoie, le 1er prairial, le prospectus d'un établissement pour l'instruction du peuple, principalement sous le rapport des arts et métiers, qu'il se propose de fonder à Auxerre; lettre apostillée par Maure le 1er thermidor : renv. à Thibaudeau, 7 thermidor, 867.

GARNIER, instituteur à Provins. — Réclame une augmentation de traitement pour lui et ses collègues : renvoyé à la C. ex., 30 thermidor an III, VI, 552.

GARNIER, peintre. — A obtenu 2 prix, de 9.000 et de 6.000 l., au concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, VI, 262. — Membre du jury nommé par le C., pour délibérer sur les objets, destinés au Muséum des arts, qui seront proposés en échange par le gouvernement de Toscane, 18 vendémiaire an IV, VI, 759.

GARNIER, professeur au collège de Strasbourg. — Sa méthode pour apprendre la langue latine est renvoyée à l'examen de Domergue, 23e jour du premier mois de l'an, 2e, II, 623.

GARNIER (Antoine-Marie-Charles), dit *de l'Aube*, député de l'Aube à la C. N. — Forme le 5 prairial an II, avec 8 autres conventionnels, un complot pour assassiner Robespierre, IV, 587 (note), 857. — Signe, le 27 frimaire an III, un arrêté du C. de S. G., V, 332. — La nuit du 12 au 13 germinal, demande l'arrestation de tous les membres des anciens Comités de gouvernement : proposition reçue par de longs applaudissements, mais Bourdon (de l'Oise) fait sentir qu'elle est impolitique, VI, 29.

GARNIER (Jacques), dit *de Saintes* (ou *de Xaintes*), député de la Charente-Inférieure à la C. N. — En mission dans l'Ouest et dans la région de la Loire en 1793, accepte les invitations à dîner de Clément de Ris (lettre de Moque du 24 pluviôse an II), et, après l'arrestation de celui-ci et de Tessier-Olivier, écrit à la C. N., le 7 ventôse, pour prendre leur défense, IV, 224, 225. — Arrive à Bordeaux le 22 messidor pour remplacer Jullien fils, 213, 881. — Aux Jacobins, la 5e sans-culottide, relève les paroles que Dubois-Crancé avait prononcées l'avant-veille à la C. N., sur la fortune d'un million de Français nourrissant l'industrie des 24 autres millions, V, 69. — Le 26 brumaire an III, dans la discussion du décret sur les écoles primaires, appuie la proposition de Barailon de renvoyer le chap. III au C., 229. — Le 13 frimaire lit, au nom du C. des transports, un rapport sur la 8e Commission ex. et ses agences, qui provoque un débat; fait voter un décret portant que les C. examineront s'il convient de maintenir, changer, ou supprimer l'organisation actuelle des Commissions ex., 275. — Le 14 nivôse, dit qu'il ne trouve pas juste d'établir une différence, à raison de l'âge, dans l'indemnité proposée pour les élèves de l'É. normale, 393 (annexes). — Le 22 vendémiaire an IV, appuie le projet de décret présenté la veille par Pons, 785.

GARNIER (J.-J.), historien, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Figure pour 3.000 l. sur la liste des savants, etc., présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Le C., à qui le C. de liquidation a renvoyé une demande de Garnier, estime que celui-ci peut prétendre à une pension; cet avis sera transmis audit C., le 21 vendémiaire an IV, VI, 773. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au C. le 1er brumaire par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 833, 838, 839.

GARONNE (HAUTE-), département. — L'administration de ce département, par un arrêté du 29 nivôse an II, a chargé Delherm d'un travail pour l'établissement de l'enseignement public; le 5 pluviôse, prend un arrêté fixant les traitements des professeurs du collège national et autres citoyens attachés à l'I. P. : texte de ce dernier arrêté, IV, 400 (n. 8), 411-413 (ann. C). — Le département, probablement par l'arrêté du 29 nivôse, a institué un directoire de surveillance des études provisoires de Toulouse, composé d'un membre du département, 2 membres du district, 1 membre de la municipalité, 2 commissaires de la Société populaire, et 2 professeurs; ce directoire adresse au C. le tableau de l'enseignement provisoire, 413. 414. — L'administration du département adresse un mémoire relatif à l'établissement d'un nouveau jardin de botanique, d'une société d'agriculture et d'une école vétérinaire : renvoi à Grégoire et Villar, 9 messidor, 700. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Toulouse, V, 614; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Placé dans l'arrondissement affecté à Lakanal, 20 germinal, 53. — Une lettre du département du 2 floréal, renvoyée au C. d'I. P. par le C. des décrets le 12 floréal : texte de la lettre, 158, 162-163 (ann. B).

GARRAN DE COULON (Jean-Philippe), député du Loiret à la C. N. — Au nom du C. de législation, fait voter, le 24 vendémiaire an III, un décret sur les incompatibilités, X, 134. — Le 3 ventôse, fait observer qu'une adjonction proposée par Albitte à l'article 8 du décret sur la police des cultes est inutile (elle est néanmoins votée,) 527. — Au C. de législation, en messidor ou thermidor, propose (raconte Lakanal) qu'il soit fait un rapport particulier sur Lakanal pour rendre hommage à son innocence et flétrir ses calomniateurs, VI, 513. — L'article relatif aux cultes, dans le projet de constitution, disait que, pour l'exercice d'un culte, les citoyens devaient se conformer aux lois *de police;* malgré l'opposition de Lanjuinais, Garran, le 30 thermidor, fait rayer les mots « de police », 554

GARRAU (Pierre-Anselme), député de la Gironde à la C. N. — Le 6e complémentaire an III, combat l'ordre du jour demandé par Merlin (de Douai) et Cambacérès sur la pétition des Polonais, réfugiés, VI, 712. — Le 4 vendémiaire an IV, au soir, dit que, si les royalistes prennent les armes, il faut armer les patriotes, 719. — Le 14 vendémiaire, Thibaudeau ayant dit qu'il ne fallait pas relâcher les terroristes, Garrau s'écrie : « Il est bien étonnant, après que nous avons abattu le royalisme, qu'on vienne nous parler de terrorisme », 749. — Le 22 vendémiaire an IV, appuie le projet de décret présenté la veille par Pons, 785.

GARRET, instituteur à Moisy. — Demande que le district de Mer soit autorisé à lui délivrer un mandat de 320 l. pour le trimestre de germinal à messidor : renvoyé à la C. ex., 14 thermidor an III, VI, 488.

GARREZ (Pierre), architecte. — En exécution du décret du 21 ventôse an III, nommé tiers expert par Malinos et Petit-Radel, le 3 floréal, pour l'évaluation des bâtiments et terrains de Léger; le procès-verbal du 5 floréal constate que la valeur en a été estimée à 532264 l. 2 s. 5 d. : les C. des finances et d'I. P. autorisent, le 24 prairial, la C. ex. des travaux publics à payer cette somme, VI, 286.

GARRI aîné. — Un membre du C. propose de le confirmer dans la place de secrétaire commis de la bibliographie; renvoi aux inspecteurs des bureaux, 27e jour du premier mois de l'an 2e, II, 636. — Sur le rapport des inspecteurs, n'ayant pas été nommé secrétaire commis par le C., et ayant été porté sur les états pour 2 traitements, est rejeté par le C. et obligé de rendre ce qu'il a reçu de trop, 29 du premier mois, 649.

GARRI cadet. — Sur la proposition de Lakanal, nommé commis en remplacement de d'Herbigny, 6 août 1793, II, 239. — Étant parti sans congé et n'ayant paru que quelques jours au C., est privé de sa place et obligé de rendre ce qu'il a perçu, 29e jour du premier mois de l'an 2e, 649. — Oudry, qui a fait 21 jours de travail pour lui, demande, le 13 brumaire, à en être payé; sur le rapport d'un inspecteur, sa réclamation est admise le 27 brumaire, 742, 833.

GARY le fils, administrateur de la Haute-Garonne. — Signe, le 2 floréal an III, une lettre du département au C. d'I. P., VI, 163.

GASPARD. — Un arrêté pris le 29 prairial an III par les représentants près les ports et côtes de Brest et de Lorient, relativement aux pompes de Gaspard, est renvoyé à la 2e section, 4 messidor, VI, 319.

GASPARIN (Thomas-Augustin DE), député des Bouches-du-Rhône à la C. N. — Notice, II, XCVI, entre au C. de S. P., le 12 juin 1793; réélu le 10 juillet, 29 (n. 6), 30. — Démissionnaire, pour cause de santé, le 24 juillet; remplacé le 27 juillet par Robespierre, 159; IV, 783 (n. 1). — Mort à Orange, le 21 brumaire an II; une députation apporte à la C. N., le 10 frimaire, le cœur de ce représentant : la proposition de le déposer au Panthéon est renvoyée au C.; extraits du procès-verbal de la C. N. du 10 frimaire et du *Moniteur*, III, 53 (n. 3),55 (ann. A). — Le C. charge Mathieu de la garde du cœur de Gasparin, et David, Romme et Jay de la rédaction d'un plan de fête de Marat, dans

laquelle le cœur de Gasparin pourra être en même temps porté au Panthéon, 11 frimaire, 54. — Le C. nomme Th. Lindet rapporteur pour les honneurs à rendre à Gasparin, 13 frimaire, 64. — Un décret du 18 germinal charge le C. de faire sous 8 jours un rapport sur les honneurs à décerner à Gasparin, Baille et Beauvais, IV, 170 (n. 2), 173 (ann. A); le C. arrête qu'il sera fait d'abord le rapport sur les honneurs à déférer à Baille, Gasparin et Beauvais, et qu'on en fera ensuite un autre sur le mode d'exécution, 25 germinal, 170. — Lindet remet, pour être envoyée au C. de S. P., une note sur Gasparin, 13 floréal, 303 (et n. 2).

GASSEAU. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de mathématiques appliquées à l'institut provisoire de la Montagne, IV, 633.

GASSER, employé dans les travaux publics de Seine-et-Oise. — Appelé à Paris par le C. de S. P., le 22 thermidor an II, pour être employé dans l'administration de l'Éc. centrale des travaux publics, V, 646.

GASSIER, à Paris, section de la Maison-Commune. — Envoie des Droits de l'homme mis en vaudeville : ordre du jour, 11 floréal an II, IV, 296.

GASTAUX, vice-président de la Société populaire de Saint-Maximin (Var). — Signe la pétition du 25 brumaire an II demandant que le nom de Saint-Maximin soit changé en celui de *Marathon*, III, 630.

GASTELIER, médecin. — Sur sa demande, le C. arrête qu'il sera porté sur la liste des savants, etc., qui ont droit à la munificence nationale, 10 ventôse an III, V, 547. — Figure pour 2.000 l. t. sur la liste du 24 germinal, et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89.

GASTON (Raymond), député de l'Ariège à la C. N. — Notice, II, XCVI. — Dans la discussion du 13 août 1793, combat le projet de Lepeletier, 275. — En mission à l'armée des Alpes, nomme, le 5 floréal an II, Bagdelonne (Baslaune ou Debas de Laune) général de division, IV, 309 (n. 1). — Le 4 frimaire an III, est un des 2 députés (l'autre est Boyaval) qui n'émettent qu'un vote conditionnel dans la question du décret d'accusation contre Carrier, 250. — Le 4 nivôse, la parole lui est refusée dans le débat sur l'abolition du maximum. 363. — A la C. N., le 27 pluviôse, défend les Jacobins qui ont été attaqués par Legendre, 495. — Le 2 ventôse, combat la proposition de détruire la Montagne symbolique élevée devant les Invalides, 508-509.

GATEAU. — Nommé, le 29 germinal an II, l'un des commissaires de la C. ex. de l'agriculture et des arts, IV, 200 (ann. D *bis*).

GATISSET (Maison), rue du Bac. — Affectée à la C. ex. des relations extérieures (arrêté du C. de S. P. du 17 floréal an II), IV, 200 (ann. D *ter*, Addenda).

GATTEAUX. — A présenté à l'Agence temporaire des P. et M. des dessins pour les poinçons à apposer sur les différentes mesures, 19 floréal an III, VI, 175.

GATTEL ou GATTET. — Voir GALLET.

GATTEY (François), préposé en chef des fourrages de l'armée du Rhin. — Le C., ayant jeté les yeux sur lui pour remplir une place de la nouvelle administration des P. et M., invite le C. de S. P. à le mettre en réquisition, 20 pluviôse an III, V, 475. — Le C. décide de le proposer comme l'un des 3 membres de l'Agence temporaire des P. et M., 20 germinal, VI, 55; la C. N. le nomme par décret du 21, 57 (ann. 8).

GAUBIL (Le Père), auteur de l'*Histoire de l'astronomie chinoise*. — Cité à propos du calendrier chinois et d'une erreur de Lanjuinais, VI, 555 (n. 2).

GAUDIN (Jacques-Maurice), député de la Vendée à l'Assemblée législative, membre du C. d'I. P. de cette assemblée — A publié en 1781, un écrit intitulé *Inconvénients du célibat des prêtres*, V, 385. — Fait hommage au C. d'un monument intitulé *Législation de la République d'Athènes :* mention civique et renvoi à la 1re section, 16 frimaire an III, V, 284. — Figure pour 1.500 l. t., à raison de son écrit contre le célibat des prêtres, sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au C. le 4 nivôse an III V, 359, et adoptée par la C. N. le 14 nivôse, 385.

GAUDIN (Joseph-Marie-Jacques-François), député de la Vendée à la C. N. — Propose que les prêtres ne puissent remplir aucune fonction administrative : ajourné, 22 brumaire an II, III, 31 (n. 1).

GAUDON. — Nommé commis à la bibliographie, 29 prairial an II, IV, 654. — Figure, sous le nom de *Gandon*, dans l'état des commis du 16 vendémiaire an III, V, 120. — Demande à être compris sur l'état présenté au C. de S. P. pour obtenir du drap : renvoyé à Portiez, 16 vendémiaire an IV, VI, 746. — Recevra pour le mois de brumaire le traitement accoutumé, et en outre, comme indemnité pour la cessation de son emploi, une somme de 1.200 l. t., 4 brumaire, 878.

GAUDOT, ancien employé de la Ferme générale. — Nommé, par décret du 25 septembre 1793, l'un des 5 reviseurs attachés à la Commission des ci-devant trois compagnies de finances, III, 17 (ann. C).

GAULARD DE SAUDRAY. — Voir DESAUDRAY.

GAULÉ. — Nom donné par le procès-verbal du C. du 16 thermidor an III à un dessinateur attaché, avec Rabillon, aux commissaires de ce C. près les armées du Nord et de Sambre-et

Meuse; le procès-verbal du 22 floréal an III l'appelle *Krantz*, VI, 494, 196. — Voir KRANTZ.

GAULT, nommé élève aux Écoles de santé. — Le C. confirme sa nomination, 17 germinal an III, VI, 37.

GAULTIER. — Voir GAUTHIER.

GAURAN, agent national provisoire du district de Lectoure. — Le C. passe à l'ordre du jour sur une lettre de lui, 19 floréal an II, IV, 374.

GAUSSAT, professeur de mathématiques à Poitiers. — Par une pétition du 9 septembre 1793, renvoyée au C., demande le travail sur les P. et M.; arrêté de le lui envoyer, 21 brumaire an II, II, 792.

GAUTHIER, naturaliste, membre du comité révolutionnaire de la section de Guillaume Tell. — Un arrêté du C. de S. P. du 17 prairial an II (rédigé par Couthon) crée au Muséum d'histoire naturelle 2 places de naturalistes conservateurs, et nomme Gauthier à l'une d'elles, IV, 441. — Un arrêté du 26 prairial, explicatif de celui du 17, dit qu'après avoir entendu les observations des professeurs du Muséum, le C. arrête définitivement qu'au lieu de deux naturalistes conservateurs, à 3.000 l. t., il y aura 3 aides-naturalistes à 2.400 l. t., et que Gauthier est nommé l'un de ces aides-naturalistes, 442. — Un arrêté du 29 prairial élève à 3.000 l. t. le traitement des aides-naturalistes, et confirme la nomination de Gauthier, en invitant les professeurs à présenter les 2 autres aides, 442. — Le tableau des dépenses annuelles du Muséum, dressé par Daubenton à la date du 1er thermidor an II, apprend que Gauthier fut chargé des insectes, 443.

GAUTHIER, ci-dev. instituteur pour la perspective et la fortification dans l'école du Prieuré Martin (peut-être le même que le suivant). — Sur la présentation de Crouzet, nommé maître de dessin à l'école de Liancourt, 4 thermidor an III, VI, 446.

GAUTHIER, peintre. — Chargé, avec Ozanne, de travailler à l'état des modèles de vaisseaux, etc., qui existent dans les dépôts, 24 vendémiaire an III, V. 131. — Figure pour 1.500 l. t. sur la liste des artistes, etc., présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N., le 14, 385.

GAUTHIER, secrétaire général du département du Nord. — Se propose de publier un ouvrage contenant la réduction de toutes les mesures anciennes aux nouvelles; sur sa demande, le C. arrête d'inviter les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne à procurer à Gauthier tous les renseignements possibles, 16 nivôse an III, V, 397.

GAUTHIER (Antoine-François), député de l'Ain à la C. N. — Signe le 12 prairial an III un arrêté du C. de S. G. pour la mise en liberté de Sarrette, VI, 542.

GAUTIER (Théophile). — Cite comme un modèle de concision sublime un couplet de la *Carmagnole* qui est extrait d'une romance de Florian, IV, 188.

GAUTHIER-BEAUFORT (La citoyenne), femme auteur. — Un membre demande une réquisition pour elle : ajourné, 6 brumaire an III, V, 175.

GAUTRIN (La citoyenne M.-A.). — Demande le payement du traitement qui lui est dû pour les fonctions d'institutrice qu'elle a remplies 3 mois à Pontoise : renvoyé à la C. ex., 26 vendémiaire an IV, VI, 802.

GAUTRON, commissaire aux inventaires et ventes du Mobilier national. — Les scellés sont apposés chez lui depuis un an; la conduite généreuse du gendarme Roart, préposé à sa garde, a fait l'objet d'un rapport de la C. ex., renvoyé à la 2e section 22 floréal an III, VI, 196.

GAUTRY, médecin. — Demande qu'on examine le projet de « nouvelle médecine » dont il a fait hommage à la C. N. : renvoi à Arbogast, 25 brumaire an II, II, 824.

GAVARD, officier de santé, employé à l'École de Mars. — A proposé une méthode pour apprendre à lire et à écrire aux enfants en très peu de temps; en a fait l'essai sur 6 élèves de l'École, elle a eu un plein succès : arrêté que Lequinio constatera les faits et fera un rapport, 4 brumaire an III, V, 170-171.

GAVINIÈS, musicien violoniste. — Le C. le porte sur la liste des artistes, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 24 pluviôse an III, V, 489. — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 1re classe, VI, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

GAVOTY DE BERTHÈS, importateur de la sparterie en France. — Le B. de C. lui accorde une récompense le 11 avril 1792; Gavoty offre au C. un ouvrage intitulé : *Des moyens faciles d'extirper la mendicité*, etc., et réclame un supplément de récompense : renvoyé au C des secours publics, 17e jour du premier mois. de l'an 2e, II, 633 (et n. 2).

GAVRAY, Manche. — Cette commune demande, le 25 germinal an II, à la C. N., de publier promptement des livres élémentaires; renvoi, le 23 floréal, au C. d'I. P. qui ajourne, 21 prairial, 612 (et n. 8).

GAY (L.-S.), bibliothécaire de Bellevue-les-Bains. — La C. ex. remet un rapport sur sa réclamation, 4e complémentaire an III, VI, 704.

GAY DE VERNON (Léonard-Honoré), évêque constitutionnel de la Haute-Vienne, député de la Haute-Vienne à la C. N. — Notice, II, XCVI. — En août 1793, dénonce son collègue Faye, qui est décrété d'arrestation X, 293. — Le décret du 15e jour du premier mois de l'an 2e le fait entrer au C. d'I. P., 592. — Élu secrétaire

du C.; nommé membre de la section chargée de recueillir les traits héroïques, 19 du premier mois, 605. — Mathieu et lui sont nommés commissaires inspecteurs des bureaux, 23 du premier mois, 622. — Le 17 brumaire an II, déclare à la C. N. qu'il renonce aux fonctions ecclésiastiques et ne veut plus être que citoyen, 778 (ann. C). — A partir de brumaire an II, son nom ne paraît plus dans les procès-verbaux du C., III, Introd. II (n. 4). — Aux Jacobins, le 17 brumaire an III, recommande le calme et la vigilance, V, 212. — Le 12 germinal, signe la protestation montagnarde contre le décret qui frappe Barère, Billaud, Collot et Vadier, VI, 29.

Gazette de Pise. — Voir *Arahe.*

Gazette française (*La*). — Un article du 11 floréal an III signale le contraste entre le luxe étalé dans les promenades publiques et la misère du peuple, VI, 153.

GAZIER (A.). — A publié en 1880, sous le titre de *Lettres à Grégoire sur les patois de France,* les réponses reçues par Grégoire à la circulaire envoyée par lui en 1790, et les lettres qui lui furent écrites à la suite de son rapport du 16 prairial an II, IV, 496. — Ses *études sur l'histoire religieuse et la Révolution française* citées, V, 352, 353, 516, 517; VI, 253-254.

GEBAUER ou GUEBAUER (François), basson, membre de l'Institut national de musique. — La 5e livraison (thermidor an II) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales* contient de lui un *Pas de manœuvres,* IV, 806.

GEBELIN. — Voir GIBELIN.

GEFFROY, serrurier. — Blessé d'un coup de fusil par Lamiral, en voulant arrêter cet individu qui venait de tirer deux coups de pistolet sur Collot (nuit du 3 au 4 prairial an II), IX, 622 (n. 1).

GELANNÉ, Aube. — Le curé de cette paroisse abdique ses fonctions. — Voir FRICHET.

GÉMOZAC, Charente-Inférieure. — La Société populaire envoie un état des dons faits à la patrie, et des couplets chantés à la fête pour la reprise de Toulon : vu au C., 23 floréal an II, IX, 422.

GENCE, de la section Chalier. — Présente des vues sur les fêtes publiques et leur application à la fête de Marat, 9 ventôse an II, III, 507.

Gendarmerie. — Ce corps ayant fait cause commune avec les insurgés le 2 prairial an III, les 3 C prennent un arrêté qui en ordonne le licenciement : l'arrêté est approuvé par la C. N., le 6 prairial, VI, 236.

GENÈVE. — Le 6 fructidor an II, Reybaz, ministre de la République de Genève, est reçu par la C. N. : sur la proposition d'un représentant, l'assemblée décrète que le drapeau genevois sera placé dans l'enceinte de la C. N. à côté des drapeaux américain et français, et sur celle de Jean De Bry, que le discours de Reybaz et la réponse du président seront imprimés, IV, 969 (n. 1), 977 (ann. A); X, 27. — Le 22 fructidor, Reybaz remet à la C. N. un drapeau genevois, qui est placé dans la salle des séances, 27.

GENEVOIS (Louis-Benoît), député de l'Isère à la C. N. — Le 28 messidor an III, au nom des C. de S. P. et de S. G., présente un projet établissant une commission de police extraordinaire chargée de prononcer sur les arrestations et les délits relatifs à la Révolution : ajourné, VI, 429.

Genevois. — Le 23 floréal an II, une députation de Genevois habitant Paris remercie la C. N. d'avoir accordé les honneurs du Panthéon à J.-J. Rousseau, et demande une place dans la cérémonie : renvoyé au C. de S. P. et d'I. P., IX, 476.

GÉNIEST. — Voir JEANNET.

GENISSIEU (Jean-Joseph-Victor), député de l'Isère à la C. N. — En mission dans l'Orne et la Sarthe, fait passer au C. une adresse des citoyens composant la Société dramatique de la Flèche : renvoyé à la 3e section, 24 frimaire an III, X, 315. — Le 3 ventôse, dans la discussion du décret sur la police des cultes, dit qu'il vaut mieux ajouter un mot inutile, que d'omettre un mot dont l'absence donnerait lieu à des difficultés, 527. — Le 4 prairial, veut proscrire les députés montagnards : « Vous ne serez tranquilles que lorsque les chefs auront perdu la tête », VI, 232. — Fait une objection à l'article 5 du projet de décret sur les cultes présenté par Lanjuinais le 11 prairial : voudrait qu'un prêtre qui refuse de prêter serment aux lois ne pût pratiquer son culte dans des assemblées clandestines; Cambacérès et Lanjuinais défendent l'article, qui est voté, 251-252. — Présente, au nom du C. de législation, le 13 messidor, 3 projets sur la restitution des biens des prêtres déportés, sur les peines portées contre les prêtres, et sur la police des cultes : les 2 derniers sont ajournés, 386. — Demande, par une note remise au C., que Bourgoin soit nommé bibliothécaire à La Flèche : remis à la 2e section, 2 fructidor, 562. — Le 21 fructidor, parle contre les meneurs des sections de Paris, 650. — Le 6 vendémiaire an IV, présente, au nom du C. de législation, le projet de décret sur la police des cultes : les 3 premiers titres sont votés, 725; les 3 autres titres sont votés le lendemain, 732; texte, 733-738 (ann. B). — Le 12 vendémiaire, sur sa proposition, la C. N. rapporte le décret du 21 germinal an III sur le désarmement, 748. — Président de la C. N., prononce, le 4 brumaire, à 2 h, et demie, la formule de clôture : « La Convention déclare que sa mission est remplie, et que sa session est terminée », p. 879.

Gens de lettres, savants et artistes. — Dusaulx et Massieu chargés d'un rapport sur les besoins des gens de lettres auxquels leur âge et leurs services donnent des droits à la bienfaisance nationale, 22 février 1793, I, 356. — Chénier adjoint à Dusaulx et Massieu, 26 février, 365. — Prunelle chargé du rapport, en remplacement de ces 3 commissaires, 18 juillet, II, 78. — Arbogast, au lieu de Prunelle, présente un projet de décret sur les savants et gens de lettres; le C. l'adopte, et Grégoire est chargé de le présenter à la C. N., 20 juillet, 85. — Grégoire invité, à l'occasion de pétitions de Palomba et de Layer, à faire incessamment son rapport sur les secours à accorder aux gens de lettres, 24 août 342; présente son rapport, 27 août, 346. — Projet présenté par Grégoire et arrêté par le C.; porte que le décret du 12 septembre 1791 sera applicable aux savants et gens de lettres; qu'une somme annuelle de 300.000 l.t. sera consacrée pour cet objet; et que le B. de C. sera augmenté de 10 membres, 3 septembre, 356. — Il est fait au C. un rapport sur Turpin, 27e jour du premier mois de l'an 2e, 636. — Pétition de Jeaurat ajournée jusqu'au rapport sur les récompenses à accorder aux gens de lettres, 15 brumaire an II, 747. — Le C., expliquant son arrêté du 27 du premier mois, déclare que Turpin doit être porté sur le texte des hommes de lettres dignes d'obtenir des secours, 21 brumaire, 794. — Le président du C. lit un projet de lettre à Turpin; approuvé, 23 brumaire, 814. — Le 13 frimaire, la C. N. décrète que le C. se fera rendre compte, par le ministre de l'Intérieur, de l'emploi des sommes accordées pour l'encouragement des arts utiles, etc. : ce décret fait remettre à l'ordre du jour la question des récompenses, III, 413 (n. 3). — Le C. arrête que Grégoire présentera, dans la prochaine séance, un projet de décret sur les récompenses dues aux savants et aux artistes, 17 pluviôse, 413. — Lettre du C. de S. P. invitant le C. à s'occuper des primes et encouragements, conformément au décret du 13 frimaire : renvoi à Grégoire, 19 pluviôse, 432. — Un décret du 20 pluviôse, rendu sur une pétition du Lycée des arts, porte qu'il sera accordé des récompenses et des encouragements à tous les arts, tant à ceux connus sous la dénomination de beaux-arts qu'à ceux qu'on qualifiait d'arts mécaniques; le C. proposera le mode d'exécution, 443 (n. 2), 450 (ann. E); le C. nomme commissaires L. Bourdon, Grégoire et David, 443. — Sur une réclamation de Turpin, Grégoire est chargé de faire un rapport général sur les secours à accorder aux gens de lettres, 3 germinal, IV, 14. — Grégoire chargé de se concerter avec le C. de S. P. relativement aux récompenses à décerner aux savants et artistes, 17 germinal, 93. — Arrêté que Grégoire fera dans la huitaine un rapport pour solliciter des secours provisoires en faveur des gens de lettres et savants qui sont dans un âge avancé et un besoin urgent, 7 floréal, 283. — Arrêté que Grégoire fera un rapport sur les récompenses et les moyens de subsister à accorder aux savants et aux gens de lettres que l'âge, les infirmités et le défaut de fortune ont laissés sans ressources, 19 messidor, 758. — Arrêté qu'il sera demandé à la C. N. d'autoriser le C. à appliquer au soulagement des savants et gens de lettres pauvres une somme à prendre sur les 2 millions mis à la disposition de la C. ex. : Lakanal chargé du rapport, 26 fructidor, V, 30.

Grégoire (remplaçant Lakanal) fait un rapport sur les récompenses à accorder aux gens de lettres savants et artistes; le projet de décret et le rapport sont adoptés, 10 vendémiaire an III, 103. — Le 17 vendémiaire, Grégoire lit à la C. N. son rapport sur les encouragements, récompenses et pensions à accorder aux savants, aux gens de lettres et aux artistes; le projet de décret, qui met à la disposition du C. une somme annuelle de 300.000 l.t., est voté, IV, 758 (n. 1), 103 (note 1), 121; texte du décret, IV, 767 (ann. A.); extraits du rapport 766-767 (ann. A.), V, 103-105 (annexes); ce rapport sera tiré à 2.000 exemplaires, indépendamment du tirage pour l'assemblée, 22 vendémiaire, 128. — Le tirage du rapport sera de 1.000 exemplaires de plus, 1er brumaire, 161. — La C. ex. ayant proposé d'inscrire la citoyenne Dumesnil sur la liste des gens de lettres qui participeront à la munificence nationale, le C. arrête de lui faire payer provisoirement 1.200 l. t.; un membre propose de demander le rapport du décret ordonnant que la liste des gens de lettres à secourir sera soumise à la C. N. : arrêté, 4 brumaire, 169. — Un membre demande des secours pour des gens de lettres dans l'indigence : ajourné jusqu'au moment où la section chargée de cet objet présentera la liste, 6 brumaire, 175. — Le rapporteur de la 3e section est invité à comprendre le sculpteur Martin dans son état de distribution, 11 brumaire, 186. — Le C. arrête que Boissy formera une liste de gens de lettres d'après celles que divers membres ont été dans le cas de former, et que cette liste n'épuisera pas la totalité de la somme disponible; la Société républicaine des arts ayant appelé l'attention du C. sur les besoins des artistes, la demande est renvoyée à Boissy, les articles étant assimilés aux gens de lettres, 18 brumaire, 205. — Le C. arrête que le maximum et le minimum des secours et encouragements à accorder aux savants, gens de lettres et artistes est fixé à 3.000 et 1.000 l. t., 26 brumaire, 221. — Le C. discute la liste des savants, gens de lettres et artistes qui ont des droits à la générosité de la nation, 28 brumaire, 239. — On reprend

J. ... 331505

la discussion de la liste : arrêté que ceux qui auront déjà un traitement de 3.000 l. t. s'ils sont célibataires, et de 4.000 l. t. s'ils sont pères de famille, n'auront aucune part à la munificence nationale, 30 brumaire, 248. — Montucla demande à participer aux secours : renvoyé à Chénier; on reprend la discussion de la liste : elle est arrêtée, 8 frimaire, 257. — Un membre fait des observations sur quelques omissions dans la liste : le C. les répare, et fait quelques changements d'après meilleurs renseignements, 12 frimaire, 271. — Marie Corneille d'Angély sera comprise dans la distribution des secours accordés aux gens de lettres, 22 frimaire, 310. — Lalande et Bossut seront portés au maximum sur la liste des savants, etc., 24 frimaire, 316. — Un membre [Chénier] donne lecture au C. d'un rapport et projet de décret pour la distribution des 300.000 l. t. accordées par le décret du 17 vendémiaire; 3 classes : 3.000 l. t. (40 noms), 2.000 l. t. (49 noms), 1.500 l. t. (37 noms); sur des rapports de Thibaudeau concernant Rouvière et Pelletier, arrêté que ceux-ci seront compris dans la distribution, le premier pour 1.500 l. t., le second pour 2.000 l. t. (il y figurait déjà) 4 nivôse, 359-360, 362. — Arrêté que Carle Vernet, peintre, sera compris pour 2.000 l. t. dans la distribution, 6 nivôse, 365. — Le C. rapporte son arrêté du 6 concernant Rouvière et arrête en outre que la liste sera relue au C., 8 nivôse, 372. — Le 10 nivôse, Chénier relit la liste : arrêté que Gaillard et Le Gentil y seront portés pour 3.000 l. t. (Le Gentil ne figure pas sur la liste définitive votée le 14 par la C. N.); que Regnault, peintre, Restif de la Bretonne, Lavocat et Wailly, grammairien, y seront portés pour 2.000 l. t. (Regnault, Restif et Lavocat y figuraient déjà pour cette somme; De Wailly n'est pas sur la liste définitive du 14); que Lamontagne, Porta, Petiot et Albanèse y seront portés pour 1.500 l. t., (Porta n'est pas sur la liste définitive; Petiot y figure pour 2.000 l. t.); que Milcent, Pingeron, Poiret et Satur sont ajournés jusqu'à plus amples renseignements; que Bourgeois, Chrysologue (N. André, de Gy), Desoria, Dupain-Triel, Famin, Gérard, officier de santé, Lebat, accoucheur, Paucton seront rayés, attendu qu'ils ne sont pas connus, 10 nivôse, 378-379. — A la C. N., le 13 nivôse, un membre [Chénier?] observe qu'il est essentiel de s'occuper de faire un sort aux artistes, etc., dont un grand nombre sont dans une extrême indigence, et demande que le C. d'I. P. soit entendu sur cet objet le lendemain à 2 heures : décrété, 430 (ann. A). — Le 14 nivôse, Chénier lit à la C. N. son rapport et le projet de décret; textes, 380-385 (ann. A); quelques membres réclament en faveur de divers savants et hommes de lettres, entre autres l'illustre auteur du *Voyage d'Anacharsis;* Chénier répond que l'intention du C. n'a pas été de donner une liste des seuls hommes dignes de l'attention de la C. N., mais seulement de ceux qui avaient des droits plus pressants aux secours; Tallien dit qu'il n'examinera pas si quelques-uns de ceux qui figurent sur la liste n'ont pas quelques reproches à se faire en politique; ils sont malheureux, cela suffit; Réal se félicite de voir sur la liste deux citoyens de son département distingués par leurs talents et leurs vertus civiques, Villars et Liotard : il en infère que les autres choix sont également recommandables; la C. N. décrète la liste : elle comprend les noms de 96 titulaires, entre lesquels est répartie une somme de 258.000 l. t., 385-386. — Une nouvelle liste, pour la distribution des 42.000 l. t. restant sur les 300.000 l. t. décrétées le 17 vendémiaire, va être préparée par le C. ; arrêté d'y inscrire Leseurre (pour 3.000 l. t.) Morellet, Paucton (rayé de la liste précédente, le 10, par un arrêté qui est rapporté), Wailly (pour 3.000 l. t. au lieu de 2.000, pour lesquelles il avait été admis le 10), 14 nivôse, 391-392. — Le C. renvoie à Chénier la proposition de porter sur la nouvelle liste le peintre Peyron, Thomas, Rousseau, Moline, Duhamel; Schweighœuser (pour 3.000 l. t.) et Stuber (pour 2.000 l. t.), recommandés par Ehrmann; Mentelle remercie le C. de l'avoir fait participer aux encouragements, et le prie d'appuyer la demande d'un logement : renvoyé à la C. ex. 16 nivôse, 396. — Arrêté que les [petites-] nièces de Fénelon seront comprises dans la distribution des 300.000 l. t. accordées aux gens de lettres, etc.; la citoyenne Monnet demande à y participer : accordé; Loaisel Tréogate fait la même demande : renvoyé à Chénier; arrêté que Lavallée, Préville, Duhamel Naigeon homme de lettres, Pingeron, la citoyenne Allard, Brion de la Tour, Moitte, la veuve Roucher, la veuve Mailly, Pleyron y participeront; Chénier étant sorti du C., Thibaudeau le remplace comme rapporteur, 18 nivôse, 402-403. — Séjan demande à être porté sur la liste : renvoyé à Thibaudeau; un membre propose Lacombe, Girault, Grivet, Fontallard, Koraï, Sylvestre de Sacy, Laudine; le C. arrête de placer sur la liste Lebas, Wailly, grammairien, et Beffroy de Reigny; Deriaux demande à y figurer, et la C. ex. propose Goussu : renvoyé à Thibaudeau, 20 nivôse, 407. — Soulès demande à être compris dans la distribution des secours, etc.; arrêté qu'il sera inscrit sur la liste, 22 nivôse, 411. — Gail sera porté sur la liste complémentaire, 24 nivôse, 419. — Renvoi à Thibaudeau des demandes de Lambert, Desoria, Messier, Castex, Bluteau, Marchais, Van der Burch, Dunoni, Taurel, Moitte d'être compris dans la liste, et la proposition d'y

inscrire Belle, 26 nivôse, 429. — Renvoi au même des demandes de Girault, Châteauneuf, Fantin-Desodoards et la proposition d'inscrire Dorat-Cubières, 28 nivôse, 431, 432. — Un membre propose de porter Dépercieux sur la liste des savants, etc. : arrêté; arrêté qu'il sera demandé à la C. N. une seconde mise de fonds pour venir en aide aux savants, artistes, etc.; Vidal demande à être porté sur la liste : arrêté, 30 nivôse, 435, 436-437. — Des membres proposent d'inscrire sur la liste Desaunettes (Desaunays) et Leclerc; F. Roy demande à y être porté; des membres de la Société d'histoire naturelle écrivent en faveur de Poiret; Saverien et Champion demandent à être inscrits: renvoi à Thibaudeau, 2 pluviôse, 442. — Fantin-Desodoards, Robert-Vaugondy, Lemonnier, La Métherie, Leclerc seront portés sur la liste; un membre y fait ajouter F.-V. Mulot; le C. confirme l'arrêté pris dans une séance précédente (non mentionné par les procès-verbaux) par lequel il a été passé à l'ordre du jour sur la demande de Buc'hoz d'être compris dans la distribution des récompenses nationales; une liste supplétive comprenant 59 noms est formée, et la suite en est ajournée, 6 pluviôse, 450. — Un membre demande qu'il soit nommé un rapporteur chargé de présenter au C. l'état des pensions à accorder aux savants, artistes et gens de lettres : ajourné, 10 pluviôse, 452. — Une nouvelle liste comprenant 18 noms est arrêtée le 12 pluviôse, 457. — Brunck, Barthélemy, Bérenger et Guiraudet sont portés sur la liste, 14 pluviôse, 459. — Devosges, Dotteville, Lemonnier (traducteur) y sont portés aussi; la Société républicaine des arts communique les noms des artistes à qui elle a reconnu des titres aux bienfaits de la nation; Chapelle, musicien, demande à être porté sur la liste : renvoyé à Thibaudeau. — Un membre demande d'y porter Baudin, professeur à Pau; renvoyé à Thibaudeau, 20 pluviôse, 476. — Le C. arrête de nouveau une liste complémentaire, comprenant 46 noms, 22 pluviôse, 481-482. — Le C. renvoie à Thibaudeau la proposition de porter De Grace sur la liste (il y figurait depuis le 22) et la demande faite par Sanchaman; confirme l'inscription sur la liste complémentaire de Leseurre, Pauctun, Déparcieux, et ajoute les noms de Liéble, Rochon de Chabannes, Bertholon et Gaviniès; puis il ajourne la discussion sur la répartition de la somme restante des 300.000 l. t. accordées, jusqu'après le rapport du jury des arts, 24 pluviôse, 488-489. — Tremblay demande à participer aux effets de la bienfaisance nationale : renvoyé à Thibaudeau, 26 pluviôse, 494. — Le C. arrête que Mangard et Sage seront portés sur la liste des gens de lettres, savants, etc.; arrête en outre une liste comprenant 12 autres noms (entre autre Ferlus); une lettre de Goussu est renvoyée à Thibaudeau, 28 pluviôse, 496, 497. — Le C., d'après les éclaircissements donnés par un de ses membres, rapporte sa décision du 28 de placer Ferlus sur la liste, 30 pluviôse, 501. — Le C. arrête de placer Abeille sur la liste, 2 ventôse, 506. — Perny demande à être placé sur la liste : renvoyé à la 2e section, 4 ventôse, 514. — Ducreux et Davaux demandent à être placés sur la liste : renvoyé, pour le premier, au jury des arts, pour le second, à l'Institut national de musique; Gérard, Desaunettes (*sic*) et Baillon inscrits provisoirement, 6 ventôse, 532. — Sigaud de la Fond porté au maximum sur la liste des savants, etc.; Audin-Rouvière porté sur la liste, sauf discussion, 8 ventôse, 538-539. — Gastelier porté sur la liste, 10 ventôse, 547. — Arrêté que les membres qui présenteront des savants ou gens de lettres pour être inscrits sur la liste, apposeront leur nom à côté de celui qu'ils feront inscrire : conformément à cet arrêté, une note du 13 ventôse par laquelle Mercier a demandé l'inscription de Bérenger, Bonneville et Fantin-Desodoards sur la première liste, est insérée au procès-verbal, 18 ventôse, 580-581. — La veuve Tilliard et son fils, libraires, invitent le C. à faire participer Anquetil-Duperron aux récompenses accordées aux gens de lettres renvoyé à Thibaudeau, 20 ventôse, 592-593 — Berthelot demande que le C. lui avance ou lui donne, 2.000 l. t. à prélever sur les récompenses à accorder aux gens de lettres, etc. offrant de les rembourser quand le C. militaire lui aura versé l'indemnité qui lui est due : renvoyé à la 2e section, 8 germinal, VI, 14. — Durand-Maillane invite le C. à faire participer Borély, d'Aix, aux récompenses nationales; renvoyé à la 2e section, 17 germinal, 33. — Thibaudeau étant sorti du C., Daunou est chargé à sa place du rapport sur les récompenses aux gens de lettres, etc.; Rivière demande à participer à ces récompenses : renvoyé à Daunou, 18 germinal, 45, 47. — Après avoir entendu Daunou, le C. arrête qu'à la première séance il présentera la liste des citoyens qui doivent participer aux récompenses accordées aux gens de lettres, etc., et qu'après la sanction du C., il sera autorisé à demander à la C. N. la somme suffisante pour, avec les 42.000 l. t. restantes, faire le total nécessaire à la distribution des récompenses, 20 germinal, 52-53. — Sylvestre de Sacy demande de nouveau à être porté sur la liste; Estournel fait la même demande : renvoyé à Daunou, 22 germinal, 68, 70. — Daunou présente une liste comprenant 47 noms: 16 à 3.000 l. t., 15 à 2.000 l. t., 16 à 1.500 l. t. : il se concertera avec le C. des finances pour demander la somme supplémentaire à joindre aux 42.000 l. t. restant; Félix Nogaret demande à participer aux récom-

penses nationales : renvoyé à la 2e section. 24 germinal, 76, 77. — Le C. arrête la radiation de Montalembert, Carraccioli et Richer; il inscrit Naigeon pour 3.000 l. t., Gail et Castillon pour 2.000 l. t.; transporte Leblanc de la troisième classe dans la seconde, et Desaulnais et Séjan de la deuxième dans la troisième; décide après avoir pris connaissance de l'avis favorable du C. des finances, qu'il sera demandé à la C. N. une somme supplémentaire de 60.000 l. t.; un membre ayant demandé qu'il soit nommé un rapporteur chargé de préparer un rapport sur des récompenses honorifiques, Daunou est désigné, 26 germinal, 82. — Le 27 germinal, Daunou lit à la C. N. son rapport sur les récompenses à distribuer aux savants et aux artistes; lui demande d'ajouter 60.000 l. t. aux 42.000 l. t. qui restaient depuis le 14 nivôse : le projet comprend 16 noms à 3.000 l. t., 15 noms à 2.000 l. t., 16 noms à 1.500 l. t., pour un total de 102.000 l. t.; mais Massieu fait ajouter un nom oublié, celui du graveur Ribière, ce qui porte le total des récompenses à 103.500 l. t., et la somme supplémentaire à 61.500 l. t. au lieu de 60.000 l. t.; décret adopté après une observation de Lemoine, à laquelle répond Chénier, 86-90. — Sur une pétition de Marie-Louise-Rosalie Dangy, veuve de Robert-Vaugondy, le C. arrête que les 1.500 l. t. accordées à son mari par le décret du 27 germinal seront payées à elle, 2 floréal, 119. — Lebœuf demande à partiper aux récompenses nationales : renvoyé à la 1re section, carton des récompenses, 6 floréal, 131. — La citoyenne Ribert, nièce de feu Gadbled, désire participer aux récompenses nationales, et ne pas être renvoyée au C. des secours : renvoyé à la 2e section, 8 floréal, 148. — Lamarche recevra, pour la veuve Robert-Vaugondy, les 1.500 l. t. accordées à son mari, 12 floréal, 155. — Barbié du Bocage, Anselin et Bourgoin demandent à participer aux récompenses nationales : renvoi à la 2e section, 19 floréal, 171, 174. — Villar chargé du travail sur les gens de lettres, etc., en remplacement de Daunou, 20 floréal, 191. — Leblanc, auteur des *Druides*, fait attester son identité avec le citoyen Blanc, porté sur la liste décrétée le 27 germinal, 22 floréal, 155. — Des artistes qui ont fait le voyage de Rome à leurs frais demandent à participer aux secours accordés aux savants, etc. : renvoyé à la 2e section, 30 floréal, 225. — Sur une lettre de la citoyenne Rivarel, qui a traduit les *Droits de l'homme* de Paine, on propose de lui accorder une somme à titre d'encouragement : renvoyé à Chénier, chargé de présenter une troisième liste de savants artistes et gens de lettres, 10 prairial, 240.

Restout, peintre, demande à être compris dans la liste de ceux qui ont droit aux récompenses nationales : renvoyé à Chénier, 14 prairial, 257 — Le nom de Rolin placé sur la liste à discuter des citoyens qui ont droit aux encouragements; le C. renvoie à la 2e section la pétition du B. de C. demandant que plusieurs de ses membres soient admis à participer aux récompenses accordées aux savants, etc.; de même qu'un mémoire de Durieu, en ce qui concerne Agus, 18 prairial, 266-267. — Robert, géographe, de Dijon, porté sans discussion, pour 1.500 l. t., sur la 3e liste des savants, etc.; Lamarche annonce la mort de la veuve Robert-Vaugondy, qui laisse quatre filles dans le plus grand besoin : renvoyé à la C. ex., 20 prairial, 273, 274-275. — Le C. renvoie au rapporteur chargé de présenter la 3e liste des savants, etc. : 1° une pétition de Viel, graveur; 2° un décret du 3 floréal concernant les petites nièces de Fénelon; 3° une demande de Marie Ribert, nièce de Gadbled, 22 prairial, 278. — Laurent, auteur d'un ouvrage de mathématiques, espère que le rapport qui en sera fait lui donnera un titre aux récompenses accordées aux savants, etc. : renvoyé au jury des livres élémentaires, 23 prairial, 280. — Le C. renvoie à sa 2e section une pétition de Châteauneuf demandant à être porté sur la liste des gens de lettres, etc., et une lettre de Robert, de Dijon, 4 messidor, 319. — Lanthenas demande que Leclerc, dessinateur de Lyon, soit porté sur la liste des artistes, etc. : renvoyé à la 2e section; Delecloy fait la même demande pour Bergeron-Paulmier : renvoyé au C. des secours, 6 messidor, 330. — Carmontelle sera porté sur la liste des gens de lettres, etc.; la C. ex. remet une note de Trumeau-Vazelle, qui demande à être porté sur la 3e liste des savants et gens de lettres : renvoyé à la 2e section, 8 messidor, 343, 347-348. — Prieur fait décider que Ponteau sera porté sur la liste des artistes qui ont droit aux récompenses, 14 messidor, 385. — Un membre propose de porter la citoyenne Roubo sur la liste : renvoyé à Villar, ainsi qu'une note contenant les titres de Loaisel Trégate, et 2 notes de Lanthenas concernant Leclerc aîné et Parraud, 20 messidor, 396, 397, 398. — On renvoie à Villar une note de Daunou concernant Duvillar, une pétition de Beaufort, une note de Mouzon, 23 messidor, 404. — Une note de Lanthenas concernant la veuve Roucher renvoyée à Villar, 24 messidor, 408. — Le C. arrête qu'à sa première séance, il entendra le rapport de Villar, 26 messidor, 413. — Villar présente au C. sa liste : on en discute la première partie (16 noms), 28 messidor, 426-427. — La seconde partie de la liste (49 noms) est discutée, 30 messidor, 431-433. — La 3e partie de la liste (23 noms) est discutée, 4 thermidor, 447-448. — Le C. arrête de porter Blondin sur la liste; la discussion de la liste est continuée, 6 thermidor, 453, 454-455.

Pétition de Blancardi renvoyée à Villar, pour être présentée lors de la discussion sur la liste

des gens de lettres, etc.; sur un rapport de Guyton, Daunou est invité à proposer à la C. N. de faire payer 1.500 l. t. à Robert, de Dijon, qui avait été porté sur la liste adoptée le 27 germinal; par suite d'une méprise, la somme qui lui était destinée a été payée à Robert-Vaugondy en la personne de sa veuve; on reprend la discussion de la liste, dont la suite est ajournée, 10 thermidor, 471, 472. — Daunou fait rapporter l'arrêté du 10, relatif aux 1.500 l. t. payées à la veuve de Robert-Vaugondy, et décider que Robert, de Dijon, sera porté pour 1.500 l. t. sur la 3e liste, 14 thermidor, 486. — Villar ayant proposé de placer sur la liste la petite fille du peintre Le Brun, le C., considérant que les récompenses doivent être données personnellement à ceux qui en sont jugés dignes, charge Bordes de lui présenter un rapport à faire à la C. N. sur les secours à accorder aux veuves, enfants, etc., des artistes, savants et gens de lettres, 16 thermidor, 497. — Dessous demande à être porté sur la liste des récompenses : renvoyé à Villar, 20 thermidor, 517-518. — A la demande du procureur syndic du département du Loiret, Digard est porté sur la 1re classe de la liste des savants et gens de lettres; la 1re section, chargée d'un rapport sur les pensions des artistes et savants, devra présenter aussi la liste des savants qui ont droit aux récompenses, 26 thermidor, 539, 540. — Le C. arrête que Barbié du Bocage sera placé dans la 2e classe, 30 thermidor, 819. — Arrête que Picard et Laire seront placés dans la 2e classe; que Montjorge sera placé dans la 3e, 4 fructidor, 568, 570. — Arrête que Lamarche payera aux enfants et héritiers de la veuve de Robert-Vaugondy la gratification dont il est détenteur, déduction faite de 77 l. t. de dépenses imputables sur cette gratification, soit 1.423 l. t., 9 fructidor, 590. — Arrête une liste comprenant 112 noms : 26 pour la 1re classe, 49 pour la 2e, 37 pour la 3e, 10 fructidor, 591-593. — Sont inscrits sur la liste : Pasumot (2e classe) et Guillard (id.); puis le C. arrête que la liste est close, 12 fructidor, 599. — Dérogeant à son arrêté de la veille, le C. décide que Blondin sera inscrit sur la liste, conformément à une décision du 6 thermidor, 13 fructidor, 607. — Villar donne lecture au C. du rapport qu'il fera à la C. N. en lui présentant la liste : adopté, 14 fructidor, 610. — Dérogeant à son arrêté du 12, le C. inscrit encore sur la liste De Wailly, Fontanes et Gilbal, 15 fructidor, 617. — Arrête que Charpentier passera de la 2e classe à la 1re, et que Berruer et Lucas seront ajoutés à la liste, 15 fructidor, 617. — Le 18 fructidor, Villar lit son rapport à la C. N., qui adopte la liste sans débat, 639, 627 (n. 1); texte du rapport et du décret, 624-630; la liste contient 27 noms à 3.000 l. t., 53 noms à 2.000 l. t. et 38 noms à 1.500 l. t. : total, 244.000 l. t.; rectification de quelques erreurs, 628 (n. 1), 629 (n. 1), 630 (note), 631 (et note). — Une note apostillée par Riouffe, au nom de la C. ex., invite le C. à substituer la mère de Girey-Dupré, sur la liste des gens de lettres récompensés, à Arnault, qui a refusé sa part; un membre fait observer que le C. ne peut pas modifier une liste qui a été établie par un décret; demande, et le C. arrête, que la pétition de la citoyenne Girey-Dupré sera renvoyée à la 2e section pour y être fait droit, lorsqu'on s'occupera d'une quatrième liste, 26 fructidor, 675. — J.-F. de la Mome, peintre en émail, demande à participer aux récompenses, et expose ses besoins et ses titres : renvoyé à Villar : 2 vendémiaire an IV, 714. — Les pétitions de Vidal et de Fréville, la demande relative à la mère de Girey-Dupré, ainsi que la pétition de Macarel, sont renvoyées à la 2e section, pour être représentées lors de la discussion d'une nouvelle liste de récompenses, 6 vendémiaire, 722. 723. — Sur l'annonce que Beaurieu est malade à l'hospice de la Charité, le C. autorise la C. ex. à lui remettre 1.500 l. t., à prendre sur le restant des fonds mis à sa disposition le 18 fructidor an III pour les savants, etc.; sur la demande faite d'accorder à Benazet un secours à prendre sur ce même restant, renvoie au C. des secours, 8 vendémiaire, 739-740. — Boinvilliers, appuyé par Mercier, demande à participer aux récompenses nationales : renvoyé à la 2e section, 18 vendémiaire, 759. — Le C. arrête que, sur le restant des fonds mis à la disposition de la C. ex. le 18 fructidor, etc., on accorde 1.500 l. t. à Baumé; la citoyenne Lebrun demande que les 1.500 l. t. accordées à Beaurieu, qui est mort, soient remises à elle pour la rembourser de pareille somme : renvoyé à la C. ex., 26 vendémiaire, 801, 802-803. — La demande de Prodon de participer aux récompenses accordées aux gens de lettres est renvoyée à Villar, 28 vendémiaire, 820.

GENSONNÉ (Armand), député de la Gironde à la C. N. — Notice, II, XCVI. — Condorcet et lui présentent à la C. N. le rapport du C. de constitution dans les séances des 15 et 16 février 1793, I, 365 (n. 1). — Est porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

GENTAS, artiste vétérinaire. — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition, 26 brumaire an III, V, 221.

GENTENNE, instituteur de la commune de Latillé, élève de l'Éc. normale pour le district de Poitiers. — Invite le C. à autoriser ce district à payer à son épouse, pendant son absence, le traitement accordé aux institutrices : renvoyé à la 1re section, 24 ventôse an III, V, 600. — Une adresse de la municipalité de Latillé expose au C. que Gentenne et son épouse se sont dévoués pendant 3 ans à l'instruction de la jeunesse de

cette commune, mais que le jury d'instruction de Poitiers vient de nommer une institutrice en remplacement de la citoyenne Gentenne; l'adresse demande que Gentenne et son épouse soient conservés à la commune : renvoyé à Barailon, pour faire droit à la demande, 30 floréal, VI, 223.

GENTIL. — Envoie des *Notes pour être insérées dans la Nouvelle Géographie de la République française :* renvoyé à Daoust, 19 prairial an II, IV, 558.

GENTIL. — Figure pour 2.000 l. t. sur la liste des savants, etc., présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 359; c'est probablement un double emploi pour *Le Gentil*, qui figure p. 360. — *Le Gentil* dont il est question au procès-verbal du 18 messidor an III, VI, 387, est sans doute aussi ce même *Le Gentil*.

GEOFFROY, graveur de mécanique et machines de guerre. — Demandé le 5 prairial an II, pour son quasi-homonyme Geoffroy, qui avait arrêté Lamiral, une couronne civique : ordre du jour, 23 prairial, IV, 622.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Étienne), naturaliste. — Extrait de son ouvrage *Études progressives d'un naturaliste* (1835), I, 480. — A la démission de Lacèpède, Bernardin de Saint-Pierre propose au ministre de l'Intérieur (7 mars 1793) de le nommer sous-garde de cabinet d'histoire naturelle et sous-démonstrateur; les professeurs l'élisent à ce poste, et consultent le C. sur la validité de l'élection; le C. se déclare incompétent, 2 juillet, 524 (et note 2). — Son témoignage détruit la légende accréditée par Cuvier et Biot dans l'affaire du certificat de civisme de Daubenton, IV, 316. — Dans l'organisation donnée au Muséum par le décret du 10 juin 1793, il est professeur de zoologie des quadrupèdes et des oiseaux; il ouvre son cours le 17 floréal an II, 398 (n. 4), 407.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Isidore). — Cité au t. IV, 398 (n. 4).

Géographie. — Un membre du C. demande qu'au nombre des livres élémentaires on mette des notions sur la géographie : adopté, 5 pluviôse an II, III, 322. — Rolin, élève de l'École normale, admis au C., donne l'analyse d'une méthode très abrégée pour enseigner la géographie dans les écoles primaires : renvoyé à la 1re section, 12 floréal an III, VI, 156. — Une lettre de Rolin, principal au collège de Langres, à laquelle sont joints des exemplaires d'un projet de concours public sur la géographie mathématique, astronomique, hydrographique, physique et politique, entre les élèves de ce collège, renvoyée à la 1re section, 26 vendémiaire an IV, 804.

GEORGE. — Son projet d'une nouvelle orthographe, transmis par Romme, est renvoyé au concours, 13 prairial an II, IV, 517.

GEORGERI. — Un des artistes chargé des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 579.

GEORGES. — Nom du copiste d'un manuscrit arabe, du XVIe siècle, de la B. N., dans lequel se trouve le *Pacte de Mahomet en faveur des chrétiens*, traduit par Lefebvre-Villebrune, VI, 831 (ann. B.).

GEORGET, de la section du Nord, Paris. — Se plaint au Conseil général de la commune, le 17 ventôse an II, que des commissaires de la section lui aient ordonné d'arracher les arbres de son jardin pour y planter des pommes de terre et des épinards, IV, 42 (n. 2), 50 (ann. C).

GÉRARD. — La C. ex. remet un rapport sur la demande de ce citoyen, qui demande une indemnité pour avoir concouru à la confection des inventaires et catalogues dans le district de l'Égalité, 30 fructidor an III, VI, 686. — Le C. arrête qu'il sera payé à Gérard une indemnité de 4.304 l. t. 17 s., et pour le surplus de sa demande réclame un mémoire détaillé visé par le district du Bourg-l'Égalité, 20 vendémiaire an IV, 767.

GÉRARD, médecin des Basses-Alpes. — Communique une observation relativement à la plante appelée improprement mousse de Corse : renvoyé à Plaichard, 17 floréal an II, IV, 322-323. — Sa nomenclature des végétaux du Midi, etc., est renvoyée à Fourcroy, 5 prairial, 417. — Fait hommage d'un manuscrit intitulé *Plan de réformation relatif au traitement des maladies des habitants des campagnes;* mention civique et renvoi à la 1re section, 30 brumaire an III, V, 247. — Figure pour 1.500 l. t. sur la liste des savants, etc., présentée le 4 nivôse, 359; est rayé le 10, attendu qu'il n'est pas connu, 379. — A proposé au C. d'établir un jardin botanique dans son département : rapport de Leblanc et Desfontaines à la C. des A. en l'an III, inséré dans la *Décade* du 30 nivôse an III, 471 (n. 4). — Comme auteur d'une *Flora gallo-provincialis*, est provisoirement porté sur la liste supplémentaire, 6 ventôse, 532.

GÉRARD, peintre. — Proposé par David, au nom du C., comme membre du jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-831 (ann. E). — Nommé membre du jury du concours de restauration, 9 messidor, IV, 705 (ann. C). — Figure pour 1.500 l. t. sur la liste des artistes, etc., présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Se plaint de ne pouvoir jouir du local qui lui a été accordé au Louvre par la C. ex., parce que l'Agence des archives occupe ce local : renvoyé au C. des inspecteurs, 30 germinal, VI, 109. — Obtient le premier prix (20.000 l. t.) et l'exécution de son esquisse comme monument national au concours des esquisses de peinture (avec une esquisse repré-

sentant le peuple envahissant l'Assemblée législative, le 10 août 1792, pour demander la destitution du tyran), décret du 14 fructidor an III, IV, 260 (et n. 2), 263.

GÉRARD, dit de Landau, peintre. — A obtenu un prix de 1.500 l. t. au concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV. 262.

GÉRARD (La citoyenne), de Grasse, peintre, galeries du Louvre. — A obtenu un prix de 2.000 l. t. au concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 262.

GÉRARD (Théodore), auteur du *Tableau social.* — Le C. arrêté qu'il sera porté sur la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 28 pluviôse an III, V, 497. — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe. VI 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor 628.

GÉRARD-DESRIVIÈRES (Jacob), député de l'Orne à la C. N. — Adjudicataire de la maison Boutin, a tiré un coup de fusil sur le jardinier Camus, gardien de la partie du jardin Boutin réservée à la nation : Creuzé (Pascal) est chargé de dénoncer cette violence au C. de S. G., 15 fructidor an III. VI, 616.

GÉRARDIN (Louis-Alexandre), peintre. — Sur le vu des tableaux exécutés par lui, le C. arrête d'inviter le C. de S. P. à le mettre en réquisition, 26 vendémiaire an III, V, 136.

GÉRARDIN (La citoyenne Sophie-Alexandrine). — Le C. arrête d'inviter le C. de S. P. à la mettre en réquisition afin qu'elle puisse redresser les ouvrages élémentaires dont elle s'occupe, 22 fructidor an II, V, 20.

GERENTE (Joseph-Fiacre-Olivier), généralement appelé OLIVIER-GERENTE, député de la Drôme à la C. N., puis député du Vaucluse lors de la formation de ce département, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Le 2 pluviôse, propose de consacrer par une fête annuelle la mémorable journée du 9 thermidor : décrété, 443-444. — Prend part, comme membre du C. militaire, à une délibération du 9 ventôse, 547.

GERLET, maître de pension à Paris. — Présente à la C. N. le 21 avril 1793, un ouvrage manuscrit intitulé *Encyclopédie des connaissances nécessaires aux jeunes gens;* écrit à l'assemblée une lettre, lue le 8 septembre, pour réclamer ce manuscrit, III, 35 (n. 3), 39-40 (ann. B); réclamation renvoyée par le C. à Prunelle et Villar, 7 frimaire an II, 35. — Envoie un *Catéchisme républicain historico-politique :* renvoyé à Prunelle, 19 floréal, 374.

GERMAIN (Jacques), à Courson. — Son poème pour la fête préparée à l'Être suprême dans sa commune est renvoyé à Villar, 3 messidor an II, IV, 674.

GERMAIN (Louis), nommé élève aux Éc. de santé. — Le C. confirme sa nomination, 17 germinal an III. VI. 37.

GERMÉ. — Envoie un *Hymne à l'Eternel :* renvoyé à Villar, 23 prairial an II, IV, 617.

GERS, département. — Les administrateurs du département adressent un arrêté des représentants Dartigoeyte et Cavaignac : arrêté que le président du C. écrira et enverra l'*Instruction* de la C. des A., 23 floréal an II, IV, 421. — Les *Documents de la raison,* de Chantreau, ont été publiés dans le Gers aux frais de l'administration du département, 933 (n. 1). — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Auch, V, 614; confirmé, par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Le Gers est placé dans l'arrondissement affecté à Lakanal, 20 germinal, 53.

GERSIN, instituteur à l'Institution des Enfants aveugles. — Arrêté pour un écrit accusé d'incivisme, une députation de ses élèves demande au C. de lui faire rendre la liberté : David et Bouquier rapporteurs, 15 frimaire an II, III, 68. — Sur le rapport de Bouquier, le C. passe à l'ordre du jour, 17 frimaire, 73. Présente avec V. Haüy, en l'an III, une pétition à la barre de la C. N., VI, 156 (n. 2) : texte de cette pétition, 158-159 (ann. A).

GÉRUZEZ, ancien curé de Sacy, élève de l'École normale pour le district de Reims. — Écrit le 29 germinal an III à Deleyre et Lakanal pour les engager à faire porter un décret permettant à une partie des élèves de se retirer, et aux autres de rester pour compléter le plan d'instruction : texte de sa lettre, VI, 106 (n. 1).

GERVAIZ (Ch.), membre du Comité révolutionnaire de Chauny. — Une dénonciation faite par lui contre Sainte-Luce est renvoyée à la 2e section, 26 floréal an III, VI, 204.

GETTY, fondeur. — Chargé de fondre en bronze la statue colossale de la Renommée destinée à être placée sur la coupole du Panthéon français, et dont Dejeux avait exécuté le modèle. Cette statue ne fut pas fondue, III, 6, 7. — Neveu a été chargé de faire exécuter (par Getty et Michely) 90 creux d'après les plus belles statues et têtes antiques : un rapport de la C. ex. à ce sujet est renvoyé à la 1re section, 2 fructidor an III, VI, 563: dans ces moules, on propose de couler 25 figures antiques, à délivrer aux artistes Vincent, Regnault, Julien, Roland et Neveu (5 à chacun) à leur choix, en indemnité de leurs soins : décision ajournée, 13 fructidor, 606. — Le C. adopte cette proposition, 16 fructidor, 622.

GHERARDO DELLA NOTTE, surnom du peintre HONTHORST (Gérard).

GHERRI (Carlo Giuseppe), médecin. — Une lettre de lui, en italien (s. l. n. d.), prise chez Lavoisier le 11 septembre 1793, est remise au C. de S. G., qui l'envoie au C. d'I. P. le 28 septembre, II, 383, 514, 511.

GIBELIN, peintre. — Autorisé à rester à Paris, 3 vendémiaire an III, V, 84. — Chargé de la réparation du clair-obscur peint par lui dans l'amphithéâtre des démonstrations anatomiques, 28 vendémiaire, 140. — Le C. approuve l'exécution du dessin de Gibelin pour sa fresque, 26 messidor, VI, 414. — La C. ex. est autorisée à lui délivrer, sur le prix ses travaux dans l'amphithéâtre, un mandat d'urgence de 6.000 l. t., 18 vendémiaire an IV, 759.

GIBERGUES (Pierre), député du Puy-de-Dôme à la C. N. — Comme membre du C. d'I. P. de la Législative réélu à la C. N., fait partie avec 9 autres, en vertu d'un décret du 21 septembre 1792, d'un C. d'I. P. provisoire en attendant l'élection du C. définitif, I, Introd., II (et n. 1, Addenda).

GIBERT, auteur dramatique. — Présente une pièce intitulée *Le siège de Sagonte*, et demande que le C. sollicite du C. de S. P. l'établissement d'une commission chargée exclusivement de l'examen de pièces de théâtre : renvoyé à Villar, 15 floréal an II, IV, 314 (et n. 7). — Demande renvoyée au C. de S. P., 21 floréal, 401. — Gibert retire son ouvrage le 23 floréal, 314 (n. 7).

GIBRAT, géographe. — Porté sur la liste des récompenses du 10 fructidor an III, dans la 2e classe, VI, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

GIDOIN, à Étaples. — Observe que 9 jours de travail sont fatigants, et demande que le quintidi soit aussi jour de repos : ordre du jour, 5 germinal an II, IV, 26.

GIEN, Loiret. — Cette commune envoie le procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison : renvoyé à Grégoire, 19 floréal an II, IV, 370. — Une lettre et un projet de cette commune sont renvoyés à la Commission des fêtes décadaires, 21 prairial, 610.

GIGOT, officier de santé en chef de l'armée des Alpes. — Proposé par les professeurs de l'Éc. de santé de Paris, le 2 messidor an III, pour la place de professeur adjoint de clinique de perfectionnement, VI, 381 (note).

GIGOT D'ORCY, ancien receveur général des finances à Châlons. Sa veuve et ses héritiers sont débiteurs du Trésor; la veuve propose de vendre à la nation le cabinet d'histoire naturelle et la bibliothèque de son mari; la C. des A., le 10 fructidor an II, charge des commissaires d'inventorier ce cabinet et cette bibliothèque; le 15, sur leur rapport, elle arrête que le C. sera invité à en solliciter l'acquisition auprès de la C. N.; le 30 pluviôse, un membre du C. des finances propose d'acquérir ce cabinet : la C. des A. arrête de renouveler ses instances auprès du C. d'I. P., III, 492 (n. 1), 497-498 (ann. B). — Lindet rend compte au C. de la proposition d'acheter le cabinet et une partie de la bibliothèque Gigot d'Orcy : il sera pris des informations, 5 ventôse, 491. — Le 10 ventôse, la C. des A. arrête d'envoyer sur-le-champ une députation au C. des finances pour lui rappeler que le lendemain devait avoir lieu la vente des biens meubles de la succession Gigot d'Orcy; il fait rendre à la C. N., ce même jour, un décret ordonnant de surseoir à cette vente, 530 (n. 3), 532 (ann. A). — La veuve Gigot d'Orcy pétitionne pour obtenir un décret qui ordonne l'acquisition du cabinet de son mari : renvoyé à Petit, 11 ventôse, 530. — Duhem remplace Petit comme rapporteur, 17 ventôse, 551. — Le C. arrête, sur le rapport de Duhem, qu'il sera proposé à la C. N. d'acquérir la bibliothèque et le cabinet de Gigot d'Orcy, 5 germinal, 24; le 11 germinal, la C. N. vote un décret conforme, 34 (ann. B).

GILBAL, homme de lettres. — Dérogeant à son arrêté du 12 fructidor an III qui avait déclaré close la liste des gens de lettres, etc., à récompenser, le C. l'inscrit sur la liste, dans la 3e classe, 15 fructidor, VI, 617. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

GILBERT, d'Alfort. — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1er brumaire an IV, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national : le 29 brumaire, le Directoire l'y inscrit, VI, 838, 839.

GILBERT (Florentin), architecte. — Membre de la C. des A. (section d'architecture), nommé par Paré en 1793, II, 510. — Signe, le 26 brumaire an II, comme secrétaire de la Société républicaine des arts, un extrait des délibérations de cette Société, relatif à une députation au C. d'I. P., III, 26 (ann. D). — N'est pas maintenu dans la C. des A. réorganisée, 5 pluviôse, 323, 329. — L'un des architectes estimateurs des domaines nationaux, est nommé dans un arrêté des C. des finances et d'I. P., 18 thermidor an III, VI, 503.

GILBERT-VOISINS. — Les commissaires chargés du choix des livres pour la bibliothèque du C. de S. P. pourront consulter le catalogue de la bibliothèque de Gilbert-Voisins, 28 floréal an II, IV, 428.

GILIBERT, professeur au Collège de médecine de Lyon. — Fait paraître en 1789, chez les frères Bruyset, une 3e édition des *Démonstrations élémentaires de botanique* de Claret de la Tourette; maire de Lyon pendant quelques jours en 1793, en fuite après le siège de cette ville, IV, 686 (n. 1). — Sur une note que lui adresse le représentant Zangiacomi, la C.

des A. (section de botanique) fait au C. un rapport concluant à ce que 100 exemplaires des *Démonstrations* soient retirés de dessous les scellés apposés chez le libraire Bruyset pour être rendus aux élèves du Muséum d'histoire naturelle : renvoyé à Mathieu, 27 prairial an II, 639 (et n. 4), 686 (n. 1). — Sur le rapport de Mathieu, le C. arrête de proposer au C. de S. P. de faire droit à la demande de la C. des A., 5 messidor, 685, 686 (n. 1). — Nouvelle rédaction de l'arrêté relatif aux *Démonstrations*, 20 fructidor, V, 10.

GILLAN. — Deux lettres de lui à Mme Lavoisier, en anglais (Londres, 4 mai 1792; Portsmouth, 25 septembre 1792), prises chez Lavoisier le 11 septembre 1793, sont remises au C. de S. G., qui les renvoie au C. d'I. P., le 28 septembre, II, 383, 514, 511.

GILLET, commissaire du C. de S. P. — Accompagne Romme dans sa mission, le 5 ventôse an II, III, 478 (n. 1).

GILLET (Pierre-Mathurin), député du Morbihan à la C. N. — Notice, II, XCVI. — Une lettre de lui à la C. N. (Nantes, 11 août 1793) dit que le chef des brigands, Charette, avait annoncé qu'il troublerait le 10 août la fête de la République à Nantes et Paimbœuf, 291 (note). — En mission à l'armée de la Moselle, assiste à la bataille de Feurus, IV, 707 (n. 1). — Le 26 prairial an III, signe comme membre du C. de S. P. un arrêté relatif à Lomet, VI, 292 (annexe). — Le président du C. écrira à Gillet et Imbert pour les inviter à procurer à la République les tableaux de la galerie de Düsseldorf, et tous les objets qui peuvent intéresser les sciences et les arts, 26 fructidor, 674-675.

GILLET-LAUMONT, agent des mines. — Membre de la C. des A. (section d'histoire naturelle), nommé par Paré en 1793, II, 509. — Maintenu dans la Commission réorganisée (section de minéralogie), 5 pluviôse an II, III, 323. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au C. le 1er brumaire an IV par Lakanal le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, VI, 833, 838, 839.

GINDROZ. — Propose au C. de publier des tables de comparaison des mesures anciennes et nouvelles pour les départements de Loir-et-Cher et du Loiret : renvoi à Prieur, 16 vendémiaire an IV, VI, 747.

GINGUENÉ (Pierre-Louis), homme de lettres. — Rédacteur de la *Feuille villageoise* et collaborateur de la *Décade*, est arrêté le 14 floréal an II et remis en liberté le 22 thermidor, IV, Introd., XVII (n. 1). — Le C. arrête de le proposer pour la place de second adjoint de la C. ex., 24 fructidor an II, V, 24-25; nommé par la C. N., le 26 fructidor, mais en qualité de premier adjoint, 25 (n. 1), 28 (annexes). — Fournit à Lakanal, comme celui-ci l'a reconnu en l'an VIII, des notes pour son rapport sur J.-J. Rousseau, IV, 993 (n. 2); V, 40 (n. 4). Dans un pamphlet de ventôse an III, Chalmel raconte que le rapport de Lakanal avait été écrit par Ginguené, 50-51. — Chargé, à la C. ex., de la surveillance de la 2e section, 114. — Signe, avec Garat et Clément de Ris, un tableau de l'organisation de la C. ex., donnant les noms des 4 secrétaires et des 9 chefs de bureau, 112. — Accusé par Chalmel d'avoir fait nommer à la C. ex. beaucoup de commis inutiles, et d'y avoir fait donner le titre et les appointements de garçon de bureau à son domestique Juguet; explications de Ginguené à ce sujet, 113-117. — La statistique intitulée *État des écoles primaires*, datée du 12 brumaire an III, se trouve dans les papiers de Ginguené, VI, Appendice, 899. — Signe avec Garat et Clément une circulaire aux districts pour la prompte exécution du décret du 27 brumaire, 244. — Sur la proposition d'un membre (sans doute Lakanal), le C. invite Ginguené à composer un livre élémentaire de morale républicaine; un membre (Lakanal) observe que la *Feuille villageoise* peut produire le plus grand bien contre le fanatisme : le C. arrête qu'il prendra, pour les faire distribuer, 2.000 ex. de la 5e année de cette feuille, 30 brumaire, 248. — Dans son pamphlet, Chalmel prétend que, si Lakanal fit prendre ces 2.000 abonnements, ce fut pour lui une manière de payer à Ginguené le rapport sur Rousseau; réponse de Ginguené à cette accusation, 50-51. — Signe, au nom de la C. ex. de l'instruction publique, un arrêté s. d. pour l'ordonnancement de 8.000 l. t. à titre de récompense attribuée à Stephanopoli, III, 264 (fin de la n. de la p. 263). — Ginguené a probablement revu le rapport de Millin sur la B. N., rédigé entre brumaire et pluviôse an III, VI, 351. — Signe le 25 nivôse, avec Garat et Clément, une circulaire aux districts sur l'emplacement des écoles primaires, Appendice, 925 : un exemplaire de cette circulaire se trouve dans ses papiers 925 (n. 1). — Le tableau des 549 districts qui ont dû envoyer des élèves à l'Éc. normale, avec le nombre des élèves arrivés en nivôse et une liste supplémentaire, provient des papiers de Ginguené, 665. — La lettre de démission de Clément de Ris, publiée dans le *Journal de Perlet* du 25 pluviôse, parle de l'intrigue et de la malveillance qui se sont agitées autour de lui; le journaliste a ajouté que Clément était pour l'intrigue un surveillant incommode : Ginguené écrit à Clément le même jour pour le sommer de s'expliquer, V, 483-484 (annexes). — Ginguené signe avec Garat, le 26 pluviôse, la révocation de Chalmel. — Explication que Ginguené donne, dans sa brochure du 4 ventôse, de la révocation de Chalmel, 480 (note), 485. — A

l'occasion d'une lettre du C. de S. G. sur des manifestations de fanatisme dans les campagnes, le C. entre autres mesures, arrête d'inviter la rédaction de la *Feuille villageoise* à faire circuler avec profusion, dans les communes fanatisées, quelques-uns de ses numéros, 28 ventôse, 615. — Lui et Noël sont autorisés à se faire remettre des pièces qui se trouvent parmi les papiers de Hérault de Séchelles, et qui leur sont nécessaires pour une édition de Vauvenargues, 6 germinal, VI, 2. — Dépose au C. le numéro de la *Feuille villageoise* dont le C. a arrêté l'envoi dans les communes, et nommément dans le district de Montluçon : renvoyé à la 3e section, 10 germinal, 20. — Le C. arrête que le numéro que Ginguené a été chargé de rédiger sera imprimé à 1.000 ex.; la C. ex. est chargée d'en faire la distribution tant à Montluçon qu'ailleurs, 13 germinal, 27. — Ginguené fait au C. un rapport sur les manuscrits de Chamfort, et annonce qu'il projette une édition de ses œuvres : le C. l'y engage, 18 germinal, VI, 47. — Nommé professeur de belles-lettres aux écoles centrales de Paris, germinal, 115 (note). — Un rapport de la C. ex., du 7 messidor, signé Ginguené, annonce que l'Institut national de musique devra quitter le 15 son local de la rue Joseph, et demande au C. de venir à son aide : texte de ce rapport; une note de Jussieu du 12 messidor dit que Ginguené, le 8 messidor, demanda au C. de l'autoriser à charger Molinos de se concerter avec la C. ex. des travaux publics pour les travaux à faire à la galerie supérieure du Muséum d'histoire naturelle, 346 (et n. 2), 349-350 (ann. B), 348, 375 (ann. D). — Le C. entend, le 18 messidor, une réclamation du commissaire Garat et de ses deux adjoints, rédigée par Ginguené, relative à leurs traitements; Wandelaincourt est chargé de porter cette réclamation au C. des finances, 18 messidor, 389; analyse de la réclamation, 395 (ann. B). — Le C. arrête que son président proposera à la C. N. de nommer Ginguené commissaire en remplacement de Garat démissionnaire, 6 thermidor, 452. — Le 7 thermidor, Portiez s'acquitte de sa mission; mais Bonguyod s'élève contre la C. ex., absolument inutile; on demande l'ajournement sur la proposition de Portiez; on fait décréter que les C. des finances et d'I. P. présenteront sous 3 jours un rapport sur la suppression de la C., 452 (n. 2), 458, 461 (ann. B), 467; texte du décret, 468. — Le 8 thermidor, Ginguené, ayant lu dans le *Journal de Perlet* ce qui s'était passé la veille à la C. N., écrit au C. pour se plaindre qu'aucun de ses membres n'ait pris la défense de la C. ex.; fait l'apologie de celle-ci et conclut en donnant sa démission : texte de la lettre, 461-466. — Le C., après avoir entendu la lecture de cette lettre arrête que son président lui écrira pour l'inviter à continuer ses fonctions et à donner au C. les renseignements nécessaires pour le rapport, 8 thermidor, 458-459; texte de cette lettre du 8 thermidor, signée par Lanthenas, Villar, Plaichard, Fourcroy et Grégoire, 466. — Après avoir reçu le 9, la réponse du C., Ginguené écrit, le 10 thermidor, qu'il restera provisoirement à son poste, et qu'il recueillera les renseignements demandés, 470 (et n.); texte de la lettre 473 (ann. A). — Le C. entend la lecture de la seconde lettre de Ginguené, 10 thermidor, 470. — Le 12 thermidor, Ginguené écrit de nouveau pour annoncer qu'il ne pourra remettre son travail que le 13 : texte de la lettre, 473, 474. — Le 13, Ginguené envoie au C. son travail. 474 : texte de ce travail et de la lettre d'envoi, 506-511 (ann. A). — Ayant rédigé son rapport au moyen des notes de Ginguené, Portiez le soumet au C.; demande que Ginguené soit proposé à la C. N. comme commissaire, et que les 2 places d'adjoints soient supprimées : le C. autorise Portiez à proposer Ginguené comme commissaire, mais non à proposer la suppression des places d'adjoints, 12 thermidor, 502-503. — Le 2 fructidor, un décret présenté par Portiez nomme Ginguené commissaire, et supprime les 2 places d'adjoints, 564-565. — En fructidor, Ginguené apprend que le Conservatoire du Muséum des arts a l'intention d'offrir au gouvernement de la Toscane, en échange d'une toile d'Andrea del Sarto, un chef-d'œuvre d'Eustache Le Sueur : saint Gervais et saint Protais, et il décide d'intervenir, 763; le 2e complémentaire, obtient du C. un arrêté autorisant la C. ex. à se concerter sur cette affaire avec le Conservatoire, et à faire un rapport, 693. — Le C. arrête que Ginguené lui fera un rapport sur le *Journal de la langue française* de Domergue, 2e complémentaire, 696; la C. ex. fait un rapport sur ce *Journal :* renvoyé à la 1re section, 4e complémentaire, 703. — Le commissaire de la C. ex. remet des rapports sur la traduction de l'ouvrage de Smith, *De la richesse des nations* (par Blavet), et sur la demande d'indemnité des commissaires artistes de Versailles, 2 vendémiaire an IV, 715. — Sur des observations du Conservatoire du Muséum, le C. arrête que la C. ex. lui fera à la première séance son rapport sur l'échange de tableaux proposé par l'envoyé de Toscane, 6 vendémiaire, 720-721. — Ginguené consulte des artistes, qui sont d'avis de remplacer le tableau de saint Gervais et saint Protais par un tableau moins précieux, une Descente de croix; la substitution est agréée par le Conservatoire, 763. — Le C. arrête, sur le rapport de la C. ex., que le premier objet d'échange de tableaux avec la Toscane sera une Descente de croix de Le Sueur; que, pour des échanges ultérieurs, on proposera d'autres tableaux

de Le Sueur, ou des tableaux d'autres peintres; pour délibérer sur les objets d'échange, un jury de 7 artistes est nommé, 18 vendémiaire an IV, 758-759; dans une lettre au *Journal de Paris*, du 6 brumaire, Ginguené a narré cette histoire, 759 (n. 1), 762-763 (ann. A). — Le 26 vendémiaire, les inspecteurs du Conservatoire de musique prient Ginguené d'accélérer la décision du C. relativement à la nomination de Sarrette comme commissaire, 802 (note); texte de la lettre, 806-807 (annexes); la question ayant été renvoyée par le Comité à la C. ex. le 26 vendémiaire, Ginguené rédige un rapport, 802; texte de ce rapport, 807-808. — Le C. lui renvoie, avec recommandation : les pétitions d'Igonel et Lorin, une pétition de Caire, une lettre de Ferrand, une pétition de Duprat, un mémoire de Person, 3 brumaire (matin), 857. — Le C. lui renvoie, avec recommandation, un mémoire de Prodon, 4 brumaire, 878. — Ginguené, devenu, le 14 brumaire, directeur général de l'instruction publique au ministère de l'Intérieur, écrit à Lakanal, vers la fin de brumaire, pour lui demander la liste des 48 membres devant former le tiers-électeur de l'Institut national, liste que Lakanal avait fait adopter au C. d'I. P. le 1er brumaire, 835 (et n. 2, 4, 5, 6). — Le 15 frimaire an IV, Ginguené accompagne le ministre Bénézech à l'installation solennelle du tiers-électeur, au Louvre, 834 (n. 1).

GIOT, de la section de Marat. — Désigné, le soir du 9 thermidor an II, comme commandant les forces de la commune; Payan des Lônes est nommé son aide de camp, IV, 876.

GIRARD, médecin et naturaliste. — Adresse une pétition à la C. ex. qui la renvoie au Muséum d'histoire naturelle; celui-ci la transmet au C. en l'appuyant : Girard demande un passeport pour l'Amérique; il se propose d'y cultiver des plantes utiles et particulièrement l'érable à sucre, et de correspondre avec le Muséum : renvoyé à Coupé, 11 prairial an II, IV, 506 (n. 3). — Pétition renvoyée au C. de S. P., 13 messidor, 723-724. — Renvoyée à la 2e section du C. d'I. P. le 22 vendémiaire an III, 506 (n. 3).

GIRARD. — Sa pétition au sujet d'une école gratuite de dessin de la ville d'Orléans est renvoyée à Léonard Bourdon, 24 août 1793, II, 343.

GIRARD. — Envoie des vues sur la solennité des fêtes décadaires : renvoyé à la Commission des fêtes décadaires, 11 prairial an II, IV, 506.

GIRARD, salpêtrier de la République à Mignovillard. — Le représentant Lejeune offre à la C. N., le 15 frutidor an II, au nom de Girard (que le *Moniteur* appelle « Girod »), un manuscrit de la *Nouvelle-Héloïse*, qui est renvoyé au C., 969 (n. 1), 978 (ann. A); VI, 933. — Ce manuscrit est aujourd'hui à la bibliothèque de la Chambre des députés, 934.

GIRARD, juge de paix à Castelsarrasin. — Sur son écrit intitulé *L'instruction populaire*, ordre du jour du C., 17 fructidor an II, V, 3.

GIRARD (Antoine), député de l'Aude à la C.N. — Lit à la C. N., le 22 thermidor an II, un discours intitulé *Réveil républicain sur l'instruction publique*, IV, 921 (n. 7). — Le 9 thermidor an III, demande qu'on joue l'air des Marseillais, VI, 475.

GIRARDET (Abraham), dessinateur et graveur. — Collabore aux *Tableaux gravés des principaux évènements de la Révolution française*, de Lépine et Niquet, ainsi qu'aux *Tableaux de la Révolution française*, de Prieur, Duplessi-Bertaux, etc., IV, 281-282.

GIRARDIN, peintre. — Acompte touché par lui, en prairial et en fructidor an II, IV, 591 (et n. 2), 593.

GIRARDIN (René, marquis de), ou GIRARDIN *père*. — Une députation de la Société républicaine de Franciade proteste à la barre de la C. N., le 25 germinal an II, contre la prétention de Girardin de s'approprier, les restes de Rousseau, IV, 475 (ann. B). — Lettre de lui, probablement relative à la translation projetée des cendres de J.-J. Rousseau, renvoyée à Grégoire, 29 germinal, 190. — Ses observations sur la translation des cendres de Rousseau renvoyées à Grégoire, 5 prairial, 472. — Le C. de S. P. invité à le mettre en réquisition, afin qu'il puisse assister à la fête funèbre de Rousseau, 6 vendémiaire an III, 88. — Sur la proposition de mettre en réquisition les fils de Girardin, ordre du jour du C., 18 vendémiaire, 122. — Introduit au C., Girardin lit une note relative aux manuscrits de Rousseau; puis une note de Rousseau sur la musique militaire, accompagnée d'une marche de sa composition, et en fait hommage au C., qui en arrête le dépôt à sa bibliothèque, 22 vendémiaire, 127. La note de Girardin est conservée à la bibliothèque de la Chambre, 127 (n. 2); texte de cette note, VI, 939.

GIRAUD. — Adresse au C. un ouvrage intitulé *Réflexions sur les laines de France :* renvoyé à Coupé, 24 ventôse an II, III, 593.

GIRAUD. — Sa pétition tendant à propager l'esprit public; L. Bourdon rapporteur, 1er octobre 1793, II, 524.

GIRAUD, chef de bureau à la C. ex. de l'instruction publique. — Signe, en messidor et thermidor an II, des accusés de réception de pièces, IV, 230, 232, 235.

GIRAUD (Marc-Antoine-Alexis), député de la Charente-Inférieure à la C. N. — Présente au nom des trois C., le 2 nivôse an III, un rapport concluant à l'abolition du maximum, V, 363.

GIRAUDY, agent national près les Commissions administrative et municipale du Port-de-la-

Montagne. — Expose que cette commune manque de moyens d'organiser les écoles primaires, et envoie le plan d'un ouvrage embastillé en 1777 : renvoyé à Mathieu, 11 floréal an II, IV, 294.

GIRAULT (Claude-Joseph), député des Côtes-du-Nord à la C. N., l'un des 73. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin 1793, V, 293. Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer à son domicile pour y rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N., le 18 frimaire, 291, 293.

GIRAULT-KÉROUDOU (M.-G.), mathématicien — Proposé pour être porté sur la liste des savants etc., à qui la nation accorde des récompenses : renvoyé à Thibaudeau, 20 nivôse an III, V, 407. — Sa demande d'avoir part aux récompenses nationales, comme auteur de la *Théorie du choc des corps*, des *Leçons analytiques de calcul différentiel et intégral*, etc., est renvoyée à Thibaudeau, 28 nivôse, 431. — Inscrit sur une liste formée le 12 pluviôse, 457. — Figure pour 2.000 l. t. sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89.

GIREY-DUPRÉ (La citoyenne). — Une note, apostillée par Riouffe, au nom de la C. ex., invite le C. à substituer la mère de Girey-Dupré sur la liste des gens de lettres récompensés, à Arnault, qui a refusé sa part; un membre fait observer que le C. ne peut pas modifier une liste qui a été établie par un décret; demande et le C. arrête, que la pétition de la citoyenne Girey-Dupré sera renvoyée à la 2e section pour y être fait droit lorsqu'on s'occupera d'une quatrième liste, 26 fructidor an III, VI, 675; le C. prend de nouveau le même arrêté le 6 vendémiaire an IV, 722.

GIREY-DUPRÉ (Jean-Marie), journaliste. — Notice, I, LXXXIV. — Rédige le *Patriote français* avec Brissot, I, 121, 123. — Sa mère demande à participer, sous le nom de son fils proscrit en l'an II, aux récompenses accordées aux gens de lettres, 26 fructidor an III, VI, 675. — Voir GIREY-DUPRÉ (La citoyenne).

GIROD. — Demande une réquisition : accordé, un membre ayant fait connaître son civisme, 6 brumaire an III, V, 175.

GIROD. — Voir GIRARD, salpêtrier.

GIRODET, peintre. — Figure sur la liste présentée au C. par Villar, le 28 messidor an III, avec cette note : « Renseignements à prendre », VI, 427.

Gironde, département. — En l'an II, après l'insurrection girondine, un décret transforme le nom de ce département en celui de *Bec d'Ambès*. L'arrêté général du C. du 28 ventôse an III attribue au département (qu'il appelle *Gironde*) 2 écoles centrales, et les place à Bordeaux et à la Réole, V, 614; confirmé par l'arrêté du 17 germinal (qui appelle le département *Bec d'Ambès*), transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (v. n. 2). — Le 25 germinal, sur la proposition de Brival, la C. N. décrète que ce département reprendra le nom de *Gironde*, 85. — Le département ne devant plus avoir qu'une école centrale, un décret du 3 brumaire an IV la place à Bordeaux, 874.

Girondins (*Arrestation et Rappel des Soixante-Treize*). — Voir *Soixante-Treize*.

Girondins exécutés le 10 brumaire an II. — Le 14 prairial an III, à l'occasion de la cérémonie funèbre en l'honneur de Féraud, Thibaudeau fait décréter qu'il sera célébré le 31 octobre suivant, jour anniversaire de l'exécution des Girondins (10 brumaire an II), une fête funèbre en l'honneur des amis de la liberté immolés par la tyrannie décemvirale, VI, 258. — Le C. renvoie à la 3e section le décret du 14 prairial, chargeant le C. de présenter le projet d'une fête à célébrer le 3 octobre suivant, 18 prairial, 266; observation sur la substitution de la date du 3 octobre à celle du 31 octobre, 266 (note), 271-272 (ann. B). — Nouvelle indication de renvoi à la 3e section du décret du 14 prairial, 28 prairial, 293. — Voir *Fêtes*.

Girondins mis hors la loi (*Rappel des*). — Voir *Rappel des Girondins mis hors la loi*.

GIROT, chirurgien. — A soigné Kervélegan, blessé le 1er prairial an III, et, à ce titre, est proposé comme professeur adjoint de clinique externe à l'Éc. de santé de Paris, 22 prairial, VI, 277.

GIROT-POUZOL (Jean-Baptiste), député du Puy-de-Dôme à la C. N. — Le C. renvoie à la 2e section une lettre de lui concernant les arènes de Nîmes, 14 prairial an III, VI, 257. — Le 11 fructidor, parle contre les adresses injurieuses des sections du Mail et des Champs-Élysées, 598. — Après avoir entendu la lecture d'un arrêté pris le 5 floréal précédent par ce représentant pour la démolition des maisons qui se trouvent dans l'amphithéâtre de Nîmes, le C. le renvoie à la 2e section, 2e complémentaire, 698; sur le rapport de la 2e section, Grégoire se concertera avec le C. des finances afin de faire mettre 100.000 l. t. à la disposition de la commune de Nîmes pour cette démolition, 6 vendémiaire an IV, 721.

GIROUD. — Soumet au C. un nouveau plan de calendrier : renvoyé à Daoust, 23 prairial an II, IV, 620.

GIROUD, ingénieur des mines. — Le C., ayant pris connaissance de sa pétition relative à un voyage minéralogique qu'il désire faire à Saint-Domingue avec Roume, charge Grégoire et Fourcroy d'appuyer sa demande auprès du C. de S. P. : arrêté qu'en relâchant aux Canaries, Giroud rassemblera et transmettra à l'Institut national des renseignements sur les Guanches,

1er brumaire an IV. VI. 822. — Fourcroy et Grégoire sont chargés de rédiger une série de questions à remettre à Giroud, 4 brumaire, 877.

GIROUST, de Reims. — Sur une lettre de ce citoyen relative au tombeau de Jovin et à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Rémy, Grégoire est chargé d'écrire à la municipalité de Reims, 30 thermidor an III, VI, 549.

GIROUST, surintendant de la musique de Versailles. — Figure sur la liste présentée au C. par Villar le 28 messidor an III, dans la 1re classe, VI, 427. — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 1re classe, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

GIROUST (Jacques-Charles), député d'Eure-et-Loir à la C. N., l'un des 73. — Notice I, LXXXIV. — Nommé membre du C. d'I. P. en janvier 1793, 243 (note). — Élu secrétaire, du 21 mai 465. — Désigné comme sortant, 6 juin, 475. — Quitte Paris dans le courant de juin; emprisonné à Brest en pluviôse an II, V, 293. — Un décret du 4 brumaire an III ordonne qu'il sortira du château de Brest où il est détenu, et restera dans la commune de Brest pour le rétablissement de sa santé, 174. — Rappelé dans le sein de la C. N., le 18 frimaire, 291, 293.

GIRY, Nièvre. — L'agent national, Thibaudat, envoie un discours de Larippe, ci-devant curé, prononcé le 10 ventôse an II dans le temple de la Raison : renvoyé à Grégoire, 11 germinal, IV, 58; texte de la lettre de Thibaudat et du discours de Larippe, 61-64 (ann. A.).

GISORS. — Premier commis à la section de l'Instruction publique du C. de S. P. supprimée, passera en la même qualité dans les bureaux du C. d'I. P. s'il est jugé nécessaire, conformément à un arrêté du 8 fructidor an II, IV, 989; arrêté renvoyé à Mathieu, 9 fructidor, 983.

GISORS, architecte. — A obtenu un prix de 1.000 l. t. dans le concours pour les projets d'embellissement de Paris, décret du 14 fructidor an III, IV. 260.

GIVRY, Ardennes. — La municipalité annonce qu'elle a choisi pour instituteur Mercier, qui est dans la première réquisition; demande qu'il puisse se rendre au vœu de ses concitoyens : ordre du jour, 13 germinal an II, IV, 73.

GLAESMER, horloger. — Voir LE MAIRE, horloger.

GLAUBER (Johannes), peintre. — Un paysage de lui, dont les figures sont de Gérard de Lairesse, a été acheté en thermidor an III pour le Muséum des arts par l'intermédiaire de Lebrun; la C. ex. est autorisée à le payer 35.000 l.t., 14 thermidor an III, VI, 487; extrait du procès-verbal du Conservatoire du 9 thermidor, et détails sur ce tableau, 492 (ann. B.).

Globes. — Voir BERGEVIN (Dom), CORONELLI, MENTELLE.

GOBEL (J.-B. Joseph), évêque constitutionnel de Paris en 1791. — Il donne sa démission le 17 brumaire an II, cesse avec Grégoire sur les matières religieuses, et en parle « avec le respect qui leur est dû » (*Mémoires* de Grégoire, II, 779-780 [ann. E.]. — Le 17 brumaire donne sa démission, ainsi que ses vicaires et d'autres prêtres au département de Paris, puis se rend à la C. N., 749 (suite de la n. 5 de la p. 748. Addenda), et annonce qu'il abdique ses fonctions d'évêque, 772 (n. 4). — Guillotiné le 24 germinal, est injurié dans l'Adresse lue à la C. N. le 26 floréal, par Claude Payan, qui l'avait loué dans l'*Anti-Fédéraliste* du 18 brumaire, IV, 353 (et n. 4).

Gobelins (*Manufacture des*). — Voir *Manufacture des Gobelins et Manufacture de la Savonnerie.*

GOBERT. — A perfectionné des machines propres à la filature du coton, comme l'atteste un avis du B. de C.; demande des secours, des outils, un atelier dans un bâtiment national : renvoyé au C. de commerce et d'agriculture, 1er germinal an II, IV, 2. — Passé à l'ordre du jour sur une lettre de lui, 11 prairial, 504.

GOBET, maire de Nesles. — Adresse à la C. N., le 25 messidor an II, 2 discours qu'il a prononcés en l'honneur de l'Être suprême le 20 prairial et le 20 messidor (non mentionné dans les procès-verbaux du C.), 930 (n. 2).

GOBIN. — Présente des questions sur la liberté des cultes, que le C., entend sans rien statuer, 1er thermidor an II, IV, 836.

GOBLET, instituteur. — Goblet et son épouse, instituteur et institutrice à Dormans (Marne), nommés par le jury aux écoles primaires d'Épernay, demandent si on peut les obliger à quitter Dormans : renvoyé à Jard-Panvillier, 5 prairial an III, VI, 227. — Le district d'Épernay refusant de payer le traitement des époux Goblet, le C. invite ce district à donner le motif de ce refus, 4 fructidor, 566. — Le C. arrête que le district payera aux époux Goblet leurs traitements échus, sauf à eux à se conformer à l'avenir aux lois sur l'instruction publique, 21 vendémiaire an IV, 770.

GODAILLE. — Des couplets de sa composition chantés à Tournon à l'occasion de la reprise de Toulon, renvoyés au carton de réserve avec mention honorable, 3 thermidor an II, IV, 841.

GODART. — Les pièces relatives à ce brave citoyen, mort à l'hôpital La Montagne, à Lille, renvoyées à la section des faits historiques, 13 messidor an II, IV, 723.

GODEAU, artiste employé à la Savonnerie. — Voir *Manufacture de la Savonnerie.*

GODEFROY. — Demande une collection complète de la *Musique à l'usage des fêtes nationales :* renvoyé à l'Institut national, 3 thermidor an II. IV. 839.

GODEFROY, de la ci-devant Académie de peinture. — Proposé, le 30 floréal an II, par Lesage, Lamblardie et Clément, comme instituteur de dessin à l'Éc. centrale des travaux publics, V, 637.

GODIN. — Gardien du dépôt bibliographique de la maison Culture, 4 brumaire an III, V, 170.

GOFFREIN (Marie). — Nommé portier aux ci-devant Cordeliers (Éc. de santé de Paris), le 22 ventôse an III, V, 597.

GOHIER (Louis-Jérôme), ministre de la Justice à partir du 20 mars 1793. — Notice, I, LXXXIV. — Chargé d'inviter la C. des M. à envoyer des commissaires à Chantilly, 27 mars 1795, 456 (n. 4). — Intervient en faveur de Sironval auprès de Bouchotte, ministre de la Guerre, juillet, 449. — Membre et président de la Commission d'I. P. du département de Paris en l'an II, IV, 630. — Une plainte du curé de Quingey lui est renvoyée, 19 frimaire an II, III, 89. — Un mémoire de Gohier sur la direction des ballons est renvoyé par le C. à Guyton, 21 frimaire, 136. — En nivôse an II, Deltufo, qui avait été mandé en 1792 par le ministre Garat pour être employé comme traducteur, est renvoyé par Gohier à la nouvelle Commission de traduction, 244. — Présente des observations sur les changements de prénom, Petit nommé rapporteur, 9 pluviôse, 360. — Consulte la C. N. et lui demande une décision sur une affaire portée au tribunal de Bitche : renvoyé au C. de S. P., 3 germinal, IV, 18 (et n. 9). — Cesse ses fonctions le 30 germinal an II, au moment de la suppression du Conseil exécutif 61 (suite de la n. 2 de la p. 60). — A refait en l'an II, le dénouement de la *Mort de César* de Voltaire : manuscrit autographe de ce dénouement, 551 (et n. 2). — La Société populaire de Lectoure demande la *Mort de César* corrigée : renvoyé à la C. ex., 25 messidor, 792. — Son mémoire sur la direction des ballons est renvoyé par la 2e section au C. de S. P., 3 brumaire an III, III, 136 (n. 3).

GOLDONI, auteur dramatique. — Son mémoire à la C. N. pour obtenir des secours, sa pension s'étant trouvée supprimée par le décret du 17 novembre 1792 qui supprimait les traitements des gagistes et pensionnaires de la liste civile; renvoi au C., 18 janvier 1793 : texte du mémoire, I, 356 (n. 3), 358-359 (ann. C). — Chénier, rapporteur fait voter à la C. N. le rétablissement de la pension, 7 février : texte du rapport; Goldoni meurt le même jour; Chénier fait voter une pension à la veuve, 9 février; texte du rapport, 356 (n. 3), 360-362 (ann. C).

GOLIUS (Jacques), orientaliste hollandais (1596-1667). — Gallois est autorisé à se faire remettre son *Lexicon arabico-latinum*, 30 thermidor an III, VI, 553.

GOMAIRE (Jean-René), député du Finistère à la C. N. — Décrété d'arrestation le 2 juin 1793, rappelé dans le sein de la C. N. dès le mois d'août sur la proposition du C. de S. G., s'est dépêtrisé le 23 brumaire an II, V, 588. — Le 25 fructidor an III, au nom du C. des décrets, rend compte des procès-verbaux des assemblées primaires arrivés à ce jour; la presque totalité ont accepté la consitution, VI, 676. — Le 1er vendémiaire an IV, au nom de ce C., présente le résultat du recensement des votes sur la constitution et les décrets des 5 et 13 fructidor : la C. N. déclare la constitution acceptée, et les 2 décrets lois de la République, 715-716.

GOMBAUD-LACHAIZE. — Réclame le payement des travaux qu'il a faits à la B.N. ; le C. écrit au ministre de l'Intérieur, 31 août 1793, II, 352. — Nouvelle mention; Fourcroy fait adopter au C. un projet de décret ordonnant de payer à Gombaud-Lachaize 1.440 l. t., prix des dessins d'animaux fournis par lui à la B. N., 10 septembre; décret voté le 11, 391.

GONCHON. — Orateur des faubourgs, du parti de la Gironde, a lu plusieurs fois, à la Législative (entre autres le 16 août 1792), au nom des Hommes du Quatorze-Juillet, des adresses qui étaient rédigées par Fourcade, IV, 896 (et n. 1). — Avec Fourcade, remplit en décembre 1792 une mission patriotique volontaire dans l'Eure-et-Loir, 214 (ann. G).

GONDOUIN. — Cet architecte, qui a construit l'École de chirurgie, assistera les commissaires du C. (Plaichard et Barailon), chargés de visiter les lieux où se fera l'enseignement de l'Éc. de santé de Paris, 16 frimaire an III, V, 286. — A présenté un plan pour les dispositions à faire au bâtiment actuel de l'École et à celui des Cordeliers, plan qui fait l'objet d'un arrêté du 20 nivôse, 408. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au C. le 1er brumaire par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintient, VI, 834, 838, 839.

GONESSE, Seine-et-Oise. — L'agent national du district écrit au C. de S. P. (en prairial probablement) au sujet de l'arrêté de la municipalité d'Émile du 7 floréal an II donnant le presbytère à l'instituteur, en délogeant l'ex-curé Cotte; l'agent national estime que cette mesure devrait être approuvée; le C. de S. P. envoie un extrait de la lettre au C. d'I. P., qui passe à l'ordre du jour, 19 messidor an II, IV, 759 (et n. 3). — Voir COTTE. — Colombot, instituteur à Gonesse, demande à être employé à l'examen des livres de morale : ordre du jour, 25 messidor, 794.

GONICHON. — Demande des fonds pour l'expérience d'une voiture sans chevaux; renvoyé au B. de C., 24 septembre 1793, II, 456.

GONTARD, pharmacien à l'hospice des Enfants de la Patrie, à Strasbourg. — Entretient le C. de la nécessité d'augmenter le calendrier

républicain d'une colonne : Coupé rapporteur, 7 fructidor an II, IV, 974.

GORCY. — Nommé par le C. professeur adjoint de botanique, matière médicale et histoire naturelle, à l'Éc. de santé de Strasbourg, 2 nivôse an III, V, 355.

GORSAS (Antoine-Joseph), député de Seine-et-Oise à la C. N. — Notice, I, LXXXIV. — Rédacteur du *Courrier des départements*, y a eu pour collaborateur Fourcade jusqu'en septembre 1792, IV, 214. — Nommé membre du C. d'I. P., 13 octobre 1792. — Élu l'un des secrétaires du C., 15 octobre, 1. — Désigné comme membre sortant, 22 décembre, 244. — Déclaré traître à la patrie par le décret du 28 juillet 1793, confirmé le 3 octobre, II, 568 (n. 1). — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

GOSSART. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur d'agriculture à l'Institut provisoire de l'Unité, IV, 632. — Figure pour 1.333 l. t., comme professeur au ci-dev. collège des Quatre-Nations, au tableau de répartition du 9 fructidor an III, VI, 588.

GOSSEC (François-Joseph), né à Vergniès (Hainaut) en 1773, professeur à l'École des Menus-Plaisirs, lieutenant maître de musique du corps de musique de la garde nationale parisienne. — L'un des signataires, en juin 1792, de la pétition adressée à la Législative pour demander une loi contre la contrefaçon, I, 349. — En août ou septembre 1792, arrange la partie musicale de l'*Offrande à la Liberté*, sur un scénario de Gardel, II, 803 (Addenda). — Met en musique, en brumaire an II, un *Hymne à la Liberté* de M.-J. Chénier, qui est exécuté pour la première fois le 18 brumaire, dans la salle de la C. N., et chanté ensuite à Notre-Dame à la fête du 20 brumaire, 793 (n. 4); la musique de cet hymne a peut-être été adaptée par l'auteur, en prairial an II, sur d'autres strophes de M.-J. Chénier, pour l'hymne à grand chœur qui n'a pas été chanté à la fête de l'Être suprême, 803 (n. 3, Addenda); IV, 598 (n. 1, Addenda). — Signe la pétition du corps de musique de la garde nationale pour la formation d'un Institut national de musique, III, 627-628. — Vient, avec Sarrette, inviter le C. à un exercice concertant qui doit avoir lieu le lendemain au théâtre de la rue Feydeau : le C. arrête d'assister en corps à ce concert, 29 brumaire, II, 866. — Au concert du 30 brumaire, on donne, de Gossec, le *O Salutaris* exécuté par 3 corps, la Marche funèbre, et une symphonie concertante pour 11 instruments à vent, 871-872; anecdote sur la composition du *O Salutaris*, 872 (n. 1). — Présente à la C. N., le 20 germinal, la 1re livraison de la *Musique à l'usage des fêtes nationales*, et lit une adresse, IV, 192; cette livraison contient de lui un *Chœur patriotique exécuté à la translation de Voltaire au Panthéon français*, paroles de Voltaire, et une *Chanson patriotique sur le succès de nos armes*, paroles de Coupigny, 195 (ann. B.). — La 2e livraison (floréal) de la *Musique*, etc., contient de lui : une Symphonie militaire; un *Chœur patriotique*, paroles de *** (c'est le chœur *Le triomphe de la Loi*, paroles de Roucher, exécuté le 3 juin 1792 à la fête en l'honneur de Simonneau); un *Chant patriotique pour l'inauguration du buste de Marat et Lepeletier*, paroles de Coupigny, 548-549 (ann. B). — Signe, le 21 floréal, avec Méhul et Lesueur, une requête au C. de S. G. pour la mise en liberté définitive de Sarrette, 352. — Chénier ayant composé (en floréal probablement), pour la fête du 20 prairial, un *Hymne à l'Être suprême* formé de 20 stances, Gossec est chargé de le mettre en musique : des 4 morceaux de ce chœur, le premier et le dernier sont probablement la reproduction de la musique de l'*Hymne à la Liberté* du 20 brumaire, 560, 561 (et n. 1); II, 803 (n. 3, Addenda); IV, 598 (n. 1, Addenda). — La 3e livraison (prairial) de la *Musique*, etc., qui ne contient rien de Gossec, est enregistrée sous son nom au procès-verbal du C. le 17 prairial, après avoir été présentée à la C. N. le 15, 547 (et n. 2). — Robespierre ayant interdit le 16 prairial, l'exécution de l'hymne de Chénier, Gossec compose, le 17, sur des vers de Desorgues, par ordre du C. de S. P., un autre hymne destiné à être chanté à l'unisson par le peuple, 567-568. — Le nouvel *Hymne à l'Être suprême* de Desorgues et Gossec est enseigné aux élèves des écoles primaires, le 18, aux citoyens et citoyennes des sections le 19, et est exécuté le 20, aux Tuileries, par les musiciens et les chanteurs et chanteuses de l'Institut national et des théâtres, ainsi que par le peuple entier, 567-568, 571-576, 583. — L'*Hymne à l'Être suprême* de Desorgues et Gossec, est publié dans la 4e livraison (messidor) de la *Musique*, etc.; 597; cette même livraison contient aussi (sous ce titre : « Le même hymne, à grand chœur »), l'hymne de Desorgues, augmenté de 2 stances, et adapté à la musique de ce qui avait formé le premier et le dernier morceau de l'hymne de Chénier; cet hymne « à grand chœur », paroles de Desorgues, fut exécuté aux concerts des 11, 16 et 26 messidor, 597-598, 707 (n. 1), 811. — La 4e livraison de la *Musique*, etc., est présentée à la C. N. le 15 messidor, et déposée à la bibliothèque du C. le 25, avec les 3 premières, 794 (et n. 5). — La 5e livraison (thermidor) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales* contient de Gossec l'*Hymne à la Nature*, paroles de Varon, chanté le 10 août 1793; la 6e livraison (fructidor), une *Marche religieuse* et une *Marche victorieuse*, 806. — L'*Hymne à l'Être suprême* à

grand chœur est chanté à la fête du 23 thermidor. 922 (suite de la n. 7 de la p. 921). — Gossec signe le programme musical de la fête de la 5e sans-culottide. 28 fructidor, V, 34. — Au concert du 2 pluviôse an III, dans la salle de la C. N., l'Institut ayant exécuté un morceau d'un caractère doux et mélodieux, un député proteste et demande si les musiciens ont voulu déplorer la mort du tyran; Gossec, descendant à la barre, déclare que ce morceau dépeignait les douces émotions qu'inspire aux âmes sensibles le bonheur d'être délivrés d'un tyran : la C. N. l'applaudit, 443. — Gossec a signé avec Sarrette la pétition de l'Institut présentée le 2 ventôse à la C. N., 512. — Le 11 prairial, Massieu transmet à Gossec une pièce de vers de Coupigny, à mettre en musique pour la fête funèbre de Féraud; le 14, le *Chant funèbre* mis en musique par Gossec est exécuté dans la salle de la C. N., VI, 246-247 (ann. A). — Laporte est chargé d'obtenir pour Gossec un logement dans le bâtiment des Menus, 8 messidor, 346. — A la fête du 26 messidor, on exécute le chœur de Gossec : *Peuple, éveille-toi*, paroles de Voltaire, 421-422. — Les strophes que Baour-Lormian avait composées pour l'anniversaire du 9 thermidor sont mises en musique par Gossec, et exécutées dans la salle de la C. N. : appréciation de cette musique par C. Pierre, 451, 455, 456, 475. — Le C. autorise Chénier à proposer Gossec comme l'un des inspecteurs du Conservatoire (nom donné par le décret du 16 thermidor à l'Institut national de musique), 16 thermidor, 495. — Le décret du 20 thermidor le nomme l'un des 5 inspecteurs du Conservatoire, 500. — Son *Serment d'Athalie*, à la musique duquel Chénier a adapté des paroles républicaines, est chanté au concert donné au Jardin national par le Conservatoire le soir du 23 thermidor (10 août), 530. — Met en musique l'*Hymne aux mânes de la Gironde*, de Coupigny, exécuté à la cérémonie funèbre du 11 vendémiaire (3 octobre) an IV. — Le C. le nomme membre du jury chargé de juger le concours pour le complément du Conservatoire, 2 brumaire, 852.

GOSSUIN (Eugène), député du Nord à la C. N. — Notice, II, xcvi. — A fait un délaut de la session de la C. N., un rapport sur l'établissement des Comités, à la suite duquel un décret conforme a été rendu, Imprimerie nationale, 1792, VI, 303 (notes). — Renvoie au C., le 21 avril 1793, de la part du C. des pétitions, des observations de Lagrange, renvoie le 20 juillet au autre exemplaire de ces observations, 302 (ann. B). — Le 28 septembre, à la C. N., demande que le recueil que le C. est chargé de publier, présente les traits de lâcheté en regard des traits de bravoure, 306. — Propose, le 21 prairial an II, que les discours prononcés par Robespierre à la fête de l'Être suprême, soient imprimés et envoyés aux armées et aux sociétés populaires, IV, 605-606. — Prend part, comme membre du C. militaire, à une délibération du 9 ventôse an III, V, 547.

GOTTEREAU ou GOTHEREAU. — Porté dans un état du personnel de la Bibliothèque nationale au commencement de l'an III, comme 6e frotteur, VI, 374. — Dans un état de la fin de l'an III, figure comme frotteur aux estampes, IV, 160.

GOUAN, botaniste. — Nommé par le C. professeur de matière médicale et botanique à l'Éc. de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, V, 324. — Porté sur la liste des savants, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 28 pluviôse, 497. — Il est donné lecture au C. d'une note de lui, contenant le catalogue des graines, ou boutures à demander pour le Jardin des plantes de Montpellier : renvoyé au Muséum d'histoire naturelle, 22 germinal, 71. — Fait hommage au C. de 2 ex. de sa *Nomenclature botanique :* mention civique et dépôt à la bibliothèque, 23 prairial, 280. — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 1re classe, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

GOUDRAN, chef de brigade — Les traits de courage envoyés par lui sont renvoyés à la section des faits héroïques, 29 messidor an II, IV, 822.

GOUFFIER, peintre. — Dénoncé à la C. N. comme royaliste par la Société républicaine des arts, le 20 pluviôse an II, III, 444 (fin de la n. 3 de la p. 443).

GOUFFIER (Maison ci-devant), rue J.-J. Rousseau. — Affectée au bureau de la poste aux lettres, dépendant de la C. ex. des transports, postes et messageries (arrêtés du C. de S. P. des 26 germinal, 2 et 17 floréal an II), IV, 200 (ann. D *ter*, Addenda).

GOUGELOT, charpentier, soldat de la première réquisition. — Voir VERVINS.

GOUGENOT, condamné, et la veuve GOUGENOT. — La veuve de Gougenot réclame un manuscrit dont l'auteur est un parent de son mari : le C. arrête d'inviter le C. des domaines à faire droit à cette demande, 30 germinal an III, VI, 108-109. — Le C., vu une lettre de la C. ex. des revenus nationaux, autorise la C. des A. à remettre à cette citoyenne les objets compris dans les inventaires faits par Buache, 19 floréal, 172.

GOUGET DES LANDRES. — La C. ex. remet un rapport sur la réclamation faite par le propriétaire du journal le *Républicain français* (Gouget de Landres) d'une somme de 7,000 l. t., pour 242,000 ex. fournis en vertu d'un arrêté du C. de S. P. : renvoyé à la 3e section, 14 floréal an III, VI, 164. — Sur le rapport de la

3e section, la demande de Gouget, est renvoyée aux C. de S. P. et des finances, 22 floréal, 193.
GOUIN. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de la connaissance des matières premières des tissus et de l'art de faire les tissus à l'institut provisoire de la Montagne, IV, 633.
GOUJON (Jean), sculpteur. — Ses sculptures ornant le mausolée d'Anne de Montmorency sont transportées au Musée du Louvre à la suite d'une pétition de la commune d'Émile, reçue en frimaire an II, III, 135 (note 5).
GOUJON (Jean-Marie-Claude-Alexandre), député suppléant de Seine-et-Oise, à la C. N. — Nommé, le 5 du 2e mois de l'an 2e, membre de la Commission des subsistances et approvisionnements, IV, 68 (note 2). — Le 13 germinal, un arrêté du C. de S. P., confirmé par un décret du 16, le charge de remplir provisoirement, et jusqu'à l'organisation des Commissions ex., les fonctions de ministre de l'Intérieur, en remplacement de Paré, et de tenir aussi le portefeuille des Affaires étrangères en remplacement de Deforgues, 68 (note 2). — Une lettre du district de Bordeaux, du 13 germinal, réclame au ministre de l'Intérieur le payement des professeurs du collège de Bordeaux, III, 325 (suite de la n. 2 de la p. 324), 331-332. — Le C. d'I. P. lui écrit pour l'inviter à ordonner à l'Imprimerie exécutive de tirer l'*Annuaire du cultivateur*, 13 germinal, 71. — Le 18 germinal, un arrêté du C. de S. P. charge Herman des fonctions de ministre de l'Intérieur, et ordonne que Goujon ne demeurera chargé que du ministère des Affaires étrangères. Mais Goujon devant remplacer à la C. N. Hérault de Séchelles, le décret du 19 germinal qui confirme Herman dans les fonctions provisoires du ministère de l'Intérieur, donne aussi à ce dernier la signature du département des affaires étrangères, 68 (n. 2). — Goujon fait passer au C. 2 mémoires manuscrits provenant du Dépôt des affaires étrangères, 19 germinal, 108. — Élu, le 17 fructidor, l'un des suppléants du C. d'I. P.; le C. arrête, le même soir, de l'appeler comme titulaire pour occuper une des places vacantes, V, 1. — Chargé avec Thibaudeau de présenter un projet de règlement pour le travail des bureaux et les rapports avec la C. ex., 19 fructidor, 8. — Opte pour le C. d'agriculture, 1 (n. 1). — Chargé, avec Lakanal, de se rendre à Ermenonville et à Émile pour y recueillir des renseignements, sur l'immortel Rousseau, 12 vendémiaire an III, 106. — Aux Jacobins, le 25 vendémiaire, exprime l'opinion que, malgré le décret rendu le matin, les Sociétés populaires pourront encore rendre des services à la liberté, 135. — Aux Jacobins, le 29 vendémiaire, parle sur l'instruction de l'esprit et sur celle du cœur; il faut instruire les hommes à la justice et à la vérité; demande que la Société discute les grands principes de l'instruction publique, 151. — Le 2 brumaire, à la C. N., proteste contre les privilèges accordés à des députés détenus qui, sans rapport préalable, ont pu rentrer chez eux pour s'y soigner; il réclame l'égalité devant la loi, 165. — Le 20 pluviôse, demande que la C. N. charge les 3 C. de prendre des mesures contre ceux qui attaqueraient les droits de l'homme et la constitution, 477. — Le 18 ventôse, lorsque le décret rappelant dans le sein de la C. N. les représentants mis hors la loi est mis aux voix, il est le seul qui se lève pour voter contre, 588. — Le 21 ventôse, demande qu'on ne se serve pas du mot *terroriste* pour poursuivre les bons citoyens : on ne le laisse pas parler, 598. — Le 1er prairial, est décrété d'arrestation; la même nuit, envoyé, avec 7 autres, au château du Taureau, 229, 230. — Le 2 prairial, est décrété d'accusation, 229. — Un décret du 8 prairial, rendu sur la proposition de Clauzel, le renvoie devant la Commission militaire, 237. — Ramené à Paris, est écroué avec 7 autres, le 22 prairial, aux Quatre Nations, le 23, est transféré dans la maison d'arrêt de la Commission militaire, aux Capucines, 284. — Le 24, la Commission l'interroge, 288. — Le 25, la Commission le condamne à mort : il se tue d'un coup de couteau; le même couteau, ensuite, tue Romme et Duquesnoy, blesse Soubrany et Du Roy, 298-299.
GOULANGES, l'un des gardiens de la ci-devant Académie des sciences. — Mathieu écrira au C. des finances pour appuyer sa demande en payement 5 germinal an II, IV, 22.
GOULET l'aîné, ci-devant DE SAINT-MORIEN. — Offre au C., pour l'enseignement dans les écoles centrales, son ouvrage *La perspective aérienne soumise à des principes puisés dans la nature*, et se propose comme professeur, renvoyé à la C. ex., 20 ventôse an III, V, 593. — Ouï le rapport de la C. ex., le C. renvoie Goulet, considérant que l'instruction qu'il propose n'est pas celle qui est attribuée au professeur de dessin des écoles centrales, au C. des travaux publics, 10 floréal, VI, 152.
GOULIN. — Le C. adopte la proposition de le nommer professeur adjoint d'histoire de la médecine et de médecine légale à l'Éc. de santé de Paris, en remplacement de Mahon, 12 messidor an III, VI, 381 (et n. 1).
GOULIN. — Porté comme 8e bibliothécaire des imprimés (art de guérir) dans un projet rédigé par Massieu en l'an III pour la réorganisation de la B. N.; dans un autre projet de Massieu doit être remplacé, VI, 372-373.
GOULLET fils (Antoine-Gabriel). — La section des Gardes Françaises demande pour ce jeune

citoyen une place dans l'établissement de L. Bourdon : renvoyé à Th. Lindet, 13 messidor an II, IV, 723, renvoyé à la C. ex., 15 messidor, 740.

GOULY (Benoît-Louis), député de l'Ile-de-France à la C. — Le 10 germinal an III, sur sa proposition, la C. N. décrète que le 12, elle nommera une commission de 7 membres qui présentera un rapport sur le mode le plus prompt de préparer les lois organiques de la constitution, VI, 20-21. — Le 9 prairial, se distingue par son acharnement contre les membres des anciens Comités, 241.

GOUPILLEAU (Jean-François-Marie), dit de *Fontenay*, député de la Vendée à la C. N. — A la C. N., le 13 thermidor, interpelle David de déclarer si, au moment où Robespierre, dans la séance du 8 thermidor, descendit de la tribune, il n'alla pas l'embrasser, en lui disant : « Si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi », IV, 861; ajoute que David, ayant entendu le discours de Robespierre 2 fois, à la C. N. et le soir aux Jacobins, n'a pu être trompé, 862.

GOUPILLEAU (Philippe-Charles-Aimé), dit *de Montaigu*, député de la Vendée à la C. N. — Notice, II, XCVI. — Signe, le 27 frimaire an III, un arrêté du C. de S. G., V, 332.

GOUPILLEAU, de Montargis. — A fait hommage à la C. N. d'une machine propre à suppléer aux canaux et rivières, même aux voitures; le C. nomme Ferry rapporteur; sur le rapport de celui-ci, présenté séance tenante, Goupilleau est renvoyé au B. de C., 1er pluviôse an II, III, 305, 307.

GOURDAN (Claude-Christophe), député de la Haute-Saône à la C. N. — Le 6 thermidor an III, en opposition au projet des Comités de gouvernement du 28 messidor, propose que les arrestations pour faits révolutionnaires soient examinées par une Commission formée dans le sein de la C. N.; sa proposition est décrétée, VI, 455. — Le 19 thermidor, demande la question préalable sur un projet des Comités qui rapportait le décret du 6 thermidor relatif aux prévenus, 520. — Le 14 vendémiaire an IV, demande le rapport de décret du 12 fructidor sur les prévenus, 749.

GOURDAULT. — L'un des commissaires envoyés au C. par la section des Gardes Françaises le 9 germinal, an II, IV, 44.

GOURDIN, commissaire bibliographe (peut-être le même que le suivant). — La C. ex. remet un rapport sur une demande du département de la Seine-Inférieure relative au payement de ce citoyen : renvoyé à la 2e section, 2e complémentaire an III, VI, 698.

GOURDIN, auteur d'un traité de l'art oratoire, etc. — Le C., arrête qu'il sera porté sur la liste des gens de lettres qui participeront aux secours, 22 nivôse an III, V, 411. — Même arrêté pris le 28 pluviôse, 497. — Figure sur la liste présentée au C. par Villar le 28 messidor, dans la 2e classe, VI, 427. — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

GOURIER. — Envoie au C. son *Office du républicain :* renvoyé à Grégoire, 5 prairial an II, IX, 471.

GOURMAND (Joseph). — Le C. le nomme secrétaire commis à l'Éc. de santé de Strasbourg, 4 floréal an III, VI, 123.

GOURNAY-EN-BRAY, Seine-Inférieure, chef-lieu de c. — Voir CHAMPAGNÉ.

GOUSSU, grammairien, professeur des orphelins. — Envoie une méthode plus facile d'enseigner les enfants : renvoyé à Bouquier et Villar, 19 floréal an II, IV, 372. — La C. ex. fait un rapport sur lui et sa *Méthode utile à l'instruction de la jeunesse*, et propose de le comprendre dans l'état supplétif des secours et encouragements : renvoyé à Thibaudeau, 20 nivôse an III, V, 407. — Porté sur la liste adoptée par le C. le 6 pluviôse 450. — Une lettre dans laquelle il témoigne le chagrin que lui a causé la nouvelle de l'ajournement de sa demande d'avoir part aux récompenses nationales est renvoyée à Thibaudeau, 28 pluviôse, 498. — Sa pétition est renvoyée à la C. ex., 8 ventôse, 538. — Figure sur une liste présentée au C. par Villar le 30 messidor, dans la 3e classe, VI, 432. — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Figure sur la liste votée le 18 fructidor, 630.

GOUST, architecte. — Proposé par David, au nom du C., comme membre du jury des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E).

GOUTE. — Gardien du dépôt bibliographique des Enfants de la Patrie, 4 brumaire an III, V, 170.

GOUY. — Propose l'établissement d'une manufacture de savon noir, et demande l'avance des fonds nécessaires : renvoyé à Guyton, 11 germinal an II, IX, 58. — On le renvoie au C. d'agriculture et commerce, 15 germinal, 80.

GOYRE-LAPLANCHE. — Voir LAPLANCHE.

GOYNEAU, maire de Meilhan. — Demande si les instituteurs qui ont des filles dans leurs écoles doivent toucher, pour cette catégorie d'élèves, 15 ou 20 l. t.? Il n'y a pas d'institutrice dans la commune, les instituteurs élèvent les garçons et les filles : le C. passe à l'ordre du jour, motivé sur la loi, 19 messidor an II, IX, 758 (et n. 10).

Gramme. — Nom par lequel le projet de Prieur, adopté par le C. le 11 ventôse an III, et devenu le décret du 18 germinal an III, remplaça celui de *grave*, donné par le décret du 1er août 1793 au poids du centimètre cubique d'eau. En même temps, le gramme, poids d'un volume

d'eau égal au cube de la centième partie du mètre, devient l'unité de poids, tandis que le décret du 1er août 1793 avait pris pour unité, sous le nom de *grave*, le poids du décimètre cubique d'eau, II, 11; V, 557.

GRANCHER. — Adresse un mémoire sur l'embellissement de la ville de Paris : renvoyé à Prunelle 19 pluviôse an II, III, 433. — Prunelle en fait lecture; sera placé dans les cartons du C., 27 pluviôse, 465.

GRAND. — Mentionné 2 fois dans un état de pièces reçues par le C. IV, 640 (n. 7)

Grand hospice d'humanité. — Voir *Hôtel-Dieu de Paris.*

Grande Encyclopédie, Paris. — L'auteur de l'article ÉCOLE POLYTECHNIQUE a commis des erreurs sur la date du rapport de Lecointe-Puyraveau et sur le sens du décret du 16 septembre 1793, V, 630 (n. 2).

GRANDJEAN (A.). — Employé au ministère de l'Intérieur, puis chargé, en floréal an II, du contentieux de la comptabilité à la C. ex. de l'I. P., IV, 219, 232. Le 17 ventôse an II, il vise, pour réception, une lettre et un état adressés par Lefebvre-Villebrune au ministre de l'Intérieur, VI, Appendice, 891. — Le 20 germinal an II, vise, pour réception, une lettre des administrateurs du district de Bordeaux adressée au ministre de l'Intérieur, III, 332 (ann. B). — Il fait, au commencement de thermidor an II, un rapport à Payan-Du Moulin sur le traitement de Haüy; ce rapport contient les noms des membres de la C. des P. et M., III, 234 (suite de la n. 1 de la p. 233), IV, 737 (n. 2), 745 (ann. A.). — La C. des A. informe le C. des difficultés opposées, par le commis au contentieux, à l'exécution des décrets et de l'arrêté du C. de S. P. relatifs au payement des indemnités dues aux membres de la C. des A. : Villar et Mathieu conféreront à ce sujet avec le C. de S. P., 25 thermidor, 936. — Un rapport de lui, du 22 vendémiaire an III, explique que ceux des instituteurs et des institutrices de Paris qui n'avaient pas touché leurs traitements antérieurement au décret du 14 fructidor ont été payés par la C. ex., Introd., XLVI. — Une lettre de lui, du 19 brumaire an IV, contient des détails sur les faveurs spéciales accordées à B. de Saint-Pierre, VI, 641 (note).

GRANDMAISON. — Voir NANTES et CARRIER.

GRANDMOULIN. — Demande une place de commis à la bibliographie : renvoyé à Mathieu, 15 messidor, IV, 742.

GRAND-PRÉ, Ardennes. — L'agent national du district envoie des réflexions sur les moyens de trouver des instituteurs : renvoyé à Bouquier, 9 prairial an II, IV, 490.

GRAND-TAUZIA (il n'existe pas de commune de ce nom). — Sur la lettre de l'agent national de la commune, le C. passe à l'ordre du jour, 29 thermidor an II, IV, 949 (et n. 7).

GRANDVILLE. — Nommé, le 5 nivôse an II, membre de la Commission de l'envoi des lois, créée par le décret du 14 frimaire, IX, 60 (n. 2), 68 (n. 1).

GRANDVILLIERS, Oise. — La Société républicaine demande que les ministres du culte catholique ne soient plus salariés par la République : au C., 3 germinal an II, IV, 18.

GRANET (François-Omer, dit aussi *Factieux*), député des Bouches-du-Rhône à la C. N. — Notice, II, XCVI. — Le 24 brumaire an II, à propos de la panthéonisation de Marat, demande que Mirabeau soit mis hors du Panthéon pour faire place à Marat, 833 (n. 4), 840. — Le 25 brumaire, nommé l'un des 6 commissaires chargés de la revision des décrets sur l'instruction publique, 827 (ann. C). — Le 16 germinal an III, Pémartin, au nom du C. de S. G., le signale comme complice des insurgés du 12; il est décrété d'arrestation, VI, 37-38. — Le 2 prairial, il est décrété d'accusation, 229. — Son portrait par Baudot et par Barras; Granet est devenu préfet de l'empire, puis chambellan de Cambacérès en exil à Bruxelles, III, 111-112.

GRANGENEUVE (Jean-Antoine), député de la Gironde à la C. N., guillotiné à Bordeaux le 1er nivôse an II. — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 754.

GRASSE, Var. — L'agent national du district demande des livres élémentaires : renvoyé à Bouquier et Thibaudeau, 3 floréal an II, IV, 247. — Des questions de l'agent national du district sur les écoles primaires sont renvoyées à Bouquier, 17 messidor, 749.

GRASSET-SAINT-SAUVEUR, de Bordeaux. — Le C. renvoie à Villar un ouvrage intitulé *Les XXV préceptes de la raison*, prose de Grasset-Saint-Sauveur, poésie de Rémard, 19 messidor an II, IV, 762 (et n. 2); renvoyé au carton de réserve, 3 thermidor, 842.

GRASSIN. — Le C. passe à l'ordre du jour, motivé sur son arrêté du 5 prairial, sur une lettre de ce citoyen, 27 prairial an II, IV, 638.

GRATIOLET, ci-devant prêtre, marié. — Demande s'il est compris dans la loi qui exclut les prêtres des fonctions d'instituteur, 1er germinal an II, IV, 6.

Grave. — Nom donné à l'unité de poids (poids de décimètre cubique d'eau) par le décret du 1er août 1793, II, 11. — Le modèle de *grave* présenté par Maure est renvoyé à la C. des P. et M., 7 fructidor an II, IV, 969. — Desvignes ayant demandé qu'on lui remettre un grave décimal envoyé en son nom au C. par Maure et renvoyé à la C. des P. et M., celle-ci est invitée à faire droit, 18 vendémiaire an III, V, 122. —

Le projet de Prieur, adopté par le C. le 11 ventôse, et devenu le décret du 18 germinal an III, prend pour unité le poids du centimètre cube d'eau (*gramme*); le terme de *grave* disparaît de la nomenclature, où il est remplacé par celui de *kilogramme*, V, 557.

GRAVELOT (Fr. BOURGUIGNON-), graveur et dessinateur, auteur des illustrations de la *Nouvelle-Héloïse*. — Les originaux de ces illustrations étant restés entre les mains de Coindet, celui-ci, pour se faire valoir, les offrit à la maréchale de Luxembourg (*Confessions*) VI, Appendice, 934-935.

Gravet. — Nom donné, par le décret du 1er août 1793, au plus petit sous-multiple de l'unité de poids ou *grave*. L'unité de poids étant alors le poids du décimètre cubique d'eau; le *gravet* était le poids du centimètre cubique d'eau, II, 11. — Le projet de Prieur, adopté par le C. le 11 germinal an III, et devenu le décret du 18 germinal an III, prit pour unité le poids d'un volume d'eau égal au cube de la centième partie du mètre, et remplaça le terme de *gravet* par celui de *gramme*, V, 557.

GRAVILLE, Seine-Inférieure. — Les réflexions de la Société populaire de cette commune sur la distribution des fêtes civiques et religieuses sont renvoyées à la Commission des fêtes décadaires, 29 prairial an II, IV, 651.

Gravilliers (*Section des*), Paris. — Voir PARIS (Sections des), à l'article de cette section.

Gravure. — [Voir aussi : *École de gravure*.] — Dugoure, artiste, demande à présenter au C. les résultats de la gravure sur bois, applicable à l'instruction publique : renvoyé à la 2e section; à cette section est également renvoyée la gravure sur bois présentée par Julien, de Bourges, 28 frimaire an III, X, 331. — Dugoure est admis et soumet ses réflexions : Bailleul est chargé d'examiner ses procédés, 10 germinal, VI, 18.

GRAY, Haute-Saône. — La Société populaire de cette commune dénonce au C. de S. P. un libellé imprimé qu'elle a reçu de la Société populaire de Moulins; le C. de S. P. renvoie au C. d'I. P., qui renvoie à Boutroue, 29 ventôse an II, III, 596. — Les administrations du district demandent que Desvoges, qu'ils ont nommé commissaire pour les monuments des sciences et arts, soit autorisé à quitter les drapeaux : ordre du jour, 15 germinal, IV, 84. — Une autre lettre du district a été enregistrée au C. en germinal, 178 (note).

Grec moderne. — Grégoire fait au C. un rapport préliminaire sur l'importance de l'étude du grec moderne pour les relations commerciales et diplomatiques : il est chargé de recueillir des renseignements ultérieurs pour un rapport définitif, 19 floréal an III, VI, 171.

GRÉGOIRE, associé de Faulet et de Monet. — Voir PAULEC, MONET ET GRÉGOIRE.

GRÉGOIRE, de la section de l'Observatoire. — Envoie à la C. N. des strophes dédiées aux habitants de la campagne et en demande l'insertion au Bulletin; le C. des pétitions les renvoie au C. d'I. P., qui les renvoie à Villar, 19 messidor an II, IV, 761.

GRÉGOIRE (Gab.). — Un ouvrage de ce citoyen, *L'Ami du militaire français*, est renvoyé à la 1re section, 16 nivôse an III, X, 394.

GRÉGOIRE (Henri), évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, député de Loir-et-Cher à la C. N. — Notice, LXXXIV. — Répond, comme président de la C. N., à une députation de l'Académie des sciences, 25 novembre 1792, I, 241 (ann. D). — A fait partie d'une Commission de traduction nommée en décembre 1792, III, 244. — Élu membre du C. d'I. P., 27 juin 1793, I,519, 521 (ann. A). — Nommé rapporteur d'une pétition d'élèves de l'Université de Paris. — Chargé du rapport concernant Béhénam [et Chawich], et du rapport concernant Stephanopoli, Montu et Clareton, 27 juin 519, 520. — Présente le rapport concernant Clareton, 4 juillet, II, 8. — Nommé membre de la Commission des Six, 6 juillet, 27. — Fait un rapport sur Béhénam et Chawich, 6 juillet, 21. — Fait un rapport sur Stephanopoli et la mousse de Corse, 9 juillet, 67. — Nommé rapporteur d'une pétition de Brochard, 18 juillet, 78. — Chargé de proposer un projet de décret relatif aux secours à accorder aux savants et gens de lettres; de faire un rapport sur Verlac, 20 juillet, 25, 87. — Fait un complément de rapport sur Stephanopoli, 25 juillet, 138. — Fait approuver au C. un projet de décret sur Stephanopoli, 26 juillet, 149; sur son rapport, la C. N. vote, le 3 août, un décret accordant 8.000 l. t. à Stephanopoli, 155 (ann. C). — Parle à la C. N., le 30 juillet, contre le plan de Lepeletier, 171-173; texte de son discours, et extrait de ses *Mémoires*, 173-178. — Chargé de présenter à la C. N. un projet de décret exceptant des papiers qui doivent être brûlés en exécution du décret du 17 juillet 1793, ceux qui peuvent être utiles à l'histoire ou à des propriétaires particuliers, 30 juillet (ce décret n'a pas été présenté), 156. — Fait un nouveau rapport sur Béhénam et Chawich; devra consulter le C. des finances, 2 août 214; la C. N. vote, le 3, un décret où les chiffres proposés par Grégoire sont considérablement réduits, 217 (ann. A). — Parle de nouveau, le 3 août, contre le plan de Lepeletier, 231-232 (ann. C). — Nommé rapporteur, à la fin de juillet ou au commencement d'août, en remplacement de Lakanal, pour la question des Académies, 246 (Addenda); présente au C. un projet de décret que celui-ci adopte, 6 août,

210; le 8 août, lit à la C. N. un rapport sur les Académies : l'assemblée vote le premier et le dernier article de projet de décret, et ajourne le reste, 249-250; texte du rapport, 250-256; extraits des *Mémoires* de Grégoire, et rectification de diverses inexactitudes, 246-247. — Le 20 août 1790, Grégoire avait pris la défense des Académies, dont Lanjuinais avait réclamé la suppression, 260 (n. 2). — Le 8 août 1793, Grégoire assiste à la séance de la Société d'agriculture, et l'engage à fixer sa prochaine séance à huitaine, 313. — Chargé d'annoncer au C. de législation que le C. d'I. P. a passé à l'ordre du jour sur la pétition des anabaptistes, 13 août, 281. — Chargé de remplacer Lanthenas dans la commission de la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, lorsque celui-ci sera empêché de vaquer à cette fonction; nommé membre d'une commission chargée d'examiner s'il convient de donner une valeur monétaire à la médaille du 10 août, 22 août, 334. — Invité, à l'occasion de pétitions de Palomba et de Loyer, à faire incessamment son rapport sur les secours à accorder aux gens de lettres, 24 août, 342; présente son rapport, 27 août, 346. — Nommé rapporteur d'une pétition du département de l'Isère relative à des maisons d'économie rurale, 29 août, 350. — Présente, sur les savants et gens de lettres, un projet de décret disant que le décret du 12 septembre 1791 sera applicable aux savants et gens de lettres; qu'une somme annuelle de 300.000 l. t. sera consacrée pour cet objet; et que le B. de C. sera augmenté de 10 membres; ce projet est arrêté par le C., 3 septembre, 356. — Élu président du C., 3 septembre, 357, 358. — Nommé rapporteur pour la question de l'enseignement des langues orientales, 3 septembre, 359. — Le 6 septembre, se rend à l'Observatoire pour y voir une éclipse; Cassini lui remet sa démission; Grégoire se déclare étranger au décret du 31 août, 476. — Écrit une réponse au collège républicain de Strasbourg; nommé rapporteur d'une pétition de la commune de Savoisy, 7 septembre, 362, 363. — Parle d'un journal d'histoire naturelle que pourrait publier le Muséum, 9 septembre, 375. — Chargé d'examiner de nouveau l'affaire de Stephanopoli; adjoint à Albouys pour l'affaire de Cointeraux, 12 septembre, 395. — A la commission des Six, il est un des 3 membres qui veulent que les degrés supérieurs d'instruction soient créés et entretenus par la République, 398-400; le 15 septembre, à la C. N., il appuie la pétition des autorités de Paris, 420. — Chargé, avec Mathieu et Romme, de la rédaction d'un ouvrage destiné à consacrer la mémoire des actions héroïques ou vertueuses des républicains français, 21 septembre, 453. — Présente au C. un projet de décret, qui est arrêté, sur la création de maisons d'économie rurale, 24 septembre 456; lit à la C. N., le 4 octobre, au nom des C. d'I. P. et d'agriculture, un rapport, suivi d'un projet de décret qui est voté, 456 (n. 3); texte du rapport et du décret, 459-475. — Présente au C. un rapport sur l'ouvrage décrété le 21 septembre, et qu'il appelle *Annales du civisme;* le C. adopte son projet de décret en l'amendant, 26 septembre, 488; le rapport de Grégoire est lu à la C. N. le 28; l'assemblée en ordonne l'impression, et décrète que le C. est autorisé à correspondre avec les armées, les autorités constituées et les sociétés populaires, pour recueillir les traits de vertu; il les publiera par numéros pour en former un recueil, dans l'esprit d'un autre décret rendu le 25 septembre sur la proposition de Thuriot; texte du rapport et du décret du 28, et compte rendu de la discussion 498-508. — Nommé rapporteur d'une pétition de Mangard, 28 septembre, 512. — Nommé commissaire pour assister à la première leçon de Mentelle, 1er octobre, 520. — Nommé rapporteur d'un mémoire de Pantard proposant la publication d'un ouvrage ou d'un journal destiné à combattre l'usage de la confession; fait son rapport sur Mangard et ses ouvrages, 5 octobre, 570, 571. — Le décret du 15e jour du premier mois de l'an 2e, renouvelant le C., le maintient au nombre de ses membres, 592. — Demande qu'on établisse une bibliothèque à l'Observatoire : ajourné, 16 du premier mois, 595. — Lit au C. une lettre de Cassini, le 17 du premier mois, et lui répond le lendemain 18, 598, 601 (ann. A). — Rend compte, ainsi que Romme, de la leçon de Mentelle; fait son rapport sur le mémoire de Pantard, 17 du premier mois, 599; extrait des *Mémoires* de Grégoire, relatif à Pantard, 603 (ann. C). — Nommé membre de la section chargée du plan d'organisation de l'éducation nationale, 19 du premier mois, 606. — Nommé rapporteur de l'affaire Morieux, 23 du premier mois, 622 — Le 7 brumaire, fait décréter l'insertion au Bulletin d'une pétition de Mangard, III, 66. — Le 11 brumaire an II, donne lecture à la C. N. d'une *Instruction sur les semailles d'automne :* impression et envoi aux départements décrétés, II, 730 (n. 2); extrait du procès-verbal de la C. N., et texte de l'*Instruction,* 732-739 (ann. C). — Nommé membre de la commission chargé de rédiger la Feuille de morale, 11 brumaire, 728. — Propose Thiébault pour la rédaction de la Feuille de morale, ajourné, 13 brumaire, 741. — Nommé rapporteur d'une pétition de la commune de Béziers sur le tutoiement, d'un mémoire de la citoyenne Trevisani sur l'éducation des filles, 15 brumaire, 746. — Le 16 brumaire, présente à la C. N., de *Nouveaux développements sur l'amélioration de l'agriculture par l'établissement d'économie rurale;*

un membre combat son opinion, et ne veut d'autre système en agriculture que la proscription des rois, des seigneurs et des prêtres; la C. N. ordonne l'impression et l'ajournement, 750 (n. 4), 760 (ann. E); texte du mémoire de Grégoire, 761-770. — Le 17 brumaire, se rend à la C. N. après l'abdication de Gobel et de ses vicaires; et, invité à renoncer lui aussi à ses fonctions épiscopales, refuse en invoquant la liberté des cultes, 773 (suite de la n. 4 de la p. 772); récit de l'incident, extrait de ses *Mémoires*, 779-781 (ann. E); versions diverses de son discours, tirées du *Moniteur*, de la *Feuille du salut public*, du *Journal de la Montagne*, 781-782; anecdotes racontées par Grégoire sur Villar et Fourcroy, 782. — A la Société des Jacobins, le 23 brumaire, on lit une lettre de lui demandant aux Jacobins de rassembler tous les traits de civisme qu'a produits leur Société; débat à ce sujet, 786-787 (ann. A). — Nommé l'un des 2 rapporteurs du plan régénérateur de Chamoulaud, 25 brumaire, 825. — Fait un rapport sur ce plan et demande qu'Arbogast le combine avec le sien : arrêté que Grégoire donnera de nouveaux développements à ses idées, et qu'Arbogast continuera de rédiger son plan de son côté, 27 brumaire, 834. — Demande pour Th. Rousseau mille écus d'appointements : il est autorisé à s'adresser aux inspecteurs de la salle; demande en outre 2 commis pour la Feuille de morale : il en conférera avec le commissaire inspecteur du C., 28 brumaire, 867-868. — Lit une lettre d'Achard, et demande que les individus qui proposent de brûler les livres soient enfermés comme suspects; Fourcroy rapporteur, 9 frimaire, 41. — Chargé, avec Romme, de dresser une instruction pour le naturaliste Dombey, 11 frimaire, 54. — Lit au C. le premier numéro de la Feuille morale; en demande quelques modifications, 13 frimaire, 61. — Lit une autre rédaction de ce premier numéro, sous le titre d'*Annales du* [illegible], le C. l'approuve, mais la C. N., à qui Grégoire présente ce numéro le 17, le renvoie au C. pour qu'une rédaction nouvelle en soit [illegible] (ann. C). — Fait au C. un rapport sur les arbres à consacrer à la liberté; après discussion, il est chargé de rédiger une instruction, 19 frimaire, 87. — Nommé bibliothécaire du C. 23 frimaire, 139. — Fait de nouveau un rapport sur les arbres de la Liberté : l'article 1er de son projet de décret est adopté, le reste est renvoyé au rapporteur; demande [illegible] par Romme et lui pour Dombey sera conservée dans les [illegible] — Est probablement le membre qui, le 7 nivôse, demande [illegible]

pas en français; c'est peut-être lui aussi qui demande le rapport de l'article adopté le 3 nivôse sur les arbres de la Liberté, 217. — Chargé, avec Ferry, d'un rapport sur Cointeraux, 13 nivôse, 230. — Chargé, avec Prunelle, de se concerter avec le C. des domaines au sujet d'une pétition de la section du faubourg Montmartre; chargé de présenter à la C. N. un projet de décret sur les inscriptions, 19 nivôse, 255, 257; le 21 nivôse, présente ce décret, qui est voté, 257 (n. 5); extraits du rapport précédant le décret, 260-262 (ann. 8). — Demande qu'il soit nommé un rapporteur pour la question des sourds-muets; présente un rapport sur la pétition de la section du faubourg Montmartre; communique des observations sur le Muséum des arts (relativement aux poètes), et est nommé l'un des commissaires chargés de l'inspecter; nommé l'un des commissaires chargés de proposer un projet pour la bibliothèque du C.; 21 nivôse, 265, 266. — Nommé rapporteur d'une lettre du ministre Paré donnant l'état de distribution des fonds accordés pour récompenser par le B. de C., et d'une lettre de la section de l'Unité adressant un ouvrage destiné à servir à l'instruction qui doit avoir lieu au temple de la Raison, ci-devant église Saint-Germain, 23 nivôse, 279. — L'épreuve du rapport Avril lui est renvoyée, 25 nivôse, 203. — Fait lecture du programme qui doit être proposé aux savants pour la confection des livres élémentaires; ajourné, 27 nivôse, 292. — Fait adopter au C. un projet de décret sur le concours à ouvrir pour les livres élémentaires, 29 nivôse, 298. — Décret (s. d., nivôse?) ordonnant que dans les communes où l'arbre de la Liberté a péri, il en sera planté un avant le 1er germinal (ce décret a été omis au procès-verbal de la C. N.), 217 (n. 3), 223 (ann. E). — Lit le rapport qui doit précéder ce projet de décret : le C. l'adopte; une lettre de Chamoulaud lui est renvoyée, 1er pluviôse, 305. — Nommé commissaire, avec d'autres, pour visiter la Société des Jeunes Français et l'école des sourds-muets; fait lecture du rapport et projet de décret sur les noms à donner aux rues et places, 7 pluviôse, 336, 337. — A la C. N., le 9 pluviôse, fait adopter le décret sur le concours pour les livres élémentaires : texte du décret, 362 (note), 370-372. — Un ouvrage de Chamoulaud lui est renvoyé, 9 pluviôse, 360. — Nommé rapporteur, avec Coupé, d'une demande de Garat relative à une nouvelle édition du Dictionnaire de l'Académie; fait son rapport sur les poêles du Muséum des arts, 11 pluviôse, 375-376. — Sur sa proposition, nommé, avec Coupé et Prunelle, pour prendre connaissance de l'état de la B. N., et étudier les améliorations possibles; fait nommer 2 commissaires chargés de fraterniser avec les professeurs du Muséum d'histoire na-

turelle; est autorisé à faire tirer cent exemplaires de son rapport sur les nouvelles dénominations des rues, 15 pluviôse, 391, 393. — Chargé de faire un rapport sur l'envoi, fait par le ministre des Affaires étrangères, d'actes, décrets, etc., traduits en diverses langues; nommé avec Villar pour remplacer Romme dans la commission chargée du plan de dénominations pour les communes; devra présenter à la prochaine séance un projet de décret sur les récompenses à accorder aux savants et aux artistes, 17 pluviôse, 411, 412, 413. — Une lettre du C. de S. P., invitant le C. à s'occuper des primes et encouragements conformément au décret du 13 frimaire, lui est renvoyée; de même, un projet de Carpent relatif aux nourrices et à la nourriture des enfants, 19 pluviôse, 432. — Une adresse de Domergue sur la langue française lui est renvoyée; présente le rapport sur l'envoi de traductions fait par le ministre des Affaires étrangères; nommé commissaire pour faire rapport sur le mode d'exécution du décret du 20 pluviôse sur les encouragements et récompenses aux arts et sciences, 21 pluviôse, 440, 442, 443. — Propose de faire un rapport sur le concours pour les livres élémentaires : ajourné, 25 pluviôse, 460. — Nommé commissaire pour l'établissement, auprès du C., d'une bibliothèque à l'usage des différents comités, 27 pluviôse, 465. — Propose d'inscrire Bourgain sur la liste des membres à adjoindre au C. : arrêté, 1er ventôse, 476. — Passage des *Mémoires* de Thibaudeau sur Grégoire, 488. — Présente, de la part de Lavoye, un cahier de différentes écritures gravées; un membre ayant proposé de changer la fleur de lis, qui, sur les cartes, indique le Nord, Grégoire est chargé de se concerter avec Buache, 5 ventôse, 490, 496. — Le 10 ventôse, à la C. N., à l'occasion du décret ordonnant de surseoir à la vente de la bibliothèque et autres biens de la succession Gigot d'Orcy, dénonce les étrangers qui cherchent à enlever à la République les monuments des arts, 532 (ann. A). — Une lettre de Charles IX relative à l'assassinat du connétable de Mouy par Maurevel est envoyée par le département de Paris : Grégoire est chargé de vérifier les faits, et d'en donner connaissance à la C. N., 13 ventôse, 539; le 14, Grégoire fait rapport à la C. N. : texte de son discours et de la lettre royale, 541-543 (ann. D). — Nommé l'un des commissaires chargés de présenter un rapport sur les dépôts de la guerre, de la marine, et autres dépôts publics, 15 ventôse, 545 — Le tableau des récompenses adjugées par le B. de C. lui est renvoyé, 17 ventôse, 552 — La proposition faite à la C. N. d'empêcher l'exportation des livres lui est renvoyée, de même que la demande du changement du nom de *maire*, faite par la Société populaire de Tain, 19 ventôse, 556 — Rend compte de la réception des papiers de la C. des M., et est chargé, avec Arbogast, de clore le registre de cette Commission, 23 ventôse, 562 (et n. 3). — Des observations de Lefebvre-Villebrune sur le commerce de la librairie française lui sont renvoyées, ainsi qu'une lettre de Basset, qui demande à être chargé de rechercher les bons livres élémentaires anglais, 29 ventôse, 596 602. — Fait décider que Bouquier et Boutroue rendront compte de la surveillance exercée pour la confection des ouvrages destinés aux jeunes marins; une ode, une invocation et un acte de foi républicaine de Poupinet lui sont renvoyés; est invité à rédiger ses vues sur la manière d'organiser la bibliographie relativement au catalogue des livres, 1er germinal, IV, 2, 4, 8. — Sur une réclamation de Turpin, est chargé d'un rapport général sur les secours à accorder aux gens de lettres; propose de faire un triage des découvertes sur les objets de sciences, d'arts et d'économie rurale, qui méritent d'être récompensés par le B. de C., et est chargé de se concerter avec le C. des finances pour obtenir le remplacement des sommes prélevées sur l'allocation de ce Bureau, 3 germinal, 14, 16. — On lui renvoie 2 discours du curé Lejeune; une inscription pour l'arbre de la Liberté et une épître, de Mahault; une lettre de la Société régénérée des sans-culottes de Barbezieux, 5 germinal, 23, 25, 26. — On lui renvoie des Réflexions sur l'agriculture, par Sutières, et une pétition de Philalèthe Beyerlé, 9 germinal, 45, 47. — Propose un projet de décret contre ceux qui brisent ou mutilent les monuments dans les départements : le C. arrête de demander au C. de S. P. d'autoriser le président du C. d'I. P. à écrire aux districts de veiller sur la conservations des monuments; on lui envoie un discours de Larippe ci-devant curé de Giry; une pétition de Pargon pour une retraite; un envoi de Mahaut qui lui a déjà été renvoyé, 11 germinal, 55, 58, 59, 60. — Le 12 germinal, offre à la C. N. son *Essai historique* sur les arbres de la Liberté; extraits de cet *Essai*, III, 217 (n. 3), 223-224 (ann E); Hipp. Carnot raconte que Grégoire, dans sa vieillesse rejetait sur des mains étrangères la responsabilité de certains passages de cet *Essai;* mais, dans ses *Mémoires,* Grégoire reconnaît en être l'auteur et avoir franchi les bornes de la modération, 223 (et n. 4). — Fait son rapport sur les Réflexions de Sutières; on lui renvoie un discours du président du district de Quimperlé, une pétition de Turpin, une lettre de la Société des sans-culottes de Barbezieux, des réflexions de Sutières adressées à Boucher Saint-Sauveur, 13 germinal, IV, 71, 73, 75, 76. — Fait décider qu'il sera écrit au C. de division pour obtenir les nouvelles divisions des départements et

districts dont la bibliographie a besoin; on lui renvoie le *Triomphe de la Philosophie* de Bort, 15 germinal, 79. — Le 16 germinal, fait décréter que les administrations de district veilleront à la conservation et à l'entretien des jardins botaniques, 54. — Chargé de se concerter avec le C. de S. P. relativement aux récompenses à accorder aux savants et gens de lettres; chargé de présenter un programme pour les livres élémentaires du 2e degré d'instruction; on lui renvoie : la demande d'une pension, faite par David Le Roy; un rapport envoyé d'Angoulême sur des propositions faites par Romme; une demande de Cointeraux, 17 germinal, 93, 94, 96, 98, 99. — Présente l'ouvrage d'un anonyme, *Essais sur l'éducation physique et corporelle des petits enfants,* 19 germinal, 107. — Propose un nouveau plan de bibliographie, et un projet de décret ordonnant aux administrateurs de district de rendre compte immédiatement du travail relatif à la confection des catalogues de chacune des bibliothèques de leur district : adopté; on lui renvoie l'adresse de la Société populaire de Laignes pour un muséum à Dijon; un discours de Criquot; une demande de Wartmann; un mémoire et un projet de pétition de Ratel; une lettre de Husson, 21 germinal, 113, 115, 116. — Le 22 germinal, présente à la C. N. un rapport sur la bibliographie, suivi du projet de décret adopté la veille par le C. : la C. N. le vote; texte du rapport et du décret, avec des indications bibliographiques, 113 (n. 2), 120-129 (ann. A); remarques sur les changements apportés par Grégoire à 3 passages de ce rapport remplacés par lui dans un rapport du 14 fructidor an II, 125 (n. 2). — Mathieu et Grégoire font la motion d'exposer dans la salle des séances le tableau des décrets que doit dresser Bardel, et de charger un commis de réunir tous les décrets sur l'instruction; on renvoie à Grégoire : un discours sur la nécessité du culte de la Raison, envoyé par la commune de Rocher-de-la-Liberté; le procès-verbal de l'anniversaire de la mort du tyran, envoyé par la Société populaire de Conches; une proposition de la Société populaire de Brutus-Villiers, de substituer aux termes de Saint-Jean, Saint-Michel, Noël et Pâques, ceux du premier jour de chaque saison, 1er de vendémiaire, de nivôse, etc.; le détail de l'inauguration du temple de la Raison à Perpignan, envoyé par Peyron, 23 germinal, 135, 138. — On lui renvoie une lettre de Girardin père, 29 germinal, 190; des réflexions sur l'éducation des femmes, de la citoyenne Trotignon, 1er floréal, 613 (n. 4). — On l'autorise à faire tirer 5.500 exemplaires de la circulaire concernant la bibliographie (décidée le 25 germinal), chargé avec Daoust de visiter le cabinet de Levaillant; on lui renvoie : un procès-verbal de la fête pour la reprise de Toulon célébrée à Saint-Julien-du-Sault; l'éloge du décadi de De Varder; le procès-verbal de la plantation de l'arbre de la Liberté à Bourgoin : le rapport de la C. des A. sur le cabinet Levaillant; un discours prononcé à la Société populaire d'Ambérieu, 3 floréal, 242, 243, 244, 245, 246; un mémoire et une lettre de Barletti Saint-Paul, 5 floréal, 271. — Arrêté qu'il fera dans la huitaine un rapport pour solliciter des secours provisoires pour les gens de lettres et savants; on lui renvoie : le procès-verbal de l'anniversaire de la mort du tyran et de la plantation de l'arbre de la liberté à Cormelles; la demande de la Société populaire de Montaigu, que les livres de droit soient brûlés; un arrêté du directoire de la Seine-Inférieure pour l'exécution de la loi du 8 pluviôse concernant les bibliothèques, etc.; la demande d'indemnité de Barbier dit Blignières; les *Maximes républicaines* d'Alloquier, 7 floréal, 283, 285, 286, 287; le *Catéchisme républicain* de Bias Parent, agent national du district de Clamecy; un discours de Besson du Rieux, 11 floréal, 293, 295; un ouvrage de Philippe, sur l'éducation des femmes, 15 floréal, 313. — On lui renvoie de nouveau la demande de Fargon pour savoir si les maîtres d'école ont droit à une pension de retraite, 17 floréal, 321. — Le décret du 18 floréal sur l'Être-suprême fut, d'après Grégoire, bien accueilli par certains catholiques, qui y virent une espérance, 358. — On lui renvoie : le procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison à Gien; l'Adresse de Thérésia Cabarrus-Fontenay sur l'éducation des femmes, l'ouvrage envoyé par Chemin fils, *Morale des sans-culottes;* la *Syntaxe de l'idiome provençal,* par un anonyme; l'état des ci-devant prêtres qui ont abdiqué leurs fonctions, envoyé par le district d'Alençon; la réclamation de la citoyenne Guérin Albert au sujet de sa pièce *Sophie et Azolan,* 19 floréal, 370, 371, 373, 374. — Nommé membre de la section des actions vertueuses; on lui renvoie une lettre du ci-devant curé Chauchot, et un discours sur la religion naturelle adressé par le district d'Aurillac, 23 floréal 421, 423. — Chargé de faire un rapport sur les fonds à accorder pour les jardins de botanique, 29 floréal, 453. — Daoust et lui sont nommés rapporteurs d'un travail lu au C. par Jougla, 3 prairial, 463. — Il remet la liste des jardins nationaux consacrés à la culture des végétaux; on lui renvoie : un ouvrage de Th. Rousseau; un ouvrage philosophique de Burbure; une demande de la Société populaire de Tourves; l'*Office du républicain* de Gourier; des observations de Girardin sur la translation des cendres de J.-J. Rousseau, 5 prairial, 466, 467, 469, 470, 471, 472. — Arrêté qu'il se tour-

nera vers les C. des domaines et des finances pour demander 150.000 l. t. pour les jardins de botanique; chargé de visiter la maison des Catherinettes, que la section des Lombards demande pour l'éducation des aveugles, 7 prairial, 477 (et n. 4). — Lit au C. un rapport sur les idiomes et patois répandus dans les différentes contrées de la République : le C. arrête qu'à ce rapport on joindra un projet de décret; on lui renvoie une pétition des citoyennes composant la Société philanthropique et patriotique de bienfaisance; nommé commissaire pour examiner l'utilité d'une École typographique pour les femmes (Deltufo), 9 prairial, 487, 490, 493. — Conférence avec le C. de S. P. relativement au projet de décret sur les patois; prendra des renseignements pour s'assurer si les traductions ordonnées par un décret de la C. N. s'effectuent; présentera une série de questions à envoyer aux districts où se trouvent des jardins de botanique, des plantes rares, et en conférera avec le C. des domaines; rend compte de son enquête sur l'imprimerie de Deltufo, et le C. exprime son intérêt pour un établissement si utile; on lui renvoie un manuscrit de Martineau, un mémoire de Villaume, une lettre de Macé, 11 prairial, 501, 502, 505, 507, 508; un arrêté de la commune de Paris sur une inscription à placer sur les portes de toutes les maisons communes; une lettre de Deltufo, sur laquelle il conférera avec le C. de S. P., les demandes de Pingeron, 13 priairal, 514, 516, 518. — Lit à la C. N., le 16 prairial, un *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française;* le décret qui suit ce rapport et qui ordonne au C. de présenter un rapport sur les moyens d'exécution pour une nouvelle grammaire et un vocabulaire nouveau de la langue française, avec des vues sur les changements qui en faciliteront l'étude, etc., est adopté, 487 (n. 3); extraits de ce rapport et texte du décret, 494-496 (ann. A); extraits de l'*Adresse aux Français,* lue par Grégoire après le vote du décret 496-498. — On lui renvoie : une lettre de Chabot, de Montluçon, un extrait du registre du département de Seine-et-Oise; une mappemonde du capucin André; les épreuves d'une carte du siège de Lyon; il remet sur le bureau l'ouvrage d'un anonyme, intitulé *Instructions élémentaires sur la morale républicaine,* 17 prairial, 543, 546, 547, 545. — On lui renvoie : le *Premier discours de morale républicaine,* de Pistoris; ouvrages de Philippe (énumérés au procès-verbal), 19 prairial, 554. — Citation d'un passage de son *Histoire des sectes religieuses* (2e édtion), relatif à la fête de l'Être-suprême, 598-599. — On lui renvoie le *Catéchisme républicain* d'Arsenne Thiébault, 21 prairial, 612. — Fait adopter une proposition relativement aux ouvrages de Durosier et de Duhamel; nommé rapporteur d'une pétition de la citoyenne Lambert, 23 prairial, 615, 621. — On lui renvoie : un manuscrit de Jussieu père; un extrait de procès-verbal de la C. N. du 14 prairial (relatif probablement à Turpin); le discours de Pédrigny sur la nécessité de reconnaître un Être suprême, 27 prairial, 640. — A la C. N., le 28 prairial, fait décréter qu'une indemnité de 600 l. t. sera accordée à Thomas Rousseau, 656 (suite de la n. 6, de la p. 655), 661 (ann. H). — Il sera demandé à Baudouin 1.000 exemplaires du rapport sur les idiomes et de l'Adresse de la C. N. qui l'accompagne; Grégoire présente pour le concours des livres élémentaires des ouvrages de 19 auteurs anonymes, et en outre des ouvrages de Chemin fils, de Milin, de Henriquez, et de Berny; on lui renvoie un *Discours sur l'Être-suprême,* par un membre de la section de Chalier; une *Prière à l'Être-suprême,* de B. Carrier; une *Prière à l'Être-suprême,* de Boussé; des *Observations sur la langue française,* de Sollier; la demande de lois somptuaires et de pudeur, faite par la section du Contrat social; une lettre des citoyennes agrégées à la Société populaire de Montpensier; la proposition de Jussieu d'élever des monuments d'un genre correspondant à la révolution; nommé commissaire pour l'examen du travail de Desmarest, dépose des pièces de poésie composées par Fournier, 29 prairial, 646, 647, 648, 649, 650, 654, 655. — On lui renvoie la pétition de la veuve Regnard; fait son rapport sur les ouvrages de Philippe; on lui renvoie : une pétition de Turquin, une plainte des officiers municipaux de Rozay-les-Menils; fait son rapport sur le *Petit catéchisme républicain* de Thiébault, sur le discours de Pistoris ; présente une circulaire aux administrations de district concernant les jardins botaniques : approuvée; fait observer qu'il serait intéressant de recueillir une foule de pièces imprimées par les Commissions ex., les administrations, les sociétés populaires : on le charge de faire un rapport à ce sujet, 3 messidor, 672, 674, 675, 677, 678. — On lui renvoie : la demande de Zink, que les noms des martyrs et des héros de la liberté soient substitués aux noms des plantes dans le nouveau calendrier; l'adresse de félicitations de la Société populaire de Dole; un opuscule de Hainuyer, *Le Réveil du bon père, hommage à l'Être-suprême et à la Nature;* des *Observations sur le calendrier français* de Gilbert Delorme, 5 messidor, 683, 684. — Garnier lui envoie, le 27 prairial, une suite de son *Traité élémentaire de géographie naturelle et politique :* cette suite a été renvoyée au concours, probablement le 7 messidor (le procès-verbal n'en fait pas mention), 697 (n. 5). — On lui

renvoie un mémoire de l'administration du département de la Haute-Garonne, 9 messidor, 700. — Un hymne composé par Vaudrey; un manuscrit de Philippe, *Rien que la vérité,* 13 messidor, 722. — Son rapport sur l'anéantissement des patois, ainsi que l'Adresse adoptée par la C. N. sur cet objet, seront tirés au même nombre que les *Annales du civisme;* Grégoire conférera avec le C. de correspondance sur les mesures d'exécution relatives aux divers envois décrétés par la C. N.; la circulaire relative aux jardins botaniques a été imprimée avec deux fautes grossières, qui rendent impossible d'en faire l'envoi. Le président du C. en fera faire un tirage de 2.500 exemplaires corrigés, et Grégoire surveillera l'exécution; on lui renvoie : le *Discours sur l'amour de la patrie,* de Rioult, et le discours prononcé par l'agent national du district de Cherbourg à la fête du 20 prairial, 15 messidor, 738, 740. 742; un extrait du procès-verbal de la C. N. du 27 prairial (Deltufo?); ayant fait le rapport relatif à Blondin, dont Thibaudeau et lui étaient chargés, est invité à présenter la rédaction d'un arrêté motivé. 17 messidor, 749, 751. — Arrêté qu'il fera un rapport sur les récompenses et les secours à accorder aux savants et aux gens de lettres; on lui renvoie : une lettre de Deltufo; la *Prière à l'Être-suprême,* par Serre; les *Réflexions religieuses, morales et politiques,* par Maret; le discours prononcé le 20 prairial à Vendôme dans le temple de l'Être-suprême par Ballyer; un ouvrage de Sarot intitulé *Ordre du jour et de la nuit des républicains;* les dialogues intitués *Rien que la vérité,* de Philippe; un *Essai d'inscriptions pour les monuments de la ville de Paris,* par Bourdelois: lit la rédaction d'un arrêté relatif à Blondin : elle est adoptée, 19 messidor, 758, 760, 761, 763-764. — On lui renvoie un mémoire de Blavet, réclamant contre la réduction de son traitement d'ecclésiastique non employé, 21 messidor, 769. — Nommé rapporteur d'un mémoire de Bonhomme; de la *Prière à l'Être-suprême* et des *Réflexions sur l'homme et ses rapports avec l'Éternel,* de Devismes; de la demande du C. des inspecteurs de chercher un mot pour désigner le palais de la C. N.; il fait renvoyer au concours des livres élémentaires l'ouvrage *Description et usages de la mappemonde projetée sur l'horizon de Paris,* d'André, 23 messidor, 771, 773, 774-775; le discours prononcé par le président de la Société populaire d'Amiens, le 20 prairial, dans le temple de l'Être-suprême; l'arrêté de Maure chargeant le pépiniériste Sauvelle de prendre note des arbres précieux qui se trouvent dans les maisons d'émigrés et de condamnés; sur son rapport, arrête que le manuscrit de Bourdelois sera remis à son auteur. 25 messidor, 790. — Le C. lui renvoie le discours prononcé à Épinal le 20 prairial par Dubois, administrateur du département, et le charge d'en donner connaissance à la citoyenne Dubois; il lui renvoie : la demande de la C. ex. de l'agriculture et des arts, d'une copie du mémoire adressé au C. sur le jardin de botanique de Toulouse; une adresse de Leris aux citoyens de Chambéry; le discours prononcé à Fontevrault le 20 prairial par Bédié; il fait un rapport sur la pétition de Turquin, et un rapport sur la demande du C. des inspecteurs, d'un nom pour le palais de la C. N.; chargé, avec Fourcroy, de recueillir des faits et de préparer un rapport pour dévoiler les manœuvres contre-révolutionnaires de ceux qui détruisent les monuments des arts, etc., 27 messidor, 814. 818, 819. — On lui renvoie le plan d'un ouvrage que se propose de publie Foucher, de Meaux, et les 3 volumes que celui-ci adresse au C, 29 messidor, 822. — Le C. arrête de proposer au C. de S. P. d'envoyer en Belgique Grégoire et David; on renvoie à Grégoire le discours prononcé par Jouan le jour de la fête de l'Être-suprême; on le charge de préparer un rapport sur le mode en lequel pourront être publiées les découvertes auxquelles le B. de C. a décerné des récompenses, et de présenter, avec Mathieu, un plan d'organisation de la section de bibliographie de la C. des A., 1er thermidor, 834, 836, 837. — On lui renvoie : une pétition de Poinsinet-Sivry; l'adresse d'un *Observateur campagnard* sur les moyens d'améliorer les habitations rurales; Fourcroy, Villar et lui sont chargés de conférer avec le C. de S. P. sur l'envoi de commissaires en Belgique, 3 thermidor, 840, 844. — On lui renvoie de nouveau un recueil d'inscriptions pour la ville de Paris, présenté par Bourdelois, 5 thermidor, 847. — Chargé d'écrire au C. de S. P. au sujet d'une pétition de Menginot et Gail (il écrit le 13 thermidor); on lui renvoie une lettre de la Société populaire de Dax relative à l'anéantissement des patois, 7 thermidor, 867 (et n. 5); une lettre du district de Mâcon et une lettre du district du Tanargue relatives aux jardins de botanique, 15 thermidor, 899; un manuscrit de Mouzin, et la nouvelle nomenclature des rues de la Rochelle, 19 thermidor, 909, 911; un rapport de Thouin sur un envoi de plantes et graines à Nice; un discours prononcé à Chavignon à la fête de l'Être-suprême par Lavrine; 2 discours prononcés à Falaise par Seraut le 20 germinal et le 20 prairial; 2 discours prononcés à la fête de l'Être-suprême, par un anonyme et par Bruslon; discours prononcé et des couplets chantés à Sauveterre à cette fête; 21 thermidor, 919-920.

Il fait mentionner au procès-verbal du 24 thermidor un arrêté pris dans une séance précédente sur son rapport, relatif à une pension à demander pour Poinsinet de Sivry; on lui

renvoie : un hymne à l'Être-suprême, composé par un membre de la Société populaire de Cauterets; une adresse en vers en l'honneur du *Vengeur*, par Champagné; un discours prononcé à Sceaux-l'Unité le jour de la fête à l'Être-suprême; un discours prononcé à Beaumont dans la même occasion; un *Commentaire sur la Révolution française*, par Fagnet; un rapport du département de la Côte-d'Or relatif à l'établissement d'un muséum, 24 thermidor, 928. — Une lettre écrite à Grégoire par Pollet sera communiquée au C. de S. G.; on lui renvoie; des couplets en l'honneur de Bara et Viala, par Sorin; des hymnes pour la fête du 10 août, par Crochot et par Bourgogne; la question posée par l'agent national d'Issoudun relativement aux instituteurs de français, 27 thermidor, 938, 940; des pièces de vers de Jaubert; un recueil d'hymnes, discours et prières envoyé par Maure; la *Morale des Orientaux*, de Miger, 29 thermidor, 948; une lettre de Le Meignen, de Tours; la réponse du district de Senlis relative aux orangers de Chantilly; il écrira à Reittervald que son offre d'un manuscrit arabe et de 2 autres orangers étrangers est acceptée, 1er fructidor, 954. — Grégoire et Villar indiqueront au C. de S. P. le danger d'incendie que fait courir à la B. N. le voisinage du théâtre des Arts, et à diverses bibliothèques, le voisinage d'ateliers d'armes; ils lui rappelleront la nécessité de procurer de l'acier aux horlogers et penduliers, et de favoriser les progrès de l'horlogerie; ils l'inviteront à tenir compte des observations de la C. des A. au sujet de l'arrêté du 20 prairial qui a établi une Agence générale des cartes et plans, 3 fructidor, 960-962. — On lui renvoie : un discours sur l'existence de l'Être-suprême, par Dulignon; la suite de *Rien que la vérité*, de Philippe; une note de Le Blond et Delannoy sur les précautions à prendre pour préserver d'incendies les bibliothèques, 7 fructidor, 972. — Désigné par le sort comme l'un des membres sortants du C.; on lui renvoie un rapport de la C. des A. sur un état présenté par Feradon, et l'inventaire du jardin du château de Morfontaine, 9 fructidor, 981, 982. — Fait au C. un rapport sur des ouvrages de Foucher d'Obsonville, 11 fructidor, 992. — Le 12 fructidor, demande à la C. N. la parole pour le lendemain, afin de présenter un rapport sur les destructions opérées par le vandalisme; mais au C. d'I. P., auquel Grégoire a donné connaissance de ce rapport, quelques membres protestent contre les inexactitudes et les exagérations qu'il contient; on décide que la présentation en sera ajournée; Le 14, à la C. N., se fait forcer la main par Fourcroy et Lakanal, et lit quand même son rapport; le décret qui le détermine est adopté, 999 (n. 2), texte du décret, avec une addition de Barailon, 1002; ce rapport a été réimprimé en une édition critique, avec des notes, dans la *Révolution française*, t. XLI, 999 (n. 2). Dans ce rapport, il a dit que dans le dernier quartier de l'an II, 67 districts seulement avaient quelques écoles primaires, et que, de ce nombre, 16 seulement présentaient un état qu'il fallait bien trouver satisfaisant faute de mieux, Introd., XLI, faits qui démontrent l'inexactitude de l'assertion de Grégoire, XLII-XLV. — C'est aussi dans ce rapport qu'il a écrit : « Dumas disait qu'il fallait guillotiner tous les hommes d'esprit », 126 (fin de la n. 2 de la p. 125). — Le 15 fructidor, annonce à la C. N. que la B. N. possède une collection de pièces musicales manuscrites de Rousseau, qui a été imprimée sous le titre *Les Consolations des misères de ma vie;* qu'un manuscrit inédit de Rousseau a été déposé chez un notaire de Beaugency, et que d'autres manuscrits se trouvent à Chambéry, 969 (n. 1), 978 (ann. A); VI, 933-934. — Est réélu membre du C. le 17 fructidor, IV, Introd., VII. — Son rapport sur le vandalisme sera tiré à 11.000 exemplaires, 20 fructidor, V, 10. — Placé dans la Ire section, 21 fructidor, 13. — Présente au C. un rapport et un projet de décret sur l'établissement d'un Conservatoire des arts et métiers : l'un et l'autre sont adoptés, 2e sans-culottide, 57. — Le 8 vendémiaire an III, au nom du C. d'agriculture et des arts et du C. d'I. P., lit à la C. N. le rapport sur le Conservatoire des arts et métiers, 57 (n. 2); extraits de ce rapport et du projet de décret, 61-64; IV, 837-838; le décret est voté le 19 vendémiaire, V, 64. — Remplaçant Lakanal, fait au C. un rapport sur les récompenses à accorder aux gens de lettres, savants et artistes : le C. approuve, 10 vendémiaire, 103; le 17 vendémiaire, présente le rapport à la C. N., qui adopte le projet de décret sans débat, 103 (n. 1), 121; extraits de ce rapport, IV, 766-767; V, 103-105; texte du décret, IV, 767. — Le rapport sur le Conservatoire des arts et métiers sera tiré à 2.000 exemplaires, indépendamment du tirage pour la C. N., 18 vendémiaire, 122. — Le rapport sur les gens de lettres sera tiré à 2.000 exemplaires, indépendamment du tirage pour l'assemblée, 22 vendémiaire, 128. — Lit au C. un rapport sur la continuation du vandalisme, suivi d'un projet de décret : approuvé, 2 brumaire, 164; le 8 brumaire, lit le rapport à la C. N., qui adopte le décret sans débat, 164 (n. 2); extraits du rapport, 166-167; IV, 944; V, 110 (n. 1); texte du décret, 167. — Le 9 brumaire, dit à la C. N. qu'il vaut mieux ne pas fixer à l'avance irrévocablement le terme des cours de l'Éc. normale : adopté, 190. — Il sera délivré à la C. des A. 600 ex. du rapport sur le vandalisme; l'imprimeur remettra au C. 300 ex. du second rapport, 14 bru

maire, 198. — Le projet de réorganisation de la B. N., rédigé par Lefebvre-Villebrune et daté du 28 brumaire an II, a probablement été adressé à Grégoire, car le recueil de pièces manuscrites dont il fait partie contient des papiers paraissant provenir de ce représentant, VI, 910. — Nommé commissaire pour la publication du voyage de La Peyrouse; annonce que Panay La Torrette, à Venise, se propose d'envoyer divers ouvrages, dessins, etc.; lui écrira pour accepter; annonce que Ith, de Berne, et Pestalozzi se proposent de composer des ouvrages élémentaires et propres à consolider la liberté française par la régénération des mœurs et l'expansion des lumières : chargé de leur exprimer la satisfaction du C., 30 brumaire, 247, 248-249. — Massieu est chargé de proposer la réimpression au Bulletin du rapport de Grégoire sur le vandalisme, 10 frimaire; elle est décrétée le 12, 267 (et n. 2). — Demande et obtient que Villar lui soit adjoint pour surveiller la publication des voyages de La Peyrouse, 14 frimaire, 274. — Le 18 frimaire, à la C. N., parle des prêtres détenus : pose le principe qu'il faut frapper les mauvais citoyens et protéger les bons, sans demander s'ils sont prêtres, 294. — Le C. autorise Grégoire à présenter à la C. N. un nouveau rapport sur le vandalisme, 18 frimaire, 290. — A la C. N., le 19, demande si, après avoir fait un grand acte de justice à l'égard des Soixante-Treize, l'assemblée ne s'occupera pas de ceux qui ne sont pas encore rentrés : parle de Lanjuinais, sur lequel il demande un rapport, 294. — Le 21 frimaire, à la C. N., appuie Clauzel, qui a demandé l'annulation de tous les arrêtés de l'ancien C. de S. P. ordonnant des dépenses, 281. — Le 24 frimaire, lit à la C. N. son 3e rapport sur le vandalisme : l'impression et l'envoi aux autorités constituées sont décrétés, 290 (n. 2), 297; extraits de ce rapport (mot attribué par Grégoire, à Dumas dans le procès de Lavoisier « Nous n'avons plus besoin de chimiste », IV, 393 (et n. 3); V, 295 (et n. 2); blâme adressé à un commissaire qui ne sait pas la *diplomatique*, et remarque d'Eug. Despois sur le pédantisme ignorant du rapporteur; passage sur les ports d'Alexandre à Strasbourg; déclamations sur Robespierre et les « petits Robespierre », 295-297. — Lui et Thibaudeau sont chargés de demander au C. des finances que le Louvre soit spécialement consacré au logement des artistes, 24 frimaire, 317; 30 frimaire, 344. — Fait arrêter d'écrire à Jean De Brv d'envoyer l'inscription phénicienne conservée dans le Vaucluse, et au district de Tours d'envoyer le manuscrit des commentaires de Jean de Segarelles sur les tragédies de Sénèque, 26 frimaire, 322. — Remet au C. un manuscrit de Villaroze, 30 frimaire, 334. — Le 1er nivôse, dans la discussion sur les fêtes décadaires, lit un discours sur la liberté des cultes, préparé depuis longtemps; rappelle que le législateur a pardonné cette liberté; constate que des représentants en mission ont jugé que les orages de la Révolution nécessitaient quelques mesures de rigueur, et que le bien public commandait la suspension provisoire de certaines assemblées religieuses : mais déclare que ces mesures doivent cesser avec le besoin, et demande que les autorités constituées soient chargées de garantir à tous les citoyens l'exercice libre de leur culte; en même temps, appuie le projet de décret sur les fêtes décadaires : texte du discours, 340-350; sur la proposition de Legendre, l'ordre du jour est prononcé au milieu des plus vifs applaudissements, 350. — Récit fait par Grégoire, dans ses *Mémoires*, et remarques sur ce récit, 351-352; indications bibliographiques sur les éditions de ce discours, et les changements faits au texte, 350 (n. 1), 353. — Désigné au milieu de nivôse comme membre sortant du C., 404. — Lit au C. une lettre de Jeanbon recommandant à la munificence nationale des [petites-]nièces de Fénelon, 18 nivôse, 402. — Fait vendre à la porte de la salle de la C. N. son discours du 1er nivôse; Bourdon (de l'Oise) signale le fait, et qualifie le discours d'ouvrage dangereux, 413-414. — Réélu membre du C. le 18 pluviôse, 472. — Extrait d'une lettre de l'évêque Le Coz à Grégoire, du 23 pluviôse, 516. — Chargé de se concerter avec le C. des procès-verbaux et archives et le C. de S. P., pour hâter une instruction sur le tirage des parchemins et vélins, 2 ventôse, 507. — Extraits de lettres de correspondants de Grégoire, relatives au décret du 3 ventôse, 517. — Le C. ayant appris la mort de d'Entrecasteaux, Grégoire est chargé de demander des renseignements au C. de S. P., 10 ventôse, 549-550. — On lui renvoie une lettre de Barras, qui demande des ouvrages traitant des Indes orientales, 14 ventôse, 565. — L'auteur de la *Lettre de Mathurin Bonace* (ventôse) raille un passage du 3e rapport sur le vandalisme, 101 (et n. 1). — Autorisé à se concerter avec le C. de S. P. sur les moyens d'utiliser pour l'instruction publique la C. ex. des relations extérieures; chargé avec Villar de se transporter au C. de S. P. pour s'y concerter sur les moyens de faire venir en France les objets de sciences et arts de la Hollande, 18 ventôse, 580, 581. — Annonce qu'il a conféré avec la section des relations extérieures du C. de S. P. sur un projet de faire venir les journaux scientifiques des nations étrangères, et que cette section estime qu'il faudrait un rapport à la C. N. : Grégoire est chargé de présenter ce rapport (il n'a pas été présenté); Daunou et lui sont chargés d'examiner l'ouvrage élémentaire de Sicard sur la lecture et l'écriture, 26 ventôse, 606, 607-608. — Lui et Daunou feront à

la première séance leur rapport sur l'ouvrage élémentaire de Sicard, 20 germinal, VI, 54. — Chargé d'écrire à Pfyffer, chancelier de Lucerne, 30 germinal, 107. — Chargé du travail sur le Bureau des longitudes et les observatoires, en remplacement de Lakanal, 4 floréal, 125. — Chargé de présenter à la C. N. un projet de décret autorisant les savants, artistes et gens de lettres à cumuler les traitements, 12 floréal, 155-156. — Fait un rapport au C. sur l'importance de l'étude du grec moderne pour les relations commerciales et diplomatiques : chargé de recueillir des renseignements, et de correspondre avec la C. ex. des relations extérieures au sujet des objets d'arts et de sciences qu'elle peut procurer, 19 floréal, 171. — Raconte dans ses *Mémoires* qu'il demanda au C. l'ajournement « à trois mille six cents ans » du projet de Romme sur les sextiles, et que « l'ajournement passa »; cette assertion est inexacte : le projet fut adopté pour être présenté à la C. N., 187-188. — Propose à la C. N. que l'école centrale de la Marne soit placée à Reims, et celle de la Sarthe à la Flèche, 22 floréal, 195. — Le C. suspend l'exécution de son arrêté relatif à l'école centrale de la Marne, 24 floréal, 201. — Grégoire donne lecture du projet de décret sur le Bureau des longitudes : adopté; il sera communiqué aux C. de marine et des finances, 30 floréal, 223. — Le 4 prairial, recommande à la majorité thermidorienne de frapper vite et de frapper fort, 232. — Chargé de se concerter avec le C. des finances sur la demande des professeurs du Collège de France relative à leurs traitements, 12 prairial, 243-244. — Chargé de se concerter avec la C. ex. des relations extérieures pour l'envoi à divers savants de la traduction en arabe d'une Adresse de la C. N., 18 prairial, 264. — D'après les plaintes qui lui sont faites sur les nouveaux ravages du vandalisme, le C. l'autorise à recueillir sur ces désastres tous les renseignements qui pourront mettre à même d'en arrêter le cours, 20 prairial, 273. — Placé dans la 2e section, 23 prairial, 283. — Lit au C. le rapport qui doit précéder le projet de décret sur le Bureau des longitudes : adopté 4 messidor, 317. — Le 7 messidor, au nom des C. de marine, des finances, et d'I. P., lit à la C. N. son rapport sur le Bureau des longitudes, et le décret y relatif, qui est adopté; texte du rapport (extraits) et du décret, 317 (note), 321-327 (ann. A); dans ce rapport, Grégoire injurie de nouveau les conventionnels montagnards, qu'il appelle « les barbares, les contre-révolutionnaires que soldait l'étranger »; observation relative aux « outrages » qu'il dit avoir été faits aux savants proposés pour former le Bureau des longitudes, 325 (note 6). — Nommé avec Plaichard pour faire un rapport sur les objets d'histoire naturelle arrivés de Hollande et déposés au Muséum; il communiquera aux professeurs du Muséum le résultat de sa correspondance relative aux jardins de botanique; chargé d'un rapport sur les Éc. de sciences politiques à créer, 8 messidor, 343, 344. — Il sera tiré pour le C. 100 ex. du rapport de Grégoire sur le Bureau des longitudes, 12 messidor, 379. — Le C. le charge d'un rapport sur les monuments de sciences et arts, dont la République s'est enrichie dans les pays conquis, 14 messidor, 385. — Au milieu de messidor, est l'un des membres sortants du C.; réélu le 17, 391. — On lui renvoie les questions d'économie politique adressées aux agents politiques et consulaires par la C. ex. des relations extérieures; chargé d'écrire à Adet au sujet de Dombey, et aux représentants à Brest et Lorient au sujet de tableaux italiens trouvés à bord des prises faites par les marins, 20 messidor, 396, 399. — Fait part des plaintes des gardes de la B. N. au sujet des jeunes gens qui demandent des livres licencieux, et soumet un projet d'arrêté : décidé qu'il en présentera une autre rédaction; expose que Maradan offre de traiter pour l'édition du Dictionnaire de l'Académie : arrêté qu'il correspondra avec Marmontel, etc., 23 messidor, 404. — Rappelle au C. que le 14 juillet est dans 3 jours; : arrêté qu'il y aura le lendemain matin séance extraordinaire pour élaborer un programme de la fête, et qu'il en fera le jour même un rapport à la C. N., 24 messidor, 407. — Assiste à la séance extraordinaire du 25 messidor, où sont arrêtées les bases du rapport qu'il doit présenter l'après-midi à la C. N., 410. — Le 25 messidor, fait décréter à la C. N. que la commémoration du 14 juillet consistera en un concert donné le matin dans la salle des séances, après quoi l'assemblée continuera de discuter la constitution; dans son rapport, appelle les décrets républicains rendus jusqu'alors sur l'instruction « des systèmes dispendieux que le souffle de la raison a dissipés », 410-411 (annexe). — Présente une nouvelle rédaction de l'arrêté sur les livres licencieux : adoptée, 28 messidor, 425. — Les notes de Roberjot sur la Hollande, etc., sont renvoyées à Grégoire pour un rapport qu'il doit faire; Garat, ayant annoncé que le libraire Smits offre de se charger de l'édition du Dictionnaire de l'Académie, est invité à conférer avec Grégoire, 20 messidor, 443-444. — Signe, avec d'autres membres du C, une lettre à Ginguené; on lui renvoie des propositions du Bureau des longitudes relatives aux observatoires à créer à Brest et à Toulon, 8 thermidor, 466-468. — Le 9 thermidor annonce à la C. N. que le C. s'occupe du programme de la fête du 10 août, dit qu'elle doit être publique, afin d'imposer aux royalistes qui lèvent la tête, 475. — Lit au C. une lettre où

Maradan fait part de ses conditions, est autorisé à se concerter avec Garat; rappellera au district de Tours qu'il n'a pas répondu à une lettre de frimaire relative à un manuscrit de Sénèque, 18 thermidor, 501. — Est l'un des 66 catholiques qui se présentent avec le commissaire Farcot, le 24 thermidor, au comité civil de la section de la cité pour demander les clefs de Notre-Dame afin d'y exercer le culte. — Le C. lui renvoie une lettre d'Achard, et l'autorise à faire à la C. N. un nouveau rapport sur le vandalisme, 24 thermidor, 525. — Le 28 thermidor (15 août), dit pour la première fois la messe à Notre-Dame, avec Royer et Saurine, après avoir « réconcilié » l'église, 254. — Chargé d'écrire à Thévenard au sujet d'un emplacement ou d'un édifice pour l'observatoire de Toulon, et à la municipalité de Reims au sujet du tombeau de Jovin et de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Rémy, 30 thermidor, 549. — Est chargé de se concerter avec le C. des finances pour l'acquisition d'une lunette et d'un chronomètre provenant du cabinet de Saron pour le Bureau des longitudes, 4 fructidor, 568. — Chargé du travail sur les Éc. de sciences politiques; d'astronomie; d'arts et métiers ; et, conjointement avec Lakanal, sur les Éc. de langues mortes et vivantes, 6 fructidor, 576. — Se concertera avec le C. des finances pour l'acquisition d'une partie des dessins des planches de l'*Histoire naturelle* de Buffon, dont Panckoucke est possesseur, 8 fructidor, 584. — Assistera à la délibération des 5 artistes chargés par le C. d'un travail sur les costumes des fonctionnaires, 11 fructidor, 598. — Rend compte au C. de cette conférence, à la suite de laquelle les artistes ont demandé un délai; remettra à Lhomond les notes qu'il jugera utiles, et rédigera les propositions qu'il croit devoir faire à la C. ex. des relations extérieures, 13 fructidor, 605, 606. — Fait lecture au C., qui l'adopte, de son rapport sur le cumul, 14 fructidor, 610. — Villar et lui se concerteront avec Jean de Bry au sujet d'un manuscrit, 15 fructidor, 617. — Le 16 fructidor, lit à la C. N. son rapport tendant à faire décréter que les artistes et savants pourront cumuler les places et les traitements, 610 (n. 1); Defermon combat le projet et propose le renvoi; Lecointe-Puyraveau demande que le cumul des traitements et pensions soit autorisé pour les militaires invalides devenus infirmiers; Lesage (d'Eure-et-Loir) soutient le projet : adopté; texte du rapport et de la discussion, 612-615. — Autorisé à demander aux professeurs du Muséum d'histoire naturelle s'ils croyaient avantageux d'établir des jardins botaniques dans les Échelles du Levant, 16 fructidor, 623. — Fait décider que 20 ou 30 ex. de la traduction arabe de l'Adresse de la C. N. au peuple français seront remis à Reinhardt, chargé d'une mission à Hambourg, et que lui-même en enverra à 4 savants de la Suisse, qu'il désigne; conférera avec Pingré, qui a demandé si, avec son traitement de bibliothécaire, il peut toucher le payement d'une pension, et présentera un rapport d'un caractère général; présente ses vues sur l'organisation des Éc. d'astronomie, et est autorisé à conférer avec le Bureau des longitudes sur ces écoles et sur les observations; refuse de se charger d'un rapport sur des écoles de mécanique, 20 fructidor, 644, 645-646. — La réponse de Thévenard, lue au C., est renvoyée à la 2e section (Grégoire); on lui renvoie une demande de la veuve Brissot; fait lecture d'un projet de décret sur les costumes, que le C. adopte, 22 fructidor, 647-650. — Remet 2 notes sur des renseignements à demander à Falaise et au district de Chambéry, 26 fructidor, 675 (et n).; texte de ces notes, 677 (annexes). — Le 29 fructidor, lit à la C. N. son rapport sur les costumes, et le projet de décret, qui est ajourné, 650 (et n.); texte de ces 2 documents, 650-657 (annexes). — Chargé de suivre l'exécution d'un arrêté relatif à l'envoi à Adet d'exemplaires de la traduction en arabe d'une Adresse de la C. N., et des chants composés pour l'anniversaire du 10 août, 30 fructidor, 684. — L'imprimerie nationale remettra 50 ex. du rapport sur les costumes, pour être distribués aux artistes qui ont été consultés, 4e complémentaire, 705. — Creuzé (Pascal) se concertera avec lui pour insérer dans son rapport sur la C. des A., quelques détails sur les établissements d'instruction publique que le C. a mis en activité, 6e complémentaire, 710. — Se concertera avec le C. des finances afin de faire mettre 100.000 l. t. à la disposition de la commune de Nîmes pour la démolition des maisons qui se trouvent dans l'amphithéâtre, 6 vendémiaire an IV, 721. — Chargé de présenter à la C. N. le projet de décret pour la célébration de la fête du 3 octobre (ce projet n'a pas été présenté par lui, mais par Portiez); fait sur les Éc. spéciales de sciences politiques un rapport que le C. adopte, 7 vendémiaire, 731, 732. — Autorisé à demander au département de Paris un relevé du nombre des divorces; les notices trouvées sur des émigrés à Quiberon, communiquées par lui, seront rendues publiques par la voie des journaux, 10 vendémiaire, 745. — Donne lecture d'une lettre de Colchen, 18 vendémiaire, 761. — Désigné au milieu de vendémiaire comme l'un des membres sortants du C., est réélu le 19, 769. — Autorisé à répartir les exemplaires restants de la traduction arabe de l'Adresse de la C. N. entre les savants de l'Europe, même ceux des nations avec lesquelles la République est en guerre, attendu que les

sciences tendent à rallier les peuples, 20 vendémiaire, 765. — Le 28 vendémiaire, à la C. N., il présente de nouveau à la discussion le projet de décret sur les costumes, 815. — Fait inviter la C. ex. des relations extérieures à procurer pour le Bureau des longitudes les dernières observations astronomiques faites à Cadix, et à faire acquisition, en outre des médailles de bronze, de toutes les monnaies nouvelles des divers pays, en ce métal, 28 vendémiaire, 812. — Lui et Fourcroy sont chargés d'appuyer auprès du C. de S. P. une demande de l'ingénieur Giroud; est chargé de présenter à la C. N. les conclusions d'un rapport de la C. ex. sur l'utilisation des caractères orientaux, grecs et latins de la ci-dev. imprimerie du Louvre; de faire distribuer dans les Échelles du Levant et aux divers savants de l'Europe la traduction du Pacte de Mahomet, par Lefebvre-Villebrune; de se concerter avec le C. des domaines pour mettre l'hôtel d'Aiguillon à la disposition du Conservatoire des arts et métiers, 1er brumaire, 823, 825, 827, 828. — Autorisé à transmettre à l'Institut national les lettres qu'il a reçues de la C. ex. des relations extérieures sur les objets de sciences et arts; fait faire mention honorable au procès-verbal du zèle avec lequel cette C. ex. s'est employée à procurer ce qui tient aux sciences et aux arts, et exprime le vœu que le Directoire exécutif continue cette correspondance, 3 brumaire (matin), 855-856. — Le 3 brumaire, après le rejet du nouveau projet de costumes présenté par Boissier, la C. N., sur la proposition de Chénier, revient au projet qu'avait présenté Grégoire le 29 fructidor, et l'adopte, 861, 875. — Les ex. de la proclamation de la C. N. traduite en arabe qui se trouvent à la 2e section seront remis à Grégoire; Fourcroy et Grégoire sont chargés de rédiger une série de questions à remettre à Giroud; le projet de décret de Grégoire concernant les élèves de langues orientales, que le C. a adopté, sera, après avoir été communiqué au C. de S. P., présenté à la C. N., ou au Corps législatif, 4 brumaire, 876, 877. — Le 4 brumaire à la C. N., fait décréter que les poinçons matrices et caractères en langues étrangères, déposés à l'imprimerie de l'Agence des lois, en seront distraits, ainsi que 8 presses, pour être exclusivement employés aux sciences et aux arts, 878. — Élu, le 19 frimaire, membre de la section de morale de l'Institut national, 834 (n. 3).

GREIVE, citoyen américain, employé par le C. de S. G. — Écrit, en date du 29 nivôse an II, qu'ayant une connaissance exacte de beaucoup de papiers intéressants pour l'histoire, qui existent dans la maison de la Du Barry, il demande à être employé à les classer : ordre du jour, 29 ventôse, III, 598.

GRÉLOT (erreur de lecture probable, pour *Hélot* ou *Hellot*). — Demande une place dans la bibliographie : renvoyé à Mathieu, 3 germinal an II, IV, 14.

GRENET, professeur. — Sa lettre concernant le refus qui lui a été fait d'un local pour recevoir des élèves est renvoyée à la C. ex.; 29 messidor an II, IV, 821.

GRENOBLE. — Une pétition de Bonvaret relative au théâtre de cette commune est renvoyée à Guyton, 5 prairial an II, IV, 469. — La demande de Thellard, instituteur d'une école gratuite de dessin à Grenoble, pour la continuation d'une pension, est renvoyée au C. de liquidation, 1er thermidor, 834-835. — Michal donne avis au C. des difficultés que rencontre dans ce district l'organisation des écoles primaires, et propose un projet de décret pour les faire cesser : renvoyé à Bouquier, 1er fructidor, 956. — La Société des Jacobins de Grenoble envoie une Adresse à la C. N., accompagnée d'une lettre aux Jacobins de Paris, toutes deux datées du 14 fructidor; lecture en est donnée à l'assemblée le 25; lettre et adresse dénoncent la réaction terrible qui s'est produite depuis le 9 thermidor, et qui cherche à proscrire tous ceux qui veulent la République indivisible ou la mort : insertion au Bulletin, V, 26-27.

Grenoble (Collège de). — Voir *Collège de Grenoble.*

GRENOT (Antoine), député du Jura à la C. N., l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 22 brumaire an III, à rentrer dans son domicile à Paris pour y rétablir sa santé, 213. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Signe le 1er floréal, les arrêtés de pacification de la Mabilais, VI, 149.

GRENUS. — La C. ex. remet un rapport sur la réclamation de ce citoyen, 24 messidor an III, VI, 408. — Le C., d'après l'approbation de la C. ex. des revenus nationaux, et sur le rapport de la C. ex. d'I. P., autorise celle-ci à remettre à Grenus les 2,927 volumes qu'il réclame, 4 thermidor, 445.

GRÉTRY, compositeur de musique. — Est l'un des signataires de la pétition adressée à l'Assemblée législative, en juin 1792, pour demander une loi contre la contrefaçon, I, 349. — Signe une pétition à l'Assemblée législative contre la loi du 30 août 1792, 18 septembre 1792, 53. — Le C. autorise Chénier à le proposer comme l'un des inspecteurs du Conservatoire (nom donné par le décret du 16 thermidor an III à l'Institut national de musique), 16 thermidor, VI, 495. — Le décret du 20 thermidor le nomme l'un des 5 inspecteurs du Conservatoire, 500. Sur le renvoi fait par le C. de liquidation, le C. estime que Grétry peut prétendre à une pension, 28 thermidor, 545. — Après avoir entendu les

conclusions de la 1re section sur un manuscrit de Grétry relatif à la musique, le C. arrête que ce manuscrit sera imprimé à l'imprimerie de l'Agence des lois à 3.000 ex., dont 1.500 seront remis à l'auteur, et les 1.500 autres répartis dans les bibliothèques et établissements d'instruction publique, 28 vendémiaire an IV, 812. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au C. le 1er brumaire par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 834, 838, 839. — Le C. arrête qu'outre les 3.000 ex. mentionnés dans l'arrêté du 28 vendémiaire, il sera tiré 100 ex. sur vélin, dont 50 pour l'auteur, 4 brumaire, 876.

GRETUT-PRADES, traducteur de Machiavel. — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition, 28 vendémiaire an III, V, 138.

GRIFFET, dit BEAUME, auteur de traductions d'ouvrages étrangers. — Il sera demandé au C. de S. P. une réquisition pour lui, 2 brumaire an III, V, 164-165. — Figure pour 1.500 l. t. sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 385.

GRIMAUX (Édouard), de l'Académie des sciences, mort en 1900. — A communiqué un exemplaire imprimé du *Tableau de l'enseignement public, divisé en quatre degrés, arrêté définitivement par le Comité d'I. P. le 28 mai, an* II *de la République* (Arbogast, rapporteur) trouvé dans les papiers de Lavoisier, II, Introd., XXXIII (note). — A communiqué 6 lettres inédites de Lavoisier : 1 et 2, au C. d'I. P., 10 août 1793, 312, 314; 3, à Arbogast, 11 août 259; 4, à Lakanal, 11 août, 317; 5, au C., 17 août, 320; 6, à Lakanal, 1er septembre, 331; 3 billets inédits de Fourcroy à Lavoisier, 29 juillet, 247, 20 août, 323, 17 septembre, 387; et une circulaire inédite de Lavoisier aux membres de la Commission temporaire des P. et M., octobre 1793, 387. — A réimprimé, au t. VI des *Œuvres de Lavoisier*, les *Réflexions sur l'instruction publique* écrites par Lavoisier en juillet 1793, et le projet de décret élaboré par le B. de C. en août-septembre, Introd., LVII. — A publié un projet d'arrêté relatif à la mise en réquisition des ouvriers occupés au travail des P. et M., de la main de Lavoisier, précédé d'un exposé des motifs, et suivi d'un état nominatif, 521 (n. 4). — Citations extraites de son *Lavoisier*, IV, 384, 386-387, 392. — A réimprimé la *Réponse aux inculpations faites contre les ci-devant fermiers généraux*, et a publié une *Notice* autobiographique rédigée par Lavoisier durant sa captivité, 384, 385-386. — Cité à propos de la *Motion d'ordre* de Dupin du 18 floréal an III, 170 (note).

GRIMOARD (Le comte de). — Mari divorcé de la belle-fille de La Chabeaussière, dénonce celui-ci comme correspondant avec le représentant Savary, III, 593 (n. 2).

GRISELLE, homme de lettres, à Hangart-sur-Somme. — Écrit à la C. N. une lettre, reçue le 27 prairial an III, pour demander qu'elle déclare qu'elle n'entend point éloigner des fonctions dans les temples les prêtres mariés ou ayant remis leurs lettres de prêtrise que le terrorisme et la tyrannie leur ont arrachées, II, 848.

GRIVET. — Un membre propose de le porter sur la liste des gens de lettres, etc., à qui la nation accorde des récompenses : renvoyé à Thibaudeau, 20 nivôse an III, V, 407.

GROSBERT ou GROBERT, directeur de l'arsenal de Meulan. — Voir MARLY.

GROSLAIRE. — En qualité de commissaire du comité révolutionnaire de la section de l'Indivisibilité, écrit relativement à une pendule existant chez Nicolaï, 3 pluviôse an II, III, 314. — Un trait de bravoure de Groslaire est renvoyé à L. Bourdon, 23 ventôse, 563. — Le comité révolutionnaire de la section de l'Indivisibilité envoie un trait de bravoure de Groslaire : renvoyé à L. Bourdon, 29 ventôse, 594.

GROSSARD ou GROSSART, de Dijon. — Demande un emploi pour le travail que l'on fait sur la langue française : renvoyé au C. de S. P., 29 prairial an II, IV, 652; la même décision figure de nouveau au procès-verbal du 1er thermidor (il y est parlé du travail de la grammaire générale des langues), 836. — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition, 8 vendémiaire an III, V, 102. — Fait hommage d'un Dictionnaire lapon : dépôt à la bibliothèque du C., 4 brumaire, 171. — Envoie un in-folio intitulé *Index vocabulorum Suecano-Lapponicus*, et un autre intitulé *Finnici lexici tentamen* : mention honorable, 11 brumaire, 187.

GROSSELIN, serrurier. — Acompte touché par lui le 6 fructidor an II, IV, 593.

GROULT. — Présente des observations sur le nouveau système des P. et M. : renvoyé à la Commission, 25 prairial an II, IX, 626. — Se présente au C. pour lui soumettre un mémoire ayant pour objet la comparaison de 2 systèmes de P. et M., et la proposition d'une nouvelle base : renvoyé à la 2e section, 14 frimaire an III, X, 273. — Après avoir entendu un rapport sur ce mémoire, le C. décide d'inviter Letourneur, Ferry et Rochegude à l'examiner, 18 frimaire, 288.

GRUEL. — A offert sa collection d'histoire naturelle pour le Muséum; la C. des arts propose de l'accepter : le C. passe à l'ordre du jour, 26 ventôse an III, V, 607.

GRUNWALD (Frédéric-Emmanuel), rédacteur de la *Gazette salutaire*, etc. — Figure sur une liste de gens de lettres, etc., présentée au C

par Villar le 4 thermidor an III, dans la 3e classe, VI, 448. — Fait hommage au C. d'un *Aperçu des principes de l'Association* : renvoyé à la Commission des Onze, 20 thermidor, 515 — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe 592. — Il figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

GRUVEL. — Voir BREST.

GUADET, frère. — Sur une pétition de lui, la C. N. rapporte, le 22 germinal an III, les décrets du 27 mars 1793 et du 23 ventôse an II relatifs à la mise hors la loi des ennemis de la Révolution et de ceux qui leur donnent asile, VI, 73.

GUADET (Marguerite-Élie), député de la Gironde à la C. — Notice, II, XCVI. — Caché à Saint-Émilion après la défaite et la proscription des Girondins, il y est arrêté avec Salle, le 29 prairial an II; guillotiné à Bordeaux le 1er messidor, IX, 882 (et n. 5). — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 754.

Guanches. — Le C. arrête que Giroud, en faisant relâche aux Canaries dans son voyage à Saint-Domingue, recueillera pour les transmettre à l'Institut national, des renseignements sur les Guanches, 1er brumaire an IV, VI, 822.

GUEBAUER. — Voir GEBAUER.

GUELLARD, commissaire de police de la section du Théâtre Français. — Sera tenu d'évacuer sans délai les lieux qu'il occupe aux ci-devant Cordeliers 26 ventôse an III, V, 609-610.

GUÉNIN (M.-Alexandre), violon, professeur à l'Éc. des Menus, devenu membre du Conservatoire de musique en vertu du décret du 16 thermidor an III. — Le C. le nomme membre du jury chargé de juger le concours pour le complément du Conservatoire, 2 brumaire an IV, VI, 852.

GUÉRANDE. — Le C. invite le district à payer à Legal, professeur au collège, 400 l. t. qui lui reviennent par an, de février 1793 à frimaire an III, VI, 199-200.

GUÉRET. — Après avoir entendu les délégués de cette commune et la députation de la Creuse, le C. maintient sa décision du 28 ventôse an III, qui place l'école centrale à Aubusson, 17 germinal, 34. — Après avoir entendu contradictoirement la députation de la Creuse et les commissaires extraordinaires de Guéret sur le placement de l'école centrale, le C. passe à l'ordre du jour, 8 prairial, 234.

GUÉRET. — Ses idées sur la célébration des fêtes publiques et sur l'instruction sont renvoyées à Bouquier, 29 thermidor an II, IV, 948.

GUÉRIN. — Le procès-verbal imprimé de la C. N. mentionne un *Guérin* (*d'Indre-et-Loire*) qui aurait été proclamé membre suppléant du C. d'I. P. le 17 frimaire an III. La députation d'Indre-et-Loire ne comprend pas de député de ce nom : mais on y trouve le chirurgien *Bodin*, qui, déjà le 27 pluviôse an II (III, 466), avait été inscrit sur une liste de membres à adjoindre au C. C'est évidemment *Bodin* et non *Guérin* qu'il faut lire, t. V, p. 287, et dans l'Introduction de ce tome, p. IV.

GUÉRIN. — Son *Cantique en stances pour la fête de l'Être-suprême*, mis en musique par Mereaux père, est renvoyé à l'Institut nationa de musique, 25 messidor an II, IV, 794.

GUÉRIN, professeur d'hydrographie. — Sa pétition relative à la disproportion entre les appointements des professeurs est renvoyée à Prunelle, 1er octobre 1793, II, 525. — De nouveau renvoyée à Prunelle, 17 nivôse an II, 246. — Ferry est substitué à Prunelle comme rapporteur, 1er pluviôse, 306. — Adresse des réflexions (peut-être s'agit-il de la pétition du 1er octobre 1793) sur la rareté des instituteurs et la modicité de leur traitement; pour donner des places d'instituteurs, dans tous les degrés, le concours est la meilleure voie : renvoyé à Bouquier et à Thibaudeau, 11 prairial; plus tard, renvoyé à la C. ex., IV, 507.

GUÉRIN (P.), chef du secrétariat aux Archives nationales. — A fourni un renseignement sur la publication d'une ordonnance de François Ier, IV, 517 (n. 4).

GUÉRIN (Albert) [La citoyenne]. — Réclame sa pièce intitulée *Sophie et Azolan, ou le Triomphe de la Raison* : renvoyé à Grégoire, 19 floréal an II, IV, 374. — Envoie un nouvel exemplaire de sa pièce : renvoyé à Villar, 9 prairial, 492 (et n. 3). — Sa pièce est renvoyée à la C. ex., 29 messidor, 321. — Son *Avis aux mères républicaines* est ajourné au moment où le C. s'occupera du plan d'éducation 11 fructidor, 996.

GUÉRIN DES MARCHAIS (Pierre), député du Loiret à la C. N. — Le 18 frimaire an III, ayant obtenu la parole pour une motion d'ordre, signale l'urgence du rapport sur les 73 : la C. N. décrète qu'il sera fait le 21, V, 291.

GUERINI, ministre plénipotentiaire de Venise. — Est admis en audience solennelle par la C. N. le 12 thermidor an III, VI, 485.

GUERMEUR (Jacques-Tanguy-Marie), député du Finistère à la C. N. — Représentant près les armées des côtes de Cherbourg et de Brest, avec Guezno, ils écrivent de Rennes à la C. N., le 27 frimaire an III, que Lanjuinais vient de se jeter dans leurs bras, V, 515 (note). — Lui et Guezno, prennent, sous l'inspiration de Lanjuinais, un arrêté, daté de Lorient, 24 nivôse, exécutoire dans le Morbihan, les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine, où ils déclarent que la clôture des temples n'a été exécutée que par la fraction criminelle dont la représentation nationale a puni les chefs : en conséquence de

cet arrêté, de nombreux prêtres reprennent possession des églises, 515-516. — Cet arrêté est couvert d'éloges par les contre-révolutionnaires: mais le décret du 3 ventôse annule tout arrêté pris par les représentants dans les départements, qui serait contraire aux dispositions du décret, 516-517. Toutefois la jouissance des églises, concédée aux catholiques de trois départements, ne leur est pas retirée 517. — Signe, le 1er floréal, les arrêtés de pacification de la Mabilais (chouans), que la C. N. confirme le 8, 517; VI, 149. — Le 29 prairial, il est rappelé par la C. N., 298.

GUERNEST. — Autorisé à rester à Paris pour s'occuper de travaux relatifs aux poids et mesures, 4e sans-culottiste an II, V, 67 (et n. 3).

GUÉROULT aîné (P.-Claude-Bernard), ancien professeur au collège d'Harcourt. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de langues grecque et latine à l'Institut provisoire de l'Égalité, IV, 632. — Figure pour 2.000 l. sur la liste des savants, etc., présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Nommé professeur de langues anciennes aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (n.). — Occupé à une traduction de Pline le Naturaliste, demande l'édition du Pr Hardouin et l'ouvrage de Rezzonico : la C. ex. est autorisée à les lui remettre, 30 messidor, 431.

GUERRE (la citoyenne), femme d'un défenseur de la patrie prisonnier de guerre. — Sera tenue d'évacuer sans délai le logement qu'elle occupe aux ci-dev. Cordeliers, 26 ventôse an III, V, 609-610.

Guerre (*Dépôt de la*). — Voir *Dépôt de la guerre*.

Guerre (*Ministre de la*). — Voir *Ministre de la Guerre*.

GUERS, ci-devant curé de Prévessin, marié à Ferney-Voltaire. — Demande s'il peut remplir les fonctions d'instituteur : renvoi à Bouquier et à Thibaudeau, 15 germinal an II, IV, 82. — Ordre du jour, motivé sur un arrêté du 5 prairial, 27 prairial, 638. — Invite le C. à enjoindre aux administrateurs du département du Mont-Blanc de nommer un instituteur pour la commune de Passy : renvoyé à la Commission des écoles primaires, 7 fructidor, 974.

GUESDON. — Un trait de courage de ce citoyen enregistré au Comité en germinal an II, IV, 178 (n.).

GUEZNO (Mathieu), député du Finistère à la C. N. — Représentant près les armées des Côtes de Cherbourg et de Brest, avec Guermeur. — V. à ce nom.

GUFFROY (Amand-Benoît-Joseph), député du Pas-de-Calais à la C. N. — Notice, II, xcii. Propose à la C. N., le 1 octobre 1793, que le buste de Descartes par Pajou soit placé au Panthéon : décrété; propose ensuite la translation au Panthéon des cendres de Fénelon : ordre du jour, 578-579; V, Introd., xlviii (n.). — Forme le 5 prairial an II, avec 8 autres conventionnels, un complot pour assassiner Robespierre, IV, 587 (n.), 857. — Signe le 21 fructidor, comme président de la Commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices, un certificat constatant qu'il n'a rien été trouvé dans les papiers des deux Payan qui fût à la charge de Fourcade, 895. — Ses odes (imprimées) à La Liberté, à Bara et Viala renvoyées à Bouquier 27 thermidor, 940 (et n. 5). — Sa signature est placée par Ehrmann au bas d'un prétendu extrait du procès-verbal de la C. N. du 16 fructidor, dont le texte n'est pas au procès-verbal, V, 398 (n. 2). — Le 9 germinal an III, au nom des trois Comités, repousse la motion de Dubois-Crancé de suspendre le procès des 4 représentants prévenus, VI, 20. — Le 19 prairial, est élu membre du C, 268. — Placé dans la 2e section, 23 prairial, 283. — Des pièces à décharge, concernant J. Lebon, confiées à Guffroy, ont disparu; le 20 messidor, un député fait remarquer que Guffroy, hostile à l'accusé, a pu les faire disparaître; un second s'indigne qu'un représentant soit supposé capable d'une pareille fraude; un troisième réplique que Lebon, accusé de tant de crimes, est aussi représentant, 400-401. — Guffroy fait un rapport sur Béhénam, à qui le C. arrête de payer 18.000 l. 28 thermidor, 544. — Au milieu de vendémiaire an IV, il est l'un des membres sortants du C., 769.

GUIADEUR, officier municipal à Sizun. — Demande le *Recueil des traits civiques :* ordre du jour, motivé sur ce que la C. N. envoie officiellement cet ouvrage à toutes les communes et Sociétés populaires, 27 floréal an II, IV, 438 (n. 4).

GUIBAL, ingénieur hydraulicien. — Son ouvrage manuscrit, *Traité d'hydraulique, théorique et pratique,* est présenté au C. par Guyton : Ferry rapporteur, 19 frimaire an II, III, 87. — Ferry, ayant présenté son rapport, est chargé de répondre à Guibal, 27 frimaire, 168. — Le C. renvoie l'ouvrage de Guibal à Prony, 13 germinal, IV, 76.

GUIBERT (La citoyenne), née de Courcelles, veuve du comte de Guibert, de l'Académie française. — Occupée de travaux littéraires : sera demandé au C. de S. P. une réquisition pour elle, 16 vendémiaire an III, V, 119.

GUIBOUREST, GUIBOUST, GUIBOURG ou GUIBOURT. — Nommé l'un des commis de la C. des A., 19 germinal an II, IV, 109. — Figure (sous le nom de *Guiboust*) sur l'état des appointements des secrétaires-commis en floréal,

458 (ann. C). — Demande (sous le nom de *Guibourg*) un congé de 15 jours : accordé, 6 vendémiaire an III, V, 88. — Figure (sous le nom de *Guibourt*) sur l'état des commis du 16 vendémiaire, 120. — Reçoit (sous le nom de *Guibourt*) une indemnité de 600 l.; son traitement est porté à 4.800 l.; le C. des finances sera invité à faire droit, 24 floréal, VI, 199. — Le C. lui fait payer (sous le nom de *Guibourt*) une indemnité de 1.000 l. pour travaux extraordinaires, 20 vendémiaire an IV, 766. — Recevra (sous le nom de *Guibourg*) pour le mois de brumaire le traitement accoutumé, 4 brumaire, 878.

GUIBOURG. — Voir GUIBOUREST.

GUIBOURT. — Voir GUIBOUREST.

GUIBOUST. — Voir GUIBOUREST.

GUIDI. — Il sera demandé au C. de S. P. une réquisition pour lui, 16 vendémiaire an III V, 119.

GUIGNES (Joseph DE), orientaliste, membre de l'Académie des Inscriptions, professeur au Collège de France. — Une lettre chinoise adressée au Père Noël, trouvée à l'abbaye de Loos, lui sera envoyée pour qu'il la traduise, 11 brumaire an III, V, 187. — Figure pour 3.000 l. sur la liste des savants, etc., présentée au C. le 4 nivôse, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384.

GUILBERT. — Demande à être nommé commissaire pour porter les mesures nouvelles dans les départements : ordre du jour, 7 septembre 1793, II, 365.

GUILHEM-SAINTE-CROIX. — Demande au C. d'appuyer la pétition qu'il a faite au C. de S. P. pour être mis en réquisition; le C. appuiera la demande : 22 vendémiaire an III, V, 125. — Nouvelle démarche, 6 frimaire, 253.

GUILLAIN, bibliothécaire du district de Cognac. — Sa demande d'augmentation de traitement est renvoyée à Wandelaincourt, 2e complémentaire an III, VI, 694.

GUILLARD. — Figure, sans aucune indication de qualité sur une liste de gens de lettres, etc., à récompenser, dans la 2e classe, liste présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 359. — Figure, comme poète lyrique, dans la 2e classe des récompenses, sur la liste votée par la C. N. le 14 nivôse, 384.

GUILLARD (Nicolas-François), poète dramatique, auteur de plusieurs opéras (*Iphigénie en Tauride*, etc.). — Inscrit sur la liste des gens de lettres, etc., à récompenser, dans la 2e classe, 12 fructidor an III, VI, 599. — Figure, comme auteur dramatique, pour 2.000 l. sur la liste votée par la C. N. le 18 fructidor, 629.

GUILLAUDEAU. — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition, 3 vendémiaire an III, V, 84.

GUILLAUME, commis. — Figure, dans l'état de floréal an II, comme attaché à la bibliographie, IV, 459. — Une pièce rédigée par lui, s. d., intitulée *Détails sur l'administration extérieure et intérieure du bureau bibliographique depuis son établissement jusqu'en octobre 1792*, se trouve dans le carton F17 1079, 486.

GUILLAUME, général de brigade. — Fait hommage d'un ouvrage sur la comparaison de l'ancienne division du jour avec la nouvelle : renvoyé à Arbogast, 13 prairial an II, IV, 518.

GUILLAUME (J.-M.). — Présente un *Éloge de J.-J. Rousseau* : renvoyé à la bibliothèque, 17 messidor an II, IV, 748.

GUILLAUME cadet, commis au district de Morlaix. — A envoyé à la C. N., le 20 floréal an II, une Adresse à ses concitoyens, écrite en janvier 1793 pour les exhorter à l'union : vu au C., 14 prairial, IV, 541 (et n. 7).

Guillaume Tell (*Section de*), Paris. — Voir PARIS (Section de), à l'article de cette section.

GUILLEMARD, restaurateur de tableaux. — Chargé par la Commission du Muséum des Arts de restaurer plusieurs tableaux, s'acquitte fort mal de sa tâche; dénonciation faite par Pécault au Conseil général de la commune de Paris le 13 frimaire an II, et pétition présentée par le même à la C. N. le 17 frimaire; il demande à la C. des A., le 20 nivôse, s'il doit continuer ses travaux : arrête que les travaux de restauration seront suspendus et charge Lebrun d'en vérifier l'état; Lebrun fait son rapport le 25 nivôse, III, 190-191.

GUILLEMARDET (Ferdinand-Pierre-Marie-Dorothée), député de Saône-et-Loire à la C. N. — Notice, II, XCVII. — Propose, le 9 août 1793, la frappe d'une médaille commémorative de la fête du 10 août, 288 (ann. E). — Mathieu est chargé de conférer avec lui au sujet d'un rapport de la C. des A. sur les antiquités présumées existantes à Autun, 15 messidor an II, IV, 737. — Le 11 prairial an III, s'oppose à l'ajournement, demandé par Frécine, du projet de décret sur les cultes présenté par Lanjuinais, VI, 251. — Le 2 fructidor, propose de laisser aux assemblées électorales le soin de choisir parmi les conventionnels les deux tiers des membres à élire au Corps législatif : Tallien et Chénier combattent la proposition, écartée par la question préalable, 564. — Le 3 fructidor, demande le rapport du décret qui a écarté sa proposition; le 4, Eschasseriaux l'aîné, Collombel (de la Meurthe), Aubry l'appuient : la C. N., revenant sur son décret, adopte la proposition, 572.

GUILLEMEAU jeune. — Soumet au C. son ouvrage, *Coup d'œil historique, topographique et médical sur la ville de Niort et ses environs* : renvoyé à la 1re section, 8 messidor an III, VI, 345.

GUILLEMINOT, instituteur à Ménilmontant. — Son poème patriotique (manuscrit), *La République française ou la France affranchie enfin de toute féodalité*, renvoyé à Bouquier, 29 thermidor an II, IV, 948.

GUIMBERTEAU (Félix). — Hommage de 6 ex. d'un projet sur les finances et d'un autre sur la constitution : renvoi à la C. des Onze, au C. des finances et à la bibliothèque, 24 thermidor an III, VI, 521.

GUIMBERTEAU (Jean), député de la Charente à la C. N. — En mission dans l'Indre-et-Loir avec Levasseur à la fin de 1793, accepte les invitations à dîner de Clément de Ris (lettre de Mogué, du 24 pluviôse an II), IV, 223, 224.

GUINEBAT, instituteur à la Flèche. — Sa pétition relative à l'entretien du jeune Kerusel, et l'arrêté du département de la Sarthe, sont renvoyés à la C. ex., 8 messidor an III, VI, 347.

GUINETTE (Tour de), ou, plus correctement, Tour Guinette, à Étampes. — Voir ÉTAMPES.

GUINGAMP, Côtes-du-Nord, chef-lieu d'arr. — L'arrêté général du 28 ventôse an III attribue aux Côtes-du-Nord 2 écoles centrales, et les place à Dinan et Guingamp, V, 614; confirmé le 17 germinal et transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (n. 2). — Le département ne devant plus avoir qu'une école centrale, un décret du 3 brumaire an IV la place à Guingamp, 874. [Voir aussi LANNION.]

GUION, professeur au ci-dev. collège des Quatre-Nations. — Figure pour 975 l. au tableau de répartition du 9 fructidor an III, VI, 588.

GUIOT. — Le citoyen adresse à la C. N., en octobre 1792, une pétition demandant la suppression de la maison de Saint-Cyr. Renvoi au C., puis à Romme, I, 45 (n. 1), 46 (n. 1).

GUIOT (Florent), député de la Côte-d'Or à la C. N. — Le 30 vendémiaire an IV, au soir, élu membre de la nouvelle Commission des Cinq, VI 830.

GUIRAUDET. — Inscrit sur la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 14 pluviôse an III, V, 459; 22 pluviôse, 482; porté ni sur l'une ni sur l'autre des listes définitives.

GUIRAUT, chimiste. — Un membre fait part à la C. N. le 12 frimaire an II, d'une découverte de mine de fer, de cuivre et de plomb faite par Guiraut, de l'Aveyron : renvoi au C. d'I. P., III, 392 (n. 2). — Le C. de S. P. ayant invité le C. d'I. P. à s'occuper de cette découverte, celui-ci renvoie à Guyton, 15 pluviôse, 392.

GUIRAUT, inventeur de l'art logographique. — Nommé, en novembre 1791 membre du B. de C. des arts et métiers par la Société des artistes inventeurs, IV, 265. — Un floréal an II, se trouve en état d'arrestation, 267.

GUISE (François DE). — Dans son discours du 1er nivôse an III, Grégoire cite comme authentique le mot apocryphe de Guise à Poltrot, V, 346 (et n. 3).

GUISE (Mlle DE). — Les honoraires des instituteurs Fourchard et Ballet, à Joinville, sont payables sur la succession de la ci-devant demoiselle de Guise : ordre du jour, le décret du 4 ventôse an II ordonnant que le traitement des instituteurs sera payé par les corps administratifs, 29 ventôse an II, III, 599.

GUITER (Joseph), député des Pyrénées-Orientales à la C. N., l'un des 73. — En arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé le 2 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y réparer sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

GUITRES, Gironde, chef-lieu de canton. — L'hymne à l'Être-Suprême, par un citoyen de cette commune, envoyé le 18 messidor an II et transmis le 6 thermidor par les Jacobins de Paris, renvoyé à Bouquier, 1er fructidor, IV, 955 (et n. 6).

GUMERY (Michel), député du Mont-Blanc à la C. N. — Voir CARELLI DE BASSY.

GUSTIN, jardinier de J.-J. Rousseau. — La C. ex. remet une note sur ce citoyen : renvoi à la 2e section, 26 floréal an III, VI, 205.

GUTHMANN (François), professeur de trompette et de solfège, membre de l'Institut national de musique. — Député à la section des Tuileries le 19 prairial an II, IV, 574. — Le C. le nomme membre de la Commission chargée de choisir, dans le dépôt de la C. des A., les objets devant former la bibliothèque du Conservatoire, 2 brumaire an IV, VI, 852.

GUY. — Le président du C. fait hommage, au nom de ce citoyen, d'un *Abrégé élémentaire des sections coniques* : mention civique, un ex. sera déposé à la B. N., 12 messidor an III, VI, 379. — Porté sur la liste des récompenses le 10 fructidor, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

GUYARD, professeur au collège national de Montadour (Saint-Sever). — Envoie, le 10 floréal an II, un mémoire pour démontrer que l'*incommensurabilité* n'existe pas; a découvert le rapport exact entre le côté et l'hypoténuse du triangle rectangle isocèle : renvoyé à Arbogast le 25 prairial, IV, 627 (n. 9). — L'administration du département de la Drôme invite le C. à examiner une circulaire de Guyard professeur de mathématiques : ordre du jour, 7 thermidor, 868 (et n. 7).

GUYARD (La citoyenne), peintre. — Figure sur la liste présentée au C., par Villar le 28 messidor an III, dans la 2e classe, VI, 427. — Portée sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe.

592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

GUYENNE, province de France. — Les mémoires de Belesme sur les cartes de la ci-devant Guyenne sont présentés au C. : Boutroue rapporteur, 27 brumaire an II, II, 833.

GUYER (Frédéric). — Son mémoire manuscrit en anglais, *Méthode de trouver la longitude par la différence de la distance du soleil et de la lune*, etc., est renvoyé au Bureau des longitudes, 23 messidor an III, VI, 405.

GUYOMAR (Pierre-Marie-Augustin), député des Côtes-du-Nord à la C. N. — Notice, II, XCVII. — Prend la parole à la C. N., le 8 juillet 1793, quand Chabot dénonce Condorcet, 28. — Dans la discussion du 13 août, combat le plan d'éducation commune de Lepeletier, et demande qu'on laisse aux pères le soin de l'éducation de leurs enfants, 277. — Se présente au C. pour lui rappeler que 4 citoyens de Saint-Brieuc ont écrit au sujet d'un théâtre patriotique, 9 germinal an II, IV, 41. —A la C. N., le 24 fructidor, Thibault ayant parlé de détruire tous les Jacobins, demande que Thibault soit rappelé à l'ordre, V, 25-26. — A la C. N., le 1er brumaire an III, affirme que les amis des 73 ne songent pas à mettre en cause la journée du 31 mai, 161. — Le 26 brumaire, dans la, discussion du décret sur les écoles primaires, appuie l'amendement de Baraïlon à l'art. 1er du chap. II; appuie aussi un amendement de Durand-Maillane, voulant qu'on remette aux pères de famille la nomination des instituteurs; ajoute qu'il voudrait que les mères nommassent les institutrices, V, 227. — Le 10 frimaire, dit que pour détruire le fanatisme, il faut éclairer, non incarcérer, 269. — Le 18 frimaire, fait décréter que Couppé est rappelé dans le sein de la C. N., 291. — Le 27 frimaire, proteste contre le rapport de Merlin (de Douai) qui conclut à ne pas rappeler d'autres Girondins que les 73, 325. — Le 1er nivôse, pendant le discours de Grégoire, proteste contre l'intolérance de ceux qui l'interrompent, 347-348. — Le 7 floréal, propose que les cours de l'École normale soient terminés le 30 floréal, et non le 30 prairial comme le voulait le C. : proposition décrétée, VI, 139 (et n. 1), 140. — Le 13 floréal, blâme une députation de la section du Muséum qui est venue dénoncer David, 165. — Proteste, le 25 floréal, contre une pétition de la section de la République parlant de « constitution décemvirale acceptée sous l'empire de la terreur » : déclare qu'en 1793 le peuple français était libre lorsqu'il a accepté la constitution, 206. — Signe, le 12 prairial, un arrêté du C. de S. G. pour la mise en liberté de Sarrette, 542. — Le 24 prairial, à Boursault, qui avait demandé d'effacer les mots *la mort* écrits sur tous les édifices publics, il répond qu'on cherche à royaliser l'opinion, car les mots « La liberté ou la mort » veulent dire « Vivre libre ou mourir » renvoyé aux trois C. 283. — Pour combattre la propagande des idées royalistes, il propose, le 10 messidor, d'insérer chaque jour au Bulletin quelques citations des grands écrivains qui ont professé la doctrine républicaine, Rousseau, Mably, etc. : renvoyé au C., 377-378. — Le 4 thermidor, dit que dans son département les jurés acquittent des embaucheurs de chouans, etc., 449. — Le 2e complémentaire, appuie la demande de Boissy, de rendre hommage, par une fête expiatrice, à la mémoire des victimes de la tyrannie et de célébrer la proclamation de la République, mais désire que ces fêtes soient fixées à des dates différentes, car on ne peut pas rire et pleurer le même jour : renvoi au C. 692 (n. 1), 698, 701. — Signe, comme membre du C. de S. G., le 3 brumaire an IV, l'arrêté ordonnant la libération définitive de Jullien fils, IV, 889.

GUYON. — Proposé comme commis pour remplacer Espagnon, 16 mars 1793, I, 389, agréé, 23 mars, 395. — Obtient un congé d'une décade, 29 floréal an II, IV, 450. — Figure, dans l'état de floréal an II, comme attaché à la bibliographie, 459.

GUYON. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de mathématiques appliquées à l'Institut provisoire de l'Unité, IV, 632.

GUYON, vice-président de la section des Tuileries. — Signe le reçu délivré aux musiciens Méhul et Guthmann le 19 prairial an II, IV, 574.

GUYOT, auteur de plusieurs découvertes utiles. — Sa pétition est renvoyée au B. de C., 28 fructidor an II, V, 36.

GUYOT (Claude-Georges), curé d'Avreuil, district d'Ervy (Aube). — Le district d'Ervy adresse au C. conformément au décret du 23 brumaire an II, sa lettre de renonciation, datée du 14 nivôse an II, II, 847.

GUYTON DE MORVEAU (Louis-Bernard), député de la Côte-d'Or à la C. N. — Notice, I, LXXXVI. — Propose de surseoir à la vente de la collection Sallin-Chamblant, 10 octobre 1792, 6 (ann. A). — Nommé membre de la C. des M., 18 octobre, 7 (ann. B). — Entre au C. de S. P. le 6 avril 1793, en sort le 10 juillet ,II, 29 (n. 6), 30. — Mentionné au procès-verbal du C. de S. P., séances des 28 et 30 mai, et 25 juin, I, 472, 506. — Consulté sur la réforme du calendrier, 435 (fin de la n. 5 de la p. 434). — A rédigé la minute d'un arrêté du C. de S. P. le 4 août, relatif à des instruments, pendules, télescopes, etc. à remettre aux préposés du télégraphe, IV, 944 (ann. A.). — Adjoint au C. d'I. P. par décret du 4 août, avec la mission

d'expérimenter un mode de direction des aérostats, inventé par Lamanon; vient au C., 13 août 281, 284 (ann. A). — Est l'un des 4 membres ajoutés à la Commission des 6, devenue la Commission des 10, le 16 septembre, 421: V, 623. — Nommé dans le rapport de Romme sur l'ère de la République, du 20 septembre, comme un des 6 savants qui ont scrupuleusement examiné le projet de nouveau calendrier, 448. — Le décret du 15e jour du premier mois de l'an 2e, qui renouvelle le C., l'y maintient, 592. — Appelle l'attention du C. sur la nécessité de donner des dénominations aux jours afin de ne pas perdre les fruits du décret sur le nouveau calendrier, 16 du premier mois, 595. — Membre de la section des poids et mesures, 19 du premier mois, 606. — La C. N. le charge, avec Fourcroy, d'examiner un projet de Second pour la direction des aérostats, 21 du premier mois, III, 3 (n. 8), 7 (ann. C).

Commissaire pour la *Connaissance des temps*, 29 du premier mois, II, 648. — Président du C., 11 brumaire an II, 727. — Membre d'une commission de l'examen de papiers anglais trouvés chez Lavoisier, 13 brumaire, 742-743. — Une pétition de l'assemblée primaire du canton de Craponne lui est renvoyée, 15 brumaire, 746. — Nommé l'un des 3 commissaires chargés d'étudier une réorganisation du B. de C., 19 brumaire, 784. — Annonce que le C. de commerce a nommé un commissaire pour visiter la manufacture de minium d'Olivier à Bercy; le C. d'I. P. nomme Guyton et Romme commissaires, 29 brumaire, 869. — De nouveau commissaire pour l'affaire Olivier ; fait un rapport sur un projet de ballon incendiaire communiqué par Rühl, projet qui est renvoyé au C. de S. P., 3 frimaire, III, 3. — Lui et Romme rendent compte de leur mission à Bercy; désigné avec Villers, du C. de commerce, pour la réclamation d'un projet de décret, 5 frimaire, 9; vote d'un décret présenté le 7 frimaire au nom des Comités d'I. P. et de commerce, 9 (n. 2). — Chargé avec Romme, de la rédaction d'un décret concernant le déplacement du cabinet Imbert, 7 frimaire, 35. — Propose qu'il soit remis à Dombey, qui va partir pour les États-Unis, une instruction sur des renseignements à recueillir: adopté, 11 frimaire, 54. — Fait décréter, le 12 frimaire, que les parchemins, livres et papiers qui seront donnés pour être brûlés seront recueillis et conservés jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur leur destruction, 46 (ann. A). — Fait un rapport sur le cabinet Imbert, et est chargé de se concerter avec le C. des domaines, 13 frimaire, 64. — Chargé de conférer avec le C. de S. P. pour la mise en réquisition des musiciens de la garde nationale, 15 frimaire, 68. — Fait part au C. d'un écrit de l'hydraulicien Guibal 19 frimaire, 87. — Un mémoire de Gohier sur la direction des ballons lui est renvoyé; est chargé de se concerter avec le C. de S. P. pour faire remettre à Dombey un mètre et un grave divisés, 21 frimaire, 136. — Ayant remplacé Fourcroy comme rapporteur pour la question de la refonte des papiers, demande à la B. N. un ouvrage allemand donnant des échantillons de papiers de diverses matières; Lefebvre-Villebrune lui ayant envoyé l'ouvrage de Schäffer, le présente au C., 23 frimaire, 41 (n. 4), 142. — Pétition d'Adanson renvoyée à lui et à Fourcroy, 26 frimaire, 168. — Chargé d'examiner un plan envoyé par Olivier, 27 frimaire, 168. — Trois mémoires sur la fabrication du papier lui sont renvoyés, 29 frimaire, 147. — Rappelle une lettre du C. de S. P. demandant des écrivains patriotes, 3 nivôse, 207. — Chargé, avec Fourcroy, de proposer les moyens les plus convenables d'enterrer les corps restés sans sépulture en Vendée et ailleurs, 9 nivôse, 226. — Chargé, avec Fourcroy, de se rendre au C. de S. G., 15 nivôse; ils en reviennent avec un arrêté autorisant le C. d'I. P. à faire retirer de dessous les scellés apposés chez Lavoisier les objets appartenant à la Commission des P. et M.; l'opération a lieu le 19 nivôse, 233 (et n. 1), 235, 239-242. — Chargé de se concerter avec le C. de S. P. au sujet des moyens de faire imprimer les hymnes destinés à être chantés dans les fêtes nationales, 21 nivôse, 265. — Fait un rapport sur la demande de Sarrette, 27 nivôse, 292. — Un rapport sur cette demande est adopté et communiqué au C. de S. P., 29 nivôse, 299-301. — Chargé, avec Fourcroy, de faire rapport sur un mémoire de Burley, et de conférer avec les Comités de S. P. et des inspecteurs sur l'emplacement de la bibliothèque du C., 1er pluviôse, 309. — Des échantillons de papier fait avec des papiers écrits et imprimés, présentés par Hutin, lui sont renvoyés, 3 pluviôse, 314. — Fait un rapport sur Hutin : renvoi à la C. des A., 9 pluviôse, 362. — Présente une brochure de Baillot, dont l'examen est renvoyé à lui et à L. Bourdon, 11 pluviôse, 375. — Une lettre du directeur de la liquidation lui est renvoyée, 388. — Commissaire avec Boutroue pour fraterniser avec le Muséum d'histoire naturelle; une lettre de la citoyenne Masson lui est renvoyée. — Une lettre des administrateurs de police de Paris, relative à des voitures de papier imprimé, lui est renvoyée, 25 pluviôse, 460. — Chargé d'écrire à la Citoyenne Masson pour l'inviter à formuler sa proposition d'une manière plus explicite, 29 pluviôse, 470. — Fait lecture de sa lettre à la citoyenne Masson : adoptée, 3 ventôse, 484. — L'un des commissaires chargés de consulter avec le C. de la guerre au sujet de la Commission de santé à nommer,

13 ventôse, 537. — Des observations de Joly sur la matière première du papier lui sont renvoyées; il est chargé, avec Fourcroy, de demander au C. de S. P., qu'il propose un décret autorisant des mesures révolutionnaires pour accélérer la fabrication des poids et mesures, 15 ventôse, 546, 547-548. — Rappel du renvoi à Guyton de la lettre des administrateurs de police de Paris relative à des voitures de papier imprimé; Guyton et Fourcroy font au C. leur rapport sur le projet d'aérostat de Second : ils le déclarent inexécutable, 17 ventôse, 551, 552. — Propose de faire accorder une récompense à la citoyenne Masson, et est chargé de s'entendre avec la Commission des approvisionnements pour un projet de décret sur la refonte des papiers; nommé, avec Fourcroy, commissaire permanent auprès du C. de S. P., 23 ventôse, 564, 568. — Communique au C. un projet de décret relatif à la refonte des papiers imprimés et à la citoyenne Masson : adopté, 27 ventôse, 585 : texte du décret voté par la C. N. le 6 germinal, 587-589 (ann. A). — Rapporteur d'une pétition de Trouville, en remplacement de Mathieu, 27 ventôse, 587. — Fait, en ventôse, au cours à l'École révolutionnaire des armes et poudres, IV, 189 (n. 1). — La demande d'un citoyen de Nancy relative à l'usage du sel ordinaire pour la fabrication de la poudre lui est renvoyée, 1er germinal, III, 7. — La découverte d'une citoyenne qui a trouvé le secret d'extraire de certaines plantes un salpêtre supérieur, lui est renvoyée, 3 germinal, 13. — On lui renvoie le projet de Vinçard pour l'établissement d'une imprimerie et d'une fabrique de papier, 5 germinal, 22. — On lui renvoie l'invention de Basset pour faire du papier avec de l'écorce de peuplier, 9 germinal, 47. — On lui renvoie : une pétition du chimiste Segalla, une réclamation de la veuve Imbert, une réclamation de la citoyenne Masson; une lettre du département de la Côte-d'Or relative à une épidémie; une proposition de Gouy pour une manufacture de savon, 11 germinal, 56, 58. — Chargé, avec Bouquier et Fourcroy, de conférer avec le C. de S. P. sur le concours des livres élémentaires, 17 germinal, 93. — Remplacé par Couppé comme rapporteur de Vinçard, 21 germinal, 114. — Un arrêté du C. de S. P. du 21 floréal dit qu'il se rendra à l'armée du Nord pour y diriger les opérations de la compagnie d'aérostiers; préside la C. N. du 1er au 15 prairial, et quitte Paris dans la seconde moitié de prairial, 402 (n. 2), 414 (ann. D). — On lui renvoie : des *Réflexions* sur les spectacles, de Formand, et une pétition de Bouvaret concernant le théâtre de Grenoble; une demande des administrateurs du district de Longchamp sur les papiers et parchemins féodaux, 5 prairial, 469.

Déchargé du rapport sur la pétition de Segalla, 23 prairial, 619 (et n. 5). — Ayant rejoint l'armée de la Moselle, assiste, le 8 messidor, à la bataille de Fleurus, monté dans le ballon captif amené par Contelle, 707 (n. 1). - Chargé avec Fourcroy, d'inviter le C. de S. P. à envoyer 2 représentants en Belgique pour en faire exporter tous les objets utiles à l'instruction, à l'industrie, etc., 21 thermidor, 921. — La C. N. le nomme, le 26 thermidor, représentant délégué près l'École de Mars, en remplacement de Bréval, 860 (n. 1). — On lui renvoie un avis de Pasquier relatif à un monument du ciseau de Michel-Ange existant à Bruges; est nommé rapporteur d'une lettre d'Olivier présentant au Comité le rapport avantageux qu'on a fait des fourneaux inventés par lui pour parer aux inconvénients de sa manufacture de minium, 27 thermidor, 943. — Désigné par le sort comme membre restant, 9 fructidor, 981. — Placé dans la 2e section, 21 fructidor, V, 13. — Lui et Peynard sont remplacés, le 28 fructidor, par Moreau et Bouillerot comme représentants délégués près l'École de Mars, IV, 860 (n. 1, Addenda); V, 54 (n. 2). — Signe, la 3e sans-culottide, une lettre du C. à Moreau et Bouillerot relative à la fête de Marat, 66 (ann. C). — Annonce à la C. N. (4e sans-culottide) l'arrivée du premier envoi des tableaux recueillis en Belgique, 69 (n. 2), 74 (ann. D). — Le C. ayant été invité par le C. de S. P. à nommer un commissaire pour prendre, avec celui du C. de S. P. (Fourcroy) et celui du C. des travaux publics (Roux-Fazillac), les mesures relatives à l'exécution de la loi sur l'École centrale des ponts et chaussées, Guyton est nommé, 8 vendémiaire an III, 102. — D'après Cambon (séance du 12 vendémiaire), est l'un des 6 membres du C. de S. P. qui, en mai 1793, ont consigné leurs soupçons contre Danton et Robespierre dans un registre secret, 111. — Désigné comme l'un des membres sortants du C., 14 vendémiaire; élu, le lendemain, 15, membre du C. de S. P., 118 (et n. 2). — Lit, au nom du C. de S. P., le 2 brumaire, un rapport sur l'École de Mars, suivi d'un projet de décret ordonnant la levée du camp des Sablons, 165; analyse de ce rapport, IV, 529-530. — Signe, le 5 frimaire, l'arrêté nommant les instituteurs et agents de l'École centrale des travaux publics, 224 (ann. A, Addenda) : lui-même nommé, par cet arrêté, un des 3 instituteurs de physique particulière (chimie). — Rédige, le 7 frimaire, l'arrêté du C. de S. P. ordonnant que les parchemins existant dans les dépôts, même ceux ayant servi de titres d'offices en droits abolis, seront remis à la Commission des armes et poudres, pour être employés au service des arsenaux, V, 603 (n. 1 [illegible]). Il avait, en frimaire an III, la direction d'un labo-

ratoire de chimie installé à l'hôtel Pommeuse, Introd., XXXIX. — Le 4 germinal, rappelle que la constitution de 1793 a été adoptée par les assemblées primaires, VI, 8. — Le 10 germinal, demande l'abandon du procès des 4 prévenus; on l'interrompt en lui reprochant d'être de cette Montagne « qui a couvert la France de cadavres », et, comme il répliquait en parlant de « son caractère moral, connu depuis quarante ans », une voie de droite crie : « Vadier avait soixante ans de vertu », 20. — Le 12 germinal, signe la protestation montagnarde contre le décret qui frappe Barère, Billaud, Collot et Vadier, 29. — Fait au C., au nom de la députation de la Côte d'Or, un rapport sur Robert, de Dijon, qui devait être inscrit sur la liste des gens de lettres présentée le 27 germinal et dont le nom a été remplacé, par méprise, par celui de Robert-Vaugondy, 10 thermidor, 472. — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1er brumaire an IV, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut; le 29 brumaire, le Directoire l'y inscrit, 838, 839.

Gyé-sur-Seine, Aube, c. de Mussy. — La Société populaire fait passer le procès-verbal de la fête de l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier : vu au C., 23 floréal an II, IV, 422.

Gymnase. — Un projet de gymnase, par un anonyme, est renvoyé à Bouquier, 23 messidor an II, IV, 774.

Gymnastique. — Définition de la gymnastique dans le discours de M.-J. Chénier du 15 brumaire an II, II, 753-754, 758-759. — Menessier, maître en fait d'armes, offre au C. l'emploi de son art comme faisant partie de la gymnastique : ajournement, la C. N. n'ayant encore pris aucun parti sur cette branche de l'éducation, 28 ventôse an III, V, 612. — Le 27 vendémiaire an IV, à l'occasion du décret sur l'instruction publique, une proposition d'organiser des établissements de gymnastique est renvoyée au C.; celui-ci n'a plus le temps de s'en occuper, VI, 811.

H

HABERT. — Fait connaître les traits héroïques du 5e bataillon de Rhône-et-Loire, 9 germinal an II, IV, 47.

HACHETTE (J.-François), ancien juge de paix d'Épernay. — Envoie un *Essai d'une explication des droits de l'homme :* ordre du jour, 5 germinal an II, IV, 25.

HACHETTE (Pierre), géomètre. — L'arrêté du 5 frimaire an III le nomme instituteur adjoint ou suppléant pour la géométrie descriptive à l'Éc. centrale des Travaux publics, V, 224 (ann. A, Addenda). — Dans l'hiver de l'an III, un des 3 instituteurs (les autres sont Barruel et Jacotot) qui donnent des leçons à l'hôtel Pommeuse, aux 50 aspirants instructeurs parmi lesquels furent choisis en germinal les chefs de brigade de l'Éc. centrale des Travaux publics, V, Introd., XXXIX.

HAINUYER, instituteur à Bordeaux. — Adresse au C., en frimaire an II un plan pour la célébration des jours consacrés, au Génie à la Vertu, etc. (non mentionné dans le procès-verbaux), IV, 6 (n. 3). — A rectifié des calculs de l'Instruction sur les poids et mesures : renvoyé à la C. des P. et M., 1er germinal, 6. — Adresse un opuscule (imprimé de 8 p.) intitulé *Le Réveil du bon père, hommage à l'Être-Suprême et à la Nature*, qui a reçu l'approbation de la Société du Club national de Bordeaux : renvoyé à Grégoire, 5 messidor; cet opuscule a été réimprimé dans le *Journal d'instruction publique* de Borrelly, 684 (et n. 1).

HALBAN. — Voir Chatenay (Seine-et-Oise).

HALLAYS-DABOT (Victor). — Dans son *Histoire de la Censure théâtrale en France* (1864), a fait le récit des incidents de la répétition générale du *Timoléon* de M.-J. Chénier, en copiant les erreurs d'Étienne et Martainville et en y ajoutant quelques erreurs nouvelles, IV, 396. — Rectification de diverses erreurs commises par lui relativement à la censure des pièces de théâtre en l'an II, 552-553 (et notes). — La C. ex. ayant, en messidor an II, rétabli le texte, mutilé par la censure de la Commune, des vers de l'opéra de *Castor et Pollux*, et ayant publié un rapport à ce sujet, M. Hollays-Dabot, ne pouvant imaginer que ce rapport fût l'œuvre des terroristes, l'a cru postérieur au 9 thermidor; citation, 716-717.

HALLÉ (Jean-Noël), professeur au Collège de France et à la Faculté de Médecine, membre de la Société royale de Médecine. — Membre du B. de C. des arts et métiers par cette Société, en novembre 1791, IV, 265. — Signe, comme président, 2 lettres de ce bureau, des 9 octobre et 8 novembre 1792, I, 117, et une autre lettre comme simple membre, le 30 novembre, 108. — Propose pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août 1793, II, 216. — Commissaire pour Leigart, 22 août, 333 (n. 2). — Membre de la Commission d'I. P. du département de Paris en l'an II, IV, 630. — Commissaire pour l'examen du procédé de Sans, 23 nivôse an II, III, 279. — Commissaire, le 9 pluviôse,

pour une mission auprès des Comités d'I. P. et de S. P., 372 (ann. E). — Les commissaires pour l'examen du procédé de Sans présentent leur rapport, 25 ventôse, 569. — Nommé par le B. de C., le 29 germinal, avec Coulomb et Servières, pour faire un rapport sur une demande de Lavoisier; le 4 floréal, présente un projet de déclaration énumérant les services rendus par Lavoisier aux sciences et aux arts : ce projet est adopté, et copie en est envoyée à Lavoisier, 382-383. — Le 19 floréal, le rapport de Hallé est présenté au tribunal révolutionnaire, mais il n'en est pas donné lecture; Cuvier a écrit par erreur, dans la Biographie Michaud, qu'il s'agissait d'un rapport fait par Hallé au Lycée des arts, 391 (et n. 1). — Le décret du 18 messidor le nomme membre du jury des livres élémentaires, 751 (et n. 4), 756. — Présent à la séance du B. de C. du 19 messidor, 767 (ann. B). — Proposé par le Comité comme professeur à l'École normale, 11 brumaire an III, V, 185; nommé par la C. N. le 19, 185 (n. 1). — Nommé par le C. professeur de physique médicinale à l'École de santé de Paris, 24 frimaire, 316. — Comme il a opté pour l'Éc. de santé, Lakanal propose au C. de le remplacer à l'Éc. normale par Laplace, 6 nivôse, 364; la C. N. nomme Laplace le 10, 364 (n. 6). — Autorisé à rendre à Millin le manuscrit de son *Traité élémentaire d'histoire naturelle*, 4 ventôse 514. — Maintenu dans le jury des livres élémentaires, 28 germinal, VI, 92.

Halle au Blé ou *Halle aux blés* (*Section de la*), Paris. — Voir Paris (Section de), à l'article de cette section.

Ham, Somme, chef-lieu de c. — La Société populaire fait connaître un trait d'héroïsme de Le Gris, 11 germinal an II, IV, 58. — Fait, le 21 germinal, une demande en remplacement de son local : renvoyé au C. des domaines, 19 floréal, 372.

Hambourg, ville libre d'Allemagne. — Reinhardt étant envoyé en mission à Hambourg par le gouvernement, Grégoire fait décider par le C. que 20 ou 30 ex. de la traduction arabe de l'adresse de la C. N. au peuple français lui seront remis pour être distribués à divers savants, 20 fructidor an III, VI, 644.

Hamel (Ernest). — A la suite des Buchez et Roux, il a reproduit une erreur typographique du *Moniteur* donnant le « 2 prairial » au lieu du « 20 prairial » comme date de la fête à l'Être-Suprême décrétée le 18 floréal; et il en a conclu que la date de la fête avait été modifiée ultérieurement; en outre, il a cru que le plan de la fête, par David, avait été rédigé postérieurement au vote du décret, tandis que ce plan a été lu et adopté le 18 floréal, IV, 346 (n. 2), 347 (n. 2). — Erreur commise par lui à propos de l'*Hymne à l'Être-Suprême* de Chénier, 585 (et fin de la n. 2 de la p. 584), 604-605. — Cité à propos d'une lettre de la Harpe à Robespierre, 589 (b. 3). — Cité à propos du 9 thermidor, 874 (n. 1). — Cité à propos de l'arrestation de Jullien fils, 881 (n. 6), 882 (n. 3).

Hamette (Pierre). — Nommé homme de service, surtout pour soigner les instruments, à l'E. de santé de Paris, le 22 ventôse an III, V, 597.

Hamy (E.-T.), professeur au Muséum d'histoire naturelle. — A communiqué le registre manuscrit des procès-verbaux du Muséum de l'an II, IV, 398 (n. 4). — A communiqué le prénom de Louzardi, 932 (n. 4).

Hanin, balancier mécanicien. — Présente au C. 2 tableaux montrant le rapport du grave au poids de marc et aux poids étrangers, et le rapport des parties de l'ère ancienne avec celles de la nouvelle : renvoi à la section des P. et M., 21e jour du premier mois de l'an 2e, II, 608. — Présente un modèle de cadran portant concordance de la nouvelle division du jour avec l'ancienne ; le C. arrête de le faire graver pour être inséré dans le nouvel almanach, 27 du premier mois, 634-635; reproduction de cette gravure en fac-similé (hors texte, après la p. 892). — Présente le résultat de son travail destiné au nouvel almanach : Romme rapporteur, 5 frimaire, III, 10-11. — Romme chargé de traiter avec lui pour le prix des gravures, 7 frimaire, 35. — Hanin est autorisé à continuer à fournir à l'imprimeur Baudouin, pour l'almanach, les exemplaires nécessaires du cadran, 7 nivôse, 216. — Demande le payement des fournitures faites à l'Imprimerie nationale (Baudouin) : renvoyé à Mathieu, 27 frimaire, 192. — Demande que le C. lui délivre un mandat de 1.874 l. pour 10.000 exemplaires du cadran fournis à Baudouin : arrêté que le mandat lui sera délivré, 29 nivôse, 296. — Demande qu'on lui délivre un mandat pour une troisième livraison; renvoyé à Mathieu, 9 pluviôse, 360-361. — Arrêté que le C. des inspecteurs lui payera 1875 l. 11 pluviôse 373-374. — A la demande de Mathieu, un arrêté du compte de 1.875 l. pour une quatrième livraison faite par Hanin est inséré au procès-verbal du 27 pluviôse, 466. — Présente au concours pour les montres décimales une montre de son invention : la description en est insérée au procès-verbal du C., 5 ventôse, 492. — Accordé 1.875 l. pour la cinquième livraison d'une gravure, 15 ventôse, 545. — Il lui sera payé, 1.875 l. pour la sixième livraison des gravures, 29 ventôse, 598. — Expose qu'il a été payé de 60.000 exemplaires de 6 gravures du cadran, mais que pour 1.375 exemplaires fournis en plus, il lui est encore dû 257 l. 15 s. : : arrêté que le C. des inspecteurs sera invité à payer à Hanin cette somme, 9 messidor, 702.

HANNONVILLE, Meuse, c. de Fresnes-en-Woëvre. — La municipalité annonce qu'elle a fourni une requête pour l'inscription des instituteurs et institutrices des enfants : vu au C., 13 germinal, an II, IV, 73.

HARDOIN, professeur, receveur de la faculté de droit de Paris. — Transmet à Chasset des observations de ses collègues, 26 mai 1793, I, 454 (n. 1 et annexe).

HARDOU jeune (La citoyenne). — Envoie au C. un projet d'institution nationale; Prunelle rapporteur, 21e jour du premier mois de l'an 2e, II, 610.

HARDOUIN. — Envoie au C., 2 ouvrages de lui, imprimés, le *Télémaque* et les *Nuits* d'Young mis en vers, et demande à être admis à participer aux encouragements pour les gens de lettres, 19 thermidor, an II, IV, 910.

HARDOUIN, ci-devant professeur à Angers, professeur de 5e au collège du Mans. — Programme de son enseignement pour l'année scolastique 1793, II, 619.

HARDOUIN (Gabriel), professeur de trompette, membre de l'institut national de musique. — Député à la Section du Panthéon français le 19 prairial an II, IV, 576.

HARDOUIN (Le Père Jean), jésuite. — La C. ex. est autorisée à mettre un ex. de son édition de Pline à la disposition de Guéroult, 30 messidor an III, VI, 431.

HARDY (Alexandre), professeur de basson, membre de l'Institut national de musique. — Député à la section du Faubourg du Nord le 19 prairial an II, IV, 576.

HARDY (Antoine-François), député de la Seine-Inférieure à la C. N. — Membre du C. des ponts-et-chaussées à sa création en janvier 1793, V, 629. — Décrété d'accusation le 3 octobre 1793, puis mis hors la loi, rappelé dans le sein de la C. N. le 18 ventôse an III, V, 588. — Le 2 germinal, proteste contre le discours de R. Lindet, VI, 7. — Le 22 germinal, fait le compte des conventionnels morts sur l'échafaud ou par le suicide : 46 membres de la majorité, c'est-à-dire du côté droit (y compris C. Desmoulins et Philippeaux), et 18 membres de la minorité, 22 germinal, 73. — Le 3 floréal, proteste parce que Villetard a usé du mot de « collègues » en parlant de Barère, Collot et Billaud, 128. — Le 9 prairial, déclare à la C. N. qu'il doit à R. Lindet le salut de toute sa famille, mais que, ne voyant que la patrie, il se croit obligé de prononcer sur les crimes dont Lindet s'est rendu coupable, 241. — A la C. N., le 24 prairial, se plaint qu'on voit encore, en beaucoup d'endroits, des bonnets rouges qui offusquent les yeux, et demande que dorénavant le bonnet de la liberté soit porté aux trois couleurs, 535. — Le 6 thermidor, parle contre le projet des Comités, amendé par Delahaye, de faire juger par les tribunaux les détenus pour faits révolutionnaires; dit que les tribunaux absolvent les royalistes les plus impudents, qu'à Rouen il a été traité de terroriste, et que le royalisme opprime tout ce qui fut patriote en 1789; appuie le projet de Gourdan, qui est décrété, 455. — Le 19 thermidor, défend le décret du 6 thermidor sur les prévenus, et appelle « tyrannique » le projet présenté par les Comités, 520. — Le 24 thermidor, défend le calendrier républicain, attaqué par des pétitionnaires, et fait décréter que le C. d'I. P. fera un rapport sur les réformes propres à le perfectionner, 531. — Le 2 fructidor, parle contre le « jury de confiance » proposé par la C. des Onze pour le choix des 500 conventionnels qui doivent faire partie du Corps législatif; demande qu'on s'en remette au sort, dans le cas où les démissions seraient trop ou trop peu nombreuses : proposition renvoyée à la C. des Onze, 564. — Le 3 fructidor, la C. des Onze annonce qu'elle repousse cette proposition, 572. — Le 11 vendémiaire an IV, répondant à Thibaudeau, dit qu'on exagère les choses, comme si les agitateurs de quelques sections pouvaient faire courir des dangers à la chose publique, et demande que la fête funèbre soit célébrée; après l'exécution de l'*Hymne des Vingt-deux*, de Chénier, dit que cet hymne ne parle que de 22 représentants martyrs de la liberté, tandis qu'il en est tombé sous la hache décemvirale 47, dont il lit les noms; la C. N. ordonne l'insertion de cette liste au procès-verbal, 751, 753-754. — Le 3 brumaire, demande qu'on s'occupe de fixer le costume du Corps législatif; et lorsque le projet de Boissier est discuté, dit que c'est un habit de jacobin, 869 (ann. C), 875. — Signe, comme membre du C. de S. G., le 3 brumaire, l'arrêté ordonnant la libération définitive de Jullien, fils, IV, 889.

HARET (Augustin), maître maçon. — Par lettre du 27 thermidor an II, le sculpteur Martin demande que ce citoyen soit chargé avec lui de l'exhumation du corps de Marat, V, 58 (n. 2), 64-65 (ann. C); Martin et Haret rédigent le procès-verbal d'exhumation, 4e sans-culottide, 72.

HARTELOIR, Seine-Inférieure, c. de Montivilliers. — La Société populaire se plaint que l'impression du Bulletin de la C. N. est trop peu soignée : renvoie au C. de correspondance, 7 thermidor an II, IV, 866.

HARMAND (Jean-Baptiste), député de la Meuse à la C. N. — Signe, le 27 frimaire an III, un arrêté du C. de S. G., V, 332. — Le 8 vendémiaire an IV, parle contre la réunion de la Belgique à la France, VI, 741.

HAROUX ROMAIN, architecte. — Proposé par David, au nom du C., comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E).

HARRIET (Fulcran-Jean), peintre. — Reçoit le 20 pluviôse an II, le 2e prix de peinture au concours des beaux-arts, III, 215 (n. 2). — Sur sa réclamation, le C. arrête que son tableau lui sera rendu par la C. des A., 27 germinal, IV, 177; texte de sa lettre, 178-180 (ann. A). — Figure (sous le nom inexactement transcrit de *Mariette*) pour 1.500 l. sur la liste des artistes, etc., présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 360 (et n. 1), et (sous son nom réel) pour la même somme sur la liste adoptée par la C. N. le 14, 385.

HARRIS (James), mort en 1780. — Garat propose de faire traduire sa Grammaire (*Hermès ou Essai sur la grammaire universelle*) : arrêté, 4 brumaire an III, V, 169. — Sur le rapport de la C. ex., le C. en conséquence de son arrêté du 4 brumaire précédent, arrête que la traduction de l'*Hermès* de Harris, par Thuroz, sera imprimée à l'Imprimerie Nationale, à 2.500 ex. dont 1.000 pour le traducteur, 1er brumaire an IV, VI, 824.

HARTMANN. — Le jury horaire est autorisé à lui rendre les ouvrages d'horlogerie qu'il a déposés pour le concours, 24 brumaire an III, V, 218.

HASSENFRATZ (Jean-Henri), ingénieur des mines, membre de la Commune de Paris au 10 août 1792. — Notice, I, LXXXIV. — Nommé membre du B. de C. des arts et métiers, en novembre 1791, par la Société des Annales de chimie, IV, 265. — Au 1er juin 1793, il est, à la barre de la C. N., l'orateur de la députation des autorités de Paris, I, 524 (annexes); II, 26 (n. 5). — Le 30 juin dénonce à la tribune des Jacobins le nouveau plan du C. d'I. P. et le prêtre Sieyès qui en est l'auteur, 524-536. — Texte de son écrit *Réflexions sommaires sur l'éducation publique, par le républicain J.-H. Hassenfratz* (juillet), 578-580. — Fait décider aux Jacobins, le 19 juillet, l'impression à leurs frais de l'ouvrage de Michel Lepeletier, et la discussion des différents plans d'éducation qui ont été préparés, II, 63-64. — Signe une pétition présentée le 5 juillet à la C. N. par des membres de diverses sociétés d'artistes, pour demander d'être admis au C. afin d'y faire part de leurs idées sur un mode d'éducation propre à perfectionner l'industrie, 426-428. — Le B. de C. nomme (probablement sur sa proposition), le 10 juillet, une commission, dont il fait partie, pour s'occuper d'une éducation propre aux arts mécaniques, 457 (n. 3), 902. — Signe une pétition du Lycée des arts, 21 juillet, pour proposer des écoles primaires d'arts et métiers, 428-429. — Annonce aux Jacobins, le 29 juillet, que la C. N. s'est occupée ce jour-là du plan de Lepeletier, et demande que la Société s'en occupe aussi, 161. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août, 216. — Membre de la C. des A. (section de mécanique et métiers), nommé par Paré, 509. — Participe probablement à l'élaboration de la pétition présentée le 15 septembre par le département de Paris pour l'organisation des degrés supérieurs d'instruction, 407, 424 (n. 2). — Adjoint par la C. des A., le 20 brumaire an II, aux commissaires chargés de rédiger une Instruction, III, 289 (ann. C). — Proposé par David, au nom du C., comme membre du jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire, 829-832 (ann. E). — Aux Jacobins, le 21 frimaire, dit qu'il voit avec peine que le plan de Bouquier admette dans l'instruction publique l'astronomie, la chimie, etc., 149. — Fait passer au C. un manuscrit de Pajoux sur le génie des langues, 23 frimaire, 142. — Nommé membre de la Commission temporaire des P. et M. en nivôse; en est nommé président, 234 (suite de la n. 1 de la p. 233). — Maintenu dans la C. des A. réorganisée (section des machines, arts et métiers), listes des 5 pluviôse, 18 pluviôse et 15 ventôse, 323, 328, 503. — Fait une démarche pour l'action, le 9 pluviôse, au nom de la C. des P. et P., auprès du B. de C.; chargé par le bureau d'une mission auprès des C. d'I. P. et de S. P., 372 (ann. E). — Le 10 pluviôse, lui et Pelletier remettent à la C. des A. des observations sur le procédé de la citoyenne Masson; il sera demandé au C. de S. P. de faire paraître un petit ouvrage sur l'art de blanchir le papier, 395 (ann. A). — Fait, en ventôse un cours à l'École révolutionnaire des armes et poudres, IV, 189 (n. 1). — Signalé, dans la liste des membres du B. de C. du 29 floréal an II, comme employé par le C. de S. P., 267. — Chargé avec Monge, par l'arrêté de C. de S. P. du 6 messidor, de visiter l'Éc. des travaux publics, V, 640. — Chargé, par le C. de S. P., de faire à l'École de Mars un cours d'administration militaire (23 leçons), IV, 530 (suite de la n. 2 de la p. 529, addenda). — Un arrêté du 5 frimaire an III le nomme instituteur de physique générale à l'Éc. centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A, Addenda). — Sur le rapport de la C. des A., le C. autorise cette C. à délivrer à Hassenfratz une machine à fendre pour l'atelier de perfectionnement des armes de la rue Marc, 16 nivôse an III, 397. — Daunou, Villar et Thibaudeau sont chargés d'examiner s'il y a lieu de demander le rapport du décret qui a nommé Dufourny et Hassenfratz membres de la C. des A., 26 ventôse, 608 (et n. 3). — Le 5 prairial, est traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, VI, 232. — La commission nommée le 26 ventôse, qui a fait son rapport le 8 prairial, n'a parlé que de Dufourny parce que Hassenfratz se trouverait déjà décrété d'accusation, 234 (n. 2).

HAUCHECOME, ci-dev. professeur de mathématiques et de physique, employé depuis à la C.

ex., auteur de quelques ouvrages et versé dans l'histoire naturelle, invite le C. à appuyer auprès du C. de S. P. sa demande de la franchise du passage pour se rendre aux États-Unis et d'un brevet de correspondant; la demande est appuyée par la C. ex. : le président écrira au C. de S. P., 16 thermidor an III, VI, 496-497.

HAUCHECORNE, professeur de philosophie au collège des Quatre-Nations. — Demande que la C. N. décide s'il a droit à un traitement ou gratification : renvoyé à Lindet, 19 nivôse an II, 253. — Figure pour 1.200 l. au tableau de répartition du 9 fructidor an III, VI, 588.

HAUDIMONT (D'), musicien. — Figure pour 2.000 l. sur la liste des artistes, etc., présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384.

HAUPOIX (Jean), ingénieur. — Présente en 1792 au B. de C. une lunette équatoriale perfectionnée; Coulomb, Lagrange et Borda sont nommés commissaires, et sur leur rapport, le 20 mars 1793, le Bureau accorde à Haupoix une récompense de 5.000 l.; la C. des A. décide, le 22 septembre 1793, que les sections de physique et de mécanique examineront cet instrument, pour voir s'il ne serait pas utile à la nation : extraits des procès-verbaux du B. de C. et de la C. des A., III, 478 (n. 2), 482 (ann. C). — Les professeurs de l'Observatoire demandent la permission d'acheter l'instrument de Haupoix : Duhem nommé rapporteur, 1er ventôse an II, 478. — Sur le rapport de Duhem, le C. adopte un projet de décret pour l'acquisition de l'équatorial de Haupoix, 17 ventôse, 554. — Arbogast et Duhem se concerteront avec Lagrange pour l'estimation de l'instrument équatorial de Haupoix, 19 ventôse, 558. — Buachez, Prony et Lagrange nommés commissaires pour l'examen et l'acquisition de son instrument, 25 ventôse, 570. — Duhem annonce que le B. de C. émet l'avis qu'une récompense de 6.000 l. soit accordé à Haupoix; il propose que l'instrument parallactique soit payé 10.000 l. : arrêté, 5 germinal, 23-24. — Le 11 germinal, sur le rapport de Duhem, la C. N. décrète l'acquisition de la lunette de Haupoix au prix de 10.000 l., 24 (n. 1), 34 (ann. B). — Perny fait hommage d'un rapport qu'il a lu au Lycée des arts sur l'instrument de Haupoix, 13 floréal, 304. — Cet instrument est mentionné par Lalande dans un article du *Magazin encyclopédique*, VI, 282 (n. 1).

HAUPT. — Un marché sera conclu avec ce citoyen pour la fourniture de dix livres de platine à la C. des P. et M., 5 pluviôse an II, III, 325.

HAUSSMANN (Nicolas), député de Seine-et-Oise à la C. N. — Notice I, LXXXIV. — Secrétaire de la C. N.; transmet au C... le 14 septembre 1792, une pétition des auteurs dramatiques, I, 52. — Nommé, par décret du 15 août 1793, membre de la Commission chargée de s'assurer de l'exécution du décret du 12 août sur les académies, II, 319-320. — Signe comme secrétaire de la C. N., le 14 floréal an II, le renvoi au C. des lettres du maire d'Uzès-la-Montagne et de la Société populaire des jeunes républicains de Gannat, IV, 541 (n. 4 et 5). — A l'occasion d'une pétition des instituteurs de la section de la Fontaine de Grenelle, fait voter, le 21 thermidor, un décret ordonnant le payement immédiat des instituteurs auxquels il est dû des appointements arriérés, 921 (n. 7); texte de sa proposition d'après le *Moniteur*, et texte du décret, 922-923 (ann. A).

HAUTES-RAYES (LE ROUX DES). — Voir LE ROUX DES HAUTES-RAYES.

HAÜY (L'abbé René-Just), de l'Académie des sciences. — En voie au C. un exemplaire des *Annales de Chimie*, contenant son *Exposition de la théorie sur la structure des cristaux*, 18 juillet 1793, II, 80. — En exécution du décret du 11 septembre, fait partie de la Commission temporaire des P. et M.; à la première réunion de la Commission, est nommé secrétaire, 386-388. — Signe, comme secrétaire, le 22 frimaire, une lettre de la Commission au ministre Paré, et le 28 frimaire une demande de la Commission au C. de S. G. concernant Lavoisier, 237. — Maintenu dans la Commission par l'arrêté du 3 nivôse, 234 (suite de la n. 1 de la p. 233), 239. — Son *Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre*, rédigée dans le courant de frimaire, an II, est annoncée au C. par Arbogast le 7 nivôse, III, 86, 88 (n.), 216 (et n. 2). — A besoin, pour ses fonctions, d'un lieu où il puisse se retirer et trouver au besoin un lit; il sera écrit au ministre Paré, 13 nivôse, 231. — Au commencement de thermidor, Grandjean fait un rapport à Payan du Moulin, sur le payement de l'indemnité de Haüy à raison de 10 heures par jour, 234 (suite de la n. 1 de la p. 233), IV, 737 (n. 2), 745 (ann. A); le 4 thermidor, Haüy touche 2.100 l., 745 (n. 3). — Le 5 thermidor, écrit à la C. ex. une lettre que signent, avec lui, Lagrange, Prony et Berthollet, pour réclamer des fonds, 745. — Chargé par le C. de rédiger un livre élémentaire sur les principaux phénomènes de la nature, 1er brumaire an III, V, 159, 160; texte de sa lettre d'acceptation (il y annonce qu'il a été placé par le C. de S. P. dans la nouvelle Agence des mines), 13 brumaire, 163. — Proposé par le C. comme professeur à l'École normale, 11 brumaire, 185; nommé par la C. N., le 19, 185 (n. 1). — L'art. 2 de l'arrêté du 24 nivôse porte qu'il fera à l'Éc. normale un cours de physique, le *pentidi* et le *sextidi*, 427. — Fait une leçon à l'Éc. normale le 1er pluviôse, jour de l'ouverture de l'École, 445 (notes). — Dans son ensei-

gnement, remplace les séances de débats par des séances d'expériences, pour lesquelles il fait venir Lefèvre-Gireau, 513 (n.). — Prie le C. de lui procurer la machine d'Atwood qui est à la C. ex. des travaux publics, et dont il a besoin pour ses expériences de l'Éc. normale : accordé, 10 germinal, VI, 17. — Annonce au C. qu'il pourra terminer son cours le 30 floréal, 12 floréal, 155. — Obligé de recevoir chez lui, pour son cours de l'Éc. des mines, les élèves de cette École et d'autres citoyens, demande qu'il lui soit accordé du bois et de la chandelle au maximum : renvoyé au C. de S. P., 1er brumaire an IV, VI, 828. — Porté sur la liste du Tiers-électeur de l'Institut national présentée au C. le 1er brumaire par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintient, 833, 838, 839.

HAÜY (Valentin), instituteur des Aveugles — né à Paris — Préside la section de l'Arsenal, qui, le 23 août 1793, donne son adhésion à une pétition de la section des Lombards demandant l'éducation commune et forcée, II, 401. — Une pétition de l'Institution des enfants aveugles est présentée au C., probablement par lui, le 1er octobre; Duveran, le même jour, prie le C. de l'entendre avant de prononcer sur cette pétition, 523, 525. — Une lettre de lui est renvoyée au C. d'aliénation et domaines, 23 floréal an II, IV, 424. — Le 30 prairial, à la barre de la C. N., demande que les quartiers de la pension accordée par la nation à l'Institut des aveugles travailleurs soient à l'avenir payés d'avance : décrété, 656 (fin de la n. 6 de la p. 655), 662 (ann. J). — Présente à la C. N. (en l'an III), avec Gersin, une pétition, VI, 156 (n. 2); texte de cette pétition, 158-159 (Ann. A). — Après avoir dépeint la déplorable situation de l'Institut des aveugles, demande que le C. charge la C. ex. d'envoyer des commissaires et de lui faire un rapport : renvoyé à la C. ex., 6 thermidor, 451. — Après avoir entendu la lecture d'un hymne pour l'anniversaire du 9 thermidor, le C. arrête qu'il sera fait mention de son zèle, 8 thermidor, 458.

Havre (Le), Seine-Inférieure, chef-lieu d'arrondissement. — Le décret de la fête célébrée au Havre. — Marat en réjouissance des victoires républicaines est renvoyé à la Commission des fêtes décadaires, 21 thermidor, an II, IV, 921. — Le 26 thermidor an III, une pétition de citoyens du Havre en faveur de R. Lindet suscite une scène de tumulte à la C. N., VI, 541.

HAXO, président du tribunal du district de Bruyères, frère du général. — Voir l'article qui suit.

HAXO (Nicolas), général de brigade. — Tué au combat des Clouzeaux (Vendée), le 30 ventôse ou le 1er germinal an II; on croit d'abord qu'il s'est donné lui-même la mort; Barère fait décréter, le 9 floréal, que son nom et celui de Moulin seront gravés sur une colonne de marbre à élever dans le Panthéon, IV, 303 (n. 2); 307-308 (ann. C). — Son frère demande pour lui une récompense nationale semblable à celle qui a été accordée à Moulin : renvoyé au C. de S. P., 11 prairial, 506.

HAYERT, capitaine au 21e bataillon d'infanterie légère. — Envoie de Lille à la C. N. une *Instruction catéchistique des devoirs de l'homme* : renvoyé au C. le 13 floréal an II, IV, 546 (n. 9). — Son *Calendrier perpétuel de la morale républicaine* est renvoyé au concours, 17 prairial, 546.

HAZARD, cordonnier. — Proposé par David, au nom du C., comme membre de Jury national des arts, élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-831 (ann. E).

HÉAUME. — Présente un petit livre qu'il a fait pour les enfants : placé dans le carton des livres élémentaires, 13 nivôse an II, III, 231.

HEBAN, fondeur de canons. — A un logement à l'Observatoire, que le C. avait arrêté, le 4 messidor an III, de faire évacuer pour le donner à Jeaurat; celui-ci déclare que ce logement n'est qu'une partie de ce qu'il réclame, 18 messidor, VI, 317, 387

HÉBERT, agent comptable. — Voir *Collège de l'Égalité*.

HÉBERT, directeur des théâtres de Rochefort et de La Rochelle. — Demande que le Comité écrive aux représentants pour lui faire rendre la salle de spectacle occupée par la Société populaire : ordre du jour, 23 pluviôse an II, III, 451.

HÉBERT (Jacques-René), rédacteur du *Père Duchesne*, élu substitut du procureur de la commune de Paris le 22 décembre 1792. — Notice, I, XCVII. — Imprime, en décembre 1792, le discours prononcé par Durand-Maillane sur l'instruction publique le 12 décembre 1792, 131 (et n. 2 et 3). — A l'occasion de Custine et de la Vendée, appuie dans la séance des Jacobins du 31 juillet, la proposition de demander la destitution de tous les nobles, mais trouve prématuré de comprendre les prêtres dans cette mesure, II, 193. — Sur son réquisitoire, le 16 septembre 1793, la commune empêche la fermeture de l'Opéra, qu'allaient exécuter des administrateurs de mauvaise foi, et autorise les artistes de ce théâtre à administrer eux-mêmes cet établissement, en mettant à leur disposition la salle, les magasins, les décors les costumes, etc., 861 (n. 3). — Sur son réquisitoire et à la demande d'une déposition du club des Cordeliers, le 27e jour du premier mois de l'an II, la commune arrête la suppression de toutes les petites loteries, 861. — Indique à la commune, le 22 brumaire an II, la maison

des ci-devant prêtres de la Mission comme un local plus salubre que tous les autres pour recevoir les femmes en couches, 861. — Proposé par David, au nom du C., comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, 829-832 (ann. E). — Assiste à la séance du C. le 3 frimaire, III, 2. — Après le décret du 14 frimaire, devient substitut de l'agent national. — Aux Jacobins, le 21 frimaire, passe au scrutin épuratoire, et est admis, après avoir repoussé l'accusation d'athéisme: fait l'éloge du plan de Bouquier, 149 (et n. 2). — Prononce aux Cordeliers, le 14 ventôse, un discours provoquant à l'insurrection; est arrêté le 23 ventôse, et guillotiné le 4 germinal, 559 (n. 2).

HECHT. — Nommé par le C. professeur suppléant de chimie médicale, animale, appliquée et de pharmacie, à l'Éc. de santé de Strasbourg, 2 nivôse an III, V, 356.

HECQUET (Charles-Robert), député de la Seine-Inférieure à la C. N., l'un des 73. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793, comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

HEDIÈRE (J.-B.). — Nommé garçon de salle à l'Éc. de santé de Paris le 22 ventôse an III, V, 597.

HÉDOUIN, littérateur. — Extrait de son ouvrage *Mosaïque : Peintres, musiciens, etc.*, relatif à l'*Hymne à l'Être-Suprême* de Chénier et à celui de Desorgues : erreurs qu'il a commises, IV, 603-604.

HÉDOUVILLE (Gabriel-Théodore-Joseph, comte d'), maréchal de camp en 1793. — Notice, II, XCVII. — Dans la séance fameuse du 25 septembre 1793, où l'opposition essaya de renverser le C. de S. P., Prieur (de la Marne) donne lecture d'un arrêté des commissaires de l'armée du Nord portant destitution de ce général, 492.

HEKI, ex-religieux. — Sera tenu d'évacuer sans délai le logement qu'il occupe aux ci-dev. Cordeliers, 26 ventôse an III, V, 609-610.

HELL, condamné. — Blanchard annonce au C. qu'un cabinet précieux de minéraux, provenant de ce condamné, a été vendu par le district d'Altkirch pour 75 l. : le C. écrira au district, 14 nivôse an III, V, 392.

HELLEMANS (Amable). — Son mémoire sur les horloges républicaines est renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 650.

HELLOT. — Voir HELOT. — Voir aussi GRÉLOT.

HELMAN. — Une lettre de lui est renvoyée à Bouquier, 23 floréal an II, IV, 421. — Une demande en indemnité, de lui et de Ponce, pour les 6 gravures allégoriques qui ornent une édition de la constitution de 1792 imprimée sur Didot, renvoyée à la 2e section, 26 nivôse an III, V, 429.

HÉLOÏSE ET D'ABÉLARD (Tombeau d'). — La commune de Quincey demande que ce tombeau, que le directoire du district de Nogent-sur-Seine a fait enlever de l'église du Paraclet, lui soit restitué; plainte renvoyée à Dusaulx, 10 novembre 1792, I, 52.

HELOT ou HELLOT, instituteur. — Voir aussi GRÉLOT. — Demande une place de commis dans les bureaux de la commission des dépôts littéraires : renvoyé à Mathieu, 23 germinal an II, IV, 139. — Nommé commis à la bibliographie, 7 prairial, 478.

HÉLUIN. — Sollicite une place dans le bureau de la bibliographie; Baudin rapporteur, 5 octobre 1793, II, 568. — Demande renvoyée à la section de bibliographie, 21e jour du premier mois de l'an 2e, 608. — Agréé comme commis pour la rédaction des traits de vertu, 7 frimaire an II, III, 36. — Figure, dans l'état de floréal an II, comme attaché à la section des traits de civisme, IV, 458. — Figure, comme secrétaire de la 3e section, dans l'état du 16 vendémiaire. an III, V, 119. — Demande un congé pour rétablir sa santé : le C. arrête qu'il devra prouver qu'il est véritablement malade, 10 vendémiaire an IV, VI, 744, 745.

HELVÉTIUS. — Massieu est chargé de rechercher et de procurer à la nation ses manuscrits, 20 brumaire an III, V, 208.

HÉMONT (Louis-Félix D'). — Le C. de S. G. sera invité à lui permettre de revenir à Paris, 20 brumaire an III, V, 208.

HENNEBERT, professeur au ci-devant collège des Quatre-Nations. — Figure pour 1.583 l. au tableau de répartition du 9 fructidor an III, VI, 588.

HENNEBIEQUE (François). — A transporté de Dunkerque à Paris une caisse contenant une édition des possessions hollandaises dans l'Inde : la C. ex. lui payera 75 l., 18 prairial an III, VI, 263.

HENNEQUIN. — Présente une méthode d'abréger et de rendre plus utile l'étude de la topographie; on observe que la citoyenne Robert réclame l'invention : renvoyé à la C. des A., 22 brumaire an III, V, 211.

HENNEQUIN, peintre. — Dans une pétition, après avoir exposé les malheurs qu'il a éprouvés au siège de Lyon, demande d'être autorisé à finir un tableau ébauché, représentant cet événement; il faudra 12.000 l. pour le transport de ce tableau de Lyon à Paris : renvoi à la C. ex., 18 vendémiaire an IV, VI, 757.

HENNET (Léon). — A communiqué des renseignements sur le général Debas de Laune (Baslaune, Bagdelaune, Bagdelone).

HENRI IV, roi de France. — Grégoire l'appelle un tyran trop longtemps vanté par les Français et dont la prétendue bonté, comparée à celle des autres despotes, n'est que dans le rapport de la méchanceté à la scélératesse (rapport du 21 nivôse an II), III, 261. — La C. des A. envoie une grande médaille d'or frappée à l'occasion du mariage de Henri IV : le C. en autorise la conservation à raison de son exécution, 22 brumaire an III, V, 212.

HENRI-LARIVIÈRE. — Voir LARIVIÈRE.

HENRION. — Son mémoire, demandant que l'indigo soit mis en réquisition, renvoyé à Fourcroy, qui conférera avec le C. de S. P., 11 brumaire an II, II, 727.

HENRIQUEZ, agent de l'atelier de Maubeuge. — Sera tenu d'évacuer sans délai le logement qu'il occupe aux ci-devant Cordeliers, 26 ventôse an III, V, 609-610.

HENRIQUEZ, graveur. — Figure sur la liste présentée au C. par Villar le 28 messidor an III, dans la 3e classe, VI. 427. — Sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

HENRIQUEZ, homme de lettres de la section du Panthéon français. — Annonce 2 exemplaires d'un ouvrage élémentaire de sa composition : renvoyé à Villar, 17 germinal an II, IV, 98. — Présente un ouvrage intitulé *Épitre et Évangile républicain*, et annonce qu'il travaille à l'édition de 3 autres ouvrages : renvoi à Mathieu, 13 prairial, 514 (et n. 6). — Son ouvrage *Les aventures de Jérôme Le Coq* est renvoyé par la C. N. au C. : il sera déposé à la bibliothèque, 17 prairial, 544 (et n. 4). — Un imprimé intitulé *Le mois républicain* est renvoyé au concours; un ouvrage intitulé *Fêtes nationales et religieuses* est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 29 prairial, 648, 651. — L'ouvrage *Le mois républicain* est renvoyé à Lindet, 15 messidor, 742; cet ouvrage sera déposé aux archives, mais avec une note d'improbation pour quelques expressions échappées à l'auteur, 25 messidor, 789. — L'ouvrage élémentaire annoncé le 17 germinal est renvoyé au concours, 9 fructidor, 984 (n. 115). — Demande, par l'intermédiaire de Serieys, une place de commis : renvoyé à l'inspecteur des bureaux, 17 fructidor, V, 2. — Figure sur une liste présentée au C. par Villar, le 30 messidor an III : son nom a été ensuite biffé, VI, 432.

HENRY, frotteur à la B. N. — Figure dans un état du 16 ventôse an II; Lefebvre-Villebrune propose pour lui une augmentation de 200 l., VI, Appendice, 891. — Porté comme 2e frotteur dans un état de l'automne de l'an III, 374; figure avec la même qualité dans l'état annexé au projet définitif de Massieu en messidor 372. et dans un état de la fin de l'an III, IV. 160.

HENRY (Antoine), montreur d'animaux. — La police saisit le 16 brumaire an II, 5 animaux vivants lui appartenant, et les fait conduire au Jardin des Plantes; mentionnés dans le post-criptum d'une lettre de Desfontaines de ce jour, II, 817. — Estimation de ces animaux, 819. — Il signe un mémoire (s. d.) pour en réclamer le payement, 821; IV, 932 (n. 5).

HENRY (Le Dr Robert). — Les 2 premiers volumes de la traduction de son *Histoire d'Angleterre*, faite par Boulard et publiée en 1789, sont offerts par le traducteur au C., qui prononce la mention civique et nomme Villar rapporteur, 3 thermidor an II, IV, 842, 843 (et n. 1). — Le tome III avait paru en 1792; les 3 derniers volumes furent traduits par H. Cautwel, 843 (n. 1).

HENTZ (Nicolas), député de la Moselle à la C. N. — Notice, II, XCVII. — Texte de son *Projet de décret sur l'instruction publique* (s. d.; juillet 1793), 87 (fin de la n. 3 de la p. 86), 104-114. — Le 16 germinal an III, décrété d'arrestation, VI, 37-38. — Encourra la peine de la déportation, s'il ne se constitue pas prisonnier dans les 24 heures (décret du 29 germinal), 113. — Le 22 thermidor, le C. de législation est chargé d'examiner sa conduire, 526.

HÉRAIL (Jean-Pierre). — Nommé homme de service à l'Éc. de santé de Montpellier, 20 germinal an III, VI, 54.

HÉRARD (Jean-Baptiste), député de l'Yonne à la C. N. — Voir CHASTELLAIN.

HÉRAULT, département. — Le directoire de ce département refuse d'admettre Demoulin à la place de professeur d'architecture obtenue au concours; renvoyé à Izoard, 31 août 1793, II, 352. — Le département ayant autorisé le district de Montpellier à acheter une collection de plâtres appartenant à Joubert, le C. arrête que la C. ex. remboursera au département le prix de cet achat, 22 frimaire an III, V, 312. — L'arrêté général du 28 ventôse attribue à ce département 2 écoles centrales, et les place à Montpellier et à Lodève, 614; confirmé à celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Placé dans l'arrondissement attribué à Barailon, 20 germinal 53. — La municipalité de Montpellier ayant signalé des inconvénients d'un décret du 3 floréal an III qui ordonne la vente du bâtiment de l'Éc. de chirurgie, le département a pris, le 22 messidor, un arrêté pour solliciter le rapport de ce décret; le procureur général syndic a transmis cet arrêté au C., qui le renvoie au C. des finances, 30 fructidor, 683-684. — Rigaud, bibliothécaire du district de Montpellier, demande la place de bibliothécaire du département : renvoi aux commissaires chargés

du travail sur les bibliothèques; le C., considérant que les travaux du laboratoire de chimie et de l'amphithéâtre d'anatomie de Montpellier n'ont été interrompus que parce que l'entrepreneur n'a pu remplir ses engagements, arrête qu'à la diligence du procureur général syndic du département les ouvrages commencés seront terminés dans le plus court délai, etc., 20 vendémiaire an IV, 766-767. — Le département ne devant plus avoir qu'une école centrale, un décret du 3 brumaire la place à Montpellier, 874.

HÉRAULT (La veuve), née MAGON DE LA LANDE. — Marguerite-Marie Magon de La Lande, veuve en 1759 du colonel Hérault de Séchelles, fils du lieutenant-général de police René Hérault, morte le 17 prairial an III, est la mère du conventionnel Hérault de Séchelles, VI, Appendices, 931 (n. 1).

HÉRAULT (La veuve), née de SÉCHELLES. — Mlle Moreau de Séchelles, veuve en 1740 du lieutenant-général de police René Hérault, morte le 15 fructidor an VI, est la grand'mère du conventionnel Hérault de Séchelles, VI, 931 (n. 1).

HÉRAULT DE SÉCHELLES (Marie-Jean), député de Paris à la C. N. — Notice, I, LXXXIV. — Membre du C. d'I. P., 13 octobre 1792. — Opte pour le C. de S. G., 4. — L'un des 5 membres adjoints, le 30 mai 1793, au C. de S. P. pour présenter les articles constitutionnels, 474 (n. 2). — Donne lecture à la C. N. de la nouvelle déclaration des droits de l'homme, 23 juin, 644 (Appendice, VI). — Réélu au C. de S. P. le 10 juillet, II, 30. — Préside la C. N. à la fête de la Réunion, le 10 août, et en rédige le procès-verbal qui est adopté le 30 septembre, 261 (n. 1). — A connu Jullien (de la Drôme) chez la duchesse d'Enville; cest lui qui fait envoyer Jullien fils en mission par le C. de S. P. (10 septembre 1793), IV, 210. — La C. N. le décrète d'accusation le 11 germinal an II, 33 (ann. B). — Quatorze jours après son exécution (16 germinal), le C. arrête que la C. des A. se transportera chez lui pour recueillir 2 manuscrits de J.-J. Rousseau (*Émile* et *Héloïse*) et un portrait de Mme de Warens, 1er floréal, 237. — La C. des A. décide, le 5 floréal, que la section de bibliographie prendra des renseignements sur les manuscrits de Hérault, 237 (n. 3). — Les commissaires chargés du choix des livres pour la bibliothèque du C. de S. P. pourront consulter le catalogue de la bibliothèque de Hérault, 25 floréal, 428. — Le 5 prairial, Poirier annonce qu'il a remis à la bibliothèque du C. les manuscrits de la *Nouvelle-Héloïse* et d'*Émile*, avec le portrait de Mme de Warens, VI, 929-930. — Le manuscrit de la traduction de Bacon, qui se trouve dans les papiers de Hérault sera examiné par Lakanal et Deleyre, 20 brumaire an III, V, 208. — Ginguené et Noël sont autorisés à se faire remettre des pièces qui se trouvent dans les papiers d'Hérault et qui leur sont nécessaires pour une édition de Vauvenargues, 6 germinal, VI, 2. — Deux volumes du manuscrit de la *Nouvelle-Héloïse* (qui en comportait 4), et le portrait de Mme de Warens ont été rendus à la famille de Hérault en exécution du décret du 14 floréal an III, 930. — Hérault n'a pas été placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des représentants martyrs de la Liberté, 754 (n. 3). — Sur la demande de Lefebvre-Villebrune, le C. autorise les gardes de sa bibliothèque à remettre à celui-ci l'ex. de la *Politique d'Aristote* qui se trouve à ladite bibliothèque, et qui avait été prêté par lui à Hérault-Séchelles, 28 vendémiaire, 813. — Les 2 volumes du manuscrit de l'*Héloïse* rendus en l'an III aux héritiers de Hérault, et le portrait de Mme de Warens ont été vendus en brumaire an X à Rivière : ils ont disparu; les 2 autres volumes, ainsi que les trois volumes de manuscrit de l'*Émile* sont aujourd'hui à la bibliothèque de la Chambre, 930-932.

HERBIGNY (D'), commis du C. — Obtient un congé, 27 octobre 1792, I, 23.

HERMAN (Martial-Joseph-Armand), président du tribunal révolutionnaire d'octobre 1793 au 18 germinal an II. — Notice, II, XCVII. — Un arrêté du C. de S. P., du 18 germinal an II, le charge provisoirement des fonctions de ministre de l'Intérieur, en remplacement de Goujon; un décret du 19 germinal, qui confirme cet arrêté, lui donne également la signature du ministère des Affaires étrangères, aussi en remplacement de Goujon, IV, 60 (n. 2). — Le C. d'I. P. arrête : qu'un voiturier qui a amené 11 caisses de livres, tableaux, etc., s'adressera au ministre de l'Intérieur pour être payé; que son président écrira à Herman pour lui demander compte des fonds mis à sa disposition pour les dépenses journalières de la C. des M., et lui demander provisoirement 4.000 l. pour la C. des A., 19 germinal, 107-108. — Un décret du 21 germinal lui reprend le portefeuille des Affaires étrangères pour le donner à Buchot, 60 (n. 2). — Une lettre de lui au C. de S. P., du 21 germinal, explique que le ministre de l'Intérieur, en exécution d'un décret du 13 pluviôse, a ordonné le versement dans la caisse du receveur du département, des fonds nécessaires au payement des dépenses des collèges de Paris pendant les deux derniers trimestres de 1793, III, 325 (suite de la n. 2 de la p. 324). — Extrait d'une lettre de lui au C. de S. P. de même date, relative à un arrêté du département de Paris du 30 septembre 1793 (premier mois de l'an 2e), II, 566-567 (ann. K.). — Le C. arrête que les professeurs

de l'Observatoire mettront par écrit, pour le ministre de l'Intérieur, leurs réclamations concernant les réparations à faire ; il renvoie au ministre la réclamation de Ducreux pour y faire droit, 21 germinal, IV, 112, 118. — Herman écrit au C. qu'il a donné l'ordre d'imprimer 2.000 exemplaires de l'*Annuaire des cultivateurs*, 23 germinal, 141; texte de la lettre, 164 (ann F). — Adresse, le 25 germinal, aux administrateurs de district une circulaire leur annonçant l'envoi de l'*Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre*, avec invitation de le faire réimprimer, III, 247 (n. 2). — Adresse, le 25 germinal, une circulaire aux receveurs de district pour leur faire connaître un arrêté du C. des finances du 6 germinal portant que le payement des traitements des professeurs de collèges n'est autorisé qu'autant que ceux-ci justifieront avoir continué à donner des leçons publiques, IV, 269 (note); texte de cette circulaire, 274. Le C. persiste dans son arrêté du 21 germinal relatif à Ducreux, 27 germinal, 176. — Herman est nommé commissaire de la C. ex. des administrations civiles, police et tribunaux par le décret du 29 germinal, 200 (ann. D *bis*). — Signe, pour copie conforme, en qualité de commissaire, le décret de la C. N. du 22 germinal, annexé au rapport (imprimé) de Grégoire sur la bibliographie, du même jour, 129 (ann. B). — Envoie au C. les états des dépenses pour le transport et la conservation des monuments des sciences et des arts, demandés le 19 germinal : renvoyé à la C. des A., 5 floréal, 273. — Envoie à la C. N. copie d'un procès-verbal sur le prétendu onyx représentant la tête de Brutus, etc., la C. N. l'ayant renvoyé au C., celui-ci prononce le vu, 21 prairial, 611 (et n. 9). — Décrété d'arrestation le 12 thermidor, 877 (n. 2). — Condamné à mort le 17 floréal an III, guillotiné le lendemain, VI, 179.

HERMANN (Jean), professeur d'histoire naturelle à Strasbourg. — Plusieurs membres de la Société d'histoire naturelle demandent que ce savant, qui est sans fortune et a perdu son fils aîné, son unique ressource, soit inscrit au nombre de ceux qui auront part aux secours; que son cabinet et sa bibliothèque soient achetés par la nation, et que le C. s'occupe d'employer ses talents : renvoyé à la 2e section, 6 frimaire an III, V, 252-253. — Nommé par le C. professeur de botanique, matière médicale, et histoire naturelle à l'Éc. de santé de Strasbourg, 2 nivôse, 355. — Figure pour 3.000 l. sur la liste des savants, etc., présentée au C. le 4 nivôse, 359, et adoptée par la C. N., le 14, 384. — A demandé qu'un jeune Danois, Ahrend, soit attaché à l'Éc. de santé : ordre du jour, 26 pluviôse, 491.

HERSCHEL, astronome. — La C. ex. des relations extérieures procurera au Bureau des longitudes les observations de Herschel et Maskelyne pour les années 1787 et suivantes, 2e complémentaire an III, VI, 696.

HESSE-CASSEL, état de l'empire d'Allemagne. — La C. N. ratifie, le 18 fructidor an III, le traité conclu à Bâle avec le landgrave de Hesse-Cassel, VI, 639.

Heure décimale. — Le projet de décret sur l'ère de la République, présenté à la C. N. par Romme le 20 septembre 1793, porte (art. 11) que le jour, de minuit à minuit, est divisé en dix parties, chaque partie en dix autres, et ainsi de suite, mais que cet article ne sera de vigueur, pour les actes publics, qu'au premier [jour] de la troisième année de la République, II, 449. Cet art. 11 se retrouve sans changement dans le décret instituant le nouveau calendrier, du 5 octobre suivant, 583; le même jour, un décret spécial charge le C. des inspecteurs de la salle de faire exécuter une pendule suivant le nouveau mode, 584. — Le C. d'I. P. charge Romme et Arbogast de rédiger le programme d'un concours entre les artistes pour l'exécution de cette pendule, 5 octobre, 570. — Le C. discute la question, 16 du premier mois, 594-595. — Lettre de convocation adressée par Lavoisier à 8 membres de la C. des P. et M., pour le 22 du 1er (dimanche 13 octobre), à 7 heures décimales (4 h. 48 m. du soir, v. s.), 387-388. — On propose d'appeler *déce* la dixième partie de l'heure; le C. arrête de l'appeler *décieure*, 21e jour du premier mois, 609. — Hanin présente un modèle de cadran portant concordance de la nouvelle division du jour avec l'ancienne; le C. arrête qu'il sera gravé et inséré dans le nouvel almanach, 27 du 1er mois, 634-634; reproduction de cette gravure en fac-similé (hors texte, après la p. 892). — Robert Robin offre au C. un mémoire intitulé : *Mesure du temps, échappement nouveau;* Romme nommé rapporteur, 11 brumaire an II, 727; il offre plus tard une nouvelle montre décimale à répétition, 727 (n. 4). — Hanin présente le résultat de son travail destiné au nouvel almanach : Romme rapporteur, 5 frimaire, III, 10-11. — Romme est chargé de terminer avec lui pour le prix des gravures, 7 frimaire, 35. — Firstenpelder offre à la C. N. une montre décimale : le 8 frimaire, renvoi au C., chargé d'examiner s'il est utile d'ouvrir un concours, 42 (n. 1), 47 (ann. B); Romme est nommé rapporteur, 9 frimaire, 42. — Hanin est autorisé à continuer à fournir à l'imprimeur Baudoin, pour l'almanach, les exemplaires nécessaires de son cadran, 7 nivôse, 216. — Arrêté du C. des inspecteurs du 13 nivôse relatif à l'exposition des modèles envoyés au concours pour la décoration d'une pendule décimale, 27. — Romme présente au C. un

J. C. 531505.

projet de décret ouvrant un concours, jusqu'au 1er messidor, pour l'application de l'heure décimale aux montres, pendules et horloges, 19 pluviôse; ce décret est voté le 21 pluviôse, 429-430. — La montre décimale de Firstenfelder est inscrite sous le n° 1 pour le concours ouvert par le décret du 21, 23 pluviôse, 451. — Hanin présente au concours une montre de son invention : la description en est insérée au procès-verbal du C., 5 ventôse, 492. — Viallin envoie un mémoire sur une division du jour en 20 heures de 50 minutes : renvoyé à la C. des P. et M.; Perrier, horloger, envoie le plan d'un nouveau cadran et demande des éclaircissements sur le concours, 29 ventôse, 594, 603. — Rapport fait par Lagrange à la C. des P. et M., le 8 germinal, sur le mémoire de Viallin, 605-606. — Villar est chargé de se concerter avec le C. des inspecteurs pour la conservation des modèles envoyés au concours pour la décoration d'une pendule décimale, 11 germinal, IV, 55. — Villar et David s'abouchent avec le C. au sujet des modèles de pendules exposés dans la salle des conférences, 17 germinal, 93. — Sur une lettre de Viallin, le C. passe à l'ordre du jour et adopte le rapport de Lagrange, 21 germinal, 118; III, 606. — Pernot, horloger, à Wassy, envoie la description d'une horloge suivant la nouvelle division du temps : renvoyé à Mathieu et Villar, 3 floréal, IV, 245; cette description est renvoyée au concours, 11 floréal, 294. — Le C. renvoie au concours l'opinion adressée par Potey sur les changements à faire dans l'horlogerie pour se conformer à la division décimale, ainsi qu'un mémoire de Bartel, horloger, transmis par le district de Marseille, sur le même sujet, 9 prairial, 489. — Un ouvrage du général de brigade Guillaume sur la comparaison de l'ancienne division du jour avec la nouvelle est renvoyé à Arbogast; Rovet, horloger, envoie le modèle d'un cadran conforme à la nouvelle division : renvoyé au concours, 13 prairial, 518. — On renvoie au concours 6 plans d'une nouvelle horloge décimale avec mémoire explicatif, par Robinet; la Société populaire de Reims annonce l'envoi d'une pendule : ajournement, 23 prairial, 615, 622. — La pendule de Reims est arrivée et est renvoyée au concours. — Peroche adresse un mémoire sur l'horlogerie : renvoyé au concours; le plan d'une horloge, de Simplet, le plan d'une horloge, de Tane, les idées de Martin pour faire servir les vieux mouvements de montres sont renvoyés au concours, 25 prairial, 626-627. — Un paquet contenant une montre; un mémoire pour la solution des questions relatives aux moyens d'organiser les montres et pendules en divisions décimales; une boîte étiquetée *Pièces d'horlogerie* sont renvoyés au concours, 27 prairial, 634. — Sont renvoyés au concours : un mémoire et une montre à boîte d'argent; un manuscrit intitulé *Plan de plusieurs horloges décimales*, présenté par Bourdier; un manuscrit intitulé *Calcul*, etc., par Vadrot; un manuscrit intitulé *Pendule à secondes décimales*, par Dumoulin; un manuscrit présenté par Pujet; le modèle d'un nouveau cadran, par Debourges; un mémoire sur les horloges républicaines, par Amable Hellemans; un mémoire sur le cadran décimal, par Mussard, 29 prairial, 646, 649, 650, 652. — Un plan de mouvement de pendule à 3 rouages est renvoyé au concours l'horloge décimale de Holley, qui a été présentée à la C. N., est renvoyée à l'examen de Janvier, 1er messidor, 665. — Sont renvoyés au concours : un mémoire de Le Maire sur le moyen de faire marquer les heures décimales aux anciens instruments sans rien changer aux mouvements; le plan d'une nouvelle pendule, adressé par l'horloger Levreaud, 3 messidor 673. — Un manuscrit enrichi de planches, de Brunet-Noirot, traitant de la concordance des heures et des minutes nouvelles avec les anciennes, est renvoyé au concours, 7 messidor 696. — Arrêté que les pendules et mémoires envoyés pour le concours relatif aux nouvelles mesures du temps, qui seront remis après la date fixée pour la clôture du concours (1er messidor), seront néanmoins inscrits et numérotés et soumis à l'examen du jury, 9 messidor, 705. — La description d'une horloge républicaine, dont Aubriol fait hommage à la C. N., est renvoyée au concours; Jean Frement annonce qu'il fait passer son horloge de l'ancienne division à la nouvelle; ordre du jour, 17 thermidor, 748, 750. — Un mémoire de Berger est renvoyé au concours, 23 messidor, 770. — Il sera écrit à Janvier pour l'inviter à venir faire son rapport sur Holley, 25 messidor, 789. — Desbordes envoie des réflexions sur la division décimale de jour, et propose de le diviser en 24 heures : renvoyé à Arbogast, 27 messidor, 815; ordre du jour, 3 thermidor, 843. — Les membres du C. qui sont membres de la C. des P. et M. sont chargés de présenter l'organisation d'un jury pour juger les ouvrages envoyés au concours pour le perfectionnement de l'horlogerie et la décimalisation des montres, 29 messidor, 826. — Les commissaires du C. chargés d'assister à la C. des P. et M. conféreront avec le C. de S. P. pour examiner si, dans le calendrier pour la 3e année de la République, les levers et couchers du soleil et autres objets de pareille nature doivent être calculés; en même temps, en parties décimales du jour et en anciennes heures et minutes, 3 thermidor, 843-844. — Arbogast est nommé commissaire pour l'organisation du jury chargé de juger le concours des horloges; est chargé de faire

un rapport sur le calendrier pour la 3e année, 15 thermidor, 898. — Au sujet des observations faites concernant l'impression du calendrier républicain, le C., considérant qu'il n'y a aucun inconvénient d'imprimer, à côté des levers et couchers du soleil et de la lune calculés en parties décimales de jour, les heures, minutes et secondes anciennes, attendu que ces parties décimales n'ont pas encore passé en usage chez tous les citoyens, passe à l'ordre du jour, 17 thermidor, 904-905. — Le modèle dessiné d'un cadran inventé par Boissenin est renvoyé au concours des horlogers, 21 thermidor, 917. — Arbogast lit au C. un rapport et un projet de décret sur la formation du jury pour juger le concours des montres et horloges décimales; le C. adopte le projet avec quelques changements, 25 thermidor, 931. — Les C. révolutionnaires des sections seront consultés sur le civisme des citoyens proposés pour le jury du concours. 27 thermidor, 938. — Le C. nomme Lakanal rapporteur du projet de décret, 29 thermidor, 946 (et n. 1). — Michelet demande qu'on lui accuse réception de l'ouvrage qu'il a envoyé au concours des horloges : Bastoa éérira, 1er fructidor, 956. — Le 4 fructidor, Lakanal présente le rapport à la C. N.; le décret est adopté, 946 (n. 1); texte du rapport de Lakanal, d'après le *Journal des débats et des décrets*, et texte du décret, contenant les noms des membres du jury, 950-951 (annexes). — Une lettre du 16 fructidor, rédigée par Berthoud, et portant, outre sa signature, celles de Lepaute, Charles, et C. Mathieu l'aîné, demande au C. d'accorder la salle du B. de C. pour les séances du jury : accordé, et Mandar est chargé d'assiter aux séances et de s'occuper des fournitures nécessaires, 17 fructidor, V, 2; texte de la lettre, 4 (annexe). — La C. ex. est chargée de faire transporter à la salle du Jury des arts les pièces d'horlogerie déposées pour le concours, et de procurer au jury les fournitures nécessaires, 21 fructidor, 15. — Le plan de pendule de Pochon est renvoyé au jury des pendules, 28 fructidor, 36. — Le jury est autorisé à rendre à Hartmann les ouvrages d'horlogerie qu'il a déposés pour le concours, 24 brumaire an III, V, 218. — Lepaute, président du jury, annonce que celui-ci a fini l'examen des pendules et montres envoyées au concours; qu'il a chargé Mandar de les faire porter au C., pour que les propriétaires puissent les réclamer et qu'il conserve, jusqu'à la présentation des rapports, les mémoires et plans, 26 brumaire, 221. — Le rapport du jury du concours relatif au nouveau système horaire est renvoyé à la 2e section, 2 nivôse, 356. — Les membres du jury demandent que leur rapport soit imprimé : cette demande est ajournée, 22 prairial, 277. — Robin, horloger, demande qu'on lui remette les ouvrages qu'il a déposés pour le concours : renvoyé à la 2e section, 30 thermidor, 552.

HEURTIER, inspecteur des bâtiments du Palais national et du Musée du Louvre. — Se concertera avec Lavoisier, Borda et Fourcroy pour le choix d'un local destiné à la Commission temporaire des P. et M., septembre 1793, II, 387.

HEUZET, serrurier. — Acomptes touchés par lui en prairial et en fructidor an II, IV, 591-592.

Hexade. — Nom désignant (par analogie avec *décade* et *pentade*) une période de six jours, proposée en thermidor an III par Charrel pour remplacer la décade, VI, 558, note (Addenda, t. VII).

HEYDENREICH. — Voir PFYFFER.

HEYNE (Christophe-Gottlob), philologue, professeur à Geottingue. — Mentionné par Rabaut dans son rapport du 20 prairial an III, VI, 261.

HIPPOCRATE, médecin grec. — Gardeil, ci-devant professeur à Toulouse, demande qu'il soit pourvu aux frais d'impression de sa traduction d'Hippocrate, etc. : renvoyé à Plaichard, 24 pluviôse an III, V, 489. — Le C. arrête que le sceau des Éc. de santé aura pour type une tête d'Hippocrate, d'après l'antique, et pour exergue le mot *Hippocrates* (en grec) : la C. ex. en fera graver 3, 18 germinal, VI, 46. — Lefebvre-Villebrune, qui a oublié en 1786 une traduction des *Aphorismes*, dédie, en floréal an III, sa traduction des *Pronostiques et Prorrhétiques* aux professeurs de l'Éc. de santé de Paris, puis en fait hommage au C. : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 10 prairial, 238 (et n. 1).

Histoire naturelle (*Collections d'*). — Voir *Monuments des arts et des sciences*.

HOCHE (Lazare), général en chef de l'armée des Côtes de Brest et de Cherbourg. — Une lettre de lui, transmise par Tallien, annonçant que dans une première rencontre, les républicains ont battu les royalistes à Quiberon le 28 messidor an III, est lue à la C. N. le 7 thermidor, VI, 460. — Une lettre de lui, du 4 thermidor, annonçant la défaite de l'armée de la contre-révolution à Quiberon la veille, est lue à la C. N. le 9, 472. — Le 15 vendémiaire an IV, la C. N. entend une lettre de Cochon, du 9, annonçant la défaite de l'armée de Charette par Hoche, 749.

HOCQUART. — Une pendule à secondes appartenant à la succession Hocquart est reprise à l'Éc. centrale des travaux publics et remplacée par une pendule provenant du cabinet de Passy 8 thermidor an III, VI, 457.

HOHENSTEIN (Georges). — Le C. le nomme garçon de salle à l'Éc. de santé de Strasbourg, 4 floréal an III, VI, 123.

HOLLANDE. — Il existe dans la bibliothèque du C. plusieurs cartes de la Hollande : Barailon les fera réunir et relier en un cahier, 18 nivôse an III, V, 403. — Carnot annonce à la C. N., le 6 pluviôse, la prise d'Amsterdam et la fuite du stathouder, 451. — Lebrun, de la C. des A., ayant rendu compte du dernier envoi fait par les commissaires de la Commission en Belgique, un membre demande que des commissaires soient chargés de suivre la recherche des objets de sciences et arts qui se trouvent en Hollande, et notamment dans le cabinet du stathouder : Thibaudeau consultera à cet égard le C. de S. P., 18 pluviôse, 471-472. — Après avoir entendu Frésine, de retour de sa mission en Hollande, le C. charge Grégoire et Villar de se concerter avec le C. de S. P. sur les moyens de faire venir en France les objets de sciences et arts de Hollande, notamment le cabinet d'histoire naturelle du stathouder, 18 ventôse, 581. — Le 4 prairial, Sieyès, arrivant de Hollande lit à la C. N. le traité de paix conclu avec la République batave, VI, 231. — Le 17 prairial, 2 ambassadeurs extraordinaires de la République des Provinces-Unies apportent à la C. N. la ratification du traité de paix conclu le 27 floréal, 267. — La C. ex. payera 75 l. pour frais de transport, de Dunkerque à Paris, d'une caisse contenant une édition des possessions hollandaises dans l'Inde, 18 prairial, 263. — Un mémoire de la C. des P. et M. signale l'avantage qu'il y aurait à profiter de l'alliance conclue avec la République batave, pour propager hors des limites du territoire français le système décimal des mesures : le C. adopte un projet de lettre au C. de S. P., 24 prairial, 287. — La C. ex. a annoncé au Muséum d'histoire naturelle l'arrivée de 40 caisses venant de Hollande : Jussieu en prévient le C., 2 messidor, 314. — Le 4 messidor, la C. N. reçoit solennellement les plénipotentiaires de la République batave, qui offrent à la France le drapeau de leur nation, 320. — Plaichard et Grégoire iront au Muséum examiner les objets arrivés de Hollande, 8 messidor, 343. — Il sera écrit à Roberjot pour l'inviter à se rendre à la prochaine séance du C. pour communiquer les découvertes qu'il a faites dans sa mission [en Hollande, etc.], 24 messidor, 407. — Roberjot donne au C. les détails demandés, qu'il a aussi communiqués au C. de S. P. : il remet ses notes, qui sont renvoyées à Grégoire, 2 messidor, 443.

HOLLEY, garçon meunier, élève de la nature, de Castelsarrazin. — A construit une horloge décimale, dont il fait hommage à la C. N. le 1er messidor an II ; le soir, il est présenté, par les représentants Paganel et Boussion, au C. qui lui annonce que son travail sera examiné par Janvier, 1er messidor, 665. — Il sera écrit à Janvier pour l'inviter à venir faire son rapport, 25 messidor, 789. — Le président fait lecture du rapport de Janvier : il sera proposé au C. de S. P. d'accorder une indemnité à Holley, 5 thermidor, 845, 848-849.

HOMÈRE. — Voir BITAUBÉ et POUGENS.

Homme-Armé (*Section de l'*), Paris. — Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

Hommes révolutionnaires du 10 août. — Cette Société demande qu'on réunisse en une seule solennité les deux fêtes du philosophe de Genève et des héros du 10 août : renvoyé au C. de S. P., 23 prairial an II, IV, 618-619.

Hondschoote (*Bataille de*). — Le peintre Dlorge a fait, de cette bataille, un tableau qu'il a offert à la C. N. le 17 frimaire et le 15 nivôse an II, III, 314, 315, 318 (ann. A).

HONNERT, imprimeur, rue du Colombier. — Fait hommage du premier numéro des *Soirées littéraires* : renvoyé à la B. N., 28 vendémiaire an IV, VI, 812.

HONTHORST (Gérard), peintre, surnommé *Gherardo della Notte*. — Un tableau de lui a été acheté en thermidor an III pour le Muséum des arts par l'intermédiaire de Lebrun; la C. ex. est autorisée à le payer 15.000 l., 14 thermidor an III, VI, 487; extrait du procès-verbal du Conservatoire du 9 thermidor, et détails sur ce tableau, 492 (ann. B).

HOOCK. — Est autorisé par le C. à revenir à Paris pour se présenter aux examens de l'Éc. centrale des travaux publics, 16 vendémiaire an III, VI, 120.

Hôpitaux militaires. — Le président du C. écrira au C. de correspondre pour que 2 exemplaires du Bulletin de la C. N. soient envoyés aux hôpitaux militaires, 7 prairial an II. IV, 477.

HORACE. — Un anonyme ayant déposé au C. une traduction des odes et épodes de ce poète, l'ordre du jour est prononcé, 29 thermidor an II, IV, 945.

Horlogers et penduliers. — Grégoire et Villar sont chargés de rappeler au C. de S. P. la nécessité de procurer de l'acier à ces artistes et de favoriser les progrès de l'horlogerie, puisque la République dépense des sommes exorbitantes pour l'importation des objets de cette nature, 3 fructidor an II, IV, 961. — Le 5 nivôse an III, Boissy parle à la C. N. de la situation de l'horlogerie à Besançon, VI, 348. — Le 7 messidor, il fait rendre, au nom des C. de S. P. et des finances, un décret portant que les horlogers de Besançon prendront 200 élèves par an, dont moitié seront entretenus aux frais de la République, et qu'il sera formé à Versailles un établissement d'horlogerie automatique, pour lequel Lemaire et Glaesmer jouiront d'une maison nationale pendant 15 ans : cette maison prendra chaque année 100 élèves dont le régime

sera le même que celui des élèves de Besançon 348-349.

Horloges (*Concours des*). — Voir *Heure décimale*.

Hors la loi (*Rentrée des Girondins mis*). — Le 15 frimaire an III, la C. N. entend une lettre de Lanjuinais, dans laquelle ce représentant, mis hors la loi, dénonce ses proscriptions et demande des juges, V, 287. — Le 19 frimaire, Grégoire demande si, après avoir fait un grand acte de justice à l'égard des 73, la C. N. ne s'occupera pas de ceux qui ne sont pas encore rentrés; il parle de Lanjuinais, sur lequel il demande un rapport; la proposition est étendue à tous les députés mis hors la loi; Thibaut réclame en faveur de La Revellière-Lépeaux, déclaré démis; un autre, en faveur de Daubermesnil, démissionnaire; les 3 C, sont chargés de faire rapport sur ces divers objets, 294. — Une lettre de Rouyer, député mis hors la loi, est lue le 20 frimaire et renvoyée aux C., 299. — Une lettre de Mollevaut, député, mis hors la loi, est lue le 23 frimaire et renvoyée aux trois C., 313. — Des lettres de Defermon, Isnard, Henri Larivière, députés mis hors la loi, sont lues le 24 frimaire et renvoyées aux trois C.. 318. — Le 27 frimaire, Merlin (de Douai), au nom des 3 C., présente un projet de décret portant qu'aucun des dénommés dans les décrets des 28 juillet et 3 octobre 1793, à l'exception des représentants rappelés le 18 frimaire, ne rentrera dans le sein de la C. N., mais qu'aucune poursuite ne pourra être faite contre eux; aux protestations des Girondins et de leurs amis, il répond : « Voulez-vous faire dire à la malveillance que vous n'avez fermé les portes des Jacobins que pour ouvrir celles du Temple? » Le décret est voté, 324-325. — Ce même jour 27 frimaire, Guezno et Guerneur écrivent de Rennes à la C. N. que Lanjuinais vient de se jeter dans leurs bras, 515 (note). — Le 11 ventôse, les sections de la Butte des Moulins et de l'Unité demandent à la C. N. le rappel des représentants dénommés dans les décrets des 28 juillet et 3 octobre, au sujet desquels avait été rendu le décret du 27 frimaire; Pénières demande l'insertion des adresses au *Bulletin*, et Reubell demande l'ajournement : les 2 propositions sont adoptées, 571. — 2 des Girondins hors la loi, Lanjuinais et Defermon, participent à la réduction des arrêtés de pacification du 1er floréal à la Mabilais, 517. — Le 18 ventôse, Chénier lit à la C. N. un discours pour proposer le rappel des derniers Girondins; Sieyès dit que depuis l' « exécrable 2 juin », il s'était condamné au silence, parce qu'il ne voulait prendre la parole que pour demander la rentrée des collègues proscrits; Bentabole dit qu'il ne faut pas attaquer la journée du 31 mai : on ne le laisse pas continuer. Merlin (de Douai), au nom des 3 C., explique que la décision prise le 27 frimaire était nécessaire, mais qu'aujourd'hui, il convenait de la rapporter; propose un projet de décret portant que les représentants compris dans l'art. 1er du décret du 28 juillet et dans le décret du 3 octobre, dont les dispositions sont rapportées, rentreront dans le sein de la C. N.; le décret est adopté sans débat, Goujon seul se lève contre, quelques Montagnards s'abstiennent. Les rappelés sont 8 représentants déclarés traîtres le 28 juillet, Lanjuinais, Louvet (du Loiret), Bergoeing, Chasset, Meillan, Lesage (d'Eure-et-Loir), Kervelegan, Henri Larivière; 13 représentants décrétés d'accusation le 3 octobre, Doulcet de Pontécoulant, Gamon, Mollevaut, Vallée, Bonet (de la Haute-Loire), Defermon, Savary, Hardy, Rouyer, Isnard, Duval (de la Seine-Inférieure), Bresson, Andrei, La Réveillère-Lépeaux (sur la proposition de Thibault); Vivet (sur un rapport spécial de Merlin); Delahaye, qui avait été nominativement excepté, ne sera rappelé que le 23 germinal, 586-588. — Le 19 ventôse, Lesage (d'Eure-et-Loir) déclare que ses collègues et lui ne se souviendront de tant de maux que pour en empêcher le retour, etc.; L. Le cointre, absent la veille, proteste contre les décrets rendus, et demande qu'un rapport détaillé soit fait sur chacun des membres dont la rentrée a été prononcée sans examen : il est bafoué par Couppé, Merlin (de Thionville), Boudin (de l'Oise), 588-589. — Le 22 germinal, la C. N. rapporte tous les décrets qui mettent des citoyens hors la loi à l'occasion des événements des 31 mai, 1er et 2 juin, puis, à propos d'une pétition du frère de Guadet, elle rapporte les décrets du 27 mars 1793 et du 23 ventôse an II, qui mettent hors la loi les ennemis de la Révolution et ceux qui leur donnent asile, VI, 73. — Le 26 floréal, Boissy fait décréter que les veuves des représentants proscrits au 31 mai toucheront les traitements que leurs maris auraient dû recevoir jusqu'à la fin de la session, 206.

HORSQUE (La citoyenne). — Voir ROUGEMONT (La veuve).

HOSANG (Jos.) portier de la maison d'Elbeuf. — Ayant reçu du C. des inspecteurs de la salle la promesse de jouir des mêmes appointements que les garçons de bureau, réclame l'accomplissement de cette promesse : renvoyé à Mathieu, 7 fructidor an II, IV, 972. — Sur sa demande, le C. arrête que son président écrira au C. des finances pour l'inviter à porter son traitement à 1.800 l., 8 germinal an III, VI, 12. — Après avoir entendu sa demande, le C. arrête que son traitement sera porté à 200 l. par mois à compter du 1er nivôse précédent, et que Bordes se concertera avec les C. de division et d'agriculture et des arts (logés aussi à l'hôtel d'Elbeuf

pour leur faire adopter cet arrêté, 18 thermidor, 501-502. — Demande au C. un habillement gratuit : renvoyé au C. de S. P., 24 fructidor, 658-659. — Expose qu'il ne peut plus vivre avec son traitement : le C. arrête que ce traitement sera porté à 200 l. par mois, et que la délibération sera communiquée au C. des inspecteurs, 8 vendémiaire an IV, 741.

Hospice des Enfants de la Patrie. — (Voir aussi *Enfants de la Patrie.*). — Un décret du 7 ventôse an II, rendu sur le rapport du C. d'aliénation et domaines, ordonne que les bâtiments du Val-de-Grâce, qui avaient été destinés à former un hospice d'humanité militaire, serviront à faire un hospice pour les Enfants de la patrie, et loger les filles et femmes indigentes pour y faire leurs couches, VI, 285 (n. 1). — Le C. entend un mémoire adressé pour l'économe de l'hospice des Enfants de la patrie à la C. ex. des secours publics, pour l'informer d'un projet qui contrarie les vues du décret du 7 ventôse : renvoyé à Molinos pour rapport, 24 prairial an III, 285. — Massieu annonce au C. que le Val-de-Grâce figure au nombre des bâtiments choisis pour y placer les 5 éc. centrales du département de Paris : lui et Lalande représenteront au C. des finances, section des domaines, que le Val-de-Grâce n'est pas assez central, 8 messidor, 345-346.

Hospice d'Humanité (*Grand*). — Voir *Hôtel-Dieu de Paris.*

Hospice des Incurables. — La C. ex. remet un rapport sur une lettre de la C. ex. des secours publics, annonçant qu'il existe, dans un local dépendant de cet hospice, une bibliothèque qu'il importe de transporter ailleurs : renvoyé à la 2e section, 8 messidor an III, VI, 347-348. — Le C autorise la C. ex. à faire transférer cette bibliothèque dans un des dépôts littéraires, 379.

Hospice de l'Unité, ci-devant *de la Charité.* — Les commissaires des Éc. de santé communiquent un arrêté du C. des travaux publics du 9 ventôse ordonnant des réparations et accroissements dans cet hospice, 10 ventôse an III, V, 548. — Les commissaires des Éc. de santé se concerteront avec les C. des secours et des travaux publics pour qu'une salle soit réservée, dans cet hospice, aux élèves qui éprouveront des maladies, 20 ventôse, 591. — Sur la demande de Thillaye et le rapport de la C. des A., le C. arrête que les pièces d'anatomie qui se trouvent à cet hospice seront transportées à l'Éc. de santé, 3 floréal, VI, 146 (et n° 2). — Thillaye est autorisé à employer pour le jardin botanique de l'Éc. de santé les étiquettes qui servaient au jardin de cet hospice, 14 prairial, 257.

HOSSAWY ou OSSAVY, OSSAVI. — Désigné pour diriger un bureau de la 1re section du C. chargé de la correspondance avec l'Éc. normale, 11 brumaire an III, V, 185. — Troussel est nommé pour le remplacer provisoirement, 6 floréal, VI, 130. — A été chargé, par un arrêté du représentant en mission dans l'Allier, de la surveillance des dépôts scientifiques et littéraires existant à Moulins; le C. arrête que pour le traitement, Ossavi sera assimilé aux professeurs d'écoles centrale, 24 fructidor, 659. — Le nom d'Ossavi, dans l'arrêté du 24 fructidor, sera remplacé par celui de Dufour fils, artiste, 21 vendémiaire. 770.

Hôtel-Dieu de Paris, ou *Grand Hospice d'Humanité.* — Un décret du 16 juillet 1793 ouvre aux malades de l'Hôtel-Dieu le jardin du ci-devant Évêché de Paris, II, 836 (fin de la n. 4 de la p. 835). — Chaumette requiert, au Conseil général, le 22 brumaire, an II, que l'on change dans les hôpitaux les noms des salles des malades et que l'Hôtel-Dieu soit appelé « Maison de l'Humanité » : arrêté; requiert ensuite que les administrateurs des établisssements publics améliorent par tous les moyens possibles le sort des femmes en couches; Hébert indique la maison des ci-devant prêtres de la Mission comme un local plus salubre que tous les autres pour les femmes en couches : 4 commissaires sont nommés pour l'examiner, 861-862. — Le 24 brumaire, au Conseil général, un membre propose que l'Évêché soit sur-le-champ employé pour mettre les femmes en couches : adopté, 867. — Le 25 brumaire, la C. N. autorise la municipalité de Paris à disposer provisoirement des bâtiments du ci-devant Évêché, pour être uniquement appliqués au service de Grand hospice d'Humanité de cette commune, 863. — Baraillon donne lecture d'une lettre de la C. ex. des secours, accompagnée de plans relatifs à l'installation d'une partie des services du Grand hospice d'Humanité dans le ci-devant Évêché, et de lettres del'architecte et de Desault: le C. adopte la partie des plans qui touche à l'instruction des élèves de l'Éc. de santé, 26 pluviôse an III, V, 494-495. — Les commissaires des Écoles de santé se concertèrent avec les C. des secours et des travaux publics pour accélérer les travaux à faire à l'hospice d'Humanité, 30 ventôse, 617-618. — Les officiers de santé de cet établissement annoncent au C. la mort de Desault, chirurgien en chef, et proposent son remplacement par Pelletan; Fourcroy fait observer que la nomination à cette place appartient au C. des secours, 14 prairial, 256. — Pelletan, qui a été nommé chirurgien en chef par le C. des secours, présente au C. d'I. P. des observations sur l'Éc. de santé, 18 prairial, 263. — Les professeurs de l'Éc. de santé lisent un mémoire sur le projet de la C. ex. des secours publics de transférer à

l'Évêché les malades du Grand Hospice d'Humanité qui sont du ressort de la chirurgie : renvoyé à la 1re section, 12 messidor, 381.

HOUCHARD (Jean-Nicolas), général en 1793. — Notice, II, XCVII. — A l'occasion de sa destitution, le C. de S. P. est attaqué, le 24 septembre 1793, par Duhem et quelques autres, 497 (n. 1), 492 (n. 5); le lendemain 25, après une nouvelle attaque de l'opposition, la C. N. décrète que le C. a toute sa confiance, 492.

HOUDON, statuaire. — Un arrêté du C. de S. P. du 12 floréal an II porte que la statue de la Philosophie, par Houdon, sera achetée et placée dans la première salle du lieu des séances de la C. N., IV, 251; Barère, dans ses *Mémoires*, raconte que cette statue devait primitivement représenter sainte Eustachie, 251 (n. 2). — Houdon et les autres sculpteurs, qui, pour avoir fourni des bustes en marbre au ci-devant théâtre de la Nation, avaient leurs entrées à ce théâtre, les auront au théâtre de l'Égalité, 24 vendémiaire an III, V, 132. — Le C. d'I. P. arrête qu'en exécution de l'arrêté du C. de S. P. du 12 floréal il sera écrit au C. des inspecteurs pour l'inviter à se concerter avec celui d'I. P. pour la prompte exécution de cet arrêté, 8 frimaire, 256-257. — Le C. des inspecteurs annonce qu'il a vainement cherché l'atelier de Houdon à l'adresse indiquée; prie le C. de I. P. d'inviter cet artiste à se rendre au C. la décade suivante : il sera écrit à Houdon, 18 frimaire, 289. — Une lettre de Houdon, relative à la statue de Rousseau qui doit être placée au Panthéon et dont il a été chargé par le ministre de l'intérieur (de Lessart ou Cahier) en 1791, en vertu de 2 décrets, est renvoyée à la C. ex., 2 ventôse, 506. — Sur le rapport de la C. ex., Thibaudeau est chargé de proposer à la C. N. qu'il soit élevé à Rousseau deux statues, l'une au Panthéon par Houdon, l'autre aux Champs-Élysées par Moitte, 4 ventôse, 514. — Houdon figure sur la liste présentée au C. par Villar, le 28 messidor, dans la 1re classe, 427. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 1re classe, 591. — Le C. arrête que la C. ex. se concertera avec Houdon pour l'acquisition de son *Écorché* et fera un rapport, 15 fructidor, 617. — Figure sur la liste des récompenses décrétée le 18 fructidor, 828. — La C. ex. fait le rapport sur *l'Écorché* : Houdon veut vendre la figure 300.000 l., les dessins et planches gravées 50.000; il est en pourparlers avec des étrangers, qui lui font des offres considérables : le C. arrête l'acquisition, et charge Drulhe de se concerter avec le C. des finances pour l'exécution, 2e complémentaire, 694. — La C. ex. d'agriculture et des arts annonce qu'une tête de négresse en plomb, par Houdon, qui ornait le jardin des Mousseaux a été volée : renvoyé à la C. des A., 26 vendémiaire an IV, 801. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au C. le 1er brumaire par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintient, 834, 838, 839.

HOUDRY. — Voir OUDRY.

HOUYE, commis du C. — Va servir aux frontières, et conservera un tiers de son traitement, d'après le décret du 11 mars 1793, 19 mars 1793, I, 392.

HOWELL (Thomas). — Son *Voyage en retour de l'Inde en Europe, par terre*, a été traduit par Th. Mandar, III, 556 (fin de la n. 6 de la p. 555). Pour la suite, voir MANDAR (Th.)

HUA, notaire. — Les artistes de la ci-dev. Comédie-Française produisent un acte signé Hua à l'appui d'une demande adressée au C. 2 fructidor an III, VI, 560.

HUART. général. — Commandant le poste de la rue de la Convention, le 13 vendémiaire an IV, et invité par les révoltés à parlementer, répond en criant : « Canonniers, à vos pièces! » Bassal fait observer que ce brave général, qui a 37 ans de services, avait été destitué comme terroriste, VI, 748.

HUBERT, architecte, inspecteur des bâtiments de la République. — Proposé par David, au nom du C., comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. N., le 25 brumaire an II, II, 829-831 (ann. E). — Le ministre Paré lui écrit, le 17 nivôse an II, de faire constater par Sevestre l'état du local, au Louvre, où les commissaires des P. et M. doivent installer leurs ateliers, 19 nivôse, III, 254. Sur la proposition de David, le C. arrête qu'il lui sera écrit pour qu'il ait à présenter ses comptes de la fête du 10 août, 15 pluviôse, 394. — Membre de la C. des A., réorganisée (section d'architecture); nommé, en remplacement de Lesueur (que portait la liste du 5 pluviôse), par le décret du 18 pluviôse, 328. — Un membre rend compte des mémoires de Hubert, et le C. décide qu'il lui sera accordé 20.000 francs, 5 ventôse, 495. — Prunelle et David se concerteront pour régler ce qui lui sera accordé pour les décorations de la fête du 10 août, 11 ventôse, 530. — Les mémoires de Hubert sont renvoyés au ministre de l'Intérieur, 17 ventôse, 552. — Chargé, avec deux autres, d'examiner les dangers que peut faire courir à la B. N. le voisinage du Théâtre-National, où l'Opéra va être transporté, 25 floréal, IV, 428. — Un arrêté du C. de S. P. du 26 floréal le charge de diriger l'exécution de la fête du 20 prairial, 366. — Sa lettre de réclamation au sujet de ses honoraires, fixés à 20.000 l. est renvoyée à Prunelle et à David, 9 prairial, 493. — Présente, le 13 prairial, à la C. ex., des propositions pour le payement d'acompte aux entrepreneurs des travaux relatifs à la fête du 20 prairial, 591 (n. 2), 593. — Le C. passe à l'ordre du jour sur sa

réclamation, 15 prairial 532. — Arrêté du C. de S. P., du 15 prairial, additionnel à l'arrêté du 26 floréal : il autorise la C. ex. à faire payer, sur des états certifiés par Hubert, des avances aux entrepreneurs des travaux relatifs à la fête du 20 prairial, 559-560. — La lettre du 8 messidor à la C. ex., relative à 2 mémoires pour gravure et copie de la musique de l'*Hymne à l'Être suprême* de Chénier et Gossec, qui n'a pas été chanté à la fête du 20 prairial, 694-595; la C. ayant décidé que ses mémoires devaient être payés, Hubert les porte le 18 fructidor sur un *État de proposition*, 595. — Prévient le C. (duodi des sans-culottides) que le corps de Marat n'étant que dans du plomb, il est nécessaire de le mettre dans une boîte: il propose d'en utiliser une qui avait été faite pour Dampierre et qui se trouve au Panthéon, V, 58 (n. 2), 65: les commissaires de la section de Marat pour se faire remettre cette boîte pour la translation du corps de Marat; Hubert leur fournira un char, les draperies et autres décorations convenables (2e sans-culottide), 58. — Sur le rapport fait des dégradations faites aux Invalides, Hubert sera mandé au C. le duodi afin de rendre compte lui-même, 10 vendémiaire an II, 103. — Hubert rendra compte avant le 15 de l'état des choses aux Invalides, et présentera les ordres allégués en vertu desquels les destructions ont été commises, 11 brumaire, 186. — N'ayant pas exécuté l'arrêté du C. du 11, Hubert est mandé à la prochaine séance du C., 16 brumaire, 202. — Présente des pièces prouvant que ses opérations aux Invalides ont été commandées par des ordres supérieurs, 18 brumaire, 206. — Rendra compte de l'état des logements du Louvre et de ceux qui les occupent, 26 brumaire, 221. — Sera entendu le 25 pluviôse, au C. des domaines, par les représentants près l'Éc. normale, Garat, et des commissaires de C. des travaux publics, au sujet des travaux faits à la Sorbonne, 24 pluviôse, 486. — Le 27 ventôse, arrête à 1747 l. l'état de ce qui est dû aux ouvriers qui ont été employés à la translation du Théâtre-National au faubourg Germain : le C. arrête le payement de cette somme, 6 thermidor, 451.

HUBERT, graveur en taille-douce. — Porté sur la liste des gens de lettres, artistes, etc., qui ont droit aux récompenses, dans la 2e classe, 10 fructidor an III, VI, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

HUE, instituteur. — Son *Ode sur les fêtes décadaires* renvoyée à Villar, 15 messidor an II, IV, [illegible]; mise au carton de réserve, 3 thermidor, 542.

HUE, [illegible] de marine. — Un décret du 27 septembre 1791 affecte une somme de 10.000 l. par an pour la continuation de la collection des tableaux des Ports de France de Joseph Vernet. VI, 124. — Porté pour 17.000 l. sur un état de la C. ex. pour 3 tableaux représentant une partie des ports de France (suite de la collection des Ports de France); le C. des finances a arrêté de lui faire payer 3.000 l. par provision : renvoyé à la 2e section, 6 germinal an III, VI, 3. — Le C., après avoir entendu un rapport de la C. ex., charge Massieu de se concerter avec le C. des finances pour le payement du peintre, 2 floréal, 119. — Un arrêté des C. d'I. P. et des finances décide qu'en exécution du décret du 27 septembre 1791, la C. ex. ordonnancera 10.000 l. par an au profit de Hue, 4 floréal, 124. — Ouï un rapport de la C. ex. sur une demande de Hue, exposant combien la somme de 10.000 l. est insuffisante, le C. autorise Portiez à proposer à la C. N. d'accorder au peintre 40.000 l. pour sa vue de l'intérieur du port de Brest, et ajourne la discussion sur le reste, 28 fructidor, 680-681; décret voté le 3 brumaire an IV, 681 (note); texte, 682 (annexe).

HUGAND, imprimeur à Paris. — Envoie 2 ouvrages de sa composition : *Almanach astrologique, Véritable instruction républicaine pour les jeunes citoyennes :* mention honorable, 15 germinal an II, IV, 84.

HUGOT. — Un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction prticulière*), IV, 577, 578, 580.

HUGUET (Marc-Antoine), député de la Creuse à la C. N. — La nuit du 12 au 13 germinal an III, A. Dumont fait décréter son arrestation, VI, 29. — Le 2 prairial, il est décrété d'accusation, 231.

HUMBERT. — Offre au C. un manuscrit sur l'éducation, 5 novembre 1792, I, 39.

HUNINGUE, Haut-Rhin, chef-lieu de c. — La Société populaire a célébré une fête à l'occasion de la reprise de Toulon; et demande un décret ordonnant de célébrer la purification de la frontière du Rhin : vu au C., 5 germinal an II, IV, 26.

HUPAY (D'). — Voir D'HUPAY.

HUPSCH (Le baron DE), de Cologne. — Adresse le catalogue de ses ouvrages, et expose qu'il est dans l'impossibilité de payer la moindre contribution; espèce qu'en sa qualité de savant qui a bien mérité de la France, il en sera exempté : arrêté que le président lui enverra une lettre d'encouragement: demande renvoyée aux représentants près les armées, 28 pluviôse an III, V, 498-499. — Faujas parle au C. des collections de Hupsch, et du zèle qu'il a montré pour la France : le C. communique à Faujas et à Thouin les plaintes que Hupsch lui a adressées, 24 messidor, VI, 407.

HURON, auteur d'Odes patriotiques. — Figure sur une liste de gens de lettres présentée au

C. par Villar le 4 thermidor an III : ajourné, VI, 448.
HUSSON. — Envoie un manuscrit intitulé *Traité sur l'éducation nationale, contenant les principes de la religion naturelle, de la morale,* etc., et précédé d'une lettre aux administrateurs de la Meurthe : renvoyé au concours, 13 messidor an II, IV, 721.
HUSSON, instituteur, à Passy. — Donne ses idées sur une nouvelle dénomination des rues et des quartiers de Paris : renvoyé à Grégoire, 21 germinal an II, 116; ordre du jour, 11 fructidor, 998.
HUSSON, journaliste. — Voir *Courrier universel.*
HUTIN, juge au tribunal du district de Soissons. — Envoie des échantillons de papier fait avec des papiers écrits et imprimés : renvoyé à Guyton, 3 pluviôse an II, III, 314. — Sur le rapport de Guyton, il est renvoyé à la C. des A., 9 pluviôse, 362; la Commission, le 20 pluviôse, le renvoie aux commissaires déjà nommés pour la refonte des papiers, 364 (ann. C).
HUVÉ, ex-maire de Versailles. — Détenu aux Carmes, envoie le projet d'un temple à l'Égalité et demande que le C. examine des manuscrits transportés au C. de S. G., lors de son arrestation : ordre du jour, 5 prairial an II, IV, 468. — Envoie un *Hymne aux trois sœurs :* renvoyé à Villar, 23 prairial, 618; et plus tard mis en réserve, 618 (n. 3).
HUZARD. — Nommé commis à la bibliographie, 29 thermidor an II, IV, 907.
HUZARD (J.-B.), vétérinaire, membre de l'Institut en l'an IV. — Chargé, avec Redouté, d'estimer les dessins, cuivres, etc., laissés par Vicq d'Azyr, 1er vendémiaire an III, V, 81. — Thillaye est autorisé à délivrer à Huzard, agent du C. de S. P., des ouvrages et manuscrits relatifs à l'art vétérinaire, détaillés dans l'inventaire annexé, 18 ventôse, 586.
Hydraulique. — Guibal offre un *Traité d'hydraulique,* 19 frimaire, an II, III, 87. — De Trouville offre au C. un projet d'hydraulique naturelle : renvoyé à Mathieu, 25 ventôse, 569. — Le *Traité* de Guibal est renvoyé à Prony, 13 germinal, IV, 76.
Hydrographie. — Le C. de marine propose au C. d'I. P. des améliorations pour le sort des professeurs d'hydrographie : Romme et Ferry rapporteurs, 15 frimaire an II, III, 68. — Une lettre de la Société républicaine de l'Isle-Dieu, demandant un professeur d'hydrographie, est renvoyée à Ferry, 23 nivôse, 281. — Ferry est chargé des pétitions et rapports concernant les écoles d'hydrographie; la pétition de Guérin lui est renvoyée, 1er pluviôse, 306. (Voir aussi GUÉRIN.)
Hydrophobie. — Le 12 frimaire an III, la C. N., après avoir entendu une lettre de Scey racontant les ravages faits par un loup enragé, décrète que le C. d'I. P. publiera, par la voie du Bulletin, la méthode curative et les recettes les plus éprouvées contre la morsure des animaux enragés, V, 290 (n. 3). — Le C. adopte une instruction sur le traitement à employer contre la morsure des animaux enragés et l'hydrophobie qui en est la suite; texte de cette instruction, 18 frimaire, 290-291.
Hygiène. — Plaichard, Barailon et Bordes sont chargés de présenter au C. leurs vues sur l'organisation d'une chaire d'hygiène dans les départements, 30 thermidor an III, VI, 553. — Un membre ayant proposé au C. qu'il y ait dans chaque école centrale un professeur d'hygiène et d'accouchement, il est arrêté de proposer à la C. N. d'établir dans chaque département une chaire particulière d'hygiène et d'accouchement, 6 fructidor, 575.
Hymnes. — Le C. charge la C. ex. de faire un choix d'hymnes civiques pour servir aux écoles primaires, et arrête qu'il sera fait à cette Commission le renvoi des hymnes adressés au C. et qui se trouvent dans ses cartons, 26 ventôse an III, V, 609. — La 3e section fera un rapport sur la composition d'un recueil d'hymnes choisis pour être envoyés aux armées, 30 prairial, VI, 297. — Pour les hymnes chantés dans les fêtes, voir *Fêtes.*

I

IBN-AL-OUARDY, géographe arabe. — Un extrait de lui, relatif à la Syrie, se trouve à la suite de l'ouvrage d'Aboulféda, *Tabulae Syriae,* qui sera remis à Gallois, 30 thermidor an III, VI, 554.
ICHON (Pierre-Louis), député du Gers à la C.N. Notice, I, LXXXV; II, XCVII. — Demande (11 décembre 1792) que Jacob Dupont soit rappelé à l'ordre, I, 151. — En mission en nivôse an II dans l'Indre-et-Loire, fait maintenir à la Société populaire de Tours l'arrêté expulsant les ci-devant nobles, IV, 222.
Idiomes étrangers (*Rapport et décret sur les*). — Une adresse envoyée par Domergue au C. de S. P. donne à Barère l'idée d'un rapport sur l'enseignement du français dans les départements où l'on parle un idiome étranger, III, 35) 440 (n. 4); il lit ce rapport à la C. N. le 8 pluviôse an II; texte du rapport et du décret voté, 339 (suite de la n. 4 de la p. 338), 348.

357 (ann. C); vers écrits par André Chénier à propos de ce rapport et commentaire de Becq de Fouquières, 357-358; décrets complémentaires des 13 et 30 pluviôse, 358-359. — Les administrateurs du district de Nice écrivent au C. de S. P., le 28 ventôse, que presque toutes les municipalités sont composées d'individus qui ne savent ni lire ni écrire, et ne comprennent pas le français; elles n'ont pas d'agents nationaux ni de secrétaires : ils demandent des instituteurs de langue française, patriotes prononcés, IV, 701 (n. 4). — Laroche dénonce au C. l'inexécution, dans le Haut-Rhin, du décret du 8 pluviôse : renvoyé à Thibaudeau, 11 prairial, IV, 508. — La C. ex. écrit, dans les derniers jours de prairial, aux départements auxquels le décret s'applique, pour s'informer de son exécution, 667 (fin de la n. 5 de la p. 666). — Thibaudeau présente au C. un projet de décret en 7 articles, pour l'exécution de ce décret : le C. adopte le projet et l'envoie au C. de S. P., 1er messidor; texte de projet, 665-666. — Le département de la Meurthe répond, le 4 messidor, à la C. ex. que l'exécution du décret n'est pas de sa compétence, puisque les instituteurs de langue française doivent être nommés par les représentants en mission; il annonce qu'il enverra copie de la lettre de la C. ex. aux 2 districts où se trouvent des communes de langue allemande, ceux de Dieuze et de Sarrebourg; texte de sa réponse, 667-669 (ann. 1). — Lettre du département de la Meurthe, du 7 messidor, aux districts de Dieuze et de Sarrebourg, 669, 670 (ann. 2). — Un extrait de la lettre du district de Nice (du 28 ventôse) ayant été transmis le 5 messidor au C. d'I. P., celui-ci arrête d'écrire au C. de S. P. que dans le département des Alpes-Maritimes les instituteurs doivent être salariés, non d'après le décret du 29 frimaire, mais d'après celui du 8 pluviôse qui leur alloue 1.500 l.; en conséquence, le C. de S. P. sera invité à notifier à ce département l'application dudit décret, et à lui demander de rechercher des instituteurs dans les départements adjacents, 9 messidor, 701 (et n. 4), 703. — Lettre du district de Dieuze au département de la Meurthe, 12 messidor, et copie d'une lettre de ce district à la C. ex., 670-671 (ann., 3 et 4). — L'agent national du district de Délémont se plaint de l'inexécution de la loi du 8 pluviôse concernant l'établissement d'instituteurs de langue française dans les communes allemandes, 29 messidor, 821. — Une question de l'agent national d'Issoudun relative aux instituteurs de la langue française est renvoyée à Grégoire, 27 thermidor, 940; le 11 fructidor, le C. arrête de répondre que l'intention de la C. N. est qu'on enseigne partout la langue nationale, 997. — Le district de Carcassonne demande une décision relativement à l'interprétation de l'art. 4 du décret du 8 pluviôse concernant les instituteurs de l'idiome français; renvoyé à Bouquier, 1er fructidor, 956.

IGOUEL ou YGOUEL, professeur de sténographie au Lycée des arts. — Avec 2 autres, demande une place à la C. N., parmi les journalistes : renvoyé aux C. de S. P. et des inspecteurs, 15 nivôse an II, III, 235. — Chargé de diriger la sténographie des leçons et débats à l'École normale, V, 395 (n. 1). — Sollicite du C. un emploi qui le mette à l'abri du dénuement, 8 vendémiaire an IV, VI, 740. — Renvoie à la 2e section, 28 vendémiaire, 814; puis à Ginguené, 3 brumaire (matin), 857.

ILE-ADAM (L.). — Voir ISLE-ADAM (L').

ILE-DIEU. — Voir ISLE-DIEU.

ILLE-ET-VILAINE. — Ce département est l'un des 3 auxquels s'applique l'arrêté de Guezno et Guermeur du 24 nivôse an III, V, 516. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'école centrale à Rennes, 614; confirmé, par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (n. 2). — Placé dans l'arrondissement attribué à Bailleul, 20 germinal, 53.

IMBERT, du Thor. — L'un des patriotes désignés à Maignet le 22 germinal an II par Joseph Payan du Moulin, IV, 202 (n. 1).

IMBERT, de Vacqueyras. — L'un des patriotes désignés à Maignet le 22 germinal an II par Joseph Payan du Moulin, IV, 202 (n. 1).

IMBERT DE LA PLATIÈRE, auteur de l'*Histoire des hommes qui ont bien mérité de leur patrie*. — Le C. arrête qu'il sera porté sur la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 28 pluviôse an III, V, 497. — Figure pour 1.500 l. sur la liste du 24 germinal, et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89.

Imprimerie des administrations nationales. — Le directeur général de cette imprimerie adresse le mémoire des impressions faites pour le C. par Deltufo : renvoyé à la C. ex., 26 nivôse an III, V, 428.

Imprimerie de l'Agence de l'envoi des lois, ancienne *Imprimerie nationale exécutive du Louvre*. — La C. ex. prendra des renseignements sur cette imprimerie à l'effet de proposer au C. l'emploi des moments d'intervalle de travail, 2 brumaire an III, V, 164. — L'Imprimerie nationale des lois fournira au C. 600 ex. du dernier rapport de Grégoire sur le vandalisme, 30 frimaire, 333. — La C. ex. est autorisée à envoyer un commissaire à cette imprimerie pour y examiner les poinçons et matrices des caractères orientaux, grecs, latins et français provenant de la ci-dev. Imprimerie du Louvre; elle présentera ensuite un rapport au C., 12 nivôse, 389. — Langlois demande que cette

imprimerie lui prête des plombs arabes pour un message sur l'Égypte; Volney demande des caractères orientaux pour un ouvrage sur les langues orientales : le C. appuiera ces demandes auprès du C. des décrets et procès-verbaux, 14 nivôse, 391. — La proclamation de la C. N. au peuple français, traduite en langue persane par Ruffin, sera imprimée à cette imprimerie; Massieu et Fourcroy sont chargés de faire un rapport sur l'utilité dont cet établissement pourrait être pour l'impression des ouvrages d'instruction publique, 18 nivôse, 399. — On lit la réponse du C. des procès-verbaux aux demandes de Langlès et de Volney : le C. en adopte les motifs, 26 nivôse, 429. — Un décret du 8 pluviôse porte que cette imprimerie continuera d'être régie et administrée sous le nom d'*Imprimerie nationale* par l'Agence de l'envoi des lois; sera destinée à l'impression des lois, rapports, adresses, arrêtés, circulaires, etc., et, en outre : des éditions originales des ouvrages d'instruction publique adoptés par la C. N., et de tous les ouvrages de sciences et d'arts qui seront imprimés par ordre de la C. N. et aux frais de la République, 505 (n. 1), 509 (ann. A). — Pour la suite, voir *Imprimerie nationale*, et *Imprimerie de la République*. (Voir aussi : *Bulletin des lois*, *Imprimerie Nationale*, *Imprimerie de la République*).

Imprimerie de la République. — La C. N. décrète, le 18 germinal an III, que l'imprimerie de l'Agence de l'envoi des lois, à laquelle le décret du 8 pluviôse précédent avait donné le nom d'*Imprimerie nationale,* s'appellera *Imprimerie de la République,* VI, 48, 51, (ann. B). — Une lettre du C. des procès-verbaux à celui d'I. P. annonce qu'il a autorisé l'Agence de l'envoi des lois à faire imprimer par les presses de la République le complément de la traduction d'Eschyle de Laporte-Dutheil, 22 germinal, 70-71. — L'imprimerie du Bulletin des lois fournira, pour Beauchamps, 15 ex. de la proclamation de la C. N. traduite en langue persane; l'Agence des lois imprimera sans délai les petites tables de logarithmes de Prony, 10 floréal, 150. — Le président écrira au C. des procès-verbaux et décrets afin de lui recommander divers citoyens pour un emploi à cette imprimerie, 20 floréal, 191. — Le tirage des Tables de Prony est fixé à 10.000 ex. mais l'Agence des lois pourra n'en faire d'abord tirer que la moitié, en attendant une diminution du prix du papier 28 floréal, 216. — Un membre du C. propose qu'il soit fait un rapport sur les matrices, poinçons, et caractères en langues orientales qui sont à cette imprimerie, et le parti qu'on en pourrait tirer : adopté et ajourné : 18 prairial, 264. — Le C. arrête que le rapport lu par les C. des P. et M. sera imprimé par l'Agence des lois à 2.000 ex., 18 messidor, 390. — La Grammaire persane de Langlois et son Traité des étymologies, des idiotismes, et de la poésie orientale, seront imprimés à cette imprimerie, 28 messidor, 425. — Gail demande que sa traduction de Xénophon y soit imprimée : renvoyé à la 2e section, 10 thermidor, 470. — Le C. arrête que les tables de logarithmes des sinus et tangentes du quart de cercle divisé en parties décimales, et les tables astronomiques réduites au même système de division, présentées par le Bureau des longitudes, y seront imprimées, 4 fructidor, 567-568. — Le C. arrête que la C. ex. fera remettre à Pougens les cuivres de l'*Homère* de Bitaubé déposés à l'Agence de l'envoi des lois sous la direction de Laverne, 24 fructidor, 639. — Les tables de rapport relatives aux P. et M., présentées au C. par Prieur, seront imprimées par l'Agence des lois à 2.000 ex, 2e complémentaire, 692. — Il sera fait à cette imprimerie une nouvelle édition du *Journal sténographique* des cours de l'Éc. normale, distribués en cahiers pour chaque cours, 4e complémentaire, 705. — L'ouvrage de Framery, *De la nécessité du rythme,* etc., y sera imprimé à 1.000 ex., 6e complémentaire, 707. — Les projets de décret de Fourcroy sur les Éc. de services publics seront imprimés à l'Agence des lois à 1.000 ex., 21 vendémiaire an IV, 771. — Un manuscrit de Grétry sur la musique sera imprimé à 3.000 ex., dont 1.500 pour l'auteur, 28 vendémiaire, 812. — Le Xénophon de Gail y sera imprimé à 1.100 ex., dont 100 sur vélin; pour le texte grec, on emploiera les caractères de Garamond; on y imprimera à 2.500 ex. la traduction, par Thurot, de l'Hermès de Harris; la C. ex. fait un rapport sur l'état où se trouvent les caractères orientaux, grecs, latins et français provenant de l'ancienne Imprimerie du Louvre, devenue la propriété de l'Agence nationale des lois; elle propose de séparer de l'Agence des lois l'ancienne Imprimerie du Louvre et de la rendre à sa première destination, celle d'une imprimerie érudite nationale, avec une fonderie de caractères : le C. adopte ces conclusions et charge Grégoire de les proposer à la C. N., 1er brumaire, 824, 825-826. — Le C. arrête qu'entre les 3.000 ex. mentionnés dans l'arrêté du 28 vendémiaire, il sera tiré de l'ouvrage de Grétry 100 ex. sur vélin, dont 50 pour l'auteur, 4 brumaire, 876. — Le 4 brumaire, Grégoire fait décréter que les poinçons, matrices et caractères en langues étrangères, déposés à l'imprimerie de l'Agence des lois, en seront distraits, ainsi que 8 presses, pour être exclusivement employés aux sciences et aux arts, 878 (Addenda): texte du décret, 881 (ann. V).

Ce décret ne fut pas exécuté, et les caractères dont il s'agit restèrent à l'Imprimerie de la

République, devenue ensuite l'Imprimerie impériale, l'Imprimerie royale, puis l'Imprimerie nationale actuelle, Introd., XLI.

Imprimerie nationale. — Le décret du 8 pluviôse an III donne le nom d'*Imprimerie nationale* à l'imprimerie de l'Agence de l'envoi des lois, qui continuera à être régie par cette Agence; elle sera destinée à l'impression des lois, rapports, adresses, arrêtés, circulaires, etc., et, en outre : des éditions originales des ouvrages d'instruction publique adoptés par la C. N., et de tous les ouvrages de sciences et d'arts qui seront imprimés par ordre de la C. N. et aux frais de la République, V, 505 (n. 1), 509 (ann. A). — Une lettre du C. des procès-verbaux, décrets et archives invite le C. à concourir au soutien de cet établissement : renvoyé à la 1re section, qui présentera la liste des ouvrages qu'elle croira dignes d'être imprimés aux frais de la République, 2 ventôse, 505. — L'imprimeur E.-J. Dupont ayant fait une offre pour l'impression des nouvelles tables de logarithmes pour l'usage de l'Éc. normale, le C. charge les représentants près l'Éc. d'examiner s'il ne serait pas plus avantageux de faire imprimer cet ouvrage à l'Imprimerie des lois, 22 ventôse, 595. — Cette imprimerie imprime en ventôse le Règlement de police pour les écoles centrales, adopté par le C. le 18 ventôse, VI, 163 (n. 1). — Sur le rapport du C. des décrets, procès-verbaux et archives , la C. N. décrète, le 18 germinal, que cette imprimerie prendra le nom d'*Imprimerie de la République,* 48, 51 (ann. B). — Dans l'arrêté du 1er brumaire an IV relatif à la traduction de l'*Hermès* de Harris par Thurot, le nom d'*Imprimerie nationale* est employé au lieu de celui de l'Imprimerie de la République, 824.

Imprimerie nationale (de Baudouin). — Voir BAUDOUIN.

Imprimerie nationale exécutive du Louvre. — Sur l'invitation de la C. des M., le C. charge Romme, Villar, Baudin et Massieu de visiter cette imprimerie, 4 février 1793, I, 302 et 303. — Le Bulletin des lois, créé par le décret du 14 frimaire an II, devra s'y imprimer; Duboy-Laverne et Langlès demandent au C. que cette imprimerie soit divisée en 2 sections, l'une consacrée au Bulletin des lois, l'autre à la partie savante et littéraire; les caractères arabes, grecs, hébreux, etc., sont inutiles pour l'impression du *Bulletin des lois,* il serait donc avantageux de les séparer afin de constituer une imprimerie des arts : Fourcroy et Arbogast nommés rapporteurs, 19 ventôse, 255-256. — On y imprime l'*Instruction sur les mesures agraires de la grandeur de la terre,* de Prieur, à germinal an II, III, 247 et n. 2).

Les commissaires de l'envoi des lois avertissent le C. de l'existence à cette imprimerie d'objets précieux pour les sciences et les arts, et lui demandent de nommer un expert pour les examiner; Duboy-Laverne vient exposer qu'il est question de faire l'inventaire et l'estimation des presses et des caractères que l'on devait transporter dans l'imprimerie du *Bulletin des Lois :* le C. renvoie à la C. des A., 1er ventôse, 479 (et n. 3). — Sur la proposition de Romme, le C. arrête que l'*Annuaire du Cultivateur* sera imprimé au Louvre, 1er ventôse, 477. — Duboy-Laverne et Langlès présentent au C. un petit recueil intitulé *Manuel du républicain,* sorti des presses de l'Imprimerie exécutive, avec une adresse où ils prient le C. de jeter un regard protecteur sur un établissement qui, rendu exclusivement, selon sa destination primitive, aux sciences et aux arts, peut contribuer à leur donner un nouvel essor, 3 ventôse, 486. — Arbogast présente au C. un projet de décret, à communiquer au C. de S. P., sur la conversion de l'Imprimerie exécutive en Imprimerie des arts : texte et projet, 5 ventôse, 494-495. — La C. des A., le 5 ventôse, nomme Molard, Barrois et Langlès commissaires pour prendre connaissance des objets relatifs aux arts et aux sciences dans cette imprimerie, et en effectuer le départ, 483 (ann. D). — Le directeur de cette imprimerie enverra à la B. N. un exemplaire des 3e et 4e volumes des Notices des manuscrits de la Bibliothèque; sur la proposition d'examiner s'il serait à propos d'envoyer à chaque bibliothèque de district un exemplaire des ouvrages qui sont dans le dépôt des livres appartenant à la nation, existant dans les magasins de cette imprimerie, le C. arrête que le catalogue de ce dépôt sera envoyé à la section de bibliographie, 15 ventôse, 544. — Le directeur de cette imprimerie devra envoyer à la section de bibliographie qui est au Louvre tout ce qui est imprimé au catalogue de la B. N. et au C. la partie relative au droit, 27 ventôse, 586. — Il sera écrit au ministre de l'Intérieur pour qu'il donne l'ordre au directeur de cette imprimerie de tirer l'*Annuaire du Cultivateur,* 13 germinal, IV, 71. — Duboy-Laverne demande à la C. des A., le 20 floréal, ce qu'il faut faire de nombreux poinçons à vignettes, souillés de signes de royauté, de féodalité et de superstition; Poirier, le 25 floréal, fait à ce sujet un rapport qui est envoyé au C. de S. P., 631 (ann. B). — Lettre de Duboy-Laverne au C., du 23 floréal, l'informant que l'impression de l'*Annuaire du Cultivateur* est suspendue faute de manuscrit, 631. — Arrêté du C. de S. P. du 15 prairial, relevant Duboy-Laverne de ses fonctions, 631. — Le C. d'I. P. envoie au nouveau directeur de l'imprimerie une expédition de son arrêté du 1er ventôse portant

que l'*Annuaire du Cultivateur* sera imprimé au Louvre, 25 prairial, 637. — Le C. arrête que la traduction du *Voyage de Howell* par Th. Mandar sera imprimée à l'Imprimerie exécutive, 24 vendémiaire an III, V, 133. — Le 1.000 ex. des 2 premiers volumes de l'édition d'Eschyle de Laporte-Dutheil sont en dépôt depuis plus de 5 ans dans cette imprimerie; l'éditeur demande qu'ils lui soient remis : renvoyé à la C. ex., 28 nivôse, 431. — Après lecture d'un rapport de la C. ex., le C. arrête d'écrire au C. des procès-verbaux et décrets pour qu'il donne à Laporte-Dutheil les facilités nécessaires, 24 ventôse, 603. — Le C. des décrets et procès-verbaux annonce qu'il a écrit à l'Agence de l'envoi des lois pour l'autoriser à imprimer sur les presses de la République le complément de la traduction d'Eschyle de Laporte-Dutheil, 22 germinal, 70 : voir *Imprimerie de la République*. — La C. ex. fait un rapport sur l'état où se trouvent les caractères orientaux, grecs, latins et français provenant de l'ancienne Imprimerie du Louvre, devenue la propriété de l'Agence nationale des lois; elle propose de séparer de l'Agence des lois l'ancienne Imprimerie du Louvre et de la rendre à sa première destination, celle d'une imprimerie érudite nationale, avec une fonderie de caractères : le C. adopte ces conclusions et charge Grégoire de les proposer à la C. N., 1er brumaire an IV, 825-826. — Le 4 brumaire, Grégoire fait décréter que les poinçons, matrices et caractères en langues étrangères, déposés à l'imprimerie de l'Agence des lois, en seront distraits, ainsi que huit presses, pour être exclusivement employés aux sciences et aux arts, 878 (Addenda); texte du décret, 831 (ann. A). Ce décret ne fut pas exécuté, et les caracrères dont il s'agit restèrent à l'Imprimerie de la République devenue successivement l'Imprimerie impériale, l'Imprimerie royale enfin l'Imprimerie nationale actuelle, Introd., XLI. [Voir aussi ANISSON-DU PERRON DUBOY DE LAVERNE, *Bulletin des lois, Imprimerie de l'Agence de l'envoi des lois, Imprimerie nationale, Imprimerie de la République*].

Imprimeurs. — Le C. renvoie à Coupé la demande que lui adressent les imprimeurs qui sont sans occupation, 5 prairial an II, IV, 471. — Un grand nombre d'imprimeurs et d'éditeurs font part de leurs inquiétudes sur des ouvrages de belles-lettres, sciences et arts, dont les titres ou le texte présentent des traces de féodalité ou de l'ancine régime qu'il n'est pas possible de faire disparaître sans détériorer l'ouvrage : le C. passe à l'ordre du jour, motivé sur le décret du [3 du 2e mois de l'an 2e], 18 nivôse an III V, 401.

N. B., instituteur. — Son *Syllabaire républicain* est renvoyé au concours, 25 messidor an II, IV, 790.

Incendie. — Le 23 brumaire an II, sur le réquisitoire de Chaumette, le Conseil général de la commune de Paris arrête que le Théâtre National sera fermé à cause des dangers d'incendie qu'il fait courir à la B. N., II, 628 (n. 2). — Le 26 brumaire, les artistes du Théâtre National obtiennent la permission de rouvrir leur spectacle à condition qu'on n'y jouera aucune pièce à grand feux, 864 (n. 4). — David Le Roy, Hubert et Delannoy seront invités à examiner les dangers que peut courir la B. N. par le voisinage du théâtre de la rue de la Loi, où l'on doit transporter l'Opéra, 25 floréal, IV, 438. — Détails sur l'incendie d'une partie de la cidevant abbaye Saint-Germain et d'une partie de sa bibliothèque dans la nuit du 2 au 3 fructidor, 960 (n. 4). — Le C. entend des réflexions sur le danger d'incendie que le voisinage du théâtre des Arts fait courir à la B. N., et sur les dangers que courent d'autres bibliothèques par le voisinage d'ateliers d'armes : Grégoire et Villar présenteront à ce sujet des observations au C. de S. P., 3 fructidor, 960-961. — Le Blond et Delaunay remettent au C. une note sur les précautions à prendre pour préserverd'incendie les bibliothèques, 7 fructidor, 972. — La C. des A. sera consultée sur les meilleurs moyens de mettre la B. N. à l'abri du danger d'être incendiée, 18 fructidor, V, 5. — Thibaudeau présente au C. un rapport et un projet de décret sur la préservation des bibliothèques menacées d'incendie : ils sont approuvés, 4e sans-culottide, 68. — Thibaudeau présente de nouveau au C. un rapport et un projet de décret sur le déplacement, à cause du danger d'incendie des ateliers d'armes. de salpêtre, des magasins de fourrages, etc., qui se trouveraient dans des bâtiments où il y a des bibliothèques, muséums et autres collections, 8 frimaire an III, 256; le 9 frimaire, la C. N. vote le décret, 256 (n. 1); résumé du rapport et texte du décret, 73-74 (ann. 8). — La C. des A. signale le danger d'incendie auquel est exposée la B. N., par des tuyaux de chaleur dépendant de la Trésorerie : le C. vote à ce sujet diverses mesures, 26 pluviôse, 492.

Incompatibilités. — Le 24 vendémiaire an III, Garran, au nom du C. de législation, fait voter un décret sur les incompatibilités administratives et judiciaires, V, 134; extraits de ce décret, 135 (ann. Addenda).

Incurables (*Hospice des*). — Voir *Hospice des Incurables*.

INDE, INDES. — Le commissaire des relations extérieures demande qu'on lui remette une carte maritime des côtes de l'Inde, qui se trouve parmi les manuscrits d'Éprémesnil: renvoyc à la C. des A., 18 nivôse an III, V, 402. — Un membre

du C. de marine soumet au C. d'I. P. un rapport et projet de décret sur l'établissement d'un Bureau de direction générale des institutions agricoles des Indes : ordre du jour, l'objet étant étranger aux attributions du C., 10 pluviôse, 452. — Barras, chargé par un décret du 3 ventôse d'une mission dans les Indes Orientales, demande au C. des ouvrages traitant de la partie du monde qu'il va parcourir : renvoyé à Grégoire, 14 ventôse, 565. — Dumuy, général de division commandant l'expédition aux Indes Orientales, demande un télescope, une boussole et divers autres instruments : sa demande, transmise par le C. de S. P., est renvoyée à la C. des A. pour y faire droit, 2 floréal, VI, 118. — Une caisse contenant une édition des possessions hollandaises dans l'Inde a été transportée de Dunkerque à Paris : 75 l. seront payées à Hennebiecque, 18 prairial, 263. — 16 gravures chinoises, provenant de la ci-dev. Compagnie des Indes, seront remises à la bibliothèque des Quatre-Nations, 4 fructidor, 571. — Thossin écrit au C. qu'il se prépare à Rochefort une embarcation à destination des Indes Orientales : il propose d'en profiter pour envoyer aux Indes le jardinier en chef du jardin botanique de Rochefort, 23 vendémiaire an IV, 785.

Indemnité des membres de la Convention. — Le 23 nivôse an III, la C. N. décrète que l'indemnité de ses membres, qui était de 18 l., sera portée à 36 l. par jour; le lendemain 24, plusieurs montagnards demandent le rapport du décret : ils sont menacés et injuriés; Merlin (de Thionville) les appelle « trente misérables ». V, 413.

Indigents. — Voir *Secours publics.*

Indigo. — Henrion demande que l'indigo soit mis en réquisition; Fourcroy conférera à ce sujet avec le C. de S. P., 11 brumaire an II, II, 727.

Indivisibilité (*Section de l'*), Paris. — Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

INDRE, département. — Les administrateurs de l'Indre font au C., le 14 nivôse an II, un deuxième envoi en exécution du décret du 23 brumaire; ce relevé mentionne 2 abdications de prêtres, celle de Legrand, vicaire épiscopal (18 frimaire), et celle de Duplaire, curé de Paulnay (21 frimaire), II, 347. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Chateauroux, V, 614; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Barailon, 20 germinal, 53.

INDRE ET LOIRE, département. — Le représentant Veau fait savoir au C. que ce département n'a pas reçu la loi du 8 pluviôse relative aux bibliothèques, etc., 15 germinal an II, IV, 81. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Tours, V, 614; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Barailon, 20 germinal, 53. — Un membre de la députation, après avoir fait hommage d'un tableau de Rougeot et remis un mémoire relatif au jardin botanique de Tours, invite le C. à recommander ce jardin au département : renvoyé à la 2e section, 22 prairial, 277. — Les administrateurs du département demandent, pour les professeurs de l'école centrale, déjà en activité, le payement de leur traitement : le C. arrête que la C. ex. le fera payer, 24 thermidor, 522. — Le département sera consulté sur la demande faite par le représentant Veau, pour son frère, de la chaire de physique et chimie au Musée de Tours, 26 fructidor, 674. — Sur l'avis du département le C. arrête que Veau de Launay, médecin, continuera à l'école centrale de Tours les leçons de chimie et physique qu'il professait au Musée de Tours, 28 vendémiaire an IV, 813.

INDRE-SOURCE (SAINT-SEVER), Landes. — La Société populaire demande des livres propres à l'instruction publique : ordre du jour, 21 germinal an II, IV, 118.

Ingénieurs en instruments de mathématiques. — Ont présenté à la C. N. une pétition pour partager les travaux de la C. des P. et M.; ils viennent le 29 nivôse an II expliquer leur demande au C., qui les renvoie à cette Commission, III, 297.

INGRAND (François-Pierre), député de la Vienne à la C. N. — Ayant défendu Vianney dénoncé, sera invité à venir s'expliquer à la prochaine séance du C., 22 nivôse an III, V, 410. — Confirme l'appréciation qu'il a émise sur l'affaire Vianney, 24 nivôse, 420.

Inhumations. — Voir *Cimetières et inhumations.*

Inscriptions. — Un arrêté de la commune de Paris du 11 prairial invite le C. à proposer une inscription pour les maisons communes de toute la République : renvoyé à Grégoire, 13 prairial, 514 (et n. 4); texte de l'arrêté, et lettre du greffier-adjoint Blin, 519-520 (ann. A). — Le décret du 13 messidor an II autorise le C. de S. P. à inviter les gens de lettres et les artistes à concourir pour la transformation des barrières de Paris en monuments, en ce qui concerne la décoration et les inscriptions; un arrêté de ce C., du même jour, ouvre un concours pour la composition des inscriptions, IV, 736. — J. Pelicier ayant envoyé au C. d'I. P. une inscription pour la barrière de l'Étoile, celui-ci la renvoie à Plaichard, qu'il charge de conserver toutes les descriptions qui seront présentées au C., 17 messidor, 750. — L'*Essai d'inscriptions pour les différents monuments de la ville de Paris*, de Bourdelois, est renvoyé à Grégoire, 19 messidor, 761. — Sur le rapport

de Grégoire, le C. arrête que le manuscrit de Bourdelois sera remis à son auteur; l'ajournement est prononcé sur l'arrêté de la commune de Paris du 11 prairial, 25 messidor, 790, 795. — Un recueil pour la ville de Paris, par Bourdelois (peut-être le précédent travail de ce citoyen, revu et corrigé), est renvoyé à Grégoire, 5 thermidor, 487; sur son rapport, la mention civique est prononcée, 11 fructidor, 998. Voir aussi *Inscriptions latines*.

Inscriptions latines. — Après avoir décrété, le 2 frimaire an II, l'effacement d'une inscription latine qui se trouve sur plusieurs édifices de Dol, la C. N. renvoie au C. la proposition de faire effacer toutes les inscriptions latines, III, 71 (ann. B). Le C. nomme Bontroue rapporteur le 15 frimaire, 69. — La question revient à l'ordre du jour le 7 nivôse, mais Boutroue n'est plus indiqué comme rapporteur, 217. — Grégoire est chargé de présenter à la C. N. un projet de décret, 19 nivôse; ce projet est présenté et voté le 21, 257 (et n. 5); texte du rapport lu à la C. N. par Grégoire, 260-262 (ann. B). — Maton envoie 4 vers français, imités de l'inscription latine de l'Arsenal, 13 germinal, IV, 72 (et n. 2). — Creuzé-Latouche fait décréter, le 12 thermidor an III, l'effacement d'une inscription outrageante pour la Hollande, porte Denis, VI, 485.

Inspecteurs des bureaux du Comité. — Roux-Fazillac nommé commissaire inspecteur des bureaux du C., 15 octobre 1792, I, 1. — Massieu commissaire pour régler les dépenses et en surveiller l'administration, 6 février 1793, 315. — Lakanal commissaire inspecteur des bureaux en remplacement de Massieu, 25 juin, 503. — Nomination de 2 commissaires inspecteurs des bureaux, Mathieu et Gay-Vernon; à ces commissaires est renvoyé un mémoire sur l'économie politique composé par un Anglais, 23e jour du 1er mois de l'an 2e, II, 622, 623. — Chargés de faire un rapport sur la nomination de Lefebvre et de Garri comme secrétaires commis, et sur des abus qui se commettent dans les bureaux, 21 du 1er mois, 636. — Chargés de faire confirmer Rudel dans les fonctions de garçon de bureau par le C. des inspecteurs de la salle; Lefebvre est nommé secrétaire commis de la bibliographie; Garri aîné est rejeté, comme ayant été porté sur les états pour 2 traitements, et obligé de rendre ce qu'il a reçu de trop; Garri cadet, étant parti sans congé, est privé de sa place et obligé de rendre ce qu'il a perçu, 29 du 1er mois, 649. — A partir de brumaire, Gay-Vernon ne figurant plus parmi les membres du C., Mathieu demeure seul chargé des fonctions d'inspecteur, III, Introd., II (n. 4). — Oudry ayant demandé, le 13 brumaire, d'être payé de 21 jours de travail qu'il a faits pour Garri [cadet], sa réclamation est admise sur le rapport d'un inspecteur, 27 brumaire, 742, 833. — Le C. arrête que Barailon surveillera les dépenses des différents bureaux, 4 nivôse, V, 361. — Barailon étant envoyé en mission, Daunou le remplace pour l'inspection des bureaux et de la bibliothèque, 26 germinal, VI, 84. — Lalande remplace Daunou, 20 floréal, 190. — Bordes remplace Lalande, 10 prairial, 238.

Institut de l'Égalité. — Nom que devait porter en l'an II, l'un des 5 instituts provisoires de Paris, à placer au collège de l'Égalité, ou, à son défaut, au collège du Panthéon, IV, 629, 632.

Institut des Jeunes Français. — Le C., après avoir entendu les observations d'un membre sur l'établissement de L. Bourdon, charge sa 1re section de lui faire un rapport sur un établissement général pour les orphelins des défenseurs de la Patrie, 14 ventôse an III, V, 564. — Le 13 germinal (séance du matin), Merlin (de Thionville) annonce à la C. N. que la section des Gravilliers vient d'arrêter L. Bourdon (décrété d'arrestation dans la nuit du 12 au 13) et de le conduire au C. de S. G.; Lesage (d'Eure-et-Loir) fait décréter que le C. d'I. P. présentera séance tenante un citoyen recommandable pour remplacer L. Bourdon à la tête de sa maison d'éducation; Lemoine, que les C. d'I. P. et des finances examineront si cette maison doit subsister telle qu'elle existe VI, 27 (n. 1), 31. — Le C., réuni séance tenante pour obéir au décret et choisir un directeur pour l'Institut des Jeunes Français, convoque les membres de la C. ex.; ceux-ci s'étant présentés, le choix du C. s'arrête sur Crouzet : Lakanal est chargé de le proposer et de se concerter avec le C. des finances sur la seconde partie du décret; le C. arrête en outre que la C. ex. prendra des informations sur la maison d'éducation de L. Bourdon et en fera un rapport, 13 germinal (matin), 25, 26-27. — Lakanal fait voter séance tenante à la C. N. un décret chargeant Crouzet de la direction provisoire de l'école des Élèves de la Patrie (réunie à l'Institut des Jeunes Français) en remplacement de L. Bourdon, arrêté, 31-32; d'après un rapport de la C. ex., du 6 germinal an III, il y avait à cette date, dans l'Institut des Jeunes Français, outre les élèves payants, 204 élèves de la Patrie, 32. — Ainsi qu'il résulte d'une lettre de la citoyenne Bourdon, du 2 floréal, elle s'est présentée au C. en germinal : on lui a répondu que Crouzet était nommé, et qu'elle devait se retirer, 122 (annexe). — Crouzet se présente au C., qui, après avoir entendu ses réclamations, prononce l'ajournement jusqu'au rapport de la C. ex., 18 germinal, 47. — La citoyenne La Rivière, veuve d'un chef de bataillon, désirerait placer aux écoles des Orphelins de la patrie un garçon de 8 ans : renvoyé à la C. ex., 24 germinal, 70.

Après avoir entendu les réclamations de Crouzet, le C. arrête de présenter à la C. N. un projet de décret pour faire avancer à l'Institut des Élèves de la patrie 10.000 l. et charge Daunou de le communiquer au C. des finances, 28 germinal, 94. — Lièvre fils demande à être admis aux Élèves de la patrie, maison Martin : renvoyé à la C. ex., 30 germinal, 108. — La citoyenne Bourdon écrit au C. pour exposer la détresse de sa maison; c'est elle qui fait vivre les enfants, en faisant des dettes : « Au nom de l'humanité, payez-les et renvoyez-moi ». Elle est introduite : le C. arrête qu'elle donnera ses réclamations par écrit, et que la C. ex. fera son rapport à la première séance, 2 floréal, 119-120, 122 (annexe). — Le rapport de la C. ex. sur la Société des Jeunes Français est renvoyé à la 1re section : Plaichard se concertera avec le C. des finances sur les réclamations de la citoyenne Bourdon, 4 floréal, 127. — Plaichard invitera le C. des finances à autoriser la C. ex. à délivrer à Crouzet un mandat d'urgence de 15.000 l.; Crouzet lit un mémoire sur l'Institut des Jeunes Français : arrêté qu'il présentera l'état nominatif des élèves qui peuvent être mis en apprentissage, ou placés dans les maisons de Liancourt ou Popincourt, ou envoyés aux écoles primaires; Plaichard et Crouzet iront visiter Liancourt, 6 germinal, 129. — La C. ex. remet, d'après l'état fourni par Crouzet, un rapport sur l'Institut, 10 floréal, 152. — Plaichard présente au C. un projet de décret; conjointement avec Crouzet, il le communiquera au C. des finances; la veuve Le Bugle (ou Lebagle) demande qu'un de ses fils soit placé dans cet Institut : renvoyé à la C. ex., 19 floréal, 173 174. — Crouzet demande une somme suffisante pour pourvoir aux besoins de l'Institut pendant une décade : Plaichard va la demander d'urgence au C. des finances, qui la refuse; Plaichard est chargé de la demander à la C. N., 22 floréal, 193-194, 195. — Le 23 floréal, la C. N. décrète que 15.000 l. seront mises à la disposition de Crouzet, 195 (n. 2), 197 (ann. B). — Plaichard soumet de nouveau au C. son rapport et projet de décret; le C. l'adopte et charge Plaichard de le communiquer au C. des finances, 24 floréal, 200. — Le C. renvoie à Plaichard un mémoire de la citoyenne Bourdon, 26 floréal, 205. — Plaichard relit son projet de décret à la C. N. : il est adopté sauf rédaction, 28 floréal, 214. — Le 30 floréal, Plaichard lit à la C. N. son rapport et le projet de décret, qui supprime l'Institut des Jeunes Français, dont les élèves, s'ils présentent les titres exigés par le décret, seront incorporés à l'école de Liancourt ou à celle de Popincourt, ou envoyés aux armées s'ils en sont jugés capables, ou mis en apprentissage; le projet réorganise l'école de Liancourt, 214 (n. 1), 217-221 (ann. A); Ch. Delacroix rappelle qu'un décret (du 8 juillet 1793) a consacré le château de Versailles à un établissement national et demande qu'on y réunisse les élèves de l'établissement Martin, de Liancourt, et autres : renvoyé au C., 214 (n. 1), 221-222. — La demande de la citoyenne Le Bugle (ou Lebagle) est renvoyée à Plaichard, 30 floréal, 225. — Le C. charge Crouzet de se rendre à Versailles, et de lui faire un rapport; Crouzet demande un nouveau secours pour l'Institut; il demande que la C. ex. fournisse des livres, et qu'elle statue sur les réclamations de la citoyenne Bourdon, ainsi que sur sa situation à lui, 8 prairial, 233. — Un décret du 9 prairial accorde un secours provisoire de 15.000 l. à l'Institut, et autorise les C. d'I. P. et des finances à pourvoir par la suite aux secours provisoires dont il aura besoin, 233 (n. 2), 237 (annexe). — Après avoir entendu Crouzet, chargé le 8 de se concerter avec les autorités de Versailles relativement au placement de l'Institut au château de Trianon, le C. arrête que Plaichard s'abouchera avec Bezard et préparera un rapport à la C. N. sur les difficultés qui s'opposent au placement de l'Institut à Versailles et sur les raisons qui doivent déterminer à le placer à Liancourt, 14 prairial, 256. — Plaichard présente au C. un projet sur les mêmes bases que celui du 30 floréal : adopté, 18 prairial, 263. — Le 20 prairial, Plaichard présente ce projet à la C. N. : après discussion, il est décrété; le décret du 8 juillet 1793 est rapporté; compte-rendu du débat, texte du décret, 263 (n. 2), 268-271 (ann. A). — Crouzet demande des fonds, et Plaichard est autorisé à se concerter à cet effet avec le C. des finances, 22 prairial, 276. — Langlois, président de la section des Gravilliers, offre au C. de procéder à l'inventaire des meubles et effets de l'Institut des Jeunes Français, et des papiers qui peuvent jeter quelque lumière sur l'administration de L. Bourdon, 26 prairial, 289. — Le 30 prairial, Plaichard fait voter à la C. N. un décret additionnel à celui du 20 prairial : Crouzet est nommé directeur comptable de l'école des Orphelins de la patrie et des Enfants de l'Armée, réunis dans le ci-dev. château de Liancourt, avec 6.000 l. d'appointements; un maître de mathématiques et un maître de dessin, aux appointements de 3.000 l., sont attachés à l'établissement; l'âge d'admission est fixé à 7 ans, 293 (n. 1); texte du rapport et du décret, 295-296 (annexe). — Pour la suite, voir *École de Liancourt*. — Voir, pour la période antérieure au 12 germinal an III, BOURDON DE LA CROSNIÈRE (Léonard).

Institut de Marat. — Nom que devait porter en l'an II, l'un des 5 instituts provisoires de Paris, à placer au collège ci-devant d'Harcourt, IV, 628, 632.

Institut de la Montagne. — Nom que devait

porter, en l'an II, l'un des 5 instituts provisoires de Paris, à placer au collège ci-devant de Navarre, IV, 629, 633.

Institut de musique de Dijon. — Legras est chargé par la municipalité de Dijon de faire fabriquer divers instruments de musique et de conférer avec l'Institut national de musique et le C. d'I. P. sur ce qui est nécessaire à l'Institut de musique de Dijon : le C. demandera pour lui au C. de S. G. une autorisation de séjourner à Paris, 2 ventôse an III, V, 507. — Après avoir entendu la députation de la Côte-d'Or, le C. charge Lanthenas de conférer avec le C. des finances pour faire un secours de 8.000 l. à cet institut, 6 messidor, VI, 329.

Institut des Sans-Culottes. — Nom que devait porter, en nivôse an II, l'un des 5 instituts provisoires de Paris, à placer au collège des Sans-Culottes, IV, 629, 633.

Institut de l'Unité. — Nom que devait porter, en l'an II, l'un des 5 instituts provisoires de Paris, à placer au collège de l'Unité, IV, 628, 632.

Institut du district de l'Égalité. — Nom que devait porter, en nivôse an II, l'un des 7 instituts provisoires du département de Paris, IV, 629, 633

Institut du district de Franciade. — Nom que devait porter, en nivôse an II, l'un des 7 instituts provisoires du département de Paris, IV, 629, 633. — Leclerc, qui avait été nommé par le département de Paris professeur de grammaire générale et raisonnée à cet institut, demande que le C. lui donne une place dans les écoles de Paris ou des départements : renvoyé à la C. ex., avec invitation de prendre la demande en considération, 17 fructidor an III, VI, 633-634.

Institut national des aveugles travailleurs. — Fondé par Valentin Haüy, est l'objet de la sollicitude de la C. N., IV, 165. — Voir *Aveugles.*

Institut national de musique. — Le 18 brumaire an II, sur une pétition des musiciens de la garde nationale parisienne, transformée en motion par Chénier, la C. N. décrète la formation à Paris d'un Institut national de musique, et charge le C. d'I. P. de présenter un projet sur l'organisation de cet établissement; Romme propose que le C. soit aussi chargé d'examiner s'il serait utile d'établir de pareils instituts dans tous les départements; Thuriot combat la proposition de Romme, qui est rejetée; première exécution de l'*Hymne à la liberté,* de Chénier et Gossec, dans la salle de la C. N., II, 793 (n. 4), 800-802 (ann. C). Texte de la pétition des musiciens et d'une délibération du Conseil général de la commune de Paris, III, 627-629. — L'I. participe à la fête de la Liberté et de la Raison à Notre-Dame, le 20 brumaire : seconde exécution de l'*Hymne à la Liberté* de Chénier et Gossec, 794 (suite de la n. 3 de la p. 793). — Une députation des professeurs de l'I. demande au C. de faire placer dans leur bibliothèque les instruments, livres de musique, etc., qui se trouveront parmi les effets vendus au profit de la nation : renvoyé à la Commission des Six, 27 frimaire, 168. — Détails sur le personnel de l'I. et son budget, 600 (n. 3). — Le 1er frimaire, 13 supplémentaires sont adjoints aux 58 membres de l'ancien corps de musique, 601 (suite de la n. 3 de la p. 600). — En nivôse, les membres de l'I. constituent entre eux une Société de gravure et vente de musique, dite *Association des artistes musiciens,* et Sarrette l'annonce au C. d'I. P. le 21 nivôse; rapport de Guyton le 29 nivôse, 300, 301 (n. 1). — Le C. arrête le remboursement au commandant de la musique, Sarrette, de 4.570 l. 11 d. pour avances, et le payement d'une allocation supplémentaire de 1.200 l. par mois, 29 ventôse, 600; un arrêté du C. de S. P. du 4 floréal (Barère) confirme l'arrêté du C. d'I. P., 601 (n.); IV, 249. — Les artistes de l'I. se présentent au C. pour l'engager à s'intéresser à l'élargissement de Sarrette : renvoyé au C. de S. G., 7 floréal, 283. — Un arrêté du C. de S. P. du 28 floréal (Barère) affecte à l'I. la maison des Menus, 252. — L'I. fournira à l'Éc. de Mars un corps de musiciens, 526. — L'I. envoie au C. de S. P., en prairial, une adresse pour annoncer que ses membres se rendent dans chaque section, dans les écoles primaires, pour y enseigner les hymnes qui doivent être exécutés dans les fêtes, et que, dans l'Éc. de Mars, les jeunes patriotes seront exercés par l'I. aux chants belliqueux; texte de l'adresse, 568, 569. — Lettre de l'I au. C. civil de la section Lepeletier, relatif à la répétition de l'*Hymne à l'Être-suprême* de Desorgues et Gossec par les élèves des écoles primaires, 18 prairial, 572. — Lettres de députation délivrées aux musiciens de l'I. qui firent répéter dans les sections, le 19 prairial, l'*Hymne à l'Être-suprême* de Desorgues et Gossec et les 3 strophes de Chénier sur l'air de la *Marseillaise,* et témoignages rendus par les sections au zèle civique de ces artistes, 573-576. — Participation de l'I. à la fête de l'Être-suprême, 578-580, 582-586; récit de Zimmermann, et rectifications, 600-602; récit de Hédouin, et rectifications, 603-604. — Indication sur les sommes payées à la Société de gravure et vente de musique pour gravure et impression de l'*Hymne à l'Être-suprême* de Chénier et Gossec et de celui de Desorgues et Gossec; lettre de Hubert du 8 messidor et réponse de la C. ex. du 10 messidor, 594-596. — L'I. donne un concert au jardin des Tuileries, le 11 messidor, pour fêter la victoire de Fleurus : on y exécute entre autres l'*Hymne à l'Être-suprême* à grand chœur, de Gossec, adapté aux vers de Desor-

J . 531505.

gues, 707 (note). — L'I. donne de nouveau un concert aux Tuileries le 16 messidor, pour fêter les nouveaux succès des armes républicaines en Belgique : on y exécute de nouveau l'*Hymne à l'Être-suprême* à grand chœur, et, pour la première fois, le *Champ du départ* de Méhul et Chénier, 598, 601 (n. 3), 707-708 (n.). — Sur la proposition de Duval, le C. renvoie à l'I., pour avoir son avis : la *Prière des Français républicains à l'Être-suprême*, mise en musique par Robiony ; un plan d'éducation musicale, etc., par Olivier ; le travail de Jeaurat sur la simplification des procédés mathématiques de la musique ; le *Cantique pour la fête de l'Être-suprême*, de Guérin, musique de Mereaux père, 25 messidor, 794. — On lui renvoie la demande de Godefroy, qui désire la collection de la *Musique à l'usage des fêtes nationales*, 3 thermidor, 839. — La C. ex. s'entend avec l'I. pour la partie musicale de la fête projetée de Bara et Viala : c'est Méhul qui est chargé de la composition des morceaux ; dans les premiers jours de thermidor, les membres de l'I. vont dans les sections enseigner au peuple les airs qui doivent être chantés, 850. — Les *Dispositions et détails de l'exécution de la fête* expliquent la part assignée à l'I. dans la cérémonie, 852-853. — Le mémoire de l'I pour dépenses relatives à la fête s'élève à 1.131 l., 865. — Saint-Amand demande d'être admis à l'I. en qualité de professeur de chant : renvoyé à Bouquier, 25 thermidor, 923 (et n. 3). — On renvoie à l'I. une demande de Le Moyne fils et une demande de Bambini, 27 thermidor, 939. — L'I. a envoyé au C. un programme de la musique à exécuter à la fête de la 5e sans-culottide : adopté, 28 fructidor ; texte de ce programme, V, 33-34, 61. — L'I. demande au C. si on délivrera à la C. N. et aux armées des exemplaires des hymnes qui seront chantés à la fête de la 5e sans-culottide : le C. arrête qu'il a tiré à 1.000 ex. pour chaque armée, et 4.000 pour la C. N. et les citoyens, en tout 18.000, 1re sans-culottide, 54. — Dans la seconde moitié de l'an II, les musiciens ont élaboré et proposé aux C. de S. P. et d'I. P. un projet d'organisation de l'I. (publié par G. Pierre) : ce projet a servi de base à celui que Chénier présentera au C. le 30 germinal an III et à la C. N. le 10 thermidor suivant, VI, 472, 473 (n.). — L'I. est invité à faire assister ses élèves musiciens de l'Éc. de Mars à la cérémonie que fera la section de Marat pour la translation du corps, 2e sans-culottide, 58. — On lui renvoie une demande du musicien Fridzeri, avec invitation de la prendre en considération, 14 vendémiaire an III, 118. — Le C. arrête qu'une marche militaire composée par J.-J. Rousseau, remise par Girardin, sera insérée par l'I. dans son grand et dans son petit recueil, et qu'il la fera exécuter dans les marches publiques qu'il est chargé de diriger, 22 vendémiaire, 127 ; l'I. n'a pas obéi à cette décision du C., 128 (n. 2). — Des commissaires de l'I. invitent le C. à l'exercice qui doit avoir lieu le lendemain ; ils réclament un arriéré de 1.200 l. dû à ce qu'après le 9 thermidor le crédit de 50 millions disponibles sur les ordonnances du C. de S. P. a pris fin : renvoyé à la 3e section, 16 brumaire, 201. — L'exercice annuel a lieu le 17 brumaire au théâtre de la rue Feydeau ; C. Pierre en a donné le programme, 201 (n.). — Fridzeri demande au C. une place à l'I. : ajourné ; arrêté que l'I. rendra compte, dans trois jours, de son organisation et des arrêtés du C. de S. P. qui le concernent, 18 brumaire, 205, 206. — Les artistes de l'I. demandent une organisation et les moyens de consolider et utiliser leur établissement : renvoyé à la 3e section ; ils demandent que les instruments à l'usage des élèves de l'I. qui ont été attachés à l'Éc. de Mars leur soient accordés : il en sera conféré avec le C. de S. P., 22 brumaire, 211. — L'I. touchera l'arriéré de ce qui lui est dû, conformément à l'arrêté du C. de S. P. du 4 floréal, sur les fonds de la C. ex., 26 brumaire, 220. — La C. ex. se fera rendre compte sous trois jours de l'organisation de l'I., des sommes qu'il a reçues, etc., et fera rapport au C. dans une décade, 6 frimaire, 252. — L'I. se présente pour rendre compte de son organisation, etc. : le C. confirme un précédent arrêté, 10 frimaire, 267. — A la fête du 2 pluviôse, l'I. donne un concert dans la salle de la C. N. : les principaux morceaux exécutés sont les strophes de Choudard-Desforges mises en musique par Feray ; un hymne patriotique, musique de X. Lefèvre ; et le *Chant du départ ;* l'exécution d'un morceau symphonique d'un caractère doux, qui parut plaintif à un représentant, nécessite une explication de Gossec, 442, 443, 444. — Après lecture d'un rapport de la C. ex. sur l'I. le C., trouvant ce rapport insuffisant, charge la C. ex. de prendre les renseignements nécessaires, 22 pluviôse, 480. — A la C. N., le 2 ventôse, Sarrette, accompagné des élèves, lit une pétition (signée par Gossec et lui) ; Chénier fait décréter que le C. fera un rapport dans la décade, 508, 511, 512 (ann. D). — Legras est chargé par la municipalité de Dijon de conférer avec l'I., et le C. décide d'écrire au C. de S. G. à ce sujet, 2 ventôse. — La demande de Davaux d'être inscrit sur la liste des récompenses est renvoyée à l'I., 6 ventôse, 532. — Sur la demande de l'administration provisoire de l'I., le C. arrête que la C. ex. continuera le payement de 1.300 l. par mois pour 13 professeurs supplémentaires ; que les arrérages du loyer de la maison de la rue Joseph seront payés, que la C. ex. payera les frais des exercices des 30 brumaire an II et 17 brumaire an III ; qu'il sera pris dans les

dépôts divers instruments de musique, 24 germinal, 77, 78. — Le rapport de Chénier sur l'I. sera entendu à la prochaine séance, 28 germinal, 92. — Chénier donne lecture au C. de son rapport et projet de décret; le C. l'adopte, et autorise le rapporteur à se concerter avec le C. des finances, 30 germinal, 109. — Sur la demande d'un commissaire de l'I., le C. prend un arrêté relatif à la participation de l'I. à la cérémonie funèbre en l'honneur de Féraud : Curée en donnera connaissance au C. des inspecteurs, 12 prairial, 243; détails sur la participation de l'I. à cette cérémonie, le 14 prairial. — Deux compositions de Gossec et de Méhul y sont exécutées, 246, 247 (ann. A). — Un rapport de la C. ex. annonce que l'I., forcé de quitter le 15 messidor son local de la rue Joseph, sera obligé de cesser ses leçons si le C. ne vient à son secours : Laporte se transportera au C. des finances afin d'obtenir pour l'I. le local qu'il demande aux Menus, ainsi qu'un logement pour Gossec dans le même édifice, 8 messidor, 346; texte du rapport de la C. ex., 349, 350 (ann. B). — Un décret du 25 messidor, rendu sur le rapport de Grégoire, ordonne que la célébration de la fête du 14 juillet consistera en l'exécution, par l'I., dans la salle de la C. N., d'une symphonie et d'un chant républicain, 411. — Le 26 messidor, l'I. exécute une ouverture de Blasius, puis chante la *Marseillaise*, le *Ca ira*, le *Chant du départ*, *Veillons au salut de l'empire*, et *Peuple, éveille toi*, paroles de Voltaire, musique de Gossec, 423; le même jour, au camp sous Marly, des membres de l'I. exécutent le *Chant du départ*, la *Bataille de Fleurus* de Catel, le *Chant des triomphes de la République* de Lesueur, 424. — Le C. arrête que les stances de F. Gillet et de Desorgues pour l'anniversaire du 9 thermidor seront mises en musique par l'I. national, 4 thermidor, 446, ainsi que les hymnes de Chénier et de Baour-Lormian; il invite le C. des inspecteurs à désigner dans la C. N. un local plus convenable que celui acoutumé pour placer l'orchestre, 6 thermidor, 451, 452. — Le 9 thermidor, dans la salle de la C. N., l'I. exécute une ouverture d'Eler; l'*Hymne à l'Humanité*, de Baour-Lormian et Gossec; le *Chant du 9 thermidor*, de Desorgues et Lesueur; l'*Hymne dithyrambique* de Rouget de Lisle, orchestré par Eler; l'*Hymne du 9 thermidor*, de Chénier et Méhul; le *Ca ira* et la *Marseillaise*, le *Réveil du peuple* et le *Chant du départ*, 475, 477. — Le 10 thermidor, Chénier, au nom des C. d'I. P. et des finances, lit à la C. N. un rapport sur l'Institut central de musique, suivi de 2 projets de décret réglant l'organisation de cet I. et reproduisant les traits essentiels d'un projet élaboré par les musiciens eux-mêmes en l'an II : ces projets étant liés à l'instruction publique en général sont renvoyés à la C. des Onze, 472-473; texte du rapport de Chénier et des projets de décret 478, 483 (ann. D). — L'I. soumet au C. 2 hymnes composés pour la fête du 10 août; le C. arrête qu'une scène lyrique intitulée *le 10 août*, de Baour-Lormian, sera mise en musique par Méhul (cet arrêté n'a pas été exécuté); sur la demande de l'I., le C. arrête que la 3e section lui fera un rapport sur l'envoi aux armées de tous les chants civiques, 14 thermidor 486, 487. — Le 16 thermidor, la C. N. adopte les 2 projets de décret présentés le 10 par Chénier, après révision et approbation par la C. des Onze : le nom d'*Institut national de musique* a disparu (le nom d'*Institut national* étant réservé, par le projet de constitution, au grand établissement chargé de perfectionner les sciences et les arts), de même que celui d'*Institut central*, et a été remplacé par celui de *Conservatoire central de musique* : texte des 2 décrets votés le 16 thermidor, 483, 495 (n. 1), 497, 500. — Bordes demande qu'un hymne composé par Baour pour la fête du 10 août soit mis en musique par l'I. : ajourné, 18 thermidor, 504; la question ayant été reprise, le C. passe à l'ordre du jour, 20 thermidor, 518. — Pour la suite, voir *Conservatoire central de musique*. — Voir aussi *Musiciens de la garde nationale parisienne*, *Association des artistes musiciens*, GOSSEC, SARRETTE, etc.

Institut national des sciences et des arts. — Dans son discours préliminaire au projet de constitution, lu le 5 messidor an III, Boissy esquisse le plan d'un Institut national offrant toutes les branches de l'enseignement public, et, dans son ensemble, le plus haut degré de la science humaine : « il faut que tout ce que les hommes savent y soit enseigné dans la plus grande perfection », VI, 335. — Le titre « Instruction publique » (rédigé par Daunou) du projet de constitution contient une définition différente (art. 3) : l'Institut national est chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences, et non d'enseigner, 337, 945-947. — Le projet d'organisation de l'instruction publique (rédigé par Daunou), lu le 6 messidor, divise l'I. en 4 classes : sciences mathématiques et physiques; application des sciences aux arts; sciences morales et politiques; littérature et beaux-arts, et le compose de 128 membres résidant à Paris, de 86 associés dans les départements, et d'associés étrangers; pour la première formation, un quart des membres sera nommé par le Directoire exécutif, et nommera les 3 autres quarts, 339-341, 948. — Une proposition des professeurs de Muséum d'histoire naturelle est ajournée jusqu'au moment de l'organisation de l'Institut, 26 messidor, 413. — Le 8 thermidor, la C. N. adopte en première lecture les 6 articles du titre « Instruction publique »

(dont l'art. 3 est relatif à l'I.) du projet de constitution, 461. — Fourcroy donne lecture au C. d'un projet d'organisation de l'I.; ce projet divise l'I. en 3 classes : adopté après quelques légers amendements, 6 fructidor, 576 (et n.). — Le C. arrête que le projet concernant les écoles primaires et centrales, présenté par Lakanal, et le projet concernant l'I., présenté par Fourcroy, seront remis par eux à la C. des Onze, avec invitation de les présenter à la C. N., 7 fructidor, 582. — Baraillon demande que tous les manuscrits relatifs à l'éducation physique et à la conservation des enfants, reçus pour le concours des livres élémentaires, soient renvoyés à l'I., pour en former un véritable ouvrage élémentaire, 17 fructidor, 634. — Lakanal et Fourcroy rendent compte de leur conférence avec Daunou ; aucune modification n'a été apportée au projet concernant l'I.; Daunou présentera ce projet à la C. N., 20 fructidor, 644-645. — Passage du rapport de Daunou du 23 vendémiaire en IV sur l'I., 791; texte du titre du projet de décret sur l'organisation de l'instruction publique, consacré à l'I., 796-798. — Ouï le rapport de la C. ex. sur le Journal de la Langue française de Domergue, le C. en arrête le renvoi à l'I.; il charge Lakanal de proposer à la C. N. le rapport de l'art. 9 du titre IV de la loi sur l'instruction publique, et de faire nommer le tiers de l'I. par la C. N. sur la présentation du C.; les livres provenant de l'Académie des sciences, qui se trouvent dans la bibliothèque du C., seront remis à l'I., 28 vendémiaire, 812, 813, 814. — Giroud et Roume sont chargés, en faisant relâche aux Canaries, de recueillir des renseignements sur les Guanches, et de les transmettre à l'Institut; le C., après avoir arrêté la liste du tiers-électeur des membres de l'I., charge Lakanal de la présenter le lendemain à la C. N., 1er brumaire, 822, 829; Lakanal affirme (*exposé sommaire*) qu'il a présenté cette liste à la C. N., en demandant qu'elle fût renvoyée au Directoire, ce qui aurait été décrété; il donne le texte du rapport qu'il en fit en la présentant; mais le procès-verbal de l'assemblée ne mentionne pas ce décret, 829 (n.), 832-822; liste des hommes destinés à former le tiers-électeur de l'Institut, d'après la liste de Lakanal, 833-833. — Grégoire est autorisé par le C. à transmettre à l'I. les lettres qu'il a reçues de la C. ex. des relations extérieures sur les objets de sciences et arts, 3 brumaire (matin), 856. — Le 3 brumaire, Daunou ayant lu à la C. N. la rédaction définitive du décret sur l'instruction publique, elle est adoptée; au titre IV, relatif à l'I., les articles 1, 10 et 12 ont été modifiés, les autres articles sont restés comme au projet du 23 vendémiaire; donc Lakanal n'a pas fait rapporter l'art. 9, malgré la décision du C. du 28 vendémiaire, et c'est le Directoire qui est resté chargé de choisir les membres du tiers-électeur, 861, 871, 872, 832 (n. 5). — Par une lettre d'une date incertaine, Ginguené prie Lakanal de lui transmettre la liste qui avait été présentée au C. et approuvée par lui, 835 (et n. 4, 5, 6). — Le 29 brumaire, un arrêté du Directoire nomme les 48 membres du tiers-électeur, 835 (n. 6), 838; liste de ces 48 membres, dont 24 figurent dans la liste de Lakanal, et dont l'autre moitié est composée de noms nouveaux, 838; indication des raisons qui ont fait éliminer 24 noms de la liste de Lakanal, et qui ont déterminé le choix des 24 noms nouveaux, 839. — Le 15 frimaire, le tiers-électeur se réunit au Louvre, où il est installé par le ministre Benezech et Ginguené; il élit les 96 autres membres du 18 au 24 frimaire, 834 (n. 1); des 4 membres qui, avec B. de Saint-Pierre et Mercier (appartenant au tiers-électeur), doivent former la section de morale, Grégoire et La Revellière sont élus le 19, Lakanal et Naigeon, le 23, 834 (n. 3), 835 (n. 1). — Le 24 frimaire, le tiers-électeur invite le ministre de l'Intérieur à convoquer les 96 élus pour le 1er nivôse, 835 (n. 7). — La première séance plénière de l'I., dans laquelle les 96 nouveaux élus prennent séance, a lieu le 1er nivôse, 836 (n. 2). — Le règlement de l'I., élaboré par lui-même, est présenté au Corps législatif; le Conseil des Cinq-Cents le renvoie à une commission composée de Sieyès, Quinette et Lakanal; le règlement est approuvé par les Cinq-Cents le 25 ventôse, par les Anciens le 15 germinal, 836. — L'inauguration solennelle de l'I. a lieu le 15 germinal; Daunou et Lalande y prononcent des discours, 836 (n. 2).

Instituteurs. — Dispositions relatives à leur nomination provisoire, première rédaction adoptée par le C., 3 novembre 1792, I, 38. — Suite, 5 novembre, 39-40. — Suite, 6 novembre, 41. — Démarche du C. auprès du C. de la guerre pour que les instituteurs soient exemptés expressément de la loi de recrutement, 28 février 1793, 368; Romme chargé de demander cette exception à la C. N., 5 mars, 374; l'assemblée passe à l'ordre du jour, 6 mars 375 (ann.). — Un article du décret du 9 septembre, supprimant les écoles militaires, charge expressément les corps administratifs de pourvoir au remplacement de 2 des instituteurs publics qui n'ont pas constamment professé, depuis 1789, les principes de la Révolution, II, 380. — Un décret du 3 octobre, rendu sur la proposition de Lakanal, autorise les corps administratifs à pourvoir au remplacement des instituteurs publics qu'ils jugeront incapables de remplir leurs fonctions 564 (ann. J). — Pargon demande si les maîtres d'école sont compris dans la classe des fonctionnaires publics qui ont droit à une pension de retraite : renvoyé à Grégoire, 11 germinal

an II, IV, 59; ajourné, 11 fructidor, 997. — Un article du décret sur les incompatibilités (24 vendémiaire an III) dispose que les instituteurs ne pourront cumuler avec leurs fonctions aucune autre fonction publique, V, 135 (ann.). — La section de Montreuil demandant si les instituteurs, depuis thermidor en activité, sont compris dans la classe des fonctionnaires à qui la C. N. accorde une indemnité : renvoyé à la 1re section, 18 pluviôse, 471. — Le C. des finances prend, le 17 ventôse, un arrêté portant que la loi du 4 pluviôse (augmentation de traitement) ne s'applique pas aux instituteurs et institutrices, 506 (n. 2). — Le jury d'instruction du district de Mauriac demande s'il peut choisir des instituteurs parmi les élèves de l'Éc. normale, les ci-dev. prêtres, les jeunes gens de la première réquisition : renvoyé à la 1re section, 28 ventôse, 613. — La 1re section est chargée de faire un rapport sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de suspendre le payement des instituteurs, 26 messidor, VI, 413. — Le C. arrête, en principe, que le tiers du payement des instituteurs sera supporté par la nation, et que les 2 autres tiers seront payés par les élèves; les presbytères et jardins seront accordés aux instituteurs, 28 thermidor. — La C. ex. remet un rapport sur les pressants besoins des professeurs et instituteurs, et des observations sur les écoles primaires, 4 vendémiaire an IV : renvoyé à la 1re section, 717-718. — La loi du 3 brumaire porte que les instituteurs sont nommés par les administrations de départements sur la présentation des administrations municipales; ils ne pourront être destitués que par le concours des mêmes administrations; il leur sera fourni par la République un local, tant pour leur servir de logement, que pour recevoir les élèves; lorsque les administrations de département le jugeront plus convenable, il leur sera alloué une somme annuelle pour leur tenir lieu du logement susdit, 793-794. — Voir aussi *Écoles primaires, Plan général, Traitements, Pensions des professeurs et instituteurs.*

Instituteurs de langue française. — Voir *Idiomes étrangers* (*Rapport et décret sur les*).

Instituteurs de morale. — Olivier entretient le C. de la nécessité de remplacer promptement les curés par des instituteurs de morale : renvoyé à Bouquier, 29 ventôse an II, III, 599. — La Société populaire de Louhans demande un décret qui proscrive tous les prêtres, et qui place dans chaque commune un homme de bien qui, par des discours simples, et une vie exemplaire, prêchera les vertus civiques : ordre du jour, 17 germinal, IV, 98.

Institutions républicaines, Institutions sociales. — L'art. 27 du décret du 26 germinal an II prévoit la nomination d'une commission de 3 membres chargée de rédiger le code des institutions sociales; le 3 floréal, Couthon, après avoir annoncé qu'un membre du C. de S. P. (Saint-Just) s'est occupé d'un travail sur les institutions républicaines, fait décréter que ce C. sera chargé de présenter le code en question; le 21 fructidor, Barère demande qu'une commission de 5 membres soit chargée de s'occuper d'un plan d'institutions républicaines, et de le proposer à la C. N. dans un mois et demi : il est décrété, sur la proposition de Chénier, que c'est le C. d'I. P. qui devra faire ce travail, V, 15-16, 19 (ann. B).

Institutrices. — Sur la proposition de Jacob Dupont, il est décrété, le 3 octobre 1793, que les filles congréganistes employées à l'éducation ou à l'instruction de la jeunesse seront remplacées par des citoyennes attachées à la Révolution, II, 565. — L'agent national du district de Belley demande si l'on peut appliquer aux institutrices la diposition du décret du 29 frimaire qui alloue aux instituteurs un traitement de 500 l. dans les communes où il ne s'en serait pas établi : ordre du jour, 25 messidor, 794. — Le C. charge Lakanal de proposer à la Convention de décréter qu'il y aura dans chaque école primaire un instituteur et une institutrice, 28 vendémiaire an IV, 813; décrété le 3 brumaire, 826 (n. 2), 873 (ann. E).

Instituts. — Un pétitionnaire demande la place de conservateur de l'institut de Versailles, 17 novembre 1792, I, 63. — Les instituts, qui forment le troisième degré d'instruction dans le plan de Condorcet, forment également le troisième degré dans le plan présenté par Romme au nom du C. le 20 décembre 1792, 211. — Détails sur la transformation du collège de la Trinité, à Lyon, et l'organisation du collège de Nantes et du collège national de Strasbourg en instituts, d'après le plan du C. d'I. P. de la Législative, 216 (n. 1), 220-222 (ann. F). — Dans le projet de décret présenté par Robespierre au nom de la C. du Livre, le 29 juillet 1793, le nom d'*instituts* est appliqué aux établissements de deuxième degré d'instruction (écoles secondaires de Condorcet), tandis que les instituts de Condorcet et de Lepeltier deviennent des lycées, II, 161-163, 397-399. — La pétition des autorités de Paris, du 15 septembre, applique le nom d'*instituts* aux établissements du troisième degré, d'instruction, et contient un « tableau des connaissances utiles qui seront enseignées dans les établissements d'instruction publique du troisième degré, ou dans les instituts, à Paris »; ce tableau, 415, reproduit presque textuellement celui qu'avait arrêté le C. le 28 mai 1793; les pétitionnaires demandent que les 10 collèges de Paris soient réduits à 6, sous le nom d'*instituts*, 412. — Une Commission d'I. P. nommée par le département de Paris, s'occupe d'un mode d'enseigne-

ment provisoire, conforme au vœu des décrets des 9 septembre et 3 octobre 1793 (rapport de Payan du Moulin, du 1er messidor an II, t. II, p. 567); cette C. propose d'organiser à Paris 5 instituts; le Directoire du département y ajoute un institut à Franciade et un pour le district de l'Égalité; projet de règlement rédigé par la C., modifié et approuvé par le Directoire du département en nivôse an II, IV, 628-630; la C. désigne, en ventôse, les 12 professeurs et l'agent proposés pour chacun de ces 7 instituts, 632-633. — L'administration gratuite de l'institut provisoire de Vienne-la-Patriote consulte le C. sur le sort de cet établissement : renvoyé à Bouquier et Thibaudeau, 3 floréal, 245. — Le département de Paris fait part au C. d'I. P. et à la C. N. des mesures qu'il a prises pour exécuter les décrets sur l'épuration de l'instruction publique, par la formation d'instituts destinés à remplacer provisoirement les collèges, 5 floréal, 25 prairial, 269 (n.), 626 (et n. 6); texte de l'adresse à la C. N., S. d., 627-628 (ann. A). — Un rapport de la seconde C. ex. au C. dit que les collèges de Paris avaient une existence provisoire, lorsqu'il plut au département de Paris, provoqué par la commune et ses chefs, d'organiser un comité d'instruction publique, de changer la dénomination de collège en celle d'institut, et d'organiser ces instituts sur des bases que la C. N. n'avait pas décrétées; mais cette instruction-là n'a point été édifiée; les anciens professeurs ont été éloignés, il n'en a point été nommé de nouveaux, et les édifices des collèges ont été convertis en prisons, 18 brumaire an III, V, 206. — Un mémoire de la C. ex., rédigé au commencement de frimaire, propose que les instituts aient 6 professeurs; qu'à chaque institut soit joint un pensionnat composé de 100 élèves entretenus aux frais de la République; il y aurait un institut pour 2 départements, plus 4 pour Paris; 261. Pour la suite, voir *Écoles centrales*. — La C. ex. remet un rapport sur le traitement des professeurs et du portier de l'Institut national de Nantes : renvoyé à la 1re section, 2 messidor, 316.

Instituts nationaux de sourds-muets. — Les instituts de sourds-muets de Paris et de Bordeaux sont l'objet de la sollicitude de la C. N., IV, 165. — Voir *Sourds-Muets*.

Instruction pour les marins de la République française, précédée de la Déclaration des Droits de l'homme et de l'acte constitutionnel, imprimée par ordre de la C. N. » — Cette *Instruction*, rédigée par Thibaudeau, a été adoptée par la C. N. le 18 floréal an II; elle forme une brochure in-18; reproduite intégralement par le *Moniteur* dans ses numéros des 22 et 23 floréal an II, IV, 305-306 (ann. 1). — Voir aussi *Marine et Marins, Livres élémentaires*. THIBAUDEAU.

Instruction publique. — Le titre IX du projet de constitution rédigé par la C. des Onze et présenté le 5 messidor an III est intitulé *Instruction publique;* dans le Projet de loi relative à la constitution, lu le 6 messidor, les articles 92-139 sont intitulés *Organisation de l'instruction publique*, VI, 336, 342. — Le titre constitutionnel *Instruction publique* est discuté le 8 thermidor, et adopté après des observations de Ch. Delacroix et de Creuzé-Latouche sur les écoles primaires, 461. — Voir aussi *Plan général d'instruction publique*.

« *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement,* » ventôse an II: 2e édition, messidor an II. — Voir *Commission des arts*.

Instruction (Nouvelle) sur les poids et mesures, et sur le calcul décimal, adoptée par l'Agence temporaire des poids et mesures, pour servir de supplément aux Instructions déjà publiées, et d'explication au décret du 18 germinal de l'an III, par C.-A. Prieur; chez Dupont, imprimeur libraire. — Voir *Poids et mesures*.

Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre, et Instruction abrégée, rédigée par Haüy, secrétaire de la C. des P. et M., parues en germinal an II. — Voir *Poids et mesures*.

Instruction sur l'exécution du décret du 29 frimaire an II. — Bouquier est chargé par le C. de présenter à la séance suivante une instruction sur l'exécution du décret du 29 frimaire, 29 pluviôse an II, III, 469. — Bouquier est invité à rédiger, dans le plus bref délai possible, l'instruction qu'il a promise, 8 germinal, IV, 38. — Thibaudeau adjoint à Bouquier, 11 germinal, 57. — Bouquier lit au C. un projet de décret portant instruction sur les écoles primaires, les locaux, le traitement des instituteurs, et servant à résoudre les principales questions faites au C. sur la loi du 29 frimaire : ce projet, approuvé, est envoyé au C. de S. P., 5 prairial, 467 (n. 3), 472, 475 (ann. A). — Le Comité arrête qu'il sera envoyé au C. de S. P. une [nouvelle] expédition de son arrêté [du 5 prairial] portant un projet de décret servant à résoudre les principales questions faites au C. d'I. P. sur la loi du 29 frimaire, 29 messidor, 824.

Intérieur (Ministre de l'). — Voir *Ministre de l'intérieur*.

Invalides. L'administrateur de la Maison nationale des militaires invalides consulte le C. au sujet des invalides qui demandent qu'on dise la messe le dimanche; ordre du jour, 3 frimaire an II, III, 1; texte de la lettre de Lechenard, syndic, 4 (ann. A). — Un rapport de Dupasquier et Picault sur les statues qui

décoraient le ci-devant église des Invalides est communiqué par la C. des A. : le C. en approuve les conclusions, 1er fructidor, IV, 953. — Sur le rapport fait des dégradations faites aux Invalides, arrêté que la C. ex. prendra les éclaircissements nécessaires, et que Hubert sera mandé au C. pour duodi afin de rendre compte lui-même, 10 vendémiaire an III, V, 103. — Le C., considérant qu'il est urgent de prendre des mesures pour arrêter les abus qui se commettent dans les travaux ordonnés pour l'enlèvement des signes de féodalité, arrête que la C. ex. se fera rendre compte de l'état des travaux exécutés à l'église et au dôme, des ordres qui ont été donnés, et en fera rapport, 12 vendémiaire, 107. — Le 8 brumaire, dans un second rapport à la C. N. sur le vandalisme, Grégoire se plaint que les statues colossales qui ornaient le pourtour extérieur du dôme jonchent maintenant une cour de morceaux et de tronçons : il faudra bien qu'on exhibe les ordres en vertu desquels ces destructions ont été opérées, 166 (et n. 4). — Le C. arrête que Hubert et toutes autres autorités responsables seront tenus de représenter les ordres en vertu desquels ces destructions ont été commises, 11 brumaire, 186. — Hubert n'ayant pas encore exécuté l'arrêté du 11, le C. le mande à sa prochaine séance, 16 brumaire, 202. — Hubert présente des copies certifiées de pièces prouvant que ses opérations ont été commandées par des ordres supérieurs, 18 brumaire, 206. — Thibaudeau fait adopter une lettre au C. de la guerre, relative à la formation d'une compagnie d'invalides à poste fixe au Muséeum d'histoire naturelle, 12 nivôse, 388.

Inventaire des objets utiles aux arts. — Le C., renouvelé par les décrets des 15e et 17e jours du premier mois de l'an 2e, constitue une section de l'inventaire des objets utiles aux arts, dont sont membres Bouquier, David Arbogast, Thomas Lindet et Boutroue, 19 du premier mois, II, 606.

Irlandais (Collège et Séminaire). — Pétitions diverses relatives au payement de leurs rentes, I, 303 et 308-309 (ann. B); Chasset nommé rapporteur, 4 février 1793, 303. — Chasset fait un rapport au C.; conférera avec le C. des finances, 5 février, 311. — Chasset présente au C. un projet de décret, qui est adopté; Mathieu et Daunou lui sont adjoints, 8 février, 317. — Décret de la C. N. relatif aux pétitions ci-dessus, 14 février, 318 (ann. B). — Bourdon chargé du rapport, 15 février, 335. — Chasset et Bourdon se concertent avec les C. des finances et d'aliénation, 5 mars, 374. — Chasset chargé du rapport en remplacement de L. Bourdon, en mission, 26 mars, 398. — Bourdon fait approuver au C. un projet de décret confirmant la nomination faite, par les élèves de l'établissement irlandais, d'un directeur en remplacement des anciens supérieur et administrateur Kearney et Walsh (Kearney avait été arrêté par ordre du C. de S. G.), 3 septembre, 355, 356; décret voté le 6 septembre, 336 (n. 1), 360 (ann. B). — Réclamation des élèves du Collège irlandais; Bourdon rapporteur, 7 septembre, 362. — Le 15 germinal an III, Merlino, au nom du C. des secours, fait un rapport sur une pétition des administrateurs et étudiants du Collège des Irlandais : extraits du rapport; texte du décret rendu, qui assimile ceux des administrateurs et étudiants qui n'occupent aucune place aux réfugiés des colonies, VI, 38, 40-41 (ann. C).

Is-sur-Tille, Côte-d'Or, chef-lieu de c. — A l'inauguration du temple de la Raison de cette commune, un discours a été prononcé par Lucan : vu au C., 11 floréal an II, IV, 294. — La relation d'une fête célébrée dans cette commune est renvoyée à la C. des fêtes décadaires, 7 fructidor, 975.

Isère, département. — Le département pétitionne, en même temps que la commune et le district de Grenoble, pour qu'une maison d'économie rurale soit établie dans le district de Grenoble et dans tous les districts : renvoyé à Grégoire, 30 août 1798, II, 350. — L'arrêté général du 28 ventôse an III, place l'école centrale à Grenoble, V, 614; confirmé, par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53. — Un décret du 6 messidor porte que les auteurs des massacres de Lyon, les émigrés rentrés et les membres de la Compagnie de Jésus seront jugés par le tribunal criminel de l'Isère, 333.

Isle-Adam (L'), Seine-et-Oise, chef-lieu de c. — Le décret du 16 floréal an II place le château de l'Isle-Adam (qui avait appartenu au prince de Conti) au nombre des maisons nationales qui ne seront pas vendues et seront conservées pour servir aux jouissances du peuple et former des établissements utiles, IV, 318 (ann. C).

Isle-Dieu (Ile d'Yeu), Vendée, chef-lieu de c. — La société républicaine de l'Isle-Dieu demande un professeur d'hydrographie : renvoyé à Ferry, 23 nivôse an II, III, 281. — Elle demande qu'on défende l'impression et la vente de tous les almanachs qui rappellent les jours d'oremus, de sabbats, etc. : renvoyé à Duval, 15 floréal, IV, 314. — Le C. prononce le vu sur une adresse de la Société populaire, 17 prairial. 541.

ISNARD (Maximin), député du Var à la C. N. — Décrété d'accusation le 3 octobre 1793, puis mis hors la loi, écrit à la C. N. pour demander des juges : sa lettre, lue le 24 frimaire an III, est renvoyée aux 3 C., V, 318. — En ventôse,

publie une brochure intitulée *Proscription d'Isnard;* le *Moniteur* en rend compte le 18 ventôse, 586-587. — Rappelé dans le sein de la C. N. par le décret du 18 ventôse, 588. — Le 2 germinal, proteste contre le discours de R. Lindet; le 5, sur une interprétation de Le Blanc, déclare qu'il n'a rien à retirer des paroles qu'il a prononcées le 25 mai 1793, VI, 7, 9. — Nommé dans les pièces trouvées chez Lemaître et lues le 25 vendémiaire an IV, 805.

ISNARDI, commissaire faisant fonction de bibliothécaire à Arras. — Annonce qu'il expédie la Bible de 1450 réclamée (10 floréal); demande que son traitement et celui de ses 2 adjoints soit payé à raison de 15 l. par jour pour 3 personnes, conformément au décret : ordre du jour, le salaire étant fixé par le décret, 5 prairial an III, VI, 228.

ISORÉ (Jacques), député de l'Oise à la C. N. — Notice, II, XCVII. — En mission à l'armée du Nord, fait passer au C. des traits de barbarie des Autrichiens, pour contraster avec les traits de vertus sociales qui seront consignés dans la Feuille de morale, 11 brumaire an II, II, 728 (et n. 4, addenda). — Signe, comme secrétaire de la C. N., le 24 floréal, le renvoi au C. d'une lettre de la municipalité de Chagny et le 29 floréal, celui d'une lettre de la Société populaire de Nice et de 2 lettres de la Société populaire de Molême, IV, 611 (n. 7), 612, 613 (fin de la n. 9 de la p. 612).

ISSOIRE, Puy-de-Dôme, chef-lieu d'arrondissement. — Voir MARILHAT.

ISSOUDUN, Indre, chef-lieu d'arrondissement. — L'agent national de cette commune demande s'il doit faire exécuter la loi du 8 pluviôse qui ordonne l'établissement d'instituteurs de la langue française : renvoyé à Grégoire, 27 thermidor an II, IV, 940; le C. arrête de répondre que l'intention de la C. N. est qu'on enseigne partout la langue française, 11 fructidor, 997.

ITH (J.-S.), de Berne, théologien et professeur, ami de Pestalozzi. — Son nom est associé à celui de Pestalozzi dans un passage du procès-verbal de la séance du C. du 30 brumaire an III, V, 249. — Voir PESTALOZZI.

IUNG (Le général). — Dans l'ouvrage *Bonaparte et son temps,* donne des détails sur les préparatifs faits à Toulon en l'an II pour une expédition en Corse, III, 630.

IZOARD (Jean-François-Auguste), député des Hautes-Alpes à la C. N. — Notice, I, LXXXV. — Nommé membre du C. d'I. P. en janvier 1793, 243 (n.). — Désigné, avec 3 autres, pour le dépouillement de pétitions sur lesquelles il n'a été encore rien statué, 7 mai, 441. — Élu secrétaire du C., 21 mai, 465. — Désigné comme membre restant, le 6 juin, 475. — Nommé rapporteur d'une pétition de Demoulin, 31 août, II, 352. — Fait son rapport; David chargé de proposer à la C. N. l'ordre du jour, 3 septembre, 358. — Nommé rapporteur d'un projet d'Académie nationale des arts, par Sedaine, 12 septembre, 397. — Nommé rapporteur d'une pétition de la commune de Thiron; nommé rapporteur, en remplacement de Gaudin, d'une lettre de Paré relative à l'Académie d'architecture, 1er octobre, 522, 525 (n. 3). — Éliminé au renouvellement du 15e jour du 1er mois de l'an 2e, 593 (n.). — Une lettre de lui recommande au C. l'espagnol Garazat : renvoyée au C. de S. P., 4 thermidor an III, VI, 447.

J

JAC (Jacques), député du Gard à la C. N. — Notice, III, CXXIV. — Désigné par le C. de l'examen des comptes, en exécution du décret du 27 septembre 1793, comme l'un des 2 commissaires (l'autre est André Dupin) chargés de surveiller le travail de revision des comptes des ci-devant 3 Compagnies de finances, III, 17 (ann. C). — Le 21 frimaire an II, chargé avec Dupin, de faire amenager en prison l'ancien hôtel des Fermes, et d'y faire transférer les fermiers généraux détenus à Port-Libre, 26. — Assiste, avec Dupin, à une opération de levée et réapposition de scellés chez Lavoisier, le 19 nivôse, 234 (suite de la n. 1 de la p. 233), 240.

JACOB (Dominique), député de la Meurthe à la C. N. — Le 24 floréal an III, lit 2 lettres envoyées par le maire de Toul, relatant des actes de générosité à l'égard des indigents, V, 420.

JACOB (Fr.). — Il a exécuté une grande partie des meubles les plus précieux que le Gouvernement dispose (*sic*) à l'exportation : demande à être autorisé ou requis pour en tirer les esquisses, 26 brumaire an III, V, 222. — Sur sa demande d'être placé à la tête d'un établissement typographique de la République, le C. arrête qu'il sera écrit à la C. ex. d'agriculture et des arts pour l'inviter à utiliser les talents de ce citoyen, 10 ventôse, 546. — La pétition par laquelle il demande la direction de la fonderie de caractères qui est entre les mains de l'Agence de l'envoi des Lois est renvoyée à la 2e section, 12 messidor, 382.

Jacobins (Société des). — A la séance du 30 juin 1793, présidée par David, Hassenfratz attaque le nouveau plan du C. d'I. P. et son auteur le prêtre Sieyès; la Société envoie une députation à la Société des Cordeliers pour lui dénoncer

les intrigues « contre-révolutionnaires » de Jacques Roux, I, 524-526. — Séances des 15, 17, 19, 22, 29 juillet : plan de Michel Lepeletier, lu par son frère Félix, et imprimé aux frais de la Société, II, 63-66. — Décide, le 29 juillet, de s'occuper du plan de Lepeletier, 161; le 31 juillet, entend Danton, qui, pour défendre ceux des nobles qui ont donné des gages à la liberté, fait l'éloge de Lepeletier, 193-194. — La distribution des prix aux élèves de l'Université de Paris a lieu le dimanche 4 août dans la salle des J., 230-231. — Le C. d'I. P. du département demande à la Société, le 13 septembre, d'accorder sa salle pour le dimanche matin 15, afin de servir de lieu de réunion à une députation qui doit présenter à la C. N. une pétition sur l'instruction publique, 405. Les pétitionnaires se réunissent le dimanche matin dans la salle des J., et vont de là à la C. N., 408; le soir à la séance de la Société, Dufourny rend compte du succès de la pétition, 420. — Le 25 septembre, Coupé (de l'Oise), président depuis le 18, rend compte de la séance de la C. N. de ce jour et de la tentative faite pour renverser le C. de S. P.; dénonce l'attitude de Thuriot, Duhem, Du Roy, etc.; Boissel attaque Thuriot, 495-496; le 27, Thuriot se justifie, 497-498. — Le 6 brumaire, la Société applaudit Thuriot disant que toutes les religions sont de convention, 749 (suite de la n. 5 de la p. 748). — Une députation de la Société se présente au C. pour appuyer une réclamation de Stephanopoli, 15 brumaire an II, 747. — La Société présente Thomas Rousseau au C. comme rédacteur de la *Feuille de Morale,* 783. — On lit à la Société, le 23 brumaire, une lettre de Grégoire relative aux *Annales du civisme;* discussion à ce sujet, 786-787 (ann. A). — Daguey offre à la Société, le 1er frimaire, un tableau de la Déclaration des droits; Anacharsis Clootz, qui préside, le remercie, 368 (n. 3). — Le 21 frimaire, Bouquier lit son projet de décret sur l'instruction auquel la C. N. vient d'accorder la priorité; Félix Lepeletier en fait décider la réimpression et la distribution aux frais de la Société, Hébert en fait l'éloge; Hassenfratz et Dufourny présentent quelques observations, 149-150. — Sur une pétition des J., lue le 2 pluviôse, la C. N. décrète que chaque année une fête civique commémorera l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI, 557 (n. 1). — Une lettre de la Société, le 8 pluviôse, relative aux appointements des instituteurs de l'Éc. de musique (Éc. des Menus), est lue au C., le 11 pluviôse : Mathieu est rapporteur, 375. — Une autre lettre, portant extrait de celle d'un maire, est renvoyée à Villar, 13 pluviôse, 388. — A la séance de la Société du 16 ventôse, Collot d'Herbois prononce un discours conciliant pour rétablir l'union entre les J. et les Cordeliers; le 17, il conduit une députation des J. aux Cordeliers; le 22, une députation des Cordeliers aux J., 559 (n. 2). — La Société envoie au C. copie d'une lettre de Muller et Neef, qui ont trouvé un remède pour la morve, 29 ventôse, 597. — Elle envoie la copie d'un projet d'accessoires pour le Panthéon : renvoyé à David, 11 germinal, IV, 59. — La Société fait passer au C. l'extrait d'une lettre de la Société populaire de Jean-Jacques Rousseau (Saint-Esprit), qui demande 2 instituteurs et 2 institutrices de son choix : ordre du jour, 15 germinal, 80. — Le 19 floréal, à l'occasion du décret rendu la veille, Brival reproche à Lequinio d'être l'auteur d'un livre qui prêche l'athéisme; Lequinio proteste que la vertu est le seul mobile de ses actions; la Société déclare qu'il n'a pas besoin de se justifier. — Le 25 floréal, Collot attaque les sociétés sectionnaires, parle avec enthousiasme de la prochaine fête en l'honneur de l'Être-Suprême, et tourne en ridicule les fêtes célébrées en l'honneur de la Raison, 354-355. — Les Jacobins transmettent au C. une lettre de la Société populaire de Strasbourg : renvoyé à la C. ex., 25 floréal, 430. — Le 26 floréal, Jullien fils propose une adresse à la C. N. pour la féliciter de son décret du 18; Robespierre fait retrancher de l'adresse une citation de Rousseau disant que tous ceux qui ne croient pas à la Divinité doivent être bannis de la République, 432. — Le 27 floréal, une députation des J. se présente à la C. N. ,et Jullien fils lit l'adresse adoptée la veille; Carnot qui préside, répond : Couthon prononce un discours contre l'athéisme et fait décréter que les J. ont bien mérité de la patrie; Bréard fait décréter l'impression de l'adresse et des discours de Carnot et de Couthon, 433-435. — La Société des J. ayant écrit au C. au sujet de la réclamation d'une bibliothèque faite par la commune de Montivilliers, la lettre est renvoyée à la section de bibliographie, 27 floréal, 439. — Le président du C. de correspondance de la Société, Kienlin, et l'archiviste, T. Rousseau, ont fait passer au C., le 6 thermidor, un hymne à l'Être-Suprême envoyé par la Société populaire de Guîtres : renvoyé à Bouquier, 1er fructidor, 955. — La Société qui s'est épurée après le 9 thermidor (V, 3) décide, le 6 fructidor, que ses séances auront lieu désormais les jours impairs de la décade, IV, 991 (suite de la n. 2 de la p. 990). — Un membre du C. d'I. P. propose que, pour donner à ceux de ses membres qui suivent les séances des J. les moyens de le faire sans interrompre les travaux du C., celui-ci se réunisse désormais les jours pairs au lieu des impairs : adopté, 10 fructidor, 990 (et n. 2): les membres du C. qui font encore partie des J. sont Fourcroy, L. Bourdon, Duval et Duhem; l'arrêté du C. ne peut être appliqué qu'à partir du

26 fructidor, 991 (suite de la n. 2 de la p. 990). — Le 7 fructidor, Delmas devient président; après des observations de Maure, Mallarmé, Dubois-Crancé, la Société décide de présenter le lendemain une pétition réclamant le maintien du décret qui ordonne l'impression de la liste des détenus mis en liberté; le 8, la C. N. passe à l'ordre du jour sur la pétition; le 9, Tallien dit que la C. N. saura faire un 10 fructidor contre les complices de Robespierre; le 13, la Société invite Lecointre, Tallien et Fréron à venir se disculper; le 17, Tallien et Fréron se présentent : leur expulsion et celle de Lecointre sont prononcées, V, 3-4. — La Société décide, le 21, de faire une adresse à la C. N. pour demander que la translation des cendres de Marat au Panthéon ait lieu le jour de la 5e sans-culottide, 15 (suite de la note 1 de la p. 14); Duhem réclame l'exécution du décret du 17 septembre pour la déportation des nobles et des prêtres; il est appuyé par Carrier et Levasseur, 25; le 13, comme quelqu'un demande que la Société s'occupe de l'adresse, Bouin répond que la plus belle fête en l'honneur de Marat est de rendre justice aux patriotes opprimés, et Billaud fait décider que l'adresse aura pour objet les plaintes des patriotes, 15 (suite de la n. 1 de la p. 14); il est appuyé par Monestier, Levasseur, Mathieu, Duhem, Bassal, Carrier; sont nommés, pour rédiger l'adresse, Billaud, Bassal, Massieu, Royer et Levasseur, 25. — A la C. N., le 24, à propos de l'attentat contre Tallien, Merlin (de Thionville) dénonce les J.; Bentabole l'appuie; Thibault dit qu'il faut détruire tous les J.; Guyomar demande que Thibault soit rappelé à l'ordre; Barras proteste que la C. N. n'a pas l'intention de dissoudre les Sociétés populaires, 25-26. — A la séance extraordinaire des J., le 24, L. Bourdon demande que les séances s'ouvrent exactement à 6 h., parce que beaucoup de membres sont tenus de se rendre à un C. à 8 h. et demie; la Société discute et adopte l'adresse et nomme 12 commissaires chargés de la présenter, 26. — Le 25, à la C. N., après la lecture d'une lettre de la Société populaire de Montpellier, et d'une adresse de la Société des J. de Grenoble signalant les dangers que fait courir à la République la réaction qui a suivi le 9 thermidor, la députation des J. de Paris présente son adresse : la C. N. en vote la mention honorable, l'impression et l'envoi aux départements, et accorde à la députation les honneurs de la séance : ce fut la dernière fois qu'il se trouve une majorité pour affirmer la volonté de suivre la politique révolutionnaire inaugurée en juin 1793, 26-27.

Une phrase prononcée par Dubois-Crancé à la C. N. (3e sans-culottide), parlant d'un million de Français dont la fortune nourrit l'industrie des 24 autres millions, soulève l'indignation des J. : Garnier (de Saintes) et Levasseur (de La Sarthe), 5e sans-culottide, Audouin (7 vendémiaire an III), Bouin (9 vendémiaire) protestent énergiquement, 69-70. — Le 1er vendémiaire an III, L. Bourdon présente des observations sur la situation politique : affirme à la Société qu'elle est bien supérieure à ses ennemis, 82. — Le 25 vendémiaire, le décret sur la police des Sociétés populaires ayant été voté le matin, Lejeune, aux J., demande à Billaud et à Collot pourquoi ils se sont tus; ils répondent que leur intervention eut été plus nuisible qu'utile; Bassal, Romme, Goujon espèrent que, malgré le décret, les Sociétés populaires pourront encore rendre des services à la liberté; Crassous prétend qu'elles acquerront des forces nouvelles; en réalité, le décret du 25 vendémiaire paralysa l'action des J., 135. — Le 29 vendémiaire, Massieu annonce que le C. d'I. P. va présenter une loi sur les écoles primaires, et en résume les dispositions; 2 citoyens trouvent que le chiffre de 50 élèves par instituteur est trop élevé; Maure recommande d'élever la position sociale de l'instituteur; un citoyen qui arrive du Mont-Terrible dit que dans ce département le décret du 8 pluviôse n'est pas exécuté, et rappelle un projet présenté 4 mois auparavant par la Société populaire de Délémont; Massieu répond aux observations qui ont été faites; Goujon dit qu'il faut instruire les hommes à la justice et à la vérité, et demande que la Société discute les grands principes de l'instruction publique; L. Bourdon demande et obtient la parole pour la séance suivante, 149-151. — Le 1er brumaire, L. Bourdon ne parle pas, mais un citoyen, Cordonnier, lit un discours sur l'instruction publique; puis plusieurs orateurs parlent du débat qui a eu lieu à la C. N. la veille sur le 31 mai; Bassal dit que les véritables terroristes ont été les hommes du parti girondin, 161. — Le 3 brumaire, Collot prononce un grand discours sur l'instruction publique, 174. — Le 5 brumaire, Boissel parle sur l'instruction; un autre membre désire l'instruction commune; un troisième dit qu'il vaut mieux laisser quelque temps les enfants à leurs parents, 176. Le 7 brumaire, L. Bourdon se plaint que les patriotes sont persécutés; Albitte, Lejeune, Duhem, parlent des dangers de la République 176-177. — Le 13 brumaire, un citoyen, à propos du procès du C. révolutionnaire de Nantes, parle de la marche de la contre-révolution; Levasseur rappelle les atrocités commises par les Vendéens et les chouans; Billaud prononce la phrase fameuse : « Le lion n'est pas mort quand il sommeille, et à son réveil, il extermine tous ses ennemis », 194-195. — Le 15, Arena raconte qu'il a vu dans le Midi l'aristocratie triomphante et les patriotes traités de brigands; un citoyen déclare que la Répu-

blique est en danger; Massieu proteste contre les vils libellistes qui appellent les J. des hommes de sang; Maure propose que la Société nomme 12 de ses membres pour aller à la C. N. demander les noms de ceux des J. qui avaient correspondu avec les émigrés, comme l'avait prétendu Clauzel : adopté. Le 16, les 12 délégués vont à la C. N. demander qu'un rapport fût fait sur la dénonciation de Clauzel : après un débat orageux, l'assemblée passe à l'ordre du jour, 204. — Le 17, aux J., on parle des projets annoncés par les contre-révolutionnaires d'attaquer la Société; Gay-Vernon recommande le calme et la vigilance; on donne lecture d'un article de l'*Orateur du peuple* contenant des injures atroces contre Carnot; Massieu, Maure, Arena, Billaud, Duhem prennent la parole, 212. — Le 19 brumaire, les J. sont assiégés dans leur local, à l'instigation des agioteurs; ils se défendent; les C. de gouvernement n'interviennent que tardivement pour faire disperser l'attroupement; le lendemain 20, à la C. N., Duhem accuse la Cabarrus et Tallien d'être les instigateurs de l'agression; Du Roy prend la défense des J.; Reubell propose, au nom des C., la suspension des séances des J.; la C. N. ordonne une enquête, 212-213. — Le 21, les J. sont de nouveau attaqués; après avoir chanté des hymnes patriotiques et entendu un élève de l'Éc. de Mars qui leur apporte le salut de la Société populaire de Saint-Chamond, ils lèvent leur séance (qui fut la dernière) sur un discours de Monestier, 213. — La même nuit, les C. prennent un arrêté ordonnant la fermeture des J.; Thérésia Cabarrus s'est vantée d'être allée elle-même, avec Fréron et Merlin (de Thionville), enlever les clefs de la salle, 213. — Le 22, la C. N. approuve l'arrêté des C., 213. — Le 5 pluviôse, Merlin (de Thionville) fait décréter que, vu l'éloignement du Jardin des Plantes, la salle des J. servira aux séances de l'Éc. normale, et que les C. des finances et d'I. P. sont autorisés à faire les dépenses nécessaires pour l'approprier à cet usage, 446-447 (annexes). — Le 27 pluviôse, Legendre dit que les hommes qui, aux J., ont voulu rétablir la terreur, sont dans la C. N.; il y a des hommes qui ne pardonnent pas à la C. N. d'avoir fermé les J.; Gaston répond que la majorité des J. était pure, et demande qu'on cesse d'employer les qualifications de terroristes et de buveurs de sang. 495. — Le 1er germinal, Thibaudeau dit que si la constitution était mise promptement en vigueur, dans 3 mois les J. seraient rétablis et la représentation nationale dissoute, 30 ventôse, 619. — La foule qui envahit la C. N. le 12 germinal demande, entre autres choses l'ouverture des J.; l'adresse de la C. N. dit que les conspirateurs « demandaient tout à la fois l'ouverture du Temple et celle de l'antre des Jacobins », VI, 28, 30. — Le 13 germinal, Roux rappelle qu'il a été décrété que les écoles normales se tiendraient aux J. et demande que le C. d'I. P. présente les moyens de faire exécuter le décret; un membre annonce que le C. des finances est chargé de présenter un décret sur cet objet, V, 447. — Le 28 floréal, Delecloy, au nom du C. de S. G., fait décréter l'établissement, sur l'emplacement des ci-devant J., d'un marché public qui s'appellera marché du Neuf-Thermidor, comme le moyen de « faire disparaître ce réceptacle impur », et de « convertir » cet antre infect en un monument vraiment populaire, V, 447; VI, 217. — Le 6 fructidor, en faisant voter un décret pour la fermeture immédiate de toutes les assemblées connues sous le nom de clubs ou de sociétés populaires, Mailhe compare les J. aux brigands féodaux, qui retinrent si longtemps dans la servitude les 99 centièmes de la nation, 577.

JACOTOT, professeur de physique au collège de Dijon. — Il prie le C. d'arrêter que la pension d'émérite lui sera payée, lorsqu'il aura complété les 20 ans exigés, ou qu'on lui tiendra compte des 16 ans qu'il a consacrés à l'instruction de la jeunesse : renvoi à la 1re section, 22 germinal an III, VI, 71.

JACOTOT (Joseph), substitut du directeur des études à l'Éc. normale des travaux publics. — Dans l'hiver de l'an III, est un des 3 instituteurs (chargé de la physique particulière) qui donnent des leçons, à l'hôtel Pommeuse, aux 50 aspirants instructeurs parmi lesquels furent choisis en germinal les chefs de brigade, V, Introd., XXXIX.

JACOTOT (Pierre). — Nommé, par un arrêté du 5 frimaire an III, bibliothécaire et secrétaire du Conseil d'instruction de l'Éc. centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A, addenda).

JACQUART ancien employé de la Ferme générale. — Nommé par décret du 25 septembre 1793 l'un des 5 reviseurs attachés à la Commission des ci-devant 3 compagnies de finances, III, 17 (ann. C).

JACQUEMARD ET BENARD, entrepreneurs. — Acompte reçu par eux le 6 fructidor an II, IV, 593.

JACQUEMART, ancien curé de Floing. — Devenu instituteur national, écrit au C. pour demander s'il lui est permis d'enseigner : le C. répond qu'il est permis de faire tout ce que la loi ne défend pas, 11 prairial an II, IV, 503 (et n. 2). — Jacquemart, libraire à Paris, frère du ci-devant curé, expose que celui-ci avait été nommé instituteur à Floing, mais que le département des Ardennes l'a destitué; demande la place d'instituteur pour lui-même : renvoyé au C. de S.P., 17 prairial, 544 (et n. 5). — Le ci-devant curé écrit qu'au mépris de l'arrêté du C. du 11 prairial, la municipalité a refusé de lui laisser reprendre sa place d'insti-

tuteur, et qu'on lui refuse un certificat de civisme renvoyé au C. de S. G., 3 messidor, 673 (et note 1).

JACQUEMART, libraire à Paris. — Frère du précédent, expose au C. le cas du ci-devant curé de Floing; demande la place d'instituteur pour lui-même, parce qu'elle le mettra à portée de secourir sa famille; envoie une brochure sur la culture du houblon, IV, 544 (n. 5); — mention civique accordée à cette brochure, 545. — Transmet, le 1er messidor, une lettre de son frère, 673 (n. 1).

JACQUEMONT (Venceslas), membre du Tribunal en l'an VIII. — Demande une des 6 places de conservateur à la B. N. : renvoyé à Villar, 29 vendémiaire an IV, VI, 820. — Membre, en l'an VII, du Conseil d'instruction publique ; les biographes de Jullien de Paris (Sarrut et Saint-Edme) le font, à tort, membre de la C. ex. de l'I. P. en l'an II avec Ginguené, IV, 226 (et n. 3).

JACQUET, instituteur à l'Éc. nationale de Juilly. — Nommé dans l'arrêté du C. du 4 fructidor an III, VI, 571.

JACQUIER, ancien membre de l'administration du département du Mont-Blanc, destitué. — Le district de Cluses l'ayant nommé élève de l'Éc. normale, plusieurs députés du Mont-Blanc invitent le C. à l'exclure : renvoyé aux représentants prés l'Éc., 2 pluviôse an III, V, 442.

JACQUIN. — Un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 579 (note).

JACQUIN, commis du C. — Dénoncé comme prévenu d'aristocratie, 17 octobre 1792, I, 2. — Employé à la bibliographie, donne sa démission pour devenir rédacteur du *Journal de la République française et du Tribunal révolutionnaire,* 3 germinal, an II, IV, 14. — Adresse au C. son ouvrage : *Galerie philosophique des hommes les plus célèbres,* et le propose comme livre élémentaire : mention honorable, 15 germinal, 81. — La C. des A. arrête, le 5 floréal, de le proposer au C. comme pouvant servir utilement la cause publique dans les départements de la Meurthe, de la Meuse et de la Moselle, en prenant des renseignements sur les bibliothèques, 271 (n. 8). — Publie, avec Étienne Dupin, et Th. Rousseau un *Almanach du républicain,* dont le n° 2 parvient au C. le 17 prairial : renvoyé au concours, 540 (et n. 5); le n° 1, qui parvient le 19, est renvoyé à Lindet, 557; sur le rapport fait par Lindet, le 27 prairial, ces 2 numéros sont renvoyés au C. de S. P., 634; un autre exemplaire du n° 2, adressé à la C. N., a été renvoyé au C. d'I. P., le 2 messidor, 540 (note 5).

JACQUINET, agent national du district de Vézelise. — Encore, le 11 germinal an II, un exemplaire imprimé de l'arrêté du 8 germinal pris par le district et un *Dialogue* de sa composition entre Bara et l'Ami du Peuple, 15 germinal, IV, 97, 106. — Transmet le 5 prairial au département de la Meurthe la décision du C. de S.P. du 29 germinal qui donne tort au département contre le district de Vézelise, 338.

JADIN (Louis), compositeur, membre de l'Institut national de musique. — La 3e livraison (prairial) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales* contient de lui le *Chant d'une esclave affranchie par le décret de la Convention, sur le berceau de son fils,* paroles de Coupigny, IV, 549 (ann. B). La 4e livraison contient de lui une *Symphonie pour instruments à vent;* la 6e, une *Ouverture,* 806. — Une symphonie de lui sera exécutée à la fête de la 5e sans-culottitte, 28 fructidor, V, 33, 51.

JAGOT (Grégoire-Marie), député de l'Ain à la C. — Notice, II, XCVII. — Signe, comme secrétaire, une expédition du décret du 28 septembre 1793 sur les Annales du civisme, 505. — Le, 13 thermidor, an II, est éliminé du C. de S. P. IV, 879. — Le 3 germinal an III, prend la défense des anciens C., VI, 8. — Le 9 prairial, décrété d'arrestation, 241.

JALÈS, château de l'Ardèche. — Centre d'un complot royaliste (camp de Jalès) en 1792, et brûlé; J.-P.-F. d'Audiffret fut emprisonné comme complice de la conspiration de Jalès, IV, 201.

JALLET (L'abbé), député du Tiers aux États-généraux. — Rapporte dans son *Journal* un propos tenu par Louis XVI après la séance royale du 23 juin 1789, IV, 497 (note).

JALLIN-CHAMBLANT, de Dijon, émigré. — Décret portant qu'il sera sursis à la vente de sa collection d'histoire naturelle, 10 octobre 1792, I, 6-7 (ann. A); le *Moniteur* l'appelle « Jeannin-Chamblanc », 6 (n. 2). — Avisé qu'on se propose, à Dijon, de vendre la collection que Jeannin-Flamant (il faut lire sans doute « Jallin-Chamblant ») a laissée en émigrant, le C. charge son président d'écrire que cette collection doit être conservée, 29 thermidor an II, IV, 945.

JAMET. — Fait hommage du *Traité d'arithmétique élémentaire* qu'il destine au concours : renvoyé au concours, 19 floréal, an II, IV, 369.

JANCEN. — Envoie au C. une pétition enregistrée en germinal an II, IV, 178 (suite de la n. 3 de la p. 177).

JANNET. — Nommé commis à la bibliographie le 29 prairial an II, IV, 654.

JANSON l'aîné, musicien. — Figure sur la liste présentée par Villar, le 28 messidor an III, et sur celle du 30 messidor, dans la 1re classe, IV, 427, 432. — Figure sur la liste du 10 fructidor dans la 1re classe, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

JANVIER, mécanicien-astronome. — Le 15 juillet 1793, adresse à la C.N. un mémoire relatif à une grande machine à marées qui lui a été commandée en 1789 par le gouvernement;

renvoi au C. le 27 juillet, III, 43 (n. 3), 50 (ann. E). — Ferry nommé rapporteur, 9 frimaire an II, 43. — Membre de la C. des A. réorganisée (section de physique), listes des 5 pluviôse, 18 pluviôse, et 15 ventôse, 323, 327, 502. — Une pendule de sa construction, qui est à l'Éc. des Mines, sera placée au Louvre, après qu'il l'aura décimalisée, 19 pluviôse, 429. — La C. des A. demande au C. si elle peut lui confier les instruments d'astronomie et de physique trouvés chez Bochart de Saron; renvoyé aux membres du C. qui font partie de la C. des P. et M., 25 floréal, IV, 428. — On lui renvoie l'examen d'une horloge décimale construite par Holley, 1er messidor, 665; arrêté qu'il sera invité à venir faire son rapport à la prochaine séance, 25 messidor, 789. — Le président donne lecture du rapport de janvier; renvoyé au C. de S. P., 5 thermidor, 845, 848-849. — Nommé membre du jury des horloges par décret du 4 fructidor, 951. — Sur la proposition contenue dans la lettre de janvier (relative évidemment à des pendules de précision à fournir aux bureaux télégraphiques), le C. passe à l'ordre du jour motivé sur l'inutilité absolue des pendules pour l'établissement du télégraphe; sa machine à marée est renvoyées à la C. des A., 18 vendémiaire an III, V, 122. — La C. des A. est autorisée à lui délivrer un des instruments de passages qui appartiennent à la nation, 18 brumaire, 207. — La C. ex. remet un rapport sur une demande de janvier relative à une machine à marées : renvoyé à la 2e section, 8 vendémiaire an IV. VI, 741.

JAQUINOT. — Son hymne au vaisseau le *Vengeur* est renvoyé à Villar, 21 thermidor, an II, IV, 919.

JARD-PANVILLIER (Louis-Alexandre), député des Deux-Sèvres à la C. N. — Ayant appuyé les dénonciations faites contre Vianney, sera invité à venir s'expliquer à la prochaine séance du C., 22 nivôse an III, V, 410. — Confirme l'appréciation qu'il a émise sur l'affaire Vianney, 24 nivôse, 420. — Le C. le nomme un des 5 représentants qui doivent organiser dans les départements les écoles primaires et centrales, et charge Daunou de le proposer à la C. N.; son arrondissement comprend 14 départements, 20 germinal, VI, 53; le décret du 21 germinal confirme cette nomination, 57 (ann. B). — Le C. arrête qu'à Strasbourg, ce député se fera représenter, par les professeurs de l'Éc. de santé, les lois et arrêtés relatifs à ces écoles, pour les faire mettre à exécution, 21 germinal, 58. — Le C. entend la lecture d'une lettre de lui, l'invitant à ne pas prononcer sur la demande des commissaires de Reims pour l'école centrale avant d'avoir reçu les renseignements qu'il fera passer : le C. suspend l'exécution de son arrêté du 22 floréal, 24 floréal, 200-201. — Le 23, écrit de Beauvais, et annonce qu'il a parcouru la Marne, l'Aisne et l'Oise; donne le résultat de ses opérations et fait diverses questions : le C. entend la lecture de cette lettre et la renvoie à la 1re section, 26 floréal, 203 (et note). — Le C. l'invite à faire parvenir promptement les renseignements nécessaires pour le placement de l'école centrale, 30 floréal, 223. — On lui renvoie une réclamation de Goblet, instituteur à Dormans, 5 prairial, 227. — Écrit de Cambrai, le 7 prairial, une lettre au C., annonçant qu'il sera le 15 à Verdun, qu'il ira de là à Châlons, et repassera dans les endroits déjà visités, 2, 203 (n. 1); après lecture de cette lettre, le C. passe à l'ordre du jour sur la demande de la commune de Reims relative à l'école centrale, et renvoie à la 1re section diverses demandes de Jard-Panvillier, 12 prairial, 243. — Demande s'il est suffisamment autorisé pour ordonnancer des réparations dans les bâtiments destinés à l'instruction publique : le C. arrête d'écrire aux 5 représentants de n'ordonner aucune dépense pour les écoles centrales, parce que la C. des Onze doit présenter ses vues sur la nécessité de modifier les lois relatives à l'instruction publique, 26 prairial, 289. — La demande de Contamine d'être placé dans l'école centrale de Maubeuge est renvoyée à Jard, 2 messidor, 314. — Le décret du 4 messidor rappelle les représentants en mission, 318 (n.), 328 (ann. B). — Le C. arrête d'inviter Richou et Jard-Panvillier à lui donner des renseignements sur l'Éc. de santé de Strasbourg, 20 thermidor. 519.

Jardin des apothicaires. — Voir *Collège de pharmacie.*

Jardin des Plantes. — Détails sur le Jardin des Plantes après la mort de Buffon (16 avril 1788) : le marquis de la Billarderie intendant; rapport de Lebrun et décret du 20 août 1790; adresse des officiers du Jardin à la Constituante; ils s'assemblent sous la présidence de Daubenton et rédigent un projet de règlement; en juillet 1792, Bernardin de Saint-Pierre remplace la Billarderie, émigré, I, 479-480 (ann. D). — Un décret du 16 février 1793, charge les C. d'I. P. et des finances de faire un rapport sur une nouvelle organisation du Jardin des Plantes, I, 456 (n. 3), 458 (ann. A); décret du 11 mai, ordonnant le transport des objets composant le cabinet de Chantilly au cabinet national d'histoire naturelle 457 (fin de la n. 4 de la p. 456); projet de décret (lu par Lakanal) adopté par le C., pour la mise en état d'une galerie au Jardin des Plantes, 11 mai 456; voté par la C. N. sur le rapport de Lakanal, 26 mai, 457 (n. 1). — Lakanal se rend le 9 juin chez Daubenton, et confère avec celui-ci, Thouin et Desfontaines, qui lui remettent le projet de règlement présenté à la Constituante; extraits des récits publiés par Étienne Geoffroy et par Deleuze sur les circonstances qui amenèrent

la rédaction du décret transformant le Jardin des Plantes en Muséum d'histoire naturelle, 480-481. — Pour la suite, voir *Muséum d'histoire naturelle*.

Jardin géographique. — Auger, sculpteur, Sobre, architecte et Aupenot, présentent à la C. N., le 1er pluviôse an II, un projet relatif à la transformation du parterre du Luxembourg en une carte géographique de la France. Le C. renvoie à Mathieu leur mémoire relatif à ce jardin géographique, 5 pluviôse, III, 321 (et n. 1).

Jardin national. — Un arrêté du C. de S. P. du 7 floréal an II autorise David et Hubert à prendre dans les maisons et parcs de la liste civile les monuments qui pourront servir à l'embellissement de ce Jardin; autres arrêtés du 7, du 25 et du 29 floréal relatifs au Jardin national, IV, 250, 252. — En vertu d'un arrêté du C. de S. P. (celui du 7 floréal an II), l'inspecteur Leconte a choisi à Marly des statues et des marbres destinés à l'embellissement de ce Jardin; un arrêté du C. d'I. P. défend au Conservatoire du Muséum de Versailles tout enlèvement d'objets qu'il aurait marqués pour orner ce Muséum et les jardins de Versailles, si ces objets ont été désignés pour la décoration du Jardin national, 10 thermidor an III, VI, 471-472. — Le C. renvoie à la C. des A. un mémoire contenant des observations sur l'arrêté du 10 thermidor, 16 fructidor, 621-622.

Jardins de botanique. — Le projet Bouquier sur le dernier degré d'instruction (du 25 ventôse, 24 germinal an II) porte qu'il y aura auprès de chaque hospice ou maison de bienfaisance un jardin consacré à la culture des plantes usuelles, III, 578; IV, 165. — Grégoire fait décréter, le 16 germinal, que les districts constateront l'état des jardins botaniques et les plantes rares qui se trouvent dans leur ressort et prendront les mesures les plus actives pour leur conservation et leur entretien, IV, 54. — La C. N. décrète, le 6 floréal, que le C. lui fera un rapport sur les fonds à accorder pour les jardins de botanique, 453 (n. 2). — Boisset présente à la C. N., le 15 floréal an II, au nom du C. d'agriculture et de commerce, un rapport et un projet de décret sur l'établissement de jardins des plantes dans les départements, 316 (suite de la n. 3 de la p. 315). — Une demande de Bonafos concernant le jardin de botanique de Perpignan est renvoyée à la C. ex.; Grégoire est nommé rapporteur de la question des fonds à accorder pour les jardins de botanique 29 floréal, 453. — Grégoire remet sur le bureau du C. la liste des jardins nationaux consacrés à l'étude des végétaux, 5 prairial, 466. — Le C. arrête que Grégoire se tournera vers les C. des domaines et des finances pour demander 150.000 l. pour l'entretien de ces jardins, 7 prairial, 477. — Grégoire présente le 11 prairial, au nom des C. des finances, des domaines et d'I. P., un rapport sur les jardins botaniques, et fait voter un décret accordant 150.000 l. pour la conservation provisoire et l'entretien des jardins botaniques et plantes rares, et ordonnant aux C. de S. P., des domaines et d'I. P. de présenter un rapport sur les jardins que la République possède à Constantinople et dans divers pays étrangers, 501 (n. 4), 509, 511 (ann. A). — Grégoire présentera une série de questions à envoyer aux districts touchant les jardins de botanique et les plantes rares, et en conférera avec le C. des domaines, 11 prairial, 501. — Un extrait du procès-verbal de la C. N., contenant le décret du 6 floréal, est déposé au carton, 21 prairial, 612. — Grégoire fait adopter au C. une circulaire aux districts, déjà approuvée par le C. des domaines, concernant les jardins botaniques; elle sera imprimée, 3 messidor, 677-678. — L'administration du département de Haute-Garonne adresse un mémoire relatif, entre autres, à l'établissement d'un nouveau jardin de botanique : renvoyé à Grégoire et Villar, 9 messidor, 700. — La circulaire aux districts ayant été imprimée avec 2 fautes grossières, le président la fera réimprimer à 2.500 exemplaires, et Grégoire en surveillera l'impression, 15 messidor, 740, — Le C. arrête l'ajournement et le dépôt dans un carton particulier du plan projeté du jardin de botanique à Toulouse et de tout ce qui lui sera présenté, sur cet objet, 19 messidor, 761; la C. ex. de l'agriculture et des arts demande une copie du mémoire relatif à ce jardin : renvoyé à Grégoire, 27 messidor, 814. — On renvoie à Grégoire des lettres du district de Mâcon et du district de Tanargue, en réponse à la circulaire relative aux jardins de botanique, 15 thermidor, 899. — Une lettre de Le Meignen, démonstrateur au jardin de botanique de Tours, est renvoyée à Grégoire, 1er fructidor, 954. — Un membre propose de former, à côté de chaque bibliothèque de district, un jardin de botanique pour faire des essais de culture, de le composer soit des objets déjà existants dans les départements, soit de ceux qui surabondent à Paris, et de l'entretenir continuellement en correspondance avec le Muséum d'histoire naturelle : le C. adopte ces vues, et le membre est invité à les lui représenter, 10 fructidor, 990 (et n. 1). — Le Bureau municipal de Rouen demande la conservation des jardins de botanique : renvoyé à la C. ex., 28 fructidor, V, 35. — Un membre de la députation d'Indre-et-Loire remet un mémoire sur le jardin du musée de Tours, en invitant le C. à le recommander au département : renvoyé à la 2e section, 22 prairial, 277. — Grégoire est invité à communiquer aux professeurs du Muséum les résultats de sa correspondance relative aux jardins de botanique, etc., 8 messidor, 344. — La C. ex. remet un rapport sur une lettre d'Ath. Veau relative au jardin botanique de Tours, 18 messidor, 390. — Thouin

avant écrit au C. que le district de Versailles a fait afficher pour le 11 fructidor la vente du jardin botanique de Bellevue, désigné comme un dépôt du Muséum pour conserver un assortiment considérable de plantes étrangères, et que cette vente détruit une partie des moyens de former des collections départementales, le C. arrête que la vente est suspendue, 2 fructidor, 559. — Grégoire est autorisé à demander au Muséum s'il croit avantageux d'établir des jardins botaniques dans les Échelles de Levant, 16 fructidor, 623-624. — Après avoir entendu une lettre du district de Strasbourg sur l'état de dépérissement où se trouve le jardin botanique, le C. autorise Plaichard et Barailon à se concerter avec le C. des finances, et même avec la Commission des dépenses, pour obtenir les sommes nécessaires à l'entretien de ce jardin, 6e complémentaire, 710-711. — Un rapport de la C. des A. sur la conservation du jardin de Bellevue est renvoyé au C. des finances, avec invitation de le prendre en considération, 20 vendémiaire, an IV, 768. — Thouin propose de profiter d'une embarcation qui se prépare à Rochefort à partir pour les Indes orientales, pour envoyer dans ce pays le jardinier en chef du jardin botanique de Rochefort, qui en rapporterait pour le Muséum une grande quantité de végétaux : renvoyé au C. de S. P., 23 vendémiaire 784.

Jardins incultes et jardins de luxe. — Des députés de la section des Lombards viennent au C. exposer le désir de leur section de pouvoir mettre en culture les jardins incultes; le C approuve ce zèle, 27 ventôse, an II, III, 587. — Le 21 pluviôse, le Conseil général de la commune de Paris arrête d'inviter le département à faire mettre en culture les terres des jardins de luxe; le 1er ventôse, le C. de S. P. arrête que le ministre de l'Intérieur donnera des ordres pour faire planter des pommes de terre dans les carrés des jardins des Tuileries et du Luxembourg; le 17 ventôse, Georget, de la section du Nord, se plaint que les commissaires de cette section lui ont ordonné de faire arracher les arbres de son jardin pour y planter des pommes de terre et des épinards : l'agent national Chaumette et le maire Pache s'élèvent contre ces exagérations; le lendemain, une instruction est adoptée par le Conseil général pour interdire toute vexation et toute destruction : « Défiez-vous de ces citoyens qui veulent arracher un arbre pour planter un chou », IV, 42 (n. 2), 50, 52 (ann. C). — La section du Nord prévient le C. que les locations des jardins des domaines nationaux se feront le 11 germinal, 9 germinal, 42. — Le 12 prairial, un décret met 12.500 l. à la disposition du commissaire des administrations civiles, etc., pour l'exécution de l'arrêté du 1er ventôse, 52 (ann. C).

JARNAC (Le ci-devant comte DE). — Voir Saint-DOMINGUE.

JARY (Marie-Joseph), député de la Loire-Inférieure à la C. N., l'un des 73. — Fait partie du C. des ponts-et-chaussées lors de sa création le 28 janvier 1793, V, 628. — Mis en état d'arrestation le 3 octobre 1793, comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, est autorisé, le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y soigner sa santé, 166, 293. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291. 293. — Signe le 1er floréal, les arrêtés de pacification de la Mabilais, confirmés le 8 par la C. N., VI, 149.

JAUBERT, ancien militaire, capitaine de la garde nationale, à Malmort. — Fait hommage d'une chanson patriotique : vu au C., 11 floréal an II, IV, 292. — Présente ses observations sur l'omission qu'on a faite d'un maître de dessin dans le projet d'instruction publique : renvoyé à Bouquier, 17 floréal, 321. — Sa pétition, et ses pièces de vers sont renvoyées à Grégoire, 29 thermidor, 948; la pétition est renvoyée au C. des secours, 11 fructidor, 995. — Le C. arrête qu'on remettra à ce citoyen les ouvrages qu'il avait adressés, en applaudissant à son zèle, 23 messidor an III, VI, 405.

JAUFFRET (Louis-François), littérateur. — Dans la *Vie de Florian* qu'il a placée en tête de la première édition du poème (en prose) de *Guillaume Tell* (an X), a publié une lettre écrite par Florian en l'an II, à un membre du C. de S. P. (Barère); détermination de la date de cette lettre, et du nom de son destinataire; injustice de l'imputation de « flagornerie » adressée à Florian par Jauffret, 802 (et n. 2), 804. — Demande au C. d'être employé pour surveiller les dépôts de livres dans le Var et les Bouches-du-Rhône, : renvoyé à la 3e section, 16 brumaire an III, V, 202.

Jaugeage des vaisseaux et jaugeage des tonneaux. — Le 21 septembre 1793, l'article 3 d'un décret additionnel à l'Acte de navigation charge les C. de marine et d'I. P. de présenter un mode uniforme de jaugeage, II, 455 (ann. P.); le C. charge les commissaires aux P. et M. de demander que la question soit renvoyée à la Commission des P. et M., 21 septembre, 453. — La Commission des douanes fait décréter, le 27 du premier mois, un mode de calculer le tonnage des bâtiments, 453 (n. 5), 455 (ann. B). — L'article 5 d'un décret du 1er du second mois charge la C. des P. et M. de perfectionner le jaugeage des tonneaux et autres vases, ainsi que celui des vaisseaux, 637 (ann. A). — La C. des P. et M. écrit au C. à ce sujet; il sera écrit au C. de marine, 3 frimaire, III, 1. — Un règlement sur le jaugeage est renvoyé à Arbogast, pour en conférer avec le C. de marine, la C. des P. et M. et la C. des douanes, 21 prairial, 613-614.

JAULT, artiste ,membre du Conseil général de la commune de Paris, guillotiné le 11 thermidor an II. — Propose, le 24 prairial, qu'il soit fait une adresse à la C. N. pour la féliciter du décret du 18 floréal; est nommé, avec l'agent national Payan, pour rédiger cette adresse, IV, 353.

JAUNAIE (LA). — Voir LA JAUNAIE

JAUSSIONS. — Mentionné sur un état des pièces reçues par le C., IV, 640 (n. 7). — La demande d'emploi est renvoyée à Mathieu, 5 messidor an II, 683.

JAVOGUES (Claude), député de Rhône-et-Loire à la C. N. — Le 13 prairial an III, décrété d'arrestation sur le rapport du C. de législation, VI, 258.

JAY, administrateur du district de Libourne. — Son drame *Les Américains*, qu'il soumet à l'examen du C., est renvoyé à Villar et Bouquier, 12 messidor an II, IV, 723. — Envoie à la C. N., le 27 prairial, un hymne à l'Être-suprême de sa composition mis en musique par Devaux; le C. des pétitions le renvoie au C. d'I. P. qui le renvoie à Villar, 15 messidor, 723 (n. 2). — Son drame *Les Américains* est renvoyé à la C. ex. 29 messidor, 821.

JAY (A.), l'un des auteurs de la *Biographie nouvelle des contemporains*. — Voir *Biographie nouvelle des contemporains*.

JAY (Jean), dit *de Sainte-Foy*, ministre protestant, député de la Gironde, à la C. N. — Notice, II, XCVII. — Dans la discussion du 13 août 1793, dit que l'éducation républicaine est dans la nature, et que ce qu'il faut organiser, c'est l'instruction commune, 274-275. — Le décret du 15e jour du premier mois de l'an 2e le fait entrer au C. d'I. P., 592. — Nommé membre de la section de bibliographie et de la section chargée du plan d'organisation de l'éducation nationale, 19 du 1er mois, 606. — Lors de la déprêtrisation de brumaire an II, conserve le caractère ecclésiastique, 786 (n. 1). — Chargé, avec David et Romme, de rédiger le plan d'une fête de Marat, 11 frimaire, III, 54. — A la C. N., le 21 frimaire, attaque le projet du C., renouvelé de Talleyrand et de Condorcet, 140 (n. 2), 146-148 (ann. B.) — Signe, le 21 frimaire au nom du C. des pétitions, le renvoi au C. d'I. P. d'une pétition de la Société populaire de Saint-Maximin, 630. — Le plan d'éducation pour les jeunes personnes, de la citoyenne Le Maignan, lui est renvoyé, 9 nivôse, 226. — Une réclamation de Th. Mandar lui est renvoyée, 19 ventôse, 555. — Une autre réclamation de Mandar, faite par l'intermédiaire de Carlier, lui est renvoyée, 9 germinal, IV, 45. — Renvoie au C. d'I. P., au nom de celui des pétitions, le 21 messidor, une *Invocation à l'Être-suprême* de Chapeau, [illegible] 1).

JEAN, cavalier au 20e régiment. — La Société populaire de Lille, envoie un rapport de plusieurs actions héroïques de ce citoyen, 9 germinal an II, IV, 47.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU, (nom révolutionnaire de SAINT-ESPRIT), commune du département des Landes. — La Société populaire écrit aux Jacobins de Paris, qui transmettent l'extrait de la lettre au C., pour demander 2 instituteurs et 2 institutrices de leur choix : ordre du jour, 15 germinal, an II, IV, 80.

JEAN-JEAN. — Son *Éloge funèbre de Fabre, représentant du peuple*, renvoyé par le C. à sa bibliothèque, 23 prairial, an II, IV, 616.

JEANBON (André), dit *de Saint-André*, ministre protestant, député du Lot à la C. N. — Notice I. LXXXV. — Intervention dans le débat sur l'instruction publique 18 décembre 1792, 166 (n. 3) 174 (ann. D). — Son Opinion (imprimée) sur l'éducation nationale, s. d. (décembre 1792, imprimée en juin 1793), 272-282 (ann. D.). — Entre, le 12 juin 1793, au C. de S. P., II, 29 (n. 6). — Membre de la Commission des 6, le 6 juillet, 27. — Réélu au C. de S. P. le 10 juillet 30. — Le 15 septembre, après la lecture de la pétition des autorités de Paris sur les degrés supérieurs d'instruction, convertit en motion la demande des pétitionnaires, et insiste pour son adoption, 418-419. — Renonce de fait au caractère ecclésiastique, sans en avoir fait la déclaration publique lors de la déprêtrisation de brumaire an II, 786 (n. 1). — A la C. N., le 9 pluviôse, combat le projet de décret de Maignet sur les sourds-muets, 345-346. — Le 12 pluviôse, en son nom et en celui de Prieur (de la Marne), rend compte des opérations faites par eux dans les départements maritimes, et propose 4 décrets, qui sont définitivement adoptés le 16; l'un d'eux est relatif à l'établissement d'un cours d'instruction sur les vaisseaux de la République; passage de son rapport relatif à cette question et texte du décret sur les instituteurs de la marine, 431 (n. 1), 434-438 (ann. A). — Écrit pour hâter la confection des livres élémentaires destinés aux marins : Villar et L. Bourdon, nommés commissaires, 9 germinal, IV, 41-42. — Prend, le 7 vendémiaire an III, à propos du conflit entre les artistes du Théâtre républicain et ceux du Théâtre de Brutus, à Marseille, un arrêté dans lequel le C. d'I. P. reconnaît les vrais principes consacrés par les lois, 18 vendémiaire, V, 122. — Lettre de lui, relative aux petites-nièces de Fénelon, lue au C. par Grégoire, 18 nivôse, 402. Le 4 germinal, demande que la discussion du rapport de Saladin ait lieu article par article, VI, 8. — Le 12 germinal, dit que pour que l'assignat reprenne sa valeur et que les denrées deviennent abondantes, il faut que la République soit définitivement fondée : impression ordonnée, 29. — Le 25 germinal, parle contre le fanatisme qui relève la tête : « dès l'instant que vous ne le

contiendrez plus, il viendra percer le sein de celui qui l'a protégé », 86. — Le 3 floréal, parle à la C. N. des petites-nièces de Fénelon, et fait décider que les C. des secours et d'I. P. feront un rapport sur elles, 132 (n. 1). — Le 21 floréal, propose la suppression du Tribunal révolutionnaire, 196. — Le 23 floréal, réclame des mesures énergiques contre les agioteurs, et demande que le C. des finances fasse cesser l'horrible brigandage qui a été dénoncé : la C. N. passe à l'ordre du jour, 201. — Le 9 prairial, décrété d'arrestation, 241.

JEANNET ou GÉNIEST. — Nommé l'un des commis de la C. des A., 19 germinal an II, IV, 109. — Figure (sous le nom de *Géniest*) sur l'état des appointements des secrétaires-commis en floréal, 458 (ann. C.)

JEANNIN-FLAMANT. — Probablement transcription incorrecte du nom de JALLIN-CHAMBLANT.

JEANNIN-CHAMBLANC. — Transcription incorrecte du nom de JALLIN-CHAMBLANT.

JEANROY, médecin à Paris. — Proposé par les professeurs de l'Éc. de santé de Paris, le 2 messidor an III, pour la place de professeur adjoint de clinique interne, VI, 381 (note).

JEAURAT, peintre et musicien. — Fait hommage au C. de *Principes de musique :* renvoyé à Duval, 11 floréal an II, 295. — Sur le rapport de Duval, son travail sur la simplification des procédés mathématiques de la musique est renvoyé à l'Institut national de musique, 25 messidor, 794. — Figure sur une liste d'artistes, etc., présentée au C. par Villar, le 30 messidor an III : ajourné, VI, 432.

JEAURAT (Edme-Sébastien). de l'Académie des sciences, doyen des astronomes. — Offre au C. 12 volumes de la *Connaissance des temps,* et réclame contre la nomination des professeurs de l'Observatoire; Bouquier, rapporteur, 16e jour du 1er mois de l'an 2e, II, 595. — Une pétition de lui est ajournée jusqu'au rapport sur les récompenses à accorder aux gens de lettres, 15 brumaire an II, 747. — Écrit au C. pour demander une place d'inspecteur de l'Observatoire : ordre du jour, 23 brumaire, 814; texte de la lettre de Jeaurat, du 22 brumaire, et analyse d'un imprimé contenant l'indication de ses travaux scientifiques, 822-823 (ann. B). — Réclame un logement à l'Observatoire : renvoyé à Arbogast, 25 brumaire, 824. — Nouvelle lettre de lui, du 6 frimaire : renvoyée aux commissaires de l'Observatoire, auxquels Ferry est adjoint, 7 nivôse, III, 214. — Demande la place d'inspecteur de l'Observatoire : renvoyé à Bouquier, 5 pluviôse, 322. — Une lettre de même nature renvoyée à Bouquier, 9 pluviôse, 361. — Envoie au C. l'indication de ses travaux astronomiques : renvoyé à Abrogast et Mathieu pour faire un rapport général sur les savants qui avaient des pensions sur les caisses des académies, 19 ventôse, 555. — Le C. passe à l'ordre du jour sur une lettre de lui, 11 floréal, IV, 294. — Offre au C. son ouvrage *Relations géométriques et déterminations de sinus et de tangentes,* réitère la demande de rentrer dans son logement de l'Observatoire : renvoyé à Arbogast, 13 messidor, 722. — Le C. arrête que Jeaurat sera réintégré dans son appartement de l'Observatoire, 3 vendémiaire an III, V, 86. — Figure pour 3.000 l. sur la liste des savants, etc., présentée au C. le 4 nivôse, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Réclame du C. soit son ancien logement à l'Observatoire, soit une indemnité : renvoyé à la C. ex., 30 prairial, VI, 297. — La C. ex., fera évacuer le logement occupé à l'Observatoire par un canonnier, [Heban] et le mettra à la disposition de Jeaurat, 4 messidor, 317. — Suite à cette affaire : la C. ex. est chargée d'indiquer le moyen de donner un logement à Jeaurat, dans l'un de ces établissements, 18 messidor 387. — Après avoir entendu une lettre de Jeaurat le C. arrête de lui répondre : que la place d'inspecteur de l'Observatoire n'existe pas; que, par égard pour son grand âge, le C. n'a pas cru devoir le charger des fonctions pénibles de membre de Bureau des longitudes; et qu'à l'égard du logement, la C. ex. a été chargée d'aviser aux moyens de lui en donner un, 16 fructidor, 619. — Après avoir entendu une nouvelle lettre de Jeaurat, le C. arrête de lui répondre de nouveau qu'il n'existe pas de place d'inspecteur de l'Observatoire, ni d'astronome vétéran, et de l'informer que Lakanal est chargé de demander le rapport de décret qui supprime le payement des pensions de l'Acad. des sciences, 27 vendémiaire, an IV, 810.

JECKER. — Mentionné dans un rapport de Prieur, du 25 fructidor an III, comme l'un des artistes qui ont concouru aux travaux pour les P. et M., VI, 668. — Sur le compte rendu par l'Agence des P. et M. d'une machine à diviser les doubles décimètres, inventée par Jecker, le C. accorde à ce citoyen une récompense de 10.000 francs, 26 vendémiaire an IV, 804.

JEMAPPES, Belgique, prov. du Hainaut. — Une victoire y est remportée par l'armée de Dumouriez le 6 novembre 1792; Jean De Bry propose à la C. N. de la célébrer par une fête annuelle, 9 novembre, I, 48.

JEOFFRIN, instituteur à l'École nationale de Juilly. — Nommé dans l'arrêté du C. du 4 fructidor an III, VI, 571.

Jésus (*Compagnie de*). — Voir *Compagnie de Jésus.*

Jeu de Paume de Versailles. — Réclamation de son propriétaire à la C. N., 6 janvier 1793; Chénier nommé rapporteur par le C., 15 février, I, 335-336 (ann. A). — Le C. demande à Chénier de faire un rapport, et le décharge des honneurs

à rendre à Descartes, 25e jour du premier mois de l'an 2e, II, 628. — Chénier présente au C. son rapport et un projet de décret, 5 brumaire, an II, 714; texte du décret du 7 brumaire, et texte du rapport, 716-718 (ann. A). — Sur la motion de Romme, le 10 brumaire, la C. N. décrète que l'inscription à mettre dans la salle du Jeu de Paume ne parlera pas de la « ville », mais de la « commune » de Versailles, 716 (n. 4).

JEUDY-DELHOUMAUD, médecin, physicien et naturaliste. — Présente au C. une adresse (imprimée) à la C. N., protestant contre les médecins et chimistes qui ont rendu un compte inexact de son eau de salubrité, et un autre imprimé contenant les propriétés de cette eau : renvoyé à Plaichard, 25 messidor an II, IV, 790. — Mentionné antérieurement sur un état de pièces, 819 (n. 3).

JEUDY-DUGOUR (A), ancien doctrinaire, élève de l'Éc. normale. — Notice biographique, VI, 75 (n. 1) — Fait hommage au C. d'un exemplaire de son *Histoire de Cromwell :* mention civique et dépôt à la bibliothèque, 24 germinal, an III, 75.

Jeunes de langues (Éc. des). — Voir *École des Jeunes de langues.*

Jeunes Français (Institut des). — Voir *Institut des Jeunes Français.*

Jeunes Français (Société des). — Voir *Société des Jeunes français.*

Jeunesse dorée. — Le 12 pluviôse an III, la jeunesse dorée de Fréron abat au théâtre Feydeau le buste de Marat, et continue les jours suivants les mêmes manifestations, V, 457. — Le 1er germinal, la Gironde, appuyée sur la jeunesse dorée, prend sur les sans-culottes une première revanche du 31 mai, 620. — Le 26 messidor, dans les théâtres de Paris, les jeunes gens empêchent de chanter la *Marseillaise* et obligent de chanter le *Réveil du peuple;* le 27 et le 28, manifestent, à la garde montante, et dans les théâtres, contre la *Marseillaise;* le 28, les C. de S. P. et de S. G. interdisent de chanter dans les théâtres des airs étrangers au spectacle : au théâtre des Arts, les jeunes gens empêchent de lire l'arrêté, et dans tous les théâtres font chanter le *Réveil du peuple;* c'était l'esprit d'un prochain triomphe de l'armée anglo-royaliste en Bretagne qui donnait de l'audace à la jeunesse dorée; mais ce jour-là, même les émigrés étaient battus à Quiberon dans une première rencontre, VI, 428-429. — Le 29 messidor, la jeunesse dorée va insulter Louvet et sa femme; les théâtres sont environnés de force armée, mais rien n'est fait pour faire exécuter l'arrêté des C.; le 30, on se bat au théâtre des Arts, quelques jeunes gens sont arrêtés; les C. font garder les principales maisons d'arrêt par la garde nationale, pour empêcher les royalistes d'aller y égorger les « terroristes » comme à Lyon et dans le Midi, 435.

Jeux de hasard. — Voir *Loteries.*

JOANNET. — Fait hommage d'un manuscrit intitulé *Considérations sur l'agriculture et* d'une *Instruction républicaine :* le manuscrit est renvoyé à Coupé, l'*Instruction* est renvoyée au concours, 21 prairial an II, IV, 613 (et n. 7).

JOANNIS (J. DE). — A publié en 1891, dans le recueil périodique *Études publiées par des pères de la Compagnie de Jésus,* la demande de la C. des P. et M. adressée au C. de S. G. au sujet de Lavoisier, le 28 frimaire an II; et a donné dans le même recueil l'arrêté du C. de S. P. du 3 nivôse an II, relatif à cette Commission, avec les signatures supprimées par Delambre. III, 234 (suite de la n. 1 de la p. 233). — A publié en 1891, dans *Études,* une lettre de la C. des P. et M. à la C. ex. du 5 thermidor an II, rédigée par Haüy, IV, 745 (n. 3).

JOANNIS (Mathieu). — Nommé concierge à l'Éc. de santé de Paris, le 22 ventôse an III, V, 597.

JOFFROY (T.), agent national du district de Bar-sur-Aube. — Voir BAR-SUR-AUBE.

JOGUET. — Offre au C. des manuscrits trouvés sous les scellés de Forster, dont il recommande la famille à la générosité de la nation : mention civique, et renvoi à la 1re section, 22 pluviôse an III, V, 481.

JOHANNOT (Jean), député du Haut-Rhin à la C. N. — Le 8 nivôse an III, fait à la C. N., au nom du C. des finances, un rapport sur la situation financière, dont la discussion commence le lendemain 9, V, 375 (ann. B). — Signe, le 28 nivôse, un arrêté sur le traitement des professeurs de l'Éc. normale, 433. — Le 5 ventôse, Merlin (de Thionville) s'étant plaint des lenteurs de la Commission des 21, Johannot répond, au nom de la Commission, qu'elle achèvera son travail dans le plus court délai possible, 536. — Le 26 germinal, fait voter un décret ordonnant la restitution des biens des condamnés pour toute autre cause que l'émigration; mais sur la réclamation de Reubell, ce décret est renvoyé ensuite à l'examen des C. de législation et des finances, VI, 86.

JOIGNY. Un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*) IV, 577, 579, 580.

JOIGNY, Yonne, chef-lieu d'arrondissement. — Les administrateurs du district envoient un arrêté constatant qu'ils ont fait don au collège du chef-lieu d'un buste de Bara : vu au C., 7 floréal an II, IV, 286. Les mêmes écrivent que les livres trouvés dans les maisons nationales sont presque tous de nature à être supprimés; demandent qu'il leur en soit substitué d'autres, dont on puisse former la bibliothèque du district : renvoyé à la bibliographie, 21 messidor, 768.

JOINVILLE, Haute-Marne, chef-lieu de c. — Deux instituteurs de cette commune, Fouchard et Ballet, réclament leurs honoraires : renvoyé à L. Bourdon, 15 ventôse, an II, 547. — Le C. passe à l'ordre du jour, 29 ventôse, 599.

JOLI (Robert), officier de santé à Senlis. — Sur la présentation de Crouzet, est nommé, par le C. officier de santé à l'Éc. de Liancourt, 16 vendémiaire an IV, VI, 747.

JOLLAIN, peintre d'histoire, ancien garde des tableaux du roi. — Nommé par Roland, en 1792, membre de la Commission du Muséum des arts. — Nommé membre de la C. des M. en remplacement de Doyen, antérieurement à brumaire an II, III, 145. — Reste jusqu'au bout membre de la C. des M., a assisté à sa dernière séance le 16 ventôse, 539, (ann. A). — Moreau et un autre citoyen invitent le C. à nommer Jollain à la place de membre du Conservatoire du Muséum des arts, vacante par la démission de Vincent, 24 germinal, an III, VI, 81.

JOLLAIN, architecte expert de la C. des A. — Mulot demande que Jollain soit autorisé à faire des réparations dans 3 pièces, à la Pitié, destinées au gardien et à Mulot lui-même 10 germinal an III, VI, 16. — Ses réclamations et celles de Bourdon sont renvoyées à la 2e section. 24 floréal, 200. — La 2e section présentera un rapport à la première séance, 18 prairial, 266. — Sur le rapport de la 2e section, la C. ex. est autorisée à régler les comptes de Jollain et Bourdon, 26 prairial, 290-291. — La C. ex. remet un rapport sur un mémoire d'honoraires de cet architecte (pour règlement de mémoire de Scellier), 24 fructidor, 661. — Un mémoire de Nadreau lui est renvoyé pour être vérifié, 28 fructidor, 681. — Invite le C. à donner des ordres pour faire conduire à Paris le plus promptement possible les objets d'art de Fontainebleau: communique des arrêtés de 2 sections de cette ville s'opposant au départ de ces objets, 30 fructidor, 684. — Le C. autorise le payement de son mémoire (pour règlement Scellier), 2 vendémiaire an IV, 715.

JOLY, ancien garde des estampes de la Bibliothèque du roi, destitué en 1792. — Sur le rapport de la C. ex., un arrêté du C. le réintègre dans sa place en destituant Bonnieu, et lui accorde le logement qu'occupait Desaulnays, 30 prairial an III, VI, 297-298. — Sur un état de la fin de l'an III, figure comme garde des estampes, IV, 160. — Sur le rapport de la C. ex., le C. arrête que le logement ci-devant occupé par Mancel continuera d'être affecté au garde des imprimés, et que le garde des estampes occupera le logement affecté à sa place dans une maison de la rue Colbert, 2 fructidor, 560-561. — Joly demande au C. d'être autorisé à prendre pour le cabinet des estampes, dans 4 dépôts ou bibliothèques qu'il indique, divers pièces ou volumes, et à rechercher dans les dépôts nationaux les estampes qui manquent à la B. N. : renvoyé à la C. ex. pour faire droit, 15 fructidor, 616-617. — Présente au C. un mémoire sur les moyens d'augmenter les richesses du cabinet des estampes : renvoyé à la 2e section; demande d'être autorisé à fermer le cabinet pendant une demi-décade, afin de le mettre en ordre : ajourné, 30 fructidor, 682. — Le C. arrête que le cabinet des estampes sera fermé pendant 5 jours : la C. ex. en informera le public, 2e complémentaire, 696. — Le C. l'inscrit sur sa liste de propositions pour le Conservatoire de la B. N., comme conservateur des estampes, 3 brumaire an IV, 855; la C. N. le nomme conservateur le 4 brumaire, 858 (n. 3), 862 (ann. A.).

JOLY, capitaine à la suite du 104e régiment. — Présente au C. des observations sur la matière première du papier : renvoyé à Guyton, 15 ventôse an II, III, 546.

JOLY, instituteur à l'Éc. nationale de Juilly. — Nommé dans l'arrêté du C. du 4 fructidor an III, VI, 571.

JOMARD (J.M.). — Dans ses *Souvenirs*, décrit le spectacle que présentait, dans l'hiver de l'an III, l'amphithéâtre circulaire du Palais-Bourbon où Monge, Fourcroy et d'autres professeurs donnaient leurs leçons aux élèves de l'Éc. centrale des travaux publics, V, Introd., XXXVIII.

JONCALAS. — Voir JUNCALAS.

JOSSE, né à Paris, en 1730. — Envoie un ouvrage en vers intitulé *Les 130 trompettes sonnant l'Être-suprême* : vu au C., 13 prairial an II, IV, 517 (n. 7).

JOSSELIN, Morbihan, chef-lieu de c. — Les administrateurs du district désignent les familles de 2 patriotes victimes de leur zèle pour la cause de la liberté : renvoyé au C. des secours, 19 floréal, an II, IV, 370.

JOSSET DE SAINT-LAURENT, guillotiné le 8 pluviôse an II. — Les héritiers de ce condamné, rue Saint-Pierre, boulevard du Temple, détiennent des manuscrits provenant de la bibliothèque de Condé; la C. des A. les réclame : il sera écrit au C. de législation, 16 fructidor an III, VI, 614-620. — Le président invitera le C. de législation à communiquer le plus tôt possible sa décision relativement à ces papiers, qui appartiennent évidemment à l'émigré Condé, 30 fructidor, 686.

JOUAN, maire de Tonneins. — Le discours qu'il a prononcé à la fête de l'Être-Suprême est renvoyé à Grégoire, 1er thermidor an II, IV, 836. — Le C. en arrête la mention à son procès-verbal, 19 thermidor, 911.

JOUBERT, ancien trésorier des États de Languedoc. — Le district de Montpellier a acheté une collection de plâtres moulés sur l'antique lui appartenant : le C. approuve cette acquisition, 22 frimaire an III, V, 312.

JOUBERT, possesseur d'un cabinet d'histoire naturelle. — La nation étant créancière de sa succession, la section d'histoire naturelle de la C. des A. annonce à cette C., le 26 septembre 1793, qu'elle a fait mettre les scellés, III, 40 (ann. C). — Le C. charge Guyton et Romme de préparer un décret pour le déplacement du cabinet Joubert, les bureaux de la liquidation devant être installés dans la maison où cette collection se trouve, 7 frimaire, 35 (et n. 5). — Un membre du C. d'aliénation vient conférer au sujet du cabinet Joubert, 9 frimaire, 43. — Guyton fait un rapport; se concertera avec le C. des domaines, 13 frimaire, 64. — Un membre présente des observations sur l'emplacement des bureaux de la liquidation : ajourné jusqu'à ce que Guyton se soit concerté avec le C. d'aliénation, 21 frimaire, 133. — Piette vient au C. d'I. P., de la part du C. des domaines, demander un avis; on arrête un projet qui deviendra le décret du 7 nivôse an II, 23 frimaire, 141 (et n. 2); texte du décret 157 (ann. C). — La veuve Joubert réclame l'exécution du décret du 7 nivôse : renvoyé à Guyton, 11 germinal, IV, 56. — Les professeurs du Muséeum d'histoire naturelle demandent l'autorisation d'acheter un palmier marin provenant de la vente de Joubert, 8 prairial an III, VI, 234.

JOUBERT (Louis), dit *de l'Hérault*, député de l'Hérault à la C. N. — Un décret du 26 vendémiaire an III l'envoie en Belgique, avec Portiez (de l'Oise), pour y surveiller les opérations administratives, IV, 921 (n. 6). — Le président du C. écrira à Gillet et Joubert pour les inviter à procurer à la République les tableaux de la galerie de Düsseldorf, et tous les objets qui peuvent intéresser les sciences et les arts, 26 fructidor, VI, 674-675.

JOUBERT (La citoyenne). — Elle désire contribuer au progrès de l'histoire de la nature, et demande au C. de la recommander au C. de S. P. pour être mise en réquisition : accordé, 28 vendémiaire an III, V, 138.

JOUENNE-LONGCHAMP (Thomas - François - Amboise), député du Calvados à la C. N. — Lit au C., au nom du C. des secours, un projet de décret relatif à l'Éc. des sourds-muets à Bordeaux : ajourné, 24 frimaire an III, V, 317; un projet relatif aux 2 Éc. de Paris et de Bordeaux est lu et adopté le 6 nivôse, 365. — Le 16 nivôse, présente à la C. N., au nom des C. des Secours, d'I. P. et des finances, un rapport et projet de décret sur l'organisation définitive des 2 Éc. : adopté, 365 (n. 1), 367, 371; texte du rapport et du décret, 367-371.

JOUENNEAULT. — Nommé, par le décret du 29 germinal an II, l'un des commissaires de la C. ex. du commerce et des approvisionnements, IV, 200 (ann. D *bis*).

JOUFROI. — Un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 578.

JOUGLA. — Fait lecture au C. de son système figuré et combiné des connaissances humaines, et surtout du rapport de toutes les langues les unes avec les autres : Grégoire et Daoust rapporteurs, 3 prairial an II, IV, 463. — Sur le rapport de Daoust, le C. arrête qu'il sera écrit à Jougla pour l'encourager et l'inviter à former des élèves, 7 prairial, 477. — Arrêté que le président écrira au C. de S. P. pour l'inviter à accorder à Jougla la permission de demeurer à Paris, 11 fructidor, 994.

JOURDAIN (François), d'Amiens, âgé de 70 ans et poète national. — Envoie à la C. N. 4 pièces de vers, sur la fête de l'Éternel, etc. : renvoyé par le C. à Villars, 5 messidor an II, IV, 684 (et n. 10).

JOURDAN, ci-devant prêtre, à Thignonville (Loiret). — Demande à être employé dans l'instruction publique : ordre du jour, 5 germinal an II, IV, 26.

JOURDAN (Aimé), rédacteur au *Moniteur*. — A rédigé pour ce journal le compte rendu de la séance de la C. N. du 1er prairial an III : c'est ce compte rendu qui a servi de base à l'acte d'accusation contre les députés traduits devant la C. militaire, VI, 294. — Confronté au procès avec les accusés, dont la plupart récusent son témoignage, 294-295. — La façon d'encenser Tallien dans un compte rendu de la séance du 9 thermidor an III, a été désavouée par Trouvé dans le *Moniteur* du lendemain, 476, (et n.).

JOURDAN (Jean-Baptiste), député de la Nièvre à la C. N. — Renvoie au C. d'I. P. au nom de celui des pétitions, le 2 messidor an II, des *Couplets pour la fête de l'Être-Suprême*, du gendarme Lenoir, IV, 685 (et n. 2).

JOURDAN (J.-B.), général. — Écrit du quartier général d'Avesnes, le 17 octobre 1793, pour annoncer la victoire de Maubeuge (désignée ensuite sous le nom de Victoire de Wattignies), II, 676.

JOURDEUIL, adjoint au ministre de la guerre. — Voir *Ministre de la guerre*.

Journal des débats et des décrets. — Ce journal, édité par Baudouin, l'imprimeur de la C. N., a annoncé, à mesure qu'elles sortaient de presse, la plupart des publications faites par ordre de l'assemblée, rapports ou opinions de députés, I, 74 (n. 4).

Journal de l'Éc. normale. — Voir *Journal sténographique des séances de l'École normale*.

Journal d'histoire naturelle. — Les professeurs du Muséum sont invités à s'occuper d'un projet de Journal d'histoire naturelle qui servirait à faire connaître les objets de ce genre dont les descriptions sont encore inédites, et à donner une description des objets qui se trouvent au

Muséum : le C. invite Fourcroy à se concerter avec les professeurs, 8 messidor an III, VI, 344.

Journal des hommes libres de tous les pays, ou le Républicain, dirigé par le conventionnel Charles Duval. — L'imprimeur Vatou s'engage envers Claude Payan et Fourcade (traité du 29 nivôse an II) à servir ce journal aux abonnés de l'*Anti-Fédéraliste*, qui cesse de paraître, IV, 1010-1011. — Joseph Lavallée y raconte le premier, dans le numéro du 16 pluviôse an II, d'après les renseignements fournis par Agricol Moureau, la mort héroïque d'Agricol Viala, 362-363.

Journal de l'instruction publique, rédigé par Thiébault et Borelly. — Thiébault et Borrelly font hommage à la C. N., le 28 septembre 1793, du tome 1er du *Journal*, III, 44 (n. 3). — Le président du C. est chargé d'écrire aux rédacteurs de ce journal pour les remercier (ils avaient fait hommage de la suite du *Journal*), 9 frimaire an II, 44; un passage de la lettre de remerciement écrite par Guyton, président du C., a été cité par Borrelly au tome IV du *Journal* (p. 287), 44 (n. 3).

Journal d'instruction publique. — Un membre demande qu'une section du C. soit chargée de faire un rapport sur la question de savoir s'il ne serait pas bon qu'il y eût un journal d'instruction publique : renvoyé à la 1re section, 12 nivôse an III, V, 388.

Journal de la langue française. — Fondé par Domergue, est publié à Lyon de 1784 à 1791; en 1791, la *Société des amateurs de la langue française* publie pendant un an une suite de ce journal, III. 561 (n. 2). — Domergue fait hommage au C. d'un ex. de chacune des parties que traite le *Journal de la langue française* : le C. en arrête le dépôt à sa bibliothèque, et invite Ginguené à faire un rapport sur cet ouvrage, 2e complémentaire an III, VI, 695-696. — La C. ex. fait un rapport sur ce *Journal* : renvoyé à la 1re section, 4e complémentaire, 703. — Le C. arrête le renvoi de ce *Journal* à l'Institut national, 28 vendémiaire an IV, 312-313.

Journal des mines. — Le C. arrête que 6 exemplaires de ce *Journal* seront envoyés à Adet, 30 pluviôse an III, V, 501.

Journal de Paris. — Cité à propos d'une réunion de savants tenue le 19 pluviôse an III dans la salle de la ci-dev. Académie des sciences, V, 459 (n. 1 *bis*, Addenda). — Cité à propos de l'Éc. normale, des leçons de Monge et du tutoiement, pluviôse et ventôse, VI, 99 (et n.). — Insère, le 25 ventôse une lettre de La Harpe en réponse à la *Lettre de Mathurin Bonace*, 103-105. — Insère, le 7 brumaire an IV, une lettre de Ginguené relative à l'échange d'un tableau de Le Sueur contre un tableau d'Andrea del Sarto, 759 (n. 1), 762-763 (ann. A). — Le 10 fructidor an VII, publie une note relative à un manuscrit de Rousseau que celui-ci avait remis à Condillac, et qui se trouvait chez Mlles Bacher de Saint-Agnan à Beaugency, 940.

Journal de Perlet. — Voir PERLET.

Journal de la Société républicaine des arts. — Voir *Société républicaine des arts*.

Journal légal. — Voir *Bulletin des lois*.

Journal républicain (*Le*), de Marseille. — Ce journal a été publié en vertu d'un arrêté des représentants Pomme et Charbonnier, d'octobre 1793, et rédigé par Lacroix, puis Mittié; l'imprimeur réclame 5.002 l. 10 s. : renvoyé au C. des finances, 19 floréal an III, VI, 173.

Journal sténographique de la Convention. — Désaudray, administrateur du Lycée des arts, soumet au C. le projet d'un journal sténographique des travaux de la C. N. : mention civique, 2 messidor an III, VI, 313.

Journal sténographique des séances de l'Éc. normale. — Sur la proposition des représentants près l'Éc., le C. arrête que les leçons et conférences qui auront lieu dans l'Éc. normale seront recueillies dans un journal sténographique, lequel sera distribué à la C. N., aux professeurs et élèves, et aux districts, 16 nivôse an III, V, 395; indications sur ce journal, 395 (n. 1). — Le C. arrête que 6 exemplaires de ce *Journal* seront envoyés à Adet, 30 pluviôse, 501. — Le C. charge la C. ex. de délivrer à la C. ex. des relations extérieures 20 exemplaires de ce qui a paru du *Journal*, etc.; cette dernière Commission sera invitée à faire passer l'état des agents diplomatiques et littéraires à qui elle a l'intention d'envoyer ce *Journal*, 24 ventôse, 602-603. — Le jury d'instruction du district de Mauriac demande qu'on lui envoie le *Journal* : renvoyé à la 1re section, 28 ventôse, 613. — Le 27 germinal, dans un débat sur la suppression de l'Éc., un membre (probablement Ehrmann) demande que le C. d'I. P. avise aux moyens de faire continuer le journal des instructions données aux élèves par les professeurs: renvoyé au C., VI, 97 (et n. 2). — Le 7 floréal, Ehrmann fait ajouter au décret sur la clôture de l'Éc. normale un article (art. 4) disant que les professeurs qui n'auront pas fini leur cours le 30 floréal en donneront le complément dans le *Journal de l'Éc.*, à distribuer gratuitement à tous les élèves, 140, 141. — Les professeurs seront invités à se rendre à la 1re séance pour présenter leurs vues sur l'interprétation de l'art. 4 du décret du 7 floréal, 10 floréal, 151. — Vandermonde annonce au

C. qu'il ne pourra terminer son cours le 30 floréal, et qu'il en donnera le complément dans le *Journal*, 12 floréal, 155. — Le C. arrête que la suite du *Journal* sera adressé à tous les élèves, 19 floréal, 173. — Le C. arrête que les sténographes sont autorisés à continuer leur travail pour transcrire les leçons des professeurs données en floréal, et pour cet objet leur traitement sera prolongé durant le mois de prairial, 8 prairial, 235. — Le C. arrête que la méthode de géographie de Rolin sera publiée à la suite du *Journal*, et que la C. ex. fera graver les cartes nécessaires, 18 prairial, 265. — Desacres, qui était chef de bureau de la distribution de ce *Journal*, demande à remplacer Périer comme commis à la bibliographie : renvoyé à la C. ex., 23 prairial, 280-281. — Le C. charge sa 1re section de lui faire rapport sur la demande des citoyens employés à ce *Journal*, 8 messidor, 346. — Sur le rapport de la C. ex., le C. fixe l'indemnité à payer aux sténographes, employés et distributeurs du bureau des Éc. normales, 12 messidor, 382. — Le C. arrête que Reynier et Ce chargés d'imprimer le *Journal sténographique*, seront tenus de terminer l'impression avant la fin de vendémiaire an IV, 4e complémentaire, 796.

Journal universel, dirigé par le conventionnel P.-J. Audouin. — Dans son numéro du 18 pluviôse an II. donne un extrait du récit de la mort d'Agricol Viala, paru le 16 dans le *Journal des Hommes Libres*, IV, 362. — Dans son numéro du 21 floréal an II, donne un compte rendu des incidents de la répétition générale du *Timoléon* de M.-J. Chénier, 395.

JOURNIAC, concierge de la C. des P. et M. — Le C. arrête que les meubles, effets, fournitures de bureau etc., confiés à la garde de ce concierge sont mis à la disposition de l'Agence des P. et M., 2 floréal, an III, VI, 118.

JOUVE. — Son *Hymne à Dieu* est renvoyé au carton de réserve avec mention honorable, 3 thermidor an II, IV, 841.

JOUY (V.-J. ÉTIENNE, *dit* DE), l'un des auteurs de la *Biographie nouvelle des contemporains*. — Voir *Biographie nouvelle des contemporains*.

JOVIN, général gallo-romain du IVe siècle. — Giroust, de Reims, écrit au C. que le tombeau de Jovin, dans l'église de Saint-Nicaise, est en péril : Grégoire écrira à la municipalité de Reims, 30 thermidor an III, VI, 549.

JUGE de Vauréas (Valréas). — L'un des patriotes désignés à Maignet le 22 germinal an II par Joseph Pavan du Moulin, IV, 202 (n. 1).

Juges. — Le tribunal du 6e arrondissement de Paris demande la suppression du costume actuel des juges : renvoyé à David, 19 floréal an II, IV, 369.

JUGUET, domestique de Guyguerc. — Chalmel reproche à Guyguerc d'avoir fait donner à ce domestique le titre et les appointements de garçon de bureau, tout en l'employant exclusivement à son service personnel, V, 113-114; Ginguené reconnaît le fait et donne des explications, 116-117.

JUIGNÉ, émigré, ancien ambassadeur en Russie. — Sa maison devant être mise à la disposition de l'administration conservatrice des armes et munitions, la C. des A. arrête, le 20 pluviôse an II, de faire transporter au dépôt de Nesles les papiers, cartes, etc., qui s'y trouvent; arrêté du C. de S. P. du 22 pluviôse, relatif à des mémoires concernant la fabrication du cuir de Russie : lettre de l'administration des armes et munitions, du 25 ventôse, III, 451 (et n. 5), 453-455 (ann. A). — La C. ex. fait passer l'extrait du procès-verbal de l'enlèvement de la bibliothèque de Juigné : renvoyé à Prunelle et Lindet, 7 prairial, IV, 478; renvoyé à la C. des A. le 29 prairial, I, 478 (n. 7).

JUIGNÉ (Maison ci-devant), quai Malaquais. — Affectée à la C. ex. des armes, poudres, et exploitation des mines (arrêté du C. de S. P. des 26 germinal, 2 et 17 floréal an II), IV, 200 (ann. Dter, Addenda).

JUILLY (Collège de). — Voir *École nationale de Juilly*.

JULES ROMAIN. — Voir PIPPI (Jules).

JULIEN. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme agent de l'institut provisoire des Sans-Culottes, IV, 633.

JULIEN, agent principal des transports militaires à Bruxelles. — Il a reçu d'Amsterdam, pour être expédiée à Paris, une caisse d'objets de sciences et d'arts : le C. lui écrira pour en presser l'arrivée, 23 vendémiaire an IV, VI, 784.

JULIEN (probablement le même que l'un des JULIEN qui suivent). — Un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 579.

JULIEN, de Bourges. — La gravure sur bois qu'il a présentée au C. est renvoyée à la 2e section, 28 frimaire an III, V, 331.

JULIEN (Jean), dit *de Toulouse*, ministre protestant, député de la Haute-Garonne à la C. N. Notice I, LXXXV; II, XCVIII. — Son opinion (imprimée) contre la suppression des frais du culte catholique, s. d. (1792), 161 (ann. 3). — Membre du C. d'I. P., 27 juin 1793, 519, 521 (ann. A). — Éliminé du C. au renouvellement du 15e jour du 1er mois de l'an 2e, 593 (n.). Le 17 brumaire an II, déclare à la C. N. que les sentiments manifestés par Gobel sont aussi les siens, et qu'il limite son exemple, 773 (suite de la n. 4 de la p. 772), 776, 777. — Le 6 juillet 1793, avait fait à la C. N. un rapport sur les troubles de Beaucaire; un décret conforme avait été rendu, le 22 juillet; le 12 frimaire an II

Poultier obtient que ce décret soit suspendu, comme ayant été obtenu par l'emploi de pièces falsifiées et de faux témoins, IV, 360. — Décrété d'accusation, le 26 ventôse an II, et se cache, V, 588. — Dans leur *Histoire du Théâtre Français*, Étienne et Martainville, parlant de la répétition générale du *Timoléon* de M.-J. Chénier, qui eut lieu le 19 floréal an II, ont confondu Julien (de Toulouse) avec Jullien (de la Drôme), et M. Hallays-Dabot les a copiés, 396. — Le 18 ventôse an III, Marec propose qu'il soit rappelé dans le sein de la C. N. : renvoyé aux trois C., V, 588. — Le 20 germinal, la C. N. ordonne que le décret d'accusation rendu le 26 ventôse an II contre Julien sera provisoirement suspendu, mais sans que ce représentant puisse reprendre l'exercice de ses fonctions, 588; VI, 56. — Le C., informé que Julien s'est fait remettre par les conservateurs de divers dépôts un certain nombre de volumes en remplacement de ceux qui lui ont été volés par les brigands, arrête que Curée se transportera au C. de S. P. pour s'informer si c'est en vertu d'un arrêté de ce C. que Julien s'est fait remettre ces livres, 21 vendémiaire an IV, 773.

JULIEN (Pierre), sculpteur. — Proposé par David, au nom du C., comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. N., le 25 brumaire an II, II, 829-831 (ann. E). — Proposé par David, le 28 frimaire, comme membre du Conservatoire du Muséeum des arts, III, 188. — Sur les observations du C. des finances, le nombre des membres qui doivent former ce Conservatoire ayant été réduit de 12 à 10, Julien ne figure pas dans le décret définitif du 27 nivôse 275 (et n. 2). — Demande que sa statue de la *Baigneuse*, au château de Rambouillet, soit transportée dans son atelier pour être retouchée : vu le rapport de la C. des A,. l'autorisation est accordée, 28 brumaire an III, V, 239. — Figure sur la liste présentée par Villar, le 28 messidor dans la 1re classe, VI, 427. — Sur la liste du 10 fructidor, dans la 1re classe, 591. — Une proposition d'autoriser les fondeurs Gettry et Michely à couler et à délivrer à 5 artistes (dont Julien) 25 figures antiques (5 à chacun, à leur choix), en indemnité de leurs soins, est ajournée, 13 fructidor, 606; l'autorisation est accordée, 16 fructidor, 622. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

JULIENNE-BELAIR, directeur des travaux du camp de Paris. — Offre de faire des démonstrations publiques en se servant des pièces du cabinet Montalembert, juillet 1793, II, 148 (n. 1), 154-155 (ann. B). — Fait hommage de divers ouvrages, 2 août, 214-215. — Fait hommage à la C. N., le 6 ventôse an II, d'un ouvrage sur l'agriculture, III, 555 (n. 1). — Présente au C. un mémoire imprimé sur la suppression des jachères, 19 ventôse, 555. — Son mémoire sur les assurances agricoles est renvoyé au C. d'agriculture, 3 germinal, IV, 13.

JULLIEN. — Sa pétition, demandant que la fête à l'Être-Suprême soit célébrée le jour de la fête du Travail ou de celle de l'Opinion, est renvoyée à la Commission des fêtes décadaires, 23 prairial an II, IV, 617.

JULLIEN (La citoyenne Rosalie, épouse de Jullien [de la Drôme]). — Fille d'un négociant de Pontoise nommé Ducrolay, épouse le littérateur Marc-Antoine Jullien vers 1774, IV, 210 (ann. F). — Un passage d'une lettre d'elle, du 16 avril 1792, parle du peintre Le Barbier et de Desilles, IV, 312 (n. 6).

JULLIEN (Auguste-Étienne), 2e fils de Jullien (de la Drôme). — Détails biographiques, IV, 395 (n. 2). — Le 19 floréal an II, à la répétition générale du *Timoléon* de M.-J. Chénier, improvise une épigramme en vers, que publie le *Journal universel*, 395.

JULLIEN (Marc-Antoine), dit *de la Drôme*, député de la Drôme à la C. N. — Notice, II, XCVIII. — Ancien précepteur du prince de Léon, petit-fils de la duchesse d'Enville, il épouse vers 1774, Mlle Rosalie Ducrolay, dont il a deux fils, Marc-Antoine et Auguste-Étienne, 210, 395 (n. 2). — A la C. N., le 9 septembre 1793, appuie la proposition de supprimer les loteries nationales en portant en même temps des peines contre ceux qui établiraient des loteries clandestines, et demande l'ajournement à la séance du 14, 859 (ann. F). — Le décret du 15e jour du premier mois de l'an 2e, le fait entrer au C. d'I. P., 592. — Nommé, par le C., membre de la section chargée de recueillir les traits héroïques, 19 du 1er mois, 606. — A la C. N., le 26 frimaire an II, demande que dans les *Annales du civisme et de la vertu*, on ne nomme aucun homme vivant, III, 160. — Signe le 21 germinal, le renvoi par le C. des pétitions au C. d'I. P., d'une pétition de la Société populaire de Dun-sur-Loir, IV, 177 (n. 3). — Lié avec Hérault de Séchelles, qu'il a connu chez la duchesse d'Enville, 210. — Intervient pour faire mettre en liberté, en germinal an II, Clément de Ris, son camarade d'études, 225 (et n. 3). — Le 19 floréal, à la répétition générale, du *Timoléon* de M.-J. Chénier, proteste hautement, disant que la pièce est une insulte aux sans-culottes, 395. — Signe, comme secrétaire de la C. N., le 12 prairial, le renvoi au C. d'un mémoire de Bosc, 618 (n. 6). — Signe, le 21 messidor, le renvoi au C. d'une adresse de Léris, 814 (n. 5). — Tallien et Carrier ayant dénoncé son fils à la C. N. le 11 thermidor, prend la défense de l'accusé : l'assemblée passe à l'ordre du jour, 874-875; garde le lit plusieurs jours à la suite de cet incident, 875 (n. 1). — Habite rue Jacob, au coin de la rue des Saints-Pères,

882 (n. 1). — A joué un rôle en l'an IV dans les préliminaires de la conspiration de Babeuf; Buonarroti le désigne par l'anagramme de son nom, 213 (n.)

JULLIEN (Marc-Antoine), fils, *dit de Paris.* — Notice, II, XCVIII. — Est un des 3 rédacteurs de l'*Anti-Fédéraliste,* II, 681. — En mission en Bretagne en nivôse an II, est confondu avec Tallien dans les *Mémoires* de Mme d'Abrantès, III, 636-637. — Écrit de Bordeaux au C. de S. P., le 24 germinal, une lettre dans laquelle il approuve l'exécution de Brissot et celle de Danton, en disant : « Tôt ou tard, le crime est puni », IV, 211. — Le décret du 29 germinal le nomme adjoint à la C. ex. de l'I. P. 193, 200 (ann. D *bis*); reçoit l'annonce de sa nomination le 1er floréal, et arrive à Paris vers le 5, 193, 210. — S'occupe de l'organisation des bureaux de la C. ex. et y fait entrer (24 floréal) Clément de Ris, ami de son père, 210, 226. — Le 26 floréal, aux Jacobins, lit un projet d'adresse à la C. N. pour la féliciter du décret du 18 sur l'Être-Suprême : l'adresse est adoptée, après que Robespierre en a fait retrancher une citation de J.-J. Rousseau disant que tous ceux qui ne croient pas à la Divinité doivent être bannis de la République, 210, 431-433. — Le 27, Jullien, à la tête d'une députation de Jacobins, donne lecture à la C. N. de son adresse; Carnot, président, lui répond, 433-435. — Dans des *Notes* qu'il a rédigées en l'an III, Jullien raconte qu'un mot trop énergique prononcé par lui aux Jacobins lui mérita la censure indirecte de Collot (il faut peut-être lire *Couthon*) et les sèches apostrophes de Robespierre, et que ce fut la véritable cause de l'arrêté du C. de S. P. du 29 floréal qui l'éloigna de Paris, 211-212; les auteurs d'une biographie de Jullien (G. Sarrut et B. Saint-Edme, 1842), prétendent que la parole à laquelle il fait allusion était un blâme adressé au C. de S. P. au sujet de l'exécution de Danton : mais c'est là une explication erronée, 211, 212. — Dans ces mêmes *Notes*, Jullien dit que dans une conversation avec Robespierre, il lui conseilla de faire mettre en liberté les 73, et que Robespierre refusa, 212-213. — Un arrêté du C. de S. P., du 29 floréal, rédigé par Carnot, l'envoie à Bordeaux pour y presser et surveiller l'exécution des lois révolutionnaires, tout en continuant de s'occuper des divers objets relatifs aux fonctions de la C. ex., 193, 211, 455 (ann. B). — Un arrêté de la C. ex. du même jour le charge de prendre toutes les mesures pour remplir à [illegible] des objets [illegible] par la loi du 12 germinal [illegible]. — [illegible] arrêté du C. de S. P. [illegible] Jullien de [illegible] les patriotes [illegible] C. de surveillance à Bordeaux et d'installer ce C., 456. — La notice sur Jullien, de Sarrut et Saint-Edme prétend que, lorsque l'arrêté du 29 floréal le renvoya à Bordeaux, il était à la veille d'épouser la fille de Clément de Ris, 211; examen de cette assertion, 211 (n. 2), 226, 281 (n. 3). — Jullien fils prend, le 5 prairial, un arrêté sur les théâtres de Bordeaux, inspiré d'un arrêté de la C. ex. du 24 ou 25 floréal, 550. — Apostille une lettre de Saint-Sernin et Viré, écrite de Bordeaux le 22 prairial ,674 (n. 7). — Donne en prairial les ordres destinés à procurer l'arrestation de Guadet, Salle, Barbaroux, Petion et Buzot, cachés à Saint-Émilion; écrit, pour annoncer l'exécution de Guadet et de Salle, et la prochaine capture des trois autres, une lettre lue aux Jacobins le 8 messidor; écrit sur le même sujet, 6 lettres au C. de S. P. (5-13 messidor), 2 lettres à Barère (12 et 13 messidor), une lettre à Robespierre (13 messidor), et envoie au C. de S. P., par le patriote Compain, les papiers des conspirateurs, 882 (et n. 5); propose au C. de S. P. de faire raser les maisons qui avaient abrité les 5 fugitifs, 883. — Dans sa vieillesse, Jullien ne se rappelait plus comment il avait pensé et agi en l'an II, et déclarait n'avoir pris aucune part à la recherche des députés girondins, 889 n. 1). — Sa lettre à Payan du Moulin et Fourcade, du 13 messidor, concernant le théâtre de Bordeaux et Sourignère, qu'il a désignés pour surveiller le théâtre et les établissements, 457; sa lettre aux mêmes, du 13 messidor, concernant Compain, 457-458. — Sa mission à Bordeaux est terminée le 22 messidor par l'arrivée de Garnier (de Saintes), 213; il quitte Bordeaux le 13 thermidor, apprend à la Rochelle, le 15, les événements du 9, et arrive aux portes de Paris le 22; Clément de Ris, venu à sa rencontre, l'aide à franchir la barrière, 213, 881. — Se présente le même soir au C. de S. P.; ce C. le lendemain 23, ordonne son arrestation : incarcéré aux Carmes, 881-882, 885. — Un arrêté du C. de S. P., du 24 fructidor, ordonne que les pétitions relatives à Jullien fils, etc., et ses demandes de mise en liberté, seront renvoyées au C. de S. G., seul compétent, 885-886. — Son arrestation mentionnée dans un rapport de Lakanal du 26 fructidor, V, 29. — Les amis de Jullien fils font réimprimer, pour sa justification, une *Adresse* du Club national de Bordeaux rédigée par lui en germinal, 886. — Transféré, en vendémiaire an III, dans la maison de santé de N.-D.-des-Champs, 886. — Le 16 frimaire an III, dépose comme témoin dans le procès de Carrier, 886-887. — Rédige contre Tallien un mémoire qu'il adresse à Cambon; celui-ci refuse de s'en servir : débat à la C. N. sur cet incident, le 13 nivôse. Le 15 nivôse, dans son rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre, Courtois dit de Jullien qu'au

milieu des égarements de sa tête, son cœur ne se ferma pas à l'humanité, 887. — Jullien, en réponse au rapport de Courtois, rédige des *Notes* qui n'ont été publiées qu'en 1842, 887. — En floréal an III, le C. de S. G. nomme Calès rapporteur de l'affaire Jullien; détails sur les pièces remises à Calès, 887-888. — En messidor, Jullien rédige un second écrit apologétique, *Résumé de tous les chefs d'accusation*, etc. (publié en 1842), 888-889. — Le 22 vendémiaire an IV, le C. de S. G. accorde à Jullien sa mise en liberté provisoire; le 3 brumaire, libéré définitivement, 889. — En pluviôse an IV, l'arriéré de son traitement d'adjoint de la C. ex. lui est payé jusqu'au 30 vendémiaire an III, 897 (et n. 2). — Le 2 germinal an IV, Merlin (de Douai) le fait nommer chef du bureau des lois et arrêtés du Directoire exécutif; mais il démissionne peu après, 213. — Soupçonné, en floréal an IV, d'avoir pris part à la conspiration de Babeuf, se cacha durant 6 mois, 213. — Sert à l'armée d'Italie sous Bonaparte, puis en Égypte, obtient un congé, est secrétaire général de la République Parthénopéenne sous Championnet, est emprisonné avec celui-ci, 213. — Sous le Consulat, il est commissaire des guerres à l'armée d'Italie, et épouse en 1801 la fille du conventionnel Nioche, 213. — Indications sur le reste de sa carrière; il meurt en 1848, 213-214.

JUMELIN, de la Faculté de médecine. — Nommé membre du B. du C. des arts et métiers par cette Faculté, en novembre 1791, IV, 265. — Commissaire pour l'affaire Stephanopoli (6 mars 1793), signe pour copie conforme, comme secrétaire du Bureau, deux extraits relatifs à cette affaire (24 juillet), II, 70-71 (ann. B). — Nommé commissaire pour l'affaire de Turquin, 7 avril, 136 (n. 2). — Envoie la copie de l'avis motivé du B. de C. accordant en 1792 une récompense à Stephanopoli pour avoir substitué l'écorce de chêne à la noix de galle, 139 (annexes). — Commissaire pour l'affaire Albert, le 21 septembre, 438 (n. 1). — Présent à la séance du 19 messidor an II, 767 (ann. B). — Sera invité à transmettre tous les renseignements qu'il peut donner sur les monuments recueillis par Choiseul-Gouffier, 14 pluviôse an III, V, 460.

JUNCALAS, Hautes-Pyrénées, C. de Lourdes. — Dufo, nommé par cette commune instituteur pour les 2 sexes, demande, le 4 messidor, à quel traitement il a droit; le receveur du district éprouve des scrupules à lui payer le trimestre échu : ordre du jour, motivé sur la loi, 19 messidor an II, IV, 759. — Voir JONCALAS.

JURA, département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Dôle, V, 614; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Le Jura est placé dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53. — La C. ex. remet un rapport sur un arrêté du Directoire du département portant qu'il sera distribué des prix au collège de Dôle, 24 messidor, 408.

Jurie constitutionnaire, Jury constitutionnaire. — Voir SIEYÈS.

Jurisprudence (Livres de). — Voir *Bibliographie;* voir aussi DOMERGUE (Urbain), PORTIEZ (de l'Oise).

Jury central d'instruction. — Le décret du 7 ventôse an III sur les écoles centrales porte, à l'art. 1er du chap. II, que les professeurs de ces écoles seront examinés, élus et surveillés par un jury central d'instruction composé de 3 membres nommés par le C. d'I. P., V, 308. — Ce jury est un jury départemental, 546 (n. 3). — Le C. charge sa 1re section de lui présenter, à sa première séance, la liste des membres qui doivent composer le jury [du département de Paris], 8 ventôse, 538. — Le C. nomme, pour former le jury de Paris, Laplace, Garat et Barthélémy; l'autorise à se réunir dans le lieu des séances du C., et l'invite à ne nommer que les citoyens connus par des travaux utiles dans les sciences, les lettres et les arts, 10 ventôse, 546. — Le C. lui envoie une note sur Valant, et l'invite à employer, s'il se peut, ce citoyen, 26 ventôse, 607. — Lagrange est nommé membre du jury de Paris, en remplacement de Barthélemy, décédé, 12 floréal, 154. — Le C. renvoie à ce jury une pétition de Verkaven, 8 prairial, 235. — Dans le projet d'organisation de la Commission des Onze du 6 messidor, le jury central est supprimé par prétérition, 338. — La demande de Saint-Ange d'être nommé professeur de belles-lettres lui est renvoyée, 26 messidor, 412. — Sur la demande de la C. ex., le C. invite le jury central à nommer les professeurs de l'Éc. des langues orientales, 16 thermidor, 496. — Baillot, nommé professeur à l'école centrale de Dijon par le jury central de la Côte-d'Or, remplace Volfius démissionnaire, 20 thermidor, 518. — Le jury central d'instruction du Loir-et-Cher a nommé Desgranges professeur à l'école centrale de Blois, mais a cru ne pouvoir l'installer, en suite du décret qui a suspendu les travaux; Desgranges demande à être tiré d'incertitude : ajourné, 2 thermidor, 538. — Un membre demande qu'il soit de nouveau écrit au jury d'instruction du département de Paris pour l'inviter à procéder à la nomination des professeurs des langues orientales : Lakanal est chargé d'aviser, 5 fructidor, 573. — Le projet sur les écoles centrales, présenté au C. par Lakanal et adopté, rétablit les jurys centraux d'instruction, 7 fructidor, 581; figurent au décret du 3 brumaire an IV, 795.

Jury des arts. — Mathieu ayant présenté au C d'I. P. un projet de décret chargeant la Commune des arts de prononcer sur les ouvrages des

artistes, le C., ne reconnaissant pas l'existence légale de la Commune des arts, repousse le projet, et décide de proposer à la C. N. d'autoriser le C. lui-même à lui offrir un tableau de jurés; charge Mathieu de faire un rapport sur ces bases, 29e jour du 1er mois de l'an 2e, II, 648-649. — Mathieu fait le rapport demandé, le 1er du second mois; mais le C., rapportant son arrêté, décide de proposer à la C. N. que le jury sera nommé au scrutin par le public, 657. — Le 2 du 2e mois, Romme, devenu rapporteur en remplacement de Mathieu, propose à la C. N. un projet de décret sur les bases arrêtées la veille; Sergent en fait décréter l'impression et l'ajournement; texte, 657 (n. 3), 668-670 (ann. C). — Le 8 brumaire, discussion du projet de décret; la C. N. le rejette, et lui en substitue un autre, qui crée un jury de 50 membres, nommés par la C. N. sur la présentation du C.; ce décret rapporte le décret du 4 juillet qui avait constitué la Commune des arts, et tous les décrets subséquents qui tendraient à en confirmer l'existence; texte, et extrait du compte rendu du *Journal des débats et des décrets*, 670-671. — Le 9 brumaire, adoption d'un décret, présenté par Romme, sur les opérations du Jury des arts, 671-673. — David chargé du rapport d'une demande des artistes 11 brumaire 729. — David soumet au C. une liste pour le jury; il est arrêté qu'aucun membre de la C. N. n'y sera porté le 19 brumaire 785. — Le 25 brumaire David lit à la C. N. un rapport sur la nomination des 50 membres du jury qui doit juger le concours des prix de peinture, sculpture et architecture au Jury national des arts; présente une liste comprenant 60 noms, soit 50 titulaires et 10 suppléants; la C. N. vote la liste en supprimant 5 noms parmi les titulaires 826 (n. 1), 829-832 (ann. E). — La Société républicaine des arts ayant insisté pour que le Jury national soit mis en activité, le C. arrête que son président écrira au ministre de l'Intérieur, 9 frimaire, III, 44. — Un membre du C. se plaint de la négligence que le ministre apporte à l'exécution du décret relatif au Jury : le C. arrête d'écrire au ministre que le local du salon de la ci-devant Académie de peinture est suffisant, 7 nivôse, 215. — L'exposition des ouvrages de peinture, sculpture et architecture destinés au concours s'ouvre le 9 pluviôse et dure 5 jours; le Jury se réunit du 17 au 20; le 20, se rend à la C. N. pour lui présenter les jeunes artistes auxquels il a décerné les prix. Dans 3 nouvelles réunions (26 pluviôse [1er] et 11 ventôse) le Jury discute et approuve ses provès-verbaux. Le *Journal de la Société républicaine des arts*, de Détournelle, rend compte de toutes ces opérations, 215 (n. 2). — Dans sa réunion du 11 ventôse, le Jury charge Allais, Neveu Naigeon et Lesueur de porter au C. la minute et le cahier des opinions et de ses procès-verbaux, 546 (n. 1). — Le C. arrête que le jugement motivé sera imprimé à 4.000 exemplaires et que Naigeon et Lesueur en surveilleront l'impression, 15 ventôse, 546. — Indications bibliographiques sur cette brochure, 546 (n. 1). — Ses opérations terminées, le Jury se constitue en Club révolutionnaire des arts, 546 (n. 1), IV, 237. — Thibaudeau fait décréter, le 21 floréal, que les tableaux qui, d'après le jugement du Jury des arts, auront obtenu les récompenses nationales, seront exécutés en tapisserie à la manufacture des Gobelins, IV, 319 (et n. 1), 323-324 (ann. A). — Thibaudeau prendra des renseignements auprès de l'imprimeur Baudouin sur la distribution du rapport du Jury des arts, 11 prairial, 502. — Les arrêtés du C. de S. P. des 5, 12 et 28 floréal, ouvrant des concours entre les peintres, sculpteurs et architectes, disaient que ces concours seraient jugés par le Jury des arts; en conséquence, David présente au C. un rapport sur l'organisation d'un Jury des arts, suivi d'un projet de décret : le C. arrête que ce projet sera présenté à la C. N. (il n'a pas été transmis un procès-verbal, David ne l'ayant pas remis), 5 thermidor : à la fin du procès-verbal de ce jour, une note dit : « le projet de décret proposé par David n'a pas eu lieu », 846 (et n. 2). — Une députation de la Société républicaine des arts présente au C. un plan sur la formation d'un jury pour juger les ouvrages soumis au concours actuel : renvoyé à la 2e section, 4 brumaire an III, V, 168. — Le Jury des arts demande la formation du jury qui doit prononcer sur les morceaux et productions soumis au concours : renvoyé à la 2e section, qui présentera une liste de membres; ce jury ne devra connaître que des pièces qui ont été exposées au salon de la Liberté, conformément au décret, 6 brumaire, 175. — La 2e section est invitée à s'occuper incessamment de l'organisation de ce jury, 18 brumaire, 205. — La 2e section présentera à la prochaine séance un projet pour la nomination du jury qui doit juger les ouvrages déposés au Louvre, 24 brumaire, 218. — La séance du C. s'ouvre par la lecture d'un rapport sur ce jury : le projet de décret est adopté, 8 frimaire, 255. — Le 9 frimaire, Thibaudeau présente à la C. N. le rapport et le projet de décret, qui est voté sans débats, 255 (n. 1); extrait du rapport, IV, 253; texte du décret, V, 258-259 (ann. A). — Le C. prend, le 16 frimaire, un arrêté en 8 articles contenant des dispositions pour la désignation, par les artistes concurrents, des 40 noms parmi lesquels le C. d'I. P. doit choisir les 27 membres du jury; texte de l'arrêté, 286-287. — Les artistes se sont réunis les 20, 21 et 22 frimaire; le C. choisit, le 24, les membres du jury, qui se réunirent le 30 dans la salle du Laocoon, 318; le procès-verbal ne donne

pas les noms des 27 membres : le président du jury fut Antoine Quatremère, le secrétaires Léon Dufourny, IV, 262. — Il sera écrit au Jury pour l'inviter à faire, sous 8 jours, un rapport sur le concours de la statue de Jean-Jacques, 20 pluviôse, 475. — Un extrait du procès-verbal de la séance du Jury du 27 pluviôse, relatif au jugement du concours de la statue de Rousseau à placer aux Champs-Élysées, est renvoyé à la 2e section, 2 ventôse, 506. — Le C. charge Thibaudeau de proposer à la C. N. un décret dont une disposition ordonnerait l'érection au Panthéon d'une statue de Rousseau par Houdin, et une autre disposition l'érection aux Champs-Élysées d'une statue de Rousseau par Moitte, 4 ventôse, 514. — La demande du peintre Ducreux de participer aux récompenses nationales est renvoyée au Jury des arts, 6 ventôse, 582. — Après avoir entendu la lecture du procès-verbal du 27 pluviôse, par lequel le Jury invite le C. à ouvrir un concours pour la statue de Rousseau à placer au Panthéon, le C. maintient un arrêté du 4 ventôse, et charge Bailleul de le présenter à la C. N., 8 ventôse, 538. — L'esquisse d'un tableau représentant le *Vengeur*, envoyée par Cazin, est renvoyée à ce Jury, 26 ventôse, 607. — Plusieurs artistes qui ont fait le voyage de Grasse, et dont les réclamations ont été renvoyées au Jury des arts, invitent le C. à faire le plus tôt possible le rapport sur les récompenses, 18 germinal, VI, 45. — Rogat, qui demande à être admis au concours pour les places de professeur de dessin dans les écoles centrales, est renvoyé au Jury des arts (il faut peut-être lire « Jury central d'instruction »), 10 floréal, 152. — Une députation du Jury des arts invoque la sollicitude du C. sur les pressants besoins de plusieurs artistes; elle demande à faire lecture du rapport que le Jury doit présenter (sur le concours) : renvoyé à la première séance, 26 prairial, 289-290. — La députation du Jury fait lecture du rapport sur les prix soumis à son jugement en vertu du décret du 9 frimaire : renvoyé à Portiez, chargé de présenter un prompt rapport et de correspondre avec le Jury, 28 prairial, 293. — Le C. arrête que Portiez lira le lendemain son rapport, 11 fructidor, 596. — Portiez lit au C. son rapport, avec un projet de décret qui est adopté, 13 fructidor, 606-607. — Le 14 fructidor, Portiez lit à la C. N. ce rapport et ce projet de décret, 607 (n. 2), 608 (annexes); extraits du rapport, IV, 254-256; texte du décret adopté le 14 fructidor, 256; tableau des prix décernés par le Jury des arts, 256-263. — Une demande d'encouragement pour Antissiès est renvoyée au Jury des arts, ainsi qu'un projet de monument à la Liberté, par Pillon, 18 fructidor, VI, 636-637. — Sur la déclaration faite par le Jury que ses opérations sont terminées, le C. arrête que la session du Jury des arts est close, et qu'en conséquence il déposera au C. d'I. P. ses pièces, papiers et registres, 6 vendémiaire an IV, 723. — Le 11 vendémiaire, le Jury a décidé de demander des indemnités en faveur du concierge Phlipault et de 7 gardiens : le C., sur le rapport de la C. ex., arrête de les faire payer, 3 brumaire (suiv.), 859.

Jury d'instruction. — Le décret du 27 brumaire an III sur les écoles primaires institue dans chaque district un jury d'instruction composé de trois membres désignés par l'administration du district, et pris, hors de son sein, parmi les pères de famille : ce jury, pendant la durée du gouvernement révolutionnaire, examine, élit et surveille les instituteurs et les institutrices : il est renouvelé par tiers tous les six mois : le membre sortant est rééligible (chap. II), V, 235. — Les nominations faites par le jury sont soumises à l'administration du district : les plaintes contre les instituteurs et institutrices sont portées au jury; si celui-ci juge qu'il y a lieu à destitution, sa décision sera soumise au Conseil général du district : dans les cas de désaccord entre le jury et l'administration ou le Conseil général, le C. d'I. P. prononcera (chap. IV), 235. — Une circulaire de la C. ex. aux districts (brumaire) donne des instructions pour la nomination du jury d'instruction : elle indique les qualités que doivent posséder ceux qui en seront membres, et comment ils devront exercer leurs fonctions, 241-242. — Le jury d'instruction du district d'Épernay nomme instituteur et institutrice à Épernay Goblet et son épouse : ceux-ci, qui exercent à Dormans, refusent de quitter cette commune, et s'adressent au C.; renvoyé à Jard-Panvillier, 5 prairial, VI, 227. — Les membres du jury d'instruction du district de Bayeux demandent à être exempts de monter la garde; ordre du jour, 24 thermidor, 522. — Le C. arrête que le jury d'instruction sera supprimé, et que l'administration du district nommera sur la présentation de la municipalité, 30 thermidor, 552-553. — Sur une nouvelle réclamation de Goblet dont le district d'Épernay refuse de payer le traitement, le C. écrit à ce district de donner le motif de son refus, 4 fructidor, 566. — Le projet de décret présenté à la C. N. le 23 vendémiaire an IV, et définitivement adopté le 3 brumaire, n'a pas rétabli le jury d'instruction de district, 793.

Jury des livres élémentaires. — Voir *Livres élémentaires.*

Jury des horloges, montres et pendules. — Voir *Heure décimale.*

Jury des plans d'assainissement et d'embellissement de Paris et d'autres communes. — L'arrêté du C. de S. P. du 18 messidor an II porte que ce jury, à nommer par la C. N.,

examinera les plans ou projets déposés par divers artistes, et en formera un plan général de Paris propice à assainir et embellir cette commune : il formera également des plans d'assainissement, d'amélioration et d'embellissement pour d'autres communes qui en sont susceptibles, IV, 1016-1017.

JUSSIEU (Antoine-Laurent de), botaniste, de l'Académie des Sciences, démonstrateur au Jardin des Plantes. — A l'organisation du Muséeum d'histoire naturelle par le décret du 10 juin 1793, il est professeur de botanique « à la campagne », IV, 406. — Après avoir entendu les observations de Jussieu, directeur, au nom du Muséeum, le C. suspend l'exécution de son arrêté du 30 germinal an III, et décide que les caisses qui devaient être transportées à la Maison des travaux publics resteront où elles sont, 6 floréal an III, VI, 129. — Jussieu, directeur, invite le C. à prendre une décision relativement à deux chameaux qui sont dans une maison du prince de Ligne, près de Bruxelles, 18 prairial, 265. — Il invite le C. à prendre, conjointement avec le C. des finances, de promptes mesures pour mettre le Muséum en jouissance de la maison Léger, dont il a d'autant plus besoin que 40 caisses sont arrivées de Hollande : Wandelaincourt et Bordes se concerteront avec le C. des finances, 2 messidor, 314. — Note autographe de Jussieu, du 12 messidor, remise à Desmazières, et constatant que le 8 messidor Ginguené a fait prendre par le C. un arrêté l'autorisant à charger Molines de faire les plans et devis des travaux pour la galerie supérieure d'histoire naturelle et de se concerter pour l'exécution avec le C. ex. des travaux publics, 375 (ann. D), 348. — Jussieu communique une demande que le Muséum a présentée au C. des finances pour la prompte réunion du bâtiment dit *Régie des Fiacres* 18 thermidor, 504. — Il explique la nécessité de terminer promptement les travaux commencés; le C. charge Fourcroy de demander 300.000 ᵗᵗ à la C. N., 28 fructidor, 680. — Il est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au C. le 1ᵉʳ brumaire an IV par Lakanal : le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 833, 838, 839.

JUSSIEU père, cousin de la citoyenne Mably. A proposé à la C. N. d'établir des jeux décadaires et des gymnases; le C. charge Mathieu du rapport, 1ᵉʳ pluviôse an II, III, 305. — Propose des idées pour la célébration des décades; renvoyé à Mathieu, 25 ventôse, 569. — Sa pétition, demandant un local pour enseigner, à un grand nombre d'enfants, le mécanisme de la lecture et de l'écriture, et expérimenter, sous les yeux du C., divers moyens relatifs à la manière de guider le matériel des campagnes, est renvoyée à Lindet, IV, 9 germinal, 46 (et n. 5). — Le travail de Jussieu sur les fêtes décadaires est renvoyé au C. de S. P., qui s'occupe d'un grand travail sur cet objet, 21 germinal, 112. — La demande de Jussieu, du 9 germinal, relative à la formation d'un établissement passager pour faire l'essai d'une méthode très simple d'enseigner aux enfants la lecture et l'écriture, etc., est renvoyée au C. de S. P. avec invitation d'en favoriser l'exécution, 29 germinal, 189. — Son manuscrit intitulé; *Simplifier les règles et l'enseignement de la langue,* est renvoyé à Grégoire, 27 prairial, 640. — On renvoie à David et Grégoire sa proposition d'élever des monuments d'un genre nouveau correspondant à la Révolution, 29 prairial, 650. — Le C. de S. P. reçoit le 7 messidor sa demande renvoyée par le C. d'I. P. le 29 germinal; il la renvoie à la C. ex., qui la reçoit le 27 messidor, 190 (*suite* de la n. 1 de la p. 189), 235. — Bouquier remplace David comme rapporteur pour la proposition relative aux monuments, 13 messidor 723. — Jussieu fait part de divers procédés relatifs à l'instruction publique; Lindet rapporteur, 19 thermidor, 910. — Il invite le C. à faire fixer quatre ou cinq principes généraux qui diminuèrent beaucoup des difficultés de l'orthographe, de la prononciation et de la lecture; renvoyé au jury des livres élémentaires, 7 fructidor, 975. — Jussieu écrit au C. pour lui annoncer l'existence d'un manuscrit de J.-J. Rousseau, remis par celui-ci à Condillac, laissé par Condillac à sa nièce la citoyenne Mably (cousine germaine de Jussieu), et déposé ensuite chez un notaire de Beaugency) : il offre de donner les renseignements nécessaires : le C. répond, le 7 fructidor, en l'invitant à lui procurer ce manuscrit : Grégoire y fait allusion dans la séance de la C. N. du 15 fructidor, 969 (note 1), 977-978 (ann. A.). — La pétition de Jussieu tendant à obtenir un local pour apprendre à lire à un certain nombre d'enfants sera ajournée jusqu'à l'établissement des écoles normales, et renvoyée à la 2ᵉ section, 4ᵉ sans-culottide, V, 67. — Le C. arrête d'écrire au directoire du district de Baugency, pour le charger de faire des recherches pour découvrir le manuscrit de J.-J. Rousseau déposé entre les mains de Condillac, 6 vendémiaire an III, 88. — Une note remise au C. le 22 vendémiaire par René Girardin dit que le manuscrit de Beaugency est une copie des *Dialogues* de Rousseau (*Rousseau juge de Jean-Jacques*) remise par l'auteur à Condillac, 127 (note et 2), VI, 939 : récit fait par Rousseau lui-même à ce sujet, 940 : le manuscrit de Beaugency ne semble pas avoir été retrouvé, 941. — Jussieu publie, dans l'hiver de l'an III, un volume intitulé *Conversation du vieillard de Vichy*, qui contient l'exposé de sa méthode d'éducation sous forme de dialogue, et qui forme l'avant-propos d'un plus grand

ouvrage (qui n'a pas paru) : texte d'un prospectus adressé aux communes et aux sociétés populaires : extrait d'un article de la *Feuille villageoise* du 5 ventôse, 539 (note 1), 544-545 (ann. B). — Une pétition de Jussieu relative à sa méthode pour apprendre en peu de temps, à un grand nombre d'enfants, non seulement les notions les plus nécessaires pour la classe laborieuse, mais encore le mécanisme de la lecture et de l'écriture, est renvoyée à Lakanal, 8 ventôse, 539. — Une pétition de lui, apostillée par le C. ex., est renvoyée à la 1re section, 24 floréal, VI, 200. — Il écrit pour demander que le C. charge un rapporteur d'examiner une méthode dont le but est de donner facilement à la classe la plus nombreuse des citoyens les notions qui lui sont nécessaires; renvoyé à la 1re section, 4 messidor, 319. — Il offre au C. un Essai en avant-propos qui donne quelques détails sur sa méthode; renvoyé au jury des livres élémentaires 20 thermidor, 515.

Justice (*Ministre de la*). — Voir : *Ministre de la Justice*).

JUSTIN, hitorien romain. — Une traduction manuscrite de son livre, par Monnaye, présentée à la C. N. le 23 septembre 1793 comme livre classique, est renvoyée par le C. à Villar, 19 nivôse, 258. — Le C. arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer, 7 ventôse 499.

K

KALLENDRIN. — Titulaire d'un traité de régie avant 1789, mentionné dans deux décrets du 12 frimaire an II, III, 22, 23.

KANT. — Voir : REDSLOT.

KEARNEY, supérieur du séminaire irlandais, à Paris. Présente, avec Walsh, une pétition à la C. N., pour le payement des rentes des établissements irlandais : le C. s'en occupe, 4 février 1793, I, 303, 308-309 (ann. B). — Le C. de S. G. le fait arrêter comme suspect : les élèves nomment un autre directeur : L. Bourdon fait décréter, le 6 septembre, la confirmation de cette nomination : le directeur administrera les deux maisons composant l'établissement irlandais, et Kearney et Walsh lui rendent leurs comptes, II, 355-356, 360 (ann. A), 362 et (note 5).

KEIL, professeur d'histoire à Strasbourg. — Est autorisé à réclamer l'indemnité accordée aux commissaires chargés d'inventorier les bibliothèques, sans que cela puisse préjudicier au payement de son traitement : à cette occasion, Grégoire est chargé de présenter un projet de décret autorisant les savants, artistes et gens de lettres à cumuler les traitements, 12 floréal, an III, VI, 155-156.

KELLERMANN (Le général), placé en l'an III à la tête des armées des Alpes et d'Italie. — Le 23 thermidor an III, Doulcet lit à la C. N. une dépêche de Kellermann, annonçant des engagements où les républicains ont été victorieux, VI, 529.

KENN (Joseph), professeur de cor, membre de l'Institut national de musique. — Député à la section des Quinze-Vingts le 19 prairial an II, IV, 547 (note 1).

KERALIO, interprète pour les langues du Nord. — IV, 145 (ann. A).

KERENVEYER. — Voir : PASCAL-KERENVEYER.

KERR (Robert). — Une lettre de lui, en anglais (Edimbourg, 21 janvier 1791), prise chez Lavoisier le 11 septembre 1793, est remise au C. de S. G., qui la renvoie au C. d'I. P. le 28 septembre II, 383, 514, 511.

KERSAINT (Armand-Gui-Simon), député de Seine-et-Oise à la Convention, condamné à mort le 14 frimaire an II. — Porté par Hardy le 11 vendémiaire an IV, sur la liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 754.

KERUSEL (I.-P.), pensionnaire de la ci-devant École militaire de la Flèche. — Sur l'ordre de la municipalité de La Flèche a été entretenu pendant trois mois par l'instituteur Quinebat, qui demande à être payé; renvoyé à la C. ex., 8 messidor an III, VI, 347.

KERVELEGAN (Augustin-Bernard-François LE GOAZRE), député du Finistère à la Convention. — Mis hors la loi par le décret du 28 juillet 1793, il est rappelé dans le sein de la C. N. le 18 ventôse an III, V, 588. — Est blessé le 1er prairial, VI, 277. — Signe, comme membre de C. de S. G. le 3 brumaire an IV, l'arrêté ordonnant la libération définitive de Jullien fils, IV, 889.

KERVISIAU (Bretagne). — Fief d'Ange-Louis Clément de Ris.

KESSEL, de Riquevir. — Propose de fournir promptement et abondamment du goudron : renvoi à Baudin 24 avril 1793, II, 343. — Sur le rapport de Baudin il est renvoyé au C. des marchés, 27 août : ce Comité et celui des finances lui font accorder une avance de 1.200 *H*, 17 brumaire an II, 347 (et note 3).

KIENLIN. — Signe ,le 6 thermidor an II, comme président du C. de correspondance des Jacobins, le renvoi au C. d'I. P., d'un hymne à l'Être-

Suprême envoyé par la Société populaire de Guîtres, IV, 955 (note 6).

KILMAINE (Charles-Joseph), officier irlandais au service de la France, général de brigade en l'an II. — Le 4 prairial an III, commande l'expédition de la jeunesse dorée au faubourg Antoine, VI, 230.

KNAPP (Henri), gazetier allemand, du Wurtemberg. — Annonce qu'il va continuer sa feuille périodique en allemand sous la surveillance des autorités constituées; renvoyé au C. de S. G., 29 ventôse an II, III, 602.

KOCK (Henry), serrurier-mécanicien, de la section de la Montagne. — Son procédé pour la réduction et la contention des fractures des membres inférieurs a reçu un prix du Lycée des arts le 4 frimaire an II, et Désaudrin l'a signalé à la C. N. le lendemain, III, 11 (note 2), 27-28 (ann. E). — Présente au C. la machine qu'il a inventée; renvoyé à Plaichard, 13 germinal, IV, 74. — Son modèle de bandage propre à contenir les fractures des extrémités inférieures est renvoyé à la Commission de santé; ses modèles de clefs sont renvoyés au C. de S. P., section des armes, 17 prairial, 539; sur le rapport de la Commission de santé, son modèle de bandage est renvoyé au C. des recours, 27 thermidor, 939.

KORAÏ ou CORAY, helléniste. — Un membre propose de le porter sur la liste des gens de lettres, etc., à qui la nation accorde des récompenses; renvoyé à Thibaudeau, 20 nivôse, an III, V, 407.

KOSMANN, médecin, à Neuf-Brisach. — Envoie la recette d'un traitement pour les fièvres putrides et malignes; renvoyé à Plaichard et Duham, 29 ventôse, an II, III, 596.

KRANTZ (aussi appelé KRAUS), dessinateur. — A été attaché aux commissions envoyées en Belgique pour recueillir les objets d'arts et de sciences; le C. renvoie à la 2e section un rapport de la C. ex. tendant à la faire mettre en réquisition par le C. de S. P. pour procéder à Paris au classement de ces objets, 22 floréal an III, VI, 196. — Bonnet et Krantz (Kraus), détachés de leur bataillon pour inventorier, arranger et conduire à Paris des objets précieux de la Belgique, demandent, par l'intermédiaire de la C. ex., l'autorisation de rester à Paris pour le déballement et l'arrangement de ces objets; renvoyé, à la 2e section, 20 prairial, 274. — La C. ex. propose qu'une indemnité de 600 livres lui soit accordée, 8 messidor, 348; le C. l'accorde 14 messidor, 384. — Le dessinateur appelé *Gaule* associé à Rabillon, doit être Krantz, dont le nom a été estropié; Thonin et Faujas demandent au C. la continuation de la réquisition; le président écrira au C. de S. P., 16 thermidor, 494. — La réquisition demandée pour Krantz (Gaule) a été accordée, 19 fructidor, 640 (et-note).

KRAUS. — Voir : KRANTZ.

KREUTZER (Rodolphe), compositeur de musique, membre de l'Institut national de musique depuis frimaire an II. — Est l'un des signataires de la pétition adressée à l'Assemblée législative, en juin 1792, pour demander une loi contre la contrefaçon, I, 349. — Delrieu et lui écrivent au C. de S. P. et à Couthon pour demander que leur tragédie lyrique *Harmodius* et *Ilione* soit jouée à l'Opéra; les lettres sont renvoyées au C. d'I. P., qui ajourne jusqu'à ce que la pièce lui ait été remise, 15 floréal an II, IV, 313 (et note 2). — Le C. le nomme membre d'une commission chargée de choisir dans le dépôt de la C. des A., les objets devant former la bibliothèque du Conservatoire, 2 brumaire an IV, VI, 852.

KUSCINSKI (Auguste). — Ses recherches ont été utilisées pour les notices sur les conventions, I, LXXVII. — A fourni des indications sur les rédacteurs des minutes des arrêtés du C. de S. P., cités dans le tome IV, IV, 215 (note 2). — A communiqué un renseignement relatif à Gomaine, V, 588 (*addenda*).

KUTSCH, artiste. — A inventé des procédés très ingénieux pour la fabrication des mesures républicaines : l'Agence des P. M. lui vote des avances pour l'aider à terminer les machines qu'il a imaginées, 2 messidor an III, VI, 314-315. — Mentionné dans le rapport de Bieux (de la Côte-d'Or), du 25 fructidor, comme l'un des artistes ayant concouru aux travaux pour les poids et mesures, 668. — Dans le compte rendu par l'Agence d'une machine à diviser les mètres, inventée par Kutsch, le C. vote à ce citoyen une récompense de 10.000 l., 26 vendémiaire an IV, 804.

L.

LABENNE ou LABENE (J.-G.). — Ancien commis attaché au C. d'I. P. de la législative est rappelé pour remplacer Audry à la bibliographie, 9 ventôse an II, III, 506. — Il recevra ses honoraires du jour de son admission, 23 ventôse, 564. Figure dans l'état de floréal an II, comme attaché à la bibliographie, IV, 459. — Fait hommage de son ouvrage *L'Éducation dans les grandes Républiques;* mention civique, dépôt à la bibliothèque, 2 ventôse, V, 503.

Porté sur la liste des gens de lettres récompensés, dans la 2e classe, 10 fructidor, VI, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

LABESGUE (Pierre). — Nommé aide-bibliothécaire à l'Éc. de santé de Montpellier, 20 germinal an III, VI, 54.

LABEY. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de mathématiques appliquées à l'institut provisoire de Marat, IV, 632.

LABOISIÈRE (La citoyenne). — Adresse au C. une pièce de vers pour la fête du 2 pluviôse; mention civique, 28 nivôse an III, V, 432.

LABORDE, charpentier. — Sera payé de sa note de 2.137 livres, 14 fructidor an III, VI, 609.

LABORIE (François). — Nommé prosecteur à l'Éc. de santé de Montpellier, 20 germinal an III, VI, 54.

LABORIE. — Nommé par le C., professeur de régime des femmes enceintes, accouchements, manière d'allaiter et soigner les nourrissons, et éducation physique des enfants, à l'Éc. de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, V, 324.

LA BRICHE (La citoyenne). — Née plébéienne, mais veuve d'un ci-devant noble, elle demande à être mise en réquisition, vu qu'elle s'occupe d'un ouvrage élémentaire sur la morale et l'éducation des jeunes filles; le C. de S. P. sera invité à la mettre en réquisition, 12 vendémiaire an III, V, 106.

LABROUE (H.), membre de la Société de l'histoire de la Révolution. — A communiqué des renseignements sur les deux femmes de l'évêque Pontard, II, 570 (note 3, *addenda*), et sur l'abjuration de celui-ci, 600 (note 1, *addenda*).

LABROUSSE, président du district de Nîmes. — Lègue, le 10 germinal an II, une lettre du district, IV, 111 (ann. C).

LACAILLE (Nicolas-Louis DE), astronome, 1713-1762. — Présenta en 1755 l'idée que les Anglais réalisèrent en 1767 dans leur *Nautical Almanach*, et qui en France donna naissance à la *Connaissance des temps*, VI, 33-324.

LACASSAGNE, officier de santé. — Désire entreprendre un voyage dans l'Amérique septentrionale pour y faire des recherches en botanique, et demande une mission qui l'y autorise; renvoyé à la C. ex. pour renseignements, 24 pluviôse an III, V, 487-488.

LACASSAIGNE, de Port-sur-Meurthe (ci-devant Saint-Nicolas). — Présente à la C. N., le 25 ventôse an II, une brochure intitulée *La vérité dévoilée confond l'aristocrate,* vu au C., 9 germinal an II, 45. — Écrit à la C. N., le 28 messidor, pour se plaindre du peu d'accueil que le C. a fait à son ouvrage, et demander que ses membres soient renouvelés; la lettre est renvoyée le 12 thermidor au C., qui la renvoie à Thibaudeau le 19 thermidor; la pièce a reçu plus tard l'annotation : « A mettre en réserve », 909 (et note 1).

LACAZE fils aîné (Jacques), député de la Gironde à la Convention, condamné à mort le 9 brumaire an II, guillotiné le 10. — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

LACÉPÈDE (Étienne DE LA VILLE, comte DE), naturaliste. — Donne sa démission de la place de garde du cabinet d'histoire naturelle et de sous-démonstrateur 4 mars 1793, I, 524 (note 2). — Est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au C. le 1er brumaire an IV par Lakanal, le 29 brumaire, le Directoire l'y maintient, VI, 833, 838, 839.

LA CHABEAUSSIÈRE (Ange-Étienne-Xavier POISSON DE), homme de lettres, employé à la 3e division du ministère de l'intérieur. — Notice : III, 593 (note 2). — Arrêté le 21 nivôse an II sur la dénonciation du comte de Grimoard, mari divorcé de sa belle-fille, compose dans sa prison un catéchisme en quatrains et en adresse au C. de S. P. et au C. d'I. P. le manuscrit, intutlé *Catéchisme républicain, philosophique et moral;* Coupé nommé rapporteur, 29 ventôse an II, 593; texte de la lettre de La Chabeaussière au C., 604 (ann. A). — Son *Catéchisme* est renvoyé à Villar, 9 germinal, IV, 47. — Écrit, de la maison d'arrêt des Madelonnettes, pour demander une place dans la C. ex., qui va s'organiser; ordre du jour, 17 germinal, 96. — Fait passer un exemplaire de son *Catéchisme;* renvoyé au concours, 23 germinal, 136. — Sur le rapport de Villar (probablement), le C. renvoie le *Catéchisme* au carton de réserve, 27 messidor, 817. — *Sa Chanson patriotique adressée aux marins* est renvoyée au carton de réserve, 3 thermidor, 842 (et note 5). — Ses *Quatrains moraux* (en *Catéchisme*) sont renvoyés au carton des fêtes décadaires, 9 fructidor, 984. — Mis en liberté le 4 fructidor, demande une place dans les bureaux du C.; renvoyé à Mathieu, 11 fructidor, 996 (et note 4). — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition, 3 vendémiaire an III, V, 84. — Est nommé en vendémiaire chef du 2e bureau de la 1re section de la C. ex., 112; est cité par Ginguené parmi les employés choisis par Garat ou lui, 115. — La C. ex. soumet la réclamation faite par La Chabeaussière du payement des appointements de la place qu'il occupait lors de son arrestation; le C. écrira au C. des finances pour appuyer cette réclamation, en rappelant un arrêté du C. de S. P. du 8 vendémiaire an III, 8 nivôse, 373. — Par une lettre dont le président donne lecture, se présente pour remplir la place vacante d'adjoint à la C. ex.; ajourné, 24 pluviôse, 488. — Le *Journal de Perlet* du 27 pluviôse dit que deux candidats sont en concurrence pour la succession de Clément de Ris; l'un, Noël, l'autre, La Chabeaussière « connu parmi ces amis pour quelques *Opéras* comiques

et par des succès sur des théâtres de sociétés »; le C. d'I. P. ne balancera pas longtemps, 511 (ann. C). — La Chabeaussière fait hommage au C. de son *Catéchisme français :* mention civique, 2 messidor, VI, 315. — Figure sur une liste de gens de lettres, etc., présentée au C. par Villar le 4 thermidor, dans la 2e classe, 448. — Fait hommage, au C. du manuscrit d'une traduction des *Fables* de Phèdre; le président écrira que le C. accepte l'hommage, 16 thermidor, 496. — Le manuscrit de la traduction de Phèdre est de nouveau renvoyé à la 1re section; l'auteur demande une place de professeur dans une école centrale; même renvoi, 7 fructidor, 582-583. — Figure sur la liste des gens de lettres, etc., du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

LACHASSAIGNE (La citoyenne). — Les artistes du théâtre de l'Égalité veulent donner une représentation à son profit, 22 fructidor, an II, V, 20.

Lachâtre. — Le C. passe à l'ordre du jour motivé sur son arrêté du 5 prairial sur un arrêté de la Société populaire de La Châtre, 27 prairial an II, IV, 637. — La lettre des administrateurs du district, relative aux difficultés qu'ils éprouvent pour organiser les écoles primaires, est renvoyée à Bouquier, 3 thermidor, 840.

LA CHEVARDIÈRE, membre du directoire du département de Paris. — Chargé, le 19 germinal an II, d'accompagner un C. des commissaires de la section de la Halle aux blés, 19 germinal, IV, 107, 110 (ann. B). — A été nommé rapporteur de l'affaire de Montgéry, poursuivi par le département, 925.

LACHY. — Nommé commis à la bibliographie, 19 thermidor an II, IV, 907.

LACLOS, gouverneur général des établissements français au delà du cap de Bonne-Espérance. — Sa lettre du 12 novembre 1792, relative à un lycée, 28 mars 1793, I, 400, 401 (ann. A) : 4 mai, 438.

LACOLOMBE, aide-de-camp de Lafayette. — Sa fille est élève de la maison de Saint-Cyr, I, 382 (Ann. A).

LACOMBE. — Figure dans un état de la B. N., du commencement de l'an III, comme 3e frotteur, VI, 374 : dans l'état annexé au projet de Massieu (messidor), figure comme 4e frotteur, attaché aux imprimés, 372 : dans un état de la fin de l'an III figure avec la même qualité, IV, 160.

LACOMBE, de Paris, auteur du Dictionnaire des beaux-arts. — Demande à participer aux récompenses nationales; renvoyé à Villars, 1er brumaire an IV, VI, 825.

LACOMBE, auteur d'un *Dictionnaire du vieux langage français*. — Est proposé par un membre pour être porté sur la liste des gens de lettres, etc., à qui la nation accorde des récompenses; renvoyé à Thibaudeau, 20 nivôse an III, V, 407. — Sa veuve figure sur une liste présentée par Villar le 28 messidor; décision ajournée, VI, 427 : et sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Il figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, avec la mention : dans la personne de sa veuve, 630. Voir : LACOMBE (La veuve).

LACOMBE, ex-religieux. — Sera tenu d'évacuer sans délai le logement qu'il occupe aux ci-devant Cordeliers, 26 ventôse, an III, V, 609-610.

LACOMBE, mécanicien. — Fait hommage à la C. N. d'une montre marine « à secondes naturelles »; le C. engage le ministre de la marine à en faire l'essai, 22 février 1793, I, 355.

LACOMBE (La veuve). — La veuve de Lacombe, auteur du *Dictionnaire du vieux langage français*, figure sur la liste présentée par Villar, le 28 messidor an III; décision ajournée, VI, 427. — Elle figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Dans la liste décrétée le 18 fructidor, c'est le nom de Lacombe lui-même qui figure. Voir : LACOMBE, auteur d'un *Dictionnaire du vieux langage français*.

LACOSTE, de Plaisance. — Fait hommage au C. d'un discours manuscrit sur les devises que se sont imposés les Français en adoptant la constitution; dépôt à la bibliothèque, 2e complémentaire, an III, VI, 694.

LACOSTE (Élie), député de la Dordogne à la Convention. — Le 3 germinal an III, prend la défense des anciens Comités, VI, 8. — Est décrété d'arrestation le 9 prairial, 241.

LACOSTE (Jean-Baptiste), député du Cantal à La Convention. — Lui et Roger Ducos ont nommé Duplaquet administrateur du district de Valenciennes; il leur sera écrit d'enjoindre à ce citoyen, nommé élève de l'Éc. normale par le district de Saint-Quentin, de se rendre à Paris, 24 frimaire an III, V, 317. — Le 13 prairial est décrété d'arrestation sur le rapport du C. de législation, VI, 258. — Le 17 vendémiaire an IV, Delahaye, au nom du C. de législation propose que Lacoste soit mis en liberté et rentre dans le sein de la C. N.; Lanthenas, soutenu par la gauche, appuie : la droite proteste. Tallien combat violemment la proposition. A. Dumont demande la question préalable, qui est votée à une grande majorité : la censure est en outre prononcée contre le rapporteur Delahaye, 762.

LACOUR. — Il lui sera remboursé 7 livres qu'il a avancées, 17 fructidor an II, IV, 2.

LACRETELLE aîné, auteur d'écrits politiques. — Figure pour 2.000 livres sur la liste des gens de lettres, etc., soumise au C. le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14,384.

LACRETELLE (Charles), dit *le Jeune*. — Orateur d'une députation de la section des Champs.

Élysées, le 11 fructidor an III, dénonce les complices des tyrans terroristes qui se trouvent dans le sein de la C. N., et s'écrie : « Enchainons la Révolution sous des portes d'airain »; l'adresse est improuvée, VI, 598.

LACROIX. — Rédige à Marseille, en octobre 1793, le *Journal républicain*, VI, 173.

LACROIX, garçon de bureau au dépôt des Capucins-Honoré. — Est nommé gardien en remplacement de Dubuisson, 8 thermidor an III, VI, 457.

LACROIX, géomètre. — Nommé, en vendémiaire an III chef du 1er bureau de la 1re section de la C. ex., V, 112 : est cité par Ginguené parmi les employés choisis par Garat ou lui, 115. — Plus tard, est choisi par Monge comme son adjoint à l'Éc. normale, 115. — Nommé, en prairial, professeur de mathématiques aux écoles centrales de Paris, VI, 115 (note).

LACROIX, instituteur de la commune de Chalais. — Sa réclamation pour le payement du premier trimestre de son traitement est renvoyée à la C. ex., 1er thermidor an II, IV, 834.

LACROIX, ancien professeur de droit public au Lycée. — Son ouvrage le *Spectateur français* est dénoncé par Duhem, le 8 nivôse an III, comme prêchant ouvertement le royalisme; la C. N. décrète que l'auteur sera traduit au tribunal révolutionnaire, V, 374. — Le 2 ventôse, Lacroix est acquitté, 374.

LACROIX (Jean-François), conventionnel. Voir : DELACROIX (Jean-François).

LACROIX (Jean-Michel), député de la Haute-Vienne à la Convention, l'un des soixante-treize. — Est mis en état de détention à son domicile pour des causes et à une date non indiquées, V, 293. — La C. N. décrète, le 4 brumaire an III, que le garde de Lacroix se retirera, 174. — Il est rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

LACROIX (Paul), dit le *Bibliophile Jacob*. — A réimprimé dans sa *Revue universelle des arts* un manuscrit d'Alexandre Lenoir, avec une notice dans laquelle il a traduit « vendémiaire an III » par « octobre 1795 », IV, 913 (note).

LACROIX (Sigismond). — A signalé le premier le rapport de Barère du 29 mai 1793, I, 473 (ajouté entre les lignes 2 et 3, *addenda*). — A signalé un *Projet d'instruction publique* pour le département de Paris, de François Peyrard, 1793, II, 404 (note 3, *addenda*). — A communiqué deux arrêtés du corps municipal de Paris, du 19 messidor et du commencement de thermidor an II, relatifs aux écoles primaires, IV, 899 (note 5) : V, 196 (note 4).

LADMIRAL, sous-garde des manuscrits de la B. N., de 1792 à l'an III. Dans sa lettre du 16 ventôse an II à Paré, Lefebvre-Villebrune dit que Ladmiral ne sait pas même lire les manuscrits grecs et latins, bien loin de les entendre, et que le ministre (Roland) força les bibliothécaires (Chamfort et Carra) de recevoir ce jeune homme; naturellement Lefebvre ne demande pas d'augmentation pour lui : VI, Appendice, 890. — Son *Imitation d'un chant de guerre des sauvages Cheroquees* (insérée dans la traduction faite par Billecoq, du *Voyage* de John Long) est renvoyée à Villar, 27 prairial an II, 636 (et note 4); renvoyé au carton de réserve, 3 thermidor, 842. — Son *Hymne à l'Être-Suprême* est renvoyé à Villar, 17 thermidor, 902; il sera mis en réserve, 7 fructidor, 975. — Dans son projet de réorganisation de la B. N., du 28 brumaire an III, Lefebvre dit qu'il est honteux de voir à la tête des manuscrits un homme qui ne sait en lire aucun dans les langues savantes, bien loin de les entendre, VI, 914 (et note). — Dans son rapport, Millin dit que le nom de Ladmiral est inconnu, et que c'est Legrand d'Aussy qui eût dû occuper sa place, 354-355. — Figure dans un état de l'automne de l'an III comme sous-garde, 374. — Dans un projet de Massieu, figure comme sous-garde pour les manuscrits latins, et dans son projet définitif (messidor) comme simple aide, 373. — Porté sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor, dans la 2e classe, 432. — Dans un état de la fin de l'an III, est porté comme sous-garde pour les manuscrits en langue vulgaire, IV, 160.

LAFABRIE. — Nommé par le C. professeur adjoint d'anatomie, physiologie, et physique appliquée à l'art de guérir à l'Éc. de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, IV, 323.

LAFARGUE. — Nommé commis à la bibliographie le 19 prairial an II, IV, 654.

La Fère. — Le C. fera écrire au district de Soissons pour demander s'il est vrai que trois chariots de livres aient été envoyés à la Fère pour faire des cartouches, 4e complémentaire an III VI, 704.

LAFÉRIÈRE. — Cité comme constructeur ou possesseur d'un instrument d'astronomie. le seul qui soit en France avec un autre offert par Brouttier, 23 prairial, an III, VI, 282.

La Ferté-Gaucher. — Cette commune demande qu'il y ait une bibliothèque publique dans chaque canton; renvoyé à Coupé, 27 ventôse, an II, IV, 100 (note 8). — Elle demande à s'appeler la *Ferté-sur-Morin* : renvoyé à la Commission, 17 germinal, 100,

La Ferté-Milon. — Voir : La Ferté-sur-Ourcq.

La Ferté-sur-Aube. — La Société populaire de cette commune fait présenter au C., par Aubry, un projet sur les fêtes décadaires, 19 pluviôse an II, III, 429.

La Ferté-sur-Ourcq. — La relation de la fête à l'Être-Suprême célébrée dans cette commune est renvoyée à la Commission des fêtes décadaires, 1er thermidor an II, IV, 836. — Un jeu

J 1 531505

d'orgues provenant de cette commune (il s'agit peut-être d'une autre *Ferté*) est demandé par Rousseau; ordre du jour, 4 floréal an III, VI, 125. — Après avoir entendu une réclamation de Rousseau, le Comité maintient son refus, 6 floréal, 130.

LAFESTE, élève de l'Institut national de musique. — Député à la section du Faubourg du Nord le 19 prairial an II, IV, 576.

LAFFON. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur son opéra *Le Temple de toutes les vertus*, 29 thermidor an II, IV, 949.

LAFLÈCHE, charpentier. — Acompte reçu par lui en prairial et fructidor an II, IV, 591 (note 2), 592.

La Flèche. — Cette ville se laisse prendre sans résistance, le 23 juin 1793, par une poignée de Vendéens, II, 381 (note). — L'agent national envoie un compte rendu sur lequel le C. prononce le vu, 9 prairial an II, IV, 490. — Un député de cette commune se présente à la barre de la C. N. le 11 prairial et lit une pétition qui est renvoyée au C. 531 (note 1). — Ce député, admis à la séance du C., rappelle que la pétition demande le maintien actuel du collège, et la conservation de cette maison pour le même objet dans l'avenir; ordre du jour sur la première demande, motivé sur l'article 7 du décret du 8 pluviôse, et renvoi de la seconde au C. de S. P., 15 prairial, 531. — La Société dramatique de la Flèche demande une allocation qui la mette en état de continuer d'instruire et d'amuser gratuitement ses concitoyens, renvoyé à la 3e section, 24 frimaire an III, V, 315. — Le directoire du district fait passer au C. des renseignements sur le ci-devant collège, et demande que La Flèche devienne le siège d'une école centrale; renvoyé à la 1re section, 24 ventôse, 601-602. — Des commissaires de cette commune, admis au C., réclament pour cette commune une école centrale; renvoyé à la 1re section, 6 floréal, 129. — Le C. arrête que Grégoire proposera à la C. N. le placement à La Flèche de l'école centrale que le décret du 18 germinal a placée au Mans, 22 floréal, 195; Waudelaincourt est chargé de faire cette demande, 30 floréal, 224. — Le district de La Flèche, en rappelant au C. l'arrêté, du 22 floréal, demande que le ci-devant collège soit choisi pour former une des écoles centrales; renvoyé à la 1re section, 26 thermidor, 538-539. — Génissieu demande que Bourgoin, commissaire à la bibliothèque de La Flèche, soit nommé bibliothécaire; renvoyé à la 2e section, 2 fructidor, 562. — La demande du district relative à l'école centrale est de nouveau renvoyée à la 1re section, 7 fructidor, 582. — Le mémoire de Lermercier ci-devant instituteur à La Flèche, qui réclame la pension d'émérite, est renvoyé à Bordes, 15 fructidor, 618. — Un décret du 3 brumaire an IV maintient l'école centrale au Mans, 874.

La Flèche (Collège de). — Voir : *Collège de La Flèche.*

LAFOND. — A découvert le moyen d'extraire du plomb le blanc nommé *blanc de plomb* : mention civique, et renvoi à la C. ex. de l'Agriculture et des Arts, 3 messidor, an II, IV, 673.

LAFONT, élève de l'École normale. — Une pétition de lui est renvoyée à la 1re section, 30 floréal an VIII, VI, 225.

LAFORCADE (Dom), ex-bénédictin de Saint-Denis. Auteur d'une des quatre copies du procès verbal d'Alexandre Lenoir relatif à l'exhumation des rois, IV, 916.

Laforce (Dordogne). — La Société populaire, fait le 10 floréal an II, diverses demandes, en particulier que l'instruction publique soit promptement organisée (non mentionné au procès-verbal du C.), IV, 752.

LA FORÊT. — Le C. de S. G. sera invité à accorder à ce citoyen et à son épouse la permission de revenir à Paris, 20 brumaire an III, V, 208.

LAFORGUE, dentiste. — Demande qu'il soit créé une chaire de professeur pour son art; renvoyé à Plaichard, 3 messidor, an II, IV, 676. — Mentionné de nouveau sur un état de pièces de messidor, 765 (note 4).

LAFOSSE, architecte. — A obtenu un prix de 3.000 fr. dans le concours pour les temples décadaires, décret du 14 fructidor an III, IV, 259.

LAFOURNIÈRE. — Demande une place dans les bureaux du C; renvoyé à Mathieu, 13 messidor, an II, IV, 724.

LAGARDE, élève de l'École normale pour le district de Mussidan. — Demande au C., le 11 germinal an III, l'autorisation de rentrer chez lui, car il est à Paris depuis le 21 frimaire, VI, 61.

LAGARDE, juge du tribunal de Cahors. — Son *Acte d'accusation par la vertu contre le crime* est renvoyé à Prunelle, 17 prairial an II, IV, 543. — Vu au C., 27 prairial, 638.

LAGARDE, secrétaire du département du Nord. — Propose, en des *Observations sur le décret du 8 mars 1793*, que l'administration des biens des collèges, devenus nationaux, soit, non pas remise aux régisseurs des biens nationaux, mais laissée aux receveurs actuels : un exemplaire de ces *Observations* est parvenu au C. en avril 1793, un autre en juillet. Le premier de ces exemplaires fut remis à Prunelle, à une date non indiquée; le second fut remis à Mathieu, le 17 août, II, 296, 302-305 (ann. B). — Prunelle fait un rapport : il se concertera avec le C. des domaines, 21 septembre, 452-453. — Prunelle parle de nouveau du mémoire de Lagarde; ordre du jour, 24 septembre, 459. — Mathieu fait à son tour un rapport; ordre du jour, 1er octobre, 522.

LAGARDE (Hugues), bibliothécaire et conservateur du Muséum de Versailles. — La C. ex. expose au C. que ce citoyen se trouve compris

dans la loi du 5e complémentaire sur les parents d'émigrés : elle demande que le C. de S. P. soit invité à le mettre en réquisition pour qu'il puisse continuer ses fonctions; adopté, le 4 vendémiaire an IV, VI, 717.

LA GARENNE. — Voir : CADET DE VAUX.

LAGNY, relieur de la bibliothèque du C. — Il sera écrit au C. de S. P. pour l'inviter à mettre ce citoyen en réquisition, 26 messidor an III, VI, 412.

LAGNY. — Un extrait du procès-verbal de la Société populaire, où trois citoyens de cette commune sont honorablement mentionnés, est renvoyé à Thibaudeau, 27 thermidor an II, IV, 941.

LAGRANGE (Joseph-Louis), de l'Académie des sciences. — Nommé membre du B. de C. des arts et métiers par cette Académie, en novembre 1791, IV, 265. — Est l'un des commissaires chargés par le B. de C., en 1792, de l'examen de la lunette équatoriale de Haupoix, et qui font leur rapport le 20 mars 1793, III, 478 (note 2), 482 (ann. C.). — Le rapport sur le système général des poids et mesures est fait à l'Académie des sciences, le 10 avril 1793, par Borde, Lagrange et Monge, II, 9 (note 3), 14, 20. — Il est consulté sur la réforme du calendrier, 435 (fin de la note 5 de la p. 434). — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août, 216. — En exécution du décret du 11 septembre, devient membre de la Commission temporaire des P. et M., 386, 287. — Est nommé dans le rapport de Romme sur l'ère de la République, du 20 septembre 1793, comme un des six savants qui ont scrupuleusement examiné le projet de nouveau calendrier, 448. — Membre de la Commission d'I. P. du département de Paris en l'an II, IV, 630. — Communique un mémoire sur quelques difficultés qui se présentent dans le calcul du mouvement des astres selon le nouveau calendrier; ce mémoire sera inséré dans la *Connaissance des temps* pour 1796 (v. s.), 21 frimaire, III, 136. — Maintenu dans la C. des P. et M. par l'arrêté du C. de S.P. du 3 nivôse, 234 (suite de la note 1 de la p. 233). — Au nom de la C. des P. et M., fait une démarche en faveur de Paucton, le 9 pluviôse, auprès du B. de C. : ce Bureau le charge d'une démarche auprès des C. d'I. P. et de S. P., 372 (ann. E.). — Commissaire, avec Buache et Prosny, pour l'examen et l'acquisition de l'instrument Haupoix, 25 ventôse, 570. — Fait à la C. des P. et M., le 8 germinal, un rapport sur un mémoire de Viallon qui proposait la division du jour en vingt heures de cinquante minutes, III, 594 (note 6); extrait du rapport 605-606 (ann. B) : — Viallon ayant réclamé le 14 germinal par une lettre au C., celui-ci adopte le rapport de Lagrange, 21 germinal, IV, 118. — Le décret du 18 messidor le nomme membre du jury des livres élémentaires, 751 (et note 4), 756. — Présent à la séance du B. de C. du 19 messidor, 767. — Signe le 5 thermidor, avec Prony, Berthollet et Haüy, une lettre à la C. Ex., demandant des fonds pour la C. des P. et M., 745 (ann. A). — Nommé membre du jury des horloges par décret du 4 fructidor, 951. — D'après Ginguené, a dit des *Éléments de géométrie* de Legendre qu'il voudrait bien les avoir faits, V, 115. — Chargé par le C. de rédiger des éléments de calcul et de géométrie, 1er brumaire an III; sur sa demande, Legendre lui est adjoint le 16, 159, 160, 201. — Dans le rapport sur l'établissement des écoles normales, lu à la C. N. le 3 brumaire, il est désigné, avec Daubenton et Berthollet, comme un de ceux dont les noms se présentent dès qu'on pense à ces écoles, 157. — Est proposé par le C. comme professeur à l'École normale, 11 brumaire, 185; la C. N. le nomme le 19 brumaire, 185 (note 1). — Un arrêt, du 5 frimaire le nomme instituteur d'analyse à l'École centrale des travaux publics, 224 (ann. A), *addenda*. — L'article 2 de l'arrêté du 24 nivôse porte qu'il fera à l'École normale, conjointement avec Laplace, un cours de mathématiques, le primidi et le sextidi, 427. — Lui et Laplace sont chargés de se concerter avec Prony pour une réduction de son travail sur les logarithmes, sinus et tangentes, 6 ventôse, 533. — Il est maintenu dans le jury des livres élémentaires, 28 germinal, VI, 92. — Prend part, sur la convocation de Romme, à la réunion du 29 germinal pour l'examen de la question des sextiles, 178, 182, 184. — Le C. le nomme, en remplacement de J.-J. Barthélémy, décédé, membre du jury central d'instruction du département de Paris, 12 floréal, 154. — L'auteur du rapport sur la création d'un observatoire à Brest devra conférer avec lui, 6 messidor, 329. — Est nommé le 7 messidor, membre du Bureau des Longitudes, 327. — A signé le procès-verbal relatif aux opérations faites pour s'assurer de la longueur du mètre provisoire présenté au C. le 18 messidor, 387. — Il est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut présentée au C. le 1er brumaire an IV par Lakanal ; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintient, 833, 838, 839.

LAGRANGE, principal au collège de Tonnerre. — Ses réclamations relatives à son traitement sont renvoyées à Lindet, 7 fructidor an II, IV, 974.

LAGRANGE, traducteur de Sénèque le philosophe. — Sa traduction, tirée à 1.700 ex., vient d'être vendue par l'imprimeur à un étranger; un membre du C. propose de la racheter; renvoyé à la 1re section, 24 germinal, an III, VI, 77. — La 1re section fait un rapport; ajourné jusqu'au rapport de Massieu sur les bibliothèques, 10 floréal, 153. — Un membre revient sur la question : ordre du jour, 19 floréal, 174.

LAGRENÉE jeune, peintre. — A obtenu un prix de 8.000 fr. au concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 261.

LAGRENIER, membre de la section des Lombards. — Fait partie d'une députation envoyée au C., 27 ventôse an II, III, 587.

LAGUERIE (La citoyenne), institutrice à Limoges. — Signe, en prairial an II, une pétition à la municipalité, IV, 642 (ann. B).

LA HARPE, homme de lettres. — Signe une pétition à la Législative contre la loi du 30 août 1792, 18 septembre 1792, I, 53. — Proposé par David, au nom du C., le 25 brumaire an II, pour faire partie du jury national des arts, n'est pas admis par le C., II, 829-832 (ann. E). — Dans le *Mercure français* du 27 pluviôse an II, rend compte de la brochure *Conversation familière entre un homme de lettres et un libraire* (par Rozet); reproduction de l'article, III, 406-408. — Écrit une lettre élogieuse à Robespierre au sujet de ses discours à la fête de l'Être-Suprême, IV, 589 (note 3). — Compose pour la fête des Victoires (30 vendémiaire an III) un hymne, *Le Chant des triomphes de la France*, que Lesueur met en musique; il y demande que « l'anarchique turbulence » et la « sanguinaire démence » soient anéanties, V, 101 (et note 1). — Figure pour 3.000 ℔ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au C. le 4 nivôse, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Le 15 nivôse, Garat écrit à Lakanal qu'il faut absolument un cours de littérature à l'École normale; mais il ne mentionne pas La Harpe, 395 (note 2), 684. — Dans son rapport sur les sourds-muets, le 16 nivôse, Jouenne dit qu'on regrette de ne pas voir La Harpe parmi les professeurs de l'École normale, 369. — Le C. autorise Lakanal à présenter à la C. N. La Harpe comme professeur de littérature, 16 nivôse, 395. — La Harpe est nommé professeur par décret du 19 nivôse, 395 (note 2). — L'article 2 de l'arrêté du 24 nivôse porte qu'il fera à l'École normale un cours de littérature, le quartidi et le nonidi, 427. — La *Lettre de Mathurin Bonace* le prend à partie, VI, 100-101; il répond dans le *Journal de Paris* le 25 ventôse : texte de sa réponse, 103-105. — Son *Chant des triomphes de la République* est exécuté au camp sous Marly le 26 messidor, 424. — Sur une lettre de La Harpe demandant la conservation de sa pension, le C. charge la 2e section de faire un rapport et de lui présenter la liste des savants qui auraient droit aux récompenses, 26 thermidor, 539-540. — Sur le renvoi fait par la C. de liquidation, le C. estime que La Harpe peut prétendre à une pension, 28 thermidor, 545.

LA HAYE. — Le cabinet de pierres gravées de la reine Christine, transporté de La Haye à Paris sera placé au Muséum des antiques, 23 vendémiaire, an IV, VI, 785.

LAHURE, architecte. — A obtenu un prix de 2.000 ℔ dans le concours pour des arènes couvertes sur le local de l'ancien Opéra, décret du 14 fructidor an III, IV, 258 (ann. B).

LAIGLE, Orne. — Ville natale de Catel, compositeur de musique, II, 871. — Figure sur la liste des districts ayant écrit au Comité au sujet de leurs écoles, IV, XLII. — Demande le 9 floréal an II, si deux ex-prêtres qui se sont fait inscrire comme candidats pour exercer les fonctions d'instituteur peuvent être admis à enseigner; demande des livres élémentaires, 15 floréal an II, IV, 312, 314; texte de la lettre du 9 floréal, 317-318 (ann. B). — Un plan d'organisation des écoles primaires, envoyé par le bureau municipal est renvoyé à Bouquier, 17 prairial an II, 543 (et note 1). — Les administrateurs du district demandent si un instituteur peut recevoir les enfants des deux sexes; renvoyé à Bouquier, 5 messidor, 684. — La C. ex. remet un rapport sur les dépenses d'établissement de la bibliothèque de son district, 28 thermidor an III, VI, 546.

LAIGNELOT (Joseph-François), député de Paris à la Convention. — Notice, II, XCVIII. — Nouveau membre du C. d'I. P. le 7 octobre 1793, II, 592 (note 3), 597. — Écrit à la Convention qu'à Rochefort les monuments de la superstition, livres, images, ont été brûlés, III, 36 (note 3). — Son rapport est inséré au Bulletin de la Convention, 6 frimaire an II, III, 40 (ann. D). — Présente une liste de savants pour la Bibliothèque nationale, III, 142 (note 3). — A réuni avec Lequinio des ouvrages de navigation pour la bibliothèque de Rochefort, 471 (note 4). — Assiste à Laval à une séance de la Société populaire régénérée, 23 messidor, IV, 774. — Signe le 27 frimaire an III un arrêté du C. de S. G., V, 332. — Fait un rapport sur l'attentat à la nation commis le 12 pluviôse au théâtre Feydeau où le buste de Marat avait été abattu, 13 pluviôse an III, V, 457. — Décrété d'arrestation le 8 prairial an III, VI, 237.

LAIGNES, Côte-d'Or. — Sa Société populaire appuie la demande d'un muséum à Dijon; ajourné, 5 germinal an II, IV, 27. — Renvoyé à Grégoire, 21 germinal an II, 115.

LAINÉ, instituteur à Sedan. — Son Ode à la Raison est renvoyée à Villar, 21 prairial an II, IV, 610.

LAINÉ, substitut de l'agent national de Cadillac. — Voir : Cadillac.

LAINES, lettre sur le secret de leur conservation, IV, 190 (et note 3).

LAINEZ, artiste du théâtre des Arts. — Membre de l'administration de ce théâtre, VI, XXXIV, 380.

LAIRE, homme de lettres. — Porté sur la deuxiè

me classe des savants à récompenser: figure sur les listes du 10 et du 18 fructidor an III. VI, 568, 592, 629

LAIRESSE (Gérard de). — A peint les figures d'un paysage de J. Glauber. Voir : Glauber (Johannes).

La Jaunaie, château près de Nantes. — Charette et d'autres chefs vendéens y signent, le 29 pluviôse an III, une déclaration dans laquelle ils annoncent qu'ils se soumettent à la République : les représentants qui ont participé aux négociations (Ruelle, Dornier, Lofficial, etc.), prennent le même jour cinq arrêtés, dont le premier garantit l'exercice libre, paisible et intérieur du culte, V, 516.

LAJOUSKI. — Nom donné à la section du Finistère, IV, 575 (et note 7). — Son club est fermé, V, 477.

LAKANAL (Joseph), député de l'Ariège. — Notice, I, LXXXV. — Député de l'Ariège à la Convention. — Sur la liste des membres du Comité d'instruction publique, I, VIII, IX, XI, XIII, 243. — Appuie le plan de Sieyès sur l'éducation, 23 mai 1793, I, XLV. — Présente à la Convention un projet de décret sur l'instruction nationale, 26 juin 1793, I, LI. — Adjoint à Daunou et Arbogast pour la vérification des expériences de Chappe, I, LXIV, 403, 404, 434. — Son projet est écarté par l'intervention de Robespierre, 3 juillet 1793, I, LIV, LV. — Présente un projet sur l'organisation du Jardin des plantes, I, LXIV, LXV. — Remplace Chénier pour présenter à la Convention, le 25 juin 1793, le décret fixant la fête de la Fédération au 10 août, I, LXVI. — Rapporteur du travail de Schreiber sur l'éducation, I, 33. — Lit à la Convention un rapport sur les contrefaçons, I, 347. — Fait un rapport sur les droits d'auteurs, 1er septembre 1793, I, 353. — Rapporteur du projet de décret sur l'école de Brienne, 19 juin 1793, I, 435. — Commissaire pour le dépouillement des pétitions au Comité, 7 mai 1793, I, 441. — Nommé rapporteur d'une pétition de l'Académie des Sciences sur le cumul, 7 mai 1793, I, 441. — Résumé de son discours sur les écoles militaires, I, 447 (ann. A). — Sur sa proposition, un inventaire a été dressé des papiers et des effets précieux que Chantilly renferme, 24 mars 1793, I, 456 (n. 4). — Présente à la Convention un projet de décret concernant le traitement des membres de l'Académie des Sciences, I, 457 à 460. — Demande que l'Académie des Sciences soit autorisée à nommer aux places vacantes dans son sein, 17 mai 1793, I, 461, 463, 464. — Désigné comme membre restant, le 6 juin 1793, I, 475. — Sur son rapport, la Convention rend trois décrets : 1° au sujet de la dégradation des œuvres d'art; 2° pour décerner les honneurs du Panthéon à Joseph Sauveur; 3° pour transformer le Jardin des plantes en Muséum d'histoire naturelle, juin 1793, I, 477 à 486. — Rapport du 6 juin 1793 à la Convention, concernant la protection aux monuments des beaux arts, I, 478 et (n. 1). — Rapport à la Convention et projet de décret touchant les honneurs à rendre à Joseph Sauveur, I, 478 et (n. 4), 479. — Visite Daubenton afin de s'entretenir avec lui du Muséum d'histoire naturelle, 9 juin 1793, I, 480 et (n. 1). — Il fait un rapport sur le Jardin des plantes, I, 481 à 486 (ann. D). — Présente à la Convention un projet sur les livres élémentaires, 13 juin 1793, I, 492 (ann. B). — Chargé du rapport sur la nomination d'Achard à la place de bibliothécaire des Bouches-du-Rhône, 15 juin 1793, I, 495 et (n. 1). — Chargé avec Massieu du rapport sur la fédération du 10 août, 15 juin 1793, I, 495 et (n. 2), 497, 498 (ann. A). — Chargé de proposer à la Convention que les deux instituteurs des sourds-muets reçoivent le même traitement, I, 503. — Nommé rapporteur dans l'affaire Chawich et Béhénam, 25 juin 1793, I, 503. — Chargé de proposer que le traitement des commis soit porté à cent cinquante livres, 25 juin 1793, I, 503. — Rapporteur de la pétition relative aux terrains nationaux compris entre le Carrousel et la place de la Révolution, 25 juin 1793, I, 503. — Rapporteur de la pétition de la Société des Arts réunis, 25 juin 1793, I, 503 et (n. 3). — Projet de décret sur l'instruction nationale, 26 juin 1793, I, 504 à 512, 524. — Chargé de proposer de placer auprès de la Bibliothèque nationale le bureau de la bibliographie et du dictionnaire des municipalités, 27 juin 1793, I, 520 et (n. 3). — Rapporteur du décret changeant les noms de Mont-Louis, Montigny le Roi, Carlat del Comté et Bucy le Roi, 1er juin 1793, I, 523. — Cité, I, 528. — Son plan d'instruction publique est rejeté, 3 juillet 1793, I, 557. — Est éditeur bénévole d'une brochure intitulée : « Lakanal à ses collègues », I, 567. — Cité à propos du travail de Sieyès, I, 578 (n. 1). — Membre du Comité, II, III, V, VI, VIII, IX, X, XI, XVI. — Chargé par la Commission des Six des fonctions d'inspecteur de l'Observatoire, est remplacé par Bouquier, 1793, II, X. — Envoyé en mission, ne peut faire partie du Comité d'instruction publique, le 7 octobre 1793, II, XIII. — Nommé commissaire spécial du Muséum, le 10 septembre 1793, II, XV. — Rapporteur sur la suppression des écoles militaires, 9 septembre 1793, II, XXVI, XXVII. — Le projet qu'il présente au nom du Comité est écarté, 26 juin 1793, II, XXXVII. — Présente à la Convention un projet de décret supprimant les douze écoles militaires, en exceptant le collège d'Auxerre. 9 septembre 1793, II, LXI, 373 (n. 2), 380, 381 (ann. A), 403. — Sur son rapport présenté à la

Convention, le 9 septembre 1793, douze écoles militaires seront supprimées, II, LXI. — Fait décréter que les savants auxquels la Convention a renvoyé divers objets d'utilité publique continueront à s'en occuper, 14 août 1793, II, LXVI, LXVII. — Combat les projets de Lavoisier et de Fourcroy concernant les poids et mesures, août 1793, II, LXVIII, LXIX. — Manifeste, ainsi qu'Arbogast, sympathie et déférence à Lavoisier, II, LXX. — Son rôle dans la querelle entre Cassini et ses anciens élèves, II, LXXXIV, 458 (n. 1), 475 (ann. B) [n. 2], 477 à 485. et (n. 1) — Fait voter le décret garantissant le droit d'auteur, 19 juillet 1793, II, LXXIV. — Est chargé avec Arbogast et Daunou de vérifier les expériences de Chappe, juillet 1793, II, 1 à 7. — Demande que la danse soit comprise dans les plans d'éducation, 19 juillet 1793, II, 13 (ann. A). — Est nommé rapporteur des réclamations relatives à l'établissement des aveugles-de naissance, 6 juillet 1793, II, 21, 22. — Le plan de Sieyès présenté par lui, 26 juin 1793, II, 25 (ann. B). — Membre de la Commission d'instruction publique, 6 juillet 1793, II, 27 (ann. B). — Présente à la Convention un rapport sur la propriété artistique et littéraire, 19 juillet 1793, II, 78, 82. — Sa brochure intitulée : « Lakanal à ses collègues », est réimprimée, juillet 1793, II, 86 (n. 3). — Son attitude comme rapporteur du Comité dans les questions de l'Observatoire des écoles militaires, du plan Lepeletier, août 1793, II, 88 (ann.). — Chargé de l'affaire du Collège de l'Égalité, 23 juillet 1793, II, 137, 149. — Nommé président du Comité, 1er août 1793, II, XIV, 195. — Rapporteur pour une pétition sur l'Observatoire, 2 août 1793, II, 215. — Propose un projet de décret sur l'Observatoire, 31 août 1793, II, 224, 225 (ann. C), 226. — Nommé rapporteur dans la question de l'école de Popincourt, 3 août 1793, II, 228 et (n. 2 et 3). — Rapporteur au sujet des nominations et des traitements des membres de l'Académie des Sciences, 17 mai 1793, II, 242 (ann. A). — Sa lettre à Lavoisier au sujet de l'Académie des Sciences, II, 244 (ann. A). — Sa lettre à Arbogast, 11 août 1793, II, 259 (ann. B). — Propose que la Convention mentionne au procès-verbal du 6 août 1793, l'offrande d'une coupe d'agate précieuse, II, 293, 294, 295. — Président du Comité d'instruction publique à la séance du 17 août 1793, II, 299. — Reçoit une note de Legendre, II, 304, 305 (ann. B). — Reçoit 3 lettres de Lavoisier, août 1793, II, 312 à 317, 328. — Rapporteur d'un décret sur les sceaux mis à l'Académie des Sciences, 14 août 1793, II, 321, 322. — Propose à l'avance une expédition du décret du 14 août, expédition inexacte, II, 321, 341. — Nommé par le Comité pour proposer un projet de décret concernant les professeurs des collèges, 27 août 1793, II, 345 et (n. 3).

Rapporteur d'une pétition demandant la réparation d'un chemin dans l'Ariège, 31 août 1793, II, 351. — Présente à la Convention un projet de décret sur la propriété des auteurs dramatiques, 1er septembre 1793, II, 352 (ann.), 353, 354. — Est remplacé par Grégoire à la présidence du Comité, 3 septembre 1793, II, 357, 358. — Le rapport sur les aveugles-nés lui est renvoyé, 7 septembre 1793, II, 362, 363, 454. — Son opinion sur la continuation des travaux de l'Académie des Sciences, II, 356 et (n. 3). — Présente à la Convention un projet de décret supprimant les écoles militaires excepté celle d'Auxerre, II, 373 (n. 2). — Lit un projet de décret sur les moyens de conserver la mémoire du 10 août 1792, II, 375. — Son mémoire sur les collèges militaires, en réponse à Xavier Audouin, 6 août 1793, II, 377 (ann. A). — Nommé par le Comité pour assister à l'Assemblée des professeurs du Muséum d'histoire naturelle, 10 septembre 1793, II, 391. — Nommé rapporteur de la pétition du collège de Chaumont, 12 septembre 1793, II, 396. — Partisan de l'organisation des degrés supérieurs de l'instruction publique, fait voter le décret demandé par les autorités de Paris, 15 septembre 1793, II, 399 (ann. A). — Déclare au nom de la Commission d'instruction publique qu'elle a auopté le plan proposé par les pétitionnaires du département de Paris, 15 septembre 1793, II, 409 et (n. 1), 418 et (n.), 419, 420. — Chargé de l'affaire des commis du Comité qui peuvent être sujets à la réquisition, 19 septembre 1793, II, 438 et (n. 2). — Chargé par la Commission des Six des fonctions d'inspecteur de l'Observatoire, II, 475 (ann. B) et (n. 2 et 3). — Propose que le Comité fasse un rapport sur les travaux de Montalembert, II, 513 (n. 5), 517. — Rapporteur de la pétition de l'Institution des enfants aveugles, 1er octobre 1793, II, 523 et (n. 2). — Rapporteur de la pétition du principal du collège de Brienne. 1er octobre 1793, II, 524 et (n. 3); rapporteur de la pétition du soldat Minard. 1er octobre 1793, II, 524 et (n. 6). — Propose à la Convention d'autoriser les corps administratifs à remplacer les instituteurs incapables, II, 564 et (n. 1 et 2). — Désigné pour assurer la levée des chevaux à Bergerac, le 8 octobre 1793, disparaît du Comité, II, 593 (n. 3). — Membre du Comité d'instruction publique ayant abjuré le titre de prêtre, II, 786 (n. 1), 791 (ann. C). — Jeaurat demande sa place d'inspecteur à l'Observatoire, 22 brumaire an II, II, 822 (ann. B). — Nommé commissaire spécial du Muséum, le 10 septembre 1793, III, IX. — Est remplacé par Bouquier comme inspecteur de l'Observatoire 16 du 1er mois an II, III, X. — Fait voter à la Convention une édition corrigée du Dictionnaire de l'Académie, III, XCIV, XCV. — Écrit à

la Convention qu'il abjure la prêtrise, 5 frimaire an II, III, c. — Est secrétaire du Comité du 25 avril au 21 mai 1793, III, CVIII (n. 1). — Rédacteur des procès-verbaux de séances du Comité, les 14 et 15 mai 1793, III, CIX. — Absent, est remplacé par Boutroue comme rapporteur de la pétition des enfants aveugles, 7 frimaire an II, III, 34. — Appuie une pétition tendant à obtenir plusieurs degrés d'instruction, 2 nivôse an II, III, 201 (ann. B). — Cité, III, 374 (n. 3). — Chargé d'assister à l'assemblée des professeurs du Muséum, le 10 septembre 1793, III, 391 (n. 2). — Note sur lui et sa mission à Bergerac, III, 623 (appen. I). — Figure sur les listes des membres du Comité, IV, II, V, VI, VII. — Le sens de sa nomination à la présidence du Comité, IV, VIII (n. 2). — Reprend son siège au Comité après le 9 thermidor, IV, XXIX. — Nouveau membre du Comité renouvelé le 21 fructidor an II, IV, XXX. — Son rôle au Comité, de fructidor an II à brumaire an III, IV, XXX. — Chargé du rapport sur la translation des cendres de Rousseau, 11 fructidor an II, IV, LIV, LV. — Demande des décrets sévères contre le vandalisme, IV, LVI. — Reçoit une lettre de Cousin, mathématicien, 15 germinal an II, IV, 80 et (n. 5). — Mentionné IV, 136, 169. = Présente à la Convention un projet de décret portant qu'il sera élevé dans le Panthéon une colonne de marbre noir à la gloire des victimes du 10 août, IV, 179 (n.), 180 (ann. B). — Sa théorie attaquée dans le projet de décret de Boissy d'Anglas, IV, 184 (n. 1). — Un hymne à la Liberté est composé à sa louange, 3 floréal an II, IV, 244 et (n. 4). — Cité, IV, 715 (n. 1). — Sa lettre concernant une « école normale » de canonniers, platineurs, monteurs... organisée par lui à la fabrique d'armes, est lue à la Convention le 23 messidor an II, IV, 825 et (n. 2). — Nommé commissaire pour se transporter à l'Observatoire, 25 thermidor an II, IV, 931 et (n. 4 et 5). — Rapport sur l'esprit public dans la Dordogne et autres départements environnants, 21 thermidor an II, IV, 936, 937. — La dénonciation contre Ruelle, professeur à l'Observatoire, lui est renvoyée, 27 thermidor an II, IV, 941 et (n. 2). — Demande à la Convention l'autorisation de faire réimprimer son rapport sur le télégraphe de Chappe, 8 fructidor an II, IV, 943, 944 (ann.). — Nommé rapporteur du projet de décret sur le jury des horloges, 29 thermidor an II, IV, 946 et (n. 1). — Son discours à la Convention, 4 fructidor an II, IV, 950 (ann.). — Nommé commissaire pour présenter au Comité les pétitions relatives à l'organisation des écoles primaires, 5 fructidor an II, IV, 964 et (n. 1), 967 (ann. A). — Remplace Boutroue démissionnaire du Comité pour toutes les questions dont il était chargé, 9 fructidor an II, IV, 981 et (n. 2). — Commissaire pour examiner un projet de machine hydraulique proposé par Trouville, 9 fructidor an II, IV, 982 et (n. 1). — La lettre de Nouet et de Perny concernant Ruelle, et la demande en faveur de Delambre lui sont renvoyées, 9 fructidor an II, IV, 984 et (n. 1). — Chargé de faire un rapport sur J.-J. Rousseau à la Convention, 11 fructidor an II, IV, 993 et (n. 2). — Membre du Comité, V, I à XLIII. — Élu président du Comité, 17 fructidor, an II, V, 1. — Membre de la section du Comité pour l'enseignement, 21 fructidor an II, V, 13. — Atteste le civisme de Martin, professeur de physique à Toulouse, 22 fructidor an II, V, 20. — Son rapport sur les travaux des sections du Comité concernant les écoles primaires, 26 fructidor an II, V, 28 (ann.). — Chargé du rapport concernant le soulagement à apporter aux savants et gens de lettres pauvres, 26 fructidor an II, V, 30. — Présente le rapport et le projet de décret contenant le plan de la fête de J.-J. Rousseau, 28 fructidor an II, V, 35 et (n. 2), 40 à 47. — Cité comme n'étant pas l'auteur du rapport sur J.-J. Rousseau, V, 50, 51. — Nommé commissaire auprès de la Société des Jeunes Français, 3 vendémiaire an III, V, 85 (et n. 3). — Présente un projet de loi sur les écoles normales, 6 vendémiaire an III, V, 88 (et n. 2). — Son rapport sur le dépôt littéraire de J.-J. Rousseau, 7 vendémiaire an III, V, 90, 91. — Remplacé par Grégoire comme rapporteur sur les récompenses des gens de lettres, 10 vendémiaire an III, V, 103 (et n. 1). — Invité à recueillir à Ermenonville tous renseignements sur J.-J. Rousseau, 12 vendémiaire an III, V, 106. — Lit un projet de décret présentant un plan absolument nouveau concernant les écoles primaires, 22 vendémiaire an III, V, 126 et (n. 1 et 2). — Présente à la Convention des manuscrits de J.-J. Rousseau, 28 vendémiaire an III, V, 142. — Projet de décret sur les écoles primaires et les écoles normales, V, 141 (n. 1, 2, 3, 4), 142 à 149 (et n.). — 151 à 158 (ann. B) [et n.], 177, 178 à 184 (et n.). — Auteur d'un arrêté du 1er brumaire an III, V, 159 (n. 1). — Signe une lettre du Comité à Garat, 3 brumaire an III, V, 162. — Reçoit une lettre d'Haüy, 13 brumaire an III, V, 163 (et n. 1). — Son projet sur les écoles normales est discuté à la Convention, le 9 brumaire an III, V, 187, 188 à 192. — Chargé de faire extraire des manuscrits de J.-J. Rousseau les ouvrages non imprimés, et les portraits et dessins, 14 brumaire an III, V, 197. — Choisi avec Sieyès pour la surveillance des écoles normales, 16 brumaire an III, V, 202. — Chargé de proposer un projet de décret au sujet des logements d'artistes au Louvre, V, 203. — Sorti du Comité au milieu de brumaire an III, nouvellement élu le 17 brumaire an III, V, 207. — Chargé de se concerter avec le Comité des finances pour l'exécution de l'arrêté

concernant le traitement des professeurs de l'École Normale, 20 brumaire an III, V, 208. — Chargé d'examiner le manuscrit de la traduction de la philosophie de Bacon, 20 brumaire an III, V, 208 (et n. 2). — Lit le projet sur les écoles primaires, 26 brumaire an III, V, 224 à 237. — Appuie Romme qui demande que les instituteurs des écoles particulières soient tenus de se servir des mêmes livres élémentaires que ceux des écoles publiques, 28 brumaire an III, V, 240. — Nommé par le Comité pour rendre compte de ses travaux, 30 brumaire an III, V, 248. — Nommé avec Massieu pour faire un rapport sur la demande de Séjean d'un orgue au théâtre des Arts, 6 frimaire an III, V, 251. — Doit proposer à la Convention un projet de décret sur l'admission aux écoles normales, 10 frimaire an III, V, 266, 267 (et n. 1), 269. — Devra présenter Fourcroy pour remplacer Sieyès dans l'inspection des écoles normales, V, 273 (et n. 3). — Est autorisé à écrire au professeur Thouin pour l'engager à hâter son retour à Paris, 26 frimaire an III, V, 321. — Nommé pour se concerter avec le Comité des Domaines au sujet des jardins des presbytères, 26 frimaire an III, V, 323. — Propose Deleyre pour remplacer Sieyès, représentant près l'École Normale, démissionnaire, 26 frimaire an III, V, 324 (et n. 1). — Présente à la Convention le rapport et le projet de décret sur les écoles centrales, 26 frimaire an III, V, 299 à 309 (ann.). — Se concertera avec la députation des Deux-Sèvres pour prendre des renseignements sur le citoyen Vianney, 28 frimaire an III, V, 329. — Propose un décret qui autoriserait le Comité à disposer des fonds qui lui sont confiés pour payer les publications utiles à l'instruction publique, 6 nivôse an III, V, 365, 371. — Nommé rapporteur pour demander à la Convention la réimpression de l'ouvrage de Daubenton, 6 nivôse an III, V, 365. — Il lui est renvoyé la question d'Angely-Boutonne sur un télégraphe, 14 nivôse an III, V, 392. — Rend compte de sa mission auprès du Comité d'agriculture et des arts, relativement à l'ouvrage de Daubenton, 12 nivôse an III, V, 388, 389 (et n. 1), 390 (ann.), 392. — Propose à la Convention de faire payer à chaque élève de l'École Normale une indemnité particulière, 14 nivôse an III, V, 393 (ann.) et (n. 2). — Autorisé à présenter à la Convention Richard pour professeur de botanique et La Harpe pour professeur de littérature à l'École Normale de Paris, 16 nivôse an III, V, 395 (et n. 2). — Fera un rapport à la Convention pour proposer que [illegible] soit placé au Panthéon, 18 nivôse an III, V, [illegible]. — Chargé d'obtenir un sursis à [illegible] du Petit Trianon, 2[illegible] nivôse an III, V, [illegible]. — [illegible] concernant les écoles normales, 2[illegible] nivôse an III, V, 420 et (n. 3). — Signe le règlement des travaux des écoles normales, 24 nivôse an III, V, 427. — Rend compte de sa conférence sur le sursis demandé pour la vente du Petit Trianon, 28 nivôse an III, V, 433, 434. — Préside la séance d'ouverture de l'École Normale, 1er pluviôse an III, V, 445 (n. 1). — Autorisé à se concerter avec le Comité des finances au sujet de l'impression des livres élémentaires pour les élèves de l'École Normale, V, 472 (et n. 1). — Son rapport à la Convention, le 19 pluviôse an III, V, 473 (ann. A). — Chargé de présenter au Comité un rapport sur les pensions à accorder aux savants, 28 pluviôse, 2 ventôse an III, V, 498, 508. — La pétition de Jussieu lui est renvoyée, 8 ventôse an III, V, 539 (et n. 1). — Sa position concernant les élèves de l'École Normale, V, 510 (ann. B). — Son rapport sur l'organisation des écoles centrales, 7 ventôse an III, V, 541 à 544. — Son rapport du 11 ventôse an III, est lu à la Convention ainsi que son projet de décret sur les écoles centrales, V, 550, 551 (ann. A) [et n. 1, 2, 3]. — Nommé avec Dulaure pour déterminer les locaux propres aux écoles centrales, 14 ventôse an III, V, 564 (et n. 2), 573 (ann. A). — Autorisé à se concerter avec la Commission d'instruction publique au sujet de l'envoi de représentants pour l'organisation des écoles centrales, V, 582. — Membre sortant du Comité, réélu le 17 ventôse, V, 586. — Insertion au *Bulletin* de son rapport sur les écoles centrales, 19 ventôse an III, V, 599. — 2 écrits inédits de lui, V, 653 à 664 (et n.). — Reçoit une lettre de Garat sur la nécessité d'avoir un cours de littérature à l'École Normale, V, 684. — Membre du Comité, an III, an IV, VI, II à VI. — Adjoint à Villar, commissaire pour la bibliographie, 24 fructidor an III, VI, VII. — Se charge d'établir le budget de l'instruction publique, VI, IX. — Envoyé en mission, chargé de dix-neuf départements, VI, X. — Cité, VI, XII. — Lit le projet d'organisation des écoles primaires, le 7 fructidor an III, VI, XX. — Fut chargé d'une partie du travail sur les écoles supérieures spéciales, 6 fructidor an III, VI, XX. — Avec Fourcroy annonce au Comité que l'entente avec la Commission des Onze est faite, 20 fructidor an III, VI, XXI. — Chargé de proposer à la Convention de décréter qu'il y aurait dans chaque école primaire un instituteur et une institutrice, 28 vendémiaire an IV, VI, XXVII. — Fait adopter au Comité le projet de décret qui fixait le nombre des écoles centrales à une par département, 1er brumaire an IV, VI, XXVII. — Lit un projet de rapport sur l'éducation des filles que le Comité approuve; il est chargé de présenter à la Convention la liste du tiers-électeur des membres de l'Institut national, 1er brumaire an IV, VI, XXVII. — Cité,

VI, XXIX. — Fait un rapport au nom du Comité sur l'ordre des intercalations dans le calendrier, 5e jour complémentaire, VI, XXXIV. — En mission, est remplacé par Grégoire dans le travail sur les bureaux de longitudes et observatoires à établir dans la République, 4 floréal an III, VI, XLI, 125 et (n. 1). — Signe l'arrêté du 10 germinal an III, organisant le Muséum des Arts, VI, 19. — Propose à la Convention un décret sur les écoles de langues orientales, VI, 21 à 24. — Propose Crouzet pour remplacer Léonard Bourdon dans ses fonctions de directeur de l'Institut des Jeunes Français, 13 germinal an III, VI, 26, 31, 32. — Chargé de présenter à la Convention le projet de décret sur les écoles centrales, 17 germinal an III, VI, 35. — Fait adopter à la Convention deux décrets, 18 germinal an III VI, 40 (ann. B). — Nommé pour organiser dans les départements les écoles primaires et centrales, 20 germinal an III, VI, 53. — Son rapport sur les bases financières de l'instruction publique devra être entendu en séance extraordinaire, 20 germinal an III, VI, 54. — Est envoyé dans les départements pour assurer l'exécution des lois relatives à l'instruction publique, 21 germinal an III, VI, 57. — Est autorisé à présenter au Comité des finances son rapport sur les bases financières de l'instruction publique, 21 germinal an III, VI, 60, 62 (ann. B). — Cité, VI, 102. — Envoyé en mission pour organiser dans les départements l'instruction publique, demande à être remplacé, 30 germinal an III, VI, 109. — Il lui est remis une pétition rédigée par des élèves de l'École Normale, VI, 114 (ann. A) à 117. — Membre de la Commission des Onze, VI, 179. — Propose à la Convention de renoncer à changer l'ordre des intercalation dans le calendrier, 5e jour complémentaire an III, VI. 208. - Désigne un local pour le placement de l'école centrale de Fontainebleau, VI, 215. — Membre sortant du Comité, parce qu'en mission au milieu de prairial an III, VI, 269. — Dit être l'auteur du décret établissant le Bureau des longitudes, VI, 317 (n. 1). — Sorti du Comité en prairial, VI, 391. — Cité, VI, 409. — Prononce un discours en faveur du principe des deux Chambres, devant la Convention, le 29 messidor, an III I, 433. — Cité, I, 434. — Signe l'arrêté du 13 thermidor an III, concernant l'estimation de terrains et bâtiments à réunir au Muséum d'histoire naturelle, VI, 503 (n. 1). — Notes que Fourcroy lui a remises relatives aux écoles primaires, centrales et spéciales, VI, 511 (ann. B). — Reçoit une lettre de Baudin au sujet du projet d'acte constitutionnel, messidor an III, VI, 512. — Sa *lettre à quelques folliculaires qui ne sont pas avares de mots*, VI, 513 (ann. C), 514. — Demande à être autorisé à retirer des cartons de Massieu les pièces qui concernent des écoles de langues orientales, 30 thermidor an III, VI, 549. — Est invité à présenter à la première séance le résultat des discussions du Comité sur les écoles primaires, 30 thermidor an III, VI, 553. — Il lui est remis une réclamation du citoyen Langlé, 2 fructidor an III, VI, 559. — Chargé d'aviser aux moyens de hâter la réunion des membres du jury d'instruction de Paris, 5 fructidor an III, VI, 573. — Est chargé du travail général sur les écoles primaires et centrales, 6 fructidor an III, VI, 575. — Chargé avec Grégoire, de l'organisation des écoles de langues mortes et vivantes, 6 fructidor an III, VI, 576. — Lit au Comité son rapport sur l'organisation des écoles primaires, 7 fructidor an III, VI, 579, 580 à 582. — Il sera invité à présenter son rapport sur le jugement du jury des livres élémentaires, 16 fructidor an III, VI, 620. — Est invité à présenter le rapport à la Convention pour faire accorder à Fénelon les honneurs du Panthéon, 18 fructidor an III, VI, 637. — Chargé de se concerter avec un membre du Comité de Salut public au sujet de la demande de Bernardin de Saint-Pierre, 19 fructidor an III, VI, 641, et (n. 1) 660. — Fait un rapport sur les livres élémentaires jugés par le jury, 19 fructidor an III, VI, 642. — Rend compte de la conférence qui a eu lieu entre Fourcroy, lui et Daunou sur l'organisation des écoles primaires et centrales et de l'Institut national, 20 fructidor an III, VI, 644, 645. — Est nommé avec Mercier pour s'occuper avec Villar du travail de la bibliographie, 24 fructidor an III, VI, 659. — Chargé de proposer un projet de décret sur le *Dictionnaire de l'Académie*, 30 fructidor an III, VI, 683, 687 à 689, 698. — Autorisé à demander à la Convention une somme de cent mille livres à donner à titre d'encouragement au Lycée des Arts, VI, 692. — Chargé d'examiner les collections et travaux sur l'histoire naturelle de Richard, et de présenter un rapport au Comité, 18 septembre 1795, VI, 693. — Chargé de proposer à la Convention l'impression de la « Vie privée de Voltaire » de Du Vernet, 20 septembre 1795, VI, 703, 744 et (n. 1). — Fait voter un décret maintenant l'art. 3 du décret du 5 octobre 1793, sur le calendrier, VI, 711, 713 (ann. B). — Fait voter un décret accordant au Lycée des Arts une somme de soixante mille livres, VI, 716 et (ann. A). — Demande à la Convention d'autres mesures de rigueur contre ceux qui ont provoqué à la guerre ou à l'assassinat des représentants, VI, 750. — Dénonce à la Convention les propos contre-révolutionnaires tenus par des employés des bureaux et demande que la liste de leurs noms soit rendue publique, 19 vendémiaire an IV, VI, 769. — Autorisé à se concerter avec le Comité des finances pour demander à la Convention le rapport du décret qui suspend

les pensions des membres de l'Académie des Sciences, 21 vendémiaire an IV, VI, 770. — Les dispositions de son projet d'écoles primaires sont reproduites en partie dans le projet présenté le 23 vendémiaire an IV, VI, 793 (n. 1) et 794 (n. 1). — Cité, VI, 810. — Chargé de proposer à la Convention un décret et le rapport d'un article de loi sur l'organisation de l'Institut, 28 vendémiaire an IV, VI, 813 et (n. 1). — Autorisé à délivrer un congé à Bachelier, élève de l'École Normale, VI, 818. — Sur son rapport le Comité arrête que l'école centrale du Cantal sera placée à Saint-Flour, VI, 819. — Chargé du placement des écoles centrales, VI, 824, 825, 826, 861, 874 (ann. E). — Cité à propos de la nomination du premier tiers de l'Institut national, VI, 831 (ann. C) à 836 et (n.), 837 et (n.). — Chargé des rapports sur les livres élémentaires, doit présenter un projet de décret à la Convention, VI, 854 et (n. 2). — Fait décréter qu'il y aura des écoles primaires pour les filles, 3 brumaire an IV, VI, 861. — Fait un discours à la Convention le 28 vendémiaire an III, VI, 942 à 945. —

LALANDE. — Offre à la Convention, au nom de l'Académie des Sciences, la collection des ouvrages que celle-ci a publiés, 25 novembre 1792, I, 241, 242. — Ses ouvrages cités, II, 617. — Lettre au Comité, 9 pluviôse an II, III, 361. — Nommé commissaire pour examiner le globe de dom Bergevin, III, 456, 457. — Sa notice biographique sur Lavoisier citée, IV, 391 (n. 1). — Sa demande est renvoyée à Bouquier, 5 prairial an II, IV, 469. — Attestations données par lui à Ruelle professeur de l'Observatoire, vendémiaire an II, IV, 941 (n. 2). — Note sur les dangers d'incendie à la Bibliothèque nationale, 7 fructidor an II, IV, 972 (n. 5). — Membre du Comité, V, II, IV, V. — Membre suppléant élu le 18 vendémiaire an III au Comité d'I. P., V, 123. — Nommé suppléant au Comité, le 17 brumaire an III, V, 207. — Sa lettre à la Convention demandant des commissaires pour assister à l'ouverture du Collège de France est renvoyée au Comité, 30 brumaire an III, V, 247. — Nommé suppléant au Comité, 17 frimaire an III, V, 287. — Lettre dans laquelle il expose ses besoins, V, 316. — Le Comité le porte au maximum sur la liste des savants qui ont part aux récompenses accordées par la Nation, V, 316. — Figure pour 3.000 livres sur la liste des gens de lettres présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359 et adoptée par la Convention le 14, 384. — Soumet ses observations sur le Collège de France, 16 nivôse an III, V, 394. — Nommé pour se transporter au Comité des finances et s'y concerter au sujet du traitement des élèves de l'École Normale, 13 ventôse an III, V, 599 (et n. 1). — Remplacé l'équipage envoyé en mission, 19 nivôse an III, V, 404. — Chargé avec Massieu de faire un rapport sur le travail de Lefèvre-Villebrune, 2 pluviôse an III, V, 441. — Inspecteur du Collège de France, demande à convoquer les savants une fois par décade, 14 pluviôse an III, V, 459. — Membre du Comité, an III, an IV, VI, II à VII. — Nommé président du Comité, 30 prairial an III, VI, VI. — Succède à Daunou comme inspecteur chargé de surveiller les dépenses des bureaux, 20 floréal an III, VI, VII. — Consulté sur les difficultés amenées par l'exécution des décrets sur le nouveau calendrier, VI, XXXII. — Convoqué pour le 29 germinal an IV, pour discuter de la modification du calendrier, VI, XXXIII. — Est entendu par le Comité, 4 fructidor an III, VI, XXXV. — Nommé directeur provisoire de l'Observatoire, 28 floréal an III, VI, LXI. — Membre du Bureau des longitudes, 7 messidor an III, VI, XLII. — Remplit les fonctions de président du Bureau des longitudes, VI, XLII. — Signe l'arrêté du 10 germinal an III, organisant le Muséum des Arts, VI, 19. — Membre sortant du Comité, est réélu, 18 germinal an III, VI, 48. — Nommé secrétaire du bureau du Comité, 21 germinal an III, VI, 58. — Directeur de l'Observatoire de l'École Militaire, demande un remplaçant à son aide Lefrançois, souvent obligé de monter la garde, VI, 68, 69. — Demande deux quarts de cercle pour les travaux de Duc-Lachapelle et de Beauchamps, VI, 69. — Proposé pour membre du jury des livres élémentaires, VI, 94. — Secrétaire pour l'organisation des bureaux de la Commission exécutive d'instruction publique, 30 germinal an III, VI, 113. — Appelé pour examiner les calculs et les propositions de Delambre, VI, 178, 180 (ann. B). — Nommé pour examiner les travaux à faire à la galerie du cabinet d'histoire naturelle du Muséum, 14 floréal an III, VI, 164. — Est nommé pour remplacer Daunou dans la surveillance et l'inspection des bureaux et bibliothèque du Comité, 20 floréal an III, VI, 190. Chargé de communiquer au Comité des finances la demande d'indemnité des employés du Comité et de la Commission temporaire des Arts, 26 floréal an III, VI, 206. — Doit, avec Massieu et le commissaire du Comité des domaines, déterminer le choix des locaux destinés aux écoles centrales de Paris, 26 floréal an III, VI, 203. — Chargé avec Mercier de présenter au Comité un plan d'éducation pour les écoles intermédiaires, 5 prairial an III, VI, 228. — Demande à être remplacé comme inspecteur des bureaux du Comité, 10 prairial an III, VI, 238. — Signe l'arrêté qui assimile le traitement du professeur de chimie Sage à celui des professeurs des écoles centrales, 20 prairial an III, VI, 275 (n. 1). — Membre de la 3e section du Comité, 23 prairial an III, VI, 283. — Jeaurat réclame la justice du Comité afin qu'il

puisse conserver son logement ou en être indemnisé, 30 prairial an III, VI, 297. — Est nommé président du Comité, 30 prairial an III, VI, 297. — Membre du Bureau des longitudes, VI, 327. — Consulté au sujet de la nécessité d'établir un observatoire à Brest, VI, 329. — Chargé avec Massieu du choix des locaux destinés aux écoles centrales de Paris, 8 messidor an III, VI, 345. — Ses observations sur les logements attachés à l'Observatoire sont examinées par le Comité, 18 messidor an III, VI, 387. — Une lettre de lui relative à des observations astronomiques est renvoyée au Bureau des longitudes, 20 messidor an III, VI, 398. — Cité dans le rapport sur le Collège de France par Villar, 25 messidor an III, VI, 401. — Au nom du Bureau des longitudes fait une communication au Comité, 14 thermidor an III, VI, 488 et (n. 1). — Membre sortant du Comité est réélu le 17 thermidor an III, VI, 505. — Le Comité après l'avoir entendu, arrête qu'il sera écrit à Aubry qu'il peut continuer son travail portant que l'année commencera le jour de l'équinoxe vrai. 4 fructidor an III, VI, 567. — Membre élu au Comité le 17 fructidor an III, VI, 635. — Il invite le Comité à faire procurer au Bureau des longitudes les livres dont il donne l'état, 26 fructidor an III, VI, 674. — Expose que le Bureau des longitudes a décidé de confier un sextant à Duc La Chapelle, astronome de Montauban, 8 vendémiaire an IV, VI, 739. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national, VI, 833-838. — Cité, VI, 837. — Signe un rapport du Bureau des longitudes sur l'ouvrage de Churchman, VI, 856.

LALAURIE. — Nommé par son district, élève de l'École de santé de Montpellier demande, à y être admis. 18 vendémiaire. an IV. VI 759. 760.

LALEU. — Voir : LEGRAND.

LALLEMAND, cocher de la Commission d'instruction publique. — On propose une somme de six cents livres pour le dédommager de ses travaux extraordinaires, 6 floréal, an III, VI, 132.

LALLEMANT, charretier dans les transports militaires. — Recevra cent vingt livres, à titre d'indemnité, 18 germinal, an III, VI, 43.

LALLEMENT, citoyenne. — Sera tenue d'évacuer son logement sans délai, ventôse, an III, V, 610.

LALLEMENT, professeur adjoint de clinique. — Est proposé comme professeur adjoint de médecine opératoire, VI, 380 (note 2).

La Lobbe. — Saint-Jean sous Possesse, change son nom en celui là, 21 germinal, an II, IV, 115 (et note 2).

Lalœuf, commune. — Mentionnée. IV. 105.

LALOI. — Auteur de couplets à l'Être-Suprême, IV. 610.

LALOY (Pierre Antoine), 16 janvier 1749, avocat, député de la Haute-Marne, II, notice XCVIII. — Propose à la Convention de discuter chaque jour sur le plan d'instruction publique. 3 août 1793, II, 231 (ann. C). — Président de l'Assemblée, le 24 brumaire an II, II, 840. — Demande l'impression du premier numéro des « Annales républicaines », 26 frimaire an II, III, 160 p. annexes). — Membre du Comité de salut public, fructidor an II, IV, 989 (ann. B).

La Luzerne, mai-on. — Il y est fait un dépôt de livres, 5 prairial an II, IV, 479.

LA LUZERNE, émigré. — Mémoires militaires trouvés chez lui, 15 messidor an II, IV, 740. — Rapport, sur des manuscrits trouvés chez lui, IV, 818. — Sa fille, la citoyenne Rieule doit être délogée du dépôt littéraire de la rue de Thorigny dont son père était propriétaire, et placée dans une maison convenable à son état de démence, 13 fructidor, an III, VI, 605.

LAMAISONNETTE. — Écrit au Comité pour lui rappeler le mémoire de Dudéré sur les accouchements, 5 nivôse an II, III, 212 et (note 4).

LAMANON (Paul). — Offre de diriger les aérostats contre les ennemis de la République, août, septembre 1793, II, 281, 284, 358,359.—Guyton est adjoint au Comité pour l'examen de son invention, 13 août 1793, II, 593, (note 2).

LAMARCHE, géographe. — Adresse au Comité son ouvrage sur le planisphère céleste, 23 nivôse, an II, III, 280. — Lettre demandant l'approbation du Comité d'I. P. pour son ouvrage sur la carte du ciel, 27 nivôse an II, III, 291. — Son ouvrage est renvoyé au concours des livres élémentaires, IV, 995. — Recevra pour la veuve Robert-Vaugondy, quinze cents livres, 12 floréal an III, VI, 155. — Annonce par une lettre la mort de la veuve Robert-Vaugondy et doit rendre compte de la situation qu'elle laisse à ses filles, 20 prairial, an III. VI, 275. — Dépositaire des 1.500 ᵗᵗ de gratification accordée à Robert-Vaugondy, doit payer aux enfants et héritiers de sa veuve, la somme qui lui reste, les dépenses réglées, 8 fructidor, an III. VI, 590.

Lamarche (district de) [Vosges]. — Mentionné, IV, 15 (note 2). Christ Denis chargé du triage des papiers de ses archives, donne sa démission, 15 fructidor, an III, VI, 618. — Figure sur la liste de la p. 892, t. VI (appendice III).

LAMARCK, professeur de zoologie. — Membre de la Commission des livres élémentaires, 3 août 1793, II, 216, 306. — Membre de la Société philomathique, 14 septembre 1793, II, 388. — Membre de la Commission temporaire des arts, III, 323, 327, 502.— Commissaire pour examiner les objets d'instruction publique destinés aux élèves de la patrie, 25 nivôse an II, III, 377 (ann. A). — Figure sur la liste des auteurs de l'« Annuaire du cultivateur », III, 481, (ann. B). Ses appointements au Muséum. IV. 407. Chargé de reviser l'ouvrage de La Peyrouse. IV. 665. Figure pour 3.000 livres sur la

liste des gens de lettres présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la Convention le 14, 384. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national, VI, 838, 839. — Demande l'autorisation de séjourner à Paris, 21 thermidor an II, IV, 917 (et note 4).

LAMARLIÈRE (Antoine, Nicolas, comte DE). — Notice III, CXXIV.

LAMARRE. — Chef de bureau de la section de la morale publique de la Commission d'instruction publique, V, 112.

LAMARQUE. — Envoyé à l'Armée du Nord, fut livré par Dumouriez aux Autrichiens. I, 400 (note 2).

LA MARTELLIÈRE. — Nommé commis à la bibliographie, 19 thermidor an II, IV, 907. — (et note 4). — Ode relative à l'héroïsme des marins du « Vengeur », IV, 948.

LAMARTINE. — Cité, IV, 860 (note 2), 602, 604.

LAMBALLE, princesse DE. — Propriétaire d'une table qui est dans le dépôt de Nesles, VI, 695.

LAMBALLE (Côtes-du-Nord). — Figure sur la liste des communes d'où il a été écrit au Comité au sujet des écoles primaires, IV, XLII. — La société populaire critique la loi du 29 frimaire, IV, 139 (et note 4), 162 (ann. E).

LAMBALLE (district de). — Figure sur la liste de la p. 896, t. VI (app. III).

LAMBERT, professeur. — Mesures prises en sa faveur, IV, LVIII. — Envoie des couplets sur le nouveau calendrier 21 germinal an II, IV, 116 (et note 4), 841 (et note 12). — Auteur d'un « calendrier républicain, » 3 thermidor an II, IV, 841 (et note 12). — Figure sur la liste des professeurs d'instituts, IV, 633. — Expose qu'il a découvert la composition des émaux blancs 6 frimaire an III, V, 252.

LAMBERT, peintre d'histoire. — Demande à être compris dans la liste des artistes qui ont droit à la munificence nationale, V, 429. — Figure sur les listes du 10 et du 18 fructidor an III, VI, 593, 630.

LAMBERT, citoyenne. — Demande la continuation du secours qui lui était payé, 23 prairial an II, IV, 621.

LAMBERT, veuve Regnard. — Sa pétition, 3 messidor an II, IV, 672.

LAMBERT-REGNARD, institutrice. — Un rapport la concernant est remis sur le bureau du Comité, 28 thermidor an III, VI, 546.

LAMBESC, commune. — A éprouvé l'effet de la rage contre-révolutionnaire en juillet 1793, IV, 733 (ann. D).

LAMBINET. — Présente au Comité quelques vues sur les écoles primaires, surtout dans la Belgique, 4 thermidor, an III, VI, 447.

LAMBLARDIE, agent de la Commission des travaux publics. — Doit renseigner le Comité sur les mesures relatives à l'établissement de l'École centrale des travaux publics, 22 vendémiaire an III, V, 127. — Nommé adjoint à la direction de l'École des ponts et chaussées, 1793, V, 632, 633. — Remplace Perronet comme directeur de l'École des ponts et chaussées, 27 février 1794, V, 634, 635, 635, 640, 641, 641, 644. — Chargé de diriger les travaux de l'École centrale des travaux publics, 15 thermidor an II, V, 645. — Donne sa démission de directeur de l'École des Travaux publics pour reprendre la direction de l'École ces ponts et chaussées an IV, V, 652 (et note 3).

LA MÉTHERIE, physicien. — Porté sur la liste du 6 pluviôse an III, V, 450. — Figure sur les listes du 30 messidor, du 10 et du 18 fructidor an III, VI, 432, 592, 629. — Le volume du journal de Pise lui a été remis, VI, 763 (ann. B).

LAMILLIÈRE, maison. — Ce local est destiné aux leçons à donner aux élèves de l'École des ponts et chaussées, V, 635.

LAMIRAL, auteur d'ouvrages sur les colonies. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar, le 30 messidor an III, 2e classe, I, 432. — Reçoit une récompense nationale, V, 482. — Employé au secrétariat, demande sa démission; il recevra un certificat élogieux, 30 germinal an III, VI, 110.

LA MOME (Joachim-François), peintre en émail. — Demande à participer aux récompenses nationales, 2 vendémiaire an IV, VI, 714.

LA MONTAGNE (Pierre). — Envoie ses idées sur les fêtes décadaires, 7 floréal an II, IV, 283. — Nommé commis de bibliographie, 29 prairial an II, IV, 654 (et note 2). — Figure pour 1.500 livres dans le projet de liste des hommes de lettres présenté le 10 nivôse au Comité, V, 379, et adopté le 14, 385.

LA MONTAGNE, hôpital. — Cité, IV, 723. — Le brave Godart y est mort, IV, 723 (et note 4).

LAMORT (C.), imprimeur à Metz en floréal an II, IV, 746.

LA MOTHE, cultivateur. — Propose une fête civique à la fin de germinal, 11 germinal an II, IV, 58.

LAMPÉRIÈRE (E.), professeur de philosophie au collège d'Évreux. — Sera mis en réquisition, V, 322.

LAMY, commissaire de la section de l'Observatoire. — II, 487. — Chargé de l'exécution de l'arrêté contre Thomas Paine et Anacharsis Cloots, 7 nivôse an II, III, 83 (ann. B).

LAMY, libraire. — Sera tenu d'évacuer son logement sans délai, ventôse an III, V, 609, 610. — Ses débats avec Poinsinet de Sivry au sujet de la traduction du premier livre d'Athénée par Adam, VI, 862 à 869 (ann. B).

LANCELIN. — Désigné pour la place d'adjoint au directeur de l'Observatoire de Brest, VI, 459.

LANCRY (rue de). — Barrieux et Saulnier, auteurs de la Journée du 10 août 1792, y habitent. III, 225.

LANDAIR, curé de Venansault. — Son abdication, 17 germinal an II, IV, 96.

LANDAU, Prusse. — Est débloquée le 6 nivôse an II, III, CII. — Couplets chantés à l'inauguration du temple de la Raison à..., IV, 117. — Une nouvelle ligne de télégraphe sera installée de Paris à cette ville, 29 messidor an III, VI, VLIII, 435 (ann.).

LANDES, commune du Loir-et-Cher. — Demande des instructions pour l'exécution du décret du 29 frimaire an II, III, LXVII. — Organisation des écoles primaires, 29 ventôse an II, III, 597 (et note 2).

LANDES (LES), département. — Figurent dans le tableau des départements où seront établies des écoles de sourds-muets, III, 520. — L'arrêté du 28 ventôse place l'école centrale à Saint-Sever et à Mont-de-Marsan, V, 614. — L'école centrale de ce département sera placée à Saint-Sever, 8 germinal an III, VI, 13.

LANDON, peintre. — Artiste récompensé, IV, 262 (ann. B). — Réclame la jouissance d'un logement au Louvre, 26 brumaire an III, V, 221.

LANDON-VERNON, employé de la ferme générale. — Offre de procurer des connaissances sur les abus commis par les compagnies de finances, 27 septembre 1793, III, 17.

LANDRAVERZEC (Roch), instituteur à Ploudalmezeau. — Destinataire d'une lettre d'un élève de l'École normale, VI, 98 à 105.

LANDREMONT (Charles-Hyacinthe-Leclerc DE). — Général de brigade, commandant l'armée du Rhin, II, notice XCVIII. — Destitué sur le rapport de Barère, septembre 1793, II, 492 (note 5).

LANDROIS, instituteur. — Son ouvrage est renvoyé à Bouquier, 29 pairial an II, IV, 651.

LANEUVILLE, peintre. — Figure pour 1.500 livres sur la liste des artistes présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée le 14 par la Convention, 384.

LANEUVILLE, commune du district de Vézelise, IV, 105.

LANGE. — Figure sur la liste des professeurs d'instituts, IV, 633.

LANGEAC. — Demande de rentrer à Paris pour s'y livrer à des travaux littéraires, 24 vendémiaire an III, V, 130.

LANGERON, bibliothécaire de Trévoux. — Envoie au Comité le projet d'un canal d'Autun à Digoin, 1er germinal an II, IV, 2 (et note 2); demande des instructions au Comité, IV, 4.

LANGLE (DE). — Figure pour 2.000 livres sur la liste des gens de lettres présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée le 14 par la Convention, 384.

LANGLE (J.-C.-Fleuriau DE). — Doit être mis en réquisition, 14 brumaire an III, V, 197 (et note 2).

LANGLÉ, professeur de chant. — Chargé de cours au Lycée des Arts, I, 470. — Son œuvre musicale, IV, 549 (ann. B). — Auteur de la musique d'un hymne à Bara et à Viala, IV, 856 (ann.). Auteur de la musique de l'hymne de Desorgues, VI, 527 (et note 3). — Demande que son traité d'harmonie et un modèle de table musicale remis à Lakanal pour être offerts à la Convention, lui soient remis, 2 fructidor an III, VI, 559. — Demande une des sept places de maîtres de composition au Conservatoire, 8 fructidor an III, VI, 585. — Est nommé, 14 fructidor an III, VI, 610, 611. — Membre du jury du Conservatoire 2 brumaire an IV, VI, 852.

LANGLÈS, orientaliste, professeur au Collège de France. — Entre à la Bibliothèque nationale, 25 novembre 1792, I, 169. — Fait au Comité une communication sur l'importance de la connaissance des langues orientales pour la France, 3 septembre 1793, II, LXII. — Bailly est désigné comme rapporteur de sa pétition, 15 août 1793, II, 292, 293 (note 1). — Admis au Comité d'instruction publique, septembre 1793, II, 359. — Son projet sur l'Imprimerie des arts, III, XCVIII. — Délégué par la Commission des Arts pour chercher un local à un dépôt d'archives, 5 frimaire an II, III, 8, 13, 14. — Est admis à lire au Comité une pétition relative à l'Imprimerie nationale dont il est correcteur, 19 nivôse an II, III, 255, 256 (et notes). — Commissaire désigné par le Comité pour diriger le transport à Paris des livres, papiers, etc., des bureaux des affaires étrangères de Versailles, 5 nivôse an II, III, 211 (et note 1), 213, 246, 247 (et note 1). 265 (note 1), 283, 451. Reçoit lettre et arrêté du Comité d'I. P. en qualité de membre de la section des dépôts littéraires, 3 pluviôse an II, III. 315. — Membre de la Commission temporaire des arts, III, 323, 327, 503. — Donne sa démission de membre de la Commission des arts, 21 pluviôse an II, III, 444. — Commissaire chargé de prendre connaissance des objets relatifs aux arts et aux sciences de l'Imprimerie nationale et d'en effectuer le départ, III, 483 (ann. D). — Voir Mollard Barrois. — Offre au Comité le « Manuel du républicain », 3 ventôse an II, III, 486 (et note 2). — Figure sur la liste des sous-gardes de la Bibliothèque nationale, IV, 160. — A attiré l'attention du Comité sur l'École des Jeunes de langues, IV, 167. — Son projet de cours de langues orientales, IV, 612 (et note 6). — Conservateur du dépôt bibliographique des Capucins. — Honoré, 4 brumaire an III, V, 170. — Demande le prêt de plombs arabes nécessaires pour un ouvrage sur l'Égypte, 14 nivôse an III, V, 391. — Chargé de surveiller l'impression de la traduction d'une proclamation de la Convention au peuple persan en langue persane, 18 nivôse an III, V, 399.

Demande, avec Volney, des caractères orientaux de l'imprimerie du Bulletin des lois, 26 nivôse an III, V, 429. — Nommé conservateur pour les manuscrits orientaux à la Bibliothèque nationale, 3 brumaire an IV, VI, XL. — Envoie des observations sur l'établissement d'un cours de langues orientales, prairial an II, VI, 21. — Autorisé à faire transporter à la Bibliothèque nationale un manuscrit éthiopien, 26 floréal an III, VI, 204. — Autorisé par le Comité à se faire délivrer par la Commission des travaux publics l'exemplaire de l'« Histoire naturelle » de Buffon qui se trouve à l'École des travaux publics, et par le conservateur du dépôt des Cordeliers, l'exemplaire des « Oiseaux » coloriés, VI, 205. — La traduction en arabe de l'Adresse de la Convention au peuple français est imprimée par ses soins, VI, 264. — Sur sa demande les livres de Capet seront déposés à la Bibliothèque nationale, 23 prairial an III, VI, 281. — Invite le Comité à hâter la création de trois chaires de langues orientales, 8 messidor an III, VI, 347. — Son nom est cité dans le rapport sur la Bibliothèque nationale, VI, 355. — 1er professeur pour les langues orientales à la Bibliothèque nationale, sur l'état proposé par Massieu, VI, 372. — 2e professeur pour l'arabe, le turc, le sanscrit à la Bibliothèque nationale, sur l'état proposé par Massieu, VI, 372, 373. — Sa grammaire persane sera imprimée par l'Agence des lois, 28 messidor an III, I, 425. — Est autorisé à recevoir au nombre des collaborateurs du dépôt des Capucins-Honoré, le citoyen Philipon, 30 thermidor an III, VI, 551. — Sur sa demande le Comité autorise à lui remettre deux ouvrages mandchoux-chinois, qui lui sont adressés par Amiot, missionnaire à Pékin, 2 fructidor an III, VI, 561. — Nommé conservateur à la Bibliothèque nationale pour les manuscrits en langues orientales, 4 brumaire an IV, VI, 855, 862 (ann A) — Figure sur l'état des traitements de la Bibliothèque nationale, VI, 890 (app. II).

LANGLET. — Figure sur la liste des professeurs d'instituts, IV, 633.

LANGLIER. — Nommé membre du jury de restauration des œuvres d'art du Muséum, 19 messidor an II, IV, 705, (ann. B). — Nommé membre du Conservatoire du Muséum, 15 thermidor an II, IV, 898. — Dénoncé par le Comité révolutionnaire du 1er arrondissement, 10 nivôse an III, V, 394.

LANGLOIS fils. — Questions sur les fêtes décadaires, IV, 616.

LANGLOIS. — Fait partie de la Commission centrale par le Conseil général, IV, 615 (ann. E).

LANGLOIS, imprimeur. — Ordre du jour sur la collection des « Hymnes à l'Éternel », 27 thermidor an II, IV, 942.

LANGLOIS, président de la section des Gravilliers. — Son mémoire sur l'administration de L. Bourdon est renvoyé à la Commission d'instruction publique, 26 prairial an II, VI, 289.

LANGOGNE, district de. — Son administration écrit à l'élève de l'École normale, Bertrand, qu'il ait à reprendre ses fonctions de gendarme, V, 325 (ann. A).

LANGRES (Marne). — Arrêté du district supprimant le traitement des supérieur et vicaires du séminaire 29 ventôse an II, III, 596 (et note 6). — Avait son collège dans la seconde moitié de l'an II, IV, XXXVII. — Délibérations au sujet des traitements de quelques-uns de ses instituteurs, 3 germinal an II, IV, 16 (et note 1). — Les administrateurs de son département écrivent au sujet des couvertures de son collège, 29 floréal an II, IV, 449 (et note 2). — Lettres du principal de son collège, 26 vendémiaire an IV, VI, 225, 803.

LANGUE FRANÇAISE. — Rapport sur la nécessité de l'universaliser, par Grégoire, 16 prairial an II, IV, 494 (ann. A). — Son cours figure dans le tableau du règlement pour les instituts, IV, 629.

LANGUES. — Leur étude figure dans le tableau d'enseignement présenté le 1er octobre 1793 à la Convention, II, 539.

LANGUES, LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS. — Titre du tableau de l'enseignement public présenté par Arbogast, I, 454.

LANGUES VIVANTES. — Figurent dans le tableau des cours des instituts, IV, 629.

LANGUEDOC, province du. — Figure dans le plan de Deleyre, I, 668 (app. VII).

« LANGUEDOC », histoire du. — Ouvrage de Soulaire, VI, 630.

LANGUET (Hubert), cité, IV, 123.

LANJUINAIS (Jean-Denis). — Notice, I, LXXXV. — Élu membre du Comité, I, IV, V. — Opte pour le Comité de législation, 17 octobre 1792, I, 2. — Sur sa proposition, la Convention décide qu'elle s'occupera les lundi, mercredi et vendredi de la discussion sur la déclaration des droits et la constitution, 15 avril 1793, I, 419. — A demandé la suppression des académies, II, 260 (note 2). — Lettre de lui à la Convention pour demander des juges, 15 frimaire an III, V, 287. — Grégoire fait son éloge et demande un rapport sur lui, 19 frimaire an III, V, 294. — Cité, V, 515. — Prendra part comme représentant à la négociation avec la Vendée, V, 517. — Entre au Comité de législation, V, 517. — Rentre à la Convention à la suite du décret du 18 ventôse an III, V, 588. — Parle au nom des Comités pour proposer d'accorder aux citoyens qui le demanderaient le libre usage des édifices destinés aux cultes, VI, XXXI. — Cité, VI, XXXIII, XXXIV. — Fait partie, avec Grégoire, des thermidoriens décidés à détruire la constitution de 1793, VI, XLIV. — Cité, VI,

157, 158. — Élu membre de la Commission des Onze le 17 floréal an III, VI, 179. Cité, VI, 230, 241, 242. Présente un projet de décret sur l'exercice des cultes, 11 prairial an III, VI, 245, 247 (ann. C), à 254. — Lit à la Convention les 91 premiers articles d'un projet de lois sur la Constitution, 6 messidor an III, VI, 333. — Cité, VI, 391. — Prononce un discours à la Convention sur l'exercice des droits politiques de l'homme, 21 messidor an III, VI, 405. — Intervient à la séance de la Convention du 27 messidor an III, I, 430. — Appuie la pétition du citoyen Fridzeri qui demande une place au Conservatoire de musique, 24 thermidor an III, VI, 524. — Son opinion sur l'introduction du calendrier des tyrans dans la Constitution républicaine, VI, 555 (ann. A), 556, 557. — Demande le renvoi à la Commission des Onze d'un ouvrage sur la suppression de la peine de mort, 10 vendémiaire an IV, VI, 745. — Cité, VI, 805. — Nommé dans les papiers trouvés chez Lemaître,

LANNE, ex-adjoint à la Commission des Onze. — Est compromis dans la conspiration des prisons, VI, 179.

LANNION (Côtes-du-Nord). — Établissement d'une imprimerie, IV, 820.

LANNOIS, l'un des commissaires envoyés au Comité par la section des gardes françaises, le 9 germinal an II, IV, 44.

LANNOY, nommé membre de la Commission des Arts, 27 germinal an II, IV, 176. — Présente une méthode pour lire promptement, 14 septembre 1793, II, 435. — Membre du Conservatoire, se transportera avec Varon au Comité pour se faire aider dans sa démarche au sujet des salles du Muséum, auprès du ministre de l'intérieur, IV, 194 (ann. A). — Chargé le 13 floréal de faire aménager la galerie du bord de l'eau du Louvre, à l'usage du Muséum des arts, IV, 249 (note 1), 251 (ann. B.) — Expose les précautions à prendre pour préserver les bibliothèques des dangers d'incendie, an II. — IV, 428, 972 (et note 5). — Signe un extrait du registre des délibérations du Conservatoire, 23 messidor an II, IV, 779 (ann. A). — Membre de la Commission des Arts, est conservé dans cette fonction, IV, 899, 901. — Membre du Conservatoire du Muséum des Arts, VI, 19 (note 1).

LANOT. — Pris à parti dans la séance orageuse du 16 brumaire an III, à la Convention, V, 204. — Est décrété d'arrestation le 21 thermidor an III, VI, 526.

LANOYE. — Signe une lettre de la municipalité de Carcassonne, 15 germinal an II, IV, 239.

LANTHENAS (François), député de Rhône et Loire. Notice, I, LXXXV. — Élu membre du Comité, 13 octobre 1792, I, IV, VI à IX, IX, XIII. Rapporteur du projet sur les écoles primaires, 29 octobre 1792, I, XV, XVI, XXII, XXIII, XXXVIII, XLV. — Nommé à la pluralité absolue, I, 32. — Développe un projet de lectures publiques, 16 novembre 1792, I, 57, 60 à 63. — Un décret ordonne l'impression de son rapport sur les écoles primaires, 19 novembre 1792, I, 65, 66, 74 à 80, 119, 122, 176. — Demande à la Convention de fixer les bases de l'instruction publique avant de discuter le projet du Comité, 18 décembre 1792, I, 173. — Membre sortant du Comité, 22 décembre 1792, I, 244. — Son rapport sur les écoles primaires est critiqué par Jeanbon Saint-André, 24 décembre 1792, I, 273, 274. — Chargé du rapport sur les pharmaciens de Paris, 25 janvier 1793, I, 299. — Nommé rapporteur pour conférer de la pétition de Duderé-Laborde, inventeur d'un instrument relatif à l'art des accouchements, 3 février 1793, I, 363. — Présente son plan d'instruction publique en séance extraordinaire, 6 mars 1793, I, 376 (et note 1). — Fait paraître, au printemps 1793, la brochure intitulée : « Bases fondamentales de l'instruction publique », 136, 166, 172, 173, 377, 378. — Chargé de l'examen de la demande de pension de Laugier, 2 mars 1793, I, 372. — Propose de la renvoyer au Comité des secours, 23 mars 1793, I, 396, 468. — Nommé commissaire au choix des livres de la bibliothèque du Muséum, I, 496. — Nommé secrétaire du Comité, 22 juin 1793, I, 502. — Fait un rapport sur la pétition Duderé-Laborde, 25 juin 1793, I, 504 (et note 1). — Membre de l'instruction publique, II, III, V, VII, XIV. — Élu secrétaire du Comité le 22 juin et le 1er octobre 1793, II, XIV. — Nommé commissaire à la Bibliothèque du Muséum, 25 juin 1793, II, XIV. — Élu secrétaire du Comité, 1er octobre 1793, II, XLI (note 1). — Nommé rapporteur d'une réclamation du collège de pharmacie auprès du Comité, 13 novembre 1792, 25 janvier 1793, II, 86. — Est nommé avec Arbogast pour se transporter chez Montalembert au sujet du don de ce dernier à la Constituante, fait le 22 septembre 1789, II, 147, 148. — Fait distribuer à la Convention une brochure sur la fête du 10 août, II, 261 (note 1); 265 (ann. B) [note 1]. — Est chargé du rapport des pétitions Palomba et Loyer, août 1793, II, 334, 342. — Rapporteur de la pétition Biheron, 12 septembre 1793, II, 397. — Nommé pour examiner le traitement de la folie par Dufour, II, 520. Nommé secrétaire du Comité, 1er octobre 1793, II, 520 (et note 5). — Nommé rapporteur le 1er octobre des envois d'états d'établissements d'instruction publique; a cessé de faire partie du Comité le 6, et n'a pas présenté de rapport, II, 525 (et note 1). — Siégeant à la Convention, disparaît du Comité, octobre 1793, II, 593 (note 2). Liste de ses

ouvrages sur l'instruction publique, II, 908 (app. III). — Désigné comme commissaire pour la formation de la bibliothèque du Muséum, 25 juin 1793, II, IX. — Nommé rapporteur du projet de décret sur les écoles primaires, décembre 1792, III, XVI. — Rédacteur d'un alinéa du procès-verbal de séance du Comité, 23 mars 1793, III, CVIII. — Rédacteur de certains procès-verbaux de séances du Comité, III, CIX à CXI. — Fait un rapport sur une découverte pour guérir de la folie, 17 frimaire an II, III, 73. — Chargé du rapport sur la pétition Duderé, 5 nivôse an II, III, 212. — Commissaire pour former une bibliothèque du muséum, 15 juin 1793, III, 391 (note 2). — Cité, V, 9. — Membre de la Commission des vingt et un, nommée pour examiner la conduite de Carrier, 8 brumaire an III, V, 177. — Fait hommage au Comité de son ouvrage : « Bases fondamentales de l'instruction publique et de toute constitution libre », 30 brumaire an III, V, 247. — Demande que le Comité distribue un de ses ouvrages aux Comités de la Convention, 12 frimaire an III, V, 271. — Fait hommage au Comité d'un manuscrit intitulé « Art d'apprendre à lire », 28 frimaire an III, V, 331. — Parle à la Convention de son ouvrage sur l'instruction publique, 9 nivôse an III, V, 376, 377 (et notes). — Offre à la Convention un projet pour l'institution des fêtes décadaires, nivôse an III, V, 439. — A obtenu deux voix au renouvellement du bureau du Comité, 1er octobre an II, V, 621. — Nommé président du Comité, 6e complémentaire an III, VI, VI. — Membre du Comité, élu en germinal an III, VI, II à VI. — Chargé du rapport sur les écoles de peinture, sculpture et architecture dans le plan d'organisation de l'instruction publique, VI, XVI. — Est remplacé par Villar, XVII. Chargé par le Comité, dont il est le président, de rendre compte de la conduite des élèves de l'École de Santé et de l'École polytechnique, 6 vendémiaire an IV, VI, XXIV (note 1). — Son rapport sur les moyens de consolider la révolution du 9 thermidor, germinal an III, VI, 38 (ann. A). — Élu membre du Comité le 18 germinal an III, VI, 48. — Membre de la 1re section du Comité, 23 prairial an III, VI, 283. — Invité à porter au Comité des finances le vœu du Comité concernant l'École de Musique de Leroi, 6 messidor an III, VI, 329. Demande les récompenses nationales pour le dessinateur Leclerc, 6 messidor an III, VI, 330. — Chargé d'un rapport sur l'organisation des Écoles de peinture, sculpture et architecture, 3 messidor an III, VI, 344. — Est remplacé par Villar, 18 messidor an III, VI, 389. Ses deux notes pour faire porter Leclerc aîné, dessinateur et Perrad, traducteur, sur la liste des savants, artistes et gens de lettres qui ont droit aux récompenses nationales, sont renvoyées à Villar, 20 messidor an III, VI, 398. — Sa note pour faire porter la veuve Roucher sur la liste des savants, artistes et gens de lettres qui ont droit aux récompenses nationales, est renvoyée à Villar, VI, 408. — Membre sortant du Comité est réélu le 17 thermidor an III, VI, 505. — Nommé président du Comité, 22 septembre 1795, VI, 708. — Est autorisé à inviter les directeurs des Écoles de Santé et Polytechnique à lui rendre compte de la moralité, de la conduite et du civisme de chaque élève, VI, 724, 746. — Signale à la Convention que beaucoup d'employés des Comités avaient prêché la contre-révolution, VI, 750. — Signe une note proposant Parroule à une place de la Bibliothèque nationale, 29 vendémiaire an III, VI, 820.

LAOCOON, salle du. — La Société républicaine des arts s'y assemble, III, LXXXIX. — Les artistes des jurys de concours s'y assemblent, IV, 253. — Les ouvrages d'art mis au concours y seront transportés, IV, 639 (note 5). — Le Comité arrête que le jury du concours de sculpture, peinture et architecture s'y réunira, V, 318.

LAON (Aisne). — Figure sur la liste des communes d'où il a été écrit au Comité au sujet des écoles primaires, IV, XLIV. — Question de son conseil général, 9 prairial an II, IV, 491 (et note 7). — Les administrateurs de son district font un envoi d'établis, tours et autres objets au Comité, V, 2. — Son conseil général réclame pour cette ville le placement de l'école centrale, VI, 14. — Figure sur la liste de la page 893, tome VI (app. III).

LA PELOUZE, directeur du « Courrier français ». — Cité, IV, 528 (note 1).

LA PEYRONIE (chirurgien de Louis XV). — Rentes léguées par lui à l'Académie de chirurgie, II, 308.

LA PEYROUSE. — Cité, II, 254. — Prunelle est nommé rapporteur au sujet de la rédaction du « Voyage de La Peyrouse », IV, 303, 304 (et note 1). — Rapport sur le Journal de ses voyages, 15 prairial an II, IV, 531 (et note 3). — Fourcroy nommé pour la revision de son journal, IV, 665. — Détails sur la publication de son voyage, V, LV, 400, 549, 598, 601. — Cité, V, 105, 303. — Lecture d'une lettre de Milet-Mureau chargé de rédiger le voyage de celui-ci, 30 brumaire an III, V, 247. — Villar est adjoint à Grégoire pour surveiller l'impression de ses voyages, 12 frimaire an III, V, 274. — Les commissaires chargés de surveiller l'impression de son voyage doivent présenter leur rapport sous trois jours, 13 nivôse an III, V, 400. — Des frégates envoyées à sa recherche sont à Java, V, 549. — Villar est chargé de surveiller l'impression de son ouvrage, 22 ventôse an III, V, 598. — Le Comité suspend l'impression de

son voyage, 24 ventôse an III, V, 601. — Lettre de Milet-Mureau au sujet du « Voyage », 3 nivôse an III, V, 605. — La commission d'instruction publique doit faire un rapport sur l'arrêté qui a suspendu l'édition de son « Voyage », 8 germinal an III, VI, 12, 16. — Le rédacteur de son « Voyage » est autorisé à continuer son travail, VI, 54. — Les cartes de ses découvertes seront communiquées à Buache, 12 prairial an III, VI, 244. — Son expédition citée, VI, 323. — Le Comité arrête qu'un rapport sera fait sur l'état où se trouve l'impression de son « Voyage », 7 vendémiaire an IV, VI, 731.

LAPIERRE-CHATEAUNEUF. — Sa lettre est renvoyée à Mathieu, 19 thermidor an II, IV, 907 (et note 7). — Fait hommage d'une comédie de sa composition, 26 prairial an III, VI, 290.

LAPLACE (Pierre-Antoine), Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres (1707-1793). — Il est fait un rapport sur les secours à lui accorder, I, 356, 380. — Il sera fait mention honorable de son ouvrage le « Valère-Maxime » français, offert au Comité, I, 380 (et note 3). — Figure sur la liste des professeurs d'instituts, IV, 633.

LAPLACE (Pierre-Simon, marquis de), mathématicien et astronome. — Membre de la Commission centrale des poids et mesures, II, 386, 388 (ann. C). — Membre de la Société philomathique, 14 septembre 1793, II, 389. — Membre présent du bureau de consultation des Arts et Métiers, II, 654. — Membre de l'Académie des sciences en 1773, II, 822. — Membre du Bureau de consultation des Arts et Métiers, II, 906. — Remplace Cousin, III, XCVIII (note 2). — Son nom est rayé de la liste des membres de la Commission des poids et mesures, 3 nivôse an II, III, 233 (note 1). — Membre du Bureau des Arts et Métiers, IV, 265 à 268 (ann. D). — Assistait à la séance du Bureau des Arts et Métiers qui suivit l'arrestation de Lavoisier, IV, 380 (ann. D), 381. — Rayé de la Commission des poids et mesures, IV, 745 (ann. A). — Remplace Hallé à l'École normale, 10 nivôse an III, V, XXIII. — Nommé membre du jury central de l'arrondissement de Paris 10 ventôse an III, V, XXXIII. — Lettres à Lakanal, V, 309. — Est proposé à la Convention pour remplacer Hallé, professeur à l'École normale, 6 nivôse an III, V, 364. — Professera les mathématiques, V, 427. — Avec Haüy et Monge fait les premières leçons de l'École normale, 1er pluviôse an III, V, 445 (note 1). — Nommé au jury central d'instruction de l'arrondissement de Paris, 10 ventôse an III, V, 546. — Devra se concerter avec Lagrange et Prony au sujet du travail de ce dernier, 6 ventôse an III, V, 533. - Éliminé de la Commission des poids et mesures, 3 nivôse an II, V, 554 (note 1). — Reçoit un certificat visé du Comité, comme commissaire aux poids et mesures, 7 août 1793, V, 685. — Membre du jury central d'instruction, 10 ventôse an III, VI, XI. — Consulté sur les difficultés amenées par l'exécution des décrets sur le nouveau calendrier, VI, XXXII. — Convoqué pour le 29 germinal, VI, XXXIII. — Membre de l'Agence temporaire des poids et mesures, VI, XXXVI. — Membre du bureau des longitudes, 7 messidor an III, VI, XLII. - Sur la liste des commissaires des poids et mesures, 28 germinal an III, VI, 92. — Proposé pour membre du jury des livres élémentaires, VI, 94. — Annonce qu'il pense que son cours sera terminé à la clôture des écoles, 12 floréal an III, VI, 155. — Appelé pour examiner les calculs et les propositions de Delambre, VI, 178, 180 (ann. B). — Présentera le rapport du projet portant rétablissement du calendrier grégorien à la Commission nommée par le Sénat, le 22 fructidor an XIII, VI, 211. — Appelé à conférer avec Romme au sujet du décret destiné à réformer le calendrier, an III, VI, 211, 212 (et note 1). — Chargé, avec Delambre et Prony, de déterminer l'emplacement et de désigner les extrémités de la base à mesurer entre Melun et Montgeron, VI, 216. — Membre du Bureau des longitudes, VI, 327. — Consulté sur la nécessité d'établir un observatoire à Brest, VI, 329. — Signe le procès-verbal constatant les opérations faites pour s'assurer de la vraie longueur du mètre étalon, 18 messidor an III, VI, 387. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national, VI, 833, 838. — Mentionné, VI, 837.

LAPLAIGNE. — En arrestation comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin 1793, V, 293.

LAPLANCHE (Jacques-Léonard-Goyre), bénédictin, député de la Nièvre, II, notice XCVIII. — Écrit à la Convention au sujet des victoires de la raison sur le fanatisme, II, LXXVIII. — Est décrété d'accusation le 22 thermidor an III, VI, 526.

LA PLEINIÈRE, directeur de l'école d'équitation de Caen. — Sollicite des secours, 30 novembre 1792, I, 103. — Propose la formation d'une école d'équitation à Paris, 26 février 1793, I, 366, 372. — Sollicite un emplacement national pour donner des leçons d'équitation, 18 juillet et 17 août 1793, II, 79, 295, 297.

LAPONIE (La). — Des savants y ont mesuré les degrés terrestres, VI, 326.

LAPORTE, intendant de la liste civile de Louis XVI. — Nommé dans le discours sur Mirabeau, 5 frimaire an II, II, 843. — Consulte le Comité sur l'alignement des domaines nationaux qui environnent les Tuileries, 1er novembre 1793, II, 728. — Demande la levée du sursis apporté à la construction de sa maison, 7 frimaire an II, III, 35 et (note 1). - Mentionné, V, 529.

Est membre du Comité élu en prairial an III, VI, IV, V. — Chargé du rapport sur les écoles de l'art militaire dans le plan d'organisation de l'instruction publique, VI, XVI. — Cité, VI, 8. — Avec Delmas, Fréron et Bénard, veut mettre le feu au faubourg Saint-Antoine, 4 prairial an III, VI, 231. — Élu membre du Comité le 19 prairial an III, VI, 268. — Son nom manque à la liste nouvelle des sections du Comité, 23 prairial an III, VI, 283 (note 2). — Chargé d'un rapport sur l'organisation des Écoles militaires, 8 messidor an III, VI, 344. — Chargé d'obtenir du Comité des finances un local du bâtiment des Menus pour l'Institut national de musique, VI, 346. — Nommé commissaire pour le rapport de Ginguené sur l'École de musique privée de local, VI, 350. — Proposé par les professeurs de l'École de Santé pour la place de professeur adjoint de clinique interne, 12 messidor an III, VI, 381 (note). — Membre sortant du Comité, fructidor an III, VI, 635.

LAPORTE-DUTHEIL (1742 + 1815), membre de l'Académie des inscriptions, connu pour ses traductions et ses travaux sur les chartes, actes et diplômes relatifs à l'histoire de France. Secours à lui donner, I, 380 (note 5). — Est compris dans la liste des gens de lettres à secourir, 12 mars 1793, I, 380. — Auteur de la « Collection des diplômes et lettres concernant l'histoire de France », I, 487 (note 1). — Sera mis en réquisition par le Comité de Salut public, vendémiaire an III, V, 122. — Adresse au Comité une note relative à son édition des tragédies d'Eschyle, 28 nivôse an III, V, 431. — Demande de faire imprimer à ses frais la traduction des œuvres d'Eschyle, 22 ventôse an III, V, 603. — Nommé Conservateur pour les manuscrits grecs et latins à la Bibliothèque nationale, 3 brumaire an IV, VI, XL. — Le complément de sa traduction d'Eschyle sera imprimé par les presses de la République, 22 germinal an III, VI, 70, 71.

LAPPE, rue de. — Le serrurier Tinel arrêté portant la tête sanglante de Féraud, y habitait, VI, 230.

LARCHER. — Figure pour 3.000 livres sur la liste des hommes de lettres adoptée par la Convention le 14 nivôse an III, V, 384. — Candidat au poste de garde des manuscrits à la Bibliothèque nationale, VI, 355. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national, VI, 834, 839.

LA RÉOLE (Gironde). — Une école centrale y sera placée, V, 614; VI, 35.

LA REVELLIÈRE-LÉPEAUX (Louis-Marie), conventionnel. — Rappelé à la Convention sur la proposition de Thibault, 18 ventôse an III, V, 595. — Ses harangues citées, V, 609 (note 1), 611 (ann.). — Rédacteur du procès-verbal de la séance de la Convention du 12 germinal an III, VI, 28 (note 2). — Élu membre de la Commission des onze, 4 floréal an III, VI, 128. — Cité, VI, 139 (et note 2); 140. — Doit se transporter au Comité de Salut public pour l'inviter à faire venir en France des objets de sciences et arts, 10 floréal an III, VI, 150. — Cité dans la séance de la Convention du 10 thermidor an III, VI, 477. — Est favorable au projet constitutionnaire de Sieyès, 24 thermidor an III, VI, 526. — Avec d'autres représentants invite le Comité à placer le citoyen Merlet-Laboulaye, 26 thermidor an III, VI, 538. — Défend à la Convention le projet relatif aux attributions du Conseil des Anciens, 30 messidor an III, I, 433. — Son rapport sur les pensions des artistes et les récompenses nationales est rappelé, VI, 545 (note 1). — Démasque à la Convention les manœuvres des royalistes, 27 fructidor an III, VI, 682. — Son élection à l'Institut national évoquée, VI, 834 (et note 3).

LARGIERRE, artiste du théâtre des Arts. — Demande un emploi pour sa femme, 24 pluviôse an III, V, 489.

LARIBE. — Analyseur à la Section de l'instruction publique du Comité de Salut public, IV, 989 (ann. B).

LARIGOT, professeur au collège d'Harcourt. — Est demandé pour remplacer Sigot, élève de l'École normale, 17 germinal an III, VI, 34.

LARIPPE, prêtre marié. — Son discours prononcé dans le temple de la Raison de Giry (Nièvre), IV, LII, 58 (et note 4), 61 à 64.

LARISSA, Turquie. — Esprit Payan y mourut en 1818, IV, 204.

LA RIVE. — Sa liberté demandée, 5 ventôse an II, III, 493.

LARIVIÈRE (Henri). — Est nommé membre du Comité, 13 octobre 1792, I, IV, V. — Mis hors la loi, demande à être jugé, 24 frimaire an III, V, 318. — Rentre à la Convention à la suite du décret du 18 ventôse an III, V, 588. — Cité dans les comptes rendus des séances de la Convention, VI, 7, 8, 29, 241, 242. — Propose à la Convention un projet de décret concernant les détenus, 19 thermidor an III, VI, 519, 520. — N'est pas élu président du Comité au second tour, le 2 fructidor an III, VI, 564 (notes 1 et 2). La Convention adopte son projet de décret sur les détenus, 12 fructidor an III, VI, 600. — Son altercation avec Bentabole, 21 vendémiaire an IV, VI, 774. — Nommé dans les papiers trouvés chez Lemaître, 25 vendémiaire an IV, VI, 805. — Cité, VI, 805.

LA RIVIÈRE (J.P.), chef de bataillon. — Sa veuve demande une place aux Orphelins de la patrie pour son fils, 24 germinal an III, VI, 75.

LARIVIÈRE (Pierre-François-Joachim-Henri). Député du Calvados. — Notice, I, LXXXV.

LA ROCHE (général). — Sa lettre au Comité de

Salut public, 9 nivôse an II, III, 226. — Son rapport, IV, 508 (n° 3069). — Demande à être admis à l'École centrale, 6 ventôse an III, V, 533.
LAROCHE-BERNARD. — S'appellera désormais La Roche-Sauveur, I, 479.
La Rochefoucauld, maison. — Il y est fait un dépôt de cartes, plans, etc., 5 prairial an II, IV, 479.
La Rochelle (Charente-Inférieure). — Les représentants en mission près de cette ville recommandent Erich Eeg, homme de lettres et secrétaire du roi de Danemark, 21 septembre 1793, II, 452 (et note 2), 488 (note 2). — Le Comité est sollicité d'écrire aux représentants de rendre au directeur des théâtres de Rochefort et de La Rochelle la salle occupée par la Société populaire, 23 pluviôse an II, III, 451 (et note 4). — Le représentant Jullien y apprit les événements des 9 et 10 thermidor, IV, 213. — Nouvelle nomenclature de ses rues, IV, 911 (et note 6), 949.
LA ROMIGUIÈRE. — Professeur désigné pour les écoles centrales de Paris, VI, 115 (note 1). — Figure sur la liste présentée au Comité le 4 thermidor an III, I, 447. — Figure sur la liste du 10 fructidor an III, VI, 592; du 18 fructidor VI, 629.
LA ROQUE (Charles), gendarme. — Cité pour une belle action civique, 19 nivôse an II, III, 254.
LAROQUE, instituteur. — Questions sur l'organisation des écoles primaires, IV, 791.
LARRIBAUD, citoyenne. — Sa pension qui était payée par la maison de Saint-Cyr lui sera continuée par le trésor public, I, 380.
LARRIEU. — Sur la liste pour le placement des élèves de l'École de santé de Montpellier, VI, 121.
LA RUE, notaire. — Communique au Comité un cadran qu'il a composé pour réduire en francs les sommes en livres, 12 octobre 1793, II 607. — A envoyé au Comité une mécanique pour les poids et mesures décrétées; il reçoit une mention honorable, 5 frimaire an II, III, 11 (et note 4). — Envoie la notice des ouvrages qu'il soumet au Comité, 13 nivôse an II, III, 228.
LARUELLE. — Propriétaire de l'Abbaye d'Étival, invite le Comité à en faire enlever la bibliothèque dont les livres s'abîment, 11 fructidor an III, VI, 595.
LARTIGUE. — Mémoire sur les cartes géographiques, 5 messidor an II, IV, 685, 768 (et note 3).
LASAIGNE, géographe. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar, 1 30 messidor an III, I, 432. — Figure sur la liste du 10 fructidor an III, VI, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, an III, VI, 629.
LA SALCETTE. — Voir : COLAUD.
LA SALLE, marquis de. — Ex commandant de la Garde nationale, le 14 juillet 1789, est admis à la Convention au milieu des applaudissements, 26 messidor an III, I, 421 (ann. D). — Avait reçu une pension de 2.000 livres de l'Assemblée constituante, III, 28 (note 2).
LASALLE (Antoine). — Secrétaire de l'Opéra. Cité, II, 872 (note 1). — Figure pour 2.000 livres sur la liste des gens de lettres présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée le 14 par la Convention, 334.
LA SAUDRAIE. — Demande à être requis pour la composition des livres élémentaires, 3 floréal an II, IV, 245 (et note 8).
LAS CASAS. — Cité, V, p. 339.
LASCY (de), commandant de la Catalogne. — I, 239.
LASOURCE (Marc-David-Alba). — Député du Tarn. Notice, I, LXXXV. — Propose d'ajourner l'institution d'une fête nationale, 9 novembr 1792, I, 48. — Retire sa proposition, I, 50. — Cité, 25 septembre 1793, II, 496 (ann. B).
LASSIS, prosecteur. — Nommé pour être employé près de l'École de Santé, 22 ventôse an III, V, 596. — Recevra son traitement de prosecteur à dater du 1er ventôse an III, V, 603.
LASSONE. — Sa signature se trouve sur un paquet dans un bureau qui servait à l'ancien premier commis des finances, 7 fructidor an III, VI, 583.
LASSUS (administrateur de l'Académie de chirurgie). — Son mémoire au Comité d'instruction publique, II, 308, 309. — Nommé professeur de médecine légale à l'École de Santé de Paris, 26 frimaire an III, V, 323. — Fait hommage au Comité de son ouvrage, 18 ventôse an III, V, 581. — Est proposé pour professeur de pathologie externe, VI, 380 (note 2).
La Suze, maison. — Il y est fait un dépôt de cartes, plans, etc., 5 prairial an II, IV, 479.
LATAILLE. — Locataire du Jeu de paume à Versailles, a dû l'abandonner, II, 717 (ann. A).
Latillé (Vienne). — Adresse de sa municipalité concernant Gentenne et sa femme, 30 floréal an III, VI, 223.
Latins, les. — Mentionnés, II, 626.
LATOUR, pastelliste. — Sa conduite républicaine, III, 341 (ann. B). — A fondé une école de dessin à Saint-Quentin, 1782, IV, L.
LA TOURETTE, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon. — Sa dissertation s'orne d'une gravure représentant le Lemithochorton, II, 141, 143, 146.
La Trétoire. — Figure sur la liste des communes d'où il a été écrit au Comité au sujet des écoles primaires, IV, XLIII.
Latrines publiques. — Pétition de la section du Contrat social tendant à ce qu'il en soit établi, 17 thermidor an II, IV, 903 (et note 7).
LATYL (curé de Saint-Thoma -d'Aquin). Recommande des instituteurs et des institutrices à la Convention, 15 octobre 1792, II, 82.

LAUBIÈS. — Demande à être réintégré dans sa place de maître de quartier au collège Égalité, 8 fructidor an III, VI, 584.

LAUDINE. — Porté sur la liste des savants, artistes et gens de lettres, 20 nivôse an III, V, 407.

LAUGIER (Esprit-Michel), médecin. — Demande des indemnités pour ses soins pendant une épidémie à Marseille, I, 372, 396, 468. — Figure dans un alinéa du procès verbal de la séance du 23 mars 1793, du Comité, III, CVIII.

LAUMOND, administrateur des domaines nationaux. — Annonce une pétition des administrateurs d'Indre-et-Loire, au sujet de l'évêché de Tours, 1er germinal an II, IV, 3 (et note 1). — Il lui sera écrit que la Commission des Arts étant supprimée, il ne peut continuer ses fonctions, IV, 174 (et note 2).

LAUMONIER, officier de santé à Rouen. — Est chargé de poursuivre ses travaux anatomiques, 6 ventôse an III, V, 532. — Projet de décret concernant ses travaux de confection de pièces anatomiques, 18 ventôse an III, V, 581, 582 (et note 1). — Chargé de former le cabinet d'anatomie à l'École de Santé de Paris, V, 569, 570 (et note 1), 589. — Proposé par les professeurs de l'École de Santé pour la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, 12 messidor an III, VI, 381 (note).

LAUMONT, administrateur des domaines. — Membre de la Commission des Arts, II, 509. — État des maisons d'émigrés non louées, IV, 74.

LAUNAY. — Auteur de « Médecine sans le médecin », IV, 835.

LAUNEAU, agent national. — Organisation de l'instruction publique dans l'arrondissement d'Autun, 29 ventôse an II, III, 596 et (note 3).

LAUNEY. — Mentionné, IV, 640 (note 7). — Son ouvrage est renvoyé à Villar, 1er messidor an II, IV, 665.

LAURAS, artiste. — Hommage d'un imprimé à la gloire de Chalier, 7 pluviôse an II, III, 408 (ann. D). — Pétition pour l'exécution du buste de Chalier, 21 germinal an II, IV, 113 (et note 3).

LAUREAU. — Élève de l'École de Santé de Paris, nommé par le district de Pontivy, expose la modicité de son traitement, 4 floréal an III, VI, 124.

LAURENCE. — Ode à l'Être suprême, IV, 598. — Élu membre suppléant du Comité, le 19 nivôse an III, V, V, 404. — En arrestation comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin 1793, V, 293.

LAURENCEOT, représentant. — Autorisé le 2 brumaire an III à se faire transférer à son domicile pour y rétablir sa santé, V, 165. — En arrestation comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin 1793, V, 293. — Cité V, 403.

LAURENS, imprimeur, 14, rue d'Argenteuil. — I, 349.

LAURENT, présente des travaux sur les insectes et demande un emploi, 17 frimaire an II, III, 74, 75 (ann. A). — Désire une place au Muséum d'histoire naturelle, 13 pluviôse an II, III, 389. — Sa proposition de graver les tableaux du Muséum est renvoyée à la 2e section, 24 prairial an III, VI, 287, 289, 290. — Recevra six cents livres pour le service qu'il a fait près de la Commission temporaire des arts, VI, 127. — Membre suppléant proposé d'un jury pour le système horaire, IV, 951. — Cité, V, 499. — Au nom de la section du Contrat social reçoit un morceau de marbre sur lequel sera gravée l'inscription du monument à la mémoire de Chaudot, VI, 674. — Député du Bas-Rhin. — Appuie la demande du chirurgien Paroisse, 6 vendémiaire an IV, VI, 722. — Vainqueur de la Bastille. — Sollicite de la Convention l'admission de ses enfants à la pension Paulet, 29 octobre 1792, I, 424, 429.

LAURENT, garde du Dépôt d'archives Sainte-Croix de la Bretonnerie. — Touchera son traitement jusqu'au quartier d'octobre 1792. I, 307.

LAURENT (Alexis). — Membre du Comité de surveillance de Pulligny, IV, 337 (ann. D).

LAURENT (C.-J.). — Membre du Comité de surveillance de Pulligny, IV, 337 (ann. D).

LAURENT (G.), professeur de mathématiques. — Demande l'examen de son ouvrage; celui-ci est renvoyé au jury des livres élémentaires, 23 prairial an III, VI, 280.

LAURENT (Pierre). — Demande la place de garçon de bureau, 21 et 23 mai 1793, I, 465, 467. — Nommé en vendémiaire an III, V, 120. — Sa demande d'indemnité est examinée, 18 prairial an III, VI, 267. — Il lui sera payé trois cents livres pour son service extraordinaire près les écoles normales, 2 messidor an III, VI, 315. — Le Comité statuera sur son traitement, 30 prairial an III, VI, 297. — Recevra deux cents livres d'indemnité de frais d'habillement, 26 vendémiaire an IV, VI, 801. — Reçoit un certificat, vendémiaire an IV, VI, 815. — Chargé de veiller sur les effets qui se trouveront au Comité, VI, 826. — Recevra pour brumaire son traitement accoutumé; il lui sera payé une indemnité de mille livres, 4 brumaire an IV, VI, 878.

LAUTERBOURG. — Action héroïque d'un de ses citoyens, IV, 21.

LAUTH est proposé pour professeur d'anatomie, physiologie, physique, etc. à l'école de santé de Strasbourg, 18 nivôse an III, V, 399.

LAUZAN, artiste de Versailles. — Recevra une indemnité de cent cinquante livres pour dix jours de mission, 20 vendémiaire an IV, VI, 767.

LAUZE-DEPERRET. — En état d'arrestation comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin 1793, V, 292, 293.

LAUZUN (Lot-et-Garonne). — Un autel aux dieux tutélaires de Bordeaux y a été trouvé, VI, 801.

LAVAL, ingénieur mécanicien. — Écrit au Comité au sujet de ses inventions, 19 nivôse an II, III, 253.

LAVAL (Mayenne). — Deux commissaires de cette ville avaient apporté à la Convention une protestation contre les événements du 31 mai, II, III (note 3). — Son agent national envoie un écrou de la vraie croix, 7 floréal an II, IV, LII, 285. — Demande de ses administrateurs, 8 messidor an II, IV, 748. — Rapport sur la conduite de ses citoyens lors des invasions des brigands, IV, 774. — Une école centrale y sera placée, V, 614. — Sur la liste des communes où doivent être placées les écoles centrales, VI, 36. — Figure sur la liste de la page 894, tome VI (app. III).

LAVALLÉE, homme de lettres. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar, le 30 messidor an III, avec cette note : Ajourné, I, 432. — Notice sur lui aux Archives nationales, IV, 964 (note 2). — Sera compris dans la distribution des trois cent mille livres accordées aux artistes, savants et gens de lettres, 18 nivôse an III, V, 402, 403. — Porté sur la liste du 6 pluviôse an III, V, 450. — Sur la liste du 10 fructidor an III, VI, 592. — Du 18 fructidor an III, VI, 629.

LAVALLÉE, fils (Athanase). — Sa réquisition est levée, 7 messidor an II, IV, 228, 229. — Entre dans les bureaux de la Commission exécutive de l'instruction publique, le 7 messidor an II, comme sous-chef à la 4e division, IV, 229, 232. — Hommage de sa tragédie à la Convention, 11 floréal an II, IV, 297. — IV, 299 (note 2). — Son article du 16 pluviôse an II, IV, 362, 363 (ann. E). — Auteur d'une pièce de théâtre, IV, 816.

LA VALLIÈRE (Duc de). — Sa bibliothèque acquise dans une vente pour la Bibliothèque nationale, IV, 153. — Le catalogue fait en partie par van Praet, VI, 352, 863.

LAVAU. — Figure sur la liste des professeurs d'instituts, IV, 633.

LAVEAUX, rédacteur du *Journal de la Montagne*. — Rend compte des séances de la Société des Jacobins des 15, 17 et 19 juillet 1793, II, 63, 64. — Envoie au Comité de Salut public le prospectus d'un journal qu'il entreprend, 1er germinal an II, IV, 7 (et note 3).

LAVEAUX (J.-Ch.). — Présente au Comité des observations, comme agent du district de Paris, 11 brumaire an III, V, 185, 186 et note.

LAVERGNE (Dubois Laverne), directeur de l'Imprimerie nationale. — Lit avec Langlès une pétition relative à l'organisation de l'imprimerie du *Bulletin des lois*, 19 nivôse an II, III, 225, 256. — Expose qu'il est question d'inventorier des presses et des caractères à transporter dans l'imprimerie du *Bulletin des lois*, 1er ventôse an II, III, 479 (et note 4). — Offre au Comité le Manuel du Républicain, 3 ventôse an II, III, 439 et (note 2). - Directeur de l'Imprimerie nationale, informe la Commission d'instruction publique qu'il existe à l'imprimerie une quantité de poinçons et de vignettes à signes de royauté et féodalité; est révoqué le 15 prairial an II, IV, 63 (ann. B). — S'occupera de faire remettre au Comité les cuivres de la traduction d'Homère déposés à l'Agence de l'envoi des lois, 24 fructidor an III, VI, 659.

LAVERNE. — Voir : LAVERGNE. — Voir : DUBOY DE LAVERNE.

LAVIALLE. — Discours et couplets adressés au Comité, 19 thermidor, an II, IV, 910.

LAVICOMTERIE (Louis-Charles de). — Député de Paris. Notice, I, LXXXVI. — II, XCVIII. — N'accepte pas d'être nommé membre du Comité, 13 octobre 1792, I, IV, V. — Membre de la Commission d'instruction publique, 6 juillet 1793, II, VIII, 27 (ann. B). — Signe l'ordre d'arrestation de Thomas Paine et d'Anacharsis Cloots, 7 nivôse an II, III, 83 (ann. B). — Commissaire chargé de présenter des candidats aux places de la Bibliothèque nationale, 16 août 1793, III, 142 (note 3). — Lit à la Convention son « Discours sur la morale calculée », 17 vendémiaire an III, V, 121. — Décrété d'arrestation le 9 prairial an III, VI, 241.

LAVIGNE, secrétaire de Maignet, représentant. — Lettre de lui à Joseph Payan, IV, 202 (note 5).

LAVILLE-LEROUX (La citoyenne), peintre. — Figure sur la liste du 10 fructidor an III, VI, 593. — Du 18 fructidor an III, VI, 630.

LAVOCAT. — Figure pour 2.000 livres sur la liste des gens de lettres présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée le 14 par la Convention, 378, 384.

LAVOINE. — Son discours prononcé à Chavignon (Aisne), 21 thermidor an II, IV, 919 (et note 9), 943 (et note 2). — Discours le jour de la fête de l'Être Suprême, IV, 943.

LAVOISIER (Antoine-Laurent), chimiste. — Membre du Bureau de consultation des Arts et Métiers, 30 novembre 1792, I, 108. — Combat le projet de suppression de l'Académie de peinture et de sculpture, juillet 1793, II, LXIII. — Son mémoire sur l'éducation de ceux qui se destinent aux arts mécaniques, 10 juillet 1793, II, LVI, LVII, LVIII. — Écrit au Comité pour la continuation des travaux de l'Académie des Sciences, août 1793, II, LXV à LXIX. — Des lettres inédites de lui figurent dans ce tome, II, LXV (note 1). — Est trésorier de la Commission des poids et mesures, II, LXIX. — Son rôle, ses travaux, les services qu'il a rendus

à la République, II, LXX. — Désigné avec Borda pour coopérer au travail du système des poids et mesures, 7 août 1793, II, 18, 241, (note 1). — Ses lettres au Comité d'instruction publique, août 1793, II, 241, 312 à 317. — Sa réponse à Lakanal, 17 juillet 1793, II, 244 (ann. A). — Sa lettre du 18 juillet 1793, à Lakanal, II, 245 (ann. A). — Son nom figure dans le mémoire de Grégoire sur la suppression des académies, II, 247. — Fourcroy lui écrit, 29 juillet 1793, II, 247. — Sa lettre au Comité au sujet des scellés mis sur les salles et cabinets de l'Académie des Sciences, 17 août 1793, II, 320, 321. — Cité, II, 323. — Doit envoyer à Fourcroy la liste des travaux commencés à l'Académie des sciences, et des savants qui en sont chargés, 20 août 1793, II, 323. — Reçoit de Lakanal une expédition du décret du 14 août 1793 concernant l'Académie des sciences, II, 331. — Sa lettre à Lakanal accusant réception de l'expédition du décret du 14 août 1793, et annonçant que l'Académie des sciences renonçait à s'en servir, II, 331, 332. — Le Comité fait lever les scellés apposés chez lui, 11 septembre 1793, II, 332, 374. — Reçoit de Vicq d'Azyr un projet de décret en faveur de l'Académie de médecine, août 1793, II, 344. — Questions à lui posées par Fourcroy, relatives au travail des poids et mesures, II, 371, 372 (ann. D). — Scellés mis chez lui, 9 septembre 1793, II, 374, 375 (note 2). — 382, 383 (ann. B). — Son projet sur le travail des poids et mesures, 11 septembre 1793, II, 385 (note 1). — Membre de la Commission chargée de déterminer le poids d'un volume d'eau distillée, II, 386 (ann. C). — Sa lettre aux membres de la Commission des poids et mesures, II, 387 (ann. C). — Membre de la Société philomathique, 14 septembre 1793, II, 388. — Membre de la Commission nommée par le Bureau des arts et métiers le 10 juillet 1793, II, 457 (note 4). — Papiers anglais pris chez lui, 28 septembre 1793, II, 511, 514, 515 (ann. A). — Trésorier de la Commission des poids et mesures, rédige un arrêté à prendre par le Comité de Salut public, II, 521 (note 4). — Son projet mentionné, II, 528 (note 2). — Sa méthode citée, II, 617. — Président du bureau de consultation des arts et métiers, II, 654. — Trois commissaires sont chargés de l'examen de ses papiers anglais, 3 novembre 1793, II, 742, 743. — Membre de l'Académie des sciences en 1768, II, 822. — Ses Œuvres citées, II, 895. — Membre du Bureau de consultation des arts et métiers, II, 902 à 906. — Décrété d'arrestation le 4 frimaire an II, III, LXXXI, LXXXII. — Président du Bureau de consultation de arts et métiers, III, XCVIII. — Demande à être par compert dans le décret d'arrestation contre les fermiers généraux, étant chargé des travaux de la Commission des poids et mesures, 5 frimaire an II, III, 9 (et note 5), 19 (ann. C). — Sa lettre au Comité de sûreté générale, 4 mars 1793, III, 20 (ann. C). — Cité, III, 83 (ann. C). — Son rapport sur la conversion des sols et deniers en parties décimales, III, 84. — Son nom est rayé de la liste des membres de la Commission des poids et mesures, 3 nivôse an II, III, 233 (note 1), 239 (ann. A). — La Commission des poids et mesures réclame sa présence pour que ses travaux ne soient pas interrompus, 28 frimaire an II, III, 237 (ann. A), 238 à 242. — Les scellés mis chez lui sont examinés et levés, 19 nivôse an II, III, 240 (ann. A). — Inventaire de ses effets et papiers, 19 nivôse an II, III, 603 (et note 4). — Poids chinois peut-être saisis chez lui, IV, 71 (et note 3). — Membre du Bureau de consultation des arts et métiers, IV, 265, 266, 267 (ann. D). — Cité, IV, 316 (ann. A). — Sa mort, 19 floréal an II, IV, 375 (note 2). — Rayé de la Commission des poids et mesures, IV, 745 (ann. A). — Témoignages en sa faveur, IV, 380. — Ses lettres au Bureau de consultation des arts et métiers, IV, 381 à 384. — Sa femme obtint de retirer des scellés les mémoires de physique et de chimie qu'elle fit passer à son mari en prison, IV, 384. — Sa notice, IV, 385. — Ses travaux, IV, 385. — Son procès, IV, 385 à 394 et notes. — Sa captivité, de frimaire à floréal an II, son procès, IV, LX, 379 à 394 (ann. D). — Son jugement, IV, 379 (ann. D) (et note 2). — Lettres inédites de lui, V, L (note 2), 7 août 1793, V, 685. — Ses caisses de minéralogie seront transférées à la Commission des travaux publics, 10 pluviôse an III, V, 452. — Cité, V, 551 (note 1), 554 (note 1). — Éliminé de la Commission des poids et mesures, 3 nivôse an II, V, 554 (note 1). — Signe, comme trésorier de l'Académie des sciences, les certificats délivrés aux commissaires aux poids et mesures, 3 août 1793, V, 686. — Cité, VI, 613.

LAVOYE, imprimeur. — Présente son cahier d'écritures gravées, III, 490. — Offre au Comité ses deux volumes in-folio de modèles d'écriture, III, 501 (et note 4).

LAYA, auteur dramatique. — I, 320, 323.

LAYS, acteur. — Membre du jury du concours de peinture, sculpture et architecture, 25 brumaire an II, II, 829, 872 (note 1). — Est remplacé comme adjoint à l'administration du théâtre des Arts, VI, XXXIV, 380.

LAZARISTES. — Occupent l'ancien monastère d'Antoura, VI, 623 (note 1).

LE BARBIER (Jean-Jacques-François), peintre. — Chargé de travailler au tableau représentant l'Héroïsme de Desilles, IV, 312 (et note 6). — Pétition, 3 messidor an II, IV, 672 (et note 2), 675 (et note 6), 955. — Auteur d'un tableau

pour la République, IV, 905. — Demande une place, IV, 942 (et note 4). — Examen de son tableau, 25 thermidor an II, IV, 935, 955. — Pétition demandant qu'il soit payé de son tableau, 23 fructidor an II, V, 23. — Son tableau représentant l'affaire de Nancy est évalué, 14 vendémiaire an III, V, 118.

LEBAGLE, veuve. — Demande le placement d'un de ses fils dans la maison des élèves des Jeunes Français, 19 floréal an III, VI, 174.

LEBAS, accoucheur. — Sur la liste des savants à récompenser, VI, 76, 89. — Figure pour 1.500 livres sur la liste des savants présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée le 14 par la Convention, 384. — Sera compris dans la distribution des récompenses accordées par la Nation, 20 nivôse an III, V, 407.

LE BAS (Joseph), conventionnel. — Porté sur la liste du 6 pluviôse an III, V, 450. — Demande le maintien du décret qui fait figurer les élèves de mars dans le cortège des fêtes, IV, 788 (et note 2). — Accusé par Fréron, 9 thermidor an II, IV, 860, 861. — Décrété d'arrestation, 9 thermidor an II, IV, 871 (ann. B).

LEBAS-COURMONT. — Ses biens, réclamés par sa veuve, peuvent être délivrés à celle-ci, V, 396, 397.

LEBEAUPIN. — Traduit dans la maison d'arrêt de Besançon, III, 608, (ann. C).

LEBES (A.), ancien professeur à Toulouse. — Fait hommage au Comité de son ouvrage, 10 floréal an III, VI, 152.

Lébeuville, commune du district de Vézelise, IV, 105.

LEBLANC, membre du directoire de Paris, I, 383. — Rapporteur pour les récompenses à accorder à Dino Stephanopoli, 6 mars 1793, II, 70, 71. — Membre de la Commission des Arts, II, 509. — Membre du Bureau de Consultation des Arts et Métiers, II, 902, 904. — Son rapport cité, III, 267. — Membre de la Commission temporaire des arts, III, 323, 327, 502.

LEBLANC (Nicolas), chimiste. — Membre du Bureau de Consultation des Arts et Métiers, IV, 265, 266, 267, 268 (ann. D). — Rapport sur Gérard, médecin des Basses-Alpes, IV, 471 (note 4). — Son rapport est renvoyé au Comité de salut public, 27 prairial an II, IV, 635 (et note 1). — Rapporteur du manuscrit Toré sur les feux d'artifice, 15 messidor an II, IV, 744. — Présent au Bureau de Consultation des Arts et Métiers, 19 messidor an II, IV, 767 (ann. B). — Son procédé pour extraire la soude du sel marin, IV, 832 (et note 1). — Est chargé de faire l'inventaire du laboratoire de Lavoisier, V, 200. — Sa demande est ajournée, 19 nivôse an III, V, 404. — Sera porté sur la liste des gens de lettres, qui ont droit aux récompenses nationales, 28 pluviôse an III, V, 497 — Sur la liste des gens de lettres à récompenser, VI, 76, 82, 89. — Éditeur de l'« Histoire de la République romaine représentée par figures », VI, 142 (note 1).

LEBLANC, auteur. — Est le même que le citoyen Blanc, VI, 195.

LEBLANC. — Détenu au Plessis, compromis dans l'insurrection de prairial, VI, 228. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar, le 28 messidor an III, avec cette note : ajournée, I, 427.

LEBLOND (Gaspard-Michel) [1738 – 1809]. — Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et de la Commission des Monuments, I, 9, 453. — Se plaint des dispositions du département à s'emparer des bâtiments du collège Mazarin, I, 468 (et note 1). — Membre de la Commission des livres élémentaires, août 1793, II, 216, 305. — Membre de la Commission des Arts, II, 509. — Devient membre de la Commission des Arts, III, LXXXVII. — Figure sur la liste des 38 membres de la Commission des monuments, III, 145 (ann. A). — Secrétaire de la Commission des monuments, III, 176, 180 (note 1). — Commissaire pour l'enlèvement des monuments dont les débris doivent être placés sous la statue colossale du Peuple français, 20 nivôse an II, III, 218 (ann. B). — Membre de la Commission des Arts, nommé pour surveiller la levée des scellés sur les papiers de Mulot, 25 nivôse an II, III, 283. — Sa lettre mentionnant la découverte d'un monument d'architecture à Bayeux, IV, 622. — Membre de la Commission temporaire des arts, III, 323, 327, 503. — Secrétaire-commis de la Commission des arts, le 25 pluviôse an II, III, 459, 506 (note 2). — Chargé avec Buache du transport des papiers et cartes de la maison de Juigné au dépôt de Nesles, III, 453, 454. — Nommé agent chargé de la correspondance de la Commission des Arts, 25 pluviôse an II, III, 462 (ann. A). — Rapport sur la Commission des Arts, III, 581 à 584. — Présente son ouvrage « Le portefeuille des enfants », 3 floréal an II, IV, 244, 263 (ann. C). — Renvoie une lettre de Thillaye et une de Saclet, au Comité, 10 prairial an II, IV, 502, 503 (et notes).

Figure sur la liste des professeurs d'instituts, IV, 632. — Demande que deux globes de Coronelli soient transférés à la bibliothèque Mazarine, 30 floréal an II, IV, 680 (et note 3). — Chargé d'avertir les musiciens pour la fête de Bara et de Viala, IV, 859 (note 2). — Note sur les précautions à prendre pour préserver les bibliothèques des incendies, 7 fructidor an II, IV, 972 (et note 5). — Chargé de renvoyer un manuscrit à son auteur, 11 fructidor an II, IV, 997 (et note 8). — La lettre dans laquelle il rend compte de sa mission en Belgique est renvoyée à la Commission des Arts, 23 nivôse an III, V, 433. — Est envoyé en Belgique, et

dans les pays occupés par les armées du Nord et de Sambre et Meuse pour recueillir les objets de sciences et arts, VI, XXXVII. — Annonce l'envoi de Maestricht de la Bible de Mayence et la boîte couverte d'une feuille d'or, VI, 48. — Remet au Comité les œuvres de Valentyn, les pierres gravées de Marborough et deux volumes envoyés de La Haye, 6 floréal an III, VI, 131. — Annonce l'arrivée de quarante-cinq caisses d'objets de sciences et d'arts, 20 floréal an III, VI, 189. — Proposé comme garde des antiquités et médailles dans le rapport sur la Bibliothèque nationale, VI, 356. — Bibliothécaire de la bibliothèque Mazarine. protestation contre une nomination qu'il a faite. VI. 810. — Son mémoire est lu au Comité, VI, 828, 829. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national, VI, 834, 839.

LE BLOND (Savinien). — Sa pétition renvoyée au Comité de salut public, 21 floréal an II, IV, 401.

LEBŒUF, auteur dramatique. — Ses demandes sont renvoyées à la première section du Comité, 6 floréal an III, VI, 131.

LEBON (Joseph) [25 sept. 1765 – 14 oct. 1795). — Oratorien, député du Pas-de-Calais, membre du Comité de sûreté générale. — II, notice, XCVIII, 12. — Parle à la Convention en faveur des écoles primaires contre les maisons d'éducation commune, II, XLIII. — Le plan Lepeletier écarté sur son initiative et celle de Léonard Bourdon, 28e jour du 1er mois, II, 204. — S'oppose à l'ajournement de l'application du nouveau calendrier, 5 octobre 1793, II, 585 (ann. C), 587. — Demande le rapport du décret du 13 août sur les maisons communes, II, 658, (note 4), 676. — Cité, V, 258. — Sa conduite doit être examinée par une commission de vingt et un membres, 18 floréal an III, VI, 179. — Comparaît devant la Convention le 14 messidor, VI, 316. — Comparaît devant la Convention, 14 messidor an III, VI, 386. — Comparaît pour la seconde fois devant la Convention, 18 messidor an III, VI, 391. — Comparaît pour la troisième fois devant la Convention, 20 messidor an III, VI, 400. — Décrété d'accusation après l'examen de sa conduite par la Convention, 22 messidor an III, VI, 406. — La rédaction de son acte d'accusation est adoptée et l'accusé est renvoyé devant le tribunal criminel de la Somme, 29 messidor an III, I, 133. — Son jugement, 4 vendémiaire an IV, VI, 719. — La Convention lui refuse le droit de se pourvoir en cassation; il est exécuté le 22 vendémiaire an IV, VI, 773, 774.

LE BOUCQ. — Affaire relatif au payement de sa pension, accordée par les administrateurs du Collège de Clermont, est renvoyée au Comité de liquidation, 19 floréal an II, IV, 371.

LE BOULANGER (Louise-Éléonore). — Sa pétition demandant à rentrer à Paris, 26 brumaire an III, V, 220.

LEBRETON. — Chef de bureau de la section des Sciences et Arts de la Commission d'instruction publique, V, 112. — Sa nomination à la Commission d'I. P. est justifiée par son goût des arts, V, 115 (et note 6). — En arrestation comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin 1793, V, 293. — Professeur désigné pour les écoles centrales de Paris, VI, 115 (note 1).

LE BRIGANT. — Figure pour 3.000 livres sur la liste des gens de lettres présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la Convention le 14, 384.

LEBRUN (Charles-François) [1739 † 1824], avocat, littérateur, inspecteur des domaines de la Couronne. — II, XCVIII, notice. — Présente au nom du Comité des finances un rapport et un projet de décret concernant le Jardin du Roi, I, 479 (ann. D). — Fait entendre ses Odes républicaines, 30 brumaire an II, II. LXXXIV, 785, 787 (ann. B). — Rapporteur au sujet du budget de l'Observatoire, 3 août 1793, II, 219 (ann. C).

LEBRUN. — A composé un hymne sur la bataille de Fleurus, III, 304. — Ode à l'Être-Suprême, IV, 661 (ann. I). — Hymne à la victoire de Fleurus, IV, 806. — Son chant républicain, IV, 816 (et note 2). — Impression de ses odes, V, LV. — Ses odes seront imprimées aux frais de la République. 2 pluviôse an III, V, 441.

LEBRUN. — Cité comme auteur de deux hymnes exécutés le 14 juillet 1795, I, 424 (ann. D).

LEBRUN. — Son «chant républicain» est exécuté à l'anniversaire du 10 août, VI, 527 (ann. A). (et note 3).

LEBRUN. — Rapport sur le dépôt de Nesle. 1er thermidor an II, IV, 437. — Membre du jury des livres élémentaires, 7 thermidor an II, IV, 866. — Figure pour 3.000 livres sur la liste des gens de lettres présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la Convention le 14, 384.

LEBRUN. — Est dénoncé par le Comité révolutionnaire du 4e arrondissement. 16 nivôse an III, V, 394.

LEBRUN, poète. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national, VI, 834, 838.

LEBRUN, peintre. — Barère cite les salons qu'il a décorés, 8 juillet 1793, I, 453; II, 252. — Membre de la Commission des Arts, II, 509. — Membre du jury du concours de peinture, sculpture et architecture, 25 brumaire an II, II, 829. — A attiré l'attention du Comité sur les abus commis au Muséum des Arts, III, LXXXVIII (note 1). — Fixe l'attention du Comité sur les gardiens du Muséum, 5 frimaire an II, III, 9 (et note 3), 190, 191. — Doit faire un

rapport sur la vente de tables de bois pétrifié, 10 frimaire an II, III, 91, 92 (ann. B). — Chargé d'examiner l'état des peintures de Guillemard, 25 nivôse an II, III, 191 (ann. B). — Commissaire pour l'enlèvement des monuments dont les débris doivent être placés sous la statue colossale du Peuple français, 20 nivôse an II, III, 218 (ann. B). — Demande des commissaires pour l'examen des tableaux dont il envoie une liste, 7 nivôse an II, III, 216. — Rapport au Comité, 9 pluviôse an II, III, 361. — Sa démission à la Commission des Arts, 15 pluviôse an II, III, 392 (et note 1). — Rapport de Lesueur sur lui à la séance du 13 pluviôse an II de la Société populaire des Arts, III, 395 (ann. B). — Commissaire de la Commission des Arts, III, 581. — Vente de son cabinet, 9 prairial an II, IV, 488 (et note 1). — Un tableau de lui est chez le citoyen Bouchet, 13 prairial an II, IV, 516 (et note 9). — Sa collection d'objets d'art, 3 messidor an II, IV, 679. — Nommé commis à la Commission des Arts, 19 thermidor an II, IV, 907. — Objets d'art lui appartenant offerts par lui pour le Muséum, 1er fructidor an II, IV, 955. — Cité, V, 94. — Rend compte du dernier envoi des commissaires de la Commission des Arts dans la Belgique, 18 pluviôse an III, V, 472. — Son rapport à la Commission temporaire des Arts accompagne la pétition de Laurent, 24 prairial an III, VI, 287. — Propose de faire acheter pour le compte de la République trois tableaux qui manquent au Muséum, 2 thermidor an III, VI, 443. — Écrit au Conservatoire pour lui demander qu'on fasse enlever deux tableaux acquis dans une vente commencée le 3 thermidor an III, 9 thermidor, VI, 492 (ann. B), 493. — Figure sur la liste du 10 fructidor an III, VI, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor an III, VI, 628. — Un Saint Sébastien de ce peintre a été lacéré par le curé de Falaise, VI, 677.

LEBRUN (Mme VIGÉE-). — Émigrée, III, 396 (ann. B) (et note 1).

LEBRUN (Jean-Baptiste). — Figure sur la liste des professeurs d'instituts, IV, 633.

LEBRUN. — Élève de musique qui a participé à la répétition de l'hymne de Gossec le 19 prairial an II, IV, 575 (note 4).

LEBRUN-TOSSA. — Auteur d'un drame lyrique, V, 24 (note 3).

LEBRUN, citoyenne. — Demande à recevoir les 1.500 livres accordées à Beaurieu, qui est mort, et qui les lui devait, 26 vendémiaire an IV, VI, 802, 803.

LECACHEUX, professeur provisoire. — Écrit au Comité qu'il serait avantageux d'avoir de bons professeurs de marine, 17 germinal an II, IV, 96 (et note 7).

LECAISNE, dragon. — Nommé élève à l'École normale par le district de Saint-Quentin, V, 325 (ann. A).

LECAMUS. — Membre de la Commission des travaux publics, 27 ventôse an II, IV, XI.

LE CARPENTIER, représentant. — Son rapport sur la fête de l'Être-Suprême à Port-Malo, 25 messidor an II, IV, 793 (et note 2). — Cité, IV, 842. — Arrêtés sur les écoles primaires des Côtes-du-Nord, 29 thermidor an II, IV, 947. — Cité, V, 224. — Demande la discussion sur les fêtes décadaires, 1er nivôse an III, V, 350. — Envoyé sous bonne garde au château du Taureau en Bretagne, VI, 230. — Décrété d'arrestation le 1er prairial et d'accusation le 2, VI, 237 (note 2).

LECERF, architecte. — Annonce un ouvrage qu'il intitulera « Morale républicaine », 19 prairial an II, IV, 557 (et note 2). — Lettre, 27 prairial an II, IV, 638. — Son offre au Comité d'un opiat de santé, 19 prairial an II, IV, 538.

LE CHANDELIER. — Mentionné, IV, 640 (note 7).

LE CHAPELIER. — Nommé, VI, 945 (note 1).

LECHARD. — Auteur d'une « Exposition des modèles d'écriture en tout genre », VI, 639 (ann.).

LÉCHEROLLES (Seine-et-Marne). — Liste des enfants qui ont fréquenté l'école, 7 prairial an II, IV, 508 (n° 3100).

LÉCHEVIN. — Garde du dépôt d'archives dit « de la maison du roi », I, 305.

LECLERC (Jean-Baptiste), député de Maine-et-Loire. — Notice, I, LXXXVI. — Fait un rapport sur l'éducation à la Convention, 18 décembre 1792, I, XXV. — L'impression de son discours est demandée, I, 172, 192.

LECLERC. — Cité par Portiez, I, 265.

LECLERC, membre du Conseil de la Commune au 10 août 1792. — Notice, II, CXXIV.

LECLERC, instituteur. — Signe la pétition demandant des livres pour les enfants, 5 frimaire an II, III, 31 (ann. F). — Figure sur la liste des instituteurs, IV, 105. — Nommé professeur de grammaire générale, demande une place, 17 fructidor an III, VI, 633, 634. — Figure sur la liste des professeurs d'instituts, IV, 633. —

LECLERC. — Signe une pétition demandant qu'on écarte les prêtres de toutes les fonctions publiques, 5 frimaire an II, III, 32 (ann. F).

LE CLERC. — Collaborateur avec Robert de Vaugondy, de dom Bergevin dans l'exécution du globe terrestre, III, 456 (ann. C).

LECLERC. — Sera proposé pour remplacer Vicq d'Azyr, à la Commission des Arts, 18 septembre 1794, V, 58 (et note 1).

LECLERC. — Mentionné sur un état des employés de la Commission exécutive de l'instruction publique, IV, 964 (note 2).

LE CLERC, fils. — Sur sa pétition son père est autorisé à revenir à Paris, 14 vendémiaire an III, V, 118.

LE CLERC, père. — Est autorisé à revenir à Paris pour s'y occuper de ses travaux, 14 vendémiaire an III, V, 118 (et note 3).

LECLERC. — Nommé professeur adjoint de médecine pratique à l'École de Santé de Paris, 26 frimaire an III, V, 323.

LECLERC. — Auteur de l'« Histoire de Russie », est proposé pour être porté sur la liste des gens de lettres qui ont droit à la munificence nationale, 2 pluviôse an III, V, 441.

LECLERC. — Sera porté sur la liste des savants, artistes et gens de lettres qui ont droit à la munificence nationale, V, 449. — Reçoit une récompense nationale, V, 482.

LECLERC, cordonnier. — Doit évacuer son échoppe attenant l'église des Cordeliers, 30 ventôse an III, V, 618.

LECLERC, historien. — Sur la liste des gens de lettres à récompenser, VI, 76, 89.

LECLERC, portier à la Bibliothèque nationale — Son nom est sur l'état proposé par Massieu, VI, 373. — Figure sur l'état des traitements, VI, 891 (app. II).

LE CLERC. — Professeur adjoint de clinique interne est proposé comme professeur adjoint d'anatomie et de physiologie, VI, 380, (note 2).

LECLERC, dessinateur à Lyon — Est proposé pour être récompensé par la nation, VI, 330 — Proposé par Lanthenas pour être porté sur la liste des récompenses nationales, 20 messidor an III, VI, 398 — Figure sur la liste du 10 fructidor an III, VI, 592. — Du 18 fructidor an III, VI, 629.

LECLERC (Régulus). — Proposé pour remplacer Th. Rousseau, second commis du Comité, 3 germinal an II, IV, 14 (et note 2). — Notice personnelle sur lui, IV, 230. — Entre dans les bureaux de la Commission exécutive de l'instruction publique, messidor an II, IV, 230, 232.

LECOCQ. — Fait connaître un trait de courage, 15 germinal an II, IV, 83 (et note 4).

LECOINTE-PUYRAVEAU (Michel-Mathieu). — Notice, I, LXXXVI. — Rend compte de sa mission, 30 novembre 1792, I, 159. — Prend part à la discussion sur le plan Bouquier, 22 frimaire an II, III, XXXVIII. — Appuie la proposition de Danton sur l'organisation de l'instruction publique, 6 frimaire an II, II, 39 (ann. A). — Combat Thibaudeau au sujet de l'obligation qu'auront les parents d'envoyer leurs enfants à l'école, 22 frimaire an II, III, 151 (ann. B). — Appuie Danton au sujet de l'instruction obligatoire des enfants, 22 frimaire an II, III, 152 (ann. B). — Est invité à venir s'expliquer sur son attaque contre la nomination de Vianney, élève à l'École normale, 22 brumaire an III, V, 110. — S'explique relativement aux dénonciations faites contre Vianney, élève à l'École normale, 24 brumaire an III, V, 120. — Fait son rapport sur le statut militaire, 5 août 1793, lit un projet de réunion des deux corps des ponts et chaussées et du génie, 1er septembre 1793, V, 629, 630. — Est éliminé de la section des Ponts et chaussées, 13 septembre 1793, V, 632. — Intervient dans la discussion sur le cumul des traitements, VI, 614. — Demande que les familles des victimes du 13 et du 14 vendémiaire soient indemnisées par les auteurs des crimes commis, VI, 750.

LECOINTRE (Laurent), député. — Mentionné, IV, 233 (note 2). — Plainte contre Legris, 25 floréal an II, IV, 430 (et note 1). — 9 prairial an II, 488. — Cité, IV, 587 (et note 1). — Injurie Robespierre à la fête du 20 prairial, IV, 588 (et note 4). — Membre de la conjuration formée pour assassiner Robespierre, IV, 857 (et note 3). — Demande l'exclusion de David de tous les Comités, 13 thermidor an II, IV, 862. — Est dénoncé le 7 nivôse an II, IV, 879 (note 2) et 880. — Sa dénonciation contre les Comités de Salut public et de Sûreté générale, IV, 944 (ann. A). — Expulsé du Club des Jacobins, 17 fructidor an II, IV, 991 (note). — Sa dénonciation contre les membres des Comités est repoussée comme calomnieuse, V, XV, LVI. — Cité à propos de la vente des églises, V, XLVII. — Rayé de la Société des Jacobins, V, 4. — Cité, V, 25. — V, 111. — Son intervention à la Convention, le 10 frimaire an III, au sujet des prêtres dont Boudin demande l'incarcération, V, 269. — Renouvelle sa dénonciation contre sept membres des anciens Comités, 15 frimaire an III, V, 287. — Déclare que la confiscation des biens doit rester irrévocable, 22 frimaire an III, V, 313. — Dénonce à la Convention l'acquittement des membres du Comité révolutionnaire de Nantes, 28 frimaire an III, V, 332. — Sa réclamation au sujet des presbytères, V, 460, 461. — Cité, V, 469. — V, 495. — Sa proposition relativement à la vente des églises et presbytères est à l'origine du rapport de Boissy d'Anglas, V, 515. — Sa motion à la Convention, 19 ventôse an III, V, 589. — Cité, V, 619. — VI, p. 7. — VI, 29. — Son arrestation est demandée par Tallien, le 13 germinal an III, VI, 30. — Décrété d'arrestation le 16 germinal an III, VI, 38, 229.

LECOMTE. — Ayant travaillé au mobilier des écoles de la section du Mont-Blanc présente son mémoire, IV, 644 (ann. E), 645.

LECOMTE, instituteur. — Pétition, 13 messidor an II, IV, 722.

LECOMTE. — Opposé à Romme et à Lakanal dans la séance de la Convention du 28 brumaire, V, 240, 244.

LECOMTE. — Cité, V, 422, 423.

LECOMTE, inspecteur des bâtiments du Palais national. — Est autorisé à construire une cloison de séparation dans une salle du Comité, 22 germinal an III, VI, 72. — Son rapport au Comité des inspecteurs est renvoyé au Comité, 10 ther-

midor an III, VI, 471. — A envoyé un mémoire sur les figures et marbres de Marly destinés au Jardin national, 16 fructidor an III, VI, 621, 622.
« *Leçons abrégées de morale* ». — Opuscule en vers, IV, 956 (et note 7).
LECONTE. — Signe une pétition des artistes, 4 juillet 1793, II, 370.
LECONTE, architecte. — Adresse une lettre au tapissier Aubert, le 8 thermidor an II, au sujet des travaux à faire au Panthéon pour la fête du lendemain, IV, 856. — Travaux dans le local des séances, 3 fructidor an II, IV, 960 (et note 2).
LECOULTEUX DE LA NORAYE. — Propriétaire de la maison habitée par Lavoisier, II, 382 (et note 1).
LE COZ, évêque constitutionnel. — Cité, V, 516.
LÉCRIVAIN. — Secrétaire du Comité de Salut public du département de Paris, II, 406 (note 5).
LECTOURE (Gers). — Écrit au sujet d'essais de théâtre populaire tentés par des amateurs, IV, LV, 792. — Lettre de son agent national, IV, 177 (note 2). — Lettre de Gauran, agent national provisoire, 19 floréal an II, IV, 374. — Figure sur la liste de la p. 893, t. VI, (app. III).
Lecture. — Une méthode très simple pour apprendre son mécanisme et celui de l'écriture demande à être essayée, 29 germinal an II, IV, 189 (et note 1).
Lectures publiques. — Figurent dans le plan de Daunou, I, 582, 606.
LECUIR, instituteur. — Sa lettre est renvoyée à Bouquier, 25 floréal an II, IV, 430.
LÉCUYER. — Mort martyr de la liberté à Avignon; rapport de Lindet, 7 prairial an II, IV, 479 et (note 4). — Les honneurs du Panthéon demandés pour lui, 27 prairial an II, IV, 639.
LÉCUYER. — Demande à ouvrir une école secondaire à Lisieux, 29 thermidor an II, IV, 948 (et note 2).
LEDRINGHEM (Nord). — Son curé est détenu à Bergues, IV, 244 (et note 3).
LEDUC, citoyenne, veuve Lestoré. — Les livres enlevés de chez elle le 15 germinal lui seront remis, 12 floréal an III, VI, 155.
LEFAUCHEUX. — Agent national des poudres et salpêtres, tente de sauver Lavoisier par son témoignage, IV, 380.
LEFEBVRE, secrétaire de la Société d'agriculture. — Reçoit une lettre de Romme qui s'enquiert des travaux à continuer pour la Société d'agriculture, 20 août 1793, II, 323. — Écrit à Romme au sujet des travaux commencés par cette société, II, 325. — Est secrétaire commis de la bibliographie, 18 octobre 1793, II, 636. — Autorisé à prêter les instruments d'agriculture déposés chez lui, 11 pluviôse an II, III, 377. — Entre comme employé à la Commission exécutive de l'instruction publique, messidor an II, IV, 230, 232. — Signe une pétition d'artistes, 24 novembre 1792, I, 87. — Lauréat d'un concours pour la colonne du Panthéon, IV, 258 (ann. B).
LEFEBVRE (Julien) [de la Seine-Inférieure]. — Autorisé le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile, pour y rétablir sa santé, V, 166. — La Convention décrète qu'il sera libre de demeurer dans son domicile, V, 177. — En arrestation comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin 1793, V, 293.
LEFEBVRE. — Administrateur du district de Meaux, demande à être nommé conservateur du dépôt de livres d'histoire naturelle et physique, 6 pluviôse an III, V, 449. — 24 pluviôse an III, V, 486. — Sera porté sur la liste des gens de lettres qui ont droit aux récompenses nationales, 28 pluviôse an III, V, 497.
LE FEBVRE. — Professeur désigné pour les écoles centrales de Paris, VI, 115 (note 1).
LEFEBVRE, auteur dramatique. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar, le 30 messidor an III, 3e classe, I, 432. — Figure sur la liste du 10 fructidor an III, VI, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor an III, VI, 630.
LEFÈVRE. — Auteur d'un trio, II, 872. — Nommé sous-maître de la musique de la garde nationale parisienne, 18 brumaire an II, III, 601 (note 3).
LEFÈVRE. — Figure dans la liste des auteurs de l'« Annuaire du Cultivateur », III, 481 (ann. B).
LEFÈVRE. — Chargé d'amener Clément de Ris et Texier Olivier aux Madelonnettes, 5 ventôse an II, IV, 225.
LEFÈVRE (F.). — Membre du Comité de surveillance de Pulligny, IV, 337 (ann. D).
LEFÈVRE, secrétaire de la trésorerie nationale. — Son « Hymne à l'Éternel » est renvoyé à Villar, 17 prairial an II, IV, 545 (et note 6).
LEFÈVRE. — Élève de musique qui a participé à la répétition de l'hymne de Gossec, le 19 prairial an II, IV, 575 (et note 6).
LEFÈVRE, officier municipal à Nancy. — Envoie une estampe patriotique de son invention, V, 187.
LEFÈVRE (Charles-François-Auguste). — Nommé élève de l'École de Santé de Strasbourg, 4 floréal an III, VI, 123.
LEFÉVRE (Xavier). — Auteur d'une marche, V, 50.
LEFÈVRE (X.) de l'Institut national. — Est l'auteur de la musique d'un hymne exécuté le 2 pluviôse an III, V, 444. — Membre du jury du Conservatoire, 2 brumaire an IV, VI, 852.
LEFÈVRE-GINEAU. — Membre de la Société philomathique, 14 septembre 1793, II, 388.
LEFÈVRE-VILLEBRUNE (1732 ? 1809). — Orientaliste et helléniste, professeur au collège de France, conservateur à la Bibliothèque nationale, professeur à l'École centrale et au lycée d'An-

goulême, I, 380 (note 4). — Directeur de la Bibliothèque nationale, brumaire an II, III, XCIII. — Nommé bibliothécaire national, brumaire an II, III, 142 (note 3). — Remet deux ouvrages au Comité, III, 142 (et note 3), 143 (note 2). — Est invité à dire si la Bibliothèque nationale a des fonds pour acquérir les ouvrages de Marat, 27 nivôse an II, III, 291 (et note 4). — Est proposé pour membre de la Commission des arts, 5 ventôse an II, III, 493, 494 (et note 1). — A remis des ouvrages pour le dépôt qui servira de bibliothèque aux Comités de la Convention, III, 495 (note 6). — Envoie des observations sur le commerce de la librairie française, 29 ventôse an II, III, 596 et (note 7); 612 (ann. D). — Son mémoire sur la bibliothèque nationale, IV, 143 (ann. A). — A obtenu une augmentation d'appointements pour les employés de la Bibliothèque nationale, IV, 166. — Ses idées émises dans « Considérations sur le commerce de la librairie », IV, 672 (note 3). — Son manuscrit renvoyé à Mathieu, IV, 772, 997 (note 3). — Offre au Comité une traduction du Manuel d'Épictète et du Tableau de Cébès, 18 frimaire an III, V, 289. — Fait hommage de la traduction de la proclamation de la Convention au peuple français en langue persane, 18 nivôse an III, V, 399. — Sa traduction latine de la proclamation de la Convention au peuple français est remise au Comité, 2 pluviôse an III, V, 441. — Consulté sur la nomination du garde des livres imprimés, VI, XXXIX. — Nommé conservateur pour les manuscrits modernes à la Bibliothèque nationale, 3 brumaire an IV, VI, XL. — Il est éliminé de la liste du personnel de la Bibliothèque nationale, en tant que premier bibliothécaire conservateur des manuscrits, VI, XXXIX, XLIV. — Fait hommage au Comité d'une traduction des « Pronostiques et Prorrhétiques » d'Hippocrate, 10 prairial an III, VI, 238 (et note 1). — Sa lettre concernant les relations avec les Turcs, est lue au Comité, 4 messidor an III, VI, 320. — Intervint dans le choix des candidats à l'emploi de garde des livres imprimés, VI, 351 (ann. C), 353 (et note 2). — Éliminé du personnel de la Bibliothèque nationale par Massieu, VI, 357. — 1er bibliothécaire conservateur responsable des manuscrits à la Bibliothèque nationale, sur l'état proposé par Massieu, VI, 373. — Demande que lui soit remis la Politique d'Aristote, qu'il avait prêté à Hérault Séchelles, 28 vendémiaire an IV, VI, 813. — Se plaint qu'on veut lui faire perdre sa place, 29 vendémiaire an III, VI, 820 (et note 1). — Sa traduction du Pacte de Mahomet sera imprimée en mille exemplaires pour être distribuée et envoyée, VI, 827, (et note 2), 831 (ann. B). — Proposé comme conservateur des manuscrits modernes à la Bibliothèque nationale, 4 brumaire an IV, VI, 855. — Le Comité rapporte la nomination qu'il en avait faite comme conservateur des manuscrits en langues modernes à la Bibliothèque nationale, 3 brumaire an IV, VI, 858 (et notes 1, 2, 3, 4, 5). — Son intervention dans les travaux de traduction d'Athénée par Adam, VI, 864 à 869 (ann. B). — Figure sur l'état des traitements de la Bibliothèque nationale, VI, 889 (app. II).

LEFIOT. — Discute le projet de Lakanal sur les écoles normales, 9 brumaire an III, V, 188. — Demande à la Convention qu'elle autorise le Comité à faire composer un cours d'instruction et un recueil de chants patriotiques, 1er nivôse an III, V, 340 (et note 2). — Est décrété d'arrestation le 21 thermidor an III, VI, 526.

LEFOLLE, premier tambour de la Convention. — Demande pour son fils une place à l'école de Liancourt, 28 vendémiaire an IV, VI, 812.

LE FRANÇOIS, astronome. — Réclame des instruments de physique et d'astronomie qui se trouvent à l'école militaire, III, 470 (et notes 3, 4). — Neveu et aide de Lalande à l'Observatoire de l'École militaire, VI, 68.

LEGAL (J.). — Élève de l'École normale, professeur à Guérande, demande un réajustement de ses honoraires, 24 floréal an III, VI, 199.

LE GALLOIS. — Nommé élève des Écoles de Santé, a sa nomination confirmée le 17 germinal an III, VI, 37.

LEGENDRE, municipal. — Cité, IV, 726 (ann. A.)

LEGENDRE (Adrien-Marie), géomètre. — Membre de la Commission du méridien terrestre, II, 386 (ann. C). — Figure sur la liste des professeurs d'instituts, IV, 632. — Un exemplaire des « Éléments de géométrie » est renvoyé à Arbogast, 27 thermidor an II, IV, 942. — Envoie au Comité son ouvrage : « Éléments de géométrie », 3 fructidor an II, IV, 962. — Chef de bureau à la deuxième section de la Commission exécutive d'instruction publique, V, XIII. — Rédige les Éléments de géométrie et d'arithmétique pour les livres élémentaires, V, XXXV. — Chef de bureau de la section des Sciences et Arts de la Commission d'instruction publique, V, 112. — Sa nomination à la Commission d'instruction publique est justifiée par l'éloge que Lagrange en a fait, V, 115 (et note 4), 116. — Adjoint à Lagrange pour les éléments de géométrie, 1er brumaire an III, V, 159 (note 1). — Chargé avec Lagrange de la composition des éléments d'arithmétique et de géométrie pratique, 1er brumaire an III, V, 160. — Sera adjoint à Lagrange pour la rédaction d'un livre élémentaire d'arithmétique, 16 brumaire an III, V, 201. — Nommé membre de l'agence temporaire des poids et mesures, 21 germinal an III, VI, XXXV. — Proposé pour faire partie de l'agence temporaire des poids et mesures, le 20 germinal an III, est nommé

le 21, VI, 55, 57. — Professeur désigné pour les écoles centrales de Paris, VI, 115 (note 1).
LEGENDRE, conventionnel. — I, 439. — Représentant à Évreux, reçoit les rapports relatifs à Macloude, octobre 1793, II, 632. — Expose ses soupçons au sujet de David, 13 thermidor an II, IV, 862, 863. — Signe la mise en liberté de Fourcade, IV, 897. — Dénonce à la Convention Billaud, Collot et Barère, 12 vendémiaire an III, V, 111. — Attaque Billaud Varennes à la Convention, 15 brumaire an III, V, 195. — Demande l'ordre du jour sur le discours de Grégoire à la Convention, 1er nivôse an III, V, 333 (note 1), 350, 351. — Intervient à la Convention au sujet d'indemnités dues à la Montansier, 16 ventôse an III, V, 578 (ann.). — Demande que le tableau de la Declaration des droits de l'homme et celui de la Constitution soient replacés dans la salle de la Convention, 18 ventôse an III, V, 588. — Parle à la Convention le 26 messidor an III, à l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet, I, 423 (ann. D). — Se plaint, le 27 messidor an III, que ses paroles aient été défigurées la veille, VI, 428. — Cité dans la séance de la Convention du 11 vendémiaire an IV, VI, 752. — Demande à la Convention que Barère soit simplement déporté, 20 vendémiaire an IV, VI, 769. — Demande qu'on grave le nom de Dagobert sur la colonne du Panthéon, 9 floréal an II, IV, 308 (ann. C). — Cité, V, 227 (note 1). — V, 325. — V, 403. — V, 430. — V, 495. — V, 499, 619. — VI, 9. — VI, 241, 242. — VI, 316. — VI, 508 (note 2). — VI, 805.
LÉGER, commis du Comité d'I.P. — Présente le tableau des secrétaires commis du Comité, 27 nivôse an II, III, 292, 293. — Donne sa démission de secrétaire commis au Comité et est remplacé par Cézeaux, VI, 403. — Estimation de ses locaux, V, 31. — Sa maison et son jardin doivent être réunis au Muséum national, V, 278 (et note 1). — Ce citoyen recevra 532.000 livres pour le prix de ses bâtiments et terrain, VI, XLI. — Les professeurs du Muséum présentent au Comité leurs vues sur l'emploi de son local, réuni au Muséum, 2 messidor an III, VI, 313, 314, 318, 319. — Propose une pendule républicaine, 11 germinal an II, IV, 58 (et note 7). — Demande 2.000 livres pour payer les conducteurs employés au transport des tableaux des pays conquis, 6 frimaire an III, V, 252.
LE GENTIL. — Figure pour 3.000 livres sur la liste des savants présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, 378.
Législateurs. — Un projet de décret sur leur costume est présenté par Grégoire le 29 fructidor an III, VI, 651 à 657.
Législation de la République d'Athènes. — Manuscrit du citoyen Gaudin, V, 284.
« Législation orientale ». — Ouvrage d'Anquetil-Duperron, VI, 627.
LEGOUVÉ (Gabriel-Marie-Jean-Baptiste), poète. — Mentionné dans une lettre adressée à Payan, IV, 209 (et notes 3 et 4), 552. — Auteur de « Doria », IV, 552. — Proposé pour membre du jury des livres élémentaires, VI, 95.
LE GRACIEUX. — Substitut de Fouquier-Tinville, employé de confiance de Payan, IV, 231, 232, 877 (et notes), 884 (et note 2), 885.
LEGRAND, instituteur à Orléans. — Signe une pétition, 12 mars 1793, I, 346.
LEGRAND, vicaire épiscopal de l'Indre. — Déclare qu'il abdique sa qualité de prêtre, 14 nivôse an II, II, 847.
LEGRAND (P.-J.). — Membre du Conseil de la commune au 10 août 1792, notice, III, CXXIV.
LEGRAND. — Signe, comme président de la commune, une pétition pour demander des livres pour les enfants, 5 frimaire an II, III, 31, (ann. F). — Signe une pétition demandant qu'on écarte les prêtres de toutes les fonctions publiques, 5 frimaire an II, III, 32 (ann. F).
LEGRAND, instituteur. — Ses questions sur les écoles primaires, 21 germinal an II, IV, 140 (et note 3).
LEGRAND. — Artiste récompensé, IV, 261 (ann. B).
LEGRAND (J.). — Membre du Comité de surveillance de Pulligny, IV, 337 (ann. D).
LEGRAND. — Idées sur les fêtes décadaires, IV, 685 (et note 3). — Son choix comme membre de la Commission de l'I.P. est justifié par les ouvrages dont il est l'auteur, V, 115, 116 (note 1).
LEGRAND D'AUSSY, ex-jésuite. — Employé à la deuxième section de la Commission exécutive d'instruction publique, V, XIII. — Auteur des « Fabliaux » et de la « Vie privée des Français », cité, VI, 355 (note 2). — Est troisième bibliothécaire pour les livres de grammaire, éloquence, poésie, etc., dans le rapport de Massieu sur la Bibliothèque nationale, VI, 371 (et note 2). — Nommé conservateur à la Bibliothèque nationale pour les manuscrits en langues modernes, 4 brumaire an IV, VI, 862 (ann. A).
LEGRAND DE LALEU, architecte. — Son ode offerte à la Convention, 26 nivôse an II, III, 393 (et note 4). — Porté sur la liste du 6 pluviôse an III, V, 450. — Reçoit une récompense nationale, V, 482. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar, le 30 messidor an III, avec cette note : ajourné, I, 432.
LEGRAS. — Chargé de travaux en vue de l'organisation de l'Institut de Musique de Dijon, demande l'autorisation de rester à Paris, V 507 (et note 1).
LEGRIS. — Plainte de Lecointre qui l'accuse d'une calomnie, 25 floréal an II, IV, 430 (et note 1), 9 prairial an II, 433.

LEGROS. — Sa pétition, 7 septembre 1793, II, 362. — Sa pétition relative à un projet d'orthopédie mécanique, 10 septembre 1793, II, 390, 392, 393. — Signe une pétition pour un enseignement professionnel, 5 juillet 1793, II, 428. — Projet de décret présenté en sa faveur, 17 brumaire an II, II, 772, 785. — Invoque un rapport sur la fabrication des membres artificiels, 25 brumaire an II, II, 785, 824. — Rapport sur son invention, 5 ventôse an II, III, 493.

LEGROS, chef de brigade. — Propose l'inscription du nom du général Legros sur la colonne du Panthéon, 24 frimaire an III, V, 314.

LEGROS, général. — L'inscription de son nom sur la colonne du Panthéon est proposée, 24 frimaire an III, V, 314 (et note 1), 319.

LEGUIN. — Signe une pétition pour un enseignement professionnel, 5 juillet 1793, II, 428.

LEHARDI (Pierre). — Député du Morbihan, notice, I, LXXXVI. — Nommé membre du Comité, 21 décembre 1792, I, VIII, IX, 243. — Demande que les instituteurs et professeurs nationaux soient exempts du recrutement, 6 mars 1793, I, 375 (et note 4). — Proteste contre la suppression de maisons d'éducation, 16 mars 1793, I, 382. — Est membre sortant du Comité, 6 juin 1793, I, 475; II, V. — Est décrété d'arrestation le 2 juin 1793, et d'accusation le 3 octobre, II, V. — Remplacé au Comité le 27 juin 1793, II, 293 (et note 2). — Figure dans la liste des représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

LEHON, imprimeur à Caen. — Cité, IV, 940 (note 6).

LEIBNITZ. — Cité, II; 577 III, 261.

LEININGER, prêtre. — Demande à être utile à la République, 11 germinal an II, IV, 59. — Figure sur la liste des professeurs d'instituts, IV, 632.

LEIPZIG (Allemagne). — La science de l'Antiquité y est enseignée par Ernesti, VI, 261. — Le Comité désire obtenir des détails sur ses écoles normales, 10 vendémiaire an IV, VI, 743.

LE JARD (Marie-Jeanne), balayeuse au Muséum d'histoire naturelle, IV, 404.

LEJEUNE (René-François). — II, III (et note 3).

LEJEUNE (Silvain-Phalier), député de l'Indre. — Notice, I, LXXXVI. — Est élu, membre du Comité, 27 juin 1793, I, XII, XLV 519, 521. II, notice, XCIX. — Membre du Comité, II, III (et note 3), IV, V, VII. — Membre de la Commission chargée de l'inventaire des travaux des Académies supprimées, août 1793, II, LXVII, 311, 323, 366 (note 1). — Représentant en mission dans l'Aisne n'est plus membre du Comité en octobre 1793, II, 593 (note 3). — Nommé délégué du Comité d'I.P. à la Commission de inventaires, 20 août 1793, III, 15. — Ses deux discours adressés le 13 germinal an II au Comité, IV, 75 (et note 5), 903 (et note 6). — Offre à la Convention le manuscrit des lettres de la « Nouvelle-Héloïse », IV, 978 (ann. A). — Cité, V, 134. — Interpelle Billaud et Collot, aux Jacobins, au sujet des sociétés populaires, V, 135. — Parle le 7 brumaire an III des dangers que court la Convention, V, 176, 177.

LEJEUNE, curé. — Envoie deux discours, 5 germinal an II, IV, 23 (et note 6).

LEJEUNE (J.-Simon), ex-capucin. — Désire être employé dans un des bureaux d'instruction publique, VI, 72.

LELIÈVRE. — Membre de la Société philomathique, 14 septembre 1793, II, 389. — Membre de la Commission des Arts, II, 509, III, 323, 327, 502.

LELIÈVRE, administrateur de police. — Remplace, avec Faro, des collègues destitués, IV, 550 (et note 1), 553. — Cité, IV, 687 (note 1).

LELONG, archiviste. — A dressé l'inventaire des papiers du Comité conservés aux Archives nationales, I, LXIX, LXXII, LXXV. — Perquisition chez lui, III, 334.

LE LONG (Le père). — Sa bibliothèque historique citée, IV, 123.

LÉLU (J.-B.). — Envoie la musique d'un hymne à la patrie, 1er pluviôse an II, III, 305 (et note 5). — Auteur de musique, IV, 816 (et note 2), 848.

LEMAHOT, marin. — Son trait d'humanité, IV, 19 (et note 1).

LE MAIGNAN, citoyenne. — Propose un plan d'éducation pour les jeunes personnes, 12 octobre 1793, II, 608.

LE MAIGNAN — Avec d'autres représentants invite le Comité à placer le citoyen Merlet-Laboulaye, 26 thermidor an III, VI, 538.

LE MAIGNEN, commis du bureau de bibliographie. — Nommé commissaire auprès des hôpitaux de l'armée du Nord, 16 mars 1793, I, 389

LEMAINVILLE, commune du district de Vézelise, IV, 105.

LEMAIRE, garde du dépôt d'archives des Augustins et des Petits Pères. — Touchera son traitement jusqu'au quartier d'octobre 1792, 20 février 1793, I, 307, 308.

LEMAIRE. — Président de la société populaire de Crépy-sur-Aisne, écrit au Comité, IV, 300 (ann. D). — Figure sur la liste des professeurs d'instituts, IV, 633. — Mémoire au sujet des instruments anciens de la division du temps, 3 messidor an II, IV, 673. — Avec Glaesmer jouira gratuitement d'une maison nationale pour l'établissement d'horlogerie de Versailles, VI, 349.

LEMAIRE, instituteur. — Demande que ses honoraires lui soient payés pour les sept mois de son incarcération, 4 brumaire an IV, VI, 877.

LEMAITRE (Cl.-Gab.), élève de l'École normale. — Il lui est accordé l'indemnité pour frais de route, 8 prairial an III, VI, 233.

LEMAITRE. — Condamné à mort par les conseils militaires, VI, 748 (note 1). — La correspondance saisie chez lui est lue à la Convention par Ysabeau le 25 vendémiaire an IV, VI, 805, 806. — Des lettres d'émigrés adressées à lui sont lues à la Convention, 2 brumaire an IV, VI, 852.

LEMAITRE, rédacteur du « Bonhomme Richard ». — Demande une place à la Bibliothèque nationale, VI, 828.

LÉMANE, représentant aux armées. — Lettre au Comité d'I.P., 13 pluviôse an II, III, 388.

Le Mans (Sarthe). — Possédait un collège en activité, IV, XLV. — Une école centrale y sera placée, V, 614; VI, 36.

LEMARCHANT-LAVIÉVILLE. — Auteur d'un « Hymne funéraire », 15 messidor an II, IV, 740 (et note 3), 822 (et note 7).

LE MARQUANT. — Lettre au Comité, 29 ventôse an II, III, 593, 594.

LE MASSON. — Le Comité dépose ses trois ouvrages à sa bibliothèque, 11 brumaire an III, V, 187.

LE MASSON-LE GOLFT, citoyenne, artiste. — Sa pétition est renvoyée à la 2e section du Comité, 19 floréal an III, VI, 174. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar, le 28 messidor an III, avec cette note : s'informer, I, 427. — Figure sur la liste du 10 fructidor an III, VI, 592. — Du 18 fructidor an III, VI, 629.

LE MÉE. — Commissaire pour l'établissement d'un théâtre patriotique à Saint-Brieuc, IV, 49 (ann. A).

LE MEIGNEN. — Sa lettre relative au jardin botanique de Tours, 1er fructidor an II, IV, 954 (et note 3).

Leménil, commune du district de Vézelise, IV, 105.

LEMERCIER (Népomucène). — Écrit un « Éloge funèbre de Bara », 11 messidor an II, IV, LIX, 706, 707 (et note 1). — Lauréat d'un concours pour le temple de l'Égalité, IV, 259 (ann. B). — Réquisition en sa faveur, 6 brumaire an III, V, 175.

LEMERCIER, instituteur à La Flèche. — Réclame la pension d'émérite, 15 fructidor an III, VI, 618.

LEMERRE, éditeur. — Cité, III, 357.

LÉMERY. — Calculateur de l'ouvrage la « Connaissance des temps », sera autorisé à retirer les trois mille exemplaires restant des types de calcul pour les faire servir à leur destination, VI, 348; VI, 398.

LEMESLE. — Propose au Comité de le nommer commissaire inspecteur des écoles primaires, 24 thermidor an III, VI, 525.

LEMIÈRE (F.-A.). — Sa cantate, IV, 743 (note 4), 822, 842.

LE MIERRE, commis de l'Instruction publique. — Est proscrit par un arrêté, comme prévenu d'aristocratie, 17 octobre 1792, I, 2. — Auteur d'un « Guillaume Tell », IV, 551. — Cité, IV, 726 (ann. A). — Mesures à prendre pour procurer à la nation ses manuscrits, V, 203.

Sa veuve figure pour 3.000 livres sur la liste des gens de lettres présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée le 14 par la Convention, 384.

LEMIERRE, veuve. — Citée, V, 381.

Lemithocorthon (médicament). — Introduit en France par Dimo Stephanopoli, II, 67 à 71, 140 à 145; III, 267 (ann. A).

LEMOINE, artiste. — Signe une pétition relative au projet de construction d'une nouvelle salle pour les séances de la Convention, 25 novembre 1792, I, 90-91. — Le Comité de salut public est invité à le mettre en réquisition, 24 brumaire an III, V, 218. — Son mémoire sur le fédéralisme à Toulouse, 29 ventôse an II, III, 597 (et note 7). — A acheté deux palmiers provenant des serres de Brunoy et doit être remboursé de ses dépenses, V, 257. — Intervient à la Convention au sujet d'indemnités dues à la Montansier, 16 ventôse an III, V, 577 (ann.), 578. — Cité, VI, 31. — Auteur de « la Diplomatique pratique », VI, 376. — Présente à la Convention le sabre que Robespierre avait fait faire sur les dessins de David, 9 thermidor an III, VI, 474 (et note 3).

LE MONNIER (Pierre-Charles), académicien. — Il lui sera payé par la trésorerie nationale la somme de 10.000 livres, I, 677 (app. IX) [et note 1]. — Membre de la Commission des monuments, assiste à la dernière séance de celle-ci, 16 ventôse an II, III, LXXXVIII. — Figure au régistre des procès-verbaux de la Commission des monuments, III, 70, 71. — Son observatoire cité, III, 177. — Présent aux dernières séances de la Commission des monuments, nivôse à ventôse an II, III, 182 à 184. — Secrétaire de la Commission des monuments, 9 pluviôse an II, III, 379 à 386. — Secrétaire à la séance de la Commission des monuments du 13 ventôse an II, III, 528, 529 (ann. E), 539 (ann. A). — Rend compte des opérations de la Commission des monuments, 17 ventôse an II, III, 552 (et note 1). Porté sur la liste du 6 pluviôse an III, V, 450. — Sera porté sur la liste des savants, artistes et gens de lettres qui ont droit à la munificence nationale, V, 449.

Reçoit une récompense nationale, V, 482.

Sur la liste des savants à récompenser, VI, 76, 89. - Porté sur la liste du tiers-directeur de l'Institut national, VI, 833, 839 (et note 1).

LEMONNIER, peintre. Nommé pour être em

ployé près de l'École de Santé, 22 ventôse an III, V, 596.
LEMORT, professeur. — Mesures prises en sa faveur, IV, LVIII.
LEMORT, citoyenne. — Sa pétition en faveur de son frère, 23 prairial an II, IV, 620 (et note 3).
LEMOT, sculpteur. — Lauréat d'un concours pour la figure colossale du Peuple, IV, 256 (ann. B). — Membre du jury nommé pour l'échange des tableaux de Le Sueur, VI, 758, 759.
LEMOYNE, compositeur. — Signe une pétition d'auteurs dramatiques, 18 septembre 1792, I, 53; II, 647 (ann. B). — Demande à être payé d'une somme de 10.000 livres qui lui est due par l'administration de l'Opéra, 8 fructidor an III, VI, 589, 590.
LE MOYNE fils, musicien. — Demande à être mis en réquisition, 27 thermidor an II, IV, 939 (et note 5). — Cité VI, 467 et (note 2), 468.
LENOIR (Alexandre), archéologue. — Signe une pétition pour un enseignement professionnel, 5 juillet 1793, II, 428. — Membre de la commission des Arts, II, 509. — Est commissaire délégué par le Ministère de l'Intérieur pour inventorier les objets des sciences et d'arts utiles à l'instruction publique, 10 octobre 1793, II, 601. — Écrit au Comité au sujet des cendres de Descartes confiées à sa garde, octobre 1793, II, 608, 620, 621. — Écrit au Comité, 25 nivôse an II, III, 284, 299. — Membre de la commission temporaire des Arts, III, 323, 327, 502. — Prévient le Comité qu'il s'est opposé à l'enlèvement de plusieurs tableaux par Picault et Fragonard, 1er germinal an II, IV, 1, et (note 1). — Fait déposer au Comité un catalogue des monuments du dépôt des Petits-Augustins, 19 thermidor, an II, IV, 908 (et note 6), 912 à 916 (et notes). — Ses vues sur la formation d'un muséum des arts, 9 fructidor an II, IV, 985 (et note 4). — Présente au Comité le plan d'un muséum de monuments français, 20 thermidor, an III, VI, XXXVII. — Cité dans le rapport sur la Bibliothèque nationale, VI, 352, 353. — Demande la construction d'un hangar pour abriter les marbres de son dépôt. 30 messidor an III, I, 433. — Présente au Comité le plan d'un muséum de monuments français, 20 thermidor, an III, VI, 516, 517 (et note 1). — Figure dans les artistes à recompenser au rapport du 25 fructidor an III, VI, 668. — Fait hommage au Comité d'une notice historique des monuments réunis dans son dépôt, VI, 723. — Son ouvrage sur les monuments des arts sera déposé à la Bibliothèque nationale, 20 vendémiaire an IV, VI, 766.
LENOIR (Étienne), membre du bureau des longitudes. — Instruments d'astronomie et de physique à lui confier, 25 floréal an II, IV, 428, 429.
LENOIR, gendarme. — Auteur de couplets à l'Être-suprême, 5 messidor an II, IV, 685 (et note 2).
LENOIR de la Roche. — Figure pour 1.500 livres sur la liste des gens de lettres présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée le 14 par la Convention, 384.
LE NORMAND (Germain), principal des écoles de Rouen. — Ses travaux sur les écoles primaires, II, LXII. — Est envoyé à la fête du 10 août par les Assemblées primaires, II, 396 (note 4). — Sa pétition à la Convention, 16 août 1793, II, 431 à 433 (ann. C). — Envoie ses ouvrages au Comité, 13 messidor an II, IV, 722 (et note 1). — Auteur d'hymnes, IV, 816 (et note 1), 843. — Adresse de ses élèves à la Convention, 25 thermidor an II, IV, 933 (et note 2). — Demande à avoir part aux récompenses nationales, 8 ventôse an III, V, 539. — Demande à ouvrir une école primaire à Paris, 14 ventôse an III, V, 565, 566.
LENORMAND D'ÉTIOLES. — Sarrette accusé d'avoir exigé de lui 1.200 livres pour les travaux du temple de la Raison, IV, 192.
Lenormant, imprimerie. — Une pétition de professeurs des collèges de Paris y est imprimée, I, 417 (ann. C).
Leoben, paix de. — Évoquée, IV, 213.
LÉON X, pape. — Cité, I, 278. — V, 382.
LÉON, prince de. — Avait eu pour précepteur le littérateur Jullien, IV, 210 (ann. F).
LÉONARD BOURDON. — Voir : Bourdon.
LÉONARD. — Sa lettre rend compte à la Convention des mesures que prend Châlons-sur-Marne pour former sa bibliothèque, 17 floréal an II, IV, 319 (et note 4).
Léonard et Gertrude. — Ouvrage d'Henri Pestalozzi, V, 221 (note 1).
LÉOPARD. — Surnom donné à Léonard Bourdon, III, 489 (ann. B).
LÉOPOLD, duc d'Autriche. — Cité, IV, 115.
LEPAUTE (J.-B.), artiste. — Sa pendule sera transportée dans la salle des séances de l'Assemblée, II, 368. — Décoration de sa pendule, IV, 93 (note 1). — Membre proposé d'un jury pour le système solaire, IV, 951. — Transport de son horloge au muséum d'histoire naturelle, floréal an II, IV, 399, 428. — Membre du jury pour le système horaire, 16 fructidor an II, V, 4. — Demande pour son neveu J.-B. Lepaute, l'autorisation de rester à Paris, V, 592.
L'ÉPÉE (abbé de). — Rapport sur sa méthode, 12 mai 1793, I, 414. — Nommé dans la pétition de Périer, II, 348. — Son nom sera placé au rang de ceux qui ont le mieux mérité de l'humanité et de la patrie, III, 514. — Mentionné dans le rapport de Thibaudeau sur les sourds-muets, III, 523, 524, 525.
LEPELETIER (Amédée). — Lettre pour remercier la Convention des honneurs accordés à son frère, 25 janvier 1793, I, 326.

LEPELETIER (Félix). — Notice, I, LXXXVI. — La Convention lui refuse la lecture de l'ouvrage de son frère Michel, I, LVI, 558, 559. — Lettre pour remercier la Convention des honneurs accordés à son frère, 25 janvier 1793, I, 326. — Offre à la Convention le buste de son frère, ainsi que l'ouvrage de celui-ci sur l'instruction publique, 21 février 1793, I, 559. — Donne lecture du plan d'éducation de son frère au club des Jacobins, 19 juillet 1793, II, 22, 31 à 61. — Sa lettre est lue à la Convention, 7 août 1793, II, 234 (ann. C). — Demande l'impression du plan d'instruction publique de Bouquier, 21 frimaire an II, III, XXXVI, 149 (ann. B). - Expose sa pétition présentée au Comité de sûreté générale demandant l'autorisation d'enlever du Panthéon le corps de son frère, 24 pluviôse an III, V, 487.

LEPELETIER (Michel), marquis de Saint-Fargeau, député de l'Yonne. — Notice, I, LXXXVI. — Son plan d'instruction publique, I, XXXIV, XXXV, LVI, 263, 672. — Monument à lui élever, I, 321, 326, 327, 329, 330. — Décret de la Convention du 24 janvier 1792, réglant l'ordre de ses funérailles célébrées aux frais de la nation, I, 325. — Ses frères demandent pour leur nièce et pour eux d'être admis à la Convention pour la remercier des honneurs accordés à Michel Lepeletier, I, 326. — Lecture au Comité d'une hymne sur sa mort, 13 février 1793, I, 328. — Son monument sera placé dans l'enceinte du Panthéon; une inscription sur le bronze retracera sa mort, sur la maison de la place des Piques, I, 330. — L'emplacement de son monument sera un péristyle au muséum, et sur sa maison, place des Piques, sera placée une table de marbre pour retracer son martyre, 15 février 1793, I, 336 (et note 2). — David fera hommage à la Convention du tableau le représentant sur son lit de mort, I, 398. — Son ouvrage sur l'éducation nationale sera imprimé et distribué à tous les membres de la Convention, I, 524, 557, 558. — Discussion sur la lecture de son ouvrage, I, 557, 558. — Son plan est discuté, II, XVI à XXV, XXXVIII. — Son plan d'éducation commune est raillé par Joseph Lebon, II, XLIII. — Son plan d'éducation est lu à la Convention par Robespierre le 13 juillet 1793, II, 31 à 66, 88. — La Convention décrète l'impression de son plan d'instruction publique, 13 juillet 1793, II, 34. — Cambon demande la discussion de son plan, 23 juillet 1793, II, 86 (note 3), et 158. — Son plan est discuté, II, 89, 90, 157, 160 à 167, 178, 188 à 193, 197, 199, 204, 205, 275 (n. 3), 398 (ann. A), 681, 682. — Pièces imprimées avant la discussion de son plan, II, 91. — Son plan est discuté, II, 156 (n. 7), 158 (ann. B) à 194 et notes, 197 (ann. C) à 213, 231 à 238, 261 (n. 2). — Cité par Grégoire, II, 173. — L'éloge de son plan par Danton, II, 193, 194. — Son plan ne fut présenté qu'une fois à la Convention et par la Commission et non par le Comité II, 204. — Honneurs à lui rendre à l'occasion de la fête du 10 août II, 214. — Son tableau par David sera gravé, II, 839. - D'après son plan les garçons entraient dans les maisons d'éducation commune à cinq ans et devaient rester jusqu'à douze ans, II, 275 (n. 3). — Son plan concernant les degrés supérieurs d'instruction, comparé à celui de Condorcet, II, 397 à 400 (ann. A), 420. — Son plan est trouvé très dangereux par Michel-Edme Petit, II. 553. — Son tableau par David sera placé dans le lieu des séances de l'Assemblée et reproduit par un graveur, 24 brumaire an II, II, 837 à 839. — Les ouvriers des Gobelins demandent à reproduire en tapisserie son tableau par David, III, XC, XCI.— Un article sur lui est lu dans le premier numéro de la *Feuille morale*, 13 frimaire an II, III, 64. — Cité, III, 95, 110. — L'adoption de son plan est demandée par plusieurs sociétés populaires, 13 nivôse, an II, III, 228 (et n. 3). — Son buste sous le costume antique est offert à la Convention par l'artiste Bouillet, 5 pluviôse an II, III, 409 (ann. D). — Les ouvriers des Gobelins demandent qu'il soit décrété que son portrait soit exécuté en tapisserie, 21 pluviôse an II, III, 440. - Mémoire sur son plan, 29 ventôse an II, III, 597 (et n. 6). — Fête de l'inauguration de son buste, IV, 97. — Son buste est demandé par la Société populaire de Dompierre, 21 germinal an II, IV, 114 (et n. 2.). — Chant pour l'inauguration de son buste, IV, 141 (n. 3). — Mentionné, IV, 169. — Inauguration de son buste à Crespy, IV, 295, à Brutus-Villiers, 296. — Il sera fait des copies de son tableau par David, 17 floréal an II, IV, 319, 323 (ann. A). — Inauguration de son buste à Maubeuge, 17 floréal an II, IV, 322. — Les Gobelins reproduiront le tableau qui le représente, floréal an II, IV, 319 (ann. A), 323, 427 (et n. 1). — Inauguration de son buste à Nogent-Roulebois, 9 prairial an II, IV, 490 (et n. 4). — Cité, IV, 522 (n. 1). — Le Comité arrête la mention civique de l'envoi que la Société populaire de Vaucouleurs fait à la Convention de son tableau et de celui de Marat, 19 prairial an II, IV, 555 (et n. 3). — Mentionné, IV, 732 (ann. D). — Apostrophé dans le discours de David du 23 messidor an II, IV, 782. - La Convention fait retirer son corps du Panthéon, V, LVI.— Son plan d'éducation paraît avoir été inspiré par celui de Philippon, V, 331 (n. 2). - Son buste est enlevé de la salle des séances de la Convention, 21 pluviôse an III, V, 482. — Le tableau de David représentant sa mort doit être gravé, V, 486. — Son corps ne sera pas déplacé jusqu'à ce qu'il y ait un ordre du Comité à cet égard, V, 490. — Son corps sera remis à sa famille suivant l'arrêté du 26 pluviôse an III, V, 491. - Tardieu et Morel, graveurs, recevront quatre mille cinq

cents livres pour la gravure de son tableau et celui de Marat par David, VI, 47. — La gravure de son tableau et de celui de Marat doit être payée aux artistes comme si elle était terminée, VI, 120. — David demande que les tableaux de Lepeletier et de Marat lui soient remis comme sa propriété, 4 brumaire an IV, VI, 876.

LEPELLETIER, instituteur. — Demandes relatives à l'instruction publique, 25 thermidor an II, IV, 935.

Lepeletier, section. — En son nom. une députation vient réclamer au sujet des détenus, I, 448. — Vient assurer la Convention de son dévouement et demander le désarmement des terroristes, 1er germinal an III, V, 619. — Citée, VI, 353 (n. 1). — Daunou communique un nouvel arrêté de cette section qui invite les sections à nommer chacune un délégué pour former un comité chargé de rédiger une déclaration au nom des citoyens de Paris. 21 fructidor an III, VI, 650. — La Convention donne connaissance de l'Acte de garantie adopté la veille par l'Assemblée primaire de cette section, 21 fructidor an III, VI, 650. — Une députation de cette section demande à la Convention pourquoi Pache et Bouchotte ne sont pas encore jugés, VI, 711. — Son rôle dans les journées de vendémiaire, VI, 749.

LÉPIDE. — Cité, II, 252.

LÉPINE (J.), graveur. — Membre du directoire du Lycée des Arts, II, 429. — Présente des gravures des principaux événements de la Révolution française, 25 ventôse an II, III, 569 (et n. 5). — Demande un rapport sur ses œuvres, 5 floréal an II, IV, 273 (et n. 4), 280 (ann. E). — Sa lettre est renvoyée à David, 17 prairial an II, IV, 540.

LÉPINE, le jeune. — Membre proposé d'un jury pour le système solaire, IV, 951.

LÉPINE (Jules), architecte. — Nommé par le bureau du domaine national pour estimer les domaines nationaux, VI, 503, (et n. 1).

LEFOIX. — Touche difficilement son traitement d'instituteur, IV, 295.

LEFREUX. — Nommé secrétaire de la Commission des Arts en remplacement de Thibaudeau-18 ventôse an III, V, 585.

LEFRUN, secrétaire du bureau du Comité. — Recevra pour brumaire son traitement accoutumé, 1 brumaire an IV, VI, 878.

LEFRIEUR, conservateur des peintures au Musée du Louvre. — Cité, VI, 492.

Le Puy (Haute-Loire). — Une école centrale y sera placée, V, 614; VI, 36.

LEQUINIO (Joseph-Marie), député du Morbihan. — Notice, I, LXXXVI. — Élu membre du Comité, 13 octobre 1792, I, IV. — Présente à la Convention un discours sur l'instruction publique, 18 décembre 1792, I, XVIII, XXIV, LI, 172, 174 à 176, 183, 284, 285. — Propose à la Convention un plan d'éducation nationale, 2 juillet 1793, I, 526, 528 à 530, 541, 542, 573. — Cité, I, 528, 530. — Discute le projet d'instruction publique du Comité, 2 juillet 1793, I, 529 (et n. 1), 541 à 557. — Nommé, I, 572 (n. 1); 573 (n. 1). — Prononce un discours en faveur de l'éducation commune, 30 juillet 1793, II, XX. — Écrit à la Convention au sujet des victoires de la raison sur le fanatisme, II, LXXVIII. — Son discours sur l'instruction publique, 30 juillet 1793, II, 156, 157 (n. 7), 172, 173, 185 à 188. — Son projet de décret relatif à l'invention de Legros, 11 septembre 1793, II, 390 (n. 2). — Sa réclamation au sujet de la destruction des tombeaux des rois à Saint-Denis, II, 610, 611. — Écrit au Comité de salut public au sujet du décret des 16-18 frimaire sur la liberté des cultes, III, LXXII (n. 1). — Écrit à la Convention qu'à Rochefort les monuments de la superstition, livres, images ont été brûlés, III, 36 (n. 3). — Son rapport du premier frimaire an II sur les destructions de Rochefort est inséré au Bulletin de la Convention, 6 frimaire an II, III, 40 (ann. D). — A réuni avec Laignelot des ouvrages de navigation pour la Bibliothèque de Rochefort, III, 471 (n. 4). — Figure dans les listes des membres du Comité, IV, VII. — Attaqué aux Jacobins, 19 floréal an II, IV, 352 (ann. E), 358 (n. 1). — La Société des Jacobins déclare qu'il n'a pas besoin de se justifier d'une accusation de Brival, IV, 358 (ann. 1). — Sa demande de translation des cendres de J.-J. Rousseau au Panthéon, IV, 475 (ann. B). — Membre du Comité, V, I, III, IV, V. — Fera un rapport sur la méthode pour apprendre à lire et à écrire de Gavard, 4 brumaire an III, V, 170, 171 (et n. 1). — Chargé avec Mazade de se rendre auprès des Comités de salut public et de sûreté générale pour faire cesser l'incertitude relative aux réquisitions, 16 brumaire an III, V, 203. — Propose qu'il soit interdit à tout représentant d'être membre d'aucune société politique, 16 brumaire an III, V, 204. — Nommé commissaire, avec Mazade, pour aviser aux moyens de conserver ou démolir les grandes basiliques, 26 brumaire an III, V, 223. — Nommé secrétaire du bureau du Comité, 24 frimaire an III, V, 315. — Rapport sur le général Legros, V, 318 (ann. A) et 319. — Cité, V, 374, 376. — Chargé avec Thirion de lire la tragédie intitulée « Louis XVI » et d'en faire un rapport, V, 392. — En mission, est remplacé par Lalande, 19 nivôse an III, V, 404. — Présente à la Convention un ouvrage sur les fêtes nationales, nivôse an III, V, 440. — Le texte de sa lettre sur les fêtes nationales, 14 pluviôse an III, V, 460. — Remplacé par Lalande au Comité, nivôse an III, VI, II. — Frimaire an III, VI, 48. — Est décrété d'arrestation le 21 thermidor an III, VI, 526.

LE RAT. — Présente au Comité le modèle d'un vaisseau à deux ponts, 22 vendémiaire an III, V, 125.

LEREBOURG, commissaire des secours publics. — Dénoncé par Barère, IV, 876 (ann. B), 896 (note 2).

LERIS. — Adresse aux citoyens de Chambéry, IV, 814 (et note 5).

LE ROBERT (Jean). — Extrait de ses « Mémoriaux » trouvé à Cambrai, IV, 899.

LEROI, horloger. — Cité, VI, 322.

LE ROILISIA. — Son discours est renvoyé à la bibliothèque du Comité, 19 floréal an II, IV, 370.

LE ROUVILLOIS. — Est autorisé à rester à Paris pour aider Vicq d'Azyr, V, 68, 69 (et note 1).

LE ROUX. — Sa pétition contre les ravages de la guerre, 12 septembre 1793, II, 397.

LEROUX, instituteur. — Demande s'il peut admettre dans l'école, des enfants des deux sexes, 15 germinal an II, IV, 82 (et note 8). — Lettre, 27 prairial an II, IV, 637 (et note 8). — Pétition, 7 thermidor an II, IV, 868. — Annonce plusieurs découvertes utiles, 19 thermidor an II, IV, 909 (et note 4). — Lettre au sujet des écoles primaires, 19 thermidor an II, IV, 910.

LE ROUX, artiste. — Se plaint des vexations qu'il éprouve au théâtre des Arts, 12 frimaire an III, V, 271.

LEROUX, citoyenne. — Sera tenue d'évacuer son logement sans délai, ventôse an III, V, 610.

LE ROUX (J.-J.). — Nommé professeur adjoint de physique médicale et d'hygiène à l'École de Santé de Paris, VI, 381.

LE ROUX DES HAUTES-RAYES. — Ses observations sur la Bibliothèque nationale, 5 floréal an II, IV, 272 (et note 5).

LE ROUX DES TILLETS. — Proposé par les professeurs de l'École de Santé pour la place de professeur adjoint de physique médicale, 12 messidor an III, VI, 381 (note).

LEROY. — Membre de la Société philomathique, 14 septembre 1793, II, 388.

LE ROY, membre du Bureau de consultation des Arts et Métiers. — Lettre et mémoires adressés à la Convention au sujet du renouvellement du Bureau de Consultation des Arts et Métiers, 30 novembre 1792, I, 108.

LE ROY. — Membre de la Commission des arts, fait hommage au Comité de son ouvrage; II, 570.

LE ROY, membre présent du bureau de consultation des Arts et Métiers, 25 octobre 1793, II, 654. — Membre du Bureau de consultation des Arts et Métiers, II, 902 à 906. — Présente une note sur la situation du Bureau des Arts et Métiers, 3 floréal an II, IV, 264 (ann. D), 265-267 (ann. D). — Présent au Bureau de consultation des Arts et Métiers, 19 messidor an II, IV, 767 (ann. B).

LEROY (David), architecte. — Membre du jury du concours de peinture, sculpture et architecture, 25 brumaire an II, II, 829, 831. — Fait partie du Muséum des arts pour l'architecture, 27 nivôse an II, III, LXXXVIII. — Son ouvrage envoyé au Comité, 17 nivôse an II, III, 245, 246 (et note 1). — Une pension est demandée pour lui, 1er germinal an II, IV, 1 (et note 2). — Traitement à lui accorder, IV, 96) et note 1). — Rapport sur les morceaux d'architecture nautique qui se trouvent au Raincy, 19 floréal an II, IV, 368. — Est invité à donner au Comité les lumières nécessaires sur la nature, l'utilité et l'usage des bateaux du Raincy, 29 floréal an II, IV, 454 (et note 5). — Signe le rapport du projet du Conservatoire des Arts, 7 prairial an II, IV, 480 (et note 2). — Signe un extrait du registre des délibérations du Conservatoire, 23 messidor an II, IV, 779 (ann. A). — Projet de porter à 2.500 livres son traitement de professeur d'architecture, V, 436. — Membre du Conservatoire du Muséum des Arts, VI, 19 (note 1). — Sa brochure « Canaux de la Manche » est offerte au Comité en son nom, 4 thermidor an III, VI, 445.

LE ROY. — Nommé membre de la Commission des Arts, 27 germinal an II, IV, 176. — Dangers pour la Bibliothèque nationale du voisinage du Théâtre national, 25 floréal an II, IV, 428. — Conservé dans ses fonctions de membre de la Commission des Arts, IV, 899, 901, 902.

LEROY, dit PUBLICOLA. — Sa lettre demandant à prendre part à un concours de peinture, 3 germinal an II, IV, 17 (et note 1).

LEROY (Hon.), garçon de salle. — Nommé pour être employé à l'École de Santé, 22 ventôse an III, V, 597.

LE ROY (F.-Prudent). — Signe comme commissaire une liste des instituteurs de la section des Droits de l'homme, IV, 680 (ann. A).

LE ROY, graveur de musique. — Demande un local pour enseigner son art, 28 ventôse an III, V, 612.

LE ROY, observateur astronome. — Cité, VI, 324.

LESAGE (Edme-Philippe-Joseph), professeur du collège de Meaux. — Demande à la Convention d'être assimilé aux fonctionnaires et à conserver le tiers de son traitement, bien qu'inscrit pour aller aux frontières, 22 mars 1793, I, 393. — Cité, II, 251. — Rentre à la Convention à la suite du décret du 18 ventôse an III, V, 583. — Son intervention à la Convention le 19 ventôse an III, V, 588. — Son discours à la Convention au sujet des biens confisqués, 30 ventôse an III, V, 619. — Lit avec Daunou le projet de constitution de la Commission des Onze, 5 messidor an III, VI, XV. — Cité, VI, 31.

Nommé à la Commission chargée du rapport sur les moyens de préparer les lois organiques de la Constitution, 14 germinal an III, VI, 37. — Sa proposition concernant les administrations de département et de district est adoptée, VI, 94. — Élu membre de la Commission des Onze, 4 floréal an III, VI, 128. — Cité, VI, 157. — Propose à la Convention que la Commission militaire cesse d'être le tribunal unique de l'insurrection de prairial, 10 prairial an III, VI, 241, 242, 246. — Lut le projet de constitution le 5 messidor an III, VI, 350. — Fait un discours à la Convention le 25 thermidor an III, VI, 541. — Intervient dans la discussion sur le cumul des traitements, VI, 614. — Combat la proposition d'arrêter les agents de la Commission des approvisionnements, 15 fructidor an III, VI, 618. — Parle à la Convention contre la réunion de la Belgique à la République française, 8 vendémiaire an IV, VI, 741. — Cité, VI, 754 (note 3). — Cité, VI, 805.

LESAGE, inspecteur de l'École des ponts et chaussées. — Présente, avec Lamblardie et Clément, une liste de trois professeurs à soumettre au Comité de salut public pour enseigner l'architecture, le dessin, le paysage, à l'École des travaux publics, V, 636. — Chargé de rassembler tous les modèles d'ouvrages et de machines, tous les dessins et livres utiles aux élèves de l'École des travaux publics, 7 fructidor an II, V, 647, 649. — Remplace Lamblardie comme directeur de l'École des Ponts et Chaussées de la rue Saint-Lazare, V, 650.

LESAGE-SENAULT, représentant. — Cité, IV, 311 (notes 4 et 5). — Signe la mise en liberté de Fourcade, IV, 897. — Signalé comme complice des insurgés du 12 germinal, VI, 37. — Cité, VI, 749. — Demande la mise en liberté de Duhem, Choudieu, Chasles et autres représentants, 3 brumaire an IV, VI, 861.

LESCLAPART, femme. — Les scellés apposés chez elle seront retirés, V, 257.

LESCOT-FLEURIOT, maire de Paris. — Écrit au sujet des réunions populaires du 8 thermidor an II, IV, 857 (et note 1).

LESCUYER. — Adjudicataire d'un salon de peinture à Dangu (Eure), demande à acquérir quatre portes peintes, VI, 68, 73 (ann. A).

LESEURRE, ancien consul de France. — Fait hommage à la Convention de trois manuscrits, J4 nivôse an III, V, 391. — Porté sur la liste du 9 pluviôse an III, V, 450. — Sera porté sur la liste des gens de lettres qui recevront des récompenses nationales, V, 532. — Figure sur la liste du 10 fructidor an III, VI, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor an III, VI, 628.

LESELLE, ex-recteur du Collège de l'Égalité. — Est l'auteur d'un mémoire sur la situation de ce collège, I, 496, 499 à 501. — Expose la détresse de ce collège au C. d'I. P., 23 juillet 1793, II, 136, 137, 149.

LESNEVEN. — Projet d'adresse aux cultivateurs, 19 prairial an II, IV, 556.

LESOURD, instituteur d'Orléans. — Signe une pétition demandant une augmentation d'honoraires, I, 346.

LESPINASSE, représentant. — Proteste contre l'emploi du mot myriamètre, 19 messidor an III, VI, 400, 526 (notes 1); 532 (ann. C) à 537.

LESPINASSE, père. — Demande la place de bibliothécaire à Toulouse, 28 fructidor an III, VI, 681.

LESPOMARÈDE. Projet de loi d'instruction publique pour les hommes, 17 floréal an II, IV, 320.

LESTAGE. — Ses lettres de prêtrise envoyées de Dax, 21 prairial, IV, 611.

LESTERPT-BEAUVAIS (Benoît). — Figure dans la liste des représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

LESTORÉ, veuve. — Voir : Leduc

LESUEUR. — Signe la demande de libération de Sarrette, IV, 352 (ann. E).

LESUEUR (E.). — Secrétaire, signe un extrait du registre des délibérations du Conservatoire, 23 messidor an II, IV, 779 (ann. A).

LESUEUR, compositeur. — Cité comme auteur de la musique, d'un hymne exécuté le 14 juillet 1795, I, 424. — Adjoint aux 58 membres de la musique de la garde nationale, le 1er frimaire an II, III, 600 (note 3). — Cité comme ayant fait chanter l'hymne de Chénier sur les boulevards le 20 prairial, IV, 602 (et note 5). — Auteur de la musique d'un hymne de La Harpe, V, 101. — Auteur de la musique d'« Arabelle et Vascos », V, 24 (note 3). — Sa musique d'hymne jugée par Constant Pierre, VI, 450. — Proposé comme inspecteur de l'enseignement au Conservatoire de Musique, 16 thermidor an III, VI, 495 (et note 1). — Nommé inspecteur de l'enseignement du Conservatoire, 20 thermidor an III, VI, XXXV. — Cité, VI, XXXVII. — Nommé membre d'une commission d'artistes musiciens, le 2 brumaire an IV, VI, 852.

LESUEUR (Nicolas-François-Roch), — Fusillé par les Vendéens. Son écharpe sera suspendue aux voûtes du Panthéon, 4 pluviôse an II, III, 409 (ann. E), 410.

LESUEUR (Pierre-Étienne, peintre). — Son projet d'instruction de la peinture, de la sculpture est présenté par David, 14 septembre 1793, II, 134 (et note 1). — Membre du jury du concours de peinture, sculpture et architecture, 25 brumaire an II, II, 829, 831, 832.

LESUEUR. — Fait partie du Conservatoire du Muséum des Arts, 27 nivôse an II, III, LXXXVIII.

— Membre du Conservatoire du Muséum des Arts, 27 nivôse an II, III, 273, (ann. C). — Membre de la Commission temporaire des Arts, III, 323, 324, 327, 503. — Rapport sur Lebrun, peintre, et sa femme, émigrée, 13 pluviôse an II, III, 395 (ann. B). — Ses toiles évoquées, IV, 483. — Nommé commissaire pour constater l'état des tableaux propres au concours de restauration, IV, 693. — Démissionnaire du Conservatoire du Muséum, IV, 900 (ann.), 901, 902 (et note 3), 905, 906, 939. — Rayé de la Société des Arts, 16 thermidor an II, IV, 944 (ann. B). — Démissionnaire du Muséum des Arts, V, LI. — Cité, V, 94. — Devra rendre son logement du Muséum, V, 585, 586. — Réclamations relatives à son logement du Louvre, 28 ventôse an III, V, 613.

LE SUEUR (Eustache), peintre. — Son tableau « Saint Gervais et Saint Protais » est remplacé au Louvre par une « descente de Croix » du même peintre, 18 vendémiaire an IV, VI, XXXVIII. — L'échange de quelques-uns de ses tableaux contre des tableaux de Florence est demandé par le ministre de Toscane, 22 floréal an III, VI, 194. — Des tableaux de lui doivent être échangés contre d'autres des premiers maîtres italiens, VI, 377. — Le Comité s'occupe de l'échange de tableaux de Florence contre quelques tableaux de ce peintre, 18 septembre 1795, VI, 693, 720, 721, 758, 759, 763 (ann. A).

LESUEUR, sculpteur. — Dans le projet de Quatremère pour le Panthéon, le bas relief représentant l'Instruction publique lui était confié, III, 6. — Lauréat d'un concours pour la figure colossale du Peuple, IV, 257 (ann. B). — Figure pour 1.500 livres sur la liste des artistes présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée le 14 par la Convention, 384.

LESUIRE, homme de lettres. — Figure sur la liste présentée au Comité le 4 thermidor an III, I, 447. — Figure sur la liste du 10 fructidor an III, VI, 592.

LESUR (Louis). — Auteur, lit une ode à l'Armée, 21 frimaire an II, III, 134 (et note 1). — Entre en qualité de chef de section à la Commission exécutive de l'instruction publique, messidor an II, IV, 230, 232, 236.

LE TELLIER. — Adresse au Comité son journal d'agriculture, 19 brumaire an II, II, 784 (et note 1).

LETHIÈRE, peintre. — Artiste récompensé, IV, 261 (ann. B). — Membre du jury nommé pour l'échange des tableaux de Le Sueur, VI, 758, 759.

LETOURNEUR. — Invité à examiner le mémoire de Groult relatif aux poids et mesures, 18 frimaire an III, V, 288.

LETOURNEUR, député de la Manche. — Fait rendre plusieurs décrets à la Convention le 23 thermidor an III, VI, 529 (ann. A).

« *Lettre patriotique* ». — En vers, de Joseph Seguin, est renvoyée à Villar, 21 thermidor an II, IV, 919 (et note 7).

« *Lettres* ». — Ouvrage dont la citoyenne Pavieux est l'auteur, VI, 629.

« *Lettres sur l'Inde* », ouvrage de Mulgett. — I, 297.

« *Lettres répondues* ». — Dossier qui se trouve aux Archives nationales sous la cote F[17] 1099, IV, 202 (note 1).

LETURC, inventeur. — N'a plus de mécaniques anglaises appartenant au gouvernement, IV, 73 (et note 6). — Ses demandes à la Commission des Arts, 15 messidor an II, IV, 737, 738.

LEUVILLE (Seine-et-Oise). — Figure sur la liste des communes d'où il a été écrit au Comité au sujet des écoles primaires, IV, XLIV. — Sa demande, IV, 651.

LEVAILLANT. — Sa lettre, 29 prairial an II, IV, 652 (et note 9). — Demande des secours pour continuer ses travaux, 7 fructidor an II, IV, 973 (note 9), 974. — Rapport sur son cabinet d'histoire naturelle, 11 fructidor an II, IV, 996 (et note 1). — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor an III, VI, 629.

LEVAILLANT femme. — Sa lettre relative à la vente du cabinet d'histoire naturelle de Levaillant, IV, 983 (et note 3).

Levant (plantes du). — A Acclimater à Constantinople, II, 468 (ann. A).

LEVANT (Le). — Nos consuls y seront chargés de procurer des maroquins si le Comité de salut public le juge à propos, IV, 191, (et note 5).

LEVANT (échelles du). — Doivent leurs interprètes aux chaires de langues orientales du Collège de France, VI, 402. — Grégoire est autorisé à demander aux professeurs du Muséum s'il serait avantageux d'y établir des jardins d'histoire naturelle. — Il serait intéressant d'avoir le catalogue des bibliothèques des religieux qui y sont, 16 fructidor an III, VI, 623.

LE VASSEUR (Antoine-Louis), député de la Meurthe. — II, notice XCIX. — Propose une revision du projet de Code civil par une Commission de six membres choisis par le C. de S. P., 13 brumaire an II, II, XLVII, XLVIII.

LEVASSEUR. — Lettre à Cassini, 9 juin 1793, II, 220, 221 (ann. C). — Table des calculs renvoyée à la Commission des poids et mesures, 23 prairial an II, IV, 619 (et note 4); 707, (note 1).

LEVASSEUR (René), député de la Sarthe. — II, notice XCIX. — Sur sa proposition la Convention décrète qu'une commission de six membres choisis par le Comité de salut public revisera et retouchera le Code civil, II, 740 (note 3). — Demande que chaque manuscrit sur l'organisation de l'instruction publique soit déposé, avant l'impression, au Comité d'I. P., 14 pluviôse an II, III, 415 (ann. A). — Mentionné

IV, 222. — Sa lettre au Comité de salut public, 8 floréal an II, IV, 375 (ann. A). — Prend un arrêté en faveur d'une citoyenne qui s'est signalée par un trait d'humanité, 24 thermidor an II, IV, 929. — Cité, V, XXVI, XXXIII. — Cité, V, 25, 70, 194, 224, 246. — Discute le projet de Lakanal sur les écoles normales, 9 brumaire an III, V, 188. — Propose d'ajouter aux écoles centrales un professeur d'agriculture et de commerce, V, 540, 542, 543. — Décrété d'arrestation le 16 germinal an III, VI, 38. — Aura à se constituer prisonnier, 29 germinal an III, VI, 113. — Décrété d'arrestation, 12 et 16 germinal an III, VI, 229.

LEVASSEUR (Thérèse). — Demande que les cendres de J.-J. Rousseau soient transportées au Panthéon, 25 germinal an II, IV, 475 (ann. B). — Présente à la Convention un manuscrit de J.-J. Rousseau, V, 89, 90 (ann. A). — Sa pension obtenue le 21 décembre 1790, V, 107 (note 1). — Fait remise à la Convention d'un manuscrit de J.-J. Rousseau, 5 vendémiaire an IV, VI, 935.

LE VAYER, artiste. — Signe une pétition, 24 novembre 1792, I, 87.

LÉVEILLÉ. — Membre de la Société philomathique, 14 septembre 1793, II, 389.

LEVÊQUE. — Sa lettre, 27 prairial an II, IV, 638. — Figure pour 2.000 livres sur la liste des gens de lettres présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée le 14 par la Convention, 384. — Sur le rapport de la Commission temporaire des arts est nommé à la section de bibliographie, géographie, antiquités, musique, 22 nivôse an III, V, 410. — Cité dans le rapport sur le Collège de France par Villar, 25 messidor an III, VI, 401.

LEVESQUE. — Professeur désigné pour les écoles centrales de Paris, VI, 115 (note 1).

LÉVESQUE DE POUILLY. — Porté sur la liste du tier-électeur de l'Institut national. VI, 838.

LE VIGAN, district de. — Figure sur la liste de la p. 893, t. VI (app. III).

LEVRAUD, horloger. — Son plan de pendule à messidor an II, IV, 673.

LEVRIER-CHAMPION. — Figure sur la liste des commis de la Bibliothèque nationale, IV, 160. — Est remplacé par Ladmiral aux manuscrits latins de la Bibliothèque nationale sur l'état proposé par Massieu, VI, 373. — Figure sur l'état des traitements de la Bibliothèque nationale, VI, 890 (app. II).

LEYDE (Jean de). — Cité, V, 598.

LEYMONNERIE, graveur géographe. — Coopérateur de Bergevin dans l'exécution de son globe terrestre, IV, 147 (note 2). — Sa lettre au sujet du globe de Bergevin, 20 germinal an II, IV, 131. — Ouvrier qui travailla au globe de Bergevin, V, LV. — Le Comité le réclame à l'administration de son bataillon, considérant que sa présence est indispensable à la confection du globe terrestre de Bergevin, 7 fructidor an III, VI, 583.

LEYRIS. — Signe comme secrétaire de la Convention un décret du 1er floréal an II, IV, 129.

L'HÉRITIER, botaniste. — Demande à être excepté de la loi du 28 germinal, IV, 237 (et note 5). — Ses travaux sur les herbiers, V, 110. — Sur le rapport de la Commission temporaire des arts est nommé pour la section de l'histoire naturelle, 22 nivôse an III, V, 410.

L'HOMERIE. — Demande l'établissement d'une pépinière d'érable à sucre et d'arbustes précieux, octobre 1793, II, 629.

LHOMOND, grammairien. — Cité, IV, 616.

LHOMOND, agent diplomatique à Smyrne. — Est invité à correspondre avec le Comité relativement à ce qui intéresse les arts et les sciences, 13 fructidor an III, VI, 606.

L'HONORÉ. — Touche difficilement son traitement d'instituteur, 3 floréal an II, IV, 246.

L'HORLOGÉ, employé à l'Imprimerie de Marvejols. — Réclame d'être payé de ses travaux, 9 fructidor an II, IV, 983.

LHUILLIER. — Administrateur du district de Vézelise, IV, 337 (ann. D).

L'HUMBERT. — Instituteur à Bainville, Léheuville et Leménil, IV, 105.

LIANCOURT (Duc de), émigré. — Une table d'albâtre lui ayant appartenu est demandée pour le Muséum d'histoire naturelle, VI, 860.

LIANCOURT (château de). — Un décret de la Convention y place les élèves des instituts du prieuré Martin, de Popincourt et de Liancourt, 20 prairial an III, VI, 268 à 271 (ann. A), 276 (et note 2).

LIANCOURT (école militaire de). — Lettre de Pache la concernant, lue à la Convention, 1er novembre 1792, I, 42. — Observations sur ses élèves et demande de secours, I, 469 (et note 1). — Rapport de Lakanal à son sujet, septembre 1793, II, 373 (note 2), 380 (ann. A). — Demande d'augmentation de fonds pour cette institution, 14 octobre 1793, II, 622 (note 1). — Prunelle chargé de son rapport, 18 octobre 1793, II, 634 (et note 2). — Le Comité fait voter son maintien provisoire et une somme de vingt-quatre mille livres est allouée au ministre de la guerre pour l'alimenter, 25 nivôse an II, III, LXVIII. — Rapport de Coupé à son sujet, 21 ventôse an II, III, 230 et (note 3), 267. — Projet de décret la concernant, 23 nivôse an II, III, 280, 281, 282. Projet de l'installer au Grand Trianon, VI, XXIX. — Nominations dans son personnel enseignant, VI, XXX. — Le Comité arrête que Crouzet lui présentera l'état des élèves à y placer, 6 floréal an III, VI, 129. — Planchard et Crouzet s'y transporteront pour

s'informer combien elle pourrait recevoir d'élèves de l'École des Jeunes Français, 19 floréal an III, VI, 173. - Rapport de Plaichard la concernant, 30 pluviôse an III, VI, 217 à 222 (ann. A). — Crouzet chargé du rapport sur le transfert à Versailles de cette école, 8 prairial an III, VI, 233. — Le Comité charge Plaichard du rapport sur le placement de l'Institut des Jeunes Français dans cette école, 14 prairial an III, VI, 256, 263. — Crouzet est présenté pour la place de directeur, prairial an III, VI, 285. — Le traitement de Crouzet, nommé directeur, sera porté à la somme de six mille livres, 28 prairial an III, VI, 293 (et note 1). — Rapport de Plaichard à la Convention au sujet de la nomination de son directeur, 30 prairial an III, VI, 295 (et note 2), 296, 299. — Demande des instituteurs de l'Institut de Popincourt réuni à cet établissement, VI, 320. — Rapport de Plaichard sur sa mission dans cet établissement, 10 messidor an III, VI, 376. — La Commission d'instruction publique est autorisée à lui fournir une quantité de petits livres pour apprendre à lire, VI, 412, 413. — Le Comité nommera le professeur de mathématiques sur la présentation du directeur de cette école, 26 messidor an III, VI, 414. — Lettre de son directeur demandant des petits livres pour apprendre à lire aux élèves, VI, 416, (ann. B). — L'instituteur Gauthier y est nommé maître de dessin et ses appointements lui seront comptés du 28 messidor an III, VI, 446. — Le Comité prend un arrêté sur l'organisation de la partie administrative de cette école, 6 thermidor an III, VI, 454. — Il y sera établi un conseil d'administration, 6 thermidor an III, VI, 454. — Bonnet y est nommé professeur de mathématiques, 24 thermidor an III, VI, 524. — Un marché de deux cents couchettes est conclu par la Commission d'instruction publique avec la citoyenne Bourdon pour cette école, 24 thermidor an III, VI, 524. — Arrêté concernant l'administration de cette école, VI, 540, 541. — Il est fait lecture au Comité de couplets composés par Crouzet, son directeur, et chantés le 10 août, 2 fructidor an III, VI, 562. — Son directeur Crouzet présente une pétition à la Convention, 30 fructidor an III, VI, 687, 689 (ann. B) à 691. — Il sera demandé pour elle à la Convention, un adjoint au directeur, un professeur de grammaire française, un professeur d'histoire et de géographie et un officier de santé, VI, 710. — Décret de la Convention la concernant, VI, 712 (ann. A). — Un représentant demande que les enfants des réfugiés corses soient reçus dans cet établissement, 6 vendémiaire an IV, VI, 721, 725 (ann. A). — Le Comité nomme Mahérault, professeur à l'Université, à la place de sous directeur de cet établissement, 8 vendémiaire an IV, VI, 740. — Les orphelins dont les pères ne sont pas morts au service peuvent être admis dans cette école si leur mère a épousé en secondes noces un défenseur de la patrie, 16 vendémiaire an IV, VI, 747. — Codet, ancien professeur d'humanités à l'Oratoire, y est nommé professeur de grammaire française, 18 vendémiaire an IV, VI, 757. — Mollereau, professeur à l'Université est nommé professeur de géographie dans cet établissement, 16 vendémiaire an IV, VI, 747.

LIANCOURT (municipalité de). — Regrette que le souvenir du dimanche reste perpétué par les époques des marchés, 29 ventôse an II, III, 599.

LIANCOURT (pépinière). — Le Comité approuve les vues de la Commission d'agriculture sur sa pépinière, 10 ventôse an III, V, 547.

Liban (cèdres du). — Plantations de, I, 432.

LIBBES, élève de l'École normale. — Demande une prolongation de séjour à Paris, 20 prairial an III, VI, 274.

Liberté (la). — Dépenses faites pour la pose de la première pierre de sa colonne, I, 439. — Sa statue, I, 450. — Sa fête sera célébrée dans les districts, I, 514. — Sa fête sera universelle dans la République, I, 556. — Elle est fixée au 10 août, I, 556. — Son nom proposé pour des fêtes nationales, I, 540. — Sa fête sera célébrée le 20 brumaire et sa statue doit être élevée dans le jardin du Palais-Royal, II, LXXXI, LXXXII. — Le mois qui doit lui être dédié s'écoulera du 21 décembre au 19 janvier, II, 446, 447, 451. — Figure dans le projet de calendrier de la République, II, 580. — Son « Hymne » est exécuté à la Convention par la musique de la garde nationale, le 18 brumaire an II, II, 803. — Doit figurer sur un bas-relief du Panthéon d'après le projet de Quatremère, III, 6. — Discussion d'un rapport au sujet des arbres de la Liberté, III, C, 207, 217 (et note 3), 223, 224, un buste de Bara sera placé près de celui des Tuileries, 7 pluviôse an II, III, 335 (et note 1), 340. — Sa figure sera représentée sur le sceau de la République française, 27 pluviôse an II, III, 465. — Projet d'exécution en bronze de monuments à lui dédier, 16 nivôse an II, III, 408 (ann. D). — Mentionnée dans le « portrait » de Marat, III 475. — Figure dans le tableau des fêtes décadaires, III, 511, 512. — Un plan de son temple est présenté au Comité, 13 ventôse an II, III, 537 (et note 3). — De l'établissement des monuments à lui consacrer, IV, X. — Un discours est prononcé le jour de la plantation d'un de ses arbres dans la commune d'Orbec, IV, LII, 135.

Un dessin de son temple est annoncé au Comité, 9 germinal an II, IV, 47 (et note 5). — Sa représentation sur les poinçons, IV, 56. — Inscription proposée pour un de ses arbres, 11 germinal an II, IV, 60. — On doit lui consacrer des monuments, floréal an II, IV, 242. - Plantation de son arbre à Bourgoin. - Le Comité reçoit un hymne en son honneur, 3 floréal an II

IV, 244 (et note 4). — Sa figure est un sujet de concours pour monuments en bronze et en marbre, 5 floréal an II, IV, 250 (ann. B). — Houdon lui dédia sa statue de Sainte Eustochie, IV, 251 (note 2). — Une salle des séances de la Convention prend son nom, après qu'on y eut mis une statue d'Houdon portant ses attributs, IV, 251 (ann. B); 252. — Sa figure est le sujet d'un concours pour un monument sur la place de la Révolution, 29 floréal an II, IV, 253 (ann. B). — La commune de Cormelles envoie un procès-verbal de la plantation d'un de ses arbres, 7 floréal an II, IV, 285. — Discours prononcé au pied d'un de ses arbres à Port-Brieuc, IV, 286 (et note 2). — Inauguration de son buste à Montlhéry, 15 floréal an II, IV, 313. — Prud'hon et Copia font hommage au Comité de trois gravures dont une la représente, 13 floréal an II, IV, 302 (et note 1). — La société populaire de Montlhery envoie le procès-verbal de l'inauguration des bustes de ses martyrs, IV, 313 (et note 4). — Évoquée dans l'énumération des fêtes décadaires, IV, 345 (ann. E). — Son arbre évoqué, IV, 349 (ann. E). — Sa déesse évoquée, IV, 356 (ann. E); 357. — Plan d'un temple à lui dédier, IV, 541 (note 6). — Les « méditations sur... » sont renvoyées à Grégoire, 19 prairial an II, IV, 554 (et note 4). — Son char mentionné, IV, 586. — Sa figure se trouve sur un cachet en cire rouge apposé sur l'extrait du procès-verbal du 28 nivôse an II, IV, 630. — Les ouvrages d'art mis au concours qui sont dans son salon seront transportés dans celui du Laocoon, IV, 639 (note 5). — Vers adressés à ses martyrs par Rolland, IV, 971 (et note 10). — Sa fête du 14 juillet, IV, 812. — Une ode lui est dédiée par Guffroy, IV, 940 (et note 5). — Sa fête, V, 97. — Grégoire propose de réunir les citoyens des divers cultes autour de sa statue, 1er nivôse an III, V, 349 (ann.). — Le modèle d'un temple qui lui aurait été élevé a été détruit, V, 601. — Sa figure est sculptée par F. Masson et destinée au salon de la Convention, VI, 71, 707. — La Convention se rend le 4 pluviôse an III devant sa statue, V, 413. — Son salon. — Masson demande à être indemnisé des frais occasionnés par les deux figures en plâtre qui y sont placées, 16 fructidor an III, VI, 622. — Un modèle de monument à lui élever est présenté à l'Assemblée, VI, 637 (note 1). — Sa fête sera célébrée les 9 et 10 thermidor, dans le projet présenté par Daunou à la Convention, le 23 vendémiaire an IV, VI, 800.

Liberté des Cultes. — Titre d'un article de la « Révolution française », IV, 11 (note 2).

Strophes de Texier-Laboissière sur ce sujet, IV, 774 (et note 1).

Liberté... (Essai sur la). — Considérations sur la..., III, 422.

LIBON. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar, le 28 messidor an III, avec cette note : ajourné, I, 427.

Librairie. — Considération sur ce commerce, III, 612 (ann. D).

LIBREMONT (Vosges). — Demande de cette commune, 1er fructidor an II, IV, 952 (et note 5).

LIBREVAL (Cher). — Figure sur la liste des districts ayant écrit au Comité au sujet de leurs écoles, IV, XLII. — Arrêté de son district, 21 messidor an II, IV, 769 (et note 4).

LIBREVILLE. — Sa municipalité adresse au Comité un ouvrage de Rauxin, III, 306, 314, 389. — Son agent propose de louer les jardins des presbytères, 3 germinal an II, IV, 18 (et note 1). — Sa société populaire demande la conservation de l'École du génie, 7 floréal an II, IV, 285. — Figure sur la liste de la p. 893, t. VI (app. III).

LIDON (François). — Figure dans la liste des représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

LIEBBE, ancien bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain. — Nommé membre de l'Agence temporaire des titres, IV, 280 (ann. D). — Le Comité autorise la Commission temporaire des arts à lui délivrer 5 ouvrages nécessaires aux opérations de l'Agence des titres, dont il est employé, 10 messidor an III, VI, 376. — Sera porté sur la liste des gens de lettres qui recevront des récompenses nationales, V, 489. — Sur la liste des gens de lettres à récompenser, VI, 76, 89.

LIÉGARD. — Présente, dans une pétition, le modèle d'une machine triplant les forces appliquées aux leviers, 22 août 1793, II, 333.

LIÈGE, Belgique. — Dreppe, peintre de cette ville présente un dessin de nouveaux signes du zodiaque, 21 frimaire an II, III, 133 (et note 6). — Cité dans la lettre de Leblond, V, 433. — Le projet de lettre à écrire au commandant de cette ville est adopté, 22 germinal an III, VI, 72, 73.

Liégeois (les). — Écrivent au Comité au sujet de leur participation à la fête de la Fédération, 2 août 1793, II, 216.

LIÉNARD, sculpteur. — Dénoncé à la Convention pour « attentat à la liberté individuelle », 21 pluviôse an II, III, 463 (ann. B).

LIEUDON, substitut de Fouquier-Tinville. — Remplit les fonctions d'accusateur public au procès de Lavoisier, le 19 floréal an II, IV, 389, 390.

LIEUVAIN. — Membre de la Commission des transports et convois militaires, 16 ventôse an II, IV, XI.

LIÈVRE (F.-Alex.). — Commandant de gendarmerie des approvisionnements. — Prie le Comité de le faire admettre aux Élèves de la Patrie, 30 germinal an III, VI, 108.

LIGER, commis secrétaire. — Lecture de sa lettre, 13 germinal an II, IV, 71 (et note 3). — Sur l'état de floréal an II, IV, 458. — Demande la levée de ses papiers et effets, 9 prairial an II, IV,

487 (et note 4). — Chargé de la tenue des registres et des expéditions au secrétariat du Comité, IV, 777. — Demande une indemnité, 1er fructidor, an II, IV, 953. — Est chargé de la rédaction des procès-verbaux, V, X. — Recevra 600 livres pour ses travaux à la Commission des Arts, 6 brumaire an III, V, 176. — Demande un congé d'un mois au Comité, 26 floréal an III, VI, 204.

LIGNE, prince de. — Deux chameaux vivant dans une maison de ce prince seront envoyés au Muséum d'histoire naturelle, VI, XLI.

LIGNEREUX. — Avec Daguerre, demande que la Commission des Arts soit autorisée à faire transporter ailleurs les objets précieux déposés chez eux par la reine, 5 ventôse an II, III, 492, 493 et 498 (ann. C).

« *Ligue des Rois à Londres* ». — Comédie par le citoyen Thiessé, IV, 821 (et note 8).

« *Lilasie* ». — Ouvrage dont Carracioli, son auteur, fait hommage au Comité, 19 fructidor an III, VI, 641.

LILLE (Nord). — Son jardin cité, II, 474 (ann. A). — Le bonnet de la liberté arraché aux flammes au haut du clocher de Saint-Étienne, II, 501 (ann. B). — Il y sera formé un établissement d'enseignement d'histoire naturelle, d'après le mémoire de Vicq d'Azyr, II, 574. — Figure sur le tableau des places fortes de la République, III, 576. — Pétition de sa société populaire relative à un changement de nom, IV, 9 (ann. A). — Rapport sur les actions héroïques d'un de ses citoyens, 9 germinal an II, IV, 47. — Sa bibliothèque est citée, IV, 122 (ann. A). — Le brave Godart y est mort à l'hôpital de la Montagne, IV, 723 (et note 4). — Lettre de sa société populaire concernant les exploits des chasseurs de l'Allier, IV, 743 (note 7). — Ligne télégraphique la reliant à Paris, IV, 938 (note 4), 943 (ann. A). — Sa ligne télégraphique transmet sa première dépêche, au Comité de Salut public, 28 thermidor an II, IV, 943. — Une école centrale y sera placée, V, 614. — Recevra l'école centrale du département du Nord, 6 germinal an III, VI, 2. — Sur la liste des communes où doivent être placées les écoles centrales, VI, 36.

LIMOGES (Haute-Vienne). — Son collège réclame des fonds à la Convention par l'entremise du Comité, II, LIX (note 2). — Son collège est inscrit dans l'état des établissements d'instruction de la Haute-Vienne, II, 301. — Pétition des professeurs de ..., II, 397. — Debord, professeur de son collège, adresse une note à Fourcroy, au sujet des traitements des professeurs, 22 août 1793, II, 433. — Questions de sa municipalité sur l'organisation des écoles primaires, 21 germinal an II, IV, 114 (et note 3). — Sa municipalité écrit au Comité à propos du décret sur l'instruction, 14 germinal an II, IV, 129 (ann. B). — Le Comité passe à l'ordre du jour sur les avis que lui demande l'agent national de cette ville, 17 floréal an II, IV, 320 (et note 6). — Demande de sa société populaire. Ordre du jour, 17 prairial an II, IV, 544 (et note 2). — Pétition de sa municipalité, 27 prairial an II, IV, 637. — Lettre de sa municipalité, IV, 641 (ann. B). — Projet d'arrêté sur l'établissement à y faire d'un spectacle patriotique, 14 vendémiaire an III, V, 118. — Les administrateurs de son district devront donner des renseignements sur les diptyques qui ont dû s'y trouver et sur leur conservation, VI, 724.

LIMOUSIN (le). — Découverte d'une terre propre à faire de la porcelaine dans cette province, 7 fructidor an II, IV, 971.

LINANGE (Comté de). — Basedow, son ministre, a contribué à fonder le Philanthropinum de Heidesheim, en 1777, II, 86.

LINAS, commune de. — État de ses biens nationaux, 21 prairial an II, IV, 612.

LINDET (Jean-Baptiste-Robert), député de l'Eure. — Notice, I, LXXXVI. — Était présent comme membre à la séance du Comité de salut public du 28 mai 1793, I, 472; du 25 juin, I, 506. — Nommé membre du Comité de salut public, le 10 juillet 1793, II, 30 (et notes 1 et 2). — Membre du Comité de salut public, nommé le 10 juillet 1793, II, 492 (note 9). — Nommé membre du Comité de salut public, 10 juillet 1793, II, 29 (note 6), [30 (ann. B), [et n. 2]. — Présent à la séance du 7 floréal an II du Comité de salut public relatif aux instruments de musique des émigrés, III, 504 (et note 2). — Lit à la tribune de la Convention un rapport sur la situation de la France après le 9 thermidor, IV, XXVII. — Rapporteur au sujet de l'action héroïque de l'armée des Ardennes, 23 floréal an II, IV, 423.

LINDET (Robert). — Maintenu au Comité de salut public renouvelé, V, 3.

LINDET. — Chargé de présenter à la Convention un tableau de la situation intérieure de la République, V, 70. — Nommé rapporteur pour les honneurs à rendre à Pierre Baille et à Beauvais, 13 frimaire an II, IV, 170 (note 2). — Commissaire pour recevoir la section qui doit apporter les restes de Marat, V, 71 (ann. A). — Glorifie à la Convention la journée du 31 mai, 1er brumaire an III, V, 161. — Cité, V, XVI, XLIV, XLV. — Son discours à la Convention dans le procès de Barère, Billaud, Collot et Vadier, 2 germinal an III, VI, 7. — Décrété d'arrestation le 9 prairial an III, VI, 241. — Dénoncé par Larivière, défendu par Taveaux et Doulcet, le 9 prairial an III, VI, 241. — La Convention entend une adresse de citoyens de Caen demandant justice en sa faveur, 15 thermidor an III, VI, 497.

LINDET (Thomas), 14 novembre 1743, II, notice XCIX. — Est président du Comité du

21 nivôse au 21 pluviôse an II, II, VIII. — Est membre de la section des objets utiles aux arts, II, IX, 606. — Membre du Comité renouvelé le 7 octobre 1793, II, XI, XXXVI, 592. — Renonce au caractère sacerdotal par une déclaration à la tribune de la Convention, II, LXXX. — Adjoint par la Convention au Comité de salut public, le 4 juillet 1793, II, 29 (note 6). — Nouveau membre du Comité renouvelé, 7 octobre 1793, II, 592 (note 3), 597. — Chargé de faire un rapport sur la pétition du collège des boursiers de Foix de la ville de Toulouse, 18 octobre 1793, II, 634. — La pétition des huissiers de l'Université de Paris et celle de la commune de Brive lui sont renvoyées, 15 brumaire an II, II, 746. — Sa déclaration sur l'abdication des prêtres, II, 772 (note 4), 773, 775 (ann. C). — Membre du Comité d'instruction publique, ayant abjuré le titre d'évêque, II, 786 (note 1). — Nommé commissaire à la Commission centrale, 27 brumaire an II, II, 836. — Siège au Comité en frimaire an II, III, III. — Figure sur les listes des membres du Comité, III, III, V, VII, VIII. — Fait partie de la section du Comité qui s'occupe des objets utiles aux arts, III, IX. — Fait partie de la section qui recueille les traits héroïques, III, IX. Chargé avec Villar de recevoir et enregistrer tous les manuscrits des livres élémentaires présentés au concours, III, XI. — Chargé de représenter le Comité devant la Commission centrale, III, XII. — Nommé rapporteur pour présenter les vues du Comité sur l'instruction publique, les boursiers, les bibliothèques, les monuments, etc., 11 pluviôse an II, III, XLVIII. — Président sortant du Comité, devient président de la Commission des Arts, le 25 pluviôse an II, III, LXXXVII. — Rapporteur pour le plan d'une fête de Marat, 11 frimaire an II, III, 54 (note 2). — Nommé rédacteur de la *Feuille morale*, 13 frimaire an II, III, 64 — Chargé de préparer une mesure contre la lenteur du renvoi de pièces aux comités, 15 frimaire an II, III, 67 — Membre de la Commission de revision, lit une plan d'instruction publique, 18 frimaire an II, III, 94 (ann. C).

Signe deux arrêtés du Comité de salut public, relatifs aux poids et mesures, 21 frimaire an II, III, 137 (p. annexes). — Chargé du rapport concernant le traitement à conserver à Thomas Rousseau, employé à la rédaction des Annales du patriotisme, III, 166 (et note 3).

Chargé d'examiner les ouvrages de Dupain-Triel, 3 nivôse an II, III, 206 (et note 4). — Demande à être déchargé du rapport sur la mémoire du général Dampierre, 3 nivôse an II, III, 207 (et note 3). — Chargé du rapport sur l'organisation des archives de la République, 7 nivôse an II, III, 214. — Rapporteur de la pétition de Haubecourne, 19 nivôse an II, III, 253. — Est nommé président du Comité d'I. P. dont le bureau est renouvelé, 21 nivôse an II, III, 265. — Nommé pour se transporter le 11 pluviôse an II à l'École des sourds-muets, III, 337. — Chargé du rapport sur Chalier, 15 pluviôse an II, III, 393. — Chargé du rapport sur la mort glorieuse du maire de Fougères, 15 pluviôse an II, III, 394 (et note 4). — Président sortant du Comité devient président de la Commission des Arts, III, 459 (et note 2). — Présente un projet d'instruction le 25 pluviôse an II, III, 377 (note 1), 461. — Reçoit une lettre du fils de Buffon, 3 pluviôse an II, III, 443 (note 1), 449 (ann. D). — Le Comité adopte son projet d'instruction, 25 pluviôse an II, III, 461, 462. — Son plan sera présenté par des commissaires, au sujet de l'emplacement d'une bibliothèque dans le Comité, 1er ventôse an II, III, 476 (et note 4). — Son projet d'emplacement d'une bibliothèque à l'usage de la Convention, III, 490. — Son rapport sur la proposition de racheter quatre tables de bois pétrifié est communiqué au Comité des finances, III, 491. — Rend compte d'une proposition d'acheter le cabinet d'histoire naturelle de la citoyenne d'Orcy, 5 ventôse an II, III, 491, 492 (et note 1). — Les articles de son plan sur la bibliothèque des Comités sont de sa main, III, 496 (note 3). — Commissaire pour le concours des livres élémentaires, 13 ventôse an II, III, 536. — Rapporteur au sujet de l'édition des œuvres de Marat, 21 ventôse an II, III, 559 (et note 2). — Mémoire de Pocholle, 29 ventôse an II, III, 597 (et note 8). — Est rapporteur sur l'ouvrage de Baillot, III, 598 (et note 2). — Figure sur les listes des membres du Comité d'instruction publique, IV, II, V, VI, VII. — Fait partie de la section de l'inventaire des objets utiles aux arts, IV, IX. — Commissaire pour l'enregistrement des livres élémentaires envoyés au concours, IV, IX. — Président de la Commission temporaire des arts, 25 pluviôse an II, IV, X. — Ex-évêque, croyant de l'Être-Suprême, IV, LIII. — Sa réponse au questionnaire envoyé par le Comité de salut public le 4 pluviôse an II, IV, LXIV. — Rapporteur au sujet du monument à élever au général Moulin. 1er germinal an II, IV, 5 (et note 3). — On lui renvoie la pétition de Jussieu, 9 germinal an II, IV, 46 (et note 5). — Enquêtera sur l'arrestation de Liger, 13 germinal an II, IV, 71 (et note 5). — Lit le projet de décret sur l'organisation des archives, 17 germinal an II, IV, 93 (et note 3). — Demandera 15.200 livres au Comité des finances pour l'acquisition de quatre tables du mobilier de la reine, IV, 103 (et note 4). — Un plan de monument national à ériger à la mémoire des grands hommes lui est renvoyé, 23 germinal an II, IV, 140 (et note 1).

Chargé de la surveillance des subsistances

dans le Comité de salut public, IV, 233 (et note 1). — Rapporteur de la pétition Dubois, 5 floréal an II, IV, 269 (et note 1). — Rapporteur pour la candidature de Couteau, 7 floréal an II, IV, 288. — Chargé de répondre au Comité de salut public, 11 floréal an II, IV, 292. — Il lui est renvoyé une demande relative aux écrits qui peuvent blesser les principes de la liberté et de la raison, 7 floréal an II, IV, 287. — Rapporteur dans l'examen de la « Connaissance des temps », 25 floréal an II, IV, 427. — Rapporteur de l'ouvrage : « Les voyages, partie de l'éducation », 25 floréal an II, IV, 429. — Président de la Commission des arts, 21 pluviôse an II, IV, 464 (note 4). — L'extrait du procès-verbal de l'enlèvement de la bibliothèque de l'émigré Juigné lui est renvoyé, 7 prairial an II, IV, 478 (et note 7). — Rapport sur la vie et les actions du citoyen Lécuyer, 7 prairial an II, IV, 479 (et note 4). — Un registre des ouvrages présentés au concours sera coté et paraphé par lui et Villar, 19 prairial an II, IV, 554 (et note 1). — L'ouvrage de Monlumen lui est renvoyé, 19 prairial an II, IV, 556 (et note 10). — Rapporteur de la délibération de l'Ardèche sur l'assassinat de Malignon, 21 prairial an II, IV, 613 (et note 1). — Nommé commissaire pour juger de l'établissement d'instruction nationale, 9 messidor an II, IV, 700 (et note 2). — Rapporteur sur la demande du jeune Goullet, 13 messidor an II, IV, 723. — Le Comité lui renvoie l'offrande faite à la Convention des vingt premiers volumes des œuvres de Voltaire, 15 messidor an II, IV, 742 (et note 5). — La lettre et le mémoire du département de la Moselle lui sont renvoyés, 17 messidor an II, IV, 749 (et note 10). — Nommé rapporteur au sujet de l'ouvrage de Desforges, IV, 772 (et note 8). — Nommé commissaire pour réunir toutes les lois concernant l'instruction publique, 25 messidor an II, IV, 789. — Lettre à la citoyenne Marat au sujet des œuvres de son mari, 25 messidor an II, IV, 789 (et note 3). — Est nommé rapporteur au sujet d'une « Invocation à l'Être Suprême », 27 messidor an II, IV, 815 (et note 1). — La lettre en faveur de Collignon Dumont lui est renvoyée, 3 thermidor an II, IV, 841 (et note 8). — Chargé d'examiner le mémoire de l'archiviste de Metz, 5 thermidor an II, IV, 847 (et note 8). — Rapporteur au sujet de Jean Challier, auteur d'un fusil nouveau, 7 thermidor an II, IV, 866. — Reçoit la pétition de Leroux, 7 thermidor an II, IV, 868. — Rapporteur, IV, 909. — Rapporteur pour Jussieu et pour la pétition Hardouin, 19 thermidor an II, IV, 910 (et notes 5 et 6). — Demandes de Lepelletier, instituteur, IV, 935. — L'ouvrage de Mignard, « Essai sur la morale » lui est renvoyé, IV, 947. — Le Comité lui renvoie les demandes des professeurs de Tournon et du citoyen Blaux, député, 1er fructidor an II, IV, 954 (et note 7). — Il lui est renvoyé le manuscrit de Chalvet et les réclamations de Lagrange, 7 fructidor an II, IV, 974. — Membre du Comité. V, I, III, IV, IX. — Choisi pour présenter la division du travail du Comité, 18 fructidor an II, V, 5. — Membre de la section du Comité pour la morale publique, 21 fructidor an II, V, 13. — Cité, V, 69. — Cité, V, 111. — Sorti du Comité au milieu de brumaire an III, V, 207.

LINGER. — Pétition relative aux récompenses militaires, 5 pluviôse an II, III, 321 (et note 3).

LINNÉ. — Auteur des « Différentes Flores », IV, 172.

LINNÉE. — Cité, III, 202.

LINUS. — Cité, I, 663 (app. VII).

LIOTARD, de Grenoble. — Figure pour 1.500 livres sur la liste des gens de lettres présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée le 14 par la Convention, 384.

Liqueurs spiritueuses. — Moyen d'en extraire, de graines et de fruits sauvages, 9 germinal an II, IV, 47 (et note 8).

LISBONNE (Portugal). — Nommée, II, 857.

Liseau. — Nom de la maison de campagne de Payan du Moulin, dans la Drôme, IV, 203.

LISIEUX, Collège de. — Est compris dans l'Université de Paris, II, 301. — Projet d'instruction de ses professeurs, 21 prairial an II, IV, 609 (et note 8).

LISIEUX (Calvados). — Figure sur la liste des districts ayant écrit au Comité au sujet de leurs écoles, IV, XLII. — Ses écoles primaires, IV, 841 (et note 3). — Adresse à l'armée de Sambre et Meuse par sa société populaire, 7 thermidor an II, IV, 868. — Adresse de ses administrateurs, 21 thermidor an II, IV, 919 (et note 3). — Pétition de Moyaux, commune de son district, 27 thermidor an II, IV, 942. — Projet d'école secondaire IV, 948 (et note 2).

Litre. — Devient l'unité des mesures de capacité, V, 557.

LITTÉE (Janvier), député de la Martinique. — II, notice XCIX. — Cité, II, 474.

Littérature, Monuments de. — Le Comité doit prendre des mesures à l'égard de ceux qui se trouvent à Worms, à Spire ou à Mayence, III, 342 (ann. D).

Littérature française. — Un cours de cette matière fait partie du plan d'étude exposé au Comité le 20 messidor an III, I, 420.

Liturgie. — Les livres de liturgie jugés inutiles seront délivrés à la Commission d'agriculture et des arts, 22 pluviôse an III, V, 480.

LIVERNOIS. — Gardien du dépôt d'antiquités, de sculpture et de peinture de la maison de Nesles, V, 109. — Son traitement est fixé à 2.000 livres par an, V, 203, 204.

Livourne (Italie). — Jullien y débarqua à son retour d'Égypte, IV, 213.

Livre républicain pour les enfants des deux sexes. — Ce petit ouvrage est arrêté par le Comité, III, 254 (et note 1). — Le Comité en arrête la mention civique, 17 prairial an II, IV, 540 (et note 2).

Livres. — A vendre ou à garder dans les bibliothèques nationales, II, 795 à 799 (ann. B). — Il ne sera pas fait à la Convention de rapport sur leur commerce et leur exportation, 13 ventôse an II, III, 538 (et note 2). — Grégoire est invité à rédiger ses vues sur leur catalogue, IV, 8 (et note 2). — Ceux de la bibliothèque du citoyen Thierry font l'objet d'une notice renvoyée à la Commission des arts, 3 floréal an II, IV, 242 (et note 1). — Ceux de l'abbaye Saint-Germain des Prés ont été détruits par un incendie, IV, 1001 (et note 1).

Livres de la Bibliothèque nationale. — Projet de supprimer toutes les armoiries empreintes sur leur reliure, III, 402 à 408.

Livres élémentaires. — Projet de Lakanal les concernant, I, 492 (ann. B). — Figurent dans le plan de Daunou, I, 607. — Le Comité est chargé par le décret du 13 juin 1793 de choisir une commission qui s'occuperait d'un concours pour leur composition, II, LXII. — Le Comité doit en faire composer promptement, II, XLIV. — Le Comité a formé une liste de vingt quatre gens de lettres qui jugeront et détermineront ceux qui seront adoptés, 2 août 1793, II, 216, 298 (et note 2). — Liste des membres de la commission chargée de les examiner, 30 août 1793, II, 306, 307. — Un membre du Comité demande qu'on s'en occupe, 11 brumaire an II, II, 728 (et note 2). — Organisation de la Commission chargée de leur examen, III, XI. — Travail du Comité les concernant, III, LI, LII. — Sont demandés pour les enfants par la commune de Paris, III, 31 (et note 1), 32. — Les commissaires chargés de leurs programmes présenteront des vues sur les concours les concernant, III, 256 (et note 6). — Grégoire lit le programme qui doit en être proposé, 27 nivôse an II, III, 292 (et note 3). — Grégoire fait un rapport sur un concours à ouvrir à leur sujet, 29 nivôse an II, III, 299 (et note 3). — Rapport de Grégoire sur l'ouverture d'un concours, 3 pluviôse an II, III, 364 à 370. — Un concours est ouvert par décret de la Convention, 9 pluviôse an II, III, 371. — Le Comité ajourne le rapport à faire relativement au concours sur leur composition, 25 pluviôse an II, III, 460 (et note 3). — L'Annuaire du Cultivateur est jugé digne d'être mis parmi ceux, 30 pluviôse an II, III, 480 (ann. B). — Le Comité arrête de nommer deux commissaires chargés de recevoir tous les manuscrits de livres élémentaires proposés au concours, 13 ventôse an II, III, 536. — Des savants seront chargés de les composer, 23 ventôse an II, III, 563 (et note 4). — Villar et Lindet commissaires pour l'enregistrement des ouvrages envoyés pour leur concours, 19 prairial, an II, IV, IX. — Leur concours, IV, XXX, XXXI. — Jeanbon Saint-André en demande pour les jeunes marins, 9 germinal an II, IV, 41, 42 (et note 1). — Le Comité reçoit un catéchisme méthodique, social et national, 9 germinal an II, IV, 45 (et note 3). — Projet de décret et décret concernant leur examen, IV, 751, 753 (ann. B). — La commune d'Orly en fait la demande au Comité; elle est ajournée, 19 floréal an II, IV, 370 (et note 1). — Deux ouvrages sont renvoyés à leur concours, 21 messidor an II, IV, 768 (et notes 4 et 5). — Le « Catéchisme révolutionnaire » est renvoyé à leur concours, 21 thermidor an II, IV, 917 (et note 1). — Le Comité adopte le projet de règlement proposé par le jury de leur examen, 25 thermidor an II, IV, 934 (et note 3). — Leur rédaction, leurs auteurs, V, XXVI, XXXIV, XXXV, XXXVI. — Leur composition, V, 541 (et note 3). — Le jury nommé le 18 messidor an II, se présente au Comité le 26 germinal an III et demande à être complété, VI, XIII. — Le Comité reçoit une députation du jury des..., 26 germinal an III, VI, 82. — Le Comité arrête que ceux qui seront composés par les professeurs de l'École normale, seront adressés aux élèves de cette école, VI, 173. — Leur jury est admis au Comité et remet trois rapports, 18 thermidor an III, VI, 502. — Le Comité arrête que l'ouvrage de Freville sera envoyé à leur jury, 28 thermidor an III, VI, 544. — Le président du jury recommande un ouvrage de Framery qui sera utile aux progrès de l'art, 4 fructidor an III, VI, 569. — Rapport de Barailon sur ceux de la 3e classe envoyés au concours, 17 fructidor an III, VI, 634 (et note 1). — Lakanal fait un rapport à leur sujet, 19 fructidor an III, VI, 642. — Son jury présente au Comité le tableau des ouvrages jugés dignes d'être imprimés, 2 brumaire an IV, VI, 852. — De la nécessité de les répandre dans les écoles, VI, 897, 898 (app. III).

Livres imprimés. — Mémoire sur la Bibliothèque et sur leur département, IV, 150 (ann. C) à 161.

Livres licencieux. — Le Comité arrête que les bibliothèques n'en prêteront pas à la jeunesse, 28 messidor an III, VI, 425.

Livry (Calvados). — Demande de sa société populaire, 5 prairial an II, IV, 470 (et note 6).

LOAISEL TRÉOGATE. — Demande à être porté sur la liste des écrivains qui ont eu part aux bienfaits du gouvernement, 18 nivôse an III, V, 402. — Porté sur la liste du 6 pluviôse an III, V, 450. — Le Comité renvoie à Villar une note

contenant ses titres littéraires à des récompenses nationales, 20 messidor an III, VI, 397. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar, le 30 messidor an III, I, 432. — Figure sur la liste du 10 fructidor an III, VI, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor an III, VI, 629.

LOCHES (Indre-et-Loire). — Figure sur la liste des communes d'où il a été écrit au Comité au sujet des écoles primaires, IV, XLIV. — Sa société populaire expose les difficultés d'exécution de la loi du 29 frimaire, sur l'instruction primaire, 19 floréal an II, IV, 370. — Lettre de sa société populaire, 5 prairial an II, IV, 469 (et note 8). — Observations de sa société populaire sur l'organisation des écoles primaires, 25 messidor an II, IV, 795 (et note 1).

LOCHES, entrepreneur de travaux d'artillerie. — Demande du temps et une indemnité pour déménager d'un local destiné à l'École de Santé, 22 germinal an III, VI, 72.

LOCKE. — Cité, I, 253. — Cité par Jeanbon Saint-André dans son discours sur l'éducation nationale, I, 272. — II, 577. — III, 633 (app. V). — V. 156. — V. 303.

LOCKMANN, fabuliste. — Cité, V, 597.

LOCKROY (Édouard). — Cité, IV, 210 (note 3).

LOCLE, le (Suisse). — Un de ses habitants est félicité de son héroïsme, IV, 300 (ann. C).

LODÈVE (Hérault). — Une école centrale y sera placée, V, 614. — Sur la liste des communes où doivent être placées les écoles centrales, VI, 35.

LOFFICIAL. — Comme représentant, a pris part à la négociation avec la Vendée, V, 516. — Son rappel est décrété le 29 prairial an III, VI, 298.

Logarithmes. — Le travail de Prony les concernant sera terminé dans peu de jours, 26 germinal an III, VI, 85.

LOGER, commis. — Sur l'état de floréal an II, IV, 458. — Chargé des rédactions au secrétariat du Comité, IV, 777.

« *Logique* » (la). — Ouvrage de Port Royal, cité par Alexandre Deleyre, I, 668 (app. VII). — La distribution en sera faite aux élèves de l'École normale, 26 pluviôse an III, V, 491.

Logique (la). — Mentionnée dans le plan d'enseignement du collège du Mans, II, 617. — Le citoyen Pinglin, professeur en cette matière, demande un local convenable pour son cours, 28 pluviôse an III, V, 498.

Loi (la). — Prud'hon et Copia font hommage au Comité d'une gravure la représentant, 13 floréal an II, IV, 302 (et note 1).

« *Loi du 29 frimaire* » (la). — Brochure publiée en 1883 par Georges Pouchet, IV, XLIX.

Loi (la). — Nom proposé pour une rue, III, 343.

Loi, rue de la. — Réclamations des artistes transférés du théâtre national, dans cette rue, au Théâtre du faubourg Germain, 13 germinal an III, VI, 25. — Rapport sur le transfert des artistes de son théâtre, germinal an III, VI, 49, 50 (ann. A).

LOIRE, département. — L'arrêté du 28 ventôse place l'école centrale à Roanne, V, 614. — Une députation vient faire à la Convention le récit des atrocités commises dans ce département, 29 vendémiaire an IV, VI, 821.

LOIRE (Haute), département. — L'arrêté du 28 ventôse place l'École centrale au Puy, V, 614.

LOIR-ET-CHER, département. — A satisfait à l'envoi de l'état des établissements d'instruction ordonné le 8 mars 1793, II, 300, 301. — Ses collèges militaires sont à Pontlevoy et à Vendôme, II, 378. — Figure dans le tableau des départements où seront établies des écoles de sourds-muets, III, 520. — L'arrêté du 28 ventôse place l'École centrale à Blois, V, 614. — Sa députation sera entendue à la première séance du Comité sur le placement de l'école centrale, 10 germinal an III, VI, 17. — Son école centrale sera placée à Blois, 17 vendémiaire an III, VI, 34. — Desgranges a été nommé professeur de mathématiques à l'école centrale de Blois, 26 thermidor an III, VI, 538. — Les mesures et poids anciens de ce département seront comparés dans des tables, avec le nouveau système, 16 vendémiaire an III, VI, 747. — Son école centrale sera placée à Vendôme, VI, 814.

LOIRE-INFÉRIEURE, département de la. — Un plan d'enseignement est proposé par les professeurs de Nantes, I, 224. — Figure dans le tableau des départements où seront établies des écoles de sourds-muets, III, 520. — Arrêté de ses administrateurs sur l'organisation de l'instruction publique, germinal an II, IV, 96 (et note 6). — La lettre de ses administrateurs est renvoyée à la section de la bibliographie, 7 prairial an II, IV, 478. — Fête de l'Être-suprême dans la commune de Bourgneuf, 25 thermidor an II, IV, 935. — L'arrêté du 28 ventôse place l'école centrale à Nantes, V, 614.

LOIRET, département du. — Lettres à la Convention au sujet des victoires remportées par la raison dans ce département, II, LXXVIII. — Confirme une délibération de la municipalité de Saint-Germain, 9 octobre 1793, II, 653 (ann B). — Figure dans le tableau de la page 520, III. — Cours de dessin dans une de ses communes, IV, 841 et (note 5). — Lettre de son administrateur. Taboureau, qui annonce qu'il adresse à la Convention un manuscrit de sa composition, 12 frimaire an III, V, 274. — Cité, V, 541. — L'arrêté du 28 ventôse place l'école centrale à Orléans, V, 614. — Le procureur général syndic de ce département désigne le citoyen Digard, auteur du « Cours de pilotage », pour les récompenses nationales, 26 thermidor an III, VI, [illegible].

LOISY, élève à l'École normale. — Demande que

le traitement de professeur lui soit continué, 20 ventôse an III, V, 592.
LOMBARD, professeur de mathématiques. — La société populaire d'Auxonne annonce sa mort, 23 germinal an II, IV, 139. — Proposé pour professeur adjoint d'hygiène, pathologie, prophylactique à l'École de Santé de Strasbourg, 18 nivôse an III, V, 399.
Lombards, collège des. — Un extrait des délibérations du département de Paris du 27 octobre 1792, atteste que ses fondations sont propriété irlandaise, I, 309. — Walsh est son commissaire proviseur; il est autorisé à administrer les bourses de fondations irlandaises, I, 309, 318. — Les livres appartenant à son proviseur, Walsh, et mis en réserve au dépôt des Cordeliers, lui seront rendus, 8 prairial an III, VI, 235.
Lombards (section des). — Sa pétition pour l'instruction commune et forcée est renvoyée au Comité, 25 août 1793, II, 400 à 402. — Mentionnée, III, 587 (note 1). — Demande le placement de l'Institut des aveugles dans un immeuble que Grégoire est chargé de visiter, IV, L. — Sa demande d'un établissement pour l'éducation des aveugles, 7 prairial an II, IV, 477 (et note 4). — Défilera le 20 prairial an II, IV, 577. — Figure dans la liste des sections qui défileront le 20 prairial an II, IV, 581. — Citée, IV, 872 (Ann. B).
Lombards, rue des. — L'hospice des Catherinettes, dans cette rue, recevra l'Institut national des aveugles, VI, 160 (ann. A).
LOMET. — Sera adjoint à Dentzel, représentant en mission, 26 prairial an III, VI, 289, 292. — Une gravure offerte par lui est renvoyée au cabinet des estampes, 26 vendémiaire an IV, VI, 801.
LOMONT. — Membre suppléant du Comité, V, IV. — Nommé suppléant au Comité, le 17 brumaire an III, V, 207. — VI, 179.
LOMONT, représentant. — Décrété d'arrestation 30 vendémiaire an IV, VI, 830.
LONDRES, Angleterre. — Nommée, II, 857. — Citée, VI, 322. — Son bureau des longitudes est composé au moins de dix-huit membres, VI, 325.
LONG (John). — Traduction de son ouvrage, IV, 942 (note 3).
LONGCHAMP, district de. — Demande de ses administrateurs, 5 prairial an II, IV, 469.
Longitudes, bureau des. — Voir : *Bureau*.
LONGWY (district de). — Cité, III, 313.
LONQUEUIL (Louis), député d'Eure-et-Loir. — Notice, III, CXXIV. — Est sur la liste des membres à adjoindre au Comité d'I.P., III, 466.
LONS-LE-SAUNIER (Jura). — Sa société populaire mentionnée, IV, 930 (note 1).
LOOS, district de Lille. — Lettre chinoise trouvée dans les papiers de l'abbaye de cette ville, V, 187.
LORENZO. — Son invention présentée au Comité de salut public, 7 floréal an II, IV, 286.
LORIENT (Morbihan). — Une école de marine gratuite est projetée dans cette ville, I, 552, 553. — Ses magasins mentionnés, III, 434. — Traits héroïques signalés par sa société populaire, 17 messidor an II, IV, 749 (note 9), 753 (ann. A). — Félicitations de sa société populaire aux Armées de la République, 1er fructidor an II, IV, 956 (et note 9). — Le Comité autorise Grégoire à écrire aux représentants du peuple près de ce port, 20 messidor an III, VI, 399.
LORIN. — Présente la déclaration des droits de l'homme en caractères sténographiques, 15 nivôse an II, III, 235.
LORRAINE, Conseil de. — Ses minutes, déposées rue Hautefeuille, seront déplacées avant le 1er janvier 1794, I, 307.
LORRAINE allemande. — La Meurthe est composée de communes de cette province et d'Alsace, III, 359.
LORTA. — Dans le projet de Quatremère pour le Panthéon, le bas-relief représentant la Liberté lui était confié, III, 6. — Lauréat d'un concours pour la figure colossale du Peuple, IV, 257 (ann. B).
LORTIE. — Couplets à l'Être Suprême, 3 thermidor an II, IV, 840 (et note 1), 984.
LOS RIOS, libraire. — Offre par lettre du 18 germinal de faire l'inventaire de diverses bibliothèques de Lyon, IV, 315 (note 3).
LOSTIN. — Mentionné, IV, 654 (note 3). — Rend compte des mesures qu'il a prises et offre sa collection de physique, 15 messidor an II, IV, 738, (note 4). — Lettre relative à ses opérations bibliographiques, 29 messidor an II, IV, 821.
LOT (département du). — Bo y est envoyé en mission, II, XII. — A satisfait à l'envoi de l'état des établissements d'instruction ordonné le 8 mars 1793, II, 300, 301. — Figure dans le tableau des départements où seront établies des écoles de sourds-muets, III, 520. — L'arrêté du 28 ventôse place l'école centrale à Cahors, V, 614. — Le résultat de quelques recherches minéralogiques faites dans ce département est remis au Comité, 20 thermidor an III, VI, 516.
LOT-ET-GARONNE, département. — Mentionné, II, 461. — Figure dans le tableau des départements où seront établies des écoles de sourds-muets, III, 520. — Le citoyen Holley, de ce département, a inventé une pendule décimalisée, IV, 845 (et note 2). — L'arrêté du 28 ventôse place l'école centrale à Agen, V, 614. — Le résultat de quelques recherches minéralogiques faites dans ce département est remis au Comité, 20 thermidor an III, VI, 516.
Loterie de l'école militaire. — Concédée pour trente ans par le gouvernement, en 1757, à l'École militaire, I, 322.
Loteries. — Deux commissaires sont nommés pour

faire un rapport contre elles, 7 novembre 1792, I, 43. — Un rapport sur les lois qui les concernent est rappelé à la Convention, 24 décembre 1792, I, 248. — Projet sur leur suppression, II, 835 (note 4), 860.
LOUCHET. — Cité, V, 224. — Son discours du 26 vendémiaire an IV, VI, 805, 806.
Loudéac, district de. — Figure sur la liste de la p. 893, t. VI, (app. III).
Loudun, district de. — Figure sur la liste de la p. 894, t. VI (app. III).
Louhans (Saône-et-Loire). — Sa société populaire demande un décret qui proscrive tous les prêtres, IV, LIII (note 1). — 17 germinal an II, IV, 98 (et note 6). — Un professeur de son district demande la continuation de son traitement, 20 ventôse an III, V, 592.
LOUIN (Jean-Dominique). — Sa nomination en qualité d'élève à l'école de santé de Montpellier est déclarée nulle, 26 germinal an III, VI, 84.
LOUIS (Jean-Antoine), député du Bas-Rhin. — II, notice XCIX.
LOUIS. — Une pétition envoyée à la Convention demande qu'à ce nom soit substitué celui de Montagnard, II, 533.
LOUIS. — Membre du Bureau de consultations des arts et métiers, IV, 265, 266, 267 (ann. D).
LOUIS, architecte. — Construit le Théâtre national en 1793, IV, 718 (note 5).
LOUIS (du Bas-Rhin). — Signe l'ordre d'arrestation de Thomas Paine et d'Anacharsis Cloots, 7 nivôse an II, III, 83 (ann. B). — Signe la mise en liberté de Fourcade, IV, 897. — Cité, VI, 8, 241.
LOUIS BLANC. — Cité, IV, 604, 605 (note 1).
LOUIS XI. — Mentionné, IV, 153; V, 552. — Sa bibliothèque citée, VI, 359.
LOUIS XII. — Réunit la bibliothèque du Louvre à celle de Blois et à celles de Visconti et des Sforce, VI, 359
LOUIS XIII — Cité, VI, 359. — Nommé dans le discours de Jeanbon Saint-André, I, 278.
LOUIS XIV. — Nommé dans le discours de Jeanbon Saint-André, I, 278. — Son nom figure sur le plan de Deleyre, I, 658 (app. VII). — II, 151 (ann. A), 225, 252; II, 718 (ann. A). — III, 124, 149. — Son œuvre relativement à la Bibliothèque nationale, IV, 150 (ann. C). — V, 104. — V, 343, 347. — V, 382. — V, 381. — VI, 326. — Encouragea la gravure, VI, 360.
LOUIS XV. — Le Collège de France s'est perfectionné sous son règne, I, 204. — Son nom figure dans une note de Cassini, II, 225. — Dans un mémoire de l'Académie de chirurgie, II, 308. — Son médecin, Piot, avait demandé un emplacement national pour y donner des cours gratuits, III, 139 (et note 4). — VI, 326.
LOUIS XVI. — Le débat sur l'instruction publique est repris à la Convention le jour de son exécution, I, 299. — Son nom figure dans une note de Cassini, II, 225. — L'arbre de la liberté planté par lui dans le jardin des Tuileries, III, 335 (et note 1). — L'anniversaire de son exécution sera célébré chaque année suivant un décret rendu le 2 pluviôse à la suite d'une pétition des Jacobins, III, 557 (note 1). — Cité, IV, 497 (note 1). — Baudrais destitué pour avoir dit qu'il n'aurait pas condamné ce roi à mort, IV, 553. — Cité, V, 69. — Tragédie ainsi intitulée, V, 392.
LOUIS XVII. — Son médecin, Desault, meurt brusquement le 13 prairial, VI, 380 (note 1).
Louis le Grand (Collège). — I, 434, 501 (ann. B). — L'École des Jeunes de langues y est placée, IV, 167. — Un institut y sera placé, IV, 629 (note 1).
Lourdes (Hautes-Pyrénées). — Inauguration d'un temple à la Raison, IV, 617 (et note 2).
LOUSTALLOT (Élysée). — Notice, III, CXXIV. — Un article sur lui est lu dans le premier numéro de la Feuille morale, 13 frimaire an II, III, 64.
Louvain (Belgique). — Citée dans la lettre de Le Blond, V, 433.
Louveciennes. — Objets de sciences et d'arts s'y trouvant, IV, 47. — Renseignements sur..., IV, 171. — Maison de la Dubarry, VI, 503 (et note 1).
LOUVET (M.-L.), auteur de la « Nouvelle biographie générale », IV, 212.
LOUVET (du Loiret). — Rentre à la Convention à la suite du décret du 18 ventôse an III, V, 588. — Reprend la parole à la Convention le 21 ventôse an III, V, 598. — Cité, VI, 7. — Élu membre de la Commission des Onze, 4 floréal an III, VI, 128. — Cité VI, 157. — Désigné par la Convention pour prononcer l'oraison funèbre de Féraud, 14 prairial an III, VI, 227 (note 2), 236, 246 (ann. A). — Cité, VI, 321. — Lit à la Convention la demande de secours de Baptiste Trocquart qui a donné asile, à Saint-Émilion, à Petion, Buzot et Barbaroux, 21 messidor an III, VI, 405. — Insulté ainsi que sa femme dans sa maison du Palais-Royal, le 29 messidor an III, I, 435 (et note 1). — Cité, VI, 520. — Parle contre le projet de jury constitutionnaire de Sieyès, 24 thermidor an III, VI, 526. — Soutient le projet de la Commission des Onze, le 3 fructidor an III, VI, 572. — Écrit une lettre au Comité pour demander que l'ancien curé Pomerol et sa nièce soient proposés pour des récompenses nationales, 15 fructidor an III, VI, 618. — A la Convention appuie Fréron qui propose un décret contre les traitres de Toulon; sa proposition est votée, 19 fructidor an III, VI, 643.
LOUVIERS (Charles de). — Le Comité reçoit du département de Paris une lettre originale de Charles IX à ce personnage, III, 539 (et notes 2, 3, 4), 542, 543 (et notes).
Louviers (Eure). — Figure sur la liste des communes d'où il a été écrit au Comité au sujet

des écoles primaires, IV, XLIV. — Demande de l'instituteur de Pitres de surseoir à la vente du presbytère, 19 floréal an II, IV, 372. — Organisation de ses écoles primaires, 15 messidor an II, IV, 741.

LOUVOIS (Rue de). — Représentation donnée sur son théâtre, V, 20.

LOUVOIS (Abbé de), bibliothécaire. — Se proposait de transporter la Bibliothèque nationale dans la grande galerie du Louvre, VI, 360. — Accroît la Bibliothèque nationale, VI, 360.

LOUVRE (Palais du). — L'Imprimerie nationale exécutive y succède à l'ancienne Imprimerie royale, I, 302. — Le Muséum des Arts y est établi, I, 311, 312. — Un dépôt d'archives y est institué par décret du 12 brumaire an II, I, 166, 305 à 307. — Le citoyen Berthoud, auteur des horloges marines, y réclame un logement, I, 452, 453. — Le dépôt d'archives qui y est établi devra être transporté dans une maison nationale pour laisser la place aux artistes et gens de lettres, I, 453. — Les objets proposés au concours pour les prix d'architecture, de sculpture et de peinture y seront exposés pendant cinq jours, II, 669 (ann. C). — Dans sa cour un catafalque fut élevé pour exposer le tableau de « Marat mort assassiné », II, 840 (et note 5). — Ses galeries sont affectées au Muséum national des Beaux-Arts, II, LXXII. — La Commission des monuments y a fait transporter les plus remarquables œuvres d'art qu'elle a recueillies, II, LXXII. — La Convention décrète que le Muséum y sera ouvert le 10 août 1793, II, 147, 150 (ann. A) à 155. — Sergent est le principal organisateur de son musée, II, LXIII. — Demande du conventionnel Sergent, concernant le musée, II, LXIII, 147 (et note 1). — Les ouvrages d'art présentés aux concours seront exposés dans ses salles, II, LXIV. — Son organisation est liée à la question de la suppression des académies. — II, LXXII. — Un membre du Comité propose d'y transporter le bureau de bibliographie, juillet 1793, II, 87, 136. — Le sculpteur Desenne demande d'y être logé, II, 357 (ann. B), 363. — Heurtier est l'inspecteur de ses bâtiments, II, 387 (et note 2). — Les œuvres des artistes qui concourent pour les prix de peinture, sculpture et architecture y seront exposées, II, 635 (note 5). — Il s'y trouve encore dans la salle de la Commission des monuments des exemplaires de livres armoriés, selon un avis de ladite Commission, II, 654, 655. — L'horloge de Janvier, aux Menus, y sera transférée, après avoir été décimalisée, 19 pluviôse an II, III, 429, 469. — Un logement y est demandé par le peintre Ducreux, 27 pluviôse an II, III, 469, 483. — Le Comité arrête que l'« Annuaire du cultivateur » y sera imprimé, 1er ventôse an II, III, 477 (et note 5). — Détails sur l'imprimerie qui y fonctionne, IV, LVIII. — Son école de peinture et de sculpture comptait en frimaire an III quatre-vingt-un élèves, IV, 165 (ann. G). — Des coins de médailles et de pièces de monnaie y sont conservés, IV, 197. — Le Comité de salut public arrête qu'on élèvera une galerie parallèle au Muséum de peinture et de sculpture, IV, 249 (et note 1). — L'« Annuaire du Cultivateur » y sera imprimé, IV, 627 (et note 4). — Projet de décret pour y transporter la Bibliothèque nationale, 18 fructidor an II, V, 5. — Ducreux demande d'y être logé, 30 fructidor an II, V, 52. — La citoyenne Delestre, artiste, en a été délogée, 16 brumaire an III, V, 202, 203. — Projet de composition d'un jury pour juger les ouvrages qui y sont déposés, 24 brumaire an III, V, 218. — Les concurrents en peinture, sculpture, architecture s'y réuniront le 20 frimaire an III, pour former un jury, V, 259. — Selon le vœu du Comité serait consacré au logement des artistes, V, 317. — Les plans généraux et particuliers de la ville de Paris devront y être portés, 28 frimaire an III, V, 332. — Inquiétudes des artistes qui y sont logés, 18 nivôse an III, V, 400, 401. — L'architecte Vaudoyer y demande un logement, 18 nivôse an III, V, 402. — Le Comité arrête qu'il n'y sera pas donné de concert, 20 nivôse an III, V, 408. — La Commission des poids et mesures doit évacuer l'emplacement qu'elle y occupe, 14 ventôse an III, V, 574 (ann. B.). — Renseignements à prendre sur le logement qu'y a obtenu Milet-Mureau, 24 ventôse an III, V, 601. — Le projet de mettre la galerie en état de recevoir des tableaux est présenté au Comité, VI, XXXVIII. — Projet de l'abbé de Louvois d'y transporter la Bibliothèque nationale, I, 360. — Les objets de peinture et sculpture provenant des pays conquis y seront placés, 20 floréal an III, VI, 189. — Mesures à prendre au sujet de son dépôt d'Archives, des travaux de la galerie du Muséum, de l'éclairage de cette galerie, VI, XXXVIII. — David, privé de l'atelier dont il y avait la jouissance, demande un local élevé pour continuer à peindre le « Serment du Jeu de Paume », VI, XLIV. — Six peintres exposent au Comité qu'ils ne peuvent jouir du local qui leur a été accordé dans ce palais, 30 germinal an III, VI, 109. — Un arrêté des Comités de salut public, sûreté générale, finances et instruction publique, réunis, y place la Bourse, VI, 225. — Berthoud, artiste horloger, pourrait y avoir son logement et un atelier, VI, 325. — Sa bibliothèque est réunie à celle de Blois par Louis XII, VI, 359. — Le cabinet des médailles qui y était fut réuni à la Bibliothèque nationale, 1666, VI, 360. — Le Comité attend le rapport sur le placement du Muséum des antiques dans ce palais, VI, 381. — Le Comité entend le rapport

sur la demande de Restout qui demande à y être logé, 12 messidor an III, VI, 382. — Blondin, professeur de langues, y demande un logement et une salle d'exercices, 6 thermidor an III, VI, 453. — On devra en faire sortir le dépôt d'archives du citoyen Chéret et celui du citoyen Mallet à cause des dangers de ce voisinage pour le Muséum des arts, 26 fructidor an III, VI, 676.

LOUZARDI (Bernard). — Au nombre des propriétaires d'animaux transportés au Muséum, II, 821. — Sollicite le payement d'animaux transportés au Muséum, 25 thermidor an II, IV, 932 (et notes 4 et 5), 939.

LOWTH, évêque. — Garat propose de faire traduire en français sa grammaire, 4 brumaire an III, V, 169.

Loyauté (La). — Citée dans les vertus que la République honore, II, 501.

LOYER (Jacques). — Sa pétition pour obtenir une pension, 22 août 1793, II, 334, 335.

LOYSEL (Pierre). — député de l'Aisne. II, notice XCIX. — Cité, II, 332, 334, 337, 338, 341. — Confère avec Arbogast au sujet de l'exécution des cadils par les verreries, novembre 1793, II, 815. — Fait adopter trois décrets réglant la question monétaire, 28 thermidor an III, VI, 547, 548. — Présente à la Convention un décret sur la fabrication des monnaies, VI, 785.

LOZÈRE, département. — Les moyens d'éducation des enfants de ses pasteurs, II, 410. — Saint-Martin de Boubeaux, de ce département, demande à changer son nom, 21 germinal an II, IV, 115. — La commune de Saint-Étienne demande à s'appeler Val-Libre, 5 floréal an II, IV, 270. — L'arrêté du 28 ventôse place l'école centrale à Mende, V, 614.

LOZIN, professeur de sténographie. — Demande à être employé dans les bureaux de la Convention, 28 vendémiaire an IV, VI, 814, 857.

LUBERSAC. — Le Comité entend la réclamation du citoyen David, de cette commune, 20 messidor an III, VI, 397.

LUBIN (J.). — Notice, III, CXXIV. — Fait passer au Comité les projets de Vinçard, 23 germinal an II, IV, 142 (et note 1). — Cité, IV, 851 (et note 2).

LUC, naturaliste. — Sa demande, 11 prairial an II, IV, 508 (n° 3065).

LUCAIN. — Cité, V, 382.

LUCAN. — Son discours à Is-sur-Tille, 11 floréal an II, IV, 294.

LUCAS. — Dans le projet de Quatremère pour le Panthéon, le bas-relief représentant l'Égalité lui était confié, III, 5 (ann. B).

LUCAS (Antoine). — Demande une place de bibliothécaire, 5 germinal an II, IV, 21.

LUCAS (Jean-François). — Huissier concierge au muséum, IV, 406. — Sera porté sur la 3e classe des récompenses nationales, 16 fructidor an III, VI, 619. — Annonce qu'il vient d'ouvrir un muséum des arts à Toulouse, 16 fructidor, an III, VI, 622. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor an III, VI, 629.

LUCE (Jean-Charles-Julien), auteur dramatique. — Figure pour 1.500 livres sur la liste des gens de lettres présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée le 14 par la Convention, 384. — Pétition en sa faveur, 4 brumaire an III, V, 168. — Figure sur la liste présentée au Comité le 4 thermidor an III, I, 448.

LUCERNE (Suisse), république de. — Son chancelier Pfyffer est l'auteur d'une traduction d'un ouvrage de Heydenreich, VI, XLIII.

LUCHET, (DE). — Nommé dans le discours sur Mirabeau, 5 frimaire an II, II, 844.

LUCIEN. — Ses Œuvres, traduites par Massieu sont offertes au Comité par celui-ci, 20 février 1793, I, 347.

LUCIENNE (Louveciennes). — Papiers de la Conspiration du Barry à y rechercher, III, 593 (et note 4).

LUÇON. — Les réclamations relatives à son collège seront examinées par Roux, 6 novembre 1792, I, 42. — Le 7 novembre, Romme présente un projet de décret relatif à ce sujet, I, 43. — Le décret du 13 novembre conserve à son collège ses revenus; la municipalité remercie la Convention, I, 44. — Mis pour Montluçon, IV, 543 (et note 6). — Une école centrale y sera placée, V, 614. — Sur la liste des communes où doivent être placées les écoles centrales, VI, 36. — Son député, Gaudin fait un rapport sur les congrégations religieuses, VI, 881 (app. I).

LUCOTTE. — Commissaire de la section de l'Observatoire, II, 487. — Demande à concourir pour être professeur d'architecture, 28 septembre 1793, II, 513 (et note 4). — Membre du Bureau de consultation des arts et métiers, IV, 265, 266, 267 (ann. D).

LUCRÈCE. — Mentionné dans le discours de Michel Edme Petit, II, 542.

LUDOT, représentant. — Son projet de transférer l'école vétérinaire d'Alfort dans un local voisin du Muséum, V, 278 (note 1).

LULIER, procureur syndic du département de Paris. — Sa lettre aux sections, 13 septembre 1793, II, 405.

LULLY, compositeur de musique. — Sa musique citée, IV, 152.

Lune (la). — Son âge se trouvera avec la plus grande facilité dans le nouveau calendrier, II, 448, 884.

LUNEAU DE BOISJOLIN. — Cité, III, 396 (ann. C).

LUNÉVILLE (Meurthe-et-Moselle). — La statistique détaillée de ses écoles a été faite au printemps de l'an II, IV, XLV, XLVII.

LUNOS, homme de lettres. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar, le 30 messidor an III, I, 432.

Lure (Haute-Saône). — Sa société populaire annonce qu'elle a adopté le canonnier Chéret, 17 germinal an II, IV, 98 (et note 5).
LUSSAUT, architecte. — Sera chargé d'un cours au Lycée des Arts, à partir du 15 avril 1793, I, 470. — Membre du directoire du Lycée des Arts et du jury du concours de peinture, sculpture et architecture, II, 429, 829, 831.
Luxembourg, Palais du. — Mis à la disposition de la Commission d'instruction publique, IV, 193, 217 (ann. H). — Tableaux de Rubens à y restaurer, 3 fructidor an II, IV, 694 (et note 2). — Travaux à y faire pour y placer les arts et métiers et une bibliothèque nationale, V, LIV. — Le Comité arrête que les plans de travaux à y faire seront renvoyés à la Commission des travaux publics, 8 ventôse an III, V, 537. — Un devis des dépenses à faire pour les réparations de ce bâtiment doit être fait, 4 messidor an III, VI, 317. — La Convention décrète que le Directoire exécutif y siégera, 16 fructidor an III, VI, 624.
Luxembourg (Prison du). — Beyerlé y est détenu, germinal an II, IV, 75 (et note 6). — Cousin y est détenu, germinal an II, IV, 80 (et note 5). — Combis y est détenu, IV, 518, 519 (et note 1). — Lettre de David qui y est détenu, demandant de retourner à son atelier, V, 250 (note 1).
Luxeuil (Haute-Saône). — Figure sur la liste des districts ayant écrit au Comité au sujet de leurs écoles, IV, XLII. — Arrêté de son district sur l'organisation des écoles primaires, 19 prairial an II, IV, 556.
Luzerne (Vallée de). — Citée, II, 624 (ann. B).
Luzy (Nièvre). — Cité, III, 607 (ann. C).
Lybie. — Son lotus est mentionné, IV, 172.
Lycée des Arts. — Lecture d'une pétition le concernant, 25 mai 1793, I, 468, 470 (ann. B). — Présente une pétition à la Convention le 21 juillet 1793, II, 424 (n. 2), 428 à 430. — Demande des secours au ministre, 26 septembre 1793, II, 489 (n. 1). — Fourcroy rapporteur de sa pétition, 15 brumaire an II, II, 748. — Demande la nomination d'une commission chargée de recueillir à Lyon toutes les machines d'arts et métiers, 15 brumaire an II, II, 750. — Présente au Comité deux inventions, 5 frimaire an II, III, 11, 27, 28, 41, 45. — Adresse des exemplaires de son programme au Comité d'I. P., 19 frimaire an II, III, 87. — Demande au Comité l'envoi à Lyon de commissaires chargés de veiller à la conservation des métiers, 7 nivôse an II, III, 214, 218 (ann. A). — Demande de subvention en sa faveur, 9 nivôse an II, III, 225 (n. 3). — Les membres du Comité sont invités à sa onzième séance publique destinée à célébrer la prise de Toulon, 9 nivôse an II, III, 225. — Le rapport de Leblanc relatif à un moyen de teindre les étoffes lui est adressé, III, 267 (n. 9). — Sa pétition sur les récompenses à étendre à tous les arts, III, 443 (note 2), 450 (ann. E). — Invite le Comité à assister à ses séances, IV, LX, 45 (et n. 2). — Le Comité reçoit 24 exemplaires d'un rapport qui y a été fait sur l'instrument inventé par Haupoix, floréal an II, IV, 304 (et n. 5). — Décerna une couronne à Lavoisier et envoya une députation lui remettre à la Conciergerie le 17 floréal an II, IV, 383 (et n. 2). — On puisera dans les mémoires et les rapports de cet établissement pour améliorer l'organisation du Conservatoire des arts et métiers, IV, 838 (ann. A). — Résultats de ses séances, 3 thermidor an II, IV, 839 (et n. 1). — Compte rendu de son organisation, 8 vendémiaire an III, V, 102. — Ses élèves pourront assister à la fête de J.-J. Rousseau, 16 vendémiaire an III, V, 119. — Rapport sur l'industrie du verre filé et l'ouvrage de Le Rat, 22 vendémiaire an III, V, 125. — Expose son dénuement, 6 brumaire an III, V, 175, 176. — Demande au Comité des secours indispensables à sa conservation, 12 brumaire an III, V, 194. — Envoie une députation au Comité, 24 nivôse an III, V, 419 (et n. 1). — Ses réclamations sont renvoyées à la 2e section du Comité, 24 pluviôse an III, V, 488. — Son directeur offre au Comité deux exemplaires de l'Annuaire pour l'an 3e de la République, 8 germinal an III, VI, 12. — Le Comité applaudit à son zèle, 2 messidor an III, VI, 313. — Le Comité est invité en son nom à éclairer cette administration dans sa marche, VI, 504. — Desaudray soumet au Comité les observations concernant sa conservation, 30 fructidor an III, VI, 685, 692. — Lakanal demande pour lui, à la Convention, une somme de cent mille livres, 18 septembre 1795, VI, 692. — Son professeur de sténographie sollicite un emploi, 8 vendémiaire an IV, VI, 740. — Sa pétition du 28 vendémiaire an IV, VI, 814. — Son administrateur soumet trois demandes au Comité, 3 brumaire an IV, VI, 855.
Lycée républicain. — Le lycée de la rue de Valois prend ce nom en brumaire an II, II, 489 (n. 1). — — Cité, III, 377. — Rapport et arrêté le concernant, brumaire an III, V, 164 (et n. 4). — Ses demandes sont présentées par la Commission exécutive, 4 brumaire an III, V, 169. — Invite le Comité à assister à l'ouverture de ses séances, V, 361. — Ses cours d'arts et métiers, V, 543. — Une lettre de ses administrateurs demande de l'huile à brûler, du bois, du charbon, de la chandelle, qui sont nécessaires aux expériences de physique et de chimie, 2 brumaire an IV, VI, 856.
Lycée de la rue de Valois. — Demande des secours au ministre, 26 septembre 1793, II, 489 (n. 1).
Lycées. — Rapport de Romme sur leur organisation, 20 décembre 1792, I, 212 à 214. — Ils entrent dans les projets de décrets présentés

à la Convention, I, 250, 292, 293, 512. — Le Comité arrête qu'il ne sera rien prononcé sur les mémoires qui lui sont remis avant que la Convention ait statué sur l'établissement des instituts et des lycées, 6 février 1793, I, 315. — Carra propose d'en faire un du Palais de Versailles, 8 juillet 1793, I, 453 (ann. D). — Projet de Lakanal les concernant, I, 512 (ann. B). — Le plan de Daunou les écarte, I, 603. — Nom donné aux instituts, 26 juillet 1793, II, XIX. — Les cours du 3e degré d'instruction y seront faits, d'après le plan Lepeletier, II, 55, 119, 120. — Un projet de décret en comprend un par arrondissement de 250.000 âmes, II, 123. — Un projet de décret propose un lycée central établi au château de Versailles, II, 125, 126. — Leur organisation d'après les plans de Condorcet, de Lepeletier, II, 397 à 400, (ann. A). — Celui qui est demandé pour Paris, est un établissement d'enseignement supérieur, une université, ainsi que dans le plan de Condorcet, II, 407, 408. — Demandés par le département de Paris dans la pétition de septembre 1793, II, 410 à 417. — D'après le projet de décret de Petit, il en sera établi un à Paris, II, 559. — Mentionnés, III, 97. — Dans le projet de Bancal, V, XXIX. — Leur organisation, V, 262.

LYCURGUE. — Cité par Grégoire, II, 173, 681; III, 419.

LYON (Rhône). — Un de ses collèges est organisé sur le modèle des instituts, I, 216. — Organisation de ses deux collèges : la Trinité et Notre-Dame, I, 221 (et n. 1), 222, 223, 224. — Rapport sur la vente de domaines appartenant à ses collèges, 16 février 1793, I, 333 (ann. C) [et n. 2, 3, 4]. — Lettre relative à une pétition sur la nécessité d'acquitter les dépenses de l'école vétérinaire de cette ville, I, 461. — D'après un projet de décret, il y sera établi une école gratuite dans l'art de guérir, I, 552. — Serait désignée par l'embouchure de la Saône dans le Rhône dans le plan d'instruction publique de Raffron, I, 657 (app. VI). — Son jardin cité, II, 474 (ann. A). — Est aux mains des royalistes, juillet-août 1793, II, XXXVIII. — Fouché y applique ses principes, II, LXXIV. — Le Corse Buonarroti y est arrêté par les insurgés lyonnais, juillet 1793, II, 34. — L'Administration de ses collèges, I, XXXVI, 221, 222, 223, 224, 333, 334. — Pétition de Brijon, instituteur de cette ville, 12 septembre 1793, II, 396 (et n, 2). — Il y sera formé un établissement d'enseignement d'histoire naturelle, d'après le mémoire de Vicq d'Azyr, II, 574. — Décret ordonnant que cette ville serait détruite, 21e jour du premier mois an II, III, 11, 12 (n. 2). — Trois de ses députés portent à la Convention les cendres et le buste de Chalier, assassiné juridiquement par les fédéralistes et les contre-révolutionnaires, 1er nivôse an II, III, 208 (et n. 2), 393 (et n. 5), 408 (ann. D). — La conservation des monuments et machines y existant est demandée au Comité, III, 11, 12, 214, 215 (n. 1). — Domergue y a publié le « Journal de la langue française », III, 561 (n. 2). — Ses collèges réorganisés dans un esprit nouveau, IV, XXXVIII. — Instruction relative aux livres des bibliothèques de ses couvents, de ses émigrés, de ses rebelles, 1er germinal an II, IV, 4. — Un commissaire de son district, Carret, demande la médaille décrétée le 20 août, 3 germinal an II, IV, 19 (et n. 2). — Son école vétérinaire existait en l'an II, IV, 166 (ann. F). — Turenne, fils d'un négociant est détenu comme suspect, 11 prairial an II, IV, 503 (et n. 5). — L'examen des épreuves de la carte du siège de la ville est renvoyé à Grégoire, 17 prairial an II, IV, 547. — Gilibert, maire de Lyon, pendant quelques jours en 1793, IV, 686 (n. 1). — La Convention décrète qu'elle reprend son nom, 16 vendémiaire an III, V, 121. — Cité, V, 194. — Deux représentants arrêtés pour avoir pris part à son Congrès insurrectionnel, V, 293. — Clerc et Michallet soumettent leurs idées pour y établir une école de dessin pour les étoffes, 2 nivôse an III, V, 357. — Une école centrale y sera placée, V, 614. — Une école de sciences politiques doit y être établie, VI, XXIII. — Chénier fait un tableau des attentats commis dans cette ville, VI, XXX. — Sur la liste des communes où doivent être placées les écoles centrales, VI, 36. — Une école d'économie rurale vétérinaire y sera installée, VI, 113. — La Convention apprend que les contre-révolutionnaires ont, le 15 floréal, égorgé dans les prisons des républicains détenus, 20 floréal an III, VI, 192. — Leclerc, dessinateur de cette ville, est proposé pour être récompensé par la nation, VI, 330. — Ses massacres évoqués, VI, 333. — Un rapport sur deux globes transférés dans cette ville est remis au Comité, 18 messidor an III, VI, 390. — Son maire comparaît à la barre de la Convention, 25 messidor an III, VI, 410. — Des représentants du peuple y avaient fait transférer deux globes destinés au district de Vienne, 5 fructidor an III, VI, 573. — Le décret y instituant une école d'économie rurale vétérinaire a été rendu le 2 floréal an III, VI, 632 (n. 3). — Le Comité arrête qu'il y aura une École de sciences politiques dans cette ville, 7 vendémiaire an IV, VI, 732.

Lyonnais. — Une députation d'entre eux accuse Collot d'Herbois et est admise aux honneurs de la séance, 17 pluviôse an III, V, 586.

LYONNOIS (Jacques). — Pétition, 15 messidor an II, IV, 744.

Lys des jardins. — Proposition de les arracher comme signes représentatifs de la royauté, IV, 371 (et n. 8).

M

M... (Le citoyen); de la section du Muséum. — Offre un ouvrage intitulé *Les Droits de l'homme et du citoyen mis en vers français,* 21 pluviôse an II, III, 440.

MABILAIS (LA). — Voir LA MABILAIS.

MABILE. — Nommé suppléant du jury des horloges par décret du 4 fructidor an II, IV, 951.

MABLY (L'abbé BONNOT DE). — Le Comité arrête que l'inspecteur fera l'emplette d'une édition complète des œuvres de Mably pour être placée dans la bibliothèque en formation à l'usage des différents comités, 1er ventôse an II, III, 477. — Un mémoire de Barrois aîné, libraire, pour fourniture de deux exemplaires des œuvres de Mably, est renvoyé à Villar, 1er thermidor, 835; le Comité arrête que ce mémoire sera payé, 7 fructidor, 970. — Massieu est chargé de rechercher les manuscrits de Mably, 20 brumaire an III, V, 208. — Les exécuteurs testamentaires de Mably font hommage à la C. N., le 21 prairial, de la nouvelle édition de ses œuvres complètes, et demandent pour lui les honneurs du Panthéon; Dusaulx transforme la demande en motion; elle est renvoyée aux Comités de S. P., de législation et d'I. P., VI, 278 (et note 3). — Le 10 messidor, Guyemar demande que le *Bulletin* insère quotidiennement quelques citations des grands écrivains qui ont professé la doctrine républicaine, entre autres Mably : renvoyé au Comité, 377-378. — Arrêté que l'ex. de Mably, papier vélin, qui se trouve à la bibliothèque du Comité, sera remis à la B. N. contre un exemplaire sur papier commun, 10 messidor, 377. — Arnoux et Mousnier, exécuteurs testamentaires de Mably, veulent entreprendre une édition de Condillac, son frère, et demandent à présenter leurs vues au Comité; ils seront admis à la première séance, 6 vendémiaire an IV, 722. — Arnoux se présente, et réclame un exemplaire des ouvrages de Condillac, annoté par l'auteur, qui se trouve sous scellés chez l'huissier-priseur Commendeur : le Comité passe à l'ordre du jour, cette réclamation devant être portée devant les tribunaux, 10 vendémiaire, 744. — Le 23 floréal, Bénézech, ministre de l'intérieur, invite l'huissier Commendeur à remettre à la direction générale de l'instruction publique la caisse renfermant les livres et manuscrits de Condillac; le procès-verbal de levée des scellés est daté du 22 prairial an IV : les œuvres de Condillac, éditées par Arnoux et Mousnier en vingt-trois volumes, ont paru en l'an VI, 744 (note 2).

MABLY (La citoyenne) BONNOT DE, nièce de Condillac et cousine germaine de Jussieu père, fille du grand-prévôt Bonnot de Mably, VI, 933 (note 1). — A la mort de Condillac, devenue dépositaire d'une copie du manuscrit de *Rousseau juge de Jean-Jacques,* elle la dépose chez un notaire de Baugency, IV, 969 (note 1), 977. Selon une autre version, communiquée à la C. N. le 5 vendémiaire an III, Condillac aurait légué ce manuscrit à l'abbé Reyrac, VI, 935.

MABLY (Le grand-prévôt BONNOT DE). — Voir BONNOT DE MABLY (Le grand-prévôt).

MACAREL, auteur des *Principes de J.-J. Rousseau sur l'éducation* et de *Robinson Crusoé corrigé.* — Envoie au Comité un ouvrage intitulé *Le Premier Livre républicain,* 19 nivôse an II, III, 254. — Le Comité prononce le vu sur cet ouvrage, et le renvoie au carton des livres élémentaires, 9 floréal, IV, 284. — Demande à participer aux encouragements accordés aux gens de lettre, et fait hommage de ses trois ouvrages : dépôt à la bibliothèque; la demande est renvoyée à la 2e section, 6 vendémiaire an IV, 723.

MACÉ, médecin naturaliste. — Demande à être secondé par la C. N. dans son projet de parcourir Madagascar; sa lettre, transmise par la Société d'histoire naturelle, est renvoyée à Grégoire, 11 prairial an II, IV, 508. — Renvoyé au Muséum d'histoire naturelle en messidor an III, 508.

MACHIAVEL. — Gretut-Prades, traducteur de Machiavel, demande une réquisition : il sera écrit au Comité de S. P., 28 vendémiaire an III, V, 138.

MACHY. — Voir BELLAVOINE ET MACHY.

MACKER. — Voir MAKER.

MACLORIDE (John), Anglais, artiste mécanicien. Le B. de C. décide le 11 juillet 1792, de lui faire accorder 1.500 ℔ pour la construction de trois métiers à fabriquer la mousseline; il lui accorde, le 2 janvier 1793, une récompense de 5.000 ℔; Macloride ayant été arrêté comme Anglais, le Bureau décide, le 25 septembre, d'intervenir en sa faveur, II, 529-530 (ann. D). Une lettre du B. de C. relative à Macloride est lue au Comité le 1er octobre; Chénier est nommé rapporteur, 522-523; un membre du Bureau l'informe, le 2 octobre, des démarches qu'il a faites auprès du Comité, 530. — Le dix-huitième jour du premier mois de l'an II, le B. de C. décide d'écrire aux représentants en mission à Évreux en faveur de Macloride, 632 ann. C). — Macloride

demande à n'être pas compris dans le décret qui met en état d'arrestation les étrangers; sa demande est renvoyée au C. de S. P., vingt-cinquième jour du premier mois de l'an II, 628.

MÂCON (S.-et-L.). — La Société populaire envoie le tableau des jeunes élèves qui ont déclamé les Droits de l'homme, etc., 3 germinal an II, IV, 18. — Les questions des administrateurs du district sur l'organisation de l'instruction publique sont renvoyées à Bouquier, 15 messidor, 741. — Une lettre des administrateurs de district en réponse à la circulaire relative aux jardins de botanique est renvoyée à Grégoire, 15 thermidor, 899.

MACQUART, médecin et naturaliste. — Demande une pension viagère de 4.000 ᵗᵗ comme indemnité pour les frais d'un voyage scientifique, pour ses travaux, et sa collection minéralogique déposée à l'École des Mines (à la Monnaie). La C. des A. renvoie cette affaire à sa section d'histoire naturelle, le 22 septembre 1793; Lelièvre fait un rapport le 2 octobre; le 5 pluviôse an II, la Commission entend un rapport de sa section de minéralogie, et renvoie Macquart au Comité, qui nomme Mathieu rapporteur, 5 pluviôse, III, 321 (et note 2). — Le Comité déclare la demande de Macquart fondée, et arrête que le pétitionnaire se pourvoira devant le liquidateur général, 7 pluviôse, 338.

MACSHEEHY, fondé de pouvoir de Walsh. — Voir WALSH.

MADAGASCAR. — Macé, médecin naturaliste, demande à être secondé par la C. N. dans son projet de parcourir Madagascar; sa lettre, transmise par la Société d'histoire naturelle, est renvoyée à Grégoire, 11 prairial an II, IV, 508. — Renvoyé au Muséum d'histoire naturelle en messidor an III, 508.

Madelonnettes (Prison des), à Paris. — Clément de Ris et Texier-Olivier y sont incarcérés le 5 ventôse an II, IV, 225.

MADGETT (probablement le littérateur anglais de ce nom). — Demande que le Comité prenne connaissance de son travail sur l'éducation nationale; renvoyé à Romme, 24 décembre, I. 297.

MAESTRICHT. — Le Blond annonce l'envoi, de cette ville, d'une Bible de Mayence, et d'une boîte dorée renfermant la formule du serment des ducs de Brabant, 18 germinal an III, VI. 48.

Magasin des outils. — Voir CASSAN.

Magazin encyclopédique (Le), périodique rédigé par A.-H. Millin, Noël et Warens. — Le 4 floréal an III, la C. N., ayant reçu l'hommage du premier numéro de ce périodique, décrète que le C. d'I. P. lui fera un rapport sur l'état des associations relatives aux sciences et aux arts, VI, 128. — Dans son nº 2 (1ᵉʳ floréal), il publie les noms de 59 professeurs désignés par le jury central d'instruction du département de Paris pour les écoles centrales de ce département : liste de ces professeurs, VI, 115 (note). — Il a publié l'*Avis instructif sur la fabrication des mesures de longueur, à l'usage des ouvriers*, 169 (note 1). — Extrait d'un article de J. Lalande dans le tome Iᵉʳ de ce *Magazin*, 282 (note 1). — Le rapport sur le mètre provisoire présenté au Comité le 18 messidor a été publié dans le tome III du *Magazin*, 390 (note 3).

MAGER (Jean-Baptiste). — Prête-nom de la ferme générale, titulaire du bail de 1786, qui fut résilié (décret du 27 mars 1791) à partir du 1ᵉʳ juillet 1789, III, 16, 17.

MAGET, ancien chirurgien de la marine. Demande une pension : renvoyé au C. de liquidation, 19 ventôse an II, III, 555.

MAGIMEL, libraire. — Offre de fournir pour les bibliothèques, des collections des mémoires de l'Acad. des sciences : ordre du jour, 1ᵉʳ germinal an II, IV, 4.

MAGNIN. — Proposé, le 30 floréal an II, par Lesage, Lamblardie et Clément, comme instituteur de dessin de figures et paysages, V, 637.

MAGNY, ingénieur physicien. — Auteur d'un ventilateur sur lequel le B. de C. a fait un rapport : sa pétition et le rapport sont renvoyés à la C. des A., 17 fructidor an II, V, 2. — Figure sur la lettre présentée par Villar le 28 messidor an III, avec la mention : « Prendre des informations », VI, 427. — Figure, avec la désignation de mécanicien, sur la liste du 10 fructidor, dans la 1ʳᵉ classe, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

MAHAULT. — Envoie une inscription pour l'arbre de la Liberté et une épître à la C. N. : renvoi à Grégoire, 5 germinal an II, IV, 25. — Son envoi est de nouveau renvoyé à Grégoire, 11 germinal, 60. — Mahault est renvoyé au C. des secours, 13 germinal, 75-76.

MAHÉRAULT, professeur au collège du Panthéon français (ancien collège Montaigu). — Rédige, dans l'été de 1793, en collaboration avec Crouzet, sur l'ordre du département de Paris, un *Plan d'études provisoire;* analyse de cette brochure, II, 404 (et note 3). — Est proposé, le 18 ventôse an II, par le Comité d'I. P. du département de Paris, comme professeur d'histoire, mythologie et géographie à l'institut provisoire de la Montagne, IV, 633. — Devient, en vendémiaire an III, employé à la C. ex., probablement dans le 1ᵉʳ bureau de la 1ʳᵉ section, V, 115, 116 (note 1). — C'est lui qui paraît avoir rédigé la pétition des principaux et professeurs des ci-devant col-

lèges de Paris, du 20 messidor an III, où se trouvent reproduits les principaux traits du *Plan d'études* de 1793, VI, 418 (et note), 420. — Le 30 fructidor, Crouzet demande à la C. N. de lui donner un second, qui partage les soins de la direction de l'École de Liancourt : renvoyé aux Comités d'I. P. et des finances, 691. — Le 3 vendémiaire an IV, un décret présenté par Plaichard institue à Liancourt un poste de sous-directeur, 712 (ann. A). — Sur la présentation de Crouzet, le Comité nomme Mahérault sous-directeur de l'École de Liancourt, 8 vendémiaire, 740.

MAHOMET (*Pacte de*). — Voir *Arabe*.

MAHON, médecin de l'hôpital militaire de Caen. — Nommé par le Comité professeur adjoint d'histoire de la médecine et de médecine légale à l'É. de santé de Paris, 26 frimaire an III, V, 323. — Le Comité adopte la proposition de le nommer professeur titulaire, en remplacement de Lassus, 12 messidor, VI, 380 (note 2). — La C. ex. remet un rapport sur la réclamation faite par lui de ses frais de route de Caen à Paris, 2 thermidor, 444; le Comité arrête que ces frais lui seront payés et, sur la proposition de Plaichard, qu'il recevra le traitement du mois de nivôse comme les autres professeurs, 30 thermidor, 553.

MAIGNET (Étienne-Christophe), député du Puy-de-Dôme à la Convention. — Notices III, CXXIV. — Au nom du C. des secours publics, fait en nivôse an II un rapport sur l'organisation des établissements pour les sourds-muets : la C. N. le renvoie au C. d'I. P., qui nomme Thibaudeau rapporteur, 21 nivôse, 265 (et note 3); extraits du rapport de Maignet, 268-271 (ann. B); extraits du *Compte rendu à la C.N. de ce qui s'est passé à l'établissement des sourds-muets dans la séance tenue en présence des membres du C. des secours publics*, s.d. [rédigé par Maignet], 271-272. — La C. N. discute, le 9 pluviôse, le projet présenté par Maignet en nivôse : il est renvoyé à l'examen des Comités d'I. P., des finances et des secours publics, 337 (note 3), 345-346. — Envoyé dans le Vaucluse, écrit à Joseph Payan le 20 germinal et le 7 prairial an II, 201-203 (et notes). — Villars a écrit, sous la dictée de Payan du Moulin, plusieurs lettres à Maignet pour lui dénoncer des lacunes, 877. — Le 16 germinal an III, est décrété d'arrestation, VI, 37-38. — Encourra la peine de la déportation s'il ne se constitue pas prisonnier dans les 24 heures (décret du 29 germinal), 113. — Le 2 prairial, est décrété d'accusation, et, s'il ne se constitue pas prisonnier dans la décade, sera mis hors la loi, 229, 231 (note).

MAGNIEN (Edmond). — Est l'auteur de la *Bibliographie historique du Dauphiné pendant la Révolution française*, citée, IV, 202 (note 2).

Mail (*Section du*), Paris. — Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

MAILHE (Jean-Baptiste), député de la Haute-Garonne à la Convention. — Notice, II, XCIX. — Son Opinion dans le procès du roi a été traduite en espagnol et imprimée par Deltufo, III, 243. — Fait voter, le 3 octobre 1793, un décret prescrivant le remplacement, par des citoyennes attachées à la Révolution, des filles congréganistes employées au service des pauvres et au soin des malades, 565. — Bonin-Ferran, curé de Pronède, en appelle à son témoignage dans une lettre au Comité du 8 germinal an II, IV, 299. — Le 26 brumaire an III, dans la discussion du décret sur les écoles primaires, tourne en ridicule l'idée de Guyemar de faire nommer les institutrices par les mères de famille : « Malheur aux gouvernements qui introduisent les femmes dans l'administration de la chose publique ! », V, 228. — Le 27 brumaire, propose d'ajouter aux objets enseignés à l'école primaire les éléments de l'histoire, 231. — En mission dans l'Yonne, le Comité le charge de prendre des informations sur Balme et Fourier, 22 germinal, VI, 72; Mailhe répond que ces deux hommes ont figuré en première ligne parmi les auteurs de la tyrannie qui a pesé sur Auxerre et invite le Comité à les rayer de la liste des citoyens destinés à l'instruction : renvoyé au C. de S. G., 26 floréal, 203-204. — Le 6 fructidor, au nom des trois comités, fait adopter un décret ordonnant la dissolution et la fermeture de toute assemblée connue sous le nom de club ou de société populaire, 577.

MAILLA-GARAT. — Voir GARAT-MAILLA.

MAILLARD. — Nommé commis à la bibliographie, 19 thermidor an II, IV, 907.

MAILLEBOIS. — Voir FROMENT (Jean).

MAILLOC (J.-B.), curé de Noyers, Eure. — Écrit à la C. N. le 28 brumaire an II pour annoncer qu'il remet sa lettre de prêtrise. (Cette lettre de prêtrise a été rendue à son propriétaire, sur sa réclamation, le 27 prairial an III), II, 847.

MAILLOT, instituteur de morale à Villars-sous-Ecot. — Fait passer divers ouvrages, entre autres un poème en dix chants, et annonce qu'il a en outre composé un écrit intitulé *Les décades morales*, dont il désire l'impression au procès de la République : renvoyé à Villar, 13 prairial an II, IV, 517 (et note 1). — Son poème en dix chants, *La Vertu*, par une Muse franc-comtoise, sera déposé à la bibliothèque du Comité, 7 fructidor, 971.

MAILLY, peintre en émail. — Offre sa collection de minéraux et son talent; le Comité ajourne toute décision, 6 février 1793, I, 315.

– Présente au Comité un projet pour faire revivre l'art de la peinture en émail : mention honorable, 17 pluviôse an II, III, 414. — La C. des A. présente un rapport sur la collection de Mailly : le Comité l'invite à faire un inventaire détaillé, avec des indications sur le prix et l'indemnité, 15 messidor, 737. — La C. des A. remet au Comité une note sur les minéraux de Sibérie qui forment la collection de Mailly : Coupé devra consulter Daubenton pour le Muséum des plantes et Sage pour la Monnaie, 19 thermidor, 912. — Mailly demande au Comité de prendre un arrêté définitif : renvoyé à la 2e section, qui présentera un projet de décret demandant une somme destinée à des acquisitions de cette espèce, 26 nivôse an III, V, 428-429. — Le Comité adjoint Mailly à la C. des A., 10 pluviôse, 452.

MAILLY (J.-B.), de Dijon, auteur de l'*Esprit de la Fronde*, mort en 1794. — Mentionné dans une note de la p. 383 du t. V, à propos d'Anquetil.

MAILLY (La citoyenne), veuve de J.-B. Mailly, auteur de l'*Esprit de la Fronde*. — Une pétition de cette citoyenne est enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 178 (suite de la note 3 de la p. 177). — Le Comité arrête qu'elle sera comprise dans la liste supplémentaire des secours accordés aux gens de lettres, etc., 18 nivôse an III, V, 403. — Elle figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450. — Elle figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor; ajournée, VI, 432.

MAILLY-CHATEAURENAUD (Antoine, marquis DE), député de Saône-et-Loire à la Convention. — Notice, III, CXXIV. — Membre du C. de division; la commission constituée par les Comités de division et d'I. P. pour l'examen des demandes des communes qui désirent changer de nom est composée de lui et de Romme : on leur renvoie une pétition des Sociétés populaires de Bourg-l'Égalité et de trois autres communes pour le changement du nom de Port-à-l'Anglais en celui de Port-Marat, 13 nivôse an II, III, 228 (et note 3). — Mailly fait observer au C. d'I. P. que Romme est sur le point d'aller en commission : en conséquence le Comité nomme, au défaut de Romme, Grégoire et Villar, 17 pluviôse, 413.

MAIMBOURG. — Le C. de S. G. sera invité à l'autoriser à rester à Paris, où il s'occupe d'étudier un système d'enseignement général pour l'étude des langues. 22 brumaire an III, V, 210.

MAINDRON (Ernest). — Extraits d'un article de lui (*Revue scientifique* du 7 mai 1887) sur le globe terrestre de dom Bergevin, III, 456-457 (ann. C).

MAINE-ET-LOIRE. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Angers, V, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Bailleul, 20 germinal, 53. — Mertel La Boullaye, conservateur des jardins botaniques de ce département demande une carte d'entrée pour visiter les dépôts ou musées nationaux : renvoyé au C. des inspecteurs, 16 thermidor, 496. — Le département observe qu'il serait avantageux de faire l'acquisition de certains objets scientifiques que les héritiers des condamnés réclament : renvoyé à Drulhe, 11 fructidor, 596. — Merlet La Boulaye, employé au dépôt Louis-la-Culture, est envoyé dans ce département, où il a été conservateur des dépôts de sciences et arts pour trier et retirer desdits dépôts les objets qui doivent être rendus aux héritiers des condamnés, 23 vendémiaire an IV, 785.

Maire. — La Société populaire de Tain (Drôme), dans une lettre lue à la C. N. le 18 pluviôse an II, fait observer que le nom de *maire* rappelle le temps de la tyrannie, et en demande un autre plus républicain; le Comité renvoie à Grégoire, 19 ventôse an II, III, 556 (et note 4). — Le Comité passe à l'ordre du jour, 1er germinal, IV, 8.

Maison-Commune (*Section de la*), Paris. — Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

MAISONROUGE (PUTHOD DE). — Voir PUTHOD DE MAISONROUGE.

Maison d'économie rurale. — Le département de l'Isère, la commune et le district de Grenoble pétitionnent pour qu'une maison d'économie rurale soit établie à Grenoble et dans tous les districts : renvoyé à Grégoire, 29 août 1793, II, 350. — Grégoire lit au Comité un projet de décret à ce sujet, 24 septembre, 456; le 4 octobre il lit à la C. N., au nom des Comités d'I. P. et d'agriculture, un rapport, suivi d'un projet de décret qui est voté, 456 (note 3); texte du décret et du rapport, 459-475 (ann. A)

Maisons nationales. — Un décret du 16 floréal an II, rendu sur le rapport de Couthon, dit que les maisons et jardins de Saint-Cloud, Bellevue, Mousseaux, le Raincy, Versailles, Bagatelle, Sceaux, l'Isle-Adam, Vanves, ne seront pas vendus et seront conservés pour servir aux jouissances du peuple et former des établissements utiles, IV, 318 (ann. C).

MAISSE (Marius-Félix), député des Basses-Alpes à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 3 brumaire an III, à

se faire transférer dans son domicile pour y réparer sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Est l'un des signataires de l'arrêté de nomination des membres du nouveau Conservatoire du Muséum des arts (daté du 18 germinal an III), 10 germinal, VI, 19.

MAIXENT (SAINT-MAIXENT). — Ce district ayant nommé Vianney élève à l'É. normale, Agier dénonce celui-ci au Comité, 28 frimaire an III, V, 321. — Voir VIANNEY.

MAIZIÈRES (Armand). — Présente au Comité deux découvertes importantes au succès de ses armées : renvoyé au C. de S. P., 20 ventôse an III, V, 593.

MAJOR, professeur de mathématiques à Bar-sur-Ornain. — Demande le remboursement de ses frais pour une sphère mécanique et pour l'impression d'ouvrages sur l'instruction publique; le Comité le renvoie au B. de C. pour la sphère, et passe à l'ordre du jour pour le reste, 13 août 1793, II, 282; le B. de C. (24 du premier mois de l'an II) décerne à Major une récompense de 2.400 ᵗᵗ, 287 (ann. D).

MAKER. — Offre le plan d'une méthode pour l'enseignement simultané de la lecture; renvoyé au jury des livres élémentaires, 7 septembre 1793, II, 363. — Est de nouveau mentionné dans un état de prairial an II, IV, 623 (fin de la note 7 de la p. 622).

MALARTIE. — Le C. de S.G. sera invité à l'autoriser à résider à Paris pour surveiller l'éducation de ses enfants, 24 brumaire an III, V, 218.

MALAVOIS, astronome, élève de Lalande. — En 1779, au moyen de ses observations de longitude, réussit à faire atterrir le *Bizarre* à l'Ile-de-France, VI, 323 (note 5).

MALBEC, citoyen de Paris. — Accompagnant à la C.N., le 10 brumaire an II, une députation des Sociétés populaires, présente une adresse demandant un décret pour obliger les citoyens à se tutoyer, sous peine d'être déclarés suspects; sur la proposition de Philippeaux, mention honorable et insertion au *Bulletin* : ce sera une invitation qui équivaudra à un décret, III, 42 (3), 47 (ann. C).

MALENCHON. — Voir MOLENCHON.

MALET (François), de Marseille. — Envoie le prospectus d'un Système théorique et pratique de la Nature, et demande des secours : Prunelle rapporteur, 11 floréal an II, IV, 293. — Un manuscrit de lui, *Le triomphe de la matière et les excès de l'esprit*, est renvoyé à Plaichard, 21 floréal, 402.

MALHERBE, historiographe des États de Languedoc. — Porté sur la liste des gens de lettres, etc., à récompenser, dans la 2ᵉ classe, 10 fructidor an III, VI, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

MALIGNON (Vincent), agent national de Cruzières-Saint-André, Ardèche. — L'administration du département de l'Ardèche, par une délibération du 20 floréal an II, demande à la C. N. des secours pour la famille de ce patriote, assassiné par les contre-révolutionnaires le 2 floréal, et qu'à défaut de ses cendres, enlevées par les brigands, un procès-verbal de sa conduite soit déposé au Panthéon; le C. de S. P. fait passer cette délibération au C. d'I. P., qui la renvoie à Lindet, 21 prairial; une adresse de la Société populaire des Vaus, du 24 floréal, est également renvoyée au Comité, IV, 613 (et note 1), 639 (note 3). — Le Comité renvoie au C. des secours la demande de secours, et au C. de S. P. la demande relative au Panthéon, 27 prairial, 639. — Le 5 messidor, Couthon fait voter un décret ordonnant que le nom de Malignon sera inscrit sur la colonne du Panthéon, et accordant à la veuve et aux enfants de ce patriote une pension de 300 ᵗᵗ chacun, 639 (note 3).

MALINGRE, secrétaire commis. — Présente au Comité un *Hymne à l'Égalité* : renvoyé à Villar, 29 floréal an II, IV, 453. — Figure dans l'état de floréal an II comme attaché à la bibliographie, 459. — Villar fait son rapport sur son *Hymne* : mention honorable, 13 prairial, 515. — Son *Ode sur la révolution du 14 juillet 1789, v. s.*, est renvoyée à Villar, 1ᵉʳ thermidor, 835; 24 thermidor, 929. — Présente au Comité un *Hymne à Bara et Viala* (selon M. Constant Pierre, un *Hymne à Bara*, musique de Lélu), qui est renvoyé à Villar, 5 thermidor, 847 (et note 5, *addenda*). — L'*Ode sur la révolution du 14 juillet* est déposée au carton de réserve, 9 fructidor, 984.

MALLARMÉ (François-René-Auguste), député de la Meurthe à la Convention. — Notice, I, LXXXVI; II, XCIX. — Appuie le décret qui supprime la maison de Saint-Cyr, 16 mars 1793, 382. — Adjoint au C. de S. P. le 27 juin, II, 29 (note 6); sort de ce Comité le 10 juillet, 30. — Fait rendre le décret du 15 août instituant une Commission chargée de s'assurer de l'exécution du décret du 12 août sur les académies, 310 (note 3), 319. — A la C. N., le 30 prairial, convertit en motion une demande de Valentin Haüy, relative au payement de la pension accordée à l'Institut des Aveugles travailleurs, et propose de l'étendre aux sourds-muets, IV, 662 (ann. J). — Le 7 fructidor, aux Jacobins, dit que l'aristocratie et le modérantisme triomphent : mais il les menace du réveil du lion, V, 4. — Le 13 prairial an III, est décrété d'arrestation sur un rapport du C. de législation, VI, 258.

MALLET, ex-dépositaire de la section judiciaire du Louvre. — Un décret du 27 brumaire

an III le nomme membre de l'Agence temporaire des titres, IV, 280. — Portiez se concertera avec le C. des décrets pour faire sortir du Louvre le dépôt de Mallet, 26 fructidor, VI, 676.

MALOSSE (Paulin), commissaire aux bibliothèques à Villeneuve-du-Gard. — Demande à être autorisé à parcourir le département pour y diriger le travail bibliographique : arrêté que le président du Comité le remerciera de son zèle éclairé, et l'invitera à adresser ses offres civiques aux districts, 19 messidor an II, IV, 764.

MALUS (Ét.-Louis), élève de l'École polytechnique, plus tard membre de l'Institut. — En vendémiaire an IV, est compromis à l'occasion de l'insurrection royaliste : Monge intervient pour empêcher son expulsion de l'École polytechnique, VI, Introd., XXIV (note).

MANCEL, nommé garde des imprimés à la B. N. en 1792. — Figure dans un état du 16 ventôse an II comme garde, au traitement de 5 000 ᵗᵗ, VI, 889. — Envoie au Comité un mémoire sur la B.N. et particulièrement sur le département des imprimés, d'après ses propres observations et celles qui lui ont été communiquées par Van Praet, sous-garde, 23 germinal an II, IV, 137; extraits de ce mémoire, 150-156 (ann. C). — Écrit au Comité que beaucoup d'ouvrages précieux et rares manquent à la B. N.; envoie une liste de livres fréquemment demandés et qui manquent, et demande que ceux de ces livres qui se trouveraient dans les dépôts littéraires soient remis à la B. N. : arrêté en principe, et renvoyé à la C. des A. pour l'exécution, 23 floréal, 424. — Il communique (9 fructidor) sa sollicitude sur le dépôt qui lui est confié, à raison de la proximité de l'Opéra et de la Trésorerie nationale, 972 (note 5). — Meurt en vendémiaire an III, VI, 350 (et note 3). — Sur le rapport de la C. ex., le Comité arrête que le logement ci-devant occupé par Mancel restera affecté au garde des imprimés, 2 fructidor, VI, 560-561.

MANCHE (Département de la). — Michaux mande à Desfontaines les déprédations qui ont eu lieu dans ce département au sujet des bibliothèques et d'autres objets d'instruction; la C. des A. arrête, le 25 prairial an II, que son président écrira au département, et que la lettre de Michaux sera renvoyée au C. d'I. P. IV, 656-657 (ann. C). — L'arrêté général du Comité du 28 ventôse an III, attribue deux écoles centrales au département, et les place à Valognes et à Avranches, V, 614. — Après avoir entendu la députation de la Manche, le Comité maintient sa décision; elle est enregistrée dans l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18 germinal, VI, 35, 36 (note 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Bailleul, 20 germinal, 53. — Le département ne devait plus avoir qu'une école centrale; un décret du 3 brumaire an IV, la place à Avranches, 874.

MANCINI-NIVERNAIS. — Voir NIVERNAIS.

MANDAR (C.-F.), ingénieur des ponts et chaussées. — Est présenté comme membre de la C. des A. le 12 septembre 1793, III, 15; nommé membre de la C. des A. le 20 septembre 1793; il fait le 26 septembre un rapport sur le cabinet de Montalembert; le 30 du premier mois, signe un inventaire de ce cabinet, et adresse une note au Comité, II, 517-519. — Il ne figure pas sur la liste du 18 pluviôse an II, III, 328.

MANDAR (Théophile), homme de lettres. — Fait hommage à la C. N., le 29 janvier 1793, son ouvrage *Sur les rapports des insurrections avec la liberté et la prospérité des empires*. En l'an II, il est jugé au tribunal de Porrentruy (département du Mont-Terrible). Le 23 nivôse, le C. N. entend la lecture d'une lettre de l'adjoint au ministre de la marine, demandant une gratification de 600 ᵗᵗ en faveur de Mandar pour sa traduction de l'ouvrage anglais de Howell, *Voyage en retour de l'Inde en Europe, par terre :* la lettre est renvoyée aux Comités des finances, et d'I. P. Mandar écrit de Delémont deux lettres au Comité, pour le prier de presser le rapport sur cette gratification, III, 555 (note 6). — La question vient à l'ordre du jour du Comité le 19 ventôse, et Jay est nommé rapporteur, 555. — On renvoie à Jay une lettre de Cartier insistant pour l'accélération du rapport sur Mandar, 9 germinal, IV, 45. — Sur une lettre de Mandar, le Comité passe à l'ordre du jour, 19 germinal, 107. — La lettre de l'adjoint du ministre de la marine est renvoyée à la C. des A. 23 germinal, 142. — Arrêté que la C. ex. de la marine remettra le manuscrit de Mandar entre les mains de Buache, 19 floréal, 368. — Son *Essai pindarique ou Chants pythiques sur la Liberté* est renvoyé à Villar, 5 prairial, 466; le 5 messidor, cet *Essai* est renvoyé au carton de réserve, 466 (note 3). — Est nommé commis à la bibliographie, 9 prairial, 488. — Une lettre de la C. ex. de la marine est renvoyée à la C. des A., qui en adressera une copie à Buache, 27 prairial, 640. — Sur le rapport fait au nom de la C. des A., le Comité arrête de proposer au C. de S. P. de faire imprimer la traduction de l'ouvrage de Howell aux frais de la nation; d'accorder au traducteur une gratification de 1.200 ᵗᵗ et 300 exemplaires de l'ouvrage, etc., 3 messidor, 678. — Désigné pour assister aux séances du jury des horloges et s'occuper des fournitures nécessaires, 17 fructidor, V, 2. — Figure comme commis de la C. des A. sur l'état du 16 vendémiaire an III, 120.

La C. ex. est chargée de faire payer à Mandar 1.200 ᵗᵗ pour sa traduction de Howell, et de la faire imprimer à l'Imprimerie exécutive; 300 exemplaires seront remis au traducteur, 24 vendémiaire, 132-133. — Figure pour 1.500 ᵗᵗ sur la liste des Gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385. — Reçoit pour le mois de brumaire an IV le traitement accoutumé, VI, 878.

MANDRES. — Deniez, instituteur de cette commune, demande la solution de plusieurs questions : renvoyé à Bouquier, 1ᵉʳ germinal, an II, IV, 3.

MARESSE, d'Avesnes. — Réclame un manuscrit intitulé *Histoire politique et civile des révolutions françaises :* ordre du jour, 6 frimaire an III, 251.

MANGARD (Antoine), allemand, ancien prêtre, généalogiste et grammairien. — Sa pétition sur les manuscrits de la B. N., et son mémoire sur la nécessité d'étudier l'ancien langage français, présentés par Domergue; Grégoire rapporteur, 28 septembre 1793, II, 512. — Grégoire fait son rapport; le Comité désire que Mangard soit employé dans sa partie par la nation, 5 octobre, 571. — Le 7 brumaire an II, prononce à la barre de la C. N. un discours sur la nécessité d'étudier l'ancien langage français, fait hommage de son mémoire sur l'histoire de la langue du XIIᵉ au XVIIIᵉ siècle, et demande que l'étude de l'ancien français devienne une branche de l'instruction publique : renvoi au Comité; analyse d'une note rédigée par lui, demandant qu'on décrète qu'il y aura un professeur d'ancien français qui sera en même temps garde des manuscrits de la B. N., et que cette fonction soit confiée à Mangard, III, 64 (note 3), 65-66 (annexe). — Villar fait un rapport sur Mangard : ajourné, 13 frimaire 63. — On s'occupe de la pétition de Mangard : ordre du jour, 21 frimaire, 133. — Présente, le 8 pluviôse, un plan d'Institut patriotique à la C. N. qui le renvoie au Comité : celui-ci nomme Coupé, rapporteur, 9 pluviôse, 360. — Coupé fait son rapport : ordre du jour, 11 pluviôse, 377. — La section du Mont-Blanc présente à la C. N. une pétition, qui est renvoyée au Comité le 13 ventôse, pour demander qu'on accorde à Mangard un local et des livres : sur la question du local, le Comité passe à l'ordre du jour; sur celle des livres, il ajourne, 13 ventôse, 538. — Remet au Comité des *Observations* du Comité civil de la section du Mont-Blanc, annonçant que, faute d'instituteurs, il a été nommé d'office et provisoirement : renvoyé à Bouquier et Thébaudeau, 15 germinal, IV, 85 (suite de la note 5 de la p. 84); texte de la pièce (qui contient des renseignements personnels sur Mangard, 90-92 (ann. E). — Un rapport de la C. ex. sur l'institut établi par Mangard dans la section du Mont-Blanc est renvoyé à la 1ʳᵉ section, 24 frimaire, an III, V, 317; le résumé de ce rapport est aussi renvoyé à la 1ʳᵉ section, 2 nivôse, 357. — Demande qu'il soit nommé un commissaire pour examiner le rapport de la C. ex. : renvoyé à la 1ʳᵉ section, 437. — Un membre demande a être entendu sur l'institut de Mangard : ajourné, 12 pluviôse, 455. — La 1ʳᵉ section présentera un projet de décret sur la demande de Mangard, ainsi qu'un projet de décret d'encouragement pour les établissements non salariés d'instruction, 26 pluviôse, 492. — Arrêté, sur le rapport de la 1ʳᵉ section, que Mangard sera porté sur la liste des hommes de lettres, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, et que les démarches nécessaires seront faites pour le faire admettre au nombre des élèves des Écoles normales, 28 pluviôse, 496.

MANGOURIT. — A été commissaire des relations extérieures après Buchot, du 13 au 18 brumaire an III, VI, 761 (note 1).

MANNHEIM. — Ehrmann invite le Comité à prendre des précautions pour la conservation des chefs-d'œuvre renfermés dans cette ville, que nos troupes assiègent probablement : copie de la lettre sera envoyée aux représentants en mission, 14 frimaire an III, V, 273. — Zimmermann annonce qu'il y a à Mannheim un moine qui est persuadé d'avoir trouvé la quadrature du cercle : renvoyé au Bureau des longitudes, 1ᵉʳ brumaire an IV, VI, 827.

MANOURY. — Nommé par le Comité professeur adjoint de chirurgie pratique (cinique externe) à l'E. de santé de Paris, 26 frimaire an III, V, 323. — Ne s'étant pas rendu à son poste dans le délai légal, il est considéré comme démissionnaire, VI, 277 (note). — Le Comité adopte la proposition de nommer Boyer pour le remplacer, 12 messidor, 380 (note 2).

MANS (Le). — L'adresse lue à la C. N. le 25 août 179 par Boyer, au nom des professeurs du collège de cette ville, parle entre autres des *écoles civiques* qui ont été ouvertes pour les enfants de la classe indigente, II, 614.

Mans (Collège du). Voir *Collège du Mans.*

MANTES. — Bucquet, bibliothécaire du district, se plaint de la modicité de ses appointements : renvoyé à la 2ᵉ section, 15 fructidor an III, VI, 618. — Les commissaires artistes de Seine-et-Oise ont rempli dans ce district une mission pour laquelle ils réclament une indemnité : renvoyé à la C. ex., 16 fructidor, 622. — La lettre de Bucquet, à laquelle est joint un état du dépôt bibliographique, est renvoyée à la C. ex., 26 fructidor, 675. — Lauzan, Peradon et Fayolle, commissaires artistes, recevront chacun 150 ᵗᵗ pour dix jours de mission dans les districts de Mantes et de Saint-Germain, 20 vendémiaire an IV, 767.

MANUEL. — Est proposé, le 18 ventôse an II,

par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur d'histoire naturelle à l'institut provisoire de l'Unité, IV, 632. — Adresse un livre intitulé *Étude de la nature.... et de l'homme*, etc. : renvoyé à Coupé, 3 floréal, 247. — Devient, en vendémiaire an III, employé à la C. ex., probablement dans le 2e bureau de la 1re section, V, 115, 116 (note 1). — La C. ex. remet un rapport sur un abécédaire composé par lui, contenant avec la figure des objets les plus communs, l'histoire naturelle des animaux domestiques, etc., renvoyé à la 1re section, 2e complémentaire, VI, 697-698.

MANUEL (Pierre-Louis), député de Paris à la Convention, Notice, I, LXXXVII; II, XCIX. — Nommé suppléant au Comité d'I. P., 13 octobre 1792. — Entre au Comité comme membre titulaire dès la première séance, et est élu secrétaire, 15 octobre 1792, 1. — Opte pour le C. de S. G., 26 octobre, 21. — A la C. N., le 31 décembre, fait remarquer que l'Almanach national de la citoyenne de Bure date de la 2e année de la République, comme si la République datait du jour de la Circoncision : le calendrier du Français libre est du 21 septembre, 236. — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur la liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

Manuel du cultivateur. — Le Comité décide que l'*Almanach républicain* contiendra un Manuel du cultivateur, 21e jour du premier mois de l'an II, II, 609.

Manuel du Républicain. — Duboye Laverne et Langlès présentent, au nom de l'Imprimerie exécutive, ce petit recueil de 116 pages, de format minuscule; le Comité témoigne sa satisfaction pour la perfection typographique de l'ouvrage, auquel il accorde la mention civique, 3 ventôse an II, III, 486; indications bibliographiques, 486 (note 1).

Manufacture des Gobelins et Manufacture de la Savonnerie. — Les ouvriers et artistes de la manufacture des Gobelins demandent qu'il soit décrété que des portraits de Lepeleier et de Marat seront exécutés en tapisserie : renvoyé à Thibaudeau, 21 pluviôse an II, III, 440. — Thibaudeau présente au Comité un rapport sur les arts et les artistes, et un projet de décret ordonnant que des copies soignées des tableaux de Lepeletier et de Marat seront faites et remises aux Gobelins pour être exécutées en tapisserie, et que, par mesure générale, les tableaux qui, d'après le jugement du Jury des arts, auront obtenu les récompenses nationales, seront exécutés en tapisserie à la manufacture des Gobelins, 17 floréal, IV, 319. — Le décret sur les Gobelins est voté le 21 floréal; extraits du rapport de Thibaudeau 323-324 (ann. A). — Le directeur de la Savonnerie, Duvivier, et les artistes de cette manufacture, écrivent au Comité, le 23 floréal, pour demander que les modèles féodaux soient remplacés par des modèles républicains. Bouquier, David et Thibaudeau sont nommés commissaires pour visiter les Gobelins et la Savonnerie, 25 floréal, 427; plus tard, renvoyé à la 2e section, et ordre du jour, 427 (note 1). — La pétition des ouvriers et artistes des Gobelins étant devenue sans objet par le vote du décret du 21 floréal, le Comité passe à l'ordre du jour sur cette pétition, 27 prairial, 638. — Un arrêté du C. de S. P. du 30 messidor charge les deux Commissions ex. de l'I. P. et de l'agriculture et des arts de nommer un jury pour examiner les tableaux existant aux Gobelins et à la Savonnerie, et déterminer ceux qui mériteraient d'être exécutés par ces manufactures; la C. ex. de l'I. P. demande au Conservatoire des arts de lui présenter une liste d'artistes pour composer ce jury; cette liste ayant été fournie par le Conservatoire est transmise au Comité par Sabonadière : le Comité, le 17 thermidor, prononce l'ajournement jusqu'à ce qu'il ait pris des renseignements, et nomme Bouquier et Villar rapporteurs, 903 (et note 5). — Noé et Godeau, artistes employés à la Savonnerie, demandent qu'à défaut de chef à la C. ex. chargé de nommer un jury pour examiner les tableaux, il soit pourvu par le Comité : celui-ci ajourne jusqu'après informations prises, 21 thermidor, 918. La C. ex. de l'agriculture et des arts, ne pouvant se concerter avec celle de l'instruction publique, qui n'est pas en activité, demande au Comité de lui désigner des citoyens pour le jury dont il s'agit : le Comité propose Prudhon, Ducreux, Gersier, Bitaubé et Moitte; il arrête en outre que les ouvriers choisiront cinq d'entre eux pour établir, de concert avec le jury, leur classement en quatre classes de traitement selon l'arrêté du C. des finances, 28 thermidor 949-950. — La liste des membres choisis par le Conservatoire du Muséum des arts pour composer le jury des Gobelins est reproduite sur le bureau; le Comité observe qu'il a déjà pris [le 29 thermidor] un arrêté à ce sujet, 7 fructidor 971. — Le procès-verbal du 1er brumaire an III constate qu'il a dû être nommé un jury pour juger quels étaient les tableaux qui devaient être envoyés aux Gobelins, V, 161. — Sur le rapport de la C. ex. sur une lettre de la C. ex. de l'agriculture et des arts relative à une demande de Duvivier, le Comité autorise la C. ex. à remettre à celui-ci six tableaux désignés dans la lettre, 4 thermidor, VI, 449.

Manufacture de Sèvres. — Le 22 septembre 1793, la C. des A. charge Besson, Mongez, Berthollet et Naigeon de se rendre à la manufacture de Sèvres pour y prendre des renseignements; le 26, ils font leur rapport, dont la conclusion est que la manufacture est une corporation

qu'il faut changer, et qu'il faudra nommer des administrateurs, III, 12 (note 5). — Le 5 frimaire an II, le Comité nomme Prunelle rapporteur d'une réclamation d'Etlinger, l'un des principaux agents de la manufacture, sur des persécutions qu'il éprouve, 12. — Le 16 nivôse, Battellier annonce que l'inspecteur de la manufacture remettra au Comité une porcelaine représentant la Liberté et l'arche constitutionnelle, 477 (note 1). — Sur la demande de Battellier, le Comité permet aux artistes de Sèvres de déplacer du Muséum des arts les bustes des grands hommes pour les exécuter en porcelaine, 1er ventôse, 477.

Manuscrits. — Un membre du Comité propose de constituer dans la C. des A. une section spéciale pour les manuscrits : ajourné, 13 ventôse, an II, III, 537. — Des Notices des manuscrits de la B. N. ont été rédigées par des savants que le gouvernement en avait chargés; un exemplaire des 3e et 4e volumes de ces Notices sera envoyé à la B. N. par le directeur de l'Imprimerie exécutive, 15 ventôse, 544. — la C. des A. est chargée de préparer un travail sur la manière la plus convenable de recueillir, inventorier, classer et répartir les manuscrits; les manuscrits précieux pour l'attaque ou la défense des places seront mis à la disposition du C. de S. P., 19 ventôse, 557. — Un article du règlement de la C. des A. règle ce qui concerne la réunion des manuscrits dans un dépôt particulier, et la remise au C. de S. P. des manuscrits jugés utiles pour la défense de la République, 583. — La demande d'un local pour le dépôt des manuscrits, faite par la C. des A., est renvoyée à Mathieu, 19 floréal, IV, 368 : Pour la suite, voir *Dépôt des manuscrits*. — A la C. N., le 8 fructidor, Oudot, à l'occasion de l'incendie de la bibliothèque Saint-Germain, demande que le Comité propose incessamment le projet d'une commission chargée d'examiner tous les livres et manuscrits uniques et rares, afin d'en extraire et d'en publier tout ce qui peut être utile : renvoyé au Comité pour prompt rapport, 994 (et note 5), 1001 (ann. D). — L'inspection du Comité fera l'acquisition pour sa bibliothèque de l'ouvrage qui contient des extraits de divers manuscrits de la B. N. publiés par divers savants que l'ancien gouvernement en avait chargés; la C. N. ayant ordonné au Comité de lui faire un rapport sur un travail pour l'impression des manuscrits, la C. des A. fera au Comité un rapport sur la manière de continuer le travail commencé sous l'ancien régime; la C. des A. est chargée de faire transporter à la B. N. des manuscrits arrivés de Bruxelles, 11 fructidor, 993, 994 (et notes 1 et 5), 996. — La C. des A. et la C. ex. sont l'une et l'autre chargées de chercher un local propre à recevoir tous les manuscrits existant dans les dépôts provisoires, 12 vendémiaire an III, V 108. — Massieu est chargé de prendre des mesures pour procurer à la nation les manuscrits de J.-J. Rousseau, Helvétius, Le Mierre, Mably, Chamfort, Vicq d'Azyr et autres auteurs modernes célèbres; il recueillera en outre des manuscrits qui se trouvent épars en divers lieux, 20 brumaire, 208. — Un arrêté du C. de S. P., du 7 frimaire, ordonne que les parchemins existant dans les dépôts nationaux, même ceux ayant servi de titres d'offices et droits abolis, seront remis à la Commission des armes et poudres, pour être employés au service des arsenaux, 608 (note 1 *bis*). — Le Comité arrête de présenter un projet de décret ordonnant à toutes les autorités civiles et militaires de conserver jusqu'à nouvel ordre tous les parchemins et vélins, imprimés ou manuscrits, appartenant à la nation, 10 frimaire, 266. — Le directoire de la C. des A. invite le Comité à se faire rendre compte par le département du mode qu'il a employé pour que la nation ne perde pas les manuscrits concernant les sciences et les arts : renvoyé à la C. ex., 12 frimaire, 271. — Poirier demande du bois de chauffage pour le dépôt provisoire des manuscrits de l'abbaye Saint-Germain : renvoyé à la C. ex., 20 frimaire, 298. — Il sera écrit au C. des archives, pour l'inviter à publier l'Instruction qu'il doit donner sur le triage et emploi des parchemin et vélins, 2 nivôse, 354. — Grégoire est chargé de se concerter avec le C. des procès-verbaux et archives avec le C. de S. P. pour hâter une Instruction sur le tirage des parchemins et vélins, 2 ventôse, 507. — Sur la demande du président du département de Paris, le Comité arrête qu'il autorise l'Agence temporaire des titres à délivrer aux commissaires du département tous les parchemins qui n'intéressent pas les sciences et les arts; il sera de nouveau écrit au C. des archives pour l'inviter à hâter son instruction sur le triage des parchemins, 26 ventôse, 608. — Les manuscrits de la bibliothèque ci-dev. Germain, en dépôt maison Viennet, seront transportés à la B. N.; Poirier et Sacy surveilleront le transport, 4 floréal, VI, 125; La C. ex. prendra des mesures pour effectuer ce transport, 19 floréal, 174. — Sur le rapport de la C. des A., le Bureau du domaine national est invité à remettre une copie des inventaires des manuscrits qui ont été délivrés par le chef du Bureau des Archives aux Commissions ex., etc., et à donner des ordres pour que les manuscrits relatifs aux sciences et arts qui se trouvent dans les papiers des émigrés soient distraits et remis au dépôt de la rue de Beaune, 20 messidor, 397. — La C. ex. remet un rapport sur les travaux à faire à la B. N. pour recevoir les manuscrits de Saint-Germain des Prés, 20 thermidor, 519; le

Comité autorise la C. ex. à faire ces travaux et à faire transporter les manuscrits, 2 fructidor, 561. — Perrier est autorisé à remettre à la B. N. un manuscrit provenant de la bibliothèque de Saint-Germain, 20 vendémiaire an IV, 768. — Buache présente, au nom de la C. des A., des observations relativement aux manuscrits qui sont à la maison d'Aiguillon : renvoyé à la C. ex., 28 vendémiaire, 814-815.

MARADAN, libraire-imprimeur, à Paris. — Sur le refus de Crapelet, consent à imprimer le discours de Grégoire du 1er nivôse an III, mais ne veut pas y mettre son nom; en ventôse, publie une 2e édition, qu'il avoue, V, 351, 353 (et notes). — Grégoire expose que Maradan offre de traiter avec le Comité pour l'édition du Dictionnaire de l'Académie : arrêté que Grégoire correspondra avec Marmontel et autres pour les cahiers qui manquent et invitera Maradan à donner ses propositions par écrit, 23 messidor, VI, 404-405. — Garat ayant communiqué au Comité une offre du libraire Smits, il lui est donné connaissance de l'arrêté du 23 messidor, avec invitation de conférer avec Grégoire, 2 thermidor, 443-444. — Grégoire lit au Comité une lettre de Maradan soumettant ses conditions; Grégoire est autorisé à se concerter avec Garat, 18 thermidor, 501. — La demande de Maradan est renvoyée à la C. ex., 16 fructidor, 621. — Un arrêté du Comité, pris sur le rapport de la C. ex., porte que la C. ex. fera un rapport sur les soumissions faites par Maradan, Smits, et Fauche, et présentera un projet de décret, 28 fructidor, 679-680. — La C. ex. fait le rapport demandé, et présente deux projets de décret; le Comité donne la priorité au premier, et l'adopte : ce projet prend acte de la constitution d'une société formée par les trois soumissionnaires, sous la raison sociale Smits, Maradan et compagnie (Fauche), et concède à cette société le droit de publier l'exemplaire corrigé du Dictionnaire; Lakanal est chargé de présenter ce projet à la C. N., 30 fructidor, 683, 689. — Le 1er jour complémentaire, Lakanal fait voter le décret, 683 (note); texte du rapport et du décret, 687-689 (ann. A).

MARAT (Jean-Paul), député de Paris à la Convention. — Notice, I, LXXXVII. — Dénonce Lavoisier en 1791, dans l'*Ami du peuple*, comme un intrigant qui cabale pour se faire élire administrateur du département, IV, 387. — Son intervention dans le débat sur l'Instruction publique à la C. N., 18 décembre 1792, 173 et 176 (ann. D). — Dans l'appel nominal sur le décret d'accusation contre Marat, le 13 avril 1793, Lakanal s'abstient de voter : il l'a rappelé dans son placard de thermidor an III, VI, 513. — Lanthenas vote *non* (voir son écrit *Motifs de faire du 10 août un jubilé fraternel*, etc.), II, 268-269; — Le 2 juin, Marat fait effacer les noms de Dusaulx, Lanthenas et Ducos de la liste des députés dont l'arrestation est réclamée, I, 471-472 (note 2). Apostille un mémoire du collège de l'Égalité, mai ou juin 1793, 501 (note 1). — Est assassiné le 13 juillet par Charlotte Corday, II, 65. — La Société populaire des citoyennes demande (30 juillet), l'érection d'un monument à la gloire de Marat; la section du Contrat social demande que les simulacres de Lepeletier et de Marat soient exposés, 217-218 (ann. B). — La C. N. décrète, le 15 brumaire an II, sur la motion de Montaut, que le buste de Marat sera placé sur une colonne dans le lieu de ses séances, et y occupera la première place, 752-753 (ann. C). — David offre à la C. N., le 24 brumaire, son tableau de Marat assassiné, et demande pour Marat les honneurs du Panthéon : la proposition appuyée par Romme, Charlier, Merlin (de Thionville), Grault est décrétée; Sergent fait décréter que le C. d'I. P. présentera prochainement le rapport sur Mirabeau dont il est chargé. La C. N. décrète en outre que le discours de David sera inséré au Bulletin, et que les deux tableaux représentant Lepeletier et Marat seront placés dans le lieu de ses séances, et seront gravés, 833 (note 4), 837-840 (ann. A). — David expose son tableau de Marat, dans la cour du Louvre, sur un catafalque; Bouquier compose un quatrain pour être mis au bas de la gravure de ce tableau, 840. — Chénier, nommé depuis plusieurs mois rapporteur de la question Mirabeau, présente au Comité un rapport qui est adopté, 27 brumaire, 833 (et note 4). — Chénier lit à la C. N., au nom du Comité, le 5 frimaire, son rapport avec un projet de décret ordonnant que le corps de Mirabeau sera retiré du Panthéon français le jour même où le corps de Marat y sera transféré, 833 (note 4), 841-845. — Coupé (de l'Oise) fait décréter, ensuite, que le jour de l'apothéose de Marat sera une fête pour toute la République, et que le C. d'I. P. est chargé d'en proposer le plan, 841. — David, Romme et Jay chargés par le Comité de rédiger un plan de fête de Marat 11 frimaire, 54. — Grégoire ayant demandé que l'apothéose de Descartes fût faite le 13 février (v. s.), arrête de s'occuper d'abord de Dampierre, puis de Marat et de Chalier, 3 nivôse, 207-208. — La section du Contrat social annonce que les ouvrages de Marat ne sont pas encore déposés à la B. N. : le Comité arrête d'écrire au bibliothécaire, 27 nivôse, 291. — Le 16 nivôse, Fabre d'Églantine fait paraître son *Portrait de Marat* : extraits de cet opuscule, 474-475. — Le 25 nivôse, la Section de Beaurepaire arrête l'impression du discours prononcé par Closquelier à l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier, IV, 492 (note 5). — Le 22 nivôse, la So-

ciété des Cordeliers décide de demander à la C. N. la réimpression des ouvrages de Marat; elle présente une pétition le 30 nivôse : texte de cette pétition, III, 470 (note 6), 472-474 (ann. B). — La manufacture des Gobelins demande que le portrait de Marat et celui de Lepeletier soient exécutés en tapisserie : renvoyé à Thibaudeau, 21 pluviôse, 440. — Des commissaires des Cordeliers apportent au Comité une note des œuvres de Marat : arrêté que la liste totale de ses ouvrages sera remise à la prochaine séance, 29 pluviôse, 470. — Momoro, député par les Cordeliers, annonce que la veuve de Marat est disposée à se charger de l'édition des œuvres, et désire que la C. N. souscrive : ajourné à la prochaine séance, où la veuve Marat se présentera elle-même, 3 ventôse, 485. — La veuve Marat vient au Comité demander que la C.N. souscrive à un certain nombre d'exemplaires des ouvrages de son ami, qu'elle se propose de faire imprimer : le Comité arrête qu'il sera nommé un rapporteur, qui proposera à la C. N. une souscription (le rapporteur est Lindet), 7 ventôse, 499. — Gen présente des vues sur les fêtes publiques et leur application à la fête de Marat, 9 ventôse, 507. — Momoro donne la note des ouvrages qui doivent composer l'édition des œuvres de l'Ami du peuple, et l'aperçu de la dépense : le rapporteur (Lindet) se concertera avec le C. des finances et proposera à la C. N. d'accorder les avances demandées, 11 ventôse, 530-531. — Momoro vient donner des renseignements sur l'édition des œuvres de Marat : il est invité à se concerter avec Lindet, 21 ventôse, 559. — La Société populaire d'Yerres envoie le procès-verbal de la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier : ordre du jour, 17 germinal, IV, 97. — La Société populaire de Dompierre demande les bustes de Marat et de Lepeletier, 21 germinal, 114. — La Société populaire d'Uzès-la-Montagne envoie le procès-verbal de la fête célébrée en l'honneur de Marat le 8 pluviôse, 177 (note 3). — Marteau envoie des couplets sur la mort de Marat; la commune de Crespy et celle de Brutus-Villiers envoient le procès-verbal de l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier (et de Brutus, patron de Brutus-Villiers), 11 floréal, 292, 295, 296. — La C. N. décrète, le 21 floréal, sur le rapport de Thibaudeau, que des copies soignées des deux tableaux de Marat et Lepeletier seront faites sous la surveillance de David et remises à la manufacture des Gobelins pour être exécutées en tapisserie, 319 (et note 1), 323-324 (ann. A). — La Société populaire de Maubeuge annonce les fêtes qu'elle a célébrées pour l'inauguration des bustes de Marat, Lepeletier et J.-J. Rousseau : vu au Comité, 17 floréal, 322. — La Société populaire de Gyé-sur-Seine envoie le procès-verbal de la fête d'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier, 23 floréal, 422 (et note 7). — Le buste de Marat est inauguré à Bellevue-les-Bains en floréal, 748 (note 15). — La Société populaire de Nogent-Roulebois envoie le procès-verbal de l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier : vu au Comité, 9 prairial, 490. — Une demande du capitaine Duseaulx, relative à Rousseau et à Marat, est renvoyée au C. de S. P.; la citoyenne Desmarest, de Corbeil, a écrit un *Abrégé historique de la vie de Marat depuis 1789*, placé à la suite de ses *Premiers éléments de l'instruction républicaine* renvoyés au concours, 17 prairial, 542, 546 (note 6). — La Société populaire de Vaucouleurs envoie les tableaux de Lepeletier et Marat, dessinés à la plume par Palme fils : mention civique; le département de l'Orne fait passer une délibération relative à Marat, etc., 19 prairial, 555, 557. — Lindet sera autorisé à écrire à la citoyenne Marat pour savoir ses intentions sur l'édition des œuvres de son mari; le rapport de la fête célébrée à Montagne-sur-Loing en l'honneur de Marat est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 25 messidor, 789, 793. — Le Comité arrête que la pétition de la veuve Marat concernant la réimpression des œuvres politiques de défunt son époux sera renvoyée au C. de S. P., 3 thermidor, 839. — Le 9 thermidor, à la Convention, immédiatement après que les cinq représentants décrétés d'accusation eurent été traduits à la barre, un député propose que la translation des cendres de Marat au Panthéon ait lieu le lendemain, en même temps que la panthéonisation de Bara et Viala : la proposition est renvoyée au C. d'I.P., 871 (note 6); V, 14 (note 1); — le graveur Née présente la gravure du tombeau de Marat, dessiné par Pillement d'après le monument élevé par le sculpteur Martin dans la cour des Cordeliers : mention honorable, 29 thermidor, 945. — La 3e section du Comité devra s'occuper de préparer le plan d'exécution du décret [du 24 brumaire] qui ordonne le transport des cendres de Marat au Panthéon, 21 fructidor, V, 14 (et note 1). — La Société des Jacobins décide, le 21 fructidor de faire une adresse à la C. N. pour demander que la translation de la dépouille de Marat ait lieu le jour de la 5e sans-culottide; le 23, comme quelqu'un demande que la Société s'occupe de cette adresse, Bouin répond que la plus belle fête en l'honneur de Marat est de rendre justice aux patriotes opprimés, et Billaud fait décider que l'adresse aura pour objet les plaintes des patriotes, 15 (suite de la note 1 de la p. 14). — L. Bourdon, désigné comme rapporteur (les procès-verbaux n'en

parlent pas), lit le 26 fructidor son rapport à la C. N.: elle vote le décret proposé au nom du Comité, portant que la fête de la 5e sans-culottide sera consacrée à la célébration des victimes des armées de la République et à l'exécution du décret qui accorde à Marat les honneurs du Panthéon; texte du rapport et du décret, 15 (fin de la note 1 de la p. 14), 16-19 (ann. A). — Le Comité ayant été chargé d'ordonner les détails de la fête de la 5e sans-culottide et d'en surveiller l'exécution, L. Bourdon présente le plan de la fête au Comité; Thibaudeau combat l'article disant que les représentants seront en costumes et demande que le plan soit communiqué à la C. N. : arrêté, 28 fructidor, 33 (et note 1), 38. — Le 29 fructidor, L. Bourdon lit le plan de la fête à la C. N.; Thuriot propose que l'apothéose de Rousseau se fasse la 5e sans-culottide, et que celle de Marat soit renvoyée au 20 vendémiaire; Bentabole combat cette proposition; Thibaudeau demande qu'à la fête les représentants ne soient pas en costume; Fouché dit que le projet de plan rappelle plus une procession ecclésiastique qu'une fête funèbre, et demande le renvoi au Comité; Collot demande que la fête ait lieu le 5e sans-culottide, qu'il n'y ait point de costume pour les représentants, et que la C. N. ne soit pas partagée en deux groupes dans le cortège : le renvoi est décrété, 37-39 (ann. A). — A la séance de la 1re sans-culottide, Peynard demande que le corps entier des élèves de l'École de Mars participe à la fête de la 5e sans-culottide; Pelet combat la proposition, qui est néanmoins votée, 54 (note 2), 55-56 (annexes). — Le plan de la fête, remanié, est définitivement adopté par le Comité; sur une lettre de Martin, sculpteur, du 27 fructidor, et de Hubert, de la 2e sans-culottide, le Comité, dans sa séance de la 2e sans-culottide, arrête des dispositions pour le transfert du corps de Marat, la 4e sans-culottide, de l'enclos des Cordeliers au palais de la C. N.; l'Institut national de musique sera invité à faire assister les élèves musiciens qui sont à l'École de Mars à la cérémonie que fera la section Marat la 4e sans-culottide, 2e sans-culottide, 57 (et note 1), 58 (et notes 2 et 4); texte des *Détails de la fête du quintidi des sans-culottides,* 59-61 (ann. A); texte des lettres de Martin et de Hubert, et d'une lettre (3e sans-culottide) du Comité aux représentants près l'École de Mars, 64-66 (ann. C). — La C. N., séance de la 4e sans-culottide, nomme six commissaires pour recevoir la section de Marat, qui doit apporter, le même jour, le corps de l'Ami du peuple, 71. — Le Comité arrête que les élèves de Mars assisteront à la fête de la dernière sans-culottide avec leurs sabres 4e sans-culottide, 67. — La C. N., le 5e jour des sans-culottides, s'était déjà rendue au Jardin national pour la fête, lorsqu'elle rentre en séance pour entendre le procès-verbal constatant le dépôt, fait la veille, des restes de l'Ami du peuple dans la salle de la Liberté, lu par Lequinio; elle décrète, sur la demande de la Société des Cordeliers, qu'une station sera faite à ce club, 71-73. — Il n'a pas été fait de procès-verbal de la fête de la 5e sans-culottide; le *Moniteur* en a donné une relation, 73, 67 (note 1).

Le 12 pluviôse an III, la jeunesse dorée abat le buste de Marat au théâtre Feydeau, 457. — Le 13 pluviôse, Laignelot, au nom du C. de S. G., fait un rapport sur cet « attentat à la nation » : il annonce que le Comité fera respecter les décrets; mais le soir même le buste est de nouveau renversé à Feydeau, il l'est également dans deux autres théâtres; rue Montmartre on le jette à l'égout, 457. — Après plusieurs jours où les désordres ont continué, la C. N. rend, le 20 pluviôse, un décret portant que les honneurs du Panthéon ne pourront être décernés à aucun citoyen, ni son buste placé dans le sein de la C. N. et dans les lieux publics, que dix ans après sa mort; le matin même, à la Halle, le buste de Marat avait été brisé, après avoir été couvert de sang par un boucher; le soir, ce buste est brisé dans tous les lieux publics, 477-478. — Le 21, les bustes de Marat, de Lepeletier, de Beauvais et de Dampierre sont enlevés de la salle de la C. N., ainsi que les deux tableaux de David représentant Lepeletier et Marat; la « pagode » de Marat, place du Carrousel, est dénudée, 482, 478. — La veuve Marat sera tenue d'évacuer sans délai le magasin qu'elle occupe aux ci-dev. Cordeliers, 26 ventôse, 609-610. — Réclamation du graveur Morel, chargé de la gravure du tableau de Marat par David, 18 germinal, VI, 47; le Comité estime qu'il doit être payé comme si son travail avait été terminé : renvoi au C. des Finances pour l'apurement du compte, 2 floréal, 120.

MARAT (La citoyenne veuve). — Voir MARAT.

Marat (Section de), Paris. — Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

MARAT-CAMUS, chasseur au 1er régiment à cheval. — Envoie, le 11 ventôse an II, des vers aux mânes de l'Ami du peuple : renvoyé à Villar, 5 germinal, IV, 26. — Le Comité prononce l'ordre du jour, 27 messidor, 817.

MARATHON. — Voir CASTILLORINÈS et SAINT-MAXIMIN.

MARBEUF (L.-Ch.-René, marquis DE), mort en 1788. — Sur le rapport de la C. des A., le Comité arrête que les plantes de serre chaude du jardin de Marbeuf seront transférées dans le jardin de Coutin, rue de Clichy; la C. ex. prendra les mesures nécessaires, 18 vendé-

miaire an III, V, 123. — Fourcroy donne lecture d'un arrêté du C. de S. P. du 3 fructidor, portant restitution aux héritiers de la citoyenne Marbeuf du Conservatoire végétal des Champs-Élysées; la C. ex. d'agriculture et des arts fait observer qu'il importe à la nation de conserver ce lieu qui offre seul la possibilité de multiplier plusieurs espèces d'arbres; elle propose de l'acquérir en traitant à l'amiable : Fourcroy, Bordes et Portiez iront au C. de S. P. demander le rapport de l'arrêté, 14 fructidor, VI, 611.

MARBOS (François), député de la Drôme à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

MARCASSUS PUYMAURIN. — Envoie sa traduction de l'ouvrage du docteur Rowley, *Le Conservateur de la santé des défenseurs de la patrie :* renvoyé à Plaichard, 13 prairial an II, IV, 514.

MARCEL, sténographe. — Avec deux autres, demande une place à la C.N. parmi les journalistes : renvoyé aux Comités de S. P. et des inspecteurs de la salle, 15 nivôse an II, III, 235.

MARCENAY, artiste. — Est nommé membre du jury du concours de restauration, 9 messidor an II, IV, 705.

MARCHAIN. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur une demande de cette commune, 23 floréal an II, IV, 423.

MARCHAIS, peintre de paysage. — Demande à être compris dans la liste des artistes, etc., qui ont droit à la munnificence nationale; renvoyé à Thibaudeau, 26 nivôse an III, V, 429. — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, VI, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

MARCHAL, ci-devant prêtre. — Demande à être employé dans l'instruction publique : vu au Comité, 3 germinal an II, IV, 15.

MARCHAND, peintre de décors. — Acompte touché par lui le 6 fructidor an II, IV, 592.

MARCHAND (Nicolas), boursier au collège du Panthéon français. — Entre dans le bureau de la C. ex. le 1er messidor an II comme expéditionnaire et analyseur, 1re section de la IVe division, IV, 228, 232.

MARCHANT (F.-M.), imprimeur. — Souhaiterait imprimer les leçons des Écoles normales, en employant des tachygraphes habiles; il fournirait au prix coûtant les exemplaires nécessaires pour les élèves et la C.N. : renvoyé aux représentants près l'École, 26 nivôse an III, V, 428. — Espose que l'Agence des domaines, avant de lui louer un atelier dépendant de la succession d'Anisson du Perron, désire savoir si ce local ne sera pas employé pour quelque établissement national : renvoyé à la 2e section, 6 pluviôse, 449-450.

MARCHANT-BURBURE. — Son opuscule *Aventures merveilleuses de dix-huit enfants* est renvoyé à Coupé, 11 fructidor an II, IV, 996. — Voir aussi BURBURE.

MARCHE (LA). — Voir LAMARCHE.

MARCHÉ-BARJONVILLE (Étienne-P.). — Demande une place dans les bureaux du Comité : renvoyé à la C. ex., 22 nivôse an III, V, 412.

Marchés (Section des), Paris. — Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

MARCHINI (Dominique), montreur d'animaux. — La police saisit, le 14 brumaire an II, quatre animaux vivants lui appartenant, et les fait conduire au Jardin des Plantes; procès-verbal du commissaire de police Charbonnier, et lettre de Desfontaies du 16 brumaire, II, 816-818 (ann. A); IV, 932 (note 5). — Estimation de ces animaux, II, 819; IV, 932 (note 5).

MARCIGNY (Saône-et-Loire). — La municipalité demande si son institutrice, la citoyenne Fressinet, qui ne peut enseigner qu'à lire et écrire, doit recevoir le traitement entier ? elle espère pouvoir se procurer dans peu une institutrice capable d'enseigner l'arithmétique : ordre du jour, motivé sur ce que la municipalité n'aurait pas dû admettre comme institutrice une citoyenne qui ne peut pas enseigner l'arithmétique, 19 messidor an II, IV, 759 (et note 5).

MARCOZ (Jean-Baptiste-Philippe), député du Mont-Blanc à la Convention. — Dépose au Comité le 1er messidor an II, pour le concours des livres élémentaires, le manuscrit des *Éléments d'arithmétique* du géomètre Sarret, IV, 664 (note 5). — A publié, en pluviôse an III, une brochure intitulée *Objet et ordre des fêtes décadaires de la République française*, V, 469.

MAREC (Pierre), député du Finistère à la Convention. — Le 18 ventôse an III, propose le rappel de Julien (de Toulouse), décrété d'accusation le 26 ventôse an II, et en fuite : renvoyé aux trois Comités, V, 588. — Lakanal se concertera avec Marec, membre du C. de S. P. chargé des subsistances, au sujet d'une demande de B. de Saint-Pierre, 19 fructidor, VI, 641.

MARÉCHAL, maire de Vimoutier. — Envoie à la C. N., un discours prononcé par lui à la fête du 20 prairial an II : renvoyé au Comité le 6 messidor (non mentionné au procès-verbal du Comité), IV, 752.

MARÉCHAL, peintre de fleurs. — Fait des dessins pour la *Flora Atlantica* de Desfontaines, IV, 172 (note 1).

MARÉCHAL (Sylvain), bibliothécaire à la bibliothèque ci-devant Mazarine. — Billet de lui à Joseph Payan du Moulin (de prairial ou messidor an II), réclamant le manuscrit de son *Diogène*, IV, 210. — Ses *Décades du cultivateur* sont renvoyées à Villar, 23 floréal, 424; détails bibliographiques sur cet ouvrage en 12 volumes, et sur le *Tableau historique des événements révolutionnaires depuis la fondation de la République jusqu'à présent, rédigé principalement pour les campagnes* (an III), qui paraît être une réimpression partielle des *Décades*, 426. — Extrait de son *Tableau historique*, relatif à la fête de l'Être suprême, 586-587. — Se plaint au Comité que Le Blond, bibliothécaire de la Mazarine, ait nommé un étranger à la place de sous-bibliothécaire qui lui est due à cause de ses vingt ans de service : renvoyé à Villar, 27 vendémiaire an IV, VI, 810. — Le Comité arrête que S. Maréchal aura la place à laquelle l'ancienneté de ses services et ses travaux littéraires lui donnent droit, 1er brumaire, 827. — Sur la réclamation de Le Blond, le Comité rapporte son arrêté du 1er, et confirme la nomination de Coquille comme sous-bibliothécaire, 3 brumaire (matin), 854.

MARÉCHAL (La citoyenne). — Voir BOUTHÉLIER (Femme divorcée).

MARÉCHAUX, architecte. — Demande une place dans les travaux publics : renvoyé au C. des travaux publics, 9 fructidor an III, VI, 590.

MARENNES. — Le Comité reçoit l'état des livres du district de Marennes propres à être remis en matières : renvoyé à la bibliographie, 21 ventôse an II, III, 560. — Le district annonce qu'il a séquestré des sommes appartenant à des déportés, etc., 3 germinal, IV, 18.

MARETTE, ci-devant recteur des écoles de Rouvre-sous-Lignol. — Demande, par une lettre du 1er germinal an II, l'autorisation d'ouvrir une école primaire, IV, 177 (note 3).

MARGANE. — Un des artistes chargés des débuts de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 578.

MARGENCY, près Montmorency. — Cette commune a fait une déclaration en faveur du citoyen Turenne : le C. d'I. P. la transmet au C. de S. G., 11 prairial an II, IV, 503.

MARGUERITE-SUR-DUCLAIR. — Salentin, ex-curé, puis instituteur de cette commune, se plaint d'éprouver des difficultés pour toucher son traitement : renvoyé à la C. ex., 23 messidor an II, IV, 771.

MARGUIER. — Nommé commis à la bibliographie, 19 thermidor an II, IV, 907.

MARIAUCHAU, d'Arcis. — Fait hommage d'un ouvrage dramatique de sa composition, en proposant des doutes à résoudre : ordre du jour, 9 prairial an II, IV, 489.

MARIBON DE MONTAUT (Louis), député du Gers à la Convention. — Notice, II, XCIX. — Fait décréter, le 15 brumaire an II, que le buste de Marat sera placé sur une colonne dans le lieu des séances de la C. N., et y occupera la première place, 752-753 (ann. C). — Le 23 brumaire, à propos d'une lettre de Grégoire lue aux Jacobins, dit que Grégoire fut Jacobin, et qu'il ne l'est plus : mais ce n'est pas à Grégoire, c'est à la C. N. et au Comité que les Jacobins doivent la collection des traits glorieux qui distinguèrent leur Société, 787 (ann. A). — Nommé, le 25 brumaire, membre de la Commission de révision du Code civil, 828. — Le 4 frimaire, fait décréter que les intendants et les receveurs généraux des finances seront mis en arrestation, III, 18. — Le 10 frimaire, s'oppose à ce que les financiers dont les comptes ont été apurés soient remis en liberté, car, dit-il, les apurateurs sont eux-mêmes intéressés à la dilapidation de la fortune publique, 21. — Le 21 frimaire, se déclare convaincu que des mesures prises pour obliger les financiers à restituer ce qu'ils ont illégitimement gagné feraient rentrer au moins 400 millions au Trésor public, 24. — Son attitude à la fête de l'Être suprême, d'après Baudot, IV, 588 (note 4). — Dénoncé le 29 germinal an III par Rovère, est décrété d'arrestation, VI, 113. — Le 2 prairial, est décrété d'accusation, 229.

MARICHAL, archiviste aux Archives nationales. — A indiqué un dossier formé de lettres écrites en l'an II à Joseph Payan du Moulin, IV, 204.

MARIEMBOURG. — Dufour, nommé instituteur dans cette commune, demande s'il sera obligé de marcher aux frontières en cas de réquisition : ordre du jour motivé sur la loi, 19 floréal an II, IV, 371.

MARIETTE. — Forme incorrecte donnée par le secrétaire du Comité au nom du peintre *Harriet*, V, 360 (et note 1).

MARILHAT. — Au nom du jury d'instruction d'Issoire, il expose les difficultés qui se présentent : renvoi à la 1re section, 12 pluviôse an III, V, 456. — Demande à être autorisé à suivre les cours de l'É. centrale des travaux publics, pour être en état d'être reçu élève quand l'occasion s'en présentera : les commissaires se concerteront avec les Comités des travaux publics et de S.P., 6 germinal, VI, 3.

MARILLIER, commis. — Employé comme surnuméraire à la bibliographie depuis prairial, est admis définitivement, 15 thermidor an II, IV, 898.

MARIN (Claude MARINI, dit), le « Maringouin » de Beaumarchais, ancien censeur royal, ancien secrétaire général de la librairie. — Demande la continuation de la pension de 2 000 [illegible]

. 531505.

il jouissait à titre de censeur : renvoyé à Prunelle, 5 prairial an II, IV, 472 (et note 2). — Présente, à l'appui de sa demande, des pièces qui sont renvoyées à C. de liquidation, 29 prairial, 652. — Envoie des *Réflexions religieuses, morales et politiques :* renvoyé à Grégoire, 19 messidor, 761. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur sa demande de pension, comme n'étant pas de sa compétence; et, le C. de liquidation ayant exprimé le désir d'avoir l'avis du C. d'I.P. sur les ouvrages littéraires de Marin, il pense : que ses travaux sont estimables; que les mœurs sont respectées dans ses pièces de théâtre; que sa dissertation sur la ville de Taursentum offre des recherches et des découvertes qui répandent des lumières; que sa *Vie de Saladin* peut passer pour un modèle du genre, 29 messidor, 823-824.

MARIN (Anthelme), député du Mont-Blanc à la Convention. — Demande que Claude Bize, instituteur de ses enfants, soit mis en réquisition pour rester à Paris; le C. de S. P. sera invité à faire droit, 4e sans-culottide an II, V, 67. — Le 26 brumaire an III, dans la discussion du décret sur les écoles primaires, fait décider, à l'art. 3 du chap. II, que le jury d'instruction sera renouvelé par tiers tous les six mois, 228. — Signe, le 5 frimaire, comme membre du C. des travaux publics, l'arrêté nommant les instituteurs et agents de l'É. centrale des travaux publics, 224 (ann. A, *Addenda*). — Demande au Comité, pour le maître de dessin Paty et pour lui-même, la permission de copier au Muséum les chefs-d'œuvre des arts : renvoyé au Conservatoire du Muséum avec invitation de faire droit, 2 fructidor, VI, 560.

Marine et Marins. — Richer demande au Comité que la République fasse imprimer son ouvrage *La vie des plus célèbres marins français :* ordre du jour, 1er octobre 1793, II, 524. — [Voir aussi *Ministre de la marine* et *Commission ex. de la marine et des colonies*]. — Jeanbon Saint-André, le 12 pluviôse an II, présente à la C. N. un *Rapport des représentants du peuple envoyés à Brest et auprès de l'armée navale;* il communique un arrêté du 27 du premier mois, relatif à l'établissement d'un cours d'instruction sur les vaisseaux de la République, et demande qu'il soit converti en loi générale : adopté en principe, et renvoyé pour réduction au C. de S. P.; le 16, le décret est voté. Extrait du rapport et texte du décret sur les instituteurs de la marine, III, 431 (note 1), 434-438 (ann. A). — Le Comité désigne Bouquier et Boutroue pour s'occuper d'un livre élémentaire à l'usage des marins, 19 pluviôse, 431. — En exécution d'un article du décret du 16 pluviôse le Comité charge Thiébault, Richer et Turpin de rédiger à l'usage des marins une Instruction et un recueil des traits de vertu des gens de mer, 27 pluviôse, 466. — Biron offre un modèle de vaisseau, et envoie la note des objets relatifs à la marine dont il fait hommage à la République, 29 pluviôse, 469. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur une lettre de Thiébault, Turpin et Richer, et les invite à remplir isolément la tâche qui leur a été imposée, 29 ventôse, 600. — Bouquier et Boutroue rendront compte de la surveillance exercée par eux pour la confection des ouvrages destinés aux jeunes marins; Thiébault demande des livres : ordre du jour, 1er germinal, IV, 2. — Poisson fait hommage de différents objets relatifs à la marine, 5 germinal, 21. — Jeanbon écrit pour presser la confection des livres élémentaires : Villar et L. Bourdon nommés commissaires à la place de Bouquier et Boutroue; Proubaud, envoie copie d'une délibération du conseil de marine du Port-de-la-Montagne relative à un établissement d'instruction, 9 germinal, 41-42, 47-48. — Lecacheux écrit qu'il serait avantageux d'avoir de bons professeurs de marine, et que 1 500 à 2 000 ℔ ne sont pas une rétribution trop forte : renvoyé à Monge, 17 germinal, 96. — Thibaudeau, chargé de la rédaction d'un livre élémentaire pour les marins, est autorisé à se faire délivrer à la B. N. les ouvrages dont il aura besoin pour ce travail, 3 floréal, 247. — Thibaudeau fait lecture au Comité en présence des commissaires du C. de la marine, du livre élémentaire qu'il a rédigé : il est approuvé, 11 floréal, 292. — Il lit un rapport analytique de son Instruction pour les jeunes marins : le Comité l'adopte pour être lu à la C. N., 13 floréal, 302. — Thibaudeau lit son rapport à la C. N. le 18 floréal; il lit ensuite l'Instruction elle-même : elle est adoptée, et sera imprimée et envoyée dans toute la République ; extrait du compte rendu de la séance par le *Journal des débats et des décrets*, 305-306 (ann. A). — Turpin propose le plan d'un journal de la marine : vu au Comité, 15 floréal, 314. — Un rapport de David Le Roy sur les morceaux d'architecture nautique qui se trouvent au Raincy, transmis par la C. des A. est renvoyé à Thibaudeau, 19 floréal an II, 368. — David Le Roy sera invité à se rendre à la séance du Comité pour le renseigner sur la nature et l'activité des bateaux qui se trouvent au Raincy, 29 floréal, 454. — Un manuscrit de Frugnet, contenant les principaux traits héroïques des navires français, est envoyé par Dalbarade, et renvoyé à Thibaudeau, 3 prairial, 462 (et note 3). — Le Comité demande à l'imprimeur de la C. N. 100 exemplaires de l'Instruction pour les marins, 9 prairial, 487. — L'imprimeur Baudouin est autorisé à tirer 15 000

exemplaires de cette Instruction, 11 prairial, 502. — Vial, chef des travaux de la marine au port de Brest, ayant écrit une lettre que le Comité renvoie le 21 prairial à Arbogast, il est arrêté, le 3 messidor, que le président écrira au district de Brest pour s'informer d'un dictionnaire de la marine (manuscrit) fait par la ci-devant Académie de marine; une nouvelle lettre de Vial est renvoyée à la C. des A. le 25 thermidor, 614 (et note 2), 677, 932. — Le C. de S.P. est invité à faire payer à Thiébault et Richer 500 ᵗᵗ chacun pour la rédaction d'une Instruction pour les marins, 23 prairial, 615. — Un recueil manuscrit de traits de courage des marins, présenté au Comité par Richer, est renvoyé à Thibaudeau, 1ᵉʳ messidor, 665. — Il est de nouveau passé à l'ordre sur la demande, que fait Richer, d'impression de son ouvrage *La vie des plus célèbres marins*, 29 messidor, 823. — La *Chanson patriotique adressée aux marins*, par La Chabeaussière, est renvoyée au carton de réserve, 3 thermidor, 842. — La lettre de Charles Romme, en réponse à l'invitation qui lui avait été faite de présenter ses vues sur l'instruction des marins à bord des vaisseaux, est renvoyée à Thibaudeau, 7 fructidor, 973. — Il sera dressé un état des modèles de vaisseaux, etc., existant dans les dépôts, après quoi il sera statué sur la destination à leur donner; Gauthier et Ozanne sont chargés de travailler à cet état sous la direction de Rochegude. 24 vendémiaire an III, V, 131. — Un décret du 23 frimaire rappelle les matelots qui étaient sortis de France, 345 (note). — Considérant qu'il est essentiel de rendre aux professeurs et aux élèves ingénieurs de la marine le moyen d'instruction qu'ils trouvaient dans les modèles de vaisseaux déposés dans une salle du Louvre, arrêté que la C. des A. est chargée de faire lever les scellés apposés sur cette salle, 18 nivôse, 401. — Les marins qui ont pris six tableaux de maîtres d'Italie, les ayant destinés au Muséum, Grégoire écrira aux représentants à Brest et à Lorient afin de savoir à qui s'adresser, 20 messidor, 399. — Vincent, sous-bibliothécaire de l'ancienne Acad. de marine à Brest, invite le Comité à organiser cette bibliothèque et à fixer son traitement : ajourné, 28 messidor, 426.

Marine (*Dépôt de la*). — Voir *Dépôt de la marine*.

Marine (*Ministre de la*). — Voir *Ministre de la marine*.

Marine (*Commission ex. de la*). — Voir *Commission ex. de la marine et des colonies*.

MARION, maître charpentier de l'École du génie, à Mézières. — Le C. de S. P. l'appelle à Paris, le 5 prairial an II, pour être attaché à l'É. centrale des travaux publics, V, 637; le Comité charge, le 1ᵉʳ messidor, la C. ex. des travaxu publics d'assurer le logement et la subsistance de Marion, 638; il lui accorde un congé, 11 thermidor, 641.

MARITON LA GARDETTE, de Crest. — L'un des patriotes désignés à Maignet le 22 germinal an II par Joseph Payan du Moulin, IV, 202 (note 1).

MARLBOROUGH. — Il sera pris des informations sur deux volumes de pierres gravées de Marlborough, confiés au courrier de l'armée pour être envoyés de Bruxelles à Paris, 17 germinal an III, VI, 36-37. — Le Blond, de retour de Belgique, remet au Comité ces deux volumes, provenant de la bibliothèque du stathoudeur : ils seront déposés à la B. N. 6 floréal, 131.

MARLY. — Campmas propose l'établissement d'une grande manufacture d'armes à la machine de Marly, 21 brumaire an II, II, 792. — Les célèbres chevaux de Marly, œuvre de Coustou, devaient être transportés à Paris; le C. des inspecteurs de la salle avait résolu, sans consulter personne, de les placer à l'entrée de la cour des Tuileries, et faisait élever des piédestaux à cet effet; mais le 26 nivôse David fit observer à la Convention qu'il serait plus convenable de placer ces deux groupes à l'entrée des Champs-Élysées; Romme fit décréter que les travaux seraient suspendus et le C. d'I. P. consulté; Danton fit décréter que le C. des inspecteurs ne pourrait donner aucun ordre pour des dispositions nouvelles à faire autour du Palais national qu'après s'être concerté avec le C. d'I. P., et sur un décret. Le 29, dans une séance extraordinaire, le Comité arrête les termes d'une lettre à Paré, communiquant un arrêté des représentants Treilhard, Anguis et Enlart, commissaires à Marly, pour le transport des chevaux de Coustou, III, 294-295. — Grosbert écrit au Comité au sujet du transport de ces groupes : il lui sera répondu d'exécuter l'arrêté des représentants, 21 pluviôse, 441. — Besson annonce au Comité qu'il est fait au C. des domaines des propositions concernant la machine de Marly : arrêté que les deux Comités réunis traiteront cette question, 9 germinal, IV, 44-45. — Un arrêté du C. de S. P. du 5 floréal, rédigé par Barère, ordonne que les chevaux de Marly seront placés à l'entrée des Champs-Élysées, 249, 250. — Trouville ayant proposé au Comité une machine hydraulique pour substituer à celle de Marly, Coupé et Lakanal sont nommés commissaires, 9 fructidor, 981-982. — La commune de Bolbec, par l'intermédiaire d'Albitte, demande un groupe de naïades et une statue de Marly, pour l'embellissement d'une fontaine : il y a lieu à délibérer, 6 frimaire, an III, V, 252; un autre

pétition de cette commune, que lui a renvoyée la C. N., et sur le rapport de la C. des A., le Comité arrête que la C. ex. lui fera délivrer un groupe en marbre, représentant le Génie des arts relevé par le Temps, et un Enfant appuyé sur une gerbe d'eau, existant à Marly, 16 frimaire, 285. — Vu une lettre de la C. ex. des revenus nationaux, l'Enfant sera remplacé par une Diane en marbre, 24 frimaire, 315. — Au camp sous Marly, le 26 messidor, des membres de l'Institut de musique exécutent le *Chant du départ* et divers autres morceaux, VI, 424. — Le C. des inspecteurs ayant renvoyé à celui d'I. P. un mémoire de Leconte relatif à des figures et marbres provenant de Marly et destinés au Jardin national, le Comité arrête que le Conservatoire du Muséum de Versailles cessera tout enlèvement d'objets qu'il jugerait propres à orner le Muséum et les jardins de Versailles, si ces objets sont destinés à embellir le Jardin national, 10 thermidor, 471-472. — Grobert ayant demandé qu'on fasse graver et imprimer les dessins des machines qui ont servi aux transport et élévation des statues de Marly, le Comité, sur le rapport de la C. des A., décide de l'entendre dans une prochaine séance, 8 fructidor, 584. — Grobert donne le détail de son opération relativement aux groupes de Coustou (arrêté du C. de S. P. du 13 messidor an III), la dépense n'a pas excédé 32.000 ll : il est invité à donner ces détails par écrit, pour répondre victorieusement aux bruits qu'on a fait courir; le Comité arrête que la description des appareils employés sera gravée et publiée, et que cet arrêté sera communiqué au C. de S. P., 12 fructidor, 599. — Un mémoire contenant des observations relatives à l'arrêté du 10 thermidor (figures et marbres de Marly) est renvoyé à la C. des A., 16 fructidor, 621-622. — Picard, inspecteur, écrit au Comité que des dégâts ont été commis dans le palais de Marly par des soldats y cantonnés : le président écrira au général, 16 vendémiaire an IV, 747.

MARMONTEL, secrétaire perpétuel de l'Académie française. — Après la suppression des académies par le décret du 8 août 1793, Romme lui écrit; Marmontel étant retiré à la campagne, c'est Morellet qui répond à sa place, II, 323, 326. — Figure pour 3.000 ll sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N., 384. — En germinal an III, Lakanal l'inscrit sur une liste de citoyens proposés pour compléter le jury des livres élémentaires, VI, 94-95 (ann. A); le Comité ne l'adopte pas, 28 germinal, 92. — Nommé professeur de belles-lettres aux écoles centrales de l'arrondissement, germinal; n'accepte pas, 115 (note). — Grégoire correspondra avec lui au sujet des cahiers du Dictionnaire qui pourraient être entre ses mains, 23 messidor, 404. — Sur le renvoi fait par le C. de liquidation, le Comité estime que ce citoyen peut prétendre à une pension, 545.

MARMOUTIER. — Un citoyen de Marmoutier envoie un hymne pour la fête du 10 août : renvoyé à Petit, 1er fructidor an II, IV, 956.

MARNAY, Aube. — Le curé de cette paroisse abdique ses fonctions. — Voir BORNANT.

MARNE, département. — Les administrateurs du département félicitent la C. N., le 14 messidor an II, et envoient copie d'une Adresse qu'ils ont faite à leurs concitoyens (pièce non mentionnée aux procès-verbaux du Comité), IV, 930 (note 2). — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Châlons, V, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal; transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — Un arrêté du département, du 21 août 1793, relatif à Petit, professeur de mathématiques, sera exécuté, 18 germinal, 43-44. — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Jard-Panvillier, 53.

MARNE (HAUTE-). — Le directoire de ce département envoie un arrêté du district de Langres qui demande la suppression du traitement du supérieur et des vicaires du séminaire : vu au Comité, 29 ventôse an II, III, 596. — Répétition probable de la même affaire : ordre du jour, 3 germinal, IV, 15. — Une lettre du département concernant les réparations des couvertures du collège de Langres est renvoyée à la C. ex., 29 floréal, 449. — L'agent national du district de Chaumont envoie des *Préceptes de morale* publiés par les représentants en mission dans ce département : renvoyé à Daoust, 19 prairial, 558. — Dans un volume de M. Fayet, *Recherches historiques et statistiques sur les communes et les écoles de la Haute-Marne*, on trouve des renseignements sur les écoles du district de Chaumont et de diverses communes d'autres districts : indications y relatives, IV, Introd., XLVIII. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Chaumont, V, 614 (*Errata*); il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53.

Maroquin. — Le Comité, s'occupant d'instructions à adresser aux agents politiques et consuls relativement aux objets de sciences et d'arts, arrête de proposer aussi au C. de S. P. d'examiner s'il serait à propos de charger nos consuls dans le Levant de procurer à la nation des maroquins, attendu que la rareté de cet objet le rend extrêmement cher, 29 germinal an II, IV, 191.

MARRAGON (Jean-Baptiste), député de l'Aude à la Convention. — Membre du C. des ponts et chaussées lors de la création de ce Comité en janvier 1793, V, 628. — Est maintenu lorsque ce Comité devient, le 2 du deuxième mois de l'an II, une simple section du C. d'agriculture, commerce, ponts et chaussées et navigation intérieure, 632. — Lors de la création du Comité des travaux publics le 7 fructidor an II, en fait partie comme membre restant du Comité des ponts et chaussées, 651 (note 1). — Signe, comme président, un arrêté du C. des travaux publics, du 9 ventôse an III, relatif à l'hospice de l'Unité, V, 548. — Signe un arrêté du 26 prairial relatif à Lomet, VI, 292 (annexe).

Marseillaise (*La*). — Voir ROUGET DE LISLE.

MARSEILLE. — Le 19 septembre 1793, une lettre de Poultier et Rovère, lue à la C. N., raconte l'exécution dans cette commune de huit républicains morts martyrs de la liberté; Bourdon fait décréter qu'un monument sera élevé à leur honneur, et que le Comité présentera le mode d'exécution, II, 454-455 (ann. A). — Mémoire d'Achard sur la formation d'une bibliothèque à Marseille renvoyé à Prunelle, 5 nivôse, 212. — Achard demande que la bibliothèque de l'abbé Rive soit réunie à la bibliothèque de Marseille, 3 germinal, IV, 16. — Ponteuil demande l'agrément du C. d'I. P. pour aller remplir les fonctions d'administrateur du théâtre de Brutus à Marseille : ordre du jour, 17 floréal, 320. — Le district annonce que la section 11 de Marseille offre de l'argenterie et demande l'autorisation d'ériger son église en temple de la Raison : accepté pour l'argenterie, ordre du jour sur l'autorisation, 27 floréal, 439. — Le district envoie au Comité un mémoire sur l'heure décimale de Bartel, horloger : renvoyé au concours, 9 prairial, 489. — La Société populaire adresse des réflexions sur la forme du *Recueil des actions héroïques* : renvoyé à la commission, 17 prairial, 543-544. — Ouï le rapport des contestations élevées entre les artistes du théâtre républicain et ceux du théâtre de Brutus, le Comité passe à l'ordre du jour motivé sur un arrêté de Jeanbon Saint-André, 18 vendémiaire an III, 122. — L'agent national du district fera déposer dans un lieu sûr la collection Choiseul-Gouffier, et suspendre toute restauration commencée ou autres dispositions, 14 pluviôse, 400. — Le Comité arrête que Campon, envoyé par le district de Marseille à l'É. normale, sera reçu, 2 floréal, VI, 120. — Achard ayant annoncé que la municipalité de Marseille a fait détruire un tableau précieux, sous prétexte qu'il peignait les horreurs du terrorisme, le Comité arrête que Grégoire écrira à cette municipalité pour demander des explications, 24 thermidor, 525. — La C. ex. fait un rapport sur le placement du Muséum de Marseille dans la maison des ci-devant Bernardins : renvoyé à la C. ex. pour renseignements, 30 thermidor, 551.

MARTAINVILLE. — Voir ÉTIENNE ET MARTAINVILLE.

MARTEAU. — Adresse au Comité des couplets sur la mort de Marat, 11 floréal an II, IV, 292.

MARTEL (Pourçain), député de l'Allier à la Convention. — Membre du C. des finances, signe un arrêté relatif à la propriété de Cagnon, 13 thermidor an III, VI, 503 (note).

MARTHE (François-Denis). — Est nommé jardinier de l'É. de santé de Paris le 22 ventôse an III, V, 597. — La C. ex. remet un rapport sur une réclamation de lui, 14 thermidor, VI, 488. — Thouret demande que le traitement de Marthe soit porté à 250 ᵗᵗ par mois : renvoyé au C. des finances pour faire droit, 7 fructidor, 579.

MARTIN. — Lit au Comité un extrait d'un mémoire concernant la Commission du Muséum des arts et la restauration des tableaux : renvoyé à David, 3 nivôse an II, III, 206.

MARTIN. — Présente un plan d'institution d'une musique et d'éducation nationale : renvoyé à Valdruche, 21 pluviôse an II, III, 440.

MARTIN (probablement le même que G.-F. MARTIN, sculpteur). — Un des artistes chargés des déduits de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 578, 580.

MARTIN. — Communique des idées pour faire servir les vieux monuments de montres : renvoyé au concours, 25 prairial an II, IV, 627.

MARTIN. — L'arrêté du 5 frimaire an III le nomme un des trois instituteurs adjoints ou suppléants pour la géométrie descriptive à l'É. centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A, *Addenda*).

MARTIN, ci-devant professeur de physique expérimentale à Toulouse. — Les idées qu'il soumet sur la régénération des sciences et de l'enseignement sont renvoyées à Arbogast, 3 thermidor an II, IV, 839. — Demande à être mis en réquisition pour être employé à la surveillance des établissements dans le Midi : ajourné, 19 fructidor, V, 9. — Villar et Lakanal attestent son civisme, et le Comité arrête d'inviter le C. de S. P. à le mettre en réquisition, 22 fructidor, 20.

MARTIN, ci-devant secrétaire à la B. N., âgé de 88 ans. — Porté sur un état du 16 ventôse an II comme conservant en retraite ses appointements de 2.600 ᵗᵗ, VI, 891; 373 (note 5).

MARTIN, licencié en Sorbonne, professeur au collège des Andelys. — Demande s'il est destitué par l'organisation des écoles primaires; espère se rendre utile dans un degré supérieur de sciences : renvoyé à Bouquier, 9 prairial an II, IV, 491 (et note 2); plus tard, renvoyé à la C. ex., 491 (note 2). — Ses Réflexions sur le décret du 29 frimaire sont renvoyées à Bouquier, 5 messidor, 684.

MARTIN, municipal. — Se plaint d'avoir été destitué de son emploi d'instituteur et remplacé par le ci-devant curé : ordre du jour, 17 pluviôse an II, III, 412.

MARTIN (G.-F.), sculpteur. — Auteur du monument (tombeau) élevé à Marat dans la cour des Cordeliers, et gravé par Née; Née et lui présentent la gravure de ce monument à la C. N. le 12 fructidor, IV, 945 (note 4); il écrit au Comité le 27 fructidor an II pour demander d'être chargé, avec le maçon Haret, de l'exhumation du corps de Marat en vue de son transfert au Panthéon, V, 58 (note 2), 64-65 (ann. C); lui et Haret rédigent le procès-verbal d'exhumation, 4e sans-culottide, 72. — Offre au Comité les bustes de Rousseau et de Franklin : la C. ex. lui fera payer 50 ℔, et lui procurera des moyens de travail; la 3e section le comprendra dans son état de distribution, 11 brumaire an III, 186. — La C. ex. est autorisée à lui faire remettre 200 ℔ d'indemnité provisoire, 22 brumaire, 212. — Figure pour 1.500 ℔ sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385.

MARTINEAU, l'un des auteurs de l'*Atlas national de France*. — Signe, avec Dumez et Chanlaire une lettre au Comité, le 26 prairial an II, IV, 660 (ann. G).

MARTINEAU. — Envoie un discours manuscrit intitulé *Moyen de créer l'amour de la patrie* : renvoyé à Grégoire, 11 prairial an II, IV, 505 (et note 3). — Renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 21 prairial, 610.

MARTINEAU, membre du comité révolutionnaire de la section de Bondy. — De passage à Tours en nivôse an II, est chargé par Mogue d'aller au C. de S. G. provoquer l'arrestation de Clément de Ris et Texier-Olivier; sa lettre à Mogue, IV, 223. — Délégué à Tours, avec Toupiolle par le comité volutionnaire de la section de Bondy, pour arrêter ces deux suspects, lui et son collègue les arrêtent et les ramènent à Paris, 223-224.

MARTINEL (Joseph-Marie-Philippe), député de la Drôme à la Convention. — Notice I, LXXXVII. — Nommé membre du Comité d'I. P. en janvier 1795, 243 (note). — Élu secrétaire du Comité, 25 avril, 431. — Désigné comme otage, 6 juin, 575. — Le 8 brumaire an III, est membre de la commission chargée de l'examen de la conduite de Carrier, V, 177.

MARTINET. — Fait remarquer, dans la séance des Jacobins du 25 septembre 1793, que Thuriot, qui a donné sa démission du C. de S. P., n'a pas paru aux Jacobins depuis longtemps, II, 496.

MARTINET, artiste. — Désire faire part des lumières qu'il a sur un commerce de pièces de mécanique que les Anglais font aux Indes; il demande 500 ℔, par décade : renvoyé à Thibaudeau, 3 floréal an II, IV, 243. — Une nouvelle lettre de lui est renvoyée à Thibaudeau, 13 floréal, 304. — Thibaudeau fait un rapport : ordre du jour, 19 floréal, 372.

MARTINI (J.-P., Égide SCHWARTZENDORFF, dit), musicien. — Est l'un des signataires d'une pétition adressée à la Législative, en juin 1792, pour demander une loi contre la contrefaçon, I, 349. — A envoyé un manuscrit relatif à la musique, et à un rite républicain dont il expose le mode; un membre fait un rapport sur cet écrit rempli d'excellentes vues : il propose que la commission des fêtes décadaires prenne en considération les vues de Martini sur la musique, et qu'il soit fait une copie de son manuscrit pour être envoyée au C. de S. P., 9 messidor an II, IV, 702. — Est compris dans la liste des artistes, présentée au Comité, qui ont droit à la munificence nationale, 12 pluviôse an III, V, 457. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor, dans la 2e classe, VI, 432. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

MARTYN. — Son ouvrage sur les coquilles de la mer du Sud, qui se trouve dans la bibliothèque de Capet, sera remis par la C. des A. au Muséum d'histoire naturelle, 6 ventôse an III, V, 535.

Martyrs de la liberté. — La Société républicaine de Thiers demande des gravures des martyrs de la liberté : renvoyé à David, 21 frimaire an II, III, 136.

MARVEJOLS. — La réclamation de l'agent national du district, relative à la différence de l'ouvrage des cadis et serges qui s'y fabriquent d'avec celles d'autres districts est renvoyée au C. d'agriculture, 27 thermidor an II, IV, 939. — L'Horlogé, employé à l'imprimerie du district adresse des réclamations relatives au payement de ses travaux et de ceux de son épouse : renvoyé à la C. des A., 9 fructidor, 983.

MARY, de Châtillon-sur-Seine. — Le 7 messidor an III, la C. N. renvoie au Comité sa pétition demandant que la dénomination de *sans-culottides* soit remplacée par celle de *jours complémentaires*, VI, 349.

MASCATE. Voir BEAUCHAMPS, consul.

MASKELYNE, astronome anglais. — A fait adopter en 1767 à l'Angleterre l'Almanach nautique (*Nautical Almanach*) propose en

1755 en France par Lacaille, VI, 323-324. — La C. ex. des relations extérieures procurera au Bureau des longitudes les observations de Herschel et Maskelyne pour les années 1787 et suivantes, 2e complémentaire an III, 696.

MASQUELIER, fondé de pouvoirs des intéressés à l'entreprise de la gravure de la galerie de Florence. — Le Comité l'autorise à retirer de ses bureaux les dessins qui y sont déposés, 24 pluviôse an III, V, 487.

MASSA, sculpteur. — Accompte touché par lui le 6 fructidor an II, IV, 592.

MASSA (Ruffin), député des Alpes-Maritimes à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

MASSARD, graveur. — Occupé de la gravure du tableau de David, *Socrate prêt à boire la ciguë*, dont la nation est propriétaire depuis la mort de Trudaine, demande que ce tableau lui soit confié, ou présenté dans un lieu convenable : renvoyé à la 2e section, 18 pluviôse an III, V, 471. — La C. des A. est autorisée à procurer à Massard toutes les facilités qu'elle jugera convenables, 24 pluviôse, 487.

MASSIAC (Maison ci-devant). — Est affectée au Bureau ou Agence de l'envoi des lois, dépendant de la C. ex. des administrations civiles, police et tribunaux (arrêtés du C. de S. P. des 2 et 17 floréal an II), IV, 200 (ann. D *ter, addenda*).

MASSIEU (Jean-Baptiste), ancien constituant, évêque constitutionnel de l'Oise, député de l'Oise à la Convention. — Notice, I, LXXXVII. — Le 28 septembre 1791, présente à la Constituante, au nom du C. des secours, un projet de décret sur les aveugles, qui est voté, VI, 160 (note). — Nommé suppléant au Comité d'I. P. de la C. N., 13 octobre 1792: Devient aussitôt membre titulaire du Comité, I, Introd., IV-V. — Nommé l'un des commissaires chargés de déterminer le nombre des commis du Comité, 17 octobre, 2. — Nommé, avec Baudin, commissaire de la section des bibliothèques, 22 octobre, 11. — Nommé, avec Romme, commissaire pour les gratifications à accorder aux commis, 29 octobre, 32. — Nommé rapporteur pour l'école de Liancourt, 6 novembre, 42. — Nommé rapporteur d'une pétition tendant à assurer une éducation nationale aux enfants d'émigrés, 10 novembre, 51. — Nommé secrétaire du Comité, 16 novembre, 60. — Désigné comme membre sortant: élu membre de la section économique et administrative, 22 décembre, 244, 245. — Réélu en janvier 1793, 243 (note). — Chargé de visiter le dépôt des Petits-Augustins, l'Imprimerie nationale exécutive, et le dépôt de livres du Louvre, 4 février, 303. — Nommé commissaire pour régler les dépenses du Comité et en surveiller l'administration, 6 février, 315. — Chargé du rapport sur une pétition de Descazeaux et sur une pétition de la citoyenne Bonnet, 11 février, 319, 320. — Fait hommage au Comité de la traduction de Lucien; est chargé de dresser le catalogue des livres dont on fait hommage au Comité, 20 février, 347. — Chargé, avec Dusaulx, d'un rapport sur Bréquigny, Laplace, Turpin, et autres gens de lettres besoigneux, 22 février, 356. — Présentera, avec Chassot, un projet de décret sur l'église des bénédictins, à Saint-Denis, et sur les portes Saint-Denis et Saint-Martin à Paris; fait rapport sur les pétitions de la citoyenne Bonnet et de La Pleignière, 26 février, 365, 366. — Nommé rapporteur d'une pétition de Mongeot, 12 mars, 381. — Fera rapport sur la proposition de nommer Beauachon et Guyon commis, 16 mars, 389. — Fait au Comité et à la C. N. un rapport sur l'établissement des sourds-muets de Bordeaux, 9 et 27 avril, 405, 414-417 (ann. B). — Chargé du rapport de l'affaire de Béhénam et Chawick, 4 mai, 436. — Commissaire pour la disposition du nouveau local du Comité, 11 mai, 454. — Commissaire pour entendre Barletti; fait le rapport sur Béhénam et Chawick, 23 mai, 466. — Expose qu'il vient de vaquer une place à la faculté de droit : ordre du jour; fait des observations sur l'école de Liancourt, 25 mai, 468, 469. — Désigné comme membre restant le 6 juin, 475. — Chargé, avec Lakanal, de présenter un rapport sur la Fédération du 10 août; chargé de présenter à la C. N. un projet de décret sur les besoins du collège de l'Égalité, 15 juin, 495. — Envoyé en mission à l'armée des Ardennes par décret du 17 juin, 503 (note 1).

Sort du Comité au renouvellement du 15e jour du premier mois de l'an 2e, II, 593 (note). — Par une lettre à la C. N., lue le 21 brumaire an II, donne sa démission des fonctions d'évêque, et annonce son prochain mariage, 790-791. — Élu, le 17 fructidor an II, l'un des six suppléants du Comité; le Comité arrête, le même soir de l'appeler comme titulaire pour occuper une des places vacantes, V, 1. — Il est placé dans la 2e section, 21 fructidor, 13. — Aux Jacobins, le 23 fructidor, parle en faveur des patriotes opprimés, et appuie la proposition de faire une adresse à la C. N.; il est l'un des cinq membres nommés pour la rédiger, 25. — Signe le programme de la musique à exécuter à la fête de Marat, 28 fructidor, 61 (ann. A).

Le 17 vendémiaire an III, à la C. N., en réponse à Du Bouchet, dit que sous trois jours, le C. d'I. P. soumettra son travail, 105. — Élu pré-

sident du Comité, 22 vendémiaire, 125. — Nommé commissaire pour conférer avec ceux des Comités de S. P., de la guerre, de la marine, et des travaux publics pour examiner s'il doit y avoir plusieurs dépôts de cartes et plans, ou un seul, 28 vendémiaire, 139. — Le 29 vendémiaire, aux Jacobins, fait un résumé du projet sur les écoles primaires que doit présenter le C. d'I. P., et répond ensuite aux observations qui sont présentées, 150. — Propose et fait adopter au Comité un arrêté relatif aux divers dépôts d'antiquités, sculpture et peinture, de physique et machines, de musique, et de bibliographie : texte de l'arrêté, 4 brumaire, 169-170. — Le 9 brumaire, intervient dans le débat sur les écoles normales, 189 (note 2). — Aux Jacobins, le 15, dit que de vils libellistes osent prétendre que les Jacobins sont des hommes de sang, 204. — Aux Jacobins, le 19, fait l'éloge de Carnot, que Fréron et ses amis détestent, 212. — Est chargé de prendre des mesures pour procurer à la nation les manuscrits de J.-J. Rousseau, Helvétius, Le Mierre, Mably, Chamfort, Vicq d'Azyr et autres auteurs modernes célèbres; recueillera au surplus des manuscrits épars en divers lieux, 20 brumaire, 208. — Est autorisé à prendre dans la bibliothèque du Comité deux volumes dont il a besoin, 22 brumaire, 210. — Le 27 brumaire, dans la discussion du décret sur les écoles primaires, répond à Barailon, qui trouve le programme de l'enseignement trop étendu, qu'avec de bons livres élémentaires, et avec l'esprit de fraternité qui portera les élèves à s'entr'aider, on obtiendra des résultats tout nouveaux; cite l'exemple de ce qui se fait chez les sourds-muets et les aveugles; pour l'art. 3 du chap. IV, il approuve la réduction proposée par Romme, 231-232, 233. — Nommé commissaire avec Lakanal pour la question de l'orgue du théâtre des Arts; se transportera au C. des inspecteurs pour réclamer les livres, tableaux, etc., renvoyés par la C. N., 6 frimaire, 251, 252. — Est chargé de proposer à la C. N. la réimpression, dans le Bulletin, du rapport de Grégoire sur le vandalisme; se transportera, avec Boissy, au C. de S. G., pour expliquer que le C. d'I. P. n'exerce sur les théâtres qu'une surveillance morale, et que celle de police appartient au C. de S. G.; et pour se concerter avec ce Comité au sujet de la vente de tableaux, bustes et gravures des ci-devant tyrans, 10 frimaire, 267. — Nommé avec Chénier pour prendre connaissance des plaintes de Garat contre Clément de Ris et faire rapport, 4 nivôse 361. — Désigné au milieu de nivôse comme membre sortant du Comité, 404. — Est chargé avec Fourcroy, de faire un rapport sur l'utilité dont l'Imprimerie du Bulletin des lois pourrait être pour l'impression des ouvrages d'instruction publique; quoique sorti du Comité, est autorisé à continuer le travail dont il avait été chargé sur la bibliographie, 18 nivôse, 399, 400. — Le 19 nivôse, est élu membre suppléant du Comité, 404. — Ayant remplacé, comme membre titulaire, Petit, malade, il signe un arrêté sur le traitement des professeurs de l'É. normale, 28 nivôse, 433. — Chargé d'examiner la traduction latine faite par Lefebvre-Villebrune de la proclamation de la C. N. au peuple français, 2 pluviôse, 441. — On lui renvoie un modèle de buffet d'orgue dessiné par Talamona, 4 pluviôse, 445. — Le 12 pluviôse, fait voter l'ordre du jour sur une proposition de Tallien, 461-462 (ann. A). — Remplace Fourcroy comme adjoint à Prieur pour la surveillance de l'É. centrale des travaux publics. — S'entendra avec le C. des inspecteurs au sujet de la demande de Félix Lepeletier relative au corps de son frère, 24 pluviôse, 487. — Lui et Rabaut iront au C. des finances parler du danger d'incendie qui menace la B. N., 26 pluviôse, 492. — Est chargé de proposer à la C. N. de nommer Noël à la place vacante d'adjoint à la C. ex., 2 ventôse, 507; le décret est voté le lendemain, 508 (note 1), 511 (ann. C). — Lui et Bailleul se concerteront avec les Comités des domaines et des travaux publics pour arrêter la démolition du troisième ordre du portail de Saint-Gervais, 4 ventôse, 514. — On lui renvoie la proposition de nommer Mionnet employé au cabinet des médailles; lui et Curée sont chargés de conférer avec les Comités des domaines et des travaux publics sur les réparations à faire aux dépôts des sciences et arts à Paris; on propose qu'ils soient aussi chargés de communiquer à ces Comités les devis de Chalgrin pour l'établissement d'une bibliothèque au Luxembourg, et le rapport de la C. ex. des travaux publics : ajourné, 20 ventôse, 590. — Le Comité adjoint Curée à Massieu pour le travail de la bibliographie, 22 ventôse, 598. — Curée et lui se transporteront au C. des travaux publics pour se concerter sur des réparations urgentes à la bibliothèque de Franciade, 26 ventôse, 608. — Se concertera avec le membre qui a proposé la suppression de la place de bibliothécaire en chef à la B. N., et le renvoi au Comité d'un règlement de milieu interne de cet établissement, 13 germinal, 26. — Lui et Curée se concerteront avec le C. des finances au sujet d'une modification demandée par le Muséum d'histoire naturelle dans la distribution intérieure des chapitres des dépenses annuelles, 18 germinal, 44. — Lui et Daunou sont chargés d'examiner des manuscrits de Rousseau et de faire rapport, 21 germinal, 60. — Lui et Curée sont chargés : 1° de se transporter au C. des domaines pour faire suspendre l'abattis des arbres du jardin

du Luxembourg: 2° d'appuyer auprès du C. des finances une demande d'augmentation de traitement des employés à la bibliographie, maison Anisson, 22 germinal, 68, 70. — Le Comité, après avoir arrêté que Massieu fera à la première séance son rapport sur les bibliothèques, décide de proroger jusqu'au 15 floréal le délai pour ce rapport, 24 germinal, 77, 81. — Le 27 germinal, à la C. N. fait inscrire pour 1.500 ᴴ sur la liste des récompenses aux artistes, etc., le graveur Ribière, qui avait été omis par oubli, 88 (note), 90. — Le 27 germinal, demande à la C. N. que la proposition de Thibault, de licencier les élèves de l'Éc. normale le 1er floréal, soit renvoyée au Comité, 95-96. — Est chargé de se concerter avec le C. des finances au sujet des réclamations de Hue et de Chawick, 2 floréal, 119, 121; rend compte de sa conférence, et fait adopter un arrêté pour l'ordonnancement de 10.000 ᴴ par an au profit de Hue, 4 floréal, 124. — On lui renvoie un rapport de la C. ex. sur un ouvrage de Mirys, *Dessins de l'histoire romaine*, 6 floréal, 133. — Le Comité le charge de se transporter sur-le-champ au C. de S. P. avec La Révellière afin de l'inciter à prendre de promptes mesures pour faire venir en France les objets nommés dans une lettre de Thouin, notamment les cornacs attachés aux éléphants; il annonce que sa mission est remplie et que le C. de S. P. a pris les mesures nécessaires, 10 floréal, 150, 151. — Le Comité entendra à la première séance son rapport sur la B. N., 12 floréal, 156. — Massieu donne lecture de son rapport : le Comité l'adopte et arrête qu'il sera présenté à la C. N., 14 floréal, 164. — Au milieu de floréal, il est un des membres sortants du Comité; il est réélu le 18, 178. — Il sera invité à mettre le Comité en état de statuer sur l'indemnité à accorder aux citoyens Noyer et David, qui ont fait le dépouillement des manuscrits de Rousseau, 24 floréal, 200. — Est nommé président du Comité; est adjoint à Lalande pour le choix des locaux destinés aux écoles centrales de Paris, 26 floréal, 202, 203. — Fait un rapport sur la demande en indemnité de Noyer et David : il leur est attribué à chacun 1.800 ᴴ, 30 floréal, 223-224. — Dénoncé par A. Dumont le 6 prairial : le C. de législation est chargé d'examiner sa conduite, 236-237. — Le 11 prairial, rappelle à la C. N. que le C. d'I. P. a été chargé de faire un rapport sur les fêtes décadaires : ordre du jour, 245, 252. — Transmet le 11 prairial à Gossec les paroles d'un *Chant funèbre* sur la mort de Féraud, par Coupigny : analyse de sa lettre, 246-247 (ann. A). — Écrit au C. de S. P. pour lui transmettre un projet d'arrêté que le Comité l'engage à prendre, au sujet de Delambre et de ses collaborateurs, 12 prairial, 245; texte de la lettre, 247 (ann. B). — Est placé dans la 2e section, 23 prairial, 283. — Se concertera avec Dupin, du C. des travaux publics, et Chalgrin, sur les réparations à faire au Luxembourg, 4 messidor, 317. — Est chargé d'un rapport sur les Écoles de sourds-muets; fait un rapport sur les emplacements choisis pour les cinq écoles centrales de Paris : le C. de S. G. sera invité à faire transporter les prisonniers des Quatre-Nations dans la maison des Carmélites: il sera fait des représentations au C. des finances à propos du Val-de-Grâce, qui n'est pas assez central; demande à faire une lecture définitive de son rapport sur la B. N. : arrêté qu'il sera entendu à la prochaine séance (il ne l'a pas été), 8 messidor, 345-346, 347. — Texte du rapport de Massieu sur la B. N., avec des remarques préliminaires, 357-367; texte du projet de décret de Massieu, 367-370; récapitulation des dépenses, 370-371; état des personnes employées à la B. N., selon le projet définitif de Massieu, 371-373; note de Massieu relative à un projet antérieur, 373; état comparatif de la main de Massieu, du personnel des imprimés, des manuscrits et des gagistes dans l'hiver de l'an III, de ce même personnel selon un projet antérieur au projet définitif, 373-374; rectifications, 375. — Est au nombre des députés dénoncés sur lesquels le C. de législation doit faire un rapport en exécution du décret du 13 messidor; aussi, au milieu de thermidor, est-il considéré comme ne faisant plus partie du C. d'I. P., 505. — Il est décrété d'arrestation le 22 thermidor, 526. — En conséquence de l'arrestation de Massieu, Lakanal est autorisé à retirer des cartons de ce député, les pièces qu'il lui avait remises concernant l'École des langues orientales, et Villar est nommé pour remplacer Massieu dans le travail de la bibliographie, 30 thermidor, 549-550. Sicard ayant réclamé le manuscrit de son livre élémentaire de lecture et d'écriture, qui doit se trouver sous les scellés chez Massieu, Bordes est chargé de se concerter avec le C. de S. G., 4e complémentaire, 702-703.

MASSIEU (Jean), sourd-muet. — Son instituteur, Sicard, le présente au C. des secours dans une séance tenue à l'établissement des sourds-muets; deux tableaux analytiques rédigés par Massieu sont joints au *Compte rendu* de cette séance, III, 271-272. — Le rapport de Jouenne du 16 nivôse an III loue « ce Massieu dont les vertus égalent les talents »; le décret du même jour le nomme l'un des répétiteurs de la maison d'institution des sourds-muets de Paris, V, 369, 370.

MASSON (François), statuaire, membre de l'Académie de peinture et de sculpture. — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans cette Commission réorganisée, 13 octobre 1792, I, 8. — Chargé de l'exécution d'une des statues

(un guerrier mourant dans les bras de la Patrie) du péristyle du Panthéon français, III, 6. — A fait hommage à la C. N. de la figure de la Liberté placée dans le salon de la Liberté, a achevé le pendant de cette figure, mais ne peut en faire un don gratuit, et réclame une indemnité : renvoyé au C. des inspecteurs, 22 germinal an III, VI, 71. — Demande, en indemnité les frais que lui ont occasionnés les deux figures en plâtre du Salon de la Liberté, un morceau de marbre blanc dont il a besoin, à prendre au dépôt des Petits-Augustins : renvoyé à la C. ex., 16 fructidor, 622. — Dulaure présente au Comité une pétition de Masson demandant quelques morceaux de marbre : renvoyé à la C. ex., 6e complémentaire, 707.

MASSON (La citoyenne).— Son procédé pour la refonte des vieux papiers est renvoyé en 1792, par le ministre de l'intérieur, au B. de C., ainsi que celui de Brongniart; rapport des commissaires du bureau, 5 septembre 1792, III, 45 (ann. A). — Une pétition d'elle, en septembre 1793, est renvoyée à Guyton, 41 (note 3). — Son procédé a reçu un prix du lycée des arts le 4 frimaire an II, et Désaudran l'a signalé à la C. N. le lendemain, renvoi au Comité, 11 (note 2), 27-28 (ann. E). — Fourcroy nommé rapporteur par le Comité, 9 frimaire, 41. — La municipalité de Paris écrit à la C. des A. une lettre, lue le 25 nivôse, pour prévenir qu'elle a beaucoup de papiers inutiles qui auraient été brûlés si on n'avait pas annoncé le procédé de la citoyenne Masson : la Commission arrête que sa section de chimie lui fera un rapport. Le 10 pluviôse, Pelletier et Hassenfratz remettent à la C. des A. des observations sur le procédé Masson; le C. de S. P. sera invité à faire paraître un petit ouvrage sur l'art de blanchir le papier, 395 (ann. A). — Une lettre de la citoyenne Masson est renvoyée à Guyton, 15 pluviôse, 391. — Guyton, ayant fait le rapport de la proposition de la citoyenne Masson, est chargé de lui écrire de l'exprimer d'une façon plus explicite, 29 pluviôse, 470. — On fait lecture d'une lettre à la citoyenne Masson, qui est adoptée, 3 ventôse, 484. — Guyton propose de lui faire accorder un supplément de gratification; il est chargé de ce concerter avec la Commission des approvisionnements, 23 ventôse, 564. — Guyton communique un projet de décret concernant la refonte des papiers imprimés et la récompense à accorder à la citoyenne Masson inventrice du procédé, 27 ventôse, 585; texte du décret voté par la C. N., le 6 germinal : il accorde à la citoyenne Masson une récompense de 3,500 ll, 587-589 (ann. A). Un rappel de la pétition de la citoyenne Masson est renvoyé à Guyton, 11 germinal, 56.

MASUYER (Claude-Louis), député de Saône-et-Loire à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Notice, I, LXXXVII. — Son discours à la C. N. contre le plan du Comité, 12 décembre 1792, 106 (fin de la note 4 de la p. 105), 131-149 (ann. 8). — Signe, le 6 juin, la protestation des Soixante-treize; la Convention décrète, le 24 juin, sa mise en arrestation; il se cache, mais continue à amplifier son discours et à en surveiller l'impression; l'opuscule imprimé est déposé dans les bureaux de la C. N.; mais supprimé par un ordre du C. des inspecteurs de la salle; Masuyer est compris dans le décret d'accusation du 3 octobre; sa retraite ayant été découverte, il est guillotiné le 29 ventôse an II, 131-132. — Le 8 prairial an III, sur la motion d'Oudot, la C. N. décrète que l'écrit de Masuyer sera distribué à tous ses membres, et que les projets de décret qui sont la suite de cet ouvrage seront imprimés et distribués; une nouvelle édition de l'ouvrage de Masuyer est faite, augmentée des projets de décret restés manuscrits, par les soins de son frère, le médecin Marie-Gabriel Masuyer, 132, VI, 237. — Le représentant Masuyer est porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, 754.

MASUYER (Marie-Gabriel), médecin militaire. — S'occupe, en l'an III, d'une édition des écrits de son frère Claude-Louis sur l'éducation.

MASUYER (La citoyenne), mère ou sœur du représentant. — Le 28 vendémiaire an III, Lakanal présente à la C. N. divers manuscrits de Rousseau offerts par cette citoyenne : renvoyé au C. d'I. P., V, 142; VI, 942, 943 (et note 1). — Le *Journal de la bibliothèque du Comité* constate que le 4 brumaire an III Lakanal a déposé à cette bibliothèque quinze registres ou cahiers remis par la citoyenne Masuyer, 944. — Le Comité arrête que cette citoyenne recevra une récompense, 21 germinal, 60, 943. — Toutes les pétitions adressées par cette citoyenne seront renvoyées à Massieu et Daunou, 30 germinal, 109 (et note 2), 944. — Elle rappelle que le décret du 28 vendémiaire a chargé le Comité de mettre un prix convenable aux manuscrits de Rousseau remis par elle : le Comité passe à l'ordre du jour, et arrête que ces manuscrits lui seront rendus, 6 floréal, 131, 944. — Une note du *Journal de la bibliothèque du Comité* constate que la citoyenne Masuyer a retiré les manuscrits de Rousseau qui lui appartenaient, 944. — Lakanal essaie plus tard de publier des extraits de ces manuscrits et de divers autres; mais l'éditeur n'obtient pas des souscriptions suffisantes, 944-945.

MATHELIN. — Demande au Comité une place : renvoyé à Mathieu, 3 floréal an II, IV, 247.

MATHIEU, à Moret. — Fait passer une ode de sa composition sur la reprise de Toulon, renvoyé à Villar, 3 floréal an II, IV, 243.

MATHIEU (Jean-Baptiste-Charles), député de l'Oise à la Convention. — Notice, I, LXXXVII. — Nommé suppléant au Comité d'I. P., 13 octobre 1792; devient aussitôt membre titulaire du Comité, Introd., IV, V. — Nommé secrétaire du Comité en remplacement de Manuel, 26 octobre, 21. — Réélu secrétaire, 16 novembre, 60. — Remplace Prieur comme secrétaire à partir du 25 janvier 1793, 300. — Adjoint à Chasset comme commissaire pour la pétition des Irlandais, 8 février, 317. — Chargé de rappeler à la C. N. que le Comité doit avoir la parole chaque jeudi, 13 février, 328. — Nommé commissaire pour une pétition des pensionnaires de l'Opéra, 20 février, 347. — Se concertera avec le C. de liquidation au sujet de cette pétition, 22 février, 355. — Nommé commissaire pour tenter de faire exempter les instituteurs de la loi de recrutement, 28 février, 368. — Nommé commissaire pour une pétition de La Pleignière, 2 mars, 372. — Désigné, avec Bancal, comme commissaire auprès de divers Comités, 6 mars, 376. — Propose de donner lecture d'un manuscrit d'Ameilhon, que l'auteur lui a adressé, 14 mars, 385. — Nommé commissaire pour s'informer des arrêtés de la commune de Paris relatifs à l'instruction publique, élu président du Comité, 25 avril, 431. — Nommé commissaire pour aller à Versailles; et pour examiner la pompe de Dergny, 27 avril, 433, 434. — Rapporteur pour la pétition d'Alhoy, 23 mai, 466. — Est l'un des cinq membres adjoints le 30 mai au C. de S. P., pour présenter les articles constitutionnels, 474 (note 2). — Désigné comme membre restant au Comité d'I. P., le 6 juin, 475. — Envoyé en mission dans la Gironde, etc., par décret du 17 juin, II, Introd., V. — Nommé rapporteur d'un mémoire de Lagarde, sur les biens des collèges, 17 août, 296. — Nommé, par le Comité, membre d'une commission chargée d'exécuter le décret du 20 août, 20 août, 311. — Chargé de demander le rapport de l'article 56 du décret du 10 juin, 24 août; il le fait rapporter le 27 août, 342, 343-344 (ann. A). — Fait un rapport sur une pétition de Périer, 27 août, 346-347. — Nommé rapporteur d'une pétition de Pericat, 31 août, 351. — Préside les séances de la C. des A. à partir du 1er septembre, III, 14-15 (ann. B). — Fait un rapport sur le manuscrit d'Ameilhon; est nommé rapporteur pour la question de l'enseignement des langues orientales, 3 septembre, 358-359. — Deux envois de vers lui sont remis, 10 septembre, 392. — Chargé du rapport sur une *Grammaire française* de Sellier, 12 septembre, 395. — Chargé d'un rapport sur les dépenses de la C. des M. pour le transport des monuments des arts, et sur le triage fait dans les dépôts de la chambre des comptes, et d'un rapport sur un projet de morale et d'éducation de Mignard, 14 septembre, 435. — Est chargé de faire un rapport sur la vente des biens des collèges, 17 septembre, 436. — Chargé, avec Romme et Grégoire, de la rédaction d'un ouvrage destiné à consacrer la mémoire des actions héroïques ou vertueuses des républicains français, 21 septembre, 453. — Fait son rapport sur le triage des registres déposés à la Chambre des comptes; arrêté de renvoyer cet objet à la C. des A. (nommée pour la première fois dans les procès-verbaux), 26 septembre, 489. — Chargé, avec Romme, Petit et Villar, de faire une circulaire et de rédiger les numéros de la Feuille de morale; fait un rapport sur les besoins de la C. des M., pour laquelle le Comité le charge de demander 300.000 ll, 28 septembre, 512, 513. — Fait un rapport sur des observations relatives à la vente des biens des collèges (mémoire de Lagarde); nommé rapporteur d'un projet de temple de la Constitution, de Verhelst, 1er octobre, 522, 525. — Nommé rapporteur d'une pétition de la Commune des arts, ou d'un projet de mode de jugement pour la distribution des prix destinés aux jeunes artistes, 5 octobre, 569.

Le décret du 15e jour du premier mois de l'an II, qui renouvelle le Comité, le maintient au nombre de ses membres, 592. — Nommé membre de la section de bibliographie, et de la section chargée du plan d'organisation de l'éducation nationale, 19 du premier mois, 606. — Nommé l'un des commissaires inspecteurs des bureaux, 23 du premier mois, 622. — Chargé, avec David, de proposer un mode de jugement des ouvrages des élèves de peinture, sculpture et architecture, 27 du premier mois, 635. — Lit un projet de décret confiant à la Commune des arts le jugement des ouvrages des artistes; le Comité, ne reconnaissant pas l'existence légale de la Commune des arts, rejette le projet et décide qu'il sera demandé à la C. N. d'autoriser le Comité lui-même à lui offrir un tableau de jurés : Mathieu chargé de faire un rapport sur ces bases; chargé de conférer avec Renouard pour faire un rapport sur le projet de faire disparaître les écussons des livres de la B. N., 29 du premier mois, 648-649, 650. — Un membre (évidemment Mathieu) présente au Comité, au nom de la commission (Mathieu et David), un projet de décret sur le mode de nomination du Jury des arts; le Comité rejette la nomination par le Comité, et décide de proposer à la C. N. la création d'un jury de vingt membres nommés par le public, 1er du second mois, 657; mais ce n'est pas Mathieu qui est rapporteur, c'est Romme, 668 (ann. C). Élu secrétaire du Comité, 11 brumaire an II, 727. — Nommé

rapporteur d'une proposition de Thibault pour la création d'un journal légal, 13 brumaire, 742. — Chargé de deux rapports, sur les médailles frappées à l'occasion de la fondation de la première écluse du canal du Nivernais, et sur un arrêté du district de Compiègne relatif à l'école nationale de cette ville, 15 brumaire, 749, 750. — Nommé l'un des cinq commissaires chargés par le Comité de la rédaction d'un décret relatif à l'érection d'une statue colossale du Peuple français, 17 brumaire, 773. — Nommé commissaire pour conférer avec les musiciens de la garde nationale, 21 brumaire, 793. — Adjoint à la section chargé d'assister au travail de la C. des A., 23 brumaire, 815. — Nommé l'un des deux rapporteurs du plan régénérateur de Chamoulaud, 25 brumaire, 825. — Le 3 frimaire, est désigné comme membre d'un commissariat chargé des fêtes, de la musique et des spectacles, III, 2. — Désigné, le 5 frimaire, pour se concerter avec l'architecte Vignon au sujet d'un local pour recevoir un dépôt destiné aux Archives; nommé rapporteur d'une proposition de suppression de la C. des M. et d'une proposition de renouvellement de la Commission du Muséum des arts, pour ce dernier rapport David lui est adjoint, 5 frimaire, 8, 9. — Chargé par le Comité de faire construire des armoires fermant à clef, et de conserver une boîte contenant le cœur de Gasparin, 11 frimaire, 53. — David devra se concerter avec lui au sujet du projet de décret sur la Commission du Muséum des arts, 17 frimaire, 74. — Élu président du Comité; chargé de suivre l'affaire du local à trouver pour un dépôt destiné aux Archives nationales, 19 frimaire, 88. — Propose de discuter une proposition relative à la plantation d'arbres utiles et curieux sur un terrain dépendant de l'emplacement du Comité : ajourné, 21 frimaire, 133. — Fait au Comité un rapport sur la suppression de la C. des M. : adopté; est chargé d'un rapport sur une demande de L. Bourdon, 27 frimaire, 167. — Le 28 frimaire, lit à la C. N., un rapport sur la suppression de la C. des M.; le projet de décret est adopté avec un amendement de David portant que les travaux de la C. des A., substituée à la C. des M. seront salariés; texte du décret voté; texte du rapport avec des annotation extraites du *Compte rendu à la C. N. par la Commission supprimée des monuments*, 167, (note 2), 169-181 (ann. A); lettre écrite par Mulot à à Mathieu le 3 nivôse, 182-183; lettre écrite par Mathieu aux membres de la C. des M., 7 nivôse, 184-185. — Présente au Comité le projet de fêtes pour chaque décade qu'il était chargé de faire [par la commission des Six] : adopté à la prochaine séance, 5 nivôse, 212. Nommé rapporteur d'une pétition de Perrard, 7 nivôse, 214. — Est adjoint à David pour aller au C. des finances relativement au Conservatoire du Muséum des arts; lit son projet sur les fêtes nationales : les trois premiers articles sont adoptés, 13 nivôse, 232. — Chargé de présenter à la C. N. une réclamation du collège de l'Égalité mais, dans la même séance, le Comité adopte une autre solution, il est chargé du rapport sur un projet de Verhelst, 17 nivôse, 245, 248, 246. — Propose de nommer, dans le sein du Comité, quatre membres chargés d'inspecter le local du Muséum des arts : adopté, appuie la proposition de former une bibliothèque à l'usage du Comité, et combat celle d'une bibliothèque à l'usage du Corps législatif; communique une note de Romme relative à l'*Annuaire du cultivateur;* propose de compléter le travail sur la C. des A.; un article de son projet de décret sur les fêtes décadaires est adopté, 21 nivôse, 266, 267. — Chargé, avec Chénier de se concerter avec le C. de liquidation au sujet des pensions des artistes de l'Opéra; fait un rapport sur une lettre du C. de S. P. qui demande des livres pour la Commission des armes, 23 nivôse, 278. — L'épreuve du rapport Avril lui est renvoyée; donne lecture, au nom de la C. des A., d'une Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, etc. : le Comité en arrête l'impression, 25 nivôse, 283, 284. — Une lettre de Desmarest et une pétition de Hanin lui sont renvoyées, 27 nivôse, 292. — Est nommé rapporteur d'une pétition du collège de l'Égalité; le projet de décret qu'il présente sur la C. des A. est adopté par le Comité : devra se concerter avec le C. des finances, 29 nivôse, 296, 299. — Chargé du rapport sur une pétition de Jussieu; une lettre de Chamoulaud lui est renvoyée, 1er pluviôse, 305. — Fait un rapport sur les fêtes nationales, 3 pluviôse, 315. — Nommé rapporteur d'un mémoire d'Auger et Sobre, d'une pétition de Macquart; présente de nouveau le projet de décret sur la C. des A. : est invité à conférer de nouveau avec le C. des finances pour la radiation d'une disposition; fait un rapport sur la pétition du collège de l'Égalité, 5 pluviôse, 321, 323, 324. — Désigné, avec d'autres, pour visiter l'École des Jeunes Français, et celle des sourds-muets; fait le rapport sur Macquart, 7 pluviôse, 336, 337, 338. — Une demande de Hanin lui est renvoyée, 9 pluviôse, 361. — Nommé rapporteur d'une lettre des Jacobins relative aux traitements des professeurs de l'École des Mines, et d'une demande de Famin; nommé, avec Lindet, rapporteur d'une lettre du C. de S. P. du 4 pluviôse, 11 pluviôse, 375, 376, 376-377. — Une lettre de Bellara lui est renvoyée; fait un rapport sur une pétition de Laurent, sur une pétition de Famin, sur une pétition de Perrard, 13 pluviôse, 388,

389. — Est nommé commissaire pour assister à la prise en charge, par les membres du Conservatoire du Muséum des arts, des objets confiés à leur charge, et pour extraire les papiers relatifs au Muséum qui se trouvent sous les scellés apposés chez Pasquier, 15 pluviôse, 394. — Dépose, au nom de la C. des A., le catalogue des plantes du Muséum d'histoire naturelle : arrêté qu'il informera la C. N. de la remise de ce catalogue, 17 pluviôse, 413. — Un projet de fêtes décadaires, présenté par la Société populaire de la Ferté-sur-Aube, lui est renvoyé; propose d'accorder à Famin l'objet de sa demande, 19 pluviôse, 429, 431. — Un ouvrage intitulé *Programme d'une cérémonie... propre à être exécutée à tous les décadis* lui est renvoyé; fait décider qu'il sera écrit au ministre de l'intérieur au sujet de Naigeon et du dépôt de la maison de Nesles; on lui renvoie une dénonciation de la Société républicaine des arts, 21 pluviôse, 440, 442, 443. — Nommé commissaire avec Arbogast pour examiner l'état où se trouve le globe de Bergevin, 23 pluviôse, 452. — Rend compte du choix fait de Le Blond comme secrétaire-commis (agent) par la C. des A.; on lui renvoie une observation du C. des inspecteurs relative à la consommation du bois dans les bureaux, 25 pluviôse, 459, 461. — Nommé commissaire pour l'établissement d'une bibliothèque à l'usage des différents comités; fait insérer au procès-verbal un arrêté de compte pour une quatrième livraison faite par Hanin, 27 pluviôse, 465, 466. — Nommé rapporteur pour les objets rares provenant de l'émigré Castries; propose la nomination de Baston comme gardien de la bibliothèque à l'usage des Comités, et son remplacement dans son précédent travail par un des deux commis de la section des Annales du civisme, 5 ventôse, 492, 496. — Est chargé d'un rapport sur l'empreinte des monnaies, et d'un autre sur les dépenses faites par Sarrette pour acquisition d'instruments, 7 ventôse, 499-501. — Lit son plan de fêtes nationales et décadaires : le Comité arrête de le faire imprimer et distribuer pour pressentir l'opinion, 9 ventôse, 505; texte de ce plan, en indication des emprunts que Robespierre lui a faits en floréal, 508-512 (ann. B). — Sur sa proposition, Oudry est nommé « commis » de l'agent de la C. des A., 9 ventôse, 506. — On lui renvoie une lettre de la Société populaire de Poitiers et des couplets de Denesle, 17 ventôse, 553. — Chargé, avec Arbogast de faire un rapport sur les savants qui avaient des pensions sur les caisses des académies; on lui renvoie le procès-verbal d'une fête célébrée à Brioude; nommé rapporteur des articles additionnels à la loi sur la propriété artistique et littéraire; chargé de rendre compte de la carte volcanique d'Auvergne, par Desmarest; fait un rapport sur une lettre de Calon, 19 ventôse, 555, 556, 557. — Est chargé d'examiner les papiers qui se trouvent à l'entrée du Comité, et de les renvoyer, s'il le trouve à propos, aux inspecteurs de la salle; propose de reconnaître nationale la propriété... (inachevé), 21 ventôse, 559, 560. — Propose d'admettre à la séance du Comité les députés de la C. des M., de leur donner acte de la remise de leurs papiers, de clore leur registre, et de leur demander s'ils ont rendu compte de leur administration et de leurs fonds au ministre de l'intérieur; propose de tenir des cartons pour la correspondance des départements relativement à la C. des A., 23 ventôse, 562, 563. — Une note sur les propriétés musicales lui est renvoyée, de même qu'un projet d'hydraulique de Trouville, et des idées de Jussieu pour la célébration des décades; fait un rapport sur les papiers qui étaient à l'entrée du Comité, 25 ventôse, 569, 570. — Propose une liste de commis pour la bibliographie; demande que Guyton le remplace comme rapporteur pour une pétition de Trouville, 27 ventôse, 585, 587. — On lui renvoie : un arrêté de Féraud relatif à un vieillard centenaire d'Oloron; un arrêté de la commune de Soissons relatif aux fêtes décadaires; il fait un rapport sur des réclamations de Sarrette, et fait adopter un arrêté accordant des subventions à l'Institut national de musique, 29 ventôse, 595, 597, 600. — Propose qu'il soit écrit au C. de S. G. au sujet de questions à adresser à Bergevin, et au C. de S. P. au sujet du décret du 23 ventôse; est autorisé à se concerter avec le C. des domaines au sujet de la pépinière du Roule; on lui renvoie une pétition des sculpteurs et mouleurs, et une pétition des artistes de l'Opéra, 1er germinal, IV, 3, 4, 5, 6, 7. — On lui renvoie le mémoire d'un anonyme sur l'établissement de cimetières hors de Paris, nommé commissaire pour trouver un nouveau local pour le Comité; on lui renvoie : la proposition de remplacer Th. Rousseau par Leclerc; des demandes du commis Jacquin; une demande de Grélot; il est nommé pour visiter, avec Delacroix du C. des domaines, la pépinière du Roule; on lui renvoie une pétition de Leroy dit *Publicola,* une demande de Thuillier, une lettre du district de Marennes, 3 germinal, 13 (et note 6), 14, 16, 17, 18. — Fait, avec Villar, le rapport sur un nouveau local à la maison d'Elbeuf, 4 germinal, 20. Fait nommer Moline, Ouarnier et Périer commis à la bibliographie; 5 germinal, 22. — On lui renvoie la demande, faite par Siedler, d'une place de commis; lui et Villar iront au C. des inspecteurs demander que la maison d'Elbeuf soit déménagée et que congé soit donné aux locataires, 7 germinal, 30. — Est autorisé

à se concerter avec le C. de S.-P. pour le projet sur les fêtes nationales; on lui renvoie un projet de fête civique à la fin de germinal proposé par La Mothe, et une lettre du représentant Michaud sur la nécessité des fêtes décadaires, 11 germinal, 55, 58. — On lui renvoie un projet pour la dédicace du temple à la Raison, à Saint-Omer, 13 germinal, 72. — On lui renvoie un projet d'accessoires du Panthéon, de Dusaussoy; une lettre de Méaulle sur les fêtes décadaires; une lettre de Paganel sur les fêtes décadaires, 80, 82, 83... On lui renvoie : une lettre de Crassous sur les fêtes décadaires; une lettre de la Société populaire de Condom, demandant le rapport du décret relatif à l'anniversaire de la mort du tyran; une lettre de la Société populaire d'Autun; le procès-verbal de la fête de la Raison, envoyé par la Société populaire de Corbeil, 17 germinal, 97, 100, 101. — On lui renvoie : une pétition d'Audoin, demandant que les lois soient lues tous les décadis au temple de la Raison, etc.; une pétition de Thibault, qui demande a être garçon de bureau ou commissionnaire, 21 germinal, 115, 119. — Lui et Grégoire font la motion d'exposer le tableau des décrets, que dressera Bardel, dans la salle des séances, et de charger un commis de réunir tous les décrets concernant l'instruction; on lui renvoie la demande d'une place de commis faite par Helot, 23 germinal, 135, 139. — Fait arrêter à 42 ff un mémoire pour reliure de livres faisant partie de la bibliothèque du Comité, 29 germinal, 192. — On lui renvoie une pétition de Papin, qui demande une place dans les bureaux, 1er floréal, 238 (note 1). — On lui renvoie une description d'horloge décimale de Pernot; une lettre du département de Seine-et-Oise sur les opérations de la C. des A. de Versailles; la demande de place faite par Mathelin, 3 floréal, 245, 247. — On lui renvoie : le procès-verbal d'une fête célébrée dans le district de Sarreguemines; un projet de fêtes sans-culottides, de Pournin; le procès-verbal d'une fête de la Raison célébrée à Dinan; le procès-verbal d'une fête célébrée à Argences à l'occasion de la reprise de Toulon; la demande faite par Barbe d'un emploi à la C. des A.; l'état des dépenses faites pour le transport et le rassemblement des monuments des sciences et des arts, envoyé par Herman, 5 floréal, 270. 271, 273. — On lui renvoie : des Principes d'instruction publique, par un anonyme; les idées de la Montagne sur les fêtes décadaires; un rapport d'Avril sur les cimetières; une lettre de la Société populaire de Nanteuil-le-Haudouin; un projet de fêtes nationales, de Gochet, 7 floréal, 283, 284, 285.— On lui renvoie une pétition de Rey sur l'éducation nationale, 9 floréal, 290. — Chargé, avec Lindet, de répondre à une lettre du C. de S. P., dont ils avaient été nommés rapporteurs le 11 pluviôse; on lui renvoie : le plan d'un ouvrage embastillé en 1777, envoyé par Giraudy; une lettre de Bertrand, agent national du district de Compiègne, sur la nécessité des fêtes décadaires, 11 floréal, 292, 294. — On lui renvoie la réponse de Desmarest aux questions qui lui ont été posées, et la demande que fait Flagel d'une place dans le bureau du Comité, 13 floréal, 304. — Fait adopter le renvoi au C. de S. P. du procédé d'un anonyme pour transmettre rapidement les nouvelles à de grandes distances; on lui renvoie : le plan pour la célébration des fêtes décadaires adopté par la Société populaire de Chaumont; les idées de Gaquerel sur les fêtes décadaires; une lettre de Vianelli, 15 floréal, 313, 314. — On lui renvoie les procès-verbaux des fêtes civiques célébrées par la commune d'Orbec, 17 floréal, 320. — On lui renvoie la demande, faite par la C. des A. d'un local pour le dépôt des manuscrits, 19 floréal, 368. — Fait un rapport sur une lettre de Desmarets, et fait voter un arrêté fixant les conditions qu'impose à celui-ci le Comité, 27 floréal, 436-437. — Propose que les ingénieurs des ponts et chaussées, les professeurs de mathématiques et d'hydrographie soient chargés de préparer les esprits, par un enseignement populaire, à l'établissement des poids et mesures uniformes : renvoyé à la C. des P. et M.; appuie les demandes de congé des commis Guyon et Delauney; est chargé de conférer avec le C. des inspecteurs au sujet du dépôt de tonnes d'huile dans la maison d'Elbeuf; on lui renvoie un mémoire de Palamède Fleurian, 29 floréal, 449, 450, 454. — Apparaît comme président de la C. des A., en remplacement de Bouquier (Villar ayant été maintenu comme président du Comité); est invité à adjoindre à Baston trois commis, et davantage au besoin, pour la prompte confection du catalogue de la bibliothèque, 3 prairial, 464 (et note 4), 465. — On lui renvoie : l'examen des détails que Desmarest donne sur les questions relatives à sa carte d'Auvergne; la demande de Prevost, ex-professeur du collège d'Auxerre, 5 prairial, 468, 471. — Chargé d'un rapport concernant les réparations à faire aux pièces du cabinet d'anatomie de l'École d'Alfort, 7 prairial, 480. — Sur sa proposition, Mandar et Barbe sont nommés commis; est chargé de mener l'exécution d'un arrêté relatif au cabinet de Lebrun, 9 prairial, 488. — On lui renvoie une lettre de Henriquez, 13 prairial, 514. — Sur sa proposition, Prunelle est chargé de faire un rapport sur les sujets auxquels sera confiée la rédaction du journal de La Peyrouse, 15 prairial, 531. — Chargé de fournir

un local convenable au commis du *Recueil des actions héroïques;* chargé d'inviter le C. des inspecteurs à presser l'exécution de son arrêté sur l'enlèvement des huiles déposées dans les caves de la maison d'Elbeuf; on lui renvoie : un état que fait passer la C. des A., et les demandes de Strade, 17 prairial, 539, 540, 541, 542. — On lui renvoie une lettre du district de Bourg-Égalité relative à des bibliothèques éparses, 19 prairial, 555. — Propose qu'on demande au C. de S. P. de faire payer à Thiébault et Richer 500 H à chacun pour la rédaction d'une *Instruction pour les marins;* fait un rapport sur une pétition de Desmarest; se transportera au C. de S. P. avec Prichard pour conférer au sujet des actes de Maurice à Louveciennes; fait un rapport sur le cabinet d'anatomie de l'École d'Alfort; on lui renvoie une pétition de Siedler, 23 prairial, 615, 621. — On lui renvoie : un rapport de la section de botanique de la C. des A., relatif aux *Démonstrations élémentaires de botanique* de Claret de la Tourette, édition de Gilabert; la demande que fait André d'une place, 27 prairial, 639. — Fait un rapport sur une lettre de Desmarest; est nommé commissaire avec Grégoire pour cette affaire, 29 prairial, 653-654. — On lui renvoie une demande d'emploi de Brosson; une demande de prolongation de congé du commis Delauney; un procès-verbal, déposé par Gicault, des opérations des commissaires nommés pour l'affaire Maurice, 3 messidor, 673, 674. — On lui renvoie : les *Pensées philosophiques* d'un anonyme; les demandes d'emploi présentées par Thibert, Paul Barras, Jaussions, et Pierre Chas, 5 messidor, 683. — Il est désigné, avec Bouquier, pour conférer avec la C. des A. sur les meilleurs moyens d'utiliser le château de Versailles; on lui renvoie la demande de place de Lafournière, 13 messidor, 721, 724. — Devra conférer avec Guillemardet au sujet d'un rapport de la C. des A. sur des antiquités présumées existantes à Autun; on lui renvoie : une demande d'emploi de Caron; un arrêté des inspecteurs de la salle relatif au changement de cartes des commis; la demande de Baur d'être rétabli dans les fonctions de maître de langue allemande; des demandes d'emploi de Rosière, Bardin et Grandmoulin, 15 messidor, 737, 741, 742. — On lui renvoie : une lettre de Bergoin; une petition de Dausseur; est invité à rendre compte à la prochaine séance de l'état du secrétariat et des améliorations dont il est susceptible, 17 messidor, 749, 751. — On lui renvoie la demande d'un emploi au Comité, faite par Louis-Ange Pitou, 19 messidor, 762. — On lui renvoie le compte que rend la C. des A. de Port-la-Montagne, 21 messidor, 768. — Le Comité l'autorise à faire faire deux échelles pour la bibliothèque; on lui renvoie : un discours de Bruslin, prononcé à la fête de l'Être-suprême à Vouvray-sur-Loire; les *Considérations sur la librairie,* de Lefebvre-Villebrune (précédemment renvoyées à Grégoire); les discours prononcés à la fête de l'Être-suprême à Montagne-sur-Mer; fait un rapport sur une pétition des commis qui demandent une augmentation d'appointements, et est autorisé à demander cette augmentation au C. de S. P.; fait voter un règlement pour le secrétariat du Comité : texte de ce règlement, 23 messidor, 770, 772, 775, 775-777. — On lui renvoie la demande. faite par la Société populaire de Rozoy-l'Unité d'un décret fixant un mode d'inhumation simple et égal pour tous, 27 messidor, 813. — Est chargé de conférer avec la Commission du recensement et de la rédaction complète des lois et de lui procurer les livres dont elle aura besoin; rend compte, avec Buache et Besson, de l'examen du travail de Desmarest sur les volcans d'Auvergne, 29 messidor, 820, 825-826, 823. — Lui et Grégoire sont chargés de présenter un plan d'organisation de la section de bibliographie de la C. des A., et une liste d'hommes propres à diriger ces travaux; le Comité lui renvoie un rapport de Lebrun sur le dépôt de Nesles, 1er thermidor, 837. — On lui renvoie les observations du commissaire chargé de faire les inventaires des bibliothèques des maisons ci-devant religieuses du district de Saint-Dizier, et un mémoire de Baur, commissaire nommé pour inventorier le dépôt littéraire à Sarreguemines, 3 thermidor, 841. — Lui et Villar sont chargés de se concerter avec le C. des inspecteurs au sujet du traitement des membres de la C. des A., 7 thermidor, 866. — Le 30 fructidor, signe, comme membre du C. de S. G., l'arrêté ordonnant la libération de Fourcade, 897. — Fait admettre Marillier comme commis à la bibliographie; est chargé de faire faire de nouvelles cases pour la bibliothèque à l'usage des membres de la C. N., 15 thermidor, 898. — On lui renvoie une lettre de Rasse, une lettre de Lapierre-Châteauneuf, une demande d'Auguste Eslane, une demande de Collignon-Dumont; la pétition des secrétaires commis pour une augmentation d'appointements est renvoyée à Villar et à lui; dépose de la part de Lenoir un Catalogue historique et chronologique des monuments du dépôt des Petits-Augustins; on lui renvoie une demande de Boissot, 19 thermidor, 907, 908, 910. — Erreurs commises par Alexandre Lenoir dans la reproduction qu'il a faite de deux pièces signées par Mathieu, le 30 thermidor et le 7 fructidor, 914-916 (annexes de la séance du 19 thermidor). —

On lui renvoie la demande, faite par Desacris, d'une place de commis, 21 thermidor, 920. — Est chargé, avec Villar, de conférer avec le C. de S. P. au sujet du payement des membres de la C. des A., 25 thermidor, 936. — On lui renvoie les demandes d'une place de commis faites par Brard et Gallot, 29 thermidor, 948. — Fera un rapport sur l'inconvénient de réunir toutes les cartes et plans dans un dépôt unique, comme l'a ordonné un arrêté du C. de S. P. instituant une Agence générale des cartes et plans près la C. ex. des travaux publics; on lui renvoie un rapport de la section de botanique de la C. ex. des A. sur les propositions qui ont été faites par la C. ex. de l'agriculture, 1er fructidor, 952 (et note 3), 953. — Se plaint, comme inspecteur du Comité, que l'architecte Leconte ait fait faire, dans le local des séances, des travaux dont le but est inconnu : arrêté que Mathieu fera cesser ces travaux à moins que Leconte ne justifie d'une autorisation du C. des inspecteurs du Palais national; lit une lettre de la C. des A., du 19 thermidor, signalant l'illégalité de l'art. 10 de l'arrêté du C. de S. P. du 20 prairial, et proposant qu'il soit établi trois dépôts pour la conservation des cartes, plans et manuscrits précieux : le Comité adopte ces observations, et charge Grégoire et Villar d'inviter le C. de S. P. à les prendre efficacement en considération, 3 fructidor, 960, 961-962. — On lui renvoie : une réclamation de Hosans relative à son traitement; des demandes de place de Calvet et de Chevalier; une demande de place de Milcent, qui désire aussi que l'Opéra reçoive l'ordre de jouer une de ses pièces, 7 fructidor, 972-973. — Désigné par le sort comme membre restant; on lui renvoie : la proposition du C. de S. P. d'employer dans les bureaux du C. d'I. P. les employés de la section de l'I. P. supprimée; les vues de Lenoir sur la formation d'un muséum des arts, en vue de laquelle seraient imprimés des catalogues des dépôts existants, 9 fructidor, 982-983, 985. — On lui renvoie la demande que fait La Chabeaussière d'une place dans les bureaux, 11 fructidor, 996. — Élu le 15 fructidor membre du C. de S. G., sort en conséquence du C. d'I. P., V, 1 (note 1).

Signe, le 27 vendémiaire an III, une lettre du C. de S.G. à celui d'I. P., 195 (annexes). — Le 11 frimaire, au nom du C. de S. G., déclare calomnieux un récit inséré dans les feuilles publiques, d'après lequel ce Comité aurait donné des instituteurs aux enfants de Capet : « Le Comité et la C. N. savent comment on fait tomber la tête des rois, ils ignorent comment on élève leurs enfants », 263. — Signe, le 27 frimaire un arrêté du C. de S. G., 332. — Clauzel annonce à la C. N., le 9 nivôse, que Mathieu est un de ceux qui ait un projet de fêtes décadaires à présenter en concurrence avec celui du Comité, 376. — Propose à la C. N., le 14 nivôse, que les 1 200 ll par an accordées aux élèves de l'École normale leur soient accordées pour la durée du cours, quelle qu'elle soit : il n'y aurait alors pas besoin d'une indemnité, 393 (annexes). — Dans la seconde moitié de nivôse, publie, en son nom personnel, une nouvelle édition du *Projet de fêtes nationales* qu'il avait lu au C. d'I. P. le 9 ventôse et que celui-ci avait fait imprimer (t. III, 505 et 508); il y a fait quelques changements caractéristiques, et a remplacé l'épigraphe extraite d'un rapport de Robespierre par une épigraphe empruntée à Raynal, 376 (note 4), 439. — Le 20 pluviôse, annonce que la C. N. que le C. de S. G. a ordonné de déplacer le buste de Marat des théâtres où il était encore, qu'il a fait arrêter Babeuf et fermer les clubs de Lajouski et des Quinze-Vingts, etc., 477. — Le 2 ventôse, appuie la proposition de détruire la montagne symbolique élevée devant les Invalides, parce qu'une montagne « est une protestation éternelle contre l'égalité »; demande en outre que, en conformité avec une prescription antérieure de Lanthenas, le C. des inspecteurs soit chargé de changer les dispositions de la salle de la C. N., qui peuvent entretenir les divisions : un décret conforme est voté, 509. — Le 24 ventôse, au nom du C. de S. G., signale des affiches séditieuses provoquant le peuple à la révolte, et cherchant à exciter les indigents contre les citoyens aisés; mais le C. de S. G. maintiendra la tranquillité, 603. — Le 14 germinal, est élu membre de la Commission des Sept, VI, 37. — Le 9 floréal, signe un arrêté du C. de S. G. relatif à Sarrette; le 12 prairial, signe un autre arrêté pour la mise en liberté de Saviette, 542. — Le 13 prairial, comme président de la C. N., complimente le général Menou et lui dit de mépriser les calomniateurs, 258.

MATHIEU (Jeanne). — Deuxième femme de l'évêque Pontaud, mariée le 14 frimaire an V; elle lui donna deux filles, (communication de M. H. Labroul), II, 570 (note 3, *Addenda*).

MATHIEU l'aîné (C.). — Nommé membre du jury des horloges par décret du 4 fructidor an II, IV, 951. — Signe, le 16 fructidor une lettre au Comité, V, 4 (annexe).

MATHIEU-VILLERS, de Dijon. — Fait hommage d'un drame patriotique, *Bara ou La mère républicaine :* mention honorable, 13 prairial an II, IV, 514.

MATIS. — Voir PEYRON, MATIS ET DESROCHES.

MATON. — Envoie quatre vers français, imités de l'inscription latine de l'Arsenal, à placer

sur une porte nouvelle qu'on ouvre au jardin du Luxembourg, 13 germinal an II, IV, 72 (et note 2).

MAUBEUGE. — La bataille de Wattignies (15-16 octobre 1793) est appelée bataille de Maubeuge dans une lettre du général Jourdan du 17 octobre 1793, II, 676. — La Société populaire annonce les fêtes qu'elle a célébrées pour l'inauguration des bustes de Marat, Lepeletier et J.-J. Rousseau : vu au Comité, 17 floréal, IV, 322. — Le Conseil général de la commune fait passer un mémoire apologétique de la conduite des habitants depuis la Révolution : renvoyé à la section des faits héroïques, 17 thermidor, 903. — L'arrêté général du 28 ventôse an III attribue trois écoles centrales au département du Nord, dont l'une est placée à Maubeuge, V, 614; le 6 germinal, après avoir entendu la députation du département, le Comité maintient cette décision, VI, 2; elle est enregistrée dans l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, 36 (et note 2). — Indications sur une lettre de Barthélemy, membre du jury central d'instruction du Nord, relative à l'école centrale à placer à Maubeuge et arrêté du Comité, 24 prairial, 287. — Le département ne devant plus avoir qu'une école centrale, le décret du 3 brumaire an IV la place à Maubeuge, 874.

MAUBLANC (Benjamin). — Ses *Principes de morale* sont envoyés au concours, 25 prairial an II, IV, 626.

MAUDUIT, géomètre. — Un rapport a été fait par Daubenton et lui sur la collection de Levaillant; la C. des A charge, le 25 floréal an II, sa section de zoologie de se le procurer, IV, 656 (ann. B). — Figure pour 3 000 ℔ sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Nommé professeur de mathématiques aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note). — Voir aussi *École d'architecture*.

MAURE (Nicolas), député de l'Yonne à la Convention. — Notice, I, LXXXVII. — Envoyé, en novembre 1792, en mission dans l'Eure-et-Loir, 159. — Envoie le récit de la fête à l'Être-suprême célébrée à Auxerre : renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 17 messidor an II, IV, 747. — La municipalité de Sens transmet son arrêté du 5 messidor autorisant le pépiniériste Sauvalle à prendre soin des arbres et arbustes propres à l'instruction qui peuvent se trouver dans les maisons d'émigrés et condamnés de l'Yonne : renvoyé à Grégoire, 25 messidor, 790. — Apostille, le 1er thermidor une pétition de Garnier, d'Auxerre, 867 (note 9). — Un recueil de discours, hymnes et prières, pour suppléer aux livres élémentaires, envoyé par lui, est renvoyé à Grégoire, 29 thermidor, 948; ordre du jour, 11 fructidor, 998. — Présente au Comité un modèle de *grave* : renvoyé à la C. des P. et M., 7 fructidor, 969. — Le même jour, 7, aux Jacobins, Maure dit qu'il y a à la C. N. une nouvelle espèce de côté noir, V, 4. — Le 29 vendémiaire an III, aux Jacobins, demande que la position sociale de l'instituteur soit relevée, 150. — Aux Jacobins, le 15 brumaire fait décider que douze membres iront le lendemain à la C. N. demander un rapport sur la dénonciation faite par Clauzel, 204. — Le 17 brumaire, aux Jacobins, appuie Massieu défendant Carnot, 212. — Le 1er nivôse, interrompt Grégoire à la C. N., 347. — Le 14 nivôse, à la C. N., appuie la proposition d'une indemnité aux élèves de l'É. normale : il connaît un élève marié qui a dû dépenser 600 ℔ pour venir à Paris, 393 (annexes). — Demande au Comité un quart de cercle pour la réparation du gnomon de l'église de l'hôpital de Tonnerre : renvoyé à la C. des A., 28 pluviôse, 498. — Le 5 germinal, déclare que les prévenus chargés de correspondre avec les représentants ont toujours eu une correspondance remplie de justice et d'humanité, VI, 9. — Le Comité, après avoir entendu lui et Villetard, rapporte l'arrêté par lequel il avait suspendu le payement des indemnités de Balme et Fourier, 28 floréal, 214. — Le 15 prairial, se tue d'un coup de pistolet : un représentant l'annonce à la C. N., 267.

MAUREPAS (Maison ci-devant). — Est affectée à la C. ex. des relations extérieures (arrêtés du C. de S. P. des 26 germinal et 2 floréal an II), mais n'est plus mentionnée dans l'arrêté du 17 floréal, IV, 200 (ann. D *ter*, *Addenda*).

MAUREVEL ou MAUREVERT (Charles DE LOUVIERS, seigneur DE). — Assassin du chef huguenot Mouy; lettre du roi Charles IX lui accordant une récompense, III, 539, 541-543 (ann. D).

MAURIAC. — Le jury d'instruction du district demande s'il peut choisir les instituteurs parmi les élèves de l'É. normale, les ci-devant prêtres, les jeunes gens de la première réquisition? Il fait une question relative aux presbytères, et demande le *Journal de l'École normale* : renvoyé à la 1re section, 28 ventôse an III, V, 613.

MAURICAULT, artiste. — Est nommé membre du jury du concours de restauration, 9 messidor an II, IV, 705 (ann. C).

MAURICE, agent de la C. ex. du commerce et approvisionnements. — A requisitionné et fait emballer le mobilier de la Du Barry à Louveciennes; la C. des A. a protesté, et le district de Versailles écrit que l'enlèvement de ces objets sera provisoirement suspendu : le Comité approuve la C. des A., 11 prairial

an II, 502, 503 (et note 1). — Richard raconte comment Maurice a emballé tout le mobilier de la Du Barry sans que la C. des A. ait pu en avoir connaissance pour la distraction des objets d'art utiles à la République : Mathieu et Richard iront sur le champ au C. de S. P., 23 prairial, 615. — Des plaintes ayant été portées contre Maurice, le président du Comité écrira au district de Versailles pour renseignements, 25 prairial, 627. — Picault présente le procès-verbal des opérations des commissaires de la C. des A. dans l'affaire de Maurice : renvoyé à Mathieu et Villar, 3 messidor, 674.

MAURICE, secrétaire commis au Comité d'agriculture. — Envoie une hymne sur la prise de Toulon : renvoyé à Valdruche, 19 pluviôse an II, III, 432. — Envoie une *Lettre d'un père à ses enfants :* renvoyé à Villar, 23 floréal, IV, 423. — Adresse au Comité un hymne : mention civique, 17 prairial, 547. — Ses *Leçons abrégées de morale,* opuscule en vers, sont renvoyées à Petit, 1er fructidor, 956.

MAUVAGE (F.), président de la section du Faubourg du Nord. — Signe le certificat délivré à Lafeste et Hardy, musiciens, le 19 prairial an II, IV, 576.

Maximum. — Le 14 brumaire an III, R. Lindet, au nom des Comités de S. P., de commerce, et de législation, demande le maintien du maximum; après plusieurs jours de débats, le maintien est voté le 19, V, 363. — Le 17 frimaire, Thibaudeau réclame la plus entière liberté du commerce; il propose et obtient que les Comités soient chargés de faire un rapport sur l'abolition du maximum, 363. — Le 2 nivôse, Giraud présente le rapport, qui conclut à l'abolition; le 3, l'article 1er du projet est voté; le 4, les autres articles sont adoptés après un débat tumultueux où on refuse la parole à Collot et à Gaston, 363. — Un arrêté du C. de S. P. a rétabli plus tard le maximum pour les habitants de Paris : en effet, en fructidor, B. de Saint-Pierre, retiré à Essonnes, a demandé à être traité comme un fonctionnaire attaché à la capitale, et à ce que les denrées lui soient délivrées en conséquence suivant le tarif du maximum, et le C. d'I. P. a accueilli sa demande le 19 et le 24 fructidor, 641, 659-600; et ensuite les élèves de l'École de santé de Paris ont demandé de jouir, quoique logés en garni, du bénéfice de l'arrêté accordant aux habitants de Paris les denrées de première nécessité au tarif du maximum, 6e complémentaire, 707.

MAYENNE, département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Laval, V, 614; cette décision est confirmée par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — Un membre de la députation soumet au Comité des réclamations sur le placement de l'école centrale : ordre du jour motivé sur le décret voté, 18 germinal, 43. — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Bailleul, 20 germinal, 53.

MAZADE (Julien-Bernard-Dorothée), député de la Haute-Garonne à la Convention. — Est élu membre du C. d'I. P. le 18 vendémiaire an III, V, 123. — Élu l'un des secrétaires du Comité, 22 vendémiaire, 125. — Signe avec Thibaudeau un congé accordé au commis Barbe, 29 vendémiaire, 142. — Lequinio et lui se rendent auprès des Comités de S. P. et de S. G. pour faire cesser l'incertitude relative aux réquisitions, 16 brumaire, 203. — Lui et Lequinio sont nommés commissaires pour aviser avec les Comités des finances et des domaines, aux moyens de conserver ou démolir les grandes basiliques dont la toiture a été enlevée par ordre du C. de S. P., 26 brumaire, 223. — Étant absent pour cause de maladie, il est remplacé comme commissaire par Prieur, 2 nivôse, 356. — Désigné au milieu de pluviôse comme l'un des sortants, 472. — Une lettre de Mazade, envoyé dans la Moselle et la Meurthe, exprime son désir de correspondre avec le Comité : le président répondra, 24 pluviôse, 488.

MAZÉAS, mathématicien. — Figure pour 2.000 H sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N., le 14, 384.

MAZERON (Gilbert). — Nommé aide pour les opérations de chimie à l'É. de santé de Paris, 22 ventôse an III, V, 597. — Son traitement est porté à 1.500 H, 6 germinal, VI, 4; le C. des finances a sanctionné cette mesure, 13 germinal, 26.

MÉAULLE (Jean-Nicolas), député de la Loire-Inférieure à la Convention. — Notice II, XCIX. — Renvoie au C. d'I. P. le 11 juin 1793, comme secrétaire de la C. N., une pétition de Stephanopoli, Montis et Claretin, I, 490. — Nommé, le 25 brumaire, membre de la Commission de révision du Code civil, II, 828. — En mission dans le Rhône et Loire, écrit le 1er germinal an II, au C. de S. P. une lettre dont le C. d'I. P. reçoit un extrait relatif aux fêtes décadaires : renvoyé à Mathieu, 15 germinal, IV, 82. — Le 30 fructidor, signe, comme membre du C. de S. G., l'arrêté ordonnant la libération de Foureade, 897. — Le 25 ventôse an III, dans un débat sur le tribunal militaire établi à Arles par Cadroy, rappelle qu'un décret a interdit aux représentants d'agir ainsi, 611.

MEAUX. — Les administrateurs du district demandent une explication sur le payement des instituteurs qui enseignent des garçons et des filles conjointement : renvoyé à Bou-

quier, 17 messidor an II, IV, 748. — Deux questions de ces administrateurs sur le payement des instituteurs sont renvoyées à Bouquier, 29 messidor, 822. — Le district ayant demandé qu'on lui envoie un bibliographe pour inventorier la bibliothèque de feu Léon Perthuis, le Comité autorise la C. des A. à envoyer Tilliard, 16 nivôse an III, V, 397. — Lefebvre demande à être nommé conservateur du dépôt de livres qui doit être placé dans le ci-devant évêché : renvoyé à la 2e section, 6 pluviôse, 449; il est écrit à ce sujet au représentant du peuple en Seine-et-Marne, 24 pluviôse, 486.

Meaux (*Collège de*). — Voir *Collège de Meaux*.

MÉCHAIN, membre de l'Académie des sciences. — En exécution du décret du 11 septembre 1793, fait partie de la C. temporaire des P. et M.; néanmoins, ne figure pas sur une liste donnée dans une lettre de convocation écrite par Lavoisier en octobre 1793, II, 386, 388. — Delambre demande que les aides de Méchain soient exceptés de la réquisition; les commissaires des P. et M. se concerteront avec le C. de S. P., 21 septembre, 452. — Une lettre de lui (Barcelone, 11 mai 1793), prise chez Lavoisier le 11 septembre 1793, est remise au C. de S. G., qui l'envoie au C. d'I. P. le 28 septembre, 383, 514, 511. — Un projet d'arrêté, rédigé par Lavoisier et présenté au Comité le 1er octobre pour être transmis au C. de S. P., contient, entre autres dispositions, la mise en réquisition des aides de Méchain, 521 (et note 4), 527-529 (ann. B). — Maintenu dans la C. des P. et M. par l'arrêté du 3 nivôse an II, III, 234 (suite de la note 1 de la p. 233). — Vu l'absence de Méchain, Bouquier propose qu'on le remplace à la *Connaissance des temps* : ordre du jour, la C. des P. et M. étant chargée de la continuation de cet ouvrage, 1er ventôse, 477. — Le C. de S. P. fait parvenir à Méchain, en floréal, 6.000 ll en numéraire, IV, 546 (note 3). — Une lettre de lui est renvoyée à Arbogast, 17 prairial, 546. — Est nommé membre du Bureau des longitudes le 7 messidor, VI, 327. — Lakanal l'avait porté, le 1er brumaire an IV, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national; mais, d'après un récit fait par lui en 1840, Fourcroy aurait exigé le remplacement de Méchain par Lemercier; le 24 brumaire, le Directoire inscrit Méchain sur la liste, VI, 838, 839 (note 1).

Médaille du 10 août. — Voir *Réunion républicaine du 10 août* (*Fête de la*).

Médailles. — Deux articles d'un décret du 11 ventôse an II sont relatifs à des caisses de médailles déposées à la Trésorerie, qui devront être inventoriées : on portera au cabinet des médailles celles qui mériteront d'être conservées; les autres seront fondues, III, 539 (note 1), 541 (ann. C). — Villar et Prunelle nommés commissaires pour s'occuper de cette affaire, 13 ventôse, 539. — Barailon, assisté de deux membre de la C. des A., fera livrer aux fonderies les médailles qui n'ont aucune valeur, 10 ventôse an III, V, 548. — Le C. de S. G. envoie deux médailles trouvées dans un navire hollandais : elles seront déposées au Muséum des médailles, 19 floréal, VI, 174. — Le Comité arrête que la C. ex. des relations extérieures chargera les agents diplomatiques et consulaires de faire passer les médailles en cuivre ou en bronze qu'ils pourront se procurer, 13 fructidor, 605. — Sur la demande de Grégoire, la C. ex. des relations extérieures est invitée à faire acquisition, en outre des médailles en bronze, de toutes les monnaies nouvelles des divers pays en ce métal, 28 vendémiaire, 812.

Médailles (*Cabinet des*). — Nom d'un des départements de la B. N., dont l'abbé J.-J. Barthélemy était garde : il comprenait : 1° une collection de médailles anciennes et modernes, de monnaies nationales et étrangères, et de jetons; 2° une collection de bustes, inscriptions, bas-reliefs, petites figures, vases, etc., connus sous le nom général d'*antiques*; 3° une collection de pierres gravées antiques et modernes; 4° une collection de médaillons peints en émail, la plupart de Petitot, IV, 195-198. — Dans un passage rédigé par Barthélemy de Courçay, d'un mémoire sur la B.N. datant de germinal an II, est exprimé le vœu de la séparation du cabinet des médailles du reste de la B. N., 157. — Un mémoire rédigé dans les bureaux de la C. ex., probablement par Millin, entre brumaire et pluviôse an III, dit qu'il serait convenable de séparer la collection des antiques, médailles, etc., de la B. N. : on pourrait réunir les antiques, les pierres gravées et les médailles dans un seul Muséum, VI, 356. — Barthélemy invite le Comité à autoriser la C. ex. à nommer Mionnet employé au cabinet des médailles : Massieu est chargé de présenter au Comité un projet de décret, 20 ventôse, V, 590. — Barthélemy neveu écrit à Massieu, le 21 germinal, pour lui expliquer qu'il n'y a pas besoin de décret pour Mionnet, ni même de l'approbation du C. des finances, le traitement de cet employé devant être pris sur les fonds alloués à la B. N., VI, 70 (note), 73-74 (ann. B); Massieu présente au Comité un arrêté conforme, qui est adopté, 22 germinal, 69-70. — Le Comité nomme provisoirement Barthélemy neveu garde du cabinet des médailles en remplacement de son oncle; deux médailles envoyées par le C. de S. G. seront déposées au Muséum national des médailles, 19 floréal, 172, 174.

Médailles de rois de France. — La municipalité de Charolles en envoie 66, qui sont transmises à la C. des A., 7 pluviôse an II, III, 336-337. — La C. des A. envoie une médaille d'or frappée à l'occasion du mariage de Henri IV : le Comité en autorise la conservation comme œuvre d'art, 22 brumaire, V, 211-212.

Médecine (*École de*). — Voir *École de médecine.*

Médecine (*Faculté de*). — Voir *Faculté de médecine.*

Médecine (*Société de*). — Voir *Société de médecine.*

MÉHUL (Étienne-Nicolas), né à Givet en 1763. — Entré dans l'Institut national de musique comme compositeur au commencement de frimaire an II, met en musique l'*Hymne à la Raison* de M.-J. Chénier, exécuté le 10 frimaire à la fête de la Raison célébrée à la cidevant église Saint-Roch, III, 601 (suite de la note 3 de la p. 600), 45 (note 1), 51 (ann. G). — Signe, le 21 floréal, avec Gossec et Lesueur, une requête au C. de S. G. pour la mise en liberté définitive de Sarrette, IV, 352. — Compose en floréal la musique du *Chant du Départ,* 601 (note 3). — La troisième livraison (prairial) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales* contient de lui une *Ouverture* et un *Hymne patriotique* (c'est l'*Hymne à la Raison,* de M.-J. Chénier, dont le nom n'est pas mentionné), 549 (ann. B). — Député à la section des Tuileries le 19 prairial, 574. — Le *Chant du Départ* est exécuté pour la première fois au concert donné le 16 messidor au jardin des Tuileries par l'Institut national de musique; la première édition (in-8°) de ce *Chant,* qui fut utilisée au concert du 16 messidor, n'indique que le nom du musicien : le nom du poète est remplacé par trois étoiles, 601 (note 3), 707-708 (note). — La seconde exécution du *Chant du Départ* a lieu à la fête du 26 messidor (14 juillet); cette fois Chénier est désigné comme l'auteur des vers sur l'hymne gravé, dont un nouveau tirage avait été fait à l'occasion de la fête, 811 (note 1). — Pour la fête de Bara et Viala, fixée au 10 thermidor, compose, sur des strophes de Davrigny, un hymne destiné à être chanté à l'unisson par le peuple, et qui est enseigné dans les sections par les musiciens de l'Institut national, 850 (et note 3); met en outre en musique deux « cris » : *Ils sont morts pour la patrie* et *Ils sont immortels,* 853. L'hymne n'a pas été recueilli dans la *Musique à l'usage des fêtes nationales;* mais on le trouve dans la livraison de thermidor de l'*Ouvrage périodique de chansons et romances civiques,* 851. — Le *Chant du départ* est chanté à la fête du 23 thermidor (10 août), 922 (note). Le *Chant du départ* est imprimé dans la 6e livraison (fuctidor) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales,* 806. — Son *Hymne à la Victoire,* paroles de Chénier, ainsi que le *Chant du départ,* seront exécutés à la fête de la 5e sans-culottide; signe le programme musical de cette fête, 28 fructidor, V, 33-34, 61. — Le *Chant du départ* sera exécuté à la fête du 30 vendémiaire an III, 100; il est exécuté à celle du 2 pluviôse, 444. — Méhul reçoit, vers le 10 ou 11 prairial an III, des vers de Baour-Lormian à mettre en musique pour la fête funèbre en l'honneur de Féraud; billet écrit par lui à cette occasion; les *Strophes sur la mort de Féraud,* qu'il a mises en musique, sont exécutées à la fête du 14 prairial, VI, 246-247. — Le *Chant du départ* est exécuté le 26 messidor, dans la salle de la C. N. et au camp sous Marly, 421, 424. — Les strophes que Chénier avait composées pour l'anniversaire du 9 thermidor sont mises en musique par Méhul et exécutées dans la salle de la C. N. : appréciation de C. Pierre sur la musique, 451, 455-456, 475. — Le Comité arrête qu'une scène lyrique de Baour-Lormian, intitulée *Le 10 août,* sera mise en musique par Méhul (cet arrêté n'a pas été exécuté), 14 thermidor, 486. — Le Comité autorise Chénier à le présenter comme l'un des inspecteurs du Conservatoire (nom donné par le décret du 16 thermidor à l'Institut national de musique), 16 thermidor, 495. — Le décret du 20 thermidor le nomme l'un des cinq inspecteurs du Conservatoire, 500. — A mis en musique pour la fête funèbre du 11 vendémiaire an IV, l'*Hymne des Vingt-deux* de Chénier, 753. — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1er brumaire, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national; le 29 brumaire, le Directoire l'y inscrit, 838, 839. — Le Comité le nomme membre d'une Commission chargée de choisir, dans le dépôt formé par la C. des A., les objets devant former la bibliothèque du Conservatoire, 2 brumaire, 852.

MEILHAN, district de Marmande. — Voir GOYNEAU.

MEILLAN (Arnaud), député des Basses-Pyrénées à la Convention. — Mis hors la loi par le décret du 28 juillet 1793, rappelé dans le sein de la C. N., le 18 ventôse an III, V, 588.

MEILLERS. — Voir NOEL, maire de Meillers.

MÉJEAN. — Nommé par le Comité professeur adjoint de régime des femmes enceintes, accouchement, manière d'allaiter et soigner les nourrissons, et éducation physique des enfants, à l'É. de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, V, 324.

MÉJEAN (Maurice). — Sur la demande de Dubois, député du Haut-Rhin, est autorisé

à rester à Paris pendant deux décades, 6 vendémiaire an III, V, 88. — Sa demande d'une prolongation de trois décades est accordée, 28 vendémiaire, 139.

MELCHTHAL (Arnold DE). — Cité par Grégoire dans son discours du 1er nivôse an III, V, 347.

MELIAND (La citoyenne). — Une demande de cette citoyenne avait été renvoyée à la section de l'I. P. du C. de S. P.; après la suppression de cette section, dont les papiers ont été versés au C. d'I. P., quelqu'un écrit à ce dernier Comité, le 26 fructidor an II, et lui demande de prendre des mesures pour que la citoyenne Meliand puisse retirer ses pièces, IV, 993 (note 1), 1000 (ann. A).

MELLERET (Sophie), probablement sœur de Melleret fils, médecin à Étoile près Valence. — Épouse en 1809 Joseph Payan du Moulin, IV, 203.

MELLERET fils, médecin à Étoile près Valence. — L'un des patriotes désignés à Maignet par Joseph Payan du Moulin en germinal an II; est nommé le 21 floréal membre de la Commission populaire d'Orange, IV, 201, 202 (et note 4 *bis*).

MELLIER (E.), de Valence. — A communiqué l'acte de naissance de Joseph-François Payan du Moulin, et divers documents tirés des archives de la Drôme, IV, 200 (note 1). — Mentionné, 877, 885 (note 1).

MELUN. — Les questions que fait passer l'administration de ce district sont renvoyées à Bouquier, 5 prairial an II, IV, 471. — La relation des fêtes célébrées par le Conseil général de cette commune en réjouissance de la victoire de Charleroi est renvoyée à la commission des fêtes décadaires, 21 thermidor, 921. — Le 2 fructidor, le directoire du district envoie aux communes de son ressort un questionnaire relatif aux écoles, conformément à un décret du 21 thermidor : on possède quelques-unes des réponses reçues, IV, Introd., XLVII-XLVIII.

MELUN (Arrondissement de). — Des notices historiques sur les écoles primaires de l'arrondissement, rédigées par les instituteurs à l'occasion de l'Exposition de 1878, existent au Musée pédagogique à Paris, IV, Introd., XLVII-XLVIII.

MEMONTET. — Voir MUSSIDAN.

MÉNAGEOT, peintre. — Dénoncé à la C. N. comme royaliste par la Société républicaine des arts, le 20 pluviôse an II, III, 444 (fin de la note 3 de la p. 443).

Ménagerie. — Voir *Muséum d'histoire naturelle.*

MENDE. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Mende l'école centrale de la Lozère, V, 614; il est confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2).

MENDELSSOHN (Moïse), de Berlin, mort en 1786. — Garat propose de faire traduire ses œuvres littéraires et philosophiques : arrêté, 4 brumaire an III, V, 169.

Mendicité. — [Voir *Secours publics*]. — Ouvrage sur la mendicité, renvoyé par le C. d'I. P. au C. des secours, 12 septembre 1793, II, 397.

MENESSIER, maître en fait d'armes. — Offre au Comité l'emploi de son art, comme faisant partie de la gymnastique : ajourné, la C. N. n'ayant pas encore pris un parti sur cette branche de l'éducation, 28 ventôse an III, V, 612.

MENGOZZI. — Un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 578, 580.

MÉNIÈRE, joaillier. — Le Comité arrête que les objets destinés à la C. ex. des relations extérieures, visés dans l'arrêté des Comités de S. P. et des finances du 13 nivôse, lui seront délivrés, 24 pluviôse an III, V, 489. — Chargé d'envoyer les présents que la République destine aux puissances barbaresques, fait observer, à propos des œuvres de Buffon, que parmi les exemplaires de la C. des arts il n'en est aucun qui ne porte sur la couverture les armoiries de France; la C. des A. propose de remplacer ces armoiries par l'inscription : *La République française à...*; arrêté que la C. ex. se concertera avec Ménière à cet effet, 8 messidor, VI, 343.

MENINSKI (François), orientaliste. — Gallois ayant demandé le dictionnaire de Meninski, la C. ex. est chargée de le lui fournir, 28 messidor an III, VI, 425. — Un membre du Comité demande que la C. ex. des relations extérieures soit chargée d'indiquer le nombre d'exemplaires du *Thesaurus* de Meninski qui se trouvent dans les bibliothèques des religieux français de Constantinople : arrêté, 16 fructidor, 623.

MENNECY, Seine-et-Oise. — Le 16 brumaire an II, en réponse à une pétition des habitants de cette commune, qui demandent à la C. N. d'abolir la paroisse existant chez eux, l'assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur le droit qu'ont tous les citoyens d'adopter le culte qui leur convient et de repousser les institutions religieuses qui leur déplaisent, II, 749 (fin de la note 2 de la p. 748, *Addenda*).

MENOU (J.-François, baron DE), maréchal de camp au moment de la Révolution. — Le 4 prairial an III, commande la force armée qui doit combattre les sections insurgées, VI, 230; refuse de brûler le faubourg Antoine, et donne un sauf-conduit aux commissaires députés par les insurgés pour parlementer, 231. — Le 13 prairial, vient à la C. N. affirmer par serment son attachement à la Repu-

blique et sa haine de la royauté : Mathieu, président, le complimente, et l'assemblée lui vote une armure d'honneur, 258. — Le 27 messidor, se trouve en conflit avec la jeunesse dorée, qui veut empêcher la garde montante de jouer la *Marseillaise*, 428; le 28, à la parade, la musique ne joue ni la *Marseillaise*, ni le *Réveil du peuple*, 429. — Dans la nuit du 12 au 13 vendémiaire an IV, chargé d'investir la section Lepeletier, il parlemente, et fait retirer ses troupes; les Comités le destituent, 748. — Le 30 vendémiaire, la C. N. décrète qu'il sera mis en jugement dès le lendemain, 830.

MENTELLE (Edmé), géographe. — Son cours de géographie occupe au Louvre une salle dont l'antichambre sera commune au local demandé par le bureau de la bibliographie, II, 136. — Invite le Comité à nommer des commissaires pour assister à sa première leçon; Romme et Grégoire sont nommés, 1er octobre 1793, 520; Mentelle est le correspondant auquel Mme Roland a écrit en l'appelant *Jany*, 520 (note 2, *Addenda*); texte de la lettre de Mentelle au Comité, 526-527 (ann. A); détails sur la construction de son globe, qui depuis 1877 est la propriété de la B. N., 527. — Romme et Grégoire font leur rapport sur la leçon de Mentelle, 17e jour du premier mois de l'an II, 599. — Est proposé, le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur d'histoire, mythologie et géographie à l'Institut provisoire de Marat, IV, 632. — Écrit à la C. N. le 6 floréal pour lui faire hommage de la *Déclaration des droits* mise en vers par lui, avec musique de Langlé, 372 (note 2); Thibaudeau fait allusion à ce « travestissement » dans son rapport à la C. N. du 18 floréal, 305 (et note); le Comité passe à l'ordre du jour le 19 floréal, 372. — Un mémoire sur les avantages que trouvent chaque département dans l'usage d'un globe tel que celui de Mentelle est renvoyé au jury des livres élémentaires, 11 fructidor, 995. — Chargé par le C. d'I.P. de rédiger des *Éléments de géographie*, 1er brumaire an III, V, 159 (note 1), 160. — Annonce son acceptation, 4 brumaire, 168. — Ducreux réclame le logement occupé par Mentelle au Louvre; le Comité, saisi du différend, le tranche en faveur de Ducreux; la C. ex. procurera à Mentelle un autre logement, 16 brumaire, 203. — Figure pour 2 000 H sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Remercie le Comité de l'avoir fait participer aux encouragements, et le prie d'appuyer sa demande d'un logement, 10 pluviôse, 396. — Nommé membre de la C. des arts, section de bibliographie, géographie, etc., 22 nivôse, 410. — L'art. 2 de l'arrêté du 24 nivôse porte qu'il fera à l'École normale conjointement avec Buache, un cours de géographie, le tridi et l'octidi, 427. — Caissier de la C. des A., présentera ses comptes à la C. ex., qui en fera rapport, 22 ventôse, 596. — Signe le 3 germinal, avec les quatre autres membres du directoire de la C. des A., un extrait du registre de cette Commission, VI, 56 (ann. A). — En germinal, Lakanal l'inscrit sur une liste de citoyens proposés pour compléter le jury des livres élémentaires, 94 (ann. A); le Comité ne l'adopte pas, 28 germinal, 92. — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1er brumaire an IV, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national; le 29 brumaire, le Directoire l'y inscrit, 838-839.

Menus (*École des*). — Voir *École de chant et de déclamation*.

MER, Loir-et-Cher. — Garret, instituteur à Moisy, demande que le district de Mer, soit autorisé à le payer, 14 thermidor an III, VI, 488.

MÉRARD DE SAINT-JUST, libraire, à Vitry-sur-Seine. — Compose, sur le nouveau calendrier, une pièce de vers publiée par l'*Anti-Fédéraliste* du 16 brumaire an II, où le deuxième mois de l'été (*Thermidor*) est encore appelé de son nom primitif de *Fervidor*, II, 700 (note). — Envoie au Comité, le 11 messidor, un projet de dénominations nouvelles pour les jours de la décade, avec une explication rimée : ordre du jour, 21 messidor, 769 (et note 6). — Son *Hymne à l'Être-suprême* est renvoyé à Villar, 27 messidor, 815, ainsi que l'*Hymne à la liberté* et l'*Hymne contre les tyrans*, 29 messidor, 822. — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition, 6 vendémiaire an III, V, 89.

MEREAUX père. — A mis en musique un *Cantique pour la fête de l'Être-suprême*, de Guérin : renvoyé à l'Institut national de musique, 25 messidor an II, IV, 794.

MERCERAY, graveur. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre suppléant du Jury national des arts, et élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E).

MERCIER, attaché au citoyen Florian. — Demande la permission de planter sur la tombe de Florian un cyprès ou un peuplier : ordre du jour motivé sur ce qu'aucune loi ne s'y oppose, 12 vendémiaire an III, V, 106.

MERCIER, de Compiègne, homme de lettres. — Porté sur la liste des gens de lettres, etc., à récompenser, dans la 3e classe, 10 fructidor an III, VI, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

MERCIER, soldat de la première réquisition. — La municipalité de Givry (Ardennes), l'ayant choisi comme instituteur, demande qu'on lui

permette de se rendre au vœu de ses concitoyens : ordre du jour, 13 germinal an II, IV, 73.

MERCIER, officier de santé. — Offre un ouvrage intitulé *Spécifiques divers, ou dépurants, incisifs, alexitères*, etc. (Avignon, 1793) : renvoyé à Plaichard, 19 floréal an II, IV, 369.

MERCIER (Charles), architecte. — Sur sa pétition relative au dessin d'un fragment d'architecture à Eisner, il est arrêté qu'il lui sera délivré une autorisation; sa demande relative à une restauration de la colonne Trajane est renvoyée au ministre de la guerre, troisième jour du second mois de l'an II, II, 685.

MERCIER (Louis-Sébastien), député de Seine-et-Oise à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Notice, I, LXXXVII. — Nommé membre du Comité d'I. P., 13 octobre 1792, Introd., V — Nommé par le Comité l'un des deux commissaires chargés de faire un rapport contre les jeux de hasard, loteries, etc., 7 novembre, 43. — Nommé commissaire pour le projet de fête à l'occasion des succès des armées, 9 novembre 1792, 47. — Désigné, dans le procès-verbal du 8 février 1793, comme l'un des commissaires pour le Muséum des arts (erreur probable pour *Chénier*), 316. — Chargé du rapport sur Romieux, 15 février, 335. — Son opinion (22 avril) sur l'art. 22 (instruction) du projet de Déclaration des Droits de l'homme, 419. — Désigné comme sortant, 6 juin, 475. — Signe, en juin, une protestation 6 juin, 475. — Signe, en juin, la protestation des 5 et 19 juin, V, 293; mis en état d'arrestation le 3 octobre, II, 568 (note 1); V, 293. — Est autorisé, le 3 brumaire an III à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Est élu membre du Comité le 19 nivôse, 404. — Est autoriser à se concerter avec le C. des finances pour la liquidation des réclamations des artistes du théâtre de l'Égalité, 8 ventôse, 537. — Est chargé, conjointement avec les commissaires des Comités des travaux publics et des finances, d'examiner le projet de Poyet pour la construction d'une nouvelle salle d'Opéra, 14 ventôse, 565. — Au milieu de ventôse, est l'un des membres sortants du Comité, 586. — Par une note signée, du 13 ventôse, insérée ultérieurement au procès-verbal, déclare que Bérenger, Bonneville et Fantin-Desodoard ont droit aux récompenses nationales et à être portés sur la première liste, 18 ventôse, 580-581. — Est élu membre du Comité, 18 floréal, 178. — On lui renvoie une demande de Coisnon, 22 floréal, 195. — Signe un arrêté du 28 floréal sur la Bourse, 217, 226. — Lalande et lui sont chargés de présenter au Comité un plan d'éducation pour les écoles intermédiaires, 5 prairial, 228. — Est placé dans la 3e section, 23 prairial, 283. — Est nommé secrétaire du Comité, 2 thermidor, 442. — Au milieu de fructidor, est l'un des membres sortants du Comité; est réélu le 17 fructidor, 635. — Lakanal et lui sont adjoints à Villar pour le travail de la bibliographie, 24 fructidor, 659. — Il appuie une demande de Boinvilliers, 18 vendémiaire an IV, 759. — Est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité, le 1er brumaire, par Lakanal; le Directoire l'y maintient, 833, 838, 839.

MERCIER SAINT-LÉGER (L'abbé L.-A.), bibliographe, ancien bibliothécaire de Sainte-Geneviève. — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans cette Commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 2. — Signe comme président la lettre de la C. des M. à la C. N., du 20e jour du premier mois de l'an 2e II, 611. — Est resté jusqu'au bout membre de la C. des M., et a assisté à sa dernière séance, qu'il a présidée, le 16 ventôse, III, 539 (ann. A). — Figure pour 1.500 ℔ sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, adoptée par la C. N. le 14, 385. — Porté comme bibliothécaire conservateur des manuscrits dans un projet rédigé par Massieu en l'an III pour la réorganisation de la B. N., VI, 372.

MERCKLIN le jeune. — Nommé membre de la C. des A. pour la section de mécanique, 22 nivôse an III, V, 410. — Mentionné dans le rapport de Prieur du 25 fructidor an III comme l'un des artistes qui ont concouru aux travaux des poids et mesures, VI, 668.

Mercure français (*Le*), journal. — Reproduction d'un article de La Haye au sujet de l'effacement des armoiries sur les livres de la B. N. publié dans ce journal le 27 pluviôse an II, III, 406. — Erreur commise par ce journal dans sa relation de la fête de l'Être-suprême, IV, 584 (note 1).

Mercure universel, journal. — Rapporte que le discours de Michel Edme Petit sur l'éducation, lu à la C. N. le 1er octobre 1793, fut accueilli par des rires, II, 541.

Méridien (*Nouveau*). — Rousseau, artiste, a présenté à la C. N. le plan et les divisions d'un nouveau méridien : le Comité le renvoie à la C. des P. et M., 29 nivôse, 297.

Méridien (*Premier*). — En 1634, une ordonnance de Louis XIII, rendue à la suite des délibérations d'un congrès de mathématiciens, réunis à Paris, décide que le méridien initial passera par l'île de Fer, conformément à l'indication de Ptolémée, VI, 325 (note 3). — Dans son rapport du 7 messidor an III sur le bureau des longitudes, Grégoire dit que le moment n'est pas

éloigné sans doute où les nations, abjurant les puérilités de l'orgueil, adopteront pour méridien commun celui que Ptolémée avait fixé à la plus occidentale des îles Canaries, 325.

MÉRIMÉE, peintre. — L'arrêté du 5 frimaire an III le nomme l'un des trois maîtres particuliers de dessin à l'Éc. centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A, *addenda*). — Un arrêté du Comité lui accorde un logement au Louvre, 18 ventôse, V, 585-586. — Mérimée sera invité à se réunir à quatre autres artistes pour un travail sur les costumes des fonctionnaires, 11 fructidor, VI, 597. — Est membre du jury nommé par le Comité pour délibérer sur les objets, destinés au Muséum des arts, qui seront proposés en échange par le gouvernement de Toscane, 18 vendémiaire an IV, 759.

MERLET-LA BOULAYE, d'Angers. — La Revellière, Delaunay et Lemaignan invitent le Comité à placer ce citoyen : ajourné, 26 thermidor an III, VI, 538. — Conservateur des dépôts de sciences et arts de Maine-et-Loire, continuera à être porté sur l'état des employés du dépôt de Louis-la-Culture, pour l'indemniser du voyage qu'il devra faire dans ce département pour trier et retirer desdits dépôts les objets qui doivent être rendus, aux héritiers des condamnés, 23 vendémiaire an IV, 785.

MERLIN, libraire, à Paris. — A sa vente, en 1871, la B. N. a acquis un rapport (manuscrit) sur la B. N., rédigé entre brumaire et pluviôse an III par Millin, VI, 351 (et note 1).

MERLIN, principal du collège de la Flèche. — Une lettre de lui est lue au Comité : ordre du jour, 1er octobre 1793, II, 522.

MERLIN (Antoine), dit *de Thionville*, député de la Moselle à la Convention. — Notice, I, LXXXVII. — Publie avec Camille Desmoulins, en octobre-décembre 1792, les *Révolutions de France et de Brabant, 2e partie*, 154. — Dans la séance de la C. N. du 25 septembre 1793, communique à l'assemblée des lettres de la Vendée contenant de mauvaises nouvelles, 492. — Fait voter, le 24 brumaire an II, l'insertion au Bulletin du discours prononcé par David, demandant pour Marat les honneurs du Panthéon, 839. — A propos d'un projet du C. des finances sur la pension des prêtres, blâme la disposition qui accorde une pension plus élevée à ceux qui continueront à enseigner le mensonge qu'à ceux qui renoncent à leur état, 2 frimaire, III, 31. — Sur sa motion, le 5 frimaire, la C. N. charge le Comité de lui faire un rapport sur la mort de Beauvais et de Bailly, 841 (et note 3). — Le 21 frimaire, appuie Cambon et Montant demandant, à propos d'une réclamation de l'agent de finances Passi, que le C. de S. G. soit autorisé à prononcer sur les mises en liberté, 25. — Au nom du C. des secours, fait allouer à Turpin, le 14 prairial, un secours de 600 ll, IV, 477 (note 3). — Son attitude à la fête de l'Être-suprême, d'après Michelet, 588. — Est mentionné sur un état des pièces reçues par le Comité, 640 (note 7). — Le 24 fructidor, à la C. N., prétend que Duhem a dit la veille aux Jacobins : « Les crapauds du Marais relèvent la tête, ils seront plus vite anéantis »; il demande en conséquence que le peuple s'arme et fonde sur ce repaire de brigands, V, 25. — Le 29 fructidor, critique la proposition de Barère relative à une inscription concernant Rousseau, à placer dans l'île des Peupliers, 40. — Le 4 vendémiaire an III, à propos de la fête décrétée la veille pour le décadi suivant, annonce qu'il présentera ses idées sur cette fête, 87; le 7, prononce un discours sur les fêtes nationales, avec une esquisse de ce que pourrait être la fête destinée à célébrer les victoires de la République, 96-98. — Le 25 vendémiaire, appuie le décret qui doit restreindre les droits des Sociétés populaires, 134. — Le 1er brumaire, glorifie la journée du 31 mai, que toute la France a unanimement applaudie, 161. — Fréron et lui, en compagnie de Thérésia Cabarrus, vont enlever les clefs de la porte du Club des Jacobins, dans la nuit du 21 au 22 brumaire, 213. — Le 24 nivôse, parlant des députés montagnards, les appelle « trente misérables qui cherchent à faire regretter un système maudit, celui de la royauté », 413. — Le 2 pluviôse, appuie la proposition de célébrer l'anniversaire du 9 thermidor, et y ajoute celle d'ériger une colonne pour éterniser la mémoire de cette superbe journée, 444. — Le 5 pluviôse, propose que les cours de l'École normale soient faits dans l'ancienne salle des Jacobins : décrété, 445 (note), 446-447 (annexes). — Le 5 ventôse, parle des lenteurs de la Commission des 21, et des quatre grands coupables qu'il faut frapper : « Pourquoi ces formes lentes? Brutus les employa-t-il avant d'assassiner César? » 536. — Le 19 ventôse, tourne en dérision L. Lecointre, qui a protesté contre les décrets de la veille rappelant 24 représentants, 589. — Le 25 ventôse, fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de Romme qu'il n'y ait plus qu'une sorte de pain, en disant que cette proposition tient à une conjuration formée pour sauver les chefs des terroristes, 611. — Le 6 germinal, dit que la C. N. veut anéantir le crime, abattre les royalistes et les buveurs de sang, VI, 9. — Le 8 germinal, fait à brûle-pourpoint la proposition de faire marcher la constitution sur-le-champ; on convoquerait pour le 10 floréal les assemblées primaires, qui éliraient l'Assemblée législative : c'est cette nouvelle Assemblée qui aurait à juger les quatre représentants prévenus, 15; le 9 germinal, explique qu'il ne songe nullement à un apaisement ni à une amnistie, car il veut

« traduire les prévenus devant l'Assemblée pieds et poings liés, ainsi que tous ceux qui ont favorisé la tyrannie »; le 10, sa proposition est repoussée, 20. — Dans la nuit du 12 au 13 germinal, fait décréter l'arrestation d'Amar, 29. — Le 13 germinal, annonce l'arrestation de L. Bourdon, 31.

MERLIN (Philippe-Antoine), dit *de Douai*, député du Nord à la Convention. — Notice, III, CXXIV. — Le 13 septembre 1793, étant secrétaire de la C. N., rédige la minute du décret sur le renouvellement des comités, que Danton signe comme auteur de la proposition, II, Introd., VIII (note, *addenda*). — Fait ajouter le département du Nord dans le décret du 8 pluviôse an II, III, 348 (note 2), 356. — Signe, avec Cambacérès, le 1er floréal an II, au nom du C. de législation, le renvoi d'une pièce au C. d'I. P., IV, 301. — Nommé par la C. N., le 3 floréal, membre de la Commission du recensement et de la rédaction complète des lois, 820, (note 2). — Le 14 fructidor, présente à la C. N., comme rapporteur, le projet de décret qui fait administrer Paris par les Commissions ex. nationales, 1003 (ann. F). — Est nommé membre du C. de S. P., le 15 fructidor, V, 3. — Le 24 fructidor, signe, comme membre du C. de S. P., un arrêté renvoyant au C. de S. G. les pièces concernant Tallien, pts, IV, 886. — Signe, le 5 frimaire an III, l'arrêté nommant les instituteurs et agents de l'Éc. centrale des travaux publics, 224 (ann. A, *addenda*). — Le 14 frimaire, lit au nom du C. de S. P. un rapport sur les conditions auxquelles la République accordera la paix à ses ennemis, 275. — Le 18 frimaire, au nom des trois Comités, fait décréter la rentrée des 73 représentants ci-devant mis en état d'arrestation, 291. — Le 27 frimaire, au nom des trois Comités, présente un projet de décret disant qu'aucun des dénommés dans les décrets des 28 juillet et 3 octobre 1793, à l'exception des représentants rappelés le 18 frimaire, ne rentrera dans le sein de la C. N., mais qu'aucune poursuite ne pourra être faite contre eux ; le rapporteur répond à ceux qui protestent : « Voulez-vous faire dire à la malveillance que vous n'avez fermé les portes des Jacobins que pour ouvrir celles du Temple? » Malgré une violente opposition de la part des Girondins et de leurs amis, le décret est voté, 324-325. — Le 7 nivôse, au nom des trois Comités, fait le rapport (dont les avait chargés un décret du 15 frimaire) sur la dénonciation de Lecointre contre sept membres des anciens Comités; le rapport met hors de cause Amar, David et Voulland, et déclare qu'il y a lieu à examen de la conduite de Barère, Billaud, Collot et Vadier : la C. N. adopte les conclusions du rapport, 366. — Au nom des trois Comités, le 5 ventôse, fait décréter que tous les fonctionnaires et employés destitués ou suspendu depuis le 10 thermidor seront internés dans les communes qu'ils habitaient et placés sous la surveillance de leurs municipalités : c'est ce que Du Roy et Crassous appelèrent une loi des suspects en sens inverse, 536. — Le 18 ventôse, au nom des trois Comités, présente un projet de décret disant que les représentants compris dans l'article 1er du décret du 28 juillet 1793 et dans le décret d'accusation du 3 octobre, dont les dispositions sont rapportées, rentreront sur-le-champ dans le sein de la C. N.; explique que le 27 frimaire, la C. N. avait dû prononcer comme elle l'avait fait, mais qu'aujourd'hui il convenait de rapporter la décision prise alors; le décret est voté sans débat; il fait ensuite un rapport particulier sur Vitet, dont le rappel est voté, 587-588. — Le 8 germinal, appuyant une proposition de Merlin (de Thionville), montre que la constitution peut être mise en activité très promptement : la Commission des Seize et le C. de législation peuvent faire tout le nécessaire en quelques jours; présente un projet de décret dont l'impression est ordonnée, VI, 15; le 10, son projet est repoussé, 20; déclare, dans cette séance, que si la C. N. est encore déchirée pendant quatre jours de la même façon, la France est perdue, 28. — Le 14 germinal, est élu membre de la Commission des Sept, 37. — Le 23 germinal, lit au nom du C. de S. P. une déclaration des principes essentiels de l'ordre social, qui est renvoyée à la Commission des Sept, 81. — Le 4 floréal, est proclamé membre de la Commission des Onze, 128; quelques jours plus tard, refuse sa nomination, 179. — Signe, le 12 prairial, un arrêté du C. de S. P. concernant Delambre et ses collaborateurs, 247 (ann. B). — Paine ayant, le 19 messidor, critiqué la disposition du projet de constitution qui exigeait, pour l'obtention de la qualité de citoyen, le payement d'une contribution directe, Merlin répond, le 21, à ce qu'il appelle la diatribe de Paine, 405. — Le 6 thermidor, dans un débat sur le jugement des détenus, dit qu'il a bien vu un tribunal sauver des coupables, mais jamais condamner les innocents, 455. — Le 23 thermidor, dit que le C. de S. P. a des nouvelles satisfaisantes à annoncer, 529. — Le 6e complémentaire, demande l'ordre du jour sur une pétition de polonais réfugiés, 712. — Le 2 vendémiaire an IV, au nom du C. de S. P., présente un projet de décret pour la réunion de la Belgique à la France, 716. — Le 8 vendémiaire, fait un rapport sur le projet de réunion de la Belgique, 741. — Le 13 vendémiaire, à 10 heures du soir, annonce que les rebelles sont repoussés, 748. — Le 15 vendémiaire, à 2 heures du matin, il lit un rapport sur les journées des 12, 13 et 14, 749.

Le 30 vendémiaire, présente, au nom du C. de législation, un Code des délits et des peines. 829; les derniers titres de ce Code sont votés le 3 brumaire, 861. — Le 4 brumaire an IV, fait décréter la réunion à la France de la principauté de Bouillon, 873.

MERLINO (Jean-Marie-François), député de l'Ain à la Convention. Membre du C. de secours publics, demande au C. d'I. P. de nommer un commissaire pour s'occuper avec lui de l'examen des instruments de Dudereé-Laborde, 25 nivôse an II, III, 285. — Le 15 germinal an III, au nom du C. des secours, fait un rapport sur une pétition des administrateurs et étudiants du Collège des Irlandais : extraits du rapport et texte du décret rendu, VI, 38, 40-41 (ann. C).

MERLOT, chargé du service des lampes des Comités de législation et d'I. P. — Demande qu'on lui accorde un habillement comme aux garçons de bureau : renvoyé au C. de S. P., 24 fructidor an III, VI, 660.

MERTELLA BOULLAYE, conservateur des jardins botaniques de Maine-et Loire. — Fait demander par Bezard une carte d'entrée pour visiter les dépôts ou musées nationaux : renvoyé au C. des inspecteurs, 16 thermidor an III, VI, 496.

MERTRUD, naturaliste. — A l'organisation du Muséum d'histoire naturelle par le décret du 10 juin 1793, devient professeur d'anatomie des animaux, IV, 407. — Fait part au Comité de son inquiétude sur l'effet de dénonciations faites contre lui : le Comité lui donne des témoignages d'estime, 4 brumaire an III, V, 168.

MÉRY. Voir BARBIER (La citoyenne).

Messagers de l'Université de Paris. — Ces Messagers, créés au milieu du XIIe siècle, furent pendant longtemps les seuls (jusqu'en 1576); en 1719, les messageries de l'Université furent réunies aux postes et messageries royales, et l'Université toucha le 28e du prix du bail, 28e consacré à stipendier les professeurs tant émérites qu'en exercice, VI, 417.

Messagers royaux. — Les Messagers royaux sont créés par Henri III en 1576; par un acte de 1719, les messageries de l'Université de Paris sont réunies aux postes et messageries de France, VI, 417.

MESSIER, astronome, membre de l'Académie des sciences. — Figure pour 3,000 ^ dans la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la Convention le 14, 384. — Assiste à la réunion du 29 germinal convoquée par Romme pour examiner la question des sextiles, VI, 182, 184. — Il sera écrit au C. de S. P. pour l'inviter à faire délivrer à Messier, la chandelle, l'huile, le bois et autres denrées accordées aux fonctionnaires, 26 vendémiaire an V, 805.

MESSIER, peintre d'histoire. — Demande à être compris dans la liste des artistes qui ont droit à la munificence nationale : renvoyé à Thibaudeau, 26 nivôse an III, V, 429. — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, VI, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

MESTANIER. — Annonce un calendrier de la République, qui n'est pas parvenu : ajournement, 19 floréal an II, IV, 370.

Métal de cloches. — L'article 1er du décret du 24 août 1793 ordonne la frappe d'une petite monnaie résultante d'un mélange de cuivre et de métal de cloche, II, 337. — Le Comité adopte une lettre à écrire au C. de S. P. relativement à une demande, faite par l'Agence des poids et mesures, d'une certaine quantité de métal de cloches pour la fabrication des nouveaux poids, 16 fructidor an III, VI, 620.

Météorologie. — Le Comité arrête que la C. ex. des relations extérieures sera invitée à charger les agents diplomatiques et consulaires de transmettre les observations météorologiques qu'ils pourront recueillir, 13 fructidor an III, VI, 605. — Plaichard et Barailon sont autorisés à s'adresser à la C. des A. pour qu'elle procure à l'Éc. de santé de Montpellier les instruments nécessaires aux observations météorologiques, 18 fructidor, 636.

Mètre. — Non donné à l'unité des mesures linéaires (dix-millionième partie du quart du méridien) par le décret du 1er avril 1793, II, 10. — Les commissaires des poids et mesures présentent au Comité une règle de cuivre de la longueur du mètre, destinée à être l'étalon provisoire; elle sera remise à l'Agence des poids et mesures, qui l'emploiera comme étalon légal, 18 messidor an III, VI, 387. — Le Comité arrête qu'il sera remis un mètre à chacun de ses membres, 24 fructidor, 660. — Le Comité arrête que l'Agence des poids et mesures mettra à la disposition du Comité 20 mètres en forme de cannes, 28 fructidor, 679.

METZ. — La Société populaire de cette commune demande le rapport du décret du 2 pluviôse an II, qui a ordonné la célébration annuelle d'une fête civique pour commémorer l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI : Petit, nommé rapporteur, 19 ventôse an II, III, 557.

La Société populaire envoie 4 numéros d'un journal composé de traits civiques : renvoyé à L. Bourdon, 23 germinal, IV, 140. — La Société populaire demande, pour éviter les inconvénients de l'exposition des enfants naturels, que dans chaque grande commune il soit formé un établissement où les enfants seront reçus sans nulle déclaration obligatoire, 7 floréal, 286. — L'archiviste du district ayant adressé au département un mémoire sur l'emploi à faire des vieux titres déposés dans les

archives, le département de la Moselle le transmet au Comité, qui le renvoie à Prunelle et Lindet, 17 messidor, 749 (et note 10). — Répétition de la mention contenue au procès-verbal du 17 messidor, 5 thermidor, 847. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Metz l'école centrale de la Moselle, V, 614; il est confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — La C. ex. remet un rapport sur le rétablissement d'un cours de chimie à Metz : renvoyé à la 1re section, 24 messidor, 408. — Une lettre du C. de S. P. et un rapport de la IXe Commission ex. annonçant que l'École du génie et des mineurs doit être définitivement fixée à Metz; la ci-dev. École de Saint-Arnoud lui sera affectée : renvoyé à Prieur, 4e complémentaire, 703.

MEUDON. Voir *École nationale aérostatique*.

MEULAN, agent de l'artillerie. — A fait marquer des arbres dans le parc de Saint-Cloud pour les abattre : cette entreprise sera dénoncée par le C. d'I. P. à ceux des domaines et des travaux publics, 6 brumaire an III, V, 176.

MEULAN. — Grosbert, directeur de l'arsenal écrit au Comité relativement au transport des groupes de Marly, 21 pluviôse an II, III, 441.

MEUNIER, architecte, à Nîmes. — A obtenu un prix de 3.000 ₶ dans le concours pour la colonne à ériger au Panthéon, décret du 14 fructidor an III, IV, 258.

MEUNIER, de l'Yonne. — Ce citoyen a été condamné, par le tribunal criminel de l'Yonne, à plusieurs années de détention pour bris d'une statue de plâtre; sur une pétition de sa femme, le C. de législation a pris un arrêté pour l'annulation du jugement; le Comité adopte aussi cet arrêté, 4 fructidor an III, VI, 571-572.

MEUNIER, dessinateur. — Collabore au *Tableaux gravés des principaux événements de la Révolution française*, de Lépine et Niquet, IV, 281.

MEUNIER (La citoyenne). Voir MEUNIER, de l'Yonne.

MEURTHE, département.— En vertu d'une délibération du département du 8 juin 1793, les traitements des professeurs du collège de Pont-à-Mousson sont augmentés. IV, Introd., XXXVIII. — Le 22 frimaire an II, le département envoie à Paré un état des dépenses relatives à l'instruction publique : chiffres donnés par cet état, XXXVIII-XXXIX. — Ce département est ajouté, le 30 pluviôse, à ceux qui avaient été compris dans le décret du 8 pluviôse an II, III, 399. L'ingénieur du département demande de nouveaux pouvoirs pour l'autoriser à continuer les travaux commencés à la bibliothèque de Nancy : renvoi à la C. des A., 5 germinal, 22. — On possède la statistique détaillée des écoles des trois districts, au printemps de l'an II, et des lettres de quatre autres districts annonçant l'envoi de l'état de leurs écoles, XLV. Le département ayant improuvé, le 19 germinal, un arrêté du district de Vézelise du 8, qui déplaçait un instituteur contre la volonté de celui-ci; le C. de S. P. par lettre du 29 floréal adressée à l'agent national du district, donne tort au département, 321 (et note 9), 335-339 (ann. D). — La C. ex. ayant écrit le 28 prairial au département au sujet de l'exécution du décret du 8 pluviôse (instituteurs de langue française), le département répond, le 4 messidor, que l'exécution de ce décret n'est pas de sa compétence, et qu'il envoie copie de la lettre de la C. ex. aux deux districts où il y a des communes parlant allemand, ceux de Dieuze et de Sarrebourg : texte de cette réponse, 667 (fin de la note 5 de la p. 666), 667-669 (annexes, 1). — Lettre écrite, le 7 messidor, par le département aux directions des districts de Dieuze et de Sarrebourg, 669-670 (annexes, 2). — Réponse adressée le 12 messidor au département par le district de Dieuze, avec copie d'une lettre écrite par ce district à la C. ex., 670-671 (annexes, 3 et 4). — Une lettre aux administrateurs de ce département est placée en tête d'un manuscrit de Husson, 13 messidor, 721. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Nancy, V, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Jard-Panvillier, 20 germinal, 53.

MEUSE, département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Verdun, V, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Jard-Panvillier, 20 germinal, 53.

MEUSNIER DE LA PLACE (Jean-Baptiste-Marie-Charles), officier du génie, général en 1792, membre de l'Acad. des sciences. Notice, II, c. — Nommé par l'Académie, en novembre 1791, membre du B. de C. des arts et métiers, IV, 265. — Le 1er août 1792, Pelletier est désigné pour le remplacer dans ce Bureau, 266. — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans cette Commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — Mort à Mayence le 13 juin 1793, II, 386. — Est remplacé à la C. des M., et son remplacement est confirmé par un décret du 6 brumaire an II, II, 607 (note 1), 611-612; III, 145.

MEYER (Jean-Baptiste), député du Tarn à la Convention. — Membre du C. des travaux publics, signe un arrêté du 26 prairial an III relatif à Lomet, VI, 292 (annexes).

MEYNIER, peintre. — Se plaint de ne pouvoir jouir du local qui lui a été accordé au Louvre par la C. ex. parce que l'Agence des archives occupe ce local : renvoyé au C. des inspecteurs, 30 germinal an III, IV, 109. — A obtenu un

prix de 8.000 ﬧ dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 262. — Est membre du jury nommé par le Comité pour délibérer sur les objets, destinés au Muséum des arts, qui seront proposés en échange par le gouvernement de Toscane, 18 vendémiaire an IV, 759.

MÉZIÈRES. — La Société populaire de Mézières et Libreville réunies demande la conservation de l'École du génie : renvoyé à Bouquier, 7 floréal an II, IV, 285. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Mézières l'école centrale du département des Ardennes, V, 613; il est confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2).

MIARD, maître d'école à Vernon. — Sa pétition est renvoyée à la C. ex., 17 messidor an II, IV, 748.

MICHAL. — Donne avis des difficultés que rencontre l'organisation des écoles primaires dans le district de Grenoble, et propose un projet de décret pour les faire cesser : renvoyé à Bouquier, 1er fructidor an II, IV, 956.

MICHALLET (R.), à Lyon. Voir CLERC (J.).

MICHALLON, sculpteur. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. M., le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E). — A obtenu un prix de 10.000 ﬧ dans le concours pour la figure colossale du Peuple, et un autre prix de 10.000 ﬧ dans le concours pour la statue du Peuple terrassant le Fédéralisme, décret du 14 fructidor an III, IV, 257 (et note 1).

MICHAUD, acteur. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre suppléant du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E).

MICHAUD (Jean-Baptiste), député du Doubs à la Convention. — En mission dans l'Indre et le Cher, écrit le 28 ventôse an II au C. de S. P. une lettre dont le C. d'I. P. reçoit un extrait relatif aux fêtes décadaires : renvoyé à Mathieu, 11 germinal an II, IV, 58. — Signe, le 25 prairial, comme secrétaire de la C. N., le renvoi au Comité d'une lettre de la Société populaire d'Uzès-la-Montagne, 612 (note 5). — Signe le 7 messidor le renvoi au Comité d'une lettre de Pinglin, 795 (note 5). — Signe le 12 messidor le renvoi d'une lettre de la Société populaire d'Épinal, 814 (note 3).

MICHAUX, préposé de l'administration révolutionnaire des poudres et salpêtres pour le département de la Manche. — Mande à Desfontaines quelques détails de déprédations qui ont eu lieu dans ce département au sujet des bibliothèques et d'autres objets d'instruction : la C. des A. arrête de renvoyer sa lettre au Comité, 25 prairial an II, IV, 656-657 (ann. C). — La lettre de Michaud est lue au Comité, 29 prairial, 654.

MICHAUX, à Routtes, Seine-Inférieure. — Propose de faire exécuter une petite encyclopédie de toutes les machines existant dans la République, et de substituer, dans les écoles, les ardoises au papier : ordre du jour, 15 floréal an II, IV, 311.

MICHEL. — Demande des secours pour continuer la gravure du plan de l'écluse Steinkünz, près Ostende; renvoyé au C. de S. P., 19 floréal an II, IV, 370.

MICHEL, de Douai. — Ses *Idées sur l'instruction publique dans les écoles primaires* sont renvoyées à la C. ex., 29 fructidor an II, V, 11 (note 1).

MICHEL (Honoré), dit Dixnard, artiste mécanicien, à Paris. — Demande le 15 germinal an II, au C. de S. P., qui le renvoie au C. d'I. P., 6.000 ﬧ pour multiplier un mètre en bois dont il est l'auteur, IV, 177 (note 3). — Demande à avoir part aux récompenses nationales; il a inventé, en autres, une pièce d'artillerie tirant 50 coups de fusil par minute : renvoyé à la 2e section, 28 fructidor, 682.

MICHEL-ANGE (Buonarroti). — Pasquier donne avis au Comité qu'il existe à Bruges un monument dû au ciseau de Michel-Ange : renvoyé à Guyton, 27 thermidor an II, IV, 939.

MICHELET. — Une lettre de lui est enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 193. — Il demande qu'on lui accuse réception de l'ouvrage qu'il a envoyé au concours pour les nouvelles horloges : Baston lui écrira, 1er fructidor, 956.

MICHELET (Jules), historien. — A parlé d'une alliance de Robespierre avec les partisans du catholicisme : c'est une légende qui doit être abandonnée, IV, 360. — A interprété inexactement l'intervention de Jullien (de la Drôme) à la répétition générale du *Timoléon* de M.-J. Chénier, le 19 floréal an II, 396 (note 3). — Erreur commise par lui au sujet du costume et du banquet de Robespierre à la fête de l'Être-suprême, 571 (note 3). — Son récit fantaisiste à propos des paroles injurieuses prononcées à l'adresse de Robespierre, le 20 prairial, par Laurent Lecointre et autres, 588-589. — A confondu les trois strophes sur l'air de la *Marseillaise* avec l'*Hymne à l'Être-suprême*, 603.

MICHELY, fondeur, associé de Getty. Voir GETTY.

MICHET (Antoine), député de Rhône-et-Loire à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Décrété d'arrestation le 11 juillet 1793, détenu à Paris, V, 293. — Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer à son domicile pour y rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

MIDI (Départements du). — Le 27 vendémiaire an IV, une députation de citoyens des départements du Midi dénonce à la C. N. les atrocités

commises par les royalistes à Marseille, à Toulon, à Tarascon, etc., et demande justice, VI, 811.
MIGER. — Son ouvrage *Morale des Orientaux* est renvoyé à Grégoire, 29 thermidor an II, IV, 948. — Figure sur une liste de gens de lettres présentée au Comité par Villar le 4 thermidor an III, dans la 3e classe, VI, 448. — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.
MIGNARD (Jacques). — Son projet de morale et d'éducation est renvoyé à Mathieu, 14 septembre 1793, II, 435. — Son ouvrage *Essai sur la moralité* est renvoyé à Lindet, 29 thermidor an II, IV, 947.
MIGNET. — Son *Histoire de la Révolution française* ne fournit aucun renseignement sur les questions controversées relatives à la fête de l'Être-suprême, IV, 598.
MIGNOVILLARD, Jura. Voir GIRARD, salpêtrier.
MILCENT, de Rouen. — Demande une place dans l'instruction publique, et désire qu'il soit donné des ordres à l'Opéra pour qu'on joue une de ses pièces qui y est déposée depuis longtemps : renvoyé à Mathieu, 7 fructidor an II, IV, 973. — Figure pour 3.000 ℔ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360; est ajourné jusqu'à plus amples renseignements le 10, 379.
MILET-MUREAU, adjudant général. — Chargé de la rédaction des voyages de La Peyrouse, fait part des difficultés qu'il trouve par rapport aux changements de langage que le gouvernement républicain rend indispensables : renvoyé à Prunelle, 13 floréal an II, IV, 303-304; sa demande est renvoyée à la C. ex. le 23 floréal, 424. — Sur le rapport de Prunelle, arrête que le voyage de La Peyrouse continuera d'être revu par lui, 1er messidor, 663. — Une lettre écrite par lui à la C. ex. de la marine, transmise au Comité, est lue le 30 brumaire an III, V, 247. — Après lecture d'une lettre de Milet-Mureau, du 3 nivôse, le Comité suspend l'impression du Voyage de La Peyrouse, et charge la C. ex. de prendre divers renseignements, 24 ventôse, 601; texte de la lettre, 604-605 (annexe). — Le Comité rapporte son arrêté du 24 ventôse, et décide que Milet-Mureau se concertera avec Buache, Fleurieu et Borda, 20 germinal, VI, 54. — Calon est autorisé à retirer des mains de Milet-Mureau la grande carte dite des Chasses, 22 germinal, 68. — Milet-Mureau communiquera à Buache la carte des découvertes de La Peyrouse pour en faire usage sur le globe de Bergevin, 12 prairial, 244.
MILHAUD (Jean-Baptiste), député du Cantal à la Convention. — Milhaud et Paganel prennent le 17 brumaire an II, à Strasbourg, un arrêté contre ceux qui retardaient le triomphe de la raison; cet arrêté est adopté le 26 brumaire par le département de la Côte-d'Or, IV, 421 (note 4).
MILLANDON, natif d'Avignon. — Est recommandé par Lapierre-Châteauneuf pour une place à la bibliographie : renvoyé à Mathieu, 19 thermidor an II, IV, 907; renvoyé à la C. ex., 14 frimaire an III, V, 274.
MILLARD, instituteur de la commune de Cormost. — Écrit que le district de Troyes, fait des difficultés pour lui payer son traitement : renvoyé à la C. ex., 1er thermidor an II, IV, 834.
MILLAU. — La Société populaire réclame le cabinet de physique du ci-devant abbé de Mostuéjols, cabinet qui se trouve à Versailles; le président du Comité écrira à cette Société, 5 thermidor, an II, IV, 846 (et note 4), 849.
MILLER (Sir John), membre de la Chambre des Communes. — Fait, au commencement de 1790, une motion favorablement accueillie pour l'adoption d'un étalon naturel des poids et mesures, V, 552 (note 3).
MILLIER. — Nommé, le 16 pluviôse an II, membre de la Commission des armes et poudres, créée le 13, IV, 60 (note 2), 69 (note 3).
MILLIN (Aubin-Louis), dit *Eleuthérophile* DE GRANDMAISON, naturaliste et archéologue, membre de la Société royale d'histoire naturelle. — Nommé, par cette Société, membre du B. de C. des arts et métiers, le 1er août 1792, en remplacement de Pelletier, IV, 266. — Signe une lettre de ce Bureau le 30 novembre 1792. I, 108. — Comme membre du directoire du Lycée des arts, signe, le 21 juillet 1793, une pétition demandant des écoles primaires des arts et métiers, II, 428-429. — En floréal an II, se trouve en état d'arrestation, IV, 267. — Une lettre de lui est renvoyée à Arbogast, 5 prairial, 468. — Un manuscrit intitulé *Éléments d'histoire naturelle, à l'usage de la première éducation,* par Eleuthérophile Millin, auteur de l'*Annuaire du républicain,* est renvoyé au concours, 29 prairial, 647. — En vendémiaire an III, est chef du 2e bureau de la 2e section de la C. ex., (bibliothèques), V, 112; est cité par Ginguené comme l'un des employés qui furent placés à la C. ex. par Garat ou lui, 115. — Bardel demande au Comité d'être seul à correspondre avec les administrations de district sur les opérations préliminaires à la formation des bibliothèques, sans que le bureau de Millin ait à intervenir : renvoyé à la C. ex., 12 brumaire, 193-194. — Est probablement le rédacteur d'un rapport sur la B. N., rédigé entre brumaire et pluviôse an III, qu'a publié M. Henri Omont, VI, 551; extraits de ce rapport, 351-357; il s'y désigne lui-même à mots couverts comme candidat aux fonctions de garde des imprimés, 354. — Le Comité

adjoint Millin à la C. des A., 10 pluviôse, V, 452. — Millin demande à retirer du concours des livres élémentaires son ouvrage *Traité élémentaire d'histoire naturelle :* Hallé est autorisé à le lui remettre, 4 ventôse, 514. — Figure pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste des récompenses aux gens de lettres du 21 germinal, et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89. — Le 4 floréal, la C. N. reçoit l'hommage du premier numéro du *Magazin encyclopédique,* rédigé par lui, Noël et Warens, 128. — En prairial, il est nommé professeur d'histoire aux écoles centrales de Paris, 115 (note). — Le Comité le nomme conservateur-professeur au Muséum des antiques, 22 prairial, 278. — Un arrêté du Comité lui donne le logement qu'occupait Bonnieu, destitué, 30 prairial, 297, 248. — Transmet au Comité une demande du philologue Schweighaeuser, 20 thermidor an III, 517. — Figure dans un état de la fin de l'an III comme conservateur-professeur au département des médailles de la bibliothèque, IV, 159. — Le Comité l'inscrit sur sa liste de propositions pour le Conservatoire de la B. N. comme conservateur des antiques (avec Barthélemy neveu), 3 brumaire an IV (matin), 855; la C. N. le nomme conservateur, le 4 brumaire, 858 (note 3), 862 (ann. A.)

MILLIN (La femme). — Thillaye demande à la C. des A., le 9 floréal an III, que les os ramollis de cette femme, qui se trouvent à la ci-dev. École de médecine, soient remis à l'Éc. de santé : renvoyé au Comité, VI, 189 (note). — Le Comité arrête que ces os et ceux de Pouble seront déposés dans le cabinet de cette École, 20 floréal, 189. — Les os de Pouble et ceux de la femme Upiot sont actuellement au Musée Dupuytren, mais non ceux de la femme Millin, 190 (suite de la note de la p. 189).

Million doré. — Expression employée en l'an III pour désigner les riches dont Dubois-Crancé avait dit à la C. N., la 3ᵉ sans-culottide de l'an II, que la fortune d'un million de Français nourrissait l'industrie des 24 autres millions, V, 69. — Protestations aux Jacobins contre le langage de Dubois-Crancé, faites par Garnier (de Saintes), Levasseur (de la Sarthe), Audouin, Bouin, 5ᵉ sans-culottide, 7 et 9 vendémiaire an III, 69-70. — Le 21 ventôse, Boisny, par motion d'ordre, appelle l'attention de la C. N. sur le péril menaçant de la guerre sociale : les Jacobins ont excité les pauvres contre les riches, contre ceux qu'ils appellent le « million doré », 598.

MILLOT (J.-François). — Nommé commis pour le travail du changement de nom des communes, 27 ventôse an II, III, 585.

MILON (J.). Voir DEFRANCE (P.), MILON (F.) ET AMÉ (G.).

MILLOT X. — Envoie des vers sur la dernière conspiration : ordre du jour, 3 floréal an II, IV, 247.

MINARD. Voir BRIQUE, MINARD ET PEIGNÉ.

MINARD, boursier du Collège de Meaux.— Sa pétition pour le payement de sa bourse renvoyée à Lakanal, 1ᵉʳ octobre 1793, II, 524.

Minimes. — Voir MONS.

Ministre des affaires étrangères. — Le ministre (Defortgues) envoie au Comité un mémoire d'économie politique composé par un Anglais, 23ᵉ jour du premier mois de l'an 2ᵉ, II, 623. — Le président du Comité traitera avec ce ministre la question de l'envoi d'un mètre au Congrès d'Amérique, et de l'envoi du nouveau calendrier tant aux États-Unis qu'aux autres puissances étrangères avec lesquelles la république a des relations, 730. — Ce ministre envoie le *Calendrier de la myriade,* œuvre du suédois Brandel, 23 nivôse an II, III, 281. — On arrête de lui demander d'envoyer tous les actes, décrets, etc., qui ont été traduits en différentes langues, et de faire parvenir ce qui sera traduit par la suite, 11 pluviôse, 375. — Fait passer un certain nombre de traductions : Grégoire fera un rapport, 17 pluviôse, 411. — Adresse au Comité une lettre relative au *Calendrier* de Brandel; sur le rapport de Grégoire, il est décidé de déposer à la B. N. et aux archives de la C. N. un exemplaire des traductions envoyées par le ministre, 21 pluviôse, 441, 442. — Envoie l'état de la bibliothèque qui était entre les mains du jurisconsulte des affaires étrangères à Versailles, 23 pluviôse, 451. — Fait passer au Comité les états des cartes et ouvrages géographiques du Dépôt des affaires étrangères, 13 germinal, IV, 76. — Un arrêté du C. de S. P. du 13 germinal, confirmé par un décret du 16, charge, provisoirement Goujon du portefeuille des affaires étrangères, en remplacement de Defortgues arrêté comme dantoniste, 60 (note 2). — Un décret du 19 germinal donne provisoirement à Herman la signature du ministère des affaires étrangères, 60 (note 2). — Un décret du 21 germinal, confirmant un arrêté du C. de S. P. du 20, nomme Buchot ministre des affaires étrangères, 60 (note 2). — Le conseil exécutif cesse ses fonctions, le 30 germinal, 61 (suite de la note 2 de la p. 60). — La C. ex. remet un rapport sur les dépenses relatives au globe de Bergevin, suivant le traité fait le 3 mars 1790 avec le département des affaires étrangères : renvoyé à la 2ᵉ section, 4ᵉ complémentaire an III, VI, 704.

Ministre des contributions publiques (décret du 27 avril 1791). — Ce ministre (Clavière) réclame à plusieurs reprises, à la fin de 1792 et au commencement de 1793, « les moyens de payer les modestes pensions alimentaires des malheureux qui vivaient sur la liste civile »;

un décret du 22 janvier 1793, rendu sur le rapport du C. des finances, met à sa disposition 500.000 ll pour fournir des secours provisoires aux gagistes et pensionnaires de la liste civile, I, 359-360. — La lettre de ce ministre (Destournelle-), lue à la C. N. le 28 juin, concernant des difficultés relatives à des rentes qui appartiennent à l'Acad. de peinture, II, 242-243. — Lakanal ira le voir pour lever les difficultés relatives au collège de l'Égalité, 23 juillet, II, 137. — Le Conseil exécutif cesse ses fonction le 30 germinal an II, IV, 61 (suite de la note 2 de la p. 60).

Ministre des finances. — Le 7 prairial an IV, ce ministre écrit aux administrateurs de la Drôme au sujet de Joseph Payan du Moulin, IV, 885. — Le 17 pluviôse an VI, d'Audiffret écrit au ministre des finances, 884 (note 1).

Ministre de la guerre. — Le ministre (Beurnonville) écrit une lettre concernant l'école militaire de la Flèche, lue au Comité le 23 mars 1793, I, 395. — Est autorisé à expérimenter le procédé Chappe, 1er avril, 396 (annexes). — Le ministre (Bouchotte) transmet à la C. N., le 28e jour du premier mois de l'an 2e, une lettre de Jourdan annonçant la victoire de Maubeuge (Wattignies), II, 676. — Une pétition de l'architecte Ch. Mercier est renvoyée au ministre de la guerre, 3 du second mois, 685. — Une lettre signée de l'adjoint Dupin consulte le Comité sur les honneurs à rendre à Turenne : ordre du jour, 26 frimaire, III, 163. — Une lettre du ministre relative à l'école de Liancourt est renvoyée à Coupé, 13 nivôse, 230. — Il envoie des faits héroïques qui sont renvoyés à L. Bourdin, 5 ventôse, 495. — L'adjoint du ministre renvoie copie d'une lettre du conseil d'administration du bataillon des chasseurs révolutionnaires relatant les actions héroïques de ce corps : renvoyé à L. Bourdin, 17 germinal, IV, 97. — On renvoie à ce ministre une demande de la Société populaire d'Auxerre concernant le fils du professeur Lombard, 23 germinal, 139. — Une lettre de l'adjoint Jourdeuil, du 28 germinal, annonce les exploits du 10e régiment de dragons : renvoyé à la Commission des faits héroïques, 3 floréal, 248 (note 3). — Le ministre envoie la liste des militaires tués ou blessés du 91e régiment d'infanterie : renvoyé à L. Bourdon, 5 floréal, 270. — L'adjoint Jourdeuil envoie les pièces relatives à Couteau : renvoyé à Lindet, 17 floréal, 288. — Le Conseil exécutif cesse ses fonctions le 30 germinal an II, 61 (suite de la note 2 de la p. 60).

Ministre de l'intérieur. — Voir ROLAND DE LA PLATIÈRE, GARAT, PARÉ, GOUJON, HERMAN. — Le décret du 1er vendémiaire an IV place les poids et mesures sous l'autorité du ministre de l'intérieur, celui-ci ayant dans ses attributions les travaux publics, VI, 673 (et note 4).

Ministre de la justice. — Voir GARAT et GOHIER.

Ministre de la marine. — Le ministre (Monge) envoie à la C. N. copie d'une lettre de Laclos, gouverneur des îles de France et de Bourbon, demandant un lycée, 20 février, 1793; envoie copie d'une lettre de Turol, commissaire national, annonçant qu'à l'île de Bourbon le jardin de l'Intendance a été destiné pour y établir un collège, 25 mars; renvoyée aux Comités d'I. P. et colonial; Bancal rapporteur, 28 mars, I, 400, 401 (ann. A). — Le ministre (Dalbarade) demande au Comité, pour les professeurs d'hydrographie, les instructions sur les poids et mesures et sur le nouveau calendrier, 11 brumaire an II, 729. — Une lettre de l'adjoint du ministre, lue à la C. N. le 23 nivôse, demande une pension en faveur de Th. Mandar; renvoyé à Jay, 29 ventôse, 555, 556 (fin de la note 6 de la p. 555). — Est chargé par le Comité de faire recueillir les traits qui honorent les marins, 1er germinal, IV, 6. — On lui renvoie la réclamation d'un citoyen qui a fait l'importante découverte des trirèmes, 3 germinal, 13. — La lettre de l'adjoint du ministre concernant Mandar est renvoyée à la C. des A., 23 germinal, 142. — Le Conseil exécutif cesse ses fonctions le 30 germinal an II, 61 (suite de la note 2 de la p. 60).

Ministres. — Le projet de décret sur les costumes, présenté par Grégoire au Comité qui l'adopte, prévoit un costume pour les ministres, 22 fructidor an III, IV, 648.

Ministres des cultes. — Un décret du 27 septembre 1793 réduit le traitement des ecclésiastiques non employés; le traitement de l'ex-bénédictin Blavet a été réduit, de 1 900 ll, à 100 pistoles, IV, 769 (note 5). — Le Comité introduit dans son projet sur les écoles primaires, un article portant que les ministres d'un culte quelconque ne pourront être admis aux fonctions de l'enseignement public qu'en renonçant à toutes celles de leur ministère, 24 octobre 1792, I, 17. — Un article proposé le 7 brumaire an II par le Comité excluait des fonctions d'instituteur et de membre d'une commission scolaire les ci-devant nobles et les prêtres : Sergent propose d'étendre l'exclusion aux ministres d'un culte quelconque : adopté; et pour étendre l'exclusion aux diacres et sous-diacres, Thuriot propose d'exclure les ecclésiastiques en général : adopté, II, 720, 723-724. — Liste de ceux des membres du Comité (en 1792 et 1793) qui étaient ou avaient été ministres d'un culte : on en trouve vingt, dont neuf déclarèrent publiquement renoncer à l'état ecclésiastique, sept y renoncèrent de fait, et quatre n'y renoncèrent pas, 786 (note 1). — Le 19 brumaire, décret portant que toutes les lettres, déclarations, etc.,

envoyées à la C. N. pour renoncer à tout caractère sacerdotal seront déposées en original au C. d'I. P., pour servir soit à l'histoire de la Révolution, soit à l'instruction publique, 741 (fin de la note 3 de la p. 740), 744-745, 834 (note 4). — Le Comité central des sociétés populaires présente, le 21 brumaire, une pétition demandant la suppression du salaire des prêtres; Thuriot fait décréter que le C. des finances présentera un projet de décret pour accorder des secours aux prêtres qui auraient renoncé à leurs fonctions, III, 13 (note 1), 28-30 (ann. F). — Le 23 brumaire, la C. N. décrète que toutes les autorités constituées sont autorisées à recevoir des ecclésiastiques et ministres de tout culte la déclaration qu'ils abdiquent leur qualité; et que les listes certifiées de ces déclarations seront tous les quinze jours envoyées au Comité d'instruction, II, 834 (note 4), 846 (ann. C). — La *Révision du décret pour l'organisation des premières écoles*, adoptée par le Comité le 27 brumaire, porte que nul ecclésiastique, nul ministre d'un culte quelconque ne peut être membre d'une commission d'éducation, ni instituteur (ne sont pas compris dans cette exclusion les ecclésiastiques et ministres d'un culte quelconque qui auraient abjuré solennellement leurs qualités et leurs fonctions, et qui seraient en même temps mariés); qu'il y a incompatibilité entre les fonctions d'instituteur et le service, de quelque manière qu'on l'entende, d'un culte quelconque; que les chanoinesses, les ci-devant religieuses ne peuvent être nommées institutrices (les ci-devant religieuses et les sœurs grises mariées ne sont pas comprises dans cette disposition), 851, 852, 853. — Le projet demandé le 21 brumaire, est présenté le 1er frimaire, discuté le 2; il accorde des pensions non seulement aux prêtres qui abdiquent, mais à ceux qui continuent à exercer leurs fonctions; et les pensions accordées aux seconds sont plus fortes que celles qui sont allouées aux premiers; la C. N. n'adopte que les articles relatifs aux prêtres abdicataires, III, 30-31. — Le décret du 8 pluviôse, rendu sur la proposition du C. de S. P., sur les instituteurs de langue française à établir dans les départements dont les habitants parlent des idiomes étrangers, porte à l'art. 3 qu'aucun de ces instituteurs ne pourra être choisi parmi les ministres d'un culte quelconque, 349. — Le décret du 12-16 pluviôse an II, rendu sur la proposition de Jeanbon Saint-André, porte qu'aucun ministre d'un culte quelconque ne pourra être admis comme instituteur de la marine, III, 438 (ann. A). — Le 18 ventôse le directoire de la Seine-Inférieure informe le ministre de l'intérieur qu'il se propose de nommer professeur de botanique à Rouen un ci-devant ministre du culte catholique, qui a l'un des premiers abdiqué son état; mais vu les dispositions de l'art. 3 de la loi du 8 pluviôse, il demande s'il est permis de nommer un ci-devant prêtre, IV, 504 (note 2). — Un décret du 6 germinal porte que le payement de toutes les pensions, y compris les pensions ecclésiastiques, est suspendu à partir du 1er germinal, V, 13 (note 2). — Le 17 germinal, Couthon annonce que le C. de S.P. prépare un rapport sur un projet de fête décadaire dédiée à l'Éternel, IV, 339. — La Société populaire de Louhans demande un décret qui proscrive tous les prêtres : ordre du jour, 17 germinal, 98. — A propos de questions posées par le département de Paris, un membre du Comité observe qu'une de ces questions suppose à faux l'existence d'une loi qui exclut les ecclésiastiques de l'instruction publique, 9 floréal, 289. — La commune de Buc demande au C. de S.P. si son curé, dépêtrisé et marié, peut devenir instituteur; ce Comité renvoie à celui de législation, qui renvoie à celui d'instruction : ce dernier passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que la loi sur les écoles primaires ne s'explique pas sur ce cas en particulier; la commune de Laigle pose la même question au C. d'I.P. : ordre du jour, 15 floréal, 310, 312, 317-318 (ann. B). — Le 23 floréal, le district de Nevers demande au Comité si les prêtres qui ont abdiqué et se sont mariés avant la publication du décret du 29 frimaire peuvent remplir les fonctions d'instituteur, 505 (note 7). — Jacquemart, ci-devant curé de Floing, ayant été nommé instituteur de cette commune, le département des Ardennes a pris un arrêté pour lui interdire d'exercer les fonctions d'instituteur : Jacquemart réclame auprès du Comité, 503 (et note 2). — Le directoire de la Seine-Inférieure, n'ayant pas reçu de réponse du ministre, écrit le 9 prairial à la C. ex. qui transmet sa lettre au Comité, 504 (note 2). — Sur les lettres du directoire de la Seine-Inférieure, du district de Nevers, et de Jacquemart, le Comité passe à l'ordre du jour motivé sur ce qu'il est permis de faire tout ce que la loi ne défend pas, 11 prairial, 504, 503, 505. — La demande du district d'Abbeville, si les ci-devant prêtres, pour recevoir le traitement qui leur est accordé à titre de secours par la loi du 2 frimaire, doivent faire une déclaration par laquelle ils renoncent à leurs fonctions, ou si la remise des lettres de prêtrise suppose cette abdication, est renvoyée à Prunelle, 25 messidor, 791. — L'agent national de Bruyères demande si l'on peut confier les places d'instituteurs à de jeunes prêtres qui n'ont pas eu le temps de s'initier dans les mystères du sacerdoce,

27 messidor, 815. — Sur la demande du district d'Abbeville le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur la loi du 2 frimaire, 5 thermidor, 845, 849-850. — Un décret du 18 thermidor ordonne que les ci-devant ministres des cultes, religieux et religieuses, pensionnés, toucheront l'arriéré dû, et continueront d'être payés, V, 13 (note 2). — Sur la demande du district de Béthune concernant les ci-devant, prêtres, le Comité passe à l'ordre du jour IV, 27 thermidor, 942. — Sur la pétition de la Société populaire de Ganges demandant pour instituteur Molines, ci-devant ministre du culte protestant, ordre du jour, 1er fructidor 957. — Un décret de la 2e sans-culottide, rendu sur le rapport de Cambon, porte que la République ne paye plus les frais ni les salaires d'aucun culte; il contient diverses mesures financières relatives aux secours et pensions : analyse de ces mesures, V, 14 (suite de la note 2 de la p. 13).

Lakanal est chargé de proposer à la C.N. un décret portant que les seules conditions pour être admis à l'École normale sont des lumières, un patriotisme éprouvé et des mœurs irréprochables, 10 frimaire an III, 266, 267; un certain nombre de districts avaient demandé si les prêtres étaient admissibles à l'É. normale : c'est à cette question que devait répondre le décret, 267 (note 1); la C.N. le vote le 18 frimaire, 268-269 (ann. A). — Le 18 frimaire, à la Convention, Grégoire parle des prêtres emprisonnés, et établit le principe, qu'on doit frapper les mauvais citoyens et protéger les bons, sans s'occuper s'ils sont prêtres ou non, 294. — Tellier, de retour de Saône-et-Loire, etc., demande au Comité si les ex-prêtres peuvent être appelés aux fonctions d'instituteur : ordre du jour, motivé sur la loi d'organisation des écoles primaires, 26 pluviôse, 492. — Le jury d'instruction du district de Mauriac demande au Comité s'il peut choisir les instituteurs parmi les ci-devant prêtres : renvoyé à la 1re section, 28 ventôse, 613. — Le 11 prairial, un député dit à la C. N. que des représentants en mission ont fait arrêter des prêtres qui, en infraction au décret du 3 ventôse, avaient célébré le culte dans des ci-devant églises : il demande que ceux qui n'ont enfreint la loi que parce qu'ils y ont été contraints par le peuple soient mis en liberté : renvoyé au C. de S. G., VI, 252-253. — Génissieu présente, le 13 messidor, un projet de décret sur la restitution des biens des prêtres déportés, et un autre sur les peines portées contre les prêtres par des décrets antérieurs : ce second projet est ajourné, 386. — Le 19 fructidor, la C. N. s'occupe des désordres commis par les prêtres réfractaires; Cornilleau demande des mesures contre eux; les Comité de S. G. et de législation feront un rapport le lendemain, 643; le 20, Ysabeau présente le rapport demandé : la C. N. décrète que les Comités de gouvernement feront observer les lois contre les prêtres déportés rentrés sur le territoire de la République, 646. — Le 5e complémentaire, un décret déclare les ministres insermentés inhabiles à exercer toutes fonctions, 711.

MINOT. — Ses réflexions sur la nécessité d'établir plusieurs degrés d'instruction sont renvoyées à Arbogast, 27 thermidor an II, IV, 941.

MINVIELLE aîné (Pierre), député des Bouches-du-Rhône à la Convention, condamné à mort le 9 brumaire an II, guillotiné le 10. — Placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des quarante-sept représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

MIOLAN, instituteur national à Aix. — Annonce qu'il a 56 ans de profession non interrompue, et envoie des *Principes de lecture* (manuscrit) : renvoyé au concours, 27 messidor an II, IV, 813 (et note 2).

MIONNET. — Barthélemy invite le Comité à autoriser la C. ex. à nommer ce citoyen employé au cabinet des médailles, aux appointements de 1 500 fr : Massieu est chargé de présenter au Comité un projet de décret, 20 ventôse an III, V, 590. — Barthélemy neveu écrit à Massieu, le 21 germinal, pour lui expliquer qu'un décret n'est pas nécessaire, VI, 70 (note), 73-74 (ann. B); en conséquence, Massieu présente un arrêté, que le Comité adopte, 22 germinal, 69-70. — Figure dans un état de la fin de l'an III comme commis au département des médailles de la B. N., IV, 159.

MIOT DE MELITO (André-François). — Nommé, le 18 brumaire an III, commissaire des relations extérieures en remplacement de Mangourit, VI, 761 (note 1). — Signe, le 21 nivôse an III, une demande de la C. ex. des relations extérieures à la C. des A., V, 500 (annexes). — Est remplacé par Colchen le 14 ventôse, VI, 761 (note 1. — Nommé à la légation de Toscane, se fait fournir par la C. des A. un baromètre, un thermomètre, un hygromètre, un microscope, etc., 24 ventôse an III, V, 600. — Une lettre de Miot, reçue par la C. ex. des relations extérieures le 2 messidor, annonce la publication de trois volumes de supplément du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Laurentienne à Florence, par le chanoine Bandini, VI, 763 (ann. B).

MIRABEAU (Gabriel-Jean-Honoré DE RIQUETTI, comte DE). — A la vente du mobilier de Mirabeau, Le Chapelier a acheté un manuscrit du *Contrat social*, V, 201; VI, Appendice, 943. — Proposition faite à la C. N. (par un mem-

bre dont le nom n'est pas indiqué) de retirer ses cendres du Panthéon, et de ne plus décerner les honneurs du Panthéon à un citoyen que dix ans après sa mort, renvoyée au Comité d'instruction publique, 5 décembre 1792, I, 162 (note 5), et 163 (pièce annexe). — Chénier chargé par le Comité du rapport sur cette proposition, 14 décembre, 163. — Le 24 brumaire an II, David, en offrant à la C. N. son tableau de Marat assassiné, parle de Mirabeau, que l'opinion égarée porta au Panthéon: il demande qu'aujourd'hui que la vérité s'est montrée, le vice et l'imposture fuient le Panthéon, et que Marat y soit placé. Granet demande que Mirabeau soit mis hors du Panthéon pour faire place à Marat. Le président (Laloy) répond que Marat ne doit remplacer personne. Sergent demande que le C. d'I. P., chargé d'un rapport sur Mirabeau, le fasse prochainement, 833 (note 4), 839.840. — Chénier, nommé depuis plusieurs mois rapporteur du Comité sur la question de savoir si on expulsera Mirabeau du Panthéon français, présente un rapport pour l'affirmative : son projet et son avis sont adoptés, 27 brumaire, 833. — Le 5 frimaire, Chénier, au nom du Comité lit son rapport à la C. N.; le projet de décret ordonnant que le corps de Mirabeau sera retiré du Panthéon français le même jour que celui de Marat y sera transféré est voté sans discussion; texte du rapport et du décret, 841-845.

MIRANDA (Le général). — Le 30 vendémiaire an IV, la C. N. décrète son arrestation, VI, 830.

MIRBECK, de la section de l'Observatoire. — Orateur d'une députation de cette section, dénonce à la C. N., le 15 thermidor an II, le Comité révolutionnaire de la section comme complice de Robespierre, IV, 941 (note 2).

MIREBEAU (Côte-d'Or). — La Société populaire appuie la demande d'un muséum à établir à Dijon : renvoyé à Coupé, 9 germinal an II, IV, 48.

MIRECOURT. — Christ Denis, chargé du triage des papiers des archives de ce district, annonce qu'il donne sa démission : renvoyé à la 2e section, 15 fructidor an III, VI, 618.

MIROGLIO, peintre en émail. — Présente un plan des ville, château et parc de Versailles : renvoyé à la 2e section, 30 floréal an III, VI, 225.

MIROIR, organiste. — Figure sur la liste des artistes, etc., formée le 6 pluviôse an III, V, 450, et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Figure pour 1.500 ℔ sur la liste du 24 germinal, et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89.

MIRYS (S.), peintre en miniature et à la gouache. — Indications biographiques, d'après Jules Renouvier, VI, 141-142 (ann. B). — Commence la publication, avant la Révolution, de *Figures de l'histoire romaine*, estampes accompagnées d'un précis historique; indications bibliographiques, 142. — Interrompu à la Révolution, l'ouvrage est repris en exécution d'un arrêté du C. de S. P. du 6 floréal an II; un texte nouveau est rédigé par Fourcade d'abord, puis par Dumouchel; en l'an III paraît le volume *Figures de l'histoire de la République romaine*, 180 estampes en 15 livraisons, 143. — Un rapport de la C. ex. sur cet ouvrage est renvoyé à Massieu, 6 floréal, 133. — Le Comité approuve la souscription à cet ouvrage, et adhère à la demande faite par Mirys d'une augmentation de 10 ℔ par cahier, 23 prairial, 283. — Indications sur une nouvelle édition de cet ouvrage faite en l'an VIII; le ministre Lucien Bonaparte en ordonne la continuation, depuis Auguste à Constantin; mais de cette seconde partie, *Figures de l'histoire de l'Empire romain*, deux ou trois livraisons seulement ont paru, 143-145.

MISSA (Joachim-Michel). — S'était dit nommé élève de l'École de santé de Strasbourg par le district de Reims; ne sera plus considéré comme tel, attendu que le département de la Marne est dans l'arrondissement de Paris, et que Reims a envoyé un élève à l'École de Paris, 6 germinal an III, VI, 4.

MITCHELL (Sam Z.). — Une lettre écrite par lui, de New-York, le 16 juillet 1794, à Berthollet, et communiquée au C. d'I. P. le 30 pluviôse an III, donne des renseignements sur le collège de New-York; il témoigne le désir d'envoyer instruire dans les collèges de la République quelques jeunes Américains, et de recevoir en échange quelques jeunes républicains français, V, 503.

MITOUART. — Nommé sous-chef du laboratoire de chimie à l'É. de santé de Paris le 22 ventôse an III, V, 596. — Son traitement est porté à 1.800 ℔, 6 germinal, VI, 4; le C. des finances a sanctionné cette mesure, 13 germinal, 26.

MITTIÉ fils (Coriandre), membre de la Société des Jacobins, commissaire du Conseil exécutif. — Continue la rédaction du *Journal républicain* de Marseille, en vertu d'un arrêté des représentants Pomme et Charbonnier, d'octobre 1793, VI, 173. — Rédige une adresse de la Société régénérée de Perpignan, du 1er prairial an II, demandant que les traits des héros républicains soient recueillis et confiés au pinceau d'un artiste, qu'un quatrain soit placé au bas de chaque portrait, etc. : le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur les décrets, 19 messidor, IV, 759 (et note 1). — Est dénoncé au Comité par un de ses membres pour avoir

établi à Bordeaux une Commission des arts et organisé des établissements relatifs à l'instruction publique : ces faits seront dénoncés à la C. N., 20 brumaire an III, V, 208. — Dans le *Journal du Club national* de Bordeaux, Benoît fait des dénonciations graves contre Mittié : le Comité les renvoie à Bordas, 2 nivôse, 354. — Bordas retourne les pièces relatives à Mittié; il y joint un arrêté, dont il demande l'approbation, confiant à Despaze la direction du bureau d'instruction établi à Bordeaux par Ysabeau : renvoyé à la 1re section, 12 pluviôse, 456. — Plaichard et Barailon sont autorisés à répondre à Bordas au sujet de Mittié, 18 pluviôse, 470.

MOESSE, premier substitut de l'agent national près la commune de Paris (nommé par arrêté du C. de S. P. du 8 germinal an II). — Donne lecture au Conseil général, le 7 thermidor, du programme de la fête de Bara et Viala, IV, 851 (et note 2). — Mis hors la loi, il est guillotiné le 11 thermidor, 873.

MOGUE. — Agent du C. de S. P., envoyé à Saumur au commencement de l'an II, IV, 221 (note 2); dénonce en nivôse Clément de Ris à Levasseur (de la Sarthe), 221; le dénonce, ainsi que Texier-Olivier, au C. de S. P., 222; charge Martineau de provoquer leur arrestation, 223; revient à la charge en pluviôse, 224. — Attaqué par Bourdon (de l'Oise) et Garnier (de Saintes), Mogue est rappelé; il publie un écrit pour sa défense et se présente à la barre de la C. N. le 4 ventôse; est arrêté, puis remis en liberté, 225; Collot le tance aux Jacobins le 6 floréal; arrêté une seconde fois, est élargi le 20 floréal, 225 (note 4). — Est arrêté après le 9 thermidor; le 6 prairial an III, la C. N. le renvoie, avec seize autres citoyens, devant le tribunal criminel des Ardennes, VI, 237.

MOISY. — Voir GARRET.

MOITTE, sculpteur et peintre. — Chargé, en 1791, d'exécuter pour le Panthéon français un fronton destiné à remplacer celui qui ornait le monument lorsqu'il avait une destination religieuse. Ce fronton est adressé et mis en place au commencement de l'an II, III, 5-6 (ann. B); l'artiste fait inviter le Comité, par Grégoire, à nommer des commissaires pour visiter son œuvre, 3 frimaire an II, 1 (note 4); il réitère cette invitation le 21 frimaire, et le Comité décide que la visite aura lieu le 23, 133 (Le fronton de Moitte fut détruit par la Restauration, 7). — Le Comité le nomme membre du Conservatoire du Muséum des arts, 15 thermidor, IV, 899, mais cette nomination n'a pas de suite, 900 (ann. A). — Proposé par le Comité comme l'un des membres du jury des Gobelins, 29 thermidor, 950. Le Comité arrête qu'il sera compris dans la liste supplémentaire des artistes, etc., auxquels la nation accorde des récompenses ou secours, 18 nivôse an III, V, 403. — Demande à être compris dans cette liste : renvoyé à Thibaudeau, 26 nivôse, 429. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450, et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Le Jury des arts, dans sa séance du 27 pluviôse, a décerné le prix à l'ouvrage envoyé par Moitte pour le concours relatif à la statue de J.-J. Rousseau à placer dans les Champs-Élysées, 506, 514; d'après le *Journal de Paris*, la décision du jury est du 28 pluviôse, VI, 101 (note 3). — Le Comité arrête que Thibaudeau proposera un décret dont une disposition charge Moitte de l'exécution d'une statue de Rousseau aux Champs-Élysées, 4 ventôse, 514. — Figure pour 3.000 ᵗᵗ sur la liste des récompenses du 24 germinal et sur celle du décret du 27, VI, 76, 89. — Le décret du 14 fructidor a confirmé la décision du Jury des arts relative à la statue de Rousseau, IV, 257 (et note 2); mais le monument n'a pas été exécuté, 263; Moitte a en outre obtenu un prix de 6.000 ᵗᵗ dans le concours pour l'arc de triomphe en mémoire de la journée du 6 octobre, 258, et un prix de 6.000 ᵗᵗ dans le concours des esquisses de peinture, 261.

MOLARD (écrit quelquefois, à tort, MOLLARD). — Membre de la C. des A. (section de mécanique et métiers), nommé par Paré en 1793, II, 509. — Assiste à la séance du Comité du 5 frimaire an II, III, 8 (note 1), 13-14 (ann. A). — Est maintenu dans la C. des A. réorganisée (section des machines, arts et métiers), liste des 5 pluviôse, 18 pluviôse et 15 ventôse, 323, 328, 503. — Nommé par la C. des A., le 5 ventôse, l'un des commissaires chargés de prendre connaissance des objets relatifs aux sciences et aux arts dans l'Imprimerie exécutive, et d'en effectuer le départ, 483 (ann. D). — Est proposé, le 18 ventôse, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de la connaissance des matières premières des tissus et de l'art de faire les tissus à l'institut de l'Unité, IV, 632. — Est chargé, avec Prony, d'examiner les machines hydrauliques de Trouville, 25 thermidor, 935; lui et Prony sont adjoints au B. de C. pour viser le devis des travaux à faire pour l'exécution de ces machines, 4e sans-culottide, V, 68. — Est conservateur du dépôt de physique et de machines, 4 brumaire an III, 170. — La C. des A. invite le Comité à autoriser Molard à remettre à l'École des aérostiers divers instruments [illegible] au C. de S. P., 30 thermidor, 551. — Le Comité approuve un arrêté de la C. [illegible] sant Molard à faire réparer les [illegible] modèles, etc., confiés à sa [illegible] dor, 561-562. — Est autorisé, sur la demande

de Thillaye et de Cuvier, à fournir à l'Éc. de santé et au Muséum d'histoire naturelle un tour avec les outils nécessaires pour monter des squelettes, etc., 9 fructidor, 588. — Est autorisé à remettre au Muséum d'histoire naturelle un tour en l'air provenant de l'émigré La Rouillière, 20 vendémiaire an IV, 766. — La C. ex. fera transporter au Muséum des antiques le cabinet des pierres gravées antiques et modernes de la reine Christine, arrivé de la Haye et qui est déposé au Conservatoire des machines sous la garde de Molard, 23 vendémiaire, 785.

MOLÉ. — Les commissaires chargés du choix des livres pour la bibliothèque du C. de S. P. pourront consulter le catalogue de la bibliothèque de Molé, 25 floréal an II, IV, 428.

MOLÉ, artiste du théâtre de l'Égalité. — Demande le même traitement que la citoyenne Contat, 30.000 ᵗᵗ : ajourné, 6 frimaire an III, V, 253. — Sur le renvoi fait par le C. de liquidation, le Comité estime que cet artiste peut prétendre à une pension, 28 thermidor, VI, 545. — Est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1ᵉʳ brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintient, 834, 838, 839.

MOLÊME. — La Société populaire demande à la C. N. d'approuver le choix qu'elle a fait du ci-devant presbytère pour y tenir ses séances; le Comité, à qui la demande a été renvoyée le 29 floréal an II, arrête l'ajournement « jusqu'au prochain rapport », 21 prairial, IV, 612 (et note 9).

MOLENCHON, dessinateur. — Auteur d'une tête de Brutus gravée par Pierre Audouin, VI, 151-152.

MOLINE, secrétaire-greffier de la Convention. — Collabore avec Bouquier à la composition de la sans-culottide dramatique *La Réunion du 10 août* ou l'*Inauguration de la République française*, II, 648 (et note 1), 650-651 (ann. A). — A partir du 23 ventôse, la *Réunion du 10 août*, avec musique de Duboullaye, est jouée au théâtre Molière, 648 (note 1). — A partir du 16 germinal, la *Réunion du 10 août*, avec musique de Porta, est jouée à l'Opéra (Porte Saint-Martin), 648 (note 1), 651; compte rendu extrait du *Moniteur*, 651-652. — Deux hymnes en l'honneur de l'Être-suprême, composés par Moline, sont renvoyés à Villar, 29 prairial, IV, 651. — Compose en collaboration avec Pagès, un opéra intitulé *Le naufrage héroïque du Vengeur*, que le Comité renvoie à la C. ex., 3 thermidor, 839; cet opéra, mis ensuite en musique par Duboullaye, est joué au théâtre de l'Égalité, 839 (note 5). — Le 9 thermidor, dernière représentation de la *Réunion du 10 août* à la salle de la Porte Saint-Martin; le 20 thermidor, réouverture de l'Opéra, sous le nom de théâtre des Arts; à la salle de la rue de la Loi (ancien Théâtre National) : on donne la *Réunion du 10 août*, avec un prologue de Moline, *L'inauguration du Théâtre des Arts*, et un hymne patriotique du même auteur, 717-718 (et notes). — Proposé pour être inscrit sur une nouvelle liste de gens de lettres à récompenser : renvoyé à Chénier, 16 nivôse an III, V, 396. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor : ajourné, VI, 432.

MOLINE (peut-être le même que le précédent). — Est accepté comme commis à la bibliographie, 5 germinal an II, IV, 22.

MOLINES, ci-devant ministre du culte protestant. — Une pétition de la Société populaire de Ganges le demande comme instituteur : ordre du jour, 1ᵉʳ fructidor an II, IV, 957.

MOLINIER. — Fait don de 1.200 ᵗᵗ pour celui qui, au jugement du C. de S. P., aura fait la plus belle action dans l'armée des Pyrénées : renvoyé à la section des actions héroïques, 5 prairial an II, IV, 470.

MOLINOS, architecte. — Un arrêté du C. de S. P., du 27 floréal an II, ordonne qu'il examinera quels sont les biens nationaux et les terrains environnant le Muséum d'histoire naturelle qui peuvent être réunis à cet établissement, IV, 440-441. — Le commissaire des travaux publics rend compte au Comité du travail de Molinos : renvoyé à la 2ᵉ section, 26 vendémiaire an III, V, 136. — Se concertera avec Lakanal et Dulaure et les commissaires du C. des domaines, relativement aux locaux propres aux écoles centrales de Paris, 14 ventôse, 564. — Lui et Petit-Radel, chargés de l'estimation des bâtiments et terrains de Leger, ont nommé Garrez tiers expert le 3 floréal an III, VI, 286. — Le Comité le charge de faire rapport sur un mémoire de l'économe de l'hospice des Enfants de la patrie relatif aux bâtiments du Val-de-Grâce, 24 prairial, 285. — Sur la demande de Ginguené, le Comité autorise la C. ex. à charger Molinos de faire les plans et devis des travaux à exécuter dans la galerie supérieure du Muséum d'histoire naturelle, et à se concerter avec la C. ex. des travaux publics, 8 messidor, 348, 375 (ann. D).

MOLLARD. — Voir MOLARD.

MOLLÉ, orientaliste. — Se trouve dans l'indigence et a perdu la raison : renvoyé au C. des secours, 28 vendémiaire an III, V, 139-140.

MOLLEREAU, ci-dev. professeur à l'Université de Paris. — Sur la présentation de

Crouzet, est nommé professeur de géographie [et d'histoire] à l'École de Liancourt, 16 vendémiaire an IV, VI, 747.

MOLLEVAUT (Étienne), député de la Meurthe à la Convention. — Ancien président de la Commission des Douze, mis hors la loi pour s'être soustrait à l'exécution du décret du 3 octobre 1793, écrit à la C. N. une lettre qui est lue le 23 frimaire an III et renvoyée aux trois Comités, V, 313. — Est rappelé dans le sein de la C. N. le 18 ventôse, 5883. — Le 30 prairial, fait voter, au nom des Comités de gouvernement, un décret punissant de mort l'homicide volontaire (que le Code pénal ne punissait que de vingt ans de fers), pour réprimer les assassinats commis par la Compagnie de Jésus; ce décret est rapporté dans la même séance, 299.

MOLLIEN (François-Nicolas), ancien inspecteur général des fermes, emprisonné en 1793 avec les fermiers généraux. — A raconté dans ses Mémoires qu'en pluviôse an II, beaucoup parmi les fermiers généraux se berçaient de l'espoir qu'ils allaient être relâchés, IV, 384. — Estime que les trente-deux fermiers généraux (et adjoints) emprisonnés auraient pu à peine réunir une somme de vingt-deux millions de livres, 386.

MOLLIN, à Bordeaux. — Adresse à la C. N., le 21 prairial an II, une *Oraison républicaine;* le Comité la renvoie à Villar, 17 messidor, IV, 748. — Ordre du jour, 3 thermidor, 843.

MOLUSSON, instituteur, à Coullons. — Dénonce la municipalité de Coullons, qui néglige l'école primaire : renvoyé à Bouquier, 23 prairial an II, IV, 620 (et note 1).

MOMORO (Antoine-François), imprimeur, membre du directoire du département de Paris. — Notice, II, c. — Est l'auteur probable de l'article des *Révolutions de Paris* qui raconte la fête du 20 brumaire à Notre-Dame, 805. — Est peut-être aussi l'auteur de l'article traitant de la révolution religieuse, paru dans l'avant-dernier numéro de ce journal (18-25 pluviôse), IV, 358. — Président des Cordeliers, vient au Comité parler de l'édition des œuvres de Marat, que la veuve Marat est disposée à entreprendre elle-même, pourvu que la C. N. souscrive, 3 ventôse an II, III, 485. — Donne la note des ouvrages qui doivent composer l'édition des œuvres de l'Ami du peuple, et l'aperçu de la dépense, 11 ventôse, 530. — Vient apporter des renseignements sur l'édition des œuvres de Marat, 21 ventôse, 559. — Est arrêté le 23 ventôse et guillotiné le 4 germinal, 559 (note 2).

MOMORO (La citoyenne). — A la fête de la Philosophie, célébrée à l'église Saint-Sulpice par la section du Bonnet-Rouge, le 30 brumaire an II, représente la Raison, IV, 356.

MONACO-KINSKI (Maison ci-devant), rue Dominique. — Elle est d'abord affectée à la C. ex. des secours publics (arrêté du C. de S. P. du 26 germinal an II), puis à celle des travaux publics (arrêté du 2 floréal), puis, de nouveau, définitivement à celle des secours publics (arrêté du 17 floréal), IV, 200 (ann. D *ter*, *Addenda*).

MONCEAU, MONCEAUX. — Voir MONTCEAU.

MONCONTOUR. — La municipalité envoie le procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison : ordre du jour, 15 floréal an II, IV, 312.

MONDOUBLEAU. — La Société populaire annonce que ses ressources sont insuffisantes pour les dépenses extraordinaires qui pèsent sur elle, en particulier pour la décoration des fêtes décadaires : renvoyé à la C. ex., 3 fructidor an II, IV, 962.

MONERET. — Est gardien du dépôt de physique et de machines, 4 brumaire an III, V, 170.

MONESTIER (Jean-Baptiste-Benoît), député du Puy-de-Dôme à la Convention. — Aux Jacobins, le 23 fructidor an II, parle en faveur des patriotes opprimés, V, 25. — Nommé par la C. N., le jour de la 4e sans-culottide, l'un des commissaires chargés de recevoir le corps de Marat; un éloge de Marat est prononcé par lui (ou par Crassous), 71, 72 (et note 1). — Aux Jacobins, le 21 brumaire an III (dernière séance de la Société), dit qu'il avait été de leur devoir de se réunir, alors qu'ils étaient menacés, mais qu'il était de l'intérêt public et du leur de ne pas prolonger leurs délibérations, 213. — Fait décréter, le 18 frimaire an III, que Dulaure est rappelé dans le sein de la C. N., V, 291. — Le 13 prairial, est décrété d'arrestation sur le rapport du C. de législation, VI, 258.

MONET, associé de Paulet et Grégoire. — Voir PAULET, MONET ET GRÉGOIRE.

MONGE (Gaspard), membre de l'Académie des sciences, ministre de la marine du 10 août 1792 au 10 avril 1793. — Notice, II, c. — Le rapport sur le système général des poids et mesures est fait à l'Académie des sciences, le 10 avril 1793, par Borda, Lagrange et Monge, 9 (note 3), 14, 20. — Quitte le ministère de la marine le 10 avril 1793, 407 (note 1). — Consulté sur la réforme du calendrier, 435 (fin de la note 5 de la p. 434). — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août, 216. — Membre de la C. des A. (section de marine et géographie, nommé par Paré, 509. — En exécution du décret du 11 septembre, fait partie de la Commission temporaire des P. et M., 380. — Le Comité d'I. P. du département de Paris fait appel à son concours pour l'organisation des degrés

supérieurs d'instruction, 407; la pétition des autorités de Paris, du 15 septembre, le désigne comme un des futurs professeurs du lycée de cette ville; Monge biffe lui-même son nom, parce qu'il ne faut pas s'occuper des hommes lorsqu'il s'agit de la « chose publique », 408, 420-421. — Est nommé dans le rapport de Romme sur l'ère de la République, du 20 septembre, comme l'un des six savants qui ont scrupuleusement examiné le projet de nouveau calendrier, 448. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, 829-831 (ann. E). — Maintenu dans la C. des P. et M. par l'arrêté du 3 nivôse, III, 234 (suite de la note 1 de la p. 233). — Lit à la barre de la C. N., le 30 nivôse, une adresse de la C. des P. et M., 248 (fin de la note 2 de la p. 247), 249 (annexes); texte de cette adresse, 249-252. — Professe, en ventôse, un cours à l'École révolutionnaire des armes et poudres, IV, 189 (note 1). — En sa qualité d'examinateur des élèves de la marine, on lui renvoie une lettre de Lecacheux, professeur provisoire, 17 germinal, 96. — Un arrêté du C. de S. P., du 6 messidor, le charge avec Hassenfratz, de visiter l'École des travaux publics, V, 640. — Le décret du 18 messidor le nomme membre du jury des livres élémentaires, IV, 751 (et note 4), 756. — Un arrêté du C. de S. P., du 22 thermidor, le nomme examinateur des élèves du génie, en remplacement de Vandermonde, V, 646. — F. Arago s'est trompé en disant que Monge, quelques jours après le 9 thermidor, a dû s'enfuir pour échapper aux suites d'un décret d'accusation; G. Pouchet a copié cette erreur, 646 (et note 3). — Est chargé par le C. d'I. P. de rédiger des Instructions relatives à l'emploi des instruments de l'industrie de l'homme, 1er brumaire an III, 159, 160. — Est proposé par le Comité comme professeur à l'École normale, 11 brumaire, 185, et nommé par la C. N. le 19, 185 (note 1). — Est nommé, par un arrêté du 5 frimaire, instituteur pour la géométrie descriptive à l'École centrale des travaux publics, 223 (note 2), 224 (ann. A, *Addenda*). — L'art. 2 de l'arrêté du 24 nivôse porte qu'il fera à l'Éc. normale un cours de géométrie descriptive, le primidi et le sextidi, 427. — Fait une leçon à l'Éc. normale le 1er pluviôse, jour de l'ouverture de l'Ecole, 445 (note). — Le *Journal de Paris* du 15 pluviôse lui reproche de tutoyer ses élèves; la *Lettre de Matharin Bonace* prend la défense du tutoiement, VI, 99 (et texte). — Est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintient, 353, 538, 839.

MONGEOT, instituteur, à Paris. — Offre d'instruire gratuitement, le soir, trente jeunes Savoyards ou commissionnaires, et demande à la C. N. des encouragements; Massieu nommé rapporteur, 12 mars 1793, I, 381, 383 (ann. C). — Détenu à Saint-Lazare, adresse une pétition au Comité : ordre du jour, 25 floréal an II, IV, 430.

MONGEZ, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans cette Commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août 1793, II, 216. — Membre de la C. des A. (section des antiquités), nommé par Paré, 510. — Le Comité décide de demander au comité révolutionnaire de la section de l'Unité des renseignements sur son patriotisme, 23 nivôse an II, III, 279. — Maintenu provisoirement dans la liste projetée des membres de la C. des A. réorganisée, 5 pluviôse, 323, ne figure plus dans la liste définitive du 18 pluviôse, 328 (et note 1), 329. — Millin, dans un rapport sur la B. N., le cite comme un de ceux qui pourraient succéder à Barthélemy, VI, 356. — Est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintient, 834, 838, 839.

MONGINOT ET GAIL, fabricants de ressorts et pendules. — La lettre par laquelle ils demandent une quantité d'acier suffisante pour alimenter l'activité de leurs ateliers est renvoyée à Grégoire, qui devra écrire au C. de S. P., 7 thermidor an II, IV, 867. — Grégoire écrit le 13 thermidor; bientôt après, Potonié, adjoint à la C. ex. du commerce et des approvisionnements, écrit au Comité pour demander des renseignements supplémentaires et l'envoi de la pétition; la pétition est transmise à Potonié le 7 vendémiaire an III, 867 (note 5).

Moniteur universel (*Le*), journal. — Par une déformation intentionnelle de la vérité, dans sa relation de la fête du 20 brumaire an II, ce journal a dit que l'actrice qui y jouait le rôle principal représentait la *déesse de la Raison;* Frécine, le rédacteur du procès-verbal de la C. N., s'est contenté de copier le *Moniteur*, II, 806. — Le 28 brumaire, article sur la nomination de Lefebvre-Villebrune comme bibliothécaire national, III, 143 (suite de la note 3 de la p. 142). — Erreurs commises par ce journal dans sa relation de la fête du 20 prairial an II, IV, 584 (notes 1 et 2). — Dans un compte rendu, a confondu l'Institut des Aveugles travailleurs avec les Quinze-Vingts, 662 (ann. J). — Son compte rendu du vote de la C. N. relatif à l'acquisition de 3,000 ex. du *Tableau historique des*

progrès de l'esprit humain, de Condorcet, présente deux erreurs, VI, 10 (note 3).
Son compte rendu de la séance du 1er prairial an III, rédigé par Aimé Jourdan, a servi de base à l'acte d'accusation contre les députés traduits devant la Commission militaire, VI, 294-295. — Dans son compte rendu de la séance du 9 thermidor an III, A. Jourdan a encensé Tallien d'une façon qui a été désavouée par Trouvé dans le numéro suivant, 477 (et note). — Le *Moniteur* (article de Trouvé) a publié un compte rendu du concert donné le soir du 23 thermidor dans le Jardin national : extraits de cet article, 529. — Reproduction du compte rendu donné par le *Moniteur* de la cérémonie funèbre du 11 vendémiaire an IV (3 octobre 1795), 750-754 (ann. A). — Le *Moniteur* (article de Trouvé) apprécie le vote du 17 vendémiaire contre le C. de législation, 762.

MONLUMEN, à Commune-Affranchie. — Envoie un manuscrit intitulé *Heures républicaines à l'usage des vrais amis de Dieu et de la liberté* : renvoyé à Lindet, 19 prairial an II, IV, 556 (et note 10).

MONMAYOU (Hugues-Guillaume-Bernard-Joseph), député du Lot à la Convention. — Notice, II, c. — Demande, le 15 août 1793, l'ordre du jour sur une pétition des anabaptistes, 286. — Sur son rapport, fait au nom du Comité d'aliénation et des domaines, il est décrété, le 2 floréal an II, que la voiture dite du sacre sera dépecée; que le C. d'I. P. fera examiner les peintures des panneaux, pour constater si lesdits panneaux méritent d'être conservés comme monuments d'art; texte du décret et du rapport, IV, 271 (note 7), 276-277 (ann. C).
A été chargé par le C. d'aliénation et domaines, en floréal an II, de visiter avec Portiez les maisons nationales demandées par le C. d'I. P. pour être mises à la disposition de la C. des A., 479. — Signe comme membre du C. de S. G., le 30 fructidor, l'arrêté ordonnant la libération de Fourcade, 897. — Signe, le 27 vendémiaire an III, une lettre du C. de S. G. à celui d'I. P., V, 195 (annexe). — Le 5 frimaire, proteste contre les vipères qui distillent le venin de la calomnie contre des représentants qui depuis cinq ans luttent contre le royalisme, le fédéralisme et l'aristocratie, 250. — Signe, le 27 frimaire, un arrêté du C. de S. G., 332. — Le 29 pluviôse, proteste contre le triage fait par Courtois dans les pièces trouvées chez Robespierre, etc., et demande que toutes les pièces soient imprimées : ordre du jour, 499. — Le 12 prairial, signe un arrêté du C. de S. G. pour la mise en liberté de Sarrette, VI, 542. — Signe, le 3 brumaire an IV, l'arrêté ordonnant la libération définitive de Jullien fils, 889.

Monnaie (La). — Coupé consultera Sage pour savoir si la collection de la Monnaie est déjà munie des minéraux que renferme la collection de Mailly, 19 thermidor an II, IV, 912.

Monnaies. — Voir *Comité des assignats et monnaies*, puis *Comité des finances*.

MONNAYE. — Présente à la C. N., le 23 septembre 1793, une traduction manuscrite de Justin dont il demande l'impression comme livre classique, III, 258 (note 1). — Le Comité renvoie l'examen de ce manuscrit à Villar, 19 nivôse an II, 258. — Sur la pétition de Monnaye le Comité arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer, 7 ventôse, 499. — Le 26 ventôse, Monnaye demande au Comité de lui faire connaître les motifs pour lesquels il a passé à l'ordre du jour sur sa pétition, 499 (note 2).

MONNEL (Simon-Edme), député de la Haute-Marne à la Convention. — Notice, III, cxxv. — Demande à la C. N. l'ordre du jour sur une pétition des fermiers généraux détenus, 21 frimaire an II, III, 23. — Signe, le 18 ventôse, comme secrétaire de la C. N., le renvoi au Comité de la tragédie de *Manlius Torquatus* de Joseph Lavallée, IV, 297 (note 2); le 24 ventôse, le renvoi d'un procès-verbal de la municipalité de Moncontour et d'une pétition de la Société populaire de l'Isle-Dieu, 312 (note 2), 314 (note 2). — Sa signature est placée par Ehrmann au bas d'un prétendu extrait du procès-verbal de la C. N. du 16 fructidor, dont le texte n'est pas au procès-verbal, V, 398 (note 2). — Nommé par la C. N., le 4e des sans-culottides, l'un des commissaires chargés de recevoir le corps de Marat, V, 71. — Le 15 ventôse an III, fait décréter que la forme du concours sera adoptée en principe pour toutes les places qui concernent les arts, les sciences et les talents; ce décret est rapporté le lendemain 16, et la question renvoyée au C. d'I. P., 575 (ann. D).

MONNET. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse an III, où il fait peut-être double emploi avec la citoyenne Monnet, V, 450.

MONNET (La citoyenne). — Fait hommage au Comité de plusieurs ouvrages de sa composition, *Lettres de Jenny Bleinmore, Contes orientaux*, *Les Montagnards*, comédie, etc. : mention civique et dépôt à la bibliothèque; cette citoyenne sera comprise dans la liste supplémentaire des gens de lettres auxquels la nation accorde des secours (elle n'y a pas été comprise), 18 nivôse an III, V, 402. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor : ajournée, VI, 132.

MONNOT (Jacques-François-Charles), député du Doubs à la Convention. — Notice, II, c. — Membre du C. des finances; Claude Chappe se plaint de lui dans une lettre à Lakanal

(juillet 1793), 6. — Au nom du C. des finances, fait décréter, le 10 ventôse an II, qu'il sera sursis à la vente de la bibliothèque et autres biens appartenant à la succession Gigot d'Orcy, III, 532 (ann. A). — Renvoie au C. d'I. P., comme secrétaire de la Convention, le 13 floréal, une lettre de Hayert, IV, 546 (note 9). — Renvoie aux Comités d'I. P. et des secours, le 1er messidor, au nom du C. des finances, une lettre de Romme, 684 (note 7). — Le 19 brumaire an III, combat un projet de décret favorable aux agitateurs et aux émigrés, V, 212. — Signe, le 28 nivôse, un arrêté sur le traitement des professeurs de l'Éc. normale, 433. — La minute du décret du 22 pluviôse relatif aux traitements des professeurs des collèges de Paris est de sa main, 462 (note 3). — Figure parmi les signataires de l'arrêté de nomination des membres du nouveau Conservatoire du Muséum des arts (daté du 18 germinal an III), 10 germinal, VI, 19. — Signe le 19 prairial un arrêté du C. des finances, 275 (note 1). — Signe un autre arrêté le 7 messidor, 328 (ann. C). — Sa signature se trouve au bas d'un arrêté des Comités d'I. P. et des finances sur une nouvelle échelle provisoire de traitements pour les Écoles de santé, 4 vendémiaire an IV, 718.

MONOT, sculpteur. — Membre de la députation de la Commune générale des arts à la C. N. le 28 juillet 1793, II, 370. — A obtenu un prix de 1.800 ᵗᵗ dans le concours pour la statue de J.-J. Rousseau, décret du 14 fructidor an III, IV, 257.

MONROE (James), ministre plénipotentiaire des États-Unis. — Le 28 thermidor an II, présente à la C. N. ses lettres de créances signées par Washington; Moyse Bayle fait décréter que dans le lieu des séances de la C. N., un drapeau américain et un drapeau français seront unis en signe d'amitié; le 25 fructidor le capitaine Bernery présente à la C. N. un pavillon américain que Monroe a fait fabriquer d'après la forme décrétée par le Congrès; Bernard (de Saintes), président, donne l'accolade à Bernery, V, 27.

MONS. — A la suite de la victoire de Fleurus, les républicains occupent Mons, le 13 messidor an II, et plusieurs autres villes : ces nouveaux succès sont célébrés à Paris par une fête populaire le 16 messidor, IV, 707-708 (note). — Le Blond écrit que la bibliothèque des Minimes de cette ville renferme de très beaux manuscrits, mais que les municipaux ne veulent rien en laisser retirer : le Comité arrête de se concerter avec le C. de S. P. pour que les commissaires soient autorisés à en retirer manuscrits, livres et tableaux, 28 nivôse an III, V, 133.

MONSIGNY, compositeur de musique. — Figure sur la liste des artistes, etc., formée le 6 pluviôse an III, V, 450, et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor, dans la 2e classe, VI, 432. — Sur le renvoi fait par le C. de liquidation, le Comité estime que ce citoyen peut prétendre à une pension, 28 thermidor, 545. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

MONT-BLANC (Département du). — L'ex-curé Guers invite le Comité à enjoindre aux administrateurs du département de nommer un instituteur pour la commune de Passy : renvoyé à la Commission des écoles primaires, 7 fructidor, an II, IV, 974. — Le 15 fructidor, à la Convention, Grégoire invite les députés du Mont-Blanc à faire rechercher dans leur département des manuscrits de J.-J. Rousseau, 978 (ann. A). — Plusieurs députés du Mont-Blanc invitent le Comité à exclure de l'École normale Jacquier et Sommelier, membres destitués de l'administration du département, qui ont été nommés élèves par les districts de Cluses et de l'Arc : renvoyé aux représentants près l'École, 2 pluviôse an III, V, 442. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'école centrale à Chambéry, V, 614; il est confirmé, par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53.

Mont-Blanc (*le 5e bataillon du*). — Une lettre de Songeon, chef de ce bataillon, fait le récit du trait du patriotisme et de générosité de Sandoz, de la comté de Neuchatel : renvoyé à L. Bourdon, 11 floréal an II, IV, 296; texte de sa lettre, 300 (ann. C).

Mont-Blanc (*Section du*), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

MONT CASSIN (Monastère du). — Le président du Comité écrira au district de Chambéry au sujet d'une Bible qui se trouvait chez les moines du Mont Cassin, 26 fructidor an III, VI, 675.

MONT-DE-L'ÉGALITÉ ou MONTÉGALITÉ (MONTRICHARD). — Une lettre de Lecuir, instituteur des écoles primaires de cette commune, est renvoyée à Bouquier, 25 floréal an II, IV, 430.

MONT-ÉMILE. Voir ÉMILE.

MONT-LIBRE (MONTLOUIS). — La commune et la garnison du Mont-Libre demandent les honneurs du Panthéon pour le général Dagobert : renvoyé au C. de S. P., 29 prairial an II, IV, 652.

MONT-SAINT-PÈRE. — Les citoyens de cette commune demandent à la C. N. que le ci-devant presbytère leur soit accordé pour servir de maison d'éducation; l'assemblée, le 15 ventôse an II, passe à l'ordre du jour, motivé sur le décret qui déclare que toutes ces maisons appar-

tiennent aux habitants et qu'il en peuvent disposer, III, 547 (note 1). — Cette commune demande à s'appeler *Mont-de-Belair* : renvoyé à la Commission géographique, 9 floréal, IV, 285.

MONT-SUR-LOIR (CHÂTEAU DU LOIR). — L'agent national du district demande la loi du 29 frimaire et des livres élémentaires : renvoyé à la C. ex., 25 messidor an II, IV, 792. — Des vers de Rolland, à Poitiers, lus à Mont-sur-Loir le jour de la fête des martyrs de la Liberté, sont renvoyés à Bouquier, 7 fructidor, 971.

MONT-TERRIBLE (Département du). — Ce département est compris dans le décret du 8 pluviôse an II, III, 348. — Le 29 vendémiaire an III, aux Jacobins, un citoyen arrivant de ce département se plaint que le décret du 8 pluviôse n'y est pas exécuté, et rappelle un projet que la Société populaire de Delémont avait envoyé quatre mois auparavant, V, 150. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'école centrale à Porrentruy, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53.

MONTABRET. — Nommé par le Comité professeur de chirurgie opérante et cas rares à l'Éc. de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, V, 324.

MONTADOUR. Voir SAINT-SEVER.

Montagne (La), nom donné au parti qui, à la C. N., combattit les Girondins, accusés de fédéralisme. — Un monument qui figure le Peuple français terrassant le Fédéralisme avait été élevé en l'an II sur l'esplanade des Invalides : on y voyait une Montagne symbolique, au pied de laquelle, dans les joncs d'un marais, se cachaient des reptiles; un géant, le Peuple, frappait de sa massue un monstre, le Fédéralisme. Le 2 ventôse an III, une députation de la section de la Halle au Blé demande que ce monument soit détruit : la demande est convertie en motion par Pénières, combattue par Gaston; soutenue par Mathieu, parce que « une montagne est une protestation éternelle contre l'égalité », et étendue par Rideau à tous les monuments du même genre : un décret conforme est voté, V, 508-509. — Le vote du 17 vendémiaire an IV contre le C. de législation montre que les hommes du juste-milieu l'emportent définitivement sur la Montagne, dont ils avaient sollicité le concours au 13 vendémiaire, 762.

MONTAGNE (La), ou MONTAGNE-SUR-SORGUES (SAINT-AFFRIQUE). — L'arrêté de l'administration du district pour la célébration d'une fête en réjouissance des victoires républicaines, est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 25 messidor an II, IV, 793. — A la même commission est renvoyé le procès-verbal de la fête à l'Être-suprême, 29 messidor, 822.

Montagne (*Section de la*), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

MONTAGNE-DU-BON-AIR (SAINT-GERMAIN-EN-LAYE). — Le Conseil du district fait connaître des traits d'humanité d'habitants de Poissy : renvoyé à L. Bourdon, 17 germinal an II, IV, 99.

MONTAGNE-SUR-AISNE (SAINTE-MENEHOULD). — Les administrateurs du district se lavent du reproche de n'avoir pas obéi aux prescriptions relatives aux inventaires des bibliothèques : leur lettre est renvoyée à la bibliographie, 21 messidor an II, 769; cette même lettre est renvoyée à la C. ex., 23 messidor, 773. — Le Comité entend, sans donner un avis, le rapport sur des couplets sur l'assassinat de Robespierre et de Collot, envoyés par la Société populaire de cette commune, 27 messidor, 817.

MONTAGNE-SUR-LOING (SAINT-SAUVEUR). — Le rapport de la fête célébrée dans cette commune le 10 floréal en l'honneur de Marat est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 25 messidor an II, IV, 793.

MONTAGNE-SUR-MER (MONTREUIL-SUR-MER). — Les discours prononcés à la fête de l'Être-suprême célébrée dans cette commune sont renvoyés à Mathieu, 23 messidor an II, IV, 772.

MONTAGUE (Mary, fille du duc de Kingston, devenue par son mariage Lady WORTLEY). — Les *lettres* de Lady Montague (publiées en 1763) ont été traduites par Anson, qui fait hommage de sa traduction au Comité, 30 thermidor an III, VI, 550.

MONTAIGU. — La Société populaire demande que les livres de droit soient brûlés : renvoyé à Grégoire, 7 floréal an II, IV, 286. — Voir aussi THÉVENIN, BEAULIEU (Eugène).

MONTALEMBERT (Marc-René, marquis DE), général en retraite, membre de l'Acad. des sciences. — Notice, II, c. — Arbogast et Lanthenas chargés de visiter le cabinet de fortifications dont il a fait don, 26 juillet, 147-148 (et note 1), 154-155 (ann. B). — Le 26 septembre, l'ingénieur C.-F. Mandar, membre de la C. des A., rédige un rapport sur le cabinet de Montalembert; Thuriot, le 27, présente à la C. N. l'ouvrage de Montalembert; *L'art défensif supérieur à l'offensif*, et Lakanal fait décréter que le Comité fera un rapport sur les encouragements à décerner à ce militaire; le Comité nomme Arbogast commissaire, 28 septembre, 513 (et note 5), 516-518 (note D). — Le 30 du premier mois, Mandar signe un inventaire du cabinet de Montalembert, et adresse une note au Comité, 518-519. — Pour l'exécution du décret du 27 septembre, Lanthenas, Daoust et Arbogast sont nommés commis-

saires, et autorisés à s'adjoindre des membres de la C. des A., 13 brumaire, 741-742. — Figure sur une liste complémentaire des savants, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 22 pluviôse an III, V, 482. — Figure pour 3.000 ᵗ sur la liste du 24 germinal, VI, 76. — Est rayé sur la liste le 26 germinal, 82.

MONTANSIER (La citoyenne). Offre d'acheter les décors de Versailles; renvoyé au C. d'aliénation 12 septembre 1793, II, 397. — Offre au Comité une loge au Théâtre-National (rue de la Loi) : ordre de juin, 25ᵉ jour du premier mois de l'an 2ᵉ, 628; texte de sa lettre, 631 (ann. B). — Le 23 brumaire an II, le Conseil général de la commune ordonne son arrestation comme suspecte et la fermeture du Théâtre-National; le 29 brumaire, ce spectacle obtient l'autorisation de rouvrir, à la condition qu'on n'y jouera aucune pièce à grands feux, 628 (note 2), 864 (note 4). — Un arrêté du C. de S. P. du 27 germinal ordonne que l'Opéra sera transféré au Théâtre-National; il y commence ses représentations le 20 thermidor, IV, 12, 717-718 (et note). — Arrêté que la citoyenne Montansier, ou ceux qui sont à ses droits, occupant par des machines de théâtre le chœur de la ci-dev. église des Cordeliers, seront tenus d'évacuer les lieux sans délai, 30 ventôse, 618. — Pour la suite, voir *Théâtre-National*.

MONTARGIS. — La lettre de l'agent national du district, instruisant le Comité de l'entière exécution des lois concernant les instituteurs et les institutrices, est renvoyée à Bouquier, 7 thermidor an II, IV, 868.

MONTAUBAN. — [Voir aussi DUC-LACHAPELLE]. — Le précis historique de la fête à l'Être-suprême et à la Nature célébrée dans cette commune est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 23 messidor an II, IV, 773. — Une lettre de Poncet-Delpech, à Montauban, atteste les ravages du vandalisme et les dégâts de la pluie dans l'ancienne Intendance : les commissaires se concerteront avec le C. des finances sur les mesures à prendre, 28 brumaire an III, V, 238-239.

MONTAUT. Voir MARIBON DE MONTAUT.

MONTBARD. — La municipalité de cette commune a fait enterrer les restes de Buffon pour fondre le plomb du cercueil; sur la réclamation de Buffon fils, le Comité a nommé deux commissaires, dont L. Bourdon, pour aller au C. de S. P.; ensuite L. Bourdon lit au C. d'I. P. un projet de lettre à écrire à cette municipalité, projet qui est adopté, 21 pluviôse an II, III, 443.

MONTBRAINE (CHÂTEAU-RENAULT). La lettre des administrateurs du district au sujet de leur bibliothèque est renvoyée à la bibliographie, 13 prairial an II, IV, 515.

MONTBRISON. Les administrateurs du district demandent pour cette commune une école centrale, 8 floréal an III, VI, 148.

MONTCEAU. MONCEAU. MONCEAUX. MOUSSEAUX. Le ministre Paré ayant écrit au Comité que, dans les jardins de Montceau, divers objets dépérissent pour avoir été mis sous les scellés, le président est chargé d'écrire à Amelot; Arbogast et Fourcroy sont chargés de visiter les serres chaudes, 23 frimaire an II, III, 143 (et note 1). — Arbogast présente son rapport : arrêté que les botanistes de la C. des A. iront visiter Montceau, 29 frimaire, 198. — Le 30 frimaire, la C. des A. décide que les commissaires de la section de botanique se transporteront le jour même à la maison de Mousseaux [Montceau]; le 6 nivôse, sur le rapport du Comité, la C. N. décrète que les arbres et plantes rares qui se trouvent dans les jardins et terrains nationaux du département de Paris seront transportés au Jardin des plantes, 199 (ann. A). — Le décret du 16 floréal an II place Mousseau au nombre des maisons nationales qui ne seront pas vendues et seront conservées pour servir aux jouissances du peuple et former des établissements utiles : le rapport de Couthon indique que Mousseaux pourrait devenir une école d'agriculture, IV, 318 (ann. C). — Un membre propose de faire transporter au Jardin des plantes la serre du jardin de Monceau : Fourcroy communiquera la proposition au C. de S. P., 27 floréal, 437. — La C. des A. sera invitée à prendre des mesures pour assurer la conservation des objets d'art qui se trouvent dans le jardin de Monceaux, 30 thermidor, 553. — La C. des A. prendra des renseignements sur de nouvelles dégradations commises dans ce jardin depuis le commencement du mois, et qui viennent d'être dénoncées, 20 vendémiaire an IV, 678. — La C. ex. d'agriculture et des arts annonce qu'une tête de négresse en plomb, par Houdon, a été volée dans le jardin de Mousseaux : renvoyé à la C. des A., 26 vendémiaire, 801.

MONTDIDIER. — Les instituteurs de cette commune proposent des questions relativement à leurs fonctions et à leur logement : elles sont renvoyées à Bouquier, 1ᵉʳ thermidor, an II, IV, 835.

MONTÉLIMAR (Voir aussi MORAL. WILLINS]. L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Montélimar l'école centrale de la Drôme, V, 614; il est confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 35, 30 (note 2).

MONTEREAU-FAUT-YONNE. Le Conseil général de cette commune envoie à la C. N., le 24 prairial an II, le discours prononcé par le maire à la fête de l'Être-suprême (pièce non mentionnée dans les procès-verbaux du Comité, IV, 930 (note 2).

MONTESQUIOU (Le général), émigré. C'est parmi ses papiers qu'a été trouvée une ordon

nance de François Ier en faveur de Cécile de Viefville, dont il est question le 13 prairial an II au Comité, IV, 517 (note 4). — Le 17 fructidor an III, malgré l'opposition du côté gauche, la C. N. rapporte le décret d'accusation porté contre lui le 9 novembre 1792, et prononce sa radiation de la liste des émigrés, VI, 635.

MONTESSON (Maison ci-devant), rue de Provence. — Elle est affectée au bureau des transports et charrois militaires, dépendant de la C. ex. des transports, postes et messageries (arrêtés du C. de S. P. des 2 et 17 floréal an II), IV, 200 (ann. D *ter*. *Addenda*).

MONTFORT. — Présente un mémoire sur l'utilité d'un arcanographe : renvoyé à Grégoire, 29 prairial an II, IV, 651.

MONTFORT-LE-BRUTUS (MONTFORT-L'AMAURY). — Le Comité révolutionnaire envoie le procès-verbal de la saisie de tableaux et gravures portant des signes de royauté, de féodalité et de fanatisme : renvoyé à la C. des A., 25 messidor an II, IV, 792. — Les commissaires aux bibliothèques de ce district réclament leur indemnité : renvoyé à la C. ex., 4 floréal an III, VI, 127.

MONTGERY, ancien instituteur particulier de Lepeletier de Saint-Fargeau, puis maître de pension. — Est employé à la C. ex. de l'I. P., à partir de floréal an II, comme chef de la 1re division, IV, 220, 231; lettre écrite par lui le 23 thermidor, 924-925.

MONTIVILLIERS ou BRUTUSVILLIERS. — La municipalité de cette commune demande un éclaircissement sur la loi concernant les titres et surnoms : renvoyé au C. de législation, 21 brumaire an II, III, 134. — Dans son rapport du 22 germinal sur la bibliographie, Grégoire avait écrit, en parlant de la répartition des livres entre les districts : « Serait-il juste que Montivilliers, par exemple, eût tout, à l'exclusion du Havre? IV, 128. — La Société populaire demande qu'on substitue, aux termes de Saint-Jean, Saint-Michel, Noël et Pâques, ceux des premiers jours de chaque saison, 1er de vendémiaire, 1er de nivôse, etc. : renvoyé à Grégoire, 23 germinal, 138. — La Société populaire a lu dans un rapport de Grégoire qu'il ne serait pas juste que Montivilliers eût tout, à l'exclusion du Havre; la Société déclare qu'en réclamant une bibliothèque, elle ne prétend pas en priver le Havre; elle demande également une école secondaire; elle envoie le procès-verbal de l'inauguration des bustes de Marat, Brutus et Lepeletier : vu au Comité, 11 floréal, 296. — La Société des Jacobins de Paris ayant écrit au Comité au sujet de la réclamation faite par la commune de Montivilliers d'une bibliothèque, concurremment avec le Havre-Marat, la lettre est renvoyée à la section de bibliographie, 27 floréal, 439. Les questions présentées par les administrateurs de Brutus-Villiers sont renvoyées à Bouquier, 5 prairial, 471.

MONTIVY. — Le vu au Comité est prononcé sur une lettre de l'agent national de cette commune, 5 prairial an II, IV, 471.

MONTJAVOULT. — La municipalité fait une demande relativement aux vacances des instituteurs : renvoyé à Bouquier, 23 prairial an II, IV, 619; plus tard, renvoyé à la C. ex., 619 (note 8).

MONTJOYE, peintre. — Sur sa pétition, le Comité arrête qu'il sera porté sur la 3e classe des gens de lettres, artistes, etc., 4 fructidor an III, VI, 570. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

MONTLHÉRY. — La Société populaire envoie le procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison et des bustes des martyrs de la Liberté : vu au Comité, 15 floréal an II, IV, 313.

MONTLIEU. — Les administrateurs du district annoncent qu'ils se conforment à la loi du 8 pluviôse : vu au Comité, 11 floréal an II, IV, 292.

MONTLUÇON. — La Société populaire adresse des questions sur l'organisation des écoles primaires : renvoyé à Bouquier, 17 floréal an II, IV, 321. — L'agent national soumet des doutes sur la marche à suivre pour l'organisation des écoles; il est en conflit à ce sujet avec un comité de la Société populaire et quelques membres de la municipalité : renvoyé à Bouquier, 21 floréal, 400; texte de la lettre de l'agent national, 410-411 (ann. B). — Le président du tribunal du district, Chabot, écrit au Comité pour lui signaler un rapprochement historique : renvoyé à Grégoires, 17 prairial, 543; vu au Comité, 19 messidor, 760. — Le C. de S. G. annonce que l'agent national de ce district l'a instruit qu'il se forme des rassemblements fanatiques très nombreux; il invite le C. d'I. P. à prendre les moyens les plus prompts pour faire propager les lumières, 28 ventôse an III, V, 614-615. Ginguené dépose au Comité le numéro de la *Feuille villageoise* dont il a été décidé l'envoi, notamment dans le district de Montluçon, 10 germinal, VI, 20. — Arrêté que ce numéro sera tiré à 1.000 exemplaires, et que la C. ex. en fera la distribution tant à Montluçon que dans les autres communes où le besoin l'exigera, 13 germinal, 27.

MONTLUEL. — La Société populaire demande un décret qui défende à tout citoyen de prendre des prénoms de saint : renvoi à la Commission géographique, 23 germinal an II, IV, 138. — La Société populaire demande à la C. N., le 21 germinal, de mettre l'instruction publique et les fêtes à l'ordre du jour, etc. : renvoyé au Comité le 26 floréal, 614 [illegible]. Le district continue dans ses fonctions, 24

arrêté du 6 prairial, le principal du collège, Derouzières : vu au Comité, 21 prairial, 611 (et note 8).

MONTMIRAIL. — Cette commune envoie, le 15 ventôse an II, le procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison : vu au Comité, 21 floréal, IV, 401.

MONTMORENCY (Le connétable Anne DE). — Son mausolée, œuvre de Bullant et de Jean Goujon, sur une pétition de la commune d'Emile, de frimaire an II, est transporté, par les services de la C. des A., au dépôt des Petits-Augustins, et de là au Musée du Louvre, III, 135 (note 5).

MONTMORENCY, commune. — Voir ÉMILE.

MONTMORILLON. — Voir BERTRAND.

MONTMORIN (Le comte de), ministre des affaires étrangères. — Écrit en 1788 à Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Acad. des sciences, une lettre ralative au globe de dom Bergevin, III, 452 (note 3), 456 (ann. C). — Le globe de 16 pouces commandé à Bergevin sous le ministère de Vergennes a été vendu comme appartenant à Montmorin : la C. ex. remet un rapport sur ce globe, 26 messidor an III, VI, 414. — Ce globe sera retiré des mains de l'acquéreur, auquel on en remboursera le prix, et remis à Bergevin, 24 thermidor, 524.

MONTPELLIER, sculpteur. — Acompte touché par lui le 12 fructidor an II, IV, 593 (et note 3).

MONTPELLIER. — Une lettre du représentant Beriset lue à la C. N. le 8 ventôse an II, annonce qu'il sera élevé dans cette ville un temple à la Raison; le plan en est déposé au Comité, 13 ventôse, III, 537; détails, 540 (ann. B). — Arrêté d'écrire à l'agent national du district, pour lui enjoindre de rechercher les mémoires qu'on assure avoir été rédigés par Beauvais, 25 germinal, IV, 170. — Un discours prononcé par Feron dans le temple de la Raison, et envoyé le 2 floréal, est renvoyé à Villar le 5 prairial, 773 (note 6). — L'agent national Brancal, répond qu'il n'a trouvé dans les papiers de Beauvais aucun mémoire sur sa captivité et celle de Baille : transmis au C. de S. P., 17 floréal, 322. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur le discours de Feron, 23 messidor, 773. — Fages, officier de santé de l'hôpital civil et militaire envoie le plan d'une école de chirurgie clinique : renvoyé à Plaichard, 27 thermidor, 941. — Une lettre de la Société populaire, dénonçant l'assassinat d'un patriote, est lue à la C. N. le 25 fructidor, V, 20. — Le décret du 14 frimaire an III place une des trois Écoles de santé à Montpellier, 282. La C. ex. écrira à la municipalité pour s'informer de l'état de l'Éc. de santé, 16 frimaire, 286. — Le département ayant autorisé le district de Montpellier à acheter une collection de plâtres appartenant à Joubert, le Comité arrête que la C. ex. fera rembourser au département le prix de cet achat, 22 frimaire, 312. — Plaichard et Barailon écrivent aux autorités de Montpellier pour connaître la dépense que l'Éc. de santé pourra entraîner, 2 nivôse, 356. — Le 13 pluviôse, Barailon fait décréter que les jardins des plantes existant à Montpellier et à Strasbourg feront partie des Écoles de santé, 457. — L'Arrêté général du 28 ventôse attribue au département de l'Hérault deux écoles centrales, placées à Montpellier et Lodève, 614; il est confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — Le Comité adopte un projet de décret plaçant l'Éc. de santé de Montpellier dans le ci-dev. Évêché, et ordonnant la vente de la ci-dev. Université de médecine et des ci-dev. Écoles de chirurgie (le décret est voté par la C. N. le 3 floréal); sur le rapport des commissaires, il admet comme élèves à l'Éc. de santé de Montpellier 32 citoyens choisis à la suite du concours qui a eu lieu en germinal (liste nominative), 2 floréal, 120, 121. — Le Comité autorise Barailon à prononcer, pendant qu'il sera à Montpellier, sur les difficultés qui pourront s'élever concernant l'Éc. de santé, 4 floréal, 124. — La municipalité de Montpellier a signalé au département les suites fâcheuses qu'aurait la vente du bâtiment de l'École de chirurgie, lequel pourrait être employé à quelqu'un des établissements attachés à cette commune; le procureur général syndic transmet un arrêté du département du 22 messidor, qui demande le rapport du décret du 3 floréal : le comité le renvoie au C. des finances, 30 fructidor, 683-684. — Rigaud, bibliothécaire du district de Montpellier, demande la place de bibliothécaire du département : renvoyé aux commissaires chargés du travail sur les bibliothèques, 20 vendémiaire an IV, 766-767. — Le département ne devant plus avoir qu'une école centrale (un décret du 3 brumaire la place à Montpellier, 874.).

MONTPENSIER. — Une lettre des citoyennes agrégées à la Société populaire de cette commune, demandant la suppression des statues et images qui peuvent rappeler le souvenir du fanatisme, est renvoyée à Grégoire, 29 prairial an II, IV, 650. — Le Comité passe à l'ordre du jour, 27 messidor, 817.

MONTPETIT. — Invité à prouver la date de sa pétition au B. de C., 9 mai 1793, I, 445.

MONTPOLITE (SAINT-HIPPOLYTE-EN-FORT). — La Société populaire demande au Comité de déterminer dans une instruction le genre de connaissances que doit réunir un instituteur : renvoyé à Bouquier, 1er fructidor an II, IV, 955.

MONTRAND. — Fait connaître deux actes héroïques, 5 germinal an II, IV. 27.

MONTREUIL. — La Société populaire de cette commune obtient, par un décret du 25 ventôse an II, la jouissance provisoire de la cidevant église pour y tenir ses assemblées, III, 547 (note 1).

MONTREUIL. — En 1792, son domestique, Bureau, veut attenter à sa vie; Montreuil est sauvé par Bigalant, qui demande une récompense, 1er avril 1793, II, 195. — Le Comité charge un de ses membres de procurer à la C. N. une récompense pour Bigalant, 27 août, 345-346.

Montreuil (*Section de*), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

MONTU (Anselme), inventeur du violon harmonique. — Présente un mémoire, avec Stephanopoli et Clareton, 11 juin 1793 : voir STEPHANOPOLI. — Une lettre de Garat, du 23 juin, annonce que le Conseil exécutif a tenu compte de sa réclamation, I, 490; et Clareton, dans une lettre du 27 juin, dit que Montu vient d'être payé, II, 12.

MONTUCLA (J.-Étienne), auteur de l'*Histoire des mathématiques*. — Agé de soixante-dix ans, invite le Comité à le faire participer aux secours accordés aux savants : renvoyé à Chénier, 8 frimaire an III, V, 255. — Figure pour 3.000 ℔ sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 382. — Nommé professeur de mathématiques aux écoles centrales de Paris, germinal; n'accepte pas, VI, 115 (note).

Monuments (*Commission des*). Voir *Commission des monuments*.

Monuments des lettres, des arts et des sciences. — [Voir aussi *Commission des arts, Saint-Denis, Vandalisme*.] — Proposition de Guyton-Morveau relative à la collection de Jallin-Chanblant à Dijon; décret surséant à toute vente de bibliothèques, objets scientifiques et monuments des arts trouvés chez les émigrés, 10 octobre 1792, I, 6-7 (ann. A). — Le Comité discute un projet de décret spécifiant les objets à excepter de la vente du mobilier des émigrés, 19 et 22 octobre, 4-6, 10; ce projet a été ensuite abandonné, le vote du décret du 25 novembre l'ayant rendu inutile. — Décret réorganisant la C. des M., et la chargeant de se concerter avec la section du C. des finances chargée de la libération des biens nationaux et des biens des émigrés et avec le C. d'I. P., 7-8 (ann. B). — Proposition faite au Comité de nommer des commissaires pris dans chaque département pour veiller à la conservation des monuments, ajournée, 21 novembre, 81. — Dispositions du décret du 25 novembre 1792 sur les émigrés relatives à la conservation des livres, objets d'art, etc. 13-14 (ann. B). — Lettre du ministre Roland à la C. N., sur les inconvénients résultant des décrets des 10 et 18 octobre 1792, 14 (ann. C).

Projet de décret à présenter, sur les portes Saint-Denis et Saint-Martin à Paris, 26 février 1793, 365. — Sergent fait décréter la peine de deux années de détention contre ceux qui mutileront les chefs-d'œuvre en sculpture dans le jardin des Tuileries et autres lieux publics appartenant à la République, 13 avril; Lakanal fait décréter la peine de deux ans de fer contre quiconque dégradera les monuments des arts dépendant des propriétés nationales, 6 juin, 476 (note 2), 477-478 (ann. B). — Sergent, au nom du C. des inspecteurs, fait décréter la formation d'une compagnie de vétérans pour veiller à la conservation des monuments du Jardin national et du Palais national, 4 juillet; le même jour, il fait décréter que la municipalité de Paris fera effacer les attributs de la royauté sur les monuments publics, et qu'une commission formée de quatre membres de la C. des M. et de six artistes nommés par la Société des arts veillera à l'exécution de ce décret, II, 150-152 (ann. A). — Sergent propose à la C. N., le 25 juillet, de faire transporter au Louvre les monuments des arts existant dans la maison-royale et les maisons d'émigrés; le Comité le charge de présenter un décret à cet effet, 26 juillet, 147; décret voté, 27 juillet, 153-154 (ann. A). — Il sera écrit au C. de S. P. pour l'engager à prendre des mesures pour enrichir la section des caractères rares qui se trouvent à Spire, 19 nivôse, 256. — Le C. de S. P. répond, le 6 pluviôse, que le C. d'I. P. doit prendre lui-même les mesures pour l'emploi des monuments de littérature et de typographie, 342 (ann. D); le C. d'I. P. arrête d'écrire aux représentants près les armées des frontières afin qu'ils donnent des ordres pour que les monuments qui intéressent la littérature et les arts soient conservés, et lui soient adressés, 7 pluviôse, 336. — Grégoire propose un projet de décret contre ceux qui brisent ou mutilent les monuments dans les départements : arrêté que le C. de S. P. sera engagé à autoriser le président du C. d'I. P. à écrire aux districts de veiller sur la conservation des monuments, 11 germinal, IV, 55. — Le C. de S. P. sera invité à prendre un arrêté enjoignant aux corps constitués et aux sociétés populaires de veiller à la conservation des monuments; le district de Gray demande que Desvosges, nommé par lui commissaire pour les monuments des sciences et arts, soit autorisé à quitter les drapeaux, 15 germinal, 79, 84.

Mathieu communique un projet de règlement élaboré par la C. des A. au nom des comités d'I. P. et des domaines, sur les monuments de sciences et arts retirés du mobilier des

émigrés ou condamnés, prescrivant leur inventaire et estimation préalables en vue d'assurer les droits des créanciers, 21 germinal, 112-113. — Herman fait passer l'état des dépenses relatives au transport et au rassemblement des monuments des sciences et des arts, 5 floréal, 273. — L'agent national du district de Chinon annonce une superbe table de marbre : renvoyé à la C. des A., 7 floréal, 285. — Les idées de Rolland sur les monuments publics à conserver sont renvoyées à David, 11 prairial 506. — Le Comité arrête que son président écrira au C. de S. P. sur l'importance d'envoyer secrètement à la suite des armées des artistes et gens de lettres qui enlèveraient avec précaution les monuments intéressant les arts et les sciences et les feraient passer en France, par exemple la table Isiaque à Turin, 29 prairial, 655 (et note 2); texte de la lettre écrite le 8 messidor, 658 (aun. E). — Arrêté que le vase de cristal et diverses figures en bronze envoyés de Commune-Affranchie seront remis à la C. des A., 19 messidor, 764. — Dans un rapport fait le 26 messidor à la C. N. par Barère au nom du C. de S. P., sur l'état de la fabrication révolutionnaire du salpêtre et des poudres, le rapporteur signale « une ligue vandale ou visigothe qui veut encore proclamer l'ignorance, proscrire les hommes instruits, bannir le génie et paralyser la pensée », 829 (et note 3). — Le Comité charge Fourcroy et Grégoire de recueillir des faits et de préparer un rapport pour dévoiler les manœuvres contre-révolutionnaires des ennemis de la République, qui tentent de ramener le peuple à l'ignorance en détruisant les monuments des arts, etc. : l'arrêté sera communiqué au C. de S. P., 27 messidor, 819.

Le président du Comité écrira aux représentants près l'armée du Rhin de pourvoir au transport des tableaux, sculptures et autres objets d'art qui se trouvent dans le Palatinat et pays adjacents, 2 ventôse an III, V, 505. — Le Comité écrit à Blutel, en mission dans les Pyrénées-Orientales, pour l'inviter à veiller à ce que dans les ventes on excepte les objets relatifs aux sciences et arts, 24 ventôse, 600. — Le monument antique envoyé de Belgique, représentant la déesse Nehallenia, sera déposé au cabinet des antiques de la B. N., 28 ventôse, 613. — Thouin et Laujas ont écrit qu'ils envoient le cabinet du stathouder, et deux éléphants pour le jardin des plantes, etc., 8 germinal, VI, 12. — Une lettre des commissaires envoyés dans les pays conquis à la recherche des objets de sciences et d'arts annonce leur prochain retour, 13 germinal, VI, 26. — Le général Berruyer sera invité à faire parvenir 9 caisses déposées dans le magasin de la République à Bruxelles, contenant des objets de sciences et arts, et à prendre des informations sur une caisse égarée, 17 germinal, 36-37. — Une gratification est accordée à Cousté et Lallemant, qui ont transporté de Belgique à Paris des caisses d'objets d'arts et de sciences, 18 germinal, 43. — Le Comité écrit aux commandants de Bonn, d'Aix-la-Chapelle, de Liège, et à Delbruck, administrateur à Stavelot, pour les engager à envoyer les objets de sciences et arts recueillis dans la Belgique et pays conquis, 22 germinal, 72-73. — Le Comité adopte des projets de lettres aux commandants de Liège et de Cologne pour les inviter à favoriser les envois faits par les commissaires, 8 floréal, 148. — Sur une lettre de Thouin communiquée par La Revellière, le Comité charge Massieu de se transporter immédiatement au C. de S. P. avec La Revellière afin de l'inviter à prendre de promptes mesures pour faire venir les objets annoncés, notamment les cornacs attachés aux éléphants; Massieu, ayant obéi, annonce que le C. de S. P. a pris les mesures nécessaires, 10 floréal, 150, 151. — Grégoire correspondra régulièrement avec la C. ex. des relations extérieures concernant les objets d'arts et de sciences, qu'elle peut procurer, 19 floréal, 171. — Au sujet des caisses qu'on envoie des pays conquis, le Comité arrête qu'à l'avenir les livres seront placés au dépôt des Cordeliers, les objets de peinture et sculpture au Musée du Louvre, ceux d'histoire naturelle au Musée du même nom, 20 floréal, 189. — La C. des A. présentera ses vues sur la répartition à faire des monuments et objets des sciences et arts qu'elle a recueillis et les moyens de les utiliser pour l'instruction, 30 floréal, 224. — La C. ex. rendra compte de l'état des collections de monuments de sciences et arts en Seine-et-Oise, 12 messidor, 381-382. — Le Comité charge Grégoire de lui faire un rapport sur les monuments de sciences et arts conquis dans divers pays, 14 messidor, 385. — Le Comité invite Thouin et Faujas à se rendre à sa première séance pour donner des détails sur leurs opérations dans la Belgique et pays conquis; le représentant dans le Nord sera invité à hâter l'envoi de deux couleuvrines venant de Cologne; les marins qui ont pris six tableaux de maîtres d'Italie les ayant destinés au Muséum, Grégoire écrira aux représentants à Brest et Lorient afin de savoir à qui s'adresser, 20 messidor, 397, 399. — La C. des A. expose que parmi les objets réclamés par les parents des condamnés, il en est dont la perte sera irréparable pour l'instruction publique; il faudrait donc les acquérir; le département de Maine-et-Loire fait la même remarque : renvoyé à Druilhes, 11 fructidor, 595, 596. —

Le président du Comité écrira à Gillet et Joubert pour les inviter à procurer à la République les tableaux de la galerie de Düsseldorf, et tous les objets qui peuvent intéresser les sciences et les arts, 26 fructidor, 674-675. — La C. ex. des relations extérieures sera invitée à s'efforcer d'obtenir, par ses agents et par les voyageurs, des renseignements sur tous les objets qui peuvent intéresser les sciences et les arts, 30 fructidor, 687. — Il sera écrit à Cauchry, à Quimperlé, pour l'inviter à envoyer au Comité son rapport sur les monuments du Finistère, 4e complémentaire, 703. Le Comité arrête que les commissaires envoyés dans la Belgique et autres pays conquis pour la recherche des objets de sciences et arts seront tenus de faire le rapport de leurs opérations à la première séance, et que ce rapport sera publié aux frais du gouvernement, 8 vendémiaire an IV, 741. — Une indication remise au Comité, des lieux situés sur le territoire de l'Empire où sont des collections d'histoire naturelle et des arts, sera envoyée aux représentants près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, 29 vendémiaire, 820-821. — Grégoire est autorisé à transmettre à l'Institut national les lettres qu'il a reçues de la C. ex. des relations extérieures sur les objets de sciences et arts; il fait faire mention honorable au procès-verbal du Comité du zèle avec lequel cette C. ex. s'est employée à procurer ce qui tient aux sciences et aux arts, et exprime le vœu que le directoire exécutif continue cette correspondance, 3 brumaire (matin), 855-856. — Deux lettres, de l'agent national d'Autun et du procureur-syndic du district, en réponse à la lettre du Comité relative à des dégradations de monuments de sciences et arts, sont renvoyées à la C. ex., 4 brumaire, 876-877.

Monuments en bronze. — Un décret du 14 août 1792 ordonne que les statues abattues seront converties en canons, et que tout ce qu'il y avait en bronze dans les maisons nationales et les églises sera pris et fondu pour le même usage; deux décrets du 24 août et du 12 septembre ordonnent la fabrication de quatre types de monnaies de bronze : il en résulte que le bronze n'est plus employé pour les monuments, pour lesquels le plâtre fut pendant quelque temps la seule matière disponible, IV, 113 (note 3), II, 337-339 (ann. B). — A l'occasion de l'offrande faite à la C. N., le 16 nivôse an II, d'un buste en plâtre de Chalier par Beauvallet, Romme fait charger le Comité de présenter un projet de lui sur les moyens de faire exécuter en bronze les monuments de la Liberté qui peuvent en être susceptibles, ainsi que les bustes des grands hommes qui ont péri victimes de la Révolution, III, 393 (note 5), 408-409 (ann. D). — A l'occasion de l'offrande faite à la C. N., le 5 pluviôse, d'un buste de Lepeletier, par Bouillet, l'assemblée charge le Comité d'examiner si ce buste de Lepeletier n'est pas préférable à ceux qui ont déjà été présentés, pour être coulé en bronze, et l'invite à faire incessamment son rapport sur les moyens d'exécuter en bronze les monuments de la Révolution, 393 (note 5), 409 (ann. D). — Le 7 pluviôse, Bernascon et Lauras, après avoir fait hommage à la C. N. d'un buste de Chalier, demandent l'autorisation de l'exécuter en bronze : renvoi au Comité, 408 (ann. D); le Comité nomme Lindet pour faire un rapport, 15 pluviôse, 393. — La pétition de Bernascon et Lauras est ajournée jusqu'au moment où il sera fait un rapport sur l'exécution en bronze des bustes de tous les grands hommes qui ont obtenu les honneurs du Panthéon, 21 germinal, IV, 113. — Fourcroy et David sont chargés de se concerter avec le C. de S. P. pour l'établissement le plus prochain des monuments consacrés à la Liberté, 3 floréal, 242. — Le 5 floréal, le C. de S. P. prend trois arrêtés pour l'exécution de divers monuments en bronze, 250. — Un membre demande que la 3e section soit chargée de faire promptement un rapport sur l'emploi du bronze pour les monuments, la plupart des monuments actuels étant de plâtre ou de bois : adopté, 24 vendémiaire an III, V, 130-131.

Monuments hiéroglyphiques et astrologiques. — Proposition d'élever deux monuments de cette espèce sur les places de la Bastille et de la Révolution; ajournement indéfini, 3 août 1793, II, 228.

MONVEL, auteur dramatique et acteur du théâtre de la République. — Signe une pétition à la Législative contre la loi du 30 août 1792, 18 septembre 1792, I, 53. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts; élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-831 (ann. E). — Est l'orateur de la fête de la Raison célébrée à la ci-devant église Saint-Roch le 10 frimaire an II; extraits de son discours, III, 51 (ann. G). — Est rapporteur du Jury des arts, et le 20 pluviôse, lit son rapport à la C. N., 215 (note 2).

MORAL, administrateur du district de Montélimar. — Sa lettre à Villar, réclamant le rétablissement d'une union et correspondance relative aux observations météorologiques et aux essais de culture de plantes exotiques, est renvoyée à la C. des A., 19 thermidor an II, IV, 912.

MORARD, imprimeur à Vendôme. — Fait part au Comité du différend qui s'est élevé entre lui et l'imprimeur Saudry, pour savoir si l'an IV commence le 22 ou le 23 septembre : ordre du jour, motivé sur le décret du 5e complémentaire, 6 vendémiaire an IV, 723.

MORBIHAN. — Ce département est compris dans le décret du 8 pluviôse an II, III, 348, 350. — Il est l'un des trois auxquels s'applique l'arrêté de Guezno et Guermeur du 24 nivôse an III, V, 516. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'école centrale à Vannes, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 38 (et note 2). — Le Morbihan est placé dans l'arrondissement affecté à Bailleul, 20 germinal, 53. — Le 13 messidor, Doulcet annonce qu'une escadre anglaise a paru sur les côtes du Morbihan, 386.

MOREAU. Voir AMBOISE.

MOREAU. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur une pétition de lui, 23 floréal an II, IV, 424.

MOREAU, peintre. — Figure sur la liste des gens de lettres, savants, artistes, formée le 8 pluviôse an III, V, 450. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor : ajourné, VI, 432.

MOREAU (peut-être est-ce l'ancien membre de la C. des M.). — A choisi deux statues pour orner les portiques du Palais national : renvoyé à la C. des A., 22 ventôse an III, V, 594.

MOREAU, commandant le poste de la garde nocturne du Muséum des arts. — Continuera à toucher l'indemnité de 20 ᵗᵗ par nuit, ainsi que la solde du sergent, du caporal et de huit vétérans, 2ᵉ sans-culottide de l'an II, V, 57.

MOREAU, président du comité révolutionnaire du 4ᵉ arrondissement de Paris. — A dénoncé à la C. ex. les citoyens Lebrun, Langlier et Calendrin : le président du Comité écrira à Moreau, 16 nivôse an III, V, 394.

MOREAU, de Commune-Affranchie. — Son opuscule *Nouveau calendrier républicain pour indiquer l'ordre des fêtes et l'idée qu'on doit attacher à chacune d'elles* est renvoyé à Arbogast, 21 thermidor an II, IV, 920. — Moreau, entrepreneur de spectacles, demande l'autorisation d'ouvrir son théâtre patriotique à Commune-Affranchie : renvoyé à la C. ex., 29 thermidor, 946-947.

MOREAU (Marie-François), député de Saône-et-Loire à la Convention. — Nommé membre du C. des ponts-et-chaussées à sa création en janvier 1793, il est chargé, le 1ᵉʳ août, de rédiger pour ce Comité un rapport sur l'Ec. des ponts-et-chaussées, V, 628. — Est maintenu lorsque ce Comité devient, le 2 du 2ᵉ mois de l'an 2ᵉ, une simple section du C. d'agriculture, commerce, ponts-et-chaussées et navigation intérieure, 632. — Lors de la création du C. des travaux publics le 7 fructidor an II, en fait partie comme membre restant de l'ancien C. des ponts-et-chaussées, 651 (note 1). — Lui et Bouillerot sont nommés, le 28 fructidor an II, représentants délégués près l'École de Mars en remplacement de Pevssard et de Guyton, IV, 860 (note 1, *addenda*); V, 54 (note 2). — Le C. d'I. P. écrit à lui et à Bouillerot, 3ᵉ sans culottide, pour leur transmettre son arrêté concernant la cérémonie du transport du corps de Marat de l'enclos des Cordeliers au Palais national, 58 (note 4); texte de la lettre, 65-66. — Le 13 frimaire an III, dresse au camp des Sablons le rôle des instructeurs et autres membres du personnel de l'École de Mars, IV, 527 (note 3).

MOREAU l'aîné, peintre. — A obtenu un prix de 1.500 ᵗᵗ dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 262.

MOREAU le jeune, dessinateur et graveur, membre de l'Acad. de peinture et de sculpture. — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans cette Commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — Nommé commissaire par la C. des M. pour le récolement des effets déposés à la maison de Nesles, 13 ventôse an II, III, 529. — Est resté jusqu'au bout membre de la C. des M., et a assisté à sa dernière séance le 16 ventôse, 539 (ann. A). — Une note de lui invite le Comité à nommer Jollain à la place de membre du Conservatoire du Muséum des arts vacante par la démission de Vincent, 24 germinal an III, VI, 81. — Nommé professeur de dessin aux écoles centrales de Paris, germinal, 115 (note). — Sera invité à se réunir à quatre autres artistes pour un travail sur les costumes des fonctionnaires, 11 fructidor, 597. — Le C. des inspecteurs sera invité à déterminer l'indemnité qui doit lui être accordée pour les dessins qu'il a exécutés, 6ᵉ complémentaire, 711.

MOREAUX. — Nommé, le 16 ventôse an II, membre de la Commission des transports et convois militaires, créée le 14, IV, 60 (note 2), 69 (note 1). — Nommé, par le décret du 29 germinal, l'un des commissaires de la C. ex. des transports, postes et messageries, 200 (ann. D *bis*).

MOREL, artiste. — Se trouve compris dans la loi du 26 germinal : le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition, 16 brumaire an III, V, 201.

MOREL, graveur. Voir TARDIEU ET MOREL.

MORELET. — Recommandée, le 30 floréal an II, le peintre Prieur, au Louvre, comme instituteur de géométrie descriptive à l'Éc. centrale des travaux publics, V, 636.

MORELLET (L'abbé), de l'Académie française. — Comme directeur de la ci-devant Académie, supprimée par le décret du 8 août 1793, écrit à Romme, le 23 août et le 8 septembre; extrait de ses *Mémoires*, II, 326-328. — Adresse au Comité quelques cahiers de travail de l'Académie sur le Dictionnaire, qui manquaient, 21 pluviôse an II, III, 441 (et note 4); texte de sa lettre, 448 (ann. B). — Sera compris dans la

nouvelle liste de distribution de 300.000 ᵗᵗ accordées aux gens de lettres, etc., 14 nivôse an III, V, 392. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450. — Nommé professeur d'économie politique et législation aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note). — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor, dans la 1re classe, 432. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 1re classe, 591. — Ne figure pas sur la liste définitive décrétée le 18 fructidor, 627 (note 3).

MORFONTAINE (Château de). — L'inventaire du jardin de ce château qui appartenait au condamné Durney, est renvoyé à Grégoire, 9 fructidor an II, IV, 982.

MORGAN, sculpteur. — A obtenu un prix de 7.000 ᵗᵗ dans le concours pour la figure de la Liberté sur la place de la Révolution, décret du 14 fructidor an III, IV, 258.

MORIEUX, capitaine, commandant de l'école des Enfants de l'Armée à Liancourt. — Sa pétition est renvoyée à Grégoire, 23e jour du premier mois de l'an II, II, 622. — Le rapport sur cette pétition est transféré à Prunelle; Morieux demande et obtient un certificat constatant qu'il n'est à Paris que pour solliciter des fonds pour l'école de Liancourt, 27 du premier mois. 634. — Dans son rapport lu à la C. N. le 30 floréal an III, Plaichard fait son éloge : le projet de décret joint au rapport élève Morieux au grade de chef de bataillon et le conserve en qualité d'inspecteur, VI, 219, 221; le décret du 20 prairial lui confère cette double qualité, 271. — Un arrêté délimite les attributions de Morieux chargé de la tenue, des subsistances et objets d'économie domestique, 6 thermidor, 454.

MORIN. — Offre au Comité deux ouvrages, le *Mécanisme de la nature* et un *Calendrier perpétuel*, 13 ventôse an II, III, 536. — Le Comité prend connaissance des *Réflexions* de Morin sur l'existence de l'Être-suprême, sans rien statuer, 5 thermidor, IV, 848.

MORIN (Le général), ancien directeur du Conservatoire des arts et métiers. — A publié dans les *Annales du Conservatoire des arts et métiers*, t. VIII (1865), une *Note sur le Bureau de consultation des arts et métiers;* la liste des membres du B. de C. le 19 novembre 1791 et la liste des membres au 20 brumaire an IV sont empruntées, à cette *Note*, IV, 265 (note 1), 268. — Dans cette même *Note*, a publié une lettre de Lavoisier au B. de C., du 29 germinal an II, 381-382.

MORIN (Gabriel). — Auteur d'un travail manuscrit (3 août 1851) sur « les manuscrits de Rousseau conservés à la bibliothèque de l'Assemblée nationale »; il y a signalé la date de l'entrée du manuscrit des *Confessions*, remis par Thérèse Levasseur, à la C. N. le 5 vendémiaire an III, et qui se trouvent dans les papiers du C. d'I. P., à la bibliothèque du Corps législatif par autorisation du Conseil des Cinq-Cents (23 floréal an VI), VI, 937 (et note 2). — Cite une note du *Journal de Paris* (10 fructidor an VIII) sur le manuscrit remis par Rousseau à Condillac, 943 (et note 3). — Fait une hypothèse sur les destinées des manuscrits de Rousseau dont Lakanal s'est servi pour des extraits qu'il ne publia pas, 945.

MORISSON, serrurier. — Acomptes touchés par lui en prairial et fructidor an II, IV, 591, 592.

MORISSON (Charles-François-Gabriel), député de la Vendée à la Convention. — Le 14 pluviôse an II, à propos de Wandelaincourt fait observer qu'il existe deux décrets, l'un général, l'autre personnel à Wandelaincourt, demande le rapport du second décret, III, 415 (ann. A).

MORIZE, à Évreux. — Le 23 octobre 1793, envoie au C. de S. P. une *Légère esquisse des honneurs à rendre aux régiments ou bataillons qui feront quelque prise à l'ennemi;* Ce Comité renvoie ce mémoire, le 23 brumaire, au C. militaire, qui le 21 messidor le renvoie au C. d'I. P. : ce dernier prononce l'ajournement, 27 messidor an II, IV, 818 (et note 2).

MORIZOT, ancien jurisconsulte. — Figure sur la liste présentée par Villar le 28 messidor an III : ajourné, VI, 427.

MORLAIX. — Après examen des livres latins et italiens trouvés à bord des prises, venant de Morlaix, 28 ouvrages sont envoyés à la B. N.; les autres seront mis à la disposition de la C. des A., 10 messidor an III, VI, 377.

MORTAGNE. — Une lettre des administrateurs du district et une adresse de l'ingénieur sont renvoyées à la C. des A., 11 prairial an II, IV, 503. — Le Conseil général de la commune envoie le procès-verbal de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté, célébrée le 20 germinal : mention civique, 21 prairial, 612 (et note 4).

Mortagne (Hôtel de), rue de Charonne. — La collection de Vaucanson est formée dès 1775 dans cet hôtel, IV, 167.

MORTIER, inspecteur des études et président du Comité d'enseignement du collège du Mans. — Indication de ses fonctions pour l'année scolastique 1793, II, 617.

Morve. — Muller et Noel écrivent à la Société des Jacobins qu'ils ont trouvé un remède contre la morve; leur lettre est transmise au Comité, qui nomme Plaichard et Duhem rapporteur, 29 ventôse an II, III, 587.

MOSCICKI (Felix), Polonais. — Demande à être employé pour la traduction des discours, rapports et décrets de la C. N. : renvoyé au C. de S. P., 4 thermidor an III, VI, 44.

MOSELLE, département. — Ce département est compris dans le décret du 8 pluviôse an II, III, 348. — Une lettre de ce département, accompagnant un mémoire de l'archiviste de Metz sur l'usage à faire des vieux titres déposés dans les archives, est renvoyée à Prunelle et Lindet, 17 messidor, IV, 749. — Répétition de la mention contenue au procès-verbal du 17 messidor, 5 thermidor, 847. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Metz, V, 614; il est confirmé, par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Jard-Panvillier, 20 germinal, 53.

MOSSEL (La veuve). — La C. ex. est autorisée à lui payer 531 ᵗᵗ 10ˢ, somme à elle due par Petiot, sur les 2.000 ᵗᵗ accordées à celui-ci par le décret du 14 nivôse an III, 8 prairial an III, VI, 236.

MOSSY (Jean), imprimeur, à Marseille. — Réclame 5.002 ᵗᵗ 10ˢ pour l'impression du *Journal républicain*, en vertu d'un arrêté des représentants Pomme et Charbonnier, d'octobre 1793 : renvoyé au C. des finances, 19 floréal an III, VI, 173.

MOSTUÉJOLS (L'abbé de), émigré. — Son cabinet de physique, qui se trouve à Versailles, est réclamé par la Société populaire de Millau : le président du Comité écrira à cette Société, 5 thermidor an II, IV, 846 (note 4), 849.

MOTTEAU (Charles), ancien secrétaire de la mairie de Palaiseau. — A retrouvé l'acte de naissance de Joseph Bara, IV, 195 (note 2).

MOTTET, ancien employé de la Ferme générale. — Nommé, par décret du 25 septembre 1793, l'un des cinq reviseurs attachés à la Commission des ci-devant trois Compagnies de finances, III, 17 (ann. C).

MOUCHY, peintre, membre de l'Acad. de peinture. — Membre de l'ancienne C. des M. maintenu dans cette Commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8.

MOULIN (J.-B.), général de brigade. — Se tue à Cholet, pour n'être pas pris, le 21 pluviôse an II; la C. N. décrète, le 24, sur le rapport de Barère, qu'un tombeau lui sera élevé à Tiffange; la commune de Cholet réclame : sa pétition est renvoyée par le Comité à Th. Lindet, 1ᵉʳ germinal, IV, 5 (et note 3). — Barère fait décréter, le 9 floréal, qu'une colonne de marbre sera élevée dans le Panthéon pour recevoir les noms des républicains qui auront fait des actions héroïques, et que les noms de Moulin et de Haxo y seront gravés les premiers, 303 (note 2), 307-308 (ann. C). — Th. Lindet remet, pour être envoyée au C. de S. P., une pièce relative à Moulin, 13 floréal, 303.

MOULINIER. — Est l'auteur du plan d'un temple de la Raison à élever à Montpellier, communiqué à la C. N. par Boisset, et déposé au Comité, 13 pluviôse an II, III, 537, 540 (ann. B).

MOULINS. — [Voir aussi ALLIER]. — La Société populaire de Moulins, le 17 nivôse an II, dénonce au C. de S. P. l'arrestation de Lebeaupin à Besançon, et arrête qu'il sera fait une Adresse à ce Comité pour l'inviter à proposer le rapport du décret du 18 frimaire; texte de cette Adresse, III, 607-612 (ann. C); la Société populaire de Gray dénonce l'Adresse de Moulins au C. de S. P.; celui-ci, le 21 ventôse, renvoie les pièces au C. d'I. P., qui nomme Boutroue rapporteur, 29 ventôse, 596; Robespierre, aux Jacobins, le 23 prairial, fait allusion à l'Adresse de la Société populaire de Moulins, 612 (ann. C). — L'agent national du district envoie neuf inventions d'objets ayant rapport aux sciences et aux arts : renvoyé à la C. des A., 7 messidor, 696. — Dufour demande à être mis en réquisition pour le soin et la garde de tous les objets précieux de sculpture existant à Moulins, 30 fructidor, V, 52. — Une adresse de la municipalité sollicitant pour cette commune un établissement général d'éducation est renvoyée à la 1ʳᵉ section, 14 pluviôse, 459. — L'arrêté général du 28 ventôse place à Moulins l'école centrale de l'Allier, V, 613; il est confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2). — Le Comité arrête que Ossavi, chargé, par un arrêté du représentant du peuple, de la surveillance des dépôts scientifiques et littéraires de Moulins, sera assimilé, pour son traitement, aux professeurs d'école centrale, 24 fructidor, 659. — Le Comité, rapportant son arrêté du 24 fructidor, arrête que Dufour fils, artiste, qui a surveillé les dépôts scientifiques et littéraires de Moulins, sera assimilé, pour son traitement, aux professeurs des écoles centrales, 21 vendémiaire an IV, 770.

MOULON, de Toulouse. — A la demande de Baour-Lormian, le Comité invite le C. de S. G. à permettre à Moulon de rester à Paris tout le temps que Baour y demeurera, 4 messidor an III, VI, 318.

MOULTOU, de Genève, associé avec Du Peyrou et René de Girardin pour la première édition des œuvres de Rousseau. — Note de R. de Girardin sur les manuscrits de Rousseau, où il est question de Moultou, VI, 939. — Les Dialogues *Rousseau juge de Jean-Jacques* ont été publiés en 1782 dans l'édition Moultou d'après le manuscrit qui est aujourd'hui à la la bibliothèque de la Chambre des députés, 941-942.

MOUNIER, tailleur d'habits, détenu pendant sept mois. - Son innocence ayant été reconnue, demande d'être payé de ses honoraires comme vérificateur des habillements, place qui vient

d'être supprimée : renvoyé au C. de S. P., 4 brumaire an IV, VI, 877.

MOUNIER (Jean-Joseph), ancien constituant. — Conseiller d'État sous l'empire, il fut chargé en l'an XIII, avec Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély), de proposer au Sénat le retour momentané au calendrier grégorien, VI, 209.

MOUREAU (Agricol). — Procureur syndic de la commune d'Avignon, est un agent actif du parti de la Montagne; est accusé par Poultier, le 12 frimaire an II, d'avoir fourni de faux renseignements sur les troubles de Beaucaire, pour perdre des ennemis personnels, IV, 360. — Est emprisonné à Paris, et les Sociétés populaires du Vaucluse interviennent en sa faveur; fait écrire, par le journaliste Joseph Lavallée, un article racontant la mort de son neveu Agricol Viala (*Journal des hommes libres* du 16 pluviôse); écrit à Robespierre le 19 pluviôse, 361-363. — Mis en liberté, se présente le 6 floréal aux Jacobins pour les remercier de lui avoir accordé des défenseurs officieux, 363. — A une entrevue avec Robespierre, et lui narre la mort d'Agricol Viala; Robespierre, en reproduisant ce récit dans son rapport du 18 floréal, commet plusieurs inexactitudes, que Moureau relève dans une lettre; Robespierre corrige le passage de son rapport, 363-364, 343-344 (et notes). — Le 3 prairial, Moureau paraît devant la C. N. avec deux autres citoyens d'Avignon; il remercie l'assemblée d'avoir accordé les honneurs du Panthéon au jeune Viala, et demande les mêmes honneurs pour Lécuyer, 479 (note 4), 624-625. — Le 10 prairial, accompagne à la C. N. la famille du jeune Bara et une députation de la commune de Sceaux, 625. — Extrait d'une lettre de lui à Claude Payan, du 21 prairial, 365 (note 2). — Robespierre inscrit son nom sur une liste de patriotes ayant des talents, 365. — Courtois le dénonce dans son rapport du 16 nivôse an III, 364, 365. — Poultier, dans l'*Ami des lois*, dément le récit de Moureau sur la mort de Viala; un groupe d'Avignonnais écrit à la C. N. une lettre lue le 28 pluviôse an III, raitant de fable ridicule l'histoire de l'action le Viala, 364-365. — Le 4 messidor an III, dans un rapport à la C. N. sur les événements du 1er avril 1793 à Beaucaire, Courtois appelle Moureau « l'adorateur de Maximilien, l'oncle heureux du fabuleux héros de la Durance », etc., 365; VI, 320. — Moureau est élu membre du Conseil des Cinq-Cents en germinal an VII, mais envoie sa démission, IV, 365-366.

MOUREAU, femme VIALA (La citoyenne), sœur d'Agricol Moureau, mère d'Agricol Viala. — Voir VIALA-MOUREAU (La citoyenne).

MOUSNIER, l'un des exécuteurs testamentaires de Mably. — Voir MABLY.

MOUSSEAUX. Voir MONTCEAU.

MOUTARD. — L'un des deux inspecteurs des écoles de la section Chalier nommés en exécution de l'arrêté du corps municipal du 13 germinal, an II, V, 196.

MOUTARDIER, libraire à Paris, gendre de Froullé. — Voir FROULLÉ.

MOUTONNET. — Membre du Comité de surveillance de la section des Piques, appose avec Philippon les scellés dans l'appartement de Lavoisier, à Paris, en présence de Mme Lavoisier, le 27 frimaire an II; le 11 nivôse, lui et Philippon procèdent à la même opération à Fréchine, III, 233 (note 1). — Le 19 nivôse, Philippon et lui procèdent à la levée et réapposition des scellés dans l'appartement de Paris, pour extraire les objets appartenant à la C. des P. et M. et des papiers personnels, 234 (fin de la note de la p. 233), 240-242.

MOUY, gouverneur de Niort. — Charles IX le fait assassiner par Maurevel, et récompense son assassin : lettre de ce roi du 10 octobre 1569, III, 539, 541-543 (ann. D).

MOUY. — Une pièce envoyée par cette commune a été enregistrée au Comité sous le n° 3829, IV, 930 (note 2).

MOUZIN. — Un manuscrit adressé par lui au Comité est renvoyé à l'examen de Grégoire, 19 thermidor an II, IV, 909. — Sur la permission qu'il demande d'imprimer un ouvrage dont il est l'auteur, le Comité passe à l'ordre du jour motivé sur la liberté de la presse, 1er fructidor, 956-957.

MOUZON, ex-professeur de belles-lettres à l'École militaire de Clamecy. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de l'art de présenter ses idées avec ordre; de grammaire générale et de l'art d'écrire, à l'institut provisoire de Marat, IV, 632. — Une note de ce citoyen, qui voudrait être porté sur la liste des récompenses, est renvoyée à Villar, 23 messidor an III, VI, 404.

MOUZON, Ardennes. — Cette commune annonce à la C. N. qu'elle a célébré la fête du 20 prairial : le Comité prononce la mention civique, 27 messidor an II, IV, 813. — Le district envoie Ch.-Fr.-Aug. Lefèvre comme élève à l'É. de santé de Strasbourg : il est admis, 4 floréal an III, VI, 123. — Le Conseil général accuse l'instituteur Raoulx de n'avoir pas été exact à accoutumer ses élèves à la décade et à se conformer aux règlements relatifs aux congés : renvoyé à la C. ex., 22 prairial, 278.

MOUZON-MEUSE (nom révolutionnaire de Neufchâteau). — Christ Denis, chargé du triage des papiers des archives de ce district, annonce

qu'il a donné sa démission : renvoyé à la 2e section, 15 fructidor an III, VI, 618.

MOYAUX. — Voir AVROUIN.

MOYAMA. — Envoie une pétition enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 178 (suite de la note 3 de la p. 177).

MOYSSET (Jean), député du Gers à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer à son domicile pour y rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

MOZIN, du Calvados. — Demande qu'on s'occupe d'une pétition qu'il a présentée, relative à un télégraphe de nouvelle forme : renvoyé à la 2e section, 20 nivôse an III, V, 407.

MUHR (Louis). — Le Comité le nomme portier à l'É. de santé de Strasbourg, 4 floréal an III, VI, 123.

MULLER, président du Comité civil de la section de la Fontaine de Grenelle. — Apostille la pétition de deux instituteurs et deux institutrices, 15 octobre 1792, II, 84.

MULLER ET NEEF. — Écrivent à la Société des Jacobins qu'ils ont trouvé un remède contre la morve; les Jacobins envoient au Comité copie de leur lettre : renvoyé à Plaichard et Duhem, 29 ventôse an II, III, 597.

MULOT (L'abbé François-Valentin), ancien membre de la Législative. — Membre de l'ancienne Commission chargée d'inventorier le mobilier de la couronne, devient membre de la C. des M., 18 octobre 1792, I, 8. — Écrit une lettre au sujet d'une pétition des quakers relative à Chambord, 15 février 1793, 336. — Signe, comme secrétaire, la lettre de la C. des M. à la Convention du vingtième jour du premier mois de l'an II, II, 611. — Désigné, le 6 brumaire an II, pour rédiger un exposé des travaux de la C. des M. demandé par le C. d'I. P.; lit, le 29 brumaire et le 3 frimaire, son travail à la Commission qui en décide l'impression et qui, le 9 frimaire, nomme une députation pour aller le présenter au Comité, III, 70-71 (ann. A). — Le 15 frimaire fait au Comité un rapport sommaire sur les travaux de la C. des M., 67. — Sa lettre du 16 frimaire à Mathieu explique qu'un retard de l'imprimeur a empêché la C. des M. de présenter des exemplaires imprimés de son rapport, 139 (note 1). — Envoie à Mathieu, le 22 frimaire, des exemplaires imprimés de l'*Exposé succinct des travaux de la C. des M.*, 139 (note 1); texte de cette lettre, 144 (ann. A); analyse de l'*Exposé succinct*, 144-145. — Le C. de S.G. fait apposer, en nivôse, les scellés sur ses papiers; le C. d'I. P. demande au C. de S. G. de les faire lever; il remplace Mulot par Naigeon dans les fonctions de gardien du dépôt de la maison de Nesles, 25 nivôse, 283. — Après avoir cessé d'assister aux séances de la C. des M. depuis le 9 nivôse, il y reparaît à la dernière séance, le 16 ventôse, 539 (ann. A). — Se plaint qu'on ait enlevé beaucoup d'effets de la maison de Nesles avant le récolement et sans lui en donner décharge : renvoyé à la C. des A., 7 floréal, IV, 288. — Une lettre de lui est renvoyée à la C. des A., 11 prairial, 504. — Avise le Comité qu'il a remis le catalogue des tableaux du tyran et des bronzes du garde-meubles, que lui avait remis Reboul : le secrétaire prendra des informations sur ces pièces, 17 prairial, 545 (et note 5). — Plaichard annonce qu'il a retrouvé dans la bibliothèque les pièces mentionnées dans la lettre de Mulot. 19 prairial, 554-555. — Est conservateur du dépôt bibliographique des Enfants de la Patrie, 4 brumaire an III, V, 170. — Considérant que la ci-devant C. des M. avait demandé pour Mulot une indemnité de 600 ll en raison des travaux extraordinaires faits par lui, le C. d'I. P. arrête que la C. ex. fera payer cette somme à Mulot, 10 nivôse, 378. — Un membre propose de le porter sur la liste des gens de lettres qui ont droit à la munificence nationale, et expose ses titres : adopté; figure sur la liste formée dans la même séance, 6 pluviôse, 450. — Le 16 pluviôse, Mulot lit aux membres de la C. des M. une réponse au rapport de Mathieu, du 28 frimaire qu'il a rédigée : cette réponse est adoptée; une nouvelle lecture en est faite le 29 pluviôse : la réponse sera imprimée, 381-383. — Cholet de Jelphort et lui font hommage au Comité d'une traduction des Fables d'Esope, suivies des Fables de Lockmann : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 22 ventôse, 597. — La réponse rédigée par Mulot est intitulée *Compte rendu à la C. N. par la Commission supprimée des monuments, et servant de réponse au rapport du C. d'I. P.;* 20 exemplaires de ce *Compte*, remis au Comité, sont renvoyés le 27 ventôse à la C. des A., 588; extraits de cette brochure, 589-592 (ann. B). — Demande : 1° l'approbation du procès-verbal d'installation des conservateurs des dépôts des Capucines-Honoré, des Cordeliers et des Enfants de la Patrie; 2° l'autorisation à l'architecte Jollain pour les réparations à faire à la Pitié pour le gardien et pour Mulot : renvoyé, pour y faire droit, à la C. ex., 10 germinal, VI, 16. — Figure sur une liste de gens de lettres, etc., présentée au Comité par Villar le 30 messidor, dans la 2e classe, 432. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592.

MULOT (X.?). — Est gardien du dépôt bibliographique de Thorigny. 4 brumaire an III, V, 170.

Muscadins. — Des jeunes gens envahissent le 18 pluviôse an III, le théâtre de l'Ambigu-Comique, pour empêcher la représentation du *Concert de la rue Feydeau,* pièce où l'on raillait les Muscadins, V, 477. — Les souffrances de la disette de l'hiver de l'an III paraissent au peuple de Paris d'autant plus dures, qu'il voit les Muscadins et les agioteurs insulter à sa misère, 610.

MUSELIER, MUSELLIER, ou MUSELIÉ, volontaire du 4e bataillon du Doubs. — Voir FAURE, dit LA CAZADE.

Muséum (*Section du*), Paris. — Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

Muséum (*Société républicaine et populaire du*). — Cette Société consulte le Comité sur les livres élémentaires qu'il convient de mettre entre les mains des enfants pour les écoles primaires; le Comité arrête de s'en occuper incessamment, 25 brumaire an II, II, 824.

Muséum des antiques. — Dans un passage, rédigé par Barthélemy de Courçay, d'un mémoire sur la B. N. datant de germinal an II, est exprimé le vœu de la séparation du Cabinet des médailles du reste de la B. N., IV, 157. — Un mémoire rédigé dans les bureaux de la C. ex., probablement par Millin, entre brumaire et pluviôse an III, dit qu'il serait convenable de séparer la collection des antiques, médailles, etc. (dite cabinet des médailles), de la B. N.; on pourrait réunir les antiques, les pierres gravées et les médailles dans un seul Muséum, VI, 356. — Fourcroy lit au C. d'I. P. un rapport suivi d'un projet de décret sur l'établissement d'un Muséum des antiques : le Comité l'adopte et arrête qu'il sera présenté à la C. N., 16 ventôse, 576. — Fourcroy sera invité à se rendre à la séance du 22, pour y soumettre à une nouvelle discussion son projet d'un Muséum d'antiques, 20 ventôse, 590. — Le Comité charge Rabaut de présenter à la C. N. un projet de décret portant que les antiques de la B. N. seront disposés méthodiquement et offerts au public dans les salles de la B. N., par les soins de quatre conservateurs-professeurs, à nommer par le Comité; et que le Comité reste chargé de présenter à la C. N. un projetd' organisation d'un Muséum des antiques, 12 floréal, VI, 154-155. — Rabaut lit le rapport qui doit précéder le projet de décret pour l'organisation provisoire du Muséum des antiques : le Comité l'adopte, et arrête que Rabaut se concertera avec le C. des finances, 20 floréal, 191. — Le Comité approuve les amendements faits par Rabaut au projet, et arrête qu'il sera présenté à la C. N., 14 prairial, 257. — Le 20 prairial, Rabaut présente à la C. N. le projet de décret, qui institue seulement un conservateur-professeur et un conservateur-bibliothécaire, à la nomination du Comité : il est voté, 257 (note 1); texte du décret et du rapport, 259-262 (annexes). — Le Comité nomme André Barthélemy conservateur-bibliothécaire et Millin conservateur-professeur, 22 prairial, 277-278. — Levillain des Rivières demande la place de conservateur-bibliothécaire du Muséum des antiques : ordre du jour, 23 prairial, 283. — Le Conservatoire du Muséum des arts présente ses réclamations sur celles du Muséum des antiques relativement à un bouclier, un casque et une épée arrivés de Hollande : réuni à la 2e section; le Comité, après avoir entendu diverses observations sur la nécessité de réunir le Muséum des antiques au Muséum des arts, arrête que Fourcroy et Rabaut présenteront incessamment leurs rapports sur le Muséum des antiques et son placement au Louvre, et que la C. ex. se concertera avec le Conservatoire sur les moyens de parvenir à l'achèvement de la galerie du Muséum des arts, 12 messidor, 381. — Un mémoire du Conservatoire du Muséum des arts sur la jonction du Muséum des antiques à celui des arts est renvoyé à la C. ex., 14 messidor, 384-385. — Sur la demande des conservateurs du Muséum des antiques, la C. ex. fera transporter à la B. N. les objets d'antiquité qui sont au dépôt de la rue de Beaune, 20 messidor, 397. — Sur un rapport de la C. ex., le Comité l'autorise à faire faire à la B. N. les travaux nécessaires pour mettre les professeurs de ce Muséum en état d'ouvrir leurs cours, 24 messidor, 408. — Sur le rapport de la 2e section, le Comité arrête que l'armure arrivée de Hollande sera déposée au Muséum des antiques : la C. ex. est chargée de l'exécution, 20 messidor, 426. — Le Muséum des antiques ayant demandé au Muséum d'histoire naturelle divers échantillons de pierres gemmes et autres, le Comité autorise celui-ci à faire droit à la demande, 30 thermidor, 550-551. — Le Comité arrête que la C. ex. des relations extérieures sera invitée à charger les agents diplomatiques et consulaires de faire passer, pour le Muséum des antiques, les médailles antiques et modernes en cuivre ou en bronze qu'ils pourront se procurer 13 fructidor, 605. — Les conservateurs de ce Muséum réclament différentes fournitures, soufre, vermillon, balais, plumets, etc. : renvoyé à la C. ex., 19 fructidor, 640-641. — La C. ex. fera transporter à ce Muséum le cabinet des pierres gravées antiques et modernes de la reine Christine, arrivé de La Haye et qui est déposé au Conservatoire des machines, 23 vendémiaire an IV, 785.

Muséum des arts. — La première Commission du Muséum, nommée par Roland, touche en novembre et décembre 1792 des sommes prises sur les fonds du B. de C., I, 110. — La C. des M. proteste auprès du Comité au sujet d'un enlèvement de tableaux fait par ordre de Roland au dépôt des Petits-Augustins, aucune loi n'ayant encore prononcé sur l'établissement d'un Muséum; la question est renvoyée à Ferry et à Romme, 18 décembre 1792, 166.

David et Chénier nommés commissaires pour aller au Muséum, 5 février 1793, 311. — La Commission du Muséum invite le Comité à visiter ce grand recueil des monuments des arts, 8 février, 316. — Lettre du ministre de l'intérieur sollicitant l'ouverture du Muséum pour le 10 août, lue à la C. N. le 6 juillet : renvoi au Comité; autre lettre relative aux dépenses des commissaires du Muséum, lue le 8 juillet : renvoi au Comité, II, 152. — Sergent propose, le 25 juillet, que l'ouverture du Muséum soit fixée au 10 août, et que les œuvres d'art qui se trouvent dans les maisons royales et les maisons d'émigrés y soient transportées; un projet de décret, arrêté par le Comité le 26, est adopté par la C. N., le 27, 147, 153-154. — Un membre propose à la C. N., le 1er avril, de faire enlever des jardins et parcs nationaux les statues les plus précieuses, et de les déposer au Muséum : renvoi au Comité, 154. — Une coupe d'agate, qui a servi, le 10 avril 1793, au président de la C.N. et aux doyens des envoyés, à puiser l'eau de la fontaine de la Régénération, et une pierre taillée représentant deux mains unies, don de Brutus Dudevant, y sont déposées (décret du 16 août), 293, 294-295 (ann. B). Lebrun, membre de la C. des A., appelle l'attention du Comité sur la Commission du Muséum; Mathieu est chargé d'en proposer le renouvellement, et David est adjoint à Mathieu, 5 frimaire an II, III, 9. — David lit au Comité un projet de décret sur la Commission : ajourné; David se concertera avec Mathieu, 17 frimaire, 74. — Lettre de Paré relative au Muséum et à la prochaine exposition : David rapporteur, 19 frimaire, 89. — Le mausolée du connétable Anne de Montmorency y est transporté, à la suite d'une pétition de la commune d'Emile, reçue en frimaire, 135 (note 5). — David présente au Comité un rapport sur la suppression de la Commission du Muséum et son remplacement par un Conservatoire de douze membres : adopté, 27 frimaire, 167 (et note 3); le rapport est lu à la C. N. le 28 et Cambon en fait décréter l'impression et l'ajournement, pour que le C. des finances soit consulté, 167 (note 3), 186 (ann. B), 232 (note 2); texte du rapport et du projet de décret, 186-170. — David et Mathieu iront au C. des finances relativement au Conservatoire, 13 nivôse, 232. — Le Comité arrête que ceux qui formeront le Conservatoire du Muséum feront partie de la C. des A., 19 nivôse, 257. — Grégoire présente des observations sur le Muséum (à propos des poêles qui y ont été établis); Mathieu propose de nommer quatre membres chargés d'inspecter cet établissement; Arbogast pense que cette inspection ne doit pas être officielle; sont nommés : Thibaudeau, Boutroue, Grégoire et Prunelle, 21 nivôse, 266. — Le 27 nivôse, David lit à la C. N., un second rapport sur la création du Conservatoire du Muséum; le projet de décret est adopté : le Conservatoire est composé de dix membres : Fragonard, Bonvoisin, Lesueur et Picault pour la peinture; Dardel et Dupasquier pour la sculpture; David Le Roy et Delannoy pour l'architecture; Wicar et Varon pour les antiquités; texte du décret et du rapport, 266 (note 2), 273-277 (ann. C). — Grégoire et les autres commissaires nommés le 21 nivôse font leur rapport : l'hiver étant avancé, il n'y a pas de danger; mais pour l'année prochaine il faudra prendre quelques précautions, 11 pluviôse, 376. — Des membres du Conservatoire du Muséum demandent la nomination de trois commissaires pour assister à la prise en charge, par le Conservatoire, des objets commis à sa garde, et pour extraire les papiers relatifs au Muséum qui se trouvent sous les scellés apposés chez Pasquier : David, Mathieu et Prunelle sont nommés, 15 pluviôse, 393-394. — Le Conservatoire des arts, introduit au Comité, rend compte de ses travaux; il n'a pu procéder encore à des inventaires complets, 25 pluviôse, 400. — Les membres du Conservatoire viennent exposer qu'ils désireraient que leurs fonctions fussent exactement définies, et représentent que leurs occupations ne leur permettent pas de se livrer en même temps à celles de la C. des A., 27 pluviôse, 466. — Les artistes de Sèvres sont autorisés à déplacer du Muséum les bustes des grands hommes pour les exécuter en porcelaine, 1er ventôse, 477. — La C. des A. arrête, le 25 ventôse, que les objets déposés chez Daguerre et Lignereux seront répartis entre le Muséum des arts et celui d'histoire naturelle, 493 (note 1), 498 (ann. C). — Il est décrété, le 10 ventôse, que le C. de S. P. prendra des mesures pour empêcher l'exportation des objets qui peuvent enrichir le Muséum, 533 (ann. A). — Le ministre Paré engage le Comité à écrire au C. de S. G., pour faire lever les scellés chez Pasquier, 29 ventôse, 595. — Picault et Fragonard ont voulu enlever du dépôt des Petits-Augustins

divers tableaux pour les placer au Louvre: Lenoir s'y est opposé; le Comité arrête que le Conservatoire du Muséum est autorisé à extraire des dépôts les objets d'art qu'il jugera à propos d'y choisir. 1er germinal. IV. 1. — Varon et Wicar viennent demander l'extrait du procès-verbal qui autorise les membres du Conservatoire à prendre dans les dépôts les objets qu'ils auront choisis pour le Muséum, 11 germinal, 55. — Un membre du Conservatoire, admis à la séance du Comité, demande que les salles nécessaires au Muséum soient mises à sa disposition : le Comité arrête que le Conservatoire indiquera avec précision l'emplacement du local demandé, et présentera ses plans sur l'arrangement du Muséum, 29 germinal, 191; arrêté du Conservatoire, du 27 germinal, chargeant Lannoy et Varon de se rendre au Comité, 194 (ann. A). — Le Conservatoire a approuvé un projet d'arrêté sur la restauration des tableaux, présenté par Bouquier; celui-ci propose au Comité de le convertir en projet de décret : ajourné, 9 floréal, 290. — Sur la proposition de Bouquier, le Comité arrête que le Conservatoire fera un rapport général sur la restauration des tableaux et autres ouvrages gâtés ou mutilés; il approuve l'arrêté du Conservatoire présenté le 9, avec un amendement de Fourcroy, et désigne David et Bouquier pour surveiller l'exécution de cet arrêté, 13 floréal, 202-203. — Le 25 floréal. le Conservatoire ajourne à sa prochaine séance l'examen du projet de Bouquier d'ouvrir un concours pour la restauration des tableaux; le 27, il statue, conformément à l'amendement Fourcroy, que les concurrents auront les mêmes sommes de difficultés à vaincre, et il charge Picault de présenter une rédaction définitive; le 1er prairial, Picault demande quelques jours pour terminer son travail; le 3, il lit un travail sur les procédés de restauration : on l'invite à se borner à indiquer les dispositions du concours, et à se concerter avec Varon, chargé de la rédaction du rapport qui a été demandé au Conservatoire par l'arrêté du Comité du 29 germinal; le 7 prairial, le Conservatoire lève sa séance pour se rendre au Comité et faire lecture d'un rapport sur l'organisation définitive du Muséum (Varon), et d'un rapport sur le concours des restaurateurs de tableaux (Picault), 306-307 (ann. B). — Extraits du rapport de Varon, 480 (note 2), 482-485 (ann. C); le Comité nomme David et Bouquier rapporteurs chargés de s'occuper des questions insérées dans ce rapport, dont il arrête l'impression, 7 prairial, 480. — Le Comité prend un arrêté relatif au cabinet de Lebrun, afin de permettre d'acquérir, pour le complément du Muséum, des tableaux faisant partie de ce cabinet, 9 prairial, 488. — Sur la demande du Conservatoire, le Comité arrête qu'une bibliothèque sera établie au Muséum, et que le vœu de réunir à la grande galerie les salles de la ci-devant Académie de peinture et sculpture sera porté au C. de S. P., 15 prairial, 532. — Une lettre du Conservatoire annonce que la C. ex. l'a chargé d'effectuer le transport, du salon de la Liberté à la salle de Laocoon, des ouvrages envoyés pour les concours ouverts par le C. de S. P.; il consulte le C. d'I. P. sur une difficulté : renvoyé à la Commission du Conservatoire, 27 prairial, 639 (et note 5). — Un arrêté du Conservatoire relatif au cabinet de Lebrun ayant été communiqué au Comité, David et Bouquier sont invités à faire un rapport, 3 messidor, 679. — Un décret du 6 messidor, présenté par Bouquier, ordonne l'ouverture d'un concours pour la restauration des tableaux, statues, bas-reliefs, etc., formant la collection du Muséum national, 682 (note 6); texte du rapport de Bouquier et du décret, 687-690 (annexes). — Les Comités d'I. P. et de S. P. arrêtent, le 7 messidor, un règlement pour ce concours, qui s'ouvrira le 1er thermidor, 683 (fin de la note 6 de la p. 682); texte de ce règlement, 690-691. — Un décret du 9 messidor, voté sur la présentation de Bouquier, nomme les huit citoyens qui doivent, conjointement avec le Conservatoire, former le jury de restauration, 704 (note 4); texte du décret, 705 (note C). — Extraits des procès-verbaux des séances du Conservatoire des 9, 13, 19, 28 et 29 messidor et 1er thermidor, relatifs à ce concours, et en particulier au choix de tableaux à couper en morceaux, 692-693. — Sur la demande du Conservatoire, le Comité arrête qu'il lui sera remis 50 exemplaires du rapport de Varon du 7 prairial, 19 messidor, 758. — Le C. de S. P. prend, le 19 messidor, un arrêté (Barère) accordant au Muséum des arts de nouvelles salles au Louvre, invitant le Conservatoire à se concerter avec la C. ex. des travaux publics, et chargeant David, Granet et Fourcroy de surveiller l'exécution des mesures portées dans l'arrêté; et un second arrêté (Barère) autorisant le Conservatoire à faire enlever des salles des ci-devant Académies de peinture et architecture les tableaux, statues et bronzes qui s'y trouvent, II, 326; IV, 532 (note 1), 533-534. — Le Conservatoire du Muséum se présente au Comité, et donne lecture d'un rapport annonçant les mesures prises par les arrêtés du C. de S. P.; et d'un arrêté par lequel il désavoue toute démarche et toute intention contraires au respect dû à la C. N. et au C. d'I. P., à propos de dix lettres de ce dernier Comité qui lui ont été retournées sans avoir été ouvertes, 25 messidor,

770; texte du rapport et de l'arrêté du Conservatoire, 778-779 (ann. A). — Le C. de S. P. prend, le 29 messidor, un arrêté relatif aux salles mises à la disposition du Conservatoire, II, 326. — Le Conservatoire présente au Comité un plan de police pour le Muséum; le Comité adopte ce règlement avec quelques modifications, 7 thermidor, IV, 866 (et note 6); texte du règlement adopté, 869; texte du projet présenté par le Conservatoire, 870-871 (ann. A). — Extraits des procès-verbaux du Conservatoire des 11 et 14 thermidor relatifs au concours pour la restauration des tableaux, 693. — Un décret du 15 thermidor, rendu sur la proposition de Ch. Delacroix, annule le deuxième arrêté du C. de S. P. du 19 messidor, 534 (ann. A). — Le Comité arrête le renouvellement de tous les établissements faits par David et l'épuration du Conservatoire : il sera composé de sept membres : Regnault. Langlier. Picault. Dupasquier. De Wailly. Varon et Moitte; Fragonard, Bonvoisin, David Le Roy et Delannoy seront conservés dans la C. des A.; par conséquent Lesueur, Wicar et Dardel sont éliminés, 15 thermidor, 898-899; cet arrêté n'a pas de suite, sauf en ce qui concerne Lesueur et Wicar, 899 (note 1). — Le 17 thermidor, un membre propose qu'on soumette à un examen le civisme et la capacité des citoyens qui se présentent pour être admis au Conservatoire des arts : renvoyé à Bouquier, 902 (et note 2); Lesueur et Wicar adressent leur démission au Comité : elle est acceptée, 932; texte des deux lettres de démission, 905-906 (annexes); le Conservatoire présente la liste des membres qu'il propose, sur la demande de la C. ex., pour former le jury chargé de choisir les tableaux à exécuter aux Gobelins et à la Savonnerie, 903. — Dardel ne donne pas sa démission, et préside le 20 thermidor une séance extraordinaire du Conservatoire, qui y émet un vœu en sa faveur; le vœu est confirmé dans la séance ordinaire du 29, et il est décidé d'envoyer une députation au Comité, 900 (ann. A).

La députation se présente au Comité le 1er fructidor : sa demande est renvoyée à Bouquier, 901, 955. — Extrait du procès-verbal du Conservatoire du 3 fructidor, relatif à la restauration des Rubens du Luxembourg, et à la nécessité de fermer les yeux sur les signes de féodalité, 694. — A la séance du Conservatoire de la 3e sans-culottide, Lesueur et Wicar se présentent et se font délivrer copie certifiée de l'extrait de l'arrêté du Comité du 17 thermidor par lequel leur démission a été acceptée, 901. — Le Conservatoire demande l'acquisition des objets d'art offerts par Lebrun; il exprime le vœu que Dardel soit membre de la C. des A., le commandant de la garde du Muséum demande le payement de ce qui est dû aux gardiens pour le mois de messidor : renvoyé à Bouquier, 1er fructidor, 955. — On reproduit sur le bureau du Comité la liste des membres choisis par le Conservatoire du Muséum pour composer le jury des Gobelins : le Comité observe qu'il a déjà pris (le 29 thermidor) un arrêté à ce sujet, 7 fructidor, 971. — Averti que les ouvriers du Muséum en déplacent les tableaux, le Comité arrête que les commissaires du Muséum s'y transporteront pour s'assurer de ce que deviennent les monuments, 9 fructidor, 981. — Le Conservatoire du Muséum sera subordonné à la C. ex., 19 fructidor, V, 8. — Un extrait des délibérations du Comité, daté du 20 fructidor et signé Thibaudeau, communique au Conservatoire l'arrêté du 17 thermidor relatif à Lesueur et Wicar, IV, 901. — Le Conservatoire enregistre à son procès-verbal, le 21 fructidor, l'arrêté du Comité du 15 thermidor; mais il continue à siéger comme par le passé, 901. — La pétition des vétérans préposés à la garde du Muséum est renvoyée à la 2e section, 24 fructidor, 24. — La C. ex. fera payer incessamment à la garde du Muséum la solde qui lui est due, 1re sans-culottide, 55; arrêté relatif à cette solde, 2e sans-culottide, 57. — Les caisses contenant les tableaux envoyés de Belgique seront mises à la disposition du Conservatoire, 4e sans-culottide, 69 (et note 2), 74-75 (ann. D).

Le Comité approuve les mesures prises par le Conservatoire pour placer les tableaux arrivés de Belgique, 3 vendémiaire an III, 85; sur les observations du Conservatoire, charge Picault et Lebrun de réparer les tableaux de Rubens arrivés de Belgique, 6 vendémiaire, 89. — Le Conservatoire nommera deux de ses membres pour faire porter dans la salle du Lycée des arts, pour la séance publique, deux tableaux de Van Spaendinck, et les rapporter ensuite au Muséum, 8 vendémiaire, 102. — La demande du Conservatoire de 30 voies de bois pour le chauffage du Muséum est renvoyée à la C. ex., chargée d'y faire droit; le traitement des gardiens est porté à 1.200 ℔, et la C. ex. s'occupera de ce qui concerne leur logement, 12 vendémiaire, 110. — Par un nouvel arrêté, sur les observations du Conservatoire, le Comité porte le traitement des gardiens à 1.500 ℔, 18 vendémiaire, 123. — La C. des A. examinera s'il y a lieu de déposer au Muséum le modèle du *Veneur*, exécuté en verre filé par Le Rat, 22 vendémiaire, 125. — Les gardiens du Muséum exposent que d'autres gardiens ont obtenu une augmentation de traitement indépendamment des logements dont ils jouissent; ils sollicitent la même faveur :

renvoyé à la 2e section, 24 vendémiaire, 130. — Un membre se plaint de l'état du Muséum; des plaintes s'élèvent sur les prétentions exagérées d'un agent de la B. N. : la C. ex. fera un rapport, 6 brumaire, 176. — La C. ex. fera ouvrir les caisses de tableaux arrivées le soir même de Belgique et déposées au Muséum, 12 brumaire, 194. — La C. des A. est autorisée à faire transporter au Muséum des objets d'art, tableaux, etc., existant à Soissons, 6 frimaire, 254. — Foucon, sculpteur et Borelly, peintre, demandent deux places vacantes au Conservatoire : renvoyé à la 2e section, 28 frimaire, 331. — Le Conservatoire est autorisé à laisser aux gardiens la somme de 339 ll qu'ils ont reçue pour travaux extraordinaires faits en vendémiaire, sans la porter en déduction de leur traitement, 18 pluviôse, 470. — Le Comité prend un arrêté ordonnant à la C. ex. de présenter un aperçu des dépenses nécessaires pour mettre le reste de la galerie du Louvre en état de recevoir des tableaux, 26 ventôse, 607. — Un arrêté des Comités d'I. P. et des finances nomme un nouveau Conservatoire, composé de cinq membres (Robert, Fragonard. Vincent, Pajon, Picault) et d'un secrétaire (qui sera Foubert), 10 germinal (l'expédition de l'arrêté le date du 18 germinal), 18, 19 (note). — Une boîte couverte d'une feuille d'or, etc., envoyée de Maestricht, sera déposée au Muséum, 18 germinal, 48. — Pajon et Robert remercient pour leur nomination; deux notes, l'une de Moreau, l'autre anonyme, invitent le Comité à nommer Jollain à la place vacante par la démission de Vincent. 24 germinal, 81. — De Wailly, architecte, est nommé membre du Conservatoire en remplacement de Vincent. 26 germinal, 83; lecture de sa lettre de remerciement, 28 germinal, 92. — Sur le rapport de la C. des A., le Comité autorise le Conservatoire du Muséum à prêter au Lycée des arts un plâtre mutilé et un buste dégradé, 8 floréal, 146. — Le Comité arrête, au sujet des caisses arrivant des pays conquis, que les objets de peinture et sculpture seront placés au Musée du Louvre, 20 floréal, 189. — Une demande d'échange de tableaux d'Eustache Le Sueur contre des tableaux de maîtres italiens, présentée par Carletti, ministre de Toscane, est renvoyée au Conservatoire, 22 floréal, 194. — La C. ex. remet un nouveau rapport sur l'établissement d'un vaste atelier au Muséum pour remplacer celui dont l'administration de la B. N. prive les peintres, 26 floréal, 205. — Un arrêté des Comités de S. P., de S. G., des finances, et d'I. P., du 28 floréal ordonne que la Bourse de Paris s'ouvrira le 1er prairial, et la place au Louvre, dans les salles du rez-de-chaussée au-dessous de la galerie d'Apollon, etc. ; les tableaux et autres objets dépendant du Muséum seront transportés dans les salles ci-devant du grand conseil et de la prévôté de l'hôtel, 217, 226. — Après avoir pris connaissance d'un procès-verbal du Conservatoire transmis par Picault, le Comité arrête que les objets qui devaient partir le lendemain pour Fontainebleau resteront au Muséum, 28 floréal, 215. — Une députation du Conservatoire soumet au Comité des réclamations contre l'arrêté du 28 relatif à la Bourse : Fourcroy est chargé de présenter aux Comités réunis, au nom du Comité d'I. P., les moyens d'échange offerts par les conservateurs, 30 floréal, 225. — Une députation du Conservatoire remet au Comité un mémoire contenant des observations utiles : renvoyé à la 2e section, 14 prairial, 255. — Une pétition du graveur Laurent, qui propose de graver les tableaux du Muséum, est renvoyée à la 2e section, ainsi qu'une autre pétition d'artistes et des rapports de Le Brun et de Fragonard, 24 prairial, 287, 290 (note). — Sur le rapport de la 2e section, le Comité adopte la proposition de Laurent, et autorise la C. ex. à se concerter avec le Conservatoire du Muséum pour lui faciliter les moyens de faire dessiner les tableaux: le Comité souscrit pour 100 ex. de chaque gravure, 26 prairial 290; indications sur la publication de Laurent, d'après J. Renouvier, 290 (note). — La C. des A. nommera, parmi les membres du Conservatoire du Muséum, un commissaire pour s'aboucher avec le ministre de Toscane au sujet des tableaux de Le Sueur à échanger, 10 messidor, 377. — Le Conservatoire présente ses réclamations sur celles du Muséum des antiques relativement à un bouclier, un casque et une épée arrivés de Hollande : réuni à la 2e section; le Comité, après avoir entendu diverses observations sur la nécessité de réunir le Muséum des antiques au Muséum des arts, arrête que Fourcroy et Rabaut présentèrent incessament leur rapport sur le Muséum des antiques et son placement au Louvre, et que la C. ex. se concertera avec le Conservatoire sur les moyens de parvenir à l'achèvement de la galerie du Muséum, 12 messidor-381. — Un mémoire du Conservatoire sur la jonction du Muséum des antiques à celui des arts est renvoyé à la C. ex.; la C. des A. est autorisée à joindre un de ses membres au commissaire du Muséum pour s'aboucher avec le ministre de Toscane, 14 messidor, 384-385, 386. — La C. ex. remet un rapport sur les dépenses nécessaires pour mettre la galerie en état de recevoir des tableaux : renvoyé à la 2e section, 18 messidor, 390. — Les marins qui ont pris six tableaux flamands les ayant destinés au Muséum. Grégoire écrira

aux représentants à Brest et Lorient afin de savoir à qui s'adresser pour faire venir ces tableaux, 20 messidor, 399. — La C. ex. remet un rapport sur la demande d'augmentation de solde des vétérans : renvoyé à la 2e section, 24 messidor, 408. — Sur le rapport de la 2e section, le Comité arrête que l'armure arrivée de Hollande sera déposée au Muséum des antiques : la C. ex. est chargée de l'exécution, 28 messidor, 426. — Lebrun prévient le Comité que le lendemain il se fera une vente publique où seront compris trois tableaux qui manquent au Muséum; il propose de les faire acheter : renvoyé à la C. ex.; la C. ex. remet un rapport sur le traitement des gardiens, 2 thermidor, 443, 444. — La 2e section sur le rapport de la C. ex., propose de faire disposer provisoirement un quart ou un sixième de la galerie pour recevoir des tableaux : Creuzé (Pascal) est chargé de se concerter avec le C. des finances, 8 thermidor, 460. — Lebrun achète les trois tableaux dont il a été question au Comité le 2 thermidor; le 9, le Conservatoire est prévenu par une lettre de lui qu'un tableau de Gérard della Notte (Gérard Honthorst) et un tableau de Glauber et Lairesse ont été acquis et sont à sa disposition; détails communiqués par M. P. Leprieur sur ces tableaux, 492 (ann. B). — Le Comité passe à l'ordre du jour sur les plaintes faites par Pasquier contre un membre du Conservatoire, 12 thermidor, 484-485. — Le Comité ratifie l'achat fait par Lebrun et autorise le Conservatoire à payer le prix des trois tableaux, 14 thermidor, 487. — Le 21 thermidor, le Conservatoire est prévenu par une lettre de Lebrun que le troisième tableau (attribué par erreur à Ph. Coninck, mais qui est de Jan Fictoor) est à sa disposition; détails communiqués par M. P. Leprieur sur ce tableau, 493. — La C. des A. expose que les objets du château de Fontainebleau mis en réserve pour le Muséum seraient déjà parvenus à destination si les moyens de transport n'avaient fait défaut; à la suite d'une réclamation du Conservatoire du Muséum, le Comité arrête que Fourcroy se transportera au C. de S. P. pour faire approvisionner de bois à brûler ce Muséum, ainsi que les dépôts de la rue de Beaune et des Petits-Augustins, 24 thermidor, 523-524. — Le représentant Marin demande pour Paty, maître de dessin, et pour lui-même, la permission de copier au Muséum les chefs-d'œuvre des arts : renvoyé au Conservatoire avec invitation de faire droit, 2 fructidor, 560. — Duruisseau, graveur, et Nouvion, architecte, demandant une place dans le Salon pour l'Exposition qui doit s'ouvrir le 24 fructidor, sont renvoyés au Conservatoire du Muséum, 5 fructidor, 574. — Sur le rapport de la C. ex., le C. des inspecteurs sera invité à remettre à l'inspecteur des monuments nationaux les quatre croisées appartenant à la galerie du Muséum, qui se trouvent déposées dans le garde-meubles de la C. N., 16 fructidor, 620. — Un arrêté ayant été pris par le Conservatoire sur des plaintes adressées par Pasquier contre Picault, un mémoire de Creuzé-Labouche, *Réponse pour le citoyen Pasquier*, est remis au Comité et renvoyé à Portiez; la C. ex. remet un rapport sur une demande de Conservatoire, qui désire engager à son service le menuisier Romain Évrard : renvoyé à la 2e section, 19 fructidor, 64, 643. — Un membre ayant signalé le danger que fait courir au Muséum le voisinage du dépôt d'archives établi au Louvre, Portiez est chargé de se concerter avec le C. des décrets pour faire sortir du Louvre les dépôts de Chéret et de Mallet; il fera un rapport sur l'agrandissement de la galerie, et prendra des renseignements sur les tableaux exposés au Salon, en vue d'une proposition de secours à accorder aux artistes, 26 fructidor, 676. — Grégoire, ayant appris que le Conservatoire avait l'intention de céder à la Toscane, en échange d'une toile d'Andréa del Sarto, le beau tableau de Le Sueur représentant Saint-Gervais et Saint-Protais, projette de demander au Comité un arrêté qui lui renvoie l'affaire 759 (note 1), 762-763 (ann. A). — Hubert Robert invite le Comité à s'occuper de la proposition de Carletti pour l'échange de tableaux de Lesueur contre des tableaux de la galerie de Florence : mais, à la demande de Grégoire, la C. ex. est autorisée à se concerter sur cette affaire avec le Conservatoire, et fera un rapport, 2e complémentaire, 692-693.

Le Conservatoire, par une députation, invite le Comité à faire prendre connaissance des devis relatifs aux travaux à faire au Muséum; le Comité arrête que les autorités de Saint-Germain-en-Laye remettront au Muséum le tableau de Poussin dont elles ont refusé de se dessaisir; Fourcroy et Creuzé sont chargés de se concerter avec le C. des finances pour l'exécution d'un plancher à faire au Salon de l'Exposition, ce qui formerait deux salons; la C. ex. fera à la première séance le rapport dont elle est chargée sur l'échange de tableaux de Le Sueur, 6 vendémiaire an IV, 720-721.

Ginguené consulte des artistes : ceux-ci l'engagent à faire substituer au tableau de saint Gervais et saint Protais une Descente de croix, aussi de Le Sueur, 762-763 (ann. A). — Les membres du Conservatoire demandent une augmentation de traitement : renvoyé au C. de S. P., pour faire droit; sur le rapport de la C. ex., le Comité arrête que le premier objet d'échange avec la Toscane sera une Descente de croix; qu'ensuite on pourra proposer d'autres tableaux

de Le Sueur ou d'autres peintres; pour délibérer sur les choix, un jury de sept artistes est nommé, 18 vendémiaire, 758-759; lettre adressée par Ginguené, le 6 brumaire, au *Journal de Paris*, qui avait donné des renseignements inexacts sur l'échange à faire, 759 (note 1), 762-763 (ann. A). — Sur la pétition du Conservatoire, le Comité arrête que Rabaut-Pornier se concertera avec la section des dépenses pour faire mettre à la disposition du ministre de l'intérieur 386,000 ᵗᵗ pour la prolongation de la galerie du Muséum, 1ᵉʳ brumaire, 822. — Le Conservatoire présente une nouvelle demande semblable à celle qu'il a présentée pour l'achèvement de la grande galerie : renvoi aux mêmes commissaires; Bouillet continuera d'être attaché à la salle du Dépôt des antiques au Muséum, avec le traitement d'un gardien; les sept gardiens du Muséum recevront une indemnité de 3.500 ᵗᵗ, par égales portions, pour travaux extraordinaires pour le Jury des arts; le Muséum d'histoire naturelle devra se concerter avec le Muséum des arts au sujet d'une demande d'objets d'art qui se trouvent au dépôt de Nesles, 3 brumaire (soir), 859, 860-861.

Muséum d'histoire naturelle. — [Voir aussi *Jardin des Plantes.*] — Rapport de Lakanal, et décret sur le Jardin des Plantes et le cabinet d'histoire naturelle de Paris, donnant à cet établissement une nouvelle organisation et le nom de *Muséum d'histoire naturelle*, 10 juin 1793, I, 476 (n. 2), 481-486 (ann. D). — Des lettres de Garat, du 3 juillet, aux officiers du Jardin des Plantes et à Bernardin de Saint-Pierre, leur notifient le décret du 10 juin; réponse des officiers, 10 juillet, 486. — Les professeurs du Muséum se présentent au Comité, et lui demandent de nommer les deux commissaires qui, de concert avec ceux du Muséum, feront choix des livres propres à former la bibliothèque : Arbogast et Lanthenas nommés, 15 juin, 496. — Les professeurs consultent le Comité sur la validité de l'élection de Geoffroy : le Comité passe à l'ordre du jour, la question n'étant pas de sa compétence, 2 juillet, 524. — Les professeurs sont invités à soumettre leur règlement au Comité, 20 juillet, II, 87. — Grégoire nommé pour remplacer éventuellement Lanthenas dans la commission de la bibliothèque, 22 août, 334. — Garat écrit à Ameilhon et à Chamfort au sujet de cette bibliothèque; ils répondent le 23 et le 24 août, 334 (n. 3). — Un membre du Comité (Grégoire probablement) parle d'un journal d'histoire naturelle que pourrait publier le Muséum; le Comité discute un projet de règlement présenté par les professeurs, 9 septembre, 375, 376. — Suite et fin de la discussion de règlement; le Comité pense que les professeurs doivent être égaux en émoluments; il nomme un de ses membres, Lakanal, pour assister tous les quinze jours à l'assemblée des professeurs; il sera demandé deux copies du règlement et celui-ci sera signé individuellement par tous les membres du Comité; sur la proposition de Fourcroy, le Comité arrête un projet de décret mettant une somme annuelle de 6.000 ᵗᵗ à la disposition du Muséum pour la continuation de la collection de plantes et d'animaux peints (ce décret est voté par la C. N. le 11 septembre), 10 septembre 390-392. — Le Comité adopte une lettre écrite par le président pour annoncer l'approbation du règlement, 21 septembre, 453. Les professeurs du Muséum proposent des changements au règlement nécessités par le nouveau calendrier : le Comité les adopte, 11 brumaire an II, 729; lettre des professeurs du troisième jour du deuxième mois, signée par Daubenton et Desfontaines, 731-732 (ann. B). — Barère et Prunelle sont nommés commissaires pour aller au Muséum et y conférer sur l'utilité d'y faire conserver plusieurs animaux vivants, 21 brumaire, 794. — Des animaux qu'on montrait dans les foires ou sur les places sont, à la suite d'un réquisitoire de Chaumette du 2 du second mois, amenés au Muséum le 14 brumaire et les jours suivants; une lettre de Desfontaines, du 16 brumaire, prévient le Comité et demande ce qu'il faut faire; analyse du réquisitoire de Chaumette, texte de la lettre de Desfontaines et du procès-verbal de saisie des animaux, 816-818 (ann. A). — La lett e de Desfontaines, lue au Comité le 23 brumaire, est renvoyée à Basire et Prunelle, déjà nommés commissaires pour faire un rapport sur les animaux curieux à donner au Muséum, 814. — Une autre lettre des professeurs, du 20 brumaire, demande si la place d'architecte du Muséum est supprimée; le Comité passe à l'ordre du jour; la lettre demande en outre une horloge d'un des établissements supprimés : le Comité approuve, 23 brumaire, 815-816 (et n. 1 de la p. 816). — Le Muséum consulte le Comité sur l'exécution de l'article du règlement qui prescrit une séance publique : le Comité arrête que le Muséum est autorisé à suspendre cette séance, 27 brumaire, 837. — La C. des A. fait transporter au Muséum deux valves de *Chama gigus*, qui servaient de bénitiers à l'église Saint-Sulpice; rapport de Lamarck le 10 frimaire, III, 88 (n. 3) — Romme nommé commissaire pour l'emplacement de la ménagerie en remplacement de Barère, 19 frimaire, 89. — Un arrêté du C. de S. P., du 26 frimaire, relatif à la mission de Dombey, prescrit à ce savant, correspondant du Muséum, de procurer l'envoi en France d'arbres, de plantes et de graines, 137 (annexes). Couturier offre les animaux de la ménagerie de Versailles; le Comité autorise le Muséum à les accepter, 17 nivôse, 246. — Dufresne écrit au

Comité au sujet des treillages de fer qui peuvent être utiles à la construction d'une ménagerie : Arbogast, rapporteur, 25 nivôse, 285. — Les professeurs du Muséum demandent l'établissement d'une ménagerie : Fourcroy nommé rapporteur, 3 pluviôse, 315; texte du projet pour l'établissement d'une ménagerie renvoyé à Fourcroy, 319-320 (ann. B). — La C. des A. arrête, le 5 pluviôse, que Richard apposera les scellés sur des grilles placées à la maison Maupeou, et que le Comité sera invité à considérer si cet objet ne serait pas utile pour la ménagerie à former; elle arrête, le 10, d'écrire au C. de S. P. pour demander l'autorisation de faire transporter à Paris les grillages de la ménagerie de Versailles, 13 pluviôse, 290 (ann. D). — Les professeurs du Muséum seront engagés à procurer une place à Laurent, 13 pluviôse, 389. — Sur la proposition de Grégoire, Guyton et Boutroue sont nommés commissaires pour fraterniser avec les professeurs du Muséum, 15 pluviôse, 391. — Mathieu, au nom de la C. des A., dépose le catalogue des plantes du Muséum : la C. N. en sera informée, 17 pluviôse, 413. — A l'assemblée des professeurs du 21 ventôse, on lit une lettre du ministre Paré, demandant un emploi pour Olivier-Marat, de Genève, qui a découvert un procédé pour la préparation des araignées, IV, 443. — La C. des A. arrête le 25 ventôse, que les objets déposés chez Daguerre et Lignereux seront répartis entre le Muséum des arts et celui d'histoire naturelle, 493 (n. 1), 498 (ann. C). — Une proposition de Veuzel, qui annonce une façon de fleurs artificielles, est renvoyée aux botanistes du Jardin des plantes : Plaichard est rapporteur, 15 ventôse, 548. — Le décret du 16 germinal sur la pépinière du Roule ordonne, à l'article 4, l'annexion d'un terrain au Muséum, 53. — On renvoie au Muséum une lettre de Pinson, 17 germinal, IV, 96; fait connaître son opinion sur cette lettre : renvoyé à la C. des A., 7 floréal, 283. — Le C. de S. P. ayant invité le C. d'I. P. à l'instruire si le décret du 10 juin 1793 est complètement exécuté, Arbogast est chargé de prendre les renseignements nécessaires, 17 floréal, 422. — Arbogast fait le rapport qu'avait demandé le C. de S. P. sur l'organisation des cours établis au Jardin des plantes : le président écrira que cette organisation est exécutée; Coupé est nommé pour surveiller les cours, 21 floréal, 398, 399; déduits sur les cours qui ne furent pas faits en l'an II, 393 (n. 5).

Pièces relatives aux dépenses du Muséum : 1° Devis de la dépense du Muséum depuis le 12 ventôse jusqu'au 30 ventôse de l'an II (culture du jardin, service des galeries, service des bestiaux, gages des cornacs et garçons de service, gages des garde-bosquets et portiers; gages des employés, gages des officiers et correspondants; appointements des professeurs) : daté du 1er germinal an II, et signé de Daubenton, directeur, et Desfontaines, secrétaire, 402-407 (ann. A); 2° Rapport au ministre, 3 germinal, 408-409,: 3° Lettre du ministre à Daubenton, 409; 4° Mandat de la somme de 21.944 ℔ 10 s. 9 d. pour le trimestre allant du 12 nivôse au 1er germinal, 3 germinal an II, 409. — Fourcroy est chargé d'exposer au C. de S. P. les besoins du Muséum, et de réclamer pour la ménagerie un emplacement convenable; la demande, faite par les professeurs, d'une horloge de Lepaute placée dans un local voisin du siège de la section des Marchés, est renvoyée à la C. des A., 21 floréal, 399. — L'arrêté sur l'horloge de Lepaute reçoit une rédaction plus précise; une demande du Muséum (relative probablement à la garde du jardin) est renvoyée au C. de S. P.; Fourcroy et Prunelle invités à rendre compte de l'état de leur travail sur la ménagerie, 25 floréal, 428, 430, 431. — Fourcroy, après avoir rendu compte des besoins du Muséum, et de ce qui concerne son agrandissement et son embellissement, est chargé de faire un rapport à la C. N. (n'a pas été fait); un membre propose de faire transporter au Muséum la serre du jardin de Monceau : arrêté que Fourcroy mentionnera cette proposition dans son rapport, 27 floréal, 436, 438. — Texte de deux arrêtés du C. de S. P. du 27 floréal (Barère), le premier ordonnant à l'architecte Molinos, en exécution du décret du 16 germinal, d'examiner quels sont les terrains qui pourraient être réunis au Muséum; le second ordonnant à la C. ex. des travaux publics de faire arranger provisoirement quelques loges pour les animaux; d'un arrêté du 28 (Barère), ordonnant aux professeurs du Muséum de se concerter avec le C. des A. pour réunir dans un dépôt les objets relatifs à l'histoire naturelle; d'un arrêté du 30 (Barère), portant qu'une compagnie d'invalides gardera au Muséum les monuments des arts et de l'instruction publique, 436 (n. 1), 440-441 (ann. A).

Le 30 floréal, le C. des A. arrête que Buache examinera deux globes ayant appartenu à Anisson-Dupéron, pour voir s'ils sont dignes d'être placés à la bibliothèque du Muséum; le 5 prairial, le C. des A. arrête que ces globes seront transportés au Muséum, ainsi qu'un globe de 8 pieds entrepris par Bergevin, 680-681 (ann. B). — Le secrétaire du Muséum fait passer une lettre de Girard, transmise par la C. ex. : renvoyé à Coupé, 11 prairial, 506 (n. 3). — Arrêté du C. de S. P. (Couthon), du 17 prairial, créant deux places de naturalistes conservateurs à 3.000 ℔ de traitement, et nommant Gauthier à une de ces places, 441-442. — Arrêté du C. de S. P., du 20 prairial, expliquant celui du 17: au lieu des deux naturalistes conservateurs, il y aura trois aide-

naturalistes à 2.400 ᵗᵗ de traitement : Gauthier sera l'un d'eux, les professeurs présenteront les deux autres; arrêté du 29 prairial (Couthon), portant à 3.000 ᵗᵗ le traitement des aide-naturalistes, 442. — Valenciennes, aide-naturaliste pour le règne végétal, à 1.000 ᵗᵗ, est présenté comme aide-naturaliste pour la minéralogie à 2.400 ᵗᵗ, le 1ᵉʳ messidor; Dufresne est présenté comme aide-naturaliste pour les oiseaux et quadrupèdes, le 4 messidor; ces nominations sont confirmées, 443. — Le Comité prend un arrêté pour permettre aux élèves de botanique du Muséum d'acquérir les *Démonstrations élémentaires de botanique* de Claret de la Tourette, édition de Gilibert, 5 messidor, 685-686; nouvelle rédaction de cet arrêté, 20 fructidor, V, 10. — Le 30 messidor, la C. des A. arrête que ce sont les globes de Coronelli, et non ceux d'Anisson-Duperron, qui seront transportés au Muséum IV, 681. — La pétition de Girard, qui, se proposant de se rendre dans l'Amérique sptentrionale, offre de correspondre avec le Muséum, est renvoyée au C. de S. P., 13 messidor, 723-724. — Coupé consultera Daubenton pour savoir si le Muséum est déjà muni des minéraux que renferme la collection de Mailly, 19 thermidor, 912. — Lonzardi, au nom des propriétaires des animaux conduits au Muséum, s'étant plaint de la lenteur apportée au payement de ces animaux, cette réclamation est renvoyée à Coupé, 25 thermidor, 932, puis au C. de S. P., 27 thermidor, 939. — A l'assemblée des professeurs du 14 fructidor, Daubenton donne des explications sur les cours faits en l'an II : quatre n'ont pas été faits, ceux de Thouin, de Faujas, de Fourcroy et de Brongniart, 398 (n. 5). — Le Muséum sera subordonné à la C. ex., 19 fructidor, V, 8. — Les commissaires du Muséum présentent deux mémoires : renvoyé à la 2ᵉ section, 22 fructidor, 20. — Sur la demande faite par les professeurs, la C. ex. de l'I. P. se concertera avec celle des travaux publics pour faire l'estimation du local et des bâtiments de Leger; le rapport de Thouin et Desfontaines sur les orangers de Versailles est renvoyé à la C. ex., 26 fructidor, 31.

L'herbier de Dombey sera remis au Muséum après que l'Héritier aura terminé la description des plantes qu'il contient, 12 vendémiaire an III, 111. — Le commissaire des travaux publics vient rendre compte au Comité du travail de l'architecte Molinos sur l'agrandissement du Muséum : renvoyé à la 2ᵉ section, 26 vendémiaire, 136. — Une lettre de l'assemblée des professeurs, datée du 24, est renvoyée à la 2ᵉ section, 28 vendémiaire, 139. — Thibaudeau ayant soumis au Comité les plans et estimations des terrains à réunir au Muséum, le plan d'agrandissement est adopté, et Thibaudeau se concertera avec le C. des finances; il soumet aussi le devis des dépenses courantes présenté par les professeurs, et le Comité arrête qu'en attendant que la C. N. décrète les fonds nécessaires, la C. ex. fera payer 20.000 ᵗᵗ au directeur. Les commissaires de la C. des A. qui feront le triage des objets destinés à l'Agence des mines conserveront pour le Muséum les objets uniques ou nécessaires au complément de ses collections. — Quand l'inventaire du laboratoire de Lavoisier, dont est chargé Leblanc, sera terminé, le Muséum, la C. ex. des travaux publics, et l'Agence des mines se concerteront sur la division la plus utile, 14 brumaire, 197-198. — La C. des A. est autorisée à délivrer au directeur du Muséum, pour la bibliothèque de l'établissement, des livres arrivés de Belgique, 18 brumaire, 207. — Deux palmiers provenant des serres de Brunoy et vendus à Lemoine seront cédés par lui au Muséum, 8 frimaire, 257. — Thibaudeau lit au Comité un rapport et deux projets de décret pour l'agrandissement du Muséum et l'augmentation des traitements des professeurs : le Comité les adopte, et arrête qu'il y aura un bibliothécaire et un sous-bibliothécaire attachés à l'établissement, 14 frimaire, 274. — Le 21 frimaire, Thibaudeau lit à la C. N. son rapport sur le Muséum : il traite les questions des nouveaux terrains à acquérir, de l'installation de la ménagerie, de l'établissement d'un troisième professeur de zoologie, des traitements des professeurs à porter à 5.000 ᵗᵗ, etc.; la C. N., après un débat où parlent Treilhard, Thibault, Ch. Delacroix, Clauzel, Grégoire, Boissy, vote trois décrets, le premier ordonnant l'acquisition des nouveaux terrains, le second portant les traitements des professeurs à 5.000 ᵗᵗ et accordant en outre 43.443 ᵗᵗ pour dépenses arriérées ou extraordinaires, le troisième portant qu'il y aura un troisième professeur de zoologie; extraits du rapport et texte des trois décrets, 275-281 (ann. A). — Fourcroy demande de faire terminer par une tenture le travail de l'amphithéâtre, afin d'y rendre la voix plus claire : renvoyé à la 2ᵉ section; le Comité arrête que le cours de l'École normale s'ouvrira provisoirement dans cet amphithéâtre, 28 frimaire, 330. — La note accompagnant les feuilles décadaires de la C. ex. pour la première décade de nivôse annonce que le local provisoire pour l'Éc. normale, au Muséum, est prêt, 357 (ann. A). — Les états relatifs aux dépenses arriérées, extraordinaires, et courantes, seront transmis à la C. ex. et à la Trésorerie, deux projets de lettres présentés par Thibaudeau, relatifs à l'estimation des propriétés qui doivent être annexées au Muséum, et à la formation d'une compagnie d'invalides, sont adoptés, 12 nivôse, 388. — Sur le rapport de la C. des A., arrêté que la cuve en marbre de la Halle aux draps sera

transportée au Muséum, 12 pluviôse, 457. — La nomination de Deleuze comme aide-naturaliste pour la médecine est enregistrée le 14 pluviôse, IV, 443. — Richard demande la place de professeur de zoologie (créée par le décret du 21 frimaire) : ordre du jour, la nomination appartenant aux professeurs du Muséum, 26 pluviôse, V, 493. — Verniquet invite le Comité à prononcer sur l'indemnité qui lui est due à raison de l'abandon des objets adhérents au domicile qu'il occupe au Muséum national des plantes et qu'on le force à quitter : renvoyé à la 2e section, 4 ventôse, 513. — La C. des A. est autorisée à remettre au Muséum cinq ouvrages dont la note est jointe, et, de plus, l'ouvrage de Martyn sur les coquilles de la mer du Sud; la collection de bois de Cayenne de Bourgon sera transférée au Muséum par les soins de la C. des A., 6 ventôse, 534-535, 535-536. — Un flacon de baume de la Mecque, provenant de Choiseul-Gouffier, est déposé au Muséum, 18 ventôse, 585. — Un rapport de la C. ex. sur les dépenses d'entretien du Muséum est renvoyé à la 2e section, 24 ventôse, 602. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur un rapport de la C. des A., qui l'invitait à accueillir l'offre faite par Gruel de sa collection pour le Muséum, 26 ventôse, 607. — Le Comité autorise le dépôt de la rue Marc à délivrer à la bibliothèque du Muséum 47 ouvrages détaillés dans une note, le visa de Van Praet ayant constaté que ces ouvrages se trouvent à la B. N., 28 ventôse, 612. — Le Muséum fournira à l'École centrale des travaux publics les échantillons de minéraux nécessaires aux démonstrations, 6 germinal, VI, 1. — Le directeur du Muséum annonce que Thouin et Faujas expédient à Paris le cabinet du stathouder, ainsi que deux éléphants, etc., 8 germinal, 12. — Les professeurs du Muséum, admis, demandent pour eux l'application de la loi du 4 pluviôse : renvoyé à la 2e section; ils demandent aussi une modification dans la distribution intérieure des chapitres des dépenses annuelles : Massieu et Curée se concerteront avec le C. des finances; ils appellent l'attention sur les résultats qu'aurait la restitution des biens des condamnés injustement, etc. : les mêmes commissaires se concerteront avec le C. des finances, 18 germinal, 44. — Le Muséum est mentionné dans l'*Aperçu des dépenses* présenté par Lakanal au Comité le 21 germinal, 67. — Les commissaires des Écoles de santé se concerteront avec le C. d'agriculture au sujet de pièces d'histoire naturelle, inutiles à l'enseignement vétérinaire, qui se trouvent à l'École d'Alfort; ils inviteront le Muséum à faire droit à la demande de graines, etc., pour le Jardin des plantes de Montpellier, adressée par Gouan, 22 germinal, 70, 71. La modification demandée dans la distribution intérieure des chapitres des dépenses est approuvée par les Comités d'I. P. et des finances, 26 germinal, 83-84. — Le Muséum mettra à la disposition de la C. ex. des travaux publics, pour la collection de minéralogie de l'Éc. centrale, les objets détaillés dans deux catalogues joints à l'arrêté; les caisses contenant ces objets seront transportées à la Maison des travaux publics, 30 germinal, 107. — Après avoir entendu les observations de Jussieu, le Comité suspend l'exécution de son arrêté du 30 germinal, 6 floréal, 129. — Sur une lettre de Thouin communiquée par la Revellière, le Comité charge Massieu de se transporter immédiatement au C. de S. P. afin de l'inviter à prendre de promptes mesures pour faire venir les objets annoncés, et notamment les cornacs attachés aux éléphants; ayant obéi, Massieu annonce que le C. de S. P. a pris les mesures nécessaires; le Comité lève la suspension de son arrêté du 30 germinal, 10 floréal, 150-151. — Les professeurs réclament de nouveau l'application de la loi du 4 pluviôse : Villar et Fourcroy appuieront cette demande auprès du C. des finances; Lalande et Fourcroy iront examiner les travaux à faire pour recevoir le cabinet de stathouder, 14 floréal, 164. — Le Comité arrête, au sujet des caisses arrivant des pays conquis, que les objets d'histoire naturelle seront placés au Musée du même nom, 20 floréal, 189. — La C. des A. est autorisée à remettre à la bibliothèque du Muséum divers ouvrages provenant de Cologne, compris dans deux états visés par Van Praet, 24 floréal, 198. — Sur la demande du Muséum, le Comité arrête qu'il sera procédé au plus tôt à l'élargissement de la galerie étroite, etc.; la C. ex. demeure chargée de l'exécution, 28 floréal, 215. — Les professeurs demandent au Comité l'autorisation d'acheter un palmier marin provenant de la vente Joubert : ordre du jour, 8 prairial, 234. — Jussieu, directeur, invite le Comité à prendre une décision sur deux chameaux qui sont chez le prince de Ligne, près de Bruxelles : la C. ex. se concertera avec la C. ex.* du mouvement des armées de terre pour les faire venir; Fourcroy et Lalande feront une démarche auprès du C. des finances pour faire approuver les travaux à exécuter dans les galeries : Vaudelaincourt se concertera avec le C. des finances pour que le grand magasin de la maison Leger soit réuni au Muséum, afin de recevoir le cabinet du stathouder, 18 prairial, 265. — Sur le rapport de la C. ex., les professeurs sont autorisés à faire procéder à la préparation et à la monture des oiseaux de la collection Richard; les frais seront pris sur la somme assignée par le décret du 16 février 1793, 23 prairial, 282. — Wandelaincourt rend compte de sa mission relative à la maison Leger; le Comité adopte un arrêté pris par le C. des

finances, autorisant la C. ex. des travaux publics à payer à Leger 532.264 ᴴ 2 s. 5 d. pour prix de ses bâtiments et terrains réunis au Muséum; les professeurs du Muséum dénoncent au Comité un vol commis dans les galeries, et demandent une force suffisante, qui prendrait ses consignes du directeur, 24 prairial, 285-286. — Jussieu demande au Comité de prendre, avec le C. des finances, les mesures les plus promptes pour que le Muséum entre en jouissance de la maison Leger, afin d'y loger le contenu de 40 caisses arrivées de Hollande : Wandelaincourt et Bordes se concerteront avec le C. des finances, 2 messidor, 313, 314 (et note). — Un arrêté est adopté par les Comités des finances et d'I. P., ordonnant que la partie de la maison Léger appelée le Magasin servira de dépôt pour les objets d'histoire naturelle envoyés de toutes parts, et que les autres bâtiments seront employés pour l'administration et les logements de professeurs et employés, 4 messidor, 318-319. — Les professeurs doivent au Comité des détails sur les envois arrivés de Hollande, et demandent que deux commissaires en prennent connaissance : Plaichard et Grégoire sont nommés : les professeurs s'occuperont de publier un journal, et de donner une description des objets réunis au Muséum : Fourcroy se concertera avec eux; Grégoire leur communiquera le résultat de sa correspondance relative aux jardins d'horticulture; sur la demande de Ginguené, la C. ex. est autorisée à charger Molinos de présenter un devis des travaux à faire à la galerie supérieure et à se concerter ensuite avec la C. ex. des travaux publics, 8 messidor, 343-344, 348. — Arrêté que l'exemplaire de Valentyn, petit papier, sera déposé au Muséum, 10 messidor, 377. — Ceux des manuscrits de G. Forster qui traitent de l'histoire naturelle seront envoyés aux professeurs du Muséum pour être examinés, 23 messidor, 404. — Une proposition des professeurs est ajournée jusqu'à l'organisation de l'Institut national, 26 messidor, 413. — La C. ex. est chargée de faire préparer les loges qui doivent recevoir les animaux rares envoyés de Hollande; Fourcroy se concertera avec le C. des finances sur les pensions à faire à Thompson et à ses agents, ou à leurs veuves, en cas de maladie ou de mort, 28 messidor, 428. — Une lettre de Macé, qui demande à être secondé par la C. N. dans le propos de pénétrer à Madagascar, est renvoyée par le Comité au Muséum en messidor, IV, 508. — Badier demande que sa collection de crabes, dont il offre de se désaisir, soit examinée et évaluée par les professeurs du Muséum, 8 thermidor, VI, 458. — Une attestation des professeurs en faveur de Deudon est transmise au C. de législation, 12 thermidor, 484. — Plaichard et Barailon inviteront le Muséum à envoyer les graines nécessaires au Jardin de l'É. de santé de Montpellier, 14 thermidor, 487. — Un arrêté des Comités des finances et d'I. P. autorise la C. ex. des travaux publics à payer à Cagnon 674.461 ᴴ, prix des bâtiments et terrains lui appartenant, qui ont été réunis au Muséum; Jussieu communique au Comité une demande adressée par le Muséum au C. des finances pour la prompte réunion à cet établissement du bâtiment dit Régie des fiacres, 18 thermidor, 503-504. — Le Muséum sollicite la prompte exécution des travaux à faire à la galerie : renvoyé à Fourcroy, 26 thermidor, 540. — Fourcroy fait son rapport : arrêté que les travaux de la galerie seront faits sur la surveillance de la C. ex., et payés sur les fonds de celle-ci, 28 thermidor, 544. — Le Comité, à la demande des professeurs du Muséum, interprète l'art. 4 du titre III du décret du 10 juin 1793, en énumérant cinq collections; après quoi, sur l'avis donné par les préposés à la B. N., il passe à l'ordre du jour sur la demande que ces collections soient transportées au Muséum; il autorise le Muséum à remettre au Muséum des antiques divers échantillons de pierres gemmes et autres, 30 thermidor, 550-551. — Thouin ayant écrit au Comité que le district de Versailles a fait afficher pour le 11 fructidor la vente du jardin botanique de Bellevue, jardin désigné comme un dépôt du Muséum pour conserver un assortiment considérable en plantes étrangères, le Comité arrête la suspension de cette vente, 2 fructidor, 559. — Le directoire du Muséum ayant demandé qu'en exécution du décret du 21 frimaire dernier, la maison dite de la Régie des fiacres soit mise à la disposition du Muséum, le Comité, sur le rapport de Wandelaincourt, adopte un arrêté du C. des finances qui charge les C. ex. des revenus nationaux et des travaux publics de faire évacuer et aménager cette maison, etc., 4 fructidor, 570-571. — A la demande de Cuvier, Molard est autorisé à fournir au Muséum un tour avec les outils nécessaires pour monter des squelettes, etc., 9 fructidor, 988. — Grégoire est autorisé à demander au Muséum s'il croit avantageux d'établir des jardins botaniques dans les Échelles du Levant, 16 fructidor, 623. — Le Muséum remettra des échantillons de minéralogie à l'Agence des mines pour ses cours, 24 fructidor, 658. — Après avoir entendu Jussieu, le Comité charge Fourcroy de proposer à la C. N. d'accorder une somme provisoire de 300.000 ᴴ pour terminer les travaux du Muséum; la demande pour le Muséum, de divers objets qui se trouvent au dépôt de Nesles, est renvoyée à la 2ᵉ section, 28 fructidor, 680. — La C. ex. mettra à la disposition du Muséum les objets (dépôt de Nesles) énumérés dans les 20 articles

d'un état annexé à l'arrêté: le Muséum est en outre autorisé à choisir dans le Dépôt des Petits-Augustins les pierres et marbres qui pourraient être employés dans sa collection, 2e complémentaire, 694-695. — Le Comité charge la C. ex. d'examiner si le globe de Bergevin ne serait pas mieux placé au Muséum qu'à la bibliothèque des Quatre-Nations, 4e complémentaire, 704.

Ouï le rapport de la C. ex. sur les obstacles qu'éprouve l'arrivée à Paris de deux éléphants et autres animaux ayant appartenu au stathouder, Portiez et Fourcroy iront au C. de S. P. le presser de procurer les fonds nécessaires pour accélérer le départ desdits animaux, 6 vendémiaire an IV, 721. — Le Comité arrête que les professeurs du Muséum lui présenteront incessamment leur rapport sur les manuscrits de Forster, 10 vendémiaire, 743. — Le Comité renvoie au Muséum un mémoire (en italien) sur la paille propre à fabriquer les chapeaux, et une boîte renfermant des échantillons, transmis par Colchen, 18 vendémiaire, 761. — Molard fournira au Muséum un tour en l'air provenant de l'émigré La Rouillière; après avoir entendu le rapport de la C. ex. sur une demande de livres faite par le Muséum, le Comité renvoie à la 1re section, 20 vendémiaire, 766, 769. — Thouin écrit au Comité qu'il se prépare à Rochefort une embarcation à destination des Indes orientales : il propose d'en profiter pour envoyer aux Indes le jardinier en chef du jardin botanique de Rochefort, qui rapporterait une grande quantité de végétaux manquant à la collection du Muséum : renvoyé au C. de S. P.; sur la demande du Muséum, le Comité invite le C. de S. P. à mettre en réquisition Durand, volontaire, pour lui permettre de terminer les dessins de machines et instruments d'agriculture qu'il a ébauchés : le Comité exprime sa satisfaction à Faujas et Thouin pour la manière dont ils ont rempli leur mission et particulièrement pour les soins qu'ils ont apportés à enrichir le Muséum par l'envoi du cabinet du stathouder, 23 vendémiaire, 784, 785. — La C. ex. est autorisée à faire transporter au Muséum des livres compris dans un état qu'elle présente, et qui se trouvent dans divers dépôts; le Comité renvoie au Muséum une boîte venue de Laon et contenant des feuilles, 1er brumaire, 827, 829. — Sur une lettre du secrétaire du Muséum, le Comité arrête d'écrire au C. de S. P. pour l'inviter à prendre des mesures pour faire venir les éléphants du stathouder, 3 brumaire (matin), 855. — Le Muséum demande la concession d'objets qui se trouvent au dépôt de Nesles, et dont la liste est insérée au procès-verbal : renvoyé à la C. ex., qui se concertera avec le Conservatoire du Muséum des arts, 3 brumaire (soir), 860-861.

Muséum de Marseille. — La C. ex. fait un rapport sur le placement du Muséum de Marseille dans la maison des ci-dev. Bernardins : renvoyé à la C. ex. pour renseignements, 30 thermidor an III, VI, 551.

Muséum des monuments français. Voir LENOIR (Alexandre).

Muséum de Versailles. Voir *Versailles.*

Musiciens. — Un arrêté du C. de S. P. (Barère), du 28 floréal an II, appelle les musiciens à concourir pour la composition des chants civiques, des pièces de théâtre, de la musique guerrière, etc., IV, 252.

Musiciens de la garde nationale parisienne. [Voir aussi *Institut national de musique.*] — Devaient participer à une fête en l'honneur de la Liberté, à célébrer au Lycée des arts (Palais-Royal), le 20 brumaire an II; ils devaient y chanter un *Hymne à la Liberté* de Chénier et Gossec. Un arrêté du Conseil général du département, du 17 brumaire, ordonne que cette fête sera célébrée dans la ci-devant église métropolitaine pour célébrer le triomphe que la Raison vient de remporter : les musiciens de l'Opéra y exécuteront l'*Offrande à la Liberté,* et ceux de la garde nationale s'y transporteront également. Le Conseil général de la couronne prend de son côté un arrêté conforme, II, 793 (note 4), 803-804. — Le 18 brumaire, les musiciens de la garde nationale se présentent à la C. N., conduits par une députation du Conseil général de la couronne. Après des discours de Baudrais et de Sarrette, Chénier propose de décréter la formation à Paris d'un Institut national de musique : La proposition est votée. Les musiciens exécutent ensuite l'*Hymne à la Liberté,* de Chénier et Gossec, 793 (note 4), 800-803 (ann. C). — Texte de la pétition des musiciens et d'un arrêté du Conseil général de la commune, III, 627-629. — Le soir, à la demande des musiciens, le Conseil général de la commune arrête qu'il leur sera donné à chacun un bonnet rouge, en témoignage du patriotisme qu'ils ont toujours montré, II, 804. — Conformément aux arrêtés du département et de la commune, la musique de la garde nationale participe à la fête du 20 brumaire à Notre-Dame 794 (suite de la note 4 de la p. 793) : extrait des *Révolutions de Paris,* 805. — Les musiciens demandent un rendez-vous au Comité : Barère et Mathieu nommés commissaires, 21 brumaire, 793. — Gossec et Sarrette se rendent au Comité pour l'inviter, au nom des musiciens de l'Institut national, à un exercice concertant qui doit avoir lieu le lendemain au théâtre de la rue Feydeau; le Comité arrête d'assister tout entier au concert, 29 brumaire, 866; reproduction de deux articles du *Journal de Paris,* nos 325 et 326, intitulés « École de musique pour la garde nationale »

et « Musique de la garde nationale », rendant compte de ce concert, 869-872 (ann. A). — Sarrette demande au Comité de faire mettre en réquisition les musiciens de la garde nationale; Guyton chargé de conférer avec le C. de S. P., 15 frimaire, 68; l'Institut national de musique fait imprimer cent réquisitions le 27 frimaire, 69 (fin de la note 4 de la p. 68). — Les professeurs de la musique de la garde nationale demandent que la C. des A. se borne à inventorier et mettre en dépôt tous les objets relatifs à la musique et appartenant à la nation et qu'il soit formé un jury de musiciens pour faire le choix des morceaux de musique et des instruments : renvoyé à la C. des A., 7 ventôse, 500; l'arrêté du C. de S. P. du 7 floréal donne satisfaction à cette demande, IV, 250. — Voir aussi GOSSEC, SARRETTE, *Institut national de musique, Conservatoire central de musique.*

Musique. — Martini ayant envoyé un écrit relatif à la musique, et à un rite républicain dont il expose le mode, un membre fait un rapport au Comité : le rapporteur propose que la commission des fêtes décadaires prenne en considération les vues de Martini sur la musique, et qu'il soit fait une copie de son manuscrit pour être envoyé au C. de S. P., 9 messidor an II, IV, 702. — Les réflexions d'un *Observateur campagnard* sur l'usage de la musique dans la politique sont envoyées à la commission des fêtes décadaires, 17 thermidor, 903. — Durieu a fait hommage à la C. N., le 10 pluviôse an III, de sa *Méthode élémentaire de musique*, et demande au Comité des commissaires pour l'examiner : renvoyé à la 3e section, 26 pluviôse, V, 493. — Sa *Méthode de musique vocale* est renvoyée à la C. ex., 6 ventôse, 533. — Chevassieu adresse au Comité un mémoire réclamant pour l'art musical une place dans les écoles centrales : renvoyé à la Ire section, 17 germinal, VI, 33. — Un rapport de la C. ex. sur la *Méthode* de Durieu est renvoyé à la 2e section, 2 floréal, 120; cette *Méthode* est renvoyée au jury des livres élémentaires, 24 floréal, 198. — Le président du Comité écrira à Durieu pour l'inviter à continuer ses utiles travaux, 26 messidor, 414. — Chapelle annonce qu'il a voulu former une école de musique dans la section de la Cité, et que l'intrigue et la jalousie l'ont empêché de l'ouvrir; il a composé des *Principes de musique* qu'il désirerait faire imprimer : renvoyé à la C. ex., 15 fructidor, 617-618. — Sur les conclusions de la Ire section relativement à un manuscrit de Grétry sur la musique, le Comité arrête que ce manuscrit sera imprimé à 3.000 ex., 28 vendémiaire an IV, 812.

Musique (Auteurs et éditeurs de). Voir *Propriété littéraire et artistique.*

Musique (Dépôt de). Voir *Dépôt de musique.*

Musique (Institut national de). Voir *Institut national de musique, Conservatoire central de musique.*

Musique à l'usage des fêtes nationales. Voir *Association des artistes musiciens.*

MUSSARD. — Adresse au Comité un mémoire sur le nouveau cadran décimal : renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 652.

MUSSET (Joseph-Mathurin), député de la Vendée à la Convention. — Notice, III, CXXV. — Ch. Delacroix et lui ont requis Dejoux d'exécuter à Versailles des ouvrages de sculpture : le Comité arrête de lui en demander l'état, 19 nivôse an II, III, 256. — Le Comité charge son président de renvoyer à Delacroix et Musset cet état apostillé, 5 pluviôse, 326. — Le 4 pluviôse an III, demande que les citoyens du Cantal inculpés de terrorisme et de dilapidation soient jugés et punis sur les lieux, afin de donner un grand exemple, V, 446.

MUSSIDAN. — L'agent national du district, Memontet, adresse une demande relativement à l'établissement d'une bibliothèque : renvoyé à la bibliographie, 21 prairial an II, IV, 613. — La Société populaire demande que le nom de Pierre Beaupuy soit inscrit sur la colonne du Panthéon; la lettre et les pièces, lues à la C. N. le 19 messidor sont renvoyées par le Comité au C. de S. P., 1er thermidor, 834.

MUSTEL, auteur d'ouvrages économiques. — Figure sur la liste des gens de lettres, etc., formée le 6 pluviôse an III, V, 450. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar, le 30 messidor : ajourné, VI, 432.

MUTEL, détenu. — Ses observations sur le calendrier républicain sont renvoyées par le Comité à la commission des fêtes décadaires, 17 messidor an II, IV, 747. — Il envoie de nouveau à la C. N. le 10 fervidor (thermidor), des observations sur le calendrier : elles sont renvoyées au Comité le 29 thermidor (non mentionné au procès-verbal du Comité), 747 (note 6).

Mutius Scevola (Section de), Paris. Voir PARIS (Section de), à l'article de cette section.

N

NADAL, émigré. — Emporte avec lui, en émigrant, une partie de la collection de modèles d'artillerie de l'arsenal de Strasbourg, III, 452 (et note 2), 455 (ann. B).

NADREAU. — La C. des A. l'autorise, le 5 prairial an II, à transporter deux globes de Coronelli dans la bibliothèque des Quatre-Nations, et à faire transporter à la bibliothèque du

Muséum d'histoire naturelle deux globes provenant d'Anisson-Dupéron et un globe de 8 pieds entrepris par Bergevin, IV, 680-681 (ann. B). — Le comité renvoie à la C. ex. un arrêté de la C. des A. portant qu'il sera accordé à Nadeau pour ses travaux et notamment pour le transport à Paris des objets d'art de Fontainebleau, un à-compte de 10.000 ᵗᵗ, 24 fructidor an III, VI, 658; sur le rapport de la C. ex., il l'autorise à expédier à Nadreau un mandat d'urgence de 10.000 ᵗᵗ, à valoir sur son mémoire, qui sera vérifié par Jollain, 28 fructidor, 681.

NAIGEON (aîné), peintre. — Membre de la C. des A. (section de peinture et sculpture), nommé par Paré en 1793, II, 510. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, il est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, 829-831 (ann. E). — Le Comité le nomme garde du dépôt d'objets de sciences et d'arts de la maison de Nesles, en remplacement de Mulot, 25 nivôse, III, 283, 288 (ann. B). — Maintenu dans la C. des A. réorganisée (section de peinture), listes des 5 pluviôse, 18 pluviôse, et 15 ventôse, 323, 329, 503. — Il sera écrit au ministre de l'intérieur qu'il ait à employer tous les moyens pour faire opérer le récolement des objets formant le dépôt de Nesles, afin que la responsabilité du nouveau gardien devienne effective, 21 pluviôse, 442. — Chargé par le Jury des arts, dans sa réunion du 11 ventôse, avec Allais, Neveu et Lesueur, de porter au Comité la minute et le cahier des opinions et des procès-verbaux, 546 (note 1). — Chargé par le Comité, avec Allais et Lesueur, de surveiller l'impression du jugement motivé du Jury des arts, 15 ventôse, 546. — Est désigné en prairial, par la C. des A., comme l'un des commissaires qui doivent assister, le 27 prairial, aux exercices de la Société des Jeunes Français, dirigée par L. Bourdon; signe le rapport adressé par ces commissaires à la C. ex. et publié vers la fin de l'an II, 704 (ann. A). — Chargé, avec Regnault, d'examiner le tableau exécuté par Le Barbier et de donner un avis relativement à la somme à accorder à l'artiste, 17 thermidor, 905; 25 thermidor, 935. — Un rapport fait par Picault (remplaçant Regnault) et lui, sur le tableau de Le Barbier, est renvoyé à Bouquier, 1ᵉʳ fructidor, 955. — Est l'un des quatre commissaires qui ont évalué à 18.000 ᵗᵗ le tableau de Le Barbier, 14 vendémiaire an III, V, 118. — Mentionné comme conservateur du dépôt de la maison de Nesles, 4 brumaire, 169. — Est autorisé à remettre à Langlès deux ouvrages manchoux-chinois envoyés de Pékin par le missionnaire Amiot, et qui se trouvent au dépôt de Nesles parmi les objets provenant du cabinet Bertin, VI, 561.

NAIGEON (J.-André), homme de lettres. Sera compris, pour sa traduction d'Épictète et autres ouvrages, dans la distribution des secours accordés aux gens de lettres, etc., 18 nivôse an III, V, 402. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450, et sur celle du 22 pluviôse, 482. — N'est pas porté sur la liste du 24 germinal, VI, 76. — Le Comité arrête qu'il sera inscrit pour 3.000 ᵗᵗ sur la liste, 26 germinal, 82; figure en effet pour cette somme sur la liste du décret du 27, 89. — Est élu membre de la section de morale de l'Institut national le 23 frimaire an IV, en même temps que Lakanal, 835 (note 1).

NALBEC. Voir MALBEC.

NANCY. — Le tableau de François Le Barbier, *Le Courage de Desilles*, peint en exécution d'un décret de la Constituante du 29 janvier 1791, est au musée de cette ville, IV, 312 (note 6). — Dans un état des dépenses des établissements d'instruction du département de la Meurthe, du 22 frimaire an II, figurent, pour le district de Nancy, l'Académie, la faculté de droit, la faculté de médecine, la chaire de théologie, le cours de chimie, le collège, le pensionnat des Bénédictins, Introd., XXXVIII. — Un état fourni par le district de Nancy à la date du 15 germinal indique les communes dans lesquelles il y a des instituteurs et des institutrices en activité, XLVII. — La question que soumet l'administration du district relativement au traitement des instituteurs, est renvoyée à la C. ex., 7 thermidor, an II, 866-867.

L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Nancy, l'école centrale de la Meurthe, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — L'agent national du district invite le Comité à solliciter un décret ordonnant que la peinture et la sculpture feront partie de l'enseignement dans l'école centrale de Nancy : ordre du jour, 4 floréal, 126.

NANTERRE. — Le tribunal de police correctionnelle de cette commune a rendu le 24 pluviôse an III, un jugement contre Butavaut : celui-ci adresse au Comité un mémoire qui est renvoyé au C. de législation, 24 ventôse an III, V, 601.

NANTES. — Le rapport de Romme du 20 décembre 1792 mentionne l'existence d'un institut à Nantes; les professeurs du collège de cette ville ont fait un plan d'enseignement qui a été adopté par le département, I, 216 (et note), 224. — La Société populaire sollicite le prompt établissement des écoles primaires et des ateliers d'industrie : renvoyé à Thibaudeau, 17 germinal an II, IV, 101; ordre du jour, motivé sur un arrêté du 5 prairial, 27 prairial, 637. — Les membres de l'ancien comité révolutionnaire de Nantes ayant été traduits au tribunal révolutionnaire, Carrier est mis en cause comme

leur complice, décrété d'arrestation, le 21 brumaire an III, il est décrété d'accusation le 4 frimaire, V, 177, 213, 250. — Grandmaison, Pinard et Carrier sont condamnés à mort le 26 frimaire, 27 autres accusés sont acquittés, 324. — Laurent Lecointre dénonce à la C. N. cet acquittement le 28 frimaire : l'assemblée décrète que les individus acquittés seront arrêtés sur-le-champ, que les Comités de S. G. et de législation proposeront les mesures à prendre à leur égard, et que le tribunal révolutionnaire sera renouvelé, 332. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Nantes l'école centrale de la Loire-Inférieure, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — Un décret du 2 floréal renvoie devant le tribunal du district d'Angers les membres de l'ancien comité révolutionnaire de Nantes acquittés par le tribunal révolutionnaire le 26 frimaire, 122. — La C. ex. remet un rapport sur le traitement des professeurs et du portier de l'institut national de Nantes : renvoyé à la 1re section, 2 messidor, 316.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — Cette commune annonce qu'elle a déposé au district (à Crépy), des effets pour les défenseurs de la patrie, et l'argenterie de ses églises; elle demande plusieurs objets d'approvisionnement : renvoyé à Mathieu, 7 floréal an II, IV, 285.

NARBONNE. — Le district envoie un certificat de l'abdication de Cazanove, ci-devant curé de Robia; renvoyé à Prunelle, 5 prairial an II, IV, 477. — Une lettre de ce district, relative à la remise des lettres de prêtrise déposées dans ses cartons, est renvoyée au C. de législation, 8 fructidor an III, VI, 585.

Natation. Voir TURQUIN.

NATTAGE. Voir BELLEY.

« *Nautical Almanach* ». — Dans son rapport sur le Bureau des longitudes, du 7 messidor an III, Grégoire dit que l'idée de cet almanach, publié par les Anglais depuis 1767, est due aux Français, à Lacaille, VI, 323-324. — La C. ex. des relations extérieures procurera au Bureau des longitudes cet almanach pour les années 1793 et suivantes, 696.

NAVAIRE, Eure. Voir BOUILLON.

NÉE, graveur. — Grave et met en vente, dans l'été de l'an II, une estampe représentant le tombeau de J.-J. Rousseau, IV, 945 (n. 4). — Présente aux Jacobins le 28 thermidor an II, et au C. d'I. P., sa gravure du tombeau de Marat, dessin de Pillement, d'après le monument élevé par le sculpteur Martin dans la cour des Cordeliers : mention honorable, 29 thermidor; lui et Martin présentent cette gravure à la C. N. le 12 fructidor, 945 (et n. 4).

NEEF. Voir MULLER ET NEEF.

Nègres. Voir *Esclavage.*

NEMOURS. — La Société populaire de Nemours demande l'organisation en cette ville d'une bibliothèque; on discute, à ce propos, sur l'organisation de bibliothèques districales; Coupé nommé rapporteur, 15 nivôse an II, III, 235. — La Société signale à la C. N., l'action de Paulinier qui a recueilli et qui élève un enfant de douze ans : vu au Comité, 29 ventôse, 595. — La municipalité adresse des questions sur les moyens d'exécution du décret du 29 frimaire : renvoyé à Bouquier et Thibaudeau, 21 germinal, IV, 119 (n. 6); toutes les questions, 132-134 (ann. D). — Les administrateurs du district demandent la solution de plusieurs questions relatives à l'instruction publique : renvoyé à Bouquier, 21 thermidor, 920.

NÉRAC. — Les questions de la municipalité sur les écoles primaires sont renvoyées à Bouquier, 19 prairial an II, IV, 556. — La municipalité sollicite une somme qu'elle estime devoir être de 30.000 ᵗᵗ par trimestre pour le payement des instituteurs : renvoyé à la C. ex., 21 thermidor, 918.

Nesles (*Maison de*). — Rue de Beaune. — [Voir aussi MULOT, NAIGEON.] — Il y est établi un dépôt d'objets de sciences et d'arts retirés du mobilier des émigrés, dont le garde est Mulot, secrétaire de la C. des M.; le Comité remplace Mulot par le peintre Naigeon (aîné), 25 nivôse an II, III, 233, 238 (ann. B). — La C. des M. nomme le 13 ventôse, Lemonnier et Moreau commissaires pour le récolement des objets formant ce dépôt, 529. — La C. des M. remet la liste des émigrés dont les effets ont été reçus à la maison de Nesles, 23 ventôse, 563. — Mulot se plaint qu'on a enlevé beaucoup d'effets de cette maison avant le récolement et sans lui en donner décharge : renvoyé à la C. des A., 7 floréal, 288. — Le rapport de Lebrun, chargé d'inventorier le dépôt de Nesles, est transmis au Comité par la C. des A., et renvoyé à Mathieu, 1er thermidor, 837. — Naigeon est mentionné comme conservateur du dépôt de la maison de Nesles, 4 brumaire an III, V, 169. — L'administration du Muséum d'histoire naturelle demande divers objets qui se trouvent au dépôt de Nesles : renvoyé à la 2e section, 28 fructidor, 680. — Ces objets (20 articles, énumérés sur un état annexé) seront mis à la disposition du Muséum par la C. ex., 2e complémentaire, 694. — Le Muséum d'histoire naturelle ayant demandé de nouveau des objets existant au dépôt de Nesles (32 articles, énumérés sur un état annexé), le Comité, après avoir accueilli la demande, la renvoie à la C. ex., qui se concertera au préalable avec le Conservatoire du Muséum des arts, 3 brumaire an IV (soir), 860-861.

NESTOLAT. — Expose ses idées sur la célébration des fêtes décadaires et les temples nationaux :

renvoyé à Bouquier, 7 prairial an II, IV, 478.

Nestorianisme, Nestoriens. — Le christianisme nestorien, introduit en Chine au VIIe siècle, y apporta les noms persans des jours de la semaine, employés par ses adeptes, VI, 555 (n. 2).

NEUCHÂTEL (Le comté de), en Suisse. — Claude-François Sandoz, adjudant général, et un autre Sandoz, commandant d'une compagnie de volontaires au 5e bataillon du Mont-Blanc, sont Neuchâtelois, IV, 300 (ann. C).

Neuf-Sœurs. Voir *Société des Neuf-Sœurs.*

NEUFCHÂTEAU, Vosges. Voir MOUZON-MEUSE.

NEUILLY-SUR-OURCQ (ci-devant NEUILLY-SAINT-FRONT). — La Société populaire envoie une adresse à tous les peuples, par Reffonds : renvoyé à Villar, 23 germinal an II, t. IV, 136.

NEUVILLE. — Druilhet, agent national du district de Neuville, adresse sa félicitation au Comité : renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 15 messidor an II, IV, 744.

NEUVILLE, district de Boulogne-sur-Mer. Voir CAMPION.

NEUVY-LA-LOI (NEUVY-LE-ROI). — La Société populaire demande l'établissement, dans les grosses communes, d'instituteurs qui seront indiqués par les sociétés populaires, en attendant l'établissement définitif de l'instruction publique : ordre du jour, motivé sur l'arrêté remis (le 1er prairial) au C. de S. P., 3 messidor an II, IV, 676.

NEVERS. — Les membres du Comité de surveillance de cette commune présentent à la C. N. une offrande d'argenterie provenant de la dépouille des églises et de dons patriotiques, le 29e jour du premier mois de l'an II, II, 748 (n. 5). — Pendant sa mission à Nevers, Fouché réorganise le collège sous le nom d'Institut national provisoire, en remplaçant les professeurs du collège par des instituteurs nouveaux, IV, 748-918. — La Société populaire envoie le procès-verbal de la fête de l'anniversaire de la mort du tyran : ordre du jour, 17 germinal an II, 98. — Les administrateurs du district demandent, le 23 floréal, si les prêtres qui se sont mariés et ont abdiqué avant la publication du décret du 29 frimaire peuvent remplir les fonctions d'instituteur : le Comité passe à l'ordre du jour motivé sur ce qu'il est permis de faire ce que la loi ne défend pas, 11 prairial, 505 (et n. 7). — Les instituteurs de l'Institut national provisoire, après avoir retracé l'organisation de cet établissement, demandent le traitement qui a été accordé aux nouveaux instituteurs et des fonds pour se procurer des instruments : renvoyé à la C. ex., 17 messidor, 748, 918. — Le Comité renvoie de nouveau à la C. ex. le mémoire (et un second mémoire) des instituteurs de l'Institut provisoire, 21 thermidor, 918. — Les instituteurs de l'Institut national provisoire demandent le traitement qui a été accordé aux nouveaux instituteurs, et des fonds pour se procurer les instruments nécessaires : renvoyé à la C. ex., 21 thermidor, 918. — L'arrêté général du 28 ventôse an III, place à Nevers l'école centrale de la Nièvre, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2).

NEVEU. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de commerce à l'institut provisoire de l'Égalité, IV, 632.

NEVEU (François-Marie), peintre. — L'arrêté du 5 frimaire an III le nomme instituteur de dessin à l'école centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A., Addenda). — La C. ex. remet un rapport sur un arrêté des Comités d'I. P., de S. P. et des travaux publics chargeant Neveu de faire exécuter (par Getty et Michely) 90 creux, d'après les plus belles statues et têtes antiques : renvoyé à la 1re section, 2 fructidor, VI, 563. — Dans ces moules, la C. ex. propose de couler 25 figures antiques, à délivrer aux artistes Vincent, Regnault, Julien, Roland et Neveu (5 à chacun, à leur choix), en indemnité de leurs soins : décision ajournée, 13 fructidor, 606; autorisation accordée, 16 fructidor, 622.

NEVEU (I.), peintre, membre du directoire du Lycée des arts. — Signe, le 21 juillet 1793, une pétition demandant des écoles primaires des arts et métiers, II, 428-429. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire, 829-832 (ann. E). — Chargé par le Jury des arts, dans sa réunion du 11 ventôse, avec Allais, Naigeon et Lesueur, de porter au Comité la minute et le cahier des opinions et des procès-verbaux, III, 540 (note 1). — Devenu chef des bureaux de la C. ex. des travaux publics, envoie des *Réflexions sur les arts,* que le Comité ajourne indéfiniment, 11 fructidor, 997 (et note 7). — Un arrêté du Comité lui accorde un logement au Louvre, 18 ventôse an III, V, 585-586.

NEWTON (William), artiste (mécanicien) anglais. — Détenu à Paris, réclame sa liberté comme artiste, et présente un projet de voiture et chariots pouvant être traînés par moins de chevaux : Ferry nommé rapporteur, 21 frimaire an II, III, 133. — Ferry fait le rapport d'une lettre que lui a écrite Newton : ordre du jour, 13 nivôse, 230.

NEW-YORK. Voir MITCHELL.

NICE. — Les administrateurs du district écrivent au C. de S. P., le 28 ventôse an II, pour expliquer que presque toutes les municipalités sont composées d'individus qui ne savent ni lire ni écrire, et qui ignorent le français; elles n'ont pas d'agents nationaux ni de secrétaires : ils demandent des instituteurs de langue fran-

çaise, patriotes prononcés, IV, 701 (note 4). — La Société populaire a célébré une fête au sujet de l'anéantissement de la dernière conspiration : mention civique, 21 prairial an II, 612. — Le 5 messidor, le C. de S. P. transmet au C. d'I. P. un extrait de la lettre du 28 ventôse; le C. d'I. P. est d'avis que les instituteurs, dans les Alpes-Maritimes, devront recevoir le traitement de 1.500 ᵗᵗ alloué par le décret du 8 pluviôse, et il invite le C. de S. P. à notifier aux administrateurs du département l'application de ce décret, etc., 9 messidor, 701 (et note 4), 703. — Un rapport de Thouin sur un envoi de plantes et graines fait à Nice est renvoyé à Grégoire, 21 thermidor, 919. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Nice l'école centrale des Alpes-Maritimes, V, 613; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2).

NICOLAI, émigré. — Une pendule existant chez lui est signalée au Comité par le comité révolutionnaire de la section de l'Indivisibilité : renvoyé à Prunelle, qui conférera avec la C. des A., 3 pluviôse an II, III, 314.

NICOLAS, imprimeur, membre du Conseil général de la commune de Paris. — Billet de lui, du 22 prairial an II, à Joseph Payan du Moulin, IV, 207. — Mis hors la loi, et guillotiné le 11 thermidor, 873.

NICOLAS, de Nancy. — Nommé par le Comité professeur de chimie médicale, animale, appliquée, et de pharmacie, à l'Éc. de santé de Strasbourg, 2 nivôse an III, V, 356. — Expose qu'il lui est impossible de faire son cours, l'École n'ayant pas de laboratoire; il offre de se servir des instruments de son propre laboratoire, si la République veut se charger des frais de transport, etc : la C. ex. fera le nécessaire, 10 germinal, VI, 16. — On lit une lettre par laquelle, après avoir fait quelques observations sur le transport à Strasbourg de son laboratoire, il donne sa démission de professeur à l'Éc. de santé : renvoyé à Plaichard, 12 floréal, 156.

NIÈVRE, département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Nevers, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53.

Nièvre (Le 2ᵉ bataillon de la). — Le récit d'un trait héroïque de Desmoulins, volontaire dans ce bataillon, est renvoyé à L. Bourdon, 11 floréal an II, IV, 297.

NÎMES. — Les administrateurs du district demandent s'ils peuvent contraindre les parents d'envoyer les enfants aux écoles primaires après l'âge de huit ans : renvoyé à Thibaudeau et Bouquier, 19 germinal, IV, 109; texte de la lettre 111, (ann. C). — Delon adresse une brochure sur l'usage d'un aqueduc nouvellement découvert aux environs de Nîmes : renvoyé à la C. ex., des travaux publics, 15 floréal, 314. — L'adresse de la municipalité sur l'arrêté du représentant Borie relatif à l'établissement d'une musique soldée est renvoyé à Mathieu, 19 prairial, 555. — Le district demande des fonds pour payer les instituteurs : renvoyé à la C. ex., 29 messidor, 821. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Nîmes l'école centrale du Gard, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (n. 2). — Une lettre de Girot-Pouzol relative aux arènes de Nîmes est renvoyée à la 2ᵉ section; 14 prairial, an VI, 257. — Après avoir entendu la lecture d'un arrêté pris le 5 floréal précédent par Girot-Pouzol pour la démolition des maisons qui se trouvent dans l'amphithéâtre, le Comité le renvoie à la 2ᵉ section, 2ᵉ complémentaire, 698. — Sur le rapport de cette section, Grégoire est chargé de se concerter avec le C. des finances afin de faire mettre 10.000 ᵗᵗ à la disposition de la commune de Nîmes pour démolir ces maisons, 6 vendémiaire an IV, 721.

NIOCHE (Pierre-Claude), député d'Indre-et-Loire à la Convention. — Nommé, le 2 du 2ᵉ mois de l'an 2ᵉ, membre de la section des ponts-et-chaussées du C. d'agriculture, commerce, ponts-et-chaussées et navigation intérieure, V, 632. — Signe le 5 floréal an II, le renvoi au Comité d'une lettre de la Société populaire d'Autun, et, le 6, celui d'un discours envoyé par la Société populaire de la Vérité (ci-devant le Bois, île de Ré), IV, 295 (n. 8), 311 (n. 6). — Signe le 7 prairial, au nom du C. des pétitions, le renvoi du C. d'I. P. d'une adresse de Guillaume cadet et de couplets de Courtin, 541 (n. 7), 542 (n. 4). — Remplit, en messidor, une mission en Indre-et-Loire pour l'extraction du salpêtre, 831. — M.-A Jullien fils épouse, en 1901, la fille de Nioche, IV, 211 (n. 2).

NIORT. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Niort l'école centrale des Deux-Sèvres, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 38 (et n. 2). — Guillemeau jeune soumet au Comité son ouvrage *Coup d'œil ... sur la ville de Niort et ses environs* : renvoyé à la 1ʳᵉ section : 8 messidor, 345. — Le district a accordé au peintre Bernard une indemnité : le Comité invite le district à fournir un mémoire justificatif, 5 fructidor, 573-574.

NIQUET (Cl.), graveur. Voir LÉPINE ET NIQUET.

NITOT (Étienne), membre de la commission

des arts. — Nommé postérieurement à la formation de la première liste (II, 509), il est chargé, le 10 frimaire an II, avec Lebrun et Besson, d'une enquête sur des tables de bois pétrifié qui ont été vendues; lui et Lebrun font leur rapport le 15 frimaire, III, 91-92 (ann. B). — Maintenu dans la C. des A. réorganisée (section de minéralogie), listes des 5 pluviôse, 18 pluviôse, et 15 ventôse, 323, 327, 502.

NIVARD, peintre. — Figure pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385.

NIVERNAIS (Canal du). Voir *Canal du Nivernais*.

NIVERNAIS (Louis-Jules MANCINI-MAZARINI, duc de), de l'Académie française. — Quand fut connu le projet, exécuté en 1787, du mur de clôture dont la Ferme générale entoura Paris, il prononça le mot célèbre : « Je suis d'avis que l'auteur de ce projet (Lavoisier) soit pendu », IV, 387 (et n. 2). — Mancini-Nivernais réclame comme sa propriété son portrait déposé dans le salon de l'Académie française; le Comité, sur l'avis de la C. des A., considérant que ce tableau appartient à la nation, renvoie au C. des finances, 23 messidor an III, VI, 403.

NOAILLES (Maison de). — Buache annonce au Comité que les héritiers de la maison Noailles rentrant en possession de leurs biens, il est question de leur rendre plusieurs volumes de cartes et plans manuscrits des frontières de la France, qui ont été remis au C. de S. P., où on en fait journellement usage : Barailon et lui se concerteront avec ce Comité sur les mesures à prendre pour la conservation de ces documents : 30 fructidor an III, VI, 685. — Les Comités de S. P. et d'I. P. arrêtent qu'ils retiennent pour la nation, à compte sur ce qui lui revient dans la succession des émigrés de la maison de Noailles, les articles ci-après spécifiés, dont il sera donné connaissance au C. des finances pour aviser aux compensations éventuelles (suit la li te de 17 articles), 2ᵉ jour complémentaire, 696-697.

NOCHEZ (Jean-Jacques), violoncelle, professeur à l'École des Menus, devenu membre du Conservatoire de musique en vertu du décret du 16 thermidor an III. — Le Comité le nomme membre du jury chargé de juger le concours pour le complément du Conservatoire, 2 brumaire an IV, VI, 852.

NODIER (Charles). — Dans ses *Souvenirs*, a fait un récit fantaisiste de la fête de l'Être suprême : observations de Baudot sur ce r[illegible], IV, [illegible].

NOE, artiste employé à la Savonnerie. Voir [illegible] et *Manufacture* [illegible].

NOEL, maire de Meillers. — Demande à changer son nom, qui rappelle une fête inventée par la superstition, en celui de *La Montagne* : ordre du jour, 21 germinal an II, IV, 115.

NOEL, peintre. — Se plaint de ne pouvoir jouir du local qui lui a été accordé au Louvre par la C. ex., parce que l'Agence des archives occupe ce local : renvoyé au C. des inspecteurs, 30 germinal an III, VI, 109.

NOEL (François), ex-abbé, ancien professeur de sixième au collège de Louis-le-Grand, ancien ministre plénipotentiaire à la Haye et à Venise. — En pluviôse an III, pose sa candidature à la place d'adjoint à la C. ex. vacante par la démission de Clément de Ris; le *Journal de Perlet* fait son éloge, V, 511 (ann. C). — Au Comité, la majorité des suffrages se porte sur Noël : Massieu est chargé de le proposer à la C. N. 2 ventôse, 507-508. — Le 3 ventôse, la C. N. nomme Noël adjoint, 508 (n. 1), 511 (ann. C). — Ginguené et lui sont autorisés à se faire remettre des pièces qui se trouvent parmi les papiers de Hérault de Séchelles, et qui leur sont nécessaires pour une édition de Vauvenargues, 6 germinal, VI, 2. — Il est invité à se rendre sur-le-champ, à la séance du Comité pour y émettre un vœu sur le choix d'un citoyen pour remplacer L. Bourdon, 13 germinal, 25. — Le 4 floréal, la C. N. reçoit l'hommage du premier numéro du *Magazin encyclopédique*, rédigé par Millin, Noël et Warens, 128. — Noël, que le C. de S. P. a nommé ministre plénipotentiaire auprès de la République des Sept Provinces-Unies, envoie au Comité sa démission des fonctions d'adjoint, et le prie de lui permettre de correspondre avec lui : accordé avec mention civique, 24 thermidor, 524-525.

NOEL (Jean-Baptiste), député des Vosges à la Convention, condamné à mort le 18 frimaire an II. — Placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 754.

NOEL (Le Père), jésuite. — Une lettre chinoise à lui adressée, trouvée par Fix dans les papiers de l'abbaye de Loos, et envoyée par Duhem au C. d'I. P., est renvoyée à Guignes, 11 brumaire an III, V, 187.

NOGARET (Félix). — Présente au Comité, le 20 brumaire an II, une *Cantate à l'Éternel* pour être chantée dans le temple de la Raison; cette cantate, imprimée ensuite, est renvoyée le 29 germinal à Villar; le procès-verbal du Comité ne mentionne cette pièce que le 27 messidor, IV, 816 (n. 3). — Sa *Prière à l'Être suprême* est renvoyée à Villar, 5 prairial an II, IV, 472. — Son hymne l'*Amour de la patrie*, qu'il destinait à être chanté à l'autel de la Patrie le 20 prairial, est lu au Comité, 18 prairial, 516 (et n. 8). — Adresse à la C. N., le 10 prai-

rial, une *Invocation à l'Être-suprême;* le nom de l'auteur étant dans un pli cacheté, le Comité a enregistré l'envoi comme anonyme, et l'a renvoyé à Villar, 19 prairial, 558 (et n. 2). — Un chant civique, *Le démenti des Français aux puissances coalisées,* envoyé par lui le même jour, n'a pas été mentionné au procès-verbal: le cachet renfermant le nom a été rompu, 558 (n. 2). — Son *Pater républicain* est renvoyé à la Commission des fêtes décadaires, 21 prairial, 610. — Le Comité (probablement sur le rapport de Villar) prononce le vu sur la *Cantate à l'Éternel,* 27 messidor, 816 (et n. 3). — Ses opuscules *Concert au profit des indigents; la forfanterie aux abois; L'appel aux nations; Les vainqueurs de la Bastille, pour la fête du 14 juillet,* sont renvoyés au carton de réserve, 3 thermidor, 842. — Son hymne guerrier sur la bataille de Fleurus est renvoyé à Daoust, 25 thermidor, 934. — Son poème lyrique *Hercule triomphant* est renvoyé à la C. ex., 20 fructidor, V, 11 (n. 1). — Il demande à participer aux récompenses nationales : renvoyé à la 2e section, 24 germinal an III, VI, 77. — Il figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 4 thermidor, dans la 2e classe, 448. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592 (Errata). — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

NOGENT-LE-ROTROU. — Une lettre des républicains de cette commune a été enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 178 (note).

NOGENT-ROULEBOIS. — La Société populaire envoie le procès-verbal de la fête célébrée le 30 ventôse an II pour l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier : vu au Comité, 9 prairial, IV, 490 (et n. 4). — Le doute qu'élèvent les officiers municipaux, sur la question de savoir si on peut forcer les pères et mères d'envoyer leurs enfants dans les écoles assignées à leur sexe, est renvoyé à Bouquier, 3 thermidor, 840.

NOGENT-SUR-MARNE. — A la fête du 20 prairial an II, dans cette commune, Aristide Valcour traita de mômerie le culte du Christ, et déclara que le culte de l'Être-suprême était l'amour de la patrie et de ses frères (Aulard), IV, 359-360.

NOGENT-SUR-SEINE. — Les administrateurs de ce district envoient au Comité, en exécution de l'art. 2 de la loi du 23 brumaire an II, « la liste des abdications des ministres du cidevant culte pendant la première quinzaine de nivôse » : elle contient les noms de deux prêtres catholiques : Frichet, à Gelanne, 1er nivôse; Bornant, à Marnon, 4 nivôse, II, 847.

NOIREAU (CONDÉ-SUR-NOIREAU). — La Société populaire envoie l'état des dons faits à la patrie : vu au Comité, 9 prairial an II, IV, 490.

NOIZET. — Présente ses vues sur les moyens d'éclairer le peuple : renvoyé au carton; il fait hommage d'une églogue sur la Révolution, 5 germinal an II, IV, 25. — Son églogue, *Poème champêtre sur la Révolution française,* est mise en réserve, 7 fructidor, 975.

NOLLEVAL. Voir LE ROURE, instituteur.

NOLLIN, directeur de la pépinière du Roule. — Un décret du 16 germinal an II confirme la suppression de la place de directeur des pépinières dans le département de Seine-et-Oise, prononcée par les représentants députés dans ledit département; néanmoins, la pépinière du Roule continuera d'être sous la surveillance de Nollin jusqu'au 1er germinal an III, IV, 43, 53 (ann. D). — Nollin fait part de ses inquiétudes au sujet du décret du 13 fructidor an III, portant que toutes les maisons nationales de Paris pourront être acquises dans le courant d'une décade : le Comité arrête d'écrire au C. des finances pour l'inviter à excepter de la vente les établissements nationaux, 17 fructidor, 633.

Nom (Changement de). — Perrin, directeur des postes de Verdun, envoie un discours qu'il a prononcé au temple de la Raison, sur le mode à adopter par ceux qui veulent changer de nom, 19 pluviôse an II, III, 433.

Noms révolutionnaires des communes. — Voir *Dictionnaire des municipalités.*

NONANCOURT. — Le plan de la fête du 20 prairial en l'honneur de l'Etre-suprême, célébrée dans cette commune, est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 1er thermidor an II, IV, 836.

NORBEC, auteur d'un ouvrage en deux volumes intitulé *Recherches sur l'artillerie en général.* — Les Comités de la marine et de la guerre proposent au C. d'I. P. d'accorder à ce citoyen 12.000 ℔, sur les fonds de la C. ex. d'I. P. : ordre du jour, 20 thermidor an III, VI, 519.

NORD (Département du). — Sur l'observation de Merlin (de Douai), ce département est ajouté à ceux qu'énumère le décret du 8 pluviôse an II, III, 348, 356. — Le Comité invitera les autorités du département à fournir à Gauthier tous les renseignements possibles pour son ouvrage donnant la réduction des anciennes mesures aux mesures nouvelles, 16 nivôse an III, V, 397. — Un rapport de la C. ex. sur l'abbaye de Saint-Vinox est envoyé à la députation de ce département, 24 pluviôse, 486. — L'arrêté général du 28 ventôse attribue à ce département trois écoles centrales, et les place à Lille, Cambrai et Maubeuge, 614. — Le Comité, sur le vœu de la députation, confirme l'arrêté plaçant les écoles centrales à Lille, Cambrai et Maubeuge, 6 germinal, VI, 2; l'arrêté est de nouveau confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, 30 (et

n. 2). — Le Nord est placé dans l'arrondissement affecté à Jard-Panvillier, 20 germinal, 53. — Il sera écrit au représentant dans le Nord d'envoyer à Paris deux couleuvrines venant de Cologne, 20 messidor, 399. — Le département ne devant plus avoir qu'une école centrale, un décret du 3 brumaire an IV la place à Maubeuge, IV, 874.

Nord (*Section du*), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

Normales (*Écoles*). Voir *Écoles normales*.

NORVINS (J. DE), l'un des auteurs de la *Biographie nouvelle des contemporains*. Voir *Biographie nouvelle des contemporains*.

NOTARIS. — Est proposé par Delisle de Sales pour le remplacer au jury des livres élémentaires, 4 floréal an III, VI, 127-128. — N'a pas accepté, et est remplacé par Saint-Ange, 24 floréal, 198.

NOUET (Dom). — Élève astronome à l'Observatoire de Paris, II, 218 (n. 2). — Après la réorganisation de l'Observatoire par le décret du 31 août 1793, signe, comme secrétaire, un arrêté de l'assemblée des quatre astronomes, du 22 septembre, enjoignant à Cassini de déménager sous huitaine, 477. — Présente au Comité un mémoire sur un instrument de son invention pour observer les hauteurs des astres : renvoyé à Arbogast; présente une dénonciation contre son collègue Ruelle : Lakanal est nommé commissaire, 25 thermidor, 931. — Nouet et Perny dénoncent Ruelle comme de mauvaise foi dans ses observations astronomiques : renvoyé à Lakanal, 27 thermidor, 941. — Une nouvelle lettre de Nouet et Perny, concernant Ruelle et formant une demande en faveur de Delambre, est renvoyée à Lakanal, 9 fructidor, 984. — La C. ex. lui fera payer 1.385 ᵗᵗ pour avoir travaillé aux tables astronomiques de la *Connaissance des temps*, 28 fructidor, V, 35. — Romme présente au Comité un calendrier solaire pour le premier siècle de la République, et fait arrêter qu'il sera gravé et distribué, 6 nivôse an III, 364. — Figure sur la liste des savants, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, formée le 6 pluviôse, 430, mais n'a été porté ni sur l'une ni sur l'autre des listes définitives. — Sur la convocation de Romme, a pris part, le 29 germinal, à une réunion pour l'examen de la question des sextiles, VI, 178 (et n. 2), 182, 184. — L'arrêté du 8 nivôse an III ordonnant que son calendrier serait gravé est rapporté, 19 floréal, 178 (et n. 4). — La C. ex. remet un rapport sur une demande de Nouet relative à Lemery : renvoyé à la 2ᵉ section, 8 messidor, 348 : renvoyé au Bureau des longitudes, 20 messidor, 398. — Un mémoire de Nouet sur la construction d'un instrument dont il offre le modèle est renvoyé à ce même Bureau, 6 thermidor, 454.

NOUGARET (P.-J.-B.), chansonnier et homme de lettres, né à La Rochelle en 1742. — Fait hommage au Comité d'un de ses ouvrages, *Honorine Clarins, histoire américaine* (2 vol.) : mention civique, dépôt à la bibliothèque, 6 messidor an III, VI, 329-330.

Nourrices. Voir CARPENT.

NOURRY, architecte. — Élu membre de la C. des M., en 1793, par les membres de cette commission, sa nomination est confirmée par un décret du 6 brumaire an II, II, 607 (n. 1), 611-612; III, 145.

NOUVION, architecte. — Demande une place dans le Salon pour l'Exposition qui s'ouvrira le 24 fructidor : renvoyé au Muséum des arts, 5 fructidor an III, VI, 574.

NOYER. Voir DAVID ET NOYER.

NOYERS (Eure). — Le curé de cette paroisse remet sa lettre de prêtrise : Voir MAILLOC (J.-B.). — Les officiers municipaux de cette commune demandent s'ils peuvent conserver la place de membre du comité de surveillance à leur curé, marié depuis six semaines : ordre du jour, 5 pluviôse, 322.

NOYON. — Cette commune réclame le payement de ses instituteurs et institutrices : renvoyé à la 1ʳᵉ section, 22 nivôse an III, V, 411.

NUITS. — La Société populaire demande un décret qui supprime le traitement des ministres du culte catholique : ordre du jour, 17 germinal an II, IV, 101.

Numéraire. — Le 6 floréal an III, la Convention rapporte l'art. 1ᵉʳ du décret du 11 avril 1793, portant que le numéraire en or et en argent n'était pas marchandise : on espérait faire ainsi reparaître la monnaie d'or et d'argent, et rendre possible sans secousse la disparition progressive des assignats, VI, 133.

Numération. — Rollin, d'Étain, lit à la barre de la C. N., le 12 frimaire an II, une pétition en faveur de la numération duodécimale : renvoyé au Comité; texte de cette pétition, III, 88 (n. 1), 90-91 (ann. A). — Arbogast fait au Comité un rapport sur cette pétition et plusieurs autres : arrêté que, dans l'*Instruction* à publier par la C. des P. et M., on expliquera les motifs de la préférence donnée au système décimal, 19 frimaire, 88. — Clerc présente le projet de quelques changements dans la numération vocale : renvoyé à Arbogast, 29 thermidor, 947.

NUNEZ (Fernando), ci-devant ambassadeur d'Espagne en France. — Le Comité prend, le 21 vendémiaire an IV, un arrêté relatif à deux volumes de cartes et plans provenant de Nunez : Voir *Bibliothèque à l'usage des Comités*.

NURÉ. — Nommé suppléant du jury des horlogers par décret du 4 fructidor an II, IV, 951.

NYON, libraire. — Sa réclamation pour le pave-

ment de 300 exemplaires des trois volumes de la *Collection des diplômes et lettres concernant l'histoire de France*, de Bréquigny et Laporte-Dutheil, réclamation transmise au Comité par Garat, 30 juin 1793, I, 487 (n. 1).

NYONS. — Les administrateurs du district demandent d'être autorisés à donner un sabre et un fusil au jeune Delile, âgé de dix ans, qui a récité la Déclaration des droits : ordre du jour, 15 floréal an II, IV, 312.

( )

OBELIN (Mathurin-Jean-François), député de l'Ille-et-Vilaine à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y réparer sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N., le 18 frimaire, 291, 293. — Est élu membre suppléant du Comité le 18 pluviôse, 472. — Signe, le 26 prairial, comme membre du C. des travaux publics, un arrêté relatif à Lomet, 26 prairial, VI, 292 (ann.).

OBERLIN (Jean-Frédéric), pasteur du Ban de La Roche de 1768 à 1826. —Ehrmann signale à la C. N., le 16 fructidor an II, les services rendus par Stuber et Oberlin; extrait du *Bulletin*, V, 397-398 (et n.). — Une lettre d'Oberlin est renvoyée à la 1re section du Comité, 24 vendémiaire an III, 132.

OBERLIN (Jérémie-Jacques), ex-membre du Conseil général du Bas-Rhin. — Arrêté en brumaire an II avec les autres membres des trois corps administratifs, et détenu à Metz. — Écrit à la C. N., le 15 floréal, pour réclamer sa liberté et protester de son innocence : ses principes sont ceux que Couthon a établis dans un rapport sur les moyens de consolider le salut de la République; envoie sa brochure *Jérémie-Jacques Oberlin, principal du collège de la fondation dite de la Haute-École, à Strasbourg, à ses concitoyens*, Metz, floréal an II. La C. N. renvoie le 26 floréal aux Comités d'I. P. et de S. G.; le C. d'I. P. renvoie à Lindet le 15 messidor, IV, 742, 746 (ann. C). — Sur le rapport de Lindet, le Comité prononce le vu sur la brochure, 25 messidor, 795. — Il envoie un ouvrage de sa composition, *Litterarum omnis ævi fata :* mention honorable, 14 brumaire an III, V, 197. — Dans son rapport sur la B. N., Million dit que si la France venait à perdre Barthélemy, la place de garde des antiquités et médailles devrait être donnée à Oberlin, VI, 356. — Figure pour 3.000 fr, comme bibliographe, sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 360, et adoptée par la C. N. le 14, V, 384. — Cité comme archéologue dans un rapport de Rabaut du 20 prairial, VI, 261.

Objets de sciences, lettres et arts. Voir *Monuments des lettres, des arts et des sciences.*

OBSENT (D'). Voir DOBSEN.

Observatoire (Section de l'), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

Observatoire de l'École militaire. — Le François de Lalande, neveu de l'académicien Lalande, est astronome de cet observatoire; son oncle sollicite pour lui auprès de la C. des A. un logement, le 30 nivôse an II; le Comité, saisi le 9 pluviôse, nomme Ferry rapporteur, III, 361 (et n. 3).

Observatoire de Paris. — Lettre du ministre Garat (8 mars 1793) à Cassini, relative aux traitements des huit élèves; réponse de Cassini (28 mars); lettres de Garat (9 juin) à Cassini et à la C. N.; la C. N. renvoie (12 juin) la lettre de Garat au Comité; réponse de Cassini au ministre (15 juin), 215 (n. 2), 218-222 (ann. C); Cassini adresse (juin) à un membre du Comité un mémoire qu'il retire ensuite, 223, 225. — Le Comité, saisi de la question, entend un rapport de Lakanal, et ajourne pour de nouveaux éclaircissements, 2 août, 215; Cassini rédige lui-même un projet de réforme, qu'il communique au Comité; celui-ci adopte le projet de Lakanal, qui est voté le 31 août par la C. N. : texte du décret; Cassini donne sa démission; Bouvart est nommé quatrième astronome, 222-225; extraits de l'ouvrage de Cassini, *Mémoires pour servir*, etc., 222-223, et d'une *Note* inédite de Cassini, 225-227. — Lakanal, nommé inspecteur de l'Observatoire par la Commission des Six, a vers le milieu de septembre un entretien avec Cassini, auquel il promet de faire obtenir une retraite honorable, 475, 480. — Une lettre de Paré est renvoyée par le Comité à la Commission des Six, 17 septembre, 436. — Billet de Cassini à Lakanal, 22 septembre; réponse de Lakanal; arrêté des quatre astronomes, du même jour, enjoignant à Cassini de déménager sous huit jours; réponse de Cassini, 477-478. — Les astronomes font fermer la porte qui, de l'appartement de Cassini, conduisait aux cabinets d'observation : réclamation de Cassini, 23 septembre; réponse de Perny, 24 septembre, 482, 484-485. — L'arrêté des astronomes du 22 septembre est communiqué au Comité, qui passe à l'ordre du jour,

24 septembre, 458. — Perny se plaint de Cassini au juge de paix et à Lakanal; lettre de Lakanal à Cassini, 28 septembre; réponse de Cassini, le 29, 479. — Lettre de Grégoire à Cassini au nom de la Commission des Six, 1er octobre, 478. — Lettre de Cassini aux astronomes, 3 octobre; réponse de Perny, 4 octobre; deux lettres de Cassini à Perny, 4 octobre; certificat des commissaires de la section de l'Observatoire, 485-487. — Cassini quitte l'Observatoire le 6 octobre (15e jour du premier mois de l'an II), 458 (n. 1). — Jeaurat, doyen des astronomes, réclame contre la nomination des professeurs de l'Observatoire; Bouquier se rendra à l'Observatoire pour prendre connaissance des faits; Grégoire demande qu'on établisse à l'Observatoire une bibliothèque : ajourné, 16 du premier mois, 595. — Le 17 du premier mois, Grégoire lit au Comité une lettre de Cassini, réclamant un inventaire : le Comité la renvoie à Bouquier; Grégoire répond à Cassini le 18; le 19, l'inventaire est fait par Lenoir, Charles et Fortin, membres de la C. des A., en présence de Cassini, de Perny et de Bouvart, 598, 601-602 (ann. A). — Le projet de règlement sur la police intérieure de l'Observatoire sera examiné par Bouquier, 23 du premier mois, 622. — Les astronomes de l'Observatoire demandent, par une lettre du 26 du premier mois, deux commissaires pour vérifier leurs travaux : ordre du jour, 29 du premier mois, 649. — Jeaurat demande à être nommé inspecteur de l'Observatoire : ordre du jour, 814; texte de sa lettre, 822 (ann. B). — Jeaurat demande un logement à l'Observatoire : renvoyé à Arbogast, 824. — Un membre de l'Observatoire demande l'examen de sa pétition pour obtenir un règlement d'organisation : Bouquier rapporteur, 25 brumaire, 825. — Perny fait hommage d'un planisphère sur lequel il a tracé la route apparente d'une comète qu'il a découverte : renvoyé à Bouquier, 27 frimaire, III, 166. — Ferry adjoint aux commissaires pour la surveillance de l'Observatoire; une lettre de Jeaurat lui est renvoyée, 7 nivôse, 214. — Les professeurs de l'Observatoire sollicitent une augmentation de traitement et la permission d'acheter une lunette équatoriale de Haupoix : Duhem nommé rapporteur, 1er ventôse, 478. — Duhem confirmé comme rapporteur, 5 ventôse, 495. — Sur le rapport de Duhem, le Comité adopte un projet de décret portant à 2.500 ll le traitement des professeurs de l'Observatoire, et autorisant le ministre de l'intérieur à acheter l'équatorial de Naupoix, 17 ventôse, 554. — Sur un rapport du B. de C., le projet de décret de Duhem est complété par une disposition fixant à 10.000 l. le prix d'achat de l'instrument de Haupoix, 5 germinal; le décret est voté le 11 germinal, immédiatement à la suite du décret de mise en accusation de Camille Desmoulins, Hérault, etc., IV, 23-24, 33-34 (ann. B). — Les professeurs de l'Observatoire viennent remercier le Comité, et demandent des réparations : ils sont invités à présenter leur demande par écrit, 21 germinal, 112. — Le Comité nomme David Leroy, Prony et Lannon pour faire, avec Bouquier, le devis des réparations urgentes à faire dans l'Observatoire, 27 germinal, 176. — Une pétition de l'Observatoire a été enregistrée au Comité en germinal, 178 (n.). — Bouquier et Duhem sont invités à faire rapport dans le plus bref délai sur les réparations nécessaires à l'Observatoire, 11 floréal, 292. — Perny avise le Comité qu'il existe chez Bochart de Saron nombre d'instruments d'astronomie dont l'Observatoire a besoin : renvoyé à la C. des A., 19 floréal, 373. — Le président écrira à Perny, à propos de sa lettre d'avis, dans le sens du rapport fait par Charles, 5 prairial, 468. — Jeaurat réitère la demande de rentrer dans son logement à l'Observatoire : renvoyé à Arbogast, 13 messidor, 722. — Perny et Ruelle envoient au Comité le règlement pour l'Observatoire : renvoyé à Bouquier, 15 messidor, 741. — La 2e section du Comité est chargée de présenter les moyens de perfectionner l'organisation de l'Observatoire, 21 fructidor, V, 15. — Le Comité arrête que Jeaurat sera réintégré dans son appartement à l'Observatoire, 4 vendémiaire an III, V, 86. — Une adresse des professeurs de l'Observatoire concernant leur collègue Ruelle est renvoyée à la 2e section, 6 pluviôse, 450. — Les professeurs demandent une augmentation de traitement, 26 pluviôse, 492. — Perny, envoyé en Belgique et en Hollande par le gouvernement pour y faire une triangulation, remet au Comité la direction de l'Observatoire : le Comité nomme Lalande directeur provisoire, 28 floréal, 215. — Jeaurat réclame du Comité soit son ancien logement à l'Observatoire, soit une indemnité : renvoyé à la C. ex., 30 prairial, 297. — La C. ex. fera évacuer le logement occupé à l'Observatoire par un canonnier [Heban], et le mettra à la disposition de Jeaurat, 4 messidor, 317. — Jeaurat écrit que le logement occupé par le fondeur de canons Heban n'est qu'une partie de ce qu'il réclame et qui était autrefois occupé par Gentil [Le Gentil?]; sur une observation de Lalande, la C. ex. est chargée de trouver un logement pour Jeaurat soit à l'Observatoire national, soit à celui de l'École militaire, 18 messidor, 387. — Le Comité, après s'être concerté avec le C. des finances, arrête que la C. ex. achètera une lunette chromatique et un chronomètre provenant du cabinet de Saron, et les fera remettre à l'Observatoire pour servir aux observations du Bureau des longitudes, 14 fructidor, 611-612.

Observatoires. — Le projet Bouquier sur le dernier degré d'instruction (24 germinal an II) porte qu'il y aura des observatoires dans les villes de Paris, Strasbourg, Brest et Marseille, III, 577; IV, 165. — Un mémoire rédigé dans les bureaux de la C. ex. au commencement de frimaire an III prévoit deux observatoires à Paris et huit dans les départements, avec une commission centrale, établie à Paris; pour les relier entre eux, V, 264. — Le projet de décret sur les écoles centrales, du 26 frimaire an III, porte que le C. d'I. P. fera un rapport sur les établissements d'enseignement public qu'il serait bon de conserver, et dans le nombre il nomme les observatoires; Lakanal ayant invité Laplace à lui communiquer ses vues sur l'organisation des observatoires, Laplace lui écrit le 27 frimaire et le 2 nivôse : il pense qu'il suffit d'avoir deux observatoires à Paris et cinq dans les départements, et il propose, pour diriger les observatoires, recueillir et publier les observations, etc., la création d'une *commission d'astronomie*, premier nom donné à ce qui sera le *Bureau des longitudes*, 309. — Les observatoires sont mentionnés dans l'*Aperçu des dépenses* présenté au Comité par Lakanal le 21 germinal, VI, 67. — Grégoire est chargé du travail sur le Bureau des longitudes et les observations à établir, en remplacement de Lakanal, 4 floréal, 125. — Après que Grégoire a fait adopter par le Comité, le 4 messidor, son rapport sur le Bureau des longitudes, il le présente à la C. N., le 7 messidor : le décret voté ce jour-là charge ce Bureau (art. 3) d'indiquer le nombre des observatoires à conserver ou établir, 317, 321-327. — Un membre fait lecture au Comité d'un rapport sur la nécessité d'établir un observatoire à Brest; il le communiquera au C. de marine, et conférera avec Lalande, Lagrange, Laplace, etc., 6 messidor, 329. — Le Bureau des longitudes propose au Comité d'établir un observatoire à Brest, avec Rochon comme directeur et Lancelin comme adjoint et d'inviter le C. de marine à charger Thévenard d'établir un observatoire à Toulon : renvoyé à Grégoire, 8 thermidor, 459-460. — Grégoire est chargé d'écrire à Thévenard à Toulon, 30 thermidor, 549. — Grégoire consultera le Bureau des longitudes au sujet des écoles d'astronomie, ainsi que des observatoires à conserver, des observatoires nouveaux à établir, du choix de trois observatoires pour y donner un enseignement complet d'astronomie, et de ceux qui seront attachés à la marine, 20 fructidor, 645. — La réponse de Thévenard, lue au Comité, est renvoyée à la 2e section, 26 fructidor, 647. — Le Bureau des longitudes sera invité à présenter au Comité un état des sommes à affecter à la dépense des observatoires qu'il propose de conserver ou d'établir, 1er brumaire an IV, 828.

Officiers démissionnaires, destitués, suspendus, etc. — Les décrets des 5 et 11 septembre 1793 ordonnent aux officiers démissionnaires, destitués, suspendus, ou n'ayant pas de lettres de service, de s'éloigner de Paris, avec défense d'approcher à moins de vingt lieues de cette ville, sous peine de dix ans de fers, IV, 286 (n. 5). — L'agent national du district de Chartres instruit le Comité qu'il s'est formé dans cette commune une société théâtrale d'amateurs dont font partie quelques officiers que la loi a éloignés de Paris; il demande des instructions à cet égard : renvoyé au C. de S. G., 7 floréal an II, 286.

Officiers de santé. — [Voir aussi *Écoles de santé*.] — Le C. de S. P., par un arrêté du 6 fructidor an II, considérant qu'il importe de former sans délai, pour le besoin des armées de la République, des officiers de santé, arrête d'inviter le C. d'I. P. à nommer trois de ses membres pour s'occuper d'un projet de décret à cet égard, en se réunissant à Prieur, Treilhard et Thuriot désignés par le C. de S. P., IV, 978-979 (ann. B). — Le C. d'I. P. nomme Fourcroy, Duhem et Plaichard, 7 fructidor, 959-970.

Dinomètre. — Instrument soumis par Vincent au Comité, et renvoyé à la C. des P. et M., le 9 nivôse an II, III, 225.

Oise, département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Beauvais, V, 614; il est confirmé, par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Jard-Panvillier, 21 germinal, 53.

OLIVIER. — Entretient le Comité de la nécessité de remplacer promptement les curés par des instituteurs de morale, 29 ventôse an II, III, 599. — Envoie au Comité une dissertation sur l'influence de la musique sur le bonheur et les mœurs d'une nation : renvoyé à Duval, 19 floréal, 371. — Sur le rapport de Duval, la dissertation est renvoyée à l'Institut national de musique, 25 messidor, 794.

OLIVIER, administrateur de la Haute-Garonne. — Signe, le 2 floréal an III, une lettre du département au C. d'I. P., VI, 163.

OLIVIER, faïencier. — A établi une manufacture de minium à Bercy, contre laquelle réclame la municipalité de cette commune; un membre du Comité en entretient ses collègues; il est arrêté qu'un décret sera proposé à la C. N., 21 brumaire an II, II, 792; le 23 brumaire, la C. N. décrète que les Comités d'I. P. et de commerce feront une enquête 795 (ann. A). — Fourcroy ayant rappelé, le 29 brumaire, l'important objet de la manufacture de minium établie à Bercy, et le président Guyton ayant annoncé que le C. de commerce a nommé un commissaire, le Comité arrête

que Guyton et Romme se rendront à Bercy le 1er frimaire, 867, 867. — On reprend la discussion sur cet objet; Guyton commissaire, 3 frimaire, III, 3. — Guyton et Romme font un rapport; Guyton est chargé de se concerter avec Villers, du C. de commerce, pour la rédaction d'un projet de décret, 5 frimaire, 9; le 7 frimaire, vote d'un décret présenté par Guyton, au nom des Comités d'I. P. et de commerce, interdisant à Olivier de continuer sa fabrication: le 17 frimaire, vote d'un autre décret présenté par Villers au nom du C. d'agriculture et de commerce, retirant à Olivier son brevet d'invention, 9 (n. 2), 73 (n. 4). — Olivier envoie le plan de l'emplacement qu'il destine à sa manufacture et des changements qu'il veut y faire; renvoyé à Guyton et Romme, 27 frimaire, 168. — Prunelle est adjoint à Romme pour le rapport de l'affaire Olivier, 19 nivôse, 256. — Prunelle présente un projet de décret : il se concertera avec les Comités de commerce, d'aliénation et des finances, 21 pluviôse, 442. — Olivier présente au Comité le rapport avantageux qui a été fait sur les fourneaux qu'il a inventés pour parer aux inconvénients attribués à sa manufacture : Guyton nommé rapporteur, 27 thermidor, 943.

OLIVIER (Guillaume), dit CORANCEZ, homme de lettres. — Demande que Foissy, son gendre, soit mis en réquisition : il sera écrit au C. de S. P., 26 brumaire an III, V, 222.

OLIVIER (Joseph). — Nommé homme de service à l'École de santé de Paris le 22 ventôse an III, 597.

OLIVIER-GÉRENTE. Voir GERENTE (Joseph-Fiacre-Olivier).

OLIVIER-MARAT, de Genève, mari de la sœur de l'Ami du peuple. — A découvert un procédé pour la préparation des araignées; le ministre Paré écrit une lettre, lue à l'assemblée des professeurs du Muséum d'histoire naturelle le 21 ventôse an II, pour demander une place pour Olivier-Marat, qui désire être attaché aux collections, IV, 443.

OLLIVIER fils, greffier à la cour martiale maritime, à Lorient. — Signe la lettre d'envoi de la Lettre (imprimée) de félicitations de la Société populaire de Lorient aux armées, 20 thermidor an II, IV, 956 (n. 9).

Oloron. — La Société populaire de cette commune ayant signalé au représentant Féraud un vieillard de 110 ans, celui-ci prend un arrêté pour honorer le centenaire et l'envoie le 1er ventôse an II au C. de S. P., qui le transmet au C. d'I. P., III, 595 (et n. 2).

OMONT (Henri), conservateur du département des manuscrits à la B. N. — A publié en 1905 un rapport rédigé sur la B. N., rédigé en l'an III (par Millin), VI, 351.

ONFROY. — Demande une place de garçon de bureau; renvoyé à la section de bibliographie, 21e jour du premier mois de l'an II, II, 609.

Opéra. — Pétition présentée par les pensionnaires de l'Opéra à la C. N., le 25 novembre 1792, renvoyée au Comité, I, 92; lettre de Francœur et Vestris au président de la C. N., 24 novembre, 93 (ann. A). — Les pétitionnaires se présentent au Comité : Mathieu et Chénier commissaires, 20 février 1793, 347. — Un arrêté de la Commune, rendu sur le réquisitoire d'Hebert le 16 septembre 1793, empêche la fermeture de l'Opéra, qu'allaient mettre à exécution des administrateurs de mauvaise foi; il autorise les artistes de ce théâtre à administrer eux-mêmes cet établissement, et met à leur disposition la salle, les magasins, les décors, les costumes et tout le matériel, 861 (n. 3). — Le 11 brumaire an II, Chaumette propose au Comité général de la commune que le spectacle de l'Opéra soit installé dans la salle du Théâtre-Français : renvoyé à l'administration des travaux publics, 861. — Les artistes de l'Opéra (Théâtre des Arts) participent à la fête de la Raison donnée dans l'église Saint-Roch le 10 frimaire, III, 51 (ann. G, Addenda). — Le 25 brumaire, au nom de la commune, Chaumette demande à la C. N. de placer l'Opéra dans la salle du Théâtre-Français, attendu que, depuis que le théâtre a été fermé, tout le quartier qui l'avoisine est absolument ruiné; des intrigants s'agitent pour faire placer l'Opéra dans la salle d'un théâtre rival, le Théâtre-National : mais cette salle est construite vis-à-vis de la B. N., et la commune vient d'en ordonner la fermeture à cause des dangers d'incendie qu'elle fait courir à cet établissement. La question est renvoyée à l'examen des Comités des domaines et de S. P., 862-863, 864, 865. — Un mémoire de De Wailly sur l'agrandissement du Théâtre-Français est renvoyé à la commission des Six, 21 frimaire, III, 135. — Un mémoire de l'architecte Perrard sur l'établissement de l'Opéra au local du ci-devant Théâtre-Français, est renvoyé à la commission des Six, 29 frimaire, 197. Perrard réclamant un rapporteur, Mathieu est nommé, 7 nivôse, 214. — Darrieux et Saunier écrivent qu'ils craignent que l'Opéra ne trouve des moyens d'éluder la représentation de leur pièce, *la Journée du 10 août 1792* : le Comité les renvoie au C. de S. P., 9 nivôse, 225. — Les députés de la section de Marat viennent au Comité presser l'établissement de l'Opéra au Théâtre-Français : renvoyé à la commission des Six, 15 nivôse, 234. — Une députation des artistes de l'Opéra demande un prompt rapport sur la pétition qui a été renvoyée à Chénier et Mathieu : ces commissaires se concerteront avec le C. de liquidation,

23 nivôse, 278. — Sur le rapport de Mathieu, le mémoire de Perrard est renvoyé à la municipalité de Paris, qui sera invitée à suivre son avis sur les plans comparés de Perrard et de De Wailly, 13 pluviôse, 389-400. — Des observations sur l'Opéra, présentées au C. de S. P. par les artistes de ce spectacle, sont renvoyées le 15 ventôse au C. d'I. P., 548 (n. 4). — Un arrêté du Comité de l'Opéra est présenté au Comité pour annoncer l'*École du patriotisme,* 15 ventôse, 548. — Beffara met sous les yeux du Comité un ouvrage de vingt années de travail, son *Dictionnaire de l'Opéra :* renvoyé à la C. des A., 29 ventôse, 599. — Les artistes de l'Opéra adressent des observations sur l'emplacement qui convient à ce spectacle : renvoyé à Mathieu, 1er germinal, IV, 7. — Arrêté du C. de S. P. du 27 germinal, transférant l'Opéra (Théâtre des Arts) au Théâtre-National, 12. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur le mémoire de Beffara relatif à son *Dictionnaire de l'Opéra,* 27 messidor, 816 (et n. 6). — La citoyenne Saint-Arnaud désire entrer soit au théâtre des Arts, soit à celui de l'Égalité : renvoyé à Bouquier, 25 thermidor, 933 (et n. 3). — Le Comité entend des observations sur le danger d'incendie que le voisinage de ce théâtre fait courir à la B. N. : Grégoire et Villar communiqueront ces observations au C. de S. P., 3 fructidor, 960-961; mêmes observations présentées le 9 fructidor par Belissen et Mancel, le 11 par Lalande, 972 (n. 5). — Milcent demande qu'il soit ordonné à l'Opéra de jouer une de ses pièces : renvoyé à Mathieu, 7 fructidor, 973. — Le C. des finances propose à celui d'instruction publique deux arrêtés relatifs au théâtre des Arts, 22 fructidor; l'arrêté relatif aux changements à faire dans la salle de ce théâtre est approuvé, et les fonds nécessaires seront demandés à la C. N., 23 fructidor, V, 20, 23. — Ramel propose au C. d'I. P., au nom du Comité des finances, un projet de décret relatif à l'organisation des théâtres des Arts et de l'Égalité : il est approuvé, 6 vendémiaire an III, 88; le 18 vendémiaire, il présente à la C. N. un projet de décret réorganisant l'administration du théâtre des Arts, et allouant des fonds pour les changements à la salle et le payement du plus pressé de l'arriéré : impression votée; le 27 vendémiaire le décret est voté, 88 (n. 4); texte du décret, 91 (ann. B). — Séjan et Couperin demandent que le Comité donne des ordres pour qu'on change les deux mauvaises orgues qui sont au théâtre des Arts : renvoyé à la C. ex. pour faire droit, 10 vendémiaire, 103. — Le Comité arrête qu'une marche militaire composée par J.-J. Rousseau, et remise par Girardin, sera exécutée au théâtre des Arts dans celles des représentations où elles pourront convenir, 22 vendémiaire, 128. — Le Comité arrête que les agents nationaux près des théâtres des Arts et de l'Égalité sont supprimés; ces théâtres seront régis par un comité de 12 membres nommés par le C. d'I. P., 24 vendémiaire, 133. — Un nouvel arrêté dispose que l'administration du théâtre des Arts demeurera provisoirement dans la forme actuelle, seulement l'agent sera remplacé par un inspecteur chargé de vérifier la comptabilité, 26 vendémiaire, 136. — Les commissaires du C. des finances proposent au C. d'I. P. un arrêté sur le théâtre des Arts : le Comité en adopte les deux premiers articles, 28 brumaire, 239. — Massieu et Lakanal feront un rapport sur la demande de Séjan, tendant à faire placer au théâtre des Arts un orgue, grand de huit pieds, 6 frimaire, 251. — Des pétitions de Le Roux et de la citoyenne Dionis, se plaignant des injustices qu'ils éprouvent à ce théâtre, sont renvoyées à la C. ex., 12 frimaire, 24. — Une adresse des artistes du théâtre des arts demande la mise en réquisition de J.-B. Bourgeois, qui promet d'être un jour une haute-contre distinguée : renvoyé à la 3e section, 26 nivôse, 428. — Un mémoire de Poyet sur la nécessité de construire une nouvelle salle d'opéra est renvoyé à la 3e section, 20 pluviôse, 476. — Le C. des travaux publics invite le C. d'I. P. à nommer un commissaire pour, conjointement avec ceux des Comités des finances et des travaux, publics, examiner le projet de Poyet. Mercier est nommé, 14 ventôse, 565. — Lebœuf demande que le Comité fasse hâter la représentation de *Brutus* ou de *Ladislas,* reçus au théâtre des Arts : ordre du jour, 6 floréal, VI, 131. — Le Comité arrête le renvoi du projet de Poyet à la C. ex. des travaux publics, 22 floréal, 193. — La Société des artistes du théâtre des Arts a conclu un emprunt de 500.000 ℔, le Comité de S. P. a prononcé le vu sur cet emprunt, le Comité d'I. P. fait de même, 22 prairial, 276. — Sur le rapport du C. des finances, la C. N. décrète, le 7 messidor, l'achat; pour huit millions, de la salle du théâtre des Arts, rue de la Loi, 349. — La C. ex. remet un mémoire de Poyet sur la construction d'une nouvelle salle d'opéra : renvoyé à la 3e section, 3 messidor, 348. — Le Comité adjoint Lainez, Rousseau et Vestris à l'administration du théâtre des Arts en remplacement de Renaud, Lays et Cavailhès, 12 messidor, 380. — Le 28 messidor, malgré la défense des Comités, Elleviou chante le *Réveil du peuple* au théâtre des Arts, 429; le 30, on se bat dans ce théâtre, 435. — Séjan réclame une indemnité, pour lui-même et Couperin, pour avoir touché pendant trois mois l'orgue de l'Opéra, et pour le facteur d'orgues Sommer, 4 fructidor, 568. Lemoyne, compositeur

de musique s'adresse au Comité pour être payé de 10.000 ᵗᵗ qui lui sont dues par l'Opéra : renvoyé à la 3ᵉ section; le Comité accorde une indemnité de 3.000 ᵗᵗ à répartir entre Séjan, Couperin et Sommer, 9 fructidor, 589, 590.

Opéra-Comique, rue Favart. — *Arabella et Vascos, ou les Jacobins de Goa,* pièce lyrique de Lebrun-Fossa, musique de Lesueur, est en répétition à ce théâtre en messidor an II, IV, 757 (suite de la n. 2 de la p. 756); la première représentation a lieu le 5 fructidor, V, 24 (n. 3). — Le Comité arrête que le Comité des artistes de ce théâtre lui communiquera sur le champ le manuscrit d'*Arabella et Vascos,* 24 fructidor, 24; ce manuscrit sera renvoyé aux artistes, 26 fructidor, 30. — Ce théâtre ayant voulu donner le 9 frimaire an III, une ancienne pièce, *Raoul, sire de Créqui,* le C. de S. G. en interdit la représentation, 267 (n. 3).

Opinions de députés à la Convention (*pièces imprimées*). — Motifs qui ont fait recueillir dans la présente publication les Opinions de députés relative à l'instruction publique, I, LXXIV. — Un décret du 4 juin 1793 ordonne que les frais d'impression des opinions des membres de la C. N. sur l'instruction publique, tant de celles qui sont déjà imprimées, que de celles qui le seront à l'avenir, seront à la charge de la République, 474 (ann. C); les frais d'impression de l'*Opinion* de Durand-Maillane, imprimée en décembre 1792 chez Hébert, ont été remboursés à ce représentant, 131 (et n. 2 et 3, Errata et Addenda).

OPOIX (Christophe), député de Seine-et-Marne à la Convention. — Notice, I, LXXXVII. — Son opinion (imprimée) sur les écoles primaires; demande que la religion fasse partie du plan d'éducation (extraits); s. d. (décembre 1792, imprimé en juin 1793), 290-292 (ann. D). — Adresse au Comité quelques réeflexions sur le tutoiement, 9 frimaire an II, III, 42. — Sa *Prière du républicain à l'Être-suprême* est renvoyée à Villar, 5 thermidor, IV, 847; mise en réserve et mention honorable, 7 fructidor, 976. — Fait imprimer en nivôse an III une brochure intitulée *Fête à la Pudeur, proposée comme modèle pour les autres fêtes décadaires,* V, 440.

ORANGE. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur d'agriculture à l'institut provisoire des Sans-Culottes, IV, 633.

ORANGE. — L'administration du district demande des éclaircissements sur la loi du 29 frimaire (mêmes questions que dans la lettre des indicateurs du collège que le 15 germinal) : renvoyé à Thibandeau, 17 germinal an II, IV, 99 (et n. 6); ordre du jour, motivé sur l'arrêté du 5 prairial, 27 prairial, 637. — Une Commission populaire est établie à Orange par un arrêté du C. de S. P. du 26 floréal, 202 (et note 4 *bis*).

Orange (*Collège d'*). Voir *Collège d'Orange.*

ORANGE ET CORNILLEAU. — Demandent que, pour récompense de leurs services en Vendée, la C. N. décrète qu'ils ont bien mérité de la patrie : ordre du jour, 15 germinal an II, IV, 80.

ORBEC. — Cette commune envoie les procès-verbaux des fêtes civiques qu'elle a célébrées : renvoyé à Mathieu, 17 floréal an II, IV, 320-321. — On renvoie à M. Mar le discours et les couplets chantés à Orbec dans une fête célébrée en réjouissance du décret qui abolit l'esclavage des nègres, et envoyés le 15 germinal, 9 prairial, 493; mention civique, 23 messidor, 772. — Dans le temple de la Raison de cette commune, on chante, le 30 floréal, des couplets de Courtin, notaire public et officier municipal, que le Comité renvoie à Viller le 17 prairial, 542 (et n. 4).

ORCY (D'). Voir GIGOT D'ORCY.

ORÉ aîné, l'un des deux commissaires (l'autre est Laye) nommés par Jullien fils pour procurer l'arrestation de Girardet, Salle, Barbaroux, Pétion et Buzot. Voir LAYE.

ORELLI (La citoyenne), ancienne maîtresse de langues (probablement originaire de Zürich). — Sa pétition renvoyée au C. des secours, 24 septembre 1793, II, 459. — Présente de nouveau sa pétition : renvoyé au C. des secours, 27 frimaire an II, III, 166.

Orgues. — L'organiste Couperin instruit le Comité qu'un des meilleurs orgues de Paris vient d'être mis en vente : renvoyé à la C. des A., 3 floréal an II, IV, 245. — La C. des A. arrête, le 10 floréal, d'inviter le département à faire surseoir à la vente de toutes les orgues au-dessus de quatre pieds, 245 (n. 7). — Séjan manifeste au Comité ses sollicitudes pour les orgues dont il désire la conservation: on lui répond que la C. des A. a pourvu à la conservation des orgues au-dessus de quatre pieds, 29 floréal, 450. — Le district annonce qu'il existe deux orgues chez les bénédictins de la Sauve et chez les moines de Verdelais : renvoyé à la C. des A., 7 messidor, 696. — Sur la demande de changer de place l'orgue du Panthéon, le Comité renvoie à la C. des A., 3 vendémiaire an III, V, 84. — Séjan et Couperin demandent que le Comité donne des ordres pour qu'on change les deux mauvaises orgues qui sont au théâtre des Arts : renvoyé à la C. ex. pour faire droit, 10 vendémiaire, 103. — La C. ex. fera transporter au Panthéon les orgues de Saint-Sulpice, 12 vendémiaire, 110. — Massieu et Lakanal sont chargés de faire rapport sur la proposition de Séjan, de placer au théâtre des Arts un orgue grand de huit pieds, 6 frimaire, 251. — Séjan et Sommer soumettent un modèle de buffet d'orgues pour

le Panthéon, dessiné par Talamona et approuvé par Soufflot : renvoyé à Massieu, 4 pluviôse, 445. — Le district de Salins est autorisé à placer l'orgue de la ci-dev. abbaye de Satival dans le temple de Salins-Libre, 12 pluviôse, 457. — La C. des A. ayant invité le Comité, par un arrêté de 25 germinal, à accorder à Rousseau, pour quatre mois, un jeu d'orgues provenant de la Ferté, le Comité passe à l'ordre du jour, 4 floréal, VI, 125; Rousseau réclame, le Comité maintient son arrêté, 6 floréal, 129-130. — Crouzé (Pascal), chargé de se concerter avec le C. des finances relativement aux orgues qui se trouvent dans des édifices nationaux, annonce que ce Comité a rapporté son arrêté concernant la vente des orgues, 20 messidor, 399. — Sur une note remise par Thillaye concernant l'orgue des Cordeliers, le Comité charge la C. des A. d'aviser aux moyens de faire enlever cet orgue et prendre des mesures pour sa conservation, 10 thermidor, 471. — Séjan réclame, pour lui-même, et Couperin, une indemnité pour avoir touché pendant trois mois l'orgue de l'Opéra, ainsi qu'une indemnité pour le facteur d'orgues Sommer; il invite le Comité à prononcer sur le modèle dessiné par Talamona, 4 fructidor, 568. — Le Comité accorde une indemnité de 3.000 ᵗᵗ à répartir entre Séjan, Couperin et Sommer, 9 fructidor, 590.

Orléans. — Les instituteurs de cette ville demandent une augmentation de traitement, avril 1793, I, 346. — Girard adresse au Comité une pétition pour une école gratuite de dessin de cette ville, 24 août, II, 343. — La Société populaire demande une fête annuelle de la Victoire : renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 29 messidor an II, IV, 822. — L'arrêté général du 28 ventôse an III, place à Orléans l'école centrale du Loiret, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2).

Orly. — Cette commune demande, le 3 germinal an II, les livres élémentaires : ajourné, 19 floréal, IV, 370.

Ormesson (Anne-Louis-François-de-Paule Le Fèvre d'), ancien président au Parlement, ancien bibliothécaire du roi, membre de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres. — Nommé administrateur de la Bibliothèque royale en 1789, garde ces fonctions jusqu'à la chute de la royauté, III, 142 (n. 3). — Membre de l'ancienne C. des M., est maintenu dans cette commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — Est arrêté comme suspect; le Comité décide d'écrire au C. de S. G. pour qu'il fasse lever les scellés apposés sur les papiers de d'Ormesson, dont plusieurs sont relatifs à la bibliographie et à la C. des M., 25e jour du premier mois de l'an 2e, II, 627. — Est condamné à mort le 1er floréal an II, 627 (n. 3).

Ormont (Saint-Dié). — Il sera écrit au district d'Ormont de faire enlever la bibliothèque de la ci-dev. abbaye d'Étival, dont le bâtiment a été acquis par Laruelle; le district donnera en outre des renseignements sur le médaillier de l'abbaye, 11 fructidor an III, VI, 595.

Orne, département. — Une délibération des administrateurs du département, relative aux bustes de Marat et autres martyrs de la liberté, etc., est renvoyée à Lindet, 19 prairial an II, IV, 555, 556 (et n. 1); renvoyé au C. des finances, 27 prairial, 638. — Les membres du tribunal du département envoient, le 26 prairial, le discours prononcé à la fête du 20 (non mentionné dans les procès-verbaux du Comité), 936 (n. 3). — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Sées, V, 614. — Après avoir entendu le 17 germinal, les commissaires d'Alençon, le Comité, conformément au vœu de la députation de l'Orne, maintient sa décision; elle est enregistrée dans l'arrêté de ce jour, transformé en décret le 18 germinal, VI, 35, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Bailleul, 20 germinal, 53.

Orphelins des défenseurs de la Patrie. — [Voir, pour la première période, BOURDON DE LA CROSNIÈRE (Léonard)]. — Le Comité, après avoir entendu les observations d'un membre sur l'établissement de L. Bourdon, charge sa 1re section de lui faire un rapport sur un établissement général pour les orphelins des défenseurs de la Patrie, 14 ventôse an III, V, 564. — L. Bourdon ayant été arrêté le 12 germinal, la C. N. décrète que le Comité présentera séance tenante un homme recommandable pour le remplacer à la tête de sa maison d'éducation, et que les Comités d'I. P. et des finances examineront si cet établissement doit subsister tel qu'il existe, VI, 27 (n. 1), 31. — Le Comité charge Lakanal de proposer Crouzet comme directeur de l'Institut des Jeunes Français, 13 germinal, 26. — Lakanal fait voter à la C. N., le 13 germinal, un décret chargeant Crouzet de la direction de l'école des Élèves de la patrie, 31-32. — Pour la suite de l'histoire de cet établissement, voir *Institut des Jeunes Français*.

Orsay. — La Société populaire se plaint que les instituteurs ont été divisés parmi les ci-devant magisters, et signale la nécessité d'organiser les fêtes décadaires : renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 7 fructidor an II, IV, 974-975.

OSSAVY ou OSSAVI. Voir HOSSAWY.

OSSELIN (Charles-Nicolas), député de Paris à la Convention. — Notice, I, LXXXVIII. — Demande qu'un jour soit fixé pour entendre le rapport sur les émigrés, 10 octobre 1792, 7 (ann. A). — Fait voter la rédaction d'un décret

sur les capitaux des émigrés, 19 octobre, 4 (note). — Fait rendre, le 5 juin 1793, un décret qui supprime la commission de liquidation de la ferme générale, et ordonne l'apposition des scellés sur les papiers des anciens fermiers généraux et de divers agents des finances, III, 16 (ann. C). — La Commission chargée d'examiner les papiers trouvés chez les conspirateurs ayant adressé au Comité cinq pièces trouvées chez Barère, Osselin et Clots, le Comité les renvoie à la 1re section, 26 vendémiaire an IV, VI, 803.

OSTENDE. — A la suite de la victoire de Fleurus, les républicains occupent Ostende, le 13 messidor an II, et plusieurs autres villes : ces nouveaux succès sont célébrés à Paris par une fête populaire le 16 messidor, IV, 707-708 (note).

OTTMARSHEIM. — La Société populaire demande l'envoi du *Journal militaire :* renvoyé au C. de correspondance, 19 prairial an II, IV, 558.

OTZ. — Envoie au Comité le *Symbole d'un sans-culotte :* ordre du jour, 19 floréal an II, IV, 369.

OUARNIER. — Est accepté comme commis de la bibliographie, 5 germinal an II, IV, 22. — Figure dans l'état de floréal an II comme attaché à la bibliographie, 459.

OUDET père. — Est désigné le 24 thermidor an III, par une réunion de catholiques, pour être le dépositaire des clefs de Notre-Dame : le comité civil de la section de la Cité les lui remet, VI, 254. — Sous sa présidence, 198 citoyens et citoyennes catholiques se constituent en société civile pour l'exercice du culte à Notre-Dame, et nomment un comité d'administration, 254.

OUDIN (Louis), âgé de dix-sept ans. — A sauvé la vie à Jeanne Ruber, qui allait être engloutie dans la Seine; la C. N. décrète, le 17 germinal an III, que cette action sera insérée parmi les traits héroïques et civiques que le Comité est chargé de publier, VI, 38, 42 (ann. D.).

OUDOT (Charles-François), député de la Côte-d'Or à la Convention. — Notice, I, LXXXVIII. — Signe, comme secrétaire de la C. N. le renvoi fait au Comité, le 13 ventôse an II, d'une pétition de la section du Mont-Blanc relative à Mangard, III, 538 (n. 1); les renvois faits, les 9 et 10 ventôse, de lettres des communes de Saint-Fortunat, Puilaurens et Ernemont-et-Launay, IV, 177 (n. 3), 178 (suite de la note); le renvoi, en ventôse, d'une demande de la Société populaire d'Albi, 295 (n. 5); le renvoi, le 26 ventôse, d'un procès-verbal de la Société populaire de Montlhéry, 313 (n. 4). — Le 8 fructidor, à propos de l'incendie de la bibliothèque de l'abbaye Saint-Germain, fait décréter que le Comité proposera le projet d'une commission chargée d'examiner tous les livres ou manuscrits uniques ou rares, pour en extraire et publier tout ce qui peut être utile, 994 (et n. 5), 1001 (ann. D.). — Fait décréter, le 8 prairial an III, que l'écrit de Masuyer sur l'éducation nationale sera distribué aux membres de la C. N. et que les projets de décret qui en sont la suite seront imprimés, I, 132; VI, 237.

OUDRY (aussi écrit HOUDRY), commis de la bibliographie. — Demande à être payé de vingt-et-un jours de travail qu'il a faits pour Garri [cadet], 13 brumaire an II, II, 742. — Sur le rapport d'un inspecteur, constatant qu'Oudry a fait pendant vingt-et-un jours la besogne de Garri avant que celui-ci eût été rayé de la liste des commis de la bibliographie, le Comité accorde à Oudry l'indemnité qu'il réclame, 27 brumaire, 833. — Sur la proposition de Mathieu, il sera appelé dans la salle du secrétariat pour y travailler comme commis de l'agent de la C. des A., 9 ventôse, III, 506. — Figure dans l'état de floréal an II comme attaché à la C. des A., IV, 458. — Figure comme chef des commis de la C. des A. dans l'état du 16 vendémiaire an III, V, 120. — Il demande et obtient la permission de s'absenter pendant une demi-décade, 17 germinal, VI, 33. — La demande de la C. des A., approuvée par le Comité, d'accorder à Oudry une indemnité de 1.500 ᵗᵗ et de porter son traitement à 6.000 ᵗᵗ, est transmise au C. des finances, 24 floréal, 199. — Ouï un rapport de la C. des A., le Comité arrête que la C. ex. payera à Oudry 2.500 ᵗᵗ pour indemnité de travaux extraordinaires, 20 vendémiaire an IV, 766. — Recevra pour le mois de brumaire le traitement accoutumé, 878.

OUTRELAINE (D'). — Voir DOUTRELAINE.

OVIDE. — Ses *Métamorphoses* ont été traduites en vers par Saint-Ange, qui figure à ce titre pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste des gens de lettres, etc., récompensés le 14 nivôse an III, V, 385.

OZANNE. — Chargé, avec Gauthier, de travailler à l'état des modèles de vaisseaux, etc., qui existent dans les dépôts, 24 vendémiaire an III, V, 131.

OZI ou OZY (Étienne), professeur de basson à l'Institut national de musique. — La 3e livraison (prairial an II) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales* contient de lui un *Pas de manœuvre*, IV, 549 (ann. B). — Signe pour acquit, le 19 thermidor, au nom de l'Association des artistes musiciens, un mémoire relatif à la fourniture à l'Institut national de musique de 3.960 ex. de l'hymne de Méhul destiné à la fête de Bara et Viala, 850 (annexes). — Le Comité le nomme membre du jury chargé de juger le concours pour le complément du Conservatoire, 2 brumaire an VI, 852.

P

PACHE (Jean-Nicolas), ministre de la guerre en octobre 1792, puis maire de Paris en février 1793. — Notice, II, C. — Sa lettre relative à l'école militaire de Liancourt, 1er novembre 1792, I, 42. — Signe, comme maire, une délibération du corps municipal chargeant Baudrais d'entretenir le C. d'I. P. des conséquences de la suppression du Théâtre-Français, 29e jour du premier mois de l'an 2e, II, 686. — Sa lettre du 17 brumaire an II aux administrateurs des travaux publics, les informant que la fête de la Liberté et de la Raison sera célébrée le décadi suivant, 804. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire, 829-831 (ann. E). — Assiste à la séance du Comité le 3 frimaire, III, 2. — Le 17 ventôse, à la séance du Conseil général, appuie Chaumette s'élevant contre les exagérations de ceux qui arracheraient un arbre pour planter un chou, IV, 51. — Le C. de S. P. le fait arrêter le 21 floréal, 212 (n. 1); il est remplacé par Fleury Lescot le même jour, 353 (n. 3). — Le 20 frimaire an III, un député fait remarquer que Pache et Bouchotte ne sont pas jugés, et demande que le C. de S. G. prenne des mesures à cet égard : adopté, V, 299. — Clauzel, le 30 frimaire, demande l'envoi de Pache et de tous les complices de la faction robespierriste au tribunal révolutionnaire : renvoyé aux trois Comités, 336. — Pémartin demande, le 19 ven-

. . . .

. . . .

criminel d'Eure-et-Loir, 232. — Le pouvoir du 17 décembre 1792, délivré par lui à Régnier, est mentionné dans un arrêté du Comité, 18 fructidor, 638 (et n. 2). — Le deuxième complémentaire, Boissy demande que le C. de S. G. rende compte des diligences qu'il a faites pour faire juger Pache et Bouchotte, 698. — Le 6e complémentaire, une députation de la section Lepeletier demande pourquoi Pache et Bouchotte ne sont pas jugés, pourquoi d'autres criminels ont été mis en liberté : vif débat, terminé par l'ordre du jour, 711.

PÂCROS (Benoit-Noël), député du Puy-de-Dôme à la Convention. — Remet au Comité une pétition des habitants de la commune de Billom, sollicitant pour leur ville l'établissement d'une des écoles supérieures décrétées : renvoyé à la 1re section, 2 vendémiaire an IV, VI, 714.

Pacte de Mahomet: Voir MAHOMET (*Pacte de*).

PAGANEL (Pierre), député du Lot-et-Garonne à la Convention. — Milhaud et lui prennent le 17 brumaire an II, à Strasbourg, un arrêté contre ceux qui retarderaient le triomphe de la raison; cet arrêté est adopté le 26 brumaire par le département de la Côte-d'Or, IV, 421, (n. 4). — Démontre la nécessité d'établir promptement les fêtes décadaires : renvoyé à Mathieu, 15 germinal, 83. — Signe le 19 germinal le renvoi au Comité d'une lettre du ci-devant curé Chaudrot du 13 frimaire précédent, 422 (suite de la n. 4 de la p. 421). — Signe le 3 floréal, comme membre du C. des pétitions, le renvoi au C. d'I. P. d'une lettre du curé Bonin-Ferran, 299. — Signe comme secrétaire de la C. N., le 23 floréal, le renvoi au Comité d'une lettre de la commune de Gavray, 612 (n. 8). — Boussion et lui présentent au Comité Holley, artiste, élève de la nature, 1er messidor, 665. — Signe le 6 messidor, au nom du C. des pétitions, le renvoi au C. d'I. P. du discours de Maréchal, maire de Vimoutier (non mentionné au procès-verbal), 752; le 7 thermidor, le renvoi des chansons patriotiques de Royer, 928 (n. 9).

PAGÈS, littérateur (peut-être le même que le suivant). — A fait hommage à la C. N. d'un poème intitulé *La France républicaine et le Miroir de la Révolution française :* mention honorable, 5 octobre 1793, II, 569. — Écrit avec Moline un opéra intitulé *Le naufrage héroïque du Vengeur,* que le Comité renvoie à la C. ex.. 3 thermidor an II, IV, 839. — Figure pour 1 500 ₶ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385.

PAGÈS (J.-Claire). — Le district de Saint-Girons le nomme élève de l'École normale, en remplacement de Bardies, rejeté par le Comité: renvoyé à la C. ex., 22 pluviôse an III, V, 481. — Sur l'attestation délivrée par le député Campmartin, la C. ex. est autorisée à le reconnaître comme élève, 19 floréal, VI, 172.

PAILLARD (Jean), membre de l'Institut national de musique, professeur de cor. — Député le 19 prairial an II par l'Institut à la section des Quinze-Vingts, IV, 574 (n. 1).

PAILLÈS, adjudicataire de la tour de Guinette, à Étampes. — A la demande du Comité, consent à résilier l'adjudication contre le remboursement des sommes payées, par lui, etc. : la C. ex. est chargée de lui faire payer les sommes, 11 fructidor an III, VI, 59[illegible].

PAILLET. — Son rapport sur l'état de l'instruction dans le district de Dijon est renvoyé Bouquier, 1er fructidor an II, IV, 955.

PAIN. — Adresse au Comité une pièce de v

pour la fête du 2 pluviôse : mention civique, 28 nivôse an III, V, 432.

PAINE (Thomas), député du Pas-de-Calais à la Convention. — Détenu à Paris, depuis le 7 nivôse an II, est rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire an III sur la proposition de Thibaudeau, III, 83; V, 291. — Dans son rapport du 14 nivôse an III, sur les secours et récompenses à accorder aux gens de lettres, savants, etc., Chénier dit que le Comité avait d'abord placé sur la liste Paine, ce citoyen d'adoption qu'un caprice des tyrans avait exilé du sein de la représentation nationale; mais, ajoute-t-il, « vous avez révoqué [18 frimaire] ce décret inhospitalier, et nous ne voyons plus en Thomas Paine un homme de génie sans fortune, mais un collègue chéri de tous les amis de l'humanité, un cosmopolite également persécuté par Pitt et par Robespierre », 381. — La citoyenne Rivarol invite le Comité à faire imprimer au profit de l'auteur une traduction qu'elle a faite des *Droits de l'homme* de Paine, 10 prairial, VI, 240. — Le 19 messidor, fait lire à la C. N. un discours contre le projet de constitution : il y combat la disposition qui exigeait, pour l'obtention de la qualité de citoyen, le payement d'une contribution directe; son discours est accueilli par des murmures, 400. — Le 21 messidor, Merlin (de Douai) répond à ce qu'il appelle la diatribe de Paine, et Lanjuinais également, 405-406.

PAJOU, statuaire, membre de l'Académie de peinture et de sculpture. — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans cette commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — Guffroy propose à la C. N., le 4 octobre 1793, que le buste de Descartes par Pajou soit placé au Panthéon : décrété, II, 578. — Est chargé, en pluviôse an II, d'exécuter une statue de la Philosophie pour le temple qui doit être élevé à la Raison à Montpellier (lettre du représentant Boisset), III, 540 (ann. B). — Est chargé par le Comité de surveiller l'exécution en marbre du buste de Joseph Sauveur par Taveau, 22 frimaire, 312. — La lettre relative au payement du buste de Sauveur est renvoyée à la 1re section, 28 nivôse, 434. — Chargé de l'exécution du buste de Beauvais, réclame auprès du Comité, lequel charge Curée de présenter à la C. N. un projet de décret pour demander la confection de ce buste, 20 ventôse, 593. — Un arrêté des Comités d'I. P. et des finances (daté du 18 germinal an III) le nomme membre du Conservatoire du Muséum des Arts, 10 germinal an III, VI, 18. — Écrit pour remercier de cette nomination, 24 germinal, 81. — La C. ex. remet un rapport sur une réclamation faite par lui : renvoyé à la 2e section, 14 floréal, 160. — Figure sur la liste présentée par Villar le 28 messidor, dans la 1re classe, 427. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 1re classe, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628. — Est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire an IV; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintient, 834, 838, 839.

PAJOUX. — Un manuscrit de lui, sur le génie des langues, est transmis au Comité par Hassenfratz : renvoyé à Daoust, 23 frimaire an II, III, 142.

Palais-Bourbon. — La C. N. décrète, le 16 fructidor an III, que le Conseil des Cinq-Cents siègera au Palais-Bourbon, VI, 624.

Palais de justice. — Sur le rapport de la C. des A. concernant les objets d'art qui existent à la ci-dev. Cour des aides, au Palais de justice, le Comité arrête qu'elle requerra la levée des scellés et fera un inventaire des articles intéressant les arts, 8 pluviôse an III, V, 450.

Palais national. — Le 25 floréal an II, le C. de S. P. prend un arrêté en 30 articles pour l'embellissement du Palais national et du Jardin national, IV. 251. — Le décret du 7 fructidor an II change le nom du C. des inspecteurs de la salle en celui de *Comité des inspecteurs du Palais national*, 986. — Rapport et décrets relatifs à l'établissement d'un télégraphe au Palais national, 18 et 29 messidor an III, VI, 390, 433, 435-437. — Le 28 messidor, en réponse à une manifestation faite la veille par la jeunesse dorée dans la cour du Louvre, la C. N. ordonne l'exécution immédiate d'un arrêté du 6 prairial relatif à la fermeture des issues et ouvertures particulières du Palais national et de ses dépendances, 429.

Palais national (*Comité des inspecteurs du*). Voir *Comité des inspecteurs de la salle.*

PALATINAT. — Le Comité arrête d'écrire aux représentants près l'armée du Rhin de pourvoir au transport des tableaux, sculptures, etc., qui se trouvent dans le Palatinat et pays adjacents, 2 ventôse an III, V, 505.

PALERME. — Colchen annonce au Comité qu'un volume de la *Gazette de Pise,* contenant le catalogue des mémoires arabes publiés à Palerme, avec la traduction, volume confié d'abord à Volney, a été remis depuis à La Métherie, 18 vendémiaire an IV, VI, 763 (ann. B).

Palinod (Concours du). Voir CAEN.

PALISSOT DE MONTENOY (Charles), auteur de la comédie *Les Philosophes* (1760). — Fait hommage à la C. N. des vingt premiers volumes de son édition de Voltaire, qui devait paraître en 60 volumes chez le libraire Servières; la C. N. décrète, le 23 prairial an II, la mention honorable et le renvoi au Comité; celui-ci renvoie à Lindet, 15 messidor, IV, 742. — Sur le rapport de Lindet, les volumes sont renvoyés à la B. N., 25 messidor, 789-790. — Écrit au Comité pour expliquer qu'il aurait

besoin de venir à Paris pour soigner l'impression de 40 volumes des œuvres de Voltaire, mais que la loi du 27 germinal concernant les ex-nobles s'y oppose : renvoyé au C. de S. P. avec une lettre du président, 27 thermidor, 938. — Figure pour 3.000 ᵗᵗ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384.

PALLONY ou PALLOUIS (La citoyenne). — Sa pétition sur une méthode de teinture de la soie en écarlate est renvoyée au B. de C., 24 septembre 1793, II, 457.

PALLOY (Le patriote), architecte. — Chargé en 1789 de la démolition de la Bastille; fait voter le décret du 16 juin 1792, portant qu'une colonne surmontée de la statue de la Liberté sera érigée sur l'emplacement de la Bastille; commande à la frontière le bataillon parisien le *Républicain*, l'un des deux bataillons que Dumouriez fit désarmer à Rethel en octobre 1792; revient à Paris pour réclamer : la C.N. lui accorde les honneurs de la séance (17 déc.), et donne raison aux deux bataillons contre Dumouriez (18 décembre), I, 172 (n. 2), 439 (n. 1). — Décret relatif au règlement de la somme qui lui est due pour les dépenses de la pose de la première pierre de la colonne de la Liberté (14 juillet 1792), 25 avril 1793, 439; Palloy est également chargé de retirer le coffre de fer déposé dans une des pierres fondamentales de la colonne de la Liberté, pour briser les monuments qu'il contient, 439-440.

PALLU. — La municipalité de Chartres fait connaître, de ce citoyen, un sauvetage qui lui paraît mériter d'être inséré au nombre des faits héroïques : renvoyé à L. Bourdon, 7 floréal an II, IV, 285.

PALME fils, à Toul. — La Société populaire de Vaucouleurs envoie à la C. N. des tableaux de Lepeletier et de Marat dessinés à la plume par ce jeune artiste : le Comité en arrête mention civique, 19 prairial an II, IV, 555 (et n. 3).

PALOMBA, citoyen italien, traducteur. — Fait hommage de deux traductions de la constitution, en italien et en espagnol, et demande des secours; dépôt des traductions aux Archives, et renvoi à Lanthenas, 22 août 1793, II, 333. — Lanthenas fait son rapport, 24 août, 342. — Est porté sur la liste des gens de lettres, etc., à récompenser, dans la 2ᵉ classe, 10 fructidor an III, VI, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

PAMBRUN, instituteur à Bagnères, district de l'Adour. — Une lettre du district, avec trois arrêtés relatifs au payement des instituteurs Pambrun et Serrabeyrousse, est renvoyée au C. des finances, 20 vendémiaire an IV, VI, 766.

Paméla, comédie de François (de Neufchâteau). Voir FRANÇOIS (DE NEUFCHATEAU) et *Théâtre de la Nation*.

PANAY LA TOURETTE, à Venise. — Désirant concourir au développement de l'industrie, se propose d'envoyer un ouvrage sur l'art du terrassier, les dessins de diverses machines intéressantes, etc. : Grégoire lui transmettra le désir de voir réaliser au plus tôt ses offres patriotiques, 30 brumaire an III, V, 248.

PANCKOUCKE, libraire et imprimeur. — Un membre fait hommage au Comité, au nom de Panckoucke, d'une *Nouvelle Grammaire raisonnée à l'usage d'une jeune personne* : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 6 ventôse an III, V, 533. — Panckoucke fait hommage d'un mémoire sur les assignats, etc. : mention honorable et dépôt à la bibliothèque, 8 floréal, VI, 147. — La C. ex. présente un rapport sur l'offre faite par Panckoucke de vendre à la nation, pour 50.000 ᵗᵗ, une partie des planches de *l'Histoire naturelle* de Buffon : remis à la 2ᵉ section, 20 thermidor, 519; le Comité arrête de se concerter avec le C. des finances pour l'acquisition de ces dessins, 2 fructidor, 561. — Panckoucke expose qu'une maladie l'a empêché de finir plus tôt une *Grammaire élémentaire et mécanique*, actuellement sous presse, et demande qu'il lui soit permis de faire prendre date au jury des livres élémentaires : renvoyé au jury, 4 fructidor, 567. — Grégoire est chargé de l'affaire des planches de Buffon, 8 fructidor, 584.

PANIS (Étienne-Jean), député de Paris à la Convention. — Décrété d'arrestation le 8 prairial an III, VI, 237.

Panthéon (*Bibliothèque du*). Voir *Bibliothèque du Panthéon*.

Panthéon français. — Quatremère de Quincy est chargé par le département de Paris, en 1791, de diriger les travaux d'achèvement et de décoration de l'ex-église Sainte-Geneviève; il propose, dans un premier rapport au département, de remplacer le fronton existant par un fronton nouveau, et de placer au sommet de la coupole, une statue colossale. L'exécution du nouveau fronton est confiée à Moitte, celle du colosse à Dejoux; celle des cinq bas-reliefs du péristyle à Boichot, Lesueur, Roland, Chaudet et Fortin; celle des six statues du péristyle à Chaudet, Roland, Boichot, Masson, Lorta et Lucas, III, 5 (ann. B). — Un membre [dont le nom n'est pas indiqué] propose à la C.N. (5 décembre 1792) que les cendres de Mirabeau soient retirées du Panthéon français, et que les honneurs dus aux grands hommes ne soient plus décernés que dix ans après la mort du citoyen qui en sera trouvé digne : renvoi au C. d'I. P.; le Comité nomme Chénier rapporteur, 14 décembre, 162, 163 (et n. 1). —

Le 21 janvier 1793, un décret charge les Comités d'I. P. et des inspecteurs de la salle de régler l'ordre des funérailles de Michel Lepeletier, assassiné, la veille; le 22, rapport de Chénier, disant que la reconnaissance nationale a marqué la place de Lepeletier au Panthéon français, et décret fixant les funérailles au 24, 321 (n. 1), 325-327 (ann. D). — La C. des M. propose de placer sur le dôme du Panthéon une statue de la Renommée, 4 février 1793, I, 302. — La C. des M. annonce qu'on se dispose à retirer de la ci-devant église de Sainte-Geneviève le cercueil de Descartes pour le transporter au dépôt des Petits-Augustins, 4 mai, 437. — Lakanal fait décréter que le nom de Joseph Sauveur sera inscrit au Panthéon, 10 juin, 476 (n. 2), 479 (ann. C). — Lakanal lit au Comité un projet de décret relatif aux honneurs à rendre aux citoyens qui ont perdu la vie dans la journée du 10 août 1792, 9 septembre, 375. — Chénier lit à la C. N., le 2 octobre, un rapport sur la translation des cendres de Descartes au Panthéon; le décret est voté, 570 (n. 2), 575. — 576 (ann. B); texte du rapport, 576-578. — Guyton fait décréter, le 4 octobre, que le buste de Descartes par Pajou sera placé au Panthéon, 578. — David se concertera avec le ministre Paré pour la cérémonie de la translation des cendres de Descartes, 15e jour du premier mois de l'an 2e, 594.— Le troisième rapport de Quatremère de Quincy au département (second mois de l'an 2e) annonce que Moitte a terminé le nouveau fronton; que Dejoux achève le modèle de la statue colossale de la Renommée, qui sera fondue par Getty, et qu'on construit le piédestal qui la recevra; le 22 brumaire an II, au Conseil général de la commune, Chaumette qualifie ce colosse de ridicule, et le Conseil décide de s'adresser à la C. N., afin d'empêcher qu'il ne déshonore le Panthéon, III, 5-6 (ann. B). — Le 24 brumaire an II, David, en offrant à la C. N. son tableau de Marat assassiné, demande pour Marat les honneurs du Panthéon; Romme appuie, et demande en outre, que les deux tableaux de David, représentant Lepeletier et Marat, soient gravés : les propositions sont décrétées; Romme demande ensuite le rapport du décret ordonnant que les honneurs du Panthéon ne pourraient être décernés à un citoyen que dix ans après sa mort (ce décret n'existait pas en réalité, il n'y avait eu qu'une proposition, faite le 5 décembre 1792); Charlier demande le maintien du décret et qu'on dise, dans le décret pour Marat, que c'est par dérogation au décret qui exige un laps de dix ans : la proposition de Charlier est votée; Granet demande que Mirabeau soit mis hors du Panthéon pour faire place à Marat; le président (Lalou) répond que Marat ne doit remplacer personne; Sergent demande que le rapport dont le Comité d'I. P. est chargé au sujet de Mirabeau soit fait prochainement : adopté; texte du discours de David et du décret concernant Marat et Mirabeau, 833 (n. 4), 837-840 (ann. A), V, 17 (et n. 4). — Chénier présente au Comité un rapport concluant à l'expulsion de Mirabeau du Panthéon : son projet est adopté, 27 brumaire, 833 (et n. 4). — Le 3 frimaire, Grégoire propose au Comité, sur la demande de Moitte, que des commissaires soient chargés de visiter le fronton de cet artiste: Romme fait arrêter qu'on invitera simplement les amateurs des arts à se rendre au Panthéon, III, 1 (n. 4). — Le 5 frimaire, Chénier lit son rapport à la C. N.; le projet de décret ordonnant que lecorps de Mirabeau soit retiré du Panthéon le jour même où celui de Marat sera transféré, est adopté : texte du rapport et du décret, II, 833 (n. 4), 841-845; Coupé (de l'Oise) fait décréter, à la suite, que le jour de l'apothéose de Marat au Panthéon français sera une fête pour toute la République, et que le Comité d'instruction est chargé d'en présenter le plan, 841; sur la motion de Merlin (de Thionville), le 5 frimaire, la C. N. charge le Comité de lui faire un rapport sur la mort de Beauvais et de Baille, afin de présenter leur mémoire à la reconnaissance publique, 841 (en n. 3). — Romme soumet au Comité des idées sur la dénomination du Panthéon, 7 frimaire, III, 36. — Le 10 frimaire, la C. N. renvoie au Comité, la proposition de déposer le cœur de Gasparin au Panthéon; le Comité charge, le 11, David, Romme et Jay de rédiger un plan de fête de Marat, dans laquelle le cœur de Gasparin pourra être en même temps porté au Panthéon, 54, 55 (ann. A). — Lindet nommé rapporteur pour les honneurs à rendre à Beauvais, Baille, Chalier, Gasparin, et pour le procès de la mémoire de Dampierre, 13 frimaire, 64. — Le 21 frimaire, Moitte invite de nouveau le Comité à voir le bas-relief du fronton; arrêté que le Comité s'y transportera le 23, 133. — Le 1er nivôse, les députés de Commune affranchie ayant apporté les cendres de Chalier, la C. N. décrète, sur la proposition de Couthon, qu'elles seront déposées au Panthéon; Couthon propose en outre que Dampierre soit exclu du Panthéon : Romme et Danton demandent une enquête, et la proposition est renvoyée au Comité, 208-209 (ann.). — Lindet demande à être déchargé du rapport sur Dampierre : sa demande n'est pas admise; Grégoire demande que l'apothéose de Descartes ait lieu le 13 février (v. s.) : arrêté de s'occuper d'abord de Dampierre, puis de Marat et de Chalier, 3 nivôse, 207, 208. — Le 7 nivôse, le Conseil général de la commune entend le rapport des commissaires nommés par lui pour examiner le colosse de Dejoux : ce rapport est défavorable. Le colosse ne fut jamais fondu,

III, 6-7. — Le 8 nivôse, Robespierre fait décréter que les honneurs du Panthéon sont décernés au jeune Bara; David est chargé de dresser le plan de la cérémonie, 335 (n. 1), 340 (ann. A). — Le 16 nivôse, Romme fait décréter que le Comité fera un rapport sur les moyens de faire exécuter en bronze les monuments de la liberté qui peuvent en être susceptibles, ainsi que les bustes des grands hommes qui ont péri victimes de la Révolution 408-409 (ann. D). — Le 23 nivôse, sur un rapport fait par Robespierre au nom du C. de S. P., la C. N. décerne à Fabre (de l'Hérault), les honneurs du Panthéon, IV, 173 (n. 4). — Le 5 pluviôse, le Comité est chargé de faire incessamment son rapport sur les moyens d'exécuter en bronze les monuments de la Révolution, 408-409 (ann. D). — Le Conseil général de la commune de Fougères demande que l'écharpe de son maire, Lesueur, fusillé par les brigands, soit suspendue aux voûtes du Panthéon. — Le Comité renvoie à Lindet, 15 pluviôse, 394. — Daunet propose de mettre Buffon au Panthéon : vu au Comité, 9 germinal, IV, 48. — La Société des Jacobins envoie un projet d'accessoires pour le Panthéon : renvoyé à David, 11 germinal, 59. — Le département des travaux publics de la commune envoie un projet d'accessoires (évidemment le même), par Dusaussoy : renvoyé à Mathieu, 15 germinal, 80. — La C. N., ayant reçu le 18 germinal l'urne renfermant les cendres de Beauvais, décrète que le Comité fera sous huit jours un rapport sur les honneurs à décerner à Gasparin, Baille et Beauvais, 170 (n. 2), 173-174 (ann. A.). — Le Comité ajourne une pétition de Bernascin et Lauras jusqu'au moment où il sera fait un rapport sur l'exécution en bronze des bustes de tous les grands hommes qui ont obtenu les honneurs du Panthéon, 21 germinal, 113. — Le 25 germinal, sur une pétition faite par une députation de la Société républicaine de Franciade, la C. N. décrète que les cendres de J.-J. Rousseau seront portées au Panthéon, et, sur celle de Jean de Bry, que le Comité présentera la déclaration énonciative des considérations qui ont déterminé la C. N. à décerner les honneurs du Panthéon à Rousseau, 475-476 (ann. B). — Arrêté que le Comité fera d'abord le rapport sur les honneurs à déférer à Baille, Gasparin et Beauvais, et qu'on en fera ensuite un autre sur le mode d'exécution, 25 germinal, 170. — Sur le rapport de Lakanal, la C. N. décrète, le 28 germinal, qu'il sera élevé dans le Panthéon une colonne de marbre noir sur laquelle seront gravés les noms des citoyens morts pour l'égalité, le 10 août 1792, 178-179 (suite de la n. 3 de la p. 177), 182-182 (ann. B). — Une lettre de Girardin père (probablement relative à Rousseau) est renvoyée par le Comité à Grégoire, 29 germinal, 190. — Un arrêté du Comité de Salut public du 5 floréal, interprétant le décret du 28 germinal en un sens plus étendu, ouvre un concours pour l'exécution de la colonne qui doit être élevée au Panthéon en l'honneur des guerriers morts pour la patrie, 181, 250. — Le 9 floréal, Barère, au nom du C. de S. P., fait décréter qu'il sera élevé dans le Panthéon une colonne de marbre sur laquelle seront inscrits les noms des républicains qui auront fait des actions héroïques, et que les noms des généraux Haxo et Moulin y seront gravés les premiers; Legendre propose d'y graver aussi le nom de Dagobert : renvoyé au C. de S. P.; Tallien fait décréter que le C. de S. P. devra reviser tous les décrets qui ont décerné les honneurs de l'apothéose, et fera un rapport 303 (n. 2), 307-308 (ann. C). — Le 11, Barère fait décréter que le nom du général Dagobert sera inscrit sur la colonne du Panthéon, 303 (n. 2), 309. — Un arrêté du C. de S. P. du 12 floréal consacre à la mémoire des citoyens morts pour la patrie le 10 avril 1792 un monument à élever, place de la Victoire, 181, 251; le même jour, ce Comité écrit au C. d'I. P., une lettre signée par Barère, Carnot et Billland, pour demander la remise des pièces concernant les honneurs proposés ou décernés à la mémoire de quelques concitoyens, 303 (ext. n. 4). — Lindet remet des pièces, relatives à Beauvais, Baille, Gasparin, Moulin-Lesueur (maire de Fougères), Chalier, et Dampierre : elles sont envoyées au C. de S. P., 13 floréal, 303. — Dans son rapport du 18 floréal, Robespierre demande les honneurs du Panthéon pour le jeune Agricol Viala; Barère fait décréter que les cendres de Bara et d'Agricol Viala seront portées au Panthéon le 30 prairial, 344, 351. — Le 23 floréal, une députation de Genevois habitant Paris va remercier la C. N., et demande une place dans la cérémonie de la translation des cendres de Rousseau; Carnot, président, répond; Jean de Bry fait décréter le renvoi de la pétition aux Comités de S. P. et des finances, 476. — La section de Marat ayant annoncé à la C. N., le 30 floréal, qu'elle célébrerait, le décadi suivant, une fête pour l'inauguration du buste de l'Ami du Peuple, des cendres duquel elle est dépositaire, Pocholle fait décréter que le Comité fera sous quinze jours le rapport sur la translation des grands hommes auxquels ont été décernés les honneurs du Panthéon, 481 (ann. A). — Une députation des patriotes d'Avignon demande à la C. N., le 3 prairial, les honneurs du Panthéon pour Lécuyer; une note contenant des détails sur la mort de Lécuyer et d'autres patriotes d'Avignon est reçue par le Comité 479 (n. 4). — Le Comité renvoie à Grégoire, les observations de Girardin sur la translation des cendres de Rousseau, 5 prairial, 472. — Le Comité renvoie au C. de S. P. le décret

du 30 floréal qui enjoint de faire sous quinze jours le rapport sur la translation des grands hommes au Panthéon; il charge Lindet de lui faire un rapport sur Lécuyer, 7 prairial, 479. — Chatigny Deplaine envoie des idées sur la colonne triomphale : renvoyé au C. des inspecteurs; Haxo, président du tribunal de Bruyères, demande pour son frère une récompense nationale semblable à celle qui a été donnée à Moulin : renvoyé au C. de S. P., 11 prairial, 506 (et n. 4). — La Société populaire de Sainte-Foy demande que le nom de Jean Bordeau soit inscrit sur la colonne du Panthéon : renvoyé au C. de S. P., 13 prairial, 515 (et. n. 14). — Le 17 prairial, Barère fait décréter que la cérémonie dans laquelle les honneurs du Panthéon seront décernés à Bara et Viala est renvoyée au 30 messidor, 571. — La Société populaire d'Uzès-la-Montagne demande les honneurs du Panthéon pour le général Dagobert : renvoyé au C. de S. P., 21 prairial, 612. — L'administration du département de l'Ardèche (20 floréal), et la Société populaire des Vaux (24 floréal) demandent que la mémoire du patriote Malignon soit consacrée par une inscription au Panthéon, 613 (et. n. 2), 639 (et. n. 3); cette demande est renvoyée au C. de S. P., 27 prairial, 639; un décret du 5 messidor, présenté par Couthon, ordonnera que le nom de Malignon soit inscrit sur la colonne du Panthéon, 639 (n. 3). — Une pétition des Hommes révolutionnaires du 10 août, demandant que la panthéonisation de Rousseau ait lieu le jour de la fête consacrée à la mémoire des héros du 10 août, et la demande des honneurs du Panthéon pour Dagobert, présentée par la Société populaire de Puycerda, sont renvoyées au C. de S. P., 23 prairial, 618, 619. — La demande de la Société populaire d'Avignon, relative à Lécuyer, est renvoyée au même Comité, 27 prairial, 638-639. — La demande de la commune et de la garnison de Mont-Libre relative à Dagobert est renvoyée au même Comité, 29 prairial, 652. — Le 23 messidor, sur la proposition de David, la C. N. renvoyée au 10 thermidor la fête de Bara et Viala qui devait avoir lieu le 30 messidor, 787, 788. — La demande de la Société populaire de Mussidan relative à Pierre Beaupuy est renvoyée au même Comité, 1er thermidor, 834. — Le 9 thermidor au soir, sur la proposition de Billaud, la C. N. décrète l'ajournement de la fête de Bara et Viala, qui devait avoir lieu le lendemain (elle n'a jamais eu lieu), 859. — Sur le rapport de L. Bourdon, la C. N. décrète, le 26 fructidor, que le corps de Marat sera transporté au Panthéon le jour de la fête de la 5e sans-culottide; texte du rapport et du décret, V, 14 (et n. 1), 16-19 (mss. V[illegible] pour les préparatifs de la fête, voir MARAT). — Sur le rapport de Lakanal, la Convention décrète, le 29 fructidor, que le transfert des restes de Rousseau au Panthéon aura lieu le 20 vendémiaire an III, 35 (et n. 2). Pour ce qui concerne cette fête et ses préparatifs, voir ROUSSEAU (J.-J.). — La proposition de changer de place l'orgue du Panthéon est renvoyée à la C. des A., 3 vendémiaire an III, V, 84. — La C. ex. prendra des mesures pour faire transférer au Panthéon les orgues de Saint-Sulpice, 12 vendémiaire, 110. — Boissy propose, le 17 vendémiaire, que le nom de Dombey soit inscrit sur la colonne du Panthéon : renvoyé au C. de S. P., 105. — La section du Panthéon invite le Comité à accélérer le moment de la translation des cendres de Descartes au Panthéon : renvoyé à la 3e section, 24 vendémiaire, 131-132. — Le 28 vendémiaire, la C. N. renvoie au C. d'I. P., la proposition d'inscrire le nom de Legros, sur la colonne du Panthéon; le 24 frimaire, Lequinio présente au Comité un rapport et un projet de décret, que la C. N. adopte le 27, 314 (et note); texte du rapport et du décret, 318-319 (ann. A). — Le Comité arrête que Lakanal proposera à la C. N., de décréter que Fénelon soit placé au Panthéon (il ne l'a pas fait), 18 nivôse, 402. — Une lettre de Séjan et Sommer soumet un modèle de buffet d'orgues, par Talamona, approuvé par Soufflot : renvoyé à Massieu, 4 pluviôse, 445. — A la suite des troubles qui ont lieu dans les théâtres et dans la rue à propos des bustes de Marat que la jeunesse dorée renverse, A. Dumont, le 20 pluviôse, au nom des trois Comités, fait voter un décret portant que les honneurs du Panthéon ne pourront être décernés à aucun citoyen, ni son buste placé dans le sein de la C. N. et dans les lieux publics, que dix ans après sa mort, 477. — Félix Lepeletier, qui a demandé au C. de S. G., l'autorisation d'enlever du Panthéon le corps de son frère, est renvoyé au C. d'I. P. : celui-ci charge Massieu de se concerter avec le C. des inspecteurs, 24 pluviôse, 487. — Un arrêté du Comité, du 25 pluviôse, interdit de déplacer le corps de Lepeletier, jusqu'à ce qu'il y ait un ordre dudit Comité, 490 (et n. 1). — Le Comité arrête que la C. ex. prendra des mesures pour que le corps de Lepeletier soit rendu à sa famille, 26 pluviôse, 491. — Le 28 pluviôse, la C. N. entend la lecture d'une lettre de la Société populaire d'Avignon, demandant le rapport du décret qui a accordé les honneurs du Panthéon à Viala, 499; texte de la lettre, IV, 364-365. — Le Comité renvoie à la C. ex. une lettre de Toulon relative à la statue de Rousseau qui doit être placée au Panthéon, et dont il a été chargé par le ministre de l'intérieur en 1791 en vertu de deux décrets, 2 ventôse, 506. — Le Comité charge Thibaudeau de proposer à la C. N. un décret dont une disposition ordonnerait l'érection au Panthéon d'une statue de Rousseau par Houdon, 4 ven-

tôse, 514. — Après avoir entendu la lecture du procès-verbal du Jury des arts du 27 pluviôse, qui invite le Comité à ouvrir un concours pour la statue de Rousseau à placer au Panthéon, le Comité maintient son arrêté du 4 et charge Bailleul de le présenter à la C. N., 8 ventôse, 538. — Une pétition des artistes qui ont coopéré à l'exécution du Panthéon demande la priorité dans le choix de ceux à qui serait confié le soin de publier les vues d'ensemble et de détail de cet édifice : renvoyé à la 2e section, 24 ventôse, 602. — Le 21 prairial, les exécuteurs testamentaires de Mably demandent pour lui les honneurs du Panthéon; Dusaulx convertit leur demande en motion : renvoyé aux Comités de S. P., de législation et d'I. P., 278. — La section V du projet d'Organisation de l'instruction publique sur le 6 messidor porte, à l'art. 135, que le Corps législatif décerne les honneurs du Panthéon aux grands hommes morts depuis dix ans, 342, 948. — Séjan invite le Comité à se prononcer sur un modèle de buffet d'orgue, qu'il a présenté pour le Panthéon, 4 fructidor, 568. — Le Comité invite Lakanal à lui présenter le rapport dont il a été chargé [le 18 nivôse pour faire accorder à Fénelon les honneurs du Panthéon, 18 fructidor, 637.

Panthéon français (*Section du*), Paris. Voir Paris (Sections de), à l'article de cette section.

Papiers (*vieux*). — [Voir aussi *Brongniart, Masson* (*La Citoyenne*)]. — Renvoi au C. d'I. P. d'un procédé pour la refonte des vieux papiers, 5 frimaire an II, III, 27 (Ann. E). — Fourcroy nommé rapporteur 9 frimaire, 41; il est remplacé par Guyton, sans que les procès-verbaux mentionnent cette substitution, 41 (n. 4). — La C. N. décrète qu'on devra recueillir et conserver les parchemins, livres et papiers qui seraient donnés pour être brûlés, jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur leur destination, 12 frimaire, 41 (n. 4), 46 (ann. A). — Guyton, ayant écrit à Lefebvre-Villebrune, à la B. N., reçoit de lui l'ouvrage allemand de Schäffer donnant des échantillons de papiers de diverses matières, et présente cet ouvrage au Comité, 23 frimaire, 142. Le C. de commerce envoie trois mémoires sur les moyens de fabriquer le papier et les matières qui peuvent être employées : renvoyé à Guyton et Arbogast, 29 frimaire, 197. — Dans la séance du 25 nivôse de la C. des A., il est lu une lettre de la municipalité de Paris où celle-ci prévient qu'elle a beaucoup de papiers inutiles qui auraient été brûlés si on n'avait pas annoncé le procédé de la citoyenne Masson : elle demande où en sont les choses : la C. des A. arrête que sa section de chimie lui présentera un rapport, 395 (ann. A). — Hutin envoie les échantillons de papier fait avec des papiers écrits et imprimés : renvoyé à Guyton, 3 pluviôse, 314. — Sur le rapport de Guyton, Hutin est renvoyé à la C. des A., 9 pluviôse, 362; celle-ci, le 20 pluviôse, le renvoie aux commissaires précédemment nommés pour l'examen de la question, 364 (ann. C). — Le 10 pluviôse, Pelletier et Hassenfratz remettent à la C. des A. des observations sur le procédé de la citoyenne Masson; il sera demandé au C. de S. P. de faire paraître un petit ouvrage sur l'art de blanchir le papier, 395 (ann. A). — Une lettre de la citoyenne Masson est renvoyée à Guyton; une lettre du C. de S. P., invitant le C. d'I. P. à s'occuper de l'exécution du décret du 12 frimaire relatif aux parchemins et papiers est aussi renvoyée à Guyton, 15 pluviôse, 391, 392. — Une lettre des administrateurs de la police de Paris, relative à des voitures de papier imprimé, est renvoyée à Guyton, 25 pluviôse, 460. — Guyton, ayant fait son rapport sur la proposition de la citoyenne Masson, est chargé de lui écrire pour l'engager à la formuler de façon précise, 29 pluviôse, 470. — Il est fait lecture d'une lettre à envoyer à la citoyenne Masson : elle est adoptée, 3 ventôse, 484. — July présente des observations sur la matière première du papier : renvoyé à Guyton, 15 ventôse, 546. — Guyton est chargé de nouveau du rapport sur la lettre des administrateurs de la police de Paris et les voitures de papier imprimé. Guyton propose d'accorder un supplément de gratification à la citoyenne Masson; il est chargé de se concerter avec la Commission des approvisionnements pour un projet de décret sur la refonte des papiers, 23 ventôse, 564. — Guyton communique au Comité le projet de décret relatif à la refonte des papiers et à la récompense à accorder à la citoyenne Masson, 27 ventôse, 585; texte de ce décret, voté par la C. N. le 6 germinal, 587-589 (ann. A). — L'invention de Basset, qui a trouvé le moyen de faire du papier avec l'écorce de peuplier et autre bois blanc, est renvoyée à Guyton, 9 germinal, IV, 47. — L'agent national du district de Chartres demande au Comité de faire cesser une incertitude sur le mode d'exécution de la loi du 12 frimaire relative aux papiers donnés pour être brûlés : renvoyé à Lindet, 7 floréal, 287. — Au sujet de la demande de l'agent national du district de Chartres, le Comité renvoie à l'archiviste pour vérifier le texte original du décret du 12 frimaire, 13 floréal, 304. — On renvoie à Guyton la demande du district de Longchamp sur les papiers et parchemins féodaux, 5 prairial. 469. — La C. des A. est autorisée à délivrer à la C. ex. de l'agriculture et des arts, pour être refondus, tous les livres de liturgie qu'elle ne jugera pas utile de conserver, 22 pluviôse an III, V, 480.

PAPILLON (Nicolas-Claude), instituteur. [illegible] est autorisé à rester à Paris pour y continuer son

enseignement, 1er vendémiaire an III, V, 79.
PAPIN, ci-devant curé. — Marié, et muni de certificats de civisme et d'abdication des fonctions sacerdotales, demande une place dans les bureaux du Comité : renvoyé à Mathieu, 1er floréal an II, IV, 238 (n. 1).
PAQUEREAU. Voir PÂCROS.
PARA (l'abbé). — Écrit au Comité, le 23 juillet 1793, pour offrir de faire, à ses ouvrages élémentaires de mathématiques et de physique, les modifications qui lui seront indiquées. II, 434 (n. 2). — Envoie au Comité son ouvrage de physique en quatre volumes, 14 septembre, 434. — Offre au Comité divers ouvrages de sa composition : dépôt dans la bibliothèque, 20 brumaire an III, V, 208.
PARANT, élève de l'École normale. — Fait hommage d'un manuscrit ayant pour titre : *La morale de la nature, ou les lois du bonheur :* mention civique et dépôt à la bibliothèque, 20 ventôse an III, V, 593.
PARCHEMINIER. — Soumet au Comité un mémoire exposant qu'il tient le secret de guérir radicalement toutes les entorses et autres blessures : renvoyé à Plaichard, 5 messidor an II, IV, 683.
Parchemins. Voir *Manuscrits.*
PARÉ (Jules-François), ministre de l'intérieur le 20 août 1793. — Notice, II, c. — Nomme, dans les derniers jours d'août 1793, les membres de la C. des A., 323, 489 (n. 3). — Texte de l'Acte de nomination de Fortin comme membre de la C. des A., signé par Paré le 28 août, 508 (ann. C). — Écrit le 2 septembre au Comité au sujet de Gombaud-Lachaize, 352 (n. 1). — Écrit au Comité concernant des dépenses faites par la C. des M.; Mathieu et David rapporteurs, 14 septembre, 435. — Le 15 septembre écrit à la C. N. pour lui demander de confirmer son décret du 9 mars relatif aux élèves de l'École des ponts-et-chaussées : le décret est confirmé le 16, V, 633. — Écrit au Comité au sujet de l'Observatoire : renvoyé à la Commission des Six, 17 septembre, 436. — Écrit au Comité au sujet de Dufour, 24 septembre, 456-457. — Par une lettre de 29 septembre 1793, met à la disposition de la Commission temporaire des P. et M. un local au Louvre, 387. — Envoie au Comité une liste des départements qui ont satisfait partiellement à l'envoi des crédits demandés par la loi du 8m ars; Lanthenas rapporteur, 1er octobre, 524-525; écrit au Comité au sujet de l'Acad. d'architecture et lui recommande Sedaine; Baudin rapporteur, 1er octobre, 525; texte de sa lettre, datée du 24 août, 533-534 (ann. II). — David se concertera avec lui pour les préparatifs de la translation des cendres de Descartes au Panthéon, 1er jour du premier mois de l'an 2e, 593. — Adresse au Comité une demande de Piot, 17 du premier mois, 600. — Il lui sera écrit au sujet de la citoyenne Darlon et au sujet de Turpin, 27 du premier mois, 636. — Écrit à Chamfort, le 30 du premier mois, pour lui annoncer que sa démission est acceptée; nomme bibliothécaire de la B. N. l'abbé Barthélemy et Ducis; sur leur refus, nomme Lefebvre-Villebrune; III, 143 (suite de la n. 3 de la p. 142). — Demande au libraire Rozet un mémoire sur la possibilité d'enlever les emblèmes royaux empreints sur les livres de la B. N., sans endommager les volumes; Rozet s'abouche avec les relieurs Bradel et Petit, et présente le 1er du second mois le mémoire demandé : Paré le renvoie à Romme, 401-402. — Une lettre de lui relative à la nomination aux bourses est renvoyée à Petit; son envoi de médailles du canal du Nivernais, renvoyé au Comité par la C. N. le 25 du premier mois, est remis à Mathieu, 15 brumaire an II, 746, 749, 760 (ann. D). — Transmet au Comité une proposition de perpétuer par la peinture et la gravure les principales scènes de la fête du 10 août : renvoyé à Bouquier et David, 5 frimaire, III, 12. — Le 12 frimaire, la C. N. décrète que le Comité se fera rendre compte, par le ministre de l'intérieur, de l'emploi des sommes accordées pour l'encouragement des arts utiles, etc., 413 (n. 3). — Lecture d'une lettre de lui relative à un emplacement pour un dépôt destiné aux archives, et d'une autre relative au Muséum des arts et à la prochaine exposition, 19 frimaire, 88-89. — Sa lettre sur la statue à élever à J.-J. Rousseau est renvoyée à David, 21 frimaire, 136. — Informe le Comité que, dans les jardins de Montceau, plusieurs objets dépérissent pour avoir été mis sous scellés : le président est chargé d'écrire à Amelot, 23 frimaire, 143. — Le Comité lui écrira de faire suspendre le déplacement des marbres qui sont dans la cour des Petits-Augustins, 26 frimaire, 163. — Le Comité arrête de lui écrire pour le payement des traitements des instituteurs du département de Paris, 27 frimaire, 168. — Un membre se plaint de la négligence du ministre à exécuter les décrets relatifs à la statue colossale du Peuple souverain et au Jury des arts : arrêté qu'il lui sera écrit que le local du salon de la ci-devant Académie de peinture est suffisant pour l'exposition des ouvrages envoyés au concours, 7 nivôse, 215. — Écrit à la C. des A., le 11 nivôse, pour lui transmettre la demande de la Commission extraordinaire des armes d'une bibliothèque et d'un laboratoire de chimie et de physique, 279 (suite de la n. 4 de la p. 278). — Écrit au Comité pour lui envoyer des états relatifs aux revenus des lieux destinés à l'entretien des écoles du département de Paris, 13 nivôse, 289. — Un décret du 8 frimaire l'autorise à disposer des

collèges du Plessis et de l'Égalité pour y faire transférer les suspects détenus; il lui sera écrit pour lui indiquer une manière de former une maison d'arrêt dans le collège de l'Égalité sans nuire à sa destination; il lui sera écrit pour qu'il fasse tirer sans délai le nombre convenable d'exemplaires de l'Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre, 17 nivôse, 245 (n. 1), 248, 247. — Écrit au Comité à propos de Fattory; écrit aussi qu'il a invité l'architecte Hubert à faire constater par Sevestre l'état du local où les commissaires des poids et mesures doivent installer leurs ateliers, 19 nivôse, 253, 254. — Adresse au Comité, en exécution d'un décret du 13 frimaire, l'état de distribution des fonds accordés pour récompense par le B. de C., 23 nivôse, 279. — Écrit au Comité que les scellés ont été apposés sur les papiers de Mulot; il l'invite à nommer un nouveau garde du dépôt de la maison de Nesles; le Comité nomme Naigeon et charge le ministre de lui notifier sa nomination, 25 nivôse, 283; texte de la lettre de Paré, 288 (ann. B). — Le 25 nivôse, accuse réception aux administrateurs de la Meurthe de l'état des dépenses relatives aux établissements d'I. P. et annonce qu'il les a comprises dans le compte général qu'il doit présenter à la C. N., IV, Introd., XXXIX. — Une lettre du régisseur Couturier lui est renvoyée, 27 nivôse, 291. — Écrit de nouveau à la C. des A., le 28 nivôse, pour réclamer les livres et instruments demandés par la Commission des armes, 279 (suite de la n. 4 de la p. 278). — Le président du Comité lui écrit au sujet des chevaux de Marly, 29 nivôse; texte de la lettre, 294. — Les états envoyés par le ministre le 13 nivôse, au sujet des revenus des lieux destinés à l'entretien des écoles du département de Paris, ayant été trouvés insuffisants, il lui sera écrit de les compléter, 29 nivôse, 298. — Le Comité décide de lui écrire pour qu'il invite la C. des M. à rendre compte de ses travaux, 11 pluviôse, 376; Paré écrit à cette Commission au sujet des papiers qui sont chez Mulot; texte de la réponse de la Commission, 13 pluviôse, 380. — Il lui sera écrit au sujet de Grosbert et des chevaux de Marly; au sujet de Naigon et du dépôt de la maison de Nesle; au sujet de Thillaye et du Cabinet des Écoles de chirurgie, 21 pluviôse, 441, 442, 444. — Un membre propose au Comité d'écrire au ministre relativement aux catalogues et pièces contenus au portefeuille d'Angiviller et aux objets appartenant à la nation qu'il pourrait avoir chez lui, 23 pluviôse, 452-453. — Il sera écrit au ministre au sujet de Ducreux, 27 pluviôse, 465. — Lettre de Paré lue à la C. des M. le 29 pluviôse; réponse de la Commission, 382-385. — Le ministre devra se concerter avec la C. des A. au sujet d'instruments que l'astronome Le François réclame comme lui appartenant, 29 pluviôse, 470. — Écrit pour demander l'avis du Comité sur le logement accordé à Ducreux : ajourné, 3 ventôse, 485. — Écrit au sujet de la collection de Pelletier : renvoi à la C. des A., 5 ventôse, 493. — Une lettre de Bouquier à lui, relative aux pouvoirs à délivrer aux membres de la C. des A., est approuvée; Bouquier lui écrira au sujet d'un décret demandé par Daubenton, 7 ventôse, 500, 501. — Deux lettres de lui, des 9 et 11 ventôse, sont lues à la C. des M. le 13 ventôse, 528-529 (ann. E). — La C. des M. déclare n'avoir jamais reçu une lettre du 15 nivôse, par laquelle Paré prétend lui avoir notifié le décret du 28 frimaire, 539-540 (ann. A). — Le ministre fait passer au Comité le tableau des récompenses adjugées par le B. de C.; les mémoires de l'architecte Hubert lui sont renvoyés, 17 ventôse, 552. — Une lettre de lui, recommandant Olivier-Marat, de Genève, pour une place au Muséum d'histoire naturelle, est lue à l'assemblée des professeurs du 21 ventôse, IV, 443. — La C. des M. annonce qu'elle rendra compte au ministre de son administration et des fonds qui lui ont été destinés, 23 ventôse, III, 562. — Le ministre notifie au Comité les décrets des 8 et 27 pluviôse, 25 ventôse, 569. — Invite le Comité à engager le C. de S. G. à faire lever les scellés chez Pasquier; soumet au Comité la demande de Richard, mécanicien, d'être adjoint à Fattory, 29 ventôse, 595, 595. — Demande pour David Le Roy une augmentation de pension; fait part de la lettre qu'il a écrite au C. de S. P. au sujet d'un article de décret qui défend aux autorités d'envoyer des commissaires : texte de sa lettre, 1er germinal, IV, 1, 5, 11 (ann. B). — Écrit, le 5 germinal, au C. de S. P., au sujet d'une commission pour Cazas, qui doit se rendre à Marseille afin de faire transporter à Paris la collection Choiseul-Gouffier; le C. de S. P. transmet, le 14 germinal, cette lettre au C. d'I. P. : celui-ci arrête d'inviter le C. de S. P. à délivrer la commission à Cazas, 17 germinal, 95. — Présente à la C. N., le 6 germinal, un ouvrage de Duterrage, 37 (n. 1). — Transmet au Comité une lettre du district d'Évaux, 7 germinal, 36 (et n. 2); elle est renvoyée à Bouquier et Thibaudeau, 19 germinal, 109. — Il est mis en état d'arrestation, comme dantoniste, le 12 germinal, 60 (n. 2).

PARENT, ci-dev. élève de l'École normale. — Demande que le Comité l'autorise à rester à Paris pour y prendre les leçons d'un maître de langues : ordre du jour, 12 thermidor an III, VI, 484.

PARENT (Osias). — Compose en 1792 et fait imprimer en 1793 un *Catéchisme français républicain*, dont il fait hommage au Comité le 29 germinal an II : Grégoire rapporteur, 11 floréal, IV, 293. — Le 5 prairial, écrit au

Comité pour se plaindre d'avoir été noirci auprès du C. de S. P. et inculpé d'athéisme, 293 (n. 6). — Son *Catéchisme* est renvoyé au concours, 19 messidor, 763.

PARGON, maître d'école. — Demande si les maîtres d'école ont droit à une pension de retraite : renvoyé à Grégoire, 11 germinal an II, IV, 59; nouveau renvoi, 17 floréal, 321; ajourné jusqu'à l'époque de la nouvelle organisation du Comité, 11 fructidor, 997.

PARIS (Commune de). — [Voir aussi CHAUMETTE, HÉBERT, PACHE, PAYAN (Claude), FLEURIOT-LESCOT.] — Le Conseil général prend deux arrêtés relatifs aux bourses, 6 et 24 avril 1793; le Comité nomme trois commissaires, Mathieu, Daunou et Romme, pour s'informer des arrêtés de la commune relatifs à l'instruction publique, 25 avril, 431, 432 (annexes). — Le Conseil général renvoie au Comité une pétition de la Société populaire des citoyennes demandant un monument pour Marat, et un arrêté de la section du Contrat social demandant que les simulacres de Lepelletier et de Marat soient exposés sur la place des Piques et celle de la Révolution, 30 juillet; le Comité passe à l'ordre du jour, 2 août, 214, 217-218 (ann. B). — Le Conseil général nomme, le 10 septembre, six commissaires pour s'adjoindre à ceux du département, qui doivent présenter à la C. N. une pétition sur l'instruction publique, 405; la pétition est présentée le 15, 408. — Une députation de la commune et des sections présente, le 22 septembre, une pétition de Dumont Valdajon, 511 (n. 4), 515 (ann. B). — Le 25e jour du premier mois de l'an 2e, le Conseil général applaudit à la lecture, faite par Chaumette, de l'arrêté de Fouché (Nevers, 19 du premier mois) sur les cultes et la sépulture des morts, 627 (n. 4). — Le 28 du premier mois, le procureur de la commune, après avoir donné lecture du décret du 3 octobre sur les instituteurs publics, requiert que les instituteurs soient tenus de déposer au secrétariat leurs noms et leurs demeures, et qu'il soit nommé une commission pour prendre des informations sur eux, 526 (n. 2), 566 (ann. J).

Le 14 brumaire an II, le Conseil général, pour assurer des ressources à la Commission de bienfaisance qui était venue lui en demander, décide que tous les objets d'or et d'argent qui se trouvent dans les établissements publics, maisons de culte et autres, seront portés à la Monnaie, 749 (suite de la n. 5 et de la p. 748). — Le même jour, arrête qu'une députation accompagnera les musiciens de la garde nationale à la barre de la Convention, III, appendice, II, 629. — Arrête, le 17 brumaire, en conformité d'un arrêté du Conseil général du département, qu'une fête en l'honneur de la Liberté aura lieu le 20 brumaire dans l'église métropolitaine, et que les musiciens de l'Opéra et ceux de la garde nationale y prendront part, II, 803-804. — Arrête, le 18 brumaire, qu'il sera donné à chacun des musiciens de la force armée parisienne un bonnet rouge; reçoit les remerciements des artistes de l'Opéra pour l'invitation qui leur a été adressée de participer à la fête du 20, 802. — Arrête, le 22 brumaire, de donner connaissance à la C. N. de l'existence d'une statue ridicule (la Renommée) que Quatremère veut placer sur le Panthéon, afin qu'on l'empêche de déshonorer ce monument, III, 6. — Fait présenter Sans au Comité par un officier municipal, 25 brumaire, II, 824. — Arrête, le 26 brumaire, qu'il ne recevra plus de lettres de prêtrise, et que ceux qui voudront en déposer les feront enregistrer au secrétariat, III, 87 (n. 3). — Modification apportée, par le décret du 14 frimaire, à l'organisation de la Commune : le procureur syndic Chaumette devient agent national de la commune, les substituts du procureur deviennent substituts de l'agent national. — La commune adresse au Comité la liste des renonciations de prêtres au sacerdoce, 19 frimaire, 87. — Le Conseil entend, le 7 nivôse, le rapport des commissaires chargés d'examiner la statue de la Renommée : il arrête de demander au directoire du département la suspension de la confection de cette statue, 6. — Avril, l'un des administrateurs des travaux publics, adresse au Conseil général un rapport sur le changement des noms des rues; le Comité décide, le 17 nivôse, l'impression de ce rapport, 248; texte de ce document, 286-288 (ann. B). — Le Conseil général fait part au Comité d'un trait de civisme du jeune Foliot : renvoyé à la section des actions vertueuses, 17 pluviôse, 412. — Le 21 pluviôse, le Conseil général arrête d'inviter le département à faire mettre en culture les terres des jardins de luxe; le 17 ventôse, sur la proposition de Chaumette et de Pache, et après avoir entendu une plainte de Georget, de la section du Nord, il arrête qu'il sera fait une circulaire aux sections pour obvier aux abus commis dans la question de la culture des jardins; la circulaire est adoptée le lendemain, IV, 42 (n. 2), 50-52 (ann. C). — Le 27 ventôse, le C. de S. P. nomme provisoirement Vincent Cellier agent national en remplacement de Chaumette, mis en état d'arrestation, 201 (addenda). — Le Conseil général fait part du dévouement de quatre jeunes républicains qui se sont embarqués comme mousses : renvoyé à J. Bourdon, 1er germinal, IV, 1-2. — Claude Payan est nommé agent national par arrêté du Comité de S. P. du 3 germinal, 339 (n. 4). — Le Conseil général fait traduire au Comité, par le greffier Coulombeau, deux odes allemandes traduites en français par son interprète, 17 germinal, 95. —

Le décret du 26 germinal sur la police générale interdit le séjour de Paris à tous les ex-nobles, et aux étrangers des pays avec lesquels la République est en guerre, 188 (n. 5). — Fait connaître au Comité un trait de bravoure de Jean Ferron, âgé de quinze ans, trompette au 25e régiment de cavalerie : renvoyé à L. Bourdon, 5 floréal, 270. — Nomme, le 9 floréal, dix-huit commissaires pris dans son sein pour surveiller les écoles primaires, 291 (pièce annexe et n. 4). — Fleuriot-Lescot est nommé maire de Paris par arrêté du C. de S. P. du 21 floréal, 353 (n. 3). — Sur la motion de Jault et sur le réquisitoire de Payan, le Conseil général charge ces deux citoyens, le 24 floréal de rédiger une adresse à la C. N. pour la féliciter de ses décrets immortels rendus dans la dernière décade, et demander qu'au lieu de l'inscription *A la Raison*, il soit mis sur les temples : *A l'Être suprême*. — Le 25 floréal, le Conseil général se rend à la C. N., conduit par le maire, et l'agent national lit l'adresse, 353-354. — Le Conseil général charge, le 26 floréal, les administrateurs des travaux publics d'exécuter l'arrêté du C. de S. P. du 23, qui ordonne de remplacer, au fronton des temples, l'inscription *Temple de la Raison* par celle-ci : *Le Peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme*, 354. — Adresse un arrêté touchant le trait de courage de Sergent : renvoyé à la Commission de *Recueil des actions héroïques*, 29 floréal, 453-454. — Un arrêté de la commune, du 11 prairial, relatif à une inscription à placer sur les portes de toutes les maisons communes de la République, est renvoyé à Grégoire, 13 prairial, 514 (et n. 4); extrait du registre du Conseil général, signé Fleuriot et Blin, 519-520 (ann. A). — La commune de Paris envoie au Comité la copie d'une lettre de la municipalité de Cluses : renvoyé à la section des actions vertueuses, 3 messidor, 677. — Le secrétaire-greffier adresse au Comité copie d'un trait de sensibilité et de courage de Boussard et Desforges : renvoyé à la section des traits héroïques, 9 messidor, 701-702. — Un arrêté du C. de S. P. du 18 messidor, prescrit des mesures pour la confection d'un plan d'assainissement et d'embellissement de la commune de Paris : texte de l'arrêté, 1016-1017. — Le Comité écrira à la C. ex. pour avoir d'elle les renseignements nécessaires sur l'état de l'instruction dans la commune de Paris, 19 messidor, 758. — Le Comité ajourne l'arrêté de la commune du 11 prairial, 25 messidor, 795. — Le Conseil général, dans sa séance du 17 thermidor, convoque extraordinairement les sections pour le lendemain, à l'effet de se préparer à célébrer avec ordre et précision la fête de Bara et Viala; Lubin, premier substitut de l'agent national, donne lecture du programme de la fête, 851. — Le 9 thermidor, après l'arrestation de Robespierre et de ses amis, le Conseil général refuse de reconnaître l'autorité de la C. N. « opprimée par des scélérats », et invite les sections à courir aux armes « pour sauver la patrie et la liberté »; Robespierre et ses amis sont délivrés et se rendent à l'hôtel-de-ville; la C. N. les met hors la loi avec leurs partisans; l'hôtel-de-ville est envahi (récit d'une députation de la section des Gravilliers), 871-873. — Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 thermidor a été publié par Buchez et Roux, 876 (n. 3). — Sont guillotinés, le 10, avec le maire et l'agent national, 12 membres du Conseil général; le 11, 65 membres du Conseil général, les deux substituts de l'agent national, les deux secrétaires greffiers adjoints; le 12, 11 membres du Conseil général, 873. — Un décret du 14 fructidor, rendu sur le rapport des Comités de S. P., de S. G. et de législation remet l'administration de la commune de Paris entre les mains des Commissions exnationales; la C. ex. de l'I. P. est chassée de la direction, de l'administration immédiate des écoles primaires, de tous les instituts nationaux, et de la surveillance des spectacles, ainsi que de l'administration immédiate de ceux qui appartiennent à la République, il crée en outre deux commissions municipales (police, contributions publiques), nommées par la C. N., placées sous la surveillance du département, (n. 2), 1003 (ann. F). — Il en résulte que c'est la C. ex. qui a dû faire payer ce qui restait dû à ceux des instituteurs et institutrices de Paris qui n'avaient pas encore touché leurs traitements : on a la liste de ces instituteurs et institutrices, au nombre de 175, avec le chiffre des traitements touchés pour les trimestres de germinal et messidor an II, et les noms de leurs élèves, IV, Introd., XLVI-XLVII. — Un décret de la 3e sans-culottide expulse de Paris toutes les personnes qui n'y résidaient pas avant le 1er messidor; quatre catégories d'exceptions sont prévues, V, 67 (n. 3). — La commission administrative de police ayant proposé un moyen pour remédier aux ventes à faux poids ou mesures, le C. de S. P. a écrit à ce sujet au C. d'I. P. le 14 nivôse an III; un projet de réponse est adopté, 30 nivôse, 435. — Sur la demande de l'agent national de la Commission administrative de police, le C. d'I. P. autorise la C. des A. à délivrer à la Commission de police 4 ouvrages dont la note est jointe, et diverses lois, 14 ventôse, 570-571. — Le 28 germinal, la C. N. rend un décret réorganisant la garde nationale parisienne, VI, 91. — Le 24 thermidor, décret créant une commission administrative de police de trois membres pour la commune de Paris, et chargeant les Comités de S. P. et de S. G. de déterminer le costume de ces administrateurs, 529, 590 (note).

Bailleul, au nom du C. de S. G., demande au C. d'I. P. ses vues sur le costume des administrateurs de police; le Comité délibère sur-le-champ, et envoie Drulhe porter au C. de S. G. le résultat de ses délibérations, 11 fructidor, 596, 598.

PARIS (Département de). — Arrêté du département, signifié par son président Régnier, aux administrateurs de la Fondation des écoles militaires le 2 novembre 1792, I, 323 (ann. A). — Le directoire écrit au ministre de l'intérieur, le 16 mars 1793, en lui transmettant une pétition du personnel de l'Institution des sourds-muets, I, 383 (ann. B). — Arrêté portant que les arrêtés pris par le Conseil général de la commune sur les bourses des collèges lui seront envoyés, avril 1793, 432 (annexes). — Plainte contre lui au Comité : il s'empare des bâtiments du collège des Quatre-Nations, 25 mai, 468; décret lui interdisant de continuer les travaux, 30 juin; il se disculpe, il n'a disposé que d'un petit local pour son Comité de salut public, 1er juillet, 464-470 (ann. A). — Par les arrêtés des 21 mai et 2 juillet, fixe les traitements des employés de la bibliothèque du Panthéon, V, 363. — Le directoire écrit au ministre de l'intérieur, le 10 juillet 1793, pour demander des secours pour les dix collèges de Paris, II, 197 (ann. A). Invite, le 1er août, la C. N. à la distribution des prix de l'Université, II, 230. — Son Comité d'instruction publique s'occupe, en août et septembre, d'un plan pour les degrés supérieurs d'instruction, 406-407. — Le département ordonne l'impression d'un *Plan d'études provisoires* rédigé par Crouzet et Mahérault, et d'un *Projet d'instruction publique pour le département de Paris* rédigé par Peyrard, 404. — Crée un Comité départemental d'instruction publique (ensuite appelé Commission d'instruction publique du département), à l'instigation de la commune et des chefs, d'après un rapport fait par la seconde C. ex. au C. d'I. P. le 18 brumaire an III, V, 206. — Décide de présenter à la C. N., le 15 septembre, une pétition rédigée, par son Comité d'instruction publique, pour l'organisation immédiate de trois degrés supérieurs d'instruction; il invite la commune à se joindre à lui; le procureur général syndic Lulier invite les sections à nommer des commissaires pour se rendre le 15 à la salle des Jacobins, 405; la pétition est lue à la barre de la C. N. le 15 septembre par Dufourny, président du département; le projet de décret qu'elle propose est adopté; texte de la pétition, 408-417. — Le lendemain 16, le décret voté la veille est suspendu, et la discussion sur la pétition des autorités de Paris ajournés, 421. — Les administrateurs du département, par un arrêté du 30 septembre (Introd., XXXVI, note, addenda; V, 462 (et n. 2), ordonnent aux professeurs de suspendre leurs classes, et, néanmoins, de rester dans leurs collèges respectifs, 526 (n. 2), 566-567 (ann. K). — Le Conseil général du département reçoit, le 17 brumaire an II, la démission de l'évêque Gobel et de ses vicaires, et arrête que, pour célébrer le triomphe de la Raison, les musiciens de l'Opéra seront invités à venir, le 20 brumaire, exécuter l'*Offrande à la Liberté*, devant l'image de cette divinité des Français, dans l'édifice ci-devant dit l'église métropolitaine; que les musiciens de la garde nationale, qui devaient se réunir ce jour-là au Lycée des arts, seront invités à changer leurs destination et à se réunir dans le lieu désigné pour la fête patriotique; et que Peyrard et Lemit sont nommés commissaires pour rédiger un projet de fêtes civiques à célébrer en l'honneur de la Liberté dans le courant de chaque mois, 803. — Modification apportée par le décret du 14 frimaire à l'organisation du département de Paris : Julien, procureur général syndic, reçoit le titre d'« agent national du district près le département de Paris ». — Le département de Paris réclame des secours pour les instituteurs de la ville et des deux districts ruraux, 21 frimaire, 134. — Une lettre de lui est envoyée aux Comités d'aliénation et domaines, 29 nivôse, 297. — Une lettre de lui, relative aux secours à accorder aux instituteurs des petites écoles, est renvoyée à Valdruche, 5 pluviôse, 322. — Le décret du 13 pluviôse ordonne qu'il sera pourvu par le département aux besoins des collèges de Paris conformément aux lois des 8 mars et 5 mai 1793; en conséquence le ministre de l'intérieur met à la disposition du département les sommes nécessaires pour ouvrir les dépenses des collèges pendant les deux derniers trimestres de 1793, ainsi que le constate une lettre de Herman du 21 germinal, 324 (et n. 2), 330 (ann. B). — Le 21 pluviôse, le Conseil général de la commune arrête d'inviter le département à faire mettre en culture les terres des jardins de luxe, IV, 50 (ann. C). — Le département écrit le 13 ventôse au C. d'I. P. pour lui envoyer l'original d'une lettre de Charles IX, relative à la récompense à accorder à Maurevel, l'assassin de Mouy, III, 539, 541-542 (ann. D). — Il sera écrit au C. des inspecteurs de la salle pour qu'il invite le département à faire préparer l'hôtel d'Elbeuf pour le C. d'I. P., 4 germinal IV, 20. — Un arrêté du C. des finances du 6 germinal n'autorise le payement des professeurs qu'autant que ceux-ci justifieraient avoir continué à donner des leçons publiques; il est porté à la connaissance des receveurs des districts par une circulaire de Herman du 25 germinal, 269 (note), 274. — En vertu d'un arrêté du département, les locations des jardins des domaines nationaux se feront le 11 germinal, 9 germinal, 42. — Le

département charge Lachevardière d'accompagner au Comité les Commissaires de la section de la Halle aux blés, 19 germinal, 107; extrait du registre des délibérations du département, 110 (ann. B). — Le département charge Dubois de se transporter au Comité pour savoir s'il peut en attendant l'organisation des écoles secondes, continuer à faire payer le traitement des professeurs de collèges, 5 floréal, 269; extrait du registre des délibérations du département, 273-274 (Ann. A), attendu qu'il est pourvu par les lois à toutes les dépenses des collèges, 9 floréal, 289. — Le même jour, 5 floréal, le département fait remettre au Comité : une adresse aux représentants du peuple, s. d., soumettant un projet de règlement du département pour les instituts destinés à remplacer provisoirement les collèges de Paris, et un état de distribution des professeurs et agents d'institut désignés par la Commission (départementale) d'instruction publique dans les sept instituts du département, 269 (n. 1), texte de ces trois documents, 627-630 et 632-633 (ann. A). — Le comité passe à l'ordre du jour sur la demande du département, attendu qu'il est pourvu par les lois à toutes les dépenses des collèges, 9 floréal, 289. — Arrêté du département du 5 prairial, portant que, sur la demande de la section du Muséum de la jouissance, pour ses écoles, de la maison presbytérale de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, et de plusieurs pièces au ci-devant grenier à sel, le Comité sera invité à examiner s'il ne convient pas d'accorder le logement gratuit aux instituteurs, 538 (ann. A). — Un arrêté du C. de S. P., du 9 prairial, autorise le département à faire réimprimer la déclaration des droits et la constitution en quantité suffisante pour le besoin des écoles primaires, 481 (n. 3), 486 (ann. E). — Le président du département communique le projet d'un laboratoire de plantes artificielles, présenté par Wenzel : renvoyé à Plaichard, le département envoie, le 11 prairial, une ordonnance de payement de François Ier en faveur de l'école de Viefville : à déposer à la B. N., 13 prairial, 515, 517. — Le président du département envoie un arrêté du 15 prairial relatif à la demande faite par la Société libre d'économie rurale de la location d'un local dans la maison des Quatre-Nations : ordre du jour; sur l'arrêté du département du 5 prairial, ordre du jour, motivé sur l'arrêté du Comité [du 5 prairial], 544 (et n. 3), 545 (et n. 3). — Un membre du département présente au Comité un réglement pour les instituts provisoires du département de Paris, dont il a déjà été question de 5 floréal : le Comité renvoie à Bouquier, 25 prairial, 626 (et n. 4). — Le département écrit, le 9 messidor à la C. ex. au sujet du décret du 4 ventôse et de l'arrêté du Comité du 22 floréal, et la prie d'intervenir auprès de la C. N. : la somme à payer aux instituteurs et institutrices à Paris est d'environ 100 000 ". 725 (suite de la n. 7 de la p. 724), 729-731 (ann. C). — Les trois cassetins annoncés au Comité dans une lettre du département sont renvoyés à la bibliographie, 17 messidor, 750. — Le décret du 14 fructidor enlève au département l'administration des écoles primaires, et en charge immédiatement la C. ex., 946 (n. 2).

Dubois, membre du département, demande au Comité si le département dont les fonctions relatives à l'École normale sont fonctions de district, peut nommer élève un citoyen d'un autre district : ordre du jour, motivé sur ce que la loi ne le défend pas, 26 frimaire, an III, V, 322-323. — Une pétition des instituteurs et institutrices des sections de Paris, qui réclament une indemnité, est renvoyée à Deleyre, 2 ventôse, 507. — Le Comité charge sa 1re section de lui présenter, à la prochaine séance la liste des membres qui doivent composer le jury [central] d'instruction [du département de Paris], 8 ventôse, 538. — Le Comité adopte un projet de décret à présenter à la C. N., établissant à Paris cinq écoles centrales, et chargeant de l'exécution les Comités d'I. P., des domaines et des travaux publics; il nomme, pour former le jury central d'instruction de l'arrondissement (département) de Paris, Laplace, Garat et Barthélemy, 10 ventôse, 546. — Le 11 ventôse, Lakanal fait voter le décret établissant cinq écoles centrales à Paris, 546 (n. 1), 550-551 (ann. A). — Les cinq écoles centrales à établir à Paris seront ouvertes provisoirement dans les établissements d'instruction de cette commune : la C. ex. prendra les mesures nécessaires; sur la demande du président du département, le Comité autorise l'Agence temporaire des titres à délivrer aux commissaires du département tous les parchemins qui n'intéressent pas les sciences et les arts; 26 ventôse, 608. — Le département de Paris n'est pas compris dans le tableau du 20 germinal qui a divisé la France en cinq arrondissements, VI, 53. — Le décret du 11 prairial sur les cultes ordonne que le directoire du département désignera douze édifices pour l'exercice des cultes, 250. — Le 23 prairial, le directoire désigne les douze édifices, et demande que le nombre en soit augmenté, 253. — Le 27 prairial, il nomme Farcot, l'un de ses membres, commissaire pour l'exécution de son arrêté du 23 prairial, 253. — Le 30 prairial, un décret ajoute trois édifices aux douze qu'avait accordés le décret du 11; noms des quinze églises, 253. — Un arrêté du directoire du département, exprimant l'avis que les sommes réclamées par les professeurs du ci-dev. collège des Quatre-Nations doivent leur être payées, est communiqué au Comité, 9 fructidor,

587. — Grégoire est autorisé à demander au département le relevé des divorces, 10 vendémiaire an IV, 745. — Un décret du 3 brumaire sur le placement des écoles centrales confirme le décret du 11 ventôse établissant cinq écoles centrales à Paris, 874.

Paris (District de). — Le décret du 3 novembre 1790, en l'absence d'une administration de district à Paris (l'administration départementale remplissant pour Paris les fonctions d'administration de district), créa à Paris un Comité du contentieux composé de 5 membres de Conseil de département, Comité chargé de remplir les fonctions confiées ailleurs aux directoires de district pour le jugement des contestations relatives aux impositions directes et aux travaux publics; le décret du 14 frimaire an II, en supprimant les procureurs généraux syndics de département, crée pour Paris un agent national du district près le département de Paris : cet agent national fut d'abord Lulier, ancien procureur général syndic; puis, après un intérim rempli par Gateau, Jacquier (13 germinal), avec le titre d'agent national du département. — Un arrêté du C. de S. P. du 29 thermidor remplace Jacquier par J.-Ch. Laveaux, V, 185 (n. 3); il porte que Laveaux remplira provisoirement, près l'administration du département de Paris, les fonctions d'agent national; Laveaux signe « agent national du district du département de Paris ». — L'agent national du district, Laveaux, présente au C. d'I. P. des observations relatives à la responsabilité qui pèse sur les administrations de distict pour la conservation des livres et des monuments; à Paris, le district n'ayant ni la nomination des agents conservateurs, ni l'entière surveillance, ne peut être rendu responsable : le Comité présentera à la C. N. un article additionnel au décret du 8 pluviôse, qui fasse cesser les craintes des administrateurs du district de Paris, 11 brumaire, 185-186. — Une lettre de l'agent national [du district] du département de Paris, relative à la démolition du troisième ordre du portail de Saint-Gervais, est lue au Comité, 4 ventôse, 514.

Paris (Municipalité de). — Une députation de la municipalité, admise au Comité le 3 frimaire an II, demande qu'on s'occupe de la translation de l'Opéra au Luxembourg, de l'organisation des fêtes nationales, et que le rapport soit fait le plus promptement possible; Chaumette demande, en outre, que les routes soient bordées d'arbres fruitiers, de monuments [illegible], de pierres milliaires républicaines, il insiste sur la nécessité de consacrer une somme à l'embellissement du temple de la Raison, III, 2. — C'est pendant que Chaumette, avec Tache et Hébert, assistaient à la séance du Comité, que le Conseil général de la commune prit le fameux arrêté sur les prêtres, dont Chaumette et le maire empêchèrent le lendemain l'impression et qui fut rapporté deux ou trois jours plus tard. Le 4 frimaire, Chaumette raconta au Conseil général qu'en sortant du Comité, ses collègues et lui avaient rencontré plusieurs femmes de mauvaise vie, et en conclut que les mesures votées contre la prostitution étaient inefficaces, 2 (n. 5). — La municipalité demande l'état des commis du Comité, 23 nivôse, 278. — Elle écrit à la C. des A. une lettre (lue le 25 nivôse) pour prévenir qu'elle a beaucoup de papiers inutiles qui auraient été détruits si on n'avait pas annoncé le procédé de la citoyenne Masson : elle est obligée de les faire garder pour les garantir des malveillants, 395 (ann. A). — Indications concernant un arrêté du Corps municipal, du 9 pluviôse, relatif aux écoles primaires, 363 (n. 2), 372 (ann. F). — Un mémoire de Perrard pour l'établissement de l'Opéra au local du ci-devant Théâtre-Français lui est renvoyé; elle sera invitée à donner son avis sur les plans comparés de Perrard et de De Wailly, 13 pluviôse, 389-390. — Un officier municipal, Renouard, écrit au Comité pour faire part de plusieurs difficultés sur l'exécution de la loi relative aux écoles primaires : renvoyé à Bouquier, 19 pluviôse, 433. — Une lettre des administrateurs de la police de Paris, relative à des voitures de papier imprimé, est renvoyée à Guyton, 25 pluviôse, 460. — La municipalité écrit au Comité une lettre de rappel, et lui demande de nouveau une solution sur diverses observations relatives à l'exécution de la loi du 29 frimaire : renvoyé à Bouquier, 13 ventôse, 537. — Un arrêté du corps municipal du 6 germinal invite les sections à remettre un relevé des registres ouverts pour l'inscription tant des instituteurs et institutrices que des enfants, et à rendre compte des mesures prises pour la surveillance des écoles; et décide que les commissaires de la municipalité se transporteront de nouveau au Comité pour solliciter la prompte solution des difficultés relatives à l'exécution du décret du 29 frimaire, IV, 27 (n. 6), 35 (ann. D); un arrêté, du 13 germinal, ordonne la nomination, dans chaque section, de commissaires chargés de surveiller les écoles, 35 (ann. D). — Les administrateurs des travaux publics font passer au Comité un projet d'accessoires du Panthéon, œuvre de Dusaussoy (déjà envoyé par les Jacobins le 11 germinal), 15 germinal, IV, 80. — La C. des A. adresse au Comité un rapport sur les temples à conserver pour les fêtes décadaires à Paris : arrêté d'en envoyer copie au C. des domaines, 3 messidor, 679. — Un extrait du registre des délibérations du corps municipal, relatif à l'orga-

nisation de l'instruction primaire, est renvoyé à Bouquier, 15 thermidor, 899 : il s'agit soit d'un arrêté du 19 messidor, relatif au payement du traitement des instituteurs et institutrices pour le trimestre allant du 15 germinal au 15 messidor; soit d'un autre arrêté, qui rapporte celui du 13 germinal, et qui charge les comités civils des sections, de la surveillance des écoles, arrêté qu'a publié le *Journal de Paris* du 6 thermidor, 899 (n. 5); texte du premier arrêté, 901 (ann. B); texte du second arrêté, V, 196. — L'administration de police demande l'avis du Comité sur une pétition du détenu Billecocq : ordre du jour, 27 thermidor, 942.

PARIS (Plan de). Voir VERNIQUET.

PARIS (Sections de). — La C. N. décrète, le 9 septembre 1793, que les sections ne se réuniront plus que deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, II, 407. — Une députation des sections accompagne, le 15 septembre, le département et les délégués de la commune, qui présentent une pétition sur l'instruction publique, 405-408. — Une députation de la commune et des sections présente, le 22 septembre, une pétition de Dumont Valdajon, 511 (n. 4), 515 (ann. B). — Le Comité charge Bouquier et Thibaudeau de prendre des renseignements dans les sections sur la nature des obstacles qui s'opposent aux progrès de l'instruction, 21 floréal, an II, IV, 398. — Thiroux, instituteur de la section des Piques, ayant demandé pour son école les Bulletins de la C. N., les *Annales du civisme*, pour former la collection provisoire des livres classiques avec les Droits de l'homme et la Constitution, le Comité arrête de faire cet envoi à toutes les sections de Paris, 5 prairial, 478. — Le Comité arrête que le Bulletin de la C. N. et les *Annales du civisme* seront envoyés à toutes les sections de Paris pour leurs écoles primaires, 7 prairial, 478. — Le *détail des cérémonies* publié au milieu de prairial porte qu'à la fête de l'Être-suprême, pour occuper la montagne élevée au Champ de la Réunion, chaque section choisira dix vieillards, dix mères de famille, dix jeunes filles, dix adolescents, et dix enfants mâles, 561. — Sur l'ordre du C. de S. P., le maire convoque les sections dans leurs chefs-lieux respectifs pour le 19 prairial au soir : là, sous la direction de musiciens de l'Institut national, elles apprennent à chanter l'*Hymne à l'Être-suprême* de Desvignes et Gossec, ainsi que les trois strophes de Chénier sur l'air de la *Marseillaise;* témoignages écrits rendus par les sections au zèle civique des musiciens, 571, 573-576. — Berthelot, de la section de l'Observatoire, demande si la loi du 29 frimaire permet aux sections de nommer des commissaires pour surveiller l'enseignement dans les écoles primaires : le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il n'appartient qu'à la C. N. d'interpréter les lois, 7 messidor, 695. — L'Institut national de musique fait envisager au peuple l'hymne de Bara et Viala, par des musiciens envoyés dans les 48 sections, dans les premiers jours de thermidor, 850 (et n. 3). — Sur l'invitation de la C. ex., le Conseil général de la commune, dans sa séance du 7 thermidor, convoque extraordinairement les sections pour le lendemain, à l'effet de prendre connaissance du programme de la fête qui doit avoir lieu le 10, 851. — Les *dispositions et détails* de la fête en l'honneur de Bara et Viala assignent aux 48 sections leur place dans le cortège, 851-852. — Le soir du 9 thermidor, le Conseil général invite les sections à courir aux armes pour sauver la patrie et la liberté; quelques-unes se portent à l'hôtel de ville pour soutenir la commune; d'autres, trompées par des émissaires des comités, et croyant à un complot royaliste, se prononcent contre Robespierre et ses amis, 871, 873. — Les Comités révolutionnaires des sections seront consultés par le C. d'I. P. sur le civisme des citoyens proposés pour le jury des horloges, 27 thermidor, 938. — Le Comité arrête que les receveurs des sections seront mandés pour rendre compte des raisons qui ont causé le retard du payement des traitements des instituteurs et institutrices, 29 thermidor, 946 (et n. 2). — Les autorités constituées de toutes les sections sont invitées à prendre tous les moyens en leur pouvoir pour se faire remettre tous les objets échappés à l'incendie de la bibliothèque de l'abbaye Saint-Germain, pour être portés au dépôt commun qu'indiquera la C. des A., 5 fructidor, 964-965. — Le 21 frimaire, un grand nombre de députations des sections des quartiers riches viennent féliciter la C. N. d'avoir rappelé les Soixante-treize, V, 299. — La C. ex. expose que les sections où les élèves de l'École normale sont venus s'établir veulent les soumettre aux formalités qu'on impose pour la délivrance des cartes de bois et de pain : le Comité l'autorise à inviter les sections à regarder la carte et le certificat de la C. ex. comme suppléant à ces formalités, 8 nivôse, 372. — Le 22 pluviôse et les jours suivants, des députations de plusieurs sections félicitent la C. N. de son décret du 20 pluviôse, et manifestent leur haine pour les terroristes, 483. — Le 21 ventôse, plusieurs sections viennent féliciter la Convention du décret du 18, par lequel elle a rappelé dans son sein les Girondins mis hors la loi, 598. — Une pétition des 13 sections du midi de Paris, lue à la C. N. le 10 germinal, demande que les artistes du ci-devant Théâtre-Français soient de nou-

veau réunis dans leur local du faubourg Germain; Bailleul demande l'ordre du jour, mais la C. N. vote le renvoi aux Comités d'I. P. et des finances, VI, 18 (note). Cette pétition est renvoyée par le Comité à Daunou, 10 germinal, 18. — Les commissaires de ces 13 sections, admis au Comité, insistent pour un prompt rapport sur leur demande : Daunou se concertera avec le C. des finances, 26 germinal, 83. — Le 24 thermidor, Villers propose à la C. N. que les assemblées de sections soient supprimées; il demande que le C. de S. G. passe sous trois jours un rapport sur les dangers que présentent ces assemblées, 531. — Le 25 thermidor, Boissy annonce que les Comités de gouvernement proposent l'ordre du jour sur la proposition de Villers : « S'il y avait quelque danger à tolérer les assemblées de sections, je dirais qu'il faut les défendre sur-le-champ; mais je n'en vois aucun » : l'ordre du jour est voté, 541. — Le 20 fructidor, la section Lepeletier, refusant de reconnaître l'autorité de la C. N., adopte un acte de garantie qu'elle envoie aux autres sections; le 21 fructidor, Ysabeau, Thibaudeau, Génissieu, Tallien, Chénier parlent contre les meneurs des sections; une députation des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse déclare que les soldats de la liberté ne permettront pas aux sectionnaires d'attenter au Corps législatif; le soir, Daunou ayant communiqué un nouvel arrêté de la section Lepeletier, pour la formation d'un comité central, la C. N. déclare que ceux qui formeraenit ce Comité seraient poursuivis, 650. — Le 22, des députations de citoyens désarmés depuis le 9 thermidor se plaignent que les intrigants royalistes qui dominent les sections les aient écartés des assemblées primaires : le président Berlier répond que la C. N. les protégera, 650. — Le 23 fructidor, à de nouvelles réclamations de citoyens expulsés des assemblées primaires, le président fait la même réponse, 661. — Le 26 fructidor, des députations de diverses sections déclarent à la C. N. qu'elles ont repoussé les décrets des 5 et 13 fructidor, et profèrent des menaces contre les « ennemis de la liberté » (les républicains); Boudin demande que ces adresses soient renvoyées au C. de S. G., Bourdon (de l'Oise) s'y oppose, 676-677. — Le 27, le défilé des députations des sections continue, ainsi que la lecture des adresses menaçantes, accueillies par l'ordre du jour; La Revellière dénonce les manœuvres des royalistes, 682. — Le 28, suite du défilé; le *Moniteur* de ce jour s'étonne de l'ignorance et de la crédulité des sections, 682. — Le 3 vendémiaire an IV (erreur du jour), Delaunay, au nom du C. de S. G., fait un rapport sur les troubles suscités dans certaines sections par les royalistes; une députation de la section de la Halle au Blé vient affirmer que les chiffres du recensement des votes présentés par le C. des décrets sont faux; à la séance du soir, sur le rapport des Comités de gouvernement, la C. N. décrète que si un attentat était commis contre la représentation nationale, le nouveau Corps législatif se réunirait à Châlons; Chénier affirme que les meneurs royalistes des sections sont d'accord avec les terroristes de prairial, et s'engage à le prouver, 718-719. — Le 4 vendémiaire, diverses sections ayant adressé des réquisitions à la force armée, la C. N. décrète que ceux qui donneront des ordres à la force armée de Paris, en dehors des représentants, et ceux qui y obéiront, seront traduits devant les tribunaux; le soir, après des discours de Garrau et de Bentabole, la C. N. adopte une proclamation aux citoyens de Paris, rédigée par Daunou, 719. — Le 7 vendémiaire, Pocholle exprime des inquiétudes et demande que chaque jour il soit fait un rapport sur la conduite des sections; Perrin répond que les Comités ne sont pas inquiets, 732. — Dans la nuit du 11 au 12 vendémiaire, une douzaine de sections se déclarent en état de rebellion contre la C. N., 748.

Section des Amis de la Patrie. — Envoie au Comité des questions sur les écoles primaires et les écoles secondaires : renvoyé à Bouquier le 5 germinal an II; envoie un supplément aux questions déjà soumises : renvoyé à Bouquier et à Thibaudeau, 15 germinal, IV, 84 (et n. 2); texte de ces questions, 88-89 (ann. D); ordre du jour, motivé sur un arrêté du 5 prairial 637. — Déchau, instituteur dans cette section, demande le payement de quatre mois d'activité qui lui sont dus : renvoyé à la C. ex., 21 thermidor, 918.

Section des Arcis. — Donne son adhésion, le 23 août 1793, à une pétition de la section des Lombards demandant l'éducation commune et forcée, II, 401. — Une députation de cette section présente à la C. N., le 14 brumaire an II, le plan de Chamoulaud, 774 (ann. B). — Lemaire, instituteur des petites écoles de cette section, incarcéré pendant sept mois et reconnu innocent par le tribunal criminel, demande au Comité que ses honoraires lui soient payés pour ces sept mois : ordre du jour, 4 brumaire an IV, VI, 877.

Section de l'Arsenal. — Annonce à la C. N., le 3 juillet 1793, son acceptation de la constitution, et présente une pétition en faveur de l'établissement des aveugles-nés, II, 24 (ann. A). — Écrit au Comité pour demander l'accélération du rapport sur sa pétition; une députation de la section se présente dans la même séance; Lakanal est invité à presser le rapport, 7 septembre, 362, 363. — Donne son adhésion,

le 23 août (séance présidée par Valentin Haüy), à une pétition de la section des Lombards demandant l'éducation commune et forcée, 401. — Le président de la commission pour la fabrication extraordinaire du salpêtre de cette section écrit au Comité pour dissiper les craintes que celui-ci pourrait éprouver pour les livres placés dans le voisinage du laboratoire de salpêtre qu'il dirige : renvoyé à la C. des A., 5 fructidor, 965. — Le 1er germinal an III, cette section et la section Lepeletier viennent assurer la C. N. de leur dévouement et demander le désarmement des terroristes, V, 619.

Section de Beaurepaire. — Romme dénonce à la C. N., le 5 pluviôse an II, des abus qui auraient été commis dans cette section, où des estampes auraient été confisquées parce qu'elles portaient des emblèmes de la royauté; le C. de S. G. est chargé de réprimer ces abus; mais le 7 il est donné lecture d'une lettre du comité révolutionnaire de la section et d'une lettre du C. de surveillance du département de Paris, déclarant qu'on n'avait pas confisqué des œuvres d'art, mais des portraits de la famille royale, III, 327 (fin de la note 4 de la page 326), 333-334 (ann. D). — L'assemblée générale arrête, le 25 nivôse, l'impression d'un discours prononcé par Closquinet à l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier, IV, 492 (n. 5).

Section de Bonconseil. — Donne son adhésion, le 20 août 1793, à une pétition de la section des Lombards demandant l'éducation commune et forcée, II, 401. — Le 22 fructidor an III, une députation de citoyens de cette section, désarmés depuis le 9 thermidor, et exclus de l'assemblée primaire, vient se plaindre à la Convention, qui promet de faire respecter leurs droits, 650.

Section de Bondy. — Clément de Ris a résidé à Paris, au début de la Révolution, dans la circonscription de cette section, IV, 221, 223. — Martineau, membre du comité révolutionnaire de cette section, dénonce en nivôse an II Clément de Ris et Texier-Olivier au C. de S. G., à l'instigation de Mogue; il est délégué le 14 pluviôse, avec Toupiolle, pour les arrêter et les amener à Paris; les deux suspects sont enfermés provisoirement au n° 29 de la rue de Lancry; le comité révolutionnaire, par l'organe de Jérôme, en fait, le 30 pluviôse, un rapport au C. de S. G., 223-225.

Section Bonne-Nouvelle. — Le 12 germinal an III, lorsque la C. N. est envahie, A. Dumont déclare à une députation de cette section que ce sont les royalistes et les assassins qui cherchent à exciter un mouvement, VI, 29.

Le 24 thermidor, cette section lit à la barre une pétition contre l'agiotage, contre la nomenclature des poids et mesures, contre le nouveau calendrier, et contre la relaxation des terroristes; Villers proteste contre la dernière partie de la pétition, et demande que les assemblées des sections, qui sont un danger pour l'ordre, soient supprimées; Hardy défend le calendrier, 530-531 (ann. B).

Section du Bonnet-Rouge, après le 9 thermidor, *Section du Bonnet de la Liberté.* — Cette section célèbre, le 20 brumaire an II, à l'église Saint-Sulpice, une fête de la Philosophie : la citoyenne Momoro y représente la Raison, IV, 356. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séant rue de Sèvres, fait passer au Comité une lettre écrite de Port-Malo par Claude Béguin : renvoyé à L. Bourdon, 17 germinal an II, 96-97. — Nouvelle mention de la lettre de Béguin, 23 germinal, 139. — Le 8 frimaire an III, le tribunal révolutionnaire condamne à 20 ans de travaux forcés dix anciens membres du comité révolutionnaire de cette section, V, 254. — Le 11 floréal au soir, on bat le rappel, parce qu'il y a une révolte dans cette section, 157.

Section de Brutus. — Les membres du comité révolutionnaire de cette section, dont le libraire Chardin, sont arrêtés en germinal an II comme complices d'Hébert, IV, 192. — Les enfants des écoles primaires des diverses sections ont été convoqués au siège de cette section (église Saint-Joseph), le 18 prairial à trois heures pour y répéter l'*Hymne à l'Être-suprême,* 572. — Dans la nuit du 9 au 10 thermidor, Crassus raconte à cette section qu'on a trouvé sur le bureau de la municipalité un cachet à fleur de lis, 874. — La section, dans les derniers jours de germinal an III, inscrit Sarrette sur la liste des terroristes, et le fait désarmer; mais un arrêté du C. de S. G. du 9 floréal ordonne que Sarrette sera rayé de la liste des terroristes et que ses armes lui seront rendues, VI, 542. — En prairial, la section fait emprisonner Sarrette; mais un arrêté du C. de S. G., du 12 prairial, lui rend la liberté, 542. — Cette section avait emprisonné des buveurs de sang, entre autres Sarrette, que le comité civil a fait relâcher; le 11 messidor, elle s'en plaint à la C. N. : mention honorable est accordée à son adresse, 382-383. — La section a fait passer au C. d'I. P. un extrait de ses délibérations des 10 et 20 prairial concernant Sarrette : le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que cet extrait n'est accompagné d'aucune lettre officielle qui motive les intentions de la section; 26 thermidor, 539.

Section de la Butte des Moulins (s'est appelée *section de la Montagne* de septembre 1793 au 21 frimaire an III). — Le 11 ventôse an III, cette section et celle de l'Unité présentent

des adresses demandant le rappel des représentants dénommés dans les décrets des 28 juillet et 3 octobre : insertion au Bulletin, et ajournement, V, 571. — Cette section présente à la C. N., le 1er floréal, une adresse où la constitution est appelée la constitution de Collot : la majorité vote la mention honorable et le renvoi à la Commission des lois organiques, VI, 122.

Section de Chalier, ou *Section des Thermes.* — Un citoyen de cette section, Gence, présente des vues sur les fêtes publiques et la fête de Marat, 9 ventôse an II, III, 507. — Elle nomme, en exécution de l'arrêté municipal du 13 germinal, Person et Montard commissaires pour l'inspection des écoles, V, 196. — Un *Discours sur l'Être-suprême et l'immortalité de l'âme,* par un citoyen de cette section, est présenté par la section au Comité, qui le renvoie à Grégoire, 29 prairial, IV, 650. — Le comité révolutionnaire de la section transmet à la C. des A. copie d'un procès-verbal relatif à la mutilation du portrait de Richelieu à la Sorbonne, ainsi que la partie découpée de ce tableau; la C. des A. arrête, le 30 messidor, de remercier ce comité de son zèle et de lui annoncer qu'heureusement ce portrait n'est qu'une copie, 838 (ann. B). — Le Comité passe à l'ordre du jour sur une adresse de cette section que la C. N. lui avait renvoyée le 10 prairial; de même sur l'hymne à l'Être-suprême de Person et sur le discours prononcé le 30 floréal dans la ci-devant église de Sorbonne par un membre de la section, 19 thermidor, 910, 911. — Cette section a présenté à la C. N. trois jumeaux; Person a fait à cette occasion des couplets : mention civique, 24 thermidor, 929. — Quatre institutrices de cette section écrivent au C. de S. G. pour se plaindre que le comité civil, chargé par un arrêté municipal (rapportant celui du 13 germinal) de l'administration des écoles, ne trouve pas le temps de parapher leurs registres, ce qui empêche le payement de leurs traitements; elles demandent le rétablissement de Person et Montard dans la fonction d'inspecteurs des écoles; le C. de S. G. transmet cette lettre au C. d'I. P. le 27 vendémaire an III, V, 193 (n. 1), 196-196 (annexes). — La section des Thermes adresse au C. des travaux publics, à propos de l'horloge de la Sorbonne, une demande sur laquelle ce Comité prend un arrêté qu'il transmet au C. d'I. P., 4 et 12 messidor, VI, 319, 379. — Le 13 vendémaire an IV, Barrès dit que cette section et celle des Gardes-Françaises sont décidées à verser leur sang pour la C. N., 748.

Section des Champs-Élysées. — Le 12 germinal an III, elle vient à la C. N. réclamer à la fois la prompte punition des crimes des quatre grands coupables, et l'achèvement des lois organiques de la constitution de 1793, VI, 28. — Le 11 fructidor, Ch. Lacretelle, à la tête d'une députation de la section, lit à la C. N. une adresse qui dit : « Enchaînons la Révolution sur des portes d'airain » : l'adresse est réprouvée, 598.

Section de la Cité. — Cette section prend part au mouvement du 12 germinal an III : son orateur est Van Eck, VI, 28. — Le 24 thermidor, Farcot, membre du département, se rend avec 66 citoyens catholiques auprès du comité civil de cette section, et requiert la remise à ces citoyens des clefs de Notre-Dame, où ils veulent exercer leur culte; Oudet père ayant été désigné pour être le dépositaire de ces clefs, elles lui sont remises, 254. — Chapelle, musicien, a voulu former une École de musique dans cette section; il se plaint que l'intrigue et la jalousie l'ont empêché de l'ouvrir : renvoyé à la C. ex., 15 fructidor, 617-618.

Section du Contrat social. — Demande (30 juillet 1793) que les simulacres de Lepeletier et de Marat soient exposés, II, 217-218 (ann. B). — Donne son adhésion, le 21 août, à une pétition de la section des Lombards demandant l'éducation commune et forcée, 401. — Cette section annonce au Comité que les ouvrages de Marat ne sont pas encore déposés à la B. N., 27 nivôse an II, III, 291. — Au nom de cette section, Beurtau présente un ouvrage sur l'instruction militaire, 17 pluviôse, 414. — La section demande des lois somptuaires et de pudeur, et l'établissement de latrines publiques : renvoyé à Grégoire, 29 prairial, IV, 650; ordre du jour, 17 thermidor, 903. — Après avoir présenté une pétition à la C. N., la section, vu l'arrêté du C. de législation du 11 prairial an III qui renvoie cette pétition au C. d'I. P., fait une demande à ce dernier Comité concernant la réhabilitation du notaire Chaudot : sur le rapport de Drulhe, le Comité applaudit à l'intention de la section, 18 thermidor an III, VI, 504, 586. — Drulhe rédige le 19 thermidor, à l'adresse de la section une lettre qui n'est pas envoyée, 586 (note). — La question Chaudot est de nouveau discutée au Comité, qui charge son président Drulhe d'écrire à la section, 8 fructidor, 586 (et note). — Le Comité autorise la C. ex. à faire remettre à Laurent, mandataire de cette section, un morceau de marbre pour le monument de Chaudot, 26 fructidor, 674.

Section des Droits de l'Homme. — Les commissaires nommés par la section pour surveiller les écoles primaires envoient au Comité, le 1er messidor an II, la liste des instituteurs et institutrices en activité depuis le 15 germinal an II : renvoyé à Bouquier, 3 messidor,

IV, 675; texte de cette liste, 679-680 (ann. A). — Une demande de cette section relative à l'amélioration du sort des instituteurs est renvoyée à Bouquier, 24 thermidor, 928. — Le 12 germinal an III, elle vient se plaindre de la pénurie des subsistances et du discrédit des assignats, VI, 27-28.

Section du Faubourg-Montmartre. — Des députés de cette section font une pétition relative au local destiné à l'École des trompettes, à l'École du chant (Menus), et au lieu de ses séances : Prunelle se concertera avec le C. des domaines, 3 nivôse an II, III, 206. — Des députés de cette section et les commissaires de l'École des Menus lisent au Comité un mémoire qui est renvoyé à la commission du Six, 13 nivôse, 229. — Des députés reviennent à la charge : Prunelle et Grégoire se concerteront avec le C. des domaines, 19 nivôse, 255. — Grégoire fait son rapport : le Comité arrête de s'en référer entièrement à l'avis du C. des domaines, 21 nivôse, 265. — Le commissaire de police de cette section avise le C. d'I. P. que Beaurien est tombé malade et a été transporté à l'hospice de la Charité, 8 vendémiaire an IV, VI, 739.

Section du Faubourg du Nord. — Donne son adhésion, le 24 août 1793, à une pétition de la section des Lombards demandant l'éducation commune et forcée, II, 401. — Les musiciens Lafeste et Hardy, envoyés par l'Institut national le 19 prairial an II pour enseigner les hymnes de la fête de l'Être-suprême, rapportent une attestation, IV, 576.

Section du Finistère. — Par délibération du 5 frimaire an II, demande l'exécution en tapisserie des Gobelins des bustes de Lepeletier et de Marat, III, 440 (n. 7). — Les musicien, Duvernon et Vauchelet, accompagnés de l'élève Lefèvre, envoyés par l'Institut national pour remettre des exemplaires des hymnes destinés à la fête de l'Être-suprême et les faire chanter, rapportent une attestation, IV, 575. — Le comité civil de la section consulte le Comité, le 2 fructidor, sur le genre de corrections dont doivent user les instituteurs envers les enfants; à sa délibération est jointe une note ou l'auteur recommande la fustigation : renvoyé à Bouquier, 3 fructidor, 963. — Le 27 ventôse an III, une députation de cette section et de celle de l'Observatoire paraît à la barre de la C. N. pour demander du pain : le président (Thibaudeau) répond que les malveillants, en s'agitant, ne feront qu'augmenter la disette; le 28, les comités civils des deux sections désavouent la pétition présentée la veille, V, 615, 616.

Section de la Fontaine de Grenelle. — Son Comité civil apostille la pétition de deux instituteurs et deux institutrices, 15 octobre 1792, II, 84. — Une députation de cette section se présente à la barre de la C. N. le 18 floréal an II, un moment avant la lecture du rapport de Robespierre; elle annonce que la société populaire de la section vient de se dissoudre pour éviter toute apparence de fédéralisme, et elle offre deux cavaliers jacobins; elle est admise aux honneurs de la séance ainsi que les jeunes élèves des écoles qui l'ont accompagnée; ces enfants accueillent par des cris de « Vive la République » le passage du rapport de Robespierre où il est parlé de Bara, IV, 343 (et n. 1). — Mention civique du zèle du musicien Duret, envoyé le 19 prairial par l'Institut national, avec plusieurs élèves, pour faire répéter les hymnes qui devaient être chantés le lendemain, 574. — Une pétition des instituteurs de cette section, qui se plaignent de n'avoir reçu aucun traitement depuis trois ans, est présentée à la C. N. par Haussmann le 21 thermidor; à la suite de cette intervention de Haussmann est rendu un décret ordonnant le payement immédiat de tout instituteur qui se sera conformé à la loi du 29 frimaire, 921 (n. 7), 922-923 (ann. A).

Section de la Fraternité. — Clément de Ris demande, le 28 thermidor an II, la destitution du receveur de cette section, pour avoir refusé de payer le trimestre des insitituteurs et institutrices; il raconte qu'une brave femme qui instruit cent écolières est venue le jour même à la C. ex. les larmes aux yeux; c'est elle que Clément charge de remettre sa lettre; elle a déjà touché le cœur de Mathieu et de Grégoire, IV, 959 (ann. B).

Section des Gardes-Françaises. — Cette section soumet au Comité trois questions sur l'interprétation du décret du 29 frimaire, 9 germinal an II, IV, 44. — Elle demande une place dans l'établissement de L. Bourdon pour Antoine-Gabriel Goullet fils : Lindet rapporteur, 13 messidor, 723; renvoyé à la C. ex., 15 messidor, 740. — Buisson et Foveau, commissaires de la section, se présentent au Comité, pour dire que sur trois instituteurs qu'avait la section, deux ont donné leur démission; le président répond que l'augmentation des honoraires des instituteurs donnera une grande facilité de s'en procurer, 24 thermidor, 926 (et n. 4). — Le 13 vendémiaire an IV, Barras annonce que cette section et celle des Thermes sont décidées à verser leur sang pour la C. N., 748. — Une pétition de Zolver, instituteur sur cette section, exposant qu'il ne peut vivre vu la modicité de ses appointements et la cherté des denrées, est renvoyée à la 1re section, 20 vendémiaire, 767.

Section des Gravilliers. — Donne son adhésion, le 22 août 1793, à une pétition de la section des Lombards demandant l'éducation commune

et forcée, II, 401. — Le 9 thermidor au soir, L. Bourdon et Camboulas déterminent cette section à marcher contre l'hôtel de ville; récit fait le 16 thermidor par une députation de la section, IV, 872-873. — Le mouvement des femmes, du 7 germinal an III, a pris naissance dans la section des Gravilliers, déclare Ysabeau, VI, 14. — Le 12 germinal, Fréron dénonce L. Bourdon, qui préside dans cette section la prétendue Société populaire de la rue du Vertbois, 30. — Le 13 germinal, Merlin (de Thionville) annonce que cette section a arrêté L. Bourdon et l'amène au Comité de S. G., 31. — Langlois, président de la section, offre au Comité de procéder à l'inventaire des meubles et effets de l'Institut des Jeunes Français et des papiers qui peuvent jeter quelque lumière sur l'administration de L. Bourdon : renvoyé à la C. ex., 26 prairial, 289.

Section de Guillaume Tell. — Bontemps et Barry publient en l'an II un recueil intitulé *Discours prononcés les jours de décadi dans la section de Guillaume Tell;* on y trouve au t. II un *Précis de la fête célébrée à Paris le 20 prairial de l'an 2e;* extraits de ce *Précis,* IV, 583 (et n. 1), 585. — Le 1er thermidor an III, une députation de cette section rappelle que l'anniversaire du 9 thermidor approche, et demande qu'il soit célébré; elle demande en outre qu'on ne rende pas la liberté aux terroristes, VI, 438, 439.

Section de la Halle au Blé ou *de la Halle aux aux Blés.* — Florian y prononce, en juillet 1793, un discours à la distribution des prix aux élèves des écoles, IV, 188. — Donne son adhésion, le 22 août 1793, à une pétition de la section des Lombards demandant l'éducation commune et forcée, II, 401. — Des commissaires de la section, accompagnés de Lachevardière, soumettent au Comité une demande de locaux pour les écoles primaires : arrêté qu'ils devront se présenter à la barre de la C. N., 19 germinal, IV, 107-108, 110 (ann. B). — Une lettre de cette section est enregistrée au Comité en germinal, 193. — Cette section soumet à la décision du Comité des questions relatives à l'organisation des écoles primaires, 5 floréal, 270. — Le comité révolutionnaire de la section délivre, le 24 prairial, une attestation de conduite civique à Florian, 535. — Le 26 messidor, une députation de la section se rend au C. de S. P., pour appuyer la demande de Florian d'être autorisé à venir à Paris, 301. — A un mémoire rédigé par Florian vers le 20 thermidor, pour obtenir sa mise en liberté, est jointe une déclaration du comité révolutionnaire de la section, attestant qu'il a toujours reconnu Florian comme excellent patriote, 361. — Sur la demande de la section de la Halle au Blé, après des discours de Pénières, Gaston, Mathieu et Richou, la C. N. décrète, le 2 ventôse, que le monument élevé en forme de montagne devant les Invalides, et tous les monuments de ce genre, seront détruits, 508-509. — Deux commissaires de la section ont déposé des couleurs à la C. des A., VI, 445. — Une députation de cette section déclare à la barre de la C. N. le 3 vendémiaire an IV, que les chiffres du recensement des votes sur la constitution, présentés par le C. des décrets, sont faux, 719.

Section de l'Homme-Armé. — Le Comité révolutionnaire de cette section, en procédant à l'arrestation de Poissonier, a pris la précaution de faire apposer les scellés sur la galerie et le cabinet d'histoire naturelle qui se trouvent à son domicile; et en donne avis au Comité : celui-ci adresse un témoignage de satisfaction pour sa vigilance, 15 ventôse an II, III, 544-545. — Des députés de cette section demandent des instructions pour l'établissement des écoles primaires : ordre du jour, 29 germinal, 191.

Section de l'Indivisibilité. — Donne son adhésion, le 23 août 1793, à une pétition de la section des Lombards demandant l'abdication commune et forcée, extrait du procès-verbal de sa séance, II, 401, 402. — Groslaire, au nom du comité révolutionnaire de cette section, écrit au sujet d'une pendule existant chez Nicolaï, 3 pluviôse, 314. — Trait de bravoure de Groslaire, renvoyé à L. Bourdon, 23 ventôse, 563, 29 ventôse, 594. — Une lettre de cette section est enregistrée au Comité en germinal, IV, 178 (note).

Section Lepeletier. — En germinal an II, dénoncé par ses subordonnés (Van Praet, etc.), Lefebvre-Villebrune se justifie auprès du comité de surveillance de cette section, et dénonce à son tour Van Praet comme ami de Chamfort et suspect, VI, 353. — Une lettre de l'Institut national de musique, du 18 prairial an II, invite le comité civil à envoyer les écoles primaires de la section à la section de Brutus, à 3 h., pour y répéter l'hymne à l'Être-suprême, IV, 572. — Après le 9 thermidor, les nouvelles autorités de la section remettent à Van Praet la dénonciation que Villebrune avait faite contre lui, VI, 353 (n. 2). — Le 1er germinal an III, cette section et celle de l'Arsenal viennent assurer la C. N. de leur dévouement et demander le désarmement des terroristes, V, 619. — Le 11 messidor, cette section se plaint qu'on restitue leurs armes à des terroristes qui avaient été désarmés, et qu'on élargisse des buveurs de sang; on ne parle de royalisme que pour faire oublier les crimes des terroristes : mention honorable est accordée à l'adresse, VI, 383. — Le 3 thermidor, l'orateur d'une députation de

cette section, parlant des terroristes, dit qu'il ne suffit pas de les renvoyer devant les tribunaux; Deville demande : « Faut-il les égorger? »; l'orateur explique qu'il demande que les sections indiquent aux tribunaux les faits à charge : renvoyé au C. de S. G., 166, 448-449. — Le 20 fructidor, l'assemblée primaire de la section, revendiquant l'exercice de la souveraineté à l'encontre de la C. N., adopte un Acte de garantie qu'elle envoie aux autres sections; le 21, Collombel, au nom du C. de S. G., dénonce cette manœuvre, et plusieurs orateurs parlent contre les meneurs royalistes des sections; le soir, Dassam dénonce un nouvel arrêté de la section Lepeletier pour la formation d'un Comité central, et la C. N. décrète que ceux qui fonderaient ce Comité seraient poursuivis, 650. — Le 6e complémentaire, une députation de cette section demande pourquoi Praet et Bouchotte ne sont pas jugés, pourquoi d'autres criminels ont été mis en liberté : vif débat, terminé par l'ordre du jour, 711. — Le 12 vendémiaire, le général Menou reçoit l'ordre d'investir cette section; mais, après avoir parlementé, il fait retirer ses troupes, 748. — Le 14 vendémiaire au matin, Barras annonce que cette section, centre de l'insurrection a été occupée; les royalistes ont fui sans combat, 749.

Section des Lombards. — Adopte, le 20 août 1793, la rédaction d'une pétition faite par Leclerc, pour demander à la C. N. l'éducation commune et forcée, et décide d'inviter les autres sections à y adhérer; extraits du procès-verbal de sa séance, II, 402; neuf autres sections adhèrent à la pétition, qui est présentée à la C. N., le 25 août, 400-401. — Trois députés de cette section, Renaud, Passan, Lagrenier, viennent au Comité exposer le désir qu'elle aurait de mettre en culture les jardins incultes : le Comité approuve son zèle, 27 ventôse an II, III, 587. — Présente à la C. N., le 20 floréal, une pétition appuyée par les Jacobins, pour demander que l'institut des Aveugles travailleurs soit transféré dans la maison des Catherinettes, IV, 477 (et n. 4).

Section du Mail. — Cette section présente à la C. N., le 11 fructidor an III, une Adresse réclamant l'éloignement des troupes campées sous Paris, et protestant contre le maintien des deux tiers de la C. N. : l'adresse est improuvée, VI, 598.

Section de la Maison-Commune. — Cette section envoie l'état des dons civiques, et celui de l'or, de l'argent et autres matières précieuses provenant de sa ci-devant église : renvoyé au C. des finances, 23 prairial an II, IV, 619.

Section de Marat (de 1790 à 1792, *Section du Théâtre-Français;* d'août 1792 à juillet 1793, *Section de Marseille*). — Joint son vœu à celui exprimé par la municipalité, pour que l'Opéra soit transféré au théâtre de la Nation, 25 brumaire an II, 865. — Les députés de cette section viennent au Comité presser l'établissement de l'Opéra au Théâtre-Français : renvoyé à la Commission des Six, 15 nivôse, III, 234. — Momoro se présente au Comité comme délégué de cette section pour conférer au sujet de l'édition des ouvrages de Marat, 11 ventôse, 530. — Le 30 floréal, annonce à la C. N. qu'elle célébrera, le décadi suivant, une fête pour l'inauguration du buste de l'Ami du peuple, des cendres duquel elle est dépositaire, IV, 481 (ann. A). — L. Bourdon présente au Comité un projet de décret disant que la section de Marat, dépositaire du corps de Marat, nommera des commissaires chargés de le faire transporter, le jour de la 4e sans-culottide, à 6 heures, dans le vestibule de la salle de la C. N., d'où il partira le lendemain pour être conduit au Panthéon; le Comité adopte, 28 fructidor, V, 34. — Martin et Haret, proposés par le comité civil de cette section, sont autorisés à faire les travaux nécessaires pour retirer le corps de Marat de dessous le monument qui lui a été élevé dans l'enclos des Cordeliers, et à se faire remettre, pour y placer le cercueil, une boîte existant au Panthéon : les commissaires de la section s'adresseront à Hubert pour avoir un char et les décorations convenables, à Thonin pour des feuillages : ils présenteront l'état des dépenses à la C. ex.; l'Institut national de musique fera assister ses élèves à la cérémonie que fera la section Marat la 4e sans-culottide, 58. — La C. N. nomme (4e sans-culottide) 6 commissaires pour recevoir la section qui doit apporter les restes de Marat, 71; le procès-verbal de cette cérémonie est lu à la C. N. (5e sans-culottide) par Lequinio; discours qu'a prononcé le président de la section; six membres de la section ont été adjoints à la garde décrétée pour veiller le corps, 71-72. — Le Comité d'I. P. arrête que le comité civil de cette section quittera dans le jour les salles qu'il occupe dans l'École de chirurgie, pour qu'on puisse y faire sur-le-champ les réparations nécessaires à l'établissement de l'École de santé, 16 frimaire, 286. — Le comité militaire et les administrateurs de l'atelier de salpêtre de la section quitteront dans le jour les appartements qu'ils occupent à l'École de chirurgie, 20 frimaire, 298. — Le C. des finances sera consulté par les commissaires des Écoles de santé sur les moyens de faire vider les lieux au commissaire civil de la section, 8 nivôse, 374; les commissaires rendent compte de leur mission, et annoncent qu'ils ont signalé le danger d'incendie que court le dépôt de livres des Cordeliers, 10 nivôse, 378. — La C. ex. fera évacuer dans le plus bref délai le local occupé

aux Cordeliers par le commissaire de police de la section, 18 pluviôse, 472. — Après le décret du 20 pluviôse, par lequel Marat s'est trouvé exclu du Panthéon, la section reprend le nom de *section du Théâtre-Français*, 478. — Le 30 prairial, cette section, dans une pétition lue à la barre de la C. N., dénonce quatre citoyens comme terroristes : renvoyé au C. de S. G.; le 2 messidor, après le rapport fait par Pierret, un débat s'élève : Legendre proteste contre l'abus fait du mot « terroristes » pour désigner des patriotes qui ont rendu les plus grands services à la Révolution; Doulcet dit que, l'avant-veille, il avait été tenté de demander la parole contre la pétition; mais, ajoute-t-il, « je l'avouerai, j'ai redouté le nom de terroriste », 316. — Plaichard et Baraïlon expliqueront au C. de S. G. que le commissaire de la section du Théâtre-Français doit évacuer ses appartements des Cordeliers, dont l'École de santé a besoin, 28 thermidor, 545-546; le Comité d'I. P. arrête que ce commissaire évacuera ses appartements dans le terme de deux décades, 30 thermidor, 552. — Dans la nuit du 11 au 12 vendémiaire an IV, un rassemblement factieux se réunit dans le local de l'assemblée primaire de cette section; la force armée marche pour le dissiper; Collombel annonce à la C. N. que les factieux se sont retirés, 747-748.

Section des Marchés. — Les professeurs du Muséum d'histoire naturelle demandent une pendule de Lepaute, placée dans un local voisin du siège de cette section, 21 floréal an II, IV, 399. — L'Institut national de musique envoie à cette section, le 19 prairial, Prode et Lefèvre, pour faire étudier les hymnes de la fête de l'Être-suprême; c'est par erreur que Zimmermann a parlé de Gossec à ce propos, 601 (et n. 4). — Clément de Ris demande, le 28 thermidor, la destitution du receveur de cette section, pour avoir refusé de payer le trimestre des instituteurs et institutrices; la veille, un malheureux instituteur de cette section est venu à la C. ex. mourant de faim, 959 (ann. B).

Section du Mont-Blanc. — La section présente à la C. N., le 13 ventôse an II, une pétition en faveur de Mangard, III, 538 (et n. 1). — Mangard remet un mémoire du comité civil de la section, contenant trois questions relatives aux écoles primaires : renvoyé à Bouquier et à Thibaudeau, 15 germinal, IV, 85 (suite de la n. 5 de la p. 84); texte de ce mémoire, 90-92 (ann. I); ordre du jour, motivé sur un arrêté du 5 prairial, 683. — La section annonce à la C. ex. la prochaine ouverture de sept écoles, en demandant que la dépense du mobilier soit supportée par la République; la C. ex. ayant soumis la requête au C. de S. P., celui-ci autorise la dépense; lettre de Payan du Moulin et Fourcade au comité civil de la section, leur annonçant cette décision, 644-645 (ann. E). — Trois entrepreneurs, Lecomte, Ganivet et Delignet qui ont exécuté le mobilier en question, ayant présenté leurs mémoires à la C. ex., celle-ci réclame, le 2 fructidor (lettre signée Clément de Ris), la production de l'autorisation du C. de S. P.; la section l'envoie, et le 28 fructidor la C. ex. fait un rapport concluant au payement de 4.597 ʰ, 644-645. — La section demande le payement de la somme ci-dessus : ordre du jour, 4 vendémiaire an III, V, 86. — Le 5 nivôse an III, une note indique que les mémoires ne sont pas encore payés, IV, 645. — A la suite d'une pétition de cette section, la présentation d'un rapport sur le désarmement des factieux de Paris est décrétée le 20 germinal, 56. — Cette section demande le rapport de l'art. 4 du décret du 12 floréal comme attentoire à la liberté de penser et d'écrire; Chénier répond : renvoi au C. de législation, 196.

Section de la Montagne. — Le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur son arrêté du 5 prairial, sur une demande des instituteurs et institutrices de cette section, 27 prairial an II, IV, 638. — Cette section est mentionnée dans un état des pièces reçues par le Comité (pièce n° 34.147, 640, n. 7). — Le 21 frimaire la section demande à reprendre son ancien nom de *Butte-des-Moulins* : la C. N. le décrète, V, 299. Pour la suite, voir *Section de la Butte-des-Moulins*.

Section de Montreuil. — Demande si les instituteurs, depuis thermidor en activité, sont compris dans la classe des fonctionnaires à qui la C. N. accorde une indemnité? renvoyé à la 1re section, 18 pluviôse an III, V, 471. — Le 1er germinal, cette section et celle des Quinze-Vingts demandent la prompte mise en activité de la constitution de 1793, 619. — La C. N. annule, le 10 floréal, un arrêté de cette section qui s'était déclarée en permanence pour délibérer sur les subsistances : le tribunal criminel est chargé de poursuivre cette contravention, VI, 153. — Le président et le secrétaire de la section, qui avaient été arrêtés le matin du 2 prairial, sont relâchés le soir, 230. — Le 4 prairial, dans son expédition au faubourg Antoine, la jeunesse dorée veut emmener les canons de la section; mais, cernés, les assaillants sont obligés de les rendre, 230; le soir du 4, la section se décide à capituler, 231. — Le 13 vendémiaire an IV, Fréron annonce que cette section et celle des Quinze-Vingts et de Popincourt sont rangées sous les murs de la C. N., 748.

Section du Muséum. — Donne son adhésion, le 22 août 1793, à une pétition de la section des Lombards demandant l'éducation commune et forcée, II, 401. — Son comité adresse un ouvrage destiné à servir à l'instruction qui doit

avoir lieu au temple de la Raison, ci-devant Saint-Germain : Grégoire rapporteur, 23 nivôse, III, 279. — Un citoyen de cette section, nommé M..., offre les *Droits de l'homme mis en vers*, 21 pluviôse, 440. — Une députation de la section lit à la C. N., le 13 floréal an III, un acte d'accusation contre le peintre David : reproduction d'un passage de ce document relatif à Chemelat, et de la réponse de David; elle communique, en outre, un arrêté disant que David n'avait jamais mérité ni obtenu la confiance de la section; Guyomar et Villetard prennent la défense de la représentation nationale outragée; Ph. Delleville et Defermon appuient les dénonciateurs : la C. N. renvoie la pétition aux trois comités, et improuve l'arrêté de la section, IV, 721 (n. 2), 725-727 (ann. A); VI, 165 (et n.).

Section de Mutius Scevola. — Les enfants de cette section demandent à la C. N. d'examiner au plus tôt l'instruction publique; le président leur donne l'accolade, 6 frimaire an II, III, 35 (n. 1), 36 (ann. A). — Le comité révolutionnaire de cette section met Thillaye en état d'arrestation; le C. d'I. P. en est averti par Thillaye le 17 ventôse, 551. — Thillaye écrit au C. d'I. P. pour le prier de s'intéresser pour lui auprès de la section : renvoyé à Bouquier, 29 ventôse, 594. — Varon remettra un extrait du procès-verbal du 30 floréal de la C. des A. au comité de surveillance de la section, 512 (ann. B). — Vigneul, membre du comité révolutionnaire de la section, appose les scellés sur une armoire, le 12 thermidor, à la C. ex.; expédition du procès-verbal de cette opération, signé par Velin, président, et Vinanlecure, secrétaire, 878. — Le comité révolutionnaire de la section est chargé, le 15 thermidor, de l'arrestation de Fourcade, 880-881; il est chargé, le 23 thermidor, conjointement avec le comité révolutionnaire de la section de l'Unité, de l'arrestation de Jullien fils, 881-882. — Une copie du certificat relatif aux papiers de Fourcade est délivrée par le comité révolutionnaire le 30 thermidor, 893.

Section du Nord. — Georget se plaint au Conseil général, le 17 ventôse an II, que les commissaires de cette section lui ont ordonné d'arracher tous les arbres de son jardin pour y planter des pommes de terre et des épinards : sur la proposition de Chaumette et de Pache, le Conseil arrête qu'il sera fait une adresse aux sections pour obvier à ces abus, IV, 42 (n. 2), 50-52 (ann. C). — La section du Nord prévient le Comité qu'en vertu d'un arrêté du département des locations des jardins des domaines nationaux se feront le 11 germinal, 9 germinal, 42.

Section de l'Observatoire. — Les membres du Comité civil de cette section délivrent un certificat à Cassini, le 5 octobre 1793, II, 487. — Le musicien Brielle, accompagné d'un élève, envoyé par l'Institut national à cette section, le 19 prairial, rapporte un reçu de la musique dont il a délivré des exemplaires, IV, 575. — Le 15 thermidor, une députation de cette section, par l'organe de Mirbeau, déclare que les principaux membres du comité révolutionnaire ont tenté, le 9 thermidor au soir, de déterminer les citoyens à se rendre en armes place de Grève, 941 (n. 2). — Le 27 ventôse an III, une députation de cette section et de celle du Finistère paraît à la barre de la C. N. pour demander du pain : le président (Thibaudeau) répond que les malveillants, en s'agitant, ne feront qu'augmenter la disette; le 28, les comités civils des deux sections désavouent la pétition présentée la veille, V, 615, 616. — Le 12 germinal, cette section vient se plaindre de la pénurie des subsistances et du discrédit des assignats, VI, 27-28. — Le 13 thermidor, une adresse de cette section, réclamant le rapport du décret du 6 (nomination d'une commission pour prononcer sur les détenus), amène une violente altercation dans le sein de la C. N.; Dubois-Crancé dit à la députation : « Allez vous faire f... », 489.

Section du Panthéon français. — Le Comité révolutionnaire de cette section écrit au Comité relativement à un ouvrage de Dubertrand : ordre du jour, 27 nivôse an II, III, 292. — Le musicien Hardouin, envoyé par l'Institut national, le 19 prairial, avec l'élève L'Étonné, a fait chanter aux citoyens et citoyennes l'*Hymne à l'Être-suprême*, et rapporte une attestation, 576. — La section invite le Comité à accélérer le moment de la translation des cendres de Descartes au Panthéon, 24 vendémiaire an III, V, 131. — Elle demande à la C. N., le 4 brumaire, la révision de la loi du 17 septembre 1793, en loi des suspects : Cambacérès fait décréter l'ordre du jour, 174.

Section des Piques (précédemment *section de la Place Vendôme*). — Deux membres du comité civil de cette section, avec Romme et Fourcade, procèdent, le 10 et 11 septembre 1793, à la levée des scellés apposés chez Lavoisier; ils emportent des lettres en langue étrangère, pour les envoyer au C. de S. G.; Baillier, secrétaire-greffier, en envoyant à Lavoisier, le 28 septembre, une copie du procès-verbal de l'opération, rend hommage à son civisme, II, 382-384 (ann. B). — Récépissé de ces lettres, délivré le 27 septembre par le C. de S. G. aux commissaires de la section, 514 (ann. A). — Deux membres du comité de surveillance de cette section procédant à l'apposition des scellés chez Lavoisier, à Paris, le 27 frimaire an II, à Fréchine, le 11 nivôse, III, 233 (n. 1); les mêmes commissaires procèdent à une levée et réapposition de scellés chez Lavoisier à Paris, le 19 nivôse, 234 (fin de la n. 2, p. 233).

240-242. — Une députation de cette section consulte le Comité sur un mode d'exécution des écoles primaires : ce mode sera renvoyé pour le concours, 21 ventôse, 560. — Thiroux, instituteur de la section demande pour son école les Bulletins de la C. N., les *Annales du civisme*, pour former la collection provisoire des livres classiques avec les Droits de l'homme et la Constitution : arrêté de faire cet envoi à toutes les sections de Paris, 5 prairial, 478. — Robespierre propose à l'Assemblée législative, le 14 août 1792, comme orateur de la section (encore appelée à cette date *Section de la Place Vendôme*) de décréter qu'au lieu où était la statue de Louis XIV à la place Vendôme, il serait élevé une pyramide aux citoyens morts le 10 août en combattant pour la Liberté, IV, 182 (n. 1).

Section de la Place Vendôme. Voir *Section des Piques.*

Section Poissonnière. — Les musiciens Lefèvre, Chélard et Félix, envoyés par l'Institut national le 19 prairial an II, ont fait chanter aux citoyens et citoyennes les hymnes de la fête de l'Être-suprême, et rapportent une attestation, IV, 576.

Section de Popincourt. — Adopte, après le 10 août 1792, l'établissement des Orphelins militaires fondé par Paulet, I, 422 (n. 1). — Sollicite un secours pour cet établissement, 14 octobre 1792; sollicite un nouveau secours, 24 décembre, 423-424 (ann. C.). — Sur sa demande, la C. N. décrète (21 juillet 1793) la conservation provisoire de l'école de Popincourt, 450. — Sur une nouvelle demande de la section, la C. N. (21 septembre), vote des fonds pour l'école, II, 228 (n. 3), 229 (ann. A.). — Reçu délivré au musicien Levasseur, qui a apporté le 19 prairial 27 exemplaires de l'*Hymne à l'Être-suprême* de Desorgues, et Gossec, etc., et a fait chanter les membres de la section, IV, 575. — Le 4 prairial, la jeunesse dorée fait une expédition au faubourg Antoine, mais est obligée de battre en retraite, 230; le soir, la première, la section de Popincourt se décide à capituler devant les forces supérieures de Menou, 231. — Le 13 vendémiaire an IV, Fréron annonce que cette section et celles des Quinze-Vingts et de Montreuil sont rangées sous les murs de la C. N., 748.

Section des Quinze-Vingts. — Demande au Comité de proposer à la C. N. une augmentation des honoraires des instituteurs, 13 germinal an II, IV, 72. — Le 19 prairial, l'Institut national de musique envoie deux députations de musiciens à cette section pour faire répéter l'*Hymne à l'Être-suprême* de Desorgues et Gossec : la première, composée de Simonet et de Sarazin, à la section sous son véritable nom; l'autre, composée de Kenn et Paillard, à cette même section sous le nom de *section des Enfants de la Patrie;* les deux députations rapportent chacune un certificat signé du président et du secrétaire, 574 (n. 1). — Le 1er germinal an III, cette section et celle de Montreuil demandent la prompte mise en activité de la constitution de 1793, V, 619. — Le 11 germinal, une députation de cette section interrompt la discussion du rapport Saladin, en réclamant la constitution de 1793, et la mise en liberté des détenus ou leur punition, 27. — Le 4 prairial, la jeunesse dorée fait une expédition au faubourg Antoine, mais est obligée de battre en retraite, 230; le soir, la section envoie à la C. N. des parlementaires, auxquels Menou donne un sauf-conduit; l'assemblée refuse de les recevoir, et, sur la proposition de Bourdon (de l'Oise), les fait arrêter; la section fait sa soumission, 231. — Le 24 fructidor, une députation annonce que cette section a accepté la constitution, 661. — Le 3 vendémiaire an IV, une députation déclare que la section est résolue à défendre, au péril de sa vie, la représentation nationale, 725. — Le 13 vendémiaire, Fréron annonce que cette section et celles de Popincourt et de Montreuil sont rangées sous les murs de la C. N., 748. — Le 3 brumaire, la section demande la mise en liberté du général Rossignol : renvoyé au C. de législation, 862.

Section de la République. — Le 25 floréal an III, une pétition de cette section dénonce la « constitution décemvirale, dictée par la terreur et acceptée sous son empire »; le Girondin Guyomar proteste, et déclare que le peuple français était libre lorsqu'il a accepté la constitution, VI, 206.

Section de la Réunion. — Le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur son arrêté du 5 prairial, sur une lettre de cette section, 27 prairial an II, IV, 637.

Section Révolutionnaire. — Les commissaires de cette section soumettent des difficultés sur l'organisation des écoles primaires : renvoyé à Bouquier, 21 floréal an II, IV, 400. — Rémard, de cette section, envoie 4 strophes sur la fête en l'honneur de l'Être-suprême, accompagnées d'un extrait du registre de la section, du 15 prairial : renvoyé à Grégoire le 25 prairial, 674 (et n. 4), puis renvoyé à Villar le 3 messidor, 674.

Section des Sans-Culottes. — Bernardin de Saint-Pierre écrit, en 1792, que cette section est la plus pauvre de Paris, mais une des plus patriotiques, IV, 317 (ann. A.). — En frimaire an II, sous la présidence du statuaire R.-G. Dardel, elle acclame Daubenton, qui s'est présenté devant elle pour demander un certificat de civisme, 316-317.

Section du Théâtre-Français. Voir *Section de Marat.*

Section des Thermes. Voir *Section de Chalier.*
Section des Tuileries. — Le commissaire de police de cette section, Charbonnier, accompagné de Flexinville, commissaire du comité civil, saisit le 14 brumaire an II quatre animaux vivants qu'il fait conduire au Jardin des Plantes, et dresse procès-verbal de l'opération, II, 818. — Reçu délivré, le 19 prairial, aux musiciens Méhul et Guthmann, qui ont apporté des exemplaires de l'*Hymne à l'Être-suprême* de Desorgues et Gossec, etc., IV, 574. — La citoyenne Toquet, institutrice, qui réclame un traitement, est renvoyée au comité de cette section, VI, 47, 385.
Section de l'Unité. — Le Comité décide d'écrire au comité révolutionnaire de cette section pour avoir des renseignements sur le patriotisme de Mongez, 23 nivôse an II, III, 279. — Envoie au Comité le rapport fait le 5 ventôse par les commissaires nommés pour la distribution du prix de valeur donné par la citoyenne Bidaut : ordre du jour, 23 germinal, 136. — Le Comité révolutionnaire de cette section est chargé le 23 thermidor, conjointement avec celui de la section de Mutius Scevola, de l'arrestation de Jullien fils, 881-882. — Le 11 ventôse an III, cette section et celle de la Butte des Moulins, présentent des adresses demandant le rappel des représentants dénommés dans les décrets des 28 juillet et 3 octobre : insertion au Bulletin, et ajournement, V, 571. — Un procès-verbal du commissaire de police de cette section, le 13 germinal, racontant un acte de courage de Louis Oudin, est renvoyé par la C. N. au Comité, le 17 germinal, pour être inséré parmi les traits héroïques et civiques, VI, 42 (ann. D.).
PARIS. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur d'italien à l'institut provisoire de l'Égalité, IV, 632.
PARIS, membre de plusieurs sociétés littéraires. — Publie en l'an II, chez Didot le jeune, la suite d'un recueil d'estampes avec texte explicatif, intitulé *Abrégé de l'histoire universelle en figures,* annoncé dans les *Petites affiches :* cet ouvrage est dénoncé au Comité par la Société républicaine des arts, 21 pluviôse an II, III, 443 (et n. 3).
PARIS, professeur de musique du théâtre d'Audinot. — Le *Discours sur les spectacles,* de ce citoyen, tendant à faire rapporter plusieurs décrets relatifs aux théâtres et aux auteurs de pièces de théâtre, est renvoyé à Villar, 5 prairial an II, IV, 472. — Le Comité passe à l'ordre du jour, 27 messidor, 817-818.
PARISAU (Pierre-Germain), auteur dramatique, ancien directeur des élèves pour la danse à l'Opéra, ancien rédacteur de la *Feuille du jour,* condamné à mort le 22 messidor an II, est accusé par le compositeur Steibelt de l'avoir frustré de la propriété de la musique de l'opéra *Roméo et Juliette* : le Comité renvoie à Fourcroy, 25 thermidor an II, 934 (et n. 8).
PARISET (Étienne). — Nommé aide-bibliothécaire à l'Éc. de santé de Paris le 22 ventôse an III, V, 597. — Le Comité fait droit à une partie de ses demandes, et passe à l'ordre du jour sur le surplus, 30 fructidor, VI, 687.
PARLY (Yonne). — La Société populaire a donné à la fille d'un de ses membres le nom de *Vertu Constante :* vu au Comité, 3 germinal an II, IV, 15.
PARMENTIER, homme de lettres. — Âgé de 74 ans, demande une somme qui l'indemnise du bénéfice qu'il devait espérer de l'édition nouvelle d'un poète latin, et une place dans l'instruction publique : renvoyé à la C. ex., 28 frimaire an III, V, 331.
PARMENTIER (Augustin), agronome, membre de la Société d'agriculture. — Est nommé, par cette Société, membre du B. de C. des arts et métiers, en novembre 1791, IV, 265. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août 1793, II, 216. — Membre du B. de C., est l'un des quatre commissaires chargés, en 1792, de l'examen des procédés de Brongniart et de Mme Masson pour la refonte, des papiers écrits ou imprimés, III, 41 (n. 3), 45 (ann. A). — Est signalé, dans la liste des membres du B. de C. du 29 floréal an II, comme absent de Paris par ordre du Conseil de santé, IV, 267. — Figure sur la liste des savants, etc., formée le 6 pluviôse an III, V, 450; et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Figure pour 3.000 ff sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89. — Nommé professeur d'agriculture et commerce aux écoles centrales de Paris, germinal, 115 (note). — Est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 833, 838, 839.
PARNY (Évariste DEFORGE, vicomte DE), poète. — Figure pour 3.000 ff sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384.
PAROISSE, chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'Égalité de Soissons. — Demande qu'il lui soit remis, pour le cours qu'il vient d'ouvrir, une des éditions de l'*Encyclopédie* qui se trouvent dans la bibliothèque du district; Laurent et J. de Bry appuient cette demande : renvoyé à la C. ex., 6 vendémiaire an IV, VI, 722.
Paroisses. Voir *Églises.*
PARQUOY, employé à la B. N. — Employé au département des manuscrits de la Bibliothè-

thèque du roi, fut persécuté et renvoyé vers 1785 par le garde Béjot. VI, 354 (et n. 2). — Dans un état du 16 ventôse an II, figure comme sous-garde pour les manuscrits modernes, est proposé pour une augmentation de 500 ℔, et une note de Lefebvre-Villebrune demande que ce grand travailleur soit replacé aux manuscrits grecs et latins (dont le sous-garde était alors Ladmiral), 390. — Dans un état de l'automne de l'an III, figure comme 1er sous-garde (Ladmiral étant 2e), 374. — Dans un état de la main de Massieu, antérieur à son projet définitif, figure comme bibliothécaire pour les manuscrits grecs, 373; dans l'état annexé au projet définitif (messidor), est porté comme bibliothécaire pour les manuscrits grecs et latins, 372. — Dans un état de la fin de l'an III, est appelé sous-garde pour les manuscrits grecs et latins, IV, 160.

PARRAUD. — Dans l'état annexé au projet définitif de Massieu pour la réorganisation de la B. N. (messidor an III), figure comme 9e bibliothécaire (physique, agriculture, sciences et arts, etc.) aux imprimés, VI, 372. — Une note de Lanthenas pour le faire porter sur la liste des gens de lettres est renvoyée à Villar, 20 messidor, 398. — Est porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593; figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

PARROT, sergent au 2e bataillon de la 143e demi-brigade d'infanterie. — Le Comité arrête que le C. de S. P. sera invité à mettre Parrot en réquisition pour reprendre à l'Éc. de santé de Montpellier le cours de ses études, 10 vendémiaire an IV, VI, 745.

Pas-de-Calais (Département du). — Le Comité invitera les autorités de ce département à fournir à Gauthier tous les renseignements possibles pour son ouvrage donnant la réduction des mesures anciennes aux nouvelles mesures, 16 nivôse an III, V, 397. — L'arrêté général du 28 ventôse attribue au Pas-de-Calais deux écoles centrales, et les place à Arras et à Saint-Omer, 614. — Sur le vœu de la députation, le comité confirme son arrêté plaçant les écoles centrales à Arras et à Saint-Omer, 6 germinal, VI, 2; l'arrêté général du 17 germinal, qui enregistre cette décision, est transformé en décret le 18, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Jard-Panvillier, 20 germinal, 53. — Le département ne devant plus avoir qu'une école centrale, un décret du 3 brumaire an IV la place à Boulogne, VI, 874.

PASCAL-KERENVEYER (François-Nicolas), général de division. — Suspendu et exilé à Beauvais, a mis en vers la Déclaration des droits de l'homme, et fait hommage de cet essai à la C. N. : le Comité passe à l'ordre du jour, 11 germinal an II, IV, 57.

PASQUET. — Demande une place au Conservatoire de musique : renvoyé à Chévrier, 2 fructidor an III, VI, 563.

PASQUIER (Citoyenne). — Institutrice des écoles de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin, 15 octobre 1792, II, 84.

PASQUIER (Pierre), membre de l'Académie de peinture. — Trésorier de la Commission du Muséum des arts, reçoit du ministre Roland, en novembre 1792, 3.000 ℔ prises sur les fonds du B. de C., I, 100. — Proposé par David, au nom du Comité, le 25 brumaire an II, comme membre du Jury national des arts, n'est pas admis par la C. N., II, 829-832 (ann. E). Les scellés ayant été apposés chez lui, David, Mathieu et Prunelle sont chargés d'en retirer les papiers relatifs au Muséum des arts, 15 pluviôse, III, 394. — Le ministre Paré invite le Comité à engager le C. de S. G., à faire lever les scellés chez Pasquier; Duhem nommé rapporteur, 29 ventôse, 595. — Détenu, donne avis au Comité qu'il existe à Bruges un monument du ciseau de Michel-Ange : renvoyé à Guyton, 27 thermidor, IV, 929. — Pasquier ayant adressé contre Picault des plaintes au Conservatoire des arts, celui-ci a pris un arrêté à ce sujet : Creuzé-Latouche publie une *Réponse pour le citoyen Pasquier*, que le Comité renvoie à Portiez, 19 fructidor an III, VI, 641.

PASSAN, membre de la section des Lombards. — Fait partie d'une députation envoyée au Comité, 27 ventôse an II, III, 587.

PASSEMANT (1702-1769), constructeur d'instruments d'astronomie et de physique.— Mentionné VI, 384 (et n. 1).

PASSI ou PASSY, agent de finances. — Le 10 frimaire an II, Dupin représente à la C. N. que Passi, ayant reçu *quitus* de la Chambre des comptes, doit être remis en liberté; après un débat auquel prennent part Voulland, Thuriot, Reubell, Montaut, la C. N. passe à l'ordre du jour, III, 20-21. — Le 21 frimaire, un membre du Comité de l'examen des comptes propose de mettre Passi en liberté; Cambon, appuyé par Merlin (de Thionville) et Charlier, demande que le C. N. ne perde pas son temps à examiner elle-même toutes les réclamations, et que le C. de S. G. soit autorisé à prononcer sur les mises en liberté : adopté, 24-25. — Une pendule à secondes provenant du cabinet de physique de Passy sera remise à l'Éc. centrale des travaux publics, 8 thermidor an III, VI, 457.

Passy, département du Mont-Blanc. — Guers invite le Comité à enjoindre aux administrateurs du département à nommer un instituteur pour cette commune : renvoyé à la commission des écoles primaires, 7 fructidor an II, IV, 974.

Passy, département de Paris. — Cette commune

a fait imprimer les *Élans civiques et raisonnés* de Perrot, que l'auteur présente au Comité le 17 pluviôse an II, III, 411.

PASUMOT, ingénieur géographe. — En germinal an III, Lakanal l'inscrit sur une liste de citoyens proposés pour compléter le jury des livres élémentaires, VI, 94 (ann. A); le Comité l'adopte, 28 germinal, 92. — Est inscrit sur la liste des gens de lettres, etc., à récompenser, dans la 2e classe, 12 fructidor, 599; figure dans la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

PATEAU (L'abbé), homme de lettres. — Détenu à la Conciergerie en l'an II, parle d'un manuscrit légué par Rousseau à Condillac à un représentant, qui le raconte à la C. N. le 5 vendémiaire an III, V, 90; VI, 935, 936.

PATER, bibliographe. — Figure pour 2.000 ℔ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384.

Patois. Voir GRÉGOIRE (9 et 16 prairial, 15 messidor an II); *Commission des arts* (30 ventôse an II).

PATOUR. — Sollicite les moyens d'ouvrir un cours gratuit de dessin dans la commune de Boiscommun (Loiret) : renvoyé à Bouquier, 3 thermidor an II, IV, 841.

PATRIN, minéralogiste, député de Rhône-et-Loire à la Convention. — [Voir aussi la Table des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Législative.*] — Notice, I, LXXXVIII. — Présente au Comité, par l'intermédiaire de Romme, un ouvrage de Brijon sur la musique, 8 février 1793, 316. — Le 22 septembre, la C. des A. renvoie à sa section d'histoire naturelle l'affaire de la collection Patrin, III, 321 (n. 2). — Écrit, le 24 brumaire an II, à Mathieu, président du Comité, pour lui recommander Brijon, II, 896 (n. 2), 430 (ann. B).

Patriotes de 1789. — Par une proclamation en date du 11 vendémiaire an IV, la C. N. fait appel aux «patriotes de 1789»; le 12, une députation de ces « patriotes » vient assurer l'assemblée de la ferme résolution des bons citoyens de défendre la République; le même jour, la C. N. annonce, par une proclamation, qu'un grand nombre de zélés républicains se sont présentés pour répondre aux cris de la patrie outragée, et que les Comités les ont armés, VI, 748. — Le 13 vendémiaire, Cavaignac annonce que le général Berruyer, commandant les « patriotes de 1789 », a eu un cheval tué sous lui, 749.

PATRIS, imprimeur. — Invite le Comité à employer ses presses pour les ouvrages d'éducation: renvoyé à la C. ex., 18 ventôse an III, V, 582.

PATY, maître de dessin. — Le représentant Marin demande au Comité pour Paty et pour lui-même la permission de copier au Muséum les chefs-d'œuvre des arts : renvoyé au Conservatoire du Muséum avec invitation de faire droit, 2 fructidor an III. VI. 560.

PAU. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Pau l'école centrale des Basses-Pyrénées, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2).

PAUCTON, mathématicien. — Hassenfratz et Lagrange, au nom de la Commission des P. et M., demandent au B. de C., le 9 pluviôse an II, s'il est possible de présenter à son jugement les travaux de Pauction; Lagrange, Hassenfratz, Servières et Hallé sont chargés de solliciter des Comités d'I. P. et de S. P. un article additionnel à la loi, qui permettrait d'aller au-devant du mérite; une députation du B. de C. expose cette demande au Comité : Fourcroy nommé rapporteur, 9 pluviôse, III, 362 (et n. 3), 372 (ann. E). — Figure pour 2.000 ℔ sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360; rayé le 10 comme n'étant pas connu, 379. — Le Comité rapportant son arrêté du 10, décide de réintégrer Paucton sur une nouvelle liste de savants, etc., 14 nivôse, 392. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450. — Le procès-verbal du 24 pluviôse l'incrit à nouveau sur la liste, 489. — Figure pour 3.000 ℔ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89.

PAUFFIN-DESTEZ, commissaire national près le tribunal de district séant à Rethel. — Envoie un discours sur la liberté naturelle et civile : ordre du jour, 11 floréal an II, IV, 295.

PAUL-LES-FONTAINES. Voir SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX.

PAULET. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de la connaissance des matières premières des tissus et de l'art de faire les tissus à l'institut provisoire de Marat, IV, 632. — Un mémoire de Paulet, Monet et Grégoire sur la fabrication des velours à gaze est renvoyé au C. d'agriculture et des arts, 2 ventôse, an III, V. 507.

PAULET, officier de santé. — Présente au Comité un mémoire : renvoyé à Plaichard, 11 germinal an II, IV, 59.

PAULET ou PAWLET (Fleuris PAULET, dit *Le chevalier*). — Note sur sa maison d'éducation à Popincourt, l'établissement des Orphelins militaires, dans le *Discours sur l'organisation de l'instruction publique et de l'éducation nationale*, de Masuyer, I, 145, note. — Paulet abandonne son institution après le 10 août 1792; la section de Popincourt l'adopte, 422 (n. 1). Documents relatifs à Paulet et à son institution, de 1773 à 1793, 424-428 (ann. D); pétition de Waubert, qui signale les mauvais procédés de Paulet à son égard, 5 janvier 1793,

428-429 (ann. D). — Pour la suite, voir *École des orphelins de la patrie, à Popincourt.*

PAULINIER. — Ce citoyen a recueilli chez lui et s'est chargé d'élever un enfant abandonné; ce fait est signalé par la Société populaire de Nemours : vu au Comité, 29 nivôse an II, III, 595.

PAULINIER, ci-devant curé de Saint-Jacques-des-Guérets. — Envoie des vers — vers imprimés, composés sous la royauté; vers manuscrits, « le Temple de la Raison », etc. — A soixante-douze ans, et demande à être réintégré dans son presbytère : renvoyé à Villar, 5 prairial an II, IV, 468. — Sa pétition, tendant à obtenir sa rentrée dans le jardin et l'enclos dont il a été dépossédé par le ci-devant agent national de Vendôme, est renvoyée au C. des domaines; sur ses poésies, ordre du jour, 23 messidor, 771, 773.

PAULNAY, Indre. — Le curé de cette paroisse abdique ses fonctions : voir DUPLAIN.

PAULY TEILLAGORRY ou TAILAGORRY, maître d'armes et de voltige. — Sa pétition, tendante à obtenir un emploi relatif à sa profession, est renvoyé aux représentants Peyssard et Le Bas, 7 thermidor an II, IV, 866. — Sa demande d'être employé à l'école de Liancourt est renvoyée à Plaichard, 30 messidor an III, VI, 431.

PAUTRIZEL (Louis-Jean-Baptiste), député de la Guadeloupe à la Convention. — A répondu, en ventôse an III, à une brochure d'Audrein intitulée *Boissy d'Anglas cité au tribunal de la vraie philosophie;* Audrein publie, comme réplique, une *Réponse à Pautrizel,* V, 531. — Est décrété d'arrestation le 6 prairial pour avoir proposé, le 1er prairial, l'abolition de la peine de mort, VI, 237.

PAWLET (Le chevalier) : Voir PAULET ou PAWLET.

PAYAN. — Famille du Dauphiné, à des membres de laquelle sont consacrés les dix articles qui suivent, rangés dans l'ordre alphabétique. L'ordre chronologique les placerait de la façon suivante : 1° Payan du Moulin (Benjamin-François), né vers 1675; — 2° Payan du Moulin (François), né en 1715, mort le 27 fructidor an II; — 3° Payan (Jeanne-Françoise), épouse de J.-P.-F. d'Audiffret; — 4° Payan du Moulin (Joseph-François), né en 1759, mort en 1852; — 5° Payan (Joachim), prêtre, insermenté, déporté; — 6° Payan (Charles-Joseph), prêtre, curé marié; — 7° Payan (Claude-François), officier, guillotiné le 10 thermidor an II; 8° Payan des Lônes, officier, mort en 1818 en Turquie; 9° Payan (Jeanne-Marie), religieuse, morte en 1807; 10° Payan-Dumoulin (Ch.-Fr.-Ludv.), fils de Payan du Moulin (Joseph-François).

PAYAN (Charles-Joseph), prêtre. — Troisième fils de François Payan du Moulin, est d'abord vicaire à Grignan; prête le serment en février 1791; nommé curé constitutionnel de Grignan par le représentant Boisset en octobre 1793, renonce au sacerdoce en ventôse an II, puis épouse Mme Fiquet, née Meiffrend; en l'an V, il est surveillant au dépôt de la remonte à Versailles; il se fixe ensuite en Belgique, IV, 200, 201, 203-204.

PAYAN (Claude-François), officier, journaliste, homme politique. Notice, II, c. — Né en 1766, quatrième fils de François Payan du Moulin, entre dans un régiment d'artillerie, quitte le service en 1790, devient président de la Société populaire de Valence, puis administrateur de la Drôme en 1792; envoyé à la barre de la C. N. et auprès du C. de S. P. par les représentants Albitte et Nioche à la fin de juillet 1793, devient chef de bureau au C. de S. P., l'un des rédacteurs de l'*Anti-Fédéraliste* (avec Fourcade et Jullien fils), et juré au tribunal révolutionnaire, IV, 200-201; II, 681. — Se brouille avec Fourcade, et part pour une mission secrète le 21 frimaire, IV, 891 (et n. 2). — Le 29 nivôse an II, lui et Fourcade concluent avec l'imprimeur Vatar un traité pour faire servir aux abonnés de l'*Anti-Fédéraliste* (qui cesse de paraître) le *Journal des hommes libres,* IV, 892 (fin de la n. 2 de la p. 891), 1010-1011. — Est nommé agent national près la commune de Paris le 8 germinal, en remplacement de Vincent Lellier, 201, (Addenda), 339 (n. 4). — Écrit à Robespierre, le 9 germinal, pour lui signaler les mauvais effets que produirait la représentation de *Timoléon* de M.-J. Chénier, 394 (ann. E). — Prononce le 30 germinal, dans le temple de la Raison, un discours où il dit : « Élevons partout des temples à la Raison..., [non] à notre raison chancelante,... [mais] à cette Raison éternelle qui gouverne le monde, qui n'est autre que l'Être-suprême. » 340. — Dans une lettre à Robespierre, du 19 floréal, il lui parle du projet d'établir une Commission populaire à Orange, il insiste pour que le C. de S. P. examine le *Timoléon* de Chénier, 394-395. — Est chargé par le Conseil général de la commune, le 24 floréal, de rédiger, avec Jault, une adresse à la C. N. pour la féliciter de ses décrets, et demander qu'au lieu de l'inscription *A la Raison,* il soit mis sur les temples : *A l'Être-suprême;* le 26, lit cette adresse à la barre de la C. N., 353-354; dans cette adresse, Payan outrage la mémoire de Gobel, dont l'*Anti-Fédéraliste* avait fait l'éloge le 18 brumaire an II, 353 (et n. 4). Reproche à Fourcade, au commencement de thermidor, de garder dans ses bureaux (2e division de la C. ex.) des espèces du C. de S. G.; le 8 thermidor, rencontre Fourcade au théâtre de l'Égalité, et lui répète ce reproche, 894. - Mis hors la

loi le 9 thermidor au soir, guillotiné le 10, 871, 873.

PAYAN (Jeanne-Françoise), fille ainée de François Payan du Moulin. Voir AUDIFFRET (Mme D').

PAYAN (Jeanne-Marie), fille cadette de François Payan du Moulin. — Prend le voile; meurt folle à Romans en 1807, IV, 200, 204.

PAYAN (Joachim), prêtre. — Second fils de François Payan du Moulin, refuse le serment en 1791, est déporté en 1793; la fin de sa carrière est inconnue, IV, 200, 201, 203.

PAYAN DES LONES (Esprit-François), officier. — Né le 20 février 1772, cinquième fils de François Payan du Moulin; volontaire en 1792 dans le premier bataillon de la Drôme; aide de camp du général Dours à l'armée des Alpes, est chargé en floréal an II d'arrêter les assassins de Vincent Malignon; venu à Paris en messidor, représente la section des Tuileries dans l'assemblée insurrectionnelle du 9 thermidor à l'Hôtel-de-ville, et est nommé aide de camp du général Giot, IV, 200, 201, 876; les thermidoriens ont cru qu'il s'agissait de son frère aîné Joseph, et Courtin a commis cette erreur dans son rapport lu à la C. N. le 8 thermidor, an III, 876-877. — En l'an V, est aide de camp à l'armée de Sambre-et-Meuse; s'établit ensuite à Paris comme agent d'affaires, s'y marie, disparaît à partir de 1803; meurt à Larissa (Turquie), en 1808, 204.

PAYAN DU MOULIN (Benjamin-François), conseiller du roi, vibailli et juge royal à Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Né vers 1675, dans la religion réformée, et rentré dans le giron de l'Église, marié en 1708 à Elisabeth Niel, dont il eut un fils et deux filles, fut la tige de la branche des Payan du Moulin; il était le quatrième fils de Gédéon Payan, mort en 1696, IV, 200 (ann. E).

PAYAN DU MOULIN (François), conseiller du roi, vibailli et subdélégué de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Né vers 1715, fils unique de Benjamin-François Payan du Moulin, épouse Marthe d'Iward, dont il a cinq fils, Joseph-François, Joachim, Charles-Joseph, Claude-François, Esprit-François, et deux filles, Jeanne-Françoise et Jeanne-Marie; est élu en 1790 président de l'assemblée administrative de la Drôme; arrêté en thermidor an II, traduit au tribunal révolutionnaire à Paris en fructidor an II, meurt en route à Auxerre, le 27 fructidor, IV, 2002-201, 884.

PAYAN DU MOULIN (Joseph-François), procureur général syndic du département de la Drôme, puis commissaire de l'instruction publique, etc. — Notice, II, c. — Né en 1759, fils aîné de noble François Payan du Moulin, écuyer, vibailly et subdélégué de Saint-Paul-Trois-Châteaux : son acte de naissance, 200; en 1788, conseiller à la Chambre des comptes de Grenoble; en 1790, maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux; en 1792, l'un des administrateurs de la Drôme; en 1793, accusateur public syndic du département, 200-201. — Maignet lui demande, le 20 germinal an II, une liste de francs républicains aptes aux fonctions : le 22, Payan, appelé par le C. de S. P., part pour Paris, 201-202; le décret du 29 germinal le nomme commissaire de la C. ex., de l'I.P., 200 (ann. D *bis*). — Deux lettres que lui écrit Desfontaines le 10 prairial au sujet de la ménagerie du Muséum, et ses réponses, le 18 prairial, 444-446. — Signe, en prairial ou messidor, une lettre au comité civil de la section du Mont-Blanc, 645. — Signe, le 29 prairial, un arrêté ordonnant l'impression de l'*Ode à l'Être-suprême* de Lebrun 656 (suite de la n. 6 de la p. 655), 661 (ann. I). — Extrait de son rapport au C. de S. P. du 1er messidor an II, relatif au payement des professeurs des collèges de Paris dont les fonctions ont été interrompues par un arrêté du département du 30 septembre, II, 567 (ann. K); IV, 636 (n. 1); V, 462 (n. 2). — Signe, le 5 messidor, une circulaire aux directeurs et entrepreneurs de spectacles, aux autorités municipales et aux auteurs dramatiques, 712. — Signe, le 11 messidor, un rapport suivi d'un arrêté interdisant aux théâtres de représenter la fête de l'Être-suprême, 714. — Rédige en messidor un *Précis historique sur Agricol Viala*, dont la C. ex. arrête, le 13 messidor, l'impression et l'envoi aux armées, aux départements, districts, municipalités et sociétés populaires, 725 (suite de la n. 7 de la p. 724); texte de ce *Précis*, 732-734 (ann. D). — Signe, le 22 messidor, une lettre à la C. N., qui lui transmet une lettre de la Société populaire de Lorient relatant quelques faits héroïques; renvoyé au Comité, 749 (n. 9), 753 (ann. A).

Rédige, vers la fin de messidor, un rapport sur les corrections qui avaient été faites à l'opéra de *Castor et Pollux*, de Gentil-Bernard : texte de ce rapport, 714-716. — Un rapport que lui fait Grandjean entre le 1er et le 4 thermidor donne les noms des membres de la Commission des P. et M.; il approuve ce rapport, III, 234 (suite de la n. 1 de la p. 233), IV, 745 (et n. 3). — Billet que lui adresse Gardel le 5 thermidor, 851. — Signe, le 6 thermidor, les *Dispositions et détails* de la fête de Bara et Viala; signe aussi un *Appel aux poètes*, 855. — Passe la nuit du 9 au 10 thermidor dans ses bureaux au Petit-Luxembourg, 875; d'après Fourcade et Barère, il aurait expédié dans les départements des circulaires en faveur de Robespierre : Fourcade dénonce ce fait, le 10 thermidor au soir, au C. de S. P., 875 (et n. 3), 891. — La commune lui envoie, le soir du 9 thermidor, des émissaires pour l'inviter à se rendre à l'Hôtel-de-Ville : il ne s'y rend pas, 894, 895 (n. 1). — Le 10 thermidor au matin, il prend la fuite; Barère, le

11 thermidor au soir, le dénonce à la C. N., qui le met hors la loi, 103, 875-876. — Échappé de Paris, Joseph Payan se cache soit en Suisse, soit en France, dans une retraite ignorée, 203, 884. — La Société populaire de Paul-les-Fontaines écrit aux Jacobins de Paris, en thermidor, pour exprimer son indignation contre les frères Joseph et Claude Payan, et annoncer qu'ils ont été brûlés en effigie; elle envoie au C. de S. G. un billet que Payan du Moulin avait joint à une lettre de Le Gracieux, 884 (et n. 2). — — Barthélemy le jeune donne avis au Comité qu'il est dépositaire d'un camée antique que Payan lui avait confié, 19 thermidor, 911. — Dans une lettre du 28 thermidor, Clément de Ris le rend responsable du non-payement du traitement des instituteurs, et l'injurie, 957 (n. 3), 959 (ann. B). — Dans un rapport du 26 fructidor, Lakanal déclare que la C. ex., démontée par la fuite du traître Payan, a servi puissamment le dernier tyran dans le projet de vandaliser la France, V, 29. — A la fin de fructidor, Payan adresse de Tournus, sous le pseudonyme de *J.-P. Simon*, une lettre à la Société populaire de Paul-les-Fontaines, pour faire son apologie; la lettre est envoyée en copie à la C. N. par le Conseil général de cette commune, le 21 vendémiaire an III, et le lendemain la Société populaire envoie de son côté une adresse à la C.N., 884-885. — Une lettre de Lakanal à Garat, du 3 brumaire an III, se trouve aux Archives nationales dans un dossier contenant des lettres adressées à Payan du Moulin, ce qui paraît indiquer que les papiers de Payan, restés dans son bureau lors de sa fuite, ont passé sous les yeux de son successeur, 162. Le 11 septembre an III a lieu à Valence la vente des biens mobiliers que Goujon avait laissés dans cette ville, 885. — La *Biographie nouvelle des contemporains* dit que Payan du Moulin rentra à Paris en vendémiaire an IV, 885 (note 3). — Il est amnistié le 4 brumaire an IV, et en pluviôse an IV, est payé de l'arriéré de son traitement de commisaire pour les dix premiers jours de thermidor an II, 885, 897. — En l'an V, il est employé à l'État-major de l'armée de l'intérieur, et fait des démarches pour obtenir la levée du séquestre mis sur ses biens, 885. — Indications sur la suite de la carrière de Payan du Moulin, qui épouse en 1809 Sophie Melleret, et meurt en 1852; 203.

PAYAN-DUMOULIN (Charles-François-Félix-Ernest DE), aîné des fils de Joseph-François Payan du Moulin. — Fut président du tribunal du Puy, conseiller à la Cour d'Aix, et, en 1852, siégea dans les commissions mixtes, IV, 203.

PAYEN ET VILLEMEY OU WILMET, ex-récollets. — Le Comité, après avoir pris connaissance de la réclamation de ces deux citoyens, logés aux Cordeliers, adopte l'arrêté pris le 24 pluviôse par le C. des finances, 8 ventôse an III, V, 539 (et n. 2). — Ils évacueront sans délai les lieux qu'ils occupent, 26 ventôse, 609-610. — Les papiers du ci-dev. prieur des Cordeliers sont sous les scellés dans une armoire de la chambre de Wilmet, 18 germinal, VI, 47.

PAYENNE-LOGIER (La citoyenne). — Sa pétition pour obtenir que ses deux enfants soient admis dans l'école de Liancourt est renvoyée à Plaichard, 7 fructidor an III, VI, 579.

PAYS-BAS. Voir HOLLANDE.

PÉAGE-DE-ROUSSILLON. — Cette commune demande à porter le nom de *Franc-Passage:* renvoyé à la Commission, 23 germinal an II, IV, 138.

PÉCHIGNY, directeur d'une maison d'institution à Chinon. — Soumet à l'examen du Comité des ouvrages élémentaires : Sieyès rapporteur, 1er octobre 1793, II, 523. — Prunelle nommé rapporteur en remplacement de Sieyès, 19 nivôse an II, III, 253. — Sur le rapport de Prunelle, le Comité arrête la mention honorable de son ouvrage intitulé *De la grammaire*, 13 pluviôse, 389. — Son *Discours sur la nécessité de reconnaître un Être-suprême* est renvoyé à Grégoire, 27 prairial, IV, 640. — Nommé commis à la bibliographie, 29 prairial, 654. — Le Comité prononce le vu sur son *Discours*, 25 messidor, 795.

PEIGNÉ. Voir BRIQUE, MINARD ET PEIGNÉ.

Peine de mort. — Le 17 germinal an III, Fréron demande que, puisque Billaud, Collot, Barère, et Vadier ont été condamnés à la déportation, la peine de mort soit abolie pour tous les délits révolutionnaires, excepté les crimes d'émigration, d'intelligence avec l'étranger, de fabrication de faux assignats, de trahison militaire, et de provocation à la royauté : renvoyé aux Comités, VI, 38. — Le 9 vendémiaire an IV, un citoyen présente à la C. N. un ouvrage sur la suppression de la peine de mort, Lanjuinais demande le renvoi à la C. des Onze : « Nous serions heureux, dit-il, si, après avoir commencé notre session par l'établissement de la République, nous pouvions la terminer en abolissant le dernier supplice, 745. — Le 2 brumaire, Baudin, au nom de la C. des Onze, lit un rapport concluant à l'abolition de la peine de mort : impression et ajournement, 852. — Le 4 brumaire, la C. N. décrète l'abolition de la peine de mort, avec un amendement qui ajourne l'application de cette décision au jour de la publication de la paix générale, 879; texte du décret, 879 (ann. B).

Peintres. — Un arrêté du C. de S. P. (Barère), du 5 floréal an II, appelle les peintres à représenter à leur choix, sur la toile, les événements les plus glorieux de la Révolution, IV, 250.

Peinture (Académie de). Voir *Académie de peinture et de sculpture.*

Peinture (*Concours de*). Voir *Arrêtés du Comité de salut public relatifs aux arts et aux lettres, et Jury des arts.*

Peinture en émail (*Concours pour la*). Voir *Concours pour la peinture en émail.*

PELET (Jean), dit *de la Lozère*, député de la Lozère à la Convention. — Notice, II, 11. — Fait décréter, le 25 septembre 1793, que Thuriot sera adjoint au C. d'I. P., et que son discours sur la morale sera inséré au Bulletin et imprimé à part en feuilles détachées, 495. — Combat, le 28 fructidor an II, une proposition de Petit demandant que chacun des membres de la C. N. soit tenu, de rendre compte de sa fortune, V, 37. — Demande, à la séance de la 1re sans-culottide, que l'École de Mars n'assiste à la fête de la 5e sans-culottide que par une députation et non en corps, 54 (n. 2), 55-56. — Le 5 vendémiaire an III, parle à la C. N. de difficultés survenues entre Thérèse Levasseur et René Girardin au sujet d'un manuscrit de Rousseau, 90, VI, 936. — Le 16 vendémiaire, fait décréter que Commune-Affranchie reprendra son ancien nom de Lyon, V, 121. — Le 25 vendémiaire, demande l'ajournement du projet de décret sur la police des Sociétés populaires, 134. — Le 9 brumaire, dans le débat sur les écoles normales, demande que le nombre des élèves soit basé sur la population, 188. — Répondant, le 24 brumaire, à Barère qui avait proposé qu'une commission fût chargée de préparer les lois organiques de la constitution de 1793, il l'appelle un lâche coquin, 219. — Signe, le 5 frimaire, comme membre du C. de S. P., l'arrêté nommant les instituteurs et agents de l'École centrale des travaux publics, 224 (ann. A), Addenda. — Le 12 germinal, A. Dumont le remplace au fauteuil, VI, 28. — Le 19 germinal, critique la constitution de 1793, et présente un projet de décret, contenant trois principes nouveaux, dont le renvoi à la Commission des Sept est décrété, 55-56. — Le 24 thermidor, réclame le respect du droit de pétition, 530.

PÉLICIER, graveur. — Collabore aux *Tableaux gravés des principaux événements de la Révolution française*, par Lépine et Niquet, IV, 282.

PÉLICIER (J.). — Envoie l'esquisse d'une inscription pour la barrière de l'Étoile : renvoyé à Plaichard, 17 messidor an II, IV, 750.

PELLET (Marcellin). — A publié dans la revue *La Révolution française* (14 septembre 1906) un article sur les manuscrits de J.-J. Rousseau qui se trouvent à la bibliothèque de la Chambre des députés, VI, 929, 939.

PELLETAN. — Nommé par le Comité professeur de clinique de perfectionnement à l'Éc. de santé de Paris, 24 frimaire an III, V, 316. — Les officiers de santé au Grand Hospice d'Humanité écrivent au Comité pour lui apprendre la mort de Desault et lui proposer de le remplacer par Pelletan : Fourcroy fait observer que la nomination à cette place appartient au C. des secours, 14 prairial, VI, 256. — Nommé par le C. des secours chirurgien en chef en remplacement de Desault, décédé, présente ses observations relativement à l'Éc. de santé, 18 prairial, 263. — Le Comité adopte la proposition de le nommer professeur de clinique du Grand Hospice de l'Humanité en remplacement de Desault, décédé, 12 messidor, 380 (n. 2).

PELLETIER, ingénieur mécanicien. — Demande à la C. N., le 15 juillet 1793, un local pour le cabinet de physique et de mécanique qu'il a offert à la nation; le Comité nomme Arbogast et Fourcroy commissaires, 1er août, II, 196, 197 (ann. B). — Fourcroy présente au Comité un projet de décret, 27 août; la C. N. le vote le 30 août; sur l'invitation du ministre Paré, le B. de C. désigne le 9 septembre Desaudray et De Trouville, pour faire l'inventaire du cabinet de Pelletier, 346 (et n. 2). — Paré écrit au Comité au sujet de cette collection : renvoi à la C. des A., 5 ventôse, III, 493. — Figure pour 2.000 ll sur la liste des savants, artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Thibaudeau fait un rapport sur une pétition par laquelle Pelletier demande que son cabinet de machines soit réuni au Conservatoire, et qu'il lui soit accordé un logement et un traitement : il sera écrit au C. d'agriculture et des arts pour appuyer cette réclamation; en outre, le Comité confirme l'inscription de Pelletier pour 2.000 ll sur la liste des savants, etc., 4 nivôse, 362-363. — Bezuchet, propriétaire, qui a intenté une procédure à Pelletier en payement de ses loyers, demande au Comité si la C. N. a accepté définitivement les mécaniques de ce citoyen, etc. : renvoyé au C. d'agriculture et des arts, 26 ventôse, 606. — Le 7 messidor, la C. N. rapporte le décret du 30 août 1793 : le loyer du logement de Pelletier ne sera supporté par la nation que jusqu'au 30 thermidor an III, 348; ce terme est prorogé, au 9 vendémiaire (1er octobre) an IV par un décret du 29 messidor, 433.

PELLETIER, instituteur, à Dourdan. — Pose au Comité les questions suivantes : Peut-il se procurer un adjoint ? La commune l'ayant chargé des fonctions d'instituteur, sa nomination est-elle légale ? Doit-il meubler à ses frais le local, et chauffer en hiver ? Peut-il forcer les parents à lui envoyer leurs enfants dès six ans ? Jusqu'à quel âge les élèves sont-ils au compte de la nation ? Ordre du jour, 19 messidor an II, IV, 760. — Les demandes sont renvoyées à Lindet, 25 thermidor, 935 (et n. 2).

PELLETIER (Bertrand), membre de l'Académie des sciences et de la Société royale d'histoire naturelle. — Nommé membre du B. de C. des arts et métiers, par la Société d'histoire naturelle, en novembre 1791, IV, 267 — Commissaire pour Stephanopoli en avril 1792 et en mars 1793, III, 264 (fin de la note de la p. 263), II, 70 (ann. B); est l'un des quatre commissaires chargés, en 1792, de l'examen des procédés de Brongniart et de Mme Masson pour la refonte des papiers écrits ou imprimés, III, 41 (n. 3), 45 (ann. A). — Remplace le 1er avril 1792 Meusnier comme délégué de l'Académie des sciences au Bureau de consultation; Millin remplace Pelletier comme délégué de la Société d'histoire naturelle, IV, 266. — Est présenté le 12 septembre 1793 comme membre de la C. des A., III, 15. — Maintenu dans la C. des A. réorganisée (section de chimie), listes des 5 pluviôse, 18 pluviôse et 15 ventôse, 323, 328, 502. — Le 10 pluviôse, lui et Hassenfratz. remettent à la C. des A. des observations sur le procédé de la citoyenne Masson; il sera demandé au C. de S. P., de faire paraître un petit ouvrage sur l'art de blanchir le papier, 395 (ann. A). — Est signalé dans la liste des membres du B. de C. du 29 floréal an II comme absent par mission du C. de S. P., IV, 267. — L'arrêté du 5 frimaire an III le nomme un des trois instituteurs adjoints ou suppléants de physique particulière (chimie) à l'École centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A), Addenda.

PELLETIER (Jacques), député du Cher à la Convention. — Membre du C. des assignats et monnaies, signe comme président, le 1er nivôse an II, une lettre au C. de S. P., III, 238.

PELLISSIER (Denis-Marie), député des Bouches-du-Rhône à la Convention. — Signe, le 5 nivôse an II, comme secrétaire, le décret du 29 frimaire sur les écoles du premier degré d'instruction, III, 170 (fin de la note 2 de la page 169).

PÉMARTIN (Joseph), député des Basses-Pyrénées à la Convention. — Signe, le 25 fructidor an II, une attestation en faveur de Fourcade, IV, 399. — Le 19 ventôse an III, demande la punition de Pache et de Bouchotte, V, 588. — Fait le 16 germinal, au nom du C. de S. G., un rapport signalant, comme complices des insurgés du 12, Duhem, Chasle-, Lesage-Senault, Cambon, Taillefer, Granet, Thuriot, Du Roy, M. Bayle, Ruamps, VI, 37. — Signe, le 3 brumaire an IV, comme membre du C. de S. G., l'arrêté ordonnant la libération définitive de Jullien fils, IV, 889.

PENCELET. — Présente au Comité un mémoire sur l'instruction militaire : Perry et Daoust chargés du rapport, 13 nivôse an II, III, 230.

Pendule de Lepaute. Voir LEPAUTE (J.-B.).

Pendules à secondes. — Un arrêté du C. de S. P., du 4 août 1793, rédigé par Guyton, charge le ministre de l'intérieur de remettre aux préposés à l'établissement des stations télégraphiques les pendules nécessaires, qui pourraient se trouver dans les dépôts nationaux, IV, 944 (et n. 1). — En même temps qu'un arrêté du C. de S. P. (12 vendémiaire an III) charge Chappe de l'établissement d'une nouvelle ligne, entre Paris et Landau, la section de physique (Janvier) de la C. des A. fait prendre au C. d'I. P. un arrêté chargeant la C. ex. de faire distraire des effets mobiliers destinés à être vendus certains instruments nécessaires au télégraphe, entre autres les pendules à compensateur et autres jugées assez parfaites pour ne pas donner une variation de plus d'une à deux minutes par décade; sont exceptées les pendules astronomiques servant actuellement dans les observatoires et cabinets de physique, 12 vendémiaire, V, 109-110. — Sur la proposition contenue dans la lettre de Janvier, le Comité passe à l'ordre du jour motivé sur l'inutilité absolue des pendules pour l'établissement du télégraphe, 18 vendémiaire, 122. — Dans son second rapport sur le vandalisme (8 brumaire), Grégoire dit à ce propos : « La même indiscrétion, ou plutôt la même improbité, préside souvent à des demandes d'objets scientifiques... ainsi, dernièrement, pour un simple usage, on voulait que la C. des A. accordât des pendules du plus grand prix », IV, 944; V, 167. — La C. ex. des travaux publics prie le Comité de mettre à la disposition de Chappe 16 pendules dont il a besoin pour le télégraphe : renvoyé au C. des domaines, 4 pluviôse, 445.

Pendules décimales. — Un décret du 5 octobre 1793, rendu à la suite du décret sur la nouvelle division de l'année, charge le C. des inspecteurs de la salle, de faire exécuter une pendule à divisions décimales, II, 570 (n. 5), 584; le soir, le C. d'I. P. nomme Romme et Arbogast commissaires pour rédiger le programme d'un concours entre les artistes pour la construction de cette pendule, 570. — Le Comité, renouvelé, discute la question et l'ajourne, 16e jour du premier mois de l'an 2e, 594-595. — Arrêté du C. des inspecteurs, du 13 nivôse an II, relatif à l'exposition des modèles envoyés au concours ouvert pour la décoration d'une pendule décimale, III, 27. — Une pendule de Janvier, qui est à l'École des Menus, sera placée au Louvre, après qu'elle aura été décimalisée, 19 pluviôse, an II, 429. — Villar charge de se concerter avec le C. des inspecteurs pour la conservation des modèles envoyés au concours pour la décoration d'une pendule décimale, 11 germinal, IV, 55. — Villard et David s'aboucheront avec ce Comité au sujet des

modèles de pendule exposés dans la salle des conférences, 17 germinal, 93. — Un plan de pendule nationale envoyé par Pochon (19 floréal) sera exposé à la salle avec les autres ouvrages de ce genre, 17 prairial, 545.

PÉNIÈRES (Jean-Augustin), député de la Corrèze à la Convention. — Propose à la C. N., le 28 fructidor an II, l'impression du discours dans lequel Petit avait demandé que chaque député fût tenu de faire connaître l'état de sa fortune, V, 37. — Nommé, le 17 frimaire an III, membre suppléant du C. d'I. P., 287. — Le 27 frimaire dans un débat sur les Girondins hors la loi, se jette sur Reubell pour lui arracher sa sonnette de président, 325. — Le 19 nivôse, fait décréter que la fête du 21 janvier sera répétée chaque année, 406. — Le 2 ventôse, convertit en motion la demande, faite par la section de la Halle au Blé, de détruire le monument en forme de montagne élevé devant les Invalides, 508. — Après la présentation, le 3 ventôse, par Boissy, du projet de décret sur la police des cultes, demande qu'il soit mis aux voix, 525, — Le 11 ventôse, fait décréter l'insertion au Bulletin des adresses de deux sections qui demandent le rappel des représentants mis hors la loi, et attaque violemment Merlin (de Douai), 571. — A l'occasion des manifestations populaires résultant de la disette, dit, le 28 ventôse, que les trois quarts des femmes qui, la veille, excitaient les citoyens à la révolte, étaient ivres, 616. — Le 15 germinal, dit que ceux qui ont été à la tête du mouvement du 12 étaient gagés par les puissances étrangères, VI, 37. — Le 16 germinal, demande l'arrestation de tous ceux qui ont protesté contre le décret de déportation : la motion n'est pas appuyée, 37. — Le 27 germinal, appuie le renvoi au Comité de la proposition de licencier les élèves de l'École normale le 1er floréal, 96.

PÉNIÈRES (Raymond), capitaine dans la 7e demi-brigade d'infanterie légère à l'armée du Rhin. — A dû quitter son corps, épuisé de fatigue et attaqué d'un rhumastime, et demande au Comité de lui donner la faculté de s'adonner à l'enseignement de la morale ou de l'histoire : le Comité l'engage à préciser sa demande, 26 brumaire an III, V, 220.

Pensions des gens de lettres, savants et artistes. — Sur le rapport de La Revellière-Lépeaux au nom du C. des pensions, la Constituante vote, le 31 juillet 1790, un décret portant que « les artistes, les savants, les gens de lettres, ceux qui auront fait une grande découverte propre à soulager l'humanité, à éclairer les hommes et à perfectionner les arts utiles, auront part aux récompenses nationales »; le décret est sanctionné le 22 août suivant, VI, 545 (note). — Un décret de la Législative, du 6 septembre 1792, suspend le traitement des gagistes et pensionnaires de la liste civile; un décret de la C. N., du 27 novembre, le supprime définitivement, I, 358 (ann. C). — Le C. des finances fait voter, le 22 janvier 1793, un décret mettant 500.000 ₶ à la disposition du ministre des contributions publiques, pour des secours provisoires aux gagistes et pensionnaires de la liste civile, 359-360. — Le décret du 17 vendémiaire an III, voté sur le rapport de Grégoire, parle pour la première fois de *pensions*, aux gens de lettres, etc., tandis que jusqu'alors il n'avait été question que d'encouragements, de récompenses et de secours, IV, 767 (ann. A). — Le rapport de Chénier, du 14 nivôse, ne parle que d'encouragements et de récompenses; mais il annonce que le décret proposé n'est qu'un prélude à des bienfaits solides et durables, V, 380-382. — Un membre du Comité demande qu'il soit nommé un rapporteur chargé de présenter l'état des *pensions* à accorder aux savants, artistes et gens de lettres qui ont bien mérité de la République : ajourné, 10 pluviôse, 452. — La Société républicaine des arts réclame pour les veuves d'artistes l'accélération du payement des pensions dont elles doivent jouir en conformité des décrets existants, 18 pluviôse, 471. — Le Comité charge Lakanal de lui présenter incessamment un rapport sur les pensions à accorder aux savants, 28 pluviôse, 498; cet arrêté est confirmé le 2 ventôse, 508. — Sur une lettre de La Harpe demandant que sa pension lui soit conservée et invitant le Comité à faire un rapport sur les pièces envoyées par le C. de liquidation, le Comité charge la 2e section de faire un rapportant sur la pension de La Harpe que sur celles de divers artistes et savants, etc., 26 thermidor, 539-540. — Le Comité, ouï le rapport de la 2e section, est d'avis que dix citoyens et une citoyenne nommés au procès-verbal peuvent prétendre à des pensions, aux termes de la loi du 22 août 1790 : cet avis sera transmis au C. de liquidation, 28 thermidor, 545. — Sedaine demande à présenter ses titres à une pension; sa pétition, appuyée par Boing, est renvoyée à la 2e section, 2 fructidor, 559-560. — La veuve Doublet demande une pension du gouvernement : renvoyé au C. des finances pour faire droit, 7 fructidor, 579. — Lakanal est autorisé à se concerter avec le C. des finances pour demander le rapport du décret qui suspend le payement des pensions des membres de l'Académie des sciences; le Comité, ouï le rapport de la 2e section sur le renvoi fait par le C. de liquidation des demandes de Cailhava, Duvivier, Lemonnier et Garnier, estime que ces citoyens peuvent prétendre à une pension : cet avis sera transmis audit Comité, 21 vendémiaire an IV, 773.

— La réclamation de Crussier relative à une pension qu'il a obtenue en 1783 est renvoyée à la C. ex., 1er brumaire, 827.

Pensions des professeurs et instituteurs. — Chasset nommé rapporteur pour cet objet, 16 mars 1793, I, 389. — Il présente au Comité un projet de décret, 9 avril, 405; fait voter à la C. N. un décret sur les pensions des instituteurs, professeurs et maîtres des collèges, 5 mai: article additionnel décrété sur l'observation d'Arbogast, 21 mai, 408-409 (ann. A). — Pargon demande au Comité si les maîtres d'école sont compris dans le nombre des fonctionnaires publics qui ont droit à une pension de retraite : renvoyé à Grégoire, 11 germinal an II, IV, 59. — Le projet de décret sur le dernier degré d'instruction, présenté à la C. N. le 24 germinal, et non discuté, prévoit les pensions et gratifications suivantes : tout instituteur d'art ou science, salarié par la République, qui, à compter du jour de la publication du décret, justifiera avoir enseigné pendant vingt ans, obtiendra de la République une pension annuelle de 2.000 ℔ pendant le reste de ses jours; toute institutrice du premier degré d'instruction seulement qui, à compter de la même époque, justifiera avoir enseigné pendant vingt ans, obtiendra une pension annuelle de 1.000 ℔ pendant le reste de ses jours; tout instituteur ou institutrice du premier degré seulement qui, à compter de la même époque, justifiera avoir enseigné pendant dix ans, obtiendra, s'il continue, indépendamment du salaire accordé par la loi du 29 frimaire, une gratification annuelle : cette gratification sera de 200 ℔ pour l'instituteur et de 100 ℔ pour l'institutrice; elle leur sera payée jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la pension accordée par les deux articles précédents, III, 579. — La question posée par Pargon, de savoir si les maîtres d'école sont fonctionnaires publics et s'ils jouiront d'une pension de retraite, est ajournée jusqu'à l'époque de la nouvelle organisation du Comité, 11 fructidor, IV, 997. — Le décret du 27 brumaire an III sur les écoles primaires porte que la nation accordera aux citoyens qui auront rendu de longs services à leur pays dans la carrière de l'enseignement une retraite qui mettra leur vieillesse à l'abri du besoin, V, 236. — Sur la réclamation des professeurs émérites de l'Université de Paris pour le payement de leur pension, Villar est chargé de s'entendre avec le C. des finances, 14 ventôse, 564-565. — Villar rend compte de sa mission : le C. des finances a promis de s'occuper promptement de cette affaire, 6 germinal VI, 1. — La section V du projet d'organisation de l'instruction publique lu le 6 messidor porte, art. 132, que les instituteurs et professeurs qui auront rempli leurs fonctions pendant 25 ans recevront une pension égale à leur traitement, 342, 948. — Le 20 messidor, la C. N. entend une pétition des principaux et professeurs des ci-dev. collèges de Paris relative aux pensions et traitements : extraits de cette pétition, qui est renvoyée au Comité des finances et d'I. P., 400, 417-420 (ann. C); au sujet de cette pétition, le Comité charge Villar de se concerter avec le C. des finances, 26 messidor, 413. — Vu le renchérissement excessif des denrées, le Comité arrête qu'un de ses membres proposera à la C. N. de tripler le traitement de retraite accordé aux professeurs des congrégations séculières supprimées par la loi du 18 août 1792 (ce projet de décret n'a pas été présenté), 30 fructidor, 684-685. — Le directeur de l'Éc. de santé de Montpellier, transmet au Comité des certificats relatifs aux ex-professeurs Serda, Courrège et Verney, qui ont droit à une pension de retraite : renvoyé à Villar, 27 vendémiaire an IV, VI, 810. — Raffron invite le Comité à prononcer sur les pensions des professeurs émérites de l'Université : Villar ira presser le C. des finances de donner sa décision sur le rapport du liquidateur général, 29 vendémiaire, 818. — Une lettre du directeur de l'Éc. de santé de Montpellier relative aux ex-professeurs qui ont droit à pension est renvoyée à la C. ex., 1er brumaire, 823.

Pensions ecclésiastiques. Voir *Ministres des cultes*.

Pentade. — Nom proposé, au Comité d'I. P. de la Législative, pour désigner une *demi-décade*, dans un projet de réforme décimale du calendrier, I, Introd., LXII (note, Addenda).

PENTHIÈVRE (Maison ci-devant). — Elle est affectée, d'abord, à la C. ex. de l'agriculture et des arts (arrêté du C. de S. P. du 26 germinal an II), puis à celle des administrations civiles, justice et tribunaux (arrêté du 2 floréal); elle n'est plus mentionnée dans l'arrêté du 17 floréal, IV, 200 (ann. D *ter*, Addenda).

PENTHOUIN, à Saint-Denis. — Auteur d'une des quatre copies du procès-verbal d'Alexandre Lenoir relatif à l'exhumation des rois, IV, 916.

Pépinières. Voir *Roule* (*Pépinière du*) et NOLLIN.

PERADON, membre de la C. des A. de Seine-et-Oise. — Le rapport de la section de botanique et d'agriculture de la C. des A. sur un état présenté par lui est renvoyé à Grégoire, 9 fructidor an II, IV, 982. — Sur le rapport de la C. ex., recevra 150 ℔ pour dix jours de mission dans les districts de Mantes et Saint-Germain, 20 vendémiaire an IV, VI, 797.

PÉRARD, de Presles. — Sa pétition sur l'habillement des enfants, Rome rapporteur, 7 septembre 1793, II, 365.

PERCIER, architecte. — Le Comité, après avoir entendu la C. des A., arrête qu'il lui sera payé 1.500 ᵗᵗ pour son dessin du tombeau de Dagobert, 20 floréal an III, VI, 190. — Lui et Fontaine, associés, obtiennent un prix de 4.000 ᵗᵗ dans le concours pour la colonne à ériger au Panthéon, et deux prix de 3.000 ᵗᵗ et 4.000 ᵗᵗ dans le concours pour les projets d'embellissement de Paris, décret du 17 fructidor an III, IV, 258, 260. — Est membre du jury nommé par le Comité pour délibérer sur les objets, destinés au Muséum des arts, qui seront proposés en échange par le gouvernement de Toscane, 18 vendémiaire an IV, VI, 759.

PERCY. — Nommé par le Comité professeur suppléant de pathologie chirurgicale à l'Éc. de santé de Paris, 26 frimaire an III, V, 323.

PERDONNET, de Vevey (Suisse). — Annonce au Comité qu'on a saisi à la frontière des livres qu'envoyait son fils, que celui-ci a été arrêté, etc. : ordre du jour, 17 prairial an II, IV, 546 (et n. 5).

PERÈS DE LA GESSE (Emmanuel), député de la Haute-Garonne à la Convention. — Bonin-Ferran, curé de Rouèdes en appelle à son témoignage dans une lettre au Comité du 8 germinal an II, IV, 299.

PERICAT, ingénieur en instruments de mathématiques. — Réclame une somme à lui due par la liste civile; renvoi à Romme et Mathieu, 31 août 1793, II, 351.

PERIER. — Accepté comme commis à la bibliographie, 5 germinal an II, IV, 22. — Figure dans l'état de floréal an II comme attaché à la bibliographie, IV, 458. — Arrêté et détenu aux Anglaises, écrit au Comité, qui renvoie sa lettre au C. de S. G., et, sur la demande de sa femme, atteste qu'il a vaqué à ses travaux tout le mois de messidor, 19 thermidor, 911, 912. — Le Comité arrête qu'il sera payé de ses appointements pour les deux mois qu'il a été détenu (thermidor et fructidor), 6 vendémiaire an III, V, 89. — Il a donné se démission, et Desacres demande à le remplacer : renvoyé à la C. ex., VI, 280-281.

PÉRIER, professeur de rhétorique au collège national provisoire de Périgueux. — Sa pétition, rapportée par Mathieu, pour être admis à étudier sous Sicard à l'institution des sourds-muets; il offre en même temps une nouvelle méthode pour apprendre à lire, 27 avril, II, (346-347, 348-349 (ann. B). — Présente au Comité un procédé pour conduire les sourds-muets à sentir l'influence des mots les uns sur les autres; ajourné, 3ᵉ jour du second mois de l'an 2ᵉ, 684. — A l'occasion d'une séance tenue à l'établissement des sourds-muets de Paris devant le C. des secours, en nivôse an II, rédige l'exposé, en tableau, d'un procédé synthétique pour conduire les sourds-muets à l'intelligence de diverses questions de syntaxe, et une explication de ce tableau, III, 272. — Présente au Comité divers mémoires et tableaux sur la méthode adoptée à l'établissement des sourds-muets : renvoyé à Thibaudeau, 15 pluviôse, 393. — C'est lui probablement qui est proposé, le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de langue française à l'institut provisoire du district de l'Égalité, IV, 633 (et note 4, Addenda).

PÉRIER, serrurier. — Sera payé de sa note de 862 ᵗᵗ 5 s, 14 fructidor an III, VI, 609.

PÉRIER (Jacques), mécanicien, membre de l'Académie des sciences. — Nommé par l'Académie, en novembre 1791, membre du B. de C. des arts et métiers, IV, 265. — Professe, en ventôse an II, un cours à l'École révolutionnaire des armes et poudres, 189 (n. 1). — Est signalé, dans la liste du 29 floréal an II, comme employé par le C. de S. P., 267.

PERIES cadet (Jacques), député de l'Aude à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Notice, II, CI. — Signe la protestation des 6 et 19 juin 1793, V, 293. — Renvoie au Comité, comme secrétaire de la C. N. le 6 août, une lettre de Garat, II, 302 (ann. A). — Mis en état d'arrestation le 3 octobre comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour rétablir sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

PÉRIGUEUX. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Périgueux l'école centrale de la Dordogne, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (n. 2). — La C. ex. remet un rapport sur une demande d'une Société littéraire formée à Périgueux, 30 fructidor, 686.

PÉRILHE. Voir PEYRILHE.

PERLET (Charles), imprimeur. — Notice, I, LXXXVIII. — Il édite le *Journal de Perlet;* citations extraites de ce journal, 122, 155, 175, etc. — Le 25 pluviôse an III, ce journal publie la lettre de démission de Clément de Ris, V, Introd., XIV; 483 (annexes). — C'est dans le numéro du 8 thermidor que Ginguené lit un compte-rendu de la séance dela C. N. de la veille, lecture à la suite de laquelle il envoie sa démission au Comité, VI, 466-467.

PERNOT, horloger, à Wassy. — Envoie la description d'une horloge décimale : renvoyé à Mathieu et Villar, 3 floréal an II, IV, 245. — Cette description est renvoyée au concours des horloges, 11 floréal, 294.

PERNY (J.) — Élève astronome à l'Observatoire de Paris, II, 218 (n. 2). — Anecdote sur lui racontée dans la biographie de Cassini

par Devic, 475 (n. 1). — Après le décret du 31 août 1793 et la démission de Cassini (5 septembre), est élu directeur temporaire de l'Observatoire, 475. — Arrêté de l'assemblée des quatre astronomes, du 22 septembre, signé de lui comme président et de Nouet comme secrétaire, enjoignant à Cassini de déménager sous huitaine, 477. — Lettres de Perny à Cassini, du 24 septembre, 485, et du 4 octobre, 486. — Signe, le 19e jour du premier mois de l'an 2e, l'inventaire des instruments de l'Observatoire, 601-602 (ann. A). — Fait hommage au Comité d'un planisphère sur lequel il a tracé la route apparente d'une comète qu'il a découverte « le 3 de vendémiaire (24 septembre, . s.) » : renvoyé à Bouquier, 27 frimaire, III, 166. — Envoie des exemplaires d'un rapport qu'il a fait au Lycée des arts sur l'instrument de Haupoin, 13 floréal, IV, 304. — Donne avis qu'il existe chez Bochart de Saron des instruments d'astronomie dont l'Observatoire a besoin, 19 floréal, 373. — Une lettre de lui est renvoyée à la C. ex., 21 floréal, 399-400. — La lettre d'avis de Perny est renvoyée à la C. des A. : le président écrira à ce citoyen dans le sens du rapport fait par Charles, 5 prairial, 468. — Lui et Ruelle envoient au Comité le règlement de l'Observatoire : renvoyé à Bouquier, 15 messidor, 741. — Sollicite la mise en liberté de Cassini : renvoyé au C. de S. G., 21 thermidor, 917. — Lui et Nouet dénoncent au Comité Ruelle comme de mauvaise foi dans ses observations astronomiques : renvoyé à Lakanal, 27 thermidor, 941 (et n. 2). — Une nouvelle lettre de Nouet et Perny inculpe Ruelle, et fait une demande en faveur de Delambre : renvoyé à Lakanal, 9 fructidor, 984. — Fait hommage au Comité d'un planisphère uranographique projeté sur l'horizon de Paris : mention civique, et renvoi à la 2e section, 28 nivôse, 431. — A la première « Réunion des sciences », le 19 pluviôse, fait une communication sur la détermination de la latitude de Paris, 459 (n. 1 *bis*). — Demande au Comité de s'occuper du planisphère qu'il lui a présenté, et de le faire participer aux récompenses nationales : renvoyé à la 2e section, 4 ventôse, 514. — Offre au Comité un extrait de ses observations astronomiques de 1792 à 1794, et demande qu'elles soient publiées : renvoi à la 2e section, 14 ventôse, 565. — Chargé par le gouvernement d'aller en Belgique et en Hollande continuer une chaîne de triangles, remet au Comité la direction de l'Observatoire, 28 floréal, 216, 215. — Est porté sur la liste des gens de lettres, savants, etc., à récompenser, dans la 3e classe, 593. — Figure dans la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

PEROCHE. — Adresse au Comité un mémoire sur l'horlogerie : renvoyé au concours, 25 prairial an II, IV, 626.

PÉRON (François-Joseph), l'un des architectes estimateurs des domaines nationaux. — Nommé dans un arrêté des Comités des finances et d'I. P., 18 thermidor an III, VI, 503.

PÉRON (Jean-Laurent). — Le Comité le nomme l'un des secrétaires de l'Éc. de santé de Montpellier, 17 fructidor an III, VI, 632-633. — Demande à être compris dans l'arrêté du 3 vendémiaire qui accorde des augmentations de traitement : renvoyé au C. des finances, 1er brumaire an IV, 823.

PERONNIN, adjoint au corps du génie, à Amiens. — Soumet au Comité des idées sur l'art dit *archiwester* : renvoyé à David, 27 messidor an II, IV, 813 (et n. 3). — L'auteur, appelé cette fois *Sarrazin* par le procès-verbal du mémoire sur l'art dit archivester (*sic*), demande un autre rapporteur pour remplacer David : Bouquier est nommé, 17 thermidor, 902.

PERPIGNAN. — On y a inauguré, le 1er ventôse an II, un temple de la Raison; Peyron envoie le récit de la fête, 23 germinal an II, IV, 138. — La Société régénérée de cette commune envoie un discours prononcé le 6 pluviôse par Roussillon, 177 (n. 3). — Le district a chargé Bonafos de faire l'état d'un jardin botanique; Bonafos adresse une demande qui est renvoyée à la C. ex., 24 floréal, 451. — La Société populaire régénérée demande que les traits des héros républicains soient recueillis et confiés au pinceau d'un artiste, qu'un quatrain soit placé au bas du portrait, etc. : ordre du jour, 19 messidor, 759 (et n. 4). — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Perpignan l'école centrale des Pyrénées-Orientales, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2).

PERRARD, architecte. — Rappelle au Comité un mémoire envoyé par lui (non mentionné dans les procès-verbaux) relatif à l'Opéra : renvoyé à la commission des six, 29 frimaire an II, III, 197. — Mathieu est nommé rapporteur de son mémoire, 7 nivôse, 214. — Sur le rapport de Mathieu, arrêté que son mémoire sera adressé à la municipalité de Paris, 13 pluviôse, 389.

PERRET. — Un arrêté de la C. des A., invitant le Comité à accorder à Thillaye les ouvrages de Perret et de Brambilla, nécessaires pour la formation d'un arsenal de chirurgie, est renvoyé à la 1re section, 2e complémentaire an III, VI, 694; le Comité autorise la C. des A. à délivrer ces ouvrages à Thillaye, 6 vendémiaire an IV, 724.

PERRIER. — Son discours en vers mêlés de chant, *La religion française*, est mis en réserve, 7 fructidor an II, IV, 976.

PERRIER. — Sur le rapport de la C. des A.,

est autorisé à remettre à la B. N. un manuscrit qui se trouve parmi ceux de l'abbaye de Saint-Germain, 20 vendémiaire an IV, VI, 768.

PERRIER, horloger. — Envoie le plan d'un nouveau cadran, et demande des renseignements sur le concours, 24 ventôse an II, III, 602-603.

PERRIÈRE. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme agent de l'institut provisoire du district de l'Égalité, IV, 633.

PERRIN, directeur des postes à Verdun. — Envoie un discours qu'il a prononcé dans le temple de la Raison sur le mode à adopter par ceux qui veulent changer de nom : renvoyé à Petit, 19 pluviôse an II, III, 433.

PERRIN (Jean-Baptiste), député des Vosges à la Convention. — Le 7 vendémiaire an IV, répond à Pocholle que les Comités ne sont pas inquiets de la situation de Paris, VI, 732.

PERRIN (Pierre-Nicolas), député de l'Aube à la Convention. — Condamné à 12 ans de fer le 28e jour du premier mois de l'an 2e, meurt au bagne à Toulon; le 17 fructidor an III, la C. N. annule le jugement, VI, 635. — Est porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, 754.

PERRONET (Jean-Rodolphe), né en 1708, ingénieur. — L'École des ponts et chaussées, fondée en 1747, est placée, dès l'origine, sous sa direction: la loi du 18 août 1791 le confirme dans ses fonctions et lui attribue un traitement de 22.600 ll, V, 632. — Lamblardie est appelé à Paris, en 1793, pour remplir les fonctions d'adjoint de Perronet, qui meurt le 9 ventôse an II, 932-933, 934.

PERROT. — Présente au Comité ses *Élans civiques et raisonnés* : mention honorable, 17 pluviôse an II, III, 411.

PERROTE, caporal au 4e bataillon de l'Orne, en réquisition pour l'imprimerie, chez Malassis, à Nantes. — Sa *Prière à l'Éternel* est renvoyée à Villar, 21 prairial an II, IV, 609 (et n. 11).

PERROUD (Claude), éditeur des *Lettres de Mme Roland*. — Cité à propos de Lemonnier, I, 8 (n. 1, Addenda). — Cité à propos de Mentelle, II. 520 (n. 2, Addenda). — Cité à propos de Lamanon, II, 281 (n. 1, Addenda). — Cité à propos de Mentelle, II, 520 (n. 2, Addenda). — Cité à propos de Regnault, III, 187 (n. 2 *bis*, Addenda). — Cité à propos de Champagneux, 208 (n. 4 *bis*, Addenda). — Cité à propos de Gadolle, 560 (n. 2, *Addenda*).

PERSE, poète latin. Voir LEMONNIER (Guillaume-Antoine).

PERSE, *Persan. Persane* (*langue*). — Lefebvre-Villebrune fait hommage au Comité d'une traduction en langue persane, faite par Ruffin, de la proclamation de la C. N. au peuple français, 18 nivôse an III, V, 399. — L'imprimerie du Bulletin des lois fournira, pour Beauchamps, consul à Muscate, 15 exemplaires de cette traduction, 10 floréal, VI, 150. — Gallois demande une grammaire persane : la C. ex. la lui procurera; la grammaire persane de Langlès sera imprimée à l'imprimerie de l'Agence des lois, 28 messidor, 425.

PERSIER. — Proposé par le Comité comme l'un des membres du jury des Gobelins, 29 thermidor an II, IV, 950.

PERSKOWSKI, peintre polonais. — Demande à être mis en réquisition : il écrit au C. de S. P., 29 vendémiaire an III, V, 141.

PERSON, de la section de Chalier. — Est nommé, avec Moutard, commissaire de la section pour l'inspection des écoles, en exécution de l'arrêté du corps municipal du 13 germinal an II, V, 196. — Fait passer au Comité des chants civiques de sa composition : renvoyé à Villar le 23 floréal an II, IV, 424. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur son hymne à l'Être suprême, 19 thermidor, 911. — Mention civique accordée à ses couplets sur la naissance de trois jumeaux, présentés par la section de Chalier à la C. N., 24 thermidor, 929. — Présente au Comité des couplets sur le danger de la patrie dans la nuit du 9 au 10 thermidor : mention civique, 5 fructidor, 966. — Quatre institutrices de la section demandent que Moutard et lui soient replacés dans les fonctions d'inspecteurs des écoles, supprimées par un arrêté de la municipalité, V, 196. — Sa demande d'une des huit places de conservateurs de la B. N. est renvoyée à Ginguené, 3 brumaire an IV (matin), VI, 855.

PERSONNE (Jean-Baptiste), député du Pas-de-Calais à la Convention. — Le 30 prairial an III, au nom des Comités de S. P. et de législation, présente un projet de décret qui ordonne de poursuivre tous les assassinats commis sur des détenus, depuis le 1er septembre 1792; le Comité de S. G. s'était prononcé contre ce décret, dans lequel il voyait l'ordre de mettre la moitié de la République en jugement : Legendre demande l'ajournement, qui est prononcé, VI, 299.

PERTHUIS (Léon). — A laissé à son décès une bibliothèque précieuse, sur laquelle la nation a des droits; le district de Meaux ayant demandé un bibliographe pour en faire l'inventaire, le Comité autorise la C. des A. à envoyer Tilliard, 16 nivôse an III, V, 397.

PERTICOS, commis du Comité. — Dénoncé comme prévenu d'autocratie, 17 octobre 1792, I, 2.

PERTUIS. — La Société populaire demande un recueil de pièces patriotiques pour les jouer sur un théâtre qu'elle se propose d'établir : ordre du jour, 17 floréal an II, IV, 320.

PESTALOZZI (Henri), de Zürich. — Offre la traduction des principales guerres des Suisses; se propose, avec l'approbation du Comité, de faire un second ouvrage qui contiendra ce qu'il y a de plus dramatique, utile et sage dans le gouvernement des Helvétiens; demande des secours pour l'aider dans son travail : pétition renvoyée à la C. ex. pour y faire droit, 26 brumaire an III, V, 221. — Un membre (Grégoire) annonce que Ith, de Berne, et Pestalozzi se proposent de composer des ouvrages élémentaires et propres à consolider la liberté française par la régénération des mœurs et l'expansion des lumières : le Comité exprime sa satisfaction de voir des citoyens d'une nation amie associer leurs efforts patriotiques à ceux des fondateurs de la République française et se vouer à des travaux qui peuvent hâter les développements de la raison et la perfection de l'espèce humaine; il arrête que Grégoire est autorisé à leur transmettre ce vœu, 30 brumaire, 249.

PETION père, homme de loi. — Fait hommage au Comité d'un projet de Déclaration des droits et de constitution démocratique : renvoyé à la Commission des Onze, 8 messidor an III, VI, 345.

PÉTION DE VILLENEUVE (Jérôme), député d'Eure-et-Loir à la Convention. — Notice, I, LXXXVIII. — Son discours contre la suppression du salaire des prêtres, 30 novembre 1792, 160 (ann. C). — Masuyer est décrété d'arrestation le 24 juin 1793 comme prévenu d'avoir favorisé son évasion, 131. — Après la défaite et la proscription des Girondins, se cache à Saint-Émilion en octobre 1793; il quitte sa retraite avec Buzot et Barbaroux après l'arrestation de Guadet et de Salle; son cadavre et celui de Buzot sont découverts dans un champ (messidor an II), IV, 882 (et n. 5). — Le 21 messidor an III, Louvet lit à la C. N. une lettre de Pétion à sa femme : elle sera déposée à la B. N., VI, 405. — Pétion est porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants-martyrs de la Liberté, 754.

PETIOT, auteur d'un *Traité de l'opinion*. — Inscrit pour 1.500 #, le 10 nivôse an III, sur la liste des gens de lettres, etc., à récompenser, V, [illegible]; est porté pour 2.000 # sur la liste définitive adoptée par la C. N. le 14, 384. — Décédé dans la maison de santé de la citoyenne Mossel, à laquelle il est redevable de 531 # 10 s., VI, 236 (note); cette citoyenne ayant fait opposition au payement aux héritiers de Petiot des 2.000 # accordées par le décret du 14 nivôse, le Comité autorise la C. ex. à lui payer sur cette somme les 531 # 10 s. qui lui sont dues, 8 prairial, 236 (et note).

PETIOT. — Nommé par le Comité professeur [illegible] de clinique [illegible] l'observation et la constitution à l'École de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, V, 324.

PETIT (probablement le même que le suivant). — Mentionné sur un état de pièces de messidor an II, IV, 765 (n. 4).

PETIT, membre du comité révolutionnaire de Saumur. — Son hymne composé pour la fête de l'Être-suprême est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 25 messidor an II, IV, 793.

PETIT, professeur de mathématiques à Reims. — Le Comité arrête que les arrêtés de la municipalité de Reims, du 16 mars 1789, et du département de la Marne, du 21 août 1793, seront exécutés, et qu'en conséquence Petit continuera à remplir ses fonctions et à recevoir son traitement, 18 germinal an III, VI, 44.

PETIT, sans-culotte, ex-bénédictin. — Ci-devant sous-économe et principal du pensionnat de Strasbourg, demande une place, le 4 germinal an II, IV, 177 (n. 3).

PETIT, relieur de la marine. — Au milieu de 1793, est chargé d'enlever les armoiries royales sur la reliure de tous les atlas, au dépôt des cartes de la marine, et d'y substituer les emblèmes de la République, III, 403. — Soumissionne, en octobre 1793, avec Bradel, auprès du ministre Paré, pour l'enlèvement à forfait des emblèmes royaux sur les livres de la B. N., 401-402, 403-405, 407.

PETIT, un des deux garçons de la bibliothèque du Panthéon. — Un arrêté du Comité élève son traitement à 1.200 #, 4 nivôse an III, V, 363.

PETIT (Michel-Edme), député de l'Aisne à la Convention. — Notice, I, LXXXVIII. — Son discours à la C. N. contre le projet des écoles primaires, 18 décembre 1792, 171-176 (ann. D); texte de ce discours, 176-182 (ann. D). — Élu comme suppléant au C. d'I. P., 27 juin 1793, 519, 521 (ann. A); siège comme titulaire à une date indéterminée, en septembre au plus tard. — Nommé rapporteur d'une pétition de Jean-Denis Sergent, 7 septembre, 365. — Nommé rapporteur d'une pétition de la ville de Blanc, 14 septembre, 435. — Est l'un des quatre membres ajoutés à la Commission des Six, devenue la Commission des Dix, le 16 septembre, 421; V, 623. — Nommé rapporteur d'une pétition d'Erich Eeg; fait un rapport sur la pétition de Sergent, 21 septembre, 452. — Fait un rapport sur les bibliothèques des maisons religieuses et des émigrés, 24 septembre, 456. — Fait le rapport de la pétition d'Erich Eeg : est chargé de faire, auprès du ministre des affaires étrangères, des démarches pour lui être utile, 26 septembre, 488. — Chargé, avec Romme, Mathieu et Villar, de faire une circulaire et de rédiger les numéros de la Feuille de morale, 28 septembre, 512. — Lit à la Convention, le 1er octobre, un discours sur l'organisation de l'instruction

publique, 526 (n. 2), 535 (ann. I); texte de ce discours, qui, dit le *Mercure universel*, fut accueilli par des rires, 541-564. — Parle au Comité du placement des bibliothèques nationales, 1er octobre, 520. — Ne figure pas sur la liste des membres du Comité nommés par le décret du 15e jour du premier mois de l'an 2e, 592; est adjoint au Comité, comme membre de l'ancienne Commission d'éducation, par le décret du 17 du premier mois, 594 (n. 1). — Nommé membre de la section chargée du plan d'organisation de l'éducation nationale, 19 du premier mois, 606. — Demande à communiquer un discours et un projet de décret sur l'éducation; le Comité refuse de l'entendre, 25 du premier mois, Introd. XLII (note), 627. — Le 1er du deuxième mois, obtient de la C. N. un congé à raison du mauvais état de sa santé; il reprendra son siège à l'assemblée dans la première moitié de frimaire, 564. — Chargé, avec Romme, de calculer la dépense que nécessitera le plan d'instruction adopté, 13 brumaire an II, 740. — Une lettre de Paré, relative à la nomination aux bourses, lui est renvoyée, 15 brumaire, 746. — Le manuscrit d'un Catéchisme de morale, présenté le 9 frimaire an II par un anonyme, lui est renvoyé, III, 43 (n. 1). — Le 19 frimaire, à la C. N., combat les plans de Romme et de Bouquier, et reproduit celui qu'il avait déjà présenté le 1er octobre 1793, 90 (fin de la n. 5 de la p. 89), 95-97; texte de son discours, 112-128. — Nommé rapporteur d'un mémoire de Fattory, 19 nivôse, 253. — Une lettre du ministre Gohier sur les changements de prénom lui est renvoyée, 9 pluviôse, 360. — Il achève la lecture au Comité (déjà commencée dans une séance précédente, sans que le procès-verbal l'ait mentionnée) d'un rapport suivi d'un projet de décret, tendant à solliciter le rapport du décret du 29 frimaire : le Comité observe que Petit peut demander la parole à la C. N., 17 pluviôse, 413. — Le 27 pluviôse, Petit obtient la parole à la C. N., et lit son discours et son projet de décret : la question préalable est votée, 413 (n. 2); texte du *Discours sur la nécessité de rapporter le décret du 30* (sic) *frimaire relatif à l'organisation du premier degré d'instruction*, et du projet de décret, 416-428 (ann. C). — Un discours de Perrin lui est renvoyé, 19 pluviôse, 433. — Est nommé commissaire pour inventorier des pièces provenant du secrétariat de Basire, et fait son rapport séance tenante, 29 pluviôse, 469, 471. — Passage des *Mémoires* de Thibaudeau sur Petit, 488-489. — Une pétition de la veuve Gigot d'Orcy est renvoyée à Petit; il lit un rapport et projet de décret sur la suppression de l'École militaire de Paris, 11 ventôse, 531 : texte du rapport et du projet de décret, 533-535 (ann. B); présente ce décret à la C. N., le 16 ventôse : il est adopté (le procès-verbal de l'assemblée n'en fait pas mention), 531 (n. 2); V, 618 (n. 2). — Est nommé l'un des commissaires chargés de présenter un rapport sur les dépôts de la guerre, de la marine, et autres dépôts publics, 15 ventôse, 545. — Petit et Villar prendront des renseignements concernant les dilapidations éprouvées par l'École militaire de Paris supprimée par le décret du 16; Petit sera remplacé par Duhem pour l'affaire Gigot d'Orcy, 17 ventôse, 551. — Nommé rapporteur d'une pétition de la Société populaire de Metz, demandant le rapport du décret qui ordonne de célébrer l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI, 19 ventôse, 557. — Fait distribuer au Comité le 1er numéro de son ouvrage périodique *Entendons-nous;* rend compte au Comité de ses opérations au Comité révolutionnaire des Invalides, 5 germinal, IV, 22. — Le 29 germinal, obtient un congé de trois décades pour maladie grave; ce congé est prolongé de deux décades le 17 floréal, et de deux autres décades le 21 prairial; le 10 messidor, sa santé n'est pas remise et il écrit à la C. N. pour demander cinq décades de prolongation : texte de sa lettre, V, 454 (annexe). — Extraits des six numéros de *Entendons-nous* (5 germinal-1er messidor), IV, 28-32. — Un nouveau congé jusqu'à parfaite guérison lui est accordé le 19 messidor, V, 454. — Revenu à Paris au commencement de la dernière décade de thermidor, il est nommé rapporteur d'une lettre des juges du district de Reims, qui, envoyant à la C. N. le procès-verbal du sacre de Louis XVI, demandent qu'il soit brûlé, 24 thermidor, 929. — On lui renvoie : un chant pour la fête du 10 août, par un citoyen de Marmoutiers; un hymne à l'Être-suprême, par Galopin; un Calendrier des hommes illustres, par un anonyme; des *Leçons abrégées de morale*, par Maurice; des *Hymnes pour les fêtes décadaires*, par Valcourt; une lettre de félicitations aux armées de la République, de la Société populaire de Lorient, 1er fructidor, 956. — Nommé par le Comité l'un des trois membres d'une commission chargée de présenter le tableau de toutes les pétitions et adresses relatives au décret sur les écoles primaires, 5 fructidor, 964, 967 (ann. A). — Désigné par le sort comme membre restant, 9 fructidor, 981. — Placé dans la section de l'enseignement, 21 fructidor, V, 13. — Le 28 fructidor, lit à la C. N. un discours suivi d'un projet de décret qui interdisait aux députés d'employer des dénominations de parti, telles que Montagne, Marais, Jacobins, Fédéralistes, etc., et ordonnant que chaque député rendrait compte de l'état de sa fortune : Pelet et Bourdon (de l'Oise), combattent Petit, Pénières propose l'impression du discours; voulant éviter le

moindre prétexte de discussion, Petit appuie lui-même la demande d'ordre du jour, qui est adoptée, 36-37; extraits de son discours, IV, 32-33. — Signe le programme musical de la fête de Marat, 28 fructidor, V, 61. — Au milieu de frimaire an III, est désigné comme un des membres sortants du Comité: est réélu le 17, 287. — Tombe de nouveau malade dans la seconde moitié de nivôse et meurt le 8 pluviôse; la lettre de sa veuve annonçant son décès est lue à la C. N. le 10, 455.

PETIT-COUPRAY, peintre. — Membre de la Société républicaine des arts, fait partie d'une députation qui se présente au Comité le 5 frimaire an II, III, 10, 26 (ann. D).

PETIT-GENET, élève de l'École normale. — L'un des dix élèves désignés comme directeurs des conférences de mathématiques, en ventôse an III, V, 478 (annexes).

PETIT-RAVEL, architecte. — Membre de la députation de la Commune générale des arts à la C. N., le 28 juillet 1793, II, 370. — Molinos et lui, chargés de l'estimation des bâtiments et terrains de Leger, ont nommé Garrez tiers expert le 3 floréal an III, VI, 286.

Pétitions (*Section des*) *dans le Comité.* — Le Comité, renouvelé par les décrets des 15e et 17e jours du premier mois de l'an 2e, décide de constituer une section des pétitions composée de cinq membres; il décide ensuite que, provisoirement, les secrétaires, aidés d'un commis, feront le dépouillement des pétitions, 19 du premier mois, II, 605, 606. — On renvoie à la section des pétitions une traduction manuscrite du *De Officiis* de Cicéron, par Brosselard, 21 du premier mois, 608.

PETITOT, employé à l'Imprimerie nationale du Louvre. — Présente un discours sur l'existence de l'Être-suprême : ordre du jour, 3 messidor an II, IV, 677.

PETITOT, peintre sur émail. — La collection des émaux de Petitot forme l'une des sections du Cabinet des médailles, antiques, pierres gravées et médaillons, à la B. N., IV, 195, 196.

Petits-Augustins (*Dépôt des*) [Voir aussi LENOIR (Alexandre). — Sur l'invitation de la C. des M., le Comité charge Romme, Villar, Baudin et Massieu de visiter ce dépôt, 4 février 1793, I, 302 et 303. — La C. des M. écrit au Comité au sujet des marbres qui sont dans la cour des Petits-Augustins : il sera écrit au ministre Paré d'en suspendre le déplacement, 26 frimaire, an II, III, 163. — Mathieu remet au Comité, de la part de Lenoir, un *Catalogue* [illegible] des monuments de ce dépôt : renvoyé à la C. des A., 19 thermidor, IV, [illegible]. — Ce dépôt est mentionné dans l'arrêté du [illegible] an III, V, 169. — Lenoir demande la construction d'un hangar pour abriter les marbres : renvoyé à la C. ex., 30 messidor, VI, 433. — Lenoir présente au Comité le plan d'un Muséum de monuments français : renvoyé à la C. ex., 20 thermidor, 516-517. — Fourcroy se transportera au C. de S. P. pour faire approvisionner de bois à brûler ce dépôt, 24 thermidor, 523-524. — Crouzé (Pascal) invitera le C. des finances, section des domaines, à rendre public ce dépôt, 9 fructidor, 590. — Le sculpteur Massin demande l'autorisation de choisir dans ce dépôt un fragment de marbre blanc, 16 fructidor, 622. — Le Comité autorise la C. ex. à remettre à Laurent, mandataire de la section du Contrat social, pour le monument de Chaudot, un morceau de marbre à prendre dans ce dépôt, 26 fructidor, 674. — Le Muséum d'histoire naturelle est autorisé à faire dans ce dépôt le choix des pierres et marbres qui pourraient être employés dans sa collection, 2e complémentaire, 695. — Le Comité, en décidant qu'il sera formé un Muséum des monuments français, arrête que jusqu'au rapport à faire, il ne sera distrait aucun monument de ce dépôt, 29 vendémiaire, 819.

Petits-Pères (*Couvent des*). — Un membre fait un rapport sur un dépôt d'archives, qui se trouve actuellement dans ce couvent, et qu'il avait été proposé de placer au Louvre : renvoyé au C. d'aliénation, 23 frimaire an II, III, 140.

PETTAGOT, charpentier. — Acompte touché par lui le 27 prairial an II, IV, 591.

PETTERSSON (Nicolas), Suédois. — Offre à la C. N. un manuscrit intitulé : *Prénotions de l'instruction publique, qui peuvent servir d'un livre élémentaire dans l'éducation des enfants.* Le Comité le renvoie à l'examen de la Commission qui sera chargée de l'examen des livres élémentaires, 11 brumaire an II, II, 728. — Ce manuscrit a été imprimé la même année sous ce titre : *La Philosophie des Sans-Culottes, ou Essai d'un livre élémentaire pour servir à l'éducation des enfants,* 728 (n. 1, et Addenda).

PEYRARD (François), géomètre, administrateur du département de Paris et membre de son Comité d'I. P. — Rédige, dans l'été de 1793, un *Projet d'instruction publique pour le département de Paris*, qui est imprimé par ordre du département, II, 404 (n. 3). — Désigné le 17 brumaire an II, avec Lemit, pour rédiger un projet de fêtes civiques à célébrer en l'honneur de la Liberté dans le courant de chaque mois, 804. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de mathématiques pures, à l'institut provisoire de l'Unité, IV, 632. — A fait imprimer un ouvrage intitulé *Des nouvelles mesures et des calculs qui leur sont relatifs*; il en offre au Comité la quantité d'exemplaires que celui-ci croira convenable de répandre : renvoyé à Prieur, 2 ventôse, 506-507.

PEYRAUD DE BEAUSSOL, littérateur. — Figure pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360 et adoptée par la C. N. le 14, 384.

PEYRE, architecte entrepreneur (peut-être le même que le suivant). — Le Comité l'entend au sujet des travaux faits pour la bibliothèque de Franciade, 26 messidor an III, VI, 412.

PEYRE, ingénieur du port de Dieppe. — Annonce le dessin du temple de la Liberté : vu au Comité. 9 germinal an II, IV, 47.

PEYRE (Louis-François), député des Basses-Alpes à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

PEYRILHE (Bernard), officier de santé, auteur de l'*Histoire critique et complète de la chirurgie*. — Écrit le 20 septembre 1793 au Comité pour compléter ce qui lui a été écrit sur les travaux de l'Académie de chirurgie, II, 324. — Nommé par le Comité professeur de botanique et matière médicale à l'Éc. de santé de Paris, 24 frimaire an III, V, 316. — Demande que le 3ᵉ tome de son *Histoire de la chirurgie* soit imprimé aux frais de la nation, 8 nivôse, 373. — Se fondant sur une délibération de l'École prise le 5ᵉ complémentaire, demande un congé de trois mois, que le Comité lui accorde, 2 vendémiaire an IV, VI, 715.

PEYRON, commandant à Perpignan. — Envoie le détail de ce qui s'est passé dans cette commune à l'occasion de l'inauguration du temple de la Raison : renvoyé à Grégoire, 25 germinal an II, IV, 138.

PEYRON (J.-F.), peintre, ancien directeur des Gobelins, âgé de 52 ans. — Est présenté pour être placé sur la liste des artistes, etc., qui doivent participer aux encouragements et secours : renvoyé à Chénier, 16 nivôse an III, V, 396. — Le Comité arrête qu'il y sera placé, 18 nivôse, 403. — Est nommé membre de la C. des A., section de peinture, 22 nivôse, 410. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450. — Figure sur la liste du 10 thermidor, dans la 1ʳᵉ classe, VI, 591. — A obtenu un prix de 8.000 ᵗᵗ dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 261. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

PEYRON, MATIS ET DESROCHES, peintres décorateurs. — A-compte touché par eux en prairial an II, IV, 591 (et n. 2); solde leur restant dû, 593.

PEYROT, adjudant. — Signale, le 4 ventôse an II, un acte de bravoure de Poujot, de l'armée du Nord, IV, 177 (n. 3).

PEYSSARD (Jean-Charles), député de la Dordogne à la Convention. — Fait à la C. N., le 3 prairial an II, au nom des Comités des finances et des secours, un rapport sur une pétition de Buchoz, IV, 374 (n. 10); texte de ce rapport d'après le *Moniteur*, 378-379 (ann. C). — Chargé avec Le Bas, par arrêté du C. de S. P. du 14 prairial, de surveiller l'École de Mars, 529. — Le Comité renvoie à lui et à Le Bas une pétition de Pauly Teillagorry, 7 thermidor, 866. — Le 10 thermidor au matin, annonce à la C. N. que l'École de Mars demande à défiler devant elle; le défilé a lieu, 860-861. — Une lettre de lui, le 11 thermidor, constate qu'il n'y avait au camp des Sablons ni un boulet, ni une cartouche à balle, 859 (fin de la n. 2 de la p. 858). — Le 28 fructidor, la C. N. remplace Peyssard et Guyton (ce dernier avait remplacé Brival, qui avait remplacé Le Bas) par Moreau et Bouillerot, V, 54 (n. 2). — A la C. N., 1ʳᵉ sans-culottide, demande que le corps entier des élèves de Mars trouve place à la fête de la 5ᵉ sans-culottide : décrété, 54 (n. 2), 55-56. — Le 1ᵉʳ prairial an III, est décrété d'arrestation, et, la même nuit, envoyé au château du Taureau avec sept autres; le 2, est décrété d'accusation, 229-230. — Un décret du 8 prairial, rendu sur la proposition de Clauzel, le renvoie devant la Commission militaire, 237. — Ramené à Paris, est écroué avec sept autres, le 22 prairial, aux Quatre-Nations; le 23, est transféré dans la maison d'arrêt de la Commission militaire, aux Capucines, 284. — Le 25, la Commission l'interroge, 291; le 29, elle le condamne à la déportation, 298-299.

PEZENAS. — La municipalité fait passer l'état des déclarations des ci-devant ministres du culte catholique : renvoyé à Prunelle, 11 prairial an II, IV, 504.

PFEFFINGER. — Proposé comme conservateur de l'Éc. de santé de Strasbourg : ajourné, 2 nivôse an III, V, 356.

PFYFFER, chancelier de Lucerne. — Envoie au Comité une traduction française des *Principes de droit naturel*, de Heydenreich : mention civique, Grégoire écrira à l'auteur, et fera un rapport au Comité, 30 germinal an III, VI, 107. — Le manuscrit de la traduction de Heydenreich est renvoyé à la C. ex., 30 thermidor, 551; cette Commission fera son rapport le plus tôt possible, 10 vendémiaire an IV, 743.

PHALSBOURG. — La Société populaire et le Conseil général de cette commune demandent pour elle le nom de *Fort-Français* ou de *Roc-Ferme*, 1ᵉʳ germinal an II, IV, 5. — La Société populaire se plaint qu'il ne s'est présenté personne comme instituteur : ajourné, 13 germinal, 74; texte de la lettre de cette Société, 78 (ann. C).

Pharmacie. — Les vues générales de Chandelier sur la pharmacie sont renvoyées à Plaichard, 3 messidor an II, IV, 676.

Pharmacie (Collège de chirurgie et de). Voir *Collège de chirurgie et de pharmacie.*

Pharmacie (Collège de). Voir *Collège de pharmacie.*

Pharmaciens de Paris. Voir *Collège de pharmacie.*

PHEBERT dit PLEIGNIÈRE. Voir PLEIGNIÈRE ou LA PLEINIÈRE.

PHÈDRE le fabuliste. Voir LA CHABEAUSSIÈRE.

Phéniciens. — Sur la proposition de Grégoire, le Comité arrête d'écrire à Jean De Bry d'envoyer l'inscription phénicienne conservée dans le Vaucluse, 26 frimaire an III, V, 322.

PHILADELPHIE. Voir EGRON.

PHILIDOR, musicien. — La famille de Philidor demande au Comité d'inviter le C. de S. P. d'accorder un passeport pour revenir à ce citoyen, qui a quitté la République en 1792 : ordre du jour, 28 fructidor an III, VI, 678.

PHILION, ex-religieux. — Sera tenu d'évacuer sans délai le logement qu'il occupe aux ci-dev. Cordeliers, 26 ventôse an III, V, 609-610.

PHILIPON DE LA MADELAINE (Louis), homme de lettres, auteur d'ouvrages sur l'éducation. — Mentionné dans un discours de Grégoire du 30 juillet 1793, II, 173. — A fait jouer en l'an II une pièce de circonstance sur la mort de Viala, V, 331 (n. 2). — Présente au Comité un mémoire; il désire être attaché à quelque bibliothèque ou à quelque établissement littéraire : renvoyé à la C. ex., 28 frimaire an III, 331. — Figure pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Est nommé membre de la C. des A., section de la bibliographie, 20 floréal, VI, 190. — Langlès est autorisé à recevoir Philipon au nombre des collaborateurs du dépôt des Capucins-Honoré, 30 thermidor, 551.

PHILIPPE, à Wassy. — Envoie, pour les fêtes de décade, une *Prière populaire* en vers, à chanter sur l'air *Adoremus in aeternum :* renvoyé à Villar, 3 floréal an II, IV, 245. — Son ouvrage *Réflexions rapides sur l'éducation des femmes,* est renvoyé à Grégoire, 15 floréal, 313. — Le vu au Comité est prononcé sur les strophes qu'il a envoyées, 17 prairial, 544. — Son *Entretien populaire sur le bonheur,* et quatre autres ouvrages, sont renvoyés à Grégoire, 19 prairial, 554. — Sur le rapport de Grégoire, le Comité passe à l'ordre du jour, 3 messidor, 674. — On renvoie à Grégoire son manuscrit *Rien que la vérité, discours patriotique,* 13 messidor, 722. — Sa *Chanson populaire sur la prise de Charleroi* est renvoyée à Villar, 15 messidor, 743. — On renvoie à Grégoire son dialogue patriotique *Rien que la vérité,* à Coupé son *Avis aux soldats des despotes* et *Rien que la vérité,* second dialogue patriotique, 19 messidor, 761-762. — Sur sa *Prière populaire,* ordre du jour, 23 messidor, 773. — La suite de *Rien que la vérité* est renvoyée à Grégoire, 7 fructidor, 972; renvoyé à Coupé, 17 fructidor, V, 3.

PHILIPPEAUX (Pierre), député de la Sarthe à la Convention. — Notice, II, CI. — Déclare, le 23 juin 1793, que la nouvelle Déclaration des droits de l'homme est un chef-d'œuvre qui ne doit point souffrir de discussion, I, 644 (Appendice, VI). — Le 10 brumaire an II, le citoyen Nalbec ayant lu une adresse demandant un décret qui rende le tutoiement obligatoire, Philippeaux propose la mention honorable et l'insertion au Bulletin, en disant que cette approbation sera une invitation qui équivaudra à un décret, III, 49. — Combat, le 13 brumaire, la proposition de Levasseur (de la Sarthe), de faire reviser par une Commission de six membres le projet de Code civil présenté par le C. de législation, II, 740 (n. 3). — Le 15 brumaire, fait la motion, qui est adoptée, d'envoyer aux départements le rapport et le décret concernant le nouveau calendrier, 752 (ann. C). — Le 28 brumaire, demande la priorité pour l'amendement de Ramel, qui propose comme légende pour la pièce d'un décime et le sceau de l'État les mots : *Le peuple seul est souverain,* au lieu des mots : *Le peuple souverain* proposés par Romme, 812. — La C. N. le décrète d'accusation le 11 germinal an II, IV, 33 (ann. B). — Le 22 germinal an III, Hardy, faisant le compte des membres du côté droit qui ont péri, comprend dans le nombre Philippeaux, VI, 73. — Est porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur la liste des 47 représentants martyrs de la liberté, 754 (et n. 3).

PHILIPPON, membre du Comité de surveillance de la section des Piques. — Appose avec Moutonnet les scellés dans l'appartement de Lavoisier à Paris, en présence de Mᵐᵉ Lavoisier, le le 27 frimaire an II; le 11 nivôse, lui et Moutonnet procèdent à la même opération à Fréchine, III, 233 (n. 1). — Le 19 nivôse, Moutonnet et lui procèdent à la levée et réapposition des scellés dans l'appartement de Paris, pour extraire les objets appartenant à la Commission des P. et M. et des papiers personnels, 234 (fin de la note de la p. 233), 240-242.

PHILIPPON, de la section des Tuileries. — Demande au Comité une place de commis : renvoyé à l'inspecteur des bureaux, 17 fructidor an II, V, 2.

Philosophical Transactions . — La C. ex. des relations extérieures procurera au Bureau des longitudes la suite de ce recueil depuis 1790, 2ᵉ complémentaire an III, VI, 695.

PHILIPAULT, concierge des Écoles nationales

de peinture et sculpture (au Louvre). — Le Jury des arts ayant demandé en sa faveur une indemnité pour travaux extraordinaires, le Comité arrête de lui faire payer 4.000 ll, 3 brumaire an IV (soir), VI, 859.

Physique (*Cabinets de*). Voir *Monuments des arts et des sciences*.

PIBRAT, ancien instituteur, auteur de plusieurs ouvrages sur la géographie. — Le Comité arrête qu'il sera porté sur la liste des savants, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 28 pluviôse an III, V, 497; mais il ne figure ni sur l'une ni sur l'autre des listes définitives.

PICARD, inspecteur des bâtiments nationaux à Marly. — Sur une lettre de ce citoyen exposant que les dégâts ont été commis dans le palais de Marly par des soldats y cantonnés, le Comité arrête d'écrire au général, 10 vendémiaire an IV, VI, 746-747.

PICARD, auteur des *Visitandines*, etc. — Le Comité arrête qu'il sera porté sur la 2e classe de la liste des gens de lettres, etc., 4 fructidor an III, VI, 568. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

PICAULT, restaurateur de tableaux. — On lit au Conseil général de la Commune de Paris, le 13 frimaire an II, une lettre de lui dénonçant les abus qui se commettent dans la restauration des tableaux; le Conseil décide d'adresser, par une députation, une pétition à la C. N., III, 190. — Le 17 frimaire, une députation de la commune présente à la C. N. Picault, qui propose « un moyen pour sauver les ouvrages des grands peintres » : renvoyé au Comité, 190. — Proposé à la C. N. par David, le 28 frimaire, comme l'un des membres du Conservatoire du Muséum des arts, 188. — Nommé par la C. N., le 27 nivôse, membre de ce Conservatoire. — Membre de la C. des A. réorganisée (section de peinture), listes des 18 pluviôse et 15 ventôse, 328, 503. — A été chargé, avec Fragonard, d'enlever divers tableaux du dépôt des Petits-Augustins pour les placer au Louvre, 1er germinal, IV, 1. — Chargé, le 27 floréal, par le Conservatoire, de la rédaction définitive d'un projet de règlement sur la restauration des tableaux; présente son rapport le 3 prairial; ce rapport est communiqué au Comité le 7 prairial, 307. — Désigné, avec Varon, pour se rendre à Versailles comme commissaire de la C. des A., 3 prairial, 464 (et n. 3). — Lui et Varon font, le 25 prairial, un rapport sur un portrait du fils de Capet trouvé à Port-la-Montagne, 657 (ann. D). — Picault dépose le procès-verbal des opérations des commissaires nommés pour l'affaire Maurice : renvoyé à Mathieu et Villar, 3 messidor, 673-674. — Il est nommé, le 1er thermidor, l'un des commissaires pour constater l'état des tableaux propres au concours de restauration, 693. — Signe, comme président, un rapport et un projet d'arrêté présentés au Comité le 7 thermidor, 870-871 (ann. A.). — Le Comité ayant arrêté, le 15 thermidor, d'épurer le Conservatoire, Picault est maintenu au nombre de ses membres, 898, 899 (n. 1). — Lui et Dupasquier ont fait un rapport sur les statues de l'église des Invalides; la C. des A. en fait part au Comité, qui en approuve les conclusions; Picault (substitué à Regnault) et Naigeon ayant fait un rapport sur le tableau de Le Barbier, ce rapport est renvoyé à Bouquier, 1er fructidor, 953, 955. — Chargé, avec Lebrun de réparer les tableaux de Rubens arrivés de Belgique, 6 vendémiaire an III, V, 89. — Chargé d'enlever de dessus son fond de bois et de réadapter sur un nouveau fond l'esquisse de la *Descente de croix* de Rubens, 16 brumaire, 203. — Un arrêté des Comités des finances et d'I. P. (portant la date du 18 germinal an III) le nomme membre du Conservatoire du Muséum des arts, 10 germinal, VI, 18. — Le Comité arrête que Picault recevra, pour les services qu'il a rendus, une indemnité à régler de concert avec le C. des finances, 12 floréal, 156. — Sur un procès-verbal du Conservatoire transmis par Picault, le Comité arrête que les objets qui devaient partir le lendemain pour Fontainebleau resteront au Muséum, 28 floréal, 215. — La C. ex. lui payera 3.600 ll pour travaux extraordinaires depuis le 1er pluviôse an II, 18 fructidor, 637. — Pasquier ayant adressé contre Picault les plaintes au Conservatoire, celui-ci a pris un arrêté à ce sujet : Creuzé-Latouche publie une *Réponse pour le citoyen Pasquier*, que le Comité renvoie à Portiez, 19 fructidor, 641.

PICHEGRU, général. — Dans la nuit du 12 au 13 germinal an III, Barras fait décréter la mise en état de siège de Paris et la nomination de Pichegru comme commandant général, VI, 27. — Le 13 germinal au soir, Ysabeau loue sa fermeté, et le général reçoit une ovation à la barre, 37. — Le 15 germinal, Pichegru prend congé de la C. N. pour retourner à l'armée 37.

PICHON. — Demande des encouragements pour une école gratuite de dessin qu'il a ouverte à Boulogne-sur-Mer : renvoyé à la 2e section, 26 pluviôse an III, V, 493. — La C. ex. fait un rapport sur la demande de Pichon : remis au secrétaire de la 2e section, 6 thermidor, 454.

PICQ, géomètre, à Clamecy. — Adresse un ouvrage sur l'arpentage, et un tableau comparatif des mesures anciennes et nouvelles : renvoyé à la C. des P. et M., 9 prairial an II, IV, 492 (et n. 8).

PICQUÉ (Jean-Marie), député des Hautes-Pyrénées à la Convention. Fait imprimer, en

nivôse an III, une *Opinion sur les fêtes décadaires*, V, 439.

PICQUET. — Nommé, par le décret du 29 germinal an II, l'un des commissaires de la C. ex. du commerce et des approvisionnements, IV, 200 (ann. D *bis*).

PIE (La citoyenne). — Une réponse de cette citoyenne figure parmi les pièces sur Chalier remises par Th. Lindet le 13 floréal an II pour être envoyées au C. de S. P., IV, 303.

PIERRE, maçon, rue Pot-de-fer. — Devra évacuer sans délai l'atelier qu'il occupe aux ci-devant Cordeliers, 26 ventôse an III, V, 609-610.

PIERRE, président de la Société populaire d'Épinal. — Le discours qu'il a prononcé à la fête de l'Être-suprême est renvoyé au Comité le 12 messidor an II, avec ceux de Dubois et de Denis, IV, 814 (n. 3).

PIERRE (Constant). — Cité à propos de la fête du 10 nivôse an II, III, 217, fin de la note 5 de la p. 216 (Addenda). — Indications empruntées à son livre B. *Sarrette et les origines du Conservatoire*, III, 601 (suite de la n. 3 de la p. 600). — Différences entre le texte de la pétition du 18 brumaire an II, publié dans cet ouvrage d'après une copie, et le texte original donné III, 627-628. — Cité t. IV, 250 (n. 2, Addenda); 479 (note 1); 549 (suite de la n. 3 de la p. 548); 559; 586; 596 (n. 1 et 3); 600 (n. 1); 601 (n. 3); 602 (n. 3); 788 (n. 1, Addenda); 789 (n. 2, Addenda); t. V. 201 (note); 444; t. VI, 449-450; 518 (n. 2); 527 (n. 3); 530; 752 (note); 753 (n. 2). — A publié une lettre de Mentolle du 6 floréal an II, IV, 372 (n. 2, Addenda). — A réimprimé la musique de l'*Hymne à la Divinité*, de Bruni, 567 (n. 1, Addenda). — A réimprimé la musique de l'*Hymne à l'Être-suprême* composée par Gossec le 17 prairial, 596 (n. 3, Addenda). — A retrouvé et publié la musique de deux morceaux inédits de l'*Hymne à l'Être-suprême* à grand chœur, de Gossec, 561 (n. 1, Addenda), 598 (n. 1, Addenda). — Cité à propos d'un hymne de Lélu, 847 (n. 5, Addenda). — A publié un rapport de la C. ex. du 19 messidor an II, et deux lettres de l'Institut national de musique, des 20 et 23 messidor, 807, 811. — A publié un Projet d'organisation de l'Institut national de musique rédigé dans la seconde moitié de l'an II et qui porte les signatures de Sarrette et de Gossec, VI, 473 (note). — A signalé le premier le mémoire de Beresford du 6 thermidor, IV, 850 (n. 3). — A écrit par erreur, dans ses deux ouvrages, *Le Magasin de musique* et *B. Sarrette*, que la fête de Bara et Viala avait été renvoyée au 20 thermidor, 859 (n. 2). — Son *Magasin de musique* cité VI, 78 (note, Addenda); 247 (n. 1); 424 (n. 1); 424 (n. 2). — A publié les arrêtés du C. de S. G. des 19 floréal et 12 prairial an III relatifs à Sarrette, VI, 542. — Son appréciation sur la musique écrite par Catel, Lesueur, Méhul et Gossec pour l'anniversaire du 9 thermidor, sur celle de l'*Hymne* dithyrambique de Rouget de Lisle et son orchestration par Eler, 450, 456.

PIERRE (Édouard), curé du Premeau (Côted'Or). — Le district de Dijon annonce au Comité, conformément à l'art. 2 de la loi du 23 brumaire an II, qu'il a abdiqué ses fonctions le 15 frimaire an II, 847.

Pierres précieuses et diamants. — La C. des A. soumet un rapport sur les pierres précieuses et les diamants, traitant de l'utilité de former une collection instructive et complète de ces objets, et de l'organisation d'un mode d'estimation de ceux de ces objets qui n'entreront pas dans la collection et qu'il peut être utile d'employer à des échanges : il fait plusieurs copies de ce rapport, pour les Comités des finances, des domaines, et de S. P., 25 floréal an II, IV, 429.

PIERRET (Joseph-Nicolas), député de l'Aube à la Convention. — Signe l'arrêté du C. de S. G. du 12 prairial an III mettant Sarrette en liberté, VI, 542. — Le 2 messidor an III, au nom de C. de S. G., fait un rapport sur une pétition de la section du Théâtre-Français, 316.

PIETTE (Jean-Baptiste), député suppléant des Ardennes à la Convention, admis à siéger le 5 juin 1793. — Notice, II, CI. — Lit un discours contre le plan de Lepeletier, 1er août, 196 (n. 2), 198-199; texte, 205-206. — Vient au C. d'I. P., de la part du C. des domaines, demander un avis sur la question du cabinet Joubert; adoption d'un projet qui deviendra le décret du 7 nivôse an II, 23 frimaire, III, 141 (et n. 2); texte de ce décret, 157 (ann. C).

PIFRE (Germain). — Un arrêté du C. de S. P. du 7 fructidor an II le charge de rassembler les meubles et de faire les approvisionnements de papier, couleurs, plumes, crayons, etc., pour l'École centrale des travaux publics, en se concertant avec Lamblardie, V, 648. — L'arrêté du 5 frimaire an III le nomme conservateur du dépôt général des fournitures à l'École centrale des travaux publics, 224 (ann. A, Addenda).

PIGNON, accusateur public près le tribunal criminel de la Loire. — Il a consulté l'oracle sur la grandeur future de la République, et envoie sa réponse (un quatrain) : vu au Comité, 9 germinal an II, IV, 48.

PIIS (Augustin DE), auteur dramatique. — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition pour qu'il puisse rester à Paris, 8 vendémiaire an III, V, 102.

PILET ou PILLET (Fabien), du Bureau de la comptabilité. — La 2e livraison (floréal) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales* con-

tient de lui des *Stances chantées à la fête des élèves pour la fabrication des canons, poudre et salpêtre*, musique de Catel, IV, 549 (ann. B). — Les stances pour l'anniversaire du 9 thermidor seront mises en musique pour l'Institut national, 4 thermidor an III, VI, 446; Catel les met en musique, et elles sont chantées le 9 thermidor, 449-450, 475.

PILLE (Le général). — Nommé, par le décret du 29 germinal an II; membre adjoint de la C. ex. de l'organisation et du mouvement des armées de terre, IV, 200 (ann. D *bis*). — Envoie au C. d'I. P. une lettre de la Société populaire de Lille concernant les exploits des chasseurs de l'Allier : renvoyé à Thibaudeau, 15 messidor, 743 (et n. 7). — Couthon l'attaque le 6 thermidor aux Jacobins et lui reproche entre autres d'avoir envoyé à l'École de Mars des pièces de canon de gros calibre, 858 (n. 2).

PILLEMENT. Son dessin du tombeau de Marta, élèvé par le sculpteur Martin dans la cour des Cordeliers, est gravé par le graveur Née et mis en vente en thermidor an II, IV, 945 (n. 4).

PILLET (Fabien). Voir PILET ou PILLET (Fabien).

PILLON, artiste, à Versailles. — Le 23 thermidor an III, présente à la C. N. un modèle de monument à la Liberté, à élever sur les ruines de la Bastille; le 26, la C. N. le renvoie au C. d'I. P., VI, 637 (n. 1). — Le Comité renvoie au Jury des arts, 18 fructidor, 637.

PILLON (L.), lieutenant au 7e régiment de dragons. — Adresse une ode sur la guerre actuelle : renvoyé à Villar, 9 prairial an II, IV, 492.

PINARD. — Adresse des réclamations sur l'article du décret du 29 frimaire qui interdit aux parents la faculté de retirer à volonté leurs enfants de l'école, 5 germinal an II, IV, 26.

PINARD, à Nantes. Voir NANTES et CARRIER.

PINEL. — Nommé par le Comité professeur adjoint de physique médicinale à l'École de santé de Paris, 26 frimaire an III, V, 323. — Le Comité adopte la proposition de le nommer professeur de pathologie interne en remplacement de Doublet, décédé, 12 messidor, 380 (et n. 2).

PINET aîné (Jacques), député de la Dordogne à la Convention. — Le 1er prairial an III, est décrété d'arrestation; le 2, décrété d'accusation, VI, 231.

PINET (Le commandant G.). — A signalé le premier, dans une *Histoire de l'École polytechnique* (1887), le rapport de Lecointe-Puyraveau sur le projet d'École unique pour former les ingénieurs nationaux; mais il a commis quelques erreurs, V, 630 (n. 2). — Cité à propos de l'organisation de l'École centrale des travaux publics, V, Introd. XXXVII, XXXVIII, XXXIX.

PINGERON, homme de lettres, commissaire pour la levée des chevaux de réquisition. A écrit plusieurs ouvrages, et demande des directives pour que ses travaux ne restent pas enfouis : renvoyé à Grégoire, 13 prairial an II, IV, 518 (et n. 10); ordre du jour, 21 prairial, 609. — Auteur d'un ouvrage qui renferme la description des instruments qui entrent dans les étuis de mathématiques, etc., demande s'il peut le faire imprimer et graver avec l'espoir du remboursement de ses avances : renvoyé à la C. des A., 5 fructidor, 965. — Figure pour 1.500 ℔ sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360; ajourné le 10 nivôse jusqu'à plus amples renseignements, 379. — Le Comité arrête qu'il sera placé sur la liste supplémentaire, 18 nivôse, 402. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450, et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, VI, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

PINGLIN. — Rédige une feuille périodique pour les écoles primaires, cours de langue française à l'usage des écoles nationales, dont il envoie le 7 messidor, les trois premiers numéros à la C. N. : les numéros manquent, et le Comité ajourne jusqu'à ce qu'ils soient arrivés, 25 messidor an II, IV, 795. — Résolu d'ouvrir un cours de nouvelle Logique, demande qu'il lui soit accordé un local convenable : renvoyé à la C. ex., 28 pluviôse an III, V, 498. — Sur le rapport de la C. ex., le Comité passe à l'ordre du jour, 18 ventôse, 582.

PINGOIS, ex-professeur émérite de philosophie en la ci-devant Université de Paris. — Offre au Comité le modèle d'une machine pour entretenir la salubrité de l'air : mention civique et renvoi à la C. des A., 8 ventôse an III, V, 539.

PINGRÉ (Alexandre), génovéfain, astronome, associé de l'Académie des sciences, premier bibliothécaire de la bibliothèque du Panthéon. — Est consulté sur la réforme du calendrier, II, 435 (fin de la n. 5 de la p. 434). — Est nommé dans le rapport de Romme sur l'ère de la République, du 20 septembre 1793, comme un des six savants qui ont scrupuleusement examiné le projet de nouveau calendrier, 448. — Le Comité élève son traitement de bibliothécaire à 4.000 ℔; il figure pour 3.000 ℔ sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 363, 360; la liste est adoptée par la C. N. le 14 nivôse, 384. — Sur la convocation de Romme, assiste à la réunion du 29 germinal pour l'examen de la question des sextiles, VI, 178 (et n. 2), 182, 184. — Demande si, par le décret du 16 fructidor permettant le cumul dans certains cas, il peut, avec son traitement de bibliothécaire, toucher le payement d'une pension : Grégoire est chargé de prendre auprès de Pingré des renseignements précis,

et de présenter un rapport d'un caractère général, 20 fructidor, 644. — Le Comité arrête que Pingré pourra recevoir, outre le traitement de bibliothécaire, celui qui lui a été accordé pour les voyages accomplis sur mer, 4e complémentaire, 705. — Il est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 833, 838, 839.

PINSAC. — La Société républicaine de cette commune communique à la C. N. un arrêté qu'elle a pris le 8 août 1793, portant que ceux de ses membres qui portent le nom de *Louis* y substitueront celui de *Montagnard;* elle demande à l'assemblée d'approuver ce changement par un décret; la lettre est transmise au Comité d'I. P. par celui des pétitions, le 24 août; le Comité nomme Baudin rapporteur, 1er octobre, II, 526; texte de la lettre, 533 (ann. G).

PINSON, chirurgien en chef de l'hôpital militaire du Repentir, à Franciade. — Écrit au Comité au sujet du cabinet sanctionné du duc d'Orléans, et offre de vendre à la nation les pièces d'anatomie artificielles dont il est l'auteur : renvoyé à la C. des A., 17 pluviôse an II, III, 411. — La C. des A. arrête, le 20 pluviôse, que Pinson sera invité à coopérer au déplacement du cabinet du duc d'Orléans, et au transport au Muséum d'histoire naturelle des pièces artificielles qui font partie de ce cabinet et dont il est l'auteur; quant à l'offre de vendre à la nation son propre cabinet, la section d'anatomie est chargée de faire un rapport, 411 (n. 4). — Pinson écrit au Comité que la section d'anatomie a fait choix d'une assez grande quantité de pièces pour le Muséum : sa lettre est renvoyée au Muséum, 17 germinal, IV, 96.— Le Muséum fait connaître son opinion sur cette lettre : renvoyé à la C. des A., 7 floréal, 283. — La C. des A. ayant, le 16 floréal, communiqué au Comité un rapport concluant à l'achat d'objets précieux du cabinet de Pinson, ce rapport est renvoyé à Fourcroy, 19 floréal, 368. — Le président écrira à la C. ex. des secours et au Conseil de santé pour les engager à accorder à Pinson un congé de deux mois, 15 thermidor, 898. — Le C. de S. P. sera invité à mettre en réquisition Pinson, dont le congé expire ce jour, pour être employé à l'École de santé de Paris, 30 frimaire an III, V, 333. — Une pétition de Pinson est renvoyée aux commissaires des Écoles de santé, qui se concerteront avec le C. des finances pour fixer le traitement de ce citoyen, 10 ventôse, 547. — Nommé modeleur en cire à l'Éc. de santé de Paris, le 22 ventôse, 596. — Mis en réquisition dès le 30 frimaire, réclame le payement de nivôse et pluviôse : renvoyé au C. des finances pour faire droit, 26 germinal, VI, 84.

Pinte. — Nom donné à l'unité des mesures de capacité (décimètre cubique) par le décret du 1er août 1793, II, 11. — Le décret du 30 nivôse an II y substitue le nom de *cadil*, II, 823. — Le projet de Prieur, adopté par le Comité le 11 ventôse an III, et devenu le décret du 18 germinal, an III, remplace le nom de *cadil* par celui de *litre*, V, 557.

PIO (Le chevalier Louis), ex-chargé d'affaires du roi des Deux-Siciles, ex-commissaire de police à l'ancien district des Cordeliers, ex-chef du bureau des passeports à la Commune, ex-juré au tribunal criminel. — Demande un emploi quelconque qui le mette à même de servir sa nouvelle patrie : renvoyé à la C. ex., 22 ventôse an III, V, 594.

PIORRY (Pierre-François), député de la Vienne à la Convention. — Notice, II, CI. — Signe, comme secrétaire, une expédition du décret du 28 septembre 1793 sur les *Annales du civisme*, 505. — Est décrété d'arrestation le 22 thermidor an III, VI. 526.

PIOT, professeur en médecine. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur sa demande, transmise par Paré, d'un emplacement national pour y donner des cours gratuits, 17e jour du premier mois de l'an II, II, 600. — Présente une pétition, datée du 2 frimaire an II, offrant d'ouvrir un cours gratuit en faveur des élèves en médecine, chirurgie et agriculture; le Comité ne s'en occupe pas, III, 139 (n. 4). — Une lettre de lui, contenant des observations d'agriculture et d'économie rurale, est renvoyée au C. d'agriculture, 23 frimaire, 139.

PIPPI (Jules), dit *Jules Romain*, élève de Raphaël. — Le 20 thermidor an II, le Conservatoire du Muséum des arts décide d'enlever de la grande galerie quatre cartons de ce peintre qui s'y trouvaient, et de les placer dans la galerie d'Apollon, IV, 694 (n. 1).

Piques (*Section des*), Paris. Voir PARIS (Section de), à l'article de cette section.

PIRANESI (François). — Un mémoire imprimé (en italien) de Piranesi contre le général Acton, transmis par Colchen au Comité, est renvoyé à la B. N., 18 vendémiaire an IV, VI, 761.

PIRON. — Envoie le plan de deux fêtes civiques : renvoyé à la Commission des fêtes décadaires, 13 prairial an II, IV, 518.

Pise (*Gazette de*). — Voir *Gazette de Pise.*

PISTORIS, à Saint-Hippolyte. — Écrit au Comité, le 27 floréal an II, qu'il veut faire un cours de morale républicaine : il prononcera un discours à chaque décade, et il envoie le manuscrit d'un premier discours; il y joint un imprimé racontant son arrestation et son élargissement : renvoyé à Grégoire, 14 prairial, IV, 554 (et n. 2). — Le Comité prononce l'ordre du jour, 3 messidor, 677.

PITAULT. — Son *Hymne aux martyrs de la*

liberté est renvoyé à Villar, 1er thermidor an II, IV, 835; l'hymne sera déposé au carton de réserve, 9 fructidor, 984.

PITOU (Louis-Ange), âgé de vingt-sept ans, né à Villainville, homme de lettres. — Comparaît devant le tribunal révolutionnaire le 5 prairial an II, avec cinq autres accusés, sous l'inculpation d'avoir conspiré contre la sûreté du peuple français : trois des accusés sont condamnés à mort, les trois autres, dont Pitou, sont acquittés, IV, 762 (n. 8). — Écrit au Comité pour demander un emploi quelconque : renvoyé à Mathieu, 19 messidor, 762.

PITOUX, manufacturier à Meudon. — Pour l'aider dans ses travaux et l'indemniser de ses pertes, le Comité charge ses commissaires à l'École centrale des travaux publics de se concerter avec le C. des Finances pour lui faire accorder la somme de 30.000 ll, pour laquelle il fournira les verreries nécessaires aux écoles centrales, 8 germinal an III, VI, 13.

PITRES. Voir COROT.

Place de la Révolution (précédemment *Place Louis-XV*). — Un décret du 20 messidor an III ordonne que la place de la Révolution ne servira plus de lieu d'exécution, VI, 395. — L'art. 2 du décret d'amnistie du 4 brumaire an IV porte que cette place s'appellera désormais *place de la Concorde*, 880.

Place Vendôme (*Section de la*), Paris. — Voir PARIS (Section de), à l'article *Section des Piques*.

PLAICHARD-CHOLTIÈRE (René-François), médecin, député de la Mayenne à la Convention. — Notice, II, CI. — Porté sur une liste de six membres à adjoindre au C. d'I. P., 27 pluviôse an II, III, 466. — Passage des *Mémoires* de Thibaudeau sur Plaichard, 489. — Mentionné pour la première fois comme membre du Comité, et chargé d'un rapport sur les bras artificiels (de Legros), 5 ventôse, 493 (et n. 2). — Est l'un des commissaires chargés de se concerter avec le C. de la guerre au sujet de la Commission de santé à nommer, 13 ventôse, 537. — Chargé de transmettre aux botanistes du Jardin des plantes une proposition de Veuzel, 15 ventôse, 548. — Est élu l'un des secrétaires du Comité; nommé rapporteur d'une pétition de Cotte, 27 ventôse, 586. — Une lettre de Kosmann et une lettre de Muller et Neef sont renvoyées à lui et à Duhem, 29 ventôse, 596, 597. — Une pétition de la Société républicaine des arts lui est renvoyée, 1er germinal, IV, 8. — Arbogast lui est adjoint pour le rapport sur la pétition de Cotte, 8 germinal, 38. — On lui renvoie un mémoire de Paulet, officier de santé, 11 germinal, 59. — On lui renvoie une machine présentée par Kock, 13 germinal, 74. — Il se rendra à Émile avec Arbogast, pour prendre connaissance des faits concernant Cotte, 21 germinal, 118. — On lui renvoie une analyse des eaux de la fontaine Saint-Martin, par Blery, 23 germinal, 139. — On lui renvoie la demande du directoire du district d'Angély-Boutonne de l'établissement d'un cours d'accouchement; l'hommage fait par Faure de 4.000 bouteilles de son eau anti-putride, 5 floréal, 270, 271. — On lui renvoie un mémoire de Carpent sur les nourrices et l'allaitement maternel, 9 floréal, 289. — On lui renvoie un ouvrage périodique intitulé *Le Prisonnier de guerre français rentré dans sa patrie*, par un anonyme, 15 floréal, 313. — On lui renvoie : l'exposé que fait Broutel d'une nouvelle méthode pour guérir les insensés par des remèdes moraux; une observation de Gérard, médecin, sur la mousse de Gorse, 17 floréal, 319, 321-322. — On lui renvoie un ouvrage de Mercier, officier de santé et un ouvrage de David, officier de santé; sur la chemise d'une pétition de la commune de Boulay, pétition sur laquelle il a été passé à l'ordre du jour, il écrit que cet ordre du jour est motivé sur le rapport de Robespierre (*sic*) du 18 floréal, 19 floréal, 369, 370, 373. — On lui renvoie un manuscrit de Malet, 21 floréal, 402. — On lui renvoie : la traduction d'un ouvrage de Rowley par Marcassus Puymaurin; une lettre du département sur le projet d'un établissement de végétaux artificiels, de Wenzel, 13 prairial, 514, 515. — On lui renvoie l'examen des représentations que la municipalité d'Émile fait au sujet de l'arrêté du C. de S. P. en faveur de Cotte, 17 prairial, 543. —. Annonce qu'il a trouvé dans la bibliothèque du Comité deux catalogues dont avait parlé Mulot dans une lettre lue le 17 prairial; on lui renvoie l'opiat de santé offert par Lecerf, 19 prairial, 555, 558. — On lui renvoie les certificats de Boyol, inventeur d'un thé composé de simples, 21 prairial, 608-609. — On lui renvoie l'ouvrage d'Audin-Rouvière *Essai sur la topographie physique et médicale de Paris*, 29 prairial, 652. — On lui renvoie : les vues générales de Chandelier sur la pharmacie; la demande de Laforgue qu'il soit créé une chaire de l'art du dentiste; un projet de Frignet pour la salubrité de l'air et des eaux de Paris, 3 messidor, 676. — On lui renvoie un mémoire de Parcheminier, 5 messidor, 683. — Nommé commissaire avec Lindet pour assister aux exercices de la Société des Jeunes Français et faire un rapport, 9 messidor, 700. — Sur son rapport, le projet de Frignet (3 messidor) est renvoyé à la C. ex. des travaux publics; on lui renvoie l'esquisse d'une inscription pour la barrière de l'Étoile, par J. Pelicier; il est chargé de conserver toutes les inscriptions qui seront présentées au Comité, 17 messidor, 749.

750. — On lui renvoie un manuscrit intitulé *L'art du dentiste,* 19 messidor, 763. — On lui renvoie un imprimé de Capelle intitulé *Des temples de l'humanité ou les hospices régénérés,* 21 messidor, 768. — On lui renvoie une adresse et un imprimé de Jeudy Delhoumaud, 25 messidor, 790. — On lui renvoie l'ouvrage *Médecine sans le médecin,* de Launay, 1er thermidor, 835. — Chargé avec Lindet de faire le rapport que la C. N. a demandé, par décret du 16 thermidor sur la Société des Jeunes Français, 19 thermidor, 909. — On lui renvoie le plan d'une école de chirurgie clinique présenté par Fages, 27 thermidor, 941. — Nommé membre de la commission chargée de préparer un décret sur une École de santé, 7 fructidor, 970. — Désigné par le sort comme membre restant, 9 fructidor, 981. — Placé dans la section de l'enseignement, 21 fructidor, 13. — Signe le programme musical de la fête de Marat, 28 fructidor, 61. — Il est nommé l'un des commissaires chargés de prendre des renseignements sur la Société des Jeunes Français, 3 vendémiaire an III, V, 85. — Des plaintes s'étant élevées sur la méthode enseignante de plusieurs professeurs de médecine et de chirurgie, Plaichard est invité à surveiller cet enseignement, 11 brumaire, 185. — Nommé commissaire avec Barailon pour la nouvelle rédaction du décret sur les Écoles de santé, 12 frimaire, 271-272. — Après le vote du décret, il est chargé, avec Barailon, de se concerter avec Fourcroy pour l'exécution de ce décret, 14 frimaire, 274. — Au milieu de frimaire, est désigné comme l'un des membres sortants du Comité; est réélu le 17, 287. — Lui et Barailon feront un rapport sur les machines de Legros, et répondront à Desmoneux, 30 frimaire, 335. — Signe un arrêté relatif au traitement des professeurs de l'École normale, 28 nivôse, 433. — Chargé, avec Barailon, de conférer avec le C. des finances sur le payement des professeurs de l'Université; sur les frais de la confection des catalogues bibliographiques dans les départements; sur l'affectation de l'évêché de Montpellier et du séminaire de Strasbourg aux Écoles de santé, 12 pluviôse, 455. — Lui et Barailon sont autorisés à répondre à Bordas au sujet de Mittie, 18 pluviôse, 470. — Lui et Barailon sont autorisés à continuer, en l'absence de Fourcroy, à faire comme ci-devant tout ce qui sera utile à l'organisation des Écoles de santé; est élu président du Comité, 20 pluviôse, 475. — Nommé rapporteur d'une demande de Gardeil et de Réflexions communiquées en 1791 au Comité de salubrité par la Faculté de médecine de Toulouse, 24 pluviôse, 489. — Au milieu de germinal, est l'un des membres sortants du Comité, est réélu le 18, 48. — Lui et Dulaure sont chargés de demander au C. des finances une augmentation de salaire pour les garçons de bureau, et de se concerter avec lui au sujet d'une pétition de Sementery, 21 germinal, 58; ils annoncent que le C. des finances refuse l'augmentation de salaire pour les garçons de bureau, 26 germinal, 85. — Plaichard surveillera seul l'organisation des Écoles de santé en l'absence de Barailon; il se concertera avec le C. des finances sur les réclamations de la citoyenne Bourdon; on lui renvoie une demande de Daugier, 4 floréal, 125, 127. — Plaichard invitera le C. des finances à autoriser la C. ex. à délivrer à Crouzet un mandat d'urgence de 15.000 ₶; Plaichard et Crouzet iront visiter la maison de Liancourt. — On le charge de se concerter avec le C. des finances pour savoir s'il y a lieu de faire à des élèves de l'École de santé de Paris, qui n'ont été inscrits qu'en ventôse, la retenue du traitement qui leur a été payé pour pluviôse; on lui renvoie un rapport de la C. ex. sur l'Institut des Jeunes Français, 10 floréal, 152. — La démission de Nicolas lui est renvoyée, 12 floréal, 156. — Rend compte de son voyage à Liancourt et soumet un projet de décret; Crouzet et lui le communiqueront au C. des finances, 19 floréal, 173. — Il re concertera avec le C. des finances pour des secours à accorder aux élèves de l'École de santé de Paris tant que durera le renchérissement des denrées, ainsi que pour obtenir une somme permettant de subvenir pendant une décade aux besoins de l'Institut des Jeunes Français; annonce, à la fin de la séance, que le C. des finances a refusé la somme demandée pour l'Institut des Jeunes Français : il est alors chargé de la demander à la C. N., 22 floréal, 193-194, 195. — Le 23 floréal, sur son rapport, la C. N. accorde à l'Institut des Jeunes Français un secours provisoire de 15.000 ₶, 195 (n. 2); texte du décret, 197 (ann. B). — Soumet de nouveau au Comité son rapport et projet de décret sur l'Institut des Jeunes Français : il est adopté, et Plaichard le communiquera au C. des finances, 24 floréal, 200. — Le Comité lui renvoie un mémoire de la citoyenne Bourdon, 26 floréal, 205. — Donne de nouveau lecture au Comité de son projet de décret : il est adopté, sauf réduction, 28 floréal, 214. — Le 30 floréal, lit à la C. N. son rapport, suivi d'un projet de décret supprimant l'Institut des Jeunes Français, dont les élèves, s'ils présentent les titres exigés par le décret, seront incorporés à l'école de Liancourt ou à celle de Popincourt, ou envoyés aux armées, ou placés en apprentissage; plusieurs articles réorganisent l'école de Liancourt, 214 (n. 1), 217-221 (ann. A); Ch. Delacroix rappelle qu'un décret a consacré le château de Versailles à

un établissement d'instruction, et demande qu'on y réunisse les élèves de l'établissement Martin, de Liancourt, et autres : renvoi au Comité, 214 (n. 1), 221-222. — La pétition de la veuve Le Bugle (ou Lebagle) est renvoyée à Plaichard, 30 floréal, 225. — Crouzet ayant fait un rapport sur le placement au château de Trianon de l'Institut des Jeunes Français, Plaichard est chargé de s'aboucher avec Bezard et de préparer un rapport à la C. N. sur les difficultés qui s'opposent au placement de cet Institut à Versailles et sur les raisons qui doivent déterminer à le placer à Liancourt, 14 prairial, 256. — Plaichard présente au Comité son projet qui a les mêmes bases que celui du 30 floréal : il est adopté, 18 prairial, 263; il le présente le 20 prairial à la C. N., qui le décrète après discussion et rapporte le décret du 8 juillet 1793, relatif à un établissement public national à placer dans le château de Versailles; compte rendu de la discussion, texte du décret, 263 (n. 2), 268-271 (ann. A). — Plaichard se concertera avec le C. des finances pour faire remettre de nouveaux fonds à Crouzet; il s'abouchera avec le C. de S. P. pour fournir à l'école de Liancourt les approvisionnements nécessités par l'adjonction des élèves de l'Institut du prieuré Martin et de Popincourt, 22 prairial, 276. — Placé dans la Ire section, 23 prairial, 283. — Est autorisé à proposer à la C. N., après s'être concerté avec le C. des finances, de nommer Crouzet directeur de l'École de Liancourt, au traitement de 5.000 ₶, et d'accorder à cette école un professeur de mathématiques et un professeur de dessin, dont le traitement sera celui des professeurs de l'école centrale de l'Oise, 24 prairial, 285. — Est autorisé à se concerter avec le C. des finances pour faire porter le traitement de Crouzet à 6.000 ₶, 28 prairial, 293. — Le 30 prairial, fait voter un décret nommant Crouzet directeur au traitement de 6.000 ₶, attachant à l'école de Liancourt un maître de mathématiques et un maître de dessin au traitement de 3.000 ₶, et fixant à sept ans l'âge d'admission des élèves, 293 (n. 1), 295-295 (ann.). — Chargé, avec Grégoire, d'examiner au Muséum d'histoire naturelle les objets arrivés de Hollande; chargé, avec Bordes et Fourcroy, d'un rapport sur les Écoles vétérinaires, 8 messidor, 343, 345. — Fait un rapport au Comité sur sa mission à Liancourt, 10 messidor, 376. — On lui envoie une demande de Pauly Tailagorry, 30 messidor, 431. — On lui remet un rapport de la C. ex. sur cette question : Des orphelins dont les pères ne sont pas morts au service peuvent-ils être admis dans l'École de Liancourt, 6 thermidor, 454. — Signe, avec quatre autres membres du Comité, une lettre à Ginguené; fait un rapport sur des lettres de Richou relatives à l'Éc. de santé de Strasbourg, 8 thermidor, 466, 459; demande ce qu'il devra répondre à Richard concernant Tinchant père et fils : ajourné, 12 thermidor, 484. — Lui et Barailon inviteront le Muséum d'histoire naturelle à envoyer des graines au jardin de l'Éc. de santé de Montpellier, 14 thermidor, 487. — Au milieu de thermidor est un des membres sortants du Comité; est réélu le 17 thermidor, 505. — Lui et Baraiton sont autorisés à faire délivrer à l'Éc. de santé de Paris des glaces pour encadrer les objets d'histoire naturelle, 18 thermidor, 503. — Lui et Barailon se transporteront au C. de S. G. pour lui exposer la nécessité de la sortie du commissaire de la section du Théâtre Français de l'enclos des Cordeliers, 28 thermidor, 545-546; sur le rapport qu'ils font de leur mission, le Comité arrête que le commissaire évacuera ses appartements dans deux décades, 30 thermidor, 552. — Chargé, avec Barailon et Bordes, de présenter des vues sur l'organisation d'une chaire d'hygiène dans les départements; fait arrêter que Mahon recevra le traitement du mois de nivôse, 30 thermidor, 553. — Chargé, avec Fourcroy, Barailon et Bordes, du travail sur les Écoles de médecine; vétérinaires; d'histoire naturelle; d'économie rurale, 6 fructidor, 576. — La demande de pension de la veuve Doublet lui est renvoyée, 7 fructidor, 579. — Lui et Barailon font un rapport sur la nomination des secrétaires de l'Éc. de santé de Montpellier, et sur les vacances et les examens des trois Écoles, 17 fructidor, 632-633. — Ils sont autorisés à demander à la C. des A. de procurer à l'École de Montpellier les instruments nécessaires aux observations météorologiques; il demande qu'en conséquence du décret autorisant le cumul, le nom de Fourcroy soit rétabli sur la liste des professeurs de l'École de santé de Paris : arrêté, 18 fructidor, 636, 638. — Lui et Barailon font adopter un arrêté portant que les professeurs de l'École de Montpellier pourront accorder des congés à leurs élèves pour une ou deux décades, 28 fructidor, 678. — Ils se concerteront avec le C. des finances et la Commission des dépenses pour l'augmentation des traitements des professeurs, élèves et employés des Écoles de santé, etc., 30 fructidor, 685, 686-687. — Ils écriront à Bérard, à Montpellier, que sa démission est acceptée; ils s'informeront du prix actuel des instruments de météorologie, 4e complémentaire, 702. — Ils écriront à Strasbourg au sujet d'une réclamation de Rist fils; il soumet un rapport et projet de décret, que le Comité adopte, pour la nomination de nouveaux professeurs, etc., à l'École de Liancourt; lui et Barailon se concerteront avec le C. des finances, et même avec

la Commission des dépenses, pour obtenir la somme nécessaire à l'entretien du jardin botanique de Strasbourg; ils se concerteront avec la section (Commission) des dépenses pour obtenir 13.400 ᵗᵗ pour l'Éc. de santé de Montpellier, 6ᵉ complémentaire, 707, 710-711. — Ils sont autorisés à délivrer à Peyrilhe un congé de trois mois, 2 vendémiaire an IV, 715. — Le 3 vendémiaire, fait voter le décret sur l'École de Liancourt adopté par le Comité, 719. — Sur la dénonciation faite que des élèves de l'Éc. de santé ont été remarqués dans les rassemblements du Palais Égalité, lui et Barailon écrivent aux professeurs de rendre compte au Comité du civisme de chacun des élèves, et de les surveiller; il est chargé de présenter un décret pour l'admission des enfants des réfugiés corses à l'École de Liancourt, 6 vendémiaire, 721 (et n. 1), 724. — Le 14 vendémiaire au matin, Le sage-Senault dit à la C. N. que Plaichard est retenu prisonnier dans une section; mais le président (Baudin) annonce qu'il a été remis en liberté, 749. — Lui et Barailon sont chargés d'accorder à Barbier, à Strasbourg, un congé de trois mois; ils se feront rendre compte de la conduite des élèves de l'Éc. de santé pendant les journées des 12, 13 et 14, 16 vendémiaire, 747. — Lui et Barailon se concerteront avec le C. des travaux publics pour la confection des amphithéâtres de chimie et d'anatomie de l'Éc. de Montpellier, 18 vendémiaire, 760; et avec la section des dépenses, 20 vendémiaire, 768. — Lui et Barailon sont chargés d'assister, le 25, à la séance publique de l'Éc. de santé de Paris pour l'ouverture de la bibliothèque et du cabinet; ils se feront rendre compte de l'examen des élèves, 21 vendémiaire, 772. — Le Comité autorise lui et Barailon à se concerter avec la section des dépenses pour faire accorder 30.000 ᵗᵗ à l'Éc. de santé de Paris et 12.000 ᵗᵗ à celle de Strasbourg pour les dépenses des cours en l'an 4ᵉ, 27 vendémiaire, 809-810.

PLAINVILLE (Thomas), architecte. — Demande une place analogue à ses talents : renvoyé à Prunelle et à Lindet, 7 thermidor an II, IV, 868.

PLAISANT LA HOUSSAYE. — Un mémoire sur un projet d'enseignement gratuit proposé par ce citoyen est renvoyé à la C. ex., 6 vendémiaire an IV, VI, 723.

PLAISSARD. — Une lettre de lui est enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 193.

Plan des artistes. — Nom donné à un plan des travaux d'embellissement et d'assainissement projeté pour Paris en l'an II, en exécution d'un arrêté du C. de S. P. du 10 messidor, IV, Introd., LVIII.

Plan de Paris. Voir VERNIQUET.

Plan général d'instruction publique. [Voir aussi *Écoles primaires, Écoles secondaires, Instituts, Lycées, Société nationale des sciences et des arts, Écoles centrales, Écoles normales, Écoles spéciales, Écoles de services publics, Institut national des sciences et des arts, Instituteurs, Institutrices, Livres élémentaires, Adultes.*] — Le Comité décide la lecture du projet de décret de Condorcet, 17 octobre 1792, I, 3. — Commencement de la lecture : Arrêté qu'il y aura des écoles primaires et des livres élémentaires; adoption des articles 1, 2 et 3 du titre II du projet, 20 octobre, 9. — Le Comité adopte les articles 4, 5, 7, 8, 9 du titre II, et ajourne l'article 6 (enseignement de la religion); Arbogast est chargé de préparer des articles additionnels, pour les communes où on ne parle pas la langue française, 22 octobre, 11-12, 13. — Adoption de l'article 6 modifié, et d'un article 7 (nouveau) concernant les ministres des cultes, 24 octobre, 17. — Adoption d'une rédaction nouvelle des articles 1ᵉʳ, 5, 10, 11 et 12 du titre II du projet Condorcet; suppression de l'article 2; les articles 13 à 16 sont réunis en un seul. Codet, ancien membre de la Législative, est invité à assister aux séances du Comité et à lui communiquer ses vues, 25 octobre, 18-19, 20. — Adoption de l'article 13; discussion sur la manière de déterminer les emplacements des écoles primaires; Arbogast présente un projet de décret pour les lieux où l'on ne parle pas le français, 26 octobre, 21-22. — Lanthenas nommé rapporteur pour les écoles primaires; Arbogast lit un projet de décret sur les livres élémentaires, 29 octobre, 32. — Discussion du projet de décret présenté par Arbogast pour les départements où la langue française n'est pas familière au peuple; adoption de l'article 1ᵉʳ, 31 octobre, 35. — Beaurien annonce un plan d'éducation; suite de l'examen du projet relatif aux départements où la langue française n'est pas familière au peuple, 2 novembre, 36-37. — Adoption de dispositions relatives à la formation d'une commission départementale des écoles primaires, 3 novembre, 38. — Suite de ces dispositions; du placement des écoles, de l'examen des instituteurs, 5 novembre, 39-40. — Suite de ces dispositions; élection et installation des instituteurs, 6 novembre, 41. — Adoption de trois articles relatifs aux bâtiments des écoles primaires, 7 novembre, 43. — Discussion sur le nombre des écoles primaires et le traitement des instituteurs, 9 novembre, 47. — Suite de la discussion sur le traitement des instituteurs, 10 novembre, 51. — Suite de la même discussion, 12 novembre, 54, et tableau de ce qu'il en coûtera pour le traitement des instituteurs et institutrices, 55. — Présentation d'un projet de décret dont la première partie est rejetée et la deuxième ajournée, 13 novembre, 56. — Le Comité arrête

le titre Ier du projet de décret sur les écoles primaires, sauf l'article sur les lectures publiques; il arrête aussi les titres II, III et IV, 14 novembre, 57. — Adoption du titre V; Lanthenas lit son projet de rapport sur les écoles primaires; il est invité à le modifier; il présente diverses dispositions relatives aux lectures publiques, elles sont écartées, 16 novembre, 60. — Nouvelle rédaction de l'article sur les instructions hebdomadaires à faire par l'instituteur; proposition d'y faire concourir l'institutrice : écartée 17 novembre, 63. — Commencement de la discussion du projet de décret sur les écoles secondaires, 17 novembre, 64. — Le Comité arrête l'impression du décret sur les écoles primaires et sa distribution avant le jeudi 22, 19 novembre, 65; la nouvelle lecture du rapport de Lanthenas est renvoyée au lendemain, 65; discussion sur la date de l'ouverture des écoles primaires, 65; discussion du projet sur les écoles secondaires, 67. Texte du projet de décret sur les écoles primaires (pièce annexe), 68. — Lanthenas lit au Comité son nouveau rapport; il est adopté, 20 novembre, 74. Texte de ce rapport (pièce annexe), 74; il est distribué à la C. N. le 23 novembre, 65 (note). — Suite de la discussion sur les écoles secondaires, 21 novembre, 81. — Suite de la même discussion, 23 novembre, 85. — Suite de la même discussion, 24 novembre, 87. — Suite de la même discussion, 26 novembre, 93. — Le Comité adopte des articles établissant cinq degrés d'instruction, 27 novembre, 102. — Le débat sur le projet de décret relatif au écoles primaires s'ouvre à la C. N. le 12 décembre : Chénier fait adopter l'article premier du projet, Durand-Maillane et Masuyer combattent le plan du Comité dans son ensemble, 106 (fin de la n. 4 de la p. 105), 119-123 (extraits du procès-verbal de la C. N., du *Moniteur*, du *Courrier des départements*, du *Journal de Perlet*, du *Patriote français*, ann. B); texte de l'Opinion, de Durand-Maillane, imprimée chez Hébert, 123-131 (ann. B); extrait de l'*Histoire de la Convention* de Durand-Maillane et de la déposition d'Hébert dans le procès des Girondins, 131 (ann. B); détails sur l'impression de l'Opinion de Masuyer, sur l'arrestation et l'exécution de son auteur en ventôse an II, 132-133 (ann. B), et texte de cette Opinion (extraits), 133-149 (ann. B). — Le 14 décembre, discours de Jacob Dupont, réfutant les objections de Durand-Maillane et de Masuyer, 106 (fin de la n. 4 de la p. 105), 149 (extraits du procès-verbal et du *Moniteur*, ann. B); texte de l'Opinion de Jacob Dupont d'après le *Moniteur*, 149-154 (ann. B); extraits du *Journal des débats et des décrets*, du *Journal de Perlet*, du *Patriote français*, relatifs au discours de Jacob Dupont, 154-156 (ann. B). — Romme lit au Comité un rapport sur l'instruction publique en général; le Comité arrête que le rapporteur ne mentionnera pas la Société nationale, 15 décembre, 164. — Le 18 décembre, à la C. N., Lanthenas demande qu'avant de continuer le débat sur les écoles primaires, on discute des bases générales de l'instruction publique; malgré l'opposition de Rabaut Saint-Étienne et de Jeanbon Saint-André, cette motion est adoptée; Petit, Lequinio, Ducos et Leclerc prononcent des discours; intervention de Marat, 166 (n. 3), 171-176 (extraits du procès-verbal, du *Moniteur*, du *Journal des débats et des décrets*, du *Patriote français*, de la *Chronique de Paris*, du *Journal de Perlet*, du *Courrier des départements*, ann. D); texte de l'Opinion de Michel-Edme Petit, 176-182, de Lequinio, 183-186, de Ducos, 186-192, de J.-B. Leclerc, 192-198 (ann. D). — Romme continue la lecture de son rapport, le Comité arrête divers articles, 18 décembre, 166-167. — Le 20 décembre, à la C. N., Romme lit son rapport et un projet de décret; l'assemblée en ordonne l'impression, et la réimpression du plan de Condorcet, 167 (n. 1), 198-201 (extraits du procès-verbal, du *Moniteur*, du *Journal des débats et des décrets*, de la *Chronique de Paris*, du *Patriote français*, du *Courrier des départements*, du *Journal de Perlet*, ann. E); texte du rapport de Romme, suivi du projet de décret sur les bases du plan général, 201-220, ann. E). — Le 21 décembre, à la Convention, Rabaut Saint-Étienne fait un discours à la suite duquel il est adjoint au Comité; extraits du procès-verbal et de six journaux, et texte du discours, 226 (n. 1), 228-235 (ann. A). Le même jour, la C. N. entend encore, sur les écoles primaires, plusieurs orateurs, dont le nom n'est pas indiqué, 229 (n. 1); l'un d'eux est sans doute Portiez, dont le discours fut imprimé en juin, en vertu du décret du 3 juin 1793 (voir plus loin); texte de ce discours, 263-267 (ann. D). — Discussion au Comité sur l'ordre et la répartition du travail; Arbogast, Romme et Chénier commissaires, 21 décembre, 228. — Propositions des commissaires, adoptées : le travail relatif à l'instruction proprement dite continuera d'être traité en comité général; une section de cinq membres s'occupera de l'éducation physique et morale (Romme, Rabaut, Arbogast, Chénier, Ferry); une section de sept membres s'occupera de la partie économique et administrative (Roux-Fazillac, David, Dupuis, Chasset, Villar, Massieu, Léonard Bourdon), 22 décembre, 244-245. — Le 24 décembre, Bancal fait à la C. N. un discours sur l'éducation, dont l'envoi aux départements est voté; extraits du procès-verbal et de quatre journaux, et texte du dis-

cours, 245 (n. 1), 247-263 (ann. C). — Opinions appartenant à la discussion de décembre : sur l'éducation nationale, par Jeanbon Saint-André, 272-282 (ann. D); quelques réflexions sur l'instruction publique, par Joseph Serre, 282-289 (ann. D); le citoyen Apoix à ses collègues, 290-296; discours sur l'éducation publique, par Rudel, 292-296 (ann. D). — Discours (inédit) sur l'éducation nationale, par Lakanal, écrit en décembre 1792, V, 654-662. — Article de Condorcet dans la *Chronique du mois* (janvier 1793), intitulé Sur la nécessité de l'instruction publique, 245 (n. 1), I, 609-613. — Le Comité général s'assemblera les lundi, mercredi et vendredi, les sections les mardi, jeudi et samedi, 24 décembre, 297. — Arbogast présente un tableau sur la distribution de l'enseignement dans les différents degrés : arrêté que le latin ne sera pas enseigné dans les écoles secondaires; 22 février 1793, 357; le tableau sera annexé au rapport sur les bases de l'instruction publique, 363. — Les deux premières colonnes du tableau et la première partie de la troisième adoptées, 23 février, 363. — Le tableau sera imprimé et distribué aux membres du Comité, 26 février, 366. — Les articles arrêtés sur les écoles secondaires seront transcrits et distribués aux membres du Comité, 28 février, 368. — Arbogast présente le tableau relatif à l'instruction publique; arrêté de l'imprimer et d'en distribuer un exemplaire à chaque membre du Comité; arrêté, sur la proposition de Romme, de discuter le projet sur les écoles secondaires, 19 mars, 393. — Adoption des premières lignes du tableau d'Arbogast, 26 mars, 399. — Suite de la discussion du tableau, 11 mai, 454; 21 mai, 465; 23 mai, 466-467; 25 mai, 469. —Le tableau est définitivement arrêté, 28 mai, 471. Il est imprimé : reproduction de ce tableau, II, 895-901. — *Rapport général sur l'état de la République française*, présenté le 29 mai au nom du C. de S. P. par Barère; il y est dit que la prompte organisation des écoles primaires est une mesure intéressant le salut de la République; le 30, Barère présente un projet de décret en 4 articles, qui est adopté : il ordonne qu'il y aura une école primaire dans tous les lieux qui ont depuis 400 jusqu'à 1.500 individus, etc., I, Introd., XLI-XLII; 472-473 (ann. A, et Addenda). — Un nouveau plan d'instruction est préparé et substitué à celui qui avait été préparé dans l'hiver de 1792-1793; le principal auteur en est Sieyès; les procès-verbaux du Comité ne parlent pas de la préparation de ce nouveau plan, Introd., XLIV-XLV. Dans la nouvelle Déclaration des droits de l'homme adoptée le 23 juin, l'article 23 est relatif à l'instruction; dans la constitution adoptée le 24 juin, l'art. 122 place au nombre des objets garantis à tous les Français « une instruction commune »; le 25 juin, au matin, le C. de S. P. décide de demander à la C. N. de mettre à l'ordre du jour le rapport sur l'instruction publique jusqu'à ce qu'il soit entièrement décrété, 506 (ann. B); le 25 au soir, le C. d'I. P. charge Lakanal de présenter le lendemain à la C. N. le projet de décret contenant le nouveau plan, 504 (n. 2). — Le 26 juin, Lakanal lit à la C. N. le projet de décret pour l'établissement de l'instruction nationale, précédé d'un discours préliminaire; texte du discours, V, 662-664; texte du projet de décret, lu à la tribune le 26 juin (tiré du *Journal d'instruction sociale*), avec indication des modifications apportées à ce texte le matin du 1er juillet, I, 507-516; la C. N. décrète l'impression et ajourne la discussion du projet de décret au 1er juillet, 506-507. — Le 27 juin, sur la proposition du C. de S. P., la C. N. décrète que les projets de décret sur les secours publics et sur l'instruction publique seront discutés dans chaque séance, 505 (fin de la n. 2 de la p. 504), 517 (ann. B). — Lakanal soumet le projet à l'assemblée de députés dite la *Réunion*, où, selon Sieyès, après quelques amendements, il n'y eut le partage d'opinion que sur la manière de le faire décréter, en masse, ou article par article », II, 26. — Sieyès publie, dans le n° 3 du *Journal d'instruction sociale*, un article, daté du 29 juin, commentant le projet de décret; le bruit se répand qu'il est l'auteur du nouveau plan, ce qui provoque les défiances de la Montagne, I, 567 (n. 3), 567-570; II, 26. — Hassenfratz attaque aux Jacobins le projet de décret du Comité, et dénonce Sieyès; il s'élève surtout contre la « Commission ministérielle et centrale d'instruction publique », qui devait être nommée par le pouvoir exécutif, et contre l'article 25 disant que les élèves « sont particulièrement exercés au chant et à la danse »; il recommande l'adoption « d'un mode d'éducation propre aux arts et métiers », 30 juin, I, 524-526; II, 26. — Les rédacteurs du projet le remanient, le 1er juillet au matin : ils font nommer la Commission centrale par le Corps législatif, et suppriment l'article 25; le projet, dont le titre est devenu : *Projet d'éducation du peuple français*, est distribué à la C. N. le même jour; Lequinio obtient l'ajournement de la discussion au lendemain, I, 526, 528. — Le 2 juillet, la C. N. entend Coupé (de l'Oise) et Lequinio lire des contre-projets, 528, 530; texte de la *Motion d'ordre sur la discussion de l'instruction publique*, de Coupé, 530-541; texte de l'Opinion de Lequinio : *Éducation nationale, plan proposé à la Convention*, 541-557. — Le 3 juillet, la discussion continue; Charles Duval lit un discours; Robespierre propose

qu'il soit nommé six commissaires chargés de présenter, sous huit jours, un projet de décret sur l'éducation et l'instruction; la proposition est décrétée, 557-553; Chabot demande que la C. N. fixe un jour où l'ouvrage de Michel Lepeletier sur l'instruction publique sera lu à la barre par son frère Félix : décrète que l'ouvrage sera imprimé et distribué aux membres de la C. N., 557-558. Texte du discours de Ch. Duval : *Sur le projet d'éducation du Comité d'instruction publique*, 559-566. — Article des *Révolutions de Paris* (n° des 29 juin-6 juillet), les plans présentés par le Comité et par divers membres, 526-528. — Pétition, signée par Hassenfratz et des membres de diverses sociétés d'artistes, pour demander à la C. N. d'être admis au Comité afin d'y faire part de leurs idées sur un mode d'éducation propre à perfectionner l'industrie, 5 juillet, II, 426-428. — La Commission des Six est nommée le 6 juillet, et modifiée le 8 et le 11, 22 (n. 2), 27-28. — Sur la proposition d'un de ses membres (probablement Hassenfratz), le B. de C. nomme, le 10 juillet, une commission composée de Lavoisier, Fourcroy, Desaudray, Hassenfratz et Borda pour s'occuper d'une éducation propre à ceux qui se destinent aux arts mécaniques, 457 (n. 3), 902. — Au nom de la Commission des Six, Robespierre donne lecture à la C. N., le 13 juillet, de l'ouvrage de Lepeletier sur l'instruction nationale, 31-63. — Pétition du Lycée des arts à la C. N., le 21 juillet, signée entre autres par Vicq d'Azyr, Berthollet, Hassenfratz, Desaudray, pour proposer des écoles primaires d'arts et métiers, 428-429. — Le B. de C. adopte, le 24 juillet, un mémoire de Lavoisier sur l'instruction convenable aux artistes (*Réflexions sur l'instruction publique*), et le fait imprimer, 457 (n. 3), 902-903. — Brochure de Lakanal intitulée : *Lakanal à ses collègues* (fin de juillet), reproduisant des articles de Sieyès dans le *Journal d'instruction sociale*, I, 567-578. — Brochure de Hassenfratz (critiquant le plan d'éducation présenté par le Comité), intitulée : *Réflexions sommaires sur l'éducation publique, par le Républicain J.-H. Hassenfratz* (juillet), 578-580. — *Essai sur l'instruction publique*, par Daunou (juillet), 581-607. — La Commission des Six substituée au C. d'I. P. pour l'élaboration d'un plan général, présente le 29 juillet, par l'organe de Robespierre, un projet de décret extrait des plans de Condorcet et de Lepeletier; ce projet réduit à deux au lieu de trois le nombre des degrés supérieurs d'instruction qui font suite aux écoles primaires : les deux degrés conservés sont les écoles secondaires de Condorcet (écoles publiques de Lepeletier), que Robespierre appelle *instituts;* et les instituts de Condorcet (et de Lepeletier), que Robespierre appelle *lycées;* quant aux lycées de Condorcet, il n'en est plus question, 153-170 (ann. B), 397-399. — Modifications au plan de la Commission des Six; rapport de Léonard Bourdon du 1er août, 197-198 (ann. C); 206-213, 399. — Le 3 août, Lalou fait décréter que la Convention discutera chaque jour sur le plan entier d'instruction publique (le décret n'a pas été exécuté), 231. — Le 13 août, discussion confuse: Baffun, Ian, Gaster, Bréard, Guyomar combattent la création de maisons communes d'éducation; Ch. Delacroix, Léonard Bourdon, Charlier, veulent des maisons communes, mais demandent que l'envoi des enfants y soit facultatif; Romme s'en tient aux bases développées dans son rapport du 20 décembre 1792, et demande deux plans séparés, l'un pour l'instruction générale qui convient à tous, l'autre pour l'instruction particulière qui ne convient qu'à quelques-uns; Robespierre demande qu'on se prononce d'abord sur le projet de Lepeletier, de mettre l'éducation et l'entretien des enfants, entre cinq et douze ans, à la charge de la République; et qu'on réserve pour un autre débat la question de savoir si l'éducation commune doit être obligatoire ou facultative; Danton (d'accord avec le projet du 1er août de la Commission des Six) propose de décréter qu'il y aura des maisons communes, facultatives, et, en outre, des classes destinées à l'instruction des enfants qui ne seraient pas envoyés aux maisons communes; la proposition de Danton est décrétée, 261 (n. 1), 272-280 (ann. C). — Le 20 août, la section des Lombards adopte une pétition, rédigée par Leclerc, pour demander l'instruction publique commune et forcée; neuf autres sections se joignent à celle des Lombards; la pétition est présentée à la C. N. le 25 par les envoyés de ces dix sections et par des instituteurs accompagnés de leurs élèves, 400-402. — Le Comité d'I. P. du département de Paris s'occupe, en août et septembre, d'un plan d'études, pour les degrés supérieurs d'instruction : un lycée, des instituts, et des écoles secondaires destinées aux artistes et ouvriers; il consulte Monge, Garat, Fourcroy, et négocie avec la Commission des Six en vue d'une pétition à présenter à la C. N., 406-407. — Les cinq commissaires du B. de C. lui présentent, le 31 août, un projet de décret sur l'instruction publique; le Bureau le discute et l'adopte le 10 septembre; il le fait imprimer en y joignant le mémoire de Lavoisier, 457 (n. 3), 904-905. — Dans un rapport sur la suppression des écoles militaires, le 9 septembre, Lakanal annonce à la C. N. qu'il est chargé par la Commission des Six de lui présenter un plan d'organisation des instituts

et des lycées; la C. N. décrète que les mardis, jeudis et samedis seront consacrés à l'organisation de l'instruction publique, 382, 403. — Le Conseil général de la commune de Paris nomme, le 10 septembre, six commissaires pour se joindre à ceux du département et présenter à la C. N. une pétition relative à l'instruction publique et à la distribution des collèges, 405. — Un membre propose au Comité, le 12 septembre, qu'on s'occupe d'un plan d'instruction publique; la proposition est arrêtée, 395. — Le 13 septembre, la C. N. décrète que le rapport sur l'instruction publique est renvoyé au lendemain, 403. — Le 13 septembre, le procureur général syndic du département de Paris, Lulier, invite les sections à nommer des commissaires pour entendre la lecture d'un plan d'organisation de l'instruction publique que le département doit présenter à la C. N.; le même jour, le Comité d'I. P. du département prévient la Société des Jacobins qu'il présentera le dimanche 15 une pétition à la C. N., et demande à la Société d'accorder sa salle pour servir à la députation de lieu de rassemblement, 405. — Le 15, à dix heures du matin, les délégués du département, des districts ruraux, de la commune, des sections, et des sociétés populaires s'assemblent dans la salle des Jacobins, et vont ensuite présenter à la C. N. une pétition suivie d'un projet de décret dont les deux premiers articles établissent trois degrés progressifs d'instruction, indépendamment des écoles primaires et dont le troisième supprime les collèges et les facultés; la pétition est appuyée par Jeanbon Saint-André, Lakanal, L. Bourdon, Barère, Prieur (de la Marne); Coupé (de l'Oise) la combat; le projet de décret présenté par les pétitionnaires est adopté, 408-421. — Le 16 septembre, Coupé demande le rapport du décret rendu la veille; Chabot et Cambon appuient Coupé; Prieur (de la Marne) et Fourcroy défendent le décret; Romme demande le rapport du dernier article et le maintien des deux premiers; Fabre d'Eglantine veut le rapport des deux premiers articles et le maintien du dernier; Bourdon (de l'Oise) demande le renvoi à la Commission; Basire, tout en défendant le décret, en propose la suppression, et l'ajournement de la discussion à trois jours : sa proposition est votée, 421-426. — La Commission d'instruction publique, ou Commission des S., est augmentée de quatre membres le 19 septembre, 421; Romme devient rapporteur, 525 (ann. I). — Le B. de C. décide, le 18 septembre, de présenter à la C. N., le dimanche 22, le mémoire et le projet de décret sur l'instruction publique; mais le 21 il se ravise et arrête d'attendre des circonstances plus favorables; toutefois il charge ses officiers de remettre au Comité d'I. P. des exemplaires du mémoire et du projet de décret; ceux-ci se présentent au Comité le 24 septembre et rendent compte de leur démarche le 25, 457 (et n. 3), 905-906. — Le 25 septembre, Romme, au nom de la Commission d'I. P., demande à la C. N., par motion d'ordre, qu'elle soit entendue dans cette séance même (elle ne l'a pas été), 491 (ann. B). — Le 1er octobre, Romme présente à la C. N., au nom de la Commission, appelée désormais Commission d'éducation nationale, un projet de décret sur les écoles nationales. Ce projet de décret, qui se rattache à la pétition présentée le 15 septembre par les autorités de Paris, reproduit la division de l'instruction, déjà indiquée dans le rapport de Romme du 20 décembre 1792, en deux parties, la première relative aux besoins de chaque citoyen, la seconde relative aux besoins de la société entière; les écoles nationales consacrées à la première partie sont distribuées en trois degrés : premières écoles de l'enfance, secondes écoles de l'enfance, écoles de l'adolescence ou troisièmes écoles; les écoles spéciales existantes sont maintenues jusqu'à une nouvelle organisation de ces établissements. Au projet de décret sont joints le tableau des objets enseignés dans les trois degrés des écoles nationales, et le tableau de la distribution de ces écoles dans la République. La discussion de ce projet est ajournée, 526 (n. 2), 535-540 (ann. A). — Dans une lettre adressée le 2 octobre au C. de S. P., qui doit renouveler tous les comités, Romme propose de supprimer la Commission d'éducation nationale, dont les membres (cinq seulement sur dix prenaient part à ses travaux) seraient adjoints au Comité d'I. P., pour y former une section chargée de la préparation d'un plan d'organisation; outre cette section, le Comité comprendrait cinq autres sections comptant ensemble seize membres, 526 (n. 2); V, 621-622. — Le Comité, renouvelé par les décrets des 15e et 17e jours du premier mois de l'an 2e, institue une section chargée du plan d'organisation de l'éducation nationale : il la compose d'abord de Fourcroy, Coupé (de l'Oise), Romme, Grégoire, Arbogast et Guyton, tous membres, sauf Fourcroy, de l'ancienne Commission d'éducation nationale; puis, sans doute sur le refus de Romme, Arbogast et Guyton, il remplace ces trois-là par Petit, Jay et Mathieu, 19 du premier mois, 606; V, 627. — On demande à la Convention, le 21 du premier mois, que le rapporteur du Comité ait la parole le 26 : décrété, 622 (n. 4), 624 (ann. A). — Le nouveau plan d'enseignement du Collège du Mans et le plan d'éducation de la citoyenne Le Maignan sont renvoyés

à la section chargée du plan d'éducation, 21 du premier mois, II, 607, 608. — Romme est chargé par le Comité de continuer son travail sur l'organisation générale de l'éducation, et de le présenter à la section qui l'examinera; la section devra présenter son travail au Comité le premier jour de la seconde décade du second mois de la 2e année; toutefois, si le Comité était appelé à la tribune le 26 du premier mois (comme il a été décrété le 21), Romme proposerait à la C. N. de discuter le projet qui a été communiqué à l'assemblée (le 1er octobre, 23 du premier mois, 622 (et n. 3 et 4), 627. — Un membre (probablement Petit) demande à communiquer un discours et un projet de décret sur l'éducation; le Comité refuse de l'entendre, en application de la décision prise que, si le Comité était appelé à la tribune le 26, Romme proposerait à la C. N. de discuter le projet du 1er octobre, 25 du premier mois, 627. — C'est le 28 du premier mois que la C. N. aborde la question de l'instruction publique : Raffron lit un discours; J. Lebon demande qu'on décide d'abord si on établira une éducation commune et obligée, ou simplement l'instruction publique; Coupé (de l'Oise) demande que la C. N. n'aborde le débat que lorsque le Comité aura présenté un plan complet, afin qu'on puisse juger l'ensemble; Pons veut au contraire qu'on discute à l'instant l'organisation du premier degré d'instruction; Romme relit le projet présenté le 1er octobre; Duhem parle contre le plan Lepeletier, et aussi contre les idées de Condorcet, dont le Comité s'est inspiré; il ne veut, pour le moment, que l'établissement des écoles primaires; Romme défend le plan du Comité, dont il expose les bases; Lebon parle de nouveau contre les maisons communes d'éducation; Raffron insiste sur sa motion; enfin Bourdon propose le rapport du décret du 13 août. Le décret portant établissement des maisons d'éducation commune est rapporté; l'assemblée discute alors les articles présentés par Romme, et les décrète pour être insérés au procès-verbal du jour de la lecture définitive, 657 (n. 4), 673-677 (ann. D); texte du discours de Raffron, 677-678. — Rédaction définitive des deux décrets votés le 28 du premier mois sur les maisons communes et sur les premières écoles, adoptée le 30 du premier mois, 658 (suite de la n. 4 de la p. 657), 678-681. — Extraits de deux articles de l'*Anti-Fédéraliste*, des 29 du premier mois et 1er du second mois, blâmant le rapport du décret du 13 août, 681-683. — Le Comité, continuant la discussion sur les écoles primaires, arrête de proposer à la C. N. de faire composer une instruction sur l'éducation des enfants depuis leur naissance jusqu'à six ans, et d'ajourner toute proposition faite à l'égard des enfants de cet âge, 3 du second mois, 685 (et n. 1). — Le 5 brumaire, Romme fait voter à la C. N. 18 articles additionnels sur les premières écoles, 685 (n. 4); texte de ces articles, et extrait du *Journal des débats et des décrets*, 688-690 (ann. C); article de l'*Anti-Fédéraliste* du 8 brumaire sur le décret du 5, 690-693. — Un membre propose au Comité, le 5 brumaire au soir, de discuter les articles relatifs à l'instruction publique qui devront être présentés à la C. N. le surlendemain; renvoyé à une séance qui aura lieu le lendemain à onze heures du matin (le procès-verbal de cette séance extraordinaire n'a pas été conservé), 715. — Le 7 brumaire, la C. N., sur le rapport de Romme, vote 23 articles sur le placement des premières écoles et première nomination des instituteurs et des institutrices, et deux articles sur le traitement des instituteurs (minimum 1.200 ℔), 715 (n. 3); texte de ces articles, 718-721 (ann. B); compte-rendu de la discussion, extrait du *Journal des débats et des décrets*, 723-724. — Le 9 brumaire, la C. N., sur le rapport de Romme, vote 3 articles additionnels au décret des premières écoles, et 8 articles sur le surveillance des écoles nationales (ces 8 derniers articles ne figurent pas au procès-verbal), 715 (n. 3); texte de ces divers articles, 721-723. — On discute au Comité, en présence d'un membre du C. des finances, sur le traitement des instituteurs et institutrices : le minimum sera de 1.000 ℔., le maximum de 2.400 ℔., 9 brumaire, 725; à la suite de ce débat, impression d'un projet de décret présenté au nom des Comités d'I. P., et des finances, 725 (n. 3); texte de ce projet, 724 (annexe). — Romme relit au Comité les articles déjà décrétés; la division des titres est adoptée; un amendement à l'article concernant la liste des éligibles aux fonctions d'instituteur est adopté; Romme et Petit sont chargés du calcul de la dépense que nécessitera le plan adopté; David est chargé de s'occuper de la décoration proposée pour les instituteurs et les institutrices, 13 brumaire 740. — Le 14 brumaire, Romme donne lecture à la C. N. des articles déjà adoptés; Coupé (de l'Oise), s'inspirant d'un décret rendu la veille, portant que le projet de Code civil serait revisé par une commission de six membres, fait décréter qu'une commission de six membres sera nommée pour revoir les diverses parties du plan d'instruction publique, telles qu'elles ont été décrétées, d'en simplifier l'ensemble, et d'en faire le rapport sous huit jours; Clauzel fait décréter que le C. de S. P. présentera, le lendemain, la liste des membres qui doivent composer les deux commissions

pour la revision du code civil et des décrets sur l'instruction publique, 740 (n. 3), 743-744 (ann. A). — Des citoyens des communes des environs de Paris demandent le rapport des décrets rendus sur l'éducation et proposent qu'on y substitue le plan de Lepeletier, 15 brumaire, 747. — Le 19 brumaire, la Convention décrète que le C. de S. P. présentera dans le plus court délai une liste de six membres pour composer la Commission qui doit reviser le décret sur l'organisation des premières écoles; que le C. d'I. P. est chargé de faire de son côté la revision du même décret, et de la faire imprimer; et que la discussion du décret revisé qui lui sera présenté par la Commission ou par le Comité s'ouvrira le 1er frimaire, 741 (suite de la n. 3 de la p. 740), 745. — Romme soumet à la revision du Comité le plan d'instruction pour les écoles; la discussion sera continuée, 21 brumaire, 793. — La C. N. décrète, le 23 brumaire, que le lendemain, sans autre retard, le C. de S. P. lui présentera la liste des membres composant les deux commissions qui doivent reviser le Code civil et les décrets sur l'instruction publique, 825 (n. 6), 827 (ann. C). — Le 25 brumaire, le C. de S. P. présente les deux listes demandées : elles sont adoptées; la commission pour la revision des décrets sur l'instruction publique se compose de Robespierre, Danton, Granet, Trullard, Charles Duval et Bonnier (cette commission n'a rien fait), 827-828 (ann. C). — On discute au Comité le plan d'instruction publique, 25 brumaire, 825. — Romme continue la lecture du plan général; on termine le travail de la revision, et le rapporteur est autorisé à le faire imprimer, 27 brumaire, 835; reproduction in-extenso de cette pièce (*Revision du décret pour l'organisation des premières écoles, faite par le C. d'I. P., conformément au décret du 19 brumaire, qui ordonne que la discussion sera ouverte le 1er frimaire, soit sur le travail du Comité, soit sur celui de la commission nommée pour le même objet*), 839-855 (ann. D). — Thuriot fait décréter, le 6 frimaire, que l'organisation de l'instruction publique sera mise en discussion à la C. N. le 11, III, 38. — Motion d'ordre faite au Comité, de considérer l'ensemble de l'éducation nationale; elle est adoptée : le 11, Romme et Fourcroy feront l'exposé de leurs idées sur les degrés supérieurs d'instruction, 7 frimaire, 35. — Romme est chargé d'être le rapporteur du Comité à la C. N. le 11 frimaire, et de demander le renvoi au lendemain du projet revisé des écoles primaires, 9 frimaire, 42. — Le 11 frimaire, Romme lit son plan d'instruction publique; ce plan est discuté, il en fait une seconde lecture, et le Comité arrête que la discussion se bornera à la première instruction : en conséquence, on examine la première partie du plan, 52-53; le Comité arrête ensuite que le plan de Bouquier sera imprimé, et que ce plan et le plan revisé (de Romme) seront présentés tous les deux à la C. N., 54; texte du plan de Bouquier, précédé du rapport rédigé par ce représentant et qui fut lu à la C. N. le 18 frimaire, 56-62 (ann. B). — Le 18 frimaire, à la Convention, Romme lit la revision du décret sur les premières écoles, puis Bouquier lit un plan, 89 (n. 5), 92-94 (ann. C). — Le 19 frimaire, à la Convention, Fourcroy présente un rapport et un projet de décret sur l'enseignement libre des sciences et des arts; Thibaudeau parle en faveur du plan de Bouquier; Petit reproduit son projet du 1er octobre, 90 (fin de la note 5 de la p. 89), 94-97; texte du rapport et du projet Fourcroy, 97-105; texte de l'Opinion de Thibaudeau sur l'instruction publique, suivie de portraits de Thibaudeau par Baudot et par Barras; Thibaudeau est adjoint au Comité, 105-112; texte du discours de Petit, 112-128; *Plan simple, facile et uniforme d'une éducation républicaine et populaire*, par Delagueulle, imprimé en frimaire, 128-132; *De l'éducation nationale*, par Calès, imprimé en frimaire, 132 (le texte de l'Opinion de Calès se trouve au t. 1er, p. 267-272). — Le 21 frimaire, la C. N. entend Romme, qui défend l'ancien projet du Comité, et Jay, qui l'attaque; elle accorde la priorité au plan de Bouquier, 140 (n. 2), 146-148 (ann. B). Le 21 au soir, Bouquier lit son projet aux Jacobins; Felix Lepeletier en propose l'impression, qui est votée; Hébert en fait l'éloge, Hassenfratz et Dufourny présentent quelques observations, 140 (n. 2), 149-150. — Le 22 frimaire commence à la C. N. la discussion de la partie du plan Bouquier relative au premier degré d'enseignement; les articles de la 1re et de la 2e notion sont adoptés, ainsi que les trois premiers articles de la 3e; les opinions étant partagées sur l'art. 4 (quotité des traitements), cet article est renvoyé au Comité; à l'art. 6, Charlier demande, par amendement, que les parents soient tenus d'envoyer leurs enfants aux écoles; Thibaudeau s'y oppose, au nom des droits de la nature; Danton appuie Charlier, dont l'amendement est adopté; Thibaudeau revient à la charge; il est combattu par Lecointe-Puyraveau, 140 (n. 2), 150-153. Article de la *Feuille du salut public*, commentant le vote qui a consacré le principe de l'obligation, 156-157. — Le 23 frimaire, le reste de la 3e section est adopté, sauf deux articles qui sont renvoyés au Comité : l'art. 8 (sanctions pénales), sur lequel deux amendements sont présentés, et l'art. 15 (autre sanction);

Fabre d'Églantine, qui fait adopter une disposition portant que les instituteurs ne pourront pas tenir penion, est adjoint au Comité, 140 (n. 2), 153-156. — Le Comité commence la discussion des dispositions qui ont été renvoyées à son examen, 23 frimaire, 140. — Le Comité arrête de proposer qu'il soit payé 18 ll aux instituteurs et 15 ll aux institutrices, par élève et par an; il discute sur la peine à infliger aux pères qui refuseraient d'envoyer leurs enfants aux écoles, 25 frimaire, 158. — Le Comité examine et adopte les articles 4, 8, 9 et 15 de la 3e section; l'ancien art. 8 devient l'art. 9, l'ancien art. 9 devient l'art. 8, 26 frimaire, 164. — Le 29 frimaire, Bouquier présente à la C. N. les trois sections du décret revu et amendé : il est adopté et inséré au procès-verbal de ce jour : texte du décret du 29 frimaire, et indication des changements apportés au texte primitif, 169 (n. 2), 191-194 (ann. C). — Décret ordonnant que le décret rendu sur les écoles primaires et l'enseignement public sera promulgué sans délai et que le Comité présentera, le 1er nivôse, un projet d'établissement des fêtes civiques, jeux et exercices nationaux (n'a pas eu lieu), 194-195. — Le *Moniteur* n'a publié le décret Bouquier que le 18 nivôse, sous ce titre : « Rédaction du décret sur l'instruction publique adopté dans la séance du 5 nivôse »; cette erreur a été reproduite dans l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, 196. — Le Comité aborde la discussion des degrés supérieurs d'instruction; cette question est posée : Y aura-t-il un degré intermédiaire entre les écoles primaires et l'enseignement des sciences? ajourné, 29 frimaire, 198. — Le 2 nivôse, à la C. N., Portiez (de l'Oise) demande la création d'écoles d'un degré supérieur aux écoles primaires, où la jeunesse française pourra acquérir les connaissances réelles et pratiques qui rendent les citoyens aptes à occuper les emplois publics, recevra des leçons de législation et de morale publique; il combat les théories de Fourcroy et de Thibaudeau, qui veulent tout abandonner à l'initiative privée, et il affirme que les collèges et les universités, quelque imparfaits qu'ils fussent, ont servi la chose publique. Sa proposition est ajournée. Texte de son discours, 198 (n. 2), 200-205 (ann. B). — Coupé demande qu'on discute dans la prochaine séance du Comité le second degré d'instruction : arrêté, 25 nivôse, 284. — L'article 7 du district du 8 pluviôse sur les bibliothèques de district porte que tous les dépôts publics des monuments des arts, ainsi que tous les établissements d'instruction publique existants, sont maintenus pour le moment. — Bouquier donne lecture au Comité d'un rapport et d'un projet de décret sur les degrés supérieurs d'instruction publique : discussion ajournée; Renouard, officier municipal de Paris, fait part de plusieurs difficultés sur l'exécution de la loi du 29 frimaire et demande une solution : renvoyé à Bouquier, 19 pluviôse, 431, 433. — Bouquier est chargé de présenter à la prochaine séance une instruction sur l'exécution du décret du 29 frimaire, 29 pluviôse, 469. — La municipalité de Paris réitère la demande faite par Renouard : renvoyé à Bouquier, 13 ventôse, 537. — Bouquier fait lecture de son projet sur l'enseignement des sciences : discussion ajournée, 21 ventôse, 560. — Le Comité discute le projet de Bouquier article par article; arrêté que Bouquier, adjoint pour la circonstance à Guyton et à Fourcroy, ira se concerter avec eux sur son projet au C. de S. P., 23 ventôse, 563, 568. — Bouquier reprend la lecture de son projet; après l'achèvement de la discussion des articles, arrêté qu'il sera communiqué aux Comités des finances et de S. P., et ensuite proposé à la C. N., 25 ventôse, 569, 570; texte du *Rapport et projet de décret sur le dernier degré d'instruction*, imprimé en germinal, 571-581 (ann. A). — Le département de Seine-et-Oise demande un éclaircissement sur une contradiction entre deux articles de la loi du 29 frimaire; la commune des Landes (Loir-et-Cher) demande une instruction sur l'exécution de cette loi : renvoyé à Bouquier, 29 ventôse, 595, 597. — Le district de Saint-Fargeau demande que les prêtres, les ci-devant nobles, ne puissent remplir aucune place d'instituteur; Gratiolet, ci-devant prêtre, marié, demande s'il est compris dans la loi (décret du 7 brumaire) qui exclut les prêtres des fonctions d'instituteur : renvoyé à Bouquier, 1er germinal, IV, 3, 6. — Une question sur l'article 8 de la 3e section du décret du 29 frimaire, et deux questions relatives aux instituteurs posées par Rostan, sont renvoyées à Bouquier, 3 germinal, 13, 15. — Une réclamation de Pinard est renvoyée à Bouquier; sur une demande de la Société populaire de Rozoy-l'Unité, on passe à l'ordre du jour, 5 germinal, 26. — Une lettre du district d'Évaux, demandant s'il ne vaudrait pas mieux attendre pour organiser les écoles, que les livres élémentaires fussent envoyés, est renvoyée à Bouquier, 7 germinal, 36. — Bouquier rédigera dans le plus bref délai l'instruction sur les écoles primaires, 8 germinal, 38. — Le comité civil de la section des Gardes-Françaises pose trois questions : 1° les enfants de neuf à douze ans, sachant déjà lire, écrire et compter, sont-ils tenus de fréquenter les écoles primaires? 2° Les enfants peuvent-ils rester dans des pensions pourvu qu'ils fréquentent les écoles primaires? 3° Un maître d'écriture, de langue,

de mathématiques, est-il regardé comme un instituteur? La municipalité de Pontoise soumet des doutes sur l'art. 8 de la section III du décret du 29 frimaire : renvoyé à Bouquier, 9 germinal, 44, 46. — Thibaudeau est adjoint à Bouquier pour travailler à l'instruction qui doit suivre le décret sur les écoles primaires; Rivière se dit l'auteur du plan d'instruction qui a été décrété par la C. N., et demande une place analogue à ses talents, 11 germinal, 57. — La commune de Soulaines demande que les prêtres soient exclus des fonctions d'instituteur : renvoyé à Bouquier; l'agent national de Bar-sur-Aube présente une série de questions : renvoyé à Thibaudeau; Donette, maître d'écriture et d'arithmétique, demande s'il peut enseigner des élèves qui n'ont pas atteint ou qui ont passé l'âge prescrit par la loi, 13 germinal, 72, 73. — Bouquier se concertera avec les Comités de S. P. et des finances sur son projet de décret relatif au 2e degré d'instruction, et en fera ensuite le rapport à la C. N., 15 germinal, 79. — On renvoie à Bouquier et à Thibaudeau : une question de Guers, ci-devant prêtre, marié, qui demande s'il peut être instituteur; une question de Leroux, instituteur, qui demande s'il peut admettre à l'école les enfants des deux sexes; un arrêté du département de la Loire-Inférieure sur les moyens d'exécution de la loi du 29 frimaire; une question de quelques institutrices de Saint-Cloud, demandant si elles peuvent réunir les deux sexes dans leurs écoles; une demande de Vigner, maire de Rebais, sur un article de la loi; des questions des instituteurs du collège d'Orange; des questions de la section des amis de la patrie, 15 germinal, 82, 83, 84. — L'ordre du jour est prononcé sur l'arrêté du département de la Loire-Inférieure; Bertaud demande si l'instituteur recevra son traitement du moment qu'il a fait la déclaration prescrite par la loi du 29 frimaire : ordre du jour; l'administration du district d'Orange demande des éclaircissements sur la loi du 29 frimaire : renvoyé à Thibaudeau, 17 germinal, 96, 98, 99. — Benoît, instituteur au collège d'Aix, demande s'il est vrai que le décret du 29 frimaire ait supprimé les collèges, et s'il doit donner sa démission : ordre du jour; le district de Nîmes demande si les parents peuvent être contraints d'envoyer les enfants aux écoles primaires après l'âge de huit ans : renvoyé à Thibaudeau et Bouquier, 19 germinal, 109. — La municipalité de Limoges pose cinq questions : renvoyé à Thibaudeau; le citoyen Brivet pose une question : ordre du jour; la municipalité de Valdorlay demande si l'instituteur peut recevoir des citoyens de tout âge : ordre du jour; Barbot soumet quelques questions, Arbez demande la solution de diverses questions : renvoyé à Bouquier et Thibaudeau, 21 germinal, 114, 129, 115, 116. — Le district de Champlitte adresse des questions sur l'organisation des écoles primaires : texte de la lettre; la Société populaire de Lamballe adresse des observations sur le décret du 29 frimaire : texte de la lettre; le district d'Ervy demande si le décret du 29 frimaire a aboli les collèges; Legrand, instituteur des Enfants de la patrie, pose des questions sur les écoles primaires : renvoyé à Thibaudeau et Bouquier, 23 germinal, 138, 162 (ann. D), 139, 162 (ann. E), 140. — Le 24 germinal, Bouquier lit à la Convention son rapport et son projet de décret sur le dernier degré d'instruction : discussion ajournée à huitaine, 79 (n. 2), 85-86 (ann. A), 142 (n. 3); exposé de ce que devait être le dernier degré d'instruction selon le projet Bouquier combiné avec les dispositions des décrets déjà votés, 164-169 (ann. G). — Deux questions de la municipalité de Carcassonne sont renvoyées à Thibaudeau, 1er floréal, 238 (n. 1). — On renvoie à Bouquier et Thibaudeau : des observations de Florenc; une question du district de Saint-Dizier; une question de l'instituteur Blondet; une question de l'agent national du district de Cambrai; la Société populaire d'Autun critique la loi du 29 frimaire : ordre du jour, 3 floréal, 243, 244, 246. — Le 5 floréal, le département de Paris fait remettre au Comité une adresse aux représentants du peuple, s. d., soumettant un projet de Règlement pour les instituts destinés à remplacer, provisoirement, les collèges du département, et un État de distribution des professeurs et agents d'institut désignés par la Commission [départementale] d'instruction publique dans les sept instituts du département, 269 (n. 1); texte de ces trois documents, 627-630 et 632-633 (ann. A). — On renvoie à Bouquier et Thibaudeau : une lettre de l'agent national du district de Versailles demandant un décret qui fixe le maximum des élèves qu'un instituteur peut recevoir, et qui décide si un instituteur peut conserver des enfants des deux sexes; des questions de la section de la Halle au Blé; des questions posées par Bouzon, 5 floréal, 270, 271. — La Société populaire d'Autun demande un décret fixant le *maximum* des élèves qui doivent recevoir les leçons d'un instituteur : ordre du jour; la Société populaire de Crépy-sur-Aisne demande que les enfants soient admis dans les écoles dès l'âge de quatre ans : ordre du jour, 11 floréal, 295, 297. — La Société populaire de Rebais écrit que la municipalité interprète mal la loi : elle ne veut pas permettre aux instituteurs de recevoir des enfants âgés de plus de huit ans, parce qu'un article porte que les

enfants doivent être envoyés aux écoles avant l'âge de huit ans : ordre du jour, motivé sur la loi, 15 floréal, 312 (et n. 5). —La Société populaire de Laforce écrit le 10 floréal pour demander que l'instruction publique soit organisée (non mentionné au procès-verbal du Comité), 752. — On renvoie à Bouquier : le projet de police intérieure des écoles primaires de Robin, instituteur; les observations de Jaubert sur l'omission qu'on a faite d'un maître de dessin dans le projet d'instruction publique, 17 floréal, 321. — On renvoie à Bouquier et Villar : des observations de Beuvelot sur l'instruction publique; les idées de Rey sur l'instruction publique, 19 floréal, 367, 369. — Bouquier et Thibaudeau, nommés commissaires pour l'organisation de l'instruction publique, feront dans le plus bref délai un rapport sur les meilleurs moyens à prendre pour l'exécution de cet objet, 21 floréal, 398. — La Société populaire de Puyricard demande que l'âge d'admission aux écoles primaires soit fixé de six à dix ans, et qu'on puisse prolonger facultativement le cours de trois ans d'études : ordre du jour, 23 floréal, 423. — Coupé, Thibaudeau et Bouquier présenteront à la prochaine séance un projet de décret tendant à propager l'instruction publique sur le territoire entier de la République par des moyens révolutionnaires semblables à ceux qui ont été employés pour les armes, la poudre et le salpêtre, 29 floréal, 451. — Coupé lit au Comité un projet de décret tendant à révolutionner l'instruction, en appelant à Paris, pour le 1er messidor, quatre citoyens de chaque district pour y suivre un « cours normal » d'instruction pendant deux mois : ce projet de décret, qui est adopté, sera remis au C. de S. P., 1er prairial, 460-461 : pour la suite de ce qui concerne ce projet, vois *Écoles normales*. — Bouquier présente un projet de décret contenant l'instruction qu'il était chargé de rédiger depuis le 29 pluviôse, et qui servira à résoudre les principales questions faites à propos du décret du 29 frimaire : ce projet est approuvé, et transmis au C. de S. P., 5 prairial, 467 (n. 3), 472-475 (ann. A) : Voir *Instruction sur l'exécution du décret du 29 frimaire*. — Le Conseil général de Laon consulte le Comité sur une question que le décret du 29 frimaire laisse indécise : renvoyé à Bouquier, 9 prairial, 491 (et n. 7). — La commune de Fontenay demande la solution de quelques questions relatives à la loi du 29 frimaire : renvoyé à Bouquier, 17 prairial, 543. — Les *Réflexions* de Landrois sur quelques articles du décret du 29 frimaire sont renvoyées à Bouquier, 29 prairial, 651. — Arrêté sur la proposition de Coupé, que, dans sa prochaine séance, le Comité examinera l'état de l'instruction publique et les obstacles qu'elle éprouve, et que les observations du Comité seront rédigées et portées par deux commissaires au C. de S. P., 13 messidor, 724 (et n. 6). — Les questions du district de Mâcon, relatives à l'organisation de l'instruction publique, sont renvoyées à Bouquier, 15 messidor, 741. — Le Comité écrira à la C. ex. pour avoir d'elle les renseignements nécessaires sur l'état de l'instruction publique dans la commune de Paris, 19 messidor, 758. — Le Comité arrête qu'il sera envoyé au C. de S. P. des expéditions de l'arrêté du 1er prairial, portant un projet de décret tendant à révolutionner l'instruction, et de l'arrêté du 5 prairial portant un projet servant à résoudre les principales questions faites au Comité sur la loi du 29 frimaire; sur l'observation d'un membre, que le C. de S. P. a pris plusieurs arrêtés relatifs à l'instruction publique dont quelques-uns n'ont pas été imprimés, et qu'il est essentiel que ces arrêtés soient connus du Comité d'I. P., il est décidé d'inviter le C. les de S. P. à transmettre des expéditions de tous arrêtés qu'il a pris et qu'il prendra à l'avenir sur cette matière, 29 messidor, 824, 825. — Un plan d'éducation envoyé par Brasseur ou Lebrasseur est renvoyé à Bouquier, 21 thermidor, 920; puis renvoyé à Thibaudeau, 25 thermidor, 935. — Un plan d'instruction de Toussaint est renvoyé à Bouquier; les réflexions de Minot sur la nécessité d'établir plusieurs degrés d'instruction sont renvoyées à Arbogast, 27 thermidor, 940, 941. — Le Comité nomme une commission de trois membres, Bouquier, Petit et Lakanal, chargée de lui présenter sans délai le tableau de toutes les pétitions et adresses relatives au décret sur les écoles primaires; cet arrêté marque un moment décisif dans l'évolution qui s'est accomplie dans l'esprit de ses membres au sujet du décret du 29 frimaire; deux membres de la commission sur trois, Petit et Lakanal, sont hostiles à ce décret, et Bouquier sera éliminé du Comité par la voie du sort le 9 fructidor; trois états de la C. ex. sont renvoyés à cette nouvelle commission, 5 fructidor, 964, 967 (ann. A). — Le Comité renvoie à la commission des écoles primaires, nommée le 5 : un avis de l'agent national du district de Clamecy sur les entraves qu'éprouve l'organisation des écoles; une demande du district de Saint-Dizier relative au payement de certains instituteurs et des professeurs des collèges; une lettre, de l'ex-curé Guers, invitant le Comté à enjoindre aux administrateurs du département du Mont-Blanc de nommer un instituteur pour la commune de Passy un mémoire de la Société populaire d'Orsay; les réclamations des instituteurs d'Aigueperse; les questions du district d'Arcis-sur-Aube,

7 fructidor, 974-975. — Le Comité, partiellement renouvelé, conformément au décret du 7 fructidor, arrête que le travail sera divisé en trois sections; Lindet et Thibaudeau présenteront la division du travail, 18 fructidor, V, 5. — Il est décidé que la première section sera celle de l'enseignement; elle sera composée de cinq membres, et s'occupera des objets suivants : organisation des divers degrés d'instruction publique; enseignement dans les musées, écoles primaires et supérieures; livres élémentaires, 19 fructidor, 8. — La première section du Comité est composée de Boissy d'Anglas, Plaichard, Lakanal, Petit, Grégoire; cette section se trouve chargée de continuer, avec un mandat élargi, le travail confié, le 5 fructidor, à la commission des écoles primaires; elle s'occupera des moyens de mettre en activité les écoles primaires et les écoles normales, 21 fructidor, 13 (et n. 1 *bis*). 14. — Dans un rapport à la C. N., du 26 fructidor, Lakanal annonce que le Comité ne proposera pas l'abrogation du décret du 29 frimaire, et se contentera de présenter des mesures supplétives grâces auxquelles, dans un mois, les écoles seront en activité partout, 28-29 (annexes).

Le 17 vendémiaire an III, Du Bouchet demande à la Convention de s'occuper de l'instruction publique et de l'organisation des écoles primaires trois jours par décade; Massieu répond que sous trois jours le C. d'I. P. soumettra son travail, 105, 121. — Un membre (non nommé) fait lecture au Comité de plusieurs articles additionnels à la loi concernant les écoles primaires; un autre membre (Lakanal) fait lecture d'un nouveau projet de décret qui présente un plan tout différent (renouvelé du plan du 26 juin 1793) : les deux projets sont renvoyés à la 1re section, invitée à peser dans sa sagesse les diverses observations qui ont été faites, 23 vendémiaire, 126-127; indications sur les motifs qui ont déterminé Lakanal à faire écarter le décret du 29 frimaire, dont il avait d'abord (26 fructidor) annoncé le maintien, pour revenir au plan du 26 juin 1793; influence de Sieyès, 126 (n. 1 et 2). — Le Comité arrête d'entendre, à sa prochaine séance, la lecture d'un projet de décret sur l'établissement des écoles primaires, 24 vendémiaire, 133. — Le 28 vendémiaire, Lakanal annonce à la C. N. que sous trois jours il lui présentera un rapport sur les écoles primaires et les fêtes décadaires, et l'assemblée décrète que ce rapport sera fait le 1er brumaire; il demande ensuite la parole pour le lendemain à 2 heures pour un rapport sur les écoles normales, et la C. N. rend un décret conforme, 142-143. — Au nom de la 1re section, Lakanal lit au Comité un projet de décret sur les écoles primaires, en quatre titres; le titre Ier et l'article 1er du titre II sont adoptés; le reste est renvoyé à une séance extraordinaire, 28 vendémiaire, 140. — Le reste du projet de décret sur les écoles primaires est discuté par le Comité et adopté avec divers amendements; Lakanal lit ensuite un discours préliminaire du projet d'établissement des écoles normales : ce discours, servant de rapport, est adopté, 29 vendémiaire, 141. — Le discours sur les écoles normales est de Garat, 141 (n. 4), 151 (n. 1). Texte de projet de décret sur les écoles primaires, avec des notes indiquant la concordance avec le projet du 26 juin 1793, 143-149 (ann. A). Texte du rapport sur les écoles normales, par Lakanal (Garat), avec des notes indiquant les changements faits par Lakanal en 1838, 151-158 (ann. B). — Le 3 brumaire, Lakanal lit à la C. N. le discours préliminaire et le projet de décret sur les écoles normales : impression et ajournement, 173. La brochure officielle contient le texte d'un prétendu arrêté du Comité, daté des 27 et 29 vendémiaire; observations sur la fabrication, par Lakanal, de ce texte inauthentique, 173-174. — Le projet de décret sur les écoles normales est inséré au procès-verbal du Comité du 4 brumaire, en lieu et place du projet sur les écoles primaires, que Lakanal n'a pas remis, 171-173. — Le 7 brumaire, Lakanal lit à la C. N. le rapport et le projet de décret sur les écoles primaires : impression et ajournement, 176. Il y a deux textes successifs du rapport, l'un lu à la tribune, l'autre imprimé ensuite en brochure, 177; reproduction du premier texte, avec indication des différences; dans ce rapport, Lakanal a inséré de nombreux passages empruntés aux articles publiés par Sieyès dans le *Journal d'instruction sociale*, 178-184; Lakanal a commis des erreurs de calcul relativement au nombre des écoles et des élèves, 179-180; il se plaint dans un passage ajouté, d'opposants qui reprochent à son projet de coûter trop cher, 181-182; dans un autre passage, il parle des livres élémentaires, 182-183; il termine en accusant Robespierre d'être l'auteur du vide de l'instruction publique, 183-184. Le projet de décret comprend 4 chapitres : le chap. Ier, « Institution des écoles primaires », contient des dispositions empruntées au projet du 26 juin 1793, et 2 articles nouveaux; le chap. II, « Jury d'instruction », reproduit des dispositions de ce projet, en appelant « jury » ce que le projet avait appelé « bureau d'inspection »; le chap. III, « Des instituteurs », reproduit des dispositions du projet du 26 juin, avec 5 articles nouveaux; le chap. IV, « Instruction et régime des écoles primaires », contient des dispositions empruntées au projet du 26 juin et quelques articles nouveaux,

143-149; quatre chapitres du projet du 26 juin ont été laissés de côté. La désignation « écoles nationales » est remplacée par celle d'« écoles primaires », ce qui indique l'intention du Comité de ne pas borner l'instruction publique à un seul degré, 149. — Le 9 brumaire, la C. N. discute le projet de décret sur les écoles normales, et l'adopte avec de légers amendements : compte-rendu de la discussion (*Moniteur*) et texte du décret (187-192). Le décret établit à Paris une École normale dont les cours dureront au moins quatre mois : chaque district y enverra des élèves, à raison d'un pour 20.000 habitants; ces élèves, à leur retour, ouvriront, dans trois chefs-lieux de canton par district, une école normale seconde dont les cours dureront au moins quatre mois, à l'usage des citoyens et citoyennes qui voudront se vouer à l'enseignement. Pour ce qui concerne l'École normale de Paris, voir *Écoles normales*. — La C. N. commence le 26 brumaire la discussion du projet de décret sur les écoles primaires, 223 : au chap. Ier, art. 1er, le mot « rigoureusement » est supprimé à la demande de Levasseur (de la Sarthe) et d'Audrein, contre l'avis de Boissy; à l'art 2. Dubois-Crancé voudrait un instituteur dans chaque commune, Louchet, Du Roy et Lakanal répondent que c'est impossible; articles 3 et 4 adoptés sans débats; à l'art. 5, Romme fait ajouter que les baux existants (des presbytères) doivent être résiliés; articles 6 et 7 adoptés sans débats, 224-226; — au chap. II, art. 1er, Durand-Maillane voudrait que les insituteurs fussent nommés par les pères de famille; amendement combattu par Du Roy, et non adopté; Baraïlon, combattu par Ehrmann, appuyé par Guyomar et Mailhe, fait décréter que lorsque le gouvernement révolutionnaire aura pris fin, les instituteurs seront nommés par le peuple; l'art. 2 est adopté; à l'art. 3, Marin fait décréter que le jury d'instruction sera renouvelé par tiers tous les six mois; 227-228; — au chap. III, les art. 1 et 2 sont adoptés; à l'art. 3, Clauzel fait décréter que ce sera le C. d'I. P., et non la C. ex., qui prononcera définitivement; Barailon et Garnier (de Saintes) demandent que le chapitre entier soit renvoyé à un nouvel examen, parce que ses dispositions ne sont applicables que pendant le gouvernement révolutionnaire, et qu'une loi sur l'instruction publique doit être stable; Lakanal demande que le chapitre soit adopté tel quel : le reste des articles (art. 4-11) est adopté; le traitement des instituteurs est fixé à 1.200 et 1.900 [l], celui des institutrices à 1.000 et 1.200 [l], 228-229. — Le 27 brumaire, la discussion continue et s'achève : au chap. IV, l'art. 1er est adopté; sur l'art. 2, Lakanal, Baraïlon, Collot, Mailhe, Massieu, Ehrmann, prennent la parole : l'article est adopté avec une addition relative à la géographie, et à l'histoire des peuples libres; l'art. 3, après des observations de Duhem, Lakanal, Romme, Massieu, Audrein, Ehrmann, Boissy, est adopté en une nouvelle rédaction proposée par Romme; les art. 4-13 sont adoptés sans débats; à l'art. 14, Lefiot réclame en faveur de l'éducation commune, mais sa motion n'est pas appuyée; à l'art. 15, Chasles voudrait qu'on assujettît les instituteurs particuliers à une police très sévère, et leurs élèves à des examens plus rigoureux; Romme propose que tous les enfants soient tenus d'aller en commun prendre des leçons de gymnastique : l'article est adopté sans changement, 229-234; texte définitif du décret, 234-237. — Le 28, Duhem exprime la crainte que par l'existence des écoles particulières, expressément autorisées par un article du décret rendu la veille, les écoles publiques ne deviennent à leur égard ce qu'étaient autrefois les écoles de pauvreté à l'égard de celles où l'on payait; messieurs les riches enverront leurs enfants aux écoles particulières : il demande que le C. d'I. P. soit invité à s'occuper de cet objet; Lecomte demande l'ordre du jour sur la proposition de Duhem; Romme demande que le Comité soit chargé d'examiner si le dossier des instituteurs particuliers ne doit pas être soumis à quelques formalités, s'ils ne doivent pas être tenus de se servir des livres élémentaires des écoles publiques; s'il ne conviendrait pas que leurs élèves participassent aux exercices gymnastiques de ces écoles et fussent astreints à de fréquents examens; Dubois-Crancé demande si on ne veut pas permettre à un père d'élever son fils; Thibault dit que les frais qu'occassionnera le décret sont énormes, et demande que le C. des finances présente les moyens de les diminuer; un autre représentant demande la question préalable sur toutes ces propositions, et, répondant à Thibault, dit que ce n'est pas sur l'instruction publique qu'il faut économiser; Lakanal reconnaît que les observations de Romme sont d'un très grand poids, qu'il faut surveiller les éducations particulières, et qu'il serait avantageux que le Comité trouvât le moyen de concilier ce qui est dû au droit du père avec les droits de la patrie sur l'enfant; Boissieu s'oppose à tout renvoi au Comité : il ne voit pas pourquoi on trouverait mauvais que l'éducation particulière fît, si cela est possible, de meilleurs sujets que l'éducation publique; Levasseur (de la Sarthe) pose en principe que les enfants appartiennent à la patrie plus qu'à leurs père et mère, et demande le renvoi au Comité; Clauzel est d'accord que les enfants appartiennent plus à la patrie qu'à leurs parents, mais s'oppose

au renvoi; pourquoi mettre des entraves à l'éducation ? Robespierre les proposait aussi, ces entraves, parce qu'il détestait la liberté : il demande l'ordre du jour. L'ordre du jour est voté, 244-246 (ann. 8). — Lakanal, rapporteur sur les degrés supérieurs de l'enseignement, sera entendu à la prochaine séance du Comité; le travail provisoire de la C. ex., fait en exécution d'un arrêté du 26 brumaire, est renvoyé à la 1re section, 8 frimaire, 256. — Texte du mémoire de la C. ex. intitulé *Aperçu de ce que pourrait coûter l'instruction publique organisée dans trois degrés pour toute la France* (1er degré, écoles primaires, 54, 6 600.000 ℔; 2e degré, instituts, 5.952.000 ℔; 3e degré, lycées, 880.000 ℔; en outre, l'école normale, pour un an, 1.632.000 ℔; dix observatoires, 126.000 ℔), 259-265 (ann. B). — Le 26 frimaire, Lakanal présente à la C. N. un rapport et projet de loi sur les écoles centrales : impression et ajournement, 298 (n. 3); 299 (annexes); texte du rapport et du projet de décret, 299-309. — Le décret sur les écoles centrales, présenté de nouveau le 7 ventôse par Lakanal, est voté ce jour-là avec de légers amendements, 540, 541-544. — L'art. 3 du chap. III du décret sur les écoles centrales prononce la suppression de tous les collèges salariés par la République; l'art. 4 dit que le C. d'I. P. fera un rapport sur les établissements tels que jardins des plantes, cabinets d'histoire naturelle, terrains destinés à des essais de culture, observatoires, sociétés de savants et artistes, qu'il serait bon de conserver dans le nouveau plan d'instruction générale, 309.— Le Comité charge sa 1re section de lui faire un rapport sur les établissements d'instruction à conserver, 8 ventôse, 538. — Le Comité adopte, pour être présenté à la C. N. un projet de décret pour l'envoi dans les départements de cinq représentants chargés d'assurer la prompte exécution des lois sur l'instruction publique, particulièrement de celles sur les écoles primaires et les écoles centrales; les arrondissements affectés à ces représentants seront déterminés par le Comité, 16 ventôse, 576. — Menessier, maître en fait d'armes, offre au Comité l'emploi de son art comme faisant partie de la gymnastique : ajournement, la C. N. n'ayant encore pris aucun parti sur cette branche de l'éducation; le rapporteur de la 1re section soumet au Comité un projet de décret sur le placement des écoles centrales, qui est adopté : le tableau contient 86 départements (Paris et la Corse manquent), 77 départements ont 1 école, 8 en ont 2, 1 (Nord) en a 3; il y a au total 96 écoles, 28 ventôse, 612, 613-614. — La 1re section est chargée de faire à la première séance un rapport sur les bases financières de l'instruction, 13 germinal, VI, 26. — Lakanal est autorisé à présenter à la C. N. le tableau définitif du placement des écoles centrales : 86 départements, dont 77 ont 1 école, 8 en ont 2, 1 (Nord) en a 3; il y a au total 96 écoles, 17 germinal, 35-36. — Le 18 germinal, la C. N. vote les décrets sur l'envoi de cinq représentants dans les départements et sur le placement des écoles centrales, V, 576 (n. 2), VI, 36 (n. 2), 40 (ann. B). — Le Comité nomme Lakanal Baraillon, Bailleul, Dupuis et Jard-Panvillier pour organiser dans les départements les écoles primaires et centrales, et charge Daunou de les proposer à la C. N.; il arrête le tableau de répartition des départements en cinq arrondissements; il arrête l'organisation dans son sein d'un bureau de correspondance de cinq membres, pour correspondre avec les représentants; il arrête qu'il y aura le lendemain une séance extraordinaire pour entendre le rapport de Lakanal sur les bases financières de l'instruction, et celui de la 3e section sur les comptes de la C. ex., 20 germinal, 53, 54. — La nomination de Dupuis, Baraillon, Lakanal, Bailleul et Jard-Panvillier pour aller dans les départements est décrétée le 21 germinal, 53 (note), 57 (ann. B). Le tableau des cinq arrondissements assignés à ces représentants ne comprend que 82 départements : l'Aube, l'Eure-et-Loir, la Saône-et-Loire, la Seine-Inférieure, ainsi que Paris et la Corse, sont omis, 53. — Lakanal présente au Comité un *Aperçu des dépenses des divers objets d'instruction publique :* il est autorisé à le présenter au C. des finances, 21 germinal, 60; texte de ce document, 62-67 (ann. B). — Les cinq représentants envoyés dans les départements prendront des renseignements sur l'esprit public de chaque département, et en feront un prompt rapport à leur retour; la C. ex. rendra compte, dans la dernière décade de messidor, de tout ce qui touche à cet arrêté; 26 germinal, 84. — Le rapport fait par Lakanal au Comité le 21 sera imprimé pour être distribué à la C. N., 30 germinal, 109. — Les cinq représentants quittent Paris dans les premiers jours de floréal, 125 (n. 1 et 2). — La C. ex. remet 5 exemplaires d'un état des vaisseaux, instruments, etc., nécessaires à l'exercice de la physique particulière, ou chimie, pour être distribués aux cinq représentants en mission : remis au secrétaire de la 1re section, 14 floréal, 164. — Le Comité charge Lalande et Mercier de lui présenter un plan d'éducation pour les écoles intermédiaires, 5 prairial, 228. — Après avoir entendu un rapport de Fourcroy sur l'inutilité des moyens employés jusque là pour l'organisation de l'instruction, le Comité arrête que Fourcroy et Drulhe inviteront la Commission des Onze

à parler, dans son rapport à la C. N., des moyens d'accélérer l'instruction publique, 12 prairial, 244. — Fourcroy annonce que la C. des Onze s'est occupée des réformes à présenter dans le mode d'organisation des écoles centrales, 22 prairial, 278. — Sur une lettre de Jard-Panvillier demandant s'il est suffisamment autorisé à ordonnancer les réparations à faire dans les bâtiments destinés à l'instruction publique, le Comité arrête d'écrire aux cinq représentants en mission de n'ordonner aucune dépense pour les écoles centrales, parce que la C. des Onze doit présenter ses vues sur la nécessité de modifier les lois relatives à l'organisation de l'instruction publique, 26 prairial, 289. — Bailleul, en rendant compte au Comité de ses opérations jusqu'à ce jour, expose les motifs qui le mettent dans la nécessité de suspendre sa mission pendant quelque temps, 2 messidor, 314. — Un décret du 4 messidor rappelle tous les représentants en mission, à l'exception de 37, nominativement désignés : en conséquence, Bailleul, Barailon, Dupuis, Jard-Panvillier et Lakanal doivent rentrer à Paris, 318 (note), 328 (ann. B). — Une demande de Baillot, relative à l'école centrale de Dijon, est ajournée, jusqu'au retour de Dupuis, rappelé à Paris par décret, 4 messidor, 318. — Texte du passage relatif à l'instruction publique dans le discours préliminaire au projet de constitution, par Boissy d'Anglas, lu le 5 messidor, 333-336 (annexes); texte du titre « Instruction publique » (rédigé par Daunou) du projet de nouvelle constitution, 336-337, 945-948; texte de l'« Organisation de l'instruction publique », en 6 sections (rédigée par Daunou, sauf la 5e section), lu le 6 messidor, 337-342, 948. — Fourcroy rappelle au Comité que l'art. 113 du projet de loi constitutionnelle, charge le C. d'I. P. de présenter le projet d'organisation de diverses écoles : il propose que le Comité invite chacun de ses membres à se charger d'un de ces rapports, 6 messidor, 330 (pour la suite, voir *Écoles spéciales*). — Décret du 9 messidor, suspendant les travaux commencés pour le placement des écoles centrales, 346 (n. 1), 349 (ann. A). — Le titre constitutionnel « Instruction publique » est discuté le 8 thermidor, et adopté après les observations de Ch. Delacroix et de Crouzé-Latouche relatives aux écoles primaires, 461. - Décret du 16 thermidor chargeant le Comité de présenter la liste des départements où il doit y avoir des écoles centrales, 520 (annexe); Le Comité renvoie ce décret à sa première section, 20 thermidor, 515. — Fourcroy soumet au Comité une partie du travail dont ont été chargés plusieurs membres du Comité sur l'organisation des diverses écoles proposées dans le projet de constitution : la discussion est ajournée à la première séance, 26 thermidor, 540. — Le Comité, reprenant la discussion sur l'instruction publique, arrête : le tiers du payement des instituteurs sera supporté par la nation, les deux autres tiers seront payés par les élèves; les écoles de filles sont supprimées; les presbytères et jardins seront accordés aux instituteurs; on enseignera dans les écoles primaires la lecture, l'écriture, le calcul et la constitution, 28 thermidor, 546. — Le Comité arrête que le jury d'instruction sera supprimé, le district nommera sur la présentation de la municipalité; Lakanal est invité à présenter le résultat des discussions sur les écoles primaires; Fourcroy présente un projet d'organisation d'écoles destinées au complément de l'éducation : les premiers articles du projet sont adoptés avec amendements, la suite est ajournée à la première séance, 30 thermidor, 552-553. — Le projet d'école complémentaires de Fourcroy est ajourné; le Comité passe à l'organisation des écoles centrales, 5 fructidor, 574. — Le Comité arrête qu'il y aura dans chaque école centrale sept professeurs; et que, par supplément au traitement national, chaque élève payera au professeur dont il suivra les cours une somme mensuelle; Lakanal est chargé du travail général sur les écoles primaires et centrales; arrêté qu'indépendamment des écoles de services publics, il y aura des écoles supérieures (ou écoles spéciales); le travail pour l'organisation de ces écoles est distribué entre neuf membres du Comité; Fourcroy donne ensuite lecture d'un projet d'organisation de l'Institut national, qui est adopté après quelques légers amendements, 6 fructidor, 575-576. — Lakanal présente au Comité le projet d'organisation des écoles primaires et des écoles centrales; indication des différences avec le projet de la C. des Onze du 6 messidor; les communes de plus de 10.000 habitants, qui possédaient des collèges, et dans lesquelles il ne serait pas placé d'école centrale, pourront organiser à leurs frais des écoles centrales supplémentaires : le projet de Lakanal sur ces écoles, et celui de Fourcroy sur l'Institut national, seront transmis à la C. des Onze pour être présentés à la C. N., 7 fructidor, 580-582. — Lakanal et Fourcroy rendent compte de leur conférence avec Daunou; quelques changements ont été faits aux projets concernant les écoles primaires et centrales, aucune modification n'a été apportée au projet concernant l'Institut : ces projets seront présentés à la C. N. par Daunou, 20 fructidor, 644-645. — Le 21 vendémiaire an IV, Fourcroy lit au Comité un projet d'écoles de services publics, qui est soumis ensuite au C. de S. P., puis imprimé

et distribué, 771 (et n. 2); texte et projet, 777-783 (annexe). — Le 23 vendémiaire an IV, Daunou lit à la C. N. au nom de la C. des Onze et du C. d'I. P., un rapport sur l'instruction publique, et un projet de décret : impression et ajournement, 786; texte du rapport, 786-793 (annexe); texte du projet, en 6 titres : titre Ier, écoles primaires, titre II, écoles centrales, reproduisant tous deux avec de légers changements, le projet de Lakanal du 7 fructidor; titre III, écoles spéciales, comprenant dix catégories d'écoles, plus celles des sourds-muets et des aveugles (les écoles de services publics n'y sont pas comprises); titre IV, Institut national des sciences et des arts, distribué en trois classes, selon le plan de Fourcroy; titre V, encouragements, récompenses et honneurs publics, reproduction du projet du 6 messidor; titre VI, fêtes nationales, projet du 6 messidor, avec une fête de plus, 793-800. — Fourcroy lit au Comité son rapport sur les Écoles de services publics : il est adopté, 26 vendémiaire, 804; texte, 839-850 (ann. D). — Le 27 vendémiaire, le projet présenté par Daunou le 23 est discuté, et adopté avec des changements sur divers points : une rédaction définitive sera présentée, 811 (et annexes); la Convention renvoie au Comité (probablement ce jour-là) la question : Y aura-t-il des écoles primaires pour les filles, 873 (et n. 2 *bis*, addenda). — Fourcroy lit au Comité le rapport qui doit précéder le projet de décret à présenter à la C. N. pour l'organisation des Écoles de médecine (ce rapport et ce projet n'ont pas été présentés), 27 vendémiaire, 811. — Lakanal est chargé de proposer à la C. N. : 1° de décréter que dans chaque école primaire il y aura un instituteur et une institutrice; 2° de rapporter l'art. 4 du titre IV de la loi sur l'instruction publique, et de faire nommer le tiers de l'Institut national par la C. N., sur la présentation du Comité, 28 vendémiaire, 813. — Le 30 vendémiaire, la C. N. adopte le projet de Fourcroy sur les Écoles de services publics, avec un article additionnel, 829. — Lakanal fait lecture au Comité d'un rapport et projet de décret sur le placement des écoles centrales, d'un rapport pour l'organisation de l'éducation des filles : adopté; le Comité, après avoir arrêté la liste du tiers-électeur des membres de l'Institut national [proposée par Lakanal], charge Lakanal de la présenter le lendemain à la C. N., 1er brumaire, 826, 829; Lakanal ne paraît pas avoir soumis à la C. N. cette liste du tiers-électeur, malgré son affirmation contraire en 1838; en tout cas, la C. N. ne l'a pas adoptée, 829 (note), 831-839 (ann. C). — Le 3 brumaire, Daunou lit à la Convention la rédaction définitive du décret sur l'organisation de l'instruction publique, présenté le 23 vendémiaire et discuté le 27 : il est adopté, 861; comparaison du texte voté le 3 brumaire avec le texte présenté le 23 vendémiaire, 869-873 (ann. D); Lakanal, au nom du C. d'I. P., fait voter un décret sur les écoles primaires de filles et un décret sur le placement des écoles centrales dans douze départements ainsi que dans la Belgique et le pays réuni par le décret du 9 vendémiaire, 861; texte de ces décrets, et résumé de l'exposé des motifs (d'après le *Moniteur*), 873-874 (ann. E).

PLANCHER DE VALCOUR. Voir VALCOUR (Aristide).

PLANCY. — La Société populaire demande l'envoi d'instituteurs de morale républicaine dans les campagnes : ordre du jour, 15 floréal an II, IV, 312.

PLASSIART, élève de l'École normale. — L'un des dix élèves désignés comme directeurs des conférences de mathématiques, en ventôse an III, V, 478 (annexes).

Platine. — Un marché sera conclu avec Haupt pour la fourniture de dix livres de platine à la Commission des P. et M, 5 pluviôse an II, III, 325. — L'agence des P. et M. fournira 125 décagrammes de platine à l'Agence des mines et 15 hectogrammes à l'École centrale des travaux publics, 4 thermidor an III, VI, 446-447. — Le Comité arrête d'inviter le C. de S. P. à profiter de la paix avec l'Espagne pour procurer à la République quelques milliers de platine, indispensable tant pour l'École centrale des travaux publics que pour les étalons des nouveaux poids et mesures, 16 thermidor, 494. — Le Comité arrête que le C. de S. P. sera de nouveau invité à procurer, par l'entremise de ses agents en Espagne, 500 marcs de platine brut, 26 vendémiaire an IV, 801.

PLÉ, instituteur. — Réitère les plaintes qu'il a déjà présentées (et dont les procès-verbaux n'ont pas fait mention) sur les obstacles qu'il éprouve pour être payé : renvoyé à la C. ex., 11 fructidor an II, IV, 995.

PLEIGNIÈRE ou LA PLEIGNIÈRE (PHEBERT dit PLEIGNIÈRE), directeur de l'école d'équitation de Caen. — Rappelle au Comité une pétition présentée à la Constituante, par laquelle il sollicitait des secours, 30 novembre 1792, I, 103. — Le C. militaire sera invité à nommer deux commissaires pour conférer avec ceux que le C. d'I. P. désignera, 26 février 1793, 366. — Baudin et Mathieu nommés commissaires, 2 mars, 372. — Boutroue nommé rapporteur, 13 juillet, II, 79. — Le Comité adopte la question préalable, 17 août, 297.

PLEINCHESNE. Voir REGNARD, ci-devant PLEINCHESNE.

PLESSIS. — Membre de la C. des A. reorganisée

(section des ponts et chaussées), listes du 5 pluviôse, du 18 pluviôse, et du 15 ventôse an II, III, 323, 328, 503.

PLESSMANN. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur d'allemand à l'institut provisoire du district de Franciade, IV, 633.

PLEYEL (Ignace), maître de chapelle de la cathédrale de Strasbourg. — En septembre 1791, met en musique l'*Hymne à la liberté* de Rouget de l'Isle, VI, 734 (note, Addenda).

PLINE le Naturaliste. — Le district de Douai avise le Comité qu'il existe dans une maison religieuse d'Anvers une édition du naturaliste Pline de 1469 : renvoyé à la 2e section, 26 frimaire an III, V, 323. — Guéroult, occupé d'une traduction de Pline demande l'édition du P. Hardouin et l'ouvrage de Rezzonico : la C. ex. est autorisée à les lui remettre, 30 messidor, VI, 431.

PLUMIER. — Les volumes de dessins de plantes d'Europe par cet artiste sont à la B. N. : le Comité décide qu'ils ne seront pas transportés au Muséum d'histoire naturelle, 30 thermidor an III, VI, 550.

PLUVINOT. — Professe en ventôse en II, un cours à l'École révolutionnaire des armes et poudres, IV, 189 (n. 1). — L'arrêté du 5 frimaire an III le nomme conservateur du magasin de chimie à l'École centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A, Addenda).

POCHET (Alexandre). — Présente un projet pour l'institution des fêtes nationales : renvoyé à Mathieu, 7 floréal an II, IV, 285.

POCHOLLE (Pierre-Pomponne-Amédée), député de la Seine-Inférieure à la Convention. — Notice, III, CXXV. — Envoie un mémoire intitulé : *Moyen d'extirper et d'anéantir à jamais toute espèce de superstition et de fanatisme* : renvoyé à Lindet, 29 ventôse, 597; portrait de Pocholle par Baudot, 597 (n. 8). — Signe, le 24 ventôse an II, comme secrétaire de la C. N., le renvoi au Comité d'une lettre de la Société populaire de Plancy, IV, 312 (n. 1). — Signe comme secrétaire, le 26 floréal, le renvoi au Comité d'une adresse de la Société populaire de Montluel, 611 (n. 8). — Le 30 floréal, fait décréter que le Comité fera sous quinze jours le rapport sur la translation des grands hommes auxquels ont été décernés les honneurs du Panthéon, 479 (n.3), 481 (ann. A). — Signe, comme secrétaire le 26 floréal an II, le renvoi aux Comités d'I. P. et de S. G. d'une lettre de J.-J. Obertin, 746 (Ann. C). — Une lettre de Charlier et Pocholle, lue à la C. N. le 10 frimaire an III, donne des détails sur une secte de fanatiques absurdes qui se sont montrés dans les départements du Rhône et de la Loire, 269 (ann. B). — Est membre suppléant du Comité le 18 pluviôse, 472. — Le 29 prairial, la C. N. le rappelle, VI, 293. — Le 7 vendémiaire an IV, il exprime des inquiétudes sur les projets des factieux, et demande que chaque jour il soit fait un rapport sur la conduite des meneurs des sections : Perrin répond que les Comités ne sont pas inquiets, 732.

POCHON, homme de loi. — Réclame un tableau qu'il a offert au Comité de la Législative, et auquel il se propose de donner un degré d'énergie qui lui manque : ce tableau lui sera remis, 1er ventôse an II, III, 476. — Il sera délivré à Pochon un extrait du procès-verbal du 1er ventôse pour le présenter à la C. A., 15 ventôse, 548. — Présente le plan d'une pendule allégorique qui retrace le tableau de la Révolution : renvoyé à Bouquier, 19 floréal 372. — Son plan de pendule sera exposé à la salle avec les autres ouvrages de ce genre, 17 prairial, 545. — Son plan de pendule est renvoyé au jury des horloges, 28 fructidor, V, 36. — Il fait hommage au Comité de deux exemplaires de ses *Observations sur la Déclaration des droits de l'homme de la constitution de 1791, de 1793 et de 1795* : un exemplaire sera déposé à la bibliothèque, et l'autre renvoyé à la C. des Onze, 16 thermidor, 495.

PODEVIN ou POTDEVIN, architecte. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 24 brumaire, an II, II, 829-832 (ann. C).

Poètes et écrivains. — Un arrêté du C. de S. P. (Barère), du 27 floréal an II, appelle les poètes à célébrer les principaux événements de la Révolution, à composer des hymnes, des pièces dramatiques, etc; et les citoyens qui cultivent les lettres à transmettre à la postérité les faits les plus remarquables de la régénération des Français, à composer des livres classiques, etc., IV, 252. — Dans le plan présenté par David, le 23 messidor, pour la fête de Bara et Viala, et adopté par la C. N., les poètes doivent former un groupe ayant sa place au cortège : ils réciteront les vers qu'ils auront composés en l'honneur des deux jeunes héros, 786. — Le programme de cette fête, arrêté par la C. ex. le 6 thermidor, dit que le groupe des poètes sera caractérisé par une petite tribune portative, surmontée d'une lyre, 854. — La C. ex. adresse un appel aux poètes pour les engager à chanter Bara et Viala; elle les invite à se rendre, jusqu'au 9 thermidor, dans ses bureaux, pour communiquer leurs ouvrages et recevoir des cartes, texte de ces appels 855. — Après le 9 thermidor, Fourcade publie un Avis annonçant que la C. ex. s'occupe de l'examen des divers ouvrages qui lui ont été adressés, et que le rapport des pièces destinées au concours [ouvert par l'arrêté du 27 floréal] se fera immédiatement après qu'il aura été fermé (*Moniteur* du 17 thermidor), 880.

Poids et mesures. — Talleyrand présente à la Constituante, au commencement de 1790, une motion tendant à la réforme des poids et mesures; il demande que l'Assemblée écrive au Parlement d'Angleterre pour l'engager à concourir avec la France, par des commissaires choisis dans l'Académie des sciences et dans la Société royale, à la fixation de l'unité naturelle des poids et mesures. Presque en même temps, Sir John Miller fait à la Chambre des Communes une motion analogue, qui est favorablement accueillie. Sur le rapport de M. de Bonnay, le 10 mai 1790, la Constituante charge l'Académie des sciences de déterminer l'unité des poids et mesures, et décrète que le roi sera supplié d'écrire à Sa Majesté britannique pour le prier d'engager le Parlement à concourir avec l'Assemblée nationale à la fixation de l'unité naturelle. Mais l'entente désirée avec l'Angleterre ne put se réaliser. V, 552 (n. 3). — Deux commissaires, Arbogast et Prieur, sont nommés par le Comité pour s'adjoindre aux travaux de l'Académie des sciences sur l'unité des poids et mesures, 21 décembre 1792, I, 227. — Le Comité reçoit un rapport de Borda, que l'Académie des sciences lui transmet le 29 mai 1793; Arbogast présente le 4 juillet, un rapport et un projet de décret que le Comité adopte; entre deux nomenclatures proposées par l'Académie, le Comité adopte la plus méthodique, qui est annexée au procès-verbal, 4 juillet, II, 9-11; texte du rapport d'Arbogast et du projet de décret, 14-20 (ann. B); la C. N. adopte le décret le 1er avril, 13 (ann. B); une fois le décret imprimé, l'impression en est reconnue incorrecte; Battellier fait décréter (9 septembre) que la loi sera réimprimée, 20. — L'Académie des sciences décide de délivrer à chacun de ces commissaires concourant au travail des poids et mesures (ils sont dix présents à Paris, plus Méchain et Delambre, absents) un certificat constatant la mission dont ils sont chargés; les dix certificats, signés des quatre académiciens formant le bureau, sont datés du 3 août 1793; Lavoisier les envoie le 7 août, au C. d'I. P., avec prière de les viser; le vote du décret du 8 août a empêché que le Comité les visât, V, 685-686. — Le Comité nomme Fourcroy et Arbogast ses commissaires pour la construction des étalons, 6 août 241; l'Académie des sciences, le 7 août, nomme ses quatre commissaires, dont deux seulement sont connus, Borda et Lavoisier, 241 (n. 1), 259 (ann. B). — Le décret du 8 août prononce la suppression des académies, 249. — Fourcroy pose à Lavoisier des questions relatives au travail des poids et mesures; Lavoisier répond et propose un projet de décret 366 (n. 3), 371-372 (ann. D). — Fourcroy propose au Comité un autre projet de décret; Lakanal demande la question préalable; ajournement, 7 septembre, 366. — Sur une lettre de Lavoisier, le Comité arrête de demander au C. de S. G. de faire lever les scellés mis chez Lavoisier, pour retirer les objets servant au travail des poids et mesures; Romme et Fourcroy nommés commissaires, 9 septembre 374. — Le Comité adopte le projet de décret présenté le 7 par Fourcroy, 9 septembre, 376. — Le 10 septembre, retrait, chez Lavoisier, des objets relatifs aux poids et mesures, et, le 11, levée définitive des scellés, 374-375, 382-384 (ann. B). — Fourcroy fait voter, le 11 septembre le décret organisant la Commission temporaire des citoyens chargés du travail sur les poids et mesures; texte du décret 384-386. — Indications sur la composition des six commissions établies par l'Académie des sciences pour les poids et mesures, au moment de leur formation en 1790, et en septembre 1793; Meusnier et Tillet étant morts, et Condorcet décrété d'arrestation, les douze commissaires restants (Borda, Buisson, Cassini, Coulomb, Delambre, Haüy, Lagrange, Laplace, Lavoisier, Médrain, Monge, Vandermonde) se trouvèrent former la Commission temporaire des P. et M., avec Arbogast et Fourcroy délégués du C. d'I. P., 386-387. Les commissaires nommés en exécution de l'article 4 du décret du 1er août cherchent un local pour la Commission; lettre de Fourcroy à Lavoisier, 17 septembre; l'inspecteur Heurtier offre plusieurs locaux; les commissaires choisissent celui qu'avaient occupé au Louvre l'Académie d'architecture, l'Académie française et celle des inscriptions et belles lettres; le ministre de l'intérieur (29 septembre) met le local à leur disposition; la Commission, dans sa première réunion, nomme Borda président, Lavoisier secrétaire, Haüy trésorier; lettre de convocation adressée par Lavoisier à huit membres de la Commission pour le 22 du même mois, à sept heures décimales, 386-388. — Delambre demande qu'un de ses aides et ceux de Méchain soient exceptés de la réquisition; les commissaires des P. et M. se concerteront avec le C. de S. P., 21 septembre, 452. — Le Comité arrête que les commissaires aux P. et M. demandent que la question du jaugeage des vaisseaux soit renvoyée à la Commission, 21 septembre, 453. — Lavoisier rédige dans les derniers jours de septembre un projet d'arrêté sur la mise en réquisition des ouvriers employés au travail des poids et mesures, et des aides des astronomes qui s'occupent de la mesure du méridien et qui sont chargés de calculer les tables astronomiques dans le nouveau système décimal; cet arrêté est présenté, le 1er octobre, par Arbogast au Comité qui décide de le transmettre au C. de S. P. (l'arrêté ne figure pas dans les registres de ce dernier Comité), 521 (n. 4), 527-529 (ann. B). — Le Comité renouvelé

constitue une section des poids et mesures, dont sont membres Fourcroy, Arbogast et Guyton-Morveau, 19e jour du premier mois de l'an II, 606. — Le Comité renvoie à cette section le cadran réducteur de la Rue, pour réduire en francs les sommes en livres; et deux tableaux de Hanin pour indiquer le rapport du grave avec le poids de marc et les principaux poids étrangers, et le rapport des parties de l'ère ancienne avec celles de la nouvelle, 21 du premier mois, 607, 608. — Fourcroy fera le 27 un rapport sur la confection des étalons des nouvelles mesures, 25 du premier mois, 629. — Fourcroy fait le 27 un rapport au Comité sur la confection des nouveaux étalons, (suivi d'un rapport de la Commission), et le présente le 1er du second mois à la C. N., qui adopte le décret; l'article 5 de ce décret charge la Commission de perfectionner le jaugeage des tonneaux et autres vases, ainsi que celui des vaisseaux, 633 (et n. 3), 637-646 (Ann. A). La Commission des P. et M., en brumaire, propose au C. des assignats, et numéraires de faire rendre un nouveau décret sur les monnaies, avec une table de réduction; Lavoisier prépare un rapport et un projet de décret, et le transmet à Loysel; audition de ce rapport et texte du projet, III, 83-85 (ann. C). — Un membre du Comité propose d'envoyer un mètre et la collection des mémoires sur les poids et mesures au Congrès d'Amérique; le président est autorisé à terminer cette affaire par la voie du ministre des affaires étrangères; Arbogast rédigera une notice instructive sur les poids et mesures, 11 brumaire an II, II, 730. — La Commission des P. et M. demande à être autorisée à réduire les tables des sinus à la division décimale : le président du Comité est chargé de répondre affirmativement, 15 brumaire, 749. — Texte de la lettre du président à la Commission, adoptée par le Comité, 17 brumaire, 772. — Gaussat, professeur à Poitiers, demande le travail sur les poids et mesures : arrêté de le lui envoyer, 21 brumaire, 792. — Un membre propose de substituer le mot *cadil* au mot *pinte* : adopté; Arbogast conférera avec Loysel pour savoir si on pourra faire exécuter les cadils par les verreries, 23 brumaire, 815. — Berthollet adjoint à la Commission par un arrêté du conseil exécutif du 25 brumaire, III, 234 (suite de la n. 1 de la p. 233). — Lettre de la Commission des P. et M. sur le jaugeage des tonneaux; arrêté d'écrire au C. de marine, 3 frimaire, III, 1. — Un ministre demande qu'il soit écrit au ministre de l'intérieur pour lui exposer l'instante nécessité de terminer promptement les marchés pour la confection des étalons; un autre membre rappelle le « cadran réducteur » de La Rue : mention honorable, 5 frimaire, 11. — Le 18 frimaire, la Commission nomme Coulomb trésorier en remplacement de Lavoisier, 233 (n. 1); lettre à Paré, du 22 frimaire, signée de Borda, président, et Haüy, secrétaire, 236 (ann. A). Arrêté, à propos d'une pétition de Rollin, d'Étain, en faveur de la numération duodécimale, que dans l'*Instruction* à publier par la Commission des P. et M. on expliquera les motifs de la préférence donnée au système décimal, 19 frimaire, 88. — Arbogast est autorisé à distribuer une centaine d'exemplaires du travail sur les poids et mesures; Guyton se concertera avec le C. de S. P. pour faire remettre à Dombey un mètre et un grade divisés, pour les présenter confidentiellement aux États-Unis d'Amérique, 21 frimaire, 136; arrêté du C. de S. P. du 21 frimaire, chargeant la Commission des P. et M. de faire remettre à Dombey un mètre en cuivre divisé et un grade pareillement divisé, 137 (annexes). — La Commission écrit au C. de S. G., le 28 frimaire, pour demander que Lavoisier soit rendu à ses travaux : le Comité passe à l'ordre du jour le 29, 233 (n. 1), 237. — Une instruction sur les poids et mesures, rédigée par Arbogast pour Dombey, est adoptée; arrête que celui-ci sera chargé de présenter aux États-Unis non seulement un mètre entier, mais encore un quart de mètre avec ses divisions, 29 février, 197. — A la suite d'une lettre du C. des assignats et monnaies, du 1er nivôse, disant que pour la continuation des travaux des poids et mesures, la présence de Lavoisier est nécessaire le C. de S. P. prend la décision de réorganiser la Commission : Par un arrêté du 3 nivôse de la main de Prieur, il en élimine Borda, Lavoisier, Laplace, Coulomb, Brisson et Delambres, ne conservant que Lagrange, Monge, Haüy, Vandermonde, Méchain et Berthollet; les membres conservés devront faire connaître au Comité les hommes dont la Commission a un besoin indispensable pour la continuation de ses travaux, 233 (n. 1), 238-239. Quelques jours plus tard, Hassenfratz, Prony et Buache sont adjoints à la Commission; Hassenfratz devient président, Berthollet trésorier, 234 (fin de la n. 1 de la p. 233). — L.-E. Pouchet, de Rouen, communique au Comité un mémoire sur un moyen mécanique de ramener toutes les mesures anciennes et étrangères à la nouvelle mesure : renvoyé à Arbogast, 5 nivôse, 210. — Haüy, secrétaire de la Commission des P. et M., a rédigé dans le courant de frimaire une *Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre* : Arbogast conférera avec la Commission au sujet de l'impression de cette *Instruction*, 7 nivôse, 216. — L'*oinomètre* inventé par Vincent est renvoyé à la Commission, 9 nivôse, 225. — Le Comité entend Sevestre, préposé de l'architecte du Louvre, au sujet des locaux dont ont besoin Fourché et Fortin;

Haüy a besoin aussi d'un lieu où il puisse se retirer et trouver au besoin un lit : il sera écrit au ministre Paré, 13 nivôse, 231-232. — Le 15 nivôse, le Comité charge Guyton et Fourcroy de retirer de chez Lavoisier les objets appartenant à la Commission : les deux commissaires font prendre au C. de S. G., le même jour, un arrêté autorisant le retrait des objets de dessous les scellés; la levée et réapposition des scellés chez Lavoisier a lieu le 19 nivôse, 234 (fin de la n. 1 de la p. 233), 239-242. — Le 17 nivôse, le Comité écrit au ministre Paré, à la demande de la Commission des P. et M. d'ordonner à l'Imprimerie nationale exécutive du Louvre de tirer six mille exemplaires de l'*Instruction;* le 18 pluviôse, la Commission demandera au ministre de porter ce chiffre à vingt mille; décrets bibliographiques sur l'*Instruction* et sur son abrégé (*Instruction abrégée*), qui parurent au commencement de germinal; le 25 germinal, une circulaire adressée par Hermann aux administrateurs de district leur annoncera l'envoi de trois exemplaires de l'*Instruction,* en les invitant à les faire réimprimer, 247 (et n. 2). — Le ministre Paré écrit qu'il a prescrit à l'architecte Hubert de faire constater par Sevestre l'état du local où les commissaires des P. et M. doivent établir leurs ateliers; le Comité renvoie la continuation du calcul de la *Connaissance des temps* à la Commission, qui donnera à cet ouvrage toute la perfection possible; la Commission est invitée à donner son avis sur le projet du catalogue complet d'études fixes dont les positions seraient calculées d'après la nouvelle division du cercle, ainsi que diviser la sphère céleste par tranches parallèles et par fuseaux, ce qui rendrait superflu le groupement des études par constellations, 19 nivôse, 254-257. — Le Comité renvoie à la Commission un ouvrage de Couret, et charge Arbogast de lui communiquer le *Calendrier de la myriade,* de Brandel, 23 nivôse, 280-281. — Une pétition de Ruineau, artiste, est renvoyée à la Commission; de même celle des ingénieurs en instruments de mathématiques, 29 nivôse, 297. — Décret du 30 nivôse, rendu sur le rapport de Guyton au nom du Comité, substituant le nom de *cadil* à celui de *pinte,* 823 (ann. C) dans cette séance, la Commission des P. et M. se présente devant la C. N., et Monge lit une adresse annonçant que la confection des étalons sera bientôt activée, et qu'une *Instruction* ainsi qu'un abrégé de cette Instruction sont sous presse, 248 (fin de la n. 2 de la p. 247), 249-252 (annexe). — Une lettre de la Commission annonce au Comité que le marché de Haupt pour dix livres de platine peut être accepté, 5 pluviôse, 325. — Au nom de la Commission, Haüy, Prony et Lagrange consultent le C. de S., le 9 pluviôse, sur la possibilité de proposer une récompense pour Paucton, 362 (n. 3), 372 (ann. E). — La Commission demande au Comité la levée des scellés apposés, dans l'atelier de Fourché, sur des modèles et manuscrits appartenant à la ci-devant Académie d'architecture : renvoyé à la C. des A.; Carré adresse au Comité des réflexions sur les poids et mesures : renvoyé à la Commission, 19 pluviôse 432,. — Les manuscrits relatifs à la *Connaissance des temps,* qui seront retirés de dessous les scellés apposés chez Cassini, seront remis à la Commission, 1er ventôse, 478-479. — La Commission présente au Comité un rapport sur la nécessité de prendre des mesures révolutionnaires pour accélérer la fabrication des poids et mesures : le Comité approuve, et invite le C de S. P. à demander un décret à cet effet : Guyton et Fourcroy feront connaître cet arrêté au C. de S. P., 15 ventôse, 548. — Une lettre de Le Marquant aîné, un mémoire de Viallon, le plan d'un nouveau cadran par Perrier, sont renvoyés à la Commission, 29 ventôse, 593, 594, 602. — La Commission sera invitée à examiner s'il est possible d'adapter les nouvelles divisions du cercle au globe de Bergevin; des observations de Hainuyer sont renvoyées à la Commission, 1er germinal, IV, 3-6. — Le 8 germinal, Lagrange fait à la Commission un rapport sur le mémoire de Viallon; extrait de ce rapport, III, 605-606 (ann. B). — La Commission demande au Comité de faire rendre un décret sur les poinçons destinés à être appliqués sur les poids et les mesures; le Comité l'invite à communiquer ses vues sur le mode d'application, 11 germinal, 56. — Des poids chinois, envoyés par le C. de S. G., sont renvoyés à la Commission, 13 germinal, 71. — Des tables de comparaison des nouvelles mesures avec les anciennes, de Bottu, sont renvoyés à Arbogast; sur une lettre de Viallon le Comité passe à l'ordre du jour, en adoptant le rapport de Lagrange, 21 germinal, 116, 118; analyse de la lettre de Viallon, III, 606. — Le Comité de salut public renvoie le 19 germinal à celui d'instruction une lettre d'Honoré Michel dit Dixnard, qui demande 6.000 ᵗ pour multiplier un mètre en bois dont il est l'auteur, IV, 177 (n. 3). — Le président du Comité écrira à la Commission pour demander 100 exemplaires de la grande *Instruction* et 200 de la petite, 1er floréal, 238. — Cointeraux demande qu'on lui donne les copies en bois des nouvelles mesures, 3 floréal, 247. — La Commission envoie au Comité la *Connaissance des temps* du 12 nivôse an III au 10 nivôse an IV : Lindet nommé rapporteur, on renvoie à ceux des membres du Comité qui font partie de la Commission la proposition de confier à Janvier, Lenoir et Charles des instruments d'astronomie et de physique trouvés chez Bochart de Suron, et une proposition de Lenoir de donner

des leçons aux élèves de L. Bourdon qui voudraient devenir ingénieurs en instruments de mathématiques, proposition étendue et généralisée par un membre, 25 floréal, 428-429. — Sur le rapport de Lindet la *Connaissance des temps pour 1795* sera imprimée avec les corrections faites par la Commission, 27 floréal, 438; indications sur ce volume et ceux de 1794 et de l'an IV, 446-448 (ann. B). — On renvoie à la Commission une proposition de Mathieu, de charger les ingénieurs des ponts et chaussées, les professeurs de mathématiques et d'hydrographie de préparer les esprits, par un enseignement populaire à l'établissement des poids et mesures uniformes; on lui renvoie l'examen d'une notice sur les nouveaux poids et mesures que font passer les représentants du peuple à Rochefort, 29 floréal, 449-454. — On lui renvoie un ouvrage et un tableau comparatif de Picq, 9 prairial, 492. — Une lettre de A.-L. Bailly est renvoyée à Arbogast; l'exemplaire de l'*Instruction* envoyé au district de Rennes sera changé, parce qu'il y manque une feuille, 13 prairial, 516. — Une lettre de Méchain, qui se trouve en Espagne pour la mesure d'un arc de méridien, est renvoyée à Arbogast; l'examen des découvertes de Fyot, entre autres la rectification et quadrature du cercle, est renvoyé à cette Commission, 17 prairial, 546-547. — Arbogast conférera avec cette Commission au sujet d'un règlement sur le jaugeage, 21 prairial, 613-614. — On lui renvoie les calculs de Levasseur pour l'exécution d'un cadran horizontal à la latitude d'Orléans, conforme à la nouvelle division, 23 prairial, 619; — des observations sur le nouveau système, par Groult, 25 prairial, 626. — Baudinot ayant présenté une *Instruction sur le calcul décimal*, elle est renvoyée à Arbogast 29 prairial, 652. — On lui renvoie un nouveau mémoire de Levasseur sur le même objet, 11 messidor, 707 (n. 1). — Carré s'étant plaint de n'avoir reçu aucune réponse aux réflexions qu'il a présentées (21 pluviôse), Arbogast est chargé de transmettre sa réclamation à la Commission, 13 messidor, 722. — La Commission sera invitée à examiner promptement certains ouvrages qui lui ont été renvoyés par le Comité; Arbogast communique au Comité un mémoire sur les systèmes des poids et mesures, rédigé par la Commission, 13 messidor, 737. — Un membre raconte au Comité, le 19 messidor, que Fattory est tellement dénué de moyens d'existence, que la Commission a fait des collectes spontanées pour venir au secours de ce vieillard, 764. — Un rapport présenté par Grandjean au commencement de thermidor et approuvé par Payan du Moulin conclut à l'ordonnancement en faveur de Haüy d'un mandat de 2.100 ᵗ, montant de son indemnité de 10 ᵗ par jour, du 1ᵉʳ nivôse au 30 messidor; l'indemnité a été payée le 4 thermidor; ce rapport donne la liste des membres de la Commission, 737 (n. 2); texte du rapport, 745 (ann. A). — Une lettre de la Commission à la C. ex., du 5 thermidor, réclame des fonds; sur les fonds de la C. ex., la C. des P. et M. a touché, en thermidor et fructidor, 17 712 ᵗ, 745 (et n. 3). — Les membres du Comité qui sont membres de la C. des P. et M. sont chargés de présenter l'organisation d'un jury pour juger les ouvrages envoyés au concours pour le perfectionnement de l'horlogerie et la décimalisation des montres, 29 messidor, 826. — Les administrateurs du district de Rouen, qui ont fait réimprimer l'*Instruction sur les nouveaux poids et mesures*, en adressent deux exemplaires au Comité : renvoyé à Arbogast; les commissaires du Comité chargés d'assister à la C. des P. et M. conféreront avec le C. de S. P. sur une question relative à l'impression du calendrier pour la 3ᵉ année de la République, 3 thermidor, 842, 843, 844. — Le Comité renvoie à la Commission le modèle de *grave* présenté par Maure, 7 fructidor, 969. — La C. des P. et M. sera subordonnée à la C. ex.; 19 fructidor, V, 8. — La C. des P. et M. a rendu compte au Comité du travail fait par Nouet et Carrouge pour les tables astronomiques de la *Connaissance des temps*, 28 fructidor, 35. — Une lettre de Baradelle aîné lui est renvoyée avec recommandation, 30 fructidor, 53. — Guernest est autorisé à rester à Paris pour s'occuper de travaux relatifs aux poids et mesures, 4ᵉ sans-culottide, 67.

Le 1ᵉʳ bureau de la 2ᵉ section de la C. ex. est affecté aux poids et mesures, ainsi qu'aux inventions et découvertes, avec Legendre comme chef, assisté de Dillon, vendémiaire an III, 112, 116. — Desvignes, auteur du modèle de *grave* présenté par Maure, l'ayant redemandé, la Commission est invitée à faire droit 18 vendémiaire, 122. — Le Comité arrête d'inviter C. A. Prieur à se concerter avec lui sur le rapport à faire à la C. N. relativement aux poids et mesures, 24 vendémiaire, 133. — Prieur vient au Comité, lequel déclare persister dans la nomination qu'il a faite de plusieurs de ses membres pour s'occuper conjointement avec ce représentant du rapport sur les poids et mesures, 29 vendémiaire, 141. — La C. ex., expose que l'*Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre* n'a pas été assez répandue; les étalons vont paraître, ils ne seront d'aucun usage si l'*Instruction* ne paraît en même temps; Didot a imaginé un moyen ingénieux (stéréotypie) pour tirer un grand nombre d'exemplaires sans altérer le caractère, 20 brumaire, 209. — La C. ex. acquittera les dépenses faites et à faire pour la *Connaissance des temps*, d'après les états certifiés par la C. des

P. et M., 6 frimaire, 254. — Le mémoire de Groult sur la comparaison de deux systèmes de poids et mesures, proposant une nouvelle base, est renvoyé à la 2e section, 14 frimaire, 273. — C.-A. Prieur est élu membre du C. d'I. P. le 17 frimaire, 287. — A la suite d'un rapport sur le mémoire de Groult, le Comité décide d'inviter Letourneur, Ferry et Rochegude à l'examiner, 18 frimaire, 288. — Un système général de poids et mesures présenté par un anonyme est renvoyé par le Comité à la 2e section, 14 nivôse, 392. — Gauthier, secrétaire général du département du Nord, se propose de publier un ouvrage donnant la réduction de toutes les mesures anciennes aux mesures nouvelles : le Comité arrête d'inviter les autorités du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne à procurer à Gauthier tous les renseignements possibles, 12 nivôse, 397. — La Commission administrative de police de Paris ayant proposé un moyen pour remédier aux ventes à faux poids et mesures, le C. de S. G. a écrit à ce sujet au C. d'I. P. le 14 nivôse : un projet de réponse est adopté, 30 nivôse, 435. — Le Comité, ayant jeté les yeux sur Gatten pour remplir une place de la nouvelle administration des poids et mesures, invite le C. de S. P. à le mettre en réquisition, 20 pluviôse, 475. — Prieur lit au Comité un projet de décret faisant suite au rapport sur les poids et mesures, dont il a été chargé : discussion ajournée, 30 pluviôse, 503. — On renvoie à Prieur un ouvrage de Peyrard, *Des nouvelles mesures et des calculs qui leur sont relatifs*, 506. — Sur la demande de Prieur, le Comité arrête qu'il sera entendu à la prochaine séance, 4 ventôse, 514. — Le Comité entend une nouvelle lecture du projet de décret de Prieur : discussion ajournée, 6 ventôse, 534. — Le Comité arrête qu'il entendra définitivement à sa prochaine séance le rapport sur les poids et mesures, 8 ventôse, 539. — Le Comité, après avoir entendu le rapport et projet de décret à présenter au nom des Comités des finances et d'I. P., en adopte la rédaction, 10 ventôse, 549. — Le 11 ventôse, Prieur présente à la C. N. le rapport et le projet de décret : impression et ajournement, 549 (n. 1); extraits du rapport, 551-556; texte du projet de décret, fixant la nomenclature, supprimant la Commission temporaire des P. et M., et instituant une Agence temporaire des P. et M., 556-561. — Le Comité adopte un projet de lettre à la C. ex. pour l'inviter à mettre un local à la disposition des citoyens qui doivent, sous l'autorité de la C. ex., conférer sur les poids et mesures, 569; texte de cette lettre, de la main de Prieur, 574 (ann. B). — Sur la proposition d'un membre, le Comité nomme Drouet employé au Bureau des P. et M. [établi au Comité], 22 ventôse, 598. — Arrêté qu'il sera pris à l'imprimerie 200 ex. du rapport de Prieur, 30 ventôse, 617. — Le 18 germinal, Prieur présente à la C. N. le rapport et le projet de décret sur les poids et mesures : le décret est voté, 51 (ann. A). — Le Comité invite Prieur, qui n'est plus membre, à continuer la surveillance de la Commission des P. et M., 18 germinal, 43. — Prieur est chargé de proposer à la C. N. Legendre, Cocquebert et Gatten pour composer l'Agence des P. et M., 20 germinal, 55; le décret les nommant est voté le 21, 55 (n. 1), 57 (ann. B). — Le Comité autorise Lecomte à construire une cloison de séparation dans une grande salle qui doit servir à l'usage d'un des bureaux de l'Agence des P. et M., 22 germinal, 72. — Le Comité adopte un projet de circulaire aux districts; il entend un rapport de Prieur sur l'organisation de l'Agence des P. et M., avec un rapport de cette Agence, et adopte un arrêté organisant l'Agence en trois bureaux et un secrétariat général : texte du rapport de l'Agence et de l'arrêté, 78-80. — Prieur présente au Comité une instruction sur le calcul décimal (*Note instructive sur les poids et mesures*), suivie d'un *Vocabulaire des mesures républicaines* : le Comité les adopte, 28 germinal, 91; indications sur la *Note instructive* (avec un extrait de cette *Note*) et sur le double appendice, *Vocabulaire* et *Table sommaire des rapports et décrets*, V, 561-563; observations sur les inexactitudes et les omissions que présente le passage de la *Note instructive* consacré à la Commission temporaire des P. et M., 554 (note); indications relatives à la nomenclature, 557-558 (notes). Adoption le même jour, 28 germinal, de trois arrêtés : 1° invitant les cinq représentants chargés de l'organisation de l'instruction publique à faire connaître l'utilité et la nécessité des nouveaux poids et mesures; 2° Portant que la Commission des P. et M., supprimée, remettra à l'Agence tous ses papiers, livres, instruments, etc.; 3° Nommant, en conformité du décret du 18 germinal, un commissariat pour continuer les opérations relatives à la détermination de l'unité des mesures de longueur et de poids, ainsi composé : Berthollet, Borda, Brisson, Coulomb, Delambre, Haüy, Lagrange, Laplace, Méchain, Monge, Prony, Vandermonde; adoption d'une lettre à chacun des commissaires, VI, 91-92. — Le traitement de Drouet est fixé à 3.600 ll, 30 germinal, 109. — Le Comité prend un arrêté concernant les meubles et effets de bureau de l'Agence, et un arrêté pour la remise à l'Agence d'exemplaires du décret du 18 germinal, ainsi que de l'Instruction et du vocabulaire, 2 floréal, 118. — Sur le rapport de l'Agence, le Comité arrête que chaque élève de l'École normale recevra une canne de la longueur du mètre, avec des subdi-

visions, et un exemplaire de la *Nouvelle Instruction sur les poids et mesures* (par C.-A. Prieur), servant de supplément à la première (celle de Haüy) qui leur a déjà été donnée; un second arrêté ordonne que l'*Avis instructif sur la fabrication des mesures de longueur, à l'usage des ouvriers,* publié par l'Agence, sera envoyé aux autorités constituées, et établit à Paris, en attendant que la vérification des poids et mesures puisse se faire dans chaque district, un artiste vérificateur qui opérera gratuitement, 16 floréal, 168-169. — Arrêté fixant les attributions de l'artiste vérificateur, et la forme des poinçons; arrêté relatif au commissariat, convoquant les douze commissaires pour le 21, afin de constituer des commissariats particuliers pour les diverses opérations, 175, 175-177. — Perny, chargé par le gouvernement d'aller en Belgique et en Hollande continuer une chaîne de triangles remet au Comité la direction de l'Obser vatoire; les commissaires, par une délibération du 25 floréal, ont chargé Delambre, Laplace et Prony de la détermination de la base qui doit être mesurée entre Melun et Montgeron : le Comité invite les autorités de Seine-et-Marne à faciliter ces opérations; le Comité arrête qu'un rapport de la C. ex. des travaux publics, du 19 floréal, sera communiqué à l'Agence, laquelle est autorisée à fabriquer des instruments de mesures pour le service des ponts et chaussées, 28 floréal, 215, 216. — L'Agence est autorisée à payer à Delambre, pour vingt-un mois de travaux, une somme de 9.480 ^{fl}, 8 prairial, 236. — Sur la proposition de Prieur, le Comité adopte un arrêté à présenter au C. de S. P., invitant les autorités de 21 départements, du Nord aux Pyrénées-Orientales, à faciliter les opérations de Delambre et de ses coopérateurs, un astronome (dont le nom est resté en blanc), Bellet, ingénieur, et Cannabotin, aide, chargés de mesurer un arc de méridien entre Dunkerque et Barcelone : le C. de S. P. adopte cet arrêté, 244-245, 247 (ann. B). — Barailon écrit au Comité qu'il a distribué les *Instructions sur le calcul décimal* et en demande d'autres : renvoyé à la 1re section, 14 prairial, 256. — Sur la proposition de Prieur, le Comité fixe le traitement des membres de l'Agence à 8.000 ^{fl}, plus l'indemnité, 18 prairial, 267. — Ouï la lecture d'un mémoire de la Commission des P. et M., sur l'avantage qu'il y aurait à profiter du traité avec la République batave pour propager hors des limites du territoire français le système décimal des mesures, le Comité adopte un projet de lettre à écrire au C. de S. P., 24 prairial, 287. — Le Comité arrête que la C. ex. mettra 10.000 ^{fl} à la disposition de l'Agence pour être employées en avances aux artistes qui s'occupent des moyens de faciliter la fabrication des mesures républicaines, et particulièrement de Kutsch, qui a inventé des procédés très ingénieux, 2 messidor, 314, 315. — Drouet, employé au bureau des poids et mesures, ayant disparu depuis plus d'un mois, le Comité nomme Prodon à sa place à partir du 1er messidor; Renaud, qui avait remplacé Drouet pendant une décade, touchera les appointements affectés à l'emploi pour cet espace de temps, 14 messidor, 385. — Les commissaires des P. et M. présentent au Comité une règle de cuivre, constituant le mètre provisoire, avec un procès-verbal du 21 prairial constatant les opérations faites pour s'assurer de sa vraie longueur : ce mètre sera remis à l'Agence qui l'employera comme mètre provisoire et légal; les commissaires feront la collection de tous les mémoires, rapports, etc., relatifs au travail des nouvelles mesures; le rapport remis au Comité ce jour sera imprimé par l'Agence des lois à 2.000 ex., 18 messidor, 387 (et n. 1), 388 (et n. 1), 390 (et n. 3). — Le 19 messidor, à l'art. 2 du titre Ier du projet de constitution, Despinasse critique le mot barbare de *myriamètre;* Villetard et Fourcroy le défendent; Bréard fait décréter qu'on ajoutera entre parenthèses le rapport de la nouvelle mesure avec l'ancienne, 400. — Le Comité, pour familiariser les citoyens avec le vocabulaire des nouvelles mesures, arrête de distribuer ce vocabulaire à la C. N., de le faire vendre dans les lieux publics, et invite l'Agence à lui faire un rapport sur les moyens les plus convenables pour propager la connaissance du nouveau système; un congé de 15 jours est accordé au commis Prodon, 20 messidor, 396. — L'Agence des P. et M. fournira 125 décagrammes de platine à l'Agence des mines, et 15 hectogrammes à l'École centrale des travaux publics, 4 thermidor, 446-447. — Courtois envoie ses vues sur les moyens de donner à la nomenclature des nouveaux P. et M. la brièveté et la simplicité : renvoyé à Prieur, 8 thermidor, 457. — Le C. de S. P. sera invité à profiter de la paix avec l'Espagne pour se procurer du platine indispensable à la confection des étalons, 16 thermidor, 496. — Dans une adresse présentée à la C. N. le 24 thermidor, la section Bonne-Nouvelle réclame contre le nouveau calendrier et contre la nomenclature des poids et mesures, 526, 530. — Le Comité autorise l'Agence des P. et M. à se concerter avec la C. ex. des travaux publics pour la construction des deux pyramides à élever aux extrémités de la base (près Paris) qui doit servir à la mesure du méridien, 24 thermidor, 521. — Le 30 thermidor, la C. N. adopte un article constitutionnel disant : « Il y a dans la République unité de poids et de mesures », 554. — En thermidor, Charrel a fait imprimer une

opinion où il proposait des articles complémentaires de la constitution; il demandait entre autres que la réforme des poids et mesures fût déclarée constitutionnellement : extraits de sa brochure 557-558 (ann. B). — Aubry, voulant imprimer un Décadaire pour l'an IV, annonce qu'il l'a soumis à l'Agence temporaire des P. et M., qui l'a approuvé, etc. : renvoyé à la 2e section, 4 fructidor, 566-567. — L'offre de Devérité, de mettre à la disposition du Comité des ex. un *Traité d'arithmétique* de Delétoille, est renvoyée à l'Agence des P. et M., 9 fructidor, 587. — L'Agence des P. et M. demande une certaine quantité de métal de cloches pour la fabrication des nouveaux poids, le Comité écrira au C. de S. P.; l'Agence se plaint qu'à la Trésorerie on n'ait pas encore mis en activité l'usage du calcul décimal; le Comité écrira à ce sujet à la Trésorerie et au C. des finances, 16 fructidor, 620. — Prieur fait lecture au Comité d'un rapport et projet de décret sur les moyens d'exécution de la loi sur les poids et mesures : il est autorisé à les présenter à la C. N., 24 fructidor, 660. — Le 25 fructidor, Prieur lit à la C. N. le rapport et le projet de décret : ajournement prononcé, 660 (n. 1), 676; texte de ces documents, 662-673 (annexe). — Le Comité arrête que l'Agence mettra à sa disposition 20 mètres en forme de cannes, et fera préparer des doubles décimètres en nombre égal à celui des membres de la C. N., pour leur être distribués, 28 fructidor, 679. — Le Comité arrête qu'il sera remis à la C. ex. des relations extérieures 20 ex. du dernier rapport de Prieur sur les poids et mesures, 30 fructidor, 687. — Les tables de rapport relatives aux poids et mesures, présentées par Prieur, seront imprimées par l'Agence des lois à 2.000 ex., 2e complémentaire, 692. — Le 1er vendémiaire an IV, la C. N. adopte le décret, 660 (n. 1), 715; l'introduction à Paris de l'usage du mètre en remplacement de l'aune est fixée au 1er nivôse an IV, 670; le renouvellement des poids et mesures doit être exécuté progressivement dans toute la France, 671; l'obligation, dans les comptes des dépenses publiques, d'exprimer les sommes en francs, décimes et centimes, est prorogée jusqu'au 1er germinal an IV; l'Agence temporaire continuera ses fonctions, sous l'autorité du ministre de l'intérieur; l'exécution de la loi devra être entièrement terminée au 1er vendémiaire an VI, 673. — Le Comité adopte des lettres à l'Agence des P. et M. pour des renseignements; à la C. ex. de travaux publics, au sujet de la construction des pyramides à élever aux extrémités de la base pour la mesure du méridien; au C. des finances, pour demander un autre logement pour l'Agence, 10 vendémiaire an IV, 742. — Le commis Prodon demande à être compris dans l'état présenté au C. de S. P. pour obtenir du drap : ajourné; le Comité renvoie à Prieur un mémoire de Gindroz, qui propose de publier des tables de comparaison entre les mesures anciennes et nouvelles pour les départements de Loir-et-Cher et du Loiret, 16 vendémiaire, 747. — Le Comité, sur la proposition de l'Agence, accorde à Jecker pour sa machine à diviser les doubles décimètres, et à Kutsch pour sa machine à diviser les mètres, une récompense de 10.000 francs chacun; une lettre sera écrite à l'Agence pour la prévenir que la C. ex. des travaux publics fera l'avance de 200.000 francs pour la construction des deux pyramides à élever aux extrémités de la base, etc., 26 vendémiaire, 742. — La demande du commis Prodon de participer aux récompenses accordées aux gens de lettres est renvoyée à Villar, 29 vendémiaire, 820. — L'Agence fait un rapport sur Fourché, qui ne remplit pas son engagement : le Comité arrête que le local accordé à Fourché lui sera repris, et que l'Agence pourra y installer un autre artiste, 1er brumaire, 825. — Le Comité renvoie à Ginguené la demande du commis Prodon, avec recommandation; Prodon recevra pour le mois de brumaire le traitement accoutumé, et en outre, comme indemnité pour la cessation de son emploi, une somme de 1.200 ℔, 4 brumaire, 878. — Au Sénat impérial, le 13 fructidor an XIII, dans son rapport concluant au rétablissement du calendrier grégorien, Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély) a cru devoir rassurer les sénateurs contre l'éventualité de la suppression du nouveau système métrique, et Laplace a fait de même, 213. — Le décret rétrograde du 12 février 1812 avait créé un système mixte et bâtard; le système métrique de la Révolution ne fut rétabli que par la loi du 4 juillet 1837, 213.

POINÇOT, libraire, rue Hauteville. — A publié, de 1788 à 1793, une édition des œuvres de J.-J. Rousseau en 37 volumes, V, 106 (n. 2). — Est autorisé à copier ou collationner les manuscrits de Rousseau dont le Comité est dépositaire, 12 vendémiaire an III, 106. — Le 28 vendémiaire, Lakanal dit à la C. N. que Poinçot aura communication des manuscrits de Rousseau offerts par la citoyenne Masuyer, pour insérer dans son édition les morceaux inédits qu'ils contiennent, VI, 942-943. — Poinçot a fait hommage à la C. N., le 20 nivôse, de deux volumes de son édition de Rousseau; un membre propose au Comité de faire compléter cet ouvrage en se procurant les premières livraisons, dont Poinçot avait parcillement fait hommage à la C. N., et, en outre, de retirer des divers comités les différents ouvrages renvoyés au C. d'I. P. : Baraton en référera au C. des procès-verbaux et décrets, 22 nivôse,

410-411. — Devra évacuer sans délai le magasin qu'il occupe aux ci-dev. Cordeliers, 26 ventôse, 609-610.

POINSIGNON. — Titulaire d'un traité de régie avant 1789, mentionné dans deux décrets du 12 frimaire an II, III, 22, 23.

POINSINET DE SIVRY père (L.), littérateur, né en 1733. — Le 1er août 1783, il fait avec le libraire Lamy un traité pour la revision du premier livre de la traduction manuscrite d'Athénée par Adam, traité qui est résilié le 21 mars 1784, VI, 862-863 (ann. B); texte de l'acte de résiliation, 864; deux lettres de lui à l'abbé Desaunays sur cette affaire, 863-864. — Sa pétition en vue d'un secours provisoire et d'une pension de retraite est renvoyée à Grégoire, 3 thermidor an II, IV, 840. — Le Comité, dans une séance dont le procès-verbal n'a pas mentionné le fait, vote qu'il sera demandé pour Poinsinet-Sivry une pension de 1.500 ll; le 24 thermidor, Grégoire demande et obtient que cet arrêté soit consigné au procès-verbal, 926. — Figure pour 3.000 ll sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384.

Point central des arts et métiers. — Cette Société est une de celles qui élisent des représentants au B. de C.; elle a protesté, en 1792, avec d'autres, contre le refus de Roland de payer aux artistes les récompenses qui leur avaient été décernées, I, 111. — Dix délégués de la Société libre du Point central viennent demander au Comité de prendre en considération un mémoire de Colibert, sur une école de gravure, 5 nivôse an II, III, 2, 214. — Des délégués de la Société présentent au Comité des réflexions de Carrée sur la gravure dans la manière du crayon, et rappellent le projet de Colibert, 6 frimaire an III, V, 253.

POINTE (Noël), député de Rhône-et-Loire à la Convention. — Dans son rapport du 26 messidor an II, Barère mentionne les travaux de Noël Pointe dans la Nièvre et l'Allier pour la fabrication des canons, IV, 832. — Le 22 thermidor an III, Pointe est dénoncé, et le C. de législation est chargé d'examiner sa conduite, VI, 526.

POIRET, naturaliste, à Soissons. — Figure pour 1.500 ll sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360; ajourné le 10 nivôse jusqu'à plus amples renseignements, 379. — Il est donné lecture d'une adresse de plusieurs membres de la Société d'histoire naturelle, qui invite le Comité à faire participer Poiret aux récompenses nationales : renvoyé à Thibaudeau, 2 pluviôse, 442. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450, mais n'a été porté ni sur l'une ni sur l'autre des listes définitives.

POIRIER (Dom), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans cette Commission réorganisée, 18 octobre 1792, il en reste membre jusqu'à la fin, en ventôse an II, I, 8; III, 528; IV, 739 (n. 2). — Membre de la C. des A. réorganisée (section de bibliographie), listes des 5 pluviôse, 18 pluviôse, et 15 ventôse an II, 323, 328, 329, 503. — Est l'un des commissaires chargés de faire le choix des livres pour la bibliothèque du C. de S. P., 25 floréal, IV, 428. — Présente à la C. des A., le 25 floréal, un rapport sur les poinçons de l'imprimerie du Louvre souillés de signes de féodalité, de royauté et de superstition : le rapport est adopté, et sera communiqué au C. de S. P., 631. — Fait à la C. des A., le 5 prairial, un rapport sur diverses bibliothèques qu'il a inventoriées, et annonce qu'il a remis à la bibliothèque du C. d'I. P. un manuscrit de la *Nouvelle-Héloïse*, un manuscrit de l'*Émile*, et un portrait de Mme de Warens, trouvés chez Hérault-Séchelles, 237 (n. 3); VI, 930. — Présente à la C. des A. un *Rapport sur la remise à la Commission temporaire des arts des cartes de dépouillement des ouvrages imprimés ou manuscrits, commencé à la Commission des monuments en 1790;* ce rapport ayant été remis au Comité, celui-ci arrête qu'il sera imprimé, distribué à la Convention, et tiré à un nombre d'exemplaires égal à celui de l'*Instruction sur la manière d'inventorier*, pour lui servir de suite, 15 messidor, IV, 738-739. Le rapport est imprimé dans la seconde édition de l'*Instruction*, faite à la fin de messidor, III, 550. — Demande du bois de chauffage pour le dépôt provisoire des manuscrits de l'abbaye Saint-Germain, V, 298. — Figure pour 2.000 ll sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Chargé, avec Sacy, de surveiller le transport à la B. N. des manuscrits de la bibliothèque ci-dev. Germain, 4 floréal, VI, 125. — Dans l'état annexé au projet définitif de Massieu pour la réorganisation de la B. N. (messidor), figure comme 2e bibliothécaire (manuscrits français) aux manuscrits, 372. — Barrois est autorisé à admettre Poirier au nombre des collaborateurs qui travaillent à la confection du catalogue du dépôt des Cordeliers, 30 messidor, 431.

POISSENEL, élève en architecture. — Soumet quelques réflexions sur les arts, 9 floréal an II, IV, 290.

POISSON. — Fait hommage de différents objets relatifs à la marine, 5 germinal an II, IV, 21.

POISSONNIER, ancien conseiller d'état. — Le Comité révolutionnaire et la section de l'Homme-Armé, en le faisant arrêter, apposent les scellés sur la galerie et le cabinet d'histoire naturelle, et en avise le Comité, 15 ventôse an II, III, 544.

POISSONNIER, professeur de médecine au Collège de France. — Réclame le payement de son traitement pendant sa détention : le Comité accueille sa demande, et charge Bailleul de l'appuyer auprès du C. des finances, 24 germinal an III, VI, 77. — Nommé professeur d'hygiène aux écoles centrales de Paris, germinal 115 (note). — Demande sa conservation sur les états du Collège de France : renvoyé à la C. ex., 2e complémentaire, 693.

Poissonnière (*Section*), Paris. Voir PARIS (Section de), à l'article de cette section.

POISSY. — Le district de Montagne-du-Bon-Air fait connaître des traits d'humanité d'habitants de Poissy, 17 germinal an II, IV, 99.

POITIERS. — La Société populaire de cette commune envoie un extrait du registre de ses séances, relatif à une fête civique; et Devesle, membre de cette société, fait hommage de couplets analogues à ladite fête : renvoyé à Mathieu, 17 ventôse an II, III, 553. — Devesle envoie un discours prononcé le 3 ventôse, à la Société populaire et un échantillon de salpêtre avec un extrait du registre du district du 1er ventôse, 5 prairial, 470. — Le district a envoyé, comme élève à l'École normale, Gentenne, instituteur à Latillé, lequel demande au Comité d'autoriser le district à payer à son épouse pendant son absence, le traitement accordé aux directrices : renvoyé à la 1re section, 24 ventôse, 600. — L'arrêté général du 28 ventôse place à Poitiers, l'école centrale de la Vienne, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Le jury d'instruction de district a nommé une institutrice à Latillé à la place de la citoyenne Gentenne : la municipalité réclame auprès du Comité, et veut conserver Gentenne et son épouse pour instituteur et institutrice : renvoyé à Baraillon pour faire droit à cette demande, 30 floréal, 223.

Poitiers (*Collège de*). Voir *Collège de Poitiers*.

POIZEUX, Nièvre. — La Société populaire demande qu'il soit accordé à la commune une somme pour se procurer les statues, meubles, etc., qu'exige un temple de la Raison : ordre du jour, elle demande en outre, le Bulletin de la C. N. : renvoi au C. de correspondance, 15 germinal an II, IV, 82.

Police (*Loi de grande*). Voir SIEYÈS.

Police générale. — Le 26 germinal an II, Saint-Just lit à la C. N. un rapport sur la police générale, à la suite duquel est voté le décret des 26 et 27 germinal, interdisant le séjour de Paris, des places-fortes et des villes maritimes à tous les ex-nobles, et aux étrangers des pays avec lesquels la République est en guerre; autorisant toutefois le C. de S. P. à retenir par réquisition, spéciale, ceux dont il croira les moyens utiles à la République. La exécution de ce décret. Florian est obligé de quitter Paris et de résider à Sceaux, IV, 188 (et n. 5). — Saint-Just est placé par le C. de S. P. à la tête de sa section de police générale; Robespierre le remplace le 10 floréal; Robespierre est ensuite remplacé par Couthon; Saint-Just reprend sa place le 12 messidor; à la fin de messidor, ce bureau est réuni au C. de S. G., 233 (n. 2). — Un décret de la 3e sans-culottide expulse de Paris tous ceux qui n'y résidaient pas avant le 1er messidor : quatre catégories d'exceptions sont prévues, V, 67 (n. 3). — Sur la proposition de Bourdon (de l'Oise), le décret des 26 et 27 germinal est rapporté le 18 frimaire an III, 294. — Le 11 floréal, Defermon fait à la C. N. des propositions pour une loi de police générale, VI, 157.

POLLET. — Écrit à Grégoire une lettre où il se permet des menaces parce que son journal n'a pas été adopté ni distribué par le Comité : sa lettre sera communiquée au C. de S. G., 27 thermidor an II, IV, 938.

POLOGNE. — Le 6e complémentaire an III, des Polonais réfugiés plaident la cause de leur patrie asservie : ils espèrent que la République emploiera sa puissante intervention pour rendre à la malheureuse Pologne son indépendance; Merlin (de Douai) et Cambacérès demandent l'ordre du jour; Garrau veut parler contre l'ordre du jour, la parole lui est refusée; le président, à la demande de Tallien, adresse aux Polonais « un mot de consolation », VI, 711-712.

POLYBE. Voir SCHWEIGHÆUSER.

POMEROL, Gironde. — Louvet réclame, en faveur du curé de Pomerol et de sa nièce, l'application du décret chargeant le Comité de proposer des récompenses aux citoyens qui ont donné asile aux représentants proscrits : renvoyé à la 2e section, 15 fructidor an III, VI, 618.

POMME (André), député de la Guyane à la Convention. — Est l'un des signataires d'un arrêté sur la police des cultes pris, le 29 pluviôse an III par les représentants en Vendée, V, 516. — Lui et Charbonnier ont pris, en septembre 1793, un arrêté pour la publication du *Journal républicain* de Marseille, VI, 173.

POMPIGNY. — Fait hommage de sa pièce, *Les Époux républicains* : mention, 5 floréal an II, IV, 273 (et n. 2).

PONCE. Voir HELMAN.

PONCET-DELPECH. — Écrit de Montauban pour attester les ravages du vandalisme et les dégâts causés par la pluie dans l'édifice de l'ancienne Intendance; le Comité, généralisant la question, arrête que ses commissaires se réuniront au C. des finances pour aviser aux moyens de faire les réparations les plus urgentes partout où les dépôts de livres, etc., pourront l'exiger, 28 brumaire an III, V, 238-239.

PONS (Philippe-Laurent), dit *de Verdun*, député de la Meuse à la Convention. — Notice, II, CI. —

Entre à la Commission de l'I. P., ou Commission des Six, en remplacement de Robespierre, après le 27 juillet 1793, II, 198, 592 (n. 3). — A cette Commission, est l'un des trois membres qui ne veulent pas des instituts et lycées créés par la République, 399-400. Signe, comme secrétaire, une expédition du décret du 28 septembre 1793 sur les *Annales du civisme*, 505. — Ne figure pas sur la liste des membres du Comité nommés par le décret du 15e jour du premier mois de l'an 2e, 592; est adjoint au Comité comme membre de l'ancienne Commission d'éducation nationale, par le décret du 17 du premier mois, 594 (n. 1). — Nommé membre de la section chargée de recueillir les traits héroïques, 19 du premier mois, 606. — Dans la discussion du 28 du premier mois sur l'instruction, demande que la C. N. s'occupe à l'instant de l'établissement des écoles du premier degré d'instruction, 674. — Le 12 germinal an III, signe la protestation montagnarde contre le décret qui frappe Barère, Billaud, Collot et Vadier, VI, 29. — Signe, le 4 fructidor, un arrêté des Comités de législation et d'I. P. pour l'annulation d'un jugement du tribunal de l'Yonne, 572 (et note). — Le 14 vendémiaire an IV, il raconte des actes de persécution contre les républicains, entre autres à Reims; s'élève contre l'emploi abusif de mots avec lesquels on crée des partis : « La désignation de républicains est la seule que nous devrions connaître désormais », 749. — Le 21 vendémiaire, au nom du C. de législation, propose de rapporter les décrets des 19 thermidor et 12 fructidor an III, d'ordonner la mise en liberté de tous ceux qui n'auraient pas été emprisonnés pour des crimes prévus et spécifiés par les lois pénales, d'annuler les actes d'accusation qui ne porteraient pas sur des délits qualifiés et spécifiés, et d'autoriser le C. de législation à statuer définitivement sur les actes d'accusation et jugements ainsi annulés : ajourné, 774. — Le 22 vendémiaire, la discussion s'ouvre sur le projet présenté par Pons; après une intervention énergique de Barras, le projet est voté, 785-786. — Le 30 vendémiaire, est nommé membre de la nouvelle Commission des Cinq, 830.

PONSART. — Son *Hymne patriotique pour la fête du peuple français* est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 25 messidor, an II, IV, 793.

PONSONNARD. — Fait passer un *Syllabaire français* : renvoyé au concours, 5 prairial an II, IV, 469.

PONT-À-MOUSSON. — Des documents du Musée pédagogique, à Paris, donnent des indications sur les augmentations de traitement accordées en 1793 aux professeurs du collège de cette commune; un état de dépenses du 22 frimaire an II donne les chiffres des dépenses relatives à l'instruction publique dans ce district, IV, Introd., XXXVIII, XXXIX; la *Revue pédagogique* a publié un état des instituteurs et institutrices de toutes les communes du district, prairial an II, XLVII.

PONT-AUDEMER. — Le C. de S. P. sera invité à mettre en réquisition Viot, bibliothécaire du district de Pont-Audemer, 1er brumaire an III, V, 159.

PONT-CROIN. — La municipalité envoie, le 25 pluviôse an II, le procès-verbal d'une fête en l'honneur de la Raison, et, le 19 ventôse, une lettre annonçant qu'un citoyen, Allain, s'est séparé par le divorce d'une épouse sexagénaire et a formé de nouveaux liens avec une jeune campagnarde, afin d'augmenter le nombre des défenseurs de la liberté : vu au Comité, 11 floréal, IV, 295 (et n. 2).

PONT-EN-ROYANS. — Cette commune demande à s'appeler *Pont-sur-Bourne* : renvoyé à la Commission, 17 germinal an II, IV, 100.

PONT-LA-MONTAGNE. Voir SAINT-CLOUD.

PONT-SUR-VANNE (Yonne). — Le district de Sens envoie une délibération relative au desséchement de ce village : renvoi aux C. d'agriculture, 15 germinal an II, IV, 83.

PONTARD (Pierre), évêque constitutionnel de la Dordogne, ancien membre de la Législative. — Notice, II, CI. — Présente, le 22 septembre 1793, sa femme Sophie Portier à la C. N.; Cambon, qui préside, donne l'accolade aux époux; II, 570 (n. 3). — Adresse au C. de S. P. : un mémoire proposant la publication d'un ouvrage ou d'un journal destiné à combattre l'usage de la confession; ce mémoire est renvoyé au C. d'I. P. : Grégoire rapporteur, 5 octobre, 570. — Grégoire fait son rapport; décidé qu'il sera écrit au C. de S. P. une lettre contenant les principes du Comité, 17 du premier mois, 599-600; texte de la lettre écrite par Romme en exécution de cette décision, et extrait des *Mémoires* de Grégoire, 602-603 (ann. C). — Abjure la prêtrise le 26 brumaire en II, 600 (n. 1, addenda). — Sophie Portier étant morte, Pontard se remarie le 14 frimaire an V avec Jeanne Mathieu (communication de M H. Labroue, 570 (n. 3, addenda).

PONTEAU, musicien. — Prieur ayant vu le cor de Ponteau exposé en vente, le Comité charge la C. ex. de l'acheter, et arrête que Ponteau sera placé sur la liste des artistes qui ont droit aux récompenses, 14 messidor an III, 385. — Figure sur la liste présentée par Villar le 28 messidor, dans la 2e classe, 426. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592, et sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

PONTEUIL. — Demande l'agrément du Comité pour aller remplir les fonctions d'administrateur du théâtre de Brutus, à Marseille : ordre du jour, 17 floréal an II, IV, 320.

PONTCIBAUD. — La Société populaire des montagnes des districts de Riom et de Clermont, séante dans cette commune, envoie le 10 prairial an II, un extrait du registre de ses délibérations du 10 germinal, contenant la relation de la fête pour célébrer l'anniversaire de la mort du tyran, l'abolition de l'esclavage des nègres, etc. (non mentionné dans les procès-verbaux), IV, 930 (n. 2).

PONTIVY. — Un trait de dévouement de quatre citoyens de cette commune est renvoyé à la commission des faits civiques, 27 thermidor an II, IV, 942. — Ce district a envoyé comme élève à l'Éc. de santé de Paris, Laureau qui demande à être envoyé aux armées, 4 floréal an III, VI, 124.

Pontlevoy (*Collège de*). Voir *Collège de Pontlevoy*.

PONTOISE. — La municipalité propose au Comité des doutes sur l'article 8 de la section III du décret du 29 frimaire, 9 germinal an II, IV, 46. — L'agent national du district soumet des questions relativement aux écoles primaires, 14 prairial, 556. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur une pétition des habitants de Pontoise demandant la remise des vêtements sacerdotaux nécessaires pour célébrer le culte, parce qu'elle ne porte aucune signature, 20 thermidor an III, VI, 517. — La citoyenne Gautrin demande le payement de son traitement pour les trois mois durant lesquels elle a rempli les fonctions d'institutrice : renvoyé à la C. ex., 26 vendémiaire an IV, 802.

Pontoise (*Collège de*). Voir *Collège de Pontoise*.

PONTRIEUX. Voir LANNION.

Popincourt (*École de*). Voir *École des Orphelins de la patrie, à Popincourt*.

Popincourt (*Section de*), Paris. Voir PARIS (Sections des), à l'article de cette section.

Porcelaine. — Rodat, de Bordeaux, annonce qu'il a découvert dans le ci-devant Limousin, une terre plus propre que celle de Saint-Yrieix à faire de la porcelaine : renvoyé à la C. des A., 7 fructidor an II, IV, 971.

PORCHEZ, horloger. — Le Comité, après avoir pris connaissance de son mémoire, ordonne qu'il sera déposé dans un carton pour y avoir recours dans le besoin, 1er thermidor an II, IV, 836.

PORLOY (Maison), rue de Varennes. — Est affectée, avec la maison de Broglie, à la C. ex. de la marine et des colonies (arrêté du C. de S. P. du 17 floréal an II), IV, 200 (ann. D *ter*, addenda).

PORQUET, homme de lettres. — Porté sur la liste des gens de lettres, à récompenser, dans la 3e classe, 10 fructidor an III, VI, 593. — Figure sur la liste décrétée, le 18 fructidor, 630.

PORRENTRUY. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Porrentruy l'école centrale du département du Mont-Terrible, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2).

PORT-À-L'ANGLAIS. — Des citoyens de Bourg-l'Égalité, Vitry, Thiais et Choisy-sur-Seine demandent que le Port-à-l'Anglais s'appelle le *Port-de-Marat*. Le Comité discute, à ce propos, les bases d'une nomenclature convenable pour toutes les communes; Arbogast, rapporteur, 15 brumaire an II, II, 747. — Arbogast fait son rapport : la question est renvoyée à Mailly, du C. de division et à Romme, 13 nivôse, III, 228.

PORT-BRIEUC. Voir SAINT-BRIEUC.

PORT-DE-LA-MONTAGNE. Voir TOULON.

PORT-FIDÈLE. Voir SAINT-GILLES.

Port-Libre (*Prison de*), ancien couvent de Port-Royal, à Paris. — Les premiers généraux arrêtés y sont incarcérés en frimaire an II, jusqu'à leur transfert à l'hôtel des Fermes le 5 nivôse, III, 9 (n. 5), 26. — Florian y est détenu du 27 messidor au 21 thermidor an II, IV, 802, 805.

PORT-MALO. — La commune de Saint-Malo annonce qu'elle a changé son nom en celui de *Port-Malo*, et le nom de Saint-Servan en celui de *Port-Solidor* : renvoyé à la Commission, 11 germinal an II, IV, 57. — Le rapport d'une fête décadaire célébrée à Port-Malo est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 15 messidor, 744. — Les officiers municipaux rendent compte des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exécution de la loi du 29 frimaire : renvoyé à Bouquier, 19 messidor, 763. — Le rapport de la fête à l'Être-suprême, adressé par Le Carpentier, est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 25 messidor, 793.

PORT-SOLIDOR. — La commune de Saint-Malo annonce qu'elle a changé son nom en celui de *Port-Malo*, et le nom de Saint-Servan en celui de *Port-Solidor* : renvoyé à la Commission, 11 germinal an II, IV, 57. — Le procès-verbal de la fête à l'Être-suprême célébré dans la commune de Port-Solidor est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 23 messidor, 773.

PORT-VENDRES. — Un manuscrit intitulé *Mes idées sur le Port-Vendres*, trouvé chez La Luzerne, sera communiqué à la C. ex. des travaux publics et au C. de commerce, 27 messidor an II, IV, 819.

PORTA. — Inscrit pour 1.500 #, le 10 nivôse an III, sur la liste des gens de lettres, artistes, etc., à récompenser, V, 379; mais ne figure pas sur la liste définitive adoptée par la C. N. le 14, 385.

PORTAL (Antoine), médecin, membre de l'Académie des sciences, professeur au Jardin des plantes. — A l'organisation du Muséum d'Histoire naturelle par le décret du 10 juin

1793, est professeur d'anatomie humaine, IV, 407. — La C. N. lui alloue, le 19 juin 1793, une rente viagère de 1.020 ll, en remplacement d'une pension de pareille somme (la pétition de Portal a été mentionnée à la p. 145 des *Procès-verbaux du C. D'I. P. de la Législative*), I, 677. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août, II, 216. — Membre de la C. des A. (section d'anatomie), nommé le 28 août par Paré, 490 (fin de la n. 3 de la p. 489), 509. — Annonce au Comité l'intention de faire un cours de médecine pour les armées : arrêté d'écrire à ce sujet au Conseil exécutif, 25 brumaire, 825. — Nommé commissaire pour l'examen du procédé de Sans, 23 nivôse, III, 279. — Maintenu dans la C. des A. réorgani é (section d'anatomie), listes des 5 pluviôse, 18 pluviôse, et 15 ventôse, 323, 328, 503. — Les commissaires pour l'examen du procédé de Sans présentent leur rapport, 25 pluviôse, 569. — Présente au Comité son *Instruction sur le traitement des asphyxiés par le méphitisme, des noyés*, etc. : mention honorable, 25 floréal, 427-428. — Le Comité arrête que les *Instructions* seront envoyées aux administrations de district, avec invitation à les répandres 28 pluviôse, an III, V, 496. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur un rapport de la C. ex. relatif aux *Instructions*, 22 ventôse, 595. — Est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire an IV; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 833, 838, 839.

PORTALIER. — Un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 579, 580.

PORTE, de la section des Lombards. — Nommé commis à la bibliographie, 29 prairial an II, IV, 654.

Porte-Denis. — Le 12 thermidor an III, Creuzé-Latouche fait décréter l'effacement, à la porte Denis, d'une inscription outrageante pour la Hollande, VI, 48.

PORTIER (Sophie). — Première femme de l'évêque Pontard, présentée à la C. N. par son mari le 22 septembre 1793, morte l'année suivante en laissant un fils (communication de M. H. Labroue), II, 570 (n. 3).

PORTIEZ (Louis-François), député de l'Oise à la Convention. — Notice, I, LXXXVIII. — Une lettre de lui, du 23 novembre 1792, à la Société des Jacobins de Beauvais (publiée par M. L. Thiot), fait connaître la date de la distribution du rapport de Lanthenas sur les écoles primaires, 65 (n.). — Son Discours sur l'instruction publique, prononcé à la Convention, probablement le 21 décembre 1792 (imprimé en juin 1793, en vertu du décret du 3 juin 1793), 263-267 (ann. D). — Fait voter, le 13 frimaire an II, au nom des Comités de liquidation et de l'examen des comptes, un décret portant que le C. D'I. P. fera un rapport sur l'emploi des sommes accordées pour l'encouragement des arts utiles, III, 73 (n. 3). — Le 2 nivôse, propose à la C. N. la création d'écoles d'un degré supérieur aux écoles primaires, où la jeunesse française pourra acquérir les connaissances pratiques qui rendent les citoyens aptes à occuper les emplois publics, recevra des leçons de législation et de morale publique; il combat les théories de Fourcroy et de Thibaudeau, qui veulent tout abandonner à l'initiative privée, et il affirme que les collèges et les universités, quelque imparfaits qu'ils fussent, ont servi la chose publique. Sa proposition est ajournée. Texte de son discours, 193 (n. 2), 200-205 (ann. B). — A publié en l'an II un opuscule intitulé *Des voyages, de leur utilité dans l'éducation;* c'est peut-être de cet écrit qu'il est question dans un passage du procès-verbal du Comité du 25 floréal, où Lindet est nommé rapporteur d'un ouvrage intitulé *Les voyages, partie de l'éducation*, IV, 429 (et n. 3). — Membre du C. d'aliénation et domaines, fait à ce Comité, le 5 prairial, un rapport sur les maisons nationales à mettre à la disposition de la C. des A. pour servir de dépôts, 478-479.

Un décret du 26 vendémiaire an III l'envoie en Belgique, avec Joubert (de l'Hérault), pour y surveiller les opérations administratives, 921 (n. 6). — Le 19 prairial est nommé membre du Comité, VI, 268. — Lecture faite d'un décret du 20 prairial sur le château de Versailles, le Comité charge Portiez de s'aboucher avec les Comités de S. P. et des finances; il est placé dans la 3e section, 23 prairial, 280, 283. — Est chargé de faire rapport au Comité sur les prix décernés par le Jury des arts en vertu du décret du 9 frimaire an III, et de correspondre à cet effet avec ce Jury, 28 prairial, 293. — Est chargé d'un rapport sur les Écoles des mines; est chargé de présenter le lendemain un projet de décret pour faire suspendre les travaux commencés pour le placement des écoles centrales dans les départements, 8 messidor, 345, 346; le 9 messidor, fait voter ce décret, 346 (n. 1), 349 (ann. A). — Lit au Comité un rapport et projet de décret sur la fête du 9 thermidor : ils sont adoptés, 18 messidor, 388. — Texte du rapport et du projet de deux décrets, présentés à la Convention par Portiez le 20 messidor; le projet est ajourné, ainsi qu'un autre projet portant que les procès-verbaux du 31 mai et du 2 juin seront remplacés par un exposé historique; la C. N. décrète que la place de la Révolution ne servira plus de lieu d'exécution, 388 (n. 2), 391-395 (ann. A). — Portiez se concertera avec la C. des finances au sujet des répara-

tions à faire dans les divers dépôts, 20 messidor, 398. — Le Comité le charge d'un rapport sur les fêtes du 9 thermidor et du 23 thermidor (10 août), qu'il devra demander de célébrer d'une manière distincte, 1er thermidor, 438 (et n.). — Est nommé président du Comité; est chargé de faire un rapport sur le B. de C., et de se concerter avec le C. d'agriculture et des arts, 2 thermidor, 442, 443. — Est chargé d'un rapport sur les livres de théologie et de jurisprudence, 4 thermidor, 448. — Le 5 thermidor, lit à la C. N. son rapport sur les fêtes du 9 thermidor et du 10 août; à l'encontre de ce qui était prévu par le projet du 20 messidor, s'autorise d'un article constitutionnel récemment voté, pour faire décréter que le 9 thermidor les représentants ne sortirons pas du lieu de leurs séances, que l'Institut de musique y exécutera une symphonie et des chants, après quoi la C. N. reprendra le cours de ses travaux, 438 (n.), 439-441. — Est chargé de proposer à la C. N. de nommer Ginguené commissaire de l'I. P. en remplacement de Garat, démissionnaire; est chargé de se concerter avec le C. des décrets pour faire transporter dans une maison nationale le Dépôt des archives établi au Louvre, 6 thermidor, 452, 453. — Le 7 thermidor, à la C. N. propose la nomination de Ginguené; mais Bonguyod s'élève contre la C. ex., et obtient un décret ordonnant aux Comités des finances et d'I. P. de faire un rapport sur la suppression de cette Commission, 452 (n. 2), 461 (ann. B), 466-467, 468. — Le Comité, après avoir entendu la lecture du décret du 7 et d'une lettre de Ginguené, charge Portiez d'écrire à Ginguené pour l'engager à continuer ses fonctions, et de préparer un rapport, 8 thermidor, 458-459. — Présente au Comité un rapport et projet de décret sur la fête du 10 août : le Comité l'adopte avec quelques amendements; on lui renvoie des notes du général Tuncq sur la journée du 10 août, 14 thermidor, 486, 489. — Le 15 thermidor, lit à la C. N. son rapport et son projet de décret pour la fête du 10 août : ils sont adoptés sans débat, 489-492 (ann. A). — Présente au Comité un rapport concernant la C. ex. : est autorisé à proposer la suppression de la C. des A., la nomination de Ginguené comme commissaire de l'I. P., la vente des livres de théologie et de jurisprudence qui ne méritent pas d'être placés dans les bibliothèques et des objets d'art qui ne sont pas dignes de figurer dans les musées, 18 thermidor 502-503. — Arrêté que Portiez présentera incessamment le rapport qu'il est chargé de faire sur le B. de C., 24 thermidor, 524. — Le 2 fructidor, présente à la C. N., au nom des Comités d'I. P. et des finances, un décret, qui est adopté, nommant Ginguené commissaire de l'I. P. et supprimant les deux places d'adjoint; ordonnant qu'il sera procédé aux devis des objets à placer au Muséum et autres dépôts, et que le surplus sera mis à la disposition du gouvernement pour être vendu ou échangé; et que les Comités des décrets et d'I. P. veilleront à ce que le triage des titres et papiers, commencé par l'agence temporaire, soit promptement terminé, 564, 564-565 (annexe). — Est chargé du travail sur les écoles de peinture, sculpture et architecture, de musique; est chargé de présenter à la C. N. un projet de décret portant qu'il ne sera plus reçu d'ouvrage pour le concours des livres élémentaires, 6 fructidor, 576-577. — Ouï le rapport de Portiez sur le B. de C., le Comité arrête l'ajournement, 9 fructidor, 588. — Le Comité arrête que Portiez lira le lendemain son rapport sur le rapport du Jury des arts, 11 fructidor, 596; — Portiez lit au Comité son rapport, avec un projet de décret qui est adopté, 13 fructidor, 606-607. — Le 14 fructidor, Portiez lit à la C. N. son rapport sur les concours de sculpture, peinture et architecture ouverts par les arrêtés du C. de S. P. (en l'an II), 607 (n. 2), 608 (annexes); extraits de ce rapport, IV, 254-256; texte du décret adopté le 14 fructidor, 256; tableau des prix décernés par le Jury des arts, 256-263. — Une députation des membres du B. de C. ayant été entendue, Portiez demeure chargé du rapport; Fourcroy, Bordes, et lui, inviteront le C. de S. P. à rapporter l'arrêté restituant aux héritiers Marbeuf le Conservatoire végétal des Champs-Élysées, 14 fructidor, 611. — On lui renvoie un mémoire de Creuzé-Latouche intitulé *Réponse pour le citoyen Pasquier*, 19 fructidor, 641. — Il se concertera avec le C. des décrets, etc., pour faire sortir du Louvre les dépôts d'archives de Chéret et de Mallet; il fera un rapport sur l'agrandissement de la galerie du Muséum des arts; et un rapport sur les œuvres exposées au Salon, en vue de secours à accorder aux artistes, 26 fructidor, 676. — Est chargé de proposer à la C. N. d'accorder 40,000 ᵗᵗ au peintre Hue pour sa vue de l'intérieur du port de Brest, 28 fructidor, 680. — Comme rapporteur de la 3e section, propose au Comité que la fête de la fondation de la République soit différée jusque après le rapport général sur l'acceptation de la constitution : arrêté, 4e complémentaire, 703. — Arrêté qu'il se présentera le lendemain à la tribune pour exposer les raisons qui ont déterminé le Comité à lier la fête de la fondation de la République à celle de l'acceptation de la constitution; on lui renvoie la proposition de créer au Conservatoire de musique une chaire d'acoustique, 6e complémentaire, 708, 711.

Le 1er vendémiaire an IV, au nom de la C

des Onze et du C. D'I. P., propose à la C. N. de décréter le renvoi de la fête de la fondation de la République au jour où l'acceptation de la constitution sera annoncée par toute la France (la fête n'a pas eu lieu), 703 (n. 2), 708 (n.), 716 (et ann. B). — Lui et Fourcroy sont chargés de presser le C. de S. P. de fournir les fonds nécessaires pour accélérer le départ pour le Muséum des éléphants et autres animaux ayant appartenu au stathouder, 6 vendémiaire, 721. — Le 8 vendémiaire, parle à la C. N. en faveur de la réunion de la Belgique à la France, 741. — Le 10 vendémiaire, fait voter le décret portant que le 3 octobre (11 vendémiaire) il sera célébré une cérémonie funèbre en l'honneur des amis de la liberté immolés par la tyrannie décemvirale, 731 (n.), 732 (ann. A). — Le Comité le nomme membre de la commission chargée de se faire rendre compte de la conduite tenue par les employés des Comités et Commissions exécutives pendant les journées des 12, 13 et 14; il se concertera en outre avec le C. des procès-verbaux relativement aux employés des dépôts d'archives, 16 vendémiaire, 746. — Est nommé membre d'une commission chargée, pour accélérer les décisions, d'entendre les rapports de la C. ex. et de statuer, 18 vendémiaire, 758. — Est l'un des membres sortants du Comité au milieu de vendémiaire, et est réélu le 19 vendémiaire, 769. — Est remplacé par Bordes comme membre de la Commission des Dix-sept, 20 vendémiaire, 765. — Présente au Comité les bases de l'organisation des Écoles spéciales de l'art du dessin : le projet est adopté, 21 vendémiaire, 771. — On lui renvoie la demande du lycée des arts, que ses membres puissent concourir à la formation du B. de C., 3 brumaire (matin), 855. — Baraillon, lui et Rabaut-Poncier, commissaires nommés les 18 et 21 vendémiaire pour examiner les rapports de la C. ex. et y statuer, soumettent leur travail à la sanction du Comité qui l'approuve, 4 brumaire, 877.

Postes et messageries. — Plus d'un siècle après la création (1464) des postes royales par Louis XI, les messagers royaux furent institués (1576) par Henri III; en 1719, les messageries de l'Université sont réunies aux postes et messageries royales : Voir *Messagers de l'Université de Paris.*

Potasse. — La France tirait la potasse de l'étranger; cette matière étant nécessaire à l'extraction du salpêtre, le C. de S. P. fait voter, le 29 germinal an II, un décret ordonnant de brûler les herbes et plantes non fourragères croissant dans les lieux incultes, pour extraire de leurs cendres du salin; une instruction sur l'art de fabriquer le salin est publiée par les soins de ce Comité, IV, 831 (et note). — Pour ménager la potasse, Barère annonce (rapport du 26 messidor an II) que dans beaucoup d'industries on y substituera la soude, qui peut être extraite du sel marin grâce au procédé inventé par Nicolas Leblanc, 831, 832 (et n. 1).

POTEY. — Adresse au Comité son opinion sur les changements à faire dans l'horlogerie pour se conformer à la division décimale : renvoyé au concours, 9 prairial an II, IV, 489.

POTONIÉ. — Nommé, par le décret du 29 germinal an II, membre adjoint de la C. ex. du commerce et des approvisionnements, IV, 200 (ann. D *bis*). — Grégoire ayant écrit le 13 thermidor au C. de S. P. au sujet d'une pétition de Monginot et Gail, Potonié lui écrit pour demander des renseignements supplémentaires et l'envoi de la pétition; la pétition lui est envoyée le 7 vendémiaire an III, 867 (n. 5).

POTTIER (Charles-Albert), député d'Indre-et-Loire à la Convention. — Membre du C. de liquidation, fait voter le 14 germinal an II un décret augmentant le chiffre des pensions et secours accordés aux citoyens estropiés à la journée du 10 août 1792, et aux veuves et enfants indigents des citoyens tués dans cette journée, IV, 179 (note), 180 (n. 2). — Signe, le 15 germinal, comme secrétaire de la C. N., le renvoi au Comité d'une lettre de la Société populaire de Thiron, 423 (n. 2). — Signe, le 5 floréal, comme secrétaire, le renvoi au Comité du procès-verbal d'une fête célébrée à Rouen en l'honneur de la Raison, de l'Égalité et de la Liberté, et d'une lettre de la Société populaire de Saint-Chély-d'Aubrac, 315 (n. 3), 515 (n. 3). — Est un des quatre représentants qui présentent au Comité les demandes de Blondin, 6 thermidor an III, VI, 453.

POUBLE, médecin de Voltaire. — Des os ramollis, provenant de son squelette, sont déposés dans la salle d'assemblée de la ci-dev. École de médecine : le Comité en arrête le dépôt dans le cabinet de l'École de santé, 20 floréal an III, VI, 189 (et note).

POUCHET (Georges), fils de Félix-Archimède Pouchet, le célèbre champion de la génération spontanée. — Son appréciation d'un billet écrit par Lakanal à Cassini le 22 septembre 1793, II, 477 (n. 1). — A cru, par erreur, que le projet de Mathieu sur les fêtes nationales est postérieur au rapport de Robespierre du 18 floréal; qu'il y avait antagonisme entre Robespierre et le Comité d'I. P., et que ce dernier, dans son projet, avait « biffé l'Être-suprême », III, 512 (et n. 1). — A publié en 1883 une brochure intitulée *La loi du 29 frimaire*, où il a mis en œuvre des documents extraits des archives communales de Concarneau, IV, Introd., XLIX. — A dit que la tête de Lavoisier tomba « au milieu de l'abandon général » : c'est une erreur, IV, 380. — A parlé des deux palmiers

de Brunoy conservés à la nation par Thouin, 618 (n. 4). — Cité à propos de la dépêche envoyée à Condé par le télégraphe le 13 fructidor, 944 (ann. A). — Sur la fin d'Arago, Pouchet a cru que « Monge s'est enfui après thermidor comme jacobin », V, 646 (n. 3).

POUCHET (Louis-Ezéchias), de Rouen, père de Félix-Archimède Pouchet, grand-père de Georges Pouchet. — Notice, III, 210 (n. 1). — Donne lecture à la société d'émulation de Rouen, le 8 mai 1792, d'un mémoire sur un moyen mécanique de ramener toutes les mesures anciennes et étrangères à la mesure commune proposée; ce mémoire est renvoyé à l'examen de quatre commissaires, qui, le 23 frimaire an II, font un rapport favorable; Pouchet adresse alors son mémoire au Comité d'instruction; il est renvoyé à Arbogast le 5 nivôse an II, 210 (et n. 1). — Antérieurement, Pouchet avait remis un exemplaire de ce mémoire au directoire de la Seine-Inférieure (24 brumaire an II) : l'administrateur commissaire du bureau d'instruction ayant fait, le 6 nivôse, un rapport favorable accompagné des pièces provenant de la Société d'émulation, le directoire transmet rapport et pièces au C. d'I. P. par lettre du 8 nivôse, 210 (n. 1). — Pouchet écrit de nouveau au Comité le 9 pluviôse an II, 210 (n. 1).

POUDRA. Voir POUPEAU ET POUDRA.

Poudre. — Un citoyen de Nancy demande à faire en grand l'essai du sel ordinaire pour la composition de la poudre à canon, 1er germinal an II, IV, 7. — Pour les cours révolutionnaires sur les armes, les poudres et le salpêtre, Voir *École révolutionnaire des armes et poudres.*

POUGENS (Marie-Charles-Joseph), grammairien. — Adresse une pétition relative au dictionnaire de l'Académie française; Villar rapporteur, 9 mai 1793, I, 446. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août, II, 216. — Est chargé par le C. d'I. P. de rédiger des éléments de grammaire française, 1er brumaire an III, V, 159, 160. — Accepte sa nomination, 4 brumaire, 168. — Figure pour 3.000 ll sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Une note de Pougens sur le 3e volume de l'*Eschyle* de Laporte-Dutheil est renvoyée à la 2e section, 30 ventôse, 619. — Fait hommage au Comité de sa traduction du voyage de John White à La Nouvelle-Galles du Sud : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 24 germinal, 75. — En germinal, est inscrit (en remplacement de Domergue, candidat de Lakanal) sur une liste de citoyens proposés pour compléter le jury des livres élémentaires, 94-95 (ann. A); le Comité l'adopte, 28 germinal, 92. — Possesseur d'un certain nombre d'ex. de l'*Horace* de Bitaubé, privés d'estampes, demande en prêt les cuivres déposés à l'Agence de l'envoi des lois : le Comité arrête que la C. ex. les lui fera remettre, 24 fructidor, 659.

POUGIN, imprimeur. — Offre ses services au Comité pour l'impression des ouvrages relatifs à l'instruction publique : renvoyé à la C. ex., 8 frimaire an III, V, 255.

POUJOT, de l'armée du Nord. — Un acte de bravoure de ce républicain est signalé, le 4 ventôse an II, par l'adjudant Peyrot, IV, 177 (n. 3).

POULLIN. — Une lettre de lui, accompagnée de deux pièces de vers, est transmise par Sergent : renvoi à Bouquier, 7 ventôse an II, III, 499.

POULTIER (François-Martin), député du Nord à la Convention. — Notice, II, CI. — Chargé avec Rovère, par un décret du 22 juillet 1793, de prendre des informations sur les troubles de Beaucaire du 1er avril 1793, IV, 360. — Écrit à la C. N., avec Rovère, une lettre, lue le 19 septembre, relative à la mort de huit républicains exécutés à Marseille, II, 454-455 (ann. A). — Le 12 frimaire an II, fait suspendre l'exécution des mesures prononcées par le décret du 22 juillet, comme ayant été obtenues par de faux témoignages, et dénonce Agricol Moureau, 360-361. — Dans son journal l'*Ami des lois*, dément le récit fait par Agricol Moureau des circonstances de la mort de son neveu Agricol Viala, 364. — Est élu membre suppléant du Comité le 18 vendémiaire an III, V, 123.

POUPEAU ET POUDRA. — Élèves de l'École normale pour le district de Fontenay-le-Peuple, écrivent le 20 germinal an III à l'agent national pour lui annoncer un arrêté de la C. ex. qui va paraître et qui modifiera la constitution de l'École; extraits de cette lettre, 61-62.

POUPINET, secrétaire du représentant Le Carpentier. — Envoie une ode, une invocation à l'Être-suprême, et un acte de foi républicaine : renvoyé à Grégoire, 1er germinal an II, IV, 4. — Villar remplace Grégoire comme rapporteur, 13 germinal, 74. — Ses opuscules et chants républicains sont renvoyés au carton de réserve, 3 thermidor, 842.

POURNIN, juge au tribunal de district d'Indremont. — Envoie au Comité un projet de fêtes sans-culottides : renvoyé à Mathieu, 5 floréal an II, IV, 270. — Envoie une adresse au peuple anglais : ordre du jour, 15 floréal, 311.

POUSSIN (Nicolas), peintre. — Le Conservatoire du Muséum des arts a réclamé un tableau de cet artiste que la municipalité de Saint-Germain-en-Laye refuse de lui remettre : le Comité arrête que ce tableau sera placé au Muséum, 6 vendémiaire an IV, VI, 720.

POUTINGON. — Nommé par le Comité professeur de clinique chirurgicale à l'Éc. de santé de Montpellier, 26 frimaire an II, V, 324.

POUTINGON (François). — Nommé prosecteur à l'École de santé de Montpellier, 20 germinal an III, V, 54.

POYET, architecte de la C. ex. des travaux publics. — Un mémoire de lui sur la nécessité de construire une nouvelle salle d'Opéra est renvoyé à la 3e section, 20 pluviôse an III, V, 476. — Le C. des travaux publics invite le Comité à nommer un commissaire pour, conjointement avec ceux des Comités des finances et des travaux publics, examiner le projet de Poyet : Mercier est nommé, 14 ventôse, 565. — Le Comité arrête le renvoi du projet à la C. ex. des travaux publics, 22 floréal, VI, 193. — La C. ex. remet un mémoire de Poyet sur la construction d'une nouvelle salle d'Opéra : renvoyé à la 3e section, 8 messidor, 348.

Prairial (*Insurrection de*). — Le mouvement est l'œuvre d'un comité directeur; Buonarroti parle des patriotes détenus au Plessis, et nomme Leblanc et Fiquet; mais les représentants montagnards ne furent pas consultés. Le manifeste affiché a pour titre : *Insurrection du peuple pour obtenir du pain et reconquérir ses droits;* le peuple réclame : du pain, l'établissement immédiat de la constitution de 1793; la mise en liberté des détenus; les élections pour le 25 prairial, etc., VI, 228. — Récit des journées des 1er, 2, 3, 4 et 5; parmi les représentants arrêtés et décrétés d'accusation, huit sont envoyés au château du Taureau dans la nuit du 1er au 2 : Romme, Bourbotte, Goujon, Soubrany, Du Roy, Duquesnoy, Peyssard et Le Carpentier; le 2 prairial, les sans-culottes des sections entourent en armes la C. N., qui promet de mettre en vigueur la constitution de 1793; mais le 4, des troupes, appelées à Paris, occupent sous le commandement de Menou, le faubourg Antoine, qui est désarmé, une commission militaire est instituée, qui envoie à l'échafaud 30 citoyens en 13 jours; le 5, la C. N. décrète que Barère, Billaud et Collot seront jugés à Rochefort par une Commission militaire (le décret n'a pu être exécuté), et que Pache, Bouchotte, Rossignol, Hassenfratz et cinq autres seront traduits au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, 228-232. — Un décret du 8 prairial, rendu sur la proposition de Clauzel, renvoie devant la Commission militaire Rühl (qui se tue le 9), Romme, Du Roy, Goujon, Forestier, Albitte (qui s'est soustrait à l'arrestation), Bourbotte, Duquesnoy, Soubrany, P.-L. Prieur (qui s'évade le 10), et Peyssard, 237. — Le 10 prairial, Bourdon (de l'Oise) dit, aux applaudissements de la majorité, qu'il eût fallu, le 2 prairial, lire au milieu d'un bataillon carré le procès-verbal des crimes de la veille, et que ceux qui les avaient commis fussent fusillés sur-le-champ, 242 (et note). — Le 13 prairial, le général Menou, le vainqueur du 4, vient à la C. N., à la tête de son état-major, affirmer par serment son attachement à la République et sa haine de la royauté : la Convention lui décerne une armure d'honneur, 258. — Le Comité, après avoir entendu la lecture d'un certificat délivré à Vieillevarenne, inspecteur en chef des usines de la République, par le C. de S. G., arrête que copie de ce certificat sera déposée à la 3e section, chargée de recueillir les faits historiques pour en faire usage lors du rapport que le Comité doit être chargé de faire sur les événements de prairial, 14 prairial, 255.

PRAULT, libraire. — Demande à la C. N. un local pour son dépôt de lois; renvoi au Comité et à la C. des M., 8 novembre 1792, I, 303 (ann. A). — La C. des M. fait un rapport au Comité, 4 février 1793, 301.

PRECHEUR (J.), élève de l'Éc. de santé, envoyé par le district de Ruffec. — Ne pouvant suffire à ses dépenses et à celles de sa famille avec son traitement, demande que la Commission de santé l'envoie aux armées : ordre du jour, 4 floréal an III, VI, 124.

PRÉCY (L.-Fr. PERRIN, comte DE), chef des insurgés lyonnais en 1793. — Un télescope et une lunette qu'il avait réquisitionnés sont réclamés par Deviller : le Comité renvoie à la C. ex., 14 messidor an III, VI, 384.

PRÉDICOUL, condamné. — Van Hoorn avait déposé chez lui deux bustes : voir VAN HOORN.

PRÉLONG. — Adresse au Comité un recueil de pièces patriotiques, 29 nivôse an II, III, 299.

PREMEAU, Côte-d'Or. — Le curé de cette paroisse abdique ses fonctions : Voir PIERRE (Edmond).

PRÉMONTRÉS (L'abbaye des), au village de Prémontré, Aisne. — La bibliothèque de la ci-dev. abbaye et celle de l'ex-général de l'ordre ayant été transportées à la manufacture de Saint-Gobain, le président du Comité écrira au district de Chauny pour lui demander des explications, 8 fructidor an III, VI, 584.

Prénom (*Changement de*). — Une lettre du ministre de la justice Gohier sur le mode de changement de prénom est renvoyée à Petit, 9 pluviôse an II, III, 360. — La Société populaire de Montluel demande au représentant Albitte, qui transmet sa lettre, qu'il soit rendu un décret défendant de prendre des prénoms de saints : renvoyé à la Commission géographique, 23 germinal, IV, 138.

Presbytères. — Voir *Églises et presbytères.*

Présidents du Comité d'instruction publique de la Convention. Voir *Comité d'instruction publique de la Convention* (*Présidents et secrétaires* du).

PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX. — Cette commune demande à s'appeler *Pressagny-sous-Vernon :* renvoyé au C. de division, 5 germinal an II, IV, 25.

PRESSAVIN (Jean-Baptiste), député de Rhône-et-Loire à la Convention. Le 23 floréal an III,

dénonce les affameurs, et cite un exemple, VI, 201.

Presse (*Liberté de la*). — Les Jacobins placent la liberté de la presse à leur grand ordre du jour, et la discutent depuis le 28 thermidor an II; le 4 fructidor, sur la proposition de Thuriot, la C. N. charge le C. de législation de présenter des institutions propres à garantir la liberté de la presse et à réprimer la calomnie; le 9, Fréron prononce un grand discours réclamant pour la presse une liberté illimitée, IV, 998 (n. 11). — Le 21 thermidor an III, décret portant que les Comités de gouvernement présenteront une loi répressive contre les journalistes calomniateurs et fabricateurs de pièces et écrits supposés, VI, 515.

PRESTA. — Un traité (en italien) sur les olives et la manière d'en tirer l'huile, par Presta, transmis au Comité par Colchen, est renvoyé à la B. N., 18 vendémiaire an IV, VI, 761.

Prêtres. Voir *Ministres des cultes*.

Prêtrise (*Lettres de*). Voir *Déprêtrisation, Ministres des cultes*.

PRÉVILLE, acteur du Théâtre-Français. — Le Comité arrête qu'il sera compris dans la liste supplémentaire des artistes, etc., auxquels la nation accorde des secours, 18 nivôse an III, V, 402. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450, et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Figure pour 3.000 ^{fr} sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89. — Sur le renvoi fait par le C. de liquidation, le Comité estime que ce citoyen peut prétendre à une pension, 28 thermidor, 545.

PRÉVOST ou PRÉVÔT, auteur dramatique. — Est l'auteur, avec Bouqueton, d'un opéra-ballet, *La fête de la Liberté et la dernière heure du crime*, qui est renvoyé à la C. ex., 30 floréal an III, VI, 225. — Figure sur une liste de gens de lettres, artistes, etc., présentée au Comité par Villar, dans la 3e classe, 4 thermidor, VI, 448. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

PRÉVOST, de la section de Chalier. — A offert un *catéchisme*, dont les procès-verbaux ne parlent pas, IV, 772 (n. 3). — Sa *Civilité républicaine* est renvoyée au concours, 9 prairial an II, 493. — Envoie, le 4 messidor, un imprimé, intitulé *Collection des meilleures prières, hymnes et hommages à l'Être-Suprême* : renvoyé à Villar, 23 messidor, 772 (et n. 3). — Son opuscule *Collection*, etc., est renvoyé au concours, 9 fructidor, 982.

PRÉVOST, ex-professeur du collège d'Auxerre. — Une demande faite par lui est renvoyée à Mathieu, 5 prairial an II, IV, 471. — Est nommé commis à la bibliographie, 7 prairial, 478.

PRÉVOST (A.). — Son ouvrage *l'École de santé de Paris* (Paris, 1901) est cité t. V, p. 596; (n° 2), t. VI, p. 277 (note); p. 715 (note, addenda). — A fourni des indications concernant les spécimens d'ostéomalacie conservés au Musée Dupuytren, VI, 189 (note).

PRÉVOT (peut-être le même que le suivant). — Le portefeuille des dessins de plantes fait par cet artiste pour feu Roussel est à la B. N. : le Comité décide qu'il ne sera pas transporté au Muséum d'histoire naturelle, 30 thermidor an III, VI, 550.

PRÉVÔT. — Écrit au Comité au sujet de la faculté qu'avaient les artistes d'emprunter des dessins aux bibliothèques nationales, 25 nivôse an II, III, 284.

PRÉVÔT, auteur dramatique. Voir PRÉVOST.

PRIESTLEY (Joseph), physicien et chimiste. — Une lettre de lui, en anglais (2 juin 1792), prise chez Lavoisier le 11 septembre 1793, est remise au C. de S. G., qui la renvoie au C. d'I. P. le 28 septembre, II, 383, 514, 511.

PRIEUR (J.-L.), peintre d'histoire, juré au Tribunal révolutionnaire en l'an II, guillotiné le 18 floréal, an III. — Fut le premier dessinateur des *Tableaux de la Révolution française*, gravés par Pierre-Gabriel Berthault et Abraham Girardet, IV, 282. — Proposé, le 30 floréal an II, par Morelet, comme instituteur de géométrie descriptive, V, 636.

PRIEUR (Pierre-Louis), dit *de la Marne*, député de la Marne à la Convention. — Notice, II, 61. — Entre au C. de S. P. le 10 juillet 1793, 30. — Le 15 septembre, demande l'extension à toute la République des trois degrés supérieurs, d'instruction que la C. N. vient de décréter pour Paris : adopté, 419; le 16, demande le maintien du décret, dont Coupé (de l'Oise) réclame le rapport, 422. — Le 25 septembre, donne lecture à la C. N. d'un arrêté des commissaires de l'armée du Nord destituant le général Hédouville, 492. — Jeanbon Saint-André présente, à la C. N., le 12 pluviôse an II, en son nom et en celui de Prieur, un rapport sur leurs opérations dans les départements maritimes, III, 431 (n. 1), 434 (ann. A.). — Ses dépêches sur la mort du général Haxo font croire d'abord à un suicide, 308 (n. 1). — Annonce à la C. N., le 21 brumaire an III, qu'il se forme un nouvel attroupement autour du local des Jacobins, V, 213. — Le 12 germinal, engage la foule à se retirer, VI, 29. — Le 15 germinal, dénoncé par A. Dumont, proteste qu'il a « abjuré les monstres tout couverts de sang que la Convention a jugés », 37. — Le 1er prairial, est nommé l'un des quatre membres de la Commission extraordinaire; un moment après, il est décrété d'arrestation; le 2, il est décrété d'accusation, 229. — Le décret du 8 prairial, rendu sur la proposition de Clauzel, le renvoie devant la Commission militaire, 237; il s'évade dans la nuit du 10 au 11, 284 (note 1).

PRIEUR-DUVERNOIS (Claude-Antoine), dit *Prieur de la Côte-d'Or*, député de la Côte-d'Or à la Convention. — Notice, I, LXXXVIII. — Comme membre du Comité d'I. P. de la Législative réélu à la C. N., fait partie avec neuf autres, en vertu d'un décret du 21 septembre 1792, d'un Comité d'I. P. provisoire en attendant l'élection du Comité définitif, I, Introd., II (et note 1, *Addenda*). — Nommé membre du Comité d'I. P., 13 octobre 1792, I, Introd. IV. — Nommé commissaire pour les P. et M., et élu secrétaire du Comité, 21 décembre, 227-228. — Désigné comme membre sortant, 22 décembre, 244. — Nommé l'un des commissaires pour les pétitions, 24 décembre, 297. — Mis en arrestation avec Romme, en juin 1793, par les insurgés du Calvados; mis en liberté le 29 juillet, Carrier les rencontre à Caen le 2 août, rentrent à Paris le 5 août, II, 285 (ann. B). — Signe une lettre du C. de S. P. le 17 frimaire an II, III, 142 (note 1). — Rédige et signe l'arrêté du 3 nivôse éliminant de la Commission des P. et M. Lavoisier et cinq autres membres; en publiant cet arrêté en 1806, Delambre a supprimé les signatures de Prieur, de Carnot et de Lindet, 234 (fin de la note 1 de la p. 233), 239; V, 554 (note). — Placé à la tête de la section des travaux publics du C. de S. P., il est en relations avec Lamblardie, coadjuteur, puis successeur de Perronet à la tête de l'Éc. des ponts et chaussées; il est le principal auteur du décret du 21 ventôse, instituant la Commission des travaux publics et l'Éc. centrale des travaux publics, V, 634. — Signe un arrêté du 6 floréal relatif à Mirys, VI, 143. — Rédige l'arrêté du 24 floréal qui place l'Éc. centrale des travaux publics dans la maison Lamillière, et transforme les élèves de la ci-devant Éc. des ponts et chaussées en élèves de la nouvelle Éc. centrale, IV, 635. — Signe l'arrêté par lequel le C. de S. P. approuve, le 30 floréal, la liste de candidats présentés pour les fonctions d'instituteurs de géométrie descriptive, de dessin d'architecture, de dessin de figures et paysage, 637. — Préside la séance de la C. N. du 3 prairial, où, répondant à une adresse lue par Agricol Moureau, il félicite la commune d'Avignon d'avoir donné le jour à un héros de la liberté (Viala), et celle du 10 prairial, où il donne l'accolade à la mère de Bara, à sa sœur et à son frère, IV, 624-625 (ann. C). — Signe, le 5 prairial, une lettre au maître charpentier Marion, 638. — Rédige l'arrêté du 1er messidor relatif à Marion et à Savart, 658. — Signe, le 10 messidor, un arrêté relatif à la confection d'un plan d'assainissement et d'embellissement pour Paris, et de plans pour d'autres communes, IV, 1017. — Rédige, le 11 thermidor, un arrêté accordant un congé à Marion, V, 641. — Signe, le 12 thermidor, un arrêté des Comités de S. P. et de S. G. relatif à Villar, et un extrait de cet arrêté, IV, 878. — Rédige, le 15 thermidor, un arrêté relatif à la veuve Savart, V, 641; le même jour, signe l'approbation du projet de Lamblardie pour l'installation de l'Éc. des travaux publics au Palais-Bourbon, 644, un arrêté chargeant Lamblardie de l'exécution de son projet, un arrêté ordonnant au département de faire enlever les objets déposés au Palais-Bourbon, 645. — Rédige, le 22 thermidor, un arrêté appelant Ganer à Paris pour être employé dans l'administration de l'Éc. des travaux publics, 646. — Signe, le 23 thermidor, l'arrêté du C. de S. P. ordonnant l'arrestation de Jullien fils, IV, 882; le 24 thermidor, un arrêté de ce Comité relatif à Clément de Ris, 883; le 6 fructidor, un arrêté relatif à la formation d'officiers de santé, 979. — Le C. de S. P. le nomme, le 6 fructidor, membre de la commission chargée de préparer un décret sur une École de santé, 970, 979. — Rédige, le 7 fructidor, quatre arrêtés relatifs à Lesage, Barruel, Pifre, Carny, V, 647-649. — Le 16 fructidor, rédige, avec Fourcroy, un arrêté chargeant la C. des A. de fournir divers objets à l'Éc. des travaux publics, 649-650. — La 4e sans-culottide, Fourcroy et lui communiquent au C. des travaux publics, de la part de celui de S. P., un projet de décret et un rapport sur l'organisation de l'École centrale des travaux publics : ce Comité les approuve, 651.

Fourcroy et lui communiquent au Comité d'I. P., de la part de celui de S. P., le projet de décret et le rapport sur l'É. des travaux publics : le Comité les adopte, 1er vendémiaire an III, 79; texte du projet, 79-81; le projet de décret est présenté à la C. N. le 3 vendémiaire, et voté le 7, 81 (note 3). — Indications erronées données par Hippolyte Carnot sur la part que son père aurait prise à la fondation de l'École, 653 (et notes). — Le 12 vendémiaire, lui et Carnot sont interpellés par Barère de déclarer comment Barère, Billaud et Collot se sont conduits au C. de S. P.; Prieur déclare qu'il a concouru avec ses collègues à toutes les mesures qui ont été prises, 111. — Le C. de S. P. fait passer au C. d'I. P. un projet d'arrêté autorisant C.-A. Prieur (sorti du C. de S. P. le 15 vendémiaire) à prendre avec Lamblardie, agent de la C. ex. des travaux publics, les renseignements nécessaires sur les mesures relatives à l'établissement de l'Éc. centrale des travaux publics : adopté, 22 vendémiaire, 127. — Le Comité d'I. P. arrête d'inviter Prieur à se concerter avec lui sur le rapport à faire relativement aux poids et mesures, 24 vendémiaire, 133. — Prieur vient au Comité, lequel déclare persister

dans la nomination qu'il a faite de plusieurs de ses membres pour s'occuper conjointement avec ce représentant du rapport sur les poids et mesures, 29 vendémiaire, 141. — Le 17 frimaire, est élu membre du C. d'I. P., 287. — Lui et Bonnet sont nommés commissaires près l'Éc. centrale des travaux publics, 30 frimaire, 333. — Demandera au C. militaire de dispenser les élèves de l'Éc. normale, de l'Éc. centrale des travaux publics, et de l'Éc. de santé, de monter la garde; remplacera Mazade, malade, comme commissaire pour les basiliques, 2 nivôse, 354, 356. — Est élu président du Comité, 22 nivôse, 412. — Signe un arrêté relatif au traitement des professeurs de l'Éc. normale, 28 nivôse, 455. — Demande qu'il soit nommé un membre pour remplacer Fourcroy dans la surveillance de l'Éc. centrale des travaux publics, 20 pluviôse, 475. — Donne lecture au Comité d'un projet de décret faisant suite au rapport sur les poids et mesures, dont il a été chargé : discussion ajournée, 30 pluviôse, 503. — On lui renvoie un ouvrage de Peyrard, *Des nouvelles mesures et des ouvrages qui leur sont relatifs*, 2 ventôse, 506. — Sur la demande de Prieur, le Comité arrête qu'il sera entendu à la prochaine séance, 4 ventôse, 514. — Le Comité entend une nouvelle lecture du projet de décret de Prieur : discussion ajournée, 6 ventôse, 534. — Le Comité arrête d'entendre définitivement Prieur à sa prochaine séance, 8 ventôse, 539. — Le Comité, après avoir entendu le rapport et projet de décret à présenter au nom des Comités des finances et d'I. P., les adopte, 10 ventôse, 549. — Le 11 ventôse, Prieur présente à la C. N. le rapport et le projet de décret : impression et ajournement, 549 (note 1); extraits du rapport, 551-556; texte du projet de décret, 556-561. — Rédige un projet de lettre à la C. ex. pour l'inviter à mettre un local à la disposition des citoyens qui doivent conférer sur les poids et mesures : le Comité adopte cette lettre, 14 ventôse, 565; texte de la lettre, 574 (ann. B). — Le 29 ventôse, au nom des Comités de S. P., d'I. P., des travaux publics, et des finances, présente à la C. N., qui le vote, un décret allouant 30.000 ℔ à titre de secours aux élèves de l'Éc. centrale des travaux publics, 615 (note 2), 616 (annexe). — Arrêté qu'il sera pris à l'imprimerie 200 ex. du rapport de Prieur sur les poids et mesures, 30 ventôse, 617. — Le 3 germinal, prend la défense des anciens Comités, VI, 8. — Le 12 germinal, signe la protestation montagnarde contre le décret qui frappe Barère, Billaud, Collot et Vadier, 29. — Au milieu de germinal, est l'un des quatre membres sortants du Comité, et n'est pas réélu, 48. — Le 13 germinal, présente à la C. N., en seconde lecture, le rapport et le projet de décret sur les poids et mesures; le décret est voté, 51 (ann. A). — Le Comité, dont il n'est plus membre, l'invite à continuer la surveillance de l'Éc. centrale des travaux publics et de la Commission des P. et M., 18 germinal, 43. — Est chargé de proposer à la C. N. Legendre, Cocquebert et Gattey pour former l'Agence des poids et mesures, 20 germinal, 55; ces trois membres sont nommés par le décret du 21 germinal, 55 (note 1), 57 (ann. B). — Le Comité entend un rapport de lui sur l'organisation de l'Agence, et adopte ensuite un arrêté, 24 germinal, 78-80. — Présente au Comité une Instruction sur le calcul décimal (*Note instructive sur les poids et mesures*), suivie d'un *Vocabulaire des mesures républicaines* : ces pièces sont adoptées, 28 germinal, 91; indications sur la *Note instructive* (avec un extrait), sur le *Vocabulaire* et sur la *Table sommaire des rapports et décrets*, V, 561-563. — Dans la même séance, fait adopter trois arrêtés relatifs aux poids et mesures, et un projet de lettre aux membres du commissariat que le Comité vient de nommer, 91-92. — Au dire de Delambre, Prieur en aurait voulu à Lavoisier, Borda et Coulomb, 182 (note 4). — Le 9 prairial, n'assiste pas à la séance de la C. N. où est rendu le décret d'arrestation contre neuf membres des anciens Comités (décret dont Carnot, Louis et lui sont exceptés); il était retenu par son devoir de surveillant à l'Éc. centrale des travaux publics, 241. — Sur sa proposition, le Comité adopte un arrêté à soumettre au C. de S. P., concernant Delambre et ses coopérateurs, chargés de mesurer un arc de méridien entre Dunkerque et Barcelone : la C. de S. P. adopte l'arrêté, 12 prairial, 244-245, 247 (ann. B). — Sur sa proposition, le Comité fixe le traitement des membres de l'Agence à 8.000 ℔, plus l'indemnité, 18 prairial, 267. — Donne lecture au Comité d'un rapport (mémoire) sur l'É. centrale des travaux publics : il sera soumis aux Comités de S. P. et des travaux publics, puis imprimé, 30 prairial, 298; texte de ce mémoire (extraits), 299-311. — Est chargé d'un rapport sur l'organisation des Écoles de travaux publics, 8 messidor, 344. — Rapporte au Comité qu'il croit avoir vu exposé en vente, dans le passage Feydeau, le cor du musicien Ponteau : le Comité charge la C. ex. de vérifier le fait, et, le cas échéant, d'acheter ce cor, 14 messidor, 385. — Présente au Comité des observations sur les écoles spéciales à établir, 18 messidor, 388. — Sur sa proposition, le Comité arrête que divers savants seront convoqués pour le 25 afin de conférer avec les commissaires chargés des rapports sur les écoles spéciales, 24 messidor, 407-408. — On lui renvoie une lettre de

Courtois sur la nomenclature, 8 thermidor, 457. — Dans le courant de thermidor, publie une *Note* en réponse aux attaques dirigées par Lespinasse contre la nomenclature des poids et mesures, 526 (note); texte de cette *Note*, 534-537. — Après avoir entendu les observations faites sur la proposition de Prieur de procéder à une nouvelle organisation de l'Éc. centrale des travaux publics, ainsi que lui a paru l'exiger la nouvelle constitution, le Comité arrête que Prieur continuera d'être chargé de la surveillance de cette École, 5 fructidor, 574. — Présente au Comité un projet de décret sur les conditions d'admission à l'Éc. centrale des travaux publics : est autorisé à le communiquer aux Comités de S. P. et des travaux publics, 12 fructidor, 600. — Le 15 fructidor, présente à la C. N. ce projet, précédé d'un rapport : il est adopté, 600 (note 2), 618; texte du rapport et du décret; le nom d'École centrale des travaux publics est remplacé par celui d'*École polytechnique :* à ce moment-là, dans la conception de Prieur et des fondateurs primitifs, l'École ne devait pas être une école *préparatoire* aux écoles spéciales, mais une école *qui remplacerait* les écoles spéciales; en vendémiaire an IV, cette idée sera abandonnée; texte du rapport et du décret, 601-603 (annexes). — Lit au Comité un rapport et projet de décret sur les moyens d'exécution de la loi sur les poids et mesures : le Comité l'autorise à les présenter à la C. N., 24 fructidor, 600. — Le 25 fructidor, lit à la C. N. le rapport et le projet de décret qui sont ajournés, 660 (note 1), 676; texte de ces documents, 662-673 (annexe). — Il sera écrit au C. des inspecteurs pour l'inviter à faire tirer le rapport de Prieur à 400 ex. en sus du nombre ordinaire, et à ne faire imprimer l'excédent du tirage qu'après le vote du décret, 28 fructidor, 679. — Le Comité arrête qu'il sera remis à la C. ex. des relations extérieures 20 exemplaires du dernier rapport de Prieur, 30 fructidor, 687. — Les tables de rapport relatives aux poids et mesures, présentées par Prieur, seront imprimées par l'Agence des lois à 2.000 exemplaires, 2e complémentaire, 692. — On lui renvoie une lettre du C. de S. P. et un rapport de la IXe Commission ex. concernant la fixation définitive à Metz de l'École du génie et des mineurs, 4e complémentaire, 703. — Le 1er vendémiaire an IV, la C. N. adopte le décret qui lui avait été présenté le 25 fructidor, 660 (note 1), 715. — Fait écrire trois lettres, à l'Agence des poids et mesures, à la C. ex. des travaux publics, au C. des finances, 10 vendémiaire, 742. — Le Comité lui renvoie un mémoire de Gindroz, sur des tables de comparaison des anciennes et des nouvelles mesures, à publier pour les départements de Loir-et-Cher et du Loiret, 16 vendémiaire, 747.

PRIOLEAU, directeur de l'École nationale de Juilly. — Demande s'il peut faire acquisition de la maison de Juilly : le Comité passe à l'ordre du jour, cette maison n'étant pas comprise dans le nombre des écoles centrales désignées par le décret, 18 prairial an III, VI, 264. — Une pétition par laquelle Prioleau demande au Comité de favoriser son projet d'acquérir la maison de Juilly est renvoyée à la 1re section, 20 thermidor, 516. — Le Comité arrête de se concerter avec le C. des finances pour accorder à Prioleau gratuitement, pour 20 ans, la jouissance de la maison de Juilly, à la charge par lui de la consacrer à l'éducation de la jeunesse, 2 fructidor, 562. — Après avoir rapporté son arrêté du 2, le Comité émet l'avis, sur la demande formée par Prioleau, Prattié et Joly, en leur nom et en celui de leurs collègues, que la maison de Juilly, après estimation d'experts, leur soit donnée à bail pour vingt ans : Bordes se concertera avec le C. des finances, 4 fructidor, 571. — Prioleau et trois instituteurs de Juilly demandent le rapport de l'arrêté du 4 fructidor et le maintien de celui du 2 : renvoyé à la C. ex., 18 vendémiaire an IV, 759.

PRIVAS. — De jeunes sans-culottes de cette commune, réunis en société populaire, envoient leurs procès-verbaux : vu au Comité, 1er germinal an II, IV, 3.

Prix (*distribution de*). Voir *Université de Paris.*

Prix accordés aux élèves de peinture, sculpture et architecture. (Voir aussi *Académie de peinture et sculpture, Académie d'architecture, Académie de France à Rome,* ROMME, DAVID, *Commune générale des arts.*) — Un décret du 7 août 1793 ordonne que le Comité présentera incessamment le mode par lequel seront jugés les prix de peinture, sculpture et architecture, II, 249. — Au Comité, il est proposé de statuer sur le mode de jugement des ouvrages des élèves relativement à la distribution des prix : Mathieu et David chargés de l'objet, 27e jour du premier mois de l'an 2e, 635. — Mathieu présente un projet de décret chargeant la Commune des arts de prononcer sur les prix à accorder aux artistes; le Comité, ne reconnaissant pas l'existence légale de la commune des arts, repousse le projet et décide de proposer à la C. N. d'autoriser le Comité lui-même à lui offrir un tableau de jurés : Mathieu est chargé de rédiger un rapport sur ces bases, 29 du premier mois, 648-649. — Pour la suite, voir *Jury des arts.*

PRODON, auteur d'ouvrages pour faciliter l'étude des langues latine, française, anglaise et italienne. — Est nommé secrétaire commis au bureau des poids et mesures (au Comité), en remplace-

ment de Drouet, disparu, 14 messidor an III, VI, 385. — Un congé de 15 jours lui est accordé, 20 messidor, 396. — Demande à être compris sur l'état présenté au C. de S. P. pour obtenir du drap : ajourné, 16 vendémiaire an IV, 746. — Sa demande de participer aux récompenses accordées aux gens de lettres est renvoyée à Villar, 29 vendémiaire, 820. — Le Comité renvoie à Ginguené cette demande avec recommandation; Prodon recevra pour le mois de brumaire le traitement accoutumé de secrétaire commis de bureau des poids et mesures (au Comité), et en outre, comme indemnité pour la cessation de son emploi, une somme de 1200 H, 4 brumaire, 878.

Professeurs. Voir *Collèges, Collèges de Paris, Écoles primaires, Écoles centrales, Traitments* etc.

PROISY. — Instituteur des écoles de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin, 15 octobre 1792, II, 84.

PROMY, officier de santé. — Présente au Comité des réflexions sur les moyens de faire aimer le nouveau culte : renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 17 messidor an II, IV, 747.

PRONY, ingénieur, directeur du cadastre. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août 1793, II, 216. — Membre de la C. des A. (section des ponts et chaussées), nommé par Paré, 510. — Demande à emprunter deux ouvrages à la B. N.; Arbogast les retirera en son nom, 15 frimaire, an II, III, 68. — Demande à emprunter encore deux autres ouvrages : Arbogast servira d'intermédiaire, 23 frimaire, 140-141. — Nommé membre de la Commission des P. et M. en nivôse, 234 (suite de la n. 1 de la p. 233). — Maintenu dans la C. des A. réorganisée (section des ponts et chaussées), textes du 5 pluviôse, du 18 pluviôse, et du 15 ventôse, 323, 328, 503. — Chargé d'assister, avec Arbogast, à la levée des scellés chez Cassini, 23 ventôse, 564. — Nommé commissaire pour l'examen et l'acquisition de l'instrument d'Haupoix, 25 ventôse, 570. — On lui renvoie le *Traité d'hydraulique* de Guibal, 13 germinal, IV, 76. — Le Comité le charge, avec d'autres, de faire le devis des réparations urgentes à exécuter à l'Observatoire, 27 germinal, 176. — La C. des A. le nomme, le 5 messidor, l'un des commissaires chargés d'examiner le plan de Verniquet pour l'embellissement de Paris, 656 (ann. A). — Le décret du 18 messidor le nomme membre du jury des livres élémentaires, 751 (et n. 4), 756. — Signe, le 5 thermidor, comme membre de la C. des P. et M., une lettre à la C. ex., 745 (ann. A). — Fait passer au Comité un plan en relief et en plâtre de la Suisse : ajourné jusqu'à la communication du mémoire explicatif; est désigné avec Molard, pour examiner les machines de Trouville, 25 thermidor, 931, 935. — Lui et Molard sont adjoints au B. de C. pour viser le devis des travaux à faire pour l'exécution des machines de Trouville, 4e sans-culottide, V, 68. — Sera invité à se concerter avec Lagrange et Laplace pour faire une réduction de son travail sur les logarithmes, sinus et tangentes, réduction qui sera imprimée et distribuée aux élèves de l'École normale par la C. ex., 6 ventôse, 533; annonce que son travail sur cet objet sera terminé dans quelques jours, 26 germinal, VI, 85; le Comité arrête que l'Agence des lois imprimera sans délai les petites Tables de logarithmes de Prony, 10 floréal, 150; le Comité arrête que le tirage sera de 10,000 ex., mais que l'imprimerie pourra n'en tirer d'abord que la moitié, en attendant que le prix du papier ait baissé; les commissaires des poids et mesures ayant chargé Delambre, Laplace et Prony de déterminer une base entre Melun et Montgeron, le Comité invite le département de Seine-et-Marne à faciliter cette opération, 28 floréal, 216. — A signé le procès-verbal relatif aux opérations faites pour s'assurer de la longueur vraie du mètre provisoire présenté au Comité le 18 messidor, 387. — Le Comité arrête que la C. ex. des travaux publics fera concourir les calculateurs du Bureau du cadastre aux travaux du Bureau des longitudes pour la rédaction des *Connaissances des temps* arriérées, 2 termidor, 442. — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1er brumaire an IV, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut : le 29 brumaire, le Directoire l'y inscrit, 838, 839.

Propriété littéraire et artistique. — Pétition des auteurs et éditeurs de musique, réclamant une loi qui les protège contre la contrefaçon, juin 1792, I, 348-349 (ann. A). — Pétition des auteurs dramatiques, réclamant contre le décret du 30 août 1792, 18 septembre 1792, 52-53 (annexe); Quinette rapporteur, 10 novembre, 51. — Chénier chargé de faire à la C. N. un rapport sur les contrefaçons, 20 février 1793, 347; le *Moniteur* du 1er avril annonce la prochaine présentation du projet de loi préparé par Chénier (il n'a pas été présenté), 348 (ann. A). — Le Comité, sur la pétition des auteurs dramatiques, décide de proposer le rapport de la loi du 30 août 1792 et l'exécution des décrets des 13 janvier et 19 juillet 1791, 20 février, 347; rapport rédigé par Baudin sur cette question, s. d. (mars 1793), imprimé mais non lu à l'assemblée : texte, 349-354 (ann. B). — La question revient à l'ordre du jour du Comité, à l'occasion de la nomination de Prunelle comme rapporteur pour les recours aux gens de lettres, le 18 juillet, II, 78 (n. 2); le lendemain 19, Lakanal fait voter par la C. N. un décret sur la propriété littéraire et artistique, auquel

deux articles sont ajoutés en séance; texte du décret et du rapport présenté par Lakanal, 78 (n. 2), 80-82 (ann. A). — Le 21 pluviôse, an II, Liénard, détient chez lui Besché fils, sous prétexte que le père de celui-ci a contre-moulé un buste de Brutus, qui est son œuvre, David déclare que Liénard est lui-même un contre-facteur, et demande que le Comité soit chargé de présenter une loi garantissant la propriété artistique : adopté; J.-F. Delacroix et Couthon insistent pour que le C. de S. G., fasse rendre d'urgence la liberté à Besché fils, III, 462-463 (ann. B); le Comité décide de s'occuper dans sa prochaine séance d'une loi pour maintenir la propriété des artistes violée par les contrefacteurs, 25 pluviôse, 461. — La Société républicaine des arts présente un projet de règlement pour assurer la propriété des artistes et gens de lettres : renvoyé à David, 11 pluviôse, 530. — Mathieu est nommé rapporteur sur des articles additionnels à la loi sur la propriété artistique et littéraire, 19 ventôse, 556. — Un anonyme présente une note sur les propriétés musicales et les contrefaçons : renvoyé à Mathieu, 25 ventôse, 569. — Les sculpteurs et mouleurs demandent que la loi du 19 juillet 1793 leur soit applicable : renvoyé à Mathieu, 1er germinal, IV, 6. — Le Comité adopte un projet modifiant un article de la loi du 19 juillet 1793 : les fonctions attribuées aux officiers de paix seront à l'avenir exercées par les commissaires de police, et, à défaut, par les juges de paix, 23 prairial an III; cette modification est décrétée le 25 prairial, VI, 283 (et n. 3), 284 (annexe).

PROST, de la commune de Saulieu. — Son hymne à l'Être-Suprême est renvoyé à Bouquier, 24 thermidor an II, IV, 628.

PROST DE GRANGE-BLANCHE. — Régisseur général, émigré, mentionné dans un décret du 12 frimaire an II qui enjoint aux ci-devant régisseurs généraux de verser au trésor public une somme dont ils sont redevables, III, 22.

PROTAIN, architecte. — Reçoit, le 20 pluviôse an II, le prix d'architecture au concours des beaux-arts, III, 215 (n. 2). — A obtenu un prix de 2.000 ᵗᵗ dans le concours pour les maisons communes, décret du 14 fructidor an III, IV, 259.

Protestants. — L'Assemblée constituante ayant maintenu les protestants d'Alsace dans les biens consacrés à leur culte et à leurs établissements d'instruction publique (loi du 10 novembre 1790), Rühl fait ajouter à l'article 14 du décret du 8 mars 1793 un alinéa rappelant cette disposition, I, 345. — Des arrêtés du directoire du Bas-Rhin et de la municipalité de Strasbourg ayant voulu imposer aux membres de l'université protestante et du gymnase protestant de cette ville l'obligation du certificat de civisme (arrêtés d'avril et mai 1793), Rühl fait décréter (21 mai) que ceux qui ne sont salariés en aucune manière par le trésor public sont dispensés de cette obligation, 410-411.

PROURE, ex-bénédictin, à Clermont-Ferrand. — Écrit à la C. N., le 4 germinal an III, qu'il fut forcé de remettre ses lettres de prêtrise de d'abbiquer son état; mais qu'il réclame maintenant contre ces actes tyranniques, et même contre le serment à la constitution civile du clergé, II, 848.

PROVINS. Voir aussi *Collège de Provins*. — Cette commune, qui possède un collège, demande à être le siège d'une école centrale; renvoyé à la 2e section, 14 ventôse an III, V, 566. — Un décret du 3 brumaire an IV place le siège de l'école centrale de Seine-et-Marne à Provins, VI, 874.

PRUDHOMME, peintre d'histoire, professeur à l'École de dessin de Saint-Quentin. — La réclamation qu'il fait du payement de son traitement, etc., est renvoyée à Bailleul, 8 ventôse an III, V, 540. — Sa pétition est renvoyée à la C. ex., 18 ventôse, 582.

PRUDHOMME (Louis-Marie), libraire. — Notice I, LXXXVIII. Citation de son journal les *Révolutions de Paris*, des 17-24 novembre 1792, 65 (n.); des 29 juin-6 juillet 1793, 526.

PRUDHON. — Demande que son fils soit rappelé à Paris pour rétablir sa santé délabrée par trois ans de service et continuer ses études de peinture, 26 brumaire an III, V, 220.

PRUD'HON (Pierre-Paul), peintre. — Proposé par David, au nom du Comité, le 25 brumaire an II, comme membre du Jury national des arts, n'est pas admis par la C. N., II, 829-832 (ann. E). — Est secrétaire adjoint du club révolutionnaire des arts, et y prononce un discours, IV, 302 (n. 1). — Fait hommage au Comité de tiers de ses dessins, gravés par Copia, la Liberté, l'Égalité, la Loi : arrêté que les trois gravures seront déposées à la B. N., 13 floréal, 302. — Est nommé membre du jury du concours de restauration, 9 messidor, 705 (ann. C). — Est proposé par le Comité comme l'un des membres du jury des Gobelins, 29 thermidor, 950. — Figure pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Se plaint de ne pouvoir jouir du local qui lui a été accordé au Louvre par la C. ex., parce que l'Agence des archives l'occupe : renvoyé au C. des inspecteurs, 30 germinal, VI, 109. — A obtenu deux prix de 5.000 et de 2.000 ᵗᵗ, dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV,

PRUNELLE DE LIERE (Léonard-Joseph), député de l'Isère à la Convention. — Notice, I, XII. — Nommé membre du Comité d'I. P., 27 juin 1793, 519, 521 (ann. A). — Remplace Massieu comme commissaire pour l'affaire de Barletti,

2 juillet, 524. — Chargé du rapport sur les secours pour les gens de lettres, 18 juillet, II, 78. — Le Comité le nomme commissaire pour la fête du 10 avril, 18 juillet, 79. — Chargé de se concerter avec le C. d'aliénation pour faire rapporter le décret du 10 juin 1793, 26 juillet, 148. — Élu secrétaire, 1er août, 195. — Nommé rapporteur, à une date non indiquée, d'un mémoire de Lagarde, 1296 (n. 2), 302 (ann. B). — Nommé rapporteur d'une pétition du collège de Brienne, 7 septembre, 364; fait le rapport de cette pétition, 9 septembre, 373. — Fait un rapport sur le mémoire de Lagarde; se concertera avec le C. des domaines, 21 septembre, 452-453. — Parle de nouveau du mémoire de Lagarde; ordre du jour, 24 septembre, 459. — Nommé rapporteur d'une pétition de Guérin et d'une pétition de Delamainville 1er octobre, 525. — Le décret du 15e jour du premier mois de l'an 2e, qui renouvelle le Comité le maintient au nombre de ses membres, 592. — Nommé membre de la section de bibliographie, 19 du premir mois, 606. — Nommé rapporteur d'un projet d'institution nationale de la citoyenne Hardon jeune, 21 du premier mois, 610. — Nommé rapporteur d'une pétition du collège de Thiron et d'une pétition de l'école de Liancourt, 27 du premier mois, 633-634. — Nommé rapporteur pour Cointeraux en remplacement d'Albouys, 11 brumaire an II, 729. — Nommé commissaire pour l'examen d'un projet de Campmas; et pour se rendre au Muséum d'histoire naturelle et y conférer sur l'utilité d'une ménagerie ainsi que pour faire un rapport sur Adanson, 21 brumaire, 792, 794. — Adjoint à la section chargée d'assister au travail de la C. des A., 23 brumaire, 815. — Nommé commissaire pour ce qui concerne l'exécution des décrets des 19 et 23 brumaire relatifs aux déprêtrisations, 27 brumaire, 835. — Nommé pour assister à la plantation d'un arbre de la Liberté que se proposent de faire les commis des bureaux séants à l'hôtel de Brionne, 29 brumaire, 869. — Nommé rapporteur d'une réclamation d'Ebinger, l'un des principaux agents de la manufacture de Sèvres, 5 frimaire, III, 12. — Chargé, avec Villar, de mettre en ordre tous les écrits et manuscrits du Comité, et de rechercher un manuscrit réclamé par Gerlet, 7 frimaire, 34, 35. — Demande qu'on remette à Bardel une collection complète des décrets des corps législatifs : arrêté, 27 frimaire, 168. — Présente au Comité, au nom de Dumarais, une médaille représentant Brutus, 29 frimaire, 167. — Se concertera avec le C. des domaines au sujet d'une pétition de la section du Faubourg Montmartre, 3 nivôse, 206. — Nommé rapporteur d'un mémoire d'Achard pour la formation d'une bibliothèque à Marseille, 5 nivôse, 212. — Nommé commissaire, avec Landet, pour l'examen des titres et papiers déposés dans les archives du Louvre, 7 nivôse, 214. — Désigné de nouveau comme rapporteur de la pétition de Guérin, 17 nivôse, 246. — Nommé rapporteur de l'ouvrage de Pédrigny sur la grammaire; désigné de nouveau comme rapporteur de la pétition de la section du Faubourg Montmartre; adjoint à Romme pour l'affaire d'Olivier, 19 nivôse, 253, 255, 256. — Nommé l'un des commissaires pour l'inspection du local du Muséum des arts; demande qu'il soit formé une bibliothèque à la disposition du Comité, 21 nivôse, 266. — Plusieurs abdications de prêtres lui sont renvoyées; Ferry est chargé à sa place du rapport sur la pétition de Guérin; le *Thermomètre moral* de Chamoulaud lui est renvoyé, 1er pluviôse, 306, 309. — Une lettre du comité révolutionnaire de la section de l'Indivisibilité, relative à une pendule existant chez Nicolaï, lui est renvoyée, 3 pluviôse, 314. — Fait un rapport sur les ouvrages en marbre exécutés par Déjoux, 5 pluviôse, 326. — Fait un rapport sur le *Thermomètre moral* de Chamoulaud, et sur un ouvrage de Pédrigny, 13 pluviôse, 389. — Nommé, avec Coupé et Grégoire, commissaire pour la B. N.; un mémoire de Rozet lui est renvoyé; nommé, avec David et Mathieu, commissaire pour être présent à l'installation du Conservatoire du Muséum des arts, et pour obtenir les papiers qui sont sous les scellés chez Pasquier, 15 pluviôse, 391, 392, 394. — Un mémoire de Grancher lui est renvoyé, 19 pluviôse, 433. — Une réclamation de Ducreux lui est renvoyée; présente un rapport et un projet de décret concernant Olivier, 21 pluviôse, 440, 442. — Fait lecture du mémoire de Grancher, et présente un rapport sur Ducreux, 27 pluviôse, 465. — Les *Décades républicaines* de Serieys lui sont renvoyées, 3 ventôse, 484. — Devra se concerter avec David au sujet des sommes à payer à Hubert, 11 ventôse, 530. — Le 2e numéro des *Décades* de Serieys lui est renvoyé; est nommé commissaire pour la levée des scellés apposés sur des caisses de médailles, 13 ventôse, 537, 538-539. — Nommé rapporteur d'une lettre de Degaulle, 29 ventôse, 602. — Mathieu et lui se concerteront avec le C. des domaines pour la suspension de la vente de la pépinière du Roule, 1er germinal, IV, 5. — On lui renvoie une lettre de Serieys qui demande un rapport sur ses *Décades*, 5 germinal, 21. — Les lettres de prêtrise de Camus, ci-devant curé de Sailly-Sallizel, lui sont renvoyées, 13 germinal, 74. — On lui renvoie : l'abdication de Landair, ci-devant curé de Venansault; l'*Hommage à la vertu*, par Alexandre Roger, 17 germinal, 96, 99. — Fait un rapport favorable sur l'*Hommage à la vertu*, 21 germinal, 119. — On lui renvoie le prospectus de la *Décade politique, philosophique et littéraire*, 23 germinal, 139. — On

lui renvoie, le 29 germinal, une lettre de Gauran, 374 (n. 8). — On lui renvoie : une demande de l'ex-curé Blouet; la copie de l'abdication des prêtres de Tour-d'Aigues; les noms des prêtres abdicataires du district de Cadillac; un prospectus envoyé par Malet; le Catéchisme du citoyen de Sérane, 11 floréal, 292, 293, 294. — Est nommé rapporteur pour les difficultés que Milet-Moreau, chargé de la rédaction du voyage de La Peyrouse, trouve dans les changements de langage que le gouvernement républicain rend indispensables, 13 floréal, 303. — On lui renvoie : une réponse de Otz à une question soumise par la Société populaire séante à la salle des Électeurs; le *Catéchisme républicain* de Gerlet, 19 floréal, 369, 374. — Il est invité, ainsi que Fourcroy, à rendre compte du travail sur la ménagerie, 25 floréal, 431. — On lui renvoie la demande de Marin, ancien censeur royal, relative à une pension de 2.000 ᴴ, 5 prairial, 472. — On lui renvoie : le certificat du district de Narbonne sur l'abdication de Cazanove, ci-devant curé de Robia; la lettre de la C. ex. relative à l'enlèvement de la bibliothèque de Juigné, 7 prairial, 477, 478. — Une lettre de Hubert, relative à ses honoraires, est renvoyée à lui et à David, 9 prairial, 493. — On lui renvoie l'état des déclarations des ci-devant ministres du culte catholique que fait passer la municipalité de Pezenas, 11 prairial, 504. — On lui renvoie une lettre du district de Belley, et la liste supplémentaire des prêtres qui ont abdiqué leur état dans le district de Pont-à-Mousson; le projet de Verniquet, 13 prairial, 515, 516. — Fait un rapport sur le Journal des voyages de la Peyrouse; devra faire un rapport sur les sujets auxquels en sera confiée la rédaction, 15 prairial, 531. — On lui renvoie l'*Acte d'accusation par la vertu contre le crime*, de Lagarde, 17 prairial, 543. — On lui renvoie une lettre de Verniquet avec un plan d'embellissement pour Paris, 19 prairial, 559. — On lui renvoie l'état des prêtres qui ont remis leurs lettres de prêtrise, envoyé par le district de Besançon, et les lettres de prêtrise de Lestage, envoyées par l'agent national du district de Dax, 21 prairial, 611. — Devra conférer avec le C. des domaines sur le plan de Paris de Verniquet, 27 prairial, 634. — Présente un rapport sur le journal de la Peyrouse : arrêté adopté sur sa proposition, 1ᵉʳ messidor, 663. — Chargé, avec Lindet, de l'examen d'un mémoire de l'architecte du district de Metz et d'une lettre du département de la Moselle, relativement à l'emploi à faire des vieux titres déposés dans les archives, 17 messidor, 749. — On lui renvoie la liste de trois prêtres qui ont remis leurs lettres de prêtrise, envoyée par les administrateurs d'Arcis-sur-Aube, 19 messidor, 762. — On lui renvoie une lettre du district d'Abbeville, demandant si les ci-devant prêtres, pour recevoir le traitement qui leur est accordé à titre de secours, doivent faire une déclaration par laquelle ils renoncent à leurs fonctions, ou si la remise de leurs lettres de prêtrise suppose cette abdication, 25 messidor, 791. — Répétition du paragraphe sur l'archiviste de Metz, du procès-verbal du 17 messidor, 5 thermidor, 847. — On renvoie à lui et à Lindet une pétition de Plainville, 7 thermidor, 868. — Désigné par le sort comme l'un des membres sortants du Comité, 9 fructidor, 981. — N'est pas remplacé comme commissaire pour l'exécution des décrets relatifs aux déprêtrisations, V, 13 (n. 2).

Prusse. — Le 25 germinal an III, la C. N. ratifie le traité de paix avec la Prusse, VI, 85. — Le 3 prairial, la C. N. entend la lecture d'un traité conclu le 28 floréal avec la Prusse au sujet de la neutralité de divers États germaniques, 230.

PUFFENDORF. Voir DE GRACE.

Puilaurens. — Le Conseil général demande, le 30 nivôse an II, que le Comité s'occupe promptement des fêtes décadaires; lettre renvoyée le 10 ventôse par Oudot, secrétaire de la C. N. au carton, IV, 178 (suite de la n. 3 de la p. 177).

PUJET, horloger, à Vannes. — Son manuscrit relatif à une pendule à secondes décimales est renvoyé au concours; la dénonciation faite par lui est renvoyée à la C. des A., 29 prairial an II, IV, 650.

Pulligny. — Cette commune réclame, le 13 germinal an II contre l'arrêté du district de Vézelise du 8 germinal, qui a nommé Nicolas Germain instituteur dans les communes de Vézelise et Omelmont : Germain préfère rester à Pulligny, où il a déclaré, le 11 ventôse, ouvrir une école, IV, 336; le district de Vézelise maintient son arrêté le 14 germinal, 337; le département de la Meurthe, le 19 germinal, improuve l'arrêté du district comme contraire à la loi et attentatoire à la liberté, 338; le district recourt, le 22 germinal, au Comité, 335; le Comité renvoie à Bouquier le 17 floréal, 321. — Le C. de S. P. saisi de l'affaire, donne tort au département, qui n'est en aucune manière chargé de l'établissement des écoles primaires, et écrit, le 29 floréal, à l'agent national du district de Vézelise, d'avoir à requérir l'exécution de l'arrêté du 8 germinal, 338; cet agent transmet le 5 prairial au département de la Meurthe la décision du C. de S. P., 338.

PULLY (le général). — Le C. de S. P. sera invité à permettre à ce général de rester auprès de C. d'I. P., qui a besoin de lui pour des renseignements relatifs aux Écoles militaires dont il est chargé de présenter le projet, 6 thermidor an III, VI, 452.

Punitions. Voir *Corrections manuelles*.

PUTHOD DE MAISONROUGE, littérateur et archéologue. — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans cette Commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — Rappelle au Comité une lettre de Garat demandant des fonds pour la C. des M., 25 juin 1793, 504.

Puy (Le). — L'arrêté général du 28 ventôse an III place au Puy l'école centrale du département de la Haute-Loire, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2).

Puy-de-Dome (Département du). — La carte des volcans d'Auvergne de Desmarest a paru en 1823 sous ce titre : *Carte topographique et minéralogique d'une partie du département du Puy-de-Dôme dans la ci-devant province d'Auvergne*, IV, 823 (n. 4). — Deux membres de la députation du Puy-de-Dôme exposent au Comité qu'elle ne peut s'occuper du placement de l'école centrale avant de savoir le parti qu'on prendra pour l'excédent de population : renvoyé à la 1re section, 24 ventôse an III, V, 601. — Arrêté général du 28 ventôse place l'école centrale à Clermont, 614. — Après avoir entendu les observations des membres de la députation, le Comité maintient son arrêté, 10 germinal, VI, 17; l'arrêté général du 17 germinal, qui enregistre cette décision, est transformé en décret le 18, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Barailon, 20 germinal, 53. — Durand-Maillane demande que l'école centrale soit placée à Billom : renvoyé à Lakanal, 1er brumaire an IV, 824-825. — Le décret du 3 brumaire sur le placement des écoles centrales maintient pour le Puy-de-Dôme la disposition du décret du 18 germinal, 874.

Puy-Montagne (Puy-Saint-Martin, Drôme). — La Société populaire envoie à la C. M. le procès-verbal de la fête célébrée le 10 germinal an II pour l'inauguration du temple de la Raison, IV, 508.

Puycerda. — La Société populaire demande les honneurs du Panthéon pour le général Dagobert : renvoyé au C. de S. P., 23 prairial an II, IV, 619.

PUYMAURIN. Voir MARCASSUS PUYMAURIN

Puyricard. — La Société populaire demande que l'âge d'admission aux écoles primaires soit fixé de six à dix ans, et qu'on puisse prolonger facultativement le cours de trois ans d'études : ordre du jour, 23 floréal an II, IV, 423.

PUYSIEUX (La citoyenne), auteur de plusieurs *Lettres*. — Figure sur une liste de gens de lettres présentée au Comité par Villar, dans la 2e classe, 4 thermidor an III, VI, 447. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

PYRE. — Est conservateur du dépôt bibliographique de Thorigny; 4 brumaire an III, V, 170. — La C. ex. remet un rapport sur une demande de Pyre, 14 thermidor, VI, 489; et un rapport sur deux demandes du même, 2 fructidor, 563. — Sur sa demande tendant à faire déloger de la maison où est placé le dépôt la citoyenne Rieule, qui est en démence, le Comité arrête qu'il sera écrit à Gallet, son tuteur, pour l'inviter à placer sa pupille dans une maison plus convenable à son état, 13 fructidor, 605.

Pyrénées (Basses). — Ce département est compris dans le décret du 8 pluviôse an II, III, 348, 351-352. — L'arrêté général du 28 ventôse. an III place l'école centrale à Pau, V, 614; il est confirmé, par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Lakanal, 20 germinal, 53.

Pyrénées (Hautes). — La députation de ce département demande que l'école centrale soit placée à Tarbes : renvoyé à la 1re section, 24 ventôse an III, V, 601; le Comité prend un arrêté conforme, 30 ventôse, 617 (cette décision est déjà enregistrée dans l'arrêté général du 28, p. 614). — L'arrêté général du 17 germinal, qui confirme la décision antérieure, est transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Lakanal, 20 germinal, 53.

Pyrénées-Orientales. — Un membre demande, le 13 pluviôse, que ce département soit ajouté à ceux qu'énumère le décret du 8 pluviôse an II : renvoi au C. de S. P. le 30 pluviôse, ce département est compris dans un article additionnel, III, 358-359. — Il sera écrit à Blutel, en mission dans ce département, pour l'inviter à veiller à ce que, dans les ventes, on excepte les objets de sciences et d'arts, 24 ventôse an III, V, 600. — Deux membres de la députation de ce département demandent une place pour Valant : renvoyé à la C. ex., 26 ventôse, 607. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'école centrale à Perpignan, 614; il est confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2).

Q

Quadrature du cercle. — Strade envoie un mémoire sur cette question : ordre du jour, 27 nivôse an II, III, 292. — Fyot demande des commissaires pour examiner ses découvertes, entre autres la rectification et quadrature du cercle : renvoyé à la Commission des P. et M., 17 prairial, IV, 547 (et n. 3). — Thibaudeau se plaint, dans un rapport du 18 messidor an II, que le

Comité « est sans cesse obsédé de faiseurs de projets, qui prétendent avoir trouvé la quadrature du cercle, le mouvement perpétuel, et d'autres absurdités », 755. — Une lettre de Zimmermann, annonçant qu'un moine de Mannheim est persuadé d'avoir trouvé la quadrature du cercle, est renvoyée au Bureau des longitudes, 1re brumaire an IV, VI, 827.

QUAKERS. — Pétition de la Société des amis (Quakers) relative au parc et au château de Chambord; Romme et Roux-Fazillac nommés commissaires pour se concerter avec le C. des domaines, 25 janvier 1793, I, 299. — Lettre du C. d'aliénation et de Mulot à ce sujet, 15 février, 335.

Quatre-Nations (*Maison d'arrêt des*). — Voir *Collège des Quatre-Nations*.

QUATREMÈRE DE QUINCY (Antoine). — Chargé en 1791, par le département de Paris, de la direction des travaux d'achèvement et de décoration du Panthéon français; extraits de ses rapports de 1791 et de l'an II, III, 5-6 (ann. B). — Est nommé, le 24 frimaire an III, membre du Jury des arts, qui l'élit pour son président; signe, en cette qualité, un Avis relatif aux prix décernés par ce Jury, V, 318; IV, 262.

QUEINNEC (Jacques), député du Finistère à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour rétablir sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

QUÉRARD, bibliographe. — Insuffisance des indications données par lui sur l'œuvre de Mirys, VI, 145. — Ses indications sur un projet de Lakanal de publier deux volumes d'extraits de manuscrits inédits de J.-J. Rousseau, de lettres, etc., 944-945.

QUESLIN (Jean-Adrien), député de la Manche à la Législative. — A fait à la Législative, au nom des Comités colonial, d'I. P. et d'agriculture, un rapport sur des mémoires présentés par Dutronc à la Constituante concernant l'organisation de l'instruction relative aux cultures et manufactures dans les colonies, III, 442 (note 1). — Dutronc demande que les Comités d'I. P. et de marine présentent à la C. N. les conclusions du rapport de Queslin, 21 pluviôse an II, 442 (et note 1).

QUESNOY. — Une lettre de lui est renvoyée à la bibliographie, 13 prairial an II, IV, 515.

Quesnoy (Le). — La première dépêche envoyée par le télégraphe, le 28 thermidor an II, annonce la reprise du Quesnoy; la nouvelle n'est communiquée à la C. N. par Barère que le 30, après qu'elle a été confirmée par une lettre du général Scherer, IV, 943 (ann. A).

QUÉVERDO, graveur. — Figure pour 2.000 # sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384.

Quiberon. — Le 28 messidor an III, dans une première rencontre, les émigrés débarqués à Quiberon sont battus par les républicains, VI, 429; la nouvelle en est annoncée à la C. N. le 7 thermidor par une lettre de Hoche, transmise par Tallien, 460. — Le 3 thermidor, l'armée des émigrés, battue, se rend à discrétion; Tallien, revenu à Paris, annonce cette nouvelle à la C. N. le 9 thermidor; un secrétaire lit une lettre de Hoche écrite le 4; la C. N. décrète que l'armée des Côtes de Brest ne cesse de bien mériter de la patrie, 472, 476.

QUILLET (Cassius), à Rochefort. — Transmet, le 8 messidor an II, un rapport (imprimé) sur la fête de l'Être-suprême célébrée dans cette commune le 20 prairial (non mentionné au procès-verbal du Comité), IV, 752.

QUILLET (La citoyenne Marie-Geneviève), institutrice à Villers-sous-Leu. — Présente une pétition pour obtenir le payement de ce qui lui est dû; renvoyé à la C. ex., 17 messidor an II, IV, 747.

Quimper. — On écrit de cette ville à l'évêque Le Coz que les 13 et 14 pluviôse an III, la messe a été chantée dans la cathédrale et qu'il s'y est trouvé un peuple immense, V, 516. — L'arrêté général du 28 ventôse place à Quimper l'école centrale du Finistère, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (n. 2).

Quimperlé. — Un discours prononcé par Cambry, président du district, à la dédicace du temple de la Raison, est renvoyé à Grégoire, 13 germinal an II, IV, 73. — Ce discours est mentionné de nouveau, 9 floréal, 291. — Une pétition des districts demandant l'établissement d'une fête de la Reconnaissance qui serait dédiée à la C. N., est renvoyée au C. de S. P., 3 messidor, 672. — Il sera écrit à Cambon pour l'inviter à envoyer au Comité des ex. de son rapport sur les monuments du Finistère, 4e complémentaire an III, VI, 703.

QUINETTE (Nicolas-Marie), député de l'Aisne à la Convention. Notice, I, LXXXVIII. — Nommé membre du Comité d'I. P., 13 octobre 1792. — Nommé commissaire pour le projet de fête à l'occasion des succès des armées, 9 novembre, 47. — Nommé rapporteur d'une réclamation des auteurs dramatiques, 10 novembre, 51. — Désigné comme membre sortant, 22 décembre, 244. — Élu l'un des commissaires pour les pétitions, 24 décembre, 297. — Livré par Dumouriez aux Autrichiens, 3 avril 1793, 400 (n. 2). — Membre du Conseil des Cinq-Cents, il est, en ventôse an IV, un des trois membres de la commission à laquelle est renvoyé l'examen du réglement de l'Institut national, VI, 836.

QUINGEY. — Le curé de cette commune annonce qu'il est marié et qu'il renonce à ses fonctions; il se plaint que le comité de surveillance de Quingey l'ait fait incarcérer : renvoyé au ministre Gohier, 19 frimaire an II, III, 89.
QUINSAC (La veuve). — Sa demande d'une place dans une maison militaire nationale pour son jeune fils est renvoyée à la C. ex. de l'organisation et du mouvement des armées de terre, 21 thermidor an II, IV, 918.
Quinze-Vingts. Voir *Aveugles*.
Quinze-Vingts (*Section des*), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.
QUIRIQUER, dit *Victor*, mécanicien modeleur. — Présente un plan de monument à ériger à la mémoire des grands hommes : renvoyé à Lindet, 23 germinal an II, IV, 140. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur son plan, 13 floréal, 304. — Réclame une indemnité provisoire, à raison de son projet de temple à la gloire de la République française, exposé dans la salle de la Liberté : renvoyé à la C. des A., 20 nivôse an III, V, 408.
QUIROT (Jean-Baptiste), député du Doubs à la Convention. — Rapporteur de la Commission des Vingt-et-Un chargée d'examiner la conduite de Joseph Lebon, présente le 1er messidor an III son rapport, concluant au décret d'accusation, VI, 316. — Le 19 thermidor, parle contre les hommes exécrables qui, sous prétexte de punir le terrorisme, exercent une nouvelle terreur, 520. — Le 11 fructidor, à propos du projet présenté le 19 thermidor par H. Larivière, proteste contre l'adoption de mesures arbitraires, 598. — Le 14 vendémiaire an IV, demande le rapport du décret du 12 fructidor sur les prévenus, 749. — Signe, comme membre du C. de S. G., le 3 brumaire, l'arrêté ordonnant la libération définitive de Jullien fils, IV, 889.

R

RABAUT-POMIER (Jacques-Antoine), ministre protestant, député du Gard à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme l'un des signataires de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer à son domicile pour y rétablir sa santé, 165; mentionné itérativement dans un décret du 4 brumaire, 174. — Rappelé dans le sein de la C. N., le 18 frimaire, 291, 293. — Élu membre suppléant du Comité, le 19 nivôse, 404. — Élu membre titulaire le 18 pluviôse, 472. — Élu secrétaire du Comité, 20 pluviôse, 475. — Massieu et lui signaleront au C. des finances un danger d'incendie qui menace la B. N., 26 pluviôse, 492. — Est chargé de se concerter avec le C. des inspecteurs au sujet d'une réclamation de Prud'hon et de cinq autres peintres, 30 germinal, VI, 109. — On lui renvoie un rapport de la C. ex. sur une demande d'Hébert, comptable de l'Institut des boursiers du ci-dev. collège de l'Égalité, 2 floréal, 120-121. — Rabaut lit, et le Comité adopte, un projet de décret portant que les antiques de la B. N. seront disposés méthodiquement et offerts au public sous la surveillance de quatre conservateurs-professeurs, et que le Comité restera chargé de présenter un projet d'organisation d'un Muséum des antiques, 12 floréal, 154-155. — Le 15 floréal, est nommé membre du C. de S. P., 268. — Donne lecture du rapport qui doit précéder son projet de décret; le Comité l'adopte, et charge Rabaut de se concerter avec le C. des finances, 20 floréal, 191. — Signe un arrêté du 28 floréal relatif à la Bourse, 217, 226. — Le 12 prairial, signe, comme membre du C. de S. P., un arrêté relatif à Delambre et à ses collaborateurs, 247 (ann. B). — Au milieu de prairial, est porté comme membre sortant du C. d'I. P., 268. — Après avoir adopté les amendements proposés par Rabaut à son projet de décret sur un Muséum d'antiques, le Comité le charge de le présenter à la C. N., 14 prairial, 257 (et n. 1). — Le 20 prairial, Rabaut présente à la C. N. un rapport, suivi du projet de décret qui est voté : texte du décret et du rapport, 259-262 (annexes). — Signe, le 26 prairial, comme membre et secrétaire du C. de S. P., un arrêté relatif à Lomet, 292. — Fourcroy et lui sont invités à présenter leur rapport sur le Muséum des antiques et son placement au Louvre, 12 messidor, 381. — Au nom de la C. de S. P., Rabaut demande au C. d'I. P. d'être autorisé à proposer à la C. N. l'établissement d'un télégraphe au Palais national : accordé, 18 messidor, 390; le 29 messidor, fait un rapport à la C. N. au nom des Comités de S. P., d'I. P. et des inspecteurs du Palais : l'assemblée décrète l'établissement d'un télégraphe au pavillon de l'Unité, 433, 435-437 (annexe). — Le 16 vendémiaire an IV, fait décréter que les écrits de son frère Jean-Paul qui pourront être retrouvés, et qui sont relatifs à la Révolution seront imprimés par les soins du C. des inspecteurs, 750, 756; texte de son discours, 755-756 (ann. C). — Le 19 vendémiaire, est élu de nouveau membre du Comité, 769. — Est nommé

pour remplacer Creuzé (Pascal) comme membre de la commission chargée de statuer sur les rapports faits par la C. ex., 21 vendémiaire, 773. — Est chargé de se concerter avec la section des dépenses pour qu'il soit mis à la disposition du ministre de l'intérieur 386.000 ᵗᵗ pour la prolongation de la galerie du Muséum des arts, 1er brumaire, 822. — Baraillon, Portiez et lui, commissaires nommés les 18 et 21 vendémiaire pour examiner les rapports de la C. ex. et y statuer, soumettent leur travail à la sanction du Comité, qui l'approuve, 4 brumaire, 877.

RABAUT SAINT-ÉTIENNE (Jean-Paul), frère aîné du précédent, ministre protestant, député de l'Aube à la Convention. — Notice, I, LXXXVIII. — Nommé membre du Comité d'I. P., 13 octobre 1792. — Opte pour le C. d'agriculture, 2 (et n. 5). — Fait renvoyer par la C. N. au C. d'I. P. une pétition de Chappe, 15 octobre, 387. — S'oppose à la motion de Lanthenas, 18 décembre, 166 (n. 3), 172 et 174 (ann. D). — Prononce un discours sur l'éducation nationale, et est adjoint au Comité, 21 décembre, 227; extraits du procès-verbal de la C. N. et des journaux, 228-231 (ann. A), et texte du discours, 231-235 (ann. A). — Élu membre de la section de l'éducation physique et morale, 22 décembre, 244. — Nommé commissaire pour conférer avec le C. de la guerre sur l'invention de Chappe, 14 mars 1793, 385. — S'inscrit comme se préparant à présenter un plan d'éducation physique et morale, 4 mai, 437. — Commissaire pour la disposition du nouveau local du Comité, 11 mai, 454. — Élu membre de la Commission des Douze, le 18 mai, et par suite démissionnaire du Comité, 476 (fin de la note de la p. 475). — Décrété d'arrestation le 2 juin, 471 (n. 2), quitte Paris, 476 (fin de la note de la p. 475). — Déclaré traître à la patrie par le décret du 28 juillet, confirmé le 3 octobre, II, 568 (n. 1). — N'a pas fait une déclaration de renonciation au caractère ecclésiastique, mais paraît y avoir renoncé de fait, 786 (n. 1), III, 145. — Chénier rappelle, le 21 floréal, que Rabaut avait été des premiers à réclamer des mesures sévères contre les diffamateurs de la C. N., VI, 196. — Est porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur la liste des 47 représentants martyrs de la liberté, 754. — Le 16 vendémiaire, Rabaut-Pomier, dans une motion, énumère divers écrits de son frère (un ouvrage sur Hésiode, un traité d'éducation nationale, un écrit sur les projets des conspirateurs, une continuation de son Précis historique de la Révolution), qu'il n'a pu encore découvrir malgré ses recherches, et dont il demande l'impression si on les retrouve : la C. N. décrète que, s'ils peuvent être retrouvés, les écrits de J.-P. Rabaut, relatifs à la Révolution seront imprimés par les soins du C. des inspecteurs, 750, 755-756 (ann. C); ce décret n'a pas reçu d'exécution : les ouvrages mentionnés par Rabaut-Pomier ne figurent pas dans les huit volumes d'œuvres de Rabaut Saint-Étienne publiés de 1820 à 1827, 756 (n. 2).

RABBE (Alphonse). — L'un des auteurs de la *Biographie universelle des contemporains*, III, 396 (ann. C). — Pièce extraite de sa *Notice biographique sur M.-A. Jullien, de Paris*, IV, 889.

RABEL. — Les plantes peintes sur vélin par cet artiste sont à la B. N. : le Comité décide qu'elles ne seront pas transportées au Muséum d'histoire naturelle, 30 thermidor an III, VI, 550.

RABILLON ou RABELLON (P.-Paul), dessinateur. — A été attaché aux commissaires envoyés en Belgique pour recueillir les objets d'arts et de sciences : le Comité renvoie à la 2e section un rapport de la C. ex. tendant à le faire mettre en réquisition par le C. de S. P. pour procéder à Paris au classement de ces objets, 22 floréal an III, VI, 196. — Sur le vu des attestations données par Fourcroy et Frécine, le Comité arrête d'inviter le C. de S. P. à mettre en réquisition P.-Paul Rabellon pour le déballement et l'arrangement des cartes de la Belgique et de la Hollande, 10 prairial, 240. — La C. ex. propose qu'une indemnité de 600 ᵗᵗ soit accordée à Rabellon, 8 messidor, 348; le Comité l'accorde, 14 messidor, 384. — Thouin et Faujas demandent au Comité la continuation de la réquisition de Rabillon : le président écrira au C. de S. P., 16 thermidor, 494. — La réquisition demandée par Rabillon a été accordée, 19 fructidor, 640.

RACINE, jardinier, à Évreux. Voir ÉVREUX.

RACINE (Jean). — Pétition de Sedaine en faveur de ses héritiers, 28 février 1793, I, 367, 369-371 (ann. A). — Le Comité passe à l'ordre du jour sur une pétition de Divernois pour la réimpression des œuvres de Racine, 29 thermidor an II, IV, 949.

RADET, auteur dramatique. — Signe une pétition avec Barré et Desfontaines, janvier 1793, I, 324 (ann. C).

RAFFAN-GÉRARDIN (La citoyenne). — Figure sur une liste de gens de lettres, etc., présentée au Comité par Villar le 4 thermidor an III, avec la mention « Informations », VI, 447.

RAFFET, commandant du bataillon de la Butte-des-Moulins le 1er prairial an III. — A délivré une attestation à Vieilhvarenne, qui la communique au Comité, 22 prairial an III, VI, 278.

RAFFRON DU TROUILLET (Nicolas), député de Paris à la Convention. Notice, I, LXXXIX. Publie en juin 1793, sous le titre de *Plan d'instruction publique*, un court écrit qui paraît être l'esquisse d'une *Déclaration des droits et des devoirs de l'homme en société*; il avait proposé

à la C. N. le 23 juin, de faire une déclaration qui parlerait aussi des devoirs; sa proposition fut repoussée, après une intervention de Robespierre. Texte de l'écrit de Raffron, I, 643-644 (appendice, VI). — Texte de son *Opinion sur l'éducation nationale,* indiquée comme prononcée dans la séance du 5 juillet, erreur probable, 87 (fin de la n. 3 de la p. 86), 91-93. — Le 29 juillet, parle contre le système d'éducation forcée, 160; texte de son discours, 170-171. — Le 5 août, fait un troisième discours sur l'éducation nationale, 232; texte de ce discours, 233-234. — Dans la discussion du 13 août, parle contre l'éducation commune, et distingue l'éducation de l'instruction, 274. — Dans la discussion du 28e jour du premier mois de l'an 2e, lit un discours dans lequel il propose d'employer les anciens magisters, de limiter l'instruction des enfants du peuple à lire, écrire, compter, et le catéchisme républicain; de rendre cette instruction gratuite, mais de ne pas obliger les pères à envoyer leurs enfants à l'école nationale; il combat les pensionnats, qui entament la liberté et attaquent la nature, et qui constitueraient la nation dans des dépenses immenses, 673-674, 676, 677-679. — Nommé, le 25 brumaire, membre de la commission chargée de la révision du Code civil, 828. — Communique au Comité des observations sur l'inconvénient que présente une accumulation de fêtes pendant les jours sans-culottides, à une époque où les travaux champêtres ne permettent pas aux citoyens des campagnes d'y prendre part; il voudrait mieux les répartir sur toute l'année, à différentes époques. Renvoyé à Romme et aux commissaires des fêtes nationales, 13 frimaires an II, III, 63. — Lit à la C. N., le 13 pluviôse, un discours contre le projet du C. des secours publics pour les sourds-muets, et contre la méthode de Sicard, à qui il reproche d'avoir voulu faire une académie; il étend ses observations aux aveugles; texte de ce discours, 337 (n. 3), 346-348. — Lit au Comité un mémoire sur la division décimale des nombres : renvoyé à Arbogast, 3 germinal, IV, 13. — Raffron fait passer au Comité son mémoire, qui est renvoyé à Arbogast, 15 germinal, 81. — Le Comité arrête l'impression du mémoire pour être distribué aux membres de la C. N., 9 floréal, 289; il est imprimé sous ce titre : *Dissertation sur la division décimale des nombres,* 289 (n. 4). — Raffron fait lecture au Comité d'un discours sur l'origine de l'architecture : renvoyé à Bouquier, 1er messidor, 663. — Le manuscrit de son ouvrage *Origine des ornements d'architecture* est renvoyé à Bouquier, 19 messidor, 763. — Le Comité, après avoir entendu le rapport de Bouquier sur le manuscrit de Raffron, applaudit au zèle et aux recherches de l'auteur, 29 messidor, 826. — A la séance de la 3e sans-culottide de l'an II, intervient en faveur de Deudon, patriote brabançon, VI, 484 (note). — Le 7 frimaire an III, par motion d'ordre, demande un prompt rapport sur les crimes imputés à Joseph Lebon et à David, V, 258 (note). — Le 10 frimaire, en réponse à Chénier disant que c'est à tort qu'on a comparé David à Joseph Lebon, il dit qu'il n'a pas assimilé Lebon à David, et demande l'ordre du jour, 258. — Dans son rapport sur les sourds-muets du 16 nivôse, Jouenne répond à des objections faites par Raffron le 13 pluviôse, 368. — Va au C. d'I. P. parler en faveur de Deudon, 12 thermidor, VI, 484. — Invite le Comité à prononcer sur les pensions des professeurs émérites de l'Université, 29 vendémiaire an IV, 818.

Rage. Voir *Hydrophobie.*

RAGONNEAU. — Deux pièces de lui, enregistrées probablement en nivôse et pluviôse an II, n'ont pas été mentionnées, au procès-verbal du Comité, IV, 749 (n. 2). — Des observations de Ragonneau sont renvoyées à Bouquier, 17 messidor, 749.

RAGOT, menuisier, à Commune-Affranchie. — Nommé, par arrêté du C. de S. P. du 21 floréal an II, membre de la Commission populaire d'Orange, IV, 202 (n. 4 *bis*).

RAINCY (LE). — Le décret du 16 floréal an II place ce château (qui avait appartenu au duc d'Orléans) au nombre des maisons nationales qui ne seront pas vendues et seront conservées pour servir aux jouissances du peuple et former des établissements utiles : le rapport de Couthon indique que le Raincy pourrait devenir un établissement pour l'éducation des troupeaux, IV, 318 (ann. C). — La C. des A. transmet au Comité un rapport de David Le Roy sur les morceaux d'architecture nautique qui se trouvent au Raincy : renvoyé à Thibaudeau, 19 floréal, 368. — David Le Roy se rendra à la première séance du Comité pour le renseigner sur la nature et l'utilité des bateaux qui sont au Raincy, 29 floréal, 454.

Raison (*Culte de la*), *Raison* (*Déesse*), *Raison* (*Fêtes de la*), *Raison* (*Temples de la*). Voir *Cultes.*

RAISSON, président de la section de la Fontaine de Grenelle. — Signe l'attestation délivrée au musicien Duret et aux élèves qui l'avaient accompagné, le 19 prairial an II, IV, 574.

RAISSON (probablement le même que le précédent). — Nommé, le 5 du 2e mois de l'an 2e, : membre de la Commission des subsistances et approvisionnements créée le 1er du même mois, IV, 60 (n. 2), 68 (n. 2). — Emprisonné comme terroriste, est acquitté en fructidor an III par le tribunal de police correctionnelle : Les Comités de gouvernement en manifestent leur indignation, le 1er complémentaire, VI, 698.

RALLET. Voir DEVÈZE ET RALLET.

RAMBERVILLERS. — Christ Denis, chargé du triage des papiers des archives de ce district, annonce qu'il donne sa démission : renvoyé à la 2e section, 15 fructidor an III, VI, 618.

RAMBOUILLET (Arrondissement de). — Des notices historiques sur les écoles primaires de l'arrondissement, rédigées par les instituteurs à l'occasion de l'Exposition de 1878, existent au Musée pédagogique à Paris, IV, Introd. XLVII-XLVIII.

RAMBOUR, agent national du district de Besançon. — Signe, le 27 floréal an II, la lettre accompagnant l'envoi à la C. N. du prétendu Suaire de Jésus, IV, 621 (n. 6).

RAMEAU (Just), député de la Côte-d'Or à la Convention. — Fait imprimer, en nivôse an III, un *Aperçu philosophique et politique sur la célébration des décades et des fêtes nationales,* et un *Essai d'un rite de célébration des décadis, demi-quintidis et fêtes nationales,* pour servir d'Appendice à l'*Aperçu philosophique et politique* sur cette matière, V, 440.

RAMEL DE NOGARET (Dominique-Vincent), député de l'Aude à la Convention. — Notice, I, LXXXIX. — Est l'un des cinq membres adjoints le 30 mai 1793 au C. de S. P. pour présenter les articles constitutionnels, 474 (n. 2). Sort de ce Comité le 10 juillet, II, 30. — Signe, comme secrétaire, une expédition du décret du 28 septembre 1793 sur les *Annales du civisme,* 505. — Le 28 brumaire, en opposition à Romme, qui propose comme légende pour la pièce d'un décime et pour le sceau de l'État les mots : *Le peuple souverain,* il propose les mots : *Le peuple seul est souverain;* après un assez long débat, l'amendement Ramel est adopté, 811-813. — Sur sa proposition, faite au nom du C. des finances, le C. d'I. P., arrête que les professeurs des collèges de Paris seront payés, pour les trois premiers mois de l'année de leur traitement entier et pour les neuf autres mois des deux tiers, 17 thermidor, 902. — On lui renvoie une pièce relative aux bourses des collèges, 19 thermidor, 907. — Les professeurs des collèges de Paris ayant adressé au Comité un mémoire sur le payement des quartiers échus de leurs appointements, et sur la fixation de leur sort à venir en cas de suppression, le mémoire est renvoyé à Ramel, ainsi qu'une pétition de Couture, 7 fructidor, 973. — Propose au Comité, au nom du C. des finances, un projet de décret relatif aux théâtres des Arts et de l'Égalité : adopté, 6 vendémiaire an III, V, 88; le 18 vendémiaire, Ramel présente à la C. N. ce projet précédé d'un rapport : impression et ajournement; le 27, le décret est voté, 88 (n. 4). — Le 9 brumaire, dans le débat sur les écoles normales, fait fixer le nombre des élèves à un par 20.000 habitants, 189-190. — Le 18 frimaire, présente à la Convention, au nom du C. des finances, un projet de décret dont un article déloge tous les artistes des édifices et monuments nationaux, 334. — Le 23 frimaire, au nom des Comités des finances et d'I. P., présente un projet de décret allouant à la citoyenne Montansier et à ses associés, propriétaires de la salle du théâtre des Arts, une indemnité de 200.000 ll, IV, 720; V, 313. — Le C. d'I. P. charge Grégoire et Thibaudeau de conférer avec le C. des finances au sujet du projet lu par Ramel le 18, 30 frimaire, 334.

RAMEY, sculpteur. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E). — Figure pour 2.000 ll sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385. — A obtenu un prix de 10.000 ll dans le concours pour la statue colossale du Peuple, décret du 14 fructidor an III, IV, 256.

RAMOND DE CARBONNIÈRES (Louis-François-Elisabeth), officier, naturaliste, homme politique, membre de l'Assemblée législative. — Porté le 10 fructidor an III sur la liste des gens de lettres, etc., à récompenser, dans la 1re classe, sous la mention « traducteur des voyages de Coxe en Suisse », VI, 591. — Ne figure pas sur la liste définitive décrétée le 18 fructidor, 627 (n. 3).

RANGEARD, d'Angers. — Envoie à la C. N., le 30 messidor an II, ses *Philippiques françaises contre nos éternels et perfides ennemis les Anglais;* le C. des pétitions renvoie ce poème, le 18 thermidor, au C. d'I. P., IV, 934 (n. 1). — Rangeard envoie le 6 thermidor des corrections pour ses *Philippiques :* le Comité les renvoie à Bouquier, 25 thermidor, 934 (et n. 1). — Un second envoi de corrections est fait par Rangeard le 7 thermidor, 934 (n. 1).

RANSON, dessinateur aux Gobelins. — Porté le 10 fructidor an III sur une liste de gens de lettres, artistes, etc., à récompenser, dans la 2e classe, VI, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

RAOULX, instituteur, à Mouzon. — Le Conseil général de cette commune l'accuse de n'avoir pas été exact à accoutumer ses élèves à la décade et à se conformer aux règlements relatifs aux congés : renvoyé à la C. ex., 22 prairial an III, VI, 278.

RAPET (J.-J.), inspecteur général de l'instruction publique. — Dans les documents acquis de lui par le Musée pédagogique, à Paris, se trouvent des états contenant la liste des instituteurs et institutrices en exercice, au printemps de l'an II, dans trois districts de la Meurthe, etc., IV, Introd., XLVII.

Rappel des Girondins mis hors la loi. — Le 15 frimaire an III, la C. N. entend une lettre de Lanjuinais, mis hors la loi, qui demande des juges, V, 287. — Le 17 frimaire, la C. N. ordonne la suspension provisoire de l'exécution des décrets de mise hors la loi, et renvoie aux trois Comités de gouvernement pour rapport, 291. — Le 19 frimaire, Grégoire demande un rapport sur Lanjuinais; la proposition est étendue à tous les représentants mis hors la loi, 294. — Le 20 frimaire, la C. N. entend une lettre de Rouyer, mis hors la loi : renvoi aux Comités, 299. — Le 23, elle entend une lettre de Mollevaut : renvoi aux Comités, 313; le 24, lettres de Defermon, Isnard, Henri Larivière, renvoyées aux Comités, 318. — Le 27, Merlin (de Douai) fait, au nom des trois Comités, le rapport attendu : la C. N. décrète qu'aucun des dénommés dans les décrets des 28 juillet et 3 octobre 1793, à l'exception des représentants rappelés à leurs fonctions le 18 frimaire, ne rentrera dans l'assemblée, mais qu'il ne pourra être fait contre eux aucune poursuite par les tribunaux, 324-325. — Le 18 nivôse, Laurenceot fait une première réclamation en faveur des Girondins mis hors la loi qui avaient cherché un refuge à l'étranger, 403. — Le 11 nivôse, adresses des sections de la Butte des Moulins et de l'Unité demandant le rappel des représentants dénommés dans les décrets des 28 juillet et 3 octobre; Pénières attaque le décret du 27 frimaire et son rapporteur Merlin; Reubell demande l'ajournement; la C. N. vote à la fois l'ajournement et le renvoi aux Comités de gouvernement, et l'insertion des Adresses au Bulletin, 571. — Publication, vers le 15 vendôse, d'une brochure d'Isnard (intitulée *Inscription d'Isnard*), dont le *Moniteur* du 18 ventôse publie une analyse, en ajoutant : « L'opinion publique demande à grands cris le retour des proscrits », 586-587. — Le 18 ventôse, Chénier lit à la C. N. un discours proposant le rappel des derniers Girondins; Sieyès, qui depuis « l'exécrable 2 juin » n'avait pris la parole qu'une fois, le 20 brumaire an II, pour renoncer à sa pension d'ancien prêtre, demande aussi la rentrée des proscrits ; Bentabole, seul opposant, dit qu'attaquer la journée du 31 mai, c'est attaquer les 30,000 hommes qui l'ont faite : sa voix est couverte par les cris de la majorité; Merlin (de Douai), au nom des trois Comités, soutient maintenant le contraire de ce qu'il avait dit le 27 frimaire, et présente un décret portant que les décrets des 28 juillet et 3 octobre sont rapportés, et que les représentants proscrits rentreront sur le champ dans le sein de la C. N. : le décret est voté sans débat; les représentants rentrent en vertu de ce décret de rappel sont au nombre de 21; à ceux-là s'ajoutent Larevellière et Vitet; Delahaye, nominativement excepté du décret, sera rappelé le 29 germinal, 587-588. — Le 19 ventôse, Lesage (d'Eure-et-Loir) prend la parole au nom de ses collègues rappelés; L. Lecointre proteste contre le décret de la veille et demande un rapport détaillé : la C. N. passe à l'ordre du jour, 588-589.

Rappel des Soixante-Treize. Voir *Soixante-Treize.*

RATEL, à Saulieu. — Envoi un mémoire sur l'origine des religions, le projet d'une pétition à faire sur le mot *philosophe,* etc. : renvoyé à Grégoire, 21 germinal an II; vu au Comité le 29 germinal, IV, 116 (et n. 1).

RANDELLE (La citoyenne). Voir SAGE.

RAPHAEL, peintre. — Barère signale à la C. N. un tableau précieux de ce peintre (en substituant, par erreur, le nom de Rubens à celui de Raphael), trouvé dans un grenier à Saint-Lazare, 6 février 1793, I, 314; ce tableau est reconnu n'être qu'une copie, 28 frimaire, an II, III, 175 (et n. 4).

RASSE. — Une lettre de ce citoyen est renvoyée à Mathieu 19 thermidor an II, IV, 907.

RATTIÉ (J.-A.), instituteur à l'École nationale de Jaillon. — Nommé dans l'arrêté du Comité du 4 fructidor an III, VI, 571.

RAUCH. — Membre de la C. des A. (section des ponts et chaussées), nommé par Paré en 1793, II, 510. — Maintenu dans la Commission réorganisée (section des ponts et chaussées), listes du 5 pluviôse, du 18 pluviôse et du 15 ventôse an II, III, 323, 328, 503. — Une lettre de Rauch est renvoyée à la C. des A., 13 pluviôse, 389.

RAULET (Jacques). — Son *Sonnet à la Montagne* est renvoyé à Villar, 24 thermidor an II, IV, 929.

RAUP DE BAPTESTEIN DE MOULIÈRES, ancien censeur royal. — Un arrêté du Comité le prive du logement qu'il occupait au Louvre, 18 ventôse an III, V, 585-586.

RAUXIN, de Libreville. — Son livre, *Instruction sociale du républicain,* est adressé au Comité par les officiers municipaux de Libreville : Villar chargé du rapport, 1er pluviôse an II, III, 306. — Villar fait le rapport, qui est défavorable, et présentera un projet de réponse à la municipalité, 3 pluviôse, 314. — Villar lit un rapport sur l'ouvrage de Rauxin, 13 pluviôse, 389.

RAVIER (Pierre), élève de l'École normale. — Demande un congé, qui lui est accordé, 20 germinal an III, VI, 52.

RAVIGNEAU. — Une demande faite par lui est renvoyée à la C. ex., 16 vendémiaire an III, V, 120.

RAYNAL (L'abbé Guillaume-Thomas). — Demande l'autorisation d'emprunter cinq ouvrages

à la B.N. : Villebrune est autorisé à les lui prêter, 22 brumaire an III, V, 210.

RAYMOND (J.-B.), ingénieur géographe. — Fait hommage d'une carte du département du Mont-Blanc : mention honorable, 22 brumaire an III, V, 211.

RÉAL (Guillaume-André), député de l'Isère à la Convention. — Notice, II, CII. — Le 29 juillet 1793, fait décider que la C.N., qui vient d'entendre le rapport de Robespierre sur l'instruction publique, ouvrira séance tenante la discussion sur les questions préliminaires, 160. — Le 26 brumaire an III, dans la discussion du décret sur les écoles primaires, appuie Le Carpentier qui veut charger les communes des frais d entretien et de réparation des maisons d'école, V, 226. — Le 14 nivôse, se félicite de voir sur la liste des gens de lettres et savants secourus deux citoyens de son département, distingués par leurs talents et leurs vertus civiques, Villars et Liotard : il en infère que les autres choix sont également recommandables, 386.

RÉAL (Pierre-François), substitut du procureur de la commune de Paris après le 10 août 1792. — En mission dans les départements, il annonce au Conseil général, le 17 ventôse an II, que les habitants de Rouen s'occupent à défricher les bruyères de Saint-Julien pour y planter des pommes de terre, IV, 50 (ann. C).

RÉATTU peintre, pensionnaire de la République, à Marseille. — Ayant lu le rapport du Comité sur les Gobelins (21 floréal an II), veut montrer que les artistes ont eu de l'insouciance à l'égard de la Révolution, et annonce qu'il a fait une esquisse du Triomphe de la Liberté : renvoyé à Bouquier, 7 messidor an II, IV, 696 (et n. 6). — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor an III; son nom a été ensuite biffé, VI, 432.

RÉAUMUR (René-Antoine FERCHAULT DE), physicien et naturaliste, 1683-1757. — Le district de Tours demande pour sa bibliothèque l'ouvrage de Réaumur sur les *Insectes :* la C. ex. est autorisée à le lui envoyer, 10 fructidor an III, VI, 594.

REBAIS, Seine-et-Marne. — La Société populaire de Rebais avertit que cette commune avait une ci-devant école militaire dont les locaux seraient propres à l'établissement d'une école nationale : renvoyé au carton qui renferme les pièces de ce genre, 17 nivôse an II, III, 245. — Le maire, Vigner, consulte le Comité sur un article de lui concernant les écoles primaires, 15 germinal, IV, 83. — Une lettre à la C.N., du 22 germinal, donne le récit d'une fête célébrée le 10 par les élèves de la maison d'éducatron de Rebais en l'honneur de la Montagne, 3i12 (n. 5). — La Société populaire écrit que la municipalité interprète mal la loi : elle ne veut pas permettre aux instituteurs de recevoir des élèves âgés de plus de huit ans : ordre du jour, motivé sur la loi, 15 floréal, 312 (et n. 5). — Un extrait du registre des délibérations du district, relatif à la maison d'éducation de Rebais, est renvoyé à Villar, 9 messidor, 700. — Le Comité renvoie à la C. ex. les mémoires et pièces concernant la maison d'éducation de cette commune, envoyés par le district de Rozoy, 29 messidor, 823. — Le Comité renvoie à sa première section une adresse des professeurs de la ci-dev. École militaire de Rebais, 22 pluviôse, 481.

REBECQUI OU REBECQUY (François-Trophime) député des Bouches-du-Rhône à la Convention, se donne la mort en se noyant, en floréal an II. — Placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 754.

REBORI. — Un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 578, 580.

REBOUL, député de l'Hérault à la Législative. — Membre de la Commission chargée d'inventorier le mobilier de la commune, est l'un des deux membres de cette Commission qui ne sont pas entrés dans la C. des M. réorganisée le 18 octobre 1792, I, 8 (note); III, 145. — En partant pour l'Hérault après la clôture de la session de la Législative, remet entre les mains de Mulot le catalogue des tableaux du tyran et des bronzes du garde-meubles, IV, 545 (n. 5).

REBOUL (Marcel), ancien archiviste du collège Louis-le-Grand. — Un décret du 27 brumaire an III le nomme membre de l'Agence temporaire des titres, IV, 280.

Receveur de l'Université de Paris. — Le ci-devant receveur de l'Université de Paris se présente au Comité pour réclamer les arrérages du traitement des professeurs, qui est suspendu depuis huit mois, 9 prairial an II, IV, 487. — Voir *Collèges de Paris.*

Récompenses. — La section V du projet d'Organisation de l'instruction publique lu le 6 messidor an III porte que les instituteurs et professeurs qui auront rempli leurs fonctions pendant 25 ans recevront une pension égale à leur traitement; que, dans les fêtes publiques, il sera décerné des prix ou récompenses aux élèves distingués, et des récompenses aux inventions et découvertes, aux succès dans les arts, aux belles actions, à la pratique des vertus. Ces dispositions se retrouvent dans le projet de décret présenté par Daunou le 23 vendémiaire an IV, et dans le décret voté le 3 brumaire, VI, 342, 799, 872, 948.

Récompenses honorifiques. — Après l'adoption définitive par ce Comité d'une liste de récompenses pécuniaires accordées à des gens de lettres, savants et artistes, un membre propose qu'un rapporteur soit chargé de présenter au

Comité un projet de récompenses honorifiques : Daunou est nommé, 26 germinal an III, VI, 82.

Récompenses militaires. — Linger, par une pétition du 3 pluviôse an II, propose, comme récompense pour les actions héroïques, une carte civique attachée à une branche de laurier avec un ruban tricolore; le 4, la C.N. le renvoie au Comité; le 5, le Comité l'ajourne, III, 321 (et n. 3).

RECOQUILLIER, marchand de joujoux d'enfants, occupant une échoppe attenant à l'église des Cordeliers. — Sera invité à évacuer ce local sans délai, 30 ventôse an III, V, 618.

Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français. — Le 19 septembre 1793, après la lecture d'une lettre de Poultier et de Barère racontant l'exécution à Marseille de huit républicains morts martyrs de la liberté, L. Bourdon fait décréter qu'un monument sera élevé à l'honneur de ces héros, que le C. d'I.P. recueillera les circonstances de leur martyre, et qu'il prendra des mesures pour recueillir les traits de patriotisme héroïque qui caractérisent les Français républicains, afin qu'aucun d'eux ne soit perdu pour l'instruction de la jeunesse, II, 454-465 (ann. A). — Le Comité nomme Mathieu, Romme et Grégoire pour rédiger l'onvrage destiné à consacrer la mémoire des actions héroïques ou vertueuses des républicains français, 21 septembre, 453. — Le 25 septembre, en réponse à Coupé (de l'Oise) qui propose à la C.N. des mesures contre les monopoliseurs, Thuriot prononce un discours sur la nécessité de la morale dans une république; il fait décréter que le C. d'I.P. fera chaque jour imprimer une feuille qui présentera à la nation les traits héroïques des Français et les vertus morales qui servent de base aux républiques, 488 (n. 4), 491-495 (ann. B). — Rapport fait au Comité par Grégoire sur l'ouvrage décrété le 21, qu'il appelle *Annales du civisme* : le Comité adopte son projet de décret en l'amendant; quant à la *Feuille de morale* décrétée le 25, plusieurs membres parlent sur les avantages et les inconvénients qu'elle présente, sur la manière de la rédiger, etc., et la question est ajournée, 26 septembre, 488. — Le 28 septembre, Grégoire lit à la C.N. son rapport sur les *Annales de cuisine*; Thuriot rappelle le décret rendu sur sa proposition, le 25 septembre, pour la publication d'une feuille quotidienne qui présentera à la nation les traits héroïques et les vertus morales; la C.N., voulant concilier les dispositions des deux décrets du 19 et du 25, ordonne l'impression du rapport de Grégoire et décrète que le Comité est autorisé à correspondre avec les armées, les autorités constituées, et les sociétés populaires, pour recueillir les traits de vertu; il les publiera par numéros pour en former un recueil, dans l'esprit du décret du 25 septembre; texte du rapport et du décret du 28 et compte rendu de la discussion, 448-508. — Le Comité nomme quatre membres, Romme, Villar, Petit et Mathieu, pour faire une circulaire et rédiger les numéros du recueil, que son procès-verbal, appelle *Feuille de morale,* 28 septembre, 512. — Romme propose d'établir un bureau, à la tête duquel sera placé un commis, et où seront déposées les pièces authentiques destinées à constituer les traits de courage et de vertu : adopté; le Comité adopte en outre la rédaction d'une circulaire, 5 octobre, 568. — Romme lit au Comité renouvelé la circulaire adoptée le 5 octobre : il est arrêté qu'il en présentera une rédaction nouvelle, 16e jour du premier mois de l'an II, 594. — Félix demande à être occupé à la *Feuille de morale :* on l'inscrit parmi ceux qui demandent une place dans les bureaux; Romme présente une rédaction nouvelle de la circulaire; arrêté d'ajourner jusqu'à l'organisation du Comité la question de savoir par qui elle sera signée, 17 du premier mois, 598-599; texte de la circulaire, signée par Romme, 602 (ann. B). — Le Comité, renouvelé, crée une section chargée de recueillir les traits héroïques, dont sont membres Audouin, Gay-Vernon, Pons, Jullien (de la Drôme), L. Bourdon, 19 du premier mois, 606. — Un membre fait observer que la circulaire destinée aux bataillons, aux autorités constituées, etc., n'a pas encore été expédiée; arrêté que l'envoi en sera accéléré, 5 brumaire an II, 715. — La commission chargée de la rédaction de la *Feuille de morale* est renouvelée et composée de Daoust, Grégoire et Basire; cette rédaction sera dirigée par un homme de lettres très patriote, 11 brumaire, 728. — Grégoire prpoose Thiébault comme rédacteur de la *Feuille de morale;* ajourné, 13 brumaire, 741. — Une demande de la Société populaire de Verdun est renvoyée à la section de la *Feuille de morale,* 15 brumaire, 749. — Le président du Comité annonce que les Jacobins présentent Thomas Rousseau pour diriger le travail de la *Feuille de morale :* il est accepté, 19 brumaire, 783. — Grégoire demande pour le rédacteur de la *Feuille de morale* mille écus d'appointements : il est autorisé à s'adresser aux inspecteurs de la salle; il demande en outre deux commis : il en conférera avec le commissaire inspecteur du Comité, 29 brumaire, 867-868. — Le 7 frimaire, Daoust fait agréer les trois commis dont a fait choix la section chargée de la rédaction des traits de vertu, Th. Rousseau, Loyer et Heluin, III, 36. — Rousseau demande un traitement supérieur à celui d'un simple commis, 9 frimaire, III, 43. — Dans un plan d'instruction publique présenté au Comité le 11 frimaire, Bouquier met au premier rang des livres élé-

mentaires le « Tableau des actions héroïques et vertueuses » (art. 1er de la 3e section), 58. — Grégoire lit au Comité le premier numéro de la *Feuille morale,* composé de deux articles, sur Loustallot et sur Lepeletier; on demande quelques modifications : Th. Lindet nommé en remplacement de Barère, 13 frimaire, 64. — Grégoire lit au Comité une autre rédaction de ce premier numéro, sous le titre d'*Annales du civisme;* la rédaction en est approuvée, 15 frimaire, 68-69. — Ce numéro, appelé *Recueil des traits héroïques et civiques* par le procès-verbal de la C.N., est lu à l'assemblée le 17 frimaire par Grégoire, qui annonce qu'il en paraîtra un par décade; Romme critique la forme du numéro et demande le renvoi au Comité pour une nouvelle rédaction; Thuriot appuie le renvoi, qui est décrété, 71-72 (ann. C). — L. Bourdon est susbtitué à Grégoire comme rapporteur, et chargé de faire la nouvelle rédaction du premier numéro (sans que les procès-verbaux du Comité mentionnent cette substitution); il lit au Comité ce numéro, que le procès-verbal appelle *Annales du patriotisme :* la rédaction en est adoptée, 25 frimaire, 159 (et n. 1). Le numéro, précédé d'un rapport, est lu le 26 par L. Bourdon à la C.N. qui en décrète l'impression et ajourne la discussion, 159 (n. 1 et ann.); texte du rapport, 160-161 : analyse de ce numéro, 161-162. — Le Comité arrête que le traitement de Th. Rousseau sera ordonnancé, quant à présent, sur le même pied que celui des autres employés, et que pour le surplus il en sera référé à la C.N. : Lindet rapporteur, 27 frimaire, 166. — Le 11 nivôse, L. Bourdon propose à la C.N. de discuter le premier numéro des *Annales de la vertu :* ajourné, 258 (ann. A). — Le 13 nivôse, sur la proposition de L. Bourdon, la C.N. décrète que les numéros du *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français* seront envoyés aux municipalités, aux armées, aux sociétés populaires, et à toutes les écoles; qu'ils seront lus publiquement les jours de décade, et que les instituteurs seront tenus de les faire apprendre à leurs élèves, 258 (ann. A). — L. Bourdon, ayant proposé au Comité de déterminer le nombre d'exemplaires des *Annales des faits civiques* qu'il convient de tirer, est chargé de conférer avec le C. de correspondance, 19 nivôse, 254. — L'impression du premier numéro du *Recueil des actions héroïques,* daté du 10 nivôse, se fait dans la dernière décade de nivôse; ce numéro reproduit mot pour mot le texte du projet du 26 frimaire; détails bibliographiques, 259-260. — L. Bourdon conférera avec les inspecteurs de la salle au sujet du nombre d'exemplaires à tirer, 25 nivôse, 283. — Rousseau donne sa démission; le Comité charge L. Bourdon de conférer avec les Comités des inspecteurs et des finances pour procurer à Rousseau le traitement qu'il réclame; sur le rapport de Bourdon, le Comité arrête que le nombre d'exemplaires du *Recueil* sera de 80.000 en cahiers et de 20.000 en placards, 27 nivôse 291-292. — L. Bourdon lit au Comité le second numéro, 5 pluviôse, 326; il le lit à la C.N. le 20 pluviôse, 326 (n. 3). Un arrêté du C. de S.P. ordonne l'impression de chaque numéro à 1500.00 exemplaires, dont 12.000 seront tirés à l'imprimerie de la Société des Jeunes Français, et 12.000 à celle de Deltufo; les administrations de département sont autorisées à les faire réimprimer, 332-333 (ann. C). — Description et sommaire du second numéro, 333. — Le Comité arrête que les numéros seront envoyés aux autorités constituées, aux municipalités, et aux sociétés populaires, 11 pluviôse, 373. — Une pétition de la veuve Villain et une lettre du général Vachot sont renvoyées à la section des faits héroïques, 13 pluviôse, 388. — Un trait de civisme du jeune Foliot, communiqué par la commune de Paris, est renvoyé à la section des actions vertueuses, 17 pluviôse, 412. — Différents faits héroïques sont renvoyés à L. Bourdon, ainsi que des faits héroïques communiqués par le ministre de la guerre, 5 ventôse, 494, 495. — La section de la Fraternité de la commune de Reims fait part des traits de désintéressement de quatre citoyens qu'elle a armés : renvoyé à L. Bourdon; la société populaire de Wazemmes demande le *Recueil,* 29 ventôse, 602, 603. — La commune de Paris fait part du dévouement de quatre jeunes républicains qui s'embarquent comme mousses; la Société populaire d'Aulas fait connaître un trait de patriotisme : renvoyé à L. Bourdon, 1er germinal, IV, 2. — L. Bourdon propose de placer Leclerc en qualité de second commis à la rédaction du *Recueil :* renvoyé à Mathieu; le département du Haut-Rhin envoie un trait d'héroïsme de cinq républicains des Vosges; le district d'Amiens demande l'autorisation de réimprimer le *Recueil,* pour les instituteurs publics; la Société populaire de Brest fait connaître un trait d'humanité du marin Lemahot, 3 germinal, 14, 15, 17, 19. — La Société populaire de Lauterboust adresse le rapport d'une action d'héroïsme; la Société populaire de Brest informe le Comité d'une action d'humanité; Montrand fait connaître deux actes héroïques, 5 germinal, 21, 22, 27. — L. Bourdon lit au Comité le n° III du *Recueil :* arrêté qu'il sera soumis à la C.N. avant d'être imprimé; la Société de Port-Fidèle envoie un trait d'humanité d'une de ses concitoyennes, 9 germinal, 41. — La Société populaire de Ham envoie un trait d'héroïsme de Le Gris, 11 germinal, 58. — Le 14 germinal, la Convention entend la lec-

ture de ce n° III et en ordonne l'impression; analyse du numéro et indications bibliographiques, 41 (n. 3), 49-50 (ann. B). — Le conseil d'administration du 1er bataillon de l'Indre envoie le récit d'un trait héroïque de François Blanc, canonnier; la commune d'Aigueperse désire que le *Recueil* fasse mention de la citoyenne Bony, qui a retiré chez elle plus de 80 enfants abandonnés; le commandant du 2e bataillon des grenadiers de Rhône-et-Loire fait connaître un trait héroïque de Crosiat (inséré dans le n° IV du *Recueil*); le général Drut fait part d'un trait de bravoure de Bedel, dragon au 13e régiment, 13 germinal, 72, 73 (et n. 7), 74. — Le district de Bergues envoie le récit des faits héroïques du 5e bataillon de Rhône-et-Loire; Lecocq fait connaître un trait de courage, 15 germinal, 82, 83. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité, rue de Sèvres, section de Bonnet-Rouge, transmet une lettre écrite de Port-Malo par Claude Béguin; l'adjoint du ministre de la guerre envoie copie d'une lettre du conseil d'administration du bataillon des chasseurs révolutionnaires, relatant les actions héroïques de ce corps; la Société populaire de Lure annonce qu'elle a adopté le canonnier Chéret, qui a perdu la mâchoire inférieure et demande à retourner au combat (l'histoire de Chéret figure au n° IV du *Recueil*); le district de Montagne-du-Bon-Air fait connaître des traits d'humanité d'habitants de Poissy, 17 germinal, 96, 97, 98 (et n. 5), 99. — La municipalité de Saint-Brieuc fait connaître des traits d'intrépidité des volontaires de cette commune; un citoyen de Dortan transmet un trait de générosité de deux enfants; le district de Saint-Chély demande un plus grand nombre d'exemplaires du *Recueil*, 21 germinal, 114, 118, 119. — Nouvelle mention de la lettre de Béguin, 23 germinal, 139. — Un trait de courage de Guesdon est enregistré au Comité en germinal, 178 (note). — Une lettre de Jourdeuil, adjoint au ministre de la guerre, annonçant les exploits du 10e régiment de dragons, est renvoyée à la Commission des traits héroïques, 3 floréal, 248 (n. 3). — La Société populaire d'Autun fait connaître deux traits héroïques; la commune de Paris fait connaître un trait de bravoure du jeune Jean Ferron; le ministre de la guerre envoie la liste des morts et des blessés du 91e régiment d'infanterie; le Conseil général de la commune d'Arras fait connaître un trait qui caractérise le patriotisme de ses concitoyens, 5 floréal, 270, 271. — La Société populaire de Chartres fait connaître un acte de courage de Pallu, sauveteur, 7 floréal, 285.

Songeon, chef du 3e bataillon du Mont-Blanc, fait le récit du patriotisme et de la générosité de Sandoz, de la comté de Neuchâtel; une lettre du 5 pluviôse fait le récit d'un trait héroïque de Desmoulins, volontaire du 2e bataillon de la Nièvre, 11 floréal, 296, 297. — L. Bourdon présente au Comité, qui l'approuve, la rédaction du n° IV du *Recueil*, 17 floréal, 319; il lit ce numéro à la C.N. le 19 floréal : l'impression en est ordonnée; indications bibliographiques, 319 (n. 2), 324-325 (ann. B). — Le décret du 13 floréal, prescrivant aux Comités de S.P. et d'I.P. d'éterniser la mémoire de l'action héroïque de l'armée des Ardennes à Boussu, n'a pas reçu d'exécution : le *Recueil* n'a fait aucune mention du combat du 8 floréal, 378 (ann. A). — Le Comité décide que le *Recueil* sera mis à l'ordre du jour de sa prochaine séance, 21 floréal, 398. — Le Comité renouvelle la section des actions vertueuses, et se compose de Villar, Thibaudeau, Coupé et Grégoire, 23 floréal, 421. — Guiadeur, officier municipal de Sizun, demande le *Recueil* : ordre du jour, motivé sur ce que la C.N. l'envoie officiellement à toutes les communes et Sociétés populaires, 27 floréal, 438. — Un arrêté du Conseil général de la commune de Paris relatif à un trait de courage de Sergent est renvoyé à la section des traits héroïques, 29 floréal, 454. — Thibaudeau écrit au C. de S.P. au sujet des *Annales du civisme* (ou *Recueil des actions héroïques et civiques*) que le C. d'I.P. est chargé de rédiger; il annonce que le prochain numéro (n° V) sera consacré aux exploits des armées des Alpes et d'Italie, 3 prairial, 462-463, 463 (n. 1). — Après avoir rédigé trois feuillets (publiés dans la *Revue pédagogique* d'août 1900), Thibaudeau renonce à son premier projet, et prend pour sujet du n° V la campagne d'hiver des armées du Rhin et de la Moselle, 463 (n. 1). — Le don de Molinier, de 1.200 ll à celui qui aura fait la plus belle action à l'armée des Pyrénées, est renvoyé à la section des actions héroïques, 5 prairial, 470. — Un décret du 25 floréal, enjoignant au Comité d'insérer dans le *Recueil* l'acte de dévouement du volontaire Muselier, est renvoyé à la section des faits héroïques, 7 prairial, 479, 480 (n. 1), 482 (ann. B). — Thibaudeau s'étant plaint que le commis chargé de la rédaction du *Recueil* n'a pas de local convenable pour travailler, Mathieu est chargé de prendre les mesures nécessaires; on renvoie à la section des actions héroïques : 1° la notice relative à plusieurs militaires du 2e bataillon du 67e régiment, qui fait passer la C. ex. de l'organisation et du mouvement des armées de terre; 2° les réflexions que la Société populaire de Marseille adresse sur la forme du *Recueil* 17 prairial, 539, 540-541, 543-544. — Une lettre adressée à la C.N. par le père et la mère d'Agricola Viala est renvoyée à la section des faits héroïques, 23 prairial, 622 (et n. 3), 624 (ann. B).

— Une lettre de Le Carpentier, écrite de Port-Malo, est renvoyée à la section des faits historiques, 27 prairial, 640. — Thibaudeau fait adopter la rédaction d'une circulaire aux généraux, aux représentants, aux autorités, et aux sociétés populaires, qui sera tirée à 10.000 exemplaires, 655; texte de cette circulaire, 659 (ann. F). — Une lettre de la municipalité de Cluses, communiquée par la commune de Paris, est renvoyée à la section des actions vertueuses, 3 messidor, 677. — Une lettre du secrétaire greffier de la commune de Paris, relatant un trait de sensibilité et de courage de Boussard et Desforges, qui avaient exposé leur vie pour sauver une famille ensevelie sous les décombres d'une maison, est renvoyée à la section des traits héroïques, 9 messidor, 701-702. — Thibaudeau donne lecture au Comité d'un rapport à la C.N. exposant un nouveau plan, pour la rédaction du *Recueil*, et d'un numéro (n° V) rédigé d'après ce plan : il est consacré aux armées du Rhin et de la Moselle : le rapport et le numéro sont approuvés, 11 messidor, 706. — Le 13 messidor, Thibaudeau lit à la C.N. son rapport et le n° V du *Recueil* : l'assemblée adopte l'un et l'autre, 706 (n. 1); texte du rapport, et extrait du procès-verbal, 708-710; indications bibliographiques, 710. — Thibaudeau demande l'avis du Comité sur le format dans lequel doit être imprimé le *Recueil* : arrêté que les exemplaires distribués à la C.N. seront in-8°, et ceux envoyés dans les départements, etc., in-16; le Comité renvoie à la section des faits héroïques les pièces relatives au brave Godart, mort à l'hôpital La Montagne, à Lille, 13 messidor, 721, 723. — Une lettre de la Société populaire de Vienne-la-Patriote est renvoyée à la section des traits héroïques; Thibaudeau rend compte des difficultés que présente l'exécution de l'arrêté du 13 sur le format du *Recueil* : arrêté de s'en tenir au format in-16 (il a été fait néanmoins dans deux éditions, toutes deux in-16, du n° V, dont l'une a 34 pages, et l'autre, en caractères plus petits, 20 pages), 17 messidor, 751 (et n. 7). — Un rapport fait à la Société populaire régénérée de Laval est renvoyé à la commission des actions vertueuses, 23 messidor, 774. — Les traits de courage envoyés par Goudran, chef de brigade, sont renvoyés à la section des faits héroïques; arrêté que l'imprimeur de la C.N. fournira au Comité 200 exemplaires du *Recueil*, 29 messidor, 822, 825. — Un trait de générosité fraternelle communiqué au Comité par la Société populaire de Vézelise est renvoyé à la section des faits civiques, 15 thermidor, 899. — Un mémoire apologétique adressé par le Conseil général de la commune de Maubeuge est renvoyé à la section des faits héroïques, 17 thermidor, 903. — Un arrêté de Levasseur (de la Sarthe) en faveur d'une pauvre citoyenne qui s'est signalée par un trait de vertu et d'humanité, est renvoyé à la section des faits civiques, 24 thermidor, 929. — Le trait de dévouement de quatre citoyens de Pontion est renvoyé à la commission des faits civiques, 27 thermidor, 942. — Thibaudeau rend compte au Comité de la rédaction du n° VI, qui est annoncé aux armées du Nord et des Ardennes : le Comité l'adopte, 1er fructidor, 952. Ce numéro n'a pas été présenté à la C.N., ni imprimé; raisons de ce fait; le manuscrit, retrouvé aux Archives, en a été publié dans la *Revue pédagogique* (mars, juin et août 1900); analyse de ce numéro, 952 (n. 1), 957-958 (ann. A). — Le récit d'une action généreuse de plusieurs citoyens de Châlons-sur-Marne et d'un déserteur autrichien est renvoyé à Thibaudeau, 7 fructidor, 973. — La continuation du *Recueil* se trouve devenue impossible; néanmoins les armées continuent pendant un certain temps à faire le relevé des actions qui mériteraient d'être signalées, conformément à un formulaire qui leur avait été envoyé; modèle de ce formulaire; lettre du général Liébert du 16 brumaire an III, 958. — Le décret du 27 brumaire place encore le *Recueil* au nombre des livres à mettre entre les mains des élèves, 958. — Un décret du 1er frimaire ordonne que l'action héroïque de Desforges et Boussard sera insérée dans le *Recueil*, 958-959; mais cette publication est supprimée par une entente tacite, 959. — La notice des livres déposés par Ameilhon à la commission des *Annales du civisme* le 11 frimaire an II est renvoyée au catalogue de la bibliothèque, 11 fructidor 998. — Un décret du 27 frimaire an III ordonne que les circonstance de la mort du général Legros seront insérées dans le *Recueil*, V, 314 (note), 319. — Le 17 germinal an III, sur le rapport d'un membre du Comité, la C.N. décrète que l'acte civique de Louis Oudin, qui a retiré de la Seine Jeanne Pruter, sera inséré parmi les traits héroïques et civiques que le Comité est chargé de publier, VI, 42 (ann. D).

REDOUTÉ (H.-Joseph), peintre de fleurs. — Fait des dessins pour la *Flora Atlantica* de Desfontaines, IV, 172 (n. 1). — Est chargé, avec Huzard, d'estimer les cuivres, dessins, etc., laissés par Vicq d'Azyr, 1er vendémiaire an III, V, 82.

REDOUTÉ (P.-J.), peintre de fleurs. — Fait des dessins pour la *Flora Atlantica* de Desfontaines, IV, 172 (n. 1).

REDSLOT (F.-H.), citoyen français, prisonnier de guerre en Allemagne, a obtenu de fréquenter une université; il étudie à Erlangen la philosophie de Kant; le temps de l'échange des prisonniers approchant, il demande l'autorisation de prolonger son séjour à Erlangen; ren-

voyé au C. de S.P., 4 fructidor an III, VI, 567.

REFFONDS. — Son Adresse à tous les peuples est transmise par la Société populaire de Neuilly-sur-Ourcq : renvoyée à Villar, 23 germinal an II, IV, 136; déposée au carton de réserve, 7 fructidor, 984.

RÉGENT (Philippe D'ORLÉANS, le). — Son édit de mars 1716 portant création d'une Chambre de justice pour juger les coupables de malversations; les dispositions en sont rappelées par Ed. Grimaux à propos des fermiers généraux, IV, 387.

REGNARD, ci-devant administrateur de la Creuse. — Le Comité, après avoir entendu la lecture de l'hymne composée par lui pour l'anniversaire du 9 thermidor, arrête la mention de son zèle au procès-verbal, 8 thermidor an III, VI, 459.

REGNARD, ci-devant PLEINCHESNE, homme de lettres. — Figure sur une liste de gens de lettres, etc., présentée au Comité par Villar le 4 thermidor an III : ajourné, VI, 448.

REGNARD (La citoyenne veuve), née LAMBERT, institutrice dans la section des Thermes. — Fille du feu citoyen Lambert, autrefois instituteur d'Helvétius et professeur d'éloquence en l'Université de Paris, demande que le secours qu'elle recevait de la nation de France de la Faculté des arts de la ci-devant Université, en exécution d'une délibération du 23 juin 1792, lui soit conservé : renvoyé à Grégoire, 23 prairial an II, IV, 621. — Renvoyé au C. des secours, 3 messidor, 672. — La C. ex. remet un rapport sur la citoyenne Lambert-Regnard, 28 thermidor an III, VI, 546.

REGNARD ET SALLES. — Le Comité arrête la mention civique de leur brochure *Le Tyrtée de la Révolution française,* 19 prairial an II, IV, 555.

REGNAUD (Étienne), dit *de Saint-Jean-d'Angély,* ancien constituant. — Conseiller d'État sous l'Empire, présente au Sénat, le 13 fructidor an XIII, un rapport concluant à l'abandon du calendrier français et au retour momentané au calendrier grégorien; il y raconte que le rapport par lequel Romme concluait à une correction relative au placement des années sextiles fut distribué à la C. N. le jour même de la mort de son auteur, VI, 207 (ann. C); analyse du rapport de Regnaud, très élogieux pour le calendrier de la Révolution, et extraits, 209-211.

REGNAULD-BRETEL (Charles-Louis-François), député de la Manche à la Convention. — Signe, le 5 frimaire an III, comme membre du C. des travaux publics, l'arrêté nommant les instituteurs et agents de l'École centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A, Addenda).

REGNAULT, juge du district d'Evreux. — Son *Hymne du peuple* est renvoyé à Villar, 29 prairial an II, VI, 651. — Ses hymnes décadaires sont renvoyés à Villar, 21 thermidor, 919.

REGNAULT, commis. Voir RENAULT.

REGNAULT (J.-B), peintre, membre de l'Acad. de peinture et de sculpture. — Nommé, en 1792, par Roland, membre de la Commission du Muséum des arts. — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans cette Commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — Rappelle au Comité une lettre de Garat demandant des fonds pour la C. des M., 25 juin 1793, 504. — Le Comité le nomme membre du Conservatoire du Muséum des arts, 15 thermidor an II, IV, 898 ; cette nomination n'a pas de suite, 899 (n. 1). — Chargé, avec Naigeon, d'examiner le tableau exécuté par Le Barbier et de donner un avis relativement à la somme à accorder à l'artiste, 17 thermidor, 905; 25 thermidor, 935. — Le rapport présenté en son nom et en celui de trois autres commissaires évalue à 18.000 ᵗᵗ le tableau de Le Barbier, 14 vendémiaire an III, V, 118. — Figure pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 360; même mention le 10 nivôse, 378; la liste est adoptée par la C. N. le 14, 385. — Nommé professeur de dessin aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note). — Regnault sera invité à se réunir à quatre autres artistes pour un travail sur les costumes des fonctionnaires, 11 fructidor, 597. — Une proposition d'autoriser les fondeurs Getty et Michely à couler et à délivrer à cinq artistes (dont Regnault), 25 figures antiques (5 à chacun, à leur choix), en indemnité de leurs soins, est ajournée, 13 fructidor, 606; l'autorisation est accordée le 16 fructidor, 622. — Est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1ᵉʳ brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 838, 839.

RÉGNIER, président du directoire de Paris en septembre 1792. — Nommé par le ministre de la guerre Pache conservateur des bâtiments de la ci-devant École militaire de Paris, 17 décembre 1792; les administrateurs et trésorier de la Fondation des écoles militaires présentent à la C. N. (28 janvier 1793) une pétition contre lui; Régnier fait apposer (6 février) les scellés sur les registres de la Fondation, I, 319 (n. 1), 323 (ann. A). — Pétition de lui renvoyée à Daunou, 14 mars, 386. — Voir *Fondation des Écoles militaires.*

REIMS. — Procès-verbal de la destruction de la Sainte-Ampoule à Reims, le 7 octobre 1793, par Rühl, II, 752 (ann. B *bis*). — Des professeurs de cette commune, canonniers à Mézières, demandent la conservation de leurs emplois, 15 brumaire an II, II, 748. — La section de la Fraternité de cette commune fait part des droits de désintéressement de quatre citoyens :

renvoyé à L. Bourdon, 29 ventôse, III, 602. — Le Conseil général adresse des questions relatives aux écoles primaires : renvoyé à Bouquier, 9 prairial, IV, 491 (et n. 3); plus tard, renvoyé à la C. ex., 491 (n. 3). — Le Conseil général demande au Comité si un instituteur peut recevoir les élèves en demi-pension : renvoyé à Bouquier; la Société populaire ayant annoncé une pendule, le Comité prononce l'ajournement jusqu'à l'arrivée de l'envoi, 23 prairial, 621, 622; la pendule arrive et est envoyée au concours, 25 prairial, 626. — Les juges du tribunal du district de Reims envoient à la C. N., le 3 thermidor, le procès-verbal du sacre du dernier tyran; renvoyé le 16 au Comité, qui le renvoie à Petit, 24 thermidor, 929. — Engrand, ex-vicaire épiscopal, commissaire à la bibliographie du district, réclame le payement de sa pension et de ses honoraires : renvoyé à la 2e section, 18 nivôse, 401-402. — Missa, qui se disait nommé par le district de Reims élève de l'Éc. de santé de Strasbourg, ne sera plus considéré comme tel : le district a envoyé un élève à l'Éc. de Paris, 6 germinal, VI, 4. — Un arrêté de la municipalité, du 16 mars 1789, relatif à Petit, professeur de mathématiques, sera exécuté, 18 germinal, 43-44. — L'Éc. de santé de Strasbourg annonce qu'il y a eu erreur concernant Missa; il n'a pas été nommé par le district de Reims, mais par celui de Vouziers : il est donc régulièrement élève de l'École de Strasbourg, 18 germinal, 46. — Des commissaires de cette commune demandent au Comité que l'école centrale soit placée à Reims : Grégoire est chargé de le proposer à la C. N.; les commissaires demandent que le ci-devant évêché serve de local pour la bibliothèque et le musée : renvoyé au C. des finances, section des domaines, 22 floréal, 194, 195. — Après lecture d'une lettre de Jard-Panvillier, le Comité ajourne l'exécution de son arrêté relatif à l'école centrale, 24 floréal, 200-201. — Sur la demande relative à l'évêché, présentée en d'autres termes, le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que les districts sont autorisés à choisir les locaux des dépôts d'arts et de sciences, 26 floréal, 204. — Après avoir entendu les commissaires de Reims, le Comité arrête d'écrire à Jard-Panvillier pour l'inviter à faire parvenir promptement les renseignements nécessaires, sur le placement de l'école centrale, 30 floréal. 223. — Sur une lettre de Jard-Panvillier (sans doute celle du 7 prairial), le Comité passe à l'ordre du jour sur la demande de la commune de Reims tendant à obtenir l'école centrale, 12 prairial, 203 (note), 243. — Sur une lettre de Giroust relative au tombeau de Jovin et à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Rémy, Grégoire écrira à la municipalité de Reims, 30 thermidor, 549. — Le 14 vendémiaire an IV, Pons raconte à la C. N. qu'à Reims, sous le règne des thermidoriens, on a fait un procès criminel à une personne pour avoir dit, en parlant d'une église : « Voilà l'endroit où les prêtres faisaient leurs cochonneries », 749.

REINEKÉ, inventeur de nouveaux réchauds distillatoires, etc. — Le Comité le renvoie au B. de C. des arts et métiers, 1er août 1793, II, 195.

REINHARDT, chargé d'une mission du gouvernement à Hambourg. — Grégoire propose au Comité que 20 ou 30 ex. de la traduction arabe de l'Adresse de la C. N. au peuple français soient remis à Reinhardt pour être distribués à divers savants : adopté, 20 fructidor an III, VI, 644.

REITTERVALD. — Offre un livre arabe qu'il croit être un extrait de l'Alcoran, et deux autres ouvrages étrangers : le Comité accepte et charge Grégoire d'écrire, 1er fructidor an II, IV, 954.

Religion (*Enseignement de la*). — Voir *Enseignement religieux.*

RÉMARD, membre de la section Révolutionnaire. — Les quatre strophes sur la fête en l'honneur de l'Être-suprême sont renvoyées à Villar, 3 messidor an II, IV, 674. — Le Comité renvoie à Villar un ouvrage intitulé *Les xxv préceptes de la raison,* prose de Grasset-Saint-Sauveur, poésie de Rémard, 19 messidor, 762 (et n. 2); l'ouvrage est renvoyé au carton de réserve, 3 thermidor, 842.

REMIREMONT, Vosges. — Le nom révolutionnaire de cette commune est *Libremont,* IV, 952 (n. 5).

REMY. — Nommé, le 16 ventôse an II, membre de la Commission des transports et convois militaires, créée le 14, IV, 60 (n. 2), 69 (n. 1).

RENARD, architecte. — Figure pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385.

RENARD, instituteur et directeur de la musique à Angoulême. — Sa pétition, sur laquelle le département de la Charente a prononcé provisoirement, est renvoyée par le C. d'I. P. au C. de S. P., 1er thermidor an II, IV, 835.

RENARD, membre du Conseil général de la commune de Paris. — Signe, le 5 frimaire an II, une pétition demandant des livres pour les enfants, et une autre pétition demandant l'exclusion des prêtres de tous les emplois publics, III, 31, 32.

RENAUD, artiste de l'Opéra. — Est l'un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 579, 580. — Membre de l'administration du théâtre des Arts, il est remplacé, 12 messidor an III, VI, 380.

RENAUD, commis. Voir RENAULT.

RENAUD, membre de la section des Lombards. — Fait partie d'une députation envoyée au Comité, 27 ventôse an II, III, 587.

RENAUD, peintre. Voir REGNAULT.

RENAULT. — A trouvé le moyen d'extraire des liqueurs spiritueuses de divers fruits sauvages, etc. : renvoyé à Fourcroy, 9 germinal an II, IV, 47. — Par une lettre du 16 floréal, demande qu'il lui soit nommé un autre rapporteur : le Comité le renvoie au B. de C., 17 floréal; Renault retire ses pièces le 19, 320 (et n. 1). — Le B. de C. fait passer son avis sur le mémoire de Renault : mention au procès-verbal, 5 thermidor, 847.

RENAULT (ou RENAUD, REGNAULT), commis. — Nommé commis pour la bibliographie, 27 ventôse an II, III, 585. — Figure dans l'état de floréal an II comme attaché à la bibliographie, IV, 458. — Envoie un ouvrage imprimé, *Eléments du jeune républicain,* avec un prospectus imprimé : renvoyé au concours, 11 prairial, 504 (et n. 8). — Envoie de nouveau un exemplaire de son ouvrage : renvoyé au concours, 19 messidor, 763. — Il a rempli pendant une décade les fonctions de Drouet au bureau des poids et mesures, et en touchera les appointements pour cet espace de temps, 14 messidor an III, VI, 385.

RENAULT, de la section de l'Unité. — Demande au Comité une place de commis : renvoyé à l'inspecteur des bureaux, 17 fructidor an II, V, 2.

RENAULT, peintre. Voir REGNAULT (J.-B.).

RENAUT. — Un mémoire de ce citoyen, sur un alphabet républicain, est renvoyé à Romme, 21 frimaire an II, III, 136.

RENÉ. — Titulaire d'un traité de régie avant 1789, mentionné dans un décret du 12 frimaire an II, III, 23.

RENÉ. — Nommé par le Comité directeur de l'Éc. de santé de Montpellier et professeur de médecine légale, 26 frimaire an III, V, 323.

RENNES. — Ce district demande au Comité, le 8 prairial an II, de changer l'exemplaire qui lui a été envoyé de l'Instruction sur les mesures, parce qu'il y manque une feuille : accordé, 13 prairial, IV, 516 (et. n. 4). — En pluviôse an III, Bonnault refuse à l'évêque Le Coz la jouissance d'un temple à Rennes, V, 516. — L'arrêté général du 28 ventôse place à Rennes l'école centrale d'Ille-et-Vilaine, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 38 (et n. 2).

RENOU, peintre. — Figure pour 1.500 ᵗ sur la liste des savants, artistes, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, du 24 germinal an III, et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 90. — Une note de la C. ex., le concernant, rappelle un arrêté de la ci-devant Académie de peinture et sculpture ordonnant l'exécution d'un écorché colorié : cette note est renvoyée à la 2ᵉ section, 18 prairial; le Comité autorise l'exécution de cet arrêté, sous la surveillance de Suvée, 23 prairial, 266 282-283.

RENOUARD, officier municipal de Paris. — Fait part de plusieurs difficultés sur l'exécution de la loi du 29 frimaire : renvoyé à Bouquier, 19 pluviôse an II, III, 433.

RENOUARD (Antoine-Augustin), libraire et bibliographe. — Averti que la C. des M., « jalouse de faire exécuter le décret qui ordonne la destruction des signes de la féodalité », s'apprêtait à faire disparaître les armories de dessus le dos et couverture des livres de la B. N., ainsi que l'estampille qui se trouve à l'intérieur, il fait imprimer les *Observations de quelques patriotes sur la nécessité de conserver les monuments de la littérature et des arts,* datées du 25ᵉ du premier mois de l'an 2ᵉ, et que signent avec lui Chardin et Armand Charlemagne, II, 650 (n. 3); extraits de cette brochure, III, 396-399 (ann. C). Il en envoie un exemplaire au C. d'I. P., avec lequel il demande à conférer sur cet objet : Mathieu est chargé de la conférence, 29 du premier mois, II, 649-650 (et n. 2 et 3). — Il écrit au Comité, le 2 du second mois, sans attendre la conférence (qui avait été fixée au 5 du second mois), pour insister sur ses observations, en vue d'un décret à rendre); texte de sa lettre, III, 400-401. — Après le vote du décret du 3 du second mois, qui défend de mutiler ou altérer sous prétexte de faire disparaître les signes de féodalité ou de royauté, les livres imprimés ou manuscrits, etc., il fait imprimer et circuler à ses frais une édition de ce décret, III, 401 (n. 1), II, 664 (et note). — Sa pétition pour qu'au lieu de brûler les titres féodaux, les papiers et livres inutiles, on les fasse pourrir dans des cuves, pour employer la pâte ainsi obtenue : renvoyé à Fourcroy, brumaire an II, III, 41 (n. 3). — Le 20 germinal, la C. des A. reçoit communication de l'écrit *Observations de quelques patriotes;* le 25 messidor, Richard fait un rapport sur cet écrit; les trois auteurs seront invités à assister à la prochaine séance de la Commission; et le Comité sera invité à tirer un plus grand nombre d'exemplaires des *Observations;* le 5 thermidor, Renouard et Chardin assistent à la séance de la C. des A., qui les invite à traiter, dans un supplément, les parties d'art sur lesquelles ils ne se sont point assez étendus : Varon est chargé de se concerter avec eux, 399.

RENOUF (Charles-François). — Est nommé aide-conservateur à l'Éc. de santé de Paris le 22 ventôse an III, V, 597. — Thillage

demande que Thillaye fils lui soit accordé en qualité d'aide à la place de Renouf, qui ne s'occupe pas de l'art de guérir; le Comité nomme Thillaye fils à la place de Renouf, 2 messidor, VI, 316. — Le Comité rapporte son arrêté du 2 messidor, et réintègre Renouf, 23 messidor, 403.

RENOUVIER (Jules), auteur de l'*Histoire de l'art pendant la Révolution*. — Ce qu'il a dit de Mirys et de ses *Figures de l'histoire romaine* est incomplet et inexact, VI, 142-145. — Cité à propos du graveur Pierre Audouin, 152 (note). — Cité à propos du graveur Pierre Laurent, 290 (note), du peintre Vincent, IV, 261 (suite de la note 2 de la page 260).

RÉOLE (LA). — L'arrêté général du 28 ventôse an III attribue deux écoles centrales au département de la Gironde (*sic*), et les place à Bordeaux et à la Réole, V, 613. — L'arrêté général du 17 germinal, substitué à celui du 28 ventôse, place définitivement à Bordeaux et à La Réole les deux écoles du Bec-d'Ambès (*sic*); cet arrêté est transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (n. 2). — Le département ne devant plus avoir qu'une école centrale, un décret du 3 brumaire an IV la place à Bordeaux, 874.

Républicain français (*Le*), journal. Voir GOUGET DES LANDRES.

République (*Section de la*), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

RÉPUBLIQUE BATAVE. Voir HOLLANDE.

REQUIER, traducteur, auteur de plusieurs ouvrages politiques. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 4 thermidor an III, dans la 2e classe, VI, 448. — Figure sur une liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

RESE. — Il n'existe pas de commune de ce nom, IV, 119 (et n. 6).

RESEWITZ, pédagogue allemand. — Cité dans une lettre de Simon et Schweighæuser, du 3 messidor an II, IV, 698 (ann. A).

RESNIER (Guillaume), général destitué. — Adresse de Bordeaux à la C. N., le 5 prairial an II, un drame intitulé *La chasse aux monstres;* renvoyé au Comité le 19; le Comité le renvoie à Villar, 27 prairial, IV, 636 (et n. 7); renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 9 messidor, 700. — Une lettre du même, au sujet d'un nouvel aérostat, est renvoyée à la C. ex. de l'agriculture et des arts, pour donner son avis, et sera ensuite envoyée au B. de C., 9 messidor, 701.

Restauration de tableaux et de statues. — Un peintre-restaurateur, Guillemard, avait été chargé par la première Commission du Muséum des arts (nommée par Roland) de restaurer plusieurs tableaux; Picault, artiste, écrit au Conseil général de la commune une lettre, lue le 13 frimaire an II, pour dénoncer les abus qui se commettent dans la restauration des tableaux de grands maîtres : le Conseil arrête de présenter à ce sujet une pétition à la C. N.; la pétition est présentée le 17 frimaire, III, 190-191. — Dans son rapport du 28 frimaire sur la suppression de la Commission du Muséum, David dénonce les mêmes abus, 187. — Le 20 nivôse, la C. des A. arrête que les travaux de restauration seront suspendus; elle ajourne à plus tard la discussion d'un concours à ouvrir, 191. — Bouquier fait lecture au Comité, le 9 floréal, d'un projet d'arrêté relatif à la restauration des tableaux; le 13 floréal, le Comité arrête que le Conservatoire du Muséum des arts fera un rapport général sur ce sujet, IV, 290, 302. — Picault est chargé par le Conservatoire, le 27 floréal, d'un projet de règlement sur la restauration des tableaux; il présente son rapport au Conservatoire le 3 prairial; ce rapport doit être communiqué au Comité le 7 prairial, à la suite de celui de Varon, 307, 480. — Le 5 messidor, Bouquier fait au Comité un rapport sur les restaurations : le Comité adopte les principes et le projet de décret, dont il supprime les articles réglementaires et techniques, qui feront l'objet d'un règlement à concerter entre les Comités d'I. P. et de S. P., 682. — Le 6 messidor, Bouquier lit à la C. N. son rapport relatif à la restauration des tableaux et autres monuments des arts, suivi d'un projet de décret en 5 articles, qui est adopté, 682 (n. 6); texte du rapport et du décret, 687-690 (annexes). — Le 7 messidor, le C. de S. P. donne son approbation au règlement du concours pour la restauration des monuments formant la collection du Muséum national, présenté par le C. d'I. P., 683 (suite de la n. 6 de la p. 682); texte de ce règlement, 690-691. — Le 9 messidor, le Conservatoire du Muséum enregistre le règlement du concours, envoyé par le C. de S. P., 692; le même jour, Bouquier, au nom du C. d'I. P., présente à la C. N., la liste des membres qui doivent composer le jury de restauration, 703 (n. 4); l'assemblée l'adopte ainsi qu'il suit : Prud'hon, Marcenay, Gérard, Mauricault, Vanderburch, Van Spaendonck le jeune, Langlier et Touzé, 705 (ann. C). — Le 13 messidor, le Conservatoire arrête qu'il sera ouvert un registre, jusqu'au 1er thermidor, pour recevoir les déclarations des citoyens qui se présentent pour le concours; et que la section de peinture fera choix, dans les dépôts, des tableaux qui devront être coupés et distribués aux concurrents; ils en feront rapport au Conservatoire, qui décidera, 692. — Le 19 messidor, le Conservatoire décide de demander à la C. ex. la prompte publication du décret du 6 messidor; il arrête de se réunir le 23 messidor pour approuver définitivement le choix des tableaux qui doivent être coupés.

692. — Le 28 messidor, le Conservatoire décide de demander à la C. ex. de faire imprimer l'arrêté du 7 messidor relatif au concours. — Le 29, le Conservatoire arrête que les tableaux propres au concours de restauration seront transportés au Muséum, pour y être examinés le 1er thermidor et que procès-verbal sera fait pour constater leur état, 692-693. — Le 1er thermidor, on propose d'ajourner le procès-verbal, les tableaux n'ayant pu être tous transportés au Muséum; Fragonard, Wicar, Picault, Bonvoisin et Lesueur sont nommés commissaires pour la confection du procès-verbal, 693. Il n'a pas été donné suite au projet, dont il est encore parlé le 11 et le 14 thermidor : il n'en est plus question dans les séances ultérieures du Conservatoire, 693.

RESTIF DE LA BRETONNE, homme de lettres. — Figure pour 2.000 ll sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360; même mention le 10, 378; la liste est adoptée par la C. N. le 14, 385.

RESTOUT (J.-Bernard), peintre. — Membre de la Commission chargée d'inventorier le mobilier de la commune, est l'un des deux membres de cette Commission qui ne sont pas entrés dans la C. des M. réorganisée le 18 octobre 1792, I, 8 (note); III, 145. — Demande à être compris dans la liste de ceux qui ont droit aux récompenses nationales : renvoyé à Chénier, 14 prairial an III, VI, 257. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur sa demande d'un logement au Louvre en remplacement de l'atelier qui lui a été ôté à la B. N., 12 messidor, 382. — Porté sur la liste des récompenses, dans la 3e classe, 10 fructidor, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

RETHEL. — L'exposé des difficultés qu'éprouve le payement des instituteurs dans ce district est renvoyé à la C. ex., 1er thermidor an II, IV, 834.

Retraite (*Pensions de*). Voir *Pensions des professeurs et instituteurs.*

Rétribution scolaire. — Le projet d'instruction publique de la Commission des Onze, du 6 messidor an III, ne parle pas de rétribution à payer par les élèves des écoles primaires; mais il dit que ceux des écoles centrales payeront une contribution annuelle de cent francs, VI, 338. — Dans un discours du 26 messidor, Daunou, parlant sur les écoles primaires au nom de la Commission des Onze, dit que la dépense devra être répartie entre la République, les communes et les citoyens aisés dont les enfants recevront l'instruction : il pose ainsi le principe d'une rétribution scolaire, 415 (et n. 2). — Dans des notes rédigées en thermidor, Fourcroy insiste pour le maintien du principe de la gratuité, 511-512. — Le Comité arrête que le tiers du payement des instituteurs des écoles primaires sera supporté par la Nation, en faveur des indigents; les deux autres tiers seront payés par les élèves, 28 thermidor, 546. — Dans le projet sur les écoles primaires, lu par Lakanal au Comité et adopté, la rétribution des élèves est fixée à dix francs : un quart des élèves pourra être excepté pour cause d'indigence: dans le projet sur les écoles centrales, la rétribution des élèves est fixée à 25 francs, un quart des élèves pouvant être excepté pour cause d'indigence, 7 fructidor, 580, 581-582.

RETZ, médecin de la marine. — Envoie au Comité une instruction pour les chirurgiens des armées, et annonce un cours de médecine pratique pour les artisans et les gens de guerre; arrêté d'écrire au Conseil exécutif, 25 brumaire an II, II, 825.

REUBELL (Jean-François), député du Haut-Rhin à la Convention. — Notice, II, CII. — Le 28 brumaire an II, combat l'amendement de Ramel, qui propose, pour légende de la pièce d'un décime et du sceau de l'État, les mots : *Le peuple seul est souverain,* au lieu des mots : *Le peuple souverain,* proposés par Romme, 812. — Le 10 frimaire an II, répondant à un membre du C. des finances qui avait proposé de remettre en liberté les intendants et les receveurs généraux des finances dont les comptes avaient été apurés, il demande qu'on mette en arrestation à leur place ceux qui ont apuré leurs comptes (parce que, comme le disait Montaut, les apurateurs de comptes étaient eux-mêmes intéressés à la dilapidation de la fortune publique), III, 21. — Le 25 vendémiaire an III, parle en faveur du décret qui restreint la liberté d'action des Sociétés populaires et qui interdit toute pétition ou adresse en nom collectif, 134. — Le 16 brumaire, lorsque douze délégués des Jacobins viennent à la C. N. protester contre les accusations de Clauzel, Reubell fait décréter l'ordre du jour, 204. — Le 20 brumaire, raconte à la C. N. les mesures que les Comités de gouvernement ont prises la veille au soir pour rétablir l'ordre, et propose que les séances des Jacobins soient suspendues : la C. N. ordonne une enquête, 213. — Le 27 frimaire dans un débat sur les Girondins hors-la-loi, Pénières se jette sur lui pour lui arracher sa sonnette de président, 325. — Le 10 ventôse, prend la défense de la jeunesse dorée, et affirme que ce sont les agents des Jacobins qui excitent des troubles, 550. — Le 11 ventôse, après lecture des adresses de deux sections qui demandent le rappel des représentants mis hors-la-loi, invoque des raisons de prudence et fait décréter l'ajournement, 571. — Le 16 ventôse, dans un débat sur les réclamations financières de la Montansier dit que l'ancien C. de S. P. a ruiné cette, citoyenne, à laquelle justice doit être rendue, 578. — Le 21 ventôse, Boissy, ayant proposé que le C. de S. G. fût chargé de poursuivre

devant les tribunaux ceux qui inviteraient au rétablissement de la royauté ou à la violation des propriétés, Reubell dit que cette mesure ne produirait rien, et fait décréter que le C. de législation est chargé de présenter une loi dans laquelle il précisera les délits et y appliquera la peine de déportation, 548. — Le 26 germinal, sur une observation de lui, la Convention renvoie au Comité de législation et des finances, un décret sur la restitution des biens des condamnés, qu'elle vient de voter, VI, 86. — Le 12 floréal, répond à Devars qu'il faudrait être le plus enragé des fanatiques pour croire à sa doctrine sur la propriété des églises, 157. — Le 26 prairial, signe comme membre du C. de S. P. un arrêté relatif à Lomet, 292.

RÉUNION (LA), district de Decize. — Cette commune envoie le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée à l'occasion de la prise de Toulon : vu au Comité, 29 ventôse an II, III, 602.

RÉUNION (ILE DE LA). Voir BOURBON (ILE DE).

Réunion (*Section de La*), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

Réunion républicaine du 10 août (*Fête de la*). [Voir aussi *Fédération du 10 août* (*Fête de la*)]. — Décret voté sur le rapport du C. de S. P., relatif à la convocation du peuple en assemblée primaire, pour émettre son vœu sur la constitution, et à une fête de l'unité et de l'indivisibilités de la République le 10 août, 25 juin 1793, I, 498. — David chargé de présenter un projet au Comité, 4 juillet, II, 8. — Il présente un rapport et un projet de décret dans une séance extraordinaire, le 11 juillet; le même jour, la C. N. vote le décret; texte du rapport et du décret, 72, 73-77 (annexe). — En conformité du décret du 11 juillet, le Comité nomme David, Baudin et Prunelle commissaires pour la fête du 10 août; il charge David de présenter un projet de décret ouvrant un premier crédit de 500.000 ᵗᵗ pour les avances nécessaires, 18 juillet, 79; le décret présenté et voté le 20 fixe à un chiffre de 1,200.000 ᵗᵗ, qui ne pourra pas être dépassé, les dépenses de la fête, 83 (ann. B). — Le 9 août, David fait adopter à la C. N. une instruction pour la fête, 261 (n. 1), 262 (ann. A); texte de cette instruction, 262-264. — Le procès-verbal de la fête est rédigé par Hérault de Séchelles, qui la préside, et adopté le 30 septembre, 261 (n. 1). — Suir la proposition de Guillemardet, la C. N. décrète, le 9 août, la frappe d'une médaille commémorative de la fête; David offre d'en faire le dessin, adopté, 288 (ann. E); le Comité, après la présentation de plusieurs modèles et projets, arrête les termes d'un décret que présentera David, 13 avril, 283; David fait, le 20 août, un rapport à la C. N. et présente un décret plus étendu, qui est voté, 283 (n. 4), 289 (ann. F); la médaille présentera sur une de ses faces la figure de la statue, et, sur l'autre, l'arche de la constitution, et le faisceau, symbole de l'unité et de l'indivisibilité; texte du rapport, 290-291. — Un décret complémentaire, du 20 août, charge le Comité d'I. P. et celui des assignats et monnaies d'examiner s'il serait utile de donner une valeur numéraire aux médailles de la République, et spécialement à celle du 10 août, 290. — Une coupe d'agate, qui a servi au président et aux doyens des envoyés à puiser l'eau de la fontaine de la Régénération, et une pierre taillée représentant deux mains unies, dons de Brutus Dudevant, sont déposées au Muséum national [des arts], en vertu d'un décret du 16 août, 293, 294-295 (ann. B). — Romme, Fourcroy, Arbogast et Grégoire chargés d'examiner la question posée par le décret du 20 août relatif à une valeur monétaire à donner aux médailles, 22 août 334. — Loysel présente, le 3 septembre à la C. N., un rapport concluant à la frappe de pièces de cinq décimes en bronze, à l'empreinte de la médaille du 10 août; mais l'envers de la pièce représentera deux branches de chêne et d'olivier, avec la valeur de la pièce; décret voté le 12 septembre, 334 (n. 4), 338-341. — Un décret du 19ᵉ jour du premier mois de l'an 2ᵉ, rendu sur le rapport du Comité, modifie celui du 21 septembre, et ordonne que le revers de la pièce de cinq décimes portera la figure de l'arche et le faisceau, comme la médaille du 10 août, 668. — Un arrêté pris d'un commun accord par le Comité d'I. P. et celui des monnaies, le 5 brumaire an II, décide que la pièce de cinq décimes n'aura plus rien de commun avec la médaille du 10 août : elle portera d'un côté la figure de la France tenant le faisceau et le niveau, et de l'autre la valeur de la pièce au milieu d'une couronne de chêne, 714. — Sur la proposition de David, Hubert sera invité à présenter ses comptes de la fête du 10 août, 15 pluviôse, 394. — Un membre ayant rendu compte des mémoires de Hubert, le Comité arrête qu'il lui sera accordé 20.000 francs, 5 ventôse, 495. — Prunelle et David se concerteront pour régler ce qui sera accordé à Hubert et aux entrepreneurs pour les décorations de la fête, 11 ventôse, 530.

REUSSER (Guillaume), ci-devant directeur de l'Académie préparative de commerce de Mulhouse en Suisse, maître de pension à Montpellier. — Offre d'envoyer un ouvrage sur l'immortalité de l'âme, soit en allemand, soit en français, et en demande la publication : renvoyé à Villar, 23 prairial an II, IV, 617 (et n. 7).

REVEL, instituteur, à Chêne-Thonex (département du Mont-Blanc). — Demande des livres élémentaires : ordre du jour, 21 germinal an II, IV, 116. — Envoie deux projets d'emblèmes, l'un pour une fête décadaire, l'autre ayant trait

à l'assassinat de Robespierre et de Collot d'Herbois : renvoyé à la Commission des fêtes décadaires, 29 prairial, 651.

REVERCHON, sous-lieutenant au 6e bataillon du Jura, à Vassigny. — Demande, pour le fils d'un vrai républicain, l'admission dans un des collèges de la République, 15 floréal an II, IV, 311 (et n. 4).

REVERCHON (Jacques), député de Saône-et-Loire à la Convention. — Signe, le 27 frimaire an III, un arrêté de la C. de S. G., V, 332.

Revision du décret sur l'organisation des premières écoles. — Texte de cette *Revision*, faite par le Comité d'I. P., conformément au décret du 19 brumaire an II, II, 849-855 (ann. D).

Révolutionnaire (*Section*), Paris. Voir Paris (Sections de), à l'article de cette section.

Revue pédagogique. — Le texte d'un numéro VI du *Recueil des actions héroïques*, resté inédit, de même que trois feuillets qui sont le commencement d'un travail destiné primitivement à former le n° V, ont été publiés dans cette revue (numéros de mars, juin et août 1908), IV, 463 (n. 1), 952 (n. 1), 957 (ann. A).

REY, ancien commis du Comité des lettres de cachet. — Demande à être employé à la bibliographie, 2 novembre 1792, I, 36. — Envoie une pétition relative à l'éducation nationale : renvoyé à Mathieu, 9 floréal an II, IV, 290. — Communique des idées sur l'instruction publique : renvoyé à Bouquier et Villar, 19 floréal, 369.

REYBAZ, ministre de la République de Genève. — La C. N. lui fait une réception solennelle le 6 fructidor an II; sur la proposition d'un représentant, l'assemblée décrète que le drapeau genevois sera placé dans l'enceinte de la C. N. à côté des drapeaux américains et français, et, sur celle de Jean de Bry, que le discours prononcé par Reybaz et la réponse du président seront imprimés, IV, 969 (n. 1) 977 (n. 2): V, 27. — Le 22 fructidor, Reybaz remet à la C. N. un drapeau genevois, qui est placé dans la salle des séances, 27.

REYNIER, imprimeur libraire, rue de la Loi. — Le Comité arrête que Reynier et compagnie, chargés d'imprimer le Journal sténographique des cours de l'École normale, seront tenus de terminer l'impression avant la fin de vendémiaire an IV, 4e complémentaire an III, VI, 706.

REYNIER (L.). — Envoie au Comité un exemplaire de sa comédie *l'Avare fastueux*, 19 germinal an II, IV, 107. — Expose au Comité que le peintre Dumoulin, qui habite Vevey, lui a envoyé pour être remis au concours un tableau représentant le *Vengeur*, qui est arrivé en retard, vu la distance : le Comité arrête que le tableau sera néanmoins admis, 24 frimaire an III, V, 314.

REYRAC (L'abbé de), auteur de l'*Hymne au Soleil*. — Selon une communication faite à la C. N. le 5 vendémiaire an III, Condillac, dépositaire d'une copie du manuscrit *Rousseau juge de Jean-Jacques*, l'aurait légué à l'abbé de Reyrac, qui l'aurait remis à Lemaire, notaire à Beaugency, VI, 935-936. Selon une autre version (lettre de Jussieu père), ce serait la citoyenne Mably, nièce de Condillac, qui aurait remis ce manuscrit à un notaire de Beaugency, IV, 969 (n. 1), 977.

REZZONICO (Antoine-Joseph), comte della Torre, auteur des *Disquisitiones Plinianæ*. — La C. ex. est autorisée à mettre un ex. de cet ouvrage à la disposition de Guéroult, 30 messidor an III, VI, 431.

Rhin (Bas-). — Ce département est compris dans le décret du 8 pluviôse an II, III, 348, 351. — Les représentants dans ce département sont invités à s'occuper de diverses questions relatives à l'École de santé de Strasbourg, 26 pluviôse, 493. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'école centrale à Strasbourg, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement attribué à Jard-Panvillier, 20 germinal, 53.

Rhin (Haut-). — [Voir aussi BLANCHARD père.] — Ce département est compris dans le décret du 8 pluviôse an II, III, 348, 351. — Foussedoire, par un arrêté daté de Colmar, 8 ventôse, ordonne la publication en deux langues d'une feuille périodique destinée à l'instruction des gens de la campagne, 595; IV, 327-328. — Le département signale un trait de patriotisme de cinq républicains des Vosges, 3 germinal, IV, 15. — Laroche dénonce au Comité l'inexécution, dans le Haut-Rhin, de la loi du 8 pluviôse établissant des instituteurs de langue française : renvoyé à Thibaudeaux, 11 prairial, 508. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Colmar, V, 614; il est confirmé, par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Jard-Panvillier, 20 germinal, 53.

Rhone, département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Lyon, V, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal. 53.

RIBEREAU (Jean), député de la Charente à la Convention, l'un des Soixante-Treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

RIBERT (La citoyenne), nièce de feu l'abbé Gadbled. — Garat remet une note relative à cette citoyenne, qui désire participer aux récompenses nationales et n'être pas renvoyée au C. des secours : renvoyé à la 2e section, 8 floréal an III, VI, 148. — Sa demande est renvoyée au rapporteur chargé de présenter une 3e liste de gens de lettres, etc., 22 prairial, 278. — Est portée sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, sous son propre nom, comme nièce de Gadbled, 593. — Dans la liste décrétée le 18 fructidor, le nom de Gadbled est substitué à celui de sa nièce, 630 : voir GADBLED.

RIBES. — Est nommé professeur à l'Éc. de santé de Paris le 22 ventôse an III, V, 546.

RIBIÈRE (Louis), graveur. — Le 27 germinal an III, après la lecture à la C. N. du rapport de Daunou sur les récompenses à accorder aux gens de lettres, artistes, etc., Massieu déclare que Ribière a été oublié, et le fait inscrire sur la liste pour 1.500 ll, VI, 83 (note), 90.

RICARD. — Fait passer un drame sur le siège de Toulon : Coupé rapporteur, 5 prairial an II, IV, 466. — Ce drame est renvoyé à la C. ex., 29 messidor, 821.

RICARD, l'un des secrétaires de la Société populaire de Saint-Maximin (Var). — Signe la pétition du 25 brumaire an II demandant que le nom de Saint-Maximin soit changé en celui de *Marathon,* III, 630.

RICARD le jeune. — Annonce au Comité qu'il va faire une édition des œuvres de Léonard Euler, 14 brumaire an III, V, 197.

RICHARD, mécanicien. — Demande à partager les fonctions de Fattory : renvoyé à la C. des A., 29 ventôse an II, III, 596.

RICHARD, sergent-major au 1er bataillon du 102e régiment. — Le Comité renvoie à sa 3e section une expédition du décret du 1er thermidor an III portant mention honorable de la conduite de ce citoyen et chargeant le Comité de lui donner la publicité convenable, 8 thermidor, VI, 458; texte du décret, 461 (ann. A).

RICHARD (Joseph-Étienne), député de la Sarthe à la Convention. — Notice, II, CII. — Nommé, le 25 brumaire an II, membre de la Commission pour la revision du Code civil, 828. — Le 28 brumaire, appuie l'amendement de Ramel, qui propose comme légende de la pièce d'un décime et du sceau de l'État les mots : *Le peuple seul est souverain,* au lieu des mots : *Le peuple souverain* proposés par Romme, 812. — Annonce à la C. N., le 3 pluviôse, que le jeune Latour, qui vient de porter la parole au nom des Orphelins des défenseurs de la patrie, a fait une campagne et a été blessé, et que son père a été fusillé par les rebelles de Lyon, III, 341 (ann. B). — En mission en Belgique, institue une commission chargée de recueillir les chefs-d'œuvre de la peinture et de les transporter à Paris; le lieutenant Luc Barbier, membre de cette commission, prononce un discours à la barre de la C. N. dans la séance de la 1re sans-culottide, V, 75 (ann. D). — Signe le 5 frimaire an III, comme membre du C. de S. P., l'arrêté nommant les instituteurs et agents de l'Éc. centrale des travaux publics, 224 (ann. A, Addenda).

RICHARD (Louis), naturaliste. — Romme présente à la C. N. un projet de décret sur l'indemnité à lui accorder, 6 février 1793; ce décret est voté, 16 février, 311 (n. 5), 314 (ann. C). — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août, II, 216. — Membre de la C. des A. (section d'histoire naturelle), nommé par Paré, 509. — Romme fait un rapport sur ses voyages et ses collections, 14 septembre, 434. — Membre de la C. d'I. P. du département de Paris en l'an II, IV, 630. — Nommé commissaire, le 25 nivôse, pour examiner les objets d'instruction qui pourraient convenir aux Orphelins des défenseurs de la patrie, 377 (ann. A). — Maintenu dans la C. des A. réorganisée (section de zoologie), listes du 5 pluviôse, du 18 pluviôse, et du 15 ventôse an II, III, 323, 327, 502. — Chargé le 5 pluviôse, par la C. des A., de faire apposer les scellés sur des grilles de la maison Maupeou, qui pourraient être utiles pour la ménagerie à former, 290 (ann. D). — Désigné pour se rendre à Versailles, comme commissaire de la C. des A, 3 prairial, IV, 464 (et n. 3). — Rend compte au Comité des difficultés suscitées par Maurice à Louveciennes; Mathieu se rendra avec lui au C. de S. P. pour faire juger la question, 23 prairial, 615. — Le décret du 18 messidor le nomme membre du jury des livres élémentaires, 751 (n. 4), 756. — Fait à la C. des A., le 25 messidor, un rapport sur les *Observations de quelques patriotes* de Renouard, Chardin et Charlemagne fils, III, 399. — Nommé par le Comité professeur de matière médicale et botanique à l'École de santé de Paris, 26 frimaire an III, V, 323. — Figure pour 3.000 ll sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Le Comité autorise Lakanal à le présenter à la C. N. pour professeur de botanique à l'École normale (cette présentation n'a pas eu lieu), 16 nivôse, 395. — Formera sans délai, la partie qui le concerne (histoire naturelle) de la collection destinée à l'École normale, 30 nivôse, 436. — Demande la place de professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle (créé par le décret du 21 frimaire) : ordre du jour, la nomination appartenant aux professeurs, 26 pluviôse, 493. — La C. ex. remet un rapport et projet d'arrêté sur la préparation et la monture des oiseaux de la collection de Richard : renvoyé à la 2e section,

18 prairial, VI, 266; le Comité adopte cet arrêté, qui vise le décret du 16 février 1793, 282. — La C. ex. ayant proposé de lui donner provisoirement 15.000 ᵗᵗ, le Comité charge Lakanal et Fourcroy d'examiner ses collections et de présenter un rapport, 2ᵉ complémentaire, 693. — Sur le rapport de la C. ex., considérant qu'il est dû à Richard plus de 5.000 ᵗᵗ, et vu son état d'extrême indigence, le Comité arrête que la C. ex. demandera à la section des dépenses d'accorder à Richard au moins un à-compte, 3 brumaire an IV, (soir), 860.

RICHARD ET TABARD. — Tabard et lui réclament des indemnités pour 66 journées de travail, où ils ont concouru avec Cossard à la réunion des objets les plus curieux de Commune-Affranchie; le Comité, adoptant les dispositions convenues entre Cossard et ses coopérateurs, pense que la somme en résultant peut être allouée par qui de droit, et adresse cet arrêté à la C. ex., 3 messidor an II, IV, 678.

RICHAUD (Hyacinthe), député suppléant de Seine-et-Oise à la Convention, appelé à siéger le 22 février 1793. — Notice III, CXXV. — Demande, le 4 frimaire an II, que les administrateurs des domaines soient décrétés d'arrestation, 18 (et n. 3).

RICHELIEU (Le cardinal de). — Un membre prévient la C. des A., le 15 messidor an II, que le portrait de Richelieu à la Sorbonne a été dégradé; la section de peinture est chargée de faire un rapport. Le 30 messidor, le comité révolutionnaire de la section de Chalier transmet copie du procès-verbal relatif à cette mutilation, et y joint la partie découpée du tableau : ce comité sera remercié de son zèle, et informé qu'heureusement ce tableau n'était qu'une copie, IV, 838 (ann. B). — Le Comité, prévenu de la mutilation à la Sorbonne d'un tableau qui paraît être de l'école de Champaigne, arrête que la C. des A. s'informera du nom de l'individu qui l'a mutilé, 1ᵉʳ thermidor, 837. — Grégoire parle de la mutilation de ce tableau dans son rapport du 14 fructidor an II, 837 (n. 1).

RICHEMONT. — La Société populaire de cette commune est autorisée, par un décret du 25 ventôse an II, à jouir provisoirement de l'ancien temple jusqu'à ce qu'il lui ait été accordé un autre local, III, 547 (n. 1).

RICHER, homme de lettres. — Demande au Comité que la République fasse imprimer son ouvrage *La vie des plus célèbres marins français :* ordre du jour, 1ᵉʳ octobre 1793, II, 524. — Fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Catéchisme de la constitution française :* mention honorable, 17 pluviôse, III, 411. — Chargé, avec Thiébault et Turpin, de la rédaction d'une Instruction et d'un recueil des traits de vertu des hommes de mer, 27 pluviôse, 466. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur la lettre, du 22 ventôse, de Thiébault, Turpin et Richer, et arrête qu'ils seront invités à remplir isolément la tâche qui leur est imposée, 29 ventôse, 600. — Le C. de S. P. est invité à lui faire payer 500 ᵗᵗ pour la rédaction d'une Instruction pour les marins, 23 prairial, 615. — Fait hommage de deux ouvrages, *Catéchisme de la constitution française* et *Syllabaire républicain :* mention civique, 1ᵉʳ messidor, 663; le président écrira au C. de S. P. à propos de ces deux ouvrages, 9 messidor, 706. — Il est de nouveau passé à l'ordre sur sa demande d'impression de l'ouvrage *La vie des plus célèbres marins,* 29 messidor, 823. — Figure pour 1.500 ᵗᵗ sur la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, du 24 germinal an III, VI, 76. — Est rayé de la liste, 26 germinal, 82.

RICHOU (Louis-Joseph), député de l'Eure à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Notice, III, CXXVI. — Arrêté le 6 octobre 1793 sur l'ordre du C. de S. G., V, 293. — Malade, est autorisé, le 4 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 174. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Le 27 frimaire, proteste contre le rapport de Merlin (de Douai) qui conclut à ne pas rappeler d'autres Girondins que les Soixante-treize, 325. — Le 1ᵉʳ nivôse, encourage Grégoire à parler, 348. — Le 12 pluviôse, demande que Garat, chargé de l'exécution des décrets sur l'École normale en sa qualité de commissaire, soit tenu d'opter entre cette fonction et celle de professeur à l'École normale, 461-462 (ann. A). — Le 2 ventôse, en appuyant la proposition de détruire la montagne symbolique élevée devant les Invalides, demande qu'on proscrive également tous les monuments semblables, 509. — Plaichard donne lecture de deux arrêtés de ce représentant, datés de Strasbourg, 2 ét 3 thermidor, l'un pour la conservation du cabinet d'anatomie de l'ancien hôpital bourgeois, l'autre ordonnant l'arrestation de Tinchant père et fils, 3 thermidor, VI, 459. Plaichard demande ce qu'il doit répondre à Richou au sujet de Tinchant : ajourné jusqu'à l'arrivée de ce représentant, 12 thermidor, 484. — Le Comité arrête d'inviter Richou et Jard-Panvillier à lui donner des renseignements sur l'Éc. de santé de Strasbourg, 20 thermidor, 519. — Richou se présente au Comité et annonce qu'il remettra par écrit les renseignements demandés, 24 thermidor, 522.

RICORD (Jean-François), député du Var à la Convention. — Décrété d'arrestation le 8 prairial an III, VI, 237.

RIENCOURT, ancien militaire. — Demande à déposer au Comité un atlas et un recueil de cartes : renvoyé à la C. des A., 28 fructidor an II, V, 31.

RIEULE (La citoyenne), fille de l'émigré La Luzerne. — Cette citoyenne, qui est en démence, habite une maison ayant appartenu à son père, où est placé le dépôt bibliographique de la rue de Thorigny; sur la demande du conservateur Pyce, le Comité arrête d'inviter Gallet, tuteur de cette citoyenne, à la placer dans une maison plus convenable à son état, 13 fructidor an III, VI, 605.

RIEUX, professeur à l'École d'architecture de Paris. — Sur la demande faite par lui et le rapport de la C. ex., le Comité charge Thibaudeau de proposer à la C. N. de porter à 2.500 ll le traitement des professeurs de l'École d'architecture, 30 nivôse an II, V, 436. — Un arrêté des Comités d'I. P. et des finances décide que le décret du 4 pluviôse est applicable aux traitements des professeurs de l'École d'architecture, 28 pluviôse, 499. — Sur une réclamation, le C. des finances est invité à accorder à Rieux un traitement égal à celui de ses collègues, 8 ventôse, 537.

RIFFAULT, conducteur. — A conduit de Cologne à Paris quatre monuments antiques : sa réclamation est renvoyée au C. des transports, 17 germinal, an III, VI, 33.

RIGAUD, bibliothécaire du district de Montpellier. — Demande la place de bibliothécaire du département : renvoyé aux commissaires chargés du travail sur les bibliothèques, 20 vendémiaire an IV, VI, 766-767.

RIGEL père, maître de solfège à l'École des Menus, devenu membre du Conservatoire de musique en vertu du décret du 16 thermidor an III. — Met en musique un hymne de Baour-Lormion, exécuté à la fête du 23 thermidor an III, VI, 518; 527, 530. — Le Comité le nomme membre du jury chargé de juger le concours pour le complément du Conservatoire, 2 brumaire an IV, 852.

RIGOLEY. — Ses réflexions sur l'impression des almanachs et sur les écoles primaires sont renvoyées à Lindet, 29 thermidor an II, IV, 947; ordre du jour, 5 fructidor, 966.

RIGOT, libraire, occupant une échoppe attenant l'église des Cordeliers. — Sera invité à évacuer ce local sans délai, 30 ventôse an III, V, 618.

RINGNEAU. — Nommé commis à la C. des A., 19 thermidor an II, IV, 907.

RIOM. — L'agent national du district soumet des questions sur les écoles primaires : renvoyé à Bouquier, 17 messidor an II, IV, 749.

RIOUD (Joseph-Antoine), juge de paix du canton de Douarnenez. — Envoie à la C. N., le 20 floréal an II, un discours prononcé le 11 germinal, et un hymne patriotique ainsi qu'un rapport et projet de décret sur les travaux urgents à la campagne; renvoyé au Comité le 10 prairial; le discours et l'hymne sont renvoyés à Villar, 19 prairial, IV, 558 (et n. 1).

RIOUFFE. — Détenu en l'an II, a publié les *Mémoires d'un détenu* en l'an III; a été employé à la C. ex., probablement au 3e bureau de la 2e section, V, 116 (et n. 1). — Le Comité arrête qu'il sera pris 1.500 ex. des *Mémoires* de Riouffe pour être distribués aux districts, 24 germinal, VI, 76-77. — Riouffe a apostillé, au nom de la C. ex., une note relative à la citoyenne Girey Dupré, qui est remise en Comité, 26 fructidor 675.

RIOULT. — Est nommé homme de service à l'Éc. de santé de Paris le 22 ventôse an III, V, 597.

RIOULT, à Avranches. — Envoie un *Discours sur l'amour de la patrie* (imprimé) : renvoyé à Grégoire, 15 messidor an II, IV, 742; ordre du jour, 19 messidor, 758.

RIPERT (La citoyenne veuve). — Demande un article additionnel à la loi du 29 frimaire pour arrêter la cupidité des instituteurs qui consulteraient plutôt leurs intérêts que ceux de leurs élèves : renvoyé à Bouquier, 3 messidor an II, IV, 675.

RIQUET, dessinateur géographe. — Au commencement de thermidor, adresse à la C. N. un plan des batailles livrées dans la Vendée : est renvoyé à la C. des A., qui en rend un compte avantageux au Comité, IV, 1.000 (ann. B). — Annonce l'envoi d'une carte pour apprendre à dresser des cartes géographiques et en envoie le plan : renvoyé à la C. des A., 1er fructidor an II, IV, 953. — Le Comité arrête que son président écrira une lettre de félicitations à Riquet, et une lettre au C. des procès-verbaux pour l'inviter à rechercher le travail de Riquet et à le faire parvenir au C. de S. P., 11 fructidor, 994; texte des deux lettres, expédiées le 15 fructidor, 1000-1001 (ann. B).

RIS. — Cette commune, la première en France, déclare à la C. N., le 10 brumaire an II, par ses délégués, qu'elle ne veut plus de curé, II, 749 (suite de la n. 5 de la p. 748).

RIST fils. Voir RIST père.

RIST père, chirurgien de 1re classe, à Strasbourg. — La C. ex. remet un rapport et plusieurs pièces concernant ce citoyen, 14 thermidor an III, VI, 489. — Rist fils présente des revendications relativement à l'enlèvement fait de pièce anatomiques, instruments, etc., dont une partie appartient à son père, chargé des démonstrations anatomiques à l'amphithéâtre de l'hôpital militaire de Strasbourg : Plaichard et Barailon prendront des informations, 6e complémentaire, 707.

RIVAROL (La citoyenne, née Louise MATHER FLINT), épouse du célèbre écrivain, et séparée de son mari. — A publié diverses traductions de l'anglais, entre autres, en 1791, celle de l'*Appel des whigs modernes aux whigs anciens*, de Burke, VI, 240 (n. 1). — Est détenue aux

Bénédictins anglais : le Comité passe à l'ordre du jour sur une réclamation qu'elle lui adresse, et prononce le vu sur une traduction anglaise qu'elle lui fait passer, 27 floréal an II, IV, 439, 440; VII, Errata. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur sa lettre, 17 prairial, 540. — Elle invite par lettre le Comité à faire imprimer au profit de l'auteur une traduction qu'elle a faite des *Droits de l'homme* de Paine; un membre propose de lui accorder une somme à titre d'encouragement : renvoyé à Chénier, chargé de présenter une 3e liste de savants, artistes et gens de lettres à récompenser, 10 prairial an III, VI, 240.

RIVAUD (François), député de la Haute-Vienne à la Convention d'un des Soixante-treize. — Est mis en état de détention à son domicile pour des causes et à une date non indiquées, V, 293. La C. N. décrète, le 4 brumaire an III, que la garde de Rivaud se retirera, 174. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

RIVE (l'abbé). — Achard signale l'avantage qu'il y aurait à réunir à la bibliothèque de Marseille celle du fameux abbé Rive, 3 germinal an II, IV, 16. — Des observations d'Achard sur la bibliothèque de l'abbé Rive sont renvoyées à la section de la bibliographie, 25 floréal, 430.

RIVESALTES. — La Société populaire écrit qu'elle a célébré une fête en l'honneur de Dagobert : le C. d'I. P. renvoie au C. de S. P., 17 messidor an II, IV, 749.

RIVIÈRE. — Ce citoyen achète en brumaire an X, à la vente Hérault de Séchelles, les deux premiers volumes d'un manuscrit autographe (en quatre volumes) de la *Nouvelle-Héloïse;* en l'an XI, il essaie de les vendre à la B. N., qui refuse d'en donner le prix exigé (lettre de Capperonnier), VI, 930-931.

RIVIÈRE. — Une membre du Comité propose de nommer provisoirement ce citoyen professeur d'hébreu au Collège de France : renvoyé à la C. ex., 22 frimaire an III, V, 311. — Sur le rapport de la C. ex., il est nommé, 8 nivôse, 372. — Demande à participer aux encouragements accordés aux gens de lettres : renvoyé à Daunou, 18 germinal, VI, 47.

RIVIÈRE, officiel municipal de Bains (Ille-et-Vilaine). — Auteur d'une brochure publiée en janvier 1790, le *Palladium de la constitution,* où sont exposés, dit-il, les principes contenus dans le plan d'instruction publique décrété par la C. N., il demande une place analogue à son talent : renvoyé à Bouquier, 11 germinal an II, IV, 57 (et n. 7).

RIVIERE (Jean). — Cette commune demande à porter le nom d'*Ile Libre* : renvoyé à la commission pour les changements de nom des communes, 17 germinal an II, IV, 5.

RIVOIRE DE LA BATIE (G. DE). — Auteur de l'*Armorial du Dauphiné* (Lyon, 1867) : cet ouvrage indique inexactement les enfants de François Payan du Moulin, IV, 200 (n. 3).

ROANNE. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Roanne l'école centrale de la Loire, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2).

ROART, gendarme. — La C. ex. fait un rapport sur sa conduite généreuse : renvoyé à la 3e section, 22 floréal an III, VI, 196.

ROBERJOT (Claude), député de Saône-et-Loire à la Convention. — Sera invité à se rendre à la prochaine séance du Comité pour parler des découvertes qu'il a faites dans le cours de sa mission en Hollande, etc., 24 messidor an III, VI, 407. — Donne au Comité les détails demandés, qu'il a communiqués aussi au C. de S. P.; il laisse sur le bureau ses notes, qui sont renvoyées à Grégoire, 2 thermidor, 443. — Le 9 vendémiaire an IV, parle en faveur de la réunion de la Belgique à la France, 745.

ROBERT. — Nommé aide pour les opérations de chimie à l'École de santé de Paris le 22 ventôse an III, V, 597. — Son traitement est porté à 1.500 ℔, 6 germinal, VI, 4; le C. des finances a sanctionné cette mesure, 13 germinal, 26.

ROBERT. — Nommé professeur d'anglais aux écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 115 (note).

ROBERT, géographe, administrateur de Dijon. — Le Comité arrête qu'il sera porté, sans discussion, pour 1.500 ℔, sur la 3e liste des savants et gens de lettres, 20 prairial an III, VI, 273. — Une lettre de Robert est renvoyée à la 2e section, 4 messidor, 319. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar le 28 messidor, dans la 3e classe, 426. — Après avoir entendu Guyton, le Comité invite Daunou à proposer à la C. N. de faire payer à Robert les 1.500 ℔ pour lesquelles il avait été porté sur la liste des gens de lettres le 27 germinal et qui ont été, par méprise, payées à Robert-Vangondy en la personne de sa veuve, 10 thermidor, 472. — Daunou fait rapporter l'arrêté du 10, et décider que Robert, de Dijon, sera porté pour 1.500 ℔ sur la 3e liste, 14 thermidor, 486. — Il figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

ROBERT ou SABERT. — Porté (sous le nom de *Sabert*) dans un état de la B. N., du commencement de l'an III, comme 3e garçon aux imprimés, VI, 374. — Figure comme 3e aide aux imprimés dans l'état annexé au projet de Massieu (messidor), 372. — Dans un état de la fin de l'an III, figure comme écrivain aux imprimés, IV, 160.

ROBERT (La citoyenne). — On annonce au Comité qu'elle réclame une invention que Hennequin présente comme sienne : renvoyé à la C. des A., 22 brumaire an III, V, 211.

ROBERT (Hubert), peintre. — Un arrêté des Comités d'I. P. et des finances (daté du 18 germinal an III) le nomme membre du Conservatoire du Muséum des arts, 6 germinal, VI, 18. — Il remercie le Comité de sa nomination, 24 germinal, 81. — Le C. ex. remet un rapport le concernant 18 messidor, 390. — Robert invite le Comité à s'occuper de la demande de Carletti relative à l'échange de tableaux de Lesueur, contre des tableaux de la galerie de Florence : à la demande de Ginguené, le Comité arrête que la C. ex. se concertera à ce sujet avec le Conservatoire du Muséum, 2e complémentaire, 692-693.

ROBERT (Jean). — Nommé homme de service à l'École de santé de Montpellier, 20 germinal, an III, VI, 54.

ROBERT-VAUGONDY, géographe. — Est chargé, en 1784, de collaborer pour la partie géographique au globe que doit exécuter dom Bergevin, III, 456 (ann. C). — Le Comité arrête de le porter sur la liste supplétive des savants qui ont droit à la munificence nationale; il figure, en effet, sur la liste formée dans la même séance, 6 pluviôse, V, 448, 450, et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Figure pour 1.500 ll sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 90. — La citoyenne Marie-Louise-Rosalie Dangy, veuve de Robert Vaugondy, ayant adressé une pétition au Comité, celui-ci arrête que la somme de 1.500 ll accordée à son mari par le décret du 27 germinal sera payée à elle, 2 floréal, 119. — Le Comité arrête que Lamarche recevra, pour la veuve Robert-Vaugondy, les 1.500 ll accordées à son mari, 12 floréal, 155. — Lamarche annonce la mort de la veuve Robert-Vaugondy, qui laisse quatre filles dans le plus grand besoin : renvoi à la C. ex., 20 prairial, 274-275. — La C. ex. remet un rapport sur l'emploi des 1.500 ll accordées à Robert-Vaugondy, 28 messidor, 426. — Après avoir entendu Guyton, le Comité invite Daunou à proposer à la C. N. de faire payer à Robert, de Dijon, les 1.500 ll pour lesquelles il avait été porté sur la liste des gens de lettres le 27 germinal et qui ont été, par méprise, payées à Robert-Vaugondy, en la personne de sa veuve, 10 thermidor, 472. — Daunou fait rapporter l'arrêté du 10, et décider que Robert, de Dijon, sera porté pour 1.500 ll sur la 3e liste, 14 thermidor, 486. — Le Comité arrête que Lamarche payera aux enfants et héritiers de la veuve de Robert-Vaugondy la gratification dont il est détenteur, déduction faite de 77 ll de dépenses imputables sur cette gratification, soit 1.423 ll, 9 fructidor, 590.

ROBESPIERRE (Augustin - Bon - Joseph DE), député de Paris à la Convention. — Notice, II, CII. — Demande la question préalable sur la proposition faite par Sergent, le 4 juillet 1793, de confier la garde des monuments du Jardin et du Palais national à une compagnie de Vétérans, II, 151 (ann. A). — Il est représentant à l'armée d'Italie en l'an II, et c'est probablement pour éviter d'avoir à parler de lui que Thibaudeau laissa inachevée la rédaction d'un numéro du *Recueil des actions héroïques* consacré aux armées des Alpes et d'Italie, IV, 463 (n. 1), 957-958 (ann. A). — Décrété d'arrestation le 9 thermidor an II, il est mis hors la loi le même jour, et guillotiné le 10, IV, 871, 873.

ROBESPIERRE (Maximilien-Marie-Isidore DE), député de Paris à la Convention. — Notice, I, LXXXIX. — Le 14 août 1792, demande à la Législative, comme orateur de la section de la Place Vendôme, de décréter qu'au lieu où était la statue de Louis XIV à la place Vendôme, il serait élevé une pyramide aux citoyens morts le 10 août en combattant pour l'égalité, IV, 182 (n. 1). —Son discours sur les troubles de l'Eure-et-Loir, 30 novembre 1792, 161 (ann. C). — Présente (24 avril 1793) un projet de déclaration des droits de l'homme qui n'est pas discuté; texte de l'article 16 (instruction) de ce projet, 420. — D'après une déclaration de Cambon (12 vendémiaire an III), six membres du C. de S. P., dont Cambon, Barère et Guyton, avaient conçu des soupçons contre Danton et Robespierre en mai 1793, et les consignèrent dans un registre secret, V, 111. — Fait ajouter, le 18 juin, à l'article 122 de la constitution, au nombre des objets garantis à tous les Français, « une instruction commune »; et déclare que « les collèges ont été des pépinières de républicains », 504 (n. 2). — A Boyer-Fonfrède, qui, le 18 juin 1793, réclame contre l'omission du libre exercice des cultes dans l'article 122 du nouveau projet de constitution, répond que la déclaration des droits consacre le principe de la liberté des opinions, et que cela doit suffire, 527 (note). — Délégué par le club des Jacobins, avec Collot-d'Herbois, aux Cordeliers pour dénoncer les intrigues de Jacques Roux, le 30 juin 1793, 526. — Combat la proposition faite par Raffron, le 23 juin, de compléter la déclaration des droits de l'homme par une déclaration de ses devoirs, 644. — Propose à la C. N., le 3 juillet, qu'il soit nommé six commissaires chargés de présenter, sous huit jours, un projet de décret sur l'éducation et l'instruction publique; la proposition est décrétée, 557; le *Journal des hommes libres* est seul à nous apprendre que l'auteur de cette proposition est Robespierre, 558. — Nommé membre de la Commission des Six, le 10 ou le 11 juillet, II, 30. — Le 12 juillet, emprunte à Félix Lepeletier le manuscrit de son frère Michel sur l'instruction publique, et le 13 juillet, en donne lecture à la C. N. au nom de la

Commission des Six ; mécontentement de Félix Lepeletier, 31-34, 61-63. — Le 26 juillet, Robespierre demande à la C. N. d'ajourner le rapport de la Commission des Six, et fait rapporter un décret de la veille, qui avait ordonné le remplacement du ministre Bouchotte; le 27, la C. N. fait entrer Robespierre au C. de S. P. en remplacement de Gasparin; le 29, il présente au nom de la Commission des Six le projet de décret sur l'éducation publique, extrait des plans de Condorcet et de Lepeletier : texte de ce projet, 158-170 (ann. A). — Son portrait a été exposé par Ducreux au Salon de 1793, III, 440 (n. 5). — Dans la discussion du 13 août, demande qu'on se prononce d'abord sur le projet de Lepeletier, de mettre l'éducation et l'entretien des enfants, entre cinq et douze ans, à la charge de la République, et qu'on réserve pour un autre débat la question de savoir si l'éducation commune sera obligatoire ou facultative, 274, 277-278. — Fait décréter, le 3e jour du second mois de l'an 2e, que le premier des jours sans-culottides sera consacré à la fête de la Vertu, 696 (n. 4), 706; le rapporteur Fabre d'Églantine y avait placé la fête du Génie, 704-705. — Correspond avec Jullien fils pendant la mission de celui-ci dans l'Ouest et à Bordeaux, IV, 210. — Nommé, le 25 brumaire an II, l'un des dix membres de la commission chargée de revoir les décrets sur l'instruction publique, et qui n'a rien fait, 827. — Le 28 brumaire, combat l'amendement de Ramel, qui propose, pour la légende de la pièce d'un décime et du sceau de l'État, les mots : *Le peuple seul est souverain*, au lieu des mots : *Le peuple souverain* proposés par Romme, 811. — Le 8 nivôse, fait décréter que les honneurs du Panthéon seront décernés au jeune Bara, et que David donnera le plan de la fête, 335 (n. 1), 340 (ann. A). — Le 23 nivôse, fait décerner les honneurs de Panthéon à Fabre (de l'Hérault), IV, 173 (n. 4). — Agricol Moureau, d'Avignon, oncle du jeune Viala, lui écrit le 19 pluviôse pour se plaindre d'être une victime de l'intrigue et réclamer sa mise en liberté : il lui parle de la mort d'Agricol Viala, qui vient d'être racontée dans le journal de Duval et dans celui d'Audarch, 361. — Claude Payan lui écrit, le 9 germinal, pour lui signaler les mauvais effets que produirait la représentation de *Timoléon* de M.-J. Chénier : mais Robespierre n'intervient pas, 394 (ann. E). — Rendu à la liberté en floréal, Moureau, dans une entrevue avec Robespierre, lui narre les circonstances de la mort de Viala, 363. — Robespierre signe un arrêté le 6 floréal relatif à Marx, VI, 143. Dirige la section de police générale au C. de S. P., du 10 floréal an 12 messidor, 233 (n. 2), mais non celle de l'instruction publique, à la tête de laquelle est placé Barère, 234. — Lorsque le projet de fêtes rédigé par Mathieu eut été imprimé (ventôse), et que son auteur eut été autorisé (11 germinal) à se concerter avec le C. de S. P., ce Comité, qui venait de frapper les hébertistes et de faire décréter d'accusation les dantonistes, vit quel parti il pourrait tirer, pour sa politique, d'un décret organisant les fêtes républicaines, et résolut de faire sien le projet élaboré par le C. d'I. P.; Robespierre, chargé du rapport, y travailla tout un mois; dès le 17 germinal, Couthon avertissait la C. N. que le C. de S. P. préparait un rapport « sur un projet de fête décadaire dédiée à l'Éternel »; le 17 floréal Barère annonce que le lendemain le Comité fera le rapport sur les fêtes nationales décadaires, 339, 341. — Comparaison entre les fêtes du projet Mathieu et celles du projet Robespierre, III, 511-512. — Deux extraits du rapport de Robespierre : passage sur Bara et Viala, précédé de celui sur les principales fêtes (avec des notes sur les différences entre le texte lu à la tribune, que donne le *Moniteur*, et le texte retouché de l'édition officielle du rapport, et une note citant l'apostrophe à la France); et passage sur l'éducation publique, IV, 341-345. — Anecdote racontée par David (le 13 thermidor) au sujet de la lecture que Robespierre fit de son rapport, le 17 floréal, aux Comités de S. P. et de S. G. réunis, 862 (et n. 2). — Texte du décret du 18 floréal, 345-346; erreur typographique du *Moniteur*, qui a imprimé « 2 prairial » au lieu de « 20 prairial » comme date décrétée pour la fête à l'Être-suprême (erreur copiée par Buchez et Roux et par Hamel), 346 (n. 2). — Lettre d'Agricol Moureau à Robespierre, écrite après la séance du 18 floréal, contenant des rectifications relatives à Viala, au moyen desquelles Robespierre corrige le texte de son rapport, 363-364; Robespierre avait cru d'abord que le dévouement de Viala avait sauvé Avignon de l'agression des Marseillais, erreur qui prouve le peu d'intérêt qu'il prenait aux choses militaires, 344 (n. 4), 363. — Le 19 floréal, Claude Payan écrit de nouveau à Robespierre pour demander que le C. de S. P. examine le *Timoléon* de M.-J. Chénier, 394-395. — Un arrêté du C. de S. P. du 21 floréal, de la main de Robespierre, charge la C. ex. de l'I. P. de s'occuper de l'organisation des fêtes nationales et de présenter le plus tôt possible ses idées sur cet objet; il la charge aussi d'assurer la publicité et la circulation des rapports du C. de S. P., notamment du rapport sur les fêtes nationales, 216. — Il est contraire à la vérité historique de représenter le décret du 18 floréal comme ayant eu soit pour but, soit pour conséquence, d'arrêter le mouvement anti-clérical, et la légende d'une alliance de Robespierre avec

les partisans du catholicisme, accréditée entre autres par Michelet, doit être abandonnée; après le décret, comme avant, et jusqu'au moment où en l'an III la réaction thermidorienne et girondine eut pris définitivement le dessus, les communes continuèrent à envoyer à la Monnaie l'argenterie de leurs églises et les prêtres à abdiquer leurs fonctions, 360. — Le 19 floréal, sur la remise d'une pétition de la Société populaire de Boulay, Plaichard écrit son nom ainsi : « Robespierre », 373 (n. 2). — Le 26 floréal, aux Jacobins, fait amender une adresse présentée par Jullien fils, qui y avait introduit le mot de Rousseau disant que les athées devaient être bannis de la République; dans des notes écrites en l'an III, Jullien a dit que « un mot trop énergique, échappé dans une séance des Jacobins, lui avait valu les sèches apostrophes de Robespierre »; dans les mêmes notes, Jullien raconte qu'en floréal Robespierre repoussa le conseil de faire mettre en liberté les Soixante-Treize, 217 (n. 5), 212-, 213. — Le 5 prairial, au témoignage de Laurent Lecointre, neuf représentants : Lecointre, Barras, Fréron, Courtin, Garnier (de l'Aube), Rovère, Thirion, Tallien et Geoffroy, forment un complot pour poignarder Robespierre, 587 (note), 877. — Il est élu président de la C. N. le 16 prairial, 567. — Il déclare à Sarrette, le même jour, que l'*Hymne à l'Être-suprême* de Chénier et Gossec ne sera pas exécuté à la fête du 20 prairial, et lui ordonne d'en faire composer un autre, pour être chanté par le peuple lui-même 567. — Dans son discours du 8 thermidor, il dit que la veille même de la fête du 20 prairial, on voulait la faire reculer sous un prétexte frivole, 582. — Au sujet du costume porté par Robespierre à la fête du 20 prairial, et de son bouquet, Michelet a donné cours à sa fantaisie : rectifications, 571 (n. 3). — Le 20 prairial, il prononce aux Tuileries deux discours; entre ces discours, les musiciens et le peuple chantent l'*Hymne à l'Être-suprême* de Desorgues et Gossec, et Robespierre met le feu au mannequin représentant l'athéisme, 583; La Harpe écrit à Robespierre pour le complimenter, 589 (n. 3). — Manifestations contre Robespierre faites le 20 prairial par Laurent Lecointre et autres; ce que Robespierre en dit dans son discours du 8 thermidor, 587; récit fantaisiste de Michelet à ce sujet, 588-589. — La C. N. décrète, le 21 prairial, que les discours de Robespierre seront imprimés et envoyés aux armées et aux sociétés populaires, ainsi qu'un récit détaillé de la fête; ce décret n'a été exécuté qu'en ce qui concerne les discours, 605-606. — Le 23 prairial, aux Jacobins, fait allusion à une adresse de la Société populaire de Moulins demandant le rapport du décret du 18 frimaire qui favorise le fanatisme, III, 596 (n. 2), 612. — Revel envoie un emblème ayant trait à la tentative d'assassinat contre Robespierre et Collot : renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 29 prairial, 651. — Signe, le 6 messidor, un arrêté chargeant Monge et Hassenfratz de visiter l'École des travaux publics, V, 640 et, le 10 messidor, un arrêté relatif à la confection d'un plan d'assainissement et d'embellissement pour Paris, et de plans pour d'autres communes, IV, 1017. — La Société populaire de Montagne-sur-Aisne envoie des couplets sur l'assassinat de Robespierre et de Collot; le Comité en entend le rapport sans donner d'avis, 27 messidor, 817. — Au témoignage de Barère (dans son rapport du 7 thermidor), Robespierre a combattu, aux Jacobins, ceux qui disaient qu'il fallait faire un nouveau 31 mai, 857 (n. 4). — Examen de l'opinion qui représente Robespierre comme ayant formé un complot contre la C. N., et ayant préparé un coup de force pour le 10 thermidor (jour fixé pour la fête de Bara et Viala), avec le concours de l'École de Mars, 857, 858 (et n. 1 et 2). — Le 8 thermidor, Robespierre lit à la C. N. un discours qui est son « testament de mort »; Couthon en propose l'envoi à toutes les communes; David fait observer qu'il pourrait semer le trouble dans toute la République; sur quoi Robespierre s'étant écrié qu'alors « il ne lui restait plus qu'à boire la cigüe », David lui dit : « Je la boirai avec toi », 861-862. — David raconte (le 13 thermidor) que lorsqu'il descendit de sa place le 8 thermidor, c'était pour monter à la tribune et non pour faire accueil à Robespierre; David ne l'a pas embrassé, car Robespierre repoussait tout le monde, 861. — Le soir du 8 thermidor, aux Jacobins, Robespierre fait une seconde lecture de son discours, 857 (et n. 2); David lui a peut-être répété alors qu'il boirait la cigüe avec lui, 861, 862 (et n. 3). — Décrété d'arrestation et d'accusation le 9 thermidor, il est dirigé directement sur la prison du Luxembourg, et non sur celle du collège de l'Égalité, comme l'a prétendu M. Emond; le concierge du Luxembourg ayant refusé de le recevoir, il est conduit à l'administration de police, quai des Orfèvres, 871, III, 297 (n. 1). — Délivré par ses amis, le soir du 9 thermidor, il se rend à la Maison commune; la C. N. le met hors la loi, 871. — Des émissaires de la C. N. vont répandre le bruit, le soir du 9 thermidor, que Robespierre est un conspirateur royaliste; aveu de Vadier, 873, 874 (et n. 2). - Barère raconte à la C. N., le 10, que sur le bureau de la Maison commune était un sceau neuf, ayant pour empreinte une fleur de lys, et que deux individus s'étaient présentés au Temple pour en demander les habitants, 873.

— Robespierre est guillotiné le 10 thermidor, avec son frère Augustin, Couthon, Saint-Just (Le Bas s'était tué), Fleuriot-Lescot, Claude Payan, Dumas, Henriot et 14 autres « conspirateurs », 873. — Une Commission de douze membres est nommée, en thermidor, « pour lever les scellés apposés sur les papiers de Robespierre et des complices de la conspiration, pour les examiner et en faire un rapport », 893; Courtois, nommé rapporteur, présentera son rapport le 15 nivôse an III. — Jean De Bry dit à la C. N., le 6 fructidor, que la jalousie de Robespierre a empêché l'exécution du décret qui accorde à Rousseau les honneurs du Panthéon, 969 (n. 1), 977 (ann. A). — Le 14 fructidor, à la C. N., Fourcroy dit que Robespierre était d'une ignorance crasse, persécutait tous les hommes instruits, et ramassait des pièces contre quelques-uns de ses collègues amis des lumières pour les conduire à l'échafaud; Fréron l'appelle un nouvel Omar, qui voulait brûler les bibliothèques, 999 (n. 2). — Le rapport sur la situation intérieure de la République, lu à la C. N. par R. Lindet dans la séance de la 4e sans-culottide, contient des passages qui semblent rédigés par Fourcroy, où il est dit qu'avant le 9 thermidor les sciences et les arts étaient persécutés, qu'on voulait rendre la France barbare pour l'asservir; mais que les arts et les sciences dans l'oppression ont fait de rapides progrès malgré les fureurs de Robespierre, 70, 76 (et note). — Dans la même séance, Dubois-Crancé, dans le discours où se trouve la fameuse phrase sur le million de Français dont la fortune nourrit l'industrie des 24 autres millions, attaque les Jacobins, hommes pervers qui ont servi le despotisme de Robespierre, et met Louis XVI et Marie-Antoinette en parallèle avec Robespierre et « Cornélie Copeau », 69 (et n. 3). — Dans son rapport du 7 brumaire an III sur les écoles primaires, Lakanal parle du projet de vandaliser la France, formé par le moderne Pisistrate, 182; il appelle Robespierre « le tyran que vous avez renversé sur les marches du trône pour l'envoyer à l'échafaud », 184. — Le 5 frimaire, Legendre dit que Barère, Billaud et Collot sont trois fieffés conspirateurs, intimes de Robespierre, 250. — Le 10 frimaire, Chénier dit que David a été fanatique de Robespierre, mais que beaucoup ont été aussi fanatiques que lui, 258. — Dans son 3e rapport sur le vandalisme, du 24 frimaire, Grégoire dit que dans la plupart des communes est encore un petit Robespierre, mais que, tandis que le moderne Catilina a expié sa férocité sur l'échafaud, ses lieutenants sont tranquilles, 296. — Le 23 frimaire, dans un discours violent contre les émigrés, Royer maudit la mémoire de l'infâme Robespierre, 315. — Le 30 frimaire, Clauzel accuse les « sept décemvirs » qui ont appuyé toutes les propositions de Robespierre, et réclame l'envoi au tribunal révolutionnaire de tous les complices de la faction robespierriste, Fouquier, Pache, Bouchotte, etc., 336. — Le 8 nivôse, Cambon se plaint d'avoir maintenant à courber la tête sous une tyrannie plus pesante que celle de Robespierre, 374. — Le 16 nivôse, Courtois lit le rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre et ses complices : impression décrétée, 499. — Le 25 nivôse, Bourdon (de l'Oise), parlant du danger de placer un homme au-dessus de la représentation nationale en le faisant parler au peuple, dit : « Rappelez-vous cette fête [du 20 prairial], où le tyran essayait le diadème », 423. — Le 26 nivôse, Legendre, parlant de Billaud et Collot, dit qu'il ne les isole pas de Robespierre : « Collot, Billaud et Robespierre sont synonymes », 430. — Le 2 pluviôse, à propos de la proposition, faite par Gerente, de célébrer l'anniversaire du 9 thermidor, Legendre objecte que ce serait donner trop d'importance à un misérable, 444. — Le 28 pluviôse, le rapport de Courtois est distribué; le lendemain 29, grand débat au sujet des pièces que Courtois a omis de publier; les Montagnards demandent qu'on publie tout; les thermidoriens (A. Dumont, etc.) disent que ce serait assassiner une foule de patriotes qui ont écrit à Robespierre au temps de sa popularité : décrété qu'on publiera seulement les lettres des représentants (on ne les a pas publiées), 499-500. — Le 2 ventôse, Penières, en proposant de détruire le monument élevé sur l'esplanade des Invalides, le Peuple français terrassant le Fédéralisme, dit que le géant armé d'une massue est Robespierre, et que c'était une guillotine qu'il eût fallu lui faire tenir, 506. — Le 16 ventôse, dans un débat sur les réclamations financières de la Montansier, Legendre dit que la persécution de cette citoyenne est un des crimes de Robespierre, 578. — Le 21 ventôse, Boissy appelle Masaniello le Robespierre de Naples, 598. — Le 13 germinal, dans son rapport sur l'ouvrage posthume de Condorcet, *Tableau historique, etc*, Daunou dit que Robespierre, dans son discours du 18 floréal, a insulté lâchement au malheur d'un philosophe désigné par les royalistes aux poignards de l'anarchie; citation de Robespierre, II, 11 (et note). — Une copie d'un Recueil fait par C. M. H. I. de Coupigny, d'anoblissements, extractions, etc., d'Artois, Flandres et ailleurs, copie trouvée dans les papiers des conspirateurs Robespierre et ses complices, est remise au Comité : renvoyé à la B. N., 8 prairial, 235. — Le sabre de Robespierre, présenté à la C. N. par Lemoine le 9 thermidor an III, avait été fait d'après le dessin exécuté par David pour l'École de Mars, 474 (et n. 3). — Dans un rapport du 23 vendémiaire an IV,

Daunou dit que Robespierre avait trouvé le moyen d'imprimer le sceau de sa tyrannie stupide jusque dans un travail sur l'instruction publique, où il menaçait de la prison, de la mort, les parents qui auraient voulu remplir eux-mêmes la plus sainte fonction de la paternité, 790 (et note). — Le Comité renvoie à sa 1re section une liasse de cinq pièces trouvées chez Barère, Osselin et Cloots, et adressées par la Commission chargée d'examiner les papiers des conspirateurs, 26 vendémiaire, 803.

ROBIA. Voir CAZANOVE.

ROBILLARD-PÉRONVILLE, négociant. — A aidé le graveur Pierre Laurent dans la publication, commencée en l'an III, de la collection dite le *Musée français*, VI, 290 (note).

ROBIN, instituteur, à Commercy. — Adresse des observations sur l'omission qu'on a faite d'un maître de dessin dans le projet d'instruction publique : renvoyé à Bouquier, 17 floréal an II, IV, 321.

ROBIN (Louis-Antoine-Joseph), député de l'Aube à la Convention. — Notice, I, LXXXIX. — Signe, le 17 décembre 1792, comme président du C. des inspecteurs de la salle, une lettre de ce Comité au C. d'I. P. au sujet de l'aigle de Tournay, 170 (ann. C). — Signe, comme président de ce même Comité, un arrêté du 13 nivôse an II relatif à l'exposition des modèles envoyés au concours pour la décoration d'une pendule de Lepaute, III, 27 (ann. D); et un extrait du procès-verbal de ce Comité du 23 germinal, IV, 175 (ann. D). — Il lui sera écrit, pendant sa mission en Seine-et-Marne, afin d'obtenir des voitures pour transporter des monuments d'art de Fontainebleau à Valvin, 11 fructidor an III, VI, 595.

ROBIN (Robert), horloger. — Offre au Comité un mémoire intitulé : *Mesure du temps, échappement nouveau:* Romme nommé rapporteur, 11 brumaire an II, II, 727. — Plus tard, il envoie une nouvelle montre décimale à répétition, 727 (n. 4). — Demande qu'on lui remette les ouvrages qu'il a déposés pour le concours de l'horlogerie : renvoyé à la 2e section, 30 thermidor an III, VI, 552.

ROBINET, horloger-mécanicien. — Envoie six plans d'une nouvelle horloge décimale, qui a reçu l'approbation de l'administration du district de Montagne-sur-Aisne, avec mémoire explicatif : renvoyé au concours, 23 prairial an II, IV, 615 (et n. 4).

ROBIONY (Antoine-Sylvestre), à Nice. — Envoie une *Prière* des Français républicains à l'Être-suprême, dont il a fait la musique : Duval, rapporteur, 23 messidor an II, IV, 771. — Sur le rapport de Duval, renvoyé à l'Institut national de musique, 25 messidor, 294.

ROBLER (Bernard). — Le Comité le nomme de service à l'Éc. de santé de Strasbourg, 4 floréal an III, VI, 123.

ROCHE (LA). Drôme. — La Société populaire, par lettre du 18 pluviôse an II, demande à la C. N. un local, IV, 177 (n. 3).

ROCHE-BERNARD (LA). — Un décret du 10 juin 1793 donne à cette commune le nom de la *Roche-Sauveur*, en l'honneur de son maire, Joseph Sauveur, assassiné par les Vendéens, I, 476 (n. 2). — Le district de la Roche-Sauveur envoie, le 19 prairial an II, le récit de la fête de l'anniversaire du 31 mai (pièce non mentionnée aux procès-verbaux du Comité), IV, 930 (n. 2).

ROCHE-SAUVEUR (LA). Voir ROCHE-BERNARD (LA).

ROCHEFORT. — Propose qu'on fasse disparaître les quatre divisions de l'année en usage dans les locations, 5 germinal an II, IV, 21.

ROCHEFORT. — La C. N. reçoit, le 15 brumaire an II, la déclaration de plusieurs ecclésiastiques de cette commune, catholiques et protestants — déclaration envoyée par Lequinio et Laignelot — promettant de n'être désormais que des prédicateurs de morale et de ne développer d'autres principes que ceux de la philosophie, II, 749 (suite de la n. 5 de la p. 748). — Le 19 nivôse, le tribunal révolutionnaire établi dans cette commune, condamne à mort le député Dechéseaux, VI, 113. — La salle de spectacle étant occupée par la Société populaire, le directeur, Hébert, écrit au Comité de la lui faire rendre : ordre du jour, 23 pluviôse, III, 451. — Les représentants du peuple à Rochefort font passer une notice des poids et mesures nouvelles : renvoyé au P. et M., 29 floréal, IV, 454. — La Société populaire envoie un rapport présenté par sa commission décadaire : renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 23 prairial, 617. — Cassius Quillet transmet un rapport (imprimé) sur la fête à l'Être-suprême célébrée à Rochefort le 20 prairial (non mentionné au procès-verbal du Comité), 752. — Thouin écrit au Comité qu'il se prépare en cette ville une embarcation à destination des Indes Orientales : il propose d'en profiter pour envoyer aux Indes le jardinier en chef du jardin botanique de Rochefort, 23 vendémiaire an IV, 784.

ROCHEGUDE (Henri-Pascal), député du Tarn à la Convention. — Chargé de surveiller le travail de Gauthier et Ozanne, qui dresseront l'état des modèles de vaisseaux, etc., existant dans les dépôts, 24 vendémiaire an III, V, 131. — Est l'un des trois commissaires invités par le Comité à examiner le travail de Groult sur les poids et mesures, 18 frimaire, 288.

ROCHELLE (LA). Voir LA ROCHELLE.

ROCHER (Henry). — Demande une place; le Comité passe à l'ordre du jour, 31 août 1793, 352.

ROCHER-DE-LA-LIBERTÉ (LE), ci-devant SAINT-LÔ.

— L'administration de cette commune envoie un discours de Burnet sur la nécessité du culte de la Raison : renvoyé à Grégoire, 23 germinal an II, IV, 138; sur ce discours le Comité prononce le vu, 9 floréal, 290. — La Société populaire envoie à la C. N., le 22 prairial, le procès-verbal de la fête à l'Éternel (non mentionné dans les procès-verbaux du Comité), 930 (n. 2).

ROCHON (Alexis-Marie), astronome, navigateur, opticien, membre de l'Académie des sciences. — Nommé par l'Académie, en novembre 1791, membre du B. de C. des arts et métiers; démissionnaire en septembre 1792, IV, 265, 266. — Figure pour 3.000 ᵗᵗ sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Nommé professeur d'arts et métiers aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note). — Dans son rapport du 7 messidor sur le Bureau des longitudes, Grégoire le nomme avec éloge, comme devant être placé à la tête de l'observatoire à fonder à Brest, 324. — Le Bureau des longitudes le propose comme directeur du futur observatoire de Brest : renvoyé à Grégoire, 8 thermidor, 459-460.

ROCHON DE CHABANNES, auteur dramatique. — Le Comité arrête de le porter sur la liste des gens de lettres, savants, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 24 pluviôse an III, V, 489; mais il ne figure ni sur l'une ni sur l'autre des listes définitives.

ROCQUEMONT. Voir BRASSEUR.

RODAT, de Bordeaux. — Donne avis qu'il a découvert dans le ci-devant Limousin une terre plus propre que celle de Saint-Yrieix à faire de la porcelaine : renvoyé à la C. des A., 7 fructidor an II, IV, 971.

RODE, élève de l'Institut national de musique. — Député à la section des Marchés le 19 prairial an II, IV, 601 (n. 4).

RODEZ. — L'arrêté général du 28 ventôse an III, place à Rodez, l'école centrale de l'Aveyron, V, 613; sur le vœu de la députation du département, le Comité confirme cette décision le 10 germinal, VI, 17; elle est enregistrée dans l'arrêté général du 17 germinal, transformé en décret le 18, 35, 36 (n. 2).

RODOLPHE, musicien. — Est inscrit sur la liste des artistes, etc., qui ont droit à la munificence nationale, 12 pluviôse an III, V, 457. — Le Comité arrête qu'il sera porté sur la 3ᵉ liste des artistes, etc., à récompenser, 14 messidor, VI, 385. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar, dans la 1ʳᵉ classe, 28 messidor, 426. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 1ʳᵉ classe, 591. — Figure sur la liste décrétée le 15 fructidor, 628.

ROLDERER (Pierre-Louis), député de Metz aux États-généraux, procureur général syndic du département de Paris. — Nommé professeur d'économie politique et législation aux écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 115 (note).

RŒDERER. — Proposé comme professeur adjoint de médecine clinique d'après l'observation et la constitution, et de la thérapeutique, à l'Éc. de santé de Strasbourg : ajourné, 2 nivôse an III, V, 355; nommé le 18 nivôse, 399.

ROGAT (Aug.), élève de l'Académie de peinture de Paris. — Présente au Comité un tableau et des dessins pour être admis au concours qui doit avoir lieu pour la nomination des professeurs des écoles centrales : renvoyé au jury des arts (il faut peut-être lire « jury central d'instruction »), 10 floréal an III, VI, 152.

ROGER, instituteur public à Fontenoy (Aisne). — Envoie une *Prière à l'Être-suprême*, qu'il se propose de faire apprendre à ses élèves : renvoyé à Villar, 23 prairial an II, IV, 618. — La commune de Fontenoy envoie un discours intitulé *Morale du 20 prairial*, prononcé le 22 prairial par Roger; il est précédé d'une prière, et se termine par des couplets qu'ont chantés les élèves (non mentionné au procès-verbal du Comité), 752.

ROGER (Alexandre), capitaine d'artillerie. — Envoie un *Hommage à la vertu :* renvoyé à Prunelle, 17 germinal an II, IV, 99. — Sur le rapport favorable de Prunelle, renvoyé à L. Bourdon, 21 germinal, 119.

ROGET (La citoyenne). — Une lettre d'elle est enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 178 (note).

ROGNAC. — La Société populaire demande des livres élémentaires : ajourné, 15 floréal, an II IV, 321.

ROGNIAT. — Auteur d'un ouvrage qui contient des moyens mécaniques pour moudre les grains et fabriquer la poudre à canon, adresse une pétition qui est renvoyée au B. de C., 29 thermidor an II, IV, 947.

ROHAN-ROCHEFORT (Maison ci-devant), rue de Varennes. — Elle est affectée à la C. ex. de l'organisation et du mouvement des armées de terre, d'abord avec la maison La Suze (arrêtés du C. de S. P. des 26 germinal et 2 floréal), puis avec la maison Rohan-Chabot (arrêté du 17 floréal), IV, 200 (ann. D. *ter*, addenda).

ROHAN-CHABOT (Maison ci-devant). — Elle est affectée d'abord à la C. ex. de l'agriculture et des arts (arrêté du C. de S. P. du 2 floréal an II), puis, avec la maison Rohan-Rochefort, à la C. ex. de l'organisation et du mouvement des armées de terre (arrêté du 17 floréal), IV, 200 (ann. D *ter*, addenda).

ROHBERGER DE VAUSENVILLE. — Inventeur d'un procédé, appelé par lui *gammographie*,

pour tracer des portées sur le papier, pour lequel il a obtenu un brevet d'invention, adresse une pétition dont Ferry est nommé rapporteur, 15 frimaire an II, III, 69. — Sur le rapport, de Ferry il est renvoyé au B. de C., 7 pluviôse, 338. — Le Bureau décide, le 19 pluviôse, qu'il ne peut s'occuper de l'affaire de Rohberger, celui-ci ayant acquis un brevet d'invention; Laplace, vice-président, écrit le 6 ventôse pour transmettre un extrait de procès-verbal portant cette décision, 553 (n. 1). — Rohberger écrit de nouveau au Comité, demandant des avances, un emploi comme rayeur-régleur des registres du gouvernement, et un logement : renvoyé au C. des inspecteurs, 17 ventôse, 553 (et n. 1).

ROLAND (Philippe-Laurent), sculpteur. — Chargé de l'exécution d'un des bas-reliefs (la Nouvelle Jurisprudence) du péristyle du Panthéon français, et d'une des statues (la Loi) de ce péristyle, III, 6. — Membre de la députation de la commune générale des arts à la C. N., le 28 juillet 1793, II, 370. — Une proposition d'autoriser les fondeurs Getty et Michely à couler et à délivrer à cinq artistes (dont Roland) 25 figures antiques (5 à chacun, à leur choix), en indemnité de leurs soins, est ajournée. 13 fructidor, 606. — A obtenu un prix de 6.000 ᵗᵗ dans le concours pour la statue du Peuple terrassant le Fédéralisme, décret du 14 fructidor an III, IV, 257. — L'autorisation demandée le 13 est accordée, 16 fructidor, 622.

ROLAND DE LA PLATIÈRE (Jean-Marie), deux fois ministre de l'intérieur. — Notice, I, LXXXIX. — Le 16 août 1792, nomme Chamfort et Carra, bibliothécaires de la B. N., III, 142 (n. 3). — Sa lettre relative à l'insuffisance de la loi du 18 avril 1792 sur les congrégations, 17 octobre 1792, I, 2. — Sa lettre relative aux décrets des 10 et 18 octobre 1792 concernant le mobilier des émigrés, 23 janvier 1793, 10 (n. 1), 14 (ann. C). — Sa lettre relative au B. de C. des arts et métiers, 12 novembre 1792, 106 (ann. A); analyse de deux lettres de lui au B. de C., 111 (n. 2); quatre lettres de lui au B. de C. et une lettre au secrétaire greffier de ce Bureau, 116-119 . — Son mémoire (1ᵉʳ décembre 1792) sur les réformes faites à la B. N., 168-170 (ann. B). — Sa lettre à la C. N. relative aux dépenses de la C. des M., 18 décembre, 312 (ann. A). — Décret lui ordonnant de publier l'état des gratifications et encouragements distribués pour les arts et les sciences, 6 février 1793, 310.

ROLIN, élève de l'École normale, principal du ci-devant collège de Langres. — Admis au Comité, donne l'analyse d'une méthode très abrégée, dont il est l'auteur, pour enseigner la géographie dans les écoles primaires : renvoyé à la 1ʳᵉ section, 12 floréal an III, VI, 156; renvoyé au jury des livres élémentaires, 24 floréal, 198. — Une pétition de lui est renvoyé à la 1ʳᵉ section, 30 floréal, 225. — Après avoir entendu le jury des livres élémentaires, le Comité arrête que Rolin sera invité à développer davantage sa méthode, afin d'en faciliter l'usage dans les écoles primaires; que la C. ex. la fera publier à la suite du Journal des écoles normales; que Rolin sera placé sur la liste des noms à discuter des citoyens qui ont droit aux encouragements, 18 prairial, 265-266. — Une lettre de lui, à laquelle sont joints des exemplaires d'un projet de concours public sur la géographie mathématique, astronomique, hydrographique, physique et politique entre les élèves du collège de Langres, est renvoyée à la 1ʳᵉ section, 26 vendémiaire an IV, 803.

ROLLAND (peut-être le même que ROLAND, sculpteur). — Est présenté le 12 septembre 1793 comme membre de la C. des A., III, 15. — Ses idées sur les monuments publics à conserver sont renvoyées à David, 11 prairial, an II, IV, 506.

ROLLAND, à Poitiers. — Envoie des vers lus à Mont-sur-Loir le jour de la fête des martyrs de la Liberté : renvoyé à Bouquier, 7 fructidor an II, IV, 971.

ROLLAND (Paul), ci-devant curé de Binos-de-Luchon. — La lettre par laquelle il annonce à la C. N. qu'il renonce à son métier de prêtre et de curé est lue le 19 brumaire an II; elle sera insérée au Bulletin, II, 744.

ROLLET. — Son calendrier est renvoyé à Daoust, 25 thermidor an II, IV, 934.

ROLLIN, d'Étain. — Lit à la barre de la C. N., le 12 frimaire an II, une pétition en faveur de la numérotation duodécimale: renvoyé au Comité, texte de cette pétition, III, 90-91. — Arbogast fait un rapport au Comité; arrêté que dans l'*instruction* à publier par la Commission des P. et M. on expliquera les motifs de la préférence donnée au système décimal, 19 frimaire, 88.

ROMAIN. — Membre de la députation de la Commune générale des arts à la C. N., 28 juillet 1793, II, 370.

ROMAIN (Jules PIPPI, dit JULES). Voir PIPPI (Jules).

ROMAN-FONROSA, président de l'administration du district de Die. — Ami de Claude Payan, est nommé le 21 floréal an II, sur l'indication de celui-ci, membre de la Commission populaire d'Orange, IV, 201, 202 (et n. 4 *bis*).

ROMANET ET CHAVANNES, instituteurs. Adressent au Comité plusieurs questions importantes : renvoyé à Bouquier, 1ᵉʳ germinal an II, IV, 5.

ROMANS. Voir SEYVON.

Rome (Académie de France à). Voir *Académie de France à Rome*.

ROMIEUX, homme de lettres. — Fait hommage à la C. N. de son ouvrage *Les éléments du contrat social*, 27 janvier 1793; demande au Comité de nommer un rapporteur; Mercier est nommé, 15 février, I, 335, 336 (ann. B). — Adresse au Comité une lettre sur laquelle il est passé à l'ordre du jour, 20 février, 347. — Demande à être mis en réquisition : renvoyé au C. de S. P., 1er prairial an II, IV, 460. — Sa demande sur l'examen des ouvrages et les récompenses dues aux gens de lettres qui les ont composés est renvoyée à Thibaudeau, 19 messidor, 761. — Sur sa demande d'être mis en réquisition et d'obtenir un secours ou un traitement, ordre du jour, 5 fructidor, 966.

ROMIGNÉ. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur sa pièce *La Conspiration découverte*, 29 thermidor an II, IV, 949.

ROMME (Charles), professeur de marine. — Sa lettre, en réponse à l'invitation qui lui avait été faite de présenter ses vues sur l'instruction des marins à bord des vaisseaux est renvoyée à Thibaudeau, 7 fructidor an II, IV, 973.

ROMME (Charles-Gilbert), député du Puy-de-Dôme à la Convention. — Notice, I, LXXXIX. — Comme membre du Comité d'I. P. de la législative réélu à la C. N., fait partie avec neuf autres, en vertu d'un décret du 21 septembre 1792, d'un Comité d'I. P. provisoire en attendant l'élection du Comité définitif, Introd. II (et n. 1, Addenda). — Élu membre du Comité d'I. P., 13 octobre 1792, Introd., IV. — Présente au Comité un projet de décret relatif au collège de Luçon, 7 novembre, 43. — Est chargé d'écrire au ministre de l'intérieur au sujet de la maison de Saint-Cyr, 8 novembre, 45; texte de la lettre qu'il a écrite à Roland (annexe), 45. — Chargé d'un rapport sur une pétition des instituteurs d'Aigueperse, 17 novembre, 63. — Chargé d'un rapport sur les abus dénoncés de l'Académie de peinture et sculpture, 21 novembre, 81; conclut à la suppression de cette Académie; le Comité décide qu'il se bornera pour le moment à proposer la suppression de la place de directeur de l'Académie de France à Rome, 22 novembre, 83; propose quelques articles sur l'Académie de France à Rome, 25 novembre, 84; lit son rapport sur la suppression proposée; le Comité l'invite à adoucir dans ce rapport les généralités sur les Académies, 24 novembre, 87; texte du rapport et du projet de décret qui l'accompagne et adoption du décret par la C. N., 25 novembre, 87 (ann. A). — Fait adopter au Comité des articles sur la division des degrés d'instruction, 27 novembre, 102. — Fait lecture au Comité d'un rapport sur l'instruction publique en général, 1er décembre, 164. — Nommé commissaire pour l'affaire de Béhénam et Chawich, et pour celle d'un enlèvement de tableaux au dépôt des Petits-Augustins, 18 décembre, 165 et 166. — Continue la lecture de son rapport; le Comité arrête divers articles, 18 décembre, 166-167. — Lit son rapport à la C. N. le 20 décembre, 167 (n. 1), 198-220, (ann. E). — Nommé commissaire pour la réforme du calendrier, 21 décembre, 227. — Fait un rapport sur l'affaire de Béhénam et Chawich; est chargé d'en faire un plus particulier sur Béhénam, 21 décembre, 228. — Nommé commissaire avec Arbogast et Chénier, pour présenter une division du travail, 21 décembre, 228. — Les commissaires font leur rapport; Romme élu membre de la section de l'éducation physique et morale, 22 décembre, 244. — Chargé d'examiner un travail de Madgett, 24 décembre, 297.

Nommé commissaire pour s'occuper de la demande d'une société de quakers, 25 janvier 1793, 299. — Présente au Comité un plan d'éducation physique et morale du citoyen, 26 janvier, 300. — Chargé de visiter le dépôt des Petits-Augustins, l'Imprimerie nationale exécutive, et le dépôt de livres du Louvre, 4 février, 303. — Fait un rapport à la C. N. sur l'indemnité à accorder au naturaliste Richard, 6 février, le décret qu'il propose est voté, 16 février, 311 (n. 5), 314 (ann. C). — Nommé commissaire pour examiner un ouvrage de Brijon sur la musique, présenté par Patrin, 8 février, 316. — Lit au Comité un projet de décret sur le concours pour l'exécution du monument de Lepeletier, 13 février, 329; adoption d'un article additionnel, 15 février, 336. — Fait un rapport sur Chawich et Béhénam; est élu président du Comité, 18 février, 339. — Nommé commissaire pour conférer avec le C. militaire au sujet d'une pétition relative aux uniformes; fera un rapport verbal sur une montre marine présentée par Lacombe, 22 février, 355. — Nommé rapporteur d'un ouvrage de Baras, 28 février, 367. — Nommé rapporteur d'une pétition des institutrices de Saint-Cyr; chargé de rédiger un projet de décret sur Béhénam et Chawich, 2 mars, 372, 373. — Chargé de demander à la C. N. l'exception des instituteurs pour le recrutement de l'armée, 5 mars; cette demande est repoussée, 6 mars, 374, 375 (annexes). — Présente le projet de décret sur Béhénam et Chawich; le Comité l'adopte, 5 mars, 375. — Présente au Comité un rapport sur la suppression de la maison de Saint-Cyr; le Comité adopte le projet, 12 mars, 379; fait part d'une conférence avec le C. des finances, 14 mars, 386; présente le décret, au nom des Comités d'I.P. et des finances, à la C. N. qui le vote, 16 mars, 381-382 (ann. A). — Annonce à la C. N., le 12 mars, que le Comité a un rapport à faire sur un projet de correspondance par signaux; nommé commissaire pour conférer avec le C. de la guerre sur l'invention de

Chappe, 14 mars, 385 (et n. 1), 388. — Fait décider qu'on discutera le projet sur les écoles secondaires, 19 mars, 393. — Est autorisé à demander à la C. N. de permettre au ministre de la guerre de faire essayer le procédé Chappe, 23 mars, 396; son rapport à la C. N. (d'après le *Moniteur*), au nom des Comités d'I. P. et de la guerre; décret voté, 1er avril, 396-397 (annexes). — Fait décider que le nombre de six membres présents suffira pour ouvrir la séance du Comité, 26 mars, 398. — Fait à la C. N. une proposition relative aux collections de Chantilly, 27 mars, 456 (n. 4). — Chargé d'étudier une proposition de remplacer le Bulletin et le Procès-verbal de la C. N. par un journal quotidien, 30 mars, 402. — Nommé commissaire du Comité pour assister à l'essai du procédé Chappe, et chargé d'un rapport sur la censure des pièces de théâtre, à la suite d'un décret du 31 mars, 2 avril, 403, et 404 (ann. A et B). — Nommé (4 avril) membre de la Commission des Six, qui doit analyser les divers projets de constitution; présente à la C. N. (17 avril) l'analyse de divers projets de Déclaration des droits de l'homme; la priorité est donnée au projet du C. de constitution; son opinion (22 avril) sur l'article 22 (instruction) de ce projet, 419 (annexes). — Chargé de s'informer des arrêtés de la commune de Paris relatifs à l'instruction publique, 25 avril, 431. — Nommé commissaire pour aller à Versailles, 27 avril, 433. — Commissaire pour examiner la pompe de Dergny; propose que Chénier fasse un rapport sur les gens de lettres et artistes qui méritent d'être encouragés; commissaire pour conférer avec le ministre de l'intérieur au sujet de Chappe, et pour vérifier les procédés du même genre, 27 avril, 433, 434. — Nommé commissaire pour se concerter avec les Comités d'agriculture et d'aliénation relativement au monument à élever sur les ruines de la Bastille. — S'inscrit comme se préparant à présenter un plan d'éducation physique et morale; rend compte de l'examen de la pompe de Dergny, 4 mai, 437, 438. — Quitte Paris le 6 mai pour aller en mission à l'armée des côtes de Cherbourg, 445 (n. 2). Désigné comme membre sortant du Comité, 6 juin, 475. — Mis en arrestation le 9 juin par les insurgés du Calvados, Introd., XII. — Réélu au Comité, 27 juin, 519, 521 (ann. A). Remis en liberté le 29 juillet; Carrier le rencontre à Caen le 2 août, 285 (ann. B); rentré à Paris le 5 août, avec Prieur, se présente à la tribune pour annoncer son retour et celui de son collègue, 285; prend part à la discussion du 13 août : s'en tient aux bases développées dans son rapport du 20 décembre 1792, et demande deux plans séparés, l'un pour l'instruction générale qui convient à tous, l'autre pour l'instruction particulière qui ne convient qu'à quelques-uns, 275-276. — Nommé l'un des commissaires pour la pétition de Lamanon, 13 août, 281. — Nommé, par décret du 15 août, commissaire pour s'assurer de l'exécution du décret du 12 août sur les académies et les inventaires, 319-320. — Nommé rapporteur d'une pétition du département du Tarn pour l'école de Sorèze, 15 août, 292; fait son rapport, et conférera avec le C. des finances, 17 août, 298; fait voter un décret accordant 24.000 ll à cette école, 20 août, 308 (ann. E). — Fait voter, le 20 août, un décret sur la continuation des travaux commencés par les académies; nommé, par le Comité, membre d'une commission pour l'exécution de ce décret, 20 août, 311. — Écrit aux académies et sociétés supprimées, 323-324; réponses reçues, 324-329. — Rédige un projet de décret confiant la continuation des travaux des académies à des commissions temporaires, etc., 329-331. — Nommé membre d'une commission chargée d'examiner s'il convient de donner une valeur monétaire à la médaille du 10 août, 22 août, 334. — Chargé de présenter un rapport sur un objet non indiqué en exécution d'un décret dont la date n'est pas indiquée, 27 août, 347. — Nommé rapporteur d'une pétition de Pericat, et d'une pétition de Triequenau, 31 août, 351. — Au nom des Commissaires nommés le 13 août pour examiner l'invention de Ramanon, déclare qu'elle ne présente pas le degré de probabilité de succès qui pourrait déterminer la C. N. à accorder les fonds nécessaires; le Comité adopte ce rapport, 3 septembre, 358-359. — Nommé rapporteur d'une pétition de Pérard et d'une pétition de Beaurieu, 7 septembre, 365. — Désigné avec Fourcroy pour faire lever les scellés chez Lavoisier afin de retirer les objets appartenant au travail des poids et mesures, 9 septembre, 374. — Remplace David comme rapporteur pour Legros; nommé pour faire mettre une cheminée à la Désarnod dans la salle du Comité, 10 septembre, 390, 391. — Fait un rapport sur le naturaliste Louis Richard : demande au Comité d'entendre le 17 septembre un rapport qu'il veut faire sur l'ère française, 14 septembre, 434. — Le 16 septembre, à la Convention, demande le rapport du dernier article rendu la veille sur l'instruction publique, et le maintien des deux premiers, 423; est l'un des quatre membres ajoutés à la Commission des Six, devenue la Commission des Dix, 421; V, 623. — Lit au Comité son rapport sur l'ère de la République; ce rapport est discuté, 17 septembre, 430. — Le 18 septembre, annonce à la C. N. que le rapport relatif à un plan de calendrier tel qu'il convient à une République est prêt, et obtient la parole pour le 20 septembre, 437 (annexes). — Discute

au Comité les bases du projet de nouvelle ère et de nouveau calendrier, 19 septembre, 438-439. — Lit à la C. N., le 20 septembre, son rapport sur l'ère de la République; texte de ce rapport, suivi d'un projet de décret et d'une « Nomenclature du calendrier républicain », où les noms des mois rappellent les événements de la Révolution, et où les noms des jours sont empruntés à des attributs révolutionnaires, 440-451 (annexes). — Chargé, avec Mathieu et Grégoire, de la rédaction d'un ouvrage destiné à consacrer la mémoire des actions héroïques ou vertueuses des républicains français, 21 septembre, 453. — Le 25 septembre, demande à la C. N., par motion d'ordre, que la Commission d'instruction publique (Commission des Dix) soit entendue ce jour-là (elle ne l'a pas été), 491 (ann. B). — Chargé de faire un rapport sur la réunion de la C. des M. et de la C. des A., 26 septembre, 490. — Chargé, avec Fourcroy, d'examiner des papiers en langue étrangère pris chez Lavoisier; chargé, avec Villar, Petit et Mathieu, de la rédaction de la circulaire relative à la feuille de morale, ainsi que des numéros de cette feuille; nommé rapporteur d'une pétition de la commune des arts, 28 septembre, 511, 512. — Le 1er octobre, au nom de la Commission d'éducation nationale (Commission des Dix), présente à la C. N. un projet de décret sur les écoles nationales; la discussion en est ajournée, 526 (n. 2), 535-536 (ann. I); texte de ce projet, 536-540. — Nommé commissaire pour assister à la première leçon de Mentelle, 1er octobre, 520. — Écrit le 2 octobre au C. de S. P. au sujet du renouvellement du C. d'I. P. et de la réunion de la Commission d'éducation nationale à ce Comité, 526 (n. 2); texte de sa lettre, et commentaires, V, 621-627; indications sur le rôle prépondérant joué par Romme à ce moment, 627. — Présente à la C. N., le 5 octobre, une nouvelle rédaction du projet de décret sur le calendrier de la République; recommande l'adoption, d'une nomenclature « morale »; la Convention, après une longue discussion, adopte la nomenclature ordinale et vote l'ensemble du décret, II, 571 (n. 1), 579, 582-587; projets divers de nomenclature du calendrier de la République, tableau trouvé dans les papiers de Romme et publié par M. Marc de Vissac, 580-581. — Fait décider par le Comité l'établissement d'un bureau où seront déposées les pièces authentiques, constatant les traits de courage et de vertu, et fait adopter la rédaction d'une circulaire; est nommé rapporteur pour Baston, pour la Commune des arts, pour David Le Roy; et commissaire avec Arbogast pour la construction d'une pendule décimale et pour l'instruction sur le nouveau calendrier, 5 octobre, 568, 569, 570, 571.

Propose au Comité de fixer les jours de vacances pour les usages civils et les actes publics; le Comité arrête deux articles à proposer à la C. N., 6 octobre (15 du premier mois de l'an 2e), 588. — Le décret du 15e jour du premier mois de l'an 2e, qui renouvelle le Comité, le maintient au nombre de ses membres, 592. — Chargé de demander au C. de S. P. la suppression de l'ancienne Commission chargée de présenter un plan d'éducation nationale (Commission des Dix) et l'attribution de ses fonctions au Comité actuel; présente le projet de la circulaire déjà lue le 5 octobre : est chargé d'en présenter une rédaction nouvelle; fait le rapport d'une pétition de Durand, 16 du premier mois, 593-595. — Lit la nouvelle rédaction de la circulaire; elle est adoptée : décidé d'ajourner jusqu'à l'organisation du Comité la question de savoir par qui elle sera signée, 17 du premier mois, 598; texte de cette circulaire; elle est signée par Romme, 602 (ann. B). — Romme et Grégoire font leur rapport sur la première leçon de Mentelle; Romme est nommé rapporteur d'un mode d'exécution du nouveau calendrier soumis par un citoyen; est chargé d'écrire au C. de S. P. une lettre contenant les principes du C. d'I. P. en matière religieuse, 17 du premier mois, 599-600; texte de cette lettre, 602-603 (ann. C). — Élu président du Comité, 19 du premier mois, 605. — La C. N. décrète, le 21, que Romme aura la parole le 26 du premier mois comme rapporteur du Comité, 622 (n. 4), 624 (ann. A). — Romme entretient le Comité de différentes idées sur la nouvelle division du temps, et lit une nomenclature; le Comité arrête qu'il y aura une nomenclature, et discute celle qui a été présentée, 21 du premier mois, 609. — Romme est chargé de continuer son travail sur l'organisation générale de l'éducation, et de le présenter à la section, qui l'examinera et fera son rapport au Comité le premier jour de la seconde décade du second mois de la 2e année; si le Comité était appelé à la tribune le 26, Romme proposerait à la C. N. de discuter le projet déjà communiqué (le 1er octobre); lit une instruction sur le nouveau calendrier : le Comité l'approuve et le charge d'en donner lecture à la C. N., 23 du premier mois, 622 (et n. 3 et 4), 624 (ann. A). — Le Comité confirme la décision prise le 23; Romme, si le Comité est appelé à la tribune le 26, présentera à la C. N. le projet déjà communiqué le 1er octobre (c'est seulement le 28 que l'ordre du jour appela la discussion sur l'instruction publique), 25 du premier mois, 627. — Chargé de l'examen d'un rapport présenté par la Commune des arts sur la division des terrains avoisinant les Tuileries, 27 du premier mois, 635. — Le 28 du premier mois, présente à la

Convention, au nom du Comité, un projet de décret organisant les premières écoles conformément au plan général présenté par lui le 1er octobre au nom de la Commission d'éducation nationale; compte-rendu de son discours d'après le *Journal des débats et des décrets;* rapport du décret du 13 août 1793 et adoption des articles du projet, 657 (n. 4), 673-676 (ann. D). — Nommé commissaire pour la *Connaissance des temps*, 29 du premier mois, 648. — Le 30 du premier mois, nouvelle lecture et insertion au procès-verbal de la C. N. des articles adoptés le 28, 679-681. — En exécution d'un décret du 1er du second mois, présente au Comité une nomenclature d'objets précieux qui ne doivent pas être détruits ou confisqués, quoiqu'ils contiennent des signes de royauté et de féodalité; entretient le Comité de la suite des mesures relatives au plan d'éducation, 1er du second mois, 656, 657. — Le 2 du second mois, il présente à la C. N. un rapport sur le mode de jugement des ouvrages de peinture, sculpture et architecture : ce rapport conclut à la création d'un jury de vingt membres nommés par le public; Sergent fait adopter l'impression et l'ajournement, 668-669 (ann. C.) texte du projet de décret, 669-670. — Le 3 du second mois, présente à la C. N. un rapport suivi d'un projet de décret défendant l'enlèvement, la destruction ou la mutilation des livres, gravures, tableaux, statues, médailles, etc., sous prétexte de faire disparaître les signes de féodalité ou de royauté; le décret est adopté; texte du décret et du rapport, 659-664. — Le Comité adopte des articles additionnels aux dispositions déjà décrétées sur les écoles, 3 du second mois, 685; Romme les fait décréter par la C. N. le 5 brumaire, an II, 685 (n. 4), 688-690 (ann. C). — Romme propose au Comité de discuter de nouveaux articles sur les premières écoles : ils sont renvoyés au lendemain, onze heures du matin, 5 brumaire, 715; Romme les fait décréter à la C. N. les 7 et 9 brumaire, 715 (n. 3), 718-724 (ann. B). — Fait discuter et adopter au Comité l'échelle des traitements des instituteurs et institutrices, 9 brumaire, 725, 726 (annexe). — A la C. N., le 10 brumaire, fait décréter que la dénomination de *commune* remplacera celles de *ville, bourg* et *village*, et que l'inscription à placer dans la salle du Jeu de Paume ne parlera pas de la « ville » de Versailles, mais de la « commune » de Versailles, 716 (n. 4). — Chargé, avec Basire de faire un rapport sur la nomination d'une commission qui sera chargée d'examiner les livres élémentaires, 11 brumaire, 728. — Le 12 brumaire, le libraire Rozet lui présente un mémoire sur les moyens d'enlever les emblèmes royaux empreints sur les livres de la B. N. : Romme invoque le décret du 3 du second mois, III, 401-402. — Relit au Comité les articles déjà décrétés : la division des titres est adoptée; est chargé, avec Petit, de calculer la dépense que nécessitera le plan adopté, 13 brumaire, 740. — Le 14 brumaire, donne lecture à la C. N. de l'ensemble des articles décrétés, 740 (n. 3), 743-744 (ann. A). — Le 15 brumaire, propose à la C. N. que la statue de Rousseau soit placée dans la salle des séances, au-dessus de la pendule décimale, sous la tribune; mais Montaut fait décréter que la place de prédilection sera réservée au buste de Marat, 752-753 (ann. C). — Nommé rapporteur d'un mémoire de Désarnod; on lui renvoie une chanson pour mettre à la tête du calendrier, diverses pétitions sur le calendrier, une demande d'indemnité d'un citoyen frappé par le décret qui supprime les signes de féodalité, 15 brumaire, 746, 747, 748. — Chargé de surveiller le travail du Dictionnaire des municipalités et de conférer avec le C. de division sur les bases d'un système de nomenclature à introduire; présente un projet de décret en faveur de Legros : ajourné; chargé d'examiner une communication d'Alteyrac relative au calendrier; nommé l'un des commissaires chargés d'examiner le projet de David d'une statue colossale du Peuple français, 17 brumaire, 771, 772, 773. — Le 18 brumaire, après l'adoption du décret sur l'Institut national de musique, demande que le Comité soit chargé d'examiner s'il serait utile d'établir de pareils instituts dans toute la République; cette proposition, combattue par Thuriot, est repoussée, 802. — Nommé l'un des commissaires chargés d'étudier la question d'une réorganisation du B. de C., 19 brumaire, 784. — Le 19 brumaire, fait décréter que les lettres, déclarations, etc., envoyées à la C. N. pour renoncer au caractère sacerdotal et aux fonctions ecclésiastiques seront remises au Comité; et qu'en ce qui concerne la revision des décrets sur les premières écoles, le Comité est chargé de faire de son côté cette revision et de la faire imprimer, 744-745; fait décréter également que tous les décrets rendus sur le calendrier seront fondus en un seul, et que l'année qui doit recevoir le jour intercalaire sera appelée l'année *sextile*, 872. — Nommé commissaire pour l'examen d'un projet de Campmas; soumet à la revision du Comité le plan d'instruction pour les écoles; soumet une rédaction définitive du projet de décret sur la statue colossale du Peuple français, qui est approuvée, 21 brumaire, 792, 793, 794. — Le 24 brumaire, à la C. N., appuie la proposition de David, qui demande pour Marat les honneurs du Panthéon; propose en outre que les tableaux de David représentant Lepeletier et Marat soient gravés : les deux propo-

sitions sont décrétées; propose ensuite le rapport du décret ordonnant qu'un citoyen ne pourrait recevoir les honneurs du Panthéon que dix ans après sa mort (ce décret n'existait pas en réalité; il n'y avait eu qu'une simple proposition faite le 5 décembre 1792), 839, 837 (n. 4). — Le 27 brumaire, après l'adoption du décret relatif à la statue colossale du Peuple, fait décréter que le sceau de l'État représentera ce monument, 810; le lendemain 28, fait voter un décret relatif à la frappe de la pièce d'un décime, et chargeant en outre les Comités d'I. P. et des monnaies de rassembler dans une seule loi tous les décrets rendus sur les monnaies: ce décret donne lieu à une longue discussion au sujet de la légende: fait voter en même temps la rédaction du décret du 27 sur le sceau de l'État, 810-813. — Est désigné avec Guyton pour visiter la manufacture de minium d'Olivier à Bercy; est nommé avec David pour présenter un système combiné de fêtes pour l'année républicaine; lit une Instruction sur le calendrier, qui est adoptée avec de légères modifications, 29 brumaire, 867, 868, 869. — Fait partie, avec cinq autres membres du Comité, d'un commissariat pour les fêtes, la musique et les spectacles; lit une lettre d'un citoyen contenant le projet d'un ouvrage sur la royauté, la noblesse, le parlement et le clergé, 3 frimaire, III, 2, 3. — Président de la C. N. du 1er au 15 frimaire, quitte le fauteuil, le 4 frimaire, pour lire et faire adopter un décret contenant la refonte de tous les décrets rendus sur l'ère, la division de l'année et du jour, et la nomenclature du calendrier, ainsi qu'une Instruction sur l'ère de la République et la division de l'annexe, II, 868 (n. 2), 873-892 (ann. B). — Rend compte, avec Guyton, de leur mission à Bercy; nommé rapporteur au sujet d'un cadran horaire exécuté par Hanin pour le nouvel almanach, 5 frimaire, 9, 11. — Comme président de la C. N., donne l'accolade aux enfants de la section de Mutius-Scevola, 6 frimaire, 37 (ann. A). — Devra faire, le 11 frimaire, concurremment avec Fourcroy, un exposé de ses idées sur les degrés supérieurs d'instruction; est autorisé à terminer avec Hanin pour le prix des gravures à exécuter; nommé commissaire avec Guyton pour la rédaction d'un décret concernant le déplacement du cabinet Joubert; soumet des idées sur la dénomination du Panthéon, et des vues sur un calendrier destiné au cultivateur, 7 frimaire, 35, 36. — Propose de jeter dans la cuve les livres jugés inutiles : Fourcroy rapporteur; présente une montre décimale de Finsterlelder, et est nommé rapporteur; chargé d'être le rapporteur du Comité à la C. N. le 11 frimaire, et de demander le renvoi au lendemain du projet revisé des écoles primaires, 9 frimaire, 11, 42. — Comme président de la C. N., répond, le 10 frimaire, à la députation qui apporte le cœur de Gasparin, 55 (ann. A). — Chargé, avec David et Jay, de rédiger le plan d'une fête de Marat ; chargé, avec Grégoire, de dresser une instruction pour le naturaliste Dombey, 11 frimaire, 54. — Une observation de Raffron sur l'inconvénient que présente une accumulation de fêtes pendant les jours sans-culottides lui est renvoyée; lit une instruction pour Dombey, 13 frimaire, 63, 64. — Nommé, avec Ferry, commissaire pour les professeurs d'hydrographie, 15 frimaire, 68. — A la C. N., le 17 frimaire, fait renvoyer au Comité, pour nouvelle rédaction, le numéro des *Annales du civisme* présenté par Grégoire, 72. — Fait décider que les pièces de secrétaire de la C. N. laissées par Basire au Comité seront envoyées au C. des procès-verbaux, 17 frimaire. — Le 18 frimaire, présente à la C. N. la révision du décret sur les premières écoles, 89 (n. 5), 92-94 (ann. C). — Nommé rapporteur d'une pétition de la C. des A., et en remplacement de Basire, commissaire pour l'emplacement de la ménagerie du Muséum, 19 frimaire, 88, 89. — A la C. N., le 21 frimaire, défend l'ancien projet du Comité, et réclame inutilement la priorité pour lui, 140 (n. 2), 146-148 (ann. B). — Nommé rapporteur d'un mémoire sur une disposition à donner aux églises et presbytères; chargé d'examiner un mémoire de Renaut sur un alphabet républicain, 21 frimaire, 135, 136. — A la C. N., le 26 frimaire, combat la proposition de Jullien (de la Drôme), qui voulait que dans les *Annales du civisme et de la vertu* aucun homme vivant ne fût nommé; trouve trop froide la rédaction présentée par L. Bourdon, et demande que le Comité présente un plan d'organisation pour la rédaction de ce recueil : ordre du jour, 160. — Chargé d'examiner un plan envoyé par Olivier, 27 frimaire, 168. — A la C. N., le 29 frimaire, fait décréter le transport à Paris, par les soins de deux commissaires que nommera le Comité, d'une collection de cartes et de plans qui se trouve à Versailles dans les bureaux des affaires étrangères le 26 frimaire, 211 (n. 1), 213 (annexes). — Le 1er nivôse, Couthon ayant proposé que Dampierre fût exclu du Panthéon, Romme demande une enquête, 209. — Propose au Comité que les commissaires qui surveillent le transport de la collection des bureaux des affaires étrangères soient ceux de la C. des A. : adopté; une copie des questions rédigées pour Dombey par lui et Grégoire sera déposée dans les cartons du Comité; chargé avec Ferry d'un rapport sur la question des locaux pour les sociétés populaires, 5 nivôse, 211-212. — Une commission constituée par les Comités de division et d'I. P., pour l'examen des demandes des communes qui désirent

changer de nom est composée de Mailly et de lui : on leur renvoie une pétition des sociétés populaires de Bourg-L'Égalité et de trois autres communes pour le changement du nom de Port-à-l'Anglais en celui de Port-Marat, 13 nivôse, 228 (et n. 3). — Est invité à faire le plus tôt possible un rapport sur une réclamation de Desmarest, 15 et 17 nivôse, 235, 246. — Fait décréter, le 16 nivôse, que le Comité est chargé de présenter un projet de loi sur la fonte en bronze des monuments dont l'érection a été décidée, 408-409. — Demande la parole au Comité pour le 23 nivôse sur les trois premiers mois de l'*Annuaire du cultivateur*, 21 nivôse, 266. — Fait lecture au Comité de l'explication des productions de la nature dont le nom est inscrit à côté de chaque jour du calendrier national, 23 nivôse, 280. — A la C. N., le 26 nivôse, demande que le Comité soit consulté sur l'emplacement à donner aux chevaux de Marly, 295. — A la C. N., le 5 pluviôse, dénonce des abus qui auraient été commis dans la section de Beaurepaire, où les estampes auraient été confisquées parce qu'elles portaient des emblèmes de la royauté; le 7, la section de Beaurepaire rétablit les faits, 327 (suite de la note 4 de la p. 326), 333-334 (ann. D). — Fait décider qu'il sera tiré 2.000 exemplaires in-8° de l'*Annuaire du Cultivateur*, 11 pluviôse, 376. — Romme, étant sur le point d'aller en commission, est remplacé par Grégoire et Villar pour le plan de dénomination à donner aux communes, 17 pluviôse, 412. — Présente au Comité un projet de décret pour faire placer au Louvre une horloge de Janvier, qui est à l'École des Menus, après qu'elle aura été décimalisée (ce décret fut présenté à la C. N. le 21 : l'assemblée passa à l'ordre du jour, attendu que le Comité avait les pouvoirs nécessaires pour agir; présente un autre projet relatif à un concours pour la décimalisation des montres, pendules et horloges (ce décret fut voté le 26), 19 pluviôse, 429-430. — Présente la montre décimale de Firstenfelder pour le concours ouvert par le décret du 21 : elle est inscrite sous le n° 1, 23 pluviôse, 451. — Un arrêté du C. de S. P. du 24 pluviôse lui ordonne de se rendre dans le département de la Dordogne et autres circonvoisins, pour y former des établissements de fonderie et de forerie, et donner à ceux qui y existent toute l'étendue dont ils sont susceptibles, 478 (n. 1). — Nommé commissaire avec David pour l'exécution du sceau de la République dont le modèle vient d'être arrêté par le Comité, 27 pluviôse, 465. — Le 30 pluviôse présente à la C. N. le manuscrit de l'*Annuaire du Cultivateur* : l'impression à 2.000 exemplaires en est décrétée; le Comité arrête que cet *Annuaire* sera imprimé au Louvre, 1er ventôse, 477 (et n. 5), 480 (ann. B); détails bibliographiques sur cet ouvrage, 481-482. — A la demande de Romme, le Comité autorise le commis Brunard à l'accompagner comme secrétaire, 1er ventôse, 477. — Romme dépose sur le bureau du Comité un rapport concernant Legros, 5 ventôse, 493. — Un second arrêté du C. de S. P., du 5 ventôse, ayant donné pouvoir à Romme pour l'organisation du gouvernement révolutionnaire dans la Charente, celui-ci quitte Paris le même jour, avec Gillet et Lamotte, commissaires du C. de S. P.; il rentrera à Paris le 4 vendémiaire an III, 478 (n. 1). — Cousin annonce au Comité qu'il a achevé l'ouvrage dont il avait parlé à Romme, 15 germinal, IV, 80. — La Société populaire d'Angoulême envoie un rapport sur les propositions de Romme sur l'accroissement des moyens de défense et sur l'amélioration des mœurs par l'instruction publique : renvoyé à Grégoire, 17 germinal, 98. — Transmet et recommande le projet d'une nouvelle orthographe, par George : renvoyé au concours, 13 prairial, 517. — Écrit de Périgueux au C. des finances, le 13 prairial, en faveur de Jean Challier, sans-culotte aveugle et sexagénaire; la lettre, renvoyée au C. d'I. P., est renvoyée par celui-ci à Thibaudeau, 5 messidor, 684 (et n. 7). — Dans son rapport du 26 messidor, Barère mentionne les travaux de Romme dans le département de la Dordogne et autres circonvoisins, pour la fabrication des canons, 832. — Le Comité arrête de lui adresser copie de l'arrêté du B. de C. relatif à Jean Challier, 19 thermidor, 908.

Le 25 vendémiaire an III, à la C. N., combat le décret qui restreint la liberté d'action des Sociétés populaires, et qui interdit les pétitions et adresses en nom collectif; le soir aux Jacobins, exprime l'opinion que, malgré ce décret, les Sociétés populaires pourront rendre encore des services à la liberté, V, 134, 135. — Le 8 brumaire, est membre de la commission chargée de l'examen de la conduite de Carrier, 177. — Présente à la C. N., le 21, le rapport de cette commission, concluant qu'il y a lieu à accusation contre Carrier, 213. — Le 20 brumaire, dans la discussion du décret sur les écoles primaires, fait ajouter à l'art. 5 du chap. Ier, destinant les presbytères à servir de maisons d'école, que tous les baux existant seront résiliés, 225. — Le 27, fait substituer, à la rédaction de l'art. 3 du chap. IV présentée par Lakanal, une rédaction nouvelle, 233; demande que les enfants soient tenus d'aller prendre en commun des leçons de gymnastique, 234. — Le 29, le décret ayant été adopté la veille, demande que le Comité soit chargé d'examiner si le choix des instituteurs particuliers ne doit pas être soumis à quelques formalités, s'ils ne doivent

pas être tenus de se servir des livres élémentaires des écoles publiques; s'il ne conviendrait pas que leurs élèves participassent aux exercices gymnastiques de ces écoles et fussent astreints à de fréquents examens : bien que Lakanal ait déclaré que les observations de Romme étaient d'un très grand poids, la C. N. passe à l'ordre du jour, 244-246. — Sur sa demande, le Comité arrête que l'*Annuaire du cultivateur* sera réimprimé en entier, pour réparer les omissions qui y ont été faites, 6 frimaire, 251-252. — Le 17 frimaire, est élu membre suppléant du Comité, 287. — Demande d'être autorisé à mettre en tête de l'*Annuaire* une gravure représentant Cincinnatus, en en changeant la légende : adopté, 20 frimaire, 298. — Présente un calendrier perpétuel, par Thuillier, et un calendrier solaire pour le premier siècle de la République, par Nouet, et propose de les faire graver et imprimer : arrêté, 6 nivôse, 364. — Le Comité lui renvoie un manuscrit d'un citoyen d'Angély-Boutonne intitulé *Instruction sur l'Annuaire français*, 14 nivôse, 392. — Sur les 3.500 ex. de l'*Annuaire du cultivateur*, 300 seront remis à Romme, 4 pluviôse, 446. —Le 25 ventôse, fait décréter que la ration de pain sera, pour les travailleurs manuels, portée à une livre et demie; propose en outre qu'il n'y ait plus qu'une seule sorte de pain pour tous les citoyens: mais Merlin (de Thionville) fait voter l'ordre du jour, 610-611. — Le 12 germinal, signe la protestation montagnarde contre le décret qui frappe Barère, Billaud, Collot et Vadier, VI, 29. — Delambre, appuyé par Lalande et Laplace, signale à Romme des faits qui, à son avis, obligent à revenir, pour le placement du jour intercalaire dans le calendrier (année sextile), à une période fixe de quatre ans avec corrections séculaires, 181-182. — Le Comité arrête que Romme lui fera un rapport sur l'ordre à établir dans les sextiles de l'ère républicaine : il est autorisé à faire appel aux citoyens qu'il jugera les plus propres à l'aider, 20 germinal, 52. — Le 27 germinal, dans un débat sur l'École normale, déclare que le but de cette institution a été totalement manqué, qu'elle n'est que le charlatanisme organisé, et il en demande la suppression, 96. — Le 29 germinal, la question des sextiles est examinée dans une réunion à laquelle ont pris part, sur la convocation de Romme : Delambre, Pingré, Lagrange, Laplace, Lalande, Messier, Nouet, Garat; J.-J. Barthélemy, convoqué aussi, a été empêché par la maladie, 178 (et n. 2), 182, 184. — Le 7 floréal, dans la discussion du décret sur la clôture de l'École normale, parle contre l'article qui charge les professeurs de rédiger ou d'indiquer les livres destinés aux écoles primaires, 139, 140. — Romme fait au Comité un rapport sur une revision de l'art. 3 du décret du 4 frimaire an II sur le calendrier; il lit un projet de décret sur le placement des années sextiles, portant que la première sextile sera l'an IV et non l'an III, etc.; le Comité arrête l'impression du rapport et du projet et la distribution à la Convention, pour préparer la discussion, 19 floréal, 177-178; indications sur la question des sextiles, 180-183 (ann. B); texte du rapport de Romme, avec une modification introduite par le rapporteur après le 19 floréal, 183-186; texte du projet de décret lu au Comité le 19 floréal, 177-178; texte du projet définitif, tel qu'il a été imprimé, 186-187. — Demande à être autorisé à communiquer au C. de S. G. le projet de décret sur l'ordre des sextiles : adopté, 26 floréal, 202 (et n. 2); le rapport a été imprimé en floréal a été probablement distribué à la C. N. au commencement de prairial, et non le 29 prairial, comme l'a dit, en l'an XIII, Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély), 207, 210. — Le 1er prairial, est décrété d'arrestation, et la même nuit, conduit au château du Taureau avec sept autres; le 2, est décrété d'accusation, 229. — Un décret du 8 prairial, rendu sur la proposition de Clauzel, le renvoie devant la Commission militaire, 237. — Ramené à Paris, est écroué avec sept autres, le 22 prairial, aux Quatre-Nations; le 23, est transféré dans la maison d'arrêt de la Commission, aux Capucines, 284. — Le 14, la Commission l'interroge, 288. — Le 29 prairial, la Commission le condamne à mort : il se tue avec le couteau dont Goujon s'était frappé, 298-299. — Le Comité arrête que le projet de décret sur la distribution des jours intercalaires, qui lui a été proposé le 29 floréal par Romme, sera communiqué au Bureau des longitudes, avec invitation de donner ses vues et de présenter l'instruction pour l'application de la règle qu'il renferme, 8 thermidor, 469. — La Commission chargée d'examiner les papiers trouvés chez les conspirateurs adresse une liasse contenant cinq pièces trouvées chez Barère, Osselin et Cloots, que le Comité renvoie à la 1re section; l'une de ces pièces est une Arithmétique du calendrier français, par Romme, 26 vendémiaire an IV, 803. — Mentions relatives à Romme dans le rapport de Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély) au Sénat impérial, du 13 fructidor an XIII, et dans celui de Laplace du 22 fructidor, 210, 212.

ROMORANTIN. — Une lettre du district, demandant une explication relative aux instituteurs, est renvoyée à Bouquier, 5 messidor an II, IV, 684.

RONDELET, constructeur. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-831 (ann. E). — Adresse des observations sur l'avantage de

diriger l'instruction vers les arts utiles, 11 germinal, IV, 58.

RONDELET, employé à la C. ex. des travaux publics (peut-être le même que le précédent). — Un arrêté du C. de S. P. du 27 floréal an II le nomme commissaire en remplacement de Lesueur, qui avait lui-même remplacé Fleuriot-Lescot le 22 floréal, IV, 906 (note). — Propose D'Auvergne, Alais, Balzac, comme instituteurs à l'École centrale des travaux publics, et signe le 30 floréal, avec Le Camus et Dupin, une liste de candidats, V, 636, 637.

RONSIN (Charles-Philippe), auteur dramatique, adjoint au ministre de la guerre en 1793, puis commandant général de l'armée révolutionnaire. — Notice, II, CII. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury général des arts, et élu par la C. N. le 25 brumaire an II, 829-831 (ann. E). — Arrêté le 23 ventôse, guillotiné le 4 germinal an II, III, 559 (n. 2).

ROQUEFORT. — Le Comité de surveillance demande des instructions sur la morale républicaine : vu au Comité, 21 floréal an II, IV, 401.

ROSA (Dominique-Antoine). — Adresse une pétition que le Comité renvoie au C. des secours, 3 ventôse an II, III, 487.

ROSE, auteur des *Éléments de morale*, etc. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 4 thermidor an III, dans la 3e classe, VI, 448. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

ROSIER (Hubert), armurier, à Maubeuge. — Est porté sur la liste des gens de lettres, artistes, etc., à récompenser, dans la 3e classe, 10 fructidor an III, VI, 593.— Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

ROSIÈRE. — Demande une place de commis à la bibliographie : renvoyé à Mathieu, 15 messidor an II, IV, 742.

ROSNAY (Gaston). — Une lettre de ce citoyen, relative aux spectacles, est renvoyée à Bouquier; celui-ci conclut séance tenante à l'ordre du jour, qui est adopté, 29 germinal an II, IV, 190, 191.

ROSSEL. — Le C. de S. P. sera invité à mettre ce citoyen en réquisition, 6 vendémiaire an III, V, 89.

ROSSEL. — Les commissaires de la trésorerie dénoncent Rossel, qui met en vente des tableaux appartenant à la République : renvoyé à la C. ex., 1er brumaire an IV, VI, 823.

ROSSIGNEUX (Joseph). — Nommé commis pour le travail du changement de nom des communes, 27 ventôse an II, III, 585.

ROSSIGNOL (Jean), soldat, puis compagnon orfèvre; membre de la Commune au 10 août 1792; officier de gendarmerie envoyé dans l'Ouest; général en chef le 27 juillet 1793; destitué en floréal an II, arrêté en thermidor. — Le 5 prairial an III, est traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, VI, 232. — Le 3 brumaire an IV, la section des Quinze-Vingts réclame la liberté de Rossignol : renvoyé au C. de S. G., 862.

ROSTAN, lieutenant dans la garde nationale. — Veut se consacrer à l'éducation, dans la partie des belles-lettres; demande si l'instituteur qui n'est pas pour le premier degré d'instruction est fonctionnaire public et sera salarié par la nation : renvoyé à Bouquier, 3 germinal an II, IV, 15 (et n. 7).

ROTROU. — Demande une place dans les bureaux du Comité : renvoyé à Daunou, 21 germinal an III, VI, 59.

ROÜAULT (Joseph-Yves), député du Morbihan à la Convention, l'un des soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour rétablir sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

ROUBAUD. — Envoie copie d'une délibération du Conseil de marine de Port-de-la-Montagne, relative à l'instruction des marins, 9 germinal an II, IV, 48. — Envoie un arrêté des représentants du peuple à Port-de-la-Montagne, relatif à la formation d'un dépôt d'objets d'arts et de sciences : renvoyé à la C. des A., 1er floréal, IV, 238 (n. 1).

ROUBAUD (P.-J.-André), prêtre d'Avignon, économiste et grammairien, auteur des *Synonymes français*. — Figure pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385. — Nommé professeur d'économie politique et législation aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note).

ROUBO, architecte, décédé. — Après que, le 20 messidor an III, on a proposé de porter sa veuve sur la liste des artistes à récompenser, VI, 396, il est inscrit lui-même sur cette liste dans la 1re classe, avec cette mention : dans la personne de sa veuve, 10 fructidor, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, avec la même mention, 628.

ROUBO (La veuve). — Un membre propose de la porter sur la liste des artistes qui ont droit aux récompenses nationales : renvoyé à Villar, 20 messidor an III, VI, 396. — Sur les listes du 10 fructidor et du 18 fructidor, le nom de Roubo lui-même a été porté, dans la 1re classe : Voir ROUBO, architecte.

ROUCHER (J.-Antoine), poète. — Son nom a été remplacé par trois étoiles, dans la reproduction (sous le titre de *Chœur patriotique*) du chœur *Le Triomphe de la Loi* dans la 2e livraison

(floréal an II) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales*, IV, 548 (et n. 3). — La veuve de Roucher sera portée pour 3.000 ᵗᵗ sur la liste des secours aux gens de lettres, 18 nivôse an III, V, 403; elle figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450. — Blavet, par une lettre lue en Comité le 18 messidor, affirme la supériorité de sa propre traduction d'Adam Smith sur celle de Roucher, VI, 389. — Est inscrit lui-même sur la liste des gens de lettre, dans la 1re classe, le 10 fructidor, avec la mention : dans la personne de sa veuve, 591. — Figure, avec la même mention, sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

ROUCHER (La veuve). — Arrêté que la veuve de Roucher sera portée pour 3.000 ᵗᵗ sur la nouvelle liste de secours à distribuer aux gens de lettres, 18 nivôse an III, V, 403. — Elle figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450. — Une note de Lanthenas relative à la veuve Roucher est remise à Villar, 24 messidor, 408. — La veuve de Roucher figure sur la liste présentée au Comité par Villar le 28 messidor, dans la 1re classe, 427. — Sur les listes du 10 fructidor et du 18 fructidor le nom de Roucher lui-même a été porté, dans la 1re classe : Voir ROUCHER (J.-Antoine).

ROUDIER, imprimeur à Paris. — Un *Petit alphabet républicain*, imprimé par lui, est renvoyé au concours, 21 messidor an II, IV, 768.

ROUÈDE (Haute-Garonne). Voir BONIN-FERRAN.

ROUEN. — [Voir aussi LE NORMAND, POUCHET (Ezéchiás)]. — Le Conseil général de la commune envoie à la C. N. le procès-verbal de la fête civique célébrée le 30 pluviôse an II; renvoyé au Comité le 27 ventôse, IV, 315 (n. 3). — Il envoie celui de la fête célébrée le 10 germinal en l'honneur de la Raison, de l'Égalité et de la Liberté, et aussi de quatre fêtes célébrées les 20 et 30 germinal, 10 et 20 floréal, 315 (n. 3). — Le procès-verbal de l'anniversaire du 31 mai célébré dans cette commune est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 1er thermidor, 836. — Le district de Rouen, qui a fait réimprimer l'*Instruction sur les nouveaux poids et mesures*, en ayant envoyé deux exemplaires au Comité, celui-ci les renvoie à Arbogast, 3 thermidor, 842. — On renvoie au carton des fêtes décadaires un extrait du procès-verbal de la commune, qui établit des exercices, jeux et danses publics décadaires, et le procès-verbal de la fête du 20 prairial, 25 thermidor, 935. — Le district réclame contre l'emploi que les commissaires aux hôpitaux veulent faire du local du collège, où se trouvent encore beaucoup d'écoliers et de professeurs : renvoyé au C. des domaines, 1er fructidor, 953. — Le Bureau municipal demande la conservation du jardin de botanique : renvoyé à la C. ex., 28 fructidor, V, 35. — L'arrêté général du 28 ventôse an III attribue à la Seine-Inférieure deux écoles centrales, qui sont placées à Rouen et Fécamp, V, 614. il est confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Hardy, le 6 thermidor, se plaint à la C. N. qu'à Rouen, comme dans toute la France, les républicains sont opprimés par les royalistes, 455. — La Seine-Inférieure a été omise dans le décret du 4 brumaire an IV sur la révision du placement des écoles centrales; le décret du 18 germinal lui avait attribué deux écoles, et d'après la loi nouvelle il n'en devait avoir qu'une, 874 (n. 2); c'est à Rouen que fut placée l'École unique.

ROUEN (Collège de). Voir *Collège de Rouen*

ROUEN (École française de). Voir *LE NORMAND*.

ROUEN (Société d'émulation de). — Entend (un mémoire de L.-E. Pouchet sur les poids et mesures, on le renvoie à l'examen des quatre commissaires; ceux-ci font un rapport favorable le 23 frimaire, an II, III, 210 (n. 1).

ROUESSE, commissaire à la garde des livres du district de Franciade. — Fait des réflexions importantes sur la bibliographie : renvoi à la C. des A., 5 germinal an II, IV, 21. — Fait un rapport sur les bibliothèques nationales du district de Franciade : renvoyé à la C. des A., 13 germinal, 72. — Réclame le payement du dernier trimestre de son traitement : renvoyé à la C. ex., 27 floréal, 439. — Une lettre de lui est renvoyée à la bibliographie, 5 prairial, 466. — Une lettre de lui, relative à la lettre qu'il a reçue de la C. ex. pour envoi à faire de livres philosophiques, est renvoyée à la bibliographie, 29 messidor, 821. — Entretient le Comité de la nécessité de déplacer les livres déposés à la ci-devant abbaye de Franciade, et envoie copie de la lettre qu'il a écrite à la C. ex. : Coupé rapporteur, 5 fructidor, 966. — Il insiste pour avoir une réponse : Coupé est invité à se presser, 9 fructidor, 983. — Expose le mauvais état où se trouve la bibliothèque du district de Franciade : renvoyé à la C. ex. pour prendre les mesures nécessaires, 26 brumaire an III, V, 223. — Après avoir entendu Rouesse et l'architecte Peyre, le Comité rapporte son arrêté du 10 messidor, qui avait ordonné le transport à Paris des livres de la bibliothèque de Franciade, 26 messidor, VI, 412.

ROUGE. — Son *Hymne à l'Être suprême* est renvoyé à Villar, 21 prairial an II, IV, 610.

ROUGEMONT, professeur de médecine et de chirurgie à Bonn. — Le Comité adopte la proposition de le nommer professeur adjoint de clinique de perfectionnement à l'Éc. de santé de Paris, en remplacement de Lallement, 12 messidor an III, VI, 381 (n. 1).

ROUGEMONT (La veuve), née HORSQUE. — La C. des A., vu la lettre de la C. ex. des reve-

nus nationaux et l'arrêté du C. des domaines, remettra à cette citoyenne les livres et tableaux enlevés de chez elle en fructidor an II, 19 floréal an III, VI, 172.

ROUGEOT, conservateur au musée de Tours. — Fait hommage au Comité d'un tableau, point de vue du musée de Tours : mention civique : 22 prairial an III, IV, 277.

ROUGET DE LISLE. — Incarcéré depuis le 18 septembre 1793, au château de Saint-Germain, il envoie de sa prison à la C. N. un *Hymne dithyrambique sur la conjuration de Robespierre,* en demandant sa liberté : l'assemblée renvoie au C. de S. G. le 17 thermidor an II, et Rouget de Lisle est élargi sur le champ, VI, 450. — Le 26 messidor an III, après l'exécution, dans la salle de la C. N., de l'hymne des Marseillais — « qu'on avait oublié » dit le *Moniteur,* et qui soulève des transports d'enthousiasme, — J. De Bry demande que le nom de Rouget soit honorablement inscrit au procès-verbal; M. Delacroix annonce que Rouget a composé une autre ode, et demande qu'elle soit chantée dans la prochaine fête : renvoyé au Comité; Roux annonce que Rouget est allé combattre les Anglais et les émigrés, VI, 421-423.— Le Comité arrête que la C. ex. se procurera le nombre ordinaire, pour la distribution, du chant civique composé par Rouget de Lisle (paroles et musique) sur la journée du 9 thermidor, 4 thermidor, 446. — L'*Hymne dithyrambique* fut orchestré par Eler et exécuté le 9 thermidor an III, 450, 475. — Fréron, le 9 thermidor, annonce que Rouget de Lisle, qui a combattu en volontaire à Quiberon, a été blessé : il fait décréter que le C. de S. P. lui donnera de l'emploi dans les armées, 477. — A la fête du 23 thermidor, Daunou désigne l'hymne des Marseilllais en l'appelant « l'hymne national », 528. — Pour donner à Rouget un témoignage de la reconnaissance nationale, le Comité, sur sa demande, arrête de lui délivrer deux violons, qu'il choisira lui-même, 30 thermidor, 552. — Le Comité arrête que deux chants de Rouget, *Hymne à la liberté* et *Roland à Ronceveaux,* seront mis en musique par le Conservatoire pour être exécutés à la cérémonie funèbre du 3 octobre (11 vendémiaire), 8 vendémiaire an IV, 739; l'*Hymne à la liberté,* datant de septembre 1791, était déjà mis en musique par Ignace Pleyel; *Roland à Ronceveaux,* composé en mai 1792, avait été mis en musique par Rouget lui-même; c'est la musique de Pleyel et celle de Rouget qui furent exécutées le 11 vendémiaire, il n'en fut pas composé de nouvelle, 739 (note, Addenda).

ROUGNON. — Le Comité arrête qu'on remettra à ce citoyen l'ouvrage qu'il avait adressé, en applaudissant à son zèle, 23 messidor an III, VI, 405.

ROULE (Pépinière du). — [Voir aussi NOLLIN]. — La C. des A. ayant averti le Comité que le département de Paris s'apprêtait à faire vendre cette pépinière, le Comité charge Prunelle et Mathieu de se concerter avec le C. des domaines, 1er germinal an II, IV, 5. — Mathieu visitera la pépinière avec Ch. Delacroix, du C. des domaines, 3 germinal, 16. — Un projet de décret rédigé par Delacroix, surséant à la vente et location de cette pépinière, est adopté par le Comité, 9 germinal, et voté par la C. N. le 16 germinal, 43-44, 52-54 (ann. D).

ROULLAND. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de physique et chimie à l'institut provisoire de l'Unité, IV, 632.

ROULLET. — Le procès-verbal de la fête à l'Être-suprême célébrée dans cette commune est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 29 messidor an II, IV, 822.

ROULLET. — Nommé commis à la bibliographie, 7 prairial an II, IV, 478.

ROULLIER. — Nommé commis pour la bibliographie, 27 ventôse an II, III, 585. — Figure dans l'état de floréal an II comme attaché à la bibliographie, IV, 459.

ROUME, commissaire de la République à Saint-Domingue. — Un membre présente de sa part un manuscrit, *Discours sur la morale et la population :* dépôt aux manuscrits de la B. N., 28 vendémiaire an IV, VI, 812. — Le Comité prend un arrêté relatif à lui et à Giroud, concernant des renseignements à recueillir sur les Guanches, 1er brumaire, 822.

ROUSSEAU, artiste. — A présenté à la C. N. le plan et les divisions d'un nouveau méridien : le Comité le renvoie à la Commission des P. et M., 29 nivôse an II, III, 297.

ROUSSEAU, artiste du théâtre des Arts. — Le Comité le nomme membre de l'administration de ce théâtre, 12 messidor an III, VI, 380.

ROUSSEAU, homme de loi. — Un décret du 27 brumaire an III le nomme membre de l'Agence temporaire des titres, IV, 280.

ROUSSEAU (J.-J.). — [Voir aussi BROOKE BOSTHLY, DU PEYROU, GIRARDIN (René DE), HÉRAULT DE SÉCHELLES (Marie-Jean), LE CHAPELIER, LUXEMBOURG (La Maréchale DE), MASUYER (La citoyenne), MIRABEAU, MORIN (Gabriel), MOULTON, PRIVIÈRE.] — Une collection d'autographes musicaux de Rousseau, d'où a été tiré le recueil gravé des *Consolations des misères de ma vie* (1781), est entrée à la Bibliothèque du Roi le 10 avril 1781, VI, 933 (et n. 5). — Le Comité de constitution de l'Assemblée constituante reçoit le mandat de faire rapport sur la manière d'honorer la mémoire de J.-J. Rousseau ; le C. d'I. P. de la Législative s'occupe du même objet en novembre 1791, et entend en mai 1792

une lettre du ministre Roland demandant qu'il soit pris une détermination relativement à l'exécution du monument décrété en l'honneur de Rousseau, III, 137 (n. 1). — Une lettre du ministre Paré sur la statue à élever à J.-J. Rousseau est renvoyée à David, 21 frimaire an II, III, 136. — Une députation de la Société républicaine de Franciade, accompagnée de Thérèse Levasseur, demande à la C. N., le 25 germinal, que les cendres de Rousseau soient transportées au Panthéon, et proteste contre la prétention de Girardin de s'approprier les restes du grand homme; Amar, président, répond que les cendres de Rousseau appartiennent à la nation; Lequinio demande que la translation soit décrétée séance tenante ; Jean De Bry propose de charger le C. d'I. P. de faire un rapport énonciatif des considérations qui ont déterminé la C. N. à décerner les honneurs du Panthéon à Rousseau : la translation des cendres de Rousseau au Panthéon est décrétée, ainsi que la proposition de Jean De Bry, IV, 475-476 (ann. B.) — Une lettre de Girardin père (probablement relative à Rousseau) est renvoyée par le Comité à Grégoire, 29 germinal, 190. — Le Comité arrête que la C. des A. se transportera chez feu Hérault pour recueillir des manuscrits de l'*Émile* et de l'*Héloïse*, ainsi que le portrait de Mme de Warens, 1er floréal, 237; la Commission arrête, le 5 floréal, que la section de bibliographie prendra des renseignements sur les manuscrits de Hérault de Séchelles, VI, 929-930. — Le 23 floréal, une députation de Genevois habitant Paris va remercier la C. N., et demande une place dans la cérémonie qui se prépare; Carnot, président, répond; Jean De Bry fait décréter le renvoi de la pétition aux Comités de S. P. et d'I. P., 476. — La société populaire de Maubeuge annonce, le 23 ventôse, qu'elle a célébré des fêtes pour l'inauguration des bustes de Marat, Lepeletier et J.-J. Rousseau, 17 floréal, 322. — Le buste de Rousseau est inauguré à Bellevue-les-Bains, en floréal, 748 (n. 15). — Le 5 prairial, Poirier annonce à la C. des A. qu'il a déposé à la bibliothèque du Comité deux manuscrits d'Hérault-Séchelles, de la *Nouvelle-Héloïse* et d'*Émile*, avec le portrait de Mme de Warens, VI, 930. — Le Comité renvoie à Grégoire les observations de Girardin sur la translation des cendres de Rousseau, 5 prairial, 472. — Une demande du capitaine Ducaux concernant Rousseau et Marat est renvoyée au C. de S. P., 17 prairial, 542. — La demande des Hommes révolutionnaires du 10 août, que les deux fêtes du philosophe de Genève et des héros du 10 août soient réunies en une seule solennité, est renvoyée au C. de S. P., 23 prairial, 615-619. — Deux éloges de Rousseau, par Audin-Privière et par J.-M. Guilhaume, sont renvoyés à la bibliothèque, 17 messidor, 748. — Le graveur Née met en vente une estampe représentant le tombeau de Rousseau, 945 (n. 4). — Le 6 fructidor, Jean De Bry propose à la C. N. que le Comité fasse, dans une décade, le rapport sur la translation des cendres de Rousseau au Panthéon; et que le discours prononcé par Reybaz soit imprimé : décrété, 969 (n. 1), 977 (ann. A). — Jussieu écrit au Comité pour lui signaler un manuscrit de Rousseau, que celui-ci avait remis à Condillac, 969 (n. 1); texte de la letttre, 977-978. — Le Comité arrête de demander au C. de S. P. toutes les pièces qui puissent lui procurer les renseignements nécessaires sur Rousseau, et d'écrire à Jussieu pour l'inviter à procurer le manuscrit dont parle sa lettre, 7 fructidor, 969 (et n. 1), 978 (ann. A). — Lakanal est chargé de faire un rapport sur le jour où doit avoir lieu la translation des cendres de Rousseau au Panthéon, 11 fructidor, 993. — Le 15 fructidor, Lejeune, au nom de Girard, offre à la C. N. un manuscrit de la *Nouvelle-Héloïse :* renvoyé au Comité; Grégoire annonce que la B. N. possède la collection manuscrite de pièces musicales de Rousseau, publiées sous le titre *Les Consolations des misères de ma vie;* qu'un manuscrit inédit est déposé chez un notaire à Beaugency, et qu'il existe d'autres manuscrits à Beaugency, 969 (n. 1), 978 (ann. B), VI, 933-934. — Lakanal présente au Comité le rapport et le projet de décret contenant le plan de la fête de Rousseau : adopté, 28 fructidor, V, 35. — Le rapport et le projet de décret sont lus à la C. N., le 29; le projet, qui est adopté, fixe la fête au 2e décadi de vendémiaire; un membre demande que la veuve de Rousseau soit invitée à la fête; Lakanal répond que la C. N. a assez fait par la veuve de Jean-Jacques en lui accordant une pension; Barère propose qu'une inscription soit placée dans l'île des Peupliers, rappelant que l'ombre de Rousseau y a attendu pendant quinze ans la justice nationale; sur une observation de Merlin (de Thionville), qui trouve cette inscription inadmissible, la proposition est renvoyée au C. d'I. P., 35 (n. 2), 39-40 (ann. B); texte du rapport, et indication des changements qu'y fit Lakanal en 1838, 40-47; texte d'un plan plus détaillé de la fête, imprimé dans une autre édition du rapport, 47-50; accusations portées par Chalmel contre Ginguené et Lakanal au sujet de la rédaction de ce rapport, et réponse de Ginguené, 50-51. — Dans la même séance de la C. N., Thuriot demande que l'apothéose de Rousseau se fasse la 5e sans-culottide, et que celle de Marat soit renvoyée au 20 vendémiaire; Bentabole proteste, et Thuriot réclame contre toute fausse interprétation de sa pensée; il est décrété que la fête de Rousseau reste fixée au 2e décadi de vendémiaire, 37 (ann. A), 38 (et n. 4).

Les restes de Rousseau seront apportés à Paris en passant par la commune d'Émile : la C. ex. prendra les mesures nécessaires, 1er vendémiaire an III, 79. — Le 5 vendémiaire, Thérèse Levasseur remet à la C. N. deux paquets cachetés contenant un manuscrit de Rousseau, paquets qui ne devaient être ouverts qu'en 1801; Thirion, Barère, Bentabole présentent diverses observations; un représentant suggère l'idée que ce manuscrit doit être celui de Beaugency, dont il a appris l'existence par l'abbé Pateau; Pelot et Thuriot donnent des indications sur les circonstances dans lesquelles ce manuscrit a été remis à Thérèse par son mari; la C. N. décrète que les paquets seront ouverts : ils sont renvoyés au Comité d'I. P., 89-90 (ann. A), VI, 935-936. — Le Comité arrête d'écrire au district de Beaugency de rechercher le manuscrit déposé entre les mains de Condillac, 6 vendémiaire, V, 88. — Lakanal fait à la C. N., le 7 vendémiaire, un rapport sur le contenu des deux paquets remis par Th. Levasseur : c'est un manuscrit des *Confessions :* texte du rapport, 90-91; détails sur ce manuscrit et sur ses destinées ultérieures, VI, 937. — Lakanal et Goujon se rendront à Ermenonville et dans la vallée d'Émile pour recueillir des renseignements sur la personne et les ouvrages de l'immortel Rousseau; le libraire Poinçot est autorisé à copier ou collationner les manuscrits de Rousseau dont le Comité est dépositaire; Eymar, ancien constituant, qui a fait décréter en 1790 une statue à Rousseau, demande à être mis en réquisition pour pouvoir assister à la pompe de ce grand homme, 12 vendémiaire, V, 106-107. — Une ode sur Rousseau, d'un anonyme, est renvoyée à la C. ex., 14 vendémiaire, 118. — Les élèves du Lycée des arts demandant à assister à la fête de Rousseau, la C. ex. leur indiquera une place dans le cortège, 16 vendémiaire, 119. — Le 18 vendémiaire, le cercueil est enlevé de l'île des Peupliers, et les citoyens d'Ermenonville l'accompagnent jusqu'à Émile, où il doit rester jusqu'au lendemain. Le 19 à midi, le cortège se met en marche, et arrive à Paris à 6 heures et demi du soir; le cercueil est déposé sur une île factice élevée dans un bassin des Tuileries. Le 20, les citoyens s'assemblent au Jardin national; à midi, la C. N. quitte le lieu de sa séance, et le cortège se rend au Panthéon, où Cambacérès, président, prononce un discours, 123-124 (annexes). — Le 22 vendémiaire, à la Convention, Cressous propose d'ériger à Rousseau un monument à Ermenonville; Boissy dit qu'il y a un autre monument à ériger à la gloire de Rousseau, c'est de déposer ses manuscrits à la B. N.; il propose de les faire demander à Du Peyrou, de Neuchâtel : décrété, VI, 983. — René Girardin avait communiqué à Boissy une note sur les manuscrits de Rousseau : c'est là que Boissy a puisé le renseignement concernant Du Peyrou; texte de la note de Girardin (aujourd'hui conservée à la bibliothèque de la Chambre), 938, 939 (et n. 1), 940. — Le 22 vendémiaire (soir), René Girardin remet au Comité sa note relative aux manuscrits de Rousseau; il remet aussi une note originale de Rousseau sur la musique militaire, accompagnée d'une marche de la composition de Jean-Jacques : le Comité arrête que la note et la marche seront déposées à sa bibliothèque, que l'Institut national de musique fera insérer la marche dans son grand et dans son petit journal, et la fera exécuter dans les marches publiques qu'il est chargé de diriger; que la direction du théâtre des Arts la fera exécuter dans les représentations où elles peuvent convenir, V, 127-128, 127 (n. 2). — Texte de la note de Rousseau *Sur la musique militaire* (extraits), 129; la marche a été imprimée dans l'édition Didot jeune, des Œuvres, 128 (n. 2). — Le 28 vendémiaire, Lakanal présente à la C. N. divers manuscrits de Rousseau, offerts par la citoyenne Masuyer, sœur ou mère du représentant : renvoi au C. d'I. P., 142; VI, 942-943. — Un membre du Comité demande où en est le concours (ouvert par un arrêté du C. de S. P. du 5 floréal) pour l'érection d'une statue à Rousseau : renvoyé à la 3e section, 1er brumaire, 161. — Un buste de Rousseau est offert au Comité par le sculpteur Martin, 11 brumaire, 186. — Le Comité charge Lakanal de faire faire des travaux nécessaires pour extraire des manuscrits de Rousseau les ouvrages qui ne sont pas imprimés, afin de les livrer au public, et de faire graver les portraits et dessins qui peuvent enrichir cette collection, 14 brumaire, 197. — Le Comité arrête de prendre des renseignements sur un manuscrit du *Contrat social* acquis par le Chapelier à la vente de Mirabeau, 16 brumaire, 201. — Massieu est chargé de rechercher et de procurer à la nation les manuscrits de Rousseau et sur d'autres auteurs modernes célèbres, 20 brumaire, 230. — Didot fils jeune, se proposant de faire une magnifique édition des œuvres de Jean-Jacques (commencée dès 1793), demande une sauvegarde pour mettre à l'abri des réquisitions le papier qu'il se procurera, et la permission de collationner ses épreuves sur les manuscrits déposés au Comité : la permission est accordée, et il sera écrit au C. de S. P. pour le papier, 22 brumaire, 210. — Le 14 nivôse, lors de la discussion de la première liste des savants et gens de lettres à secourir et à récompenser, Réal félicite le Comité d'avoir inscrit sur cette liste deux amis de Rousseau, le médecin Liotard et le jardinier Villars, de Grenoble, qui furent les compagnons de Jean-Jacques, lorsqu'il fut herboriser sur les Alpes, 386. — Poinçot a fait hommage à la C. N. de

20 nivôse, de deux volumes de son édition; le Comité cherchera à compléter l'ouvrage en se procurant les premières livraisons, 22 nivôse, 410-411. — Un membre demande qu'un artiste connu par ses talents soit chargé d'exécuter la statue de Jean-Jacques : arrêté qu'il sera écrit à ce sujet au jury des arts, 20 pluviôse, 475. — Une lettre de Houdon relative à la statue de Rousseau qui doit être placée au Panthéon et dont il a été chargé par le ministre de l'intérieur (de Lessart ou Cahier) en 1791, en vertu de deux décrets, est renvoyée à la C. ex.; un extrait du procès-verbal de la séance du jury des arts du 27 pluviôse, relatif au jugement des concours de la statue de Rousseau à placer aux Champs-Élysées, est renvoyé à la 2e section, 2 ventôse, 506; le *Journal de Paris* place la décision du Jury au 28 pluviôse, VI, 101 (n. 3). — La *lettre de Mathurin Bonace* (ventôse) parle de cette statue de Rousseau, 101. — Le Comité, après avoir entendu la C. ex., charge Thibaudeau de présenter à la C. N. un décret tendant : 1° à rapporter le décret du 15 brumaire qui ordonne l'exécution en bronze d'une statue de Rousseau; 2° à ce qu'il sera élevé deux statues à Rousseau, l'une au Panthéon, par Houdon, l'autre aux Champs-Élysées, par Moitte, V, le ventôse, 514. — Après avoir entendu la lecture du procès-verbal du Jury des arts du 27 pluviôse, invitant le Comité à ouvrir un concours pour la statue de Rousseau à placer au Panthéon, le Comité maintient son arrêté du 4 et charge Bailleul de le présenter à la C. N., 8 ventôse, 538. — Après avoir entendu le rapport d'un de ses membres sur les manuscrits de Rousseau, le Comité arrête que les citoyens (David et Noyer), qui ont été employés à en faire le dépouillement, recevront une indemnité, qu'une récompense sera accordée à la citoyenne [Masuyer] qui les a offerts à la C., et que Massieu et Daunou sont chargés de faire un rapport au Comité, 21 germinal, 60; toutes les pétitions adressées par la citoyenne Masuyer seront renvoyées à ces deux commissaires, 30 germinal, 109. — Cette citoyenne rappelle le décret du 28 vendémiaire qui charge le Comité de mettre un prix convenable aux manuscrits qu'elle lui a remis : le Comité passe à l'ordre du jour, en ordonnant que ces manuscrits seront rendus à la citoyenne Masuyer, 6 floréal, 131; le *Journal de la bibliothèque du Comité* note que cette citoyenne a retiré les manuscrits de la bibliothèque, 944. — Massieu est invité à mettre le Comité en état de statuer sur l'indemnité réclamée par David et Noyer, 24 floréal, VI, 200; Massieu présente son rapport; le Comité arrête que chacun d'eux recevra 1800 ", 30 floréal, 223-224. — Le 10 messidor, Guyanar demande que le Bulletin insère quotidiennement quelques citations des grands écrivains qui ont professé la doctrine républicaine, entre autres Rousseau : renvoyé au Comité, 377-378. — Des manuscrits rendus à la citoyenne Masuyer, Lakanal a essayé de tirer la matière de deux volumes; mais n'ayant pu réunir un nombre suffisant de souscripteurs, il renonça à son projet, 944-945.

ROUSSEAU (Thomas), archiviste des Jacobins. — Présente au Comité deux de ses ouvrages, 11 février 1793; sa lettre à la C. N. du 9 février, sa pétition du 4 mars, I, 319 (et n. 3). — Envoie au Comité un hymne sur la mort de Lepeletier, 13 février, 328. — Fait hommage d'une traduction de l'*Utopie* de Thomas Morus, 23 février, 364. — Présenté par les Jacobins pour diriger le travail de la feuille de morale, il est accepté par le Comité, 19 brumaire an II, II, 783. — Grégoire demande pour lui mille écus d'appointements; il est autorisé à s'adresser aux inspecteurs de la salle, 29 brumaire, 367. — Présenté par Daoust au nom de la section chargée de la rédaction des traits de vertu, il est agréé, 7 frimaire, III, 36. — Il demande un traitement supérieur à celui d'un simple commis, 9 frimaire, 43. — Le Comité arrête que son traitement sera ordonnancé, pour le moment, sur le même pied que celui des autres employés, et que pour le surplus il en sera référé à la C. N.; Lindet rapporteur, 27 frimaire, 166. — Donne sa démission; le Comité charge L. Bourdon de conférer avec les Comités des inspecteurs de la salle et des finances pour procurer à Rousseau le traitement qu'il demande, 27 nivôse, 291. — L'attestation qu'il désire lui sera délivrée, 1er pluviôse, 306. — Sur la proposition d'un membre, le Comité arrête qu'il sera fait mention au procès-verbal du zèle et du talent de Rousseau, et que l'extrait lui en sera délivré, 9 pluviôse, 360. — Fait hommage d'une chanson en l'honneur de l'immortel Bara : renvoyé à Villar, IV, 17 germinal, 100. — Fait passer un hymne pour la fête des Époux et un autre pour la fête des Mères : ordre du jour, 3 floréal, 245. — Écrit une lettre qui est renvoyée à L. Bourdon, 15 floréal, 314. — Fait hommage d'un ouvrage intitulé *Les crimes de la monarchie et les vertus de la République :* mention honorable et renvoi à Grégoire, 5 prairial, 467; l'ouvrage est présenté par l'auteur à la C. N., le 7 prairial, 467 (n. 2). — Mentionné comme l'un des auteurs de l'*Almanach républicain*, 27 prairial, 634. — Sur le rapport de Grégoire, la C. N. accorde à Rousseau, le 28 prairial, une indemnité de 500 ", 656 (suite de la n. 6 de la p. 655), 661 (ann H.). — Son *Chant patriotique* sur la mort du jeune Bara est renvoyé au carton de réserve, 3 thermidor, 842. — Signe, le 6 thermidor, comme archiviste des Jacobins, le renvoi au Comité d'un hymne à l'Être-Suprême envoyé par la Société populaire de Guîtres, 955 (n. 6). — Il

est proposé pour être placé sur la liste des hommes de lettres, etc., qui participent aux encouragements et secours : renvoyé à Chénier, 16 nivôse, V, 396. — Est nommé membre de la C. des A., section de bibliographie, musique, etc. 22 nivôse, 410. — Figure dans la liste des hommes de lettres formée le 6 pluviôse, 450. — Un arrêté de la C. des A., du 25 germinal, invite le Comité à accorder à Rousseau, pour quatre mois, un orgue provenant de la Ferté : ordre du jour, 4 floréal, VI, 125. — Après avoir entendu une réclamation de Rousseau, le Comité maintient son arrêté du 4, 6 floréal, 129-130.

ROUSSEAUX, architecte. — A obtenu un prix de 1.000 ᵗᵗ dans le concours pour l'arc-de-triomphe en mémoire de la journée du 6 octobre, décret du 14 fructidor an III, IV, 258.

ROUSSEL, instituteur de la commune de Bulles. — A envoyé au Comité une *Prière à l'Être-Suprême :* après avoir entendu l'analyse de cette pièce, le Comité ne donne aucun avis, 27 messidor an II, IV, 816.

ROUSSEL. — Secrétaire de la Commission d'I. P. du département de Paris, signe, pour extrait conforme, un « État de distribution des professeurs et agents d'instituts, désignés par la Commission, dans les sept instituts du département », adopté par la Commission dans sa séance du 18 ventôse an II, IV, 633.

ROUSSEL, médecin et homme de lettres. — Figure pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385. — Nommé professeur d'hygiène aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note). — Présenté le 2 messidor par les professeurs de l'Éc. de santé de Paris pour la place de professeur-adjoint d'histoire de la médecine et de médecine légale, VI, 381 (note).

ROUSSEL DE VAUZENNE. — Présenté le 2 messidor an III par les professeurs de l'École de santé de Paris pour la place de professeur-adjoint d'histoire de la médecine et de médecine légale, VI, 381 (note).

ROUSSELIN (Alexandre). — Est employé à la C. ex. en l'an III, à la recommandation de Garat ; le 16 pluviôse an III, une adresse de la Société populaire de Troyes le dénonce à la C. N. comme terroriste, V, 114 (et n. 2).

ROUSSEVILLE, agent du Comité de salut public. — Désigné, dans l'arrêté du 14 messidor an II, comme chargé de l'arrestation de Florian, IV, 800. — Se rend à Sceaux le 26 messidor au soir ; son récit de la perquisition faite par lui, et de l'incarcération de Florian à Port-Libre le 27, 801-802.

ROUSSILLON. — Prononce le 6 pluviôse an II, un discours que la Société générale de Perpignan envoie au Comité, IV, 177 (n. 3).

ROUSSILLON officier de santé. — Sera tenu d'évacuer sans délai le logement qu'il occupe aux ci-dev. Cordeliers, 26 ventôse an III, V, 609-610.

ROUVIÈRE, auteur d'un *Essai sur la topographie physique et médicale de Paris.* — Demande que le gouvernement lui rembourse les frais d'impression de son ouvrage par forme d'indemnité ; sur le rapport de Thibaudeau, le Comité passe à l'ordre du jour, mais arrête que Rouvière sera inscrit pour 1.500 ᵗᵗ sur la liste des encouragements accordés aux savants, etc., 4 nivôse an III, V, 362. — L'arrêté concernant l'inscription de Rouvière sur la liste est rapporté, 8 nivôse, 372.

ROUX, historien, collaborateur de Buchez. Voir BUCHEZ ET ROUX.

ROUX (Ch.-Fr.), officier de santé. — Expose au Comité que la suppression d'un grand nombre d'hôpitaux militaires ayant nécessité son licenciement, il désire être admis comme élève à l'Éc. de santé de Paris : ordre du jour, 18 vendémiaire an IV, VI, 759.

ROUX (Jacques), prêtre, membre du Conseil général de la commune de Paris. — Notice, I, LXXXIX. — Lit à la barre de la C. N., le 25 juin, une adresse dirigée contre la nouvelle constitution ; le 30 juin, la Société des Jacobins envoie une délégation à la Société des Cordeliers pour lui dénoncer les intrigues « contre-révolutionnaires » de Jacques Roux, I, 526. — Rédige, du 16 juillet à septembre 1793, un journal intitulé « *Le Publiciste de la République française,* par l'Ombre de Marat », II, 400 (n. 1).

ROUX (Louis-Félix), dit *de la Haute-Marne,* député de la Haute-Marne à la Convention. — Notice, II, CII. — Un décret du 26 septembre 1793 l'envoie en mission dans l'Aisne, Introd., IV (fin de la n. 3 de la p. III). — Le 1ᵉʳ brumaire an III, à la C. N., glorifie la journée du 31 mai, V, 161. — Le 13 germinal, rappelle qu'il avait été décrété que les séances de l'École normale se tiendraient dans l'ancienne salle des Jacobins, et demande que le Comité présente les moyens d'exécuter ce décret, 447. — Le 26 messidor, annonce à la C. N. que Rouget de Lisle est allé combattre les Anglais et les émigrés, VI, 423. — Le 19 thermidor, parle contre le décret du 6 thermidor, 520. — Le 1ᵉʳ vendémiaire an IV, appuie le projet de décret accordant 60.000 ᵗᵗ au lycée des arts, 716. — Le 25 vendémiaire, après la lecture des pièces trouvées chez Lemaître, où une douzaine de députés sont nommés, Roux demande l'examen de la conduite de ces députés : ordre du jour, 805. — Le 30 vendémiaire, fait décréter la nomination d'une nouvelle Commission des Cinq, chargée de proposer des mesures de salut public ; cette Commission est nommée dans la séance du soir, et il en fait partie, 830. — Le 2 brumaire, au nom de la Commission des Cinq, propose de fixer les prix

des denrées et marchandises du décuple de ce qu'ils étaient en novembre 1790 : ajourné, 853. — Le 3 brumaire, discussion du projet présenté la veille, qui a été modifié; le décuple a été remplacé par le vingtuple : écarté par la question préalable; un projet établissant un impôt dit taxe de guerre est adopté, un projet relatif à un timbre à apposer sur les assignats est repoussé, 862.

ROUX DE FAZILLAC (Pierre), député de la Dordogne à la Convention. — Notice, I, LXXXIX. — Comme membre du Comité d'I. P. de la Législative réélu à la C. N., fait partie avec neuf autres, en vertu d'un décret du 21 septembre 1792, d'un C. d'I. P. provisoire en attendant l'élection du Comité définitif, Introd., II (et note 1, Addenda). — Élu membre du Comité d'I. P., 13 octobre 1792, Introd., IV. — Commissaire inspecteur des bureaux du Comité, 15 octobre, 1. — Lit une lettre du C. des décrets sur les gratifications à accorder aux commis; nommé commissaire avec Massieu pour cet objet, 29 octobre, 32. — Fait un rapport sur cet objet et propose de gratifier dix commis, 30 octobre, 34. — Fait un rapport sur l'état des commis à payer pour la fin du mois, 31 octobre, 35. — Nommé commissaire pour examiner une réclamation de la ville de Luçon (*Roux*, au procès-verbal, est probablement une erreur pour *Romme*), 6 novembre 42. — Désigné comme membre restant du Comité; élu membre de la section économique et administrative, 22 décembre, 244, 245. — Nommé commissaire avec Romme, pour s'occuper de la demande d'une société de quakers, 25 janvier 1793, 299. — Membre du C. des ponts et chaussées lors de la création de ce Comité le 28 janvier, V, 628. — Son opinion (22 avril) sur l'article 22 (instruction) du projet de Déclaration des droits de l'homme, 420. — Parle (15 août) en faveur d'une pétition des anabaptistes, 286. — Est maintenu lorsque le C. des ponts et chaussées devient, le 2 du deuxième mois de l'an II, une simple section du C. d'agriculture, commerce, ponts et chaussées et navigation intérieure, 632. — Lors de la création du C. des travaux publics le 7 fructidor an II, en fait partie comme membre sortant du C. des ponts et chaussées, 651 (note 1). — Nommé, le 12 vendémiaire an III, commissaire du C. des travaux publics pour l'exécution du décret relatif à l'organisation de l'École centrale des travaux publics, V, 102 (note 3). — Signe, le 5 frimaire, l'arrêté nommant les instituteurs et agents de cette École, 224 (ann. A, Addenda).

ROUX-MARTIN, agent national du district d'Aix. — Adresse au Comité six abdications de [illegible] renvoyé à Prunelle, 1er pluviôse an II, III, 306.

ROUYER. — Un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 579.

ROUYER (Jean-Pascal), député de l'Hérault à la Convention. — Mis hors la loi pour s'être soustrait à l'exécution du décret du 3 octobre 1793, qui le renvoyait devant le tribunal révolutionnaire, écrit à la C. N. une lettre qui est lue le 20 frimaire an III et renvoyée aux trois Comités, V, 299. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 ventôse an III, 588.

ROUZET (Jean-Marie), député de la Haute-Garonne à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

ROVÈRE (Joseph-Stanislas-François-Xavier-Alexis), député des Bouches-du-Rhône à la Convention, puis député du Vaucluse lors de la formation de ce département. — Notice, II, CII. — Chargé avec Poultier, par un décret du 22 juillet 1793, de prendre des renseignements sur les troubles de Beaucaire du 1er avril 1793, IV, 360. — Écrit à la C. N., avec Poultier, une lettre, lue le 19 septembre, relative à la mort de huit républicains exécutés à Marseille, II, 454-455 (ann. A). — Forme le 5 prairial an II, avec huit autres conventionnels, un complot pour assassiner Robespierre, IV, 587 (note), 857. — Président de la C. N., prononce un discours à la fête du 2 pluviôse an III, V, 443. — Le 8 pluviôse, en réponse à une adresse des élèves de l'École normale, rappelle le souvenir, du calife Omar, et célèbre la glorieuse journée du 9 thermidor, « sans laquelle la République ne serait habitée que par des bourreaux et des vautours », 453. — Le 10 ventôse, prend la défense de la jeunesse dorée, et affirme que ce sont les agents des Jacobins, alliés aux royalistes, qui excitent des troubles, 550. — Le 25 ventôse, approuve l'établissement du tribunal militaire créé à Arles par Cadroy, 611. — Le 27 ventôse, dit que les pétitionnaires qui sont venus demander du pain se sont prêtés à une manœuvre qui a pour but de sauver quatre grands coupables, 616. — Le 1er germinal, annonce que des agitateurs ont prêché la guerre civile pour sauver Collot, Billaud et Barère, mais que les Comités de S. G. et militaire ont fait battre le rappel, et que les attroupements ont été dissipés, 620. — Le 29 germinal, dénonce au nom des Comités de S. G. et de S. P. une conspiration qui, dit-il, a pour but d'égorger une partie de la C. N.; le lendemain 30, lit un rapport sur les conjurés arrêtés, VI, 113, 114. — Le 7 floréal, appuie une pétition d'une

députation de Beaucaire, qui demande vengeance des infâmes agents de Robespierre, 148. — Lesage (d'Eure-et-Loir) ayant proposé, le 10 prairial, de ne pas traduire les représentants devant la Commission militaire, Rovère raille sa philanthropie, 242. — Le 24 vendémiaire an IV, Legendre dit qu'il a les plus graves soupçons à l'égard de Rovère et d'Aubry; Louvet prononce un réquisitoire contre Rovère et Saladin, dont la C. N. vote l'arrestation, 805.

ROVET, horloger. — Fait passer le modèle d'un cadran conforme à la nouvelle division : renvoyé au concours, 13 prairial an II, IV, 518.

ROWLEY (Le docteur). — Marcassus Puymaurin offre la traduction de son ouvrage *Le Conservateur de la santé des défenseurs de la patrie,* 13 prairial an II, IV, 514.

ROY, aveugle, de la section des Marchés. — Adresse à la C. N. un *Hymne sur la victoire de Fleurus,* et demande à changer son nom en celui d'*Ori :* le Comité renvoie à Villar, 27 messidor an II, IV, 815 (et note 8). — Ordre du jour, 3 thermidor, 843.

ROY (F.), professeur de belles-lettres à Lons-le-Saulnier. — Demande à participer aux décrets de bienfaisance rendus en faveur des lettres; est auteur d'une pièce de vers sur l'entrée de nos frères d'armes en Savoie, d'un hymne pour la première fête du 10 août, etc. : renvoyé à Thibaudeau, 2 pluviôse an III, V, 442. — Est inscrit sur la liste des gens de lettres, etc., comme auteur de *Scipion à Numance,* 12 pluviôse; mais n'a été porté ni sur l'une ni sur l'autre des listes définitives.

ROYAN. — La Société populaire envoie une délibération du 6 prairial an II, contenant un témoignage de reconnaissance pour Ysabeau (pièce non mentionnée aux procès-verbaux du Comité), IV, 930 (note 2).

ROYAUMONT. Voir TRAVENET frères.

Royauté (*Attributs de la*). Voir *Attributs de la royauté.*

Royauté (*Effigies et monuments qui rappellent la*). Voir *Effigies et monuments qui rappellent la royauté.*

Royauté (*Emblèmes de la*). Voir *Attributs de la royauté.*

ROYE. Voir AVRE-LIBRE.

ROYER. — Adresse à la Convention trois chansons patriotiques : elles sont renvoyées le 7 thermidor an II au Comité, qui les renvoie à Bouquier, 24 thermidor, IV, 928.

ROYER, ci-dev. instituteur des sourds-muets à Versailles. — Invité par la municipalité de Versailles et le département à faire l'essai de sa méthode, complétée par les touches typographiques qu'il a inventées, il a enseigné de 1791 à 1794 trois enfants sourds-muets : la C. ex. est autorisée à lui payer de ce chef une somme de 1.606 l 10 s., 10 vendémiaire an IV, VI, 742-743.

ROYER, membre de la Société des Jacobins. — Le 26 floréal an II, approuve les principes contenus dans un projet d'adresse de Jullien fils, mais ne pense pas que la Société puisse l'adopter, parce que la malveillance pourrait tirer parti de ce qu'elle a été présentée par un commissaire du C. de S. P., IV, 432. — Il est l'un des cinq membres nommés le 23 fructidor pour rédiger une Adresse à la C. N., V, 25.

ROYER (Jean-Baptiste), évêque du département de l'Ain, député de l'Ain à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Est autorisé, le 4 brumaire an III, à se retirer dans son domicile pour rétablir sa santé, 174. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Le 23 frimaire, prononce un discours violent contre ceux qui répandent le bruit d'un retour des émigrés, voués à une éternelle exécration; en même temps il maudit la mémoire de l'infâme Robespierre : impression et insertion au Bulletin, 313. — Est l'un des soixante-six catholiques qui se présentent avec le commissaire Farcot, le 24 thermidor an III, au Comité civil de la section de la Cité pour demander les clefs de Notre-Dame afin d'y exercer le culte; le 28 thermidor (15 août), dit pour la première fois la messe à Notre-Dame, avec Grégoire et Saurine, après avoir réconcilié l'église, VI, 254.

ROYLLET, membre du directoire du Lycée des Arts. — Signe, le 21 juillet 1793, une pétition demandant des écoles primaires des arts et métiers, II, 428-429.

ROZAY-LÈS-MENILS. — La municipalité se plaint de l'enlèvement d'une cloche qu'elle avait conservée pour le timbre de l'horloge de la commune; elle envoie une prière à l'Etre-suprême : renvoyé à Grégoire, 3 messidor an II, IV, 675 (et n. 7); sur cette prière, le Comité ne statue rien, 5 thermidor, 848.

ROZET, libraire. — Sur la demande du ministre Paré, Rozet lui présente, le 1er du second mois de l'an 2e, un mémoire sur la possibilité d'enlever les emblèmes royaux empreints sur les lieux de la B. N., accompagné d'une soumission des relieurs Bradel et Petit, qui offrent de faire l'opération pour la somme d'un million; Paré renvoie Rozet et ses deux associés à Romme auquel le mémoire fut remis le 12 brumaire : Romme répond en invoquant le décret du 3 du second mois, III, 401-402. En pluviôse, Rozet revient à la charge, et publie une brochure intitulée *Conversation familière entre un homme*

de lettres et un libraire, rédigée, dit La Harpe, dans les bureaux du ministère : extraits de cette brochure, et d'un article de La Harpe dans le Mercure français, 402-408. — Adresse cette brochure au Comité : Prunelle nommé rapporteur, 15 pluviôse, 392. — Rozet écrit au Comité le 3 ventôse et le 13 ventôse : il insiste sur sa proposition, et demande le remboursement des frais qu'il a faits. Le Comité passe à l'ordre du jour, 13 ventôse, 537. — Fournit un mémoire montant à 505 # : ordre du jour, 5 germinal, 24. — Le 18 prairial, le C. de S. P. lui alloue une indemnité de 500 #, 24 (n. 3). — Figure, pour 2.000 # sur la liste des gens de lettres etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385.

ROZIÈRE. — Nommé commis à la bibliographie, sous la condition de produire un titre d'exemption à la réquisition : il présente un congé en bonne forme, 19 thermidor et 29 an II, IV, 907-945.

ROZOY-L'UNITÉ. — La Société populaire demande qu'on fixe le nombre d'heures que les élèves doivent rester dans les écoles du premier degré : ordre du jour motivé sur la loi, 5 germinal an II, IV, 26. — L'agent national du district transmet une délibération de la commune de la Tretoire relative à la nomination d'un instituteur, 15 germinal, 83; ordre du jour, 17 germinal, 95. — La Société populaire expose qu'il est urgent d'ordonner à tous les citoyens de faire du décadi un jour de repos : ordre du jour, 7 floréal, 283. — L'agent national du district transmet, le 7 prairial, la liste des enfants qui ont fréquenté l'école de l'instituteur de Lécherolles pendant les mois de nivôse, pluviôse et ventôse, 508. — Un extrait du registre des délibérations du district, relatif à la maison d'éducation de Rebais, est renvoyé à Villar, 9 messidor, 700. — La Société populaire demande un décret qui fixe un mode d'inhumation simple et égal pour tous : renvoyé à Mathieu, 27 messidor, 813. — Les mémoires et pièces envoyés par le district, concernant la maison d'éducation de Rebais, sont renvoyés à la C. ex., 29 messidor, 823. — La C. ex. remet un rapport sur une réclamation de Boudin, menuisier, pour ouvrages faits à la bibliothèque du district : renvoyé à la 2e section, 14 floréal an III, VI, 165. — Il sera payé à Boudin 320 #, 20 vendémiaire an IV, 766.

RUAMPS (Pierre-Charles), député de la Charente-Inférieure à la Convention. — Son attitude à la fête de l'Être-suprême, d'après Baudot, IV, 588 n. 4). — Le 30 frimaire an III, après un discours de Clauzel contre les complices de la faction Robespierriste, s'écrie qu'il vaut mieux être chouette que député, V, 336. — Avant de rendu Viarney dénoncé, sera invité à venir s'expliquer à la prochaine séance du Comité (il ne s'y est pas rendu), 22 nivôse, 440. — Le 6 germinal, défend Billaud et Collot, VI, 9. — Le 12 germinal, combat une proposition de Lanthenas, 39-40. — La nuit du 12 au 13 germinal, A. Dumont fait décréter son arrestation, 29. — Le 16 germinal, Pémartin, au nom du C. de S. G. le signale comme complice des insurgés du 12, 37. — Encourra la peine de la déportation, s'il ne se constitue pas prisonnier dans les 24 heures (décret du 29 germinal), 113. — Est décrété d'accusation le 2 prairial, 229.

RUAULT (Alexandre-Jean), député de la Seine-Inférieure à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

RUBENS, peintre. — Barère signale à la C. N. un tableau précieux de ce peintre, découvert dans un grenier à Saint-Lazare, 6 février 1793, I, p. 313; ce tableau, qu'on attribuait à Raphaël et non à Rubens, est reconnu n'être qu'une copie, 28 frimaire an II, III, 175 (et n. 4). — Le Conservatoire du Muséum des Arts ayant décidé, le 20 thermidor an II, d'enlever de la grande galerie quatre cartons de Jules Romain et de les placer dans la galerie d'Apollon, avait arrêté que ces cartons seraient remplacés dans la grande galerie par des tableaux de Rubens; le 3 fructidor, discutant sur le divin de ces tableaux, il écarte celui qui représente Henri IV et Marie de Médicis sous les traits de Jupiter et de Junon, et adopte les deux tableaux représentant la Paix brûlant les armes de la division et de la guerre civile, et le Courage terrassant l'hydre des divisions. La proposition est faite qu'aucun des Rubens du Luxembourg ne soit exposé, qu'au préalable, il n'en ait été référé au C. d'I. P. et que ces tableaux n'aient été restaurés et rendus à leur premier éclat. Le Conservatoire arrête qu'on exposera au Comité la nécessité de fermer les yeux sur les signes désagréables de féodalité qu'ils peuvent rappeler au public, pour ne songer qu'aux grands moyens d'instruction pour les artistes dont ces beaux tableaux sont remplis; on proposera de faire effacer, autant qu'il sera possible, sans les endommager, par les plus habiles restaurateurs, les signes de féodalité qui s'y rencontrent, IV, 694. — Sur des observations du Muséum national des arts, le Comité charge Picault et Lebrun de faire quelques réparations aux tableaux de Rubens arrivés de Belgique, 6 vendémiaire an III, V, 89. — Picault est chargé d'enlever de dessus son fond de bois et de réadapter sur un nouveau fond l'esquisse du tableau *La Descente de croix*, qui tombe en écailles, 16 brumaire, 203. — Le Comité désigne ce peintre comme un de ceux dont un tableau pourrait

être échangé contre des toiles de la galerie de Florence, 18 vendémiaire an IV, VI, 758.

RUBIGNY, membre de la Société populaire de Saint-Fargeau. — Fait passer au Comité une prière à l'Être-suprême : renvoyé à Villar, 23 germinal an II, IV, 136; vu au Comité, 9 fructidor, 285 (suite de la n. 11 de la p. 284).

RUDEL DU MIRAL (Claude-Antoine), député du Puy-de-Dôme à la Convention. — I, LXXXIX. — Son discours (imprimé en janvier 1793) sur l'éducation publique (extraits), s. d., 292-296 (ann. D). — Fait hommage de son discours au Comité, 11 février 1793, 320. — Signe, le 12 prairial, an II, comme secrétaire de la C. N., le renvoi au Comité d'un *Hymne à l'Eternel* de la citoyenne Dubois, IV, 558 (n. 3).

RUDEL ou RUDELLE, garçon de bureau. — Le C. des inspecteurs écrit à son sujet, 1er octobre 1793, II, 520. — Une lettre de lui est renvoyée aux commissaires inspecteurs, 19 du premier mois de l'an 2e, 605. — Il est agréé comme garçon de bureau attaché à la section de la bibliographie, 29 du premier mois, 649. — Il figure sur l'état du 16 vendémiaire an III, V, 120. — Une pétition des garçons de bureau est renvoyée à la 3e section, 22 ventôse, 594, puis au C. des inspecteurs, 24 ventôse, 600; Plaichard et Dulaure demandent au C. des finances une augmentation pour les garçons de bureau, en raison du surcroît de travail que leur occasionne le directoire de la C. des A., 21 germinal, VI, 58; ils annoncent que le C. des finances refuse l'augmentation, 26 germinal, 85. — Vu le service qu'il a fait auprès de la C. des A., le Comité arrête que la C. ex. lui payera 600 ℔, 4 floréal, 127. — Vu le service extraordinaire qu'il a fait pour l'École normale, la C. ex. statuera sur la qualité du traitement auquel il peut avoir droit, et y satisfera, 30 prairial, 297. Sur le rapport de la C. ex., le Comité arrête qu'il lui sera payé 300 ℔, 2 messidor, 315. — Les deux garcons de bureau demandent l'habillement, accordé aux garcons des autres comités : renvoyé au C. des inspecteurs, 13 fructidor, 606. — Sur le rapport de Bordes, le Comité accorde à Laurent et Rudelle 200 ℔ à chacun pour la façon de leur habillement, 26 vendémiaire an IV, 801. — Sur la proposition de Bordes, le Comité accorde à Rudelle et Laurent un certificat inséré au procès-verbal, 28 vendémiaire, 815. — D'après une lettre des C. des inspecteurs, lui et Laurent sont chargés de veiller sur les objets qui se trouveront au Comité, 1er brumaire, 826. — Il recevra pour le mois de brumaire le traitement accoutumé, et en outre, comme indemnité pour la cessation de son emploi, 1.000 ℔, 4 brumaire, 878.

RUELLE. — Elève astronome à l'Observatoire de Paris, II, 218 (n. 2). — Devient l'un des quatre astronomes de cet établissement, par le décret du 31 août 1793, 224-225. — Signe avec Perny une lettre envoyant au Comité un règlement pour l'Observatoire, qui est renvoyé à Bouquier, 15 messidor an II, IV, 741. — Le 15 thermidor, une députation de la section de l'Observatoire dénonce à la Convention le Comité révolutionnaire de cette section (dont Ruelle était membre) comme complice de la commune insurgée; la dénonciation est renvoyée aux Comités de salut public et de sûreté générale, 941 (n. 2). — Nouet présente au Comité une dénonciation contre lui : Lakanal nommé commissaire, 25 thermidor, 931. — Nouet et Perny dénoncent Ruelle comme de mauvaise foi dans ses observations astronomiques : renvoyé à Lakanal, 27 thermidor, 941 (et n. 2). — Le 5 fructidor, Ruelle est incarcéré, 941 (n. 2). — Une nouvelle lettre de Nouet et Perny concernant Ruelle est renvoyée à Lakanal, 9 fructidor, 984. — Une adresse des professeurs de l'Observatoire concernant leur collègue Ruelle est renvoyée à la 2e section, 6 pluviôse an III, V, 450. — Ruelle est remis en liberté le 25 fructidor an III; le 28 vendémiaire an IV, il réclame son traitement arriéré, en fournissant des attestations de Lalande et de Bouvard; un rapport de la C. ex. conclut au payement de ce traitement, 941 (n. 2).

RUELLE (Albert), député d'Indre-et-Loire à la Convention. — Renvoie au Comité, comme secrétaire de la C. N., le 6 floréal an II, une délibération de la municipalité de Bazeille, IV, 515 (n. 4). — Renvoie, le 12 floréal, une demande de la Société populaire de Limoges, et, le 16 floréal, une lettre de la Société montagnarde de Sauveterre, 544 (n. 2), 541 (n. 6). — Est l'un des signataires d'un arrêté sur la police des cultes pris, le 29 pluviôse an III, par les représentants en Vendée, V, 516. — Le 24 ventôse, Delaunay et lui, rendent compte à la C. N. de la pacification de la Vendée par les arrêtés du 29 pluviôse : ces arrêtés sont approuvés, 604. — Signe, le 1er floréal, les arrêtés de pacification de la Mabilais, qui sont approuvés par la C. N. le 8, VI, 149. — Annonce à la C. N., le 20 floréal, que l'entière pacification de la Vendée est achevée : la C. N. approuve les mesures prises par les représentants dans les départements de l'Ouest, 191. — Le 29 prairial, est rappelé par la C. N., 298.

Rues (*Dénominations nouvelles pour les*). — Chamoulaud, auteur d'un plan de régénération des mœurs, qui consiste à donner aux rues, places, etc., les noms de toutes les vertus, le présente aux Jacobins et à la C. N. en brumaire an II; le Comité charge du rapport Arbogast, puis Grégoire et Mathieu; Grégoire fait un rapport le 27 brumaire, II, 771, 774-775 (ann. B), 825, 826-827 (ann. B), 833-834, 845-846 (ann. B). — Le Comité décide, le 17 nivôse, l'impression d'un

rapport présenté par Avril au Conseil général de la commune sur quelques mesures à prendre en changeant les noms des rues; Grégoire et Mathieu sont encore rapporteurs; Grégoire présente le 7 pluviôse un rapport que le Comité fait imprimer; texte de ce rapport, III, 248, 283, 286-288 (ann. A), 337, 342-344 (ann. E); Grégoire est autorisé à en faire tirer cent exemplaires, 15 pluviôse, 393. — Husson donne ses idées sur une nouvelle dénomination des rues et quartiers de Paris : renvoyé à Grégoire, 21 germinal; IV, 116; ordre du jour, 11 fructidor, 998. — Grégoire est chargé d'un rapport sur la nouvelle nomenclature des rues de la Rochelle que le Conseil général de cette commune adresse au Comité, 19 thermidor, 911; ordre du jour, 29 thermidor, 949.

RUET (La citoyenne), institutrice à Limoges. — Signe, en prairial an II, une pétition à la municipalité, IV, 642 (ann. B).

Ruffec. — Ce district a envoyé comme élève aux Écoles de santé Precheur, qui demande à être envoyé aux armées, 4 floréal an III, VI, 124.

RUFFIN, secrétaire interprète en langues orientales à la B. N. — Un membre présente au Comité sa traduction en arabe de l'Adresse de la C. N. au peuple français : dépôt à la bibliothèque, 6 brumaire an III, V, 175. — A traduit en langue persane la proclamation de la C. N.; Lefebvre-Villebrune fait hommage de cette traduction au Comité, 18 nivôse, 399. — Les commissaires de l'Agence de l'œuvre des lois, admis au Comité, lui font hommage de l'Adresse de la C. N. traduite en arabe par Ruffin et imprimée par les soins de Langlès, 18 prairial, VI, 264.

RÜHL (Philippe-Jacques), ministre protestant, député du Bas-Rhin à la Convention. — Notice, I, lxxxix; II, cii. Ses antécédents, II, 86 (n. 3). — A fait partie d'une commission de traduction nommée en décembre 1792, III, 244. — Fait décréter que les biens affectés à l'intention des établissements d'instruction publique des protestants d'Alsace restent exceptés de la vente, 8 mars 1793, I, 345. — Fait voter une déposition additionnelle au décret du 5 mai sur les pensions : elle dispense du certificat de civisme, pour toucher leurs pensions, ceux qui n'exercent plus aucune fonction, et ceux qui ne sont salariés en aucune manière par le trésor public, 21 mai, 410. — Nommé membre de la Commission des Six le 6 juillet, II, 27; en est le président, 80 (n. 2); élu secrétaire de la C. N. le 14 juillet, refuse, 30-31. — Est l'un des trois membres de la Commission des Six qui ne veulent pas des instituts et lycées créés et entretenus par la République, 300-400. — Envoyé en mission dans la Marne et la Haute-Marne par le décret du 16 septembre, 478 (n. 1 *bis*). C'est par erreur qu'il a été dit, t. II, p. 421, que Rühl, en raison de cette mission, avait cessé d'être membre de la Commission d'instruction publique (devenue la Commission des Dix), V, 623-624. — Brise la Sainte-Ampoule à Reims le 7 octobre, 748 (n. 5); procès-verbal de cette destruction, 752 (ann. B *bis*, addenda). — N'a pas fait de déclaration de renonciation au caractère ecclésiastique lors de la déprétrisation en brumaire an II, mais y a renoncé en fait, 786 (n. 1). — Guyton fait le 3 frimaire un rapport sur un projet de ballon incendiaire communiqué par Rühl, III, 3. — A la C. N., le 21 pluviôse, demande que la collection de modèles d'artillerie de l'arsenal de Strasbourg, emportée en partie par l'émigré Nadal, soit complétée : renvoi au Comité, 452 (n. 2), 455 (ann. B); le Comité charge la C. des A. d'écrire, 23 pluviôse, 452. — On lui renvoie des chansons patriotiques traduites en allemand par un détenu, 23 germinal, IV, 135. — Un arrêté du C. de S. P. de 29 prairial porte que Rühl, qui s'est chargé volontairement de surveiller la traduction des discours, rapports et décrets en langue allemande, les fera imprimer chez Smits, 501 (n. 3). — Un arrêté du C. de S. P. du 6 thermidor, qui institue une commission pour la traduction en allemand du Bulletin, et des discours et rapports que ce Comité désignera, charge Rühl d'une mission dans le Haut et Bas-Rhin, la Moselle et la Meurthe, 501 (n. 3). — Le 12 thermidor, comme membre du C. de S. G., signe un arrêté de ce Comité et de celui de S. P. relatif à Villar, 878. — Le 7 nivôse an III, la parole lui est ôtée, parce qu'il déplorait les dissensions de la C. N., propres à réjouir les Autrichiens et les Prussiens, V, 366. — Le 3 germinal, prend la défense des anciens Comités, et dit qu'il regarderait la mort comme un bienfait, VI, 8. — Le 1er prairial, est décrété d'arrestation, 229. — Un décret du 8 prairial, rendu sur la proposition de Clauzel, le renvoie devant la Commission militaire, 237. — Dans la nuit du 9 au 10 prairial, il se tue d'un coup de poignard, 284 (n. 1), — Le 10, Delecly annonce sa mort à la C. N., 241. — Tremblez, volontaire de la section des Gardes Françaises, a sauvé la vie à Rühl le 9 thermidor : il demande pour prix de cette action, dont la C. N. a décrété la mention honorable, qu'on lui cède la maison qu'il occupe, d'après le prix de l'estimation : renvoyé au C. des finances, 26 thermidor, 538.

RULLOT. — Une demande de lui est renvoyée au C. de S. P., 13 prairial an II, IV, 518.

RUPHY, commis du Comité. — Dénoncé comme prévenu d'aristocratie, 17 octobre 1792, I, 2.

RUTER (Jeanne), mère de famille. — A été sauvée par le jeune Louis Oudin, au moment où elle allait être engloutie dans la Seine :

procès-verbal du commissaire de police de la section de l'Unité, du 13 germinal an III, VI, 42 (ann. D).

RUYNEAU, secrétaire commis de la C. des A. — Figure sur le tableau 16 vendémiaire an III, V, 120. — Recevra pour le mois de brumaire an IV le traitement accoutumé, et en outre, comme indemnité pour la cessation de son emploi, une somme de 1.200 ᵗᵗ, 4 brumaire, VI, 878.

S

SAAR-UNION. — Le commissaire bibliographe de ce district, Le Masson, a offert à la C. N. trois ouvrages dont le Comité ordonne le dépôt à sa bibliothèque, 11 brumaire an III, V, 187.

SABATIER (Raphaël), chirurgien, membre de l'Académie des sciences. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août 1793, II, 216. — Nommé par le Comité professeur de chirurgie opératoire à l'É. de santé de Paris, 24 frimaire an III, V, 316. — Est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintient, VI, 833, 838, 839.

SABBATHIER, de Châlons, homme de lettres, professeur émérite. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar le 28 messidor an III, dans la première classe, VI, 427. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la première classe, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

SABERT (il faut peut-être lire ROBERT). — Porté comme troisième garçon aux imprimés dans un état du personnel de la B. N. en l'an III, VI, 374.

SABLES (LES). — Le district fait passer l'abdication de Landais, ci-devant curé de Venansault : renvoyé à Prunelle, 17 germinal an II, IV, 96. — L'administration montagnarde du district demande d'être autorisée à faire dans les bibliothèques composées d'ouvrages dépareillés, déchirés ou absurdes, un triage qui dispense d'une classification longue et fastidieuse : le président du Comité écrira pour rappeler les dispositions formelles des décrets, 23 floréal, 423-424.

SABLET, de Lausanne, peintre, au Louvre. — Figure pour 1 500 ᵗᵗ sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385. — A obtenu un prix de 4 000 ᵗᵗ dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 262.

SABONADIÈRE (J.-P.), employé à la C. ex. de l'I. P. — Agricol Moureau, dans une lettre écrite à Claude Payan le 21 prairial an II, le fait saluer, IV, 365 (note 2). — Devient, après le 9 thermidor, chef provisoire de la première division, IV, 230, 231. — Signe, le 12 thermidor an II, un procès-verbal d'apposition de scellés, et rédige, le même jour une lettre au C. de S. P. que signe Fourcade, 231, 878, 879 (et note 1). — Devenu chef provisoire de la deuxième division de la Commission, il envoie au Comité une liste de membres choisis par le Conservatoire des arts, sur la demande de la C. ex., pour former le jury qui prononcera sur les ouvrages à exécuter aux Gobelins et à la Savonnerie, 17 thermidor, 903. — Écrit, le 22 thermidor, une lettre à Villar, 231, 924; vise diverses notices personnelles, 220, 231.

SACLET, architecte et entrepreneur. — Détenu à Port-Libre, a dessiné divers plans pour les concours ouverts ; mais Benoît, administrateur de police, s'est emparé de tous ses plans et esquisses; quoique détenu, croit avoir le droit de concourir, et a demandé, le 9 prairial an II, à la C. des A. qu'on réprime la conduite arbitraire de Benoît; sa lettre ayant été transmise au Comité, celui-ci passe à l'ordre du jour, 11 prairial, IV, 503 (et note 4). — Une autre lettre de Saclet, du 9 prairial, à la C. N., contenant la même réclamation, a été renvoyée au Comité le 14, 503 (note 4).

SACY (DE). Voir DE SACY.

SACY (Sylvestre de), orientaliste, appelé aussi SYLVESTRE-SACY ou SILVESTRE-SACY. — Demande une réquisition : le président écrira au C. de S. P., 4 brumaire an III, V, 168. — Proposé pour être porté sur la liste des savants à qui la nation accorde des récompenses : renvoyé à Thibaudeau, 20 nivôse, 407. — Le Comité arrête qu'il sera porté sur la liste, 28 pluviôse, 497. — Une nouvelle pétition de lui est renvoyée à Daunou, 22 germinal, VI, 68. — Figure pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, 76, 89. — Chargé, avec Poirier, de surveiller le transport à la B. N. des manuscrits de la bibliothèque ci-devant Germain, 4 floréal, 125. — Dans un rapport de Millin en l'an III, est indiqué comme devant être plus utile que Venture à la place occupée par celui-ci aux manuscrits, 355; est porté comme deuxième professeur aux manuscrits, pour

l'arabe, le turc, le persan, etc., dans un projet rédigé par Massieu en messidor pour la réorganisation de la B. N., 373.

SADE (le marquis Alphonse-François DE), homme de lettres. — Demande une réquisition : le président écrira au C. de S. P., 4 brumaire an III, V, 168. — Demande une place dans une bibliothèque ou autre établissement de ce genre : renvoyé à la C. ex., 8 ventôse, 538.

SAGE (Georges), membre de l'Académie des sciences, directeur de l'École des mines. — A été arrêté en vertu de la loi des suspects; sa mère adoptive, la citoyenne Randelle, écrit au Comité une lettre que celui-ci décide de faire passer au C. de S. G., 23 brumaire an II, II, 815. — La C. des A., qui a reçu une lettre de la citoyenne Randelle demandant que Sage puisse faire son cours de minéralogie et docimasie à la Monnaie sous la surveillance d'un garde, décide, le 30 frimaire, d'inviter le Comité à agir auprès de C. de S. G., III, 218 (ann. C); le C. d'I. P. passe à l'ordre du jour, par le motif que le C. de S. G., ne doit pas être interrompu dans sa marche révolutionnaire, 7 nivôse, 216. — Coupé consultera Sage pour savoir si la collection de la Monnaie est déjà munie des minéraux que renferme la collection de Mailly, 19 thermidor, IV, 912. — Le Comité arrête que Sage sera porté sur la liste des savants, etc., qui ont droit à la générosité de la nation, 22 nivôse, 411. — Le Comité, ouï la lecture d'une lettre de Sage, arrête de nouveau qu'il sera porté sur la liste, et charge en outre sa deuxième section de lui présenter un projet d'arrêté pour le payement de onze mois d'arrérages de sa rente viagère, 28 pluviôse, 497. — Le Comité adopte un arrêté du C. des finances du 19 prairial, portant que le traitement de Sage sera assimilé à celui des professeurs des écoles centrales de Paris à compter du 1er frimaire, 20 prairial, VI, 275 (et note 1). — Sage réclame l'arriéré de 2.000 ᵗᵗ de traitement de sa chaire depuis juillet 1791; renvoyé à Villar, 20 messidor, 398.

SAGNIEAUX. — Figure dans un état de la fin de l'an III comme portier de la grande porte (rue de la Loi) de la B. N., IV, 160.

SAIFFERT, médecin saxon, détenu. — Envoie trois chants populaires en langue allemande, composés par lui : renvoyé à Daoust, 25 thermidor an II, IV, 934.

SAILLANT (La veuve). — Occupe dans l'enclos de Condéchet un local dont l'École de santé a besoin : le C. des finances sera consulté sur la nécessité de lui faire vider les lieux, 3 nivôse an III, V, 554. — La C. ex. est chargée de lui faire évacuer dans le plus court délai le local qu'elle occupe, 12 pluviôse, 472.

SAILLY-SALLIZEL. — La municipalité envoie les lettres de prêtrise de Camus : renvoi à Prunelle, 13 germinal an II, IV, 74.

SAINT-AFFRIQUE. Voir MONTAGNE (La) ou MONTAGNE-SUR-SORGUES.

SAINT-AIGNAN. Voir CARISMONT.

SAINT-AMAND, professeur de musique. — Demande un emploi à l'Institut national de musique comme professeur de chant : renvoyé à Bouquier, 25 thermidor an II, IV, 933 (et note 3).

SAINT-AMAND (La citoyenne). — Demande une place d'artiste, soit au théâtre de l'Égalité, soit au théâtre des Arts (Opéra) : renvoyé à Bouquier, 25 thermidor an II, IV, 933 (et note 3).

SAINT-AMAND-MONT-ROND. Voir LIBREVAL.

SAINT-ANGE, auteur de la traduction en vers des *Métamorphoses* d'Ovide. — Son *Hymne patriotique à l'Être-suprême* est renvoyé au carton de réserve, 3 thermidor an II, IV, 842. — Figure pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385. — Est nommé membre du jury des livres élémentaires en remplacement de Notaris, 24 floréal, VI, 198. — Demande à être nommé professeur de belles-lettres dans une école centrale de Paris : renvoyé au jury central d'instruction, 26 messidor, 412.

SAINT-ANTONIN. — La Société populaire de cette commune fait passer au Comité une action du gendarme La Roque, qui lui paraît digne d'être recueillie dans les *Annales du civisme*, 19 nivôse an II, III, 254.

SAINT-AUBIN, ci-devant graveur à la B. N. — Ne jouit plus du logement qu'il y occupait, et demande un atelier provisoire : ajourné, 6 brumaire an III, V, 176.

SAINT-AUBIN, homme de lettres. — Fait hommage au Comité de deux brochures, l'*Expédition de Don Quichotte contre les moulins à vent* et *Tableau comparatif des denrées et marchandises* : dépôt à la bibliothèque du Comité et à la B. N., 15 fructidor an III, VI, 617.

SAINT-AUBIN, district de Versailles. — Cette commune demande à porter le nom de *Mesnil-Marat* : renvoyé à la Commission, 21 germinal an II, IV, 114.

SAINT-AUBIN-DE-COURTRAIE. — Cette commune demande à porter le nom de *Vallée-sur-Sarthe* : renvoyé à la commission géographique, 3 germinal an II, IV, 18.

SAINT-BERTHEVIN. — Filoche, instituteur de cette commune, demande pour lui et pour son épouse, institutrice, le payement de ce qui leur est dû conformément à la loi du 27 brumaire, 28 fructidor an III, VI, 681.

SAINT-BRIEUC (PORT-BRIEUC). — Quatre citoyens de cette commune écrivent au Comité, le 7 pluviôse an II, sur un projet de théâtre patriotique; le Comité étant resté deux mois sans répondre, Guyomar revient rappeler cette lettre : le Comité arrête de donner l'encouragement demandé, 9 germinal, 41, 48-49 (ann. B). — La Société populaire fait connaître plusieurs traits d'intrépidité des volontaires de cette commune, 21 germinal 114. — La Société populaire de Port-Brieuc envoie un discours prononcé au pied de l'arbre de la Liberté en l'honneur des citoyens morts pour la liberté, 7 floréal, 286; vu au Comité, 19 floréal, 367. — En pluviôse an III, la messe recommence à être dite publiquement dans cette ville, V, 516.

SAINT-CHAMOND. — Le 21 brumaire an III, à la dernière séance des Jacobins, un élève de la ci-devant Éc. de Mars apporte le salut de la Société populaire de cette commune, V, 213.

SAINT-CHÉLY-D'AUBRAC. — Les administrateurs du district écrivent à L. Bourdin pour demander un plus grand nombre d'exemplaires du *Recueil des actions héroïques*, 21 germinal an II, IV, 119. — La Société populaire annonce que la ci-devant église a été érigée en temple de la Raison : ordre du jour, 13 prairial, 515 (et n. 3).

SAINT-CLOUD. — Brun, curé de cette paroisse, fait passer au Comité sa renonciation à sa cure, 23 brumaire an II, II, 815. — Les institutrices des écoles ci-devant gratuites du ci-devant couvent avenue de Saint-Cloud demandent si elles peuvent réunir les deux sexes dans leurs écoles, 15 germinal, IV, 83. — Le décret du 16 floréal an II met le château de Saint-Cloud au nombre des maisons nationales qui ne seront pas vendues et seront conservées pour servir aux jouissances du peuple et former des établissements utiles : le rapport de Couthon dit qu'il pourrait devenir un établissement de sculpture, 318 (ann. C). — Le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur son arrêté du 5 prairial, sur la demande des institutrices du ci-devant couvent avenue de Saint-Cloud, 27 prairial, 637. — Un portrait du fils de Capet, trouvé à Saint-Cloud, fait l'objet d'un rapport à la C. des A, le 25 prairial; le 27, Vadier en parle dans son rapport sur Catherine Théot, 657 (ann. D). — Le département ayant supprimé la place d'inspecteur de la maison nationale de Saint-Cloud, les commissaires à la vente du mobilier de la liste civile en préviennent le Comité : renvoyé à la C. des A., 30 floréal, 225.

Saint-Cyr (*Maison de*). — Un membre appelle l'attention du Comité sur cette maison; Romme est chargé d'écrire au ministre de l'intérieur, 8 novembre 1792, I, 45. — Un membre établit que des secours sont dus aux enfants de cette maison, 13 novembre, 56. — Romme nommé rapporteur d'une pétition des institutrices de cette maison, 2 mars 1793, 372. — Présente au Comité un projet de décret pour la suppression de cette maison; le Comité l'adopte, 12 et 14 mars, 379 et 386; le décret est présenté à la C. N. par Romme au nom des Comités d'I. P. et des finances; Lehardi le combat, Mallarmé l'appuie, il est voté, 16 mars, 381-382 (ann. A).

SAINT-DENIS. — La C. des M. présente au Comité un état des monuments déposés à Saint-Denis, 4 février 1793, I, 301. — Projet de décret relatif à des monuments à Saint-Denis, ajourné, 5 février, 311. — Projet de décret à présenter sur l'église des bénédictins à Saint-Denis, 26 février, 365. — Lequinio se plaint à la C. N., le 7 septembre 1793, de l'inexécution du décret du 1er août concernant la destruction des tombeaux des rois; lettre de la C. des M. à la C. N., du 20 du premier mois de l'an 2e, annonçant que tous les instruments que demandent ces opérations sont portés à Saint-Denis, et que dès le lendemain le marteau frappera ces restes de la royauté, II, 610-611 (ann. A). — Détails sur le procès-verbal des inhumations des rois et des reines, faites à Saint-Denis en 1793 et 1794, rédigé par Alexandre Lenoir et publié par lui, IV, 916.

SAINT-DIÉ, ou ORMONT. Voir ORMONT.

SAINT-DIZIER. — Le directoire du district demande si les élèves des deux sexes peuvent être admis ensemble dans les écoles primaires : renvoyé à Bouquier et Thibaudeau, 3 floréal an II, IV, 243. — L'agent national demande la solution de diverses questions relatives aux écoles primaires : renvoyé à Bouquier et Thibaudeau, 7 floréal, 284. — Les observations du commissaire chargé de faire des inventaires des bibliothèques de maisons ci-devant religieuses de ce district sont renvoyées à Mathieu, 3 thermidor, 841. — La demande des administrateurs du district relative au payement des instituteurs qui ont ouvert leurs écoles avant le temps fixé par la loi, et des professeurs du collège qui ont continué leurs fonctions, est renvoyée à la commission des écoles primaires, 7 fructidor, 974.

SAINT-DOMINGUE. — Bruley a établi dans cette colonie une nopalerie pour l'élevage de la cochenille, 1er pluviôse an II, III, 306. — La C. des A. prendra des renseignements sur une carte manuscrite de cette île à très grand point, qui doit se trouver dans la maison du ci-dev. comte de Jarnac, et la remettra au C. de S. P., 28 ventôse an III, V, 613. — La citoyenne Vallon-Comparet, du Cap-Français (Saint-Domingue), réclame pour son fils une place dans une maison d'éducation : renvoyé à la C. ex., 22 germinal, VI, 71. — Roume, commissaire de la République à Saint-Domingue, fait hommage au Comité d'un *Discours sur la morale*, manuscrit, 28 vendé-

miaire an IV, 812. — Giroud, ingénieur des mines, demande à faire le voyage de Saint-Domingue avec Roume, pour des études minéralogiques : Grégoire et Fourcroy sont chargés d'appuyer sa demande auprès du C. de S. P., 1er brumaire, 822. — Fourcroy et Grégoire rédigeront une série de questions qui seront remises à Giroud, 4 brumaire, 877.

SAINT-EDME (B.). Voir SARRUT (Germain) ET SAINT-EDME (B.).

SAINT-ÉMILION. — Guadet, Salle, Barbaroux, Pétion et Buzot s'y réfugient après la défaite et la proscription des Girondins ; le 29 prairial an II, Guadet et Salle y sont arrêtés ; Barbaroux, ayant quitté sa cachette, est arrêté à son tour ; les cadavres de Pétion et de Buzot sont découverts dans la campagne ; le 9 messidor, les commissaires Laye et Oré aîné dressent à Saint-Émilion un procès-verbal relatif à la capture de Barbaroux et à la découverte des cadavres de Petion et de Buzot, IV, 882 (n. 5).

SAINT-ESPRIT (Landes). Voir JEAN-JACQUES ROUSSEAU.

SAINT-ETIENNE. — Cette commune demande à porter le nom de *Val-Libre* : renvoyé à la commission géographique, 5 floréal an II, IV, 270. — Le district demande au Comité d'être autorisé à remettre les lettres de prêtrise : renvoyé au C. de législation, 14 fructidor, 612.

SAINT-FARGEAU. — Les administrateurs du district demandent que les prêtres et les ci-devant nobles ne puissent remplir aucune place d'instituteur ni être appelés aux fonctions publiques, 1er germinal an II, IV, 3.

SAINT-FLOUR. — L'arrêté général du 28 ventôse an III sur le placement des écoles centrales hésite, pour le Cantal, entre Saint-Flour et Aurillac : l'ajournement est prononcé, V, 613. — Un membre de la députation du Cantal demande que l'école centrale soit placée à Saint-Flour, 30 ventôse, 617 ; le Comité arrête qu'elle y sera placée, 6 germinal, VI, 2 ; cette décision est enregistrée dans l'arrêté général du 17 germinal, transformé en décret le 18, 35, 36 (n. 2). — Sur le rapport de Lakanal, le Comité arrête de nouveau que l'École centrale sera placée à Saint-Flour, 29 vendémiaire an IV, 819.

SAINT-FORTUNAT. — Cumière, président de l'assemblée de cette commune, envoie le 25 nivôse an II une délibération pour la fonte des cloches ; L'argenterie a été portée au département ; Lettre renvoyée le 9 ventôse par Oudot, secrétaire de la C. N., IV, 177 (n. 3).

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (Abbaye). Voir *Abbaye Saint-Germain-des-Prés*.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. [Voir aussi MONTAGNE DE BON-AIR.] — Le général Tuncq présente au Comité un certificat constatant qu'il s'est occupé avec ardeur de l'instruction et de l'armement des gardes nationales de ce district, 10 thermidor an III, VI, 470. — Les commissaires artistes de Seine-et-Oise ont rempli dans ce district une mission pour laquelle ils réclament une indemnité : renvoyé à la C. ex., 16 fructidor, 622. — Les autorités de cette commune ayant refusé de remettre au Muséum des arts un tableau de Poussin réclamé par un des conservateurs, le Comité arrête que ce tableau sera déposé au Muséum, 6 vendémiaire an IV, 720. — Lauzan, Peradon et Fayolle, commissaires artistes, recevront chacun 150 ﷺ pour dix jours de mission dans les districts de Mantes et de Saint-Germain, 20 vendémiaire, 767.

SAINT-GILDAS. — Une lettre de cette commune est enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 193.

SAINT-GILLES. — La Société populaire demande pour cette commune le nom de *Port-Fidèle* : renvoyé à la commission, 1er germinal an II, IV, 5. — La Société populaire met sous les yeux du Comité un acte de vertu et d'humanité d'une concitoyenne, 9 germinal, 45-46.

SAINT-GIRONS. Voir aussi BARDIES ET PAGÈS (J.-Claire). — Campmartin fait hommage au Comité de plusieurs échantillons de marbre, des carrières de ce district : ils seront déposés à la bibliothèque, 6 germinal an III, VI, 2. — Sur le rapport de la 1re section (Lakanal), le Comité arrête que l'École centrale de l'Ariège sera placée à Saint-Girons, 28 vendémiaire an IV, 814 ; cet arrêté est confirmé par un décret du 3 brumaire, 874.

SAINT-GOBAIN (Manufacture de), Aisne. — La bibliothèque de la ci-devant abbaye des Prémontrés ayant été transportée à la manufacture de Saint-Gobain, le président du Comité écrira au district de Chauny pour lui demander des explications, 8 fructidor an III, VI, 584.

SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT, Gard. Voir MONTPOLITE.

SAINT-JACQUES-DES-GUÉRETS. Voir PAULIN ER.

SAINT-JEAN-EN-ROYANS. — Cette commune demande à changer le nom : renvoi au C. de division, 5 germinal an II, IV, 25.

SAINT-JEAN-SOUS-POSSESSE. — Cette commune demande la confirmation d'un arrêté qu'elle a pris pour changer son nom en celui de *la Lobbe* : renvoyé à la Commission, 21 germinal an II, IV, 115.

SAINT-JOSEPH. Voir ANGE DE SAINT-JOSEPH.

SAINT-JULIEN-DU-SAULT. — Cette commune envoie le procès-verbal de la fête célébrée pour la reprise de Toulon : renvoyé à Grégoire, 3 floréal an II, IV, 243. — Cette relation de fête est mentionnée de nouveau, 9 floréal, 291.

SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUSE. — Cette commune demande à changer de nom : renvoi au C. de division, 5 germinal an II, IV, 25. Voir Unité-sur-Reyssouse.

SAINT-JUST, auteur dramatique. — Le 8 thermidor an II, on donne de lui, au théâtre de l'Égalité, l'opéra *Sélico ou les Nègres*, IV, 894 (n. 1).

SAINT-JUST (Antoine-Louis-Léon DE), député de l'Aisne à la Convention. — Notice, I, XC. — Deltufo lui a montré l'Opinion de Mailhe dans le procès du roi traduite et imprimée en espagnol, III, 243. — Est l'un des cinq membres adjoints le 30 mai 1793 au C. de S. P. pour présenter les articles constitutionnels, 474 (n. 2). — Mentionné au procès-verbal du C. de S. P., séance du 25 juin, 506. — Nommé membre de la Commission des Six, 6 juillet, II, 27. — Réélu au C. de S. P. le 10 juillet, résigne ses fonctions de membre de la Commission des Six, 30. — Son rapport du 8 ventôse, et décret sequestrant au profit de la République les biens des personnes ennemies de la Révolution, IV, 415. — Son rapport du 13 ventôse, et décret chargeant le C. de S. P. de faire un rapport sur les moyens d'indemniser tous les malheureux avec le bien des ennemis de la Révolution, 416. — Le 23 ventôse an II, lit à la C. N. un rapport sur la conjuration ourdie contre le peuple français et sa liberté, III, 559 (n. 2); IV, 240 (suite de la note 2 de la p. 239). — Le 26 germinal, lit un rapport sur la police générale, à la suite duquel est voté le décret des 26 et 27 germinal, IV, 188 (n. 5, Addenda); l'article 27 de ce décret prévoit la nomination d'une commission de cinq membres chargée de rédiger le code des institutions sociales, V, 15. — Est placé par le C. de S. P. à la tête de sa section de police générale, 233 (n. 2), IV, 801. — Le 3 floréal, Couthon annonce qu'un membre du Comité de salut public (Saint-Just) s'est occupé d'un travail sur les institutions républicaines, et fait décréter que ce Comité sera chargé de présenter le code prévu par l'art. 27 du décret du 26 germinal, IV, 15. — En mission à l'armée du Nord avec Lebas, du 10 floréal au 14 prairial an II; revenu ensuite à Paris, il en repart le 19 prairial, se retrouve le 24 prairial à Charleroi, et assiste le 8 messidor à la bataille de Fleurus, IV, 707 (n. 1); reprend séance au C. de S. P. le 12 messidor, 801. — Le 14 messidor, signe l'ordre d'arrêter Florian, 800. — Le 9 thermidor, après qu'il a été décrété d'arrestation et d'accusation avec Robespierre, Collot d'Herbois fait décréter qu'il déposera sur le bureau le discours qu'il devait prononcer, 859. — Mis hors la loi le 9 thermidor au soir, est guillotiné le 10 thermidor, 871, 873. — C'est probablement pour éviter de rappeler son souvenir que le Comité renonça à la publication du n° VI du *Recueil des actions héroïques*, rédigé par Thibaudeau, et qu'il avait adopté le 1er fructidor; ce numéro était consacré aux armées du Nord et des Ardennes, 952 (et n. 1), 957-958 (ann. A). — Barère parle à la C. N., le 21 fructidor du travail de Saint-Just sur les institutions républicaines : il l'appelle « un de ces tyranneaux qui avaient porté à l'excès tous les principes de la démocratie pour renverser la République plus sûrement », et il ajoute : « Quel funeste présent ce conspirateur ne nous eût-il pas fait? », V, 15.

SAINT-LAMBERT (François, marquis DE), de l'Académie française. — Figure pour 3.000 ℔ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384.

SAINT-LAURENT. Voir JOSSET DE SAINT-LAURENT.

SAINT-LÔ. Voir ROCHER-DE-LA-LIBERTÉ (LE).

SAINT-LOUP (Deux-Sèvres). Voir VOLTAIRE.

SAINT-MAIXENT. Voir MAIXENT.

SAINT-MALO. Voir PORT-MALO.

SAINT-MARC. — Cette commune envoie une pétition enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 178 (suite de la n. 3 de la p. 177).

SAINT-MARCELLIN. Voir THERMOPYLES (LES).

SAINT-MARTIN, commis. — Figure dans l'état de floréal an II, IV, 458. — Le règlement le charge des transcriptions et copies nécessaires, 23 messidor, 777. — Figure dans l'état du 16 vendémiaire an III, V, 120. — Demande une indemnité pour un travail extraordinaire de trois mois fait à la C. des A. : cette Commission est chargée de statuer, 30 prairial, VI, 297. — Sur le rapport de la C. des A., le Comité autorise le payement d'une indemnité de 300 ℔, 2 messidor, 313. — Recevra pour le mois de brumaire le traitement accoutumé, et en outre, comme indemnité pour la cessation de son emploi, 1.200 ℔, 4 brumaire an IV, 878.

SAINT-MARTIN (Louis-Claude DE), le « Philosophe inconnu ». — Moreau, agent national du district d'Amboise, demande une réquisition pour Saint-Martin, nommé élève de l'École normale par le district : il sera écrit au C. de S. P., 6 frimaire an III, V, 251. — M. P. Dupuy s'est trompé en croyant que la décision prise le 10 frimaire par le C. d'I. P., de ne plus solliciter de réquisition ni d'autorisation de rester ou venir à Paris, aurait été provoquée par des difficultés supposées, rencontrées au sujet de la demande de réquisition pour Saint-Martin, 266 (note).

SAINT-MARTIN (district de Laval, Mayenne). — Cette commune demande à s'appeler *Hercule-Montsûrs* : renvoi au C. de division, 5 germinal an II, IV, 25 (et n. 7).

SAINT-MARTIN-DE-BOUBEAUX. — Cette commune demande à prendre le nom de *Gabison* : renvoyé à la commission, 21 germinal an II, IV, 115.

SAINT-MAX, Meurthe. — Cette commune envoie le procès-verbal d'un mariage républicain,

et demande à porter le nom de *Max-la-Montagne :* renvoyé à la Commission, 17 germinal an II, IV, 100.

SAINT-MAXIMIN (Var). — La Société populaire de cette commune, que présidait en 1793 Lucien Bonaparte, adresse à la C. N., le 25 brumaire an II, une pétition pour obtenir que le nom de la ville soit changé en celui de *Marathon;* texte de la pétition, III, 620-621.

SAINT-MÉDARD-EN-JÂLE. — L'adresse de la municipalité au sujet d'une fête à la Raison est renvoyée à la commission des fêtes décadaires, 21 prairial an II, IV, 611.

SAINT-MÉNOUX. — Cette commune demande à porter le nom de *Maille-sur-Rose :* renvoyé à la commission géographique, 7 floréal an II, IV, 285.

SAINT-OMER. — Cette commune demande à porter le nom de *Morin-la-Montagne :* renvoyé à la commission géographique, 3 germinal an II, IV, 18. — La Société montagnarde de cette commune envoie un discours prononcé par Toulotte dans le temple de la Raison : vu au Comité, 9 germinal, 48. — Le Conseil général envoie un projet pour la dédicace du temple à la Raison : renvoyé à Mathieu, 13 germinal, 72. — Le district propose, par une lettre du 4 pluviôse renvoyée au Comité le 20 germinal, d'employer les livres de théologie à faire des cartouches, 177 (n. 3). — L'arrêté général du 28 ventôse an III attribue deux écoles centrales au Pas-de-Calais, et les place à Arras et Saint-Omer, V, 614. — Sur le vœu de la députation du département, la décision du 28 ventôse est confirmée, 6 germinal, VI, 2; elle est enregistrée dans l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, 36 (et n. 2).

SAINT-PAUL-DU-VAR. — Les questions de l'agent national de cette commune sont renvoyées à Bouquier, 17 prairial an II, IV, 543.

SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, en l'an II PAUL-LES-FONTAINES. — La famille Payan exerce héréditairement, pendant trois quarts de siècle, la charge de vibailli dans cette ville; cette charge passe ensuite à Joseph-Paul-François d'Audiffret, IV, 200. — Joseph Payan du Moulin est élu maire de cette commune en 1790, 201. — L'assemblée primaire de cette commune délègue à Paris, en juillet 1793, Claude Payan pour porter le procès-verbal d'acceptation de la constitution, 201 (et n. 2). — La Société populaire de cette commune exprime son regret du départ de Joseph Payan en germinal an II, 202 (n. 2). — La Société populaire ayant reçu, avant le 9 thermidor, une lettre de Le Gracieux et un billet de Joseph Payan faisant l'éloge de Robespierre et de ses partisans, ces pièces sont transmises au C. de S. G. après le 9 thermidor; la Société écrit aux Jacobins de Paris pour témoigner son indignation contre les frères Payan, et annonce qu'ils ont été brûlés en effigie, 875 (note), 877, 884. — A la fin de fructidor, Joseph Payan écrit de Tournus, à la Société populaire, une lettre signée *J.-P. Simon :* la lettre est remise à la municipalité, qui en envoie copie à la C. N., le 21 vendémiaire an III, avec l'expression de son indignation contre le « scélérat » Payan; le lendemain, la Société populaire écrit à son tour pour injurier le proscrit, 884-885.

SAINT-PIERRE (Bernardin DE). — Nommé intendant du Jardin des Plantes en juillet 1792, en remplacement du marquis de la Billarderie, émigré, I, 479 (ann. D). — Publie en 1792 un *Mémoire sur la nécessité de joindre une ménagerie au Jardin national des plantes de Paris,* IV, 317 (ann. A). — Propose au ministre de l'intérieur de remplacer Lacépède, démissionnaire, par Geoffroy, 7 mars 1793, I, 524 (n. 2). — Une lettre de Garat, du 3 juillet 1793, lui notifie le décret du 10 juin 1793, qui supprime la place d'intendant; correspondance, échangée de juillet 1793 à pluviôse an II, entre Saint-Pierre et le ministre de l'intérieur au sujet des indemnités réclamées par l'ex-intendant et qui lui furent accordées, 486. — Présente le 7 messidor an II, à la C. ex., un mémoire pour le rétablissement des traitements littéraires dont il jouissait avant la Révolution; écrit à Barère, le 26 messidor, pour le prier de l'appuyer de son crédit : texte de la lettre, IV, 1016. — Est chargé par le C. d'I. P. de rédiger un livre élémentaire de morale républicaine, 1er brumaire an III, V, 159, 160. — Est proposé par le Comité comme professeur à l'École normale, 11 brumaire, 185; est nommé par la C. N. le 19, 185 (n. 1). — Le Comité charge sa 1re section de lui faire un rapport sur le prospectus d'un ouvrage élémentaire de morale que B. de Saint-Pierre lui a fait parvenir, 16 brumaire, 202. — L'art. 2 de l'arrêté du 24 nivôse porte qu'il fera à l'École normale un cours de morale, les tridis et octidis, 427. — Paraît à l'École le 3 pluviôse, mais seulement pour annoncer qu'il ne commencera son cours que dans trois mois, VI, 138 (n. 1). — Fait sa première leçon le 2 floréal, 138 (n. 1). — Le 7 floréal, le rapport de Daunou dit que le Comité n'a pu se résoudre à provoquer la suppression de l'École normale au moment même où l'auteur des *Études de la nature* y commence un cours de morale; La Revellière parle de la même façon; un membre répond que la suppression de l'École n'ôtera pas à B. de Saint-Pierre la faculté de faire imprimer son ouvrage, 138, 139. — Blanvillain fait hommage au Comité d'une traduction en italien de *Paul et Virginie,* 23 prairial, 280. — B. de Saint-Pierre, retiré à Essonnes, où il compose un Traité de morale dont il est chargé comme

professeur de l'École normale, demande à être traité comme un fonctionnaire attaché à la capitale, et à ce que les denrées lui soient délivrées en conséquence suivant le tarif du maximum : le Comité accueille la demande, et charge Lakanal de se concerter avec Marec, membre du C. de S. P. chargé des subsistances, 19 fructidor, 641; 24 fructidor, 659-660; une lettre de Grandjean, du 19 brumaire an IV, montre que cette faveur fut réellement accordée, et qu'en outre B. de Saint-Pierre réussit à se faire payer, malgré la fermeture de l'École, le traitement de professeur pour six mois de plus, du 1er prairial an III au 30 brumaire an IV, à 1.000 ᵗᵗ par mois pour les quatre mois et 2.000 ᵗᵗ par mois pour vendémiaire et brumaire, 641 (note). — Est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintient, 633, 638, 639.

Saint-Pierremont, Ardennes. — Le nom révolutionnaire de cette commune est *Libremont*, IV, 952 (n. 5).

Saint-Pol. — Le district a nommé élève à l'École normale Loyal, chasseur à cheval : le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition, 24 frimaire an III, V, 317.

Saint-Pons. Voir TESTAVIN.

Saint-Pourçain. — La municipalité demande pour la commune le nom de *Mont-sur-Sioule* : renvoyé à la commission, 1er germinal an II, IV, 4.

Saint-Privat. — La Société populaire annonce qu'elle a anéanti le fanatisme dans son territoire, et que le curé, déprêtrisé, vient de se marier : ordre du jour, 11 floréal an II, IV, 295.

SAINT-PRIX, acteur. — Orateur de la députation des artistes de la ci-devant Comédie française, expose à la C. N. les griefs de ses camarades le 30 pluviôse an III, V, 507 (note).

SAINT-PRIX (Hector SOUBEYRAN DE), député de l'Ardèche à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Notice, II, CII. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin 1793, V, 293. — Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Renvoie au Comité au nom du C. des pétitions, le 6 germinal an III, une lettre de l'ex-curé Fontaine, de Cesson (Ille-et-Vilaine), II, 849.

Saint-Quentin. — Le Conseil général adresse des plaintes sur la modicité du traitement des instituteurs : renvoyé à Bouquier, 21 floréal an II, IV, 400. — Un anonyme demande si le décret du 8 mars 1793, qui ordonne la vente des biens des collèges, est applicable à l'école gratuite de dessin établie dans cette commune en 1782 (par Latour); cet établissement ne possède que des contrats : renvoyé à Bouquier, 27 messidor, 813, 814 (et n. 1). — La question est renvoyée au C. des finances, 4e sans-culottide, V, 68. — Ce district a nommé élève à l'École normale Duplaquet, que les représentants Lacoste et Ducos ont nommé administrateur du district de Valenciennes : il leur sera écrit d'enjoindre à Duplaquet de se rendre à Paris, 24 frimaire an III, 317. — Ce district a choisi comme élèves de l'École normale Lecaisne, Oragon et Delville, chasseur à cheval, 681-682.

Saint-Rambert (Ain). — Cette commune demande à s'appeler *Mont-Fermé* : renvoi au Comité de division, 5 germinal an II, IV, 25 (et n. 7).

Saint-Sauveur. Voir Montagne-sur-Loing.

SAINT-SERNIN, instituteur des sourds-muets, de Bordeaux. — Se présente à la barre de la C. N., 17 mars 1793, I, 412 (ann. B). — Une lettre de lui et de Viré, relative aux besoins de l'établissement des sourds-muets de Bordeaux, est renvoyée à Thibaudeau, 3 messidor an II, IV, 674.

Saint-Servan. Voir Port-Solidor.

Saint-Sever (Montadour). — [Voir aussi GUYARD.] — L'arrêté général du 28 ventôse an III sur le placement des écoles centrales hésite, pour les Landes, entre Saint-Sever et Mont-de-Marsan, V, 614. — Sur le vœu de la députation du département, le Comité arrête que l'école centrale sera placée à Saint-Sever, 8 germinal, VI, 13; cette décision est enregistrée dans l'arrêté général du 17 germinal, transformé en décret le 18, 36 (et n. 2).

Saint-Symphorien-d'Ozon. — La Société populaire propose d'obliger tous les jeunes citoyens à travailler à l'agriculture pendant trois ans, 9 germinal an II, IV, 45.

Saint-Symphorien. — Cette commune demande à changer de nom : renvoi au C. de division, 5 germinal an II, IV, 25.

Saint-Vinox (*Abbaye*), Nord. — Un rapport de la C. ex. relatif à cette abbaye est envoyé à la députation du département, 24 pluviôse an III, V, 486.

Sainte-Ampoule, brisée par Rühl le 7 octobre 1793. Voir RUHL.

Sainte-Croix-de-Caderle, Gard. — Cette commune demande à porter le nom de *Montbise* : renvoyé à la commission, 17 germinal an II, IV, 100.

Sainte-Foy. — Cette commune demande la conservation d'un local employé à l'éducation publique; ordre du jour, 5 mars 1793, I, 374. — La Société populaire demande que le nom de Jean Bordeau, l'un de ses membres, tué à l'affaire des Tuileries, soit inscrit sur la colonne du Panthéon : renvoyé au C. de S. P., 13 prairial an II, IV, 515 (et n. 14).

SAINTE-LUCE. — Une adresse de ce citoyen, relative à une dénonciation faite contre lui par Gervais, membre du comité révolutionnaire de Chauny, est renvoyée à la 2e section, 26 floréal an III, VI, 204.

SAINTE-MENEHOULD. Voir aussi MONTAGNE-SUR-AISNE. — La C. ex. remet un rapport sur la réclamation du district de Sainte-Menehould, relative à sa bibliothèque : renvoyé à la 2e section, 14 floréal an III, VI, 165.

SAINTES. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Saintes l'école centrale de la Charente-Inférieure, V, 613; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (n. 2).

SAINTONGE. — Ce citoyen lit au Comité un rapport sur la Méthode logico-synoptique de Dangremont : renvoyé à la 1re section, 14 fructidor an III, VI, 612.

SALABERRY, condamné à mort. — Le Comité fait écrire à Blois par Grégoire pour demander des renseignements sur l'existence et la conservation de sa bibliothèque, 19 floréal an II, IV, 368.

SALADIN, élève de l'École normale. — L'un des dix élèves désignés comme directeurs des conférences de mathématiques, en ventôse an III, V, 478 (annexes).

SALADIN (Jean-Baptiste-Michel), député de la Somme à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Malade, est autorisé, le 4 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour rétablir sa santé, 174. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Le 27 frimaire, après le rapport de Merlin (de Douai) qui conclut à ne pas rappeler d'autres Girondins que les Soixante-treize, demande l'appel nominal, 325. — Membre de la Commission des Vingt-et-un nommée le 7 nivôse pour l'examen de la conduite de Barère, Billaud, Collot et Vadier, 366, devient le rapporteur de la Commission, et dépose le 12 ventôse, son rapport qui conclut à l'accusation contre les quatre représentants : ils sont arrêtés séance tenante sauf Vadier absent, 571. — Le rapport de Saladin est cité, IV, 858 (suite de la note 4 de la page 857). — Le 4 germinal, demande que son rapport soit discuté dans son ensemble, et non pas point par point : mais la C. N. décide qu'il sera discuté article par article; le 5, Saladin lit les deux premiers chefs d'accusation, qui sont discutés le 5 et le 6, VI, 8, 9. — Le 11 germinal, il lit le 3e chef d'accusation, 27. — Le 24 vendémiaire an IV, Louvet prononce un réquisitoire contre Rovère et Saladin : leur arrestation est votée, 805.

SALENTIN. Voir MARCQUERITTE-SUR-DUCLAIR.

SALICETI (Christophe), député de la Corse à la Convention. — Décrété d'arrestation le 8 prairial an III, VI, 237.

Salines nationales (*Le représentant aux*). Voir VERNEREY.

SALINS ou SALINS-LIBRE [Voir aussi CHAPEAU]. — Sur la demande de l'agent national du district, le Comité autorise l'administration à faire placer dans le temple de Salins-Libre l'orgue de la ci-dev. abbaye de Salival, 12 pluviôse an III, V, 457.

SALIVAL. — Le Comité autorise le district de Salins à faire placer dans le temple de Salins-Libre l'orgue de la ci-devant abbaye de Salival, 12 pluviôse an III, V, 457.

SALLE (Jean-Baptiste), député de la Meurthe à la Convention. — Notice, I, XC. — Nommé suppléant au Comité d'I. P., 13 octobre 1792; opte pour le C. de S. G., 38 (et n. 2). — Réfugié à Saint-Émilion, après la défaite et la proscription des Girondins, il y est arrêté avec Guadet le 29 prairial; il est guillotiné à Bordeaux le 1er messidor, 882. — Est placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 754.

Salle des séances de la Convention. — Pétition de quatre artistes proposant d'établir la nouvelle salle des séances de la C.N. au Louvre, 25 novembre 1792, I, 87 (n. 2), et 90 (ann. B). — Le 10 mai 1793, la C.N. quitte la salle du Manège et s'installe aux Tuileries, 454 (n. 5). — Un membre du Comité demande qu'on s'occupe de rendre la salle de la C.N. plus saine et plus favorable aux membres et au peuple : renvoyé à David et à Valdruche, 29 nivôse an II, 297-298. — Le 5 ventôse an II, la C.N. charge le C. des inspecteurs de la salle de faire un prompt rapport sur les moyens d'en améliorer l'acoustique; ce Comité prend, le 8, un arrêté invitant la Société républicaine des arts à se réunir à la C. des A. pour arriver aux moyens de rendre la salle saine et commode et d'en améliorer l'acoustique; une députation de la Société se rend le 10 ventôse à la C. des A. qui nomme Charles, Vicq d'Azys, Berthollet, Monge et Le Roy commissaires, 298 (n. 1), 301-302 (ann. A). — Le C. des inspecteurs convoque le C. d'I.P. à sa séance du 9 germinal pour délibérer sur les moyens de rendre la salle de la C.N. plus sonore et plus saine, 7 germinal, 30. — Nouvelle convocation envoyée par le C. des inspecteurs, pour l'envoi de deux délégués à une séance de la C. des A., 23 germinal, 140. — Ce Comité invite le C. d'I.P. à chercher ou composer un seul mot désignatif du local où les représentants du peuple délibèrent ou décrètent les lois : ajourné, 25 germinal, 171; extrait du procès-verbal du C. des inspecteurs du 23 germinal, 175 (ann. D).

La question est ajournée, 3 floréal, 242-243. — David et Duhem sont nommés commissaires pour assister au rapport qui doit être fait par la C. des A. au C. des inspecteurs, 5 floréal, 270. — Le C. des inspecteurs ayant invité le C. d'I.P. à chercher ou à composer un seul mot désignatif du palais de la C.N., Grégoire est nommé rapporteur, 23 messidor, 773. — Grégoire fait son rapport et présente des vues : mais le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que la dénomination actuelle de ce local lui paraît suffisante et consacrée par l'usage; le président écrira une lettre fraternelle au C. des inspecteurs, 27 messidor, 818. — Le 2 ventôse an III, Mathieu demande que, en conformité d'une proposition antérieure de Lanthenas, le C. des inspecteurs soit chargé de changer les dispositions de la salle, qui peuvent entretenir la division : le renvoi à ce Comité de la proposition de disposer le local des séances et les sièges des représentants de manière à éviter toute occasion de scission, et se trouble, est décrété, 509. — Le 18 ventôse, Legendre fait remarquer que les travaux exécutés dans la salle ont obligé les ouvriers à retirer le tableau de la Déclaration des droits et celui de la constitution; il demande qu'on les replace séance tenante : adopté; les tableaux sont replacés aux cris de Vive la constitution! 588. — Le 12 germinal, Lanthenas fait rendre un décret ordonnant au C. des inspecteurs de rendre compte de ce qu'il a fait pour l'exécution du décret du 2 ventôse, VI, 39 (et n. 2). — Le 24 prairial, la C.N. renvoie au Comité une proposition de Ph. Delleville relative au poignard nu attaché au tableau de la Déclaration des droits, 288; le Comité ajourne l'examen de cette proposition, 8 messidor, 345.

SALLENGROS (Albert-Boniface-François), député du Nord à la Convention. — Le 28 vendémiaire an III, fait au nom du C. des secours un rapport sur la pétition de la femme et des enfants du général Legras, V, 314 (note). — Il expose au Comité qu'il vient d'apprendre de Barthélemy, membre du jury central d'instruction du Nord, que l'Agence des arts de Bruxelles pourrait fournir divers objets utiles à l'école centrale à placer à Maubeuge : le Comité écrira au représentant du peuple à Bruxelles, 24 prairial, VI, 287.

SALLES. Voir REGNARD ET SALLES.

SALLET, professeur de logique, métaphysique et morale au collège du Mans. — Programme de son enseignement pour l'année scolastique 1793, II, 617-618.

SALLUSTE. Voir DOTTEVILLE.

SALMON (Gabriel-René-Louis), député de la Sarthe à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C.N. le 18 frimaire, 291, 293. — Le 11 vendémiaire an IV, à Dusaulx se plaignant qu'on ait dit qu'il y a trois mille faquins dans les sections de Paris, il répond : « Il y en a davantage », VI, 751.

SALOMON, ci-devant conseiller clerc au Parlement de Paris, émigré. — A laissé des volumes aux mains de la veuve Blanchet; celle-ci en fait la déclaration, que le Comité renvoie à la C. des A., 9 fructidor an II, IV, 985.

Salon. Voir *Expositions de peinture, sculpture et architecture.*

Salpêtre. — [Pour les cours révolutionnaires sur les armes, la poudre et le salpêtre. Voir *École révolutionnaire des armes et poudres.*] — Denesle envoie un échantillon de salpêtre avec un extrait du registre du district de Poitiers, du 1er ventôse, IV, 470 (n. 8). — Une citoyenne annonce qu'elle a découvert le secret d'extraire de certaines plantes un salpêtre de qualité supérieure, 3 germinal an II, IV, 13. — Un atelier de raffinerie de salpêtre et un grand dépôt de salpêtre sont installés dans la ci-devant abbaye Saint-Germain (maison nationale de l'Unité), le feu qui prend le 2 fructidor au soir dans une étuve détermine un incendie désastreux, 960 (et n. 4). — Le président de la commission pour la fabrication extraordinaire du salpêtre de la section de l'Arsenal écrit au Comité pour dissiper les craintes que celui-ci pourrait éprouver pour les livres placés dans le voisinage du laboratoire qu'il dirige : renvoyé à la C. des A., 5 fructidor, 965.

SALUC (Maison). Voir CONTI-CASTRIES (Maison ci-devant).

SALZARD (Nicolas). — Prête-nom de la ferme générale, titulaire du bail de 1780, expiré en 1786, III, 17, 23.

SALZMANN (Christian-Gotthilf), pédagogue allemand. — Cité dans une lettre de Simon et Schweighauser, du 3 messidor an II, IV, 698 (ann. A.)

SAMSON. — Il sera demandé pour lui une réquisition au C. de S.P., 16 vendémiaire an III, V, 119.

SAMSON (J.-B.), juge de paix de l'arrondissement du tribunal de justice d'Abbeville. — Adresse un exemplaire d'un discours qu'il a prononcé le jour de l'anniversaire de la mort du tyran, 9 floréal an II, IV, 290.

SANCÈDE-DORVILLE, ancien artiste du théâtre de la rue Feydeau. — Engagé volontaire en 1792, puis forcé, par un dérangement de sa santé, de revenir à Paris, demande une réquisition pour suivre de nouveau, la carrière du théâtre : il sera écrit au C. de S.G., 10 frimaire an III, V, 266.

SANCHAMAN (J.-B.), auteur de plusieurs ouvrages philosophiques et littéraires. — Sa demande d'être porté sur la liste des gens de lettres qui ont droit aux récompenses est renvoyée à Thibaudeau, 24 pluviôse an III, V, 488.

SANDOZ, riche propriétaire, natif du Locle et de la Chaux-de-Fonds, dans le comté de Neuchâtel, en Suisse. — Sa conduite généreuse et patriotique est signalée à la C.N., en ventôse an II, par Songeon, chef du 5e bataillon du Mont-Blanc; Sandoz a formé à ses frais une compagnie de sans-culottes, avec laquelle il a pris du service dans ce bataillon, renvoyé au Comité qui renvoie à L. Bourdon, 11 floréal, IV, 297; texte de la lettre de Songeon, 300 (ann. C).

SANDOZ (Claude-François), de Neuchâtel en Suisse. — Au service de la France depuis 1773, a pris part à la guerre de Vendée et au siège de Lyon avec le grade d'adjudant général, IV, 300 (ann. C).

SANGRAIN. — Est conservateur du dépôt bibliographique de l'Arsenal, 4 brumaire an III, V, 170. — Réclame quatre pièces de plus, indispensables au placement d'une masse de livres entassés sur le plancher : un rapport d'Ameilhon sur sa demande est renvoyé à la 2e section, 22 nivôse, 412.

SANIS, géographe. — Vend en 1877 le globe de Mentelle à la B.N., II, 527 (ann. A).

SANLOT. — L'un des trois adjoints aux fermiers généraux qui furent mis hors des débats par le décret du 19 floréal an II. Voir DELAHANTE (Étienne-Marie).

SANS (L'abbé). — Un officier municipal demande au Comité, au nom du Conseil général de la commune, d'examiner la méthode de Sans pour la guérison des convulsions chez les enfants; il avait présenté sa machine à la C.N. le 21 brumaire an II, et dès 1790 s'était adressé pour le même objet à la Constituante; Fourcroy nommé rapporteur, 25 brumaire, II, 824 (et n. 6), 826 (ann. A). — Sans écrit pour presser le rapport de sa pétition : Fourcroy est invité à le faire, 19 nivôse, III, 253. — Fourcroy fait son rapport : le Comité décide qu'il sera nommé hors de son sein une commission pour examiner la découverte de Sans, et, quant à la récompense proposée par le rapporteur, il l'ajourne au moment où il s'occupera des secours aux gens de lettres, savants et artistes, 21 nivôse, 264. — La commission est composée de Corvisart Portal et Hallé, 23 nivôse, 279. — Les commissaires présentent leur rapport, 25 ventôse, 369. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur une lettre de Sans, 21 floréal, IV, 401. Tandis que Sans est détenu à Versailles, le médecin Andrieu écrit une lettre en sa faveur : renvoyé au C. de S. G., 13 prairial, 516.

Sans-culottes (*Section des*), Paris. Voir PARIS (Section de), à l'article de cette section.

Sans-culottides. Voir *Calendrier*.

SANSON. — Envoie au Comité un discours (imprimé) prononcé par lui à Abbeville, le 10 pluviôse an II, dans le temple de la Raison, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du tyran : renvoyé à Bouquier, 11 germinal, IV, 57.

Santé (*Commission de*), *Santé* (*Conseil de*), *Santé* (*Écoles de*), *Santé* (*Officiers de*). Voir *Commission de Santé, Conseil de santé, Écoles de santé, Officiers de santé*.

SAÔNE (HAUTE-). — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale du département à Vesoul, V, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Jard-Panvillier, 20 germinal, 53.

SAÔNE-ET-LOIRE. — L'arrêté général du 28 ventôse an III attribue à ce département deux écoles centrales, et les place à Chalon et Autun, V, 614. — Le Comité arrête que les membres de la députation seront invités à se rendre à la prochaine séance, pour discuter sur le placement des écoles centrales, 8 germinal an III, VI, 14. — Un membre de la députation expose que ses collègues n'ont pu venir, et demande que la discussion soit ajournée, 10 germinal, 17. — Le 17 germinal, sur le vœu émis contradictoirement par les membres de la députation, le Comité maintient sa décision relative à Autun et Chalon; elle est enregistrée dans l'arrêté général de ce jour, transformé en décret le 18, 34, 36 (et n. 2). — Ce département a été omis dans le tableau qui a divisé la France en cinq arrondissements, 20 germinal, 53. — Le département ne devant plus avoir qu'une école centrale, un décret du 3 brumaire an IV la place à Autun, 874.

SAPINAUD DE LA RAISIE, ex-lieutenant au régiment de Foix. — L'un des chefs vendéens, il signe en pluviôse an III la soumission à la conférence de la Jaunaie, et reçoit, comme la plupart des autres chefs, une forte somme d'argent, VI, 191.

SARAZIN (P.-Marie), professeur de basson, membre de l'Institut national de musique. — Député à la section des Quinze-Vingts le 19 prairial an II, IV, 574 (n. 1).

SARAZIN (Jacques), sculpteur. — Ses anges d'argent, de l'église Saint-Louis-la-Culture, sauvés de la fonte, 28 mars 1793, I, 400, 401 (ann. B).

SARBOURG. — Un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 579, 580.

SARDAIGNE (Roi de). — Blanchardi avait une pension de 600 ♯ accordée par ce roi; il demande qu'on l'en fasse jouir : renvoyé à Villar, 10 thermidor an III, VI, 471.

SARLAT. — Un arrêté du C. de S. P., du 14 ven-

tôse an III, a enjoint à la C. ex. de l'I. P. de payer 3.000 ᵗᵗ à ce citoyen, sur les fonds littéraires à sa disposition; la C. ex. fait un rapport sur l'exécution de cet arrêté au C. d'I. P. : ordre du jour, 22 ventôse an III, V, 595.

SARON (BOCHART DE). Voir BOCHART DE SARON.

SAROT, de la section de Chalier. — Fait hommage à la C.N., le 30 prairial, d'un ouvrage intitulé *Ordre du jour et de la nuit des républicains,* que le Comité renvoie à Grégoire (il avait envoyé en outre des considérations sur la fabrication des faux assignats), 19 messidor an II, IV, 761 (et n. 4); Ordre du jour, 11 fructidor, 998.

SARRAZIN. — Nom sous lequel est désigné, dans le procès-verbal du 17 thermidor an II, IV, 902, un citoyen appelé *Peronnin* au procès-verbal du 27 messidor, 813.

SARRAZIN, costumier. — Est invité à se rendre au Comité pour communiquer ses vues sur les costumes des législateurs et des fonctionnaires, 9 fructidor an III, VI, 589.

SARREBOURG (District de). — Lettre écrite, le 7 messidor an II, par le département de la Meurthe au directoire de ce district, IV, 669-670 (ann. 2).

SARREGUEMINES. — L'agent national du district envoie le programme d'une fête civique : renvoyé à Mathieu, 5 floréal an II, IV, 270. — Le mémoire de Baur, commissaire nommé pour inventorier le dépôt littéraire, à Sarreguemines, est renvoyé à Mathieu, 3 thermidor, 841. — Blaux, détenu, député, ancien maire de Sarreguemines, propose au Comité d'employer son imprimerie (à Sarreguemines) pour l'impression des livres élémentaires, suivant le vœu des districts environnant Sarreguemines; renvoyé à Lindet, 1ᵉʳ fructidor, 954; ordre du jour, 5 fructidor, 966.

SARRELIBRE. — La Société populaire envoie, le 25 prairial an II, le discours prononcé par l'agent national du district à la fête de l'Être-suprême (pièce non mentionnée dans les procès-verbaux du Comité), IV, 936 (n. 3).

SARRET (J.-B.), géomètre. — Fait déposer par le conventionnel Marcoz, pour le concours des livres élémentaires, le 1ᵉʳ messidor an II, deux manuscrits intitulés *Éléments d'arithmétique* et *Observations pour les instituteurs* : renvoyé au concours, IV, 663 (et n. 5), 664 (et n. 5).

SARRETTE (Bernard), commandant du corps de musique de la garde nationale parisienne. — Est chargé, par un arrêté du C. de S. P. du 30 du premier mois de l'an 2ᵉ, de former une compagnie de musiciens pour l'armée de l'Ouest, IV, 284 (suite de la n. 8 de la p. 283). — Signe, le 18 brumaire an II, la pétition du corps de musique dont il est le commandant, pour la formation d'un Institut national de musique, III, appendice, II, 627-628. — Parle à la C. N., au nom des musiciens, le 18 brumaire an II, II, 793 (n. 4), 800-802 (ann. C). — Vient, avec Gossec, au nom de l'Institut national de musique, inviter le Comité à un exercice concertant qui doit avoir lieu le lendemain au théâtre de la rue Feydeau; le Comité arrête d'assister en entier au concert, 29 brumaire, 866. — Son discours au concert du 30 brumaire, 870-871. — Demande au Comité de faire déclarer en réquisition les musiciens de la garde nationale : Guyton chargé de conférer avec le C. de S. P., 15 frimaire, 68. — Propose au Comité des vues sur les moyens de faire imprimer et envoyer promptement les hymnes destinés à être chantés dans les fêtes nationales : Guyton se concertera avec le C. de S. P., 21 nivôse, 265. — Guyton fait un rapport sur la demande de Sarrette : ajourné à la prochaine séance, 27 nivôse, 292. — Le rapport de Guyton est adopté, et sera communiqué au C. de S. P., 29 nivôse, 299-301. — Devient membre de la C. des A. (section des instruments de musique), listes du 5 et du 18 pluviôse, 323, 329. — Envoie sa démission de membre de la C. des A. : elle est acceptée, 25 pluviôse, 461. — Duval est chargé de proposer un musicien pour remplacer Sarrette à la C. des A., 5 ventôse, 494. — Les dépenses faites par Sarrette pour acquisition d'instruments sont renvoyées à Mathieu, 7 ventôse, 501. — Mathieu fait un rapport sur des réclamations présentées par Sarrette; le Comité arrête : le remboursement d'une somme de 4.570 ᵗᵗ 11 d. avancée par Sarrette; le payement supplémentaire d'une somme de 1.200 ᵗᵗ par mois à partir de ventôse, somme dont il sera rendu compte au C. de S. P., 29 ventôse, 600; cet arrêté est confirmé par un arrêté du C. de S. P. du 4 floréal, IV, 249. — Sarrette est arrêté le 5 germinal, sur la dénonciation de Chevalier Saint-Dizier, qui le signale comme hébertiste et ami du libraire Chardin, 494 (n. 2); IV, 192. — Un arrêté du C. de S. P., du 3 floréal, le charge de former une compagnie de musiciens pour l'armée du Nord; Veny écrit à C.-A. Prieur que Sarrette est en prison, sur quoi un arrêté du C. de S. G., du 6 floréal, ordonne que Sarrette jouira de la liberté provisoire avec un garde; le 7 floréal, les artistes de l'Institut national se présentent au C. d'I. P. pour l'engager à s'intéresser à l'élargissement de leur commandant, 283 (et n. 8). — Sarrette ayant demandé, le 21 floréal, sa libération définitive, demande appuyée par une requête signée Gossec, Méhul et Lesueur, le C. de S. G. ordonne, le même jour, que le gendarme préposé à la garde de Sarrette se retirera. 352. — Le 30 floréal, la C. des A. entend une lettre de Sarrette qui, s'excusant de n'avoir pu encore prendre part aux travaux de la Commission,

demande à y être associé : adopté, III, 494 (n. 2); IV, 352 (n. 1). — Le 16 prairial, à la C. ex., Robespierre déclare à Sarrette que l'*Hymne à l'Être-suprême* de Chénier et Gossec ne sera pas chanté, et lui ordonne d'en faire composer un autre, pour être chanté par le peuple lui-même, 567. — Récits de Zimmermann relatifs à Sarrette et à la fête de l'Être-suprême, 600-602. — Récits de Hédouin sur le même sujet, 603-604. — Il signe le programme musical de la fête de la 5e. sans-culottide, 28 fructidor, V, 34. — Écrit le 29 fructidor au Comité une lettre sur laquelle celui-ci prononce à la date de la 1re sans-culottide, 54. — Le 2 ventôse an III, lit à la C. N. une pétition de l'Institut demandant qu'on l'organise, 508; résumé de la pétition (*Moniteur*), 511-512 (ann. D). — En germinal, la section de Brutus le fait désarmer comme terroriste; mais un arrêté du C. de S. G., du 9 floréal, lui fait restituer ses armes; en prairial il est emprisonné, un nouvel arrêté du C. de S. G., du 12 prairial, le fait mettre en liberté, VI, Introd., XXXV; 383; 541-542. — Au moment de l'organisation du Conservatoire de musique par les deux décrets du 16 thermidor an III, Sarrette est éliminé par suite de la suppression de la musique de la garde nationale parisienne dont il était le commandant, 543. — Un extrait de délibérations de la section de Brutus des 10 et 20 prairial (qui contenaient évidemment des dénonciations contre Sarrette) ayant été transmis au Comité, celui-ci passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que cet extrait n'est accompagné d'aucune lettre officielle qui motive les intentions de la section, 26 thermidor, 539. — Le 25 vendémiaire an IV, les inspecteurs de l'enseignement au Conservatoire écrivent au Comité pour dire qu'ils ne peuvent se livrer entièrement aux soins qu'exige l'organisation définitive du Conservatoire : ils demandent que le Comité nomme un commissaire qui en soit chargé, et proposent Sarrette; le lendemain 26, ils adressent à Ginguené copie de leur lettre du 25, en l'invitant à appuyer leur demande : texte des deux lettres, 543, 802 (note), 806-807 (annexes). — Le Comité renvoie à la C. ex. la lettre des inspecteurs, 26 vendémiaire, 802. — Ginguené adresse au Comité un rapport proposant de nommer Sarrette commissaire : texte de ce rapport, 802 (note), 807-808. — Sur le rapport de la C. ex., le Comité nomme Sarrette commissaire à l'effet d'organiser définitivement le Conservatoire national de musique, 1er brumaire, 824.

SARRUT (Germain) et SAINT-EDME (B.). — Ont publié en 1842 une *Biographie de M. Jullien, de Paris*, extraite de leur *Biographie des hommes du jour* : citée IV, 211, 212, 881, 887.

SARTHE, département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale au Mans, V, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est compris dans l'arrondissement affecté à Bailleul, 20 germinal, 53. — Le Comité arrête que Grégoire proposera à la C. N. le placement à la Flèche de l'école centrale, 22 floréal, 195; Wandelaincourt est chargé de faire cette demande, 30 floréal, 224. — Un arrêté du département, du 25 messidor an II, relatif à l'instituteur Guinebat et à l'élève Kerusel, est renvoyé à la C. ex., 8 messidor, 347. — Un décret du 3 brumaire an IV maintient l'école centrale au Mans, 874.

SARTO (Andrea DEL). Voir VANNUCCI (Andrea).

SATUR, de Vesoul. — Figure pour 1.500 ᴴ sur la liste des gens de lettres, savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360 : ajourné le 10 jusqu'à plus amples renseignements, 379. — Le Comité, après avoir entendu la lecture d'un hymne composé par lui pour l'anniversaire du 9 thermidor, arrête la mention de son zèle au procès-verbal, 8 thermidor, VI, 458.

SAUJON. — La Société populaire fait sentir la nécessité de réduire le nombre des foires : renvoi au C. d'agriculture, 3 germinal an II, IV, 18.

SAULIEU. Voir PROST.

SAULNIER (Antoine), élève de l'École normale. — Fait hommage au Comité d'une pièce en vers à la Liberté, sur l'institution de l'École normale : mention civique, et dépôt à la bibliothèque, 24 floréal an III, VI, 198.

SAULNIER (Guillaume), auteur dramatique. — Auteur, avec Darrieux, de *La Journée du 10 août 1792*, drame en quatre actes. Voir DARRIEUX.

SAULT. — La Société populaire envoie à la C. N., le 20 germinal an II, une adresse (manuscrite) de félicitations, et, le 10 floréal, cette même adresse, imprimée : le Comité passe à l'ordre du jour le 25 messidor, IV, 794; il passe de nouveau à l'ordre du jour le 19 thermidor, 910.

SAUMERY, émigré. — Le Comité fait écrire à Blois par Grégoire pour demander des renseignements sur l'existence et la conservation de ses livres et tableaux, 19 floréal an II, IV, 368.

SAUMON. — Réclame contre l'ordre du jour prononcé sur son mémoire, motivé sur le décret qui autorise les communes à se servir provisoirement des églises et presbytères, 17 thermidor an II, IV, 904 (et n. 2).

SAUMUR. Voir PETIT.

Saumur (Collège de). Voir *Collège de Saumur*.

SAUNIER, chez Baudouin, à l'Imprimerie nationale. — Envoie un discours et des strophes qui sont renvoyés à Villar, 9 prairial an II, IV, 492

(et n. 1). — Écrit une lettre au Comité, sur laquelle celui-ci prononce le vu, 17 prairial, 540. — Ordre du jour sur le discours et les strophes, 9 messidor, 492 (n. 1). — Son discours sur la nécessité d'adorer l'Être-suprême est renvoyé à Villar, 19 messidor, 762.

SAURINE (Jean-Pierre), évêque du département des Landes, député des Landes à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Est l'un des 66 catholiques qui se présentent avec le commissaire Farcot, le 24 thermidor an III, au comité civil de la section de la Cité pour demander les clefs de Notre-Dame afin d'y exercer le culte; le 28 thermidor (15 août), dit pour la première fois la messe à Notre-Dame, avec Grégoire et Royer, après avoir « réconcilié » l'Église, VI, 254.

SAUSSIER LA BODERIE, ci-devant curé de la Trinité, à Falaise. — D'après une note de Grégoire (fructidor an III), ce prêtre aurait lacéré un tableau de Lebrun, dans l'église Saint-Gervais, à Falaise, VI, 675 (note), 677 (annexe).

SAUSSURE (H.-B. DE), de Genève, physicien et naturaliste. — Nommé professeur d'histoire naturelle aux écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 115 (note).

SAUTAYRA (Pierre-Barthélemi), député de la Drôme à la Convention; mort le 27 septembre 1793. — Devient membre du C. des ponts et chaussées lors de sa création en janvier 1793, V, 628.

SAUTEREAU ou SAUTERIAU, employé par le C. de S. P. à des travaux analytiques de diplomatie. — A demandé que la B. N. lui prête les livres dont il aura besoin; sa demande a été renvoyée par le C. de S. P. au Comité d'I. P., qui refuse, aucun livre ne pouvant sortir des bibliothèques nationales, 23 prairial an III, VI, 281-282. — Sur une lettre du C. de S. P. invitant le Comité à donner des ordres pour faire remettre à Sauteriau divers ouvrages de la B. N., le Comité d'I. P. persiste dans son arrêté du 23 prairial, en ajoutant qu'un Comité de gouvernement a le droit de faire prendre dans les dépôts nationaux les objets dont il a besoin, 24 thermidor, 521.

SAUVAGE, employé à la Commission pour l'examen des papiers de Robespierre et de ses complices. — Signe pour copie conforme un extrait du registre des procès-verbaux de cette Commission, du 21 fructidor an II, relatif à Fourcade, IV, 895.

SAUVAGE, peintre. — A obtenu un prix de 1.500 ᵗᵗ dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 262.

SAUVALLE (Jacques), entrepreneur de pépinières à Sens. — Écrit le 5 messidor au représentant Maure pour offrir de réunir et soigner les arbres précieux provenant de l'émigration; Maure prend un arrêté conforme; la municipalité de Sens envoie ces deux pièces au Comité le 18 messidor : renvoyé à Grégoire, 25 messidor an II, 790 (et n. 6). — La C. ex. remet un rapport sur la demande de Sauvalle : renvoyé à la 2ᵉ section, 18 vendémiaire an IV, 760.

SAUVETERRE. — La Société montagnarde de cette commune envoie à la C. N. le plan d'un temple à la Nature, à la Raison, etc., et demande des secours pour construire cet édifice; elle félicite l'assemblée d'avoir déjoué la conspiration hébertiste : vu au Comité, 17 prairial an II, IV, 541 (et n. 6). — La Société populaire envoie la relation d'une fête à l'espérance de la patrie : renvoyé à la Commission des fêtes décadaires, 21 prairial, 610. — Un discours prononcé et des couplets chantés dans la Société populaire, le jour de la fête à l'Être-suprême, sont renvoyés à Grégoire, 21 thermidor, 920; ordre du jour, 27 thermidor, 942.

SAUVEUR (Joseph), président du district de la Roche-Bernard (Morbihan). — Assassiné par les rebelles royalistes (16 mars 1793) : Lakanal fait décréter que la ville de la Roche-Bernard s'appellera désormais la Roche-Sauveur, et que le nom de Joseph Sauveur sera inscrit au Panthéon, 10 juin; texte de son rapport, I, 476 (n. 2), 478-479 (ann. C). — Le sculpteur Taveau a offert le 23 brumaire an III, à la C. N., qui l'a renvoyé au Comité, le buste de Sauveur, modelé par lui : ce buste sera exécuté en marbre par Taveau, sous la surveillance de Pajou, 22 frimaire, 312. — Pour la suite, voir TAVEAU.

Savants. Voir *Gens de lettres, savants et artistes.*

SAVART père, mécanicien attaché à l'École du génie à Mézières. — Le C. de S. P. l'appelle à Paris, le 5 prairial an II, pour être attaché à l'École centrale des travaux publics, V, 637, 638; le Comité charge, le 1ᵉʳ messidor, la C. ex. des travaux publics d'assurer le logement et la subsistance de Savart, 638. — Savart étant mort, ce Comité accorde, le 15 thermidor, une indemnité de 1.000 ᵗᵗ à sa veuve, 641.

SAVARY (Louis-Jacques), député de l'Eure à la Convention. — L'un des signataires de la protestation des 6 et 19 juin 1793, décrété d'accusation le 3 octobre, puis mis hors-la-loi, est rappelé dans le sein de la C. N. le 18 ventôse an III, V, 292, 588. — Le 4 fructidor, signe un arrêté des Comités de législation et d'I. P. relatif à l'annulation d'un jugement du tribunal de l'Yonne, VI, 572 (et note).

SAVARY, auteur de l'ouvrage *Guerres des Vendéens et des Chouans.* — Cité t. V, p. 516.

SAVÉRIEN, âgé de 78 ans, auteur de nombreux ouvrages sur la marine et la philosophie. — Demande un secours proportionné à ses ouvrages et à ses besoins : renvoyé à Thibaudeau, 2 pluviôse an III, V, 442. — Est compris sur la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit à la munificence nationale, 12 pluviôse, 457; figure de nouveau sur la liste le 22 pluviôse, 482. — Figure pour 1.500 ᵗᵗ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89.

SAVOISY. — Pétition de cette commune relative à l'emplacement d'un établissement d'instruction publique; Grégoire, rapporteur, 7 septembre 1793, II, 363.

Savon. — Gony propose l'établissement d'une fabrique de savon noir, et demande l'avance des fonds nécessaires, 11 germinal an II, IV, 58. — La proposition est renvoyée au C. d'agriculture et commerce, 15 germinal, 80.

Savonnerie (*Manufacture nationale de la*). Voir *Manufacture des Gobelins et Manufacture de la Savonnerie.*

SAVOURÉ, instituteur. — Sa demande, tendante à obtenir l'exemption d'envoyer ses élèves aux écoles primaires, est renvoyée à Bouquier, 27 thermidor an II, IV, 941.

SAY (Jean-Baptiste). — Rédige le prospectus de la *Décade politique, philosophique et littéraire,* que le Comité reçoit le 23 germinal an II, IV, 139 (n. 1); extraits de ce prospectus, 162 (ann. D *bis*).

Sceau de l'État. — Les nouvelles pièces auront pour type le sceau de l'État, décret du 16ᵉ jour du premier mois de l'an 2ᵉ, II, 667. — L'arche de la constitution et le faisceau formeront le type national du sceau et des monnaies de la République, décret du 19 du premier mois, 668. — Les Comités des monnaies et d'I. P. discutent la question de savoir si le sceau de l'État portera le type de la République, ou bien, comme le disait le décret du 19 du premier mois, l'arche et le faisceau, 5 brumaire an II, 712. — David est chargé de s'occuper d'un dessin pour former le sceau de l'État, 13 brumaire, 741. — A la suite du vote du décret sur la statue colossale du Peuple, le 27 brumaire, Romme fait décréter que le sceau de l'État représentera ce monument; le lendemain 28, lorsque la rédaction du décret est présentée, une longue discussion s'engage au sujet de la légende proposée par Romme : *Le peuple souverain ;* Ramel propose : *Le peuple seul est souverain;* Robespierre, Barère et Reubell parlent pour la proposition de Romme, Thuriot, Richard, Philippeaux pour l'amendement de Ramel, qui est adopté, 810-813. — Un membre du C. des inspecteurs de la salle vient demander au C. d'I. P. d'arrêter le modèle du nouveau sceau de la République : arrêté qu'il représentera un colosse nu, appuyé sur une massue; que le piédestal sera composé des débris du trône et de l'autel; que l'inscription sera : *Le peuple français,* et sur le fond les lettres *R.F.U.I.;* David et Romme chargés de se concerter avec le graveur, 27 pluviôse, 465. — Le Comité renvoie à David ce qui concerne le dessin et l'exécution du sceau de la République, 5 ventôse, 493. — La proposition du sceau de la République est renvoyée à David, qui se concertera avec les artistes qui doivent l'exécuter, 7 ventôse, 499. — Sur la proposition de Thibaudeau, à propos d'un nouveau filigrane pour le papier du *Bulletin des lois,* le Comité arrête que l'inscription du sceau sera seulement *R. F.* (décret voté le 22 germinal), et que Thibaudeau se concertera avec le C. des inspecteurs de la salle pour corriger les défauts qui se trouvent dans le modèle qu'on propose pour le sceau de l'État, 19 germinal, IV, 107; texte du décret du 22 germinal, 109-110 (ann. A). — Daubermesnil présente au Comité des observations sur la forme du sceau de l'État, et propose d'y graver une ruche d'abeille : le Comité adopte la proposition, et invite Daubermesnil à la soumettre à la C. N. au nom du Comité, 29 vendémiaire an IV, 818. — Le 3 brumaire, Daubermesnil présente la proposition à la C. N.; Barailon objecte que les abeilles étaient les armoiries des rois de la première race; d'ailleurs les abeilles ont une reine; comme emblème, le bonnet et le niveau valent bien les abeilles; la proposition est rejetée par la question préalable, 861, 869 (ann. C).

SCEAUX. — La C. des M. remet une note concernant des monuments précieux existant dans cette commune, 23 ventôse an II, III, 562. — Le décret du 16 floréal an II met le château de Sceaux au nombre des maisons nationales qui ne seront pas vendues et seront conservées pour servir aux jouissances du peuple et former des établissements utiles, IV, 318 (ann. C). — Fabre-Dubosquet avise le Comité de la vente qu'on se propose de faire, à Sceaux, de tableaux qui méritent d'être conservés à la nation : renvoyé à la C. des A., 19 floréal, 374. — Degrange, commandant des Élèves de la patrie de Sceaux-l'Unité, envoie le 8 floréal à la C. N. le programme de la fête de la Vertu, qui sera célébrée le 10 pour l'inauguration du buste de Bara; le procès-verbal de cette fête est envoyé au Comité, qui en arrête la mention civique le 13 prairial, 518 (et n. 2). — Florian se fait admettre, en floréal ou prairial, comme membre de la Société populaire, 535. — Le 10 prairial, la municipalité et la Société populaire font hommage à la C. N. des bustes de Bara et de Viala, et lui présentent la mère de Joseph Bara, sa sœur et son frère; texte du

décret rendu, 625. — La Société populaire transmet à la Convention un extrait de son procès-verbal du 19 messidor, avec un discours civique prononcé à la fête de l'Être-suprême par un jeune républicain : le Comité renvoie à Grégoire, 24 thermidor, 928 (et n. 2); ordre du jour, 27 thermidor, 943. — A la fête du 20 prairial, dans cette commune, on entendit un discours où on chercherait en vain le mot et l'idée de Dieu (Aulard), 359.

SCELLIER, marbrier, entrepreneur de la Commission des Arts. — Le Comité autorise la C. ex. à payer son mémoire pour démolition et transport de monuments, etc., 8 messidor an III, VI, 344. — Le Comité renvoie à la C. ex. un arrêté de la C. des A. pour le payement à Scellier d'un acompte de 10.000 ℔ pour ses travaux, notamment, pour le transport à Paris des objets d'art de Fontainebleau; la C. ex. remet un rapport sur trois mémoires de lui et un mémoire de l'architecte Jollain, 24 fructidor, 658, 660-661. — Vu le rapport de la C. ex. sur les trois mémoires de Scellier, qui se montent ensemble à 55.910 ℔ et sur le mémoire des finances de l'architecte Jollain, qui est de 5.963 ℔ 10ˢ, le Comité arrête l'ordonnancement de 71.873 ℔ 12ˢ 9ᵈ (il y a une erreur d'addition ou une erreur dans les chiffres des quatre mémoires : la somme est trop forte de 10.000 ℔), 2 vendémiaire an IV, 714-715. — Ouï le rapport de la C. ex. sur un restant de trois mémoires pour travaux ordonnés par la C. des M., et sur deux mémoires pour travaux ordonnés par la C. des A., le Comité arrête l'ordonnancement de deux mandats de 17.025 ℔ 757ᵈ et 36.399 ℔ 19ˢ 8ᵈ, 3 brumaire (soir), 859-860.

SCELLIER (Gabriel-Toussaint), homme de loi, élu juge civil en mars 1793, plus tard juge au tribunal révolutionnaire. — Dans le procès des fermiers généraux, fait l'interrogatoire d'Étienne-Marie Delahante le 18 floréal an II, IV, 388. — Guillotiné le 17 floréal an III, 389.

SCEY, Haute-Saône. — Une lettre de la Société populaire, lue à la C. N. le 12 frimaire an III, raconte les ravages faits par un loup enragé, V, 290 (n. 3).

SCHÄFFER (Jacob-Christian). — Auteur d'un ouvrage donnant des échantillons de papiers de diverses matières (*Neue Versuche*, etc., Ratisbonne, 1765), envoyé par Lefebvre-Vilbrune à Guyton, et que celui-ci présente au Comité le 23 frimaire an II, III, 142.

SCHAUENBOURG (Henri-Antoine-Balthazar, baron DE), général en 1792 et 1793. — Notice, II, CII. — A l'occasion de sa destitution et de celle de Houchard et Landremont, le C. de S. P. est attaqué le 24 septembre, 497 (n. 1), 492 (n. 5); le lendemain, la C. N. décrète que le Comité a toute sa confiance, 492.

SCHERER, général. — Une lettre de lui, communiquée à la C. N. le 30 thermidor an II, confirme la nouvelle de la reprise du Quesnoy, déjà reçue par le télégraphe le 28, IV, 943 (ann. A).

SCHMITZ. — Une réclamation de ce citoyen relative à la bibliothèque publique de Coblentz et au cabinet d'histoire naturelle des frères Unbexhuden (?) est renvoyée à la 2ᵉ section, 4 fructidor an III, VI, 568.

SCHNEIDER, vice-président du district de Dieuze. — Signe une lettre au département de la Meurthe, 12 messidor an II, IV, 671.

SCHŒLLAMER (Adam). — Le Comité le nomme jardinier à l'École de santé de Strasbourg, 4 floréal an III, VI, 123.

SCHREIBER (Chrétien-Jacques), emphytéote des mines de Sainte-Marie-aux-Mines. — Offre un manuscrit sur l'éducation; est invité à s'adresser à la C. N., 29 octobre 1792, I, 32; reproduction du titre de son manuscrit, et d'un fragment d'une lettre de Schreiber au président de la C. N., du 1ᵉʳ novembre, 33.

SCHWEDIANER (Le Dʳ). — Une lettre de lui, en français (Londres, 18 mai 1783), prise chez Lavoisier, le 11 septembre 1793, est remise au C. de S. G., qui la renvoie au C. d'I. P. le 28 septembre, II, 383, 514, 511.

SCHWEIGHAUSER (Jean), 1742-1830. — Envoie au Comité deux exemplaires des tomes VI et VII de son *Polybe* : mention honorable, 15 germinal an II, IV, 81. — Figure pour 2.000 ℔ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360; ne se trouve pas sur la liste définitive adoptée par la C. N. le 14, 385. — Ehrmann propose au Comité de l'inscrire pour 3.000 ℔ sur la liste supplémentaire des savants, etc. : renvoyé à Chénier, 16 nivôse, 396. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450; et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Ehrmann transmet au Comité le tome VIII de *Polybe* : mention civique, et dépôt à la bibliothèque, 22 pluviôse, 481. — Demande au Comité d'autoriser la B. N. à lui confier trois manuscrits grecs et l'édition d'Epictète de Salamanque : le Comité passe à l'ordre du jour, tout en arrêtant de faciliter le pétitionnaire par les moyens en son pouvoir, 20 germinal, VI, 52. — Figure pour 2.000 ℔ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27, 76, 89. — Demande au Comité, par l'intermédiaire de Millin, que les manuscrits du Commentaire d'Adrien sur Épictète, existant à la B. N., soient envoyés à Strasbourg pour lui être prêtés : ordre du jour, 517.

SCHWEIGHEUSER (Jean), 1775-1801, parent du précédent. — Collaborateur de Bassedow avec J.-F. Simon de 1774 à 1776, professeur au gymnase de Bouxwiller, puis secrétaire

interprète du département du Bas-Rhin, a écrit, en collaboration avec J.-F. Simon, deux ouvrages, *Connaissances les plus nécessaires à la jeunesse du moyen âge*, et *Alphabet allemand*, etc., que les auteurs adressent au Comité : renvoyé au concours, 25 floréal an II, IV, 427. — Écrit avec Simon, le 3 messidor, pour offrir trois ouvrages sur l'éducation rédigés en allemand quinze ans auparavant : renvoyé au concours, 7 messidor, 695; texte de la lettre, 698 (ann. A).

Sciences (*Réunion des*). — Sur la demande de l'astronome Lalande, le Comité l'autorise à convoquer les savants, une fois par décade, dans le lieu des séances du B. de C. (ancienne salle de l'Académie des sciences), 14 pluviôse an III, V, 459. — La première réunion a lieu le 19 pluviôse; le *Journal de Paris* en a rendu compte sous le titre de *Réunion des sciences;* Calon, Dolomieu et Peray y ont fait des communications, 459 (n. 1 *bis*).

Sciences et arts (*Monuments de*). Voir *Monuments des lettres, des arts et des sciences.*

SCIETTY (P.), artiste, membre du Conseil général de la commune de Paris. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-831 (ann. E). — Mis hors la loi, il est guillotiné le 11 thermidor, IV, 873.

Sculpteurs et mouleurs. — Demandent que la loi du 19 juillet 1793 leur soit applicable : renvoyé à Mathieu, 1er germinal an II, IV, 6. — Un arrêté du C. de S. P. du 5 floréal (Barère) ouvre un concours pour l'exécution de quatre monuments en bronze et en marbre, un autre (Barère) pour l'exécution d'une colonne au Panthéon, un autre (Barère) pour l'exécution d'une statue en bronze de J.-J. Rousseau; un autre (Barère) charge la C. ex. des travaux publics de faire exécuter le monument en bronze qui doit être élevé sur la pointe occidentale de l'île de Paris, 252. — Un arrêté du 12 floréal (Barère) ouvre un concours pour un monument à élever sur la place de la Victoire, 251. — Dès que les artistes sculpteurs qui ont fourni les bustes en marbre existant au théâtre de la Nation auront présenté les titres qui leur accordent leurs entrées, il sera proposé un arrêté pour les maintenir dans la jouissance de ce droit, 12 vendémiaire an III, V, 110. — Houdon, Berruer et autres sculpteurs qui avaient leurs entrées au théâtre de la Nation les auront à celui de l'Égalité, 24 vendémiaire, 132.

Sculpture (*Académie de*). Voir *Académie de peinture et de sculpture.*

Sculpture (*Concours de*). Voir *Arrêtés du Comité de salut public relatifs aux arts et aux lettres*, et *Jury des arts.*

SEBOUT fils, d'Ivry-la-Bataille. — Son *Tableau lyrique de la fête du 20 prairial* est renvoyé à Villar, 23 prairial an II, IV, 617.

SÉCHELLES (Veuve DE). Voir HÉRAULT (Veuve), née DE SÉCHELLES.

SECOND (Jean-Louis), député de l'Aveyron à la Convention. — Notice, II, CIII. — Annonce à la C. N., le 25e jour du premier mois de l'an 2e, qu'il a trouvé le moyen de diriger les aérostats; Guyton et Fourcroy chargés par l'assemblée d'examiner ce projet, III, 3 (n. 8), 7 (ann. C). — Nommé, le 25 brumaire an II, membre de la Commission de revision du Code civil, II, 828. — Les rapporteurs déclarent au Comité que le projet de Second est inexécutable, 17 ventôse an II, III, 552.

Secours publics. [Voir aussi *Comité des secours publics, Commission ex. des secours publics.*] — Les principes du C. de S. P. en matière de secours publics sont posés par Saint-Just : « Les biens des conspirateurs sont là pour les malheureux; les biens des personnes qui seront reconnues ennemies de la Révolution seront sequestrés au profit de la République » (rapport et décret du 8 ventôse an II); « Que l'Europe apprenne que vous ne voulez plus un malheureux ni un oppresseur sur le territoire français » (rapport du 13 ventôse), IV, 415. — Le décret du 13 ventôse ordonne aux districts de faire parvenir au C. de S. P. l'état, par commune, des patriotes indigents; après quoi ce Comité fera un rapport sur les moyens d'indemniser tous les malheureux avec le bien des ennemis de la Révolution, 416. — Extrait du rapport de Barère, du 16 ventôse, sur les menées des ennemis de la Révolution pour empêcher l'exécution des décrets du 8 et du 13, 416-417. — Le 22 floréal, Barère fait un rapport « sur les moyens d'extirper la mendicité dans les campagnes, et sur les secours que doit accorder la République aux citoyens indigents »; il annonce un second rapport « sur les moyens de distribuer les secours territoriaux », et un troisième rapport « sur les moyens prompts et efficaces de déblayer la mendicité dans les villes »; le décret du 22 floréal, limité aux campagnes, institue dans chaque district un *Livre de la bienfaisance nationale*, où devaient être inscrits tous les indigents qui seraient devenus titulaires d'une pension, et détermine le taux et le nombre de ces pensions; il contient des dispositions sur la fête destinée à honorer le *Malheur*, qui sera célébrée aussitôt que les tableaux demandés par le décret auront été formés dans chaque district et envoyés au C. de S. P., 417, 418; extrait du rapport, 419. — En attendant le rapport sur les secours à distribuer dans les villes, le C. de S. P. prend, le 5 prairial, un arrêté édictant des mesures provisoires applicables à Paris :

analyse de cet arrêté, 419. — Le 2 messidor, Barère fait décréter des peines contre les comités de section qui n'exécuteraient pas strictement les mesures prescrites par l'arrêté du 5 prairial; il annonce que dans les campagnes les travaux préparatoires pour l'établissement du Grand Livre de la bienfaisance nationale touchent à leur terme, et que bientôt « la représentation nationale se montrera digne du peuple français, au milieu des infortunés, dans la fête où le Malheur sera honoré », 420. La fête du Malheur n'eut jamais lieu, et les deux rapports qui restaient à présenter ne furent pas faits : le 9 thermidor donna un autre cours aux choses, 420. — Le Comité arrête que D. Cadet, ci-devant maître de pension, sera porté sur la liste à discuter des citoyens pour qui le Comité demandera des secours à la C. N., 4 thermidor an III, VI, 448. — Le Comité charge Bordes de lui présenter un rapport à faire à la C. N. sur les secours à accorder aux veuves, enfants, etc., des artistes, savants et gens de lettres, 16 thermidor, 497.

Secrétaires du Comité d'instruction publique de la Convention. Voir *Comité d'instruction publique de la Convention* (*Présidents et secrétaires du*).

Section des armes. Voir *Comité de salut public.*

Section des dépenses, appelée aussi *Commission des dépenses.* — Elle est composée de trois membres du C. des finances et de membres du C. de S. P., VI, 829. — Plaichard et Barailon se concerteront avec le C. des finances, et même avec la Commission des dépenses si c'est nécessaire, pour une augmentation des traitements des professeurs, élèves et employés des Écoles de santé, 30 fructidor an III, 686. — Barailon demande à être autorisé à se concerter avec la Commission des dépenses pour que 25.000 ᵗᵗ soient accordés pour l'acquisition d'instruments de météorologie pour l'École de santé de Montpellier, 4ᵉ complémentaire, 702. — Plaichard et Barailon se concerteront avec le C. des finances, et même avec la Commission des dépenses, s'il est à propos, pour faire mettre à la disposition de la C. ex. d'I. P. les sommes nécessaires à l'entretien du jardin botanique de Strasbourg; ils se concerteront avec les Comités (ou plutôt avec les membres des Comités) de S. P. et des finances formant la section des dépenses, pour faire mettre à la disposition de l'École de santé de Montpellier la somme de 13.400 ᵗᵗ, 6ᵉ complémentaire, 710, 711 (et note). — Ils se concerteront avec la section des dépenses pour régler les fonds à accorder pour la construction du laboratoire de chimie et de l'amphithéâtre d'anatomie de Montpellier, 20 vendémiaire an IV, 768. — Ils se concerteront avec cette section pour faire allouer 30.000 ᵗᵗ à l'École de Paris et 12.000 à celle de Strasbourg pour les dépenses des cours en l'an 4ᵉ, 27 vendémiaire, 809-810. — Un décret du 30 vendémiaire ordonne que les membres de la section des dépenses continueront leurs fonctions jusqu'à l'installation du Directoire exécutif, 829. — Rabaut-Pomier se concertera avec la section des dépenses pour faire mettre à la disposition du ministre de l'intérieur 386.000 ᵗᵗ pour la prolongation de la galerie du Muséum des arts, 1ᵉʳ brumaire, 822. — Le Comité renvoie à la section des dépenses une demande de Caillard, et une demande de la C. ex. concernant le naturaliste Prichard, 3 brumaire (soir), 859, 860.

Section de l'instruction publique du Comité de salut public. — Cette section est créée à la fin de germinal an II pour diriger et surveiller la Commission exécutive de l'instruction publique, IV, 232-234; Barère est placé à sa tête, 234. — Indications sur les quelques papiers provenant de cette section, 233-236.

Section de la police générale du Comité de salut public. — Cette section est créée à la fin de germinal an II pour surveiller l'exécution du décret des 26 et 27 germinal, et pour diriger la C. ex. des administrations civiles, police et tribunaux; Saint-Just est d'abord placé à sa tête, puis Robespierre, puis (à partir du 12 messidor) Couthon, IV, 233 (et n. 2).

Sections de Paris. Voir Paris (Commune de).

SEDAINE, auteur dramatique et secrétaire de l'Académie d'architecture. — Sa pétition (imprimée) à la C. N. en faveur des héritiers de Jean Racine, avec un projet de décret; le Comité passe à l'ordre du jour, 28 février 1793, I, 367, 369-371 (ann. A). — Paré le recommande, le 24 avril, à la sollicitude du Comité; renvoyé à Baudin (remplacé ensuite par Izoard), 1ᵉʳ octobre, 525, 533-534 (ann. H). — Il envoie à Romme, le 29 août, une note sur les travaux de l'Académie d'architecture, II, 324. — Son projet d'une Académie nationale des arts renvoyé à Izoard, 12 septembre, 397. — Boissy est chargé d'une lettre à écrire au C. des finances pour l'inviter à liquider la créance de Sedaine, 12 frimaire an III, V, 271. — Figure sur la liste des gens de lettres, etc., formée le 6 pluviôse, 450; et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Figure pour 3.000 ᵗᵗ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89. — Demande au Comité qu'il lui soit permis de présenter ses titres à une pension; sa pétition est appuyée par Boissy : renvoyé à la 2ᵉ section, 2 fructidor, 559-560.

Sées ou Séez. — Des difficultés s'étant produites entre cette commune et celle d'Alençon pour la confection des catalogues, et au sujet de l'installation de la bibliothèque du district dans la ci-dev. Intendance, une lettre du district d'Alençon est renvoyée à la 2ᵉ sec-

tion, 28 nivôse an III, V, 432. — Le Comité écrit à la C. ex. au sujet du différend entre Alençon et Sées, 22 pluviôse, 480. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'école centrale de l'Orne à Sées, 614. — Après avoir entendu les commissaires de la commune d'Alençon, le 17 germinal, le Comité, conformément au vœu de la députation de l'Orne, maintient sa décision du 28 ventôse; elle est enregistrée dans l'arrêté général de ce jour, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (et n. 2).

SEGALLA, chimiste. — A fait une découverte pour vider les fosses d'aisance facilement et sans odeur, demande des secours : renvoyé à Guyton, 11 germinal an II, IV, 56. — Sur sa demande d'un autre rapporteur, est renvoyé à la C. ex. de l'agriculture et des arts, 23 prairial, 619 (et n. 5).

SEGARELLES (Jean DE), Parmesan. — Le manuscrit de ses Commentaires sur les tragédies de Sénèque sera demandé au district de Tours, 26 frimaire an III, V, 322. — Grégoire est chargé de récrire à Tours, 18 thermidor, VI, 501. — Le district de Tours envoie ce manuscrit, qui sera déposé à la B. N., 10 fructidor, 593-594.

SEGUIN (Armand). — Le 14 nivôse an III, Fourcroy présente à la C. N., au nom du C. de S. P., un rapport sur les arts qui ont servi à la défense de la République, et sur le nouveau procédé de tannage découvert par Seguin, V, 393. — Nommé membre de la C. des A. pour la section de physique, 22 nivôse, 410.

SEGUIN (Joseph), sergent-major. — Sa *Lettre patriotique* en vers, adressée à son père, est renvoyée à Villar, 21 thermidor an II, IV, 919.

SÉGUR (J.-G.). — Auteur des paroles de l'opéra *Roméo et Juliette,* musique de Steibelt, IV, 934 (n. 8).

SEINE (Département de la). — Le département de Paris, baptisé *département de la Seine* par la constitution de l'an III, est mentionné sous ce nouveau nom dans un rapport de Prieur du 25 fructidor an III, VI, 667. — L'administration centrale du département autorise la Société théophilanthropique, le 20 pluviôse an VI, à exercer son culte à Notre-Dame concurremment avec les citoyens qui y exercent le culte catholique, 254.

SEINE-ET-MARNE. — Le Comité écrit au représentant dans ce département relativement à une demande de Lefebvre, à Meaux, 24 pluviôse an III, V, 486. — L'arrêté général du 28 ventôse an III, place l'école centrale à Fontainebleau, 614. — Après avoir entendu contradictoirement, le 17 germinal, la députation du département, le Comité maintient le choix de Fontainebleau; il est enregistré dans l'arrêté général de ce jour, transformé en décret le 18, VI, 34, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Lakanal, 20 germinal, 53. — Le Comité invite les autorités du département à faciliter les opérations de Delambre, Laplace et Prony pour la mesure d'une base entre Melun et Montgeron, 28 floréal, 216. — Un décret du 3 brumaire an IV place l'école centrale à Provins, 874.

SEINE-ET-OISE. — Le Comité arrête d'écrire à l'administration du département au sujet des opérations de la C. des A. de Versailles, 11 ventôse an II, III, 531. — Le département fait connaître au Comité les moyens employés pour réunir les objets de sciences et arts trouvés chez les émigrés; cette réponse est renvoyée le 23 ventôse à la Commission des arts, 531 (n. 4). — Le département demande un éclaircissement sur la contradiction qu'il trouve entre deux articles de la loi du 29 frimaire; à propos des papiers de la Du Barry, il sera écrit au département de faire passer au Comité l'inventaire des papiers et des objets de sciences, d'arts et d'histoire naturelle existant à Louveciennes, 29 ventôse, 595, 598-599. — Le président du département répond au sujet de Louveciennes, 9 germinal, IV, 47. — Le président du département envoie le rapport des opérations de la C. des A. de Versailles, 3 floréal, 245. — La C. des A. arrête que Varon, Besson, Picault et Richard se rendront à Versailles pour prendre connaissance de l'état du travail relatif à l'exécution du décret du 8 pluviôse : le Comité approuve cette nomination, 3 prairial, 464. — Varon présente à la C. des A., le 10 messidor, un rapport au nom des commissaires envoyés en Seine-et-Oise; la C. adresse ce rapport au Comité, 765 (et n. 3); celui-ci renvoie ce rapport à Bouquier, 19 messidor, 758, 765; le rapport a été imprimé, 765 (n. 3). — La C. des A. de Versailles demande que le département lui paie ses indemnités, salaires et frais pour thermidor, fructidor et vendémiaire : renvoyé à la C. ex., 20 brumaire an III, V, 209. — L'arrêté général du 28 ventôse, place l'école centrale à Versailles, 614; il est confirmé, par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Barailon, 20 germinal, 53. — Une lettre du jury central d'instruction du département est renvoyée à la 1re section; le département ayant supprimé la place d'inspecteur de la maison nationale de Saint-Cloud, les commissaires à la vente du mobilier de la liste civile en préviennent le Comité : renvoyé à la C. des A., 30 floréal, 225. — La C. ex. rendra compte de l'état des collections de monuments des sciences et arts en Seine-et-Oise, 12 messidor, 381-382. — La C. ex. remet un rapport sur un arrêté du département relatif à la collection des travaux des

trois assemblées, 14 thermidor, 489. — Envoi sera fait au département d'un arrêté du Comité suspendant la vente du jardin botanique de Bellevue, que le district de Versailles avait fait afficher pour le 11 fructidor, 2 fructidor, 559. — La C. ex. se renseignera sur le nombre des sourds-muets indigents existant dans le département, afin de fixer l'opinion du Comité sur l'utilité de la création à Versailles d'une institution secondaire de sourds-muets, 10 vendémiaire an IV, 743.

SEINE-INFÉRIEURE. — Le directoire du département transmet au Comité, le 8 nivôse an II, un mémoire de L.-E. Pouchet sur les poids et mesures, III, 210 (n. 1). — Le directoire informe le ministre de l'intérieur, le 18 ventôse, qu'il se propose de nommer aux fonctions de professeur de botanique à Rouen un ci-devant prêtre, qui a l'un des premiers abdiqué son état; mais, vu les dispositions de l'art. 3 du décret du 8 pluviôse, sur les instituteurs de langue française, il demande s'il lui est permis de nommer ce ci-devant prêtre; il réitère sa demande le 1er germinal, IV, 504 (n. 2). — Le directoire envoie un arrêté qu'il a pris pour l'exécution de la loi du 8 pluviôse concernant les bibliothèques, etc. : renvoyé à Grégoire, 7 floréal, 286. — Le Comité prononce le vu sur un procès-verbal envoyé par les administrateurs du département, 5 prairial, 471. — Le directoire écrit à la C. ex., le 9 prairial, pour lui soumettre la question précédemment posée au ministre de l'intérieur et restée sans réponse; la lettre est transmise au Comité, qui passe à l'ordre, du jour motivé sur ce qu'il est permis de faire tout ce que la loi ne défend pas, 11 prairial, 504 (et n. 2). — Un arrêté du directoire régénéré est renvoyé à la bibliographie, 21 prairial, 613. — Un autre arrêté du même est renvoyé au C. d'agriculture et des arts, 28 fructidor, V, 36. — L'arrêté général du Comité du 28 ventôse an III attribue au département deux écoles centrales, et les place à Rouen et à Fécamp, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département a été omis dans le tableau qui a divisé la France en cinq arrondissements le 20 germinal, 53. — La C. ex. remet un rapport sur une demande de ce département relative au payement de Gourdin : renvoyé à la 2e section, 2e complémentaire, 698. — Le 21 vendémiaire an IV, Bar raconte que dans ce département, d'anciens membres de Comités révolutionnaires ont été condamnés à 24.000 ᵗᵗ d'amende pour avoir décerné des mandats d'arrêt en vertu de la loi du 17 septembre 1793, 774. — Le décret du 4 brumaire sur la revision du placement des écoles centrales a omis de mentionner la Seine-Inférieure, à qui le décret du 18 germinal avait attribué deux écoles et qui, d'après la loi nouvelle, n'en devait avoir qu'une, 874 (n. 2),; c'est à Rouen que fut placée l'école unique.

SÉJAN, organiste. — Rappelle une pétition présentée par les organistes attachés ci-devant aux paroisses, tendant à obtenir un traitement ou des pensions de retraite, par extension du décret rendu par la Législative en faveur des musiciens jadis attachés aux cathédrales et églises collégiales : renvoyé au C. de Liquidation, 29 floréal an II, IV, 450. — Lui et Couperin demandent que les deux mauvaises orgues du théâtre des Arts soient changées, 10 vendémiaire an III, V, 103. — Massieu et Lakanal se concerteront avec les commissaires du C. des finances, et feront un rapport sur la demande de Séjan de faire placer au théâtre des Arts un orgue *grand huit pieds;* 6 frimaire, 251. — Demande à être porté sur la liste des artistes, etc., à qui la nation accorde des récompenses : renvoyé à Thibaudeau, 20 nivôse, 407. — Une lettre de Séjan et de Sommer sur l'établissement d'un orgue au Panthéon soumet un modèle du sculpteur Talamona, approuvé par Soufflot : renvoyé à Massieu, 4 pluviôse, 445. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450, et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Figure pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste du 24 germinal. VI, 76. — Le Comité arrête qu'il sera transporté de la seconde classe des récompenses dans la troisième, 26 germinal, 82; en effet, dans la liste du décret du 27, il figure pour 1.500 ᵗᵗ, 90. — Il adresse au Comité une pétition réclamant pour lui, pour Couperin et pour Sommer des indemnités pour avoir touché pendant quatre mois l'orgue de l'Opéra, etc., il invite le Comité à prononcer sur le modèle de buffet d'orgues de Talamona : renvoyé à la C. ex., 4 fructidor, 568. — Le Comité, sur le rapport de la C. ex., alloue 3.000 ᵗᵗ d'indemnité à répartir entre Séjan, Couperin et Sommer, 9 fructidor, 590.

SELIGMAN. — Sur une réclamation de David, de Lubersac, relative à 8 volumes d'oiseaux dessinés et coloriés par Seligman, qu'il a vendus à la B. N., le Comité passe à l'ordre du jour, le marché ayant été conclu librement, 20 messidor an III, VI, 397.

SÉLIS, ancien professeur au collège Louis-le-Grand. — Proposé le 18 ventôse an II, par la C. d'I. P. du département de Paris, comme professeur de l'art de présenter ses idées avec ordre, de grammaire générale, et de l'art d'écrire, à l'institut provisoire de l'Égalité, IV, 632. — Figure pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385. — En germinal, Lakanal l'inscrit sur la liste des citoyens proposés pour compléter le jury des livres élémentaires, VI, 94-95; le Comité l'adopte, 92. — Nommé professeur

de langues anciennes aux écoles centrales de Paris, germinal, 115 (note). — Le Comité arrête qu'en l'absence de Delille, Sélis remplira les fonctions de professeur de poésie au Collège de France. 21 vendémiaire an IV, 770.

SELLIER, graveur. — Grave les dessins de P.-J. et H.-J. Redouté et de Maréchal pour la *Flora Atlantica* de Desfontaines, IV, 172 (n. 1).

SELLIER, principal du collège de Crépy (Oise). — Adresse au Comité un exemplaire de sa *Grammaire française;* Mathieu rapporteur, 12 septembre 1793, II, 395. — Cette *Grammaire* est renvoyée au concours, 1er germinal an II, IV, 8.

SELLIER (Toussaint), instituteur [peut-être le même que le précédent]. — Instituteur depuis environ quarante-cinq ans, adresse une pétition qui est renvoyée au C. des secours, 27 floréal an II, IV, 439.

SEMENTERY, instituteur de la commune de Bellegarde. — Expose que ses fonctions d'instituteur ne lui permettent pas cette année de continuer la perception des impositions, dont il est chargé : Plaichard et Dulaure, se concerteront à ce sujet avec le C. des finances, 21 germinal an III, VI, 58.

Séminaire de la Haute-Marne. — Le directoire de la Haute-Marne envoie un arrêté du district de Langres qui propose la suppression du traitement des supérieur et vicaires de ce séminaire : vu au Comité, 29 ventôse an II, III, 596.

Séminaire des Irlandais, l'une des deux maisons qui composaient l'établissement irlandais à Paris. — Voir *Irlandais* (*Collège et Séminaire*).

Semur. — Le directoire de ce district expose qu'il ne peut satisfaire aux réclamations de plusieurs prêtres pour la remise de leurs lettres de prêtrise, qu'il n'ait connaissance de l'arrêté pris par le C. d'I. P. pour la remise de ces lettres : le Comité, considérant que son arrêté ne porte que sur les lettres déposées dans ses cartons, renvoie au C. de législation, 6 thermidor an III, VI, 453.

SENART, employé du Comité de S. G. — Incarcéré après le 9 thermidor, envoie de sa prison, en frimaire an III, une dénonciation contre Tallien, IV, 887.

SENAUX. — Nommé par le Comité professeur adjoint de pathologie, nosologie et météorologie à l'École de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, V, 324.

Sénèque le Philosophe. Voir LAGRANGE.

Sénèque le Tragique. — Le manuscrit des Commentaires de Jean de Segarelles sur les tragédies de Sénèque sera demandé par Grégoire au district de Tours, 26 frimaire an III, V, 322. — Grégoire est autorisé à remettre au district de Tours à ce sujet, 18 thermidor, VI, 501. — Le district envoie ce manuscrit, qui sera déposé à la B. N., 10 fructidor, 593-594.

Senlis. — Le Comité arrête qu'il sera écrit à l'administration du district pour demander des renseignements concernant la destruction des orangers qui étaient à Chantilly chez l'émigré Condé et qui ont été convertis en bois de chauffage, 3 thermidor an II, IV, 844. — La réponse du district est renvoyée à Grégoire 1er fructidor, 954.

SENNE (DE). Voir DESENNE.

Senones. — L'administration du district demande qu'on lui laisse la jouissance de la maison du ci-devant prince, dont elle a fait le dépôt des objets de sciences et arts; elle fournira aux commissaires des hôpitaux un autre emplacement pour l'hôpital projeté : la lettre sera renvoyé à Foussedoire avec une lettre du président, 1er fructidor an II, IV, 954, 953 (et n. 7).

Sens. — Le district envoie une délibération relative au dessèchement du village de Pont-sur-Vanne, 15 germinal an II, IV, 83. — A.-L. Bailly, enseignant les mathématiques à Sens, envoie des observations à propos de l'Instruction sur les poids et mesures : renvoyé à Arbogast, 13 prairial, IV, 516. — Les questions sur l'organisation des écoles primaires, posées par le district, sont renvoyées à Bouquier, 29 prairial, 651. — La municipalité envoie au Comité, le 18 messidor, une lettre de Sauvalle, entrepreneur de pépinières, qui offre de réunir et soigner les arbres précieux provenant de l'émigration, et un arrêté conforme du représentant Maure: renvoyé à Grégoire, 25 messidor, 790 (n. 6). — La municipalité écrit de nouveau à ce sujet le 11 thermidor; en marge de sa lettre on lit : « Répondu le 30 thermidor », 790 (n. 6). — Les représentants Hérard et Chastellain demandent que l'école centrale soit placée à Sens et non à Auxerre, 22 ventôse an III, V, 597. — Après avoir entendu la députation de l'Yonne et les envoyés de la commune de Sens, le Comité arrête que l'école centrale sera placée à Auxerre, 6 germinal, VI, 14. — Le président écrira au district de Sens pour demander des renseignements sur les diptyques, 6 vendémiaire an IV, 724. — La C. ex. remet un rapport sur une demande de Sauvalle : renvoyé à la 2e section, 18 vendémiaire, 760.

SÉRANE (Philippe), chef d'institution. — Envoie au Comité son ouvrage *Aperçu d'une éducation raisonnable;* renvoyé à la Commission des Six, 6 juillet 1793, II, 22. — Envoie un *Catéchisme du citoyen :* Ferry nommé rapporteur, 11 pluviôse an II, III, 374. — Est proposé, le 18 ventôse, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur d'histoire, mythologie et géographie à l'institut provisoire des Sans-Culottes, 633. — Son *Catéchisme du*

citoyen est renvoyé à Prunelle, 11 floréal, 294. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur les idées présentées par Sérane à l'égard de différents objets, 15 floréal, 311. — Le C. de S. P., ayant reçu de Sérane, le 29 messidor, la communication de ses idées sur des monuments publics, sculptures, tableaux, relatifs à la Révolution, renvoie la pièce à la C. ex., qui la reçoit le 3 thermidor, 235.

SÉRANT, juge au tribunal du district de Falaise. — Ses deux discours, du 20 germinal et du 20 prairial, envoyés au Comité, sont renvoyés à Grégoire, 21 thermidor an II, IV, 919; ordre du jour, 11 fructidor, 998.

SERDA, ex-professeur à l'École de santé de Montpellier. — Le directeur de l'École expose que Serda a droit à une pension de retraite : renvoyé à Villar, 27 vendémiaire an IV, VI, 810.

SERGENT. — Un trait de courage de ce citoyen est communiqué par le Conseil général de la commune de Paris : renvoyé à la commission du *Recueil des actions héroïques*, 29 floréal an II, IV, 453-454.

SERGENT (Antoine-François), député de Paris à la Convention. — Notices, I, XC. — Membre du C. des inspecteurs de la salle, 1er octobre 1792. — Nommé membre de la C. des M., 18 octobre 1792, 7 (ann. B). — Fait décréter la peine de deux années de détention contre ceux qui mutileront les chefs-d'œuvre en sculpture dans le jardin des Tuileries et autres lieux publics appartenant à la République, 13 avril 1793, 177 (ann. B). — Est élu comme suppléant au Comité le 27 juin, 519, 521 (ann. A); siège comme membre à partir de juillet. — Demande, le 3 juillet, que la pétition de la section de l'Arsenal relative aux aveugles-nés soit renvoyée en Comité, II, 25 (n. 1). — Au nom du C. des inspecteurs de la salle, fait décréter (4 juillet) qu'une compagnie de cent vingt invalides veillera à la conservation des monuments du Jardin national et du Palais national; le même jour, fait décréter que la municipalité de Paris fera effacer les attributs de la royauté sculptés ou peints sur les monuments publics, et qu'une commission formée de quatre membres de la C. des M. et de six artistes nommés par la Société des arts veillera à l'exécution de ce décret, 150-152 (ann. A). — Fait décréter le 17 juillet, que le rapport sur les académies sera fait dans la séance (ce qui n'a pas eu lieu), 243. — Au nom de la Commission des monuments, propose à la C.N., le 25 juillet, de faire transporter au Louvre les monuments des arts existant dans les maisons royales et les maisons d'émigrés; renvoyé au Comité, 153 (ann. A). — Le Comité le charge de proposer à la C. N. un décret à ce sujet, 26 juillet, 147; le décret est voté le 27 juillet, 153-154 (ann. A). — Chargé de se concerter avec le C. d'aliénation pour faire rapporter le décret du 10 juin 1793, 26 juillet, 148. — Demande au Comité que les scellés soient levés de dessus les planches et gravures de l'Académie de peinture; renvoyé à la Commission nommée le 20 août, 31 août, 351. — Le 5 octobre, dans la discussion sur le calendrier républicain, parle en faveur de la nomenclature morale, 587. — Élimine, du Comité, au renouvellement du 15e jour du premier mois de l'an 2e (6 octobre), 593 (note). — Présente à la C. N., le 6 brumaire an II, un décret relatif à la C. des M., dont il est président, 607 (n. 1), 611-612. — Le 7 brumaire, à l'occasion d'un article qui excluait de l'éligibilité aux fonctions d'instituteur ou de membre de la commission scolaire les ci-devant nobles et les prêtres catholiques, propose à la C. N. que l'exclusion soit étendue aux ministres de tous les cultes : applaudi et décrété, 723-724. — Le 15 brumaire, fait décréter que le décret de la Constituante pour l'érection d'une statue de J.-J. Rousseau sera exécuté le plus promptement possible, 752 (ann. C). — Dans le débat sur la panthéonisation de Marat, le 24 brumaire, intervient pour demander que le Comité, chargé d'un rapport sur Mirabeau, le fasse prochainement : décrété, 840. — Chargé, avec Fiquet, de recevoir, avant le 30 nivôse, les morceaux présentés au concours pour la décoration d'une pendule de Lepaute, III, 27 (ann. D). — Fait au Comité une demande de réquisition en faveur de la citoyenne Carbonnel, dont il atteste le civisme, 6 brumaire an III, V, 175. — Le 9 brumaire, à propos de l'École normale, dit à la C. N. que si les hommes désignés pour y professer ne sont pas des charlatans ou des insensés, ils ne pourront prétendre d'atteindre un but en quatre mois; il demande que la durée du cours soit d'un an, 189-190. — Présent à la séance du Comité, il appuie la proposition faite par la Société républicaine des arts de la réunion des antiques dans un dépôt, 18 brumaire, 205. — Ses observations sur la proposition de la Société rép. des arts sont renvoyées à la 2e section, 24 brumaire, 218-219. — Est membre, le 7 nivôse, de la Commission des Vingt-et-un chargée de l'examen de la conduite de Barère, Billaud, Collot et Vadier, 366. — Le 13 prairial, est décrété d'arrestation sur le rapport du C. de législation, VI, 258.

SERGENT (Jean-Denis). — Pétition sur une imprimerie à établir pour le département de la guerre; Petit, rapporteur, 17 septembre 1793, II, 365. — Petit est d'avis que la pétition de Sergent ne regarde pas le Comité, 21 septembre, 452. — Pétition du même, qui propose de confier l'impression des livres élémentaires à une imprimerie surveillée par le Comité, et demande à être chargé de ce travail : ordre du

jour, 15 pluviôse, 392. — Adresse une lettre du citoyen Poullin, 7 ventôse, 499.

SERIEYS, homme de lettres, commis aux bibliothèques nationales. — Proposé par David, le 28 frimaire an II, comme secrétaire du Conservatoire du Muséum des arts, III, 189. — Sur les observations du C. des finances, le nombre des membres qui doivent former ce Conservatoire ayant été réduit de douze à dix, Serieys ne figure pas dans le décret définitif du 27 nivôse, 275. — Envoie à la C. N., le 18 pluviôse, le prospectus d'un ouvrage périodique intitulé *Décades républicaines*, 484 (n. 3), 489 (ann. C). — Offre au Comité ses *Décades républicaines :* Prunelle nommé rapporteur, 3 ventôse, 484; indications bibliographiques, 484 (n. 3). — Le 2e numéro des *Décades* est renvoyé à Prunelle, 13 ventôse, 537. — Serieys demande que le Comité prononce sur son ouvrage : renvoi à Prunelle, 5 germinal, IV, 21. — Le Comité arrête la mention honorable pour les *Décades*, 13 germinal, 71. — Le Comité arrête la mention civique du n° 12 des *Décades républicaines*, 21 prairial, 608. — Une romance de lui sur la mort de Bara et Viala est renvoyée à Villar, 3 messidor, 674. — Le décret du 18 messidor le nomme membre du jury des livres élémentaires, 751 (et n. 4), 756. — Demande pour Henriquez une place de commis : renvoyé à l'inspecteur des bureaux, 17 fructidor, V, 2. — Est conservateur du dépôt bibliographique de la rue de Lille, 4 brumaire an III, 170. — Envoie une pièce de vers pour la fête du 2 pluviôse : mention civique, 28 nivôse, 432. — Fait hommage au Comité des 7 premiers volumes des *Décades républicaines :* mention civique et dépôt à la bibliothèque, 18 germinal, VI, 43. — Est maintenu dans le jury des livres élémentaires, 28 germinal, 92. — Est porté sur une liste des gens de lettres, etc., à récompenser, dans la 3e classe, comme auteur de *Psyché*, des *Lettres de Patkul* et des *Décades républicaines*, 10 fructidor, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630. — Est le rédacteur du *Voyage de Dimo et Nicolo Stephanopoli* en Grèce, publié en l'an VIII, III, 263 (n. 1).

SERINGE, vice-président du directoire du district d'Étampes. — Signe une expédition d'une Adresse de l'agent national du district adoptée par le directoire le 22 nivôse an II, III, 621.

SERRABEYROUSSE, instituteur à Bagnères, district de l'Adour. — Une lettre du district, avec trois arrêtés relatifs au payement des instituteurs Pambrun et Serrabeyrousse, est renvoyée au C. des finances, 20 vendémiaire an IV, VI, 766.

SERRE, officier municipal de Tullins. — Envoie, le 21 prairial an II, une prière prononcée le 20 prairial : renvoyée à Grégoire, 19 messidor an II, IV, 761 (et n. 1); le 20 messidor, envoie un duplicata de sa lettre, (pièce non mentionnée dans les procès-verbaux du Comité), 936 (n. 3); ordre du jour, 17 thermidor, 904.

SERRE (Joseph), député des Hautes-Alpes à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Notice, I, XC. — Son opinion sur l'instruction publique (extraits), à propos de la discussion de décembre 1792 (imprimée dans l'été de 1793), 282-289 (ann. D). — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Est l'un des trois rédacteurs du procès-verbal de la séance de la C. N. du 12 germinal, VI, 28 (et n. 2). — Une lettre de lui, relative à la demande des citoyens d'Embrun qui sollicitent le placement de l'école centrale dans cette commune, est renvoyée à la 1re section, 8 prairial, 235.

SERVANDONY, architecte. — Est compris dans la liste des artistes, etc., qui ont droit à la munificence nationale, 12 pluviôse an III, V, 457; il figure de nouveau sur celle du 22 pluviôse, 482 ; mais il n'a été porté ni sur l'une ni sur l'autre des listes définitives.

SERVIÈRE, libraire, à Paris, rue du Foin-Jacques — C'est chez lui que paraît l'édition de Voltaire de Palissot en 60 volumes, IV, 742 (n. 5).

SERVIERES (RETH DE), de la Société des artistes inventeurs. — Nommé membre du B. de C. des arts et métiers, par cette Société en novembre 1791, IV, 265. — Signe une lettre de ce Bureau le 30 novembre 1792, I, 108; signe, comme président, le même jour, des copies conformes de deux lettres de Roland, 118-119. — Sa lettre à Grégoire concernant Stéphanopoli, II, 70 (ann. B). — Nommé commissaire pour l'affaire de Turquin, 23 juillet, 136 (n. 2). — Commissaire pour l'affaire d'Albert, 21 septembre, 438 (n. 1). — Chargé, le 9 pluviôse an II, de solliciter auprès des Comités d'I. P. et de S. P. l'autorisation de proposer des récompenses pour des artistes qui n'en demandent pas, III, 372 (ann. E). — Nommé par le Bureau, le 19 messidor, l'un des commissaires chargés de suivre l'affaire de l'impression des mémoires, IV, 705 (ann. B).

SEVESTRE, un des préposés de l'architecte du Louvre. — Convoqué au Comité à propos des refus opposés à Fourché et Fortin, vient donner des explications : il sera écrit au ministre Paré, 13 nivôse an II, III, 231. — Paré écrit le 17 nivôse qu'il a écrit à l'architecte Hubert de faire constater par Sevestre l'état du local où les commissaires des poids et mesures doivent établir leurs ateliers, 254.

SEVESTRE (Joseph), député d'Ille-et-Vilaine à la Convention. — Le 21 prairial an III, annonce,

au nom du C. de S. G., la mort du fils de Capet, survenue au Temple la veille, VI, 279. — L 23 prairial, au nom du Comité de S. G., lit à la C. N. la rédaction des faits qui ont motivé le décret d'arrestation du 8 prairial : extrait en est transmis à la Commission militaire, 284. — Le 24 prairial, au nom du C. de S. G., propose d'exclure de la langue le mot *révolutionnaire* : la C. N. décrète que les Comités révolutionnaires s'appelleront comités de surveillance, 288.

SÈVRES. — Cette commune consulte le Comité sur l'organisation des écoles primaires : renvoyé à Bouquier, 23 prairial an II, IV, 619; plus tard, renvoyé à la C. ex., 619 (n. 7).

Sèvres (*Manufacture de*). Voir *Manufacture de Sèvres*.

SÈVRES (DEUX-). — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale de ce département à Niort, V, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Bailleul, 20 germinal 53.

Sexes (*co-éducation des*). — On renvoie à Bouquier et Thibaudeau : une question de Leroux, instituteur, qui demande s'il peut admettre à son école les enfants des deux sexes; une question de quelques institutrices de Saint-Cloud, demandant si elles peuvent réunir les deux sexes dans leurs écoles, 15 germinal an II, IV, 82, 83. — Le directoire du district de Saint-Dizier demande si les élèves des deux sexes peuvent être admis dans les écoles primaires, 3 floréal, 243. — On renvoie à Bouquier et Thibaudeau une lettre de l'agent national du district de Versailles demandant un décret qui décide si un instituteur peut conserver des enfants des deux sexes, 5 floréal, 270. — Une lettre des administrateurs du district de Laigle, demandant si un instituteur peut recevoir les enfants des deux sexes, est renvoyée à Bouquier, 5 messidor, 684. — Lecomte, instituteur à Épaignes, demande l'autorisation de réunir dans son école, la seule qui existe dans la commune, les enfants des deux sexes : renvoyé à Bouquier, 13 messidor an II, IV, 722. — Les administrateurs du district de Meaux demandent une interprétation sur le payement des instituteurs qui enseignent des garçons et des filles conjointement : renvoyé à Bouquier, 17 messidor, 748. — Goyneau, maire de Meilhan, écrit qu'il n'y a pas d'institutrice dans cette commune, et que les instituteurs élèvent les garçons et les filles; il annonce que, dans l'intérêt de la République et d'après les règles de la justice, il a cru qu'il était du devoir de la municipalité de ne signer de mandat pour les instituteurs qu'à raison de 15 ʰ pour chaque fille. — Le district d'Argelès, vu la difficulté de trouver des institutrices, demande si on pourrait confier provisoirement l'éducation des filles aux instituteurs; Dufo, nommé instituteur pour les deux sexes par la commune de Joncala [Juncala], dit que le receveur du district éprouve des scrupules à lui payer son mandat, et demande à quel traitement il a droit; sur ces trois affaires, le Comité passe à l'ordre du jour, motivé par la loi, 19 messidor, 758. — Campion, instituteur à Neuville, propose une question sur le traitement qui doit lui être assigné à raison de la différence des deux sexes qu'il est obligé de recevoir dans son école, faute d'institutrice : renvoyé à Bouquier; les officiers municipaux de Nogent-Roulebois élèvent un doute sur la question de savoir si on peut forcer les père et mère d'envoyer leurs enfants dans les écoles assignées à leur sexe : envoyé à Bouquier, 3 thermidor, 840. — Beaunier, instituteur, adresse plusieurs questions; entre autres, il demande si un citoyen peut se charger de l'éducation des filles : ordre du jour motivé sur la loi, 21 thermidor, 921 (et n. 5).

Sextiles. — Le décret du 19 brumaire an II, rendu sur la proposition de Romme, donne le nom d'année *sextile* à l'année qui reçoit le jour intercalaire (le 366ᵉ jour). Cette année, aux termes de l'art. 9 du projet du 20 septembre 1793 et de l'art. 10 du décret du 4 frimaire an II, devait être déterminée par la position de l'équinoxe; l'art. 10 du décret du 4 frimaire ajoutant que l'addition d'un jour serait *ordinairement* nécessaire au bout d'une période de quatre ans; la deuxième table annexée à ce décret indiquant que la première année sextile serait l'an III de la République, II, 872, 449, 874, 890. —Tableau des années sextiles pour les deux premiers siècles de l'ère républicaine, dressé avec le concours de M. Rocques-Desvallées, VI, 927-929. — Pour la suite, voir *Calendrier*.

SEYSSEL. — La Société des sans-culottes envoie la relation de la fête donnée le 30 floréal an II pour célébrer le succès des armes de la République (non mentionné au procès-verbal du Comité), IV, 752.

SEYVON (François). — A été nommé adjoint aux élèves envoyés à l'École normale par le district de Romans : le Comité arrête qu'il touchera le traitement alloué aux élèves, 6 floréal an III, VI, 130.

SÉZILLES, avocat. — Est nommé d'office par le juge Dobsen, le 18 floréal an II, défenseur de Lavoisier; il n'assiste pas au procès, IV, 388.

SGANZIN (J.). — Sa *Notice historique sur Jacques-Élie Lamblardie* est citée, V, 632, 633 (et n. 1).

SIBLOT (Claude-François-Bruno), député de la Haute-Saône à la Convention. — Notice, II, CIII. — Écrit de Rouen au Comité au sujet d'une statue de marbre blanc, 9 germinal an II, IV, 42-43.

SICARD (L'abbé), instituteur des sourds-muets. — Le Comité l'avertit qu'il assistera le dimanche 17 mars à sa leçon, 12 mars 1793, I, 380. — Le Comité décide d'aller encore le dimanche 24 mars chez Sicard, 19 mars, 343. — Délivre un certificat à Périer le 12 août 1793, 27 août, II, 347, 349. — Dans une séance tenue à l'établissement des sourds-muets en présence du C. des secours (nivôse an II), présente le sourd-muet Massieu; rédige des explications de deux tableaux analytiques composés par Massieu, explications qui sont imprimées à la suite du *Compte rendu* de la séance par Maignet, III, 271-272. — Invite par lettre le Comité à visiter l'école des sourds-muets : une délégation est nommée, 7 pluviôse an II, 337; texte de la lettre, 344-345 (ann. F). — Sa méthode d'enseignement est critiquée par Raffron, le 13 pluviôse, 338 (suite de la n. 3 de la p. 337), 347. — Le Comité décide de faire imprimer à 2.000 exemplaires la méthode de Sicard pour l'instruction des sourds-muets, 23 pluviôse, 453. — Portrait de Sicard, extrait des *Mémoires* de Thibaudeau, 528 (ann. C). — Est chargé par le C. d'I. P. de rédiger des Éléments de lecture et d'écriture, 1er brumaire an III, V, 159, 160. — Accepte sa nomination, 4 brumaire, 168. — Est proposé par le Comité comme professeur à l'École normale, 11 brumaire, 185; est nommé par la C. N. le 19, 185 (n. 1). — Jouenne dans son rapport du 16 nivôse, fait son éloge, 368. — Sur la proposition de Lakanal, le Comité nomme Bonnefoux instituteur des sourds-muets aux lieu et place de Sicard, pendant la durée du cours que celui-ci doit faire à l'École normale; les appointements attachés à cette place seront payés à Bonnefoux, 10 nivôse, 379. — Dans son *Exposé sommaire* de 1838, Lakanal raconte la chose autrement : Duhamel, instituteur adjoint, ayant été nommé élève de l'École normale, et sa place se trouvant vacante, Lakanal aurait prié Sicard de demander au Comité la place de Duhamel par Bonnefoux, 379 (n. 4), 386-387 (ann. B). — L'art. 2 de l'arrêté du 24 nivôse porte que Sicard fera à l'École normale un cours de grammaire, le quartidi et le sunidi, 427. — Dans la conférence du premier quintidi de pluviôse, Sicard lit son ouvrage élémentaire sur la lecture et l'écriture; Volney et Garat présentent des observations critiques, Introd., XXXV. — Un membre annonce que l'ouvrage élémentaire sur la lecture, dont Sicard a été chargé le 1er brumaire, est sur le point d'être livré à l'impression : la 1re section examinera ce livre et en fera rapport, 18 pluviôse, 470. — Sur la demande de Bonnefoux, que l'arrêté du 10 nivôse avait nommé remplaçant de Sicard pendant la durée du cours de l'École normale, le Comité le nomme instituteur adjoint des sourds-muets, en remplacement de Duhamel, démissionnaire, 28 pluviôse, 496. — Un membre demande que l'ouvrage sur les éléments de lecture et d'écriture soit imprimé pour être distribué à la C. N., et que les planches soient conservées jusqu'après le rapport qui doit être fait : arrêté que préalablement Daunou et Grégoire examinent l'ouvrage, 26 ventôse, 607-608. — Arrêté que Grégoire et Daunou feront leur rapport à la première séance, 20 germinal, VI, 54. — Le manuscrit *Éléments de lecture et d'écriture à l'usage des écoles primaires* est renvoyé à la 1re section, 10 prairial, 239; 23 prairial, 283. — Sicard demande qu'on lui remette ce manuscrit, qui doit se trouver dans les papiers de Massieu : Bordes se concertera avec le C. de S. G. pour le faire retirer de dessous les scellés, 4e complémentaire 702-703. — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1er brumaire an IV, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national; c'est le Directoire qui l'y inscrit, le 29 brumaire, 838, 839; Sicard ignorait ce détail, écrit à Lakanal une lettre d'emphatique reconnaissance, et se donne beaucoup de mouvement pour faire triompher la candidature de celui-ci en frimaire, 834-835, 839.

SIEDLER (Godefroi). — Demande une place de commis à la bibliographie : renvoyé à Mathieu, 7 germinal an II, IV, 36. — Demande au Comité de lui procurer du travail : renvoyé à Mathieu, 23 prairial, 621.

SIEG (LA), affluent du Rhin. — Le 28 fructidor an III, l'armée de Sambre-et-Meuse bat l'ennemi au passage de la Sieg, et sur le champ de bataille accepte la constitution : la nouvelle est annoncée à la C. N. le 4e complémentaire, VI, 706.

SIEYÈS (Emmanuel-Joseph), ancien vicaire général de l'évêque de Chartres, député de la Sarthe à la Convention. — Notice, I, XC. — Nommé membre du Comité d'I. P., 13 octobre 1792; opte pour le C. de constitution, 2 (et n. 4). — Membre du C. de défense générale en janvier 1793, s'en retire le 17 février, 365 (n. 1). — Adjoint au Comité d'I. P. le 29 février, sur la proposition de celui-ci, 365, 366 (annexe). — Refuse de rentrer au C. de défense générale lors de sa réorganisation le 26 mars, 365 (n. 1). — Élu président du C. d'I. P., sur le refus d'Arbogast, 23 mai, 466. — Désigné comme membre restant, le 6 juin, 475. — Sous son influence et celle de Daunou, en l'absence de Romme et de Condorcet, le Comité écarte le plan, inspiré de Condorcet, qui établissait quatre degrés d'enseignement public; Sieyès prend la part principale à la rédaction du nouveau plan d'instruction publique présenté par le Comité à la C. N., le 20 juin : ce plan, présenté par Lakanal, ne prévoit qu'un seul degré d'instruction à la charge de la nation, sous le nom d'écoles nationales; il abandonne les degrés supérieurs à l'industrie particulière,

c'est-à-dire aux membres des anciennes congrégations enseignantes, 492, 567-570. — Écrit le 29 juin dans le *Journal d'instruction sociale*, un article pour recommander ce projet, 567 (n. 3) et 567-570. — Dénoncé aux Jacobins par Hassenfratz, le 30 juin, comme gangréné d'aristocratie, 525; il remanie le projet le 1er juillet au matin, 528. — Après que le projet a été écarté le 3 juillet sur l'intervention de Robespierre, écrit dans le *Journal d'instruction sociale* une apologie de ce projet et une réponse aux critiques qui lui ont été adressées. Il répond entre autres à Lequinio que le temps n'est pas venu de faire des changements au calendrier, 571-578. — Il obtient que Lakanal, au lieu de publier le discours préliminaire qu'il avait lu à la C. N., le 26 juin, reproduise, dans la brochure *Lakanal à ses collègues* (fin de juillet), les articles du *Journal d'instruction sociale*, 568 (fin de la n. 3 de la p. 567). — Dans une brochure écrite en messidor an II et publiée en pluviôse an III, il raconte à sa façon l'échec du projet du 26 juin, II, 25-27. — Nommé rapporteur d'une pétition d'Aireau, 7 septembre, 363. — Nommé rapporteur pour les ouvrages élémentaires de Pédriny, 1er octobre, 523. — Éliminé au renouvellement du 15e jour du premier mois de l'an 2e, 593 (note). Le 20 brumaire an II, à la C. N. déclare que le jour du triomphe de la raison sur la superstition et le fanatisme est arrivé, et qu'il s'en réjouit comme d'un des plus grands bienfaits de la Révolution; ajoute qu'il a déposé, depuis un grand nombre d'années, tout caractère ecclésiastique et qu'il renonce aux mille livres de rente viagère que la loi lui avait conservées pour indemnité d'anciens bénéfices, 790 (et n. 1, addenda). — Lié avec Clément de Ris, intervient pour le faire remettre en liberté en germinal an II, IV, 221, 225. — Écrit en messidor an II une brochure justificative de sa conduite, qu'il ne publiera qu'en pluviôse an III, V, 127 (n. 2); c'est lui qui, en vendémiaire an III, a dû décider Lakanal à faire écarter par le C. d'I. P. le décret du 29 frimaire et à reprendre le plan du 26 juin 1793, 127 (n. 2). — Le rapport de Lakanal précédant le projet sur les écoles primaires, lu à la C. N. le 7 brumaire, an III, contient, comme l'a signalé le premier M. P. Dupuy, de nombreux passages extraits des articles publiés en 1793, par Sieyès dans le *Journal d'instruction sociale;* indication de ces passages, et des changements que Lakanal y a apportés, 177-183; l'erreur commise par Lakanal sur la date à laquelle le projet du 26 juin fut écarté (1er juillet au lieu de 3 juillet) est empruntée à Sieyès, 184 (et n. 1). — Thibaudeau est chargé de présenter à la C. N. Sieyès et Lakanal comme représentants près des écoles normales, 16 brumaire, 202; le 22 brumaire, Sieyès et Lakanal sont nommés, 202 (n. 1); Sieyès n'ayant pas accepté (p. 324,) Lakanal présentera à la C. N., Fourcroy pour le remplacer, 14 frimaire, 273. — Est membre, le 7 nivôse de la Commission des Vingt-et-un chargée de l'examen de la conduite de Barère, Billaud, Collot et Vadier, 366. — Le 18 ventôse. explique que depuis « l'exécrable 2 juin», il s'était condamné au silence, parce qu'il ne pouvait prendre la parole que pour demander la rentrée des collègues proscrits, 587. — Le 1er germinal, au nom des trois Comités, présente la « loi de grande police », punissant de la déportation, la provocation au pillage, au rétablissement de la royauté, à la révolte, les cris séditieux, les attroupements séditieux; la discussion du projet est interrompue par la nouvelle qu'une émeute vient d'éclater; la tranquillité une fois rétablie, le décret est voté, 620. — Le 4 germinal Cambon ayant fait observer que si on admettait la théorie de Sieyès d'après laquelle la C. N., jusqu'au 2 juin, avait été constamment asservie par le peuple, et ensuite, jusqu'au 9 thermidor, asservie par Robespierre, il en résulterait que tous les actes de la C. N. seraient nuls; Sieyès répond que la constitution de 1793 ayant été acceptée dans les assemblées du peuple, elle est respectable et ne peut être attaquée, VI, 8. — Le 14 germinal, est élu membre de la Commission des Sept, 37. — Le 1er floréal, est élu président de la C. N., 122. — Le 3 floréal, est proclamé membre de la Commission des Onze, 128; quelques jours plus tard, refuse sa nomination, 179. — Le 4 prairial, revenant de Hollande, il lit à la C. N. le traité de paix avec la République batave, 231. — Le 2 thermidor, expose à la C. N. son système pour la formation de la loi : un *tribunal* qui propose, un *gouvernement* qui propose également, une *législature* qui vote, une *jurieconstitutionnaire* qui veille au maintien de la constitution; le projet est renvoyé à la Commission des Onze (qui naturellement ne l'adopte pas; Sieyès devra attendre son jour jusqu'à l'an VIII), 444. — Le 18 thermidor, Sieyès annonce que les Onze n'ont retenu, de son plan, que l'idée d'un «jury constitutionnaire», mais en la modifiant : il expose de nouveau sa conception des fonctions de cette assemblée (le futur Sénat de la constitution de l'an VIII), en demandant à la C. N. de l'adopter, 505-506. — Le 24 thermidor, plusieurs orateurs parlent pour ou contre ce projet (Eschasseriaux aîné, Louvet, Thibaudeau, Berlier, la Revellière), 526. — Après avoir entendu un discours de Lesage (d'Eure-et-Loir), la C. N. rejette, le 25 thermidor, le projet de jury constitutionnaire, 541. Est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire an IV par Lakanal : le 20 brumaire, le directoire l'y maintient, 833, 838, 839. — Après la constitution

définitive de l'Institut, le 1er nivôse an IV, est du président de la classe des sciences morales et politiques, 836. — Membre du Conseil des Cinq-Cents, fait partie, en ventôse an IV, de la Commission à laquelle est renvoyée l'examen du réglement de l'Institut national, 836.

SI-FOULKA, capitaine algérien. Voir ALGER.

SIGAUD DE LA FOND, professeur de physique. — Le Comité arrête qu'il sera porté, au maximum, sur la liste des savants, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 8 ventôse an III, V, 538. — Figure pour 3.000 ᵗᵗ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27, VI, 76, 89. — Offre au Comité de composer un livre élémentaire sur la physique : le président lui écrira pour applaudir à son zèle, 2 floréal, 121.

Signes de fanatisme. — Un procès-verbal du comité révolutionnaire de Montfort-le-Brutus, relatif à la saisie de tableaux et gravures portant des signes de royauté, de féodalité et de fanatisme, est renvoyé à la C. des A., 25 messidor an II, IV, 792.

Signes de féodalité. — [Voir aussi *Armoiries*]. — Le décret du 14 septembre 1793 s'applique à la suppression des signes de féodalité et armoiries aussi bien qu'à la suppression des signes de la royauté, II, 652-653. — Un citoyen, frappé par le décret qui supprime sur tous les ouvrages d'art les signes de féodalité, demande une indemnité; Romme rapporteur, 15 brumaire an II, 748. — Un procès-verbal du comité révolutionnaire de Montfort-le-Brutus, relatif à la saisie de tableaux et gravures portant des signes de royauté, de féodalité et de fanatisme, est renvoyé à la C. des A., 25 messidor, IV, 792. — Le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur la loi du [3 du 2e mois de l'an 2e], sur des observations faites par un grand nombre d'imprimeurs et d'éditeurs, relatives à des ouvrages portant des traces de féodalité ou de l'ancien régime qu'il n'est pas possible de faire disparaître sans détériorer l'ouvrage, 18 nivôse an III, V, 401.

SIGNI, médecin. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E).

SIGOT. — Élève de l'École normale pour le district du Puy, et se trouvant dans la nécessité de la quitter, il propose Larigot comme son remplaçant : renvoyé aux représentants près l'École, 17 germinal an III, VI, 34.

SILLERY. Voir LEFEBVRE DE VILLEBRUNE.

SILLERY. Voir BRULART DE SILLERY.

SILOY, agent. — Avait le cabinet d'histoire naturelle des frères Unbenhaden, sous prétexte d'émigration, et l'a fait amener à Bonn pour être transporté à Paris, 4 fructidor an III, VI, 568.

SILVESTRE, de la Société philomathique. — Nommé membre du B. de C. des arts et métiers par cette Société, en novembre 1791, IV, 265. — Est l'un des quatre commissaires chargés, en 1792, de l'examen des procédés de Brongniart et de Mme Masson pour la refonte des papiers écrits ou imprimés, III, 41 (n. 3), 45 (ann. A). — Signe une lettre de ce bureau le 30 novembre 1792, I, 108. — Présent à la séance du 19 messidor an II, IV, 767.

SILVESTRE-SACY. Voir SACY (Sylvestre de).

SIMIER, professeur de 3e au collège du Mans. — Programme de son enseignement pour l'année scolastique 1793, II, 619.

SIMON, graveur. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor an III; son nom a été ensuite biffé, VI, 432.

SIMON, membre de la commune de Paris. — A été gardien du fils de Louis XVI; guillotiné le 11 thermidor an II, le C. de S. P. le remplace par un nouveau gardien, V, 268.

SIMON (Jean-Frédéric), grammairien, pédagogue et révolutionnaire alsacien. Collaborateur de Basedow avec Jean Schweighæuser de 1774 à 1776, il ouvre ensuite une école à Neuwied, puis retourne en Alsace; en 1792, envoyé à Paris par les Jacobins de Strasbourg, il fait partie du Comité insurrectionnel du 10 août, se lie avec des membres du C. d'I. P., auxquels il propose la fondation d'écoles normales, IV, Introd., XXV, XXVI (n. 1, Addenda); envoyé aux frontières comme commissaire du Comité exécutif, il fait partie du Conseil de défense de Mayence en 1793. De retour à Strasbourg, il est placé par le département, au printemps de l'an II, à la tête d'une école normale de langue française, XXVI. — Se plaint qu'Alexandre ait logé des porcs dans le bâtiment où il fait sa classe, XXVI; V, 296 (n. 2). — A écrit, en collaboration avec Jean Schweighæuser, deux ouvrages, *Connaissances les plus nécessaires à la jeunesse du moyen âge* et *Alphabet allemand*, etc., que les auteurs adressent au Comité : renvoyé au concours, 25 floréal an II, IV, 427. — Écrit avec Schweighæuser, le 3 messidor, pour offrir trois ouvrages sur l'éducation rédigés en allemand quinze ans auparavant : renvoyé au concours, 7 messidor, 695; texte de la lettre, 698 (ann. A). — Demande au Comité des renseignements sur ses pétitions relatives aux difficultés dans l'établissement d'une école normale à Strasbourg, et un reçu des livres élémentaires qu'il a envoyés au concours : arrêté qu'il sera fait les recherches nécessaires, 15 messidor, 738. — En l'an IX, professeur d'allemand au Prytanée de Saint-Cyr : sa brochure *Observations sur l'organisation des*

premiers degrés de l'instruction publique; sous la Restauration, professeur d'allemand des fils du duc d'Orléans (extrait des *Souvenirs* du prince de Joinville), Introd., XXVI (n. 1, Addenda).

SIMON (La citoyenne), logée aux ci-devant Cordeliers, et payant loyer. — Sera tenue d'évacuer sans délai le logement qu'elle occupe, 26 ventôse an III, V, 609-610.

SIMOND (Philibert), député du Bas-Rhin à la Convention. — Préside la Société des Jacobins, du 14 juillet au 11 avril 1793, II, 65, 161, 193.

SIMONET (François), basson, caporal à l'Institut national de musique. — Député à la section des Quinze-Vingts le 19 prairial an II, IV, 574 (n. 1).

SIMONNE, membre de la Commission des armes. — Membre de la C. des A. (section des fortifications), nommé par Paré en 1793, II, 510. — N'est pas maintenu dans la Commission réorganisée, 5 pluviôse an II, III, 323, 329.

SIMONNEAU (Jacques-Guillaume), maire d'Étampes, tué le 3 mars 1792. — Le chœur *Le Triomphe de la loi*, paroles de Roucher, musique de Gossec, chanté à la fête du 3 juin 1792 célébrée en l'honneur de Simonneau, a été imprimé dans la 2e livraison (floréal an II) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales*, sous le titre de *Chœur patriotique;* le nom de l'auteur des paroles a été remplacé par trois étoiles, IV, 548 (et n. 3). — Tallien s'élève, le 9 floréal, contre le décret de la Législative qui a ordonné que l'écharpe de Simonneau fût suspendue aux voûtes du Panthéon : il demande si le maire d'Étampes doit se trouver à côté de Marat, 308.

SIMPLET, horloger. — Envoie le plan d'une horloge républicaine qui ne sera montée que deux fois l'an : renvoyé au concours, 17 germinal an II, IV, 98. — Il est de nouveau parlé du plan d'une horloge, de lui, renvoyé au concours, 25 prairial, 627.

SIRONVAL, directeur du *Musée*. — Vient exposer au Comité la détresse des orphelins de Popincourt, et dépose un plan pour une nouvelle organisation de la maison; ordre du jour, 4 mai, 436. — Sa pétition du 8 mai, rapport de Daunou, 9 mai, 444; l'article 4 du décret du 18 juin sur les écoles militaires satisfait à sa demande, 445 (suite de la note 3 de la page 444), 447; sa réclamation du 4 juillet; lettre de Bouchotte, ministre de la guerre, 4 juillet; lettre de Sironval, 30 juillet, 448-451 (ann. A).

SIZUN. Voir GUIADEUR.

SLANE (Le baron de). — Dans son *Catalogue des manuscrits arabes* de la B. N., et donne des indications sur le manuscrit du *Pacte de Mahomet* qu'a traduit Lefebvre-Villebrune en l'an III, VI, 831 (ann. B).

SMITH (Adam), mort en 1790. — Garat propose de faire traduire sa *Théorie des sentiments moraux :* arrêté, 4 brumaire an III, V, 169. — Blavet, traducteur de la *Richesse des nations*, affirme la supériorité de sa traduction sur celle de Roucher, et demande qu'elle soit réimprimée : renvoyé à la C. ex., 18 messidor, VI, 389. — La C. ex. remet son rapport sur cette traduction : renvoyé à la 1re section, 19 fructidor, 642. — Le commissaire de la C. ex. remet un rapport sur la traduction de l'ouvrage de Smith : renvoyé à la 1re section, 2 vendémiaire an IV, 715.

SMITS, patriote liégeois, imprimeur et libraire, rue du Marais. — Un arrêté du C. de S. P. du 29 prairial an II porte que les traductions des discours, rapports et décrets en langue allemande seront imprimées chez lui, IV, 501 (n. 3). — Garat annonce que Smits offre de se charger de l'édition du Dictionnaire de l'Académie; il est invité à conférer avec Grégoire, chargé du rapport sur l'offre déjà faite par Maradan, 2 thermidor, 443-444. — Un arrêté du Comité, pris sur le rapport de la C. ex., porte que la C. ex. fera un rapport sur les soumissions faites par Maradan, Smits, et Fauche, et présentera un projet de décret, 28 fructidor, 679-680. — La C. ex. fait le rapport demandé, et présente deux projets de décret; le Comité donne la priorité au premier, et l'adopte : ce projet prend acte de la constitution d'une société formée par les trois soumissionnaires, sous la raison sociale Smits, Maradan et compagnie (Fauche), et concède à cette société le privilège de publier l'exemplaire corrigé du Dictionnaire; Lakanal est chargé de présenter ce projet à la C. N., 30 fructidor, 683, 689. — Le 1er jour complémentaire, Lakanal fait voter le décret, 683 (note); texte du rapport et du décret, 687-689 (ann. A).

SMYRNE. Voir LHOMOND.

SOBRE, architecte. — En société avec Anger, sculpteur, et Aupenot, présente à la C. N., le 1er pluviôse an II, un projet relatif à la transformation du parterre du Luxembourg en une carte géographique de la France; le Comité renvoie à Lanthenas leur projet relatif à ce jardin géographique, 5 pluviôse, III, 321 (et n. 1). — A obtenu un prix de 2.000 ll dans le concours pour l'arc-de-triomphe en mémoire de la journée du 6 octobre, et un autre prix de 2.000 ll dans le concours pour le monument à ériger place des Victoires, décret du 14 fructidor an III, IV, 258.

Société d'agriculture. — [Voir aussi *Société nationale d'agriculture*]. L'Administration du département de Haute-Garonne adresse au Comité un mémoire traitant, entre autres,

de l'établissement d'une société d'agriculture : renvoyé à Grégoire et Villar, 9 messidor an II, 700.

Société des amateurs de la langue française. — Fondée en 1791, cette *Société* publie pendant un an le *Journal de la langue française;* Domergue annonce au Comité, dans sa lettre du 21 ventôse an II, qu'il est sur le point de rétablir cette association, III, 561 (et n. 2).

Société des Amis des arts. — Une députation de cette Société remet au Comité une Adresse annonçant qu'elle va distribuer ses souscriptions et ses actions pour sa 3e année; elle désire que la C. N. autorise chaque département à souscrire pour son Muséum des arts : renvoyé à la 2e section, 24 ventôse an III, V, 602.

Société des Amis de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, séante aux Cordeliers de Paris. Voir *Cordeliers* (*Société des*).

Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins de Paris. Voir *Jacobins* (*Société des*).

Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins de Paris. Voir *Jacobins* (*Société des*).

Société des arts réunis, ou *Société patriotique des arts.* — Adresse une pétition, en date du 12 juin 1793, relativement aux terrains compris entre le Carrousel et la place de la Révolution et au décret du 5 mai 1793 : Lakanal rapporteur, 25 juin 1793, I, 503; II, 364 (n. 3). — Décret du 4 juillet, qui la charge de juger un concours pour la décoration d'une pendule à placer dans la salle de la C. N., II, 367-368 (ann. C); décret du même jour, l'invitant à nommer six artistes pour faire partie de la commission chargée de surveiller l'effacement des attributs de la royauté sur les monuments de Paris, 151-152. A la suite de ces décrets, la Société prend le nom de *Commune générale des arts.* — Voir *Commune générale des arts.*

Société d'émulation de Rouen. Voir ROUEN (Société d'émulation de).

Société de gens de lettres (*Une*). — A envoyé au Comité un *Cours de langue française à l'usage des écoles nationales :* renvoyé au concours, 17 messidor an II, IV, 748.

Société fraternelle de l'un et l'autre sexe défenseurs de la constitution, séante en la bibliothèque des Jacobins Saint-Honoré. — Une députation de cette société présente au Comité un jeune homme dont le père veut faire un cordonnier, et qui désire étudier la peinture; sur le vu des dessins de l'enfant, David répond à la députation qu'il consent à faire un essai de trois mois pour savoir s'il a les dispositions requises, 27 germinal an II, IV, 176.

Société libre d'économie rurale. — La demande de cette Société pour la location d'un local dans la maison des Quatre-Nations est renvoyée au Comité par le département de Paris : ordre du jour, 17 prairial an II, IV, 544 (et n. 3).

Société libre d'institution et de vérification d'écriture. — Cette Société, qui se réunit dans une salle du Lycée des arts, présente à la C. N., le 18 fructidor an III, divers ouvrages, annonce dans une Adresse, qu'elle ouvrira des cours gratuits et donnera des séances publiques, et remercie la C. N. d'avoir fait une constitution : renvoi au C. d'I. P., VI, 639 (et annexe).

Société libre d'histoire naturelle. — Son président, Vicq d'Azyr, écrit à la C. N., le 19 août 1793, et lui envoie un mémoire sur l'enseignement de l'histoire naturelle, II, 572-575 (ann. A); le Comité ajourne la lecture de sa lettre, 5 octobre, 569. — Par un arrêté du 26 frimaire an II, le C. de S. P. prescrit au voyageur Dombey de résoudre une série de questions qui lui ont été faites par la Société d'histoire naturelle, III, 137 (annexes). — Un de ses membres, Dufresne, écrit au Comité au sujet des treillages de fer qui peuvent être utiles à la construction d'une ménagerie : Arbogast nommé rapporteur, 25 nivôse, 285. — La Société envoie au Comité une lettre de Macé, qui projette l'exploration de Madagascar : renvoyé à Grégoire, 11 prairial, et ensuite, en messidor an III, aux professeurs du Muséum, IV, 508. — Plusieurs membres de cette Société invitent, par une Adresse, le Comité à faire participer Poiret aux récompenses nationales, 2 pluviôse, an III, V, 442.

Société des Jeunes Français. — Pour la période antérieure au 12 germinal an III, voir BOURDON DE LA CROSNIÈRE (Léonard); pour la période ultérieure, voir *Institut des Jeunes Français.*

Société de médecine. — Vicq d'Azyr écrit à Lavoisier, antérieurement au décret du 8 août 1793, au sujet de la conservation de cette Société, II, 344 (ann. B). — Elle est supprimée par le décret du 8 août 1793, en même temps que les académies, II, 249. — Vicq d'Azyr écrit au président de la C. N. (23 août), puis à Romme (1er septembre), au sujet des travaux commencés par cette Société, 325, 342-343. — Thouret demande que les manuscrits précieux sur l'anatomie et l'art de guérir qui se trouvent à la ci-dev. Société de médecine soient remis à l'École de santé : le Comité accueille sa demande : 10 prairial, VI, 239. — La C. ex. remet un rapport sur la demande, faite par Thouret, des manuscrits de cette Société, 20 thermidor, 519. — Le Comité arrête que la C. des A. fera sans délai à l'Éc. de santé la délivrance des manuscrits sur l'anatomie et l'art de guérir, 10 vendémiaire an IV, 745.

Société des Neuf-Sœurs. — Une pétition de plusieurs citoyens qui désirent renouveler la Société des Neuf-Sœurs et demandent la

permission de s'assembler dans la salle de la ci-dev. Académie, où s'assemblent déjà d'autres sociétés, est renvoyée à la C. ex., 14 prairial an III, VI, 255. — Le Comité arrête que la salle de la Capitainerie, au Louvre, sera mise à la disposition de cette société, qui se concertera avec celle d'agriculture pour les jours, 10 messidor, 376.

Société nationale d'agriculture. — Pétition présentée par Descazeaux, 11 février 1793, I, 319. — Note remise par Creuzé-Latouche, 23 février, 363. — L'article 11 du décret du 5 mai sur les bourses et autres établissements particuliers d'enseignement public charge les Comités d'I. P. et des finances de lui faire un rapport le lendemain sur la Société d'agriculture, qu'il appelle l'Académie d'agriculture, 410; ce rapport n'ayant pas été présenté, la C. N. ordonne, le 22 juin, qu'il sera fait immédiatement après l'achèvement de la constitution, 411; il n'est présenté que le 19 juillet; vote d'un décret lui assurant la continuation de la jouissance de 12.000 livres annuelles, et ordonnant le payement immédiat des trois années arriérées 1791, 1792 et 1793, 411-412. — Devra envoyer deux commissaires pour examiner un procédé de Cointeraux, 23 avril, 430. — Ses commissaires lisent un rapport sur la pétition de Cointeraux, et communiquent des observations de Villeneuve, 4 mai, 436. — Le 8 août, après la séance de la C. N. où a été rendu le décret supprimant les académies et les sociétés patentées, Grégoire assiste à la séance de cette société, et l'engage à indiquer sa séance à huitaine, 313. — Lefebvre, secrétaire de cette Société, écrit à Romme les 28 et 30 août, 2 et 14 septembre 1793, au sujet des travaux commencés par la Société, 325. — Lefebvre est autorisé à prêter à Cocquebert les instruments d'agriculture déposés chez lui, 11 pluviôse an II, III, 377. — Une députation de la ci-dev. Société d'agriculture demande au Comité la permission de se réunir dans un local national qui lui serait accordé : renvoyé à la C. ex., 8 germinal an III, VI, 13; la C. ex. remet un rapport et projet d'arrêté sur cette demande : renvoyé à la 2e section, 26 floréal, 205. — Le Comité arrête que la salle de la Capitainerie, au Louvre, sera mise à la disposition de cette société, qui se concertera avec celle des Neuf-Sœurs pour les jours, 10 messidor, 378.

Société nationale des sciences et des arts. — Forme, dans le plan de Condorcet, un cinquième degré de l'instruction publique, et en même temps est l'autorité chargée de la direction et de l'administration de l'instruction publique. Le 15 décembre 1792, le Comité arrête que, dans l'exposé du plan général d'instruction, le rapporteur ne fera pas mention d'une Société nationale, I, 164. — Le projet de décret présenté par Romme le 20 décembre se borne à dire que l'enseignement sera soumis à « une surveillance distincte dont le mode sera présenté avec l'organisation générale », 220. — Dans un article de la *Chronique du mois* (janvier 1793), Condorcet, parlant de la Société savante à laquelle le plan présenté à l'Assemblée législative avait, de l'avis de plusieurs, accordé « trop de pouvoir, déclare que l'abolition de la royauté peut permettre de faire à cette partie du plan des changements utiles, 612. — Dans le projet de décret présenté à la C. N. le 8 août 1793 pour la suppression des Académies, Grégoire prévoit (art. 3) l'organisation d'une société destinée à l'avancement des sciences et des arts, II, 240. Dans son contre-projet, Romme a laissé de côté cette disposition, 330 (n. 3).

Société patriotique des arts. Voir *Sociétés des arts réunis*, et aussi *Société républicaine des arts.*

Société philanthropique et patriotique de bienfaisance. Voir *Bienfaisance.*

Société philomatique. — Créée en décembre 1788 par six membres fondateurs; compte vingt-huit membres au commencement de septembre 1793; reçoit dans les quatre derniers mois de 1793 vingt membres nouveaux, pour la plupart anciens membres des académies supprimées, II, 332, 388, 389.

Société populaire de... (le nom a été omis). — Le rapport que fait passer cette Société populaire sur les hôpitaux et prisons est renvoyé au C. des secours, 23 floréal an II, IV, 423.

Société populaire des citoyennes. — Demande (30 juillet 1793) l'érection d'un monument à la gloire de Marat, II, 217-218 (ann. B).

Société populaire séante à la salle des Électeurs. — Cette Société ayant soumis diverses questions, Otz a répondu à la première : sa réponse adressée au C. de S. P., est renvoyée a C. d'I. P., qui la renvoie à Prunelle, 19 floréal an II, IV, 364.

Société populaire du Muséum. — Le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur son arrêté du 5 prairial, sur un arrêté de cette société, 27 prairial an II, IV, 638.

Société républicaine des arts. — Un décret du 8 brumaire an II ayant rapporté le décret du 4 juillet 1793 qui avait constitué la Commune générale des arts, les artistes se constituent en société populaire et publique sous le nom de *Société républicaine des arts*, et, conformément à la loi, notifient cette décision à la municipalité; il envoient le 9 brumaire une députation au Conseil général de la commune. En réponse à une lettre du Comité, du 10 brumaire, la Société lui envoie, le 14, la liste de ses membres, 825 (n. 7), 828-829 (ann. D). — Les procès-verbaux de la Société ont été publiés

en 1903 par M. Henry Lapauze, III, 443 (n. 3). — Une députation de la Société sollicite le Comité de faire un rapport sur les encouragements à accorder aux artistes, et sur le jury qui doit prononcer : renvoyé à David, 25 brumaire, 825-826. — La Société décide, le 26 brumaire, de députer quatre de ses membres au Comité, Petit-Coupret, Chaudet, Fourcaty et Balzac, pour demander d'être autorisée à continuer à tenir ses séances dans les salles de la ci-devant Académie de peinture; la députation se présente le 5 frimaire : ajournement voté; la députation demande aussi que le Comité propose à la C. N. de faire accorder les encouragements par le Jury national déjà nommé pour le concours, II, 10; texte de l'arrêté de la Société du 26 brumaire, 26 (ann. D). — Lettre de Bienaimé, président de la Société, pour presser l'exécution du décret qui nomme un Jury des arts : le président écrira au ministre de l'intérieur, 9 frimaire, 44. — Le 28 nivôse, la Société présente à la C. N. une pétition pour lui demander de détruire l'intrigue, afin que le talent seul obtienne la préférence, 326 (n. 4). — L'architecte Détournelle publie en l'an II le *Journal de la Société républicaine des arts;* ce journal rend compte des opérations du Jury des arts en nivôse et pluviôse an II, 215 (n. 2). — Le Comité entend la lecture d'une lettre de la Société, 5 pluviôse, 326. — Le 13 pluviôse, Lesueur annonce à la Société que Lebrun a été renvoyé de la C. des A., et dit qu'à cause de cela on ne peut le garder dans la Société; Lebrun nie le fait; la Société charge Détournelle, Desoria et Eynard de s'informer auprès du Comité, 395 (ann. B). — Le 15 pluviôse, un membre de la Société vient au Comité pour se renseigner : il lui est répondu que Lebrun a envoyé sa démission, 394. — Le 16 pluviôse, la Société délègue Balzac et Dauvergne pour dénoncer au Comité un ouvrage intitulé *Abrégé de l'histoire universelle en figures,* par Pâris; la dénonciation est faite le 21 pluviôse : renvoyé à Mathieu, 443 (et n. 3). — Le 20 pluviôse, la Société, dans une adresse à la C. N., concernant les anciens élèves de l'Académie de France à Rome, dénonce plusieurs artistes comme royalistes, 443 (n. 3). — Une députation de la Société fait hommage au Comité du premier numéro du *Journal de la Société républicaine des arts* (rédigé par Détournelle); le Comité arrête qu'il sera remis à la Société un exemplaire du *Recueil des actions héroïques*, 1er ventôse, 476. — La Société présente au Comité un projet de règlement pour assurer la propriété des artistes et gens de lettres, 11 ventôse, 550. — La Société [illegible] au Comité par Balzac et Bienaimé, [illegible] ent de pluviôse, une pétition [illegible] aux arsenaux, aux [illegible] : renvoyé à Plaichard le 1er germinal, IV, 8. — Le 6 floréal, David fait lecture à la Société des arrêtés du C. de S. P. du 5, ouvrant divers concours; le président lui donne l'accolade, 250 (n. 1). — La Société prononce, le 16 thermidor, l'exclusion de Lesueur et Wicar, et en fait part au C. d'I. P., qui la mentionne à son procès-verbal le 27, 939, 944 (ann. B). — Une députation de la Société présente au Comité un plan sur la formation d'un jury pour juger les ouvrages soumis au concours, et sur le mode d'encourager les arts utiles : renvoyé à la 2e section, 4 brumaire an III, V, 168. — Une députation de la Société demande que les antiques soient réunis dans les dépôts où on puisse les admirer et les imiter ; Sergent appuie cette proposition qui est renvoyée à la C. des A.; la Société est toutefois invitée à donner ses vues par écrit; la Société présente aussi une demande de secours en faveur de divers artistes : elle est renvoyée à Boissy, chargé de former une liste, 18 brumaire, 205. — La pétition de la Société est renvoyée à l'examen de la 2e section, avec les observations de Sergent et de Bourgain, 24 brumaire, 218-219. — Cette Société remet ses observations sur des abus introduits dans la répartition et l'exécution des travaux publics : renvoyé à la 2e section, 28 nivôse, 431-432. — Elle envoie les noms des artistes à qui elle a reconnu des titres aux bienfaits de la nation; et réclame pour les veuves l'accélération du payement des pensions dont elles doivent jouir, 18 pluviôse, 471.

Société royale de Londres. — La motion faite à la Constituante par Talleyrand, au commencement de 1790, pour l'établissement d'un nouveau système de poids et mesures, demandait en outre que l'Assemblée nationale écrivit au Parlement d'Angleterre pour l'engager à concourir avec la France, par des commissaires choisis dans l'Académie des sciences et dans la Société Royale, à la fixation de l'unité naturelle de mesures et de poids, V, 552 (n. 3).

Sociétés populaires. — La Société populaire de Dourdan ayant demandé que la C. N. accordât en propriété à toutes les sociétés populaires un local, soit domanial, soit communal, la C. N., le 3 frimaire an II, renvoie la question aux Comités d'I. P. et des domaines, III, 26 (ann. D). — La Commune des arts, transformée en Société républicaine des arts, sollicite d'être autorisée à continuer de tenir ses séances dans l'ancienne salle de la ci-devant Académie de peinture : ajourné jusqu'au moment où le Comité discutera la question qui lui a été renvoyée par le décret du 3 frimaire, 5 frimaire, 10. — Des membres du C. des domaines viennent au C. d'I. P. proposer de s'occuper de la question des édifices qui peuvent convenir aux sociétés populaires : Romme

et Ferry nommés rapporteurs, 5 nivôse, 212. — Un décret du 9 nivôse charge les Comités d'I. P. et des finances d'examiner s'il serait convenable d'accorder un local dans les bâtiments nationaux aux sociétés populaires, ainsi qu'aux sociétés des arts, 412 (n. 3). — Sur une lettre du C. de S. P., du 13 pluviôse, demandant au C. d'I. P. s'il s'est occupé du décret du 3 frimaire, Coupé est nommé rapporteur, 17 pluviôse, 412. — Coupé fait au Comité, le 25 pluviôse, un rapport sur la destination des ci-devant églises et autres bâtiments possédés par des corporations supprimées et restés vacants : ce rapport sera communiqué au C. de S. P., 460. — Sur des demandes faites par plusieurs Sociétés populaires, la C. N., en ventôse, leur a accordé par des décrets spéciaux, la jouissance provisoire de l'église, 547 (n. 1). — La Société populaire de Molème ayant demandé à la C. N. d'approuver le choix qu'elle a fait du ci-devant presbytère pour y tenir ses séances, la demande a été renvoyée au Comité le 29 floréal : celui-ci, prononce l'ajournement « jusqu'au prochain rapport », 21 prairial, 612 (et n. 9).

Delmas présente le 25 vendémiaire an III, au nom des trois Comité (S. P., S. G., et législation) un projet de décret sur la police des Sociétés populaires, défendant toutes affiliations, agrégations, fédérations, ainsi que toutes correspondances entre sociétés, ainsi que toute pétition ou adresse en nom collectif; Lejeune déclare que ce projet est l'anéantissement des Sociétés populaires; Crassous, Dubarran, Romme combattent le projet; Pelet et Thibaudeau en demandent l'ajournement; Merlin (de Thionville), Reubell, Bentabole, Bourdon (de l'Oise), Thuriot, défendent le projet, qui est voté avec un amendement, V, 134-135. Le soir de ce jour, aux Jacobins, Lejeune, Billaud, Collot prennent la parole; Romme, Bassal, Goujon cherchent à montrer que, malgré le décret, les Sociétés populaires pourront encore rendre des services à la liberté; Crassous prétend même que par le décret les Sociétés acquièrent un nouveau degré de force, 135. — Le 12 thermidor, a C. N. adopte une disposition constitutionnelle interdisant la formation de Sociétés populaires, VI, 485. — Le 6 fructidor, Mailhe au nom des trois Comités, fait décréter la dissolution et la fermeture immédiate de toute assemblée connue sous le nom de club ou de société populaire, 577.

Sociétés relatives aux sciences et aux arts. Voir *Associations relatives aux sciences et aux arts.*

Soissons. — Cette commune envoie un arrêté relatif aux fête décadaires : renvoyé à Mathieu. 29 ventôse an II, III, 597. — Sur le rapport de la C. des A. concernant plusieurs dégradations de tableaux, etc, commises dans ce district, le Comité autorise la Commission à envoyer un de ses membres sur les lieux pour faire transporter au Muséum les objets qu'il jugera convenables, 6 frimaire an III, V, 254. — L'arrêté général du 28 ventôse place à Soissons l'École centrale de l'Aisne, 613. — Le Comité sur le vœu de la députation du département, arrête de nouveau que l'école centrale sera placée à Soissons, 6 germinal, VI, 2; cette décision est enregistrée dans l'arrêté général du 17 germinal, transformé en décret le 18, 35, 36 (n. 2). — Le Comité arrête d'écrire au district de Soissons pour demander s'il est vrai que trois chariots de livres aient été envoyés à la Fère pour faire des cartouches, 4e complémentaire, 704. — Paroi-se, chirurgien en chef de l'hôpital militaire, demande un exemplaire de l'Encyclopédie, dont il a besoin pour le cours qu'il vient d'ouvrir : renvoyé à la C. ex., 6 vendémiaire an IV, 722. — Un décret du 3 brumaire place l'école centrale à Laon, 874 (ann. E).

Soisy-Marat (Soisy-sous-Etiolles). — La Société populaire de cette commune demande à la C. N., par une pétition lue le 25 nivôse an II, la concession de la ci-devant église avec le presbytère pour y former des établissements utiles : école, chambre de commune, temple de la raison, et local pour la Société populaire. Le Comité, auquel la pétition a été renvoyée, passe à l'ordre du jour motivé sur le décret (du 25 brumaire) qui laisse cette faculté aux communes, 15 ventôse, 546-547.

Soixante-Treize (Les). — On désigne sous ce nom les 73 représentants qui furent rappelés dans le sein de la C. N. par le décret du 18 frimaire an III, représentants dont 63 seulement étaient des signataires de la protestation des 6 et 10 juin 1793 contre les journées des 31 mai et 2 juin (protestation trouvée dans la poche de l'habit de Lacoze-Deperret lors de son arrestation en juillet). Les signataires de la protestation étaient originairement au nombre de 75 : mais une des signatures, celle de Boissy d'Anglas, fut biffée sur la pièce originale. Le catalogue du Musée des Archives nationales a compté une unité de trop, parce qu'il a compté le nom de Dabray-Doublet comme deux noms appartenant à deux députés distincts. L'un des 74 signataires, Couppé (des Côtes-du-Nord), fut arrêté dès le 9 juillet; deux autres, Chasset, membre du C. d'I. P., et Defernon, se trouvèrent au nombre des 20 représentants déclarés traîtres à la patrie par le décret du 28 juillet: huit, Lauze-Deperret, Duprat, Lacaze, Mauvezin, Vallée, Savary, Bresson, Gamon, furent renvoyés devant le tribunal révolutionnaire par le décret du 3 octobre (Defernon, Chasset, Vallée, Savary, Bresson, Gamon étaient en fuite; Lauze-Deperret, Duprat, Lacaze, déjà

arrêtés, furent guillotinés le 10 brumaire. — Masuyer, arrêté quelques mois plus tard, fut guillotiné le 29 ventôse); tous les autres, au nombre de 63, durent être mis en état d'arrestation et détenus dans une maison d'arrêt en exécution de l'art. 4 du décret du 3 octobre; ils furent arrêtés séance tenante; ce sont : Cazeneuve, Laplaigne, Roüault, Girault, Chastellin, Dugué-D'Assé, Lebon, Dusaulx (ancien membre du C. d'I.P.), Saurine, Queinnec, Salmon, Corbel, Guiter, Ferroux, J.-Antoine Rabaut, Fayolle, Aubry, Ribereau, Derazey, Bailleul, Pinault, Obelin, Babey, Blad, Meisse, Peyre, Bohan, Honoré Fleury, Vernier, Grenat, Amyon, Laurenceot, Jary, Serre, Laurence, Saladin, Mercier (ancien membre du C. d'I. P.), Lefebvre (de la Loire-Inférieure), Olivier Gerente, Royer, Garilhe, Philippe Delleville, Varlet, Dubusc, Blanqui, Massa, Delamarre, Faure, Hecquet, Descamps, Lefebvre (de la Seine-Inférieure), Daunou (membre du C. d'I. P.), Périès, Vincent, Fournier, Rouzet, Blaux, Blaviel, Marbos, Estadens, Moysset, Saint-Prix, Dabray-Doublet, II, 568 (n. 1); V, 292, 293. — Le 1er nivôse an II les Cordeliers, le 2 nivôse les Jacobins réclament la mise en jugement des députés détenues accusés de complicité avec les condamnés du 9 brumaire, 292-293. — Le 22 vendémiaire an III, la C. N. entend la lecture d'une lettre écrite, le 19, par quelques-uns des signataires de la protestation des 6 et 19 juin, détenus à Port-Royal : ils y commentent une déclaration faite par Cambon le 12, et affirment que leur protestation n'était pas bien différente de celle que six membres du C. de S. P. avaient déposée dans leur registre; un membre fait décréter que les trois Comités (S. P., S. G., et législation) feront, avant le 1er brumaire, un rapport sur la situation des députés détenus, et que l'acte qui avait motivé leur arrestation sera imprimé et distribué, 128-129. — Le 26 vendémiaire, la C. N. décrète que Delamarre, signataire de la protestation des 6 et 19 juin, transféré chez lui pour cause de maladie sous la surveillance d'un gendarme, y demeurera sous garde; et que Blaviel, autre signataire, qui, malade, demande la translation dans son appartement, y sera transféré, 137.

Le 27 vendémiaire, un décret autorise Bohan, signataire, détenu aux Carmes, à en sortir sous garde, pour rétablir sa santé, 137. — Le 28 vendémiaire, Faye, non signataire, qui avait été décrété d'arrestation en août 1793 sur une dénonciation de Gay-Vernon, est autorisé à rentrer dans son domicile pour y soigner sa santé; Blanqui et Garilhe, signataires, détenus aux Carmes, malades, sont autorisés à se faire transporter chez eux, 140. — La C. N. décrète, le 29 vendémiaire, que le greffier du tribunal révolutionnaire remettra dans les 24 heures la protestation des 6 et 19 juin au C. de S. G., pour qu'elle soit imprimée sur-le-champ, 143. — Le 2 brumaire, un décret autorise Ruault, Ribereau, Saint-Prix, Estadens, Rouzet, Olivier, Gérente, Saurine, Girault, Fleury, Dabray, Hecquet, Rabaut, Laurenceot, Moysset, Ferroux, Descamps, Daunou, Amyon, détenus, comme signataires de la protestation des 6 et 19 juin, et Michet et Forest, détenus pour avoir pris part au Congrès insurrectionnel de Lyon, à se faire transférer dans leur domicile pour y rétablir leur santé, 165. — Le 3 brumaire, un décret autorise Queinnec, Peyre, Mercier, Derazey, Dusaulx, Marbos, Cazeneuve, Daunou (déjà autorisé le 2), Dugué-D'Assé, Guiter, Serre, Salmon, Obelin, Bailleul, Massa, Vincent, Jary, Maisse, Roüault, Fournier, Couppé, Périès, Lefebvre (de la Seine-Inférieure), détenus comme signataires de la protestation, à se faire transférer dans leurs domiciles pour rétablir leur santé, 166. — Le 4 brumaire des décrets autorisent Laplaigne, Royer, Aubry, Amyon (déjà autorisé le 2), Lanrenceot (déjà autorisé le 2), Blanc, Dubusc, Saladin, Faure, Chastellin, Varlet, Corbel, Le Breton, Rabaut (déjà autorisé le 2), signataires, Brunel, décrété d'arrestation le 2 août, Richou, arrêté le 6 octobre, ces deux derniers, non-signataires, à se retirer dans leur domicile, pour rétablir leur santé; les gardes de Lacroix, Soulignac et Rivaud, non-signataires, détenus chez eux pour une cause non indiquée, se retirent; Giroust, non-signataire, enfermé en pluviôse au château de Brest, en sortira et restera à Brest pour le rétablissement de sa santé, 174, 293. — Le 5 brumaire Fayolle et Blad, signataires, sont autorisés à se faire transférer dans leur domicile pour rétablir leur santé, 174. — Le 8 brumaire, la C. N. décrète que le garde sous la surveillance duquel se trouve Lefèvre (de la Loire-Inférieure), signataire, lui sera retiré, 177. — Le 22 brumaire, Grenat, signataire, est autorisé à rentrer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 213. — Le 15 frimaire, la C. N. entend une lettre de Lanjuinais, qui demande des juges, 287; le 17, elle ordonne la suspension provisoire des décrets de mise hors la loi, et renvoie aux trois Comités pour un prompt rapport; Guérin demande que le rapport sur les « Soixante-treize » soit fait d'urgence, et la C. N. en fixe la date au 21, 291. — Le 18, Merlin (de Douai), au nom des trois Comités, propose la rentrée des 73 représentants ci-devant mis en état d'arrestation; le décret est voté sans débat, 291; liste des Soixante-treize députés compris dans le décret, 293; quatre autres députés sont rappelés en même temps dans le sein de la C. N., Dulaure, Couppé, Devérité, et Thomas Paine, 291.

Le 19 frimaire, Dusaulx, au nom des députés

rappelés, déclare que ses collègues et lui ont laissé les ressentiments au fond de leurs cachots, 294.

SOLIÉ, artiste de l'Opéra-Comique. — La 2e livraison (floréal) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales* contient de lui une *Chanson patriotique* [paroles de Guéroult], IV, 549 (ann. B).

SOLLIER. — Ses *Observations sur la langue française* sont renvoyées à Grégoire, 29 prairial an II, IV, 650.

SOLLIER, courrier de Marseille. — Les pièces et procès-verbaux relatifs à ce citoyen, envoyés par les administrateurs des postes, sont renvoyés à Thibaudeau, 5 prairial an II, IV, 471.

SOLLIER, entrepreneur. — Présente à la C. des A., le 20 nivôse an II, une autorisation du ministre Paré pour enlever les monuments dont les débris doivent être placés sous la statue colossale du Peuple français : renvoyé à Leblond et Lebrun, III, 218 (ann. B).

SOMME, département. — Le Comité invitera les autorités de ce département à fournir à Gauthier tous les renseignements possibles pour son ouvrage donnant la réduction des anciennes mesures aux mesures nouvelles, 16 nivôse an III, V, 397. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'école centrale à Amiens, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et note.) Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Jard-Panvillier, 20 germinal, 53. — Le 29 messidor la C. N. renvoie J. Lebon devant le tribunal criminel de la Somme, 433. — Le 4 vendémiaire an IV, la C. N. entend une lettre de ce tribunal annonçant que son président, beau-frère d'un émigré, se trouverait obligé de résigner ses fonctions par suite du décret sur les parents et alliés d'émigrés : la C. N. décrète que ce président continuera ses fonctions dans le procès de J. Lebon jusqu'à jugement définitif, 719. — Le 17 vendémiaire, Lebon est condamné à mort; le 21, la C. N. décrète que le jugement est sans appel, et le 22 Lebon est exécuté à Amiens, 773-774.

SOMMELIER, ancien membre de l'administration du département du Mont-Blanc, destitué. — Le district de l'Arc l'ayant nommé élève de l'École normale, plusieurs députés du Mont-Blanc invitent le Comité à l'exclure : renvoyé aux représentants près l'Ecole, 2 pluviôse an III, V, 442.

SOMMER, facteur d'orgues. — Signe avec Séjan une lettre sur l'établissement d'un orgue au Panthéon, qui soumet un modèle du sculpteur Talamona, approuvé par Soufflot : renvoyé à Massieu, 4 pluviôse an III, V, 445. — Séjan réclame pour Sommer, une indemnité pour la visite et l'examen de jeux d'orgues placés et à placer à l'Opéra : renvoyé à la C. ex., 4 fructidor, VI, 568. — Le Comité alloue 3.000 ℔ d'indemnité à partager entre Séjan, Couperin et Sommer, 9 fructidor, 590.

SONGEAU, chef du 5e bataillon du Mont-Blanc. Voir *Mont-Blanc* (*Le 5e bataillon du*), et SANDOZ.

SONNECK, ingénieur mécanicien, inventeur des membres artificiels. — Estime n'avoir pas été suffisamment indemnisé par le C. des secours, qui lui a alloué 2.000 ℔, et demande le bénéfice du décret qui accorde une indemnité aux artistes, etc.; renvoyé aux commissaires des Écoles de santé, 21 germinal an III, VI, 59. — Se présente au Comité pour l'inviter à prononcer sur sa demande : le Comité arrête que le rapport lui sera fait à la prochaine séance, 6 floréal, 130-131. — Sur un rapport fait par la 2e section, le Comité décide que, conformément à un arrêté du C. de S. P. du 16 frimaire an III, la C. ex. nommera trois artistes qui estimeront le prix des membres artificiels fournis par Sonneck : le Comité prononcera ensuite, 16 floréal, 167. — Un rapport de la C. ex. est renvoyé à la 3e section, 10 prairial, 240.

SOPHY. Voir FABRE, à Paris.

SORBONNE. — La C. ex. fait commencer, en brumaire an III, dans l'église de la Sorbonne, d'importants travaux en vue de l'aménager pour recevoir l'École normale; mais les travaux ne peuvent être achevés pour le commencement de nivôse, date à laquelle devait s'ouvrir l'École et le Comité arrête de faire donner provisoirement les cours dans l'amphithéâtre du Muséum d'histoire naturelle, 28 frimaire an III, V, 330 (et n. 1). — La note accompagnant les feuilles décadaires de la C. ex. pour la 1re décade de nivôse annonce que les travaux pour l'École normale à la Sorbonne avancent malgré la saison, 357 (ann. A). — Le Comité des travaux publics ayant fait demander, par deux de ses membres, des renseignements sur les travaux faits à la Sorbonne, le Comité d'I. P. arrête qu'il lui sera écrit, 4 pluviôse, 445. — Un arrêté du C. des travaux publics ordonne, le 8 pluviôse, que les travaux de la Sorbonne seront suspendus, 445 (note).

Le Comité renvoie à la 1re section un arrêté du C. des travaux publics relatif à l'horloge de la ci-dev. Sorbonne et à une demande de la section des Thermes, 4 messidor, 319; sur le rapport de la 1re section, il est d'avis que le C. des travaux publics fasse faire les réparations nécessaires à la tourelle où cette horloge était placée, 12 messidor, 379.

SORÈZE (Collège de). Voir *Collège de Sorèze*.

SORIN. Ses couplets en l'honneur de Bara et Viala sont renvoyés à Grégoire, 27 thermidor an II, IV, 940; ordre du jour, 11 fructidor, 998.

SOSIGÈNES, astronome alexandrin du premier siècle avant l'ère chrétienne. — Mentionné comme l'auteur de la réforme julienne du calendrier, VI, 132.

SOUBEYRAN DE SAINT-PRIX. Voir SAINT-PRIX.

SOUBIRON, menuisier. — A-compte reçu par lui le 6 fructidor an II, IV, 592.

SOUBRANY (Pierre-Amable), député du Puy-de-Dôme à la Convention. — Prend part, comme membre du C. militaire, à une délibération du 9 ventôse an III, V, 547. — Le 1er prairial est décrété d'arrestation, et envoyé la même nuit, avec sept autres, au château du Taureau ; le 2, est décrété d'accusation, VI, 229, 230. — Un décret du 8 prairial, rendu sur la proposition de Clauzel, le renvoie devant la Commission militaire, 237. — Ramené à Paris, est écroué avec sept autres, le 22 prairial, aux Quatre-Nations; le 23, est transféré dans la maison d'arrêt de la Commission, aux Capucines, 284. — Le 24, la Commission l'interroge, 288. — Le 29, la Commission le condamne à mort : il se frappe avec le couteau qui avait tué Goujon, Romme et Duquesnoy, et, respirant encore, est conduit à l'échafaud, 298-299.

Soude. — Barère, dans un rapport du 26 messidor an II, annonce qu'on diminuera la consommation de la potasse en y substituant la soude, et que celle-ci pourra être extraite du sel marin grâce à un procédé nouveau, sur lequel un travail considérable a été ordonné par le C. de S. P., IV, 831-832. — L'ouvrage par lequel fut rendu public le procédé que Nicolas Leblanc avait inventé pour l'extraction de la soude du sel marin a paru à la fin de messidor, en II, 832 (n. 1).

SOUDRY, imprimeur à Vendôme. Voir MORARD et VENDÔME.

SOUFFLOT dit *le Romain* (neveu de Jacques-Germain Soufflot), nommé inspecteur de l'église Sainte-Geneviève, après la mort de son oncle. — Délivre, le 9 thermidor an II, un laissez-passer pour le tapissier Aubert et ses ouvriers, IV, 863. — Il a approuvé un modèle de buffet d'orgues, qui est soumis au Comité, 4 pluviôse an III, V, 445.

SOUKES, jeune artiste. — Devient, en vendémiaire an III, employé à la C. ex., probablement dans le 3e bureau de la 2e section, V, 115, 116 (n. 1).

SOULAINES. — Le comité de surveillance de cette commune demande que les prêtres soient exclus des fonctions d'instituteurs : renvoi à Bouquier, 13 germinal an II, IV, 72. — Ordre du jour, motivé sur un arrêté du 5 prairial, 27 prairial, 638.

SOULAVIE, auteur de l'*Histoire du Languedoc*. — Est porté sur une liste de gens de lettres, etc., à récompenser, dans la 3e classe, 10 fructidor an III, VI, 593. — Figure dans la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

SOULÈS, historien et traducteur. — Demande à être compris dans la distribution des secours accordés aux gens de lettres, etc. : arrêté, 22 nivôse an III, V, 411. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450. — Figure pour 1.500 ‡ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27, VI, 76, 90.

SOULIGNAC (Jean-Baptiste), député de la Haute-Vienne à la Convention, l'un des Soixante-Treize. — Est mis en état de détention à son domicile, pour des causes et à une date non indiquées, V, 293. — La C. N. décrète le 4 brumaire an III que le garde de Soulignac se retirera, 174. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

SOUQUET. — Nommé par le Comité professeur de clinique d'après l'observation et la constitution à l'Éc. de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, V, 324.

Sourds-muets. — Le Comité assiste, le dimanche 17 mars 1793, à leurs exercices, I, 380 (n. 6). — Pétition du personnel de l'institution des sourds-muets au directoire du département de Paris, demandant sa séparation d'avec l'institution des aveugles; lettre du directoire à Garat, 16 mars 1793; lettre de Garat à la C. N., 31 mars, 382-383 (ann. B). — Le Comité décide d'assister une seconde fois aux exercices des sourds-muets, le 24 mars, 19 mars, 392. — Saint-Serain, instituteur des sourds-muets de Bordeaux, à la barre de la C. N. le 17 mars, 405, 412 (ann. B); dossier de 13 pièces relatives à l'établissement de Bordeaux, 413; Rapport fait au Comité par Massieu sur cet établissement, 9 avril : il est présenté à la C. N. au nom des Comités d'I. P. des finances et d'aliénation, avec un décret qui est voté, le 12 mai; texte du rapport et du décret, 405 (n. 2), 414-417 (ann. B). — Le 28 juin 1793, sur le rapport du Comité de secours publics, la C. N. vote un décret relatif aux secours à accorder aux citoyens dans l'indigence; mais elle renvoie à ce Comité les articles 26-33, qui concernent les sourds-muets indigents, en l'invitant à présenter un projet spécial, III, 268 (ann. B). — Pétition des instituteurs des sourds-muets; Bourdon nommé rapporteur : il devra demander une exemption du tirage pour l'armée pour les citoyens attachés depuis une année aux fonctions d'instruction dans les établissements nationaux, et, à défaut de cette mesure générale, demander au moins l'exemption pour les instituteurs des sourds-muets, 3 juillet, II, 1-2; le 8 juillet, le rapporteur du comité demande à la C. N. d'excepter de la conscription les jeunes artistes admis au concours, et les instituteurs des sourds-muets : cette demande est repoussée par la

question préalable, 3 (ann. A). — Périer présente au Comité un procédé pour conduire les sourds-muets à sentir l'influence des mots les uns sur les autres; ajourné, 3e jour du second mois de l'an 2e, 684. — Une demande des sourds-muets est renvoyée à Basire, 11 brumaire an II, 727. — En nivôse an II, Maignet présente à la C. N., un projet de décret instituant six établissements pour les sourds-muets indigents, et une école centrale pour la formation des instituteurs de sourds-muets, annexée à l'établissement de Paris : renvoi au C. d'I. P.; extraits du rapport de Maignet, III, 265 (n. 3), 268-271. — Le Comité, à qui a été renvoyé le projet de Maignet, nomme Thibaudeau rapporteur, 21 nivôse, 265. — Dans une séance tenue à l'établissement des sourds-muets de Paris en présence des membres du C. des secours, Sicard présente le sourd-muet Massieu; un *Compte-rendu* de cette séance, s.d., est rédigé et publié par Maignet : extraits de ce *Compte-rendu*, 265 (n. 3), 271-272. — Sicard invite par lettre le C. d'I. P. à visiter l'école des sourds-muets : une délégation est nommée, 7 pluviôse, 337. — Le 7 pluviôse, à la C. N., le projet de Maignet est discuté; Jeanbon le combat; Thibaudeau demande et obtient le renvoi aux Comités d'I. P. et des finances, 345-346. — Le 13 pluviôse, Raffron combat à la Convention le projet Maignet et la méthode d'enseignement de Sicard, 346-348. — Un décret du 25 pluviôse ordonne le transfert de l'établissement des sourds-muets de Paris dans l'ancien séminaire Saint-Magloire, 271 (n. 1). — Les instituteurs des sourds-muets de Bordeaux envoient un mémoire demandant une modification du décret du 12 mai 1793; Périer présente des mémoires et tableaux relatifs à la méthode adoptée dans l'établissement de Paris : renvoyé à Thibaudeau, 15 pluviôse, 393. — Le Comité décide de faire imprimer à 2.000 exemplaires la méthode de Sicard pour l'instruction des sourds-muets, 23 pluviôse, 453. — Un membre du C. des secours [Roger Ducos] vient donner communication d'un projet de rapport et de décret portant établissement de plusieurs nouvelles écoles de sourds-muets; l'opinion du C. d'I. P. est que les écoles de Paris et de Bordeaux suffisent quant à présent, 3 ventôse, 485. — Thibaudeau lit en Comité un rapport et un projet de décret : adopté, 7 ventôse, 500. — Arrêté que le rapporteur proposera de faire nommer à l'avenir les instituteurs des sourds-muets sur la présentation du Comité, 9 ventôse, 506. — Le 11 ventôse, Roger Ducos présente à la C. N. un rapport et un projet de décret au nom du C. des secours; Thibaudeau présente de son côté un rapport et un projet de décret au nom du C. d'I. P. : impression et ajournement décrétés; texte des deux rapports, et du projet de décret de Thibaudeau; portrait de Sicard, extrait des *Mémoires* de Thibaudeau, 513-528 (ann. C). — R. Ducos présente de nouveau à la C. N., le 8 germinal, son projet de décret, qui est écarté par la question préalable; l'assemblée rapporte les dispositions de décret du 28 juin qui consacraient l'établissement de plusieurs écoles, confirme seulement celles de Paris et de Bordeaux, et charge le C. d'I. P. de présenter un mode d'organisation pour ces deux écoles; le 9 germinal, Thibaudeau reproduit le projet du C. d'I. P. : il est renvoyé à ce Comité, qui se concertera avec celui des finances, IV, 59 (n. 2), 39-40 (annexes). — Sur la motion de Mallarmé, la C. N. décrète, le 30 prairial, que le quartier de la pension accordée à l'établissement des sourds-muets sera payé d'avance à l'avenir, comme pour l'Institut des aveugles travailleurs, 662 (ann. J). — Une lettre de Saint-Sernin et Viré, relative aux besoins de l'établissement des sourds-muets de Bordeaux, est renvoyée à Thibaudeau, 3 messidor, 674. — Jouënne, membre du C. des secours, lit au C. d'I. P. un projet de décret relatif à l'École des sourds et muets de Bordeaux : ajourné, 24 frimaire an III, V, 317; un projet relatif aux deux écoles de Paris et de Bordeaux est lu et adopté par le Comité, 6 nivôse, 365. — Le 16 nivôse, Alhoy, à la tête d'une députation des sourds, demande à la C. N. d'accorder un quart d'heure au rapporteur qui doit parler de la déplorable situation de ces infortunés, puis Jonënne, au nom des Comités des secours, d'I. P., et des finances, présente un rapport et projet de décret sur l'organisation définitive des établissements fondés à Paris et à Bordeaux pour les sourds-muets; le projet de décret est voté; 365 (n. 1), 366-367, 371; texte du rapport et du décret, 367-371. — Le second instituteur et les deux instituteurs adjoints de l'école de Paris demandent que leur sort soit assimilé à celui des instituteurs des écoles centrales; renvoyé à la 1re section, 24 germinal, VI, 77; Sur le rapport de Wandelaincourt, le Comité accueille cette demande, et charge le rapporteur de se concerter avec le C. des finances, 20 floréal, 190. — Wandelaincourt se transportera au C. des secours pour solliciter en faveur de ces instituteurs, 26 prairial, 290. — Les articles 112 et 113 du Projet de lois relatives à la constitution (6 messidor) prévoient l'établissement de deux écoles de sourds-muets, dont le Comité présentera l'organisation, 339, 350. — Massieu est chargé par le Comité du rapport sur ces écoles, 8 messidor, 345. — Villar est chargé du travail sur ces écoles rangées dans la catégorie des Écoles supérieures spéciales, 6 fructidor, 576. — La C. ex. se renseignera auprès du département de Seine-et-Oise sur le nombre de sourds-muets indigents existant

dans le département, pour fixer l'opinion du Comité sur l'utilité d'une institution secondaire de sourds-muets à créer à Versailles, 10 vendémiaire an IV, 743.

SOURIGUÈRE. — Jeune patriote recommandé par Barère à Jullien fils, et que celui-ci désigne, dans une lettre du 13 messidor an II, comme employé de la C. ex. « pour surveiller le théâtre et les établissements », IV, 457. — C'est peut-être le même que J.-M. Souriguère de Saint-Marc, qui écrivit en l'an III la chanson le *Réveil du peuple*.

SOUTON, ancien directeur de la Monnaie de Pau. — Dit avoir trouvé le moyen d'extraire du sel marin l'alcali minéral, et sollicite des fonds pour former un établissement; il demande une avance de 12.000 ᵗᵗ sur ce qui lui est dû pour les ustensiles qu'il avait à la Monnaie : renvoyé à Fourcroy, 23 prairial an II, IV, 620, 621 (n. 1).

SPALLANZANI (Lazzaro), naturaliste. — Une lettre de lui, en italien (Pavie, 1ᵉʳ septembre 1791), prise chez Lavoisier le 11 septembre 1793, est remise au C. de S. G. qui la renvoie au C. d'I. P. le 28 septembre, II, 383, 514, 511.

SPARRE. — La proposition d'établir une chaire d'art militaire à Strasbourg est renvoyée à Thibaudeau, 15 messidor an II, IV, 744.

Spectacles. Voir *Théâtres*.

SPIRE. — Il sera écrit par le Comité au C. de S. P. pour l'engager à prendre des mesures pour enrichir la nation des caractères rares qui se trouvent dans cette ville, 19 nivôse an II, III, 256.

SPOY. — Vaudrey fait passer au Comité un plan imprimé de la fête à l'Être-suprême qui doit être célébrée dans cette commune : renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 9 messidor an II, IV, 701.

STAIN. — Réclame la médaille des commissaires des assemblées primaires : renvoyé au C. des inspecteurs de la salle, 19 ventôse an II, III, 556.

STAMMER (Louis). — Présente un plan d'éducation en allemand; Arbogast rapporteur, 12 septembre 1793, II, 397.

Stathouder. — Carnot annonce, le 6 pluviôse an III, la prise d'Amsterdam et la fuite du stathouder, V, 451. — Un membre du Comité propose que les commissaires de la C. des A. soient chargés de la recherche des objets de sciences et arts en Hollande et notamment dans le cabinet du stathouder, 18 pluviôse, 472. — Grégoire et Villar sont chargés de conférer avec le C. de S. P. sur les moyens de faire venir les objets de sciences et arts de Hollande, notamment le cabinet d'histoire naturelle du stathouder, 18 ventôse, 581. — Thouin et Faujas écrivent qu'ils ont envoyé le cabinet du stathouder, 3 germinal, VI, 12. — Le C. de S. P. annonce au Comité qu'il a transmis sa lettre relative au cabinet du stathouder aux représentants en Hollande : renvoyé à la 2ᵉ section, 22 germinal, 71. — Les deux volumes de pierres gravées de Marlborough, provenant de la bibliothèque du stathouder et de son épouse, sont remis au Comité par Leblond, 6 floréal, 131. — Lalande et Fourcroy examineront les travaux que le Muséum se propose de faire pour recevoir le cabinet du stathouder, 14 floréal, 164. — Lalande et Fourcroy demanderont au C. des finances d'approuver les travaux à faire dans les galeries; Wandelaincourt lui demandera de faire accélérer le rapport de la C. ex. des revenus nationaux relatif à la maison Léger, le Muséum n'ayant aucun lieu vide pour recevoir la collection du stathouder, qui est en route, 18 prairial, 265. — Ouï le rapport de la C. ex. sur les obstacles qu'éprouve l'arrivée à Paris de deux éléphants et autres animaux ayant appartenu au stathouder, Portiez et Fourcroy iront au C. de S. P. le presser de procurer les fonds nécessaires pour accélérer le départ des dits animaux, 6 vendémiaire an IV, 721. — Le Comité constate que Faujas et Thouin ont effectué le transport du cabinet du stathouder de manière qu'il se trouve dans le plus bel état de conservation, 23 vendémiaire, 785. — Sur une lettre du secrétaire du Muséum, le Comité invitera le C. de S. P. à prendre des mesures pour faire venir les éléphants du stathouder, 3 brumaire (matin), 855.

Statue colossale du peuple français. — Le 17 brumaire an II, David propose l'érection, sur la place du Pont-Neuf, d'une statue colossale du Peuple français, foulant aux pieds les débris des effigies royales descendues du portail de Notre-Dame en exécution d'un arrêté de la commune du 2ᵉ jour du second mois; L. Bourdon demande, par amendement, que le piédestal soit formé aussi des débris de la superstition; l'amendement est adopté, et la proposition décrétée sauf rédaction, II, 772 (n. 4), 778-779 (ann. D). — Le même soir, David expose son projet au Comité; Fourcroy lit une rédaction, et une commission de cinq membres est nommée pour la compléter, 772-773. — Fourcroy présente une rédaction; arrêté que des artistes conféreront à ce sujet avec le Comité à sa prochaine séance (cette conférence eut lieu hors séance), 19 brumaire, 785. — Une rédaction définitive est présentée par Romme et approuvée, 21 brumaire, 794. — Le projet de décret est présenté par David à la C. N. le 27 brumaire, et adopté; texte du décret et du rapport de David, 806-809 (ann. D); Romme fait décréter que le sceau de l'État représentera cette statue du Peuple, 810; la rédaction du décret sur le sceau de l'État est adoptée le lendemain 28 après une longue discussion, 810-813. — Un membre du Comité se plaint de la négligence que le ministre Paré apporte à l'exécution du

décret relatif à cette statue, 7 nivôse, III, 215; Paré écrit à la C. des A. de nommer deux membres pour faire le triage des débris gothiques à placer sous la statue : le 20 nivôse, la Commission nomme Leblond et Lebrun; l'entrepreneur Sollier présente à la Commission une autorisation du ministre pour enlever les monuments dont les débris doivent être placés sous la statue : renvoyé à Leblond et Lebrun, 218 (ann. B). — David fait remarquer que le concours ouvert pour présenter des modèles de ce monument (art. 9 du décret du 27 brumaire) n'a pas été connu des artistes; le Comité le charge de présenter à la C. N. un projet de décret [qui n'a pas été transcrit au registre], 5 pluviôse, 324. — Le décret du 14 fructidor an III donne la liste des prix décernés par le Jury des arts aux artistes qui ont pris part au concours pour la figure colossale du Peuple (qui n'a jamais été érigée), IV, 256-257.

Statues à ériger aux grands hommes. — Le 16 fructidor an III, Boissy, à la C. N., demande pourquoi les places publiques n'offrent pas aux yeux les statues des grands hommes dont les talents ont illustré la nation, comme Fénelon, Corneille, Racine, Voltaire, Rousseau, Buffon? Le despotisme commandait chaque année quatre statues et quatre tableaux; Boissy propose que le Comité présente une liste des Français qui ont mérité des honneurs publics : décrété, VI, 615. — Au Comité, un membre, après avoir fait sentir combien il importe de venir au secours des artistes, demande que, conformément à la proposition faite par Boissy ce jour, la 2e section donne la liste des hommes de lettres et savants à qui on pourrait élever des statues, 16 fructidor, 622. — Le décret du 16, après avoir été lu au Comité, est renvoyé à la 2e section, 18 fructidor, 636.

STAVELOT. Voir DELBRUCK.

STEIBELT (Daniel), compositeur. — Est l'un des signataires d'une pétition adressée à l'Assemblée législative, en juin 1792, pour demander une loi contre les contrefaçons. I, 349. Réclame la propriété de la musique de l'opéra *Roméo et Juliette*, qu'il avait cédée à Parisau : Fourcroy rapporteur, 25 thermidor an II, IV, 934 (et n. 8); texte de la pétition, 937 (ann. B). — Sur le rapport de Fourcroy, le Comité passe à l'ordre du jour, 3 fructidor, 962. — Le 14 prairial an III, à la fête funèbre de Féraud, on exécute son Chœur des tombeaux, après le discours de Louvet, VI, 246.

STENAY. — La Société populaire envoie la relation de la fête célébrée le 20 floréal an II pour l'inauguration du temple de la Raison (non mentionné au procès-verbal), IV, 752. — La municipalité délivre une attestation à Dautremont père, ancien régent des petites écoles de cette commune, messidor an II, 697 (n. 3).

Sténographie, tachygraphie. — Bertin annonce au Comité qu'il se propose de donner une nouvelle édition de son ouvrage sur la sténographie (d'après Taylor) : le Comité exprime le désir que cette entreprise soit favorisée, 15 avril 1793, I, 418. — Marcel, Lorin et Ygonel présentent la Déclaration des droits de l'homme et la constitution écrites en caractères sténographiques, et demandent une place à la C. N. parmi les journalistes : renvoyé aux Comités de S. P. et des inspecteurs de la salle, 15 nivôse an II, III, 235. — La seconde édition de *Systèmes de sténographie*, présentée par Bertin, est renvoyée au B. de C., 1er ventôse, 478. — L'ouvrage de Bozel, *Tachygraphie française*, est renvoyé à Boutroue, et la C. des A. est invitée à chercher des sujets instruits dans ce genre de connaissance, 29 prairial, IV, 652. — Le Comité arrête la mention civique et le dépôt à sa bibliothèque du *Système universel et complet de sténographie, inventé par Samuel Taylor et adapté à la langue française*, par Bertin, 2e édition, F. Didot, an 3e de l'ère française, V, 374.

STEPHANOPOLI (Dimo). — Présente, avec Montri et Clareton, un mémoire sur le refus qui a été fait par le ministre de l'intérieur de leur payer les récompenses à eux accordées par le Bureau de consultation des arts et métiers; texte de ce mémoire; le Comité demande des explications au ministre, 11 juin 1793; réponse de Garat, 23 juin, I, 487, 488-492 (ann. A). — Grégoire chargé du rapport, 27 juin, 520. — Grégoire fait le rapport sur la réclamation de Stephanopoli, qui a introduit en France la mousse de Corse, *Fucus helminthocorthon*, employée comme vermifuge; arrête d'écrire à Thouin, 9 juillet, II, 67; reproduction d'une Note pour le citoyen Grégoire (6 juillet), émanant du Bureau de consultation, 67-70 (ann. A), d'une lettre de Servières (25 juillet), de l'extrait du procès-verbal du Bureau relatif à la nomination des commissaires, Baumé, Pelletier, Jumelier et Leblanc (6 mars), et de l'avis motivé du Bureau, signé Jumelier (10 avril), 70-72 (ann. B). — Arrêté pris par le Comité pour de nouvelles justifications, 25 juillet; cinq pièces relatives à l'affaire de Stephanopoli : 1er avis motivé relatif à une récompense accordée en 1792 pour avoir substitué l'écorce de chêne à la noix de Galle; 2° Certificat de payement de cette récompense; 3° Mémoire de Stephanopoli sur l'emploi de l'*Helminthocorthon;* 4° Note remise à Grégoire pour la rédaction d'un décret; 5° Réponse de Thouin au Comité, du 22 juillet 1793, 138, 139-146 (annexes). — Le Comité approuve un dernier rapport de Grégoire, 26 juillet, 149; décret du 3 août, accordant 8000 ᵗᵗ à Stéphanopoli, 155 (C). — Demande la révision de son affaire; ordre du jour, 7 [illegible]

tembre, 362, 367 (ann. A). — Renouvelle sa demande; Grégoire est chargé d'un nouvel examen, 12 septembre, 395. — Un membre fixe l'attention du Comité sur sa pétition : ordre du jour, 17e jour du premier mois de l'an 2e. — Stephanopoli insiste de nouveau : le Comité passe de nouveau à l'ordre du jour, 21 du premier mois, 607. — Se présente au Comité avec une députation de la Société des Jacobins, et demande qu'il soit fait un nouveau rapport à la C. N., parce que les 10.000 ll qu'il a reçues ne sont pas même suffisantes pour payer ses dettes; Fourcroy rapporteur, 14 brumaire an II, 747. — Fourcroy présente un projet de décret accordant 8.000 ll à Stephanopoli, qui est adopté par le Comité, 21 nivôse; la Convention, le 26 nivôse, renvoie ce projet de décret au Comité des finances. Celui-ci élève des objections : nouvelles demandes de Stephanopoli, qui, III, 263 (et n. 1) n'obtient rien. Sur un rapport de Nicolas Leblanc, le Lycée des arts décerne une couronne à Stephanopoli pour sa découverte relative à l'écorce de chêne, 267 (ann. A, et n. 9). — En l'an V, chargé d'une mission du Directoire et du général Bonaparte, il fait un voyage en Grèce avec son neveu. A son retour, ayant perdu la vue, Stephanopoli sollicite de nouveau des secours : un rapport fait au ministre de l'intérieur en vendémiaire an VII propose de lui accorder 4.500 francs. Le *Voyage de Dimo et Nicolo Stephanopoli en Grèce*, rédigé par Serieys, est publié en l'an VIII, 263 (et n. 1); extrait de la préface de ce *Voyage*, 267-268 (ann. A).

Stère. — Nom par lequel le projet de Prieur, adopté par le Comité le 11 ventôse an III, et devenu le décret du 18 germinal an III, remplaça, pour la mesure des bois de chauffage, le nom générique de *cade*, que le décret du 1er août 1793 avait donné à la capacité d'un mètre cubique, II, 11; V, 557.

STŒBER, auteur d'une *Vie de J.-F. Obertin*. — Cité t. V, p. 398 (n. 2).

STOFFLET (Jean-Nicolas), garde-chasse du comte de Maulevrier. — Fait sa soumission le 13 floréal an III, et reçoit, comme la plupart des autres chefs vendéens, une forte somme d'argent, VI, 191.

STOUF, sculpteur. — Figure pour 1.500 ll sur la liste des artistes, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, du 24 germinal an III, et sur celle du décret du 27, VI, 76, 90.

STRACK, patriote mayençais. — Présente un mémoire sur la quadrature du cercle : ordre du jour, 27 nivôse an II, III, 292. — Ses différentes demandes sont renvoyées à Mathieu, 17 prairial, IV, 542.

STRASBOURG. — Le rapport de Romme du 20 décembre 1792 mentionne l'existence d'un institut à Strasbourg : indications sur un institut ou collège national, I, 240 (et note), 224. — La Société populaire ayant écrit aux Jacobins de Paris, qui ont transmis sa lettre au Comité, celui-ci la renvoie à la C. ex., 25 floréal an II, IV, 430. — Simon, instituteur à Strasbourg, demande des renseignements sur ses pétitions relatives aux difficultés dans l'établissement d'une école normale dans cette commune : arrêté qu'il sera fait les recherches nécessaires, 15 messidor, 738. — Une proposition de Sparre, d'établir à Strasbourg une chaire d'art militaire, est renvoyée à Thibaudeau, 15 messidor, 744. — Un membre se plaint au Comité des progrès du vandalisme à Strasbourg : il signale la détérioration d'une bibliothèque mise sous les scellés dans un local humide où elle se détériore, et celle du Monument de Maurice de Saxe : renvoyé à la C. ex., 16 brumaire an III, V, 202. — Le décret du 14 frimaire place une des trois Écoles de santé à Strasbourg, 282. — La C. ex. écrira à la municipalité pour s'informer de l'état de l'Éc. de santé, 16 frimaire, 286. — Plaichard et Barailon écriront aux autorités de Strasbourg pour connaître les dépenses que l'Éc. de santé pourra entraîner, 2 nivôse, 356. — Le 13 pluviôse, Barailon fait décréter que les jardins des plantes de Montpellier et de Strasbourg feront partie des Écoles de santé, 457. — Le district de Strasbourg transmet au Comité une demande de Hermann, 26 pluviôse, 491. — L'arrêté général du 28 ventôse place à Strasbourg l'école centrale du Haut-Rhin, 614. — Sur une lettre de Vernerey, le Comité arrête que les commissaires des Écoles de santé se concerteront avec le C. des finances pour que le ci-dev. séminaire de Strasbourg soit affecté à l'École de santé, 30 ventôse, 618. — Barailon est autorisé à présenter à la C. N. un projet de décret affectant le ci-dev. séminaire à l'Éc. de santé, 6 germinal, VI, 5. — Les commissaires annoncent que le C. des finances est d'accord pour le placement de l'École de Strasbourg au ci-dev. séminaire, 13 germinal, 25; le décret ordonnant cette affectation est voté le 16 germinal, 5 (n. 1). — L'arrêté du 17 germinal confirme celui du 28 ventôse pour le placement de l'école centrale; il est transformé en décret le 18, 36 (et n. 2). — Le Comité arrête de consulter Richou et Jard-Panvillier sur l'Éc. de santé de Strasbourg, 20 thermidor, 519. — Richou se présente au Comité et annonce qu'il remettra par écrit les renseignements demandés, 24 thermidor, 522. — Sur une réclamation de Rist fils, revendiquant des objets enlevés dans l'amphithéâtre de l'hôpital militaire de Strasbourg, Plaichard et Barailon s'informeront; ils se concerteront avec le C. des finances, et même avec la Commission des dépenses, pour obtenir les sommes nécessaires à l'entretien du jardin botanique de cette commune, 6e complémentaire, 707, 710-711.

STUART (James). — L'ouvrage *Voyage d'Athènes* (dont l'auteur est appelé William Stuart par le procès-verbal) sera délivré à Baltard pour deux décades par le bibliothécaire du Comité, 26 ventôse an III, V, 607. — La C. des A. est autorisée à procurer à la C. ex. des travaux publics l'ouvrage *The Antiquities of Athens*, de James Stuart, 6 germinal, VI, 2.

STUBER (Jean-Georges). — Pasteur du Ban de la Roche jusqu'en 1766, y enseigne le français aux habitants; est ensuite pasteur de l'église collégiale de Saint-Thomas, à Strasbourg, de 1768 à 1793; abjure le 2 frimaire an II dans le temple de la Raison, V, 397-398. — Ehrmann signale à la C. N., le 16 fructidor an II, les services rendus par Stuber et Obertin; extrait du Bulletin, 397-398 (et notes). — Ehrmann propose au Comité d'inscrire Stuber, « premier instituteur d'une école normale en France », pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste supplémentaire des savants, etc. : renvoyé à Chénier, 16 nivôse an III, 396. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450, mais n'est porté ni sur l'une ni sur l'autre des listes définitives.

Suaire de Jésus. — Le district de Besançon envoie à la C. N., le 27 floréal an II, cette « sainte guenille ». La C. N. ordonne le 5 prairial qu'il en sera fait de la charpie; elle renvoie la lettre du district au Comité, qui passe à l'ordre du jour, 5 prairial, IV, 622 (et n. 6), 623 (ann. A et n. 1).

SUARD (J.-B. Antoine), membre de l'Académie française. — Nommé professeur de grammaire générale aux écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 115 (note).

Subsistances. — Lequinio lit à la C. N. un projet d'adresse sur la libre circulation des subsistances; il est décrété que les trois Comités d'I. P., d'agriculture, et de commerce rédigeront sur ce sujet une instruction populaire, 10 décembre 1792, I, 167 (ann. A); Massieu et Quinette nommés commissaires des Comités pour cet objet, 18 décembre, 165.

SUCHET, maître de pension. — La citoyenne Vallon-Comparet demande que son fils soit placé dans la maison d'éducation de Suchet, 22 germinal an III, VI, 71.

SUCHET, président de la section de Popincourt. — Signe l'attestation délivrée au musicien Levasseur, etc., le 19 prairial an II, IV, 575.

SUCRE (Jean-Maurice), dit DUPLAN. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur une pétition qu'il a présentée, 29 germinal an II, IV, 191.

SUÉ (Pierre), secrétaire de l'Académie de chirurgie, puis bibliothécaire de l'École de santé. — Écrit au Comité, le 29 août et le 11 septembre 1793, au sujet des travaux de l'Académie de chirurgie, II, 324. — Fait hommage au Comité d'une brochure intitulée *Séance publique de l'Académie de chirurgie du 11 avril 1793*, 29 août, 350. — Offre au Comité de faire don à la nation de son cabinet d'anatomie, en se réservant le droit d'en être le conservateur : renvoyé à la C. des A., 5 thermidor an II, IV, 846-847; cette Commission présente son rapport, qui est déposé au secrétariat, 9 fructidor, 985, — Nommé par le Comité professeur bibliothécaire de l'École de santé de Paris, 26 frimaire an III, V, 323. — Professeur d'anatomie à l'École de peinture et sculpture, réclame divers objets nécessaires pour l'amphithéâtre : sur le rapport de la C. ex., le Comité ajourne sa demande, 20 floréal, VI, 190; la C. ex. est chargée de lui fournir les objets demandés, 24 floréal, 198-199.

SUISSE. — L'Agence générale des cartes et plans ayant présenté au Comité une carte en relief d'une partie de la Suisse, le président écrira à la C. ex. des travaux publics pour qu'elle fasse connaître le mérite et l'utilité de cette œuvre, 25 messidor an II, IV, 789. — Le directeur du cadastre [Prony] ayant fait passer, avec une lettre d'avis, un plan en relief et en plâtre de la Suisse, le Comité ajourne jusqu'à la communication du mémoire explicatif, 25 thermidor, 931. — L'Agence des cartes demande que le Comité lui accuse réception du plan en relief d'une partie de la Suisse qu'elle lui a fait passer le 25 messidor : accordé, 9 fructidor, 982. — Grégoire fait décider par le Comité que des ex. de la traduction arabe de l'adresse de la C. N. au peuple français seront envoyés à divers savants de la Suisse, qu'il désigne, 20 fructidor an III, VI, 643.

Sunday Schools, Écoles du dimanche. — Le Comité arrête que la C. ex. des relations extérieures sera invitée à faire venir d'Angleterre une notice détaillée de l'organisation des *Sunday Schools*, 10 vendémiaire an IV, VI, 743.

SURBAULT, commissaire. — A vendu des objets provenant de l'émigré Duchamp : le Comité écrit à ce sujet au bureau du Domaine national de Paris, 22 pluviôse an III, V, 480.

SUBLED, membre de la Société populaire de Vire. — Son *Poème à l'Être-suprême* est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 25 messidor an II, IV, 793.

SURGET, le plus ancien frotteur de la Bibliothèque nationale. — Figure sur un état du 16 ventôse an II, où Lefebvre-Villebrune propose pour lui une augmentation de 200 ᵗᵗ, VI, appendice, 891; sur un état de l'an III, 374; et sur l'état du projet de Massieu de messidor an III, 372. — Figure dans un état de la fin de l'an III comme frotteur aux imprimés, IV, 160.

SUTIÈRES. — Adresse des Réflexions sur l'agriculture : renvoyé à Grégoire, 9 germinal an II, IV, 45. — Grégoire fait son rapport, et Sutières est renvoyé au C. d'agriculture; d'autre [illegible]

xions du même, adressées à Boudier-Saint-Sauveur, sont renvoyées à Grégoire, 13 germinal, 71, 76.

SUVÉE, peintre, professeur aux écoles nationales de peinture et sculpture. — Figure pour 2.000 ᵗ sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N., le 14, 385. — S'offre à surveiller l'exécution de l'écorché qu'un arrêté de la ci-dev. Académie de peinture et sculpture avait décidé de faire colorier, 23 prairial an III, VI, 282-283. — A obtenu un prix de 9.000 ᵗ dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 261. — Désigné autrefois par la ci-dev. Académie de peinture et sculpture pour être directeur de l'Académie de France à Rome, est nommé provisoirement par le Comité directeur de l'École de France à Rome, 1er brumaire an IV, VI, 824.

SUZANNE, sculpteur. — A obtenu un prix de 1.000 ᵗ dans le concours pour la statue de la Nature régénérée, un prix de 6.000 ᵗ dans le concours pour la statue du Peuple terrassant le Fédéralisme, et un prix de 1.500 ᵗ dans le concours pour le monument à ériger place des Victoires, décret du 14 fructidor an III, IV, 257-258.

SUZE (Maison ci-devant La). Voir LA SUZE (Maison ci-devant).

SWÉBACK DES FONTAINES, peintre. — A obtenu un prix de 1.500 ᵗ dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 262.

SYLVESTRE-SACY. Voir SACY (Sylvestre de).

T

TABARD. Voir TABARD.

TABARIN, auteur de plusieurs découvertes concernant la préparation des soies. — Demande une pension : renvoyé au C. des secours, 13 germinal an II, IV, 74. — Figure sur la liste présentée par Villar le 28 messidor an III : ajourné, VI, 427.

Tableaux. Voir *Monuments des arts et des sciences.*

Tableaux de la Révolution française, par J.-L. Prieur, Pierre-Gabriel Berthault, Jean Duplessi-Bertaux, Abraham Girardet, etc., IV, 282.

Tableaux gravés des principaux événements de la Révolution française. Voir LÉPINE et NIQUET

Tables astronomiques. — Le Bureau des longitudes demande que les Comités d'I. P. et de marine fassent imprimer les Collections des tables astronomiques traduites en nombres décimaux : renvoyé à Grégoire, 8 thermidor an III, VI, 460. — Le Comité arrête que ces tables seront imprimées à 1.000 exemplaires à l'Imprimerie de la République, 4 fructidor, 567-568.

Tables de bois pétrifié. — La question de quatre tables de bois pétrifié, vendues à des particuliers par la C. des A. de Versailles, occupe la C. temporaire des A., les 10 et 15 frimaire an II, et le Comité le 19 frimaire, III, 91-92 (ann. B), 89. — Le 15 et le 30 pluviôse, la Commission s'occupe de nouveau de ces tables; le Comité arrête que Lindet se concertera à ce sujet avec le C. des finances, 5 ventôse, 497 (ann. A), 491. — Lindet se tendra au C. des finances pour en obtenir 15.200 ᵗ pour l'acquisition de ces quatre tables, 19 germinal, 103. — Ces tables, acquises par Fabre, lui seront rachetées pour 12.200 ᵗ, remboursement du prix d'acquisition, plus 3.000 ᵗ d'indemnité : la C. ex. est chargée de faire payer cette somme dès que les tables auront été déposées au Muséum des arts, 28 fructidor, 35.

TABOUREAU. Voir Loiret.

Tachygraphie. Voir *Sténographie.*

TACITE. Voir DOTTEVILLE.

TAILHAUD. — Les questions posées par ce citoyen sont renvoyées à la commission des fêtes décadaires, 9 prairial, an II, IV, 492.

TAILLANDIER (A.-H.), député à plusieurs reprises sous la monarchie de Juillet, exécuteur testamentaire de Daunou. — En réponse à une brochure de Lakanal (*Suum civique*), où celui-ci avait revendiqué pour lui-même, contre Daunou, l'honneur d'avoir organisé l'Institut national, il publie, en août 1840, sans nom d'auteur, une *Note* sur la création de l'Institut, où il qualifie Lakanal de mouche du coche, VI, 836-837.

TAILLASSON, peintre. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. N., le 25 brumaire an II, II, 829-831 (ann. E). — A obtenu un prix de 6.000 ᵗ dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 261.

TAILLEFER (Jean-Guillaume), député de la Dordogne à la Convention. — Le 1er nivôse an III, interrompt Grégoire à deux reprises, V, 347. — Est dénoncé par Pémartin, au nom du C. de S. G., le 16 germinal, comme complice des insurgés du 12, VI, 37.

Tailleurs. — Une pétition de plusieurs tailleurs, proposant des modes économiques d'habillement pour les troupes, est renvoyée au C. militaire par le C. d'I. P., 15 avril 1793, I, 448.

TAIN, Drôme. — La Société populaire de cette commune, par une lettre lue à la C. N., le 18 pluviôse an II, fait observer que le nom de *maire* rappelle le temps de la tyrannie, et en demande un autre plus républicain, III, 556 (et n. 4). — Le Comité passe à l'ordre du jour, 1er germinal, IV, 8.

TALAIRAT. — Fait hommage au Comité de stances sur la mort de Féraud : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 12 prairial an III, VI, 243.

TALAMONA, sculpteur. — A destiné un modèle de buffet d'orgues pour le Panthéon, approuvé par Soufflot et présenté par Séjan et Sommer : renvoyé à Massieu, 4 pluviôse an III, V, 445. — Séjan invite le Comité à prononcer sur le modèle qu'il a envoyé, 4 fructidor, VI, 568.

TALLEYRAND-PÉRIGORD, ancien évêque d'Autun. — Au commencement de 1790, présente à la Constituante une motion tendant à l'établissement d'un nouveau système de poids et mesures, fondé sur un étalon naturel, et demande que l'Assemblée écrive au Parlement d'Angleterre pour l'engager à concourir avec la France à la fixation de cette unité naturelle, V, 552 (n. 3). — Sur la proposition de Chénier, le 18 fructidor, la C. N. le raye de la liste des émigrés et rapporte le décret d'accusation rendu contre lui, VI, 639; 789 (note). — Dans son rapport du 23 vendémiaire an IV, Daunou fait l'éloge du plan d'instruction publique de Talleyrand « monument qu'un même siècle est fier d'offrir à la postérité à côté du Discours préliminaire de l'Encyclopédie », 789.

TALLIEN (Jean-Lambert), député de Seine-et-Oise à la Convention. — Il était un des députés qui portaient la carmagnole, III, 111 (n. 2). — Pendant sa mission à Bordeaux, lit dans le temple de la raison, le 10 nivôse an II, un *Discours sur l'éducation* composé par Thérésia Cabarrus; les *Mémoires de* Mme d'Abrantès le confondent à cette occasion avec Jullien, III, 631-637. — Fait décréter, le 9 floréal, que le C. de S. P. sera chargé de réviser tous les décrets qui ont accordé les honneurs du Panthéon, et fera un rapport, IV, 303 (n. 2), 308. — Le 2 prairial, fait décréter le renvoi au C. d'I. P. de la proposition d'accorder 15.000 ᵗᵗ à Verniquet pour son plan de Paris, 520 (ann. C). — Forme le 5 prairial, avec huit autres conventionnels, un complot pour assassiner Robespierre, 587 (note), 857. — Le 9 thermidor, à 7 h. du soir, demande que deux représentants soient envoyés au camp des Sablons, 860. — Le 11 thermidor au matin, réclame l'épuration des Commissions exécutives, et dénonce Jullien fils, 874. — Le 12 thermidor, dénonce l'École de Mars, 861. — Devenu le 13 thermidor, membre du C. de S. P., assiste, le 22, à la séance de ce Comité à laquelle Jullien fils se présente : il garde le silence; le lendemain, il signe l'arrêté ordonnant son arrestation, 882. Signe, le 24 thermidor, un arrêté relatif à Clément de Ris, 883; le 6 fructidor, un arrêté relatif à une École de santé, 979; le 8 fructidor, un arrêté relatif à la section de l'instruction publique, 989 (ann. B). — Le 9 fructidor, aux Jacobins, menace d'un 10 fructidor contre les complices de Robespierre, V, 4. — Le 11 fructidor, à la C. N., réclame l'abandon du système de la terreur et le retour à la justice, 3. — Donne sa démission de membre du C. de S. P. le 15 fructidor; est exclu des Jacobins le 17; IV, 991 (suite de la n. 2 de la p. 990); V, 3, 4. — Dans la nuit du 23 au 24 fructidor, un inconnu le blesse d'un coup de pistolet à l'épaule, 25. — A la C. N., le 1er brumaire, déclare que la révolution du 31 mai a été nécessaire, 161. — Le 15 brumaire, attaque violemment Billaud, 195. — Le 20 brumaire, Duhem dit que le banquier Cabarrus fait attaquer les meilleurs patriotes par Tallien, 212-213. — Le 24 brumaire, il attaque Barère, qui avait proposé qu'une commission fût chargée de préparer les lois organiques de la constitution de 1793, 219. — En frimaire an III, Jullien fils, de sa prison, adresse à Cambon un mémoire contre Tallien; Senart adresse à Cambon des pièces contre Tallien, IV, 887. — Le 27 frimaire, dans le débat sur les Girondins hors la loi, la parole lui est refusée, 325. — Le 6 nivôse, Tallien épouse Theresia Cabarrus, 213. — Le 14 nivôse, après la présentation de la liste des gens de lettres, etc., auxquels le C. d'I. P. propose d'accorder un recours, dit qu'il n'examinera pas si quelques-uns d'entre eux n'ont pas quelques reproches à se faire en politique : ils sont malheureux, cela suffit, 386. — Le 25 nivôse, combat les projets présentés par Thirion et Baraïlon pour la fête du 2 pluviôse; il raille la manie ridicule de parcourir les rues en procession, 423. — Le 2 pluviôse, répondant à Legendre, il conteste que célébrer l'anniversaire du 9 thermidor soit donner de l'importance à Robespierre : ce sera la fête du triomphe de la justice, 444. — Le 12 pluviôse, demande s'il est utile qu'il y ait deux représentants près l'École normale, 461-462 (ann. A). — Le 20 pluviôse, répond à Goujon, Duhem, Crassous, etc., défenseurs de la constitution de 1793, que ceux qui feignaient de chérir la constitution étaient ceux-là mêmes qui l'avaient suspendue pour y substituer l'infâme gouvernement révolutionnaire, 477. — Le 21 ventôse, Louvet ayant demandé que la C. N. décrète que ceux qui se sont armés, après le 2 juin, pour la défense des députés décrétés d'arrestation avaient bien mérité de la patrie, Tallien répond que le sentiment qui a dicté cette proposition est louable, mais que la proposition est imprudente : il demande l'ordre du jour, qui est voté, 598. Le 25 ventôse

Homme avant proposé que, pour les travailleurs manuels, la ration de pain fût portée à une livre et demie, Tallien dit que cette proposition doit être adoptée afin de ne pas laisser croire qu'elle appartient à un individu, car le temps du patriotisme exclusif est passé, 610. — Le 6 germinal affirme que les royalistes et les hommes de sang font cause commune, VI, 9. — Le 11 germinal, ayant pris la parole contre les pétitionnaires de la section des Quinze-Vingts, il est hué par les tribunes, 27. — Dans la séance du 13 germinal au soir, demande l'arrestation de Thuriot, Charlier, Cambon, L. Lecointe et Fouché : elle n'est pas décrétée, 30. — Le 25 germinal, à des conventionnels (A. Dumont, Ch. Delacroix, Cadrin, Jeanbin) qui signalent les menées du clergé, répond que déclamer contre les prêtres, c'est leur donner de l'importance, 85-86. — Le 12 floréal, prétend que la liberté de la presse serait atteinte, si on punissait la provocation au retour de la royauté, 158. — Le 13 messidor, Duclet annonce que Tallien et Blad ont été envoyés en Morbihan, 386. — Le 7 thermidor, la C. N. entend la lecture d'une lettre de Hoche transmise par Tallien, qui annonce une première défaite des royalistes à Quiberon le 28 messidor, 460. — Arrivé à Paris, le 9 thermidor pour annoncer la grande victoire remportée le 3 par Hoche à Quiberon : extrait de son discours et du compte-rendu du *Moniteur*, 472, 476 (et note). — Le 19 thermidor, parle contre le décret du 6 thermidor relatif aux détenus, 520. — Le 2 fructidor, parle contre la proposition de Guillemardet de laisser aux assemblées électorales le soin de choisir parmi les conventionnels les deux tiers des membres à élire au Corps législatif, 564. — Le 3 fructidor, appuie le nouveau projet de la C. des Onze, de faire désigner par la C. N. elle-même les 500 conventionnels qui feront partie du Corps législatif, 572. — Le 11 fructidor, parle contre les adresses contre-révolutionnaires des sections du Mail et des Champs-Élysées, 598. — Le 19 fructidor, prononce un discours énergique contre les royalistes, 643. — Le 21 fructidor, parle contre les meneurs des sections de Paris, 650. — Le 6e complémentaire, demande qu'avant que la C. N. passe à l'ordre du jour sur une pétition de Polonais réfugiés, le président dise aux pétitionnaires « un mot de consolation », 712. Le 4 vendémiaire an IV, propose qu'il soit formé une commission de cinq membres chargée de la surveillance de Paris : la proposition est écartée comme révolutionnaire, 719. — Le 11 vendémiaire, dit que la fête funèbre préparée doit être célébrée, et qu'ensuite la C. N. tire le glaive pour combattre la nouvelle horde de Charette, 751. — Le 17 vendémiaire, proteste violemment contre le rapport du C. de Législation qui propose la mise en liberté de J.-B. Lecoste, 762. — Le 23 vendémiaire, après que les Comités de gouvernement ont annoncé la saisie chez Lemaître d'une correspondance relative au complot royaliste, Tallien déclare qu'il a des révélations à faire et qu'il nommera ceux qui, dans la C. N. même, conspirent contre la République : l'assemblée se forme en Comité général, 786. — Tallien est nommé dans les pièces trouvées chez Lemaître et lues le 25 vendémiaire, 805. — Le 30 vendémiaire, signale les dangers de la situation, et demande que la Commission des Cinq créée le 11 vendémiaire se réunisse à l'instant pour présenter des mesures de salut public; le soir, est élu l'un des membres d'une nouvelle Commission des Cinq, 829-830. — Le 1er brumaire, Thibaudeau le dénonce comme l'auteur de toutes les intrigues qui menacent la C. N. : après avoir longtemps protégé les royalistes, Tallien, qui appelait la Montagne la « faction des mâchoires », vient de se constituer son orateur; Tallien, au nom de la Commission des Cinq, propose que la C. N. se déclare en permanence; Chénier combat la proposition : ajourné au lendemain, 830-831.

Le 2 brumaire, au nom de la C. des Cinq, fait décréter l'exclusion des fonctions publiques de diverses catégories d'individus; la faculté, pour ceux qui ne veulent pas vivre sous les lois de la République de quitter le territoire dans un délai de trois mois; mais avec interdiction de rentrer en France; et l'exécution dans les 24 heures des lois contre les prêtres réfractaires, 852-853. — Le 3 brumaire, présente la rédaction définitive du décret de la veille, 862.

TALLIEN (La citoyenne). Voir CABARRUS-FONTENAY (Thérésia).

TALMA, acteur du théâtre de la République. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre suppléant du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E). — Est invité à se rendre au Comité pour communiquer ses vues sur les costumes des législateurs et des fonctionnaires, 9 fructidor an III, VI, 589. — Il se rend au Comité avec Vincent, et prend part à la discussion sur le costume des législateurs; il se réunira à quatre autres artistes, le 13, pour un travail sur les costumes du Directoire exécutif et des fonctionnaires; pour le costume des administrateurs de police de Paris, il offre de désigner un ouvrier brodeur, 11 fructidor, 596-598.

TALOT (Michel-Louis), député de Maine-et-Loire à la Convention. — Le 5 vendémiaire an IV, un officier émigré ayant été arrêté dans la salle même de la C. N., Talot dit qu'il va dans Paris une foule d'émigrés et d'officiers de chouans; il demande qu'on fasse un exemple éclatant, en créant un Conseil de guerre qui les fera fusiller au Palais-Royal; « cette mesure n'est pas prise,

les royalistes exciteront une insurrection : ordre du jour, VI, 725.

TANARGUE (Le), montagne du dép. de l'Ardèche qui a donné son nom à un district. — Une lettre du directoire du district du Tanargue, en réponse à la circulaire relative aux jardins de botanique, est renvoyée à Grégoire, 15 thermidor an II, IV, 899.

TANE. — Le plan d'une horloge, présenté par lui, est envoyé au concours, 25 prairial an II, IV, 627.

Tannage. — Dans un rapport présenté à la C. N. au nom du C. de S. P. le 14 nivôse an III, Fourcroy parle du nouveau procédé de tannage découvert par Armand Seguin, V, 393.

TARARE. — Le procès-verbal de la fête à l'Être-Suprême célébrée dans cette commune est renvoyé à Thibaudeau, 7 thermidor an II, IV, 867.

TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN. — A donné, dans les *Annales des ponts et chaussées*, des indications erronées sur les locaux occupés par l'École des ponts et chaussées pendant la Révolution, V, 652 (n. 4).

TARBES. — L'agent national du district demande des livres élémentaires : renvoyé à Bouquier; le discours prononcé à Tarbes par Bouziquer, en l'honneur de Beauvais, est renvoyé au C. de S. P., 9 prairial an II, IV, 491 (et n. 1); plus tard, la demande de l'agent national est renvoyée à la C. ex., 491 (n. 1). — La députation des Hautes-Pyrénées demande que l'école centrale soit placée à Tarbes; renvoyé à la 1re section, 24 ventôse an III, V, 601; le Comité prend un arrêté conforme, 30 ventôse, 617; cette décision est enregistrée dans l'arrêté général du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2).

TARDIEU ET MOREL, graveurs. — Tardieu a été chargé par décret de graver le tableau de David représentant la mort de Michel Lepeletier : le C. des inspecteurs est invité à prendre des mesures pour mettre Tardieu à même d'exécuter cette gravure, 24 pluviôse an III, V, 486. — Une pétition de Tardieu et Morel invite le Comité à autoriser David à leur remettre 4.500 ℔, restant des 12.000 ℔ qu'il a reçues, pour la gravure des tableaux de Lepeletier et Marat, 18 germinal, VI, 47. — Le Comité estime que les graveurs doivent être payés de leur travail comme s'il avait été terminé : renvoyé au C. des finances pour l'apurement de leur compte, 2 floréal, 120.

TARDY, médecin à Paris. — Sur sa pétition, le Comité arrête d'inviter le C. de S. P. à le placer comme médecin dans les hospices à ouvrir pour la légion de police ou la force départementale, 18 vendémiaire an IV, VI, 761.

TARGE. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de mathématiques appliquées à l'institut provisoire de l'Égalité, IV, 633.

TARN, département. — Le directoire du département adresse (25 juin 1793) une lettre au Comité pour qu'il présente à la C. N. un décret portant de 700 à 1.000 ℔ la pension des élèves nationaux de l'école de Sorèze; Romme nommé rapporteur, 15 août, II, 292. — Romme fait un rapport, et conférera avec le C. des finances, 17 août, 298; décret voté (20 août), 308 (ann. E). — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Albi, V, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Le Tarn est compris dans l'arrondissement affecté à Lakanal, 20 germinal, 53.

TASSAERT, graveur. Voir CARESME ET TASSAERT.

TASSE (Le). — Baour-Lormian s'occupant d'une traduction du Tasse en vers français, le Comité d'I. P. incite le C. de S. G. à lui accorder une prolongation de résidence, 12 prairial an III, VI, 244.

TAUNAY, peintre, à Montmorency. — A obtenu un prix de 9.000 ℔ dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 261.

TAUREAU (Château du), dans un îlot de la rade de Morlaix. — Huit conventionnels arrêtés le 1er prairial an III (Romme, Rombotte, Goujon, etc.) y sont conduits, VI, 230. — A la suite du décret du 8 prairial, ils sont ramenés à Paris, où ils arrivent le 22 prairial, pour être jugés par une Commission militaire, 284.

TAUREL, peintre de marine. — Demande à être compris dans la liste des artistes, etc., qui ont droit à la munificence nationale : renvoyé à Thibaudeau, 26 nivôse an III, 4, 429. — A obtenu deux prix, de 6.000 et de 1.500 ℔, dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 262.

TAVEAU, sculpteur. — A modelé le buste de Joseph Sauveur et l'a offert à la C. N., qui par décret du 23 brumaire an III l'a renvoyé au Comité : la C. lui payera 600 ℔ pour l'indemniser de son voyage, et il lui sera fourni un bloc de marbre pour exécuter ce buste sous la surveillance de Pajou, 22 frimaire, V, 312. — Une lettre de Pajou relative au payement de ce buste est renvoyée à la 1re section, 28 nivôse, 434. — Le Comité arrête qu'il sera payé à Taveau 6.000 ℔, savoir 2.000 ℔ d'avance, 2.000 ℔ quand l'ébauche sera faite, et 2.000 ℔ quand le buste sera fini, 30 nivôse, 435-436. — Garat instruit le Comité que le C. des finances a suspendu le payement du mandat de Taveau : Thibaudeau est chargé de préparer à la C. N. un projet de décret pour faire autoriser cette

dépense, 14 pluviôse, 458-459. — Thibaudeau est chargé de proposer à la C. N. d'accorder à Taveau une indemnité de 1.200 ₶, 28 pluviôse, 498.

TAVEAU (Louis-Jacques), député du Calvados à la Convention. — Le 13 frimaire an III, il demande si l'on ne pourrait pas diminuer le nombre des rouages trop multipliés depuis le 9 thermidor, V, 275. Le 9 prairial, fait observer que R. Lindet a toujours agi avec humanité, VI, 241.

TAYLOR. Voir BERTIN.

TÉDENAT, de l'Aveyron, élève de l'École normale. — L'un des dix élèves désignés comme directeurs des conférences de mathématiques, en ventôse an III, V, 478 (annexes). — Demande au Comité de l'autoriser à s'occuper, dans son département, de l'établissement des écoles primaires, en attendant l'organisation des écoles centrales : renvoyé aux représentants près l'École, 24 floréal, VI, 199.

Télégraphe. — Projet de Chappe, présenté à la Législative en 1792; le 15 octobre 1792, la C. N. renvoie une pétition de Chappe au Comité, qui néglige de s'en occuper; le 12 mars 1793, Romme appelle de nouveau l'attention de la C. N. sur le projet de correspondance par signaux; le Comité charge Romme et Rabaut de conférer à ce sujet avec le C. de la guerre, 14 mars, I, 385 (et n. 1), 386-388 (annexes). — Romme, avec l'autorisation du Comité (23 mars), fait voter à la C. N. un décret autorisant le ministre de la guerre à expérimenter le procédé Chappe, 1er avril, 396 (et annexes); Daunou, Lakanal et Romme nommés commissaires par le Comité pour assister à l'essai, 2 avril, 403; Daunou et Lakanal nommés commissaires par la C. N., 5 avril; tous trois conféreront avec le ministre de l'intérieur, et vérifieront les autres procédés du même genre, 27 avril, 434. — Un des commissaires nommés pour vérifier l'expérience des signaux de Chappe fait décréter que les autorités municipales de Belleville, Écouen et Saint-Martin-du-Tertre veilleront à ce qu'il ne soit porté aucun dommage aux machines, 2 juillet, 434 (n. 2), 435 (ann. B). — Arbogast est adjoint à Daunou et Lakanal en remplacement de Romme absent, 3 juillet, II, 2. — Les expériences ont lieu le 12 juillet; Arbogast et Lakanal se placent à Saint-Martin-du-Tertre, Daunou au parc de Saint-Fargeau; rapport de Lakanal à la C. N, 26 juillet : décret accordant à Chappe le titre d'ingénieur-télégraphe et un traitement, et chargeant le C. de S. P. d'examiner quelles sont les lignes de correspondance qu'il importe d'établir, 3-6 (ann. B). — Arrêté du C. de S. P. du 4 août 1793 (Gaston) relatif à des instruments (pendules, télescopes, etc.) à remettre aux préposés du télégraphe, IV, 944 (et n. 1). — En prairial an II, s'autorisant de cet arrêté, Chappe et la C. ex. de l'agriculture et des arts demandent des pendules à secondes pour les postes télégraphiques entre Paris et Lille : extraits des procès-verbaux de la C. des A. des 25 et 30 prairial, 944 (et n. 1). — Gavaillon prétend qu'il est le premier qui ait donné l'idée des signaux qui s'établissent à présent; il demande à être reconnu pour tel, et des secours pour perfectionner son invention : renvoyé au C. de S. P., 27 thermidor, 938. — Le 28 thermidor arrive à Paris la première dépêche transmise par la ligne Paris-Lille; elle annonce la reprise du Quesnoy; Barère ne communique la nouvelle que le 30. Le 11 fructidor, le télégraphe annonce la reprise de Valenciennes, que Treilhard communique le jour même. Le 13 arrive la dépêche annonçant la reprise de Condé, que Carnot fait connaître à la C. N.; le décret donnant à Condé le nom de *Nord-Libre* est transmis aussitôt, 944 (ann. A). — Un arrêté du C. de S. P. du 12 vendémiaire an III charge Chappe d'établir une nouvelle ligne télégraphique entre Paris et Landau, V, 109 (n. 2). — Vu un rapport de la section de physique de la C. des A., en exécution de l'arrêté du C. de S. P. (du 4 août 1793) sur les moyens de fournir les pendules nécessaires aux stations des lignes télégraphiques, le C. d'I. P., considérant que dans les effets mobiliers appartenant à la nation il existe plusieurs pendules pouvant remplir les conditions requises pour être de service dans les établissements nationaux, et qu'il serait contraire aux intérêts de la République de les laisser vendre à vil prix; considérant également qu'il peut se trouver dans ces mobiliers des télescopes et les lunettes achromatiques nécessaires aux mêmes établissements, arrête que la C. ex. chargera les agents nationaux de district de se faire représenter les inventaires de ces effets mobiliers, pour en faire distraire les pendules assez parfaites pour ne pas donner une variation de plus d'une à deux minutes par décade, et envoyer leurs avis destinés à la C. ex. dans le délai d'un mois et d'envoyer l'état descriptif des télescopes et lunettes achromatiques existant dans ces mêmes mobiliers, dont il sera fait également distribution (exception faite des instruments placés dans les observatoires et cabinets de physique), 12 vendémiaire, 109-110. — Sur la proposition contenue dans une lettre de Janvier (relative évidemment aux pendules de précision à fournir aux lignes télégraphiques), le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur l'inutilité absolue des pendules pour l'établissement du télégraphe, 18 vendémiaire 122. — Dans son deuxième rapport sur le

vandalisme, du 8 brumaire, Grégoire a écrit : « La même indiscrétion ou plutôt la même improbité préside souvent à des demandes d'objets scientifiques. S'agit-il de livres, d'instruments? L'utile ne suffit pas, on veut les entourer de luxe : ainsi dernièrement, pour un simple usage, on voulait que la C. des A. accordât des pendules du plus grand prix », 110 (n. 1), IV, 944. — Un anonyme d'Angély-Boutonne pose une question relative à un télégraphe dont joint le modèle : renvoyé à Lakanal, 14 nivôse, V, 392. — Mozin demande qu'on s'occupe d'une pétition qu'il a présentée, relative à un télégraphe d'une nouvelle forme : renvoyé à la 2e section, 20 nivôse, 407. — La C. ex. des travaux publics demande au Comité 16 pendules dont Chappe a besoin pour le télégraphe : renvoyé au C. des domaines, 4 pluviôse, 445. — Rabaut, au nom du C. de S. P., demande au C. d'I. P. d'être autorisé à proposer à la C. N. l'établissement d'un télégraphe au Palais national : accordé, 18 messidor, VI, 390; le 29 messidor, il présente son rapport à la C. N. au nom des Comités de S. P., d'I. P., et des inspecteurs du Palais : l'assemblée décrète qu'un télégraphe sera établi au pavillon de l'Unité; ce décret a été rapporté en l'an VI, 433, 435-437.

TELL (Guillaume). — Wartmann, de Saint-Gall, témoigne sa reconnaissance de la vénération que la C. N. a montrée pour la mémoire de Guillaume Tell, 21 germinal an II, IV, 115. — Cité par Grégoire dans son discours du 1er nivôse an III, V, 347.

TELLIER (Amand-Constant), député de Seine-et-Marne à la Convention. De retour d'une mission en Saône-et-Loire, etc., demande au Comité si les ci-devant prêtres peuvent être appelés aux fonctions d'instituteur, 26 pluviôse an III, V, 492. — Le 1er complémentaire, il se tue à Chartres à la suite d'une émeute provoquée par les prêtres : sa mort est racontée à la C. N. le 3e complémentaire, 706.

TEMPLE, ancien secrétaire de la légation de Suède en France. — Un décret du 27 brumaire an III le nomme membre de l'Agence temporaire des titres, IV, 280.

TENCHANT (Jean-Michel). — Le Comité le nomme chef de bureau à l'Éc. de santé de Strasbourg, 4 floréal an III, VI, 123.

TENETTE. — Une liste de tableaux à mettre sur châssis, remise par lui, est renvoyée à la 2e section, 26 pluviôse an III, V, 495.

TENY. — Membre de la députation de la Commune des arts à la C. N., le 28 juillet 1793, II, 370.

TÉRENCE. Voir LEMONNIER (Guillaume-Antoine).

TERNICIEN, marchand de tabacs, occupant une échappe attenant l'église des Cordeliers. — Sera tenu d'évacuer ce local sans délai, 30 ventôse an III, V, 618.

TERRAL (Joseph), député du Tarn à la Convention. — Fait imprimer en nivôse an III des *Réflexions sur les fêtes décadaires*, V, 440. — Publie en ventôse une *Suite aux Réflexions sur les fêtes décadaires* : il s'élève en particulier contre la motion faite par L. Lecointre le 14 pluviôse pour la vente des églises et presbytères, 469.

TESSIER (H.-Alex.), agronome, membre de l'Académie des sciences. — Est inscrit par Lakanal en germinal an III, sur une liste de citoyens proposés pour compléter le jury des livres élémentaires, VI, 94-95 (ann. A); le Comité l'adopte, 28 germinal, 92. — Nommé professeur d'agriculture et commerce aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note).

TESTAVIN. — Commissaire bibliographe du district de Saint-Pons, demande qu'on lui rembourse une partie des frais d'une maladie qui l'a mis dans le cas d'interrompre ses fonctions : sur le rapport de la C. ex., ordre du jour, 8 nivôse an III, V, 373.

TETARD. — Recommande Helot pour une place de commis, 23 germinal an II, IV, 139.

TETARD (peut-être le même que le précédent). — Inventeur du pisé, dont il accuse Cointeraux d'avoir usurpé les honneurs et le profit, demande la jouissance d'un terrain et d'une maison qu'il y a bâtie : renvoyé à Grégoire et au C. des domaines, 11 prairial an II, IV, 505 (et n. 4). — Ordre du jour, 21 prairial, 609. — Retire sa pétition le 28 prairial, 505 (n. 4).

TEXIER-LABOISSIÈRE. — Ses strophes sur l'existence d'un Dieu créateur sont renvoyées à Villar, 7 prairial an II, IV, 478. — Elles seront mises dans le carton de réserve, 23 messidor, 774. — Le Comité passe à l'ordre du jour, 3 thermidor, 843.

TEXIER-OLIVIER (Louis), fils du receveur de La Fayette, avocat, à Tours. — Administrateur du département d'Indre-et-Loire en 1792; fiancé à la fille Dominique Clément de Ris, est dénoncé comme aristocrate en nivôse an II par Moque, arrêté avec son futur beau-père et emprisonné à Paris, puis remis en liberté en germinal, IV, 222-225. — Commissaire du Directoire près l'administrateur central d'Indre-et-Loire, est élu en l'an VI membre des Cinq-Cents; plus tard devient préfet et baron, sous l'Empire; épouse une Vendéenne, Marie Richard, et obtient une pension de la Restauration, 226 (n. 1).

TEYSSÈDRE, relieur. — Demande une place dans une bibliothèque : renvoyé à la C. ex., 12 brumaire an III, V, 272.

Théâtre de l'Ambigu-Comique. Voir *Pièces d'Aubinot*.

Théâtre des Arts. Voir *Opéra.*

Théâtre d'Audinot. — Audinot, propriétaire d'un des spectacles de la foire Saint-Laurent, fait bâtir en 1769, sur le boulevard du Temple, l'Ambigu-Comique, désigné souvent sous le nom de théâtre d'Audinot, IV, 818 (n. 1). — Paris, professeur de musique à ce théâtre, présente, pour demander le rapport de plusieurs décrets sur les théâtres et sur les auteurs de pièces de théâtre, un *Discours sur les spectacles,* qui est renvoyé à Villar, 472 (et n. 4); le Comité passe à l'ordre du jour, 27 messidor, 317. — Le 18 pluviôse an III, la jeunesse dorée envahit ce théâtre et empêche la représentation du *Concert de la rue Feydeau,* V, 477; la *Lettre de Mathurin Bonace* (ventôse) parle de cet incident, VI, 100 (et n. 1 et 2).

Théâtre de l'Égalité. — En exécution d'un arrêté du C. de S. P. du 27 germinal an II, le spectacle du théâtre National, rue de la Loi, est transféré dans la salle du théâtre de la Nation (ci-devant Théâtre-Français), au faubourg Germain, fermée depuis le 3 septembre 1793 : ce transfert a lieu en floréal, IV, 7 (n. 1), 12, 717. — L'ancien théâtre de la Nation prend le nom de théâtre de l'Égalité : c'est sous ce nom que le désigne l'arrêté du C. de S. P. du 18 prairial, qui le place sous la surveillance d'un agent nommé par la C. ex. de l'instruction publique, et alloue à la troupe de la rue de la Loi, transférée au faubourg Germain, une somme de 100.000 ᴴ., 217. — La première représentation donnée par le théâtre de l'Égalité a lieu le 9 messidor, 717. — Un arrêté du C. de S. P. du 5 thermidor réunit aux artistes venus du Théâtre-National les acteurs du ci-devant Théâtre-Français, 717. — Le 8 thermidor, on y joue *Nanine,* de Voltaire, *Setiw ou les Nègres,* opéra du littérateur Saint-Just, et *La fête des Nègres;* Fourcade assiste à la représentation : il y rencontre Claude Payan, et, après la sortie, cause avec Tallien et Clément de Ris, 894 (et n. 1). — On joue plus tard à ce théâtre l'opéra *Le naufrage héroïque du Vengeur,* de Moline et Pagès, musique de Dubouley, 839 (n. 5). — La citoyenne Saint-Amand demande à entrer à ce théâtre ou à celui des Arts : renvoyé à Bouquier, 25 thermidor, 933 (et n. 3). — Les artistes de ce théâtre demandent à être autorisés à donner sur celui de la rue de Louvois une représentation au profit de la citoyenne Lachassagne ; ordre du jour motivé sur ce que les artistes ont le droit de suivre les impulsions de leur bienfaisance, 22 fructidor, V, 20. — Les commissaires de la Société des artistes composant ce théâtre sont autorisés à présenter le plan qu'ils jugeront le plus propre à concilier [illegible] artistes et des arts avec ceux de la République, 27 fructidor, 32. — Le 25 brumaire an III, une députation du théâtre de l'Égalité, dont Verteuil est l'orateur, présente à la C. N. une pétition demandant des secours et une organisation : renvoyé au Comité, 718-719. — Le 22 germinal an III, sur le rapport de Daunou, au nom des Comités d'I. P. et des finances, la C. N. décrète le payement des appointements dus aux artistes du théâtre de l'Égalité jusqu'au 5 nivôse; pour les sommes à payer aux fournisseurs, employés et auteurs, la C. ex. est chargée de présenter la liquidation de ce qui leur est légitimement dû, 719-720. — Ramel propose au C. d'I. P., au nom du C. des finances, un projet de décret relatif aux théâtres des Arts et de l'Égalité : il est approuvé, 6 vendémiaire an III, V, 88. — Houdin, Berruer et autres sculpteurs qui avaient leurs entrées au théâtre de la Nation les auront à celui de l'Égalité; des citoyens attachés à ce théâtre se plaignent des vexations de l'agent Dugas : le Comité arrête que les agents nationaux près des théâtres des Arts et de l'Égalité sont supprimés; chacun de ces théâtres sera régi par un comité de 12 membres, nommés par le C. d'I. P., 24 vendémiaire, 132. — L'agent national sera remplacé par un inspecteur chargé de vérifier la comptabilité; le comité comprendra trois artistes pour la tragédie, trois pour la comédie, trois pour l'opéra-comique, trois pour la danse; Dugas rendra compte de sa gestion à la C. ex., 26 vendémiaire, 136. — Un membre propose d'allouer une indemnité à ce théâtre pour couvrir le déficit; la proposition devra être communiquée au C. des finances : ajourné, 28 vendémiaire, 140. — La 3ᵉ section présentera dans huit jours un projet d'organisation définitive de ce théâtre; un arrêté, pris par quelques artistes du théâtre et relatif à la répartition de la recette, est dénoncé par d'autres artistes : le Comité l'annule, ainsi que tous ceux qui auraient été ou seraient pris sans l'approbation des Comités d'I. P. et des finances, 26 brumaire, 222. — Provisoirement et jusqu'à son organisation définitive, ce théâtre sera sous l'inspection immédiate de la C. ex., 6 frimaire, 253. — La C. ex. donnera des permissions de se retirer à tous ceux des artistes de ce théâtre qui en demanderont, 8 frimaire, 257. — La C. ex. invite le Comité à déterminer le sens des mots *inspection immédiate* de l'arrêté du 6 frimaire, 12 frimaire, 272. — La C. ex. fait un rapport sur ce théâtre : elle est autorisée à opérer la répartition des effets réclamés par les artistes du ci-devant théâtre et la citoyenne Montansier (Théâtre-National), 6 nivôse, 366. — La note accompagnant les feuilles décadaires de la C. ex. pour la 1ʳᵉ décade de nivôse annonce que ce théâtre est fermé, 357 (ann. A). — La pétition des artistes de ce théâtre en demande de payement est renvoyée à la C. ex., 16 nivôse, 395. — La 3ᵉ section présente un rapport sur la

demande des artistes de ce théâtre qui réclament 115.169 # 2 s. 6 d. : le Comité autorise Mercier à se concerter avec le C. des finances, 8 ventôse, 537. — La C. ex. remet un rapport sur les décors de ce théâtre déposés dans l'église des Cordeliers : renvoyé à la 3e section, 24 floréal, VI, 200; la C. ex. est autorisée à retirer ces décors pour les déposer dans le local qu'elle jugera convenable, 28 floréal, 217.

Théâtre de la rue Favart. Voir *Opéra-Comique.*

Théâtre Feydeau. — Les directeurs de ce théâtre ont proposé aux artistes du ci-devant Théâtre-Français de les engager tous, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur eux : ces artistes exposent la chose au Comité, 18 nivôse an III, V, 400. — Le 12 pluviôse, à ce théâtre, la jeunesse dorée abat le buste de Marat; le lendemain, à la C. N., Laignelot, au nom du C. de S. G., parlant de cet « attentat », annonce que le Comité a fait redresser le buste et fera respecter les décrets, mais le soir même, le buste est renversé de nouveau et les désordres continuent les jours suivants, 457. — On annonce au Comité que le 29 germinal les artistes du Théâtre-Français doivent prendre des arrangements définitifs avec l'entrepreneur de la rue Feydeau, 26 germinal, VI, 83.

Théâtre Français, ou *Comédie-Française*, depuis le commencement de la révolution appelé *Théâtre de la Nation.* Voir *Théâtre de la Nation.*

Théâtre Français (*Section du*), Paris. Voir PARIS Section de), à l'article de cette section.

Théâtre Français de la rue Richelieu. Voir *Théâtre de la République.*

Théâtre de la rue de Louvois. Voir *Théâtre National.*

Théâtre Molière. — Fondé en 1791 par Boursault (IV, 839, n. 6), prend plus tard le nom de théâtre des Sans-Culottes. Voir *Théâtre des Sans-Culottes.*

Théâtre de la Montagne. C'est le nom que prit en l'an II le *théâtre Montansier,* installé dans la salle dite des Beaujolais au Palais-Royal, II, 628 (n. 2). — Le 6 frimaire an II, les artistes de ce théâtre offrent au conseil général de la commune des cartes républicaines, IV, 17 (n. 2).

Théâtre Montansier. — Ce théâtre, installé en 1790 dans la salle dite des Beaujolais au Palais-Royal, prit en l'an II le nom de *Théâtre de la Montagne,* II, 628 (n. 2). Il reprit en l'an III son premier nom. — Le 13 pluviôse an III, le buste de Marat y est renversé par des spectateurs, V, 457.

Théâtre de la Nation, précédemment *Théâtre-Français* ou *Comédie-Française,* installé depuis 1782 dans un édifice construit sur l'emplacement de l'hôtel de Condé. — La pièce de *Paméla* de François (de Neufchâteau), représentée à ce théâtre, donne lieu à des troubles qui déterminent le C. de S. P. à suspendre les représentations, le 29 août 1793. L'auteur fait des corrections et écrit le 1er septembre au C. de S. P., qui autorise la reprise de la pièce; mais à la représentation du lendemain il y a de nouveaux désordres, et le Comité ordonne l'arrestation des acteurs, des actrices et de l'auteur, et la fermeture du théâtre; le 3 septembre, Barère rend compte de l'incident à la C. N., qui approuve le C. de S. P.; texte du rapport de Barère, d'après le *Moniteur,* II, 687 (ann. B). — L'administrateur de police Baudrais, délégué par le corps municipal, se rend à la séance du C. d'I. P. et l'entretient des conséquences fâcheuses qu'a eues la fermeture du Théâtre-Français; le président répond que lorsque le Comité traitera de la question du théâtre, dans le plan d'éducation, la municipalité de Paris sera consultée, 3e jour du second mois de l'an II, 684. — Chaumette propose au Comité général, le 11 brumaire an II, que l'Opéra soit installé dans la salle du Théâtre-Français : renvoyé à l'administration des travaux publics, 861. — Baudouin communique au Comité une note sur les spectacles de Paris, et expose ses vues sur la police de cette partie, 23 brumaire, 814. — Le 25 brumaire, Chaumette demande à la C. N., au nom de la commune, la translation de l'Opéra dans la salle du Théâtre-Français : renvoyé à l'examen des Comités des domaines et de S. P. — De Wailly, architecte, fait passer un mémoire sur l'agrandissement du Théâtre-Français : renvoyé, par le C. d'I. P., à la Commission des Six, 21 frimaire, III, 135. — Les députés de la section de Marat viennent au Comité presser l'établissement de l'Opéra au Théâtre-Français : renvoyé à la commission des Six, 15 nivôse, 234. — Les acteurs du Théâtre-Français, emprisonnés en septembre, sont réclamés par leurs sections dans le courant de l'hiver : le 26 pluviôse, le député Couturier officieux Ferrière annonce aux Jacobins que déjà onze d'entre eux ont été remis en liberté, IV, 717. Un arrêté du C. de S. P., du 20 ventôse, ordonne que le Théâtre-Français sera rouvert sous le nom de Théâtre du Peuple, et que les artistes des divers théâtres, y donneront des représentations gratuites trois fois par décade; un nouvel arrêté, du 27 germinal, transporte le spectacle du Théâtre-National au théâtre du faubourg Germain (théâtre de la Nation), 7 m. [illegible] (ann. C). — La troupe du Théâtre-National, transférée au ci-devant Théâtre-Français, qui prend le nom de théâtre de l'Égalité, donne sa première représentation le 9 messidor, 717 : pour la suite, voir *Théâtre de l'Égalité.* — Un arrêté du C. de S. P., du 5 thermidor, accorde aux acteurs du ci-devant Théâtre-Français [illegible] aux artistes venus du Théâtre-National, 71[illegible].

Dès que les artistes sculpteurs qui ont fourni les bustes en marbre existant au théâtre de la Nation auront présenté les titres qui leur accordent leurs entrées, il sera proposé au Comité un arrêté pour les maintenir dans la jouissance de ce droit, 12 vendémiaire an III, V, 110. — Houdon, Berruer et autres sculpteurs qui avaient leurs entrées au théâtre de la Nation les auront à celui de l'Égalité, 24 vendémiaire, 132. — Le théâtre de l'Égalité se ferme au commencement de nivôse, 357 (ann. A). — Les artistes du ci-devant Théâtre-Français exposent au Comité que les directeurs du théâtre Feydeau leur proposent de les engager tous, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur eux; ils n'ont rien voulu conclure sans avoir communiqué la chose au Comité : cette déclaration est insérée au procès-verbal, 18 nivôse, 400. — A la C. N., le 30 pluviôse, Saint-Prix, à la tête de ses camarades, expose les griefs de la ci-devant Comédie-Française, 507 (note). — Une députation des artistes des ci-devant Français invite le Comité à prendre connaissance de la pétition du 30 pluviôse : renvoyé à Barailon, 2 ventôse, 507. — Le Comité autorise Barailon à se concerter avec le C. des finances sur la demande des artistes du ci-devant Théâtre-Français, et à proposer aux deux Comités un projet de décret, 22 ventôse, 596. — Les 13 sections du midi de Paris présentent à la C. N., le 10 germinal, une pétition demandant la réunion des artistes du ci-devant Théâtre-Français dans leur local du faubourg Germain; extrait de la pétition; Bailleul demande l'ordre du jour; la pétition est renvoyée au Comité, VI, 18 (note). — Le Comité renvoie la pétition à Daunou, 10 germinal, 18. — Un membre présente au Comité un projet de décret sur les réclamations des artistes du ci-devant Théâtre-Français : le Comité renvoie à la C. ex. les pièces à l'appui, 18 germinal, 45. — Un décret du 22 germinal règle ce qui concerne la troupe du Théâtre National, IV, 720. — Les commissaires des 13 sections du midi de Paris rappellent au Comité leur pétition; il y a urgence, car les artistes du Théâtre-Français doivent prendre le 29 des arrangements définitifs avec l'entrepreneur de la rue Feydeau : Daunou se concertera avec le C. des finances, 26 germinal, VI, 83. — Le 24 messidor, sur une nouvelle démarche des artistes de la Comédie-Française, la C. N. autorise le C. des finances à statuer définitivement sur ce qui est dû à ces artistes, et, pour le surplus, charge les Comités des finances et d'I. P. de faire rapport dans la décade, IV, 720; VI, 408-409. — Les artistes de la ci-devant Comédie-Française demandent que le Comité ordonne de laisser sortir de la salle de théâtre les objets qui seront reclamés par les ci-devant artistes, attendu que la vente des maisons du théâtre à produit au-delà du montant de ses dettes : sur le rapport de la C. ex., la demande est renvoyée au C. des finances pour y faire droit, 2 fructidor, 560. — Le Comité renvoie à Denormandie une pétition des artistes du ci-devant Théâtre-Français relative à la liquidation de leurs pensions, 3 brumaire an IV (matin), 857.

Théâtre-National. — Construit par Louis, rue de la Loi (rue Richelieu) et rue de Louvois, pour Mlle Montansier et Neuville, et inauguré le 15 août 1793, II, 628 (n. 2). Mlle Montansier offre au Comité une loge à ce théâtre, 25e jour du premier mois de l'an II, 628, 631 (ann. B). — Des intrigants s'agitent pour obtenir que l'Opéra soit transféré dans la salle du Théâtre-National, d'après ce que dit Chaumette à la C. N. le 25 brumaire an II, 864. — Le 23 brumaire, sur le réquisitoire de Chaumette, le Conseil général de la commune arrête que la citoyenne Montansier sera mise en état d'arrestation comme suspecte, et que le Théâtre-National sera fermé à cause des dangers d'incendie qu'il fait courir à la B. N., 628 (n. 2). — Le 29 brumaire, les artistes de ce théâtre obtiennent du Conseil général la permission de rouvrir leur spectacle, à condition qu'on n'y jouera aucune pièce à grands feux, 864 (n. 4). — Arrêté du C. de S. P. du 27 germinal, rédigé par Barère, portant que l'Opéra sera transféré au Théâtre-National, et que le spectacle du Théâtre-National sera transféré au théâtre du faubourg Germain, IV, 7 (n. 1), 12. — C'est à ce théâtre qu'a été joué, depuis le 18 pluviôse, le *Manlius Torquatus* de Joseph Lavallée, 297 (n. 2). — Détails sur les dernières représentations données au théâtre de la rue de la Loi, les 28 et 30 germinal, par la troupe du Théâtre-National; transféré au ci-devant Théâtre-Français, qui prend le nom de théâtre de l'Égalité, cette troupe y donnera sa première représentation le 9 messidor, 717 : voir, pour la suite, *Théâtre de l'Égalité.* — David Le Roy, Hubert et Delannoy seront invités à examiner les dangers que peut courir la B. N. par le voisinage du théâtre de la rue de la Loi où l'on doit transporter l'Opéra, 25 floréal, 438. — Les travaux nécessaires pour le transfert de l'Opéra dans la salle de l'ancien Théâtre-National durent de floréal à thermidor, 717. — L'Opéra, transporté dans la salle de la rue de la Loi, sous le nom de *Théâtre des Arts,* y donne sa première représentation le 20 thermidor : on donne un à-propos de Molines, *L'inauguration du Théâtre des Arts,* un hymne patriotique du même auteur, et la sans-culottide de Burgnier et Molines, musique de Porta, *La réunion des 10 août ou l'inauguration de la République française,* 717-718 (et notes). Des négociations ont lieu en l'an III entre Mlle Montansier et Neuville, d'une part, et les Comi-

tés d'I. P. et des finances, pour l'acquisition du théâtre de la rue de la Loi, où l'Opéra est installé; un décret du 27 vendémiaire ordonne que ces deux Comités présenteront incessamment leurs vues sur la liquidation des sommes dues aux propriétaires et créanciers de la nouvelle salle du théâtre des Arts, V, 91; le 23 frimaire an III, Ramel présente à la C. N. un rapport exposant que Neuville et la Montansier demandent sept millions, tant pour prix du théâtre qu'à titre d'indemnité : impression et ajournement décrétés, IV, 720; V, 313. — La C. ex. est autorisée à faire la répartition de ceux des effets du théâtre de l'Égalité qui sont réclamés par les artistes du ci-devant théâtre de la citoyenne Montansier, 6 nivôse, 366. — Le 9 pluviôse, un décret suspend la vente des meubles et effets de la citoyenne Montansier et compagnie, jusqu'au rapport qui sera fait le 15 du mois, 453; le Comité renvoie ce décret à sa 3e section, 456. — Le 18 pluviôse, aucun rapport n'ayant été fait, les entrepreneurs, architectes et ouvriers du théâtre demandent le rapport du décret du 9 : la C. N. décrète que le rapporteur des C. des finances et d'I. P. sera entendu le 21, toute affaire cessante. Mais la question ne vient pas à l'ordre du jour, 456 (note). — Le 16 ventôse, le C. des finances fait un rapport et présente un projet de décret rendant à la citoyenne Montansier la salle de la rue de la Loi et ordonnant que le théâtre des Arts retournera à la porte Martin; Bentabole combat le projet, Reubell et Legendre l'apprécient : il est ajourné, 576-579. — Un membre du Comité lit un projet de décret sur les réclamations des artistes transférés au théâtre du faubourg Germain : le Comité, après l'avoir adopté avec des amendements, arrête que le rapporteur fera part de ces amendements au C. des finances, 13 germinal, VI, 25. — Le 7 messidor, la C. N. fixe à sept (ou huit) millions la somme à payer; les *Mémoires* de Barère disent que la somme définitivement allouée fut de quatre millions, IV, 720; VI, 349. — La C. ex. remet un rapport sur l'indemnité réclamée par les ouvriers qui ont été employés à la translation de ce théâtre à celui du faubourg Germain, ordonnée par l'arrêté du C. de S. P. du 27 germinal an II : renvoyé à la 3e section, 2 thermidor, 444; le Comité arrête qu'il sera payé à ces ouvriers une somme de 1747 ll, chiffre auquel leur compte a été arrêté par Hubert le 27 ventôse an III, 6 thermidor, 451. — Le 14 prairial an VII, le Conseil des Cinq-Cents écarte par la question préalable une proposition d'accorder aux associés de la Montansier une indemnité de 625.000 francs, IV, 720.

Théâtre du Palais-Variétés. — Demande l'établissement de deux théâtres nationaux où le spectacle sera donné gratis; Mathieu, rapporteur, 8 septembre 1793, II, 362.

Théâtre de la République. — Le *Timoléon* de M.-J. Chénier y est mis en répétition en germinal an II; la répétition générale a lieu le 19 floréal, mais devant la protestation de Jullien (de la Drôme) l'auteur retire sa pièce, IV, 394-395. — Le 8 thermidor, on y joue *Epicharis et Néron*, de Legouvé; les conjurés et leurs partisans, qui s'y étaient donné rendez-vous, applaudissent les passages qui peuvent prêter à des allusions, 857 (n. 3). — Le 25 fructidor, *Timoléon* y est repris et joué avec un grand succès, 397. — Le 13 pluviôse an III, le buste de Marat y est renversé par des spectateurs, V, 457. — Le 27 messidor, l'acteur Dugazon est injurié et frappé par la jeunesse dorée, VI, 428.

Théâtre des Sans-Culottes (fondé en 1791 par Boursault sous le nom de *Théâtre Molière*). — Une pétition des artistes de ce théâtre est renvoyée à la C. ex., 3 thermidor an II, IV, 389 (et n. 6).

Théâtres. — La loi du 16 août 1790 charge les municipalités de la surveillance et de la police des spectacles, IV, 549 (ann. C). — Un décret du 2 août 1793, qui ordonne de représenter sur des théâtres de Paris, désignés par la municipalité, des pièces révolutionnaires, prescrit la fermeture de tout théâtre qui représenterait des pièces tendant à dépraver l'esprit public, et l'arrestation des directeurs, II, 688. — Le décret du 1er septembre 1793 porte que la police des spectacles continuera d'appartenir aux municipalités, IV, 549 (ann. C). — En vertu du décret du 2 avril, le C. de S. P. fait fermer, le 3 septembre, le Théâtre-Français au théâtre de la Nation, où avait été jouée *Paméla*, II, 684 (n. 2), 687. — L'administrateur de police Baudrais ayant fait une démarche auprès du C. d'I. P. à propos de la fermeture du Théâtre-Français, le président répond que lorsque le Comité traitera de la question des théâtres, dans le plan général d'instruction, la municipalité sera consultée, 3e jour du second mois de l'an 2e, 648. — Baudrais communique au Comité une note sur les spectacles de Paris, et expose ses vues sur la police de cette partie, 23 brumaire an II, 814. — Le 25 brumaire, une députation de la commune de Paris adresse à la C. N. plusieurs demandes, entre autres celle de la translation du spectacle de l'Opéra dans la salle de spectacle des Français; à ce propos, sur la motion de Fabre d'Églantine, la C. N. décrète que le C. d'I. P. fera incessamment un rapport sur la question suivante : les spectacles, vu leur influence dans l'éducation publique, ne peuvent être livrés à des spéculations particulières et privées : quel est le moyen de les rendre nationaux et utiles à la liberté et au bonheur de la République? 836 (suite de la n. 4 de la p. 835),

862-865. — Le Comité nomme Anacharsis Cloots et Valdruche commissaires pour présenter un rapport sur cette question, 27 brumaire, 835. — Les trois commissions nommées pour les fêtes nationales, pour la musique, pour les spectacles, sont réunies en une seule, composée de Romme, David, Fourcroy, Mathieu, Bouquier et Cloots, 5 frimaire, III, 2. — Cloots fait au Comité un rapport sur les spectacles on le discute, la question est ajournée, 17 frimaire, 75; texte du rapport de Cloots, intitulé : *Instruction publique, Spectacles : Opinion d'Anacharsis Cloots,* 76-81 (ann. B). — Après l'emprisonnement des administrateurs de police Baudrais et Froidure en germinal, deux nouveaux administrateurs, Faro et Lelièvre, sont chargés de la surveillance des théâtres de Paris, et continuent quelque temps à exercer la censure des pièces, 550; des répertoires leur sont envoyés le 23 germinal, 552 (et n. 3); indications de pièces interdites ou autorisées par eux, 553; le 6 floréal, ils interdisent l'*Entrevue des Patriotes,* 553. — Gibert, en présentant au Comité sa pièce *Le siège de Sagonte,* demande que le C. de S. P. établisse une commission chargée exclusivement de l'examen des pièces de théâtre, 15 floréal, 314; renvoyé au C. de S. P., 21 floréal, 401. — La Société populaire de Pertuis demande un recueil de pièces patriotiques pour les jouer sur un théâtre qu'elle se propose d'établir; Ponteuil demande l'agrément du Comité pour aller remplir les fonctions d'administrateur du théâtre de Brutus à Marseille; l'agent national de Limoges demande des avis touchant l'organisation d'un théâtre et le choix des pièces : ordre du jour, 17 floréal, 320. — Le 19 floréal, le C. de S. P. apprend l'organisation des bureaux de la C. ex. de l'I. P., qui fait des spectacles et des fêtes l'objet des travaux de la 2e section de la première division; le 24 ou le 25 floréal, la C. ex. prend un arrêté ordonnant à tous les théâtres de lui communiquer leur répertoire, 550. — Deschamps demande au Comité son agrément pour conduire sa troupe de comédiens à Commune-Affranchie, où il a loué une salle, 9 prairial, 489 (et n. 7). — Les administrateurs de police de Paris persistant à garder entre leurs mains les registres et répertoires des théâtres, un arrêté du C. de S. P., du 18 prairial rappelle que la C. ex. est exclusivement chargée de la police morale des théâtres, et ordonne aux municipalités de faire parvenir sans délai à cette Commission tous les registres et les répertoires y relatifs, 216-217, 552. — La C. ex. adresse, le 9 messidor, aux directeurs et entrepreneurs de spectacles, aux autorités municipales, et aux auteurs dramatiques, une circulaire explicative de l'arrêté du 18 prairial : texte de cette circulaire, 711-712 (ann. B). — Le 11 messidor, la C. ex. présente au C. de S. P. un rapport suivi d'un arrêté (que celui-ci approuve le 13) interdisant aux théâtres de représenter la fête de l'Être-Suprême : texte du rapport et de l'arrêté, 712-714. — Le Comité arrête que Villar conférera avec le C. de S. P. sur l'usage qu'on doit faire des pièces de théâtre adressées au C. d'I. P., 11 messidor, 706. — La Société populaire de Dun-sur-Auron demande des fonds pour subvenir aux frais d'un théâtre qu'elle vient d'élever et à l'achat des meilleures pièces : renvoyé à la C. ex., 23 messidor, 771. — La Société populaire de Lectoure demande des pièces de théâtre analogues à la Révolution, et la tragédie la *Mort de César* corrigée (par Gohier) pour le 5e acte : renvoyé à la C. ex., 25 messidor, 792. — La Commission exécutive présente un rapport sur « l'hébertisme des arts », signé Payan et Fourcade (*Moniteur* du 7 thermidor), blâmant les corrections qui avaient été faites par la censure municipale à l'opéra *Castor et Pollux,* de Gentil-Bernard; elle ordonne le rétablissement du texte original, 714-716; M. Hallays-Dabot a cru ce rapport postérieur au 9 thermidor, 716-717. — Moreau, entrepreneur de spectacles, demande l'autorisation d'ouvrir un théâtre patriotique à Commune-Affranchie : renvoyé à la C. ex., 29 thermidor, 946-947. — La Société populaire de Bellevue-les-Bains annonce qu'elle se propose d'élever un théâtre, et consulte le Comité sur le choix d'un local, 3 fructidor, 963. — Le Comité arrête qu'en attendant la présentation d'un système de législation pour les spectacles, la C. ex. n'exercera aucune censure préalable sur les pièces, 22 fructidor, V, 2 *a*.

Les administrateurs du théâtre de la République, à Bordeaux, envoient à Paris deux délégués porter leurs réclamations, 3 vendémiaire an III, 84. — La 3e section présentera un arrêté sur l'établissement d'un spectacle patriotique à Limoges, 14 vendémiaire, 118. — Ouï le rapport des contestations élevées entre les artistes du théâtre républicain et ceux du théâtre de Brutus, à Marseille, le Comité passe à l'ordre du jour motivé sur un arrêté de Jeanbon Saint-André, 18 vendémiaire, 122. — Galbin demande l'autorisation d'aller dans les pays conquis donner des pièces patriotiques : l'autorisation lui sera accordée après qu'il aura justifié de son civisme, 12 brumaire, 193. — Une pétition des artistes du Grand-Théâtre de Bordeaux sera communiquée au C. des finances, 22 brumaire, 210. — A l'occasion d'une pièce intitulée *Raoul, sire de Créqui,* que l'Opéra-Comique avait voulu donner, le C. de S. G. écrit au C. d'I. P. une lettre qui paraît l'inculper : le C. d'I. P. charge Boisny et Massieu d'expliquer au C. de S. G. que la surveillance du C. d'I. P. et de la C. ex. n'est que morale, et que celle de

police appartient au C. de S. G., 10 frimaire, 267; les commissaires annoncent au C. d'I. P. que le C. de S. G. a reconnu qu'il est réellement chargé de la police des théâtres, 12 frimaire, 271. — La commune de Dieppe demande l'autorisation de construire une salle de spectacle dans la chapelle de la Vierge de l'Église ci-dev. Saint-Jacques : recommandé au C. des finances; Villar et Thibaudeau exposeront au C. de S. G. les embarras où se trouve la C. ex. relativement à la surveillance des théâtres, 16 frimaire, 284, 285. — La Société dramatique de la Flèche demande une allocation qui lui permette de continuer d'instruire et d'amuser gratuitement ses concitoyens : renvoyé à la 3e section, 24 frimaire, 315. — Albert, privé de la jouissance du grand spectacle dont il est propriétaire à Bordeaux, demande à rentrer dans l'usage de sa propriété : il sera écrit aux représentants dans le Bec-d'Ambès, 22 nivôse, 411. — La citoyenne Dorfeuille, directrice des spectacles de Bordeaux, se plaint des entrepreneurs du théâtre de Molière : renvoyé aux représentants à Bordeaux, 30 nivôse, 435. — Bordas sollicite une décision sur les prétentions de l'ancienne et de la nouvelle direction du théâtre de Bordeaux : renvoyé aux représentants en mission dans cette ville, 26 pluviôse, 442. — Les artistes dramatiques de Brest réclament des indemnités pour les représentations qu'ils ont données de par et pour le peuple : renvoyé au C. des finances, 16 floréal, 168. — Le 26 messidor, le 27, le 28, la jeunesse dorée manifeste dans les théâtres contre la *Marseillaise* et fait chanter le *Réveil du peuple;* un arrêté des Comités de S. P. et de S. G., du 28, interdisant ces manifestations, ne peut être lu, 428-429. — Le 29 et le 30, les manifestations continuent; les théâtres, le 29, sont environnés de force armée, mais l'arrêté des Comités n'est pas exécuté, 435. — Les artistes français à Aix-Libre se plaignent des vexations du général Favereau, et réclament une prompte justice : renvoyé au C. de S. G., 6 thermidor, 451.

THELLUSSON (Louis). — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition pour l'employer à la traduction de quelques ouvrages anglais ou allemands, 8 frimaire an III, V, 255.

THELUSSON (Maison), rue Cerutti. — Elle est affectée à la C. ex. des transports, postes et messageries (arrêtés du C. de S. P. des 2 et 17 floréal an II), IV, 200 (ann. D *ter*, Addenda).

THEMINES, ci-devant évêque. — Le Comité charge Grégoire d'écrire au district de Blois pour demander des renseignements sur l'existence et la conservation de la bibliothèque de Themines, 19 floréal an II, IV, 368.

THÉOCRITE. Voir GAIL (J.-B.).

Théologie (*Livres de*). Voir *Bibliographie;* voir aussi DOMERGUE (Urbain), PORTIEZ (de l'Oise).

Théophilanthropes. — Le 20 pluviôse an VI, l'administration centrale du département de la Seine autorise la Société théophilanthropique à exercer son culte à Notre-Dame concurremment avec la société catholique constituée en l'an III : les théophilantropes occupent le chœur et la nef, VI, 254.

THÉOT (Catherine), visionnaire mystique. — Dans le rapport qu'il fit le 27 prairial an II sur cette femme et sur ses adeptes, Vadier a parlé d'un portrait du fils de Capet, trouvé à Saint-Cloud, œuvre de Mme Vigée-Lebrun, IV, 657 (ann. D).

Thermes (*Section des*), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article *Section de Chalier.*

Thermidor. — Le mois qui porte ce nom dans le calendrier républicain fut d'abord appelé *Fervidor* dans le rapport lu à la C. N. par Fabre d'Églantine le 3e jour du second mois de l'an 2e. Le nom de *Thermidor* se trouve pour la première fois dans le n° 410 du *Journal des débats et des décrets,* correspondant au 12 brumaire an II, II, 700 (et note).

THERMOPYLES (LES), ci-devant SAINT-MARCELLIN. — L'agent national du district expose au C. de S. P., qu'on n'y compte que six instituteurs, et qu'on est obligé d'avoir recours à des citoyens des Hautes-Alpes; copie de la lettre est transmise au C. d'I. P. : celui-ci passe à l'ordre du jour, 5 messidor an II, IV, 682.

THÉVENARD, commandant de la marine à Toulon. — Le Bureau des longitudes propose que Thévenard soit chargé d'établir à Toulon un observatoire : renvoyé à Grégoire, 8 thermidor an III, VI, 459-460. — Grégoire est chargé de lui écrire au sujet d'un emplacement ou d'un édifice pour cet observatoire, 30 thermidor, 549. — Une lettre de Thévenard, donnant les renseignements demandés, est lue au Comité : renvoyé à la 2e section (Grégoire), 22 fructidor, 647.

THÉVENET, ancien concierge, attaché au secrétariat de la B. N. — Figure dans un état du 26 ventôse an II; Lefebvre-Villebrune propose pour lui une augmentation de 100 fr, VI, 891. — Dans un état du commencement de l'an III, est porté comme gardien, 374. — Dans un feuillet de la main de Massieu, est appelé « ancien concierge très âgé, chargé de toutes les clefs », 373. — Figure encore dans un état de la fin de l'an III, IV, 160.

THÉVENIN, agent national du district de Montaigne (Vendée). — Demande si les jeunes gens compris dans la réquisition peuvent être choisis comme élèves des Écoles de santé; il lui sera répondu que les examinateurs ont le droit de désigner l'élève partout où il est, 30 nivôse an III, V, 437.

THÉVENIN, peintre. — Se plaint de ne pouvoir jouir du local qui lui a été accordé au Louvre par la C. ex., parce que l'Agence des archives occupe ce local : renvoyé au C. des inspecteurs, 30 germinal an III, VI, 109. — A obtenu un prix de 8.000 ᵗᵗ dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 261.

THIAIS. Voir BOURG-L'ÉGALITÉ.

THIBAUDAT, agent national de Giry. Voir GIRY.

THIBAUDEAU (Antoine-Claire), député de la Vienne à la Convention. — Notice, I, XC. — Parle contre le plan de Lepeletier, 1er août 1793, II, 196 (n. 2), 198-199; texte de son discours, et extrait de ses *Mémoires*, 199-204. — Le 19 frimaire an II, fait un discours contre les plans d'éducation proposés jusque-là; demande la liberté de l'émigrement, et appuie le nouveau plan présenté par Bouquier; phrase empruntée par lui à Daunou; est adjoint au Comité sur la proposition de David, III, 90 (fin de la n. 5 de la p. 89), 95-96; texte de son discours, 105-110; extrait de ses *Mémoires*, 110-111; portrait de Thibaudeau par Baudot et par Barras, 111-112. — Le 22 frimaire, s'oppose à deux reprises, au nom des droits de la nature, à l'amendement de Chartier, qui établissait le principe de l'obligation scolaire; Danton et Lecointe-Puyraveau lui répondent, 150-152. — La théorie de l'enseignement libre est critiquée par Portiez (de l'Oise), dans son discours du 2 nivôse, 198 (et n. 2), 203. — Signe le 5 nivôse, comme secrétaire de la C. N., le décret du 29 frimaire an II sur l'instruction publique, 170 (fin de la n. 2 de la p. 169). — Le rapport fait à la C. N. sur les établissements pour les sourds-muets indigents, par Maignet a été renvoyé au Comité : celui-ci nomme Thibaudeau rapporteur; Thibaudeau est élu secrétaire du Comité, nommé commissaire pour l'inspection du Muséum des arts, et pour présenter un projet relatif à la bibliothèque du Comité, 21 nivôse, 265, 266. — Nommé rapporteur d'une pétition du peintre Delorge, 3 pluviôse; sur son rapport, le 27 pluviôse, la C. N. décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer, 314, 315-318 (ann. A); extrait de ses *Mémoires*, 318. — Désigné avec d'autres, pour visiter l'école des sourds-muets, 7 pluviôse, 337. — Le 9 pluviôse, la à C. N., fait renvoyer le projet de Maignet relatif aux sourds-muets aux Comités d'instruction et des finances, 345. — Le 14 pluviôse, à la C. N., signale un volume de Wandelaincourt qui vient d'être distribué, formant la sixième suite d'un plan d'instruction publique, et demande le rapport du décret qui permet de tels abus, 412 (n. 2), 414 (ann. A). — Le Comité lui renvoie un mémoire des instituteurs des sourds-muets de Bordeaux et un mémoire de Périer, 15 pluviôse, 393. — Nommé rapporteur d'une pétition des ouvriers et artistes des Gobelins, 21 pluviôse, 440. — Ses *Mémoires* contiennent quelques pages sur les principaux des membres qui formeraient le Comité au printemps de l'an II : reproduction de ces pages, 487-489 (ann. B). — Lit au Comité un rapport et un projet de décret sur les sourds-muets : adopté, 7 ventôse, 500. — Arrête qu'il proposera de faire nommer à l'avenir les instituteurs des sourds-muets sur la présentation du Comité, 9 ventôse, 506; texte du rapport et des projets de décret, et du procès-verbal de la séance de la C. N. du 11 ventôse où ils furent présentés concurremment avec le rapport et le projet de décret de Roger Ducos, 513, 523-528 (ann. C). — Portrait de Sicard, extrait des *Mémoires* de Thibaudeau, 528 (ann C.). — Est nommé l'un des Commissaires chargés de présenter un rapport sur les dépôts de la guerre, de la marine, et autres dépôts publics, 15 ventôse, 545. — Le premier numéro d'un journal de Fourcade et le prospectus d'un journal de Laveaux lui sont renvoyés, 1er germinal, IV, 7. — Présente de nouveau à la C. N., le 9 germinal, le projet du 11 ventôse sur les écoles de sourds-muets de Paris et Bordeaux : le projet est renvoyé au Comité pour se concerter avec le C. des finances, 39 (n. 2), 40 (annexes). — Il est adjoint à Bouquier pour la rédaction d'une Instruction qui doit suivre le décret sur les écoles primaires 11 germinal, 57. — On lui renvoie des questions sur l'organisation des écoles primaires, présentées par Joffron, agent national du district de Bar-sur-Aube, 13 germinal, 73. — On lui renvoie : une demande de Guers, ci-devant prêtre; une demande de Leroux, instituteur; une demande du département de la Loire-Inférieure; une demande de quelques institutrices de Saint-Cloud; une demande de l'agent national du district de Rozoy; une demande de Vignier, maire de Rebais; une proposition de la Commission des subsistances et approvisionnements d'établir une école d'imprimerie à laquelle seraient appelés les élèves de tous les districts; une demande des instituteurs du collège d'Orange; une demande de la section des Amis de la patrie, 15 germinal, 82, 83, 84; Grégoire et lui sont désignés comme rapporteurs des ouvrages de Blondin, 532 (n. 3). — On lui renvoie : une délibération du district de Vézelise; une demande de la Société populaire de Charolles; un extrait du procès-verbal de la C. N. contenant le décret du 9 germinal sur l'établissement des sourds-muets de Bordeaux; une demande d'éclaircissement du district d'Orange; une pétition de la Société populaire de Nantes, 17 germinal, 97, 99, 100-101. — Propose à la C. N., le 18 germinal, le renvoi au Comité des propositions faites relativement aux honneurs à rendre à Gasparin, Baille et Beauvais, 173. — Sur sa proposition, le Comité arrête un projet

de décret sur le filigrane du papier du *Bulletin des lois;* on lui renvoie une question du district de Nîmes et les questions du district d'Évaux, 19 germinal, 107, 108, 109. — On lui renvoie : des questions de la municipalité de Limoges; une demande du Comité de surveillance d'Aubigny; des observations et questions de Barbot; des questions de l'instituteur Arbez, de la municipalité de Nemours, 21 germinal, 114, 116, 119. — On lui renvoie : des questions du district de Champlitte sur les écoles primaires; des observations critiques sur le décret du 29 frimaire par la Société populaire de Lamballe; des questions sur les écoles primaires, par Legrand, instituteur des Enfants de la patrie, 23 germinal, 138, 139, 140. — On lui renvoie deux questions de la municipalité de Carcassonne, 1er floréal, 239 (ann. A). — On lui renvoie une offre de Martinet, artiste; des observations de Florenc; une question du district de Saint-Dizier; des réflexions de Blondet, instituteur; une demande de l'administration de l'institut de Vienne-la-Patriote; une question de l'agent national du district de Cambrai; la demande de livres de l'agent national du district de Grasse; chargé de la rédaction d'un livre élémentaire pour les marins, il est autorisé à se faire délivrer par la B. N. les ouvrages dont il aura besoin, 3 floréal, 243, 244, 245, 246, 247. — On lui renvoie : une circulaire de l'agent national du district de Corbeil; une lettre de l'agent national du district de Versailles demandant un décret qui fixe le maximum des élèves qu'un instituteur peut recevoir, etc.; des questions de la section de la Halle au blé; des questions posées par Bouzon, 5 floréal, 270, 271. — On lui renvoie : des questions de l'agent national de Saint-Dizier; la proposition de Barletti pour l'établissement d'un cours gratuit en faveur des personnes qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires, 7 floréal, 288. — Fait lecture au Comité, en présence des commissaires du C. de la marine, du livre élémentaire qu'il a composé pour les élèves de la marine : son travail est approuvé; on lui renvoie une lettre de l'agent national de Braine, 11 floréal, 292, 294. — Lit au Comité un rapport analytique de l'*Instruction* qu'il a composée pour les jeunes marins : le Comité l'approuve et arrête qu'il sera lu à la C. N.; on lui renvoie une nouvelle lettre de Martinet, 13 floréal, 302. — Lit au Comité un rapport et un projet de décret pour faire exécuter en tapisserie, à la manufacture des Gobelins, les tableaux qui, d'après le jugement du Jury des arts, auront obtenu les récompenses nationales, 17 floréal, 319. — Le 18 floréal, lit à la C. N. son rapport sur l'*Instruction* destinée aux marins, et, sur la proposition de Bréard, cette *Instruction* elle-même : la C. N. l'adopte, et en décrète l'envoi non seulement aux armées navales et dans les ports, mais dans toute la République, 305-306 (ann. A). — On lui renvoie un rapport de David Le Roy sur les morceaux d'architecture nautique qui se trouvent au Raincy; un rapport des commissaires de la municipalité de Commune-Affranchie sur les inhumations; fait son rapport sur les propositions de Martinet, 19 floréal, 369, 368, 372. — Le 21 floréal, en faisant voter le décret relatif aux Gobelins et aux tableaux à exécuter en tapisserie, il le fait précéder d'un rapport relatif aux beaux-arts : extraits de ce rapport 323-324 (ann. A). — On lui renvoie : un rapport de David Le Roy sur des morceaux d'architecture nautique qui se trouvent au Raincy; un rapport sur les inhumations, envoyé par la municipalité de Commune-Affranchie; il fait son rapport sur l'offre de Martinet, et conclut à l'ordre du jour, 19 floréal, 368, 369, 372. — Bouquier et lui sont chargés de faire dans le plus bref délai un rapport sur les meilleurs moyens à prendre pour l'organisation de l'instruction publique, et de prendre, dans les sections, des renseignements sur les obstacles qui s'opposent aux progrès de l'instruction, 21 floréal, 400. — Est nommé membre de la section des actions vertueuses, 23 floréal, 421. — Chargé, avec Bouquier et David, de visiter les Gobelins et la Savonnerie; on lui renvoie des observations de Beaurieu, 25 floréal, 427, 430. — Chargé, avec Coupé et Bouquier, de présenter à la séance suivante du Comité un projet de décret tendant à propager l'instruction publique par des moyens révolutionnaires semblables à ceux qui ont été employés par les armes, la poudre et le salpêtre; on lui renvoie une lettre de la C. ex. de la marine, 29 floréal, 451, 454. — On lui renvoie un manuscrit de Truguet, adressé par Dalbarade, contenant les principaux traits héroïques des marins français; communique une lettre qu'il adresse au C. de S. P. au sujet de la rédaction des *Annales du civisme,* 3 prairial, 462, 462-463. — On lui renvoie : les pièces et procès-verbaux relatifs à Sollier, courrier de Marseille; une question des administrateurs de Vitry-sur-Marne, 5 prairial, 471. — On lui renvoie : l'invitation d'organiser promptement les écoles primaires, faite par la Société populaire de Faverges; la proposition de l'agent national du district de Bagnères, d'établir des écoles pour former des instituteurs; les questions sur l'exécution du décret du 29 frimaire, faites par la commune de Clermont-Ferrand, 9 prairial, 490, 491. — Chargé de prendre des renseignements chez l'imprimeur Baudouin sur la

distribution du rapport du Jury des arts; on lui renvoie : le *Catéchisme de la nature* de Blanchard; la demande d'autorisation de Barletti pour l'établissement d'une école normale; les réflexions de Guérin sur la rareté des instituteurs et la modicité de leurs traitements; un plan d'éducation de Corbier; la lettre de Laroche dénonçant la non-exécution de la loi du 8 pluviôse dans le Haut-Rhin, 11 prairial, 502, 506, 507, 508. — Se plaint que le commis de la rédaction du *Recueil des actions héroïques* n'ait pas de local convenable pour travailler : l'inspecteur prendra les mesures nécessaires, 17 prairial, 539. — Nommé rapporteur d'un ouvrage de Fournier et d'un ouvrage de Bosc, 23 prairial, 618. — Lit un projet de lettre à envoyer aux généraux, aux représentants, aux autorités et aux sociétés populaires, au sujet du *Recueil des actions héroïques;* elle sera tirée à 10 000 exemplaires, 29 prairial, 655; texte de cette lettre, 659 (ann. F). — On lui renvoie un recueil manuscrit de traits de courage des marins, présenté par Richer; il fait lecture d'un rapport et projet de décret relatif à l'exécution de la loi du 8 pluviôse dans les départements où l'on parle des idiomes ou patois; le Comité adopte le projet, pour être envoyé au C. de S. P., 1er messidor, 665, 666. — On lui renvoie une lettre de Saint-Sernin et Viré relative aux besoins des sourds-muets de Bordeaux; un rapport et projet de décret sur les foires et marchés, de Fournier, 3 messidor, 674, 676. — On lui renvoie une lettre de Romme relative à l'aveugle Jean Challier, 5 messidor, 684. — Fait son rapport sur Challier, 9 messidor, 700. — Donne lecture au Comité d'un rapport à la C. N. exposant un nouveau plan pour la rédaction du *Recueil des actions héroïques,* et d'un numéro (n° V) de ce *Recueil* rédigé d'après ce nouveau plan : le rapport et le numéro sont approuvés, 11 messidor, 706. — Lit à la C. N., le 13 messidor, le rapport et le n° V; la rédaction est adoptée, et il est décrété qu'à l'avenir le mot « citoyen » ne sera pas mis avant les noms propres : texte du rapport et du décret, et indications bibliographiques, 708-710 (ann. A). — Demande l'avis du Comité sur le format dans lequel doit être imprimé le *Recueil :* arrête que les exemplaires distribués à la C. N. seront in-8°, et ceux envoyés dans les départements, etc., in-16, 13 messidor, 721. — On lui renvoie : des discours de Bachelu; le décret du 7 messidor, portant que le C. de S. P. lasse incessamment un rapport sur divers ouvrages qui lui ont été renvoyés, et que le Comité sera renouvelé; une lettre de la C. ex. du mouvement des armées de terre, contenant le récit de plusieurs traits de valeur; la proposition de Sparre de la création d'une chaire d'art militaire à Strasbourg, 15 messidor, 737, 743, 744. — On lui renvoie : l'éloge du centenaire Louis Croiset, fait par l'agent national du district de Cahors; les idées sur l'éducation nationale qu'envoie Wolsay, cavalier volontaire au 9e régiment de l'armée de Brest; rend compte des difficultés qui se présentent dans l'exécution de l'arrêté du Comité du 13 messidor sur le tirage du *Recueil des actions héroïques* en deux formats différents : l'arrêté est rapporté; fait lecture au Comité d'un rapport et projet de décret sur le jury chargé de juger les livres élémentaires : le Comité adopte; Grégoire fait le rapport sur Blandin, dont Thibaudeau et lui étaient chargés, 17 messidor, 748, 750 (note 7), 751. — Fait son rapport sur les discours de Bachelu; on lui renvoie la demande de Romieux relative aux récompenses dues aux gens de lettres, 19 messidor, 760 (et note 7), 761. — On lui renvoie un rapport fait par Briot à la Société populaire de Besançon, 23 messidor, 771. — On lui renvoie une lettre de la C. ex. du commerce et des approvisionnements, relative à l'établissement d'une imprimerie pour les districts de Lannion, Guingamp et Portrieux, 29 messidor, 820. — On lui renvoie : les procès-verbaux des fêtes à l'Être-Suprême célébrées à Tarare et à Commercy; le prospectus d'un établissement d'instruction que Garnier veut fonder à Auxerre, 7 thermidor, 867. — On lui renvoie une pétition faite par Lacassaigne pour se plaindre du peu d'accueil que le Comité a fait [le 9 germinal] à son ouvrage, et demander que ses membres soient renouvelés, 19 thermidor, 909. — On lui renvoie son plan d'éducation républicaine présenté par Lebrasseurt 25 thermidor, 935. — On lui renvoie un extrait du procès-verbal de la Société populaire de Lagny où trois citoyens de cette commune sont honorablement mentionnés, 27 thermidor, 941. — Rend compte au Comité, qui l'adopte, de la rédaction du n° VI du *Recueil des actions héroïques;* on lui renvoie une demande de Fraigneau, 1er fructidor, 952 (et note 1), 957 (ann. A), 954. — Est chargé de présenter à la C. N. un projet de décret prorogeant au 1er brumaire an III la clôture du concours des livres élémentaires, sans interrompre les travaux du jury; on lui renvoie l'adresse du Conseil général de Commercy et le procès-verbal de la fête à l'Être-Suprême, 5 fructidor, 964, 966. — On lui renvoie : l'ancienne carte du jeu de la guerre, que Foucqué propose de remettre en vogue; le récit d'une action généreuse de citoyens de Châlons-sur-Marne; une lettre de Ch. Romme en réponse à l'invitation de présenter ses vues sur l'instruction des marins à bord des vaisseaux,

7 fructidor, 973. — Le sort le désigne comme l'un des membres restants, 9 fructidor, 981. — Le 17 fructidor, signe une fiche constatant que le Comité a passé à l'ordre du jour sur les *Documents de la raison*, de Chantreau, 933 (note 1). — Est élu l'un des secrétaires du Comité, 17 fructidor, V, 1. — Nommé avec Lindet pour présenter la division du travail par sections et le nombre des membres qui devront être attachés à chacune d'elles; présente un projet de décret sur la suspension provisoire des fêtes sans-culottides, et un autre projet prorogeant jusqu'au 1er nivôse le concours pour les livres élémentaires : le Comité les adopte, 18 fructidor, 5, 6. — Le 19, Thibaudeau lit à la C. N. son rapport sur la célébration d'une fête nationale le jour de la 5e sans-culottide, et sur la suppression des fêtes décrétées pour les quatre premiers jours; le décret est adopté, 5 (note 1); texte du rapport, 6-7 (annexe). — Thibaudeau et Lindet présentent leur travail, qui est adopté; Thibaudeau et Goujon sont chargés de présenter un règlement pour le travail des bureaux et les rapports avec la C. ex., 19 fructidor, 8. — Placé dans la 2e section, 21 fructidor, 13. — Signe, la 3e sans-culottide, une lettre du Comité à Moreau et Bouillerot, relative à la fête de Marat, 66 (ann. C). — Présente au Comité un rapport et un projet de décret sur la préservation des bibliothèques menacées d'incendie : ils sont approuvés, 4e sans-culottide, 68.

Demande, le 25 vendémiaire an III, l'ajournement du projet de décret sur la police des Sociétés populaires, 134. — Signe, avec Mazade, un congé accordé au commis Barbe, 29 vendémiaire, 142. — Signe, le 3 brumaire, au nom de la 2e section du Comité, le renvoi au C. de S. P. d'une pétition de Gohier renvoyée à Guyton le 21 frimaire an II, III, 136 (n. 1). — Intervient, le 9 brumaire dans le débat sur les écoles normales, 190. — Soumet au Comité les plans et estimations des terrains à réunir au Muséum d'histoire naturelle : le plan d'agrandissement est adopté; et Thibaudeau se concertera avec le C. des finances; soumet aussi le devis des dépenses courantes du Muséum : la C. ex. fera payer 20,000 ᵗᵗ au directeur, 14 brumaire, 197-198. — Chargé de présenter à la C. N. Sieyès et Lakanal comme représentants près les écoles normales, 16 brumaire, 202; le 22 brumaire, présente ces noms à la C. N., qui les adopte, 202 (n. 1). — Présente au Comité, qui les adopte, un rapport et un projet de décret sur la nomination d'un jury pour juger des ouvrages de peinture, sculpture et architecture envoyés aux concours ouverts par les arrêtés du C. de S. P., et un rapport et un projet de décret (déjà approuvé la 4e sans-culottide) sur le déplacement, à cause du danger d'incendie, des ateliers d'armes, de salpêtre, des magasins de fourrages, etc., qui se trouveraient dans des bâtiments où il y a des bibliothèques, muséums et autres collections, 8 frimaire, 255, 256; le 9 frimaire, la C. N. vote les deux décrets, 255 (n. 1), 256 (n. 1); extrait du rapport sur le jury, IV, 253, et texte du décret, V, 258-259 (ann. A); résumé du rapport sur les dangers d'incendie et texte du décret, 73-74 (ann. B). — Le 13 frimaire, à la C. N., à l'occasion d'un rapport de Garnier (de Saintes), attaque les abus des Commissions exécutives et des hauts fonctionnaires, et parle de « l'infâme bureaucratie qui nous dévore », 275. — Fait lecture au Comité d'un rapport et de deux projets de décret sur le Muséum d'histoire naturelle : ils sont approuvés, 14 frimaire, 274. — Chargé, avec Villar, d'exposer au C. de S. G. l'embarras où se trouve la C. ex. relativement à la surveillance des théâtres, 16 frimaire, 285. — Le 17 frimaire, à la C. N., réclame la plus entière liberté du commerce, et fait décréter que les Comités présenteront un rapport sur l'abrogation du maximum, 363. — Désigné au milieu de frimaire comme un des membres sortants du Comité, il est réélu le 17, 287. — Fait décréter, le 18 frimaire, que Thomas Paine est rappelé dans le sein de la C. N., 291. — Est nommé commissaire du C. d'I. P. dans la commission chargée de présenter un rapport sur l'organisation des Commissions exécutives, 18 frimaire, 288-289. — Présente à la C. N., le 21 frimaire, son rapport sur le Muséum d'histoire naturelle, et fait voter trois décrets : un décret sur les terrains à annexer au Muséum; un décret accordant des crédits pour les dépenses courantes, les dépenses arriérées, et les dépenses extraordinaires du Muséum; un décret portant qu'il y aura un troisième professeur de zoologie; extraits du rapport et texte des décrets, 274 (n. 1), 275-281 (ann. A). — Est élu président du Comité; chargé, avec Grégoire, de conférer avec le C. des finances au sujet des logements des artistes au Louvre et un sujet de la *Feuille villageoise*, 24 frimaire, 315, 317; 30 frimaire, 334. — Fait des rapports : sur une pétition de Barletti demandant la jouissance d'une maison nationale pour y faire un établissement typographique; sur une réclamation de Rouvière, demandant une indemnité comme remboursement des frais d'impression d'un ouvrage; sur les dégradations commises au Luxembourg par les détenus; sur une pétition de Pelletier, demandant un logement et un traitement, 4 nivôse, 362. — Fait adopter deux lettres, l'une au Bureau du Domaine national, l'autre au C. de la guerre, concernant le Muséum d'histoire

naturelle; est chargé de faire un rapport sur les journaux et autres ouvrages que le gouvernement pourrait encourager comme utiles à l'instruction publique; la proposition de créer un journal d'instruction publique est renvoyée à la 1re section, 12 nivôse, 388. — Donne lecture au Comité d'un mémoire sur les moyens d'encourager les ouvrages d'instruction publique et d'exciter l'émulation des auteurs : renvoyé à la 2e section, 16 nivôse, 394-395. — Chénier ayant cessé d'être membre du Comité, Thibaudeau est chargé de présenter à la C. N. la liste complémentaire des savants, artistes, etc., qui doivent avoir part aux bienfaits de la nation, 18 nivôse, 403. — On lui renvoie, pour cette liste, la demande de Séjan et de Dériaux d'y figurer, une proposition d'un membre concernant Lacombe, Girault, Grivet, Fontallard, Koraï, Sylvestre de Sacy, Laudine, une proposition de la C. ex. concernant Goussu, 20 nivôse, 407. — On lui renvoie les demandes de Lambert, Desoria, Mesnier, Castex, Bluteau, Marchais, Van der Burch, Dunoui, Taurel, Moitte, de figurer sur la liste, et la proposition d'y comprendre Belle, 26 nivôse, 429. — On lui renvoie, de même, les demandes de Girault, Châteauneuf, Fantin-Desodourds, 28 nivôse, 431, 432. — Est chargé de proposer à la C. N. d'augmenter les traitements des professeurs de l'École d'architecture, 30 nivôse, 436. — On lui renvoie les propositions de porter sur la liste des gens de lettres, savants, etc., Desaunays, Leclerc, Poiret, et les demandes de F. Roy, Savérien, Champion, 2 pluviôse, 441, 442. — Le 12 pluviôse, à la C. N. demande l'ordre du jour sur une proposition de Tallien, 462. — Est chargé de présenter à la C. N. un projet de décret pour faire autoriser le payement de Taveau, 14 pluviôse, 459. — La demande de Chapelle d'être inscrit sur la liste des artistes, etc., lui est renvoyée; il conférera avec le C. de S. P. au sujet des objets de sciences et arts à rechercher en Hollande, 18 pluviôse, 471, 472. — On lui renvoie la demande de Baudin d'être inscrit sur la liste des savants, etc., 20 pluviôse, 476. — On lui renvoie une proposition relative à De Grace et la demande de Sanchaman, 24 pluviôse, 488. — Le Comité, après avoir entendu la lecture du décret du 17 pluviôse, a dû confirmer Thibaudeau dans ses fonctions de délégué à la Commission des Seize; on lui renvoie la demande de Tremblay, homme de lettres, 26 pluviôse, 493 (et note), 494. — Le 27 pluviôse, fait décréter que la Commission des Seize, nommée conformément aux décrets des 13 frimaire et 17 pluviôse, fera son rapport dans la décade, 495. — Est chargé de proposer à la C. N. d'accorder à Taveau une indemnité de 1200 ; on lui renvoie une pétition de Goussu, 28 pluviôse, 498. — Est chargé de proposer à la C. N. un décret tendant : 1° à rapporter le décret du 15 brumaire an (?) qui ordonne l'exécution en bronze d'une statue de Rousseau; 2° à ce qu'il soit élevé deux statues à Rousseau, l'une au Panthéon, par Houdon; l'autre aux Champs-Élysées, par Moitte, 4 ventôse, 514. — Le 14 ventôse, au nom de la Commission des Seize, annonce que cette Commission se disposait à présenter le résultat de ses travaux, lorsque la motion de Fréron, du 11, renvoyée aux trois Comités, l'avait jetée dans l'incertitude : Thuriot fait décréter que la Commission doit continuer son travail, 573. — On lui renvoie la proposition de porter Anquetil-Duperron sur la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 20 ventôse, 592-593. — Curée et lui sont chargés d'aviser aux moyens d'améliorer l'établissement de la C. ex., 22 ventôse, 595. — Daunou, Villar et lui sont chargés d'examiner s'il y a lieu de rapporter les décrets qui ont nommé Vandermonde professeur à l'École normale, Dufourny et Hassenfratz, membres de la C. des A., 26 ventôse, 608. — Le 27 ventôse, comme président de la C. N., répond à une députation des sections du Finistère et de l'Observatoire, en disant que les malveillants, par leurs agitations, ne feront qu'augmenter la disette, 615; le 28, donne l'accolade fraternelle à Carletti, ministre du grand-duc de Toscane, 616. — Le 1er germinal, dit que si la constitution de 1793 était promptement mise en activité, comme l'avaient demandé les sections de Montreuil et des Quinze-Vingts, avant trois mois on verrait les Jacobins rétablis et la représentation nationale dissoute, 619. — Présente au nom de la 2e section un projet d'arrêté pour la réorganisation du Conservatoire du Muséum des arts; le Comité l'adopte et autorise Thibaudeau à se concerter avec le C. des finances pour le traitement des membres : texte de l'arrêté, 10 germinal; l'arrêté est adopté le 18 germinal par le C. des finances, 18-19. — Le 14 germinal, est élu membre de la Commission des Sept, 37. — Au milieu de germinal, est l'un des quatre membres sortants du Comité; il est élu au Comité de S. G., 48. — Thibaudeau, ne faisant plus partie du Comité, est remplacé par Daunou pour le rapport sur les récompenses aux savants, gens de lettres, etc., 18 germinal, 45. — Le 19 germinal, fait remarquer à la Convention qu'il existe une Commission des Seize, qui n'a presque rien fait, et qui est devenue inutile par la création de la Commission des Sept; la Convention supprime la Commission des Seize, 55-56. — Le 3 floréal, est proclamé membre de la Commission des Onze, 128. — Le 7 floréal, propose par motion d'ordre que, jusqu'à la mise en activité des lois organiques,

le gouvernement soit confié au C. de S. P. : ajourné, 149. — Le 11 floréal, Lesage (d'Eure-et-Loir) et Louvet parlent contre la motion Thibaudeau, qui est écartée; Louvet propose que la Commission des Onze soit chargée de présenter les moyens de donner plus d'intensité au gouvernement ; Thibeaudeau accepte le renvoi à cette Commission, mais demande que ceux de ses membres qui sont membres d'un des Comités de gouvernement soient tenus d'opter, 157. — Le 12 floréal, discutant le projet présenté par Chénier au nom des Comités de gouvernement, dit que l'art. 3 (portant que toute infraction au décret du 3 ventôse sera punie de six mois de détention) exciterait une Vendée dans toute la République; dans beaucoup de communes les habitants se sont emparés des églises, et il serait imprudent de vouloir user de rigueur à leur égard, 157. — Dans la nuit du 1er au 2 prairial, réclame l'arrestation des mandataires infidèles du peuple, auteurs de propositions qui sont le plus grand crime qui ait jamais été commis contre la nation, 229. — Le 14 prairial, fait décréter qu'il sera célébré le 31 octobre, jour anniversaire de l'exécution des Girondins (10 brumaire an II), une fête funèbre : le Comité présentera les moyens d'exécution, 258. — Le 18 prairial, en enregistrant ce décret, le Comité inscrit comme date de la fête le 3 octobre, et non le 31 octobre, 266 : observation sur cette modification de date, 266 (note), 271-272 (ann. B). — Le 23 thermidor, parle contre le jury constitutionnaire de Sieyès, 526. — Appuie une demande de Fridzeri, 24 thermidor, 524. — Le 26 thermidor, demande la question préalable sur toute Déclaration des devoirs, 541. — Le 3 fructidor, appuie le projet de la C. des Onze, que la C. N. se charge elle-même de désigner les 500 membres qui seront conservés, 572. — Le 11 fructidor, parle contre les adresses contre-révolutionnaires des sections du Mail et des Champs-Élysées, 598. — Le 21 fructidor, parle contre les meneurs des sections de Paris, 650. — Le 11 vendémiaire an IV, demande l'ajournement de la fête funèbre préparée pour ce jour-là : « Nous nous occuperons des morts quand nous aurons sauvé les vivants », 751. — Le 14 vendémiaire, s'oppose au rapport du décret du 12 fructidor, en disant qu'on ne doit pas relâcher les terroristes, 749. — Le 1er brumaire, Frécine l'appelle « conspirateur »; Thibaudeau, alors, dénonce Tallien comme l'auteur de toutes les intrigues qui menacent la C. N., 830.

THIBAUDEAU jeune, commis. — Est nommé pour la transcription des catalogues de la C. des A., 19 germinal an II, IV, 109. — Figure dans l'état de floréal an II comme attaché à la C. des A., 458. — Figure de même dans l'état du 16 vendémiaire an III, V, 120. — Demande et obtient un congé de deux décades, 2 frimaire, 356. — Lepreux est nommé commis en remplacement de Thibaudeau absent, 18 ventôse. 585.

THIBAUDEAU père, ancien constituant. — Fait hommage de son *Histoire abrégée du Poitou :* mention civique, 8 frimaire an III, V, 255.

THIBAULT. — Demande une place de garçon de bureau ou commissionnaire : renvoi à Mathieu, 21 germinal an II, IV, 119.

THIBAULT, rue des Ménétriers à Paris. — Adresse, au nom d'une société de gens de lettres, le manuscrit du premier cahier d'une *Année philosophique :* renvoi à Villar, 5 germinal an II, IV, 27. — Une lettre de rappel est écrite par Thibault le 26 germinal, 27 (n. 4). — Le Comité passe à l'ordre du jour, 27 messidor, 817.

THIBAULT (Anne-Alexandre-Marie), évêque constitutionnel du Cantal, député du Cantal à la Convention. — Notice, I, XC. — Envoyé comme commissaire à Chantilly, 24 mars 1793, 456 (n. 4). — Signale à la C. N., le 1er du second mois de l'an 2e, des destructions de livres et de gravures commises par des officiers municipaux, et lui demande de protéger les livres de la B. N., II, 658. — Propose à la C. N., le 7 brumaire an II, la rédaction d'un journal légal contenant tous les décrets, auquel toutes les municipalités seraient obligées de souscrire; renvoyé au Comité, 742 (n. 3), 745 (ann. B). — Le 10 ventôse, dénonce à la C. N. une association qui s'est formée pour acheter des objets de luxe et les exporter; demande que le C. de S. P. empêche l'exportation des œuvres d'art qui pourraient enrichir le Muséum : décrété, 533 (ann. A). — A la C. N., le 24 fructidor, crie qu'il faut détruire tous les Jacobins; Guyemar demande qu'il soit rappelé à l'ordre, 25-26. — Intervient, le 9 brumaire dans le débat sur les écoles normales, 189. — Le 28 brumaire, dans le débat sur les écoles normales, 189. — Le 28 brumaire, dit que les frais qu'occasionne le décret sur les écoles primaires voté la veille seront énormes, et demande que le C. des finances soit chargé de présenter les moyens de diminuer ces frais, 245. — Le 13 frimaire, parlant des employés des Commissions exécutives, il les appelle « une nuée de commis plus insolents et plus dispendieux que ceux de l'ancien régime », 275. — Le 21 frimaire, à l'occasion des agrandissements du Muséum d'histoire naturelle, se plaint de l'excès des dépenses, 281. Le 19 frimaire, réclame en faveur de La Revellière-Lépeaux, 294. — Le 18 ventôse, fait décréter que la Revellière est rappelé dans le sein de la C. N., 588. — Le 29 ventôse, L. Lecointre ayant demandé que la constitution de 17[illegible] soit mise promptement en activité, Thibault

l'appelle un mauvais fou et un charlatan, 619. — Le 27 germinal, propose qu'à compter du 1er floréal on délivre les passeports aux élèves de l'École normale pour retourner chez eux; la plupart des élèves sont des chanoines qui ne suivant point les leçons : les districts n'ayant pas envoyé autant d'élèves qu'il le fallait, on a remplacé ceux qui manquaient par des hommes qui ne se rendent pas à l'École et ne se feront jamais instituteurs, VI, 95, 96 (et n. 3). — Signe le 19 prairial un arrêté du C. des finances, 275 (n. 1). — Signe un autre arrêté le 7 messidor, 328 (ann. C).

THIBAULT, de Montierender, architecte. — Chargé, avec son collègue Durand, des dispositions à faire pour la fête de Bara et Viala qui devait avoir lieu le 10 thermidor an II, IV, 854. — Une réclamation de Durand et Thibault pour le payement de travaux faits pour la fête de Bara et de Viala est renvoyée à la C. ex., 20 thermidor an III, VI, 517. — Lui et son associé Durand ont participé aux concours ouverts par le C. de S. P. en floréal an II, et ont obtenu des prix (décrets du 14 fructidor an III) : Voir DURAND.

THIBERT. — Présente une demande d'emploi : renvoyé à Mathieu, 5 messidor an II, IV, 683.

THIÉBAULT (Arsenne), fils aîné, commis au bureau du commerce et des approvisionnements de la Meurthe, à Nancy. — Présente une pièce révolutionnaire intitulée *La guerre de la Vendée :* renvoi à Bouquier, 5 germinal an II, IV, 21. — Envoie le 23 floréal à la C. N., qui le renvoie au Comité d'instruction le 27, un *Catéchisme républicain :* renvoyé à Grégoire, 21 prairial, 612; sur le rapport de Grégoire, ordre du jour, 3 messidor, 677. — Sur une lettre de lui, du 7 messidor, demandant que la C. N. décide quel sera l'ordre de la célébration des fêtes décadaires, le Comité passe à l'ordre du jour, 19 messidor, 760.

THIÉBAULT (Dieudonné), ex-jésuite. — [Voir aussi *Journal de l'instruction publique.*] — Notice biographique, II, 741 (n. 1). — Adresse à la C. N., le 9 juillet 1793, un mémoire sur l'institution publique, III, 45 (suite de la n. 6 de la p. 44). — Grégoire le propose au Comité comme rédacteur, de la Feuille de morale; ajourné jusqu'au moment où il présentera son certificat de civisme, 13 brumaire an II, II, 741. — Le C. de S. P. ayant demandé une liste d'écrivains patriotes, Thiébault est désigné, 3 nivôse, III, 207. — Chargé, avec Richer et Turpin, de rédiger à l'usage des marins une Instruction et un recueil des traits de vertu des gens de mer, 27 pluviôse, 466. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur la lettre, du 22 ventôse, de Thiebault, Turpin et Richer, et arrête qu'ils seront invités à remplir isolement la tâche qui leur est imposée, 29 ventôse, 600. — Thiébault demande au Comité de lui procurer les ouvrages qui lui sont nécessaires : ordre du jour, 1er germinal, IV, 2. — Envoie au Comité un mémoire sur les bibliothèques nationales et la littérature républicaine : renvoyé à la section bibliographique, 19 floréal, 374. — Le C. de S. P. est invité à lui faire payer 500 ft pour la rédaction d'une Instruction pour les marins, 23 prairial, 615. — Nommé professeur de grammaire générale aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note).

THIERRY. — Les héritiers de Thierry présentent au Comité un catalogue imprimé des livres composant le cabinet de ce citoyen, en demandant si quelques-uns de ces livres conviendraient à la nation : vu au Comité, 27 germinal an II, IV, 242 (n. 1). — Les héritiers reviennent à la charge : renvoi à la C. des A., 3 floréal, 242.

THIERRY. — Signe, comme secrétaire, l'extrait du procès-verbal de la Société républicaine des arts, du 16 thermidor an II, relatif à l'exclusion de Lesueur et Wicar, IV, 944 (ann. B).

THIERS (Adolphe). — Son *Histoire de la Révolution française* ne fournit aucun renseignement sur les questions controversées relatives à la fête de l'Être-Suprême, IV, 598.

THIERS. — La Société républicaine de Thiers demande des gravures des martyrs de la liberté : renvoyé à David, 21 frimaire an II, III, 136. — Les administrateurs du district annoncent qu'il ne se présente pas d'instituteur, 11 germinal, IV, 57. — On dépose sur le bureau une boîte contenant 150 cartes, etc., venant du district de Thiers : renvoyé à la bibliographie, 7 messidor, 695.

THIESSÉ. — Soumet une comédie, *Georges et ses associés ou la Ligue des rois à Londres :* renvoyé à Villar, 5 prairial an II, IV, 468-469; renvoyé à la C. ex., 29 messidor, 821.

THIL, élève de l'École de santé de Montpellier. — La C. ex. remet un rapport sur lui : renvoyé à la 3e section, 14 prairial an III, VI, 258.

THILLAYE. — Membre de la C. des A. (section d'anatomie), nommé par Paré en 1793, II, 509. — Maintenu dans la Commission réorganisée (section d'anatomie), listes du 5 pluviôse, du 18 pluviôse, et du 15 ventôse an II, III, 323, 328, 503. — Demande à être autorisé à mettre en ordre le cabinet des Écoles de chirurgie : le Comité écrira au ministre de l'intérieur à cet effet, 21 pluviôse, 444. — Reçoit l'ordre, du comité révolutionnaire de la section de Mutius Scévola, de se rendre à la caserne des Carmes, où il est mis en état d'arrestation : il en prévient le C. d'I. P., qui écrit au C. de S. G., 17 ventôse, 551; la C. des A. écrit de son côté au C. de S. G., le 20 et le 25 ventôse, et envoie une députation au Comité révolutionnaire, 551 (n. 4). — Écrit au Comité pour le prier de s'intéresser pour lui auprès de la section de Matias Scévola.

renvoyé à Bouquier, 29 ventôse, 594. — Le Comité, à la demande de la C. des A., arrête que son président Villar écrira au C. de S. G. en faveur de Thillaye, 19 germinal, 108. — Le 30 floréal, la C. des A. entend le rapport de trois de ses membres qui ont été députés auprès du C. de S. G., pour lui parler de Thillaye : ils ont reçu l'assurance qu'il serait répondu au désir de la C. des A.; Varan remettra un extrait du procès-verbal au Comité de surveillance de la section, 502 (n. 5), 511-512 (ann. B). — Thillaye écrit à la C. des A. le 9 prairial : sa lettre est transmise au Comité qui, le 11, passe à l'ordre du jour motivé sur la réponse déjà donnée par le C. de S. G., 502 (et n. 5). — Demande de nouveau que le Comité s'intéresse à son élargissement : renvoyé au C. de S. G., 545. — Écrit une nouvelle lettre le 5 messidor, 545 (n. 1). — Le Comité nomme provisoirement Thillaye, remis en liberté, conservateur du cabinet des instruments des Écoles de chirurgie, dont il sera constitué dépositaire après vérification par la section d'anatomie de la C. des A., 5 fructidor, 965. — Le Comité complète son arrêté du 5 en y ajoutant, aux instruments de chirurgie, des machines, tableaux, gravures et papiers, ainsi que la bibliothèque, et en adjoignant à la section d'anatomie la section de bibliographie, 7 fructidor, 970. — La C. des A. est autorisée à lui délivrer, pour le cabinet et la bibliothèque des Écoles de chirurgie, divers instruments et divers ouvrages, 26 vendémiaire an III, V, 137. — Thillaye ayant ouvert un cours pratique aux Écoles de chirurgie, il est urgent de pourvoir aux dépenses acquittées ci-devant pour cet objet par l'Académie de chirurgie supprimée : la C. ex. fera payer à Thillaye 600 ᴴ, 11 brumaire, 187. — Nommé par le Comité conservateur à l'École de santé de Paris, 24 frimaire, 316. — Consulte le Comité au sujet de la double nomination d'élèves faite par certains districts : il est autorisé à payer celui des deux dont la nomination sera la plus ancienne; il sera écrit au C. de S. P. pour faire mettre l'autre en réquisition; insiste pour que les salles des Cordeliers destinées aux dissections etc., soient évacuées dans le plus bref délai, 18 pluviôse, 472. — Le Comité autorise la C. des A. à délivrer à Thillaye des instruments de chimie et de physique dénommés dans deux inventaires annexés; vu un arrêté du C. de S. P., le C. d'I. P. autorise Thillaye à délivrer à Huzard des livres et manuscrits sur l'art vétérinaire, dont l'inventaire est annexé, 18 ventôse, 580, 586. — La C. des A. est autorisée à faire lever les scellés apposés sur la porte des archives du ci-dev. Collège de chirurgie : Thillaye remettra la clef au bibliothécaire de l'Éc. de santé sur sa demande, deux arrêtés sont rendus concernant des objets de chimie de l'École d'Alfort et des pièces d'anatomie de l'hospice de l'Unité, 8 floréal, VI, 146. — Demande la délivrance des pièces d'anatomie du cabinet d'Alfort, que Flandrin, directeur de l'École vétérinaire, atteste que ces pièces ne sont pas utiles pour l'École : le Comité autorise la C. ex. a les faire transporter à l'Éc. de santé, 10 prairial, 239. — Est autorisé à employer par le jardin botanique de l'Éc. de santé les étiquettes qui servaient au jardin de l'hospice de l'Unité, 14 prairial, 257. — Demande qu'à la place de l'aide-conservateur Renouf, qui ne s'occupe pas de l'art de guérir et laisse peser le travail entièrement sur lui, le Comité lui accorde son fils en qualité d'aide, ce qui ferait une économie de 1.500 ᴴ; arrêté, 2 messidor, 316. — Sur une lettre de Thillaye, le Comité rapporte son arrêté du 2 messidor, et réintègre Renouf, 23 messidor, 403. — La C. ex. est autorisée à délivrer à Thillaye les couleurs déposées à la C. des A. par des commissaires de la section de la Halle au Blé, 4 thermidor, 445. — A remis au Comité une note sur l'orgue des Cordeliers : cet orgue sera enlevé et mis en sûreté, 10 thermidor, 471. — Sur sa demande, le Comité autorise Molard a fournir à l'Éc. de santé un tour avec les outils nécessaires pour monter des squelettes, etc., 9 fructidor, 988. Un arrêté de la C. des A. portant que le Comité sera invité à accorder à Thillaye les ouvrages de Perret et Brambilla, nécessaires pour la formation d'un arsenal de chirurgie, est renvoyé à la 1re section, 2e complémentaire, 694. — Le Comité autorise la C. des A. à délivrer ces ouvrages à Thillaye; celui-ci est autorisé à délivrer à la C. ex. tous les instruments qui se trouvent doubles dans l'arsenal de chirurgie, pour être envoyés à l'École de Montpellier, 6 vendémiaire an IV, 724.

THILLAYE fils, volontaire au 2e bataillon de Paris, en garnison à Belle-Isle-en-Mer. — Comme il a été nommé élève à l'École de santé par le district de Paris, le Comité invite le C. de S. P. à le mettre en réquisition, 22 pluviôse an III, V, 480-481. — Est nommé aide du conservateur (qui est son père), à la place de Renouf, 2 messidor, VI, 316; le Comité rapporte son arrêté du 2, 23 messidor, 403.

THIOT (A.), secrétaire de la Société académique de l'Oise. — Cité à propos du rapport de Lauthences à la Convention sur les écoles primaires, I, 65 (note, addenda).

THIRION. — Proposé, le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de mathématiques puis à l'institut provisoire de la Montagne, IV, 633.

THIRION (Didier), prêtre de l'Oratoire député de la Moselle à la Convention. — Notice, I, XC. — Son opinion (22 avril 1793) sur l'article 22 (instruction) du projet de Déclaration des droits

de l'homme, 419. — Élu suppléant au Comité d'I. P., 27 juin 1793, 519, 521 (ann. A). — Est appelé à siéger comme membre titulaire, 15 août, II, 293. — Envoyé en mission dans l'Eure-et-Loir, la Sarthe, et la Mayenne, sort du Comité au renouvellement du 15e jour du premier mois de l'an 2e, II, Introd., VI; 593 (note). — N'a pas fait de déclaration de rénonciation au caractère ecclésiastique, lors de la déprêtrisation de brumaire an II, mais y a renoncé en fait, 786 (n. 1). — Forme le 5 prairial, avec huit autres conventionnels, un complot pour assassiner Robespierre, IV, 587 (note), 857. — Son attitude à la fête de l'Être-Suprême, d'après Baudot, 588 (n. 4). — Le 5 vendémiaire an III, présente une observation à propos d'un manuscrit de Rousseau remis par Th. Levasseur, V, 90. — Élu membre du C. d'I. P. le 18 vendémiaire, 123. — Chargé, avec Chénier, de conférer avec le C. de S. P. sur l'utilité de renvoyer la fête du 30 vendémiaire à une date plus éloignée, 22 vendémiaire, 127. — Nommé secrétaire du Comité, 24 brumaire, 218. — Désigné avec Lequinio pour lire une prière, intitulée *Louis XVI*, 14 nivôse, 392. — Lui et Baraillon présentent chacun au Comité un projet pour la fête du 2 pluviôse : arrêté qu'ils se concerteront pour la rédaction, 24 nivôse, 420; comme ils ne se sont pas mis d'accord, Thirion lit son projet à la C. N., au nom du Comité, le 25; Baraillon lit le sien ensuite : la C. N. ordonne au Comité de présenter un autre projet sur d'autres bases, 420 (n. 2), 421-424 (ann. A). — Signe un arrêté relatif au traitement des professeurs de l'École normale, 28 nivôse, 433. — Le 29 nivôse, lit à la C. N. une *Motion d'ordre sur les fêtes décadaires;* il y reproduit, dit-il, une proposition déjà faite par lui au C. d'I. P., et qui consiste à nommer en dehors de la représentation nationale une commission chargée de présenter un plan général d'institutions sociales et républicaines, 437; extraits de sa *Motion d'ordre*, 438-439 (annexes). — Est l'un des membres restants du Comité au milieu de pluviôse, 472, — Le 12 germinal, signe la protestation montagnarde contre le décret qui frappe Barère, Billaud, Collot et Vadier, VI, 29. — Décrété d'arrestation le 8 prairial, 237. — Le 16 vendémiaire an IV, une lettre de lui est lue, par laquelle il demande un prompt rapport sur son affaire : la C. N. charge le C. de législation de faire un rapport sur les représentants détenus, 750.

THIRIOT. — Envoie un projet de fêtes nationales et décadaires : renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 15 messidor an II, IV, 744.

Thiron. — La Société populaire annonce que des dépouilles de l'église ont été déposées au district, et demande que l'ex-ci-devant collège et abbaye soient choisis pour y placer un établissement national : ordre du jour, 23 floréal an II, IV, 423.

Thiron (Collège de). Voir *Collège de Thiron.*

THIROUX, instituteur de la section des Piques. — Demande au Comité l'envoi des Bulletins de la C. N. et les numéros des *Annales du civisme* pour, avec les droits de l'homme et la Constitution, former la collection provisoire des livres classiques de son école primaire : le Comité arrête de faire cet envoi à toutes les sections, 7 prairial an II, IV, 478.

THOMAS. — Propose le 14 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme agent de l'institut provisoire de l'Unité, IV, 632.

THOMAS (Antoine-Léonard), homme de lettres. — Une lettre de lui à l'abbé Du Vernet, auteur d'une *Vie privée de Voltaire*, est lue au Comité, 4e complémentaire an III, VI, 703.

THOMASSIN, officier de santé. — Proposé par les professeurs de l'Éc. de santé de Paris, le 2 messidor an III, pour la place de professeur adjoint de clinique de perfectionnement, VI, 381 (note).

THOMPSON. — A été chargé de conduire de Hollande à Paris divers animaux rares : Fourcroy se concertera avec le C. des finances sur les pensions à faire à lui et à ses agents, ou à leurs veuves, en cas de maladie ou de mort, 28 messidor an III, VI, 428.

THONNESSE, peintre en histoire. — Expose que la manufacture de papiers peints établie par feu Anisson-Duperron au ci-devant hôtel Longueville peut devenir un établissement très utile, en l'employant à multiplier par la peinture les faits héroïques des républicains; se propose pour en être le directeur : ordre du jour, 5 prairial an II, IV, 469.

THORIN. — Donne des renseignements sur un combustible (la tourbe) propre à diminuer la consommation du charbon de bois : renvoyé par le Comité au B. de C., 7 nivôse an II; le Bureau nomme commissaire Berthollet, Desaudray et Leroy, le 19 nivôse, III, 217 (et n. 1). — Sur une nouvelle pétition de Thorin, le Comité passe à l'ordre de jour, 1er pluviôse, 307. — Le B. de C. reçoit le C. d'agriculture, le 24 pluviôse, un mémoire relatif à la voiture inversable de Thorin; le 4 ventôse, il reçoit du C. de commerce un extrait relatif à cette voiture, IV, 117 (n. 3). — Sollicite le remboursement de 6.000 ll dépensées pour un modèle de voiture - renvoyé à Coupé, 3 germinal, IV, 15; on le renvoie au B. de C., 21 germinal, 117.

THORIN, entrepreneur (peut-être un des Thorin du Jardin des plantes). — A compte reçu par lui le 6 fructidor an II sur son mémoire pour la fête de l'Être-Suprême, IV, 593. — Reçoit le 18 fructidor an II un à-compte sur les travaux

faits par lui pour la fête projetée de Bara et Viala, 865.

THOUIN (André), botaniste, chef de culture au Jardin des Plantes. — Confère avec Lakanal chez Daubenton le 9 juin 1793, I, 481. — A l'organisation du Muséum par le décret du 10 juin 1793, est professeur de culture, mais ne fait pas son cours en 1793 ni en l'an II, IV, 407, 398 (n. 5). — Grégoire chargé de lui écrire au sujet de Stephanopoli et de la secousse de Corse, 9 juillet, II, 67. — Sa réponse (22 juillet) aux questions de Grégoire, 142-146 (annexes). — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août, 216. — Membre de la C. des A. (section d'histoire naturelle), nommé par Paré, 509. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du jury national des arts; élu par la C. N., 25 brumaire an II, 829-832 (ann. E). — Maintenu dans la C. des A. réorganisée (section de botanique), listes du 5 pluviôse, du 18 pluviôse, et du 15 ventôse, 323, 327, 502. — Chargé, par un décret du 16 germinal, de rechercher les arbres forestiers exotiques existant dans les propriétés nationales de Paris et des environs, IV, 43-44, 53-54 (ann. D). — Se trouve empêché, par les ministères dont il est chargé, de faire son cours au Muséum, 398 (n. 5). — La C. des A. l'a chargé, dans la mission qu'il remplira en exécution du décret du 16 germinal, d'étendre sa surveillance à tous les objets d'instruction publique, de sciences et d'arts, et de veiller à l'exécution de la loi du 8 pluviôse : le Comité confirme cet arrêté, 27 floréal, 437-438. — Coupé et lui se rendront à Brunoy pour prendre des mesures conservatrices, ou faire transporter à Paris les plantes intéressantes qui s'y trouvent, 3 prairial, 464. — Ecrit de Brunoy au sujet de deux palmiers, indiqués par la C. des A. de Seine-et-Oise : renvoyé en C. de S. P., 21 prairial, 607-608. — Une lettre de lui (la même ou une autre) est renvoyée au C. de S. P., 23 prairial, 618; indication donnée sur les deux palmiers par G. Pouchet (n. 4). — Le décret du 18 messidor le nomme membre du jury des livres élémentaires, 751 (et n. 4), 756. — Un rapport de lui sur un envoi de plantes et graines à Nice est renvoyé à Grégoire, 21 thermidor, 919. — Le 14 fructidor, à l'assemblée des professeurs du Muséum, remet une note expliquant les obstacles qui ont rendu l'ouverture de son cours impossible, 398 (n. 5). — Lui et Desfontaines adressent au Comité un rapport sur les orangers des propriétés nationales du district de Versailles : renvoyé à la C. ex., 26 fructidor, V, 31.

Un rapport de lui à la C. des A., contenant des détails précieux sur les domaines nationaux de Seine-et-Oise, sera livré à l'impression, 26 vendémiaire an III, V, 137. — Est proposé par le Comité comme professeur à l'École nationale, 11 brumaire, 185; est nommé par la C. N. le 19, 185 (n. 1). — Lakanal lui écrira pour l'engager à hâter son retour à Paris, 26 frimaire, 321. — Le Comité autorise Lakanal à présenter à la C. N. Richard comme professeur de botanique à l'École normale (en remplacement de Thouin; mais Richard n'a pas été présenté), 16 nivôse, 395. — L'art. 2 de l'arrêté du 24 nivôse porte qu'il fera à l'École normale un cours d'agriculture, le duodi et le septidi, 427. — Une lettre de Leblond, écrite de Coblentz, dit que Thouin et Faujas sont impatients de retourner à Paris : la 2e section est chargée de proposer deux savants pour les remplacer, 433. — Après avoir attendu une lettre de lui, le Comité arrête qu'il l'autorise à rester et à continuer de remplir sa mission, 14 ventôse, 569. — Thouin et Faujas ont écrit qu'ils envoient le cabinet du stathouder, deux éléphants, etc., 8 germinal, VI, 12. — Sur une lettre de Thouin, communiquée par La Revellière-Lépeaux, le Comité charge Massieu de se transporter avec La Revellière au C. de S. P. afin de l'inviter à prendre de promptes mesures pour faire venir les objets annoncés, et notamment les cornacs attachés aux éléphants, 10 floréal, 150. — Le Comité invite Thouin et Faujas à se rendre à la première séance pour donner des détails sur leurs opérations dans la Belgique et pays conquis, 20 messidor, 397. — Thouin et Faujas font un rapport au Comité; ils sont invités à prendre connaissance de pièces concernant Hupsch, 24 messidor, 407. — Thouin et Faujas sollicitent la continuation de la réquisition de Gaule et Rabillon, et la mise en réquisition de Carré : il sera écrit au C. de S. P. 16 thermidor, 494. — Thouin envoie deux lunettes qu'il a trouvées à Amsterdam chez l'opticien Van Deyl, et dont il propose l'acquisition : renvoyé à la C. ex.; il écrit au sujet de la mise en vente du jardin botanique de Bellevue : le Comité arrête la suspension de cette vente, 2 fructidor, 559. — Lui et Faujas sont invités à se rendre à la séance du 23 pour présenter le rapport de leurs opérations, 21 vendémiaire an IV, 770. — Une lettre de Thouin, lue au Comité, expose qu'une caisse remplie d'objets de sciences et d'arts, expédiée d'Amsterdam, est en souffrance à Bruxelles : le Comité écrira à l'agent Julien; la lettre propose aussi que le jardin du jardin botanique de Rochefort soit envoyé aux Indes orientales dans un navire qui, de Rochefort, va partir pour cette destination : renvoyé au C. de S. P.; après avoir entendu le rapport de Faujas et Thouin, le Comité leur témoigne sa satisfaction, et les invite à publier leur voyage, 23 vendémiaire, 784, 785.

Il est porté sur la liste du tiers-de-leur de l'Institut national présentée au Comité le 1er bru-

maire par Lakanal; le 29 brumaire, le directoire l'y maintient, 833, 838, 839.

THOUIN (Jean), jardinier. — A l'organisation du Muséum d'histoire naturelle par le décret du 10 juin 1793, il est premier jardinier du Muséum, IV, 402 (ann. A), 406. — Le section de Marat est autorisée à s'adresser à lui pour obtenir les feuillages et verdures propres à faire les couronnes et guirlandes pour la cérémonie de, la translation du corps de Marat, 2e sans-culottide, V, 58.

THOURET (Auguste), médecin. — Nommé, par le Comité, directeur de l'École de santé de Paris, 24 frimaire an III, V, 316. — Le Comité lui renvoie un mémoire de la C. ex. des secours publics sur l'hospice de l'Unité, 2 nivôse, 354. — Le Comité, ouï sa lettre, l'autorise à faire construire une voiture pour le service de l'amphithéâtre; une autre lettre de lui réclame l'évacuation des locaux des ci-dev. Cordeliers, 26 ventôse, 609. — Thouret demande qu'on évacue le local contenant la bibliothèque des ci-dev. Cordeliers : les commissaires des Écoles de santé et ceux de la bibliographie examineront la question, 17 germinal, VI, 34. — Expose que plusieurs élèves arrivés depuis le 1er germinal réclament le payement de pluviôse et ventôse : ordre du jour; demande que le C. de S. G. soit invité à faire lever les scellés apposés sur les papiers du ci-dev. prieur des Cordeliers, 18 germinal, 44-45, 47. — Expose au Comité que quelques élèves ont touché, en pluviôse, un traitement ailleurs qu'à l'École : renvoyé au C. des finances; soumet des réflexions sur un arrêté du 18 germinal : ordre du jour; demande s'il y aura dans chaque École un sceau formant timbre et un sceau formant cachet, 2 floréal, 119. — Thouret demande si on doit faire, aux élèves inscrits en ventôse, la retenue du traitement qui leur a été payé pour pluviôse : Plaichard se concertera avec le C. des finances, 10 floréal, 150. — La C. ex. remet un rapport sur la demande de Thouret, d'être autorisé à vendre les objets meublants des anciennes Écoles de chirurgie : renvoyé à la 3e section, 24 floréal, 200. — La demande relative aux meubles des Écoles de chirurgie est renvoyée à la C. ex. des revenus nationaux; Thouret demande la remise à l'École de Paris des manuscrits précieux sur l'anatomie et l'art de guérir qui se trouvent aux ci-dev. Académie des sciences, Faculté et Société de médecine, Écoles de chirurgie, et dans les dépôts littéraires: le Comité accueille la demande; Thouret réitère la demande de l'évacuation de la bibliothèque des Cordeliers, 10 prairial, 239. — Communique au Comité une lettre de la C. ex. au sujet des démissions de plusieurs [illegible] ordre du jour, 22 prairial, 227. — La C. ex. remet un rapport sur diverses demandes de Thouret, 24 messidor, 408; sur ce rapport la C. ex. est chargée de donner à Thouret les autorisations demandées, 28 messidor, 426. — La C. ex. remet un rapport sur la demande, faite par Thouret, de recevoir les manuscrits des Sociétés de médecine, Académie de chirurgie et Académie des sciences, 20 thermidor, 519. — Thouret demande que le traitement de Marthe, jardinier de l'École, soit porté à 250 ll par mois à dater du 1er messidor : renvoyé au C. des finances pour faire droit, 7 fructidor, 579. — Le Comité s'étant fait rendre compte de l'exécution de son arrêté du 10 prairial relatif aux manuscrits sur l'anatomie et l'art de guérir qui se trouvent aux ci-dev. Académie des sciences, Faculté et Société de médecine, École et Académie de chirurgie, arrête que la C. des A. fera sans délai la délivrance de ces manuscrits à l'École de santé, 10 vendémiaire an IV, 745. — Il invite le Comité à la séance publique qui aura lieu le 25 pour l'ouverture de la bibliothèque et du cabinet; le Comité entend la lecture d'une lettre de lui relative à la conduite des élèves pendant les journées des 12, 13 et 14 du mois; Thouret demande à être autorisé à fournir aux élèves malades qui ne sont pas soignés à l'hospice les médicaments dont ils ont besoin : accordé, 21 vendémiaire, 772, 773. — Sur une lettre de Thouret demandant une décision sur les élèves qui se sont retirés ou sont partis sans permission, le Comité arrête que les élèves absents de l'École depuis quinze jours sans cause légitime et sans permission seront considérés comme démissionnaires, 1er brumaire, 822.

THOUVENET, médecin. — Le Comité atteste que ce citoyen a cultivé les sciences avec le plus grand succès, et qu'il ne lui est point parvenu que Thouvenet ait reçu ordre de suspendre les travaux dont il avait été chargé par l'ancien gouvernement, 2 ventôse an III, V, 506.

THUILLIER (peut-être le même que le suivant). — Père de famille, recommandé par l'ex-constituant Bouchotte, demande une place de commis : renvoyé à Mathieu, 3 germinal an II, IV, 17.

THUILLIER, de Versailles, astronome et géomètre, commissaire aux poids et mesures. — Présente un mémoire sur un Calendrier perpétuel de la République : renvoyé à Arbogast, 11 prairial an II, IV, 505 (et n. 6). — Sur le rapport fait, il sera écrit à l'auteur que la Période de 450 ans qu'il propose, quoique très ingénieuse, ne doit pas être préférée à la manière décrétée de commencer l'année chaque fois à l'équinoxe vrai, 7 fructidor, 970-971. — L'analyse de son système monétaire est renvoyée au C. des finances, 28 fructidor, V, 36. — Romme présente au Comité le Calendrier perpétuel de Thuillier, et propose de le faire graver et distribuer à la

C. N. et aux Commissions ex. : arrêté, 6 nivôse, 364. — Le Comité arrête que Thuillier sera compris dans la liste des savants, etc., qui ont droit à la munificence nationale, 12 pluviôse, 457; il y figure le 22 pluviôse, 482. — Figure pour 2.000 ᵗᵗ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27, VI, 76, 89. — L'arrêté du 6 nivôse an III est rapporté, 19 floréal, 178. — Adresse au Comité un mémoire sur la Période française et le Calendrier perpétuel : renvoyé au Bureau des longitudes, 1ᵉʳ brumaire an IV, 828.

THURIOT DE LA ROZIÈRE (Jacques-Alexis), député de la Marne à la Convention. — Notice, I, XC. — Comme secrétaire de la C. N., transmet aux Comités d'I. P. et des domaines une lettre de Roland du 23 janvier 1793, 16. — Le 13 juin, à la C. N., appuie la proposition d'ouvrir un concours pour la composition de livres élémentaires destinés à l'enseignement, 1494. — Entre au C. de S. P. le 10 juillet, II, 30. — Lakanal a raconté, en l'an III, que le 10 juin 1793, Thuriot quitta le fauteuil de la présidence pour combattre le projet de décret relatif au Muséum d'histoire naturelle, VI, 513-514. — Entre au C. de S. P. le 10 juillet, II, 30. — Donne sa démission de membre du C. de S. P. le 20 septembre, 492 (n. 9). — A la C. N., le 25 septembre, répondant à Coupé (de l'Oise) qui proposait des mesures contre les monopoleurs, fait un discours sur la nécessité de la morale dans une république; fait décréter que le C. d'I. P. fera chaque jour imprimer une feuille qui présentera à la nation les traits héroïques des Français et les vertus morales qui servent de bases aux républiques; l'assemblée ordonne l'impression du discours de Thuriot et l'adjoint au C. d'I. P., 488 (n. 4), 491-496 (ann. B). — Le 26 septembre, sur la désignation du C. de S. P., est nommé membre du C. des finances, 496 (n. 2). — Présente à la C. N., le 27 septembre, l'ouvrage de Montalembert, *L'art défensif supérieur à l'offensif*, 513 (n. 5), 516-517 (ann. D); il donne ensuite sa démission de membre des Comités des finances et d'I. P., 496; le soir, aux Jacobins, où il a été attaqué le 25 par Coupé (de l'Oise) et Boisset, il présente sa défense et celle de La Feuille de morale qu'il a proposée, 495-498. — Le 28 septembre, à la Convention, il se rallie à la proposition de Grégoire pour la publication périodique d'un recueil de traits de vertu, mais l'amende en faisant ajouter que ce recueil sera rédigé dans l'esprit du décret du 25 septembre, 489 (fin de la n. 4 de la p. 488), 498-508. — Le 6 brumaire an II, aux Jacobins, déclare, aux applaudissements de la Société, que toutes les religions sont de convention, 749 (suite de la n. 5 de la p. 748). — A la Convention, le 7 brumaire, à l'occasion d'un article excluant des fonctions d'instituteur et de membre des commissions scolaires les ci-devant nobles et les ministres des cultes, il observe que l'article doit comprendre aussi les diacres et les sous-diacres, et propose la conséquence d'exclure les ecclésiastiques en général; adopté, 724. — Le 17 brumaire, lorsque Grégoire parle des raisons qui lui ont fait accepter les fonctions d'évêque dans des temps difficiles, Thuriot dit : « Que Grégoire consulte sa conscience, pour savoir si la superstition est utile aux progrès de la liberté et de l'égalité » (*Moniteur*), 781. — A la Convention, le 18 brumaire, combat la proposition de Romme, qui avait demandé que le C. d'I. P. fût chargé d'examiner s'il serait utile de créer un institut de musique dans chaque département, 802. — Le 21 brumaire, fait décréter que sous huitaine le C. des finances présentera un projet pour accorder des secours aux prêtres qui renonceraient à leurs fonctions ecclésiastiques; fait voter l'ordre du jour sur la proposition de Basire de rendre le tutoiement obligatoire, III, 30, 49. — Le 25 brumaire, transforme en motion la pétition de la commune pour le transfert de l'Opéra dans la salle des Français, 864-865. — Le 28 brumaire, soutient l'amendement de Ramel, qui propose, comme légende de la pièce d'un décime et du sceau de l'État, les mots : *Le peuple seul est souverain*, au lieu des mots : *Le peuple souverain* proposés par Romme, 812. — Le 2 frimaire, émet l'avis que le projet de décret du C. des finances ne doit pas parler des prêtres qui n'abdiqueront pas, III, 31. — Le 4 frimaire, prend part au débat sur l'arrestation des anciens fermiers généraux, et opine pour qu'ils soient détenus dans les bureaux où ils tenaient leurs assemblées, 18. — Le 6 frimaire, à Danton qui demande des fêtes, répond que le C. d'I. P. est déjà chargé de présenter ses vues sur cet objet; propose que le 11 frimaire, l'organisation de l'instruction publique soit mise à la discussion, 38, 39. — Le 10 frimaire, prend part au débat relatif à une demande de mise en liberté formée par Dupin en faveur du financier Passi, 21. — Le 21 frimaire, renouvelle la proposition que les fermiers généraux soient réunis à leurs papiers, dans la maison des Fermes, 24. — Appuie la proposition de Romme, de renvoyer au Comité, pour nouvelle rédaction, le numéro des *Annales du civisme* lu à la C. N. le 17 frimaire par Grégoire, 72. — Propose à la C. N., le 18 germinal, que sous trois jours le Comité présente le mode de transporter les cendres de Beauvais au Panthéon; et que le même jour Fabre (de l'Hérault), Gasparin et Baille reçoivent les mêmes honneurs, IV, 173. — Signe, le 15 thermidor, comme membre du C. de S. P., l'arrêté ordonnant l'arrestation de Fourcade, et un extrait de cet arrêté; le

24 thermidor, un arrêté relatif à Clément de Ris, 883; le 6 fructidor, un arrêté qui le nomme membre d'une commission chargée de préparer un projet de décret sur une École de santé et un extrait de cet arrêté, 979, 969-970. — Fait décréter, le 4 fructidor, que le C. de législation présentera des institutions propres à garantir la liberté de la presse et à réprimer la calomnie, 998 (n. 11). — Signe, le 7 fructidor, 4 arrêtés du C. de S. P. relatifs à Lesage, Barruel, Pifre et Carny, V, 647-649. — Le 29 fructidor, demande que l'apothéose de Rousseau se fasse la 5e sans-culottide, et que celle de Marat soit renvoyée au 20 vendémiaire; Bentabolle proteste, et Thuriot réclame contre toute fausse interprétation de sa pensée; il est décrété que la fête de Rousseau reste fixée au 2e décadie de vendémiaire, 37 (ann. A), 38 (et n. 4). — Raconte à la C. N., le 5 vendémiaire an III, les circonstances dans lesquelles Thérèse Levasseur se trouvait en possession du manuscrit de Rousseau qu'elle venait de déposer, V, 90; VI, 936. — Approuve, le 25 vendémiaire, le projet de décret sur la police des Sociétés populaires, 134. — A la C. N., le 1er brumaire, déclare que la révolution du 31 mai a été nécessaire, 161. — Signe, le 5 frimaire, comme membre du C. de S. P., l'arrêté nommant les instituteurs et agents de l'École centrale des travaux publics, 224 (ann. A, Addenda). — Le 14 ventôse, fait décréter que la Commission des Seize doit continuer son travail, 573. — Le 6 germinal, signale les manœuvres audacieuses des royalistes : la jeunesse dorée s'arroge le droit de frapper les citoyens, les émigrés rentrent de toutes parts, VI, 9. — Le 12 germinal, proteste contre une motion de Lanthenas, 40. — Le 13 germinal, au soir, Tallien demande son arrestation : elle n'est pas décrétée, 30. — Le 16 germinal, Pémartin le signale comme complice des insurgés du 12; il est décrété d'arrestation, 37-38. — Encourra la peine de la déportation s'il ne se constitue pas prisonnier dans les vingt-quatre heures (décret du 29 germinal), 113. — Le 2 prairial, est décrété d'accusation, et, s'il ne se constitue pas dans la décade, sera mis hors la loi, 229, 231 (et note). — Dans son placard de thermidor, Lakanal raconte que Thuriot, le 10 juin 1793, quitta son fauteuil de président (Thuriot ne fut nommé président que le 27 juin) pour combattre le décret relatif au Muséum d'histoire naturelle, 513-514.

THUROT (J.-François), helléniste. — Sur le rapport de la C. ex., le Comité arrête que la traduction de l'*Hermès* de Marris, par Thurot, sera imprimé à l'Imprimerie nationale à 2.500 ex. dont 1.000 pour le traducteur, 1er brumaire an VI, 824.

TIEGELS. — Fait hommage au Comité d'un monument intitulé *De societate ineundâ investigandi gratia motus Oceani*, etc. : renvoyé au Bureau des longitudes, 2e complémentaire an III, VI, 694.

TIERCE père et TIERCE fils, peintres. — Sont dénoncés à la C. N. comme royalistes par la Société républicaine des arts, le 20 pluviôse an II, III, 444 (fin de la n. 3 de la p. 443).

TIERSOT (Julien). — Cité IV, 559, 572 (n. 2), 585-586, 597, 602 (n. 3).

TIFFANGES. — Un décret du 24 pluviôse an II ordonne qu'un tombeau sera élevé à Tiffanges au général Moulin, qui s'est tué à Cholet pour ne pas être pris; la commune de Cholet demande que ce tombeau soit élevé dans son enceinte : renvoyé à Lindet, 1er germinal, IV, 5 (et n. 3).

TIGNET. — Son ode au vaisseau le *Vengeur* sera mise au carton de réserve, 17 thermidor an II, IV, 903.

TILLIARD, libraire. — Le Comité autorise la C. des A. à envoyer Tilliard à Meaux pour inventorier la bibliothèque de feu Léon Perthuis, 16 nivôse an III, V, 397. — Tilliard demande sur quels fonds seront payés ses frais de voyage : ordre du jour; la veuve Tilliard et fils, libraires, réclament la justice du Comité en faveur d'Anquetil-Duperron, et demandent qu'il participe aux récompenses accordées aux gens de lettres, etc. : renvoyé à Thibaudeau, 20 ventôse, 591, 592-593.

TILLET, membre de l'Académie des sciences. — Désigné en 1790 par l'Académie comme membre d'une commission chargée de comparer à la toise et à la livre de Paris toutes les mesures usitées en France, meurt en 1792, II, 386.

TINCHANT père. — Est nommé conservateur de l'Éc. de santé de Strasbourg (en place de Pfeffinger, ajourné le 2 nivôse), 18 nivôse an III, V, 399. — A été mis en état d'arrestation, ainsi que son fils, par un arrêté du représentant Richon communiqué au Comité le 8 thermidor, VI, 459. — Plaichard demande ce qu'il doit répondre à Richon à ce sujet : arrêté d'attendre son arrivée, 12 thermidor, 484.

TINEL, serrurier. — Est arrêté le 1er prairial an III au soir, dans la rue, comme il portait la tête de Féraud au bout d'une pique, VI, 230. — Condamné à mort le 3 prairial par le tribunal criminel, est délivré par la foule au moment où on le conduisait à la guillotine, 230. — Repris le 6 prairial, il est guillotiné, 230 (note).

TIPOOSAÏB ou TIPPON-SAHIB. — Une tasse de porcelaine sur laquelle sont peints les portraits des trois ambassadeurs de ce prince est au nombre des objets provenant du mobilier de la Du Barry qu'un arrêté du Comité prescrit de réserves, 14 pluviôse an III, V, 459-460.

TISSOT, officier de santé à Besançon. — Fait hommage au Comité de 200 ex. de ses œuvres :

il en sera remis un ex. à chaque membre, un à chaque École de santé, et le reste sera distribué aux écoles centrales, 14 thermidor an III, VI, 486.

TISSOT (Pierre), 1768-1854, de l'Académie française en 1833. — Les renseignements donnés par son *Histoire complète de la Révolution française* sur la musique exécutée à la fête de l'Être-suprême sont pour la plupart inexacts : citations, IV, 599-600.

TOBIESEN-DUBY. — Employé à la B. N., dénonce, en juillet 1793, Chamfort et Carra au C. de S. G., III, 142 (n. 3). — Il y a un dossier sur lui dans le carton F[17] 1083 des Archives nationales, IV, 137 (n. 1).

TOLOZÉ. — Sur une pétition de ce citoyen, lue le 8 septembre 1793, la C. N. décrète qu'elle discutera le lendemain le rapport sur les loteries, II, 859 (ann. F).

TONNEINS. — Jouan, maire, envoie le discours qu'il a prononcé à la fête de l'Être-suprême : renvoyé à Grégoire, 1er thermidor an II, IV, 836; le Comité en arrête la mention à son procès-verbal, 19 thermidor, 911. — Selon l'abbé Venute, un autel votif provenant d'un temple de Bordeaux, et trouvé de nos jours à Lauzun, aurait d'abord été transporté à Tonneins, VI, 801.

TONNERRE. — L'agent national du district envoie le récit d'une fête célébrée dans le temple de la Raison le 10 ventôse an II : vu au Comité, 23 floréal, IV, 422. — La Société populaire envoie, le 29 prairial, le récit de la fête à l'Être-suprême (non mentionné dans les procès-verbaux du Comité), 936 (n. 3). — La demande faite, par Maure, d'un quart de cercle pour réparer le gnomon de l'église de l'hôpital, est renvoyée à la C. des A., 28 pluviôse, 498.

TONNERRE (Collège de). Voir *Collège de Tonnerre*.

TOPINO-LEBRUN, peintre. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-831 (ann. E).

TOQUET (La citoyenne). — Tenant depuis plusieurs années une école pour les enfants, elle demande que du 15 germinal an II le Comité la fasse jouir du traitement accordé aux institutrices : renvoyé à la 1re section, 18 germinal an III, VI, 47. — La demande est renvoyée à la C. ex., qui répondra que c'est au comité de la section des Tuileries à y faire droit, 14 messidor, 385.

TORÉ. — Un manuscrit de ce citoyen, sur les feux d'artifice considérés comme moyen d'attaque et de défense, est remis sur le bureau du Comité par un membre : renvoyé à deux chimistes républicains, Leblanc et Berthollet, 15 messidor an II, IV, 744.

TOSCANE. — Ouï la lettre de la C. ex. des relations extérieures, le Comité arrête que la C. des A. fournira à Miot, nommé à la légation de Toscane, un baromètre, un thermomètre, un hygromètre, un microscope, etc., 24 ventôse an III, V, 600. — Le 28 ventôse, la C. N. fait une réception solennelle au ministre plénipotentiaire du grand duc de Toscane (Ferdinand III), le comte Carletti, signataire du traité de paix entre la Toscane et la France : le président (Thibaudeau) lui donne l'accolade fraternelle, 616. — Une lettre de Carletti au Comité de S. P., proposant un échange de tableaux italiens contre des tableaux de Le Sueur, est renvoyée au Comité d'I. P. : celui-ci la renvoie au Conservatoire du Muséum et à la C. des A., 22 floréal, 194. — Le Comité autorise la C. des A. à nommer un membre du Conservatoire commissaire pour s'aboucher avec Carletti, 10 messidor, 377; il l'autorise, en outre, à adjoindre un de ses membres au commissaire du Muséum, 14 messidor, 386. — Le Conservatoire ayant l'intention de donner, en échange d'une toile d'Andrea del Sarto, un beau tableau de Le Sueur représentant saint Gervais et saint Protais, Ginguené, qui l'apprend, projette de demander au Comité un arrêté lui renvoyant l'affaire, 759 (n. 1), 762-763 (ann. A). — Hubert Robert, membre du Conservatoire du Muséum, invite le Comité à s'occuper de la demande de Carletti : mais, à la demande de Ginguené, la C. ex. est autorisée à se concerter sur cette demande avec le Conservatoire, pour faire un rapport, 2e complémentaire, 692-693, 762-763 (ann. A). — La C. ex. fera son rapport à la première séance, 6 vendémiaire an IV, 720-721. — Ginguené consulte des artistes : ceux-ci l'engagent à faire substituer au tableau de saint Gervais et saint Protais une Descente de Croix, aussi de Le Sueur, 762-763 (ann. A). — Sur le rapport de la C. ex., le Comité arrête que le premier objet d'échange sera une Descente de croix; qu'ensuite on pourra proposer d'autres tableaux de Le Sueur ou d'autres peintres; pour délibérer sur les choix, un jury de sept artistes est nommé, 18 vendémiaire, 758-759; lettre adressée par Ginguené, le 6 brumaire, au *Journal de Paris*, qui avait donné des renseignements inexacts sur l'échange à faire, 759 (note), 762-763 (ann. A). — Une lettre de Colchen, du 18 vendémiaire, envoie au Comité des échantillons de paille avec un mémoire sur la paille propre à faire des chapeaux; elle annonce que Miot enverra des échantillons de toile fabriquée avec de la filasse de genêt; elle signale aussi, d'après Miot, la publication d'un supplément au catalogue des manuscrits de la bibliothèque Laurentienne à Florence, 761, 763-764 (ann. B).

TOUCHY. — Les idées de ce citoyen relativement aux fêtes décadaires et nationales sont renvoyées à la commission des fêtes décadaires, 17 thermidor an II, IV, 903.

Toul. — Une délibération du district, du 16 juin 1793, porte à 1,000 ᴴ les traitements des professeurs du collège à compter du 1er janvier 1793, IV, Introd., XXXVIII. — État des dépenses relatives à l'instruction publique dans le district, 22 frimaire an II, XXXIX. — Les administrateurs du district adressent au Comité un ouvrage des professeurs du collège national de Toul, 23 nivôse an II, III, 281. — Il y a au Musée pédagogique de Paris une lettre du district annonçant l'envoi de l'état des écoles existant dans son ressort au printemps de l'an II. Introd., XLV. — Jacob lit à la C. N., le 24 nivôse an III, deux lettres envoyées par le maire de Toul, signalant des actes de générosité, V, 420.

Toulon, ou Port de la Montagne. — Toulon est repris par les républicains le 29 frimaire an II; Barère annonce cette nouvelle à la C. N., le 4 nivôse, et fait décréter qu'une fête aura lieu dans toutes les communes pour célébrer ce succès, le décadi qui suivra l'arrivée du décret, III, 216 (n. 5). — David fait le programme de la fête de Paris, qui a lieu le 10 nivôse, 216 (n. 5), 219-223 (ann. D). — Le Lycée des arts invite le Comité, le 9 nivôse, à une assemblée publique destinée à célébrer la prise du Port de la Montagne, 9 nivôse, 225. — Maurice envoie un hymne sur la prise de Toulon, 19 pluviôse, 432 .— La commune de Brioude envoie les procès-verbaux de la fête célébrée sur la prise de Toulon, 19 ventôse, 556. — La commune de La Réunion, district de Decize, envoie le procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la prise de Toulon, 29 ventôse, 602. — Bizet et Faciolle font hommage d'une pièce intitulée *La prise de Toulon*, 3 germinal, IV, 18; elle est renvoyée à la C. ex., 3 thermidor, 839. — La Société populaire de Huningue annonce qu'elle a célébré une fête à l'occasion de la reprise de Toulon, 5 germinal, 26. — Roubaud adresse au Comité un arrêté des représentants du peuple au Port-de-la-Montagne, relatif à la formation d'un dépôt d'objets de sciences et arts : renvoyé à la C. des A., 1er floréal, 238 (n. 1). — La commune de Saint-Julien-du-Sault envoie le procès-verbal de la fête célébrée pour la reprise de Toulon; Mathieu, à Moret, envoie une ode sur la reprise de Toulon, 3 floréal, 243. — La commune d'Argence envoie le procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon, 5 floréal, 271. — Le procès-verbal de Saint-Julien-du-Sault est mentionné de nouveau, 9 floréal, 291. — Giraudy, agent national près les commissions administrative et municipale du Port-de-la-Montagne, expose que cette commune manque de moyens d'organiser les écoles primaires; il envoie le plan d'un ouvrage embastillé en 1777, que le Comité renvoie à Mathieu; un discours prononcé le jour de la fête de la reprise de Toulon à Villefranche-sur-Saône par Besson Du Prieux est renvoyé à Grégoire; la Société populaire d'Ecommoi envoie le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée pour la reprise de Toulon : vu au Comité, 11 floréal, 294, 295, 296. — Le Comité prononce le vu sur le discours de Besson Du Prieux, 19 floréal, 368. — La Société populaire de Gémozac envoie des couplets chantés à la fête de la reprise de Toulon : vu au Comité, 23 floréal, 422. — Ricard envoie un drame héroïque et révolutionnaire intitulé *Le siège de Toulon :* Coupé, rapporteur, 5 prairial, 466; il est renvoyé à la C. ex., 29 messidor, 821. — La Société populaire de Beaumont (Drôme) a célébré une fête lors de la prise de Toulon : vu au Comité, 9 prairial, 490. — Des couplets chantés à Tournon par Godaille à l'occasion de la reprise de Toulon sont renvoyés au carton de réserve, avec mention honorable, 3 thermidor, 841. — Un hymne envoyé par le tribunal d'Arles, sur la réduction de Toulon, est renvoyé à Bouquier, 25 thermidor, 934. — L'arrêté général du 28 ventôse an III attribue au département du Var deux écoles centrales, qui sont placées à Toulon et Draguignan, V, 614. — Le 6 germinal, le C. de S. G. fait un rapport sur les troubles de Toulon, VI, 9. — L'arrêté du 17 germinal, substitué à celui du 28 ventôse, confirme les choix de Toulon et Draguignan; il est transformé en décret le 18, 36 (et n. 2). — Le 8 prairial, le C. de S. P. fait un rapport sur une insurrection qui a éclaté à Toulon à la fin de floréal, 237. — Le Bureau des longitudes propose que Thévenard soit chargé d'établir à Toulon un observatoire : renvoyé à Grégoire, 8 thermidor, 459-460; Grégoire est chargé d'écrire à Thévenard à ce sujet, 30 thermidor, 549. — Le 19 fructidor, la C. N. s'occupe des menées des royalistes à Toulon; Fréron fait décréter que le retour en France est interdit aux traîtres qui livrèrent Toulon aux Anglais, 643. — Une lettre de Thévenard, donnant les renseignements demandés, est lue au Comité : renvoyé à la 2e section, 22 fructidor, 647. — Le Var ne devant plus avoir qu'une école centrale, un décret du 3 brumaire an IV la place à Toulon, 874.

Toulon (Marne). — Cette commune annonce qu'elle a pris le nom de *Bel-Air*, 11 germinal an II, IV, 57.

TOULONGEON. — Son *Histoire de France depuis la Révolution de 1789* ne fournit aucun renseignement sur les questions controversées relatives à la fête de l'Être-suprême, IV, 598.

TOULOTTE, à Saint-Omer. — Un discours prononcé par lui dans le temple de la Raison est envoyé par la Société montagnarde au Comité: vu, 9 germinal an II, IV, 48.

Toulouse. — [Pour les collèges, voir *Collège de l'Esquile, à Toulouse, Collège national*

de Toulouse et Collège Saint-Martial, à Toulouse. — Les administrateurs du district demandent si les ci-devant boursiers doivent continuer à jouir de la rétribution attachée à l'exercice d'une place qui n'existe plus : ordre du jour, motivé sur ce que les lois ne portent point atteinte aux droits des boursiers, 21 floréal an II, IV, 400 (et n. 8). — Darquier, chargé de faire des observations astronomiques à Toulouse, demande une lettre qui l'invite à continuer ses travaux : renvoyé à Arbogast, 17 prairial, 548. — Le district de Toulouse est mentionné sur un état de pièces de messidor, 765 (n. 4). — Le Comité décide l'ajournement et le dépôt dans un carton particulier du plan projeté d'un jardin de botanique à Toulouse, 19 messidor, 761. — La demande du district relative aux boursiers sur laquelle il avait été passé à l'ordre du jour le 21 floréal, est renvoyée à la C. ex., 25 messidor, 792. — La C. ex. de l'agriculture et des arts demande copie du mémoire adressé au Comité sur un jardin de botanique à Toulouse : renvoyé à Grégoire, 27 messidor, 814. — Sur le tableau de la fête célébrée à Toulouse le 14 juillet (v. r.), il est passé à l'ordre du jour, 27 thermidor, 942. — Le directoire du district transmet une pétition de Gardeil : elle est renvoyée à Plaichard, à qui on renvoie aussi des Réflexions communiquées par les professeurs de la Faculté de médecine en 1791 au C. de salubrité, 24 pluviôse, an III, V, 489. — L'arrêté général du 28 ventôse place à Toulouse l'école centrale de la Haute-Garonne, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — La demande d'établir une École de santé à Toulouse est renvoyée aux commissaires des Écoles de santé, 21 germinal, 59. — Lebes, ancien professeur de physique et chimie à Toulouse, fait hommage de ses *Leçons de physique chimique* : mention civique, et renvoi à la C. ex., 10 floréal, 152. — Lucas annonce qu'il vient de faire à Toulouse l'ouverture d'un Muséum des arts : mention civique et renvoi à la 2e section, 16 fructidor, 622-623. — Une pétition de Lespinasse père, demandant une place de bibliothécaire à Toulouse, est renvoyée à la 2e section, 28 fructidor, 681, 682.

Toulouse (Collège de). Voir *Collège de Toulouse.*

TOUNET aîné. — Signe le 20 brumaire an II comme président, une lettre de l'assemblée primaire des habitants du canton de Saint-Loup, IV, 927 (n. 3). Voir VOLTAIRE.

TOUPIOLLE. Voir MARTINEAU.

TOUR D'AIGUES. — La municipalité fait passer la copie de l'abdication des prêtres de cette commune : renvoyé à Prunelle, 11 floréal an II, IV, 293.

Tourbe. — Thorin présente un moyen de convertir la tourbe en charbon, 7 nivôse et 1er pluviôse an II, III, 217, 307.

TOURCATY. Voir TURCATI.

TOURNEFORT (Joseph PITTON DE), botaniste et voyageur, 1656-1708. — Le district de Tours demande pour sa bibliothèque les *Institutiones rei herbariæ* de cet auteur : la C. ex. est autorisée à les lui envoyer, 10 fructidor an III, VI, 594.

TOURNEUX (Maurice). — Sa *Bibliographie des sources imprimées de l'histoire de Paris pendant la Révolution* citée t. IV, 551 (n. 2), 914 (n. 1), 916 (et n. 1), 934 (n. 8).

TOURNON. — Demande une place de professeur en médecine à Bordeaux ou à Toulouse; un manuscrit de lui, *Aperçu sur les plantes aquatiques,* est renvoyé à la 2e section, 18 frimaire an III, V, 289. — Lui et Villers demandent à être nommés bibliothécaires de la commune de Bordeaux : renvoyé à la C. ex., 26 vendémiaire an IV, VI, 802.

TOURNON. — Des couplets composés par Godaille, chantés à Tournon à l'occasion de la reprise de Toulon, sont renvoyés au carton de réserve avec mention honorable, 3 thermidor an II, IV, 841. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Tournon l'école centrale de l'Ardèche, V, 613; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (n. 2).

TOURNON (Collège de). Voir *Collège de Tournon.*

TOURNUS. — De cette commune, Joseph Payan adresse en fructidor an II une lettre à la Société populaire de Paul-les-Fontaines, IV, 884.

TOURNY. Voir LEROUX, instituteur.

TOUROUDE ou TOURROUDE, artiste mécanicien. — Figure, sur la liste présentée par Villar le 28 messidor an III, dans la 2e classe, VI, 427. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630. — Mentionné dans un rapport de Prieur du 25 fructidor comme l'un des artistes qui ont concouru aux travaux pour l'établissement des nouveaux poids et mesures, 668.

TOURS. — Visa du comité révolutionnaire de Tours, du 22 pluviôse an II, écrit sur le pouvoir de Martineau et Toupiolle, chargés d'arrêter Clément de Ris et Texier-Olivier, IV, 224. — Laumore, administrateur provisoire des domaines nationaux, annonce que le département d'Indre-et-Loire demande que la maison épiscopale de Tours soit réservée pour l'établissement d'un Muséum, 1er germinal an II, 3. — Le représentant Veau demande au Comité d'assurer la conservation du ci-devant évêché pour l'usage du district, 15 germinal, 81. — La section de la Montagne de cette commune envoie une gravure ancienne rep-

sentant une montagne volcanisée embrasant les attributs de la superstition et de la tyrannie : renvoyé au cabinet des estampes de la B. N., 7 floréal, 284. — La Société populaire envoie le *Poème séculaire* composé par un de ses membres : renvoyé à Villar, 15 floréal, 314. — Baillot, professeur de langues vivantes au Musée de Tours, demande les rapports et documents dont la C. N. a ordonné la traduction dans toutes les langues : ordre du jour, 17 floréal, 320. — L'agent national du district soumet des difficultés sur l'exécution de la loi sur les écoles primaires, 23 floréal, 422. — La Société populaire réclame une augmentation des traitements des instituteurs, qu'elle trouve insuffisants : vu au Comité, 13 prairial, 516 (et n. 7). — L'extrait d'une lettre de l'administrateur faisant les fonctions de l'agent national du district est renvoyé à la bibliographie, 17 prairial, 546. — Une lettre de Le Meignen, démonstrateur au Jardin de botanique, est renvoyée à Grégoire, 1er fructidor, 954. — Il sera écrit au district pour demander l'envoi du manuscrit des commentaires de Jean de Ségarelles sur les tragédies de Sénèque, 26 frimaire an III, V, 323. — L'arrêté général du 28 ventôse place à Tours l'école centrale d'Indre-et-Loire, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Rougeot, conservateur du musée, fait hommage au Comité d'un tableau; un membre de la députation d'Indre-et-Loire après avoir remis un mémoire sur le jardin botanique du Musée, demande que le Comité écrive au département pour lui recommander ce jardin : renvoyé à la 2e section, 22 prairial, 277. — La C. ex. remet un rapport sur une lettre d'Ath. Veau concernant le jardin botanique : renvoyé à la 2e section, 18 messidor, 390. — Grégoire récrira pour rappeler qu'il n'a pas été répondu à une lettre concernant le Commentaire sur les tragédies de Sénèque, 18 thermidor, 501. — Les administrateurs du département demandent, pour les professeurs de l'école centrale de Tours, déjà en activité, le payement de leur traitement : le Comité arrête que la C. ex. fera payer ce traitement à dater de l'époque où ces professeurs sont entrés en exercice, 24 thermidor, 522. — Le district envoie le manuscrit de Jean de Ségarelles, qui sera déposé à la B. N.; il demande, en retour, les *Institutions* de Tournefort, les *Insectes* de Réaumur, et l'*Architecture* de Leblond : la C. ex. est autorisée à envoyer ces livres à la bibliothèque de Tours, 10 fructidor, 593-594. — Le représentant Veau demande pour son père la chaire de physique et chimie au Musée de Tours : le Comité consultera le département, 26 fructidor, 674. — Sur l'avis du département, le Comité arrête que Veau de Launay, médecin, continuera à l'école centrale de Tours les leçons de chimie et physique qu'il professait au Musée de Tours, 28 vendémiaire an IV, 813.

Tours (*Collège de*). Voir *Collège de Tours.*

TOURTELLE. — Nommé par le Comité professeur d'hygiène, pathologie et prophylactique à l'Éc. de santé de Strasbourg, 2 nivôse an III, V, 355.

TOURVES. — La Société populaire demande qu'il soit fait un recueil des crimes commis par les tyrans ligués contre la République : renvoyé à Grégoire, 5 prairial an II, IV, 470; ajourné indéfiniment, 11 fructidor, 997.

TOUSSAINT. — Le plan d'instruction de ce citoyen est renvoyé à Bouquier, 27 thermidor an II, IV, 940.

TOUSTAIN, homme de lettres. — Porté sur une liste de gens de lettres, etc., à récompenser, dans la 2e classe, 10 fructidor an III, VI, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

TOUZÉ, artiste. — Nommé membre du jury du concours de restauration, 9 messidor an II, IV, 705 (ann. C).

Traductions, Commission de traduction. — Une Commission de traduction, dont étaient membres entre autres Grégoire, Dentzel, Rühl, fut créée par un décret de décembre 1792; mais plusieurs de ses membres furent envoyés en mission, ce qui empêcha la Commission d'agir. Une nouvelle Commission fut nommée en nivôse an II, III, 243-244 (ann. B). — Le Comité arrête de demander au ministre des affaires étrangères la collection des actes, décrets, etc., qui ont été traduits en différentes langues, et de l'inviter à faire parvenir ce qui sera traduit par la suite, 11 pluviôse, 375. — Le ministre fait passer des exemplaires des actes, décrets, etc., qui ont été traduits : Grégoire fera un rapport, 17 pluviôse, 411. — Sur le rapport de Grégoire, il est décidé qu'un exemplaire de ces traductions sera déposé à la B. N. et aux archives de la C. N., 21 pluviôse, 442. — Grégoire prendra des renseignements pour s'assurer si les traductions en diverses langues ordonnées par un décret s'effectuent; l'agent national du district d'Epernay demande des exemplaires des Droits de l'homme et de la constitution, traduits en allemand, pour les distribuer à des prisonniers de guerre hanovriens et hessois : ordre du jour, 11 prairial, 501, 508. — Arrêté du C. de S. P. du 29 prairial, portant que Rühl, qui s'est chargé volontairement de surveiller la traduction et l'impression des discours, rapports et décrets en langue allemande, les fera imprimer chez Smits, 501 (n. 3). — Arrêté du C. de S. P. du 6 thermidor, instituant une commission à former pour s'occuper de la traduction

du Bulletin, et des discours et rapports que le Comité désignera, et envoyant Rühl en mission dans le Haut et Bas-Rhin, la Moselle et la Meurthe, 501 (n. 3). — Dans sa pétition du 27 prairial, Deltufo demande à être chargé de l'impression des décrets traduits, quand la commission de traduction sera organisée, 520 (ann. B). — Un membre présente la traduction en arabe (par Ruffin) de l'adresse de la C. N. aux Français : cette traduction est déposée à la bibliothèque du Comité, 6 brumaire an III, V, 175. — Lefebvre-Villebrune fait hommage au Comité de la traduction de la proclamation de la C. N. au peuple français en langue persane, faite par Ruffin et transcrite par Ahmed-Khan : elle sera imprimée à l'Imprimerie du Bulletin des lois, et Villebrune est autorisé à faire de la proclamation une traduction latine, 18 nivôse an III, V, 399. — Les commissaires de l'Agence de l'envoi des lois font hommage au Comité de plusieurs ex. de l'Adresse de la C. N. au peuple français, traduite par Ruffin et imprimée par les soins de Langlès : le Comité arrête que l'Agence lui en remettra 50 ex. pour être distribués à divers savants à l'étranger, et que Grégoire se concertera à cet égard avec la C. ex. des relations extérieures, 18 prairial, VI, 264. — Grégoire rappelle que les 50 ex. de la traduction arabe ont été déposés : il propose que 20 ou 30 ex. soient remis à Reinhardt, chargé d'une mission à Hambourg, et que 4 ex. soient envoyés à des savants de la Suisse : adopté, 20 fructidor, 644.

Traitements. — [Pour les traitements des professeurs des collèges de Paris, voir *Collèges de Paris.*] — Articles additionnels à la loi du 18 août 1792, relatifs aux traitements des ex-congrégationnaires, ainsi que des instituteurs et institutrices, 27 octobre 1792; ils sont ajournés, 6 novembre, I, 23, 25-28 (annexes). — L'article 4 du décret du 14 février 1793 fixe provisoirement les traitements des professeurs, 332. — L'article 8 du décret du 8 mars 1793 met les traitements des professeurs et instituteurs à la charge de la nation; les articles 10, 11 et 12 règlent ce qui concerne ces traitements, 344. — Pétition des instituteurs d'Orléans, avril 1793, et des institutrices de Lunéville, 4 avril 1793, pour une augmentation de traitement, 346. — Décret, rendu à la demande de quatre professeurs du collège de Meaux, portant que les professeurs qui se rendront aux frontières conserveront le tiers de leur traitement, comme les fonctionnaires, 22 mars, 393 (annexes). — Lettre de Garat relative aux traitements des professeurs et instituteurs, renvoyée le 6 août au Comité : Fourcroy rapporteur, 17 août, 296, 299-302 (ann. A). — Fourcroy remplacé par L. Bourdon, 20 août, 310. — Le Comité charge Lakanal de proposer à la C. N. un décret prorogeant l'article 12 du décret du 3 mars, et ordonnant que dans chaque collège les professeurs désigneront l'un d'entre eux pour enseigner les droits de l'homme et la constitution, 27 août, 345. — L. Bourdon désigné, au lieu de Lakanal, pour présenter le projet de décret arrêté le 27 août, 3 septembre, 356-357; il est voté le 4 septembre, 360-361 (ann. B). — Les instituteurs de Franciade, du Bourg de l'Égalité et de Paris demandent un traitement : Ferry est rapporteur, 5 frimaire, III, 12; le ministre Paré écrit pour appuyer cette demande : Valdruche est rapporteur, 9 frimaire, 44; Valdruche fait son rapport : il devra conférer avec le C. des finances, 13 frimaire, 63. — Un membre du Comité central de bienfaisance de Paris vient au Comité appuyer la réclamation des instituteurs, 15 frimaire, 67. — Le directoire du département de Paris réclame des secours pour ces instituteurs : Valdruche proposera au C. des finances de les accorder, 21 frimaire, 134. — Valdruche reproduit la demande du directoire du département de Paris : arrêté qu'il sera écrit au ministre Paré, 27 frimaire, 168. — Valdruche chargé de faire rapport sur la lettre de Paré envoyant l'état des revenus des lieux ci-devant destinés à l'entretien des écoles du département de Paris, 13 nivôse, 230. — Une pétition des instituteurs des écoles gratuites de Paris est renvoyée à Valdruche, 27 nivôse, 291. — Valdruche fait son rapport, et dit que le C. des finances a trouvé insuffisant l'état envoyé par le ministre de l'intérieur : ce ministre sera invité à le compléter, 29 nivôse, 298. — Les instituteurs des petites écoles de Paris se présentent au Comité : en l'absence de Valdruche, L. Bourdon est nommé rapporteur; il se concertera avec le C. des finances, 7 pluviôse, 335. — Le 4 ventôse, L. Bourdon présente à la C. N., d'accord avec le C. des finances, un projet de décret qui pourvoit au payement des arrérages dus aux instituteurs et institutrices dans toute la République; le décret leur accorde en outre une augmentation de traitement jusqu'à concurrence de 100 ℔ dans les petites communes, et de 600 ℔ dans les communes de plus de 5.000 âmes, pour les instituteurs et les institutrices dont les traitements n'atteignent pas ces chiffres; le décret est voté, 335 (n. 2); texte du décret, 341-342 (ann. C). — La section des Quinze-Vingts, demande au Comité de proposer à la C. N. une augmentation des honoraires des instituteurs : renvoyé à Bouquier, 11 germinal, IV, 72. — L'Honoré, instituteur à Veneux-Nadon, éprouve des difficultés pour toucher son traitement : renvoyé à L. Bourdon, 3 floréal, 240. — Casset, maître d'école à Saint-Blin, demande l'arriéré de son traitement : ordre du jour, 7 floréal,

287. — Le district de Corbeil soumet au Comité une question d'incompétence à propos du payement des instituteurs et de l'article 1er de la loi du 4 ventôse : la pétition sera renvoyée à la commune de Corbeil avec l'ordre du jour; la lettre de Lepoix, qui éprouve des difficultés pour toucher son traitement, est renvoyée à la C. ex., 11 floréal, 293, 294-295. — La commune de Saint-Quentin se plaint de la modicité du traitement des instituteurs, 21 floréal, 400. — Le département de Paris ayant présenté au Comité des finances diverses observations relatives à l'exécution de la loi du 4 ventôse an II, ce Comité prend, le 22 floréal, un arrêté disant qu'il n'y a lieu à délibérer sur les demandes du département, et qu'il n'échet pas de proposer aucun nouveau décret : texte de cet arrêté, 731-732. — Les administrateurs du district d'Ernée demandent que des fonds soient mis à la disposition du receveur pour payer les instituteurs : renvoyé à Bouquier, 9 prairial, 491 (n. 8). — Guérin adresse des réflexions sur la rareté des instituteurs et la modicité de leurs traitements : renvoyé à Bouquier et Thibaudeau, 11 prairial, et plus tard à la C. ex., 507. — Les administrateurs de Breteuil consultent le Comité sur le traitement des instituteurs : ordre du jour; la Société populaire de Tours réclame une augmentation des traitements des instituteurs, qu'elle trouve insuffisants : vu au Comité, 13 prairial, 515 (et n. 6), 516 (et n. 7). — La Société populaire de Limoges demande que la C. N. fixe le nombre d'élèves que doit avoir chaque instituteur et le traitement qui doit lui être attribué : ordre du jour, motivé sur l'arrêté pris par le Comité [le 5 prairial], 17 prairial, 544 (et n. 2). — Les administrateurs de Vervins consultent le Comité sur le payement des instituteurs : renvoyé à Bouquier, 19 prairial, 556. — Les administrateurs du district de Chartres posent une question relative à la différence du traitement des instituteurs et des institutrices : renvoyé à Bouquier, 29 prairial, 651. — La demande du district d'Ernée, renvoyée à Bouquier le 9 prairial, est renvoyée à la C. ex., 3 messidor, 672. — Le département de Paris écrit à la C. ex., le 9 messidor, pour lui exposer les difficultés qu'il trouve à l'exécution de la loi du 4 ventôse, lui faire part de l'arrêté du C. des finances du 22 floréal, et lui demander d'appuyer ses observations auprès de la C. N., 729-731 (ann. C). — Les commissaires de la trésorerie nationale adressent, le 26 messidor, une circulaire aux receveurs de district, pour leur donner des instructions sur le payement des instituteurs et institutrices, 725 (suite de la n. 7 de la p. 724); texte de cette circulaire (emprunté à un livre de M. Fayet, 1879), 727-729 (ann. B). — Jacques Gallet et Marie-Geneviève Quillet, chargés de l'enseignement à Villers-sous-Leu, réclament ce qui leur est dû : renvoyé à la C. ex., 17 messidor, 747. — Salentin, ex-curé, instituteur de Marguerite-sur-Duclair, se plaint d'éprouver des difficultés pour toucher son traitement; renvoyé à la C. ex., 23 messidor, 771. — Une lettre circulaire des commissaires de la Trésorerie nationale aux receveurs de district, relative au payement des traitements des instituteurs et institutrices, a été écrite le 26 messidor, Introd., XLVIII (note); texte de cette circulaire, 727 (ann. B). — Le Comité arrête que toutes les pétitions relatives aux traitements des instituteurs et institutrices seront renvoyées à la C. ex.; le district de Nîmes demande des fonds pour payer les instituteurs : renvoyé à la C. ex.; deux questions relatives au payement des instituteurs, présentées par le district de Meaux, sont renvoyées à Bouquier, 29 messidor, 820, 821, 822. — Sont renvoyés à la C. ex. : les difficultés qu'éprouve le payement des instituteurs dans le district de Rethel; une réclamation de Lacroix, instituteur à Chalais; une lettre de Millard, instituteur à Connost, 1er thermidor, 834. — Une question de l'instituteur Campion, sur le traitement qui doit lui être assigné à raison de la différence des deux sexes qu'il est obligé de recevoir dans son école, est renvoyée à Bouquier, 3 thermidor, 840. — Une question de l'administration du district de Nancy relative au traitement des instituteurs est renvoyée à la C. ex., 7 thermidor, 867. — Sur une pétition d'instituteurs de la section de la Fontaine de Grenelle, présentée à la C. N. par Haussmann, il est décrété, le 21 thermidor, que tout instituteur qui se sera conformé à la loi du 29 frimaire sera payé sur-le-champ, 921 (n. 7), 922-923 (ann. A). — Sont envoyées à la C. ex. : la demande de l'instituteur Déchau réclamant le payement de quatre mois d'activité; la lettre du district de Nérac, demandant 30.000 lt par trimestre pour le payement des instituteurs; le mémoire des instituteurs de l'institut national provisoire de Nevers, demandant le traitement accordé aux nouveaux instituteurs, 21 thermidor, 918. — Les receveurs des sections de Paris seront mandés au Comité pour rendre compte des raisons qui ont causé les retards apportés au payement des traitements des instituteurs et institutrices, 29 thermidor, 946 (et n. 2). — Une demande des professeurs du collège national de Tournon relative à leur traitement est renvoyée à Lindet; une lettre de Clément de Ris à Villar, signalant le refus des receveurs de deux sections de Paris de payer le trimestre des instituteurs et institutrices, est remise au carton, 1er fructidor, 954, 957. La demande du district de Saint-Dizier relative au payement des instituteurs qui ont ouvert

leurs écoles avant le temps fixé par la loi, et des professeurs de collège, et celle des instituteurs d'Aigueperse relative à leurs traitements, sont renvoyées à la Commission des écoles primaires, 7 fructidor, 973, 974, 975. — Plé se plaint des obstacles qu'il rencontre pour le payement de son traitement : renvoyé à la C. ex., 11 fructidor, 995. — Les quatre institutrices de la section Chalier n'ayant pu faire parapher leurs registres, condition indispensable pour leur payement, écrivant au C. de S. G., en suppliant qu'on rétablisse les inspecteurs qui, avant le dernier arrêté du corps municipal, veillaient sur les écoles; le C. de S. G. transmet, le 27 vendémiaire an III, la lettre à la C. ex., en l'invitant à effacer les torts municipaux en assurant aux institutrices le fruit de leur travail, V, 193 (n. 1), 195-196 (annexes). — Le Comité arrête que le traitement des professeurs de l'École normale sera de 500 ₶ par mois; Lakanal se concertera à ce sujet avec le C. des finances, 20 brumaire, 208. — Un membre propose de fixer le traitement des directeurs et professeurs des Écoles de santé à 6.000 ₶, celui des adjoints à 5.000 ₶ : les commissaires se concerteront avec le C. des finances; arrêté que le professeur qui jouirait d'ailleurs d'un traitement plus fort aura l'option, mais sans pouvoir cumuler; Lakanal demande qu'on propose à la C. N. de décréter que les savants pourront cumuler plusieurs traitements : ajourné, 28 frimaire, 330, 356. — Le C. des finances a approuvé l'arrêté relatif aux traitements des directeurs, professeurs et adjoints des Écoles de santé, 2 nivôse, 356. — Le Comité d'I. P. arrête l'augmentation des traitements des employés de la bibliothèque du Panthéon, 4 nivôse, 363. — Cordurié, ci-dev. professeur de mathématiques au collège national d'Albi, ayant réclamé le payement de son traitement, le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que les collèges n'ayant été supprimés par aucune loi, les professeurs doivent continuer à toucher leur traitement, 18 nivôse, 400. — La commune de Noyon réclame le payement du traitement de ses instituteurs et institutrices : renvoyé à la 1re section, qui présentera un projet de décret, 22 nivôse, 411. — Un arrêté des Comités d'I.P. et des finances porte le traitement des professeurs de l'École normale à 1.000 ₶ par mois, 28 nivôse, 433. — Thibaudeau est chargé de proposer à la C. N. de porter à 2.500 ₶ le traitement des professeurs de l'École d'architecture, 30 nivôse, 436. — Un décret du 4 pluviôse accorde, en raison du renchérissement des objets de première nécessité, une augmentation de traitement à tous les fonctionnaires qui touchent moins de 1.000 ₶ par mois, 499, 506 (n. 2). — Lakanal propose, le 6 pluviôse, que les élèves de l'École normale soient admis à bénéficier du décret du 4 : renvoyé aux Comités d'I. P. et des finances, 510. — Un arrêté des Comités d'I. P. et des finances décide que le décret du 4 pluviôse est applicable aux professeurs de l'École d'architecture, 28 pluviôse, 499. — Le 30 pluviôse, les élèves de l'École normale présentent à la C. N. une pétition demandant : pour frais de voyage, une indemnité proportionnelle à la distance; un supplément de traitement à compter du 1er nivôse, 506 (n. 1), 510-511. — Une députation d'élèves de l'École normale invite le Comité à s'occuper de la pétition du 30 pluviôse : le Comité arrête que les représentants près l'École engageront le C. des finances à accorder une indemnité aux élèves dans le besoin, ou à se concerter avec le C. d'I. P. pour présenter un décret, 2 ventôse, 506. — Une pétition des instituteurs et institutrices de Paris, qui réclament une indemnité, est renvoyée à Deleyre, 2 ventôse, 507. — Sur une pétition des instituteurs du collège de Salins, le Comité, attendu qu'aucune loi n'a supprimé les collèges, arrête que les instituteurs en activité dans les collèges seront payés ; qu'on ne peut leur refuser le minimum fixé par la loi, 4 ventôse, 513. — Le C. des finances sera invité à accorder à Rieux, professeur à l'École d'architecture, un traitement égal à celui de ses collègues; les employés à la bibliographie travaillant chez Anisson du Perron réclament l'indemnité du 4 pluviôse; renvoyé à la 2e section, 6 ventôse, 537, 540. — Les employés à la bibliographie, maison Buisson, et les bibliothécaires et employés de la bibliothèque ci-dev. Sainte-Geneviève, réclament l'indemnité du 4 pluviôse : renvoyé à la C. ex., 24 ventôse, 600-601. — Le Comité renvoie au C. des finances, pour y faire droit, une pétition des employés de l'École de santé de Paris réclamant l'indemnité, 28 ventôse, 612. — Les professeurs du Muséum d'histoire naturelle réclament l'indemnité : le Comité charge sa 2e section de lui présenter un projet de décret pour leur faire accorder une augmentation de traitement, 18 germinal, 44; les professeurs, admis au Comité, réclament de nouveau l'indemnité : Villar et Fourcroy sont chargés d'appuyer cette demande auprès du C. des finances, 14 floréal, 164. — Les professeurs du Collège de France demandent que leur traitement des six premiers mois de l'an III soit payé sur le pied de 5.000 ₶ : renvoyé à la 2e section, 22 floréal, 195. — La C. ex. remet un rapport sur la demande des bibliothécaires et employés de la bibliothèque du Panthéon, 24 floréal, 200. — Grégoire est chargé de se concerter avec le C. des finances sur la demande des professeurs du Collège de France, 12 prairial, 244. — Deux commissaires du Bureau du domaine national, Vergée et Binay, demandent à avoir part à l'indemnité accordée

par le décret du 4 pluviôse : renvoyé à la C. ex., 14 prairial, 255. — Wandelaincourt est chargé de se concerter avec le C. des finances pour faire augmenter d'un tiers le traitement des employés des bureaux du Comité et de la C. des A., faire accorder une indemnité aux garçons de bureau et une augmentation de traitement aux employés à la bibliographie dans les dépôts; sur la proposition de Prieur, le Comité fixe à 3.000 ᵗᵗ, avec application de l'indemnité de la loi du 4 pluviôse, le traitement des membres de l'Agence des poids et mesures, 18 prairial, 267. — Sur la demande d'un professeur des écoles centrales de Paris, le Comité arrête que les professeurs nommés pour ces écoles toucheront leur traitement à compter du jour de leur nomination, excepté ceux qui remplissent quelque autre place en fonction salariée; le C. des finances ayant pris un arrêté qui assimile le traitement de Sage à celui des professeurs d'école centrale, le Comité l'adopte, 20 prairial, 273, 275. — La C. ex. remet un rapport sur une demande d'augmentation de salaire des employés aux emballages, chargement et placement des objets d'art : renvoyé à la 2ᵉ section, 24 prairial, 287. — Wandelaincourt demandera au C. des secours que les instituteurs et adjoints des sourds-muets aient le même traitement que les professeurs des écoles centrales, 26 prairial, 290. — Des arrêtés du Comité, soumis au C. des finances, augmentent les traitements des commis et employés du Comité, du secrétaire général et des employés de la C. des A., et des conservateurs et employés des dépôts littéraires, 4 messidor, 319-320. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur une lettre de la C. ex. relative au traitement des professeurs des écoles centrales, motivé sur la loi qui défend de cumuler; les professeurs du Collège de France demandent que leur traitement soit assimilé à celui des professeurs des écoles centrales : Wandelaincourt se concertera à ce sujet avec le C. des finances, 14 messidor, 385, 386. — Une réclamation du commissaire et des adjoints de la C. ex. sur la modicité de leurs traitements sera transmise au C. des finances par Wandelaincourt, 18 messidor, 389. — Le 20 messidor, les principaux et professeurs des ci-dev. collèges de Paris présentent à la C. N. une pétition à propos des pensions et des traitements, 400; extraits de cette pétition, 417-420; Villar est chargé de se concerter à ce sujet avec le C. des finances, 413. — Le Comité arrête que le traitement des professeurs du Collège de France sera le même que celui des professeurs de l'École de santé de Paris, 8 thermidor, 457. — Un membre (sans doute Fourcroy) présente au Comité ses observations sur une disposition du projet de Onze, portant que les professeurs des écoles centrales seront payés par les élèves; il demande que le Comité nomme deux commissaires pour conférer avec les Onze et examiner s'il ne vaudrait pas mieux que ces professeurs fussent soldés par la République, 18 thermidor, 504-505. — Le Comité arrête, en principe, qu'un tiers du payement des instituteurs sera supporté par la République, et que les deux autres tiers seront payés par les élèves, 28 thermidor, 546. — Garnier, instituteur au collège de Provins, réclame une augmentation de traitement pour lui et ses collègues, conformément à la loi du 4 pluviôse : renvoyé à la C. ex., 30 thermidor, 552; sur le rapport de celle-ci, le Comité arrête qu'un projet de décret général lui sera présenté, 2 fructidor, 560; le Comité arrête que la loi du 4 pluviôse sera applicable aux professeurs du collège de Provins à compter du jour de sa promulgation, 5 fructidor, 573. — Le Comité arrête que le traitement des professeurs des écoles centrales sera basé sur une quantité déterminée de froment; par supplément au traitement national, chaque élève payera au professeur dont il suivra le cours une somme annuelle, 6 fructidor, 575. — Le C. des finances est invité à porter à 250 ᵗᵗ par mois le traitement de Marthe, jardinier de l'École de santé de Paris; le projet de décret sur les écoles primaires, arrêté par le Comité, rétablit le principe d'un traitement (salaire) pour les instituteurs, et le fixe à 500 ᵗᵗ, indépendamment de la rétribution des élèves; le projet de décret sur les écoles centrales fixe à 6.000 ᵗᵗ le traitement (salaire) des professeurs, indépendamment de la rétribution des élèves, 7 fructidor, 579-580, 581. — Le 16 fructidor la C. N. renvoie aux Comités d'I. P. et des finances la proposition, faite par un membre, d'étendre à tous les citoyens attachés à l'instruction publique le bénéfice de la loi du 4 pluviôse, 615; le Comité renvoie à sa 1ʳᵉ section l'examen de cette question, et autorise la C. ex. à faire payer les instituteurs des écoles primaires de Chartres qui y donnent l'enseignement conformément à la loi du 27 brumaire, 18 fructidor, 636. — La C. ex. remet un rapport sur les pressants besoins des professeurs et instituteurs : renvoyé à la 1ʳᵉ section; les commissaires des Écoles de santé font adopter par le Comité, de concert avec le C. des finances, une nouvelle échelle provisoire de traitements pour le personnel de ces Écoles, 4 vendémiaire an IV, 717-718. — Les membres du Conservatoire du Muséum des arts ayant demandé une augmentation de traitement, Wandelaincourt et Deleyre se transporteront au C. des finances pour appuyer cette demande, 18 vendémiaire, 758. — Ouï le rapport de la C. ex. sur la demande de divers professeurs et instituteurs, et une lettre du C. des finances du 16 vendémiaire, le Comité est d'avis que tous

les citoyens attachés à l'instruction publique aient part aux indemnités accordés par les lois du 4 pluviôse et suivantes, 26 vendémiaire, 804-805. — Le 3 brumaire, un représentant demande que les traitements des fonctionnaires destitués arbitrairement depuis le 9 thermidor leur soient payés : renvoyé aux Comités de gouvernement, 862.

TRAVENET frères, manufacturiers, à Royaumont. — La pétition par laquelle ils demandent, vu la difficulté de trouver des ouvriers, d'être autorisés à choisir dans les hospices des Enfants-Trouvés du département de Paris les filles et les garçons qui leur paraîtront propres à la filature du coton, etc. : renvoyé au C. d'agriculture et des arts, 8 messidor an III, VI, 347.

TRAVERSAY, de Saint-Maixent. — Son manuscrit intitulé *Éléments de la religion naturelle, ou Entretiens de Phocion*, est renvoyé à la discussion sur les livres élémentaires, 21 frimaire an II, III, 135.

Trégüier. — Sieyès obtient un canonicat dans cette ville en 1775; Dominique Clément de Ris s'y établit vers la même époque, IV, 221.

TREHOUART (Bernard-Thomas), ancien capitaine de marine, député d'Ille-et-Vilaine à la Convention. — Lui et Faure (de la Creuse) ont constaté que, dans une sortie de 37 jours, une montre de Berthoud a donné la longitude à trois lieues près, VI, 323.

TREILHARD (Jean-Baptiste), député de Seine-et-Oise à la Convention. — Notice, I, XCI. — Entre au C. de S. P. le 6 avril 1793, en sort le 12 juin, II, 29 (n. 6). Mentionné au procès-verbal du C. de S. P., séances des 28 et 30 mai, I, 472. — En commission à Marly en nivôse an II, III, 294 (n. 1). — Signe, le 15 thermidor, comme membre du C. de S. P., l'arrêté ordonnant l'arrestation de Fourcade, et un extrait de cet arrêté, 881. — Préside, le 22 thermidor, la séance du C. de S. P., 881. — Signe, le 23 thermidor, l'arrêté ordonnant l'arrestation de Jullien fils, 882; le 24 thermidor, un arrêté relatif à Clément de Ris, 883. — Un exemplaire du mémoire justificatif de Fourcade lui est renvoyé, 889. — Signe, le 6 fructidor, un arrêté du C. de S. P., qui le nomme membre d'une commission chargée de préparer un projet de décret sur une École de santé, 979, 969-970; et, le 7 fructidor, 4 arrêtés relatifs à Lesage, Barruel, Pifre et Carny, V, 647-649. — Communique à la C. N., le 11 fructidor, la nouvelle de la reprise de Valenciennes, IV, 944 (ann. A). — Signe le 24 fructidor un arrêté du C. de S. P. renvoyant au C. de S. G. les pièces relatives à Jullien fils, 886. — Le 21 frimaire an III, à l'occasion des agrandissements du Muséum d'histoire naturelle, demande pourquoi on fait acheter des maisons par la République, quand celle-ci est propriétaire de la moitié de Paris, V, 281. — Signe le 26 prairial, comme membre du C. de S. P., un arrêté relatif à Lomet, VI, 292 (annexe). — Le 9 thermidor, annonce à la C. N. que l'ambassadeur de Venise est arrivé à Paris, 477.

TREILLARD, instituteur d'une école gratuite de dessin à Grenoble. — Sa demande, tendant à obtenir la continuation d'une pension alimentaire, est renvoyée au C. de liquidation, 1er thermidor an II, IV, 834-835.

TREILLARD, officier municipal de la commune de Brive. - Demande une place dans les institutions nationales d'éducation : ordre du jour, 1er octobre 1793, II, 523.

TREMBLAY. — Envoie des *Hymnes pour la fête du Malheur :* renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 23 messidor, an II, IV, 772. — Son *Hymne au peuple français* est renvoyé à la même commission, 5 thermidor, 848. — Son *Hymne à l'Amour* est renvoyé à la même commission, 3 fructidor, 963. — Demande à participer aux effets de la bienfaisance nationale : renvoyé à Thibaudeau, 26 pluviôse an III, V, 494.

Tremblement de terre. — Cœuret, professeur de mathématiques, envoie, dans une lettre lue au Comité, des détails sur une secousse de tremblement de terre ressentie à Valence, 6e complémentaire an III, VI, 708.

TREMBLEZ, volontaire de la section des Gardes Françaises. — A sauvé la vie à Rühl le 9 thermidor; pour prix de cette action, demande qu'on lui cède, au prix de l'estimation, la maison qu'il occupe : renvoyé au C. des finances, 26 thermidor an III, VI, 538.

TREMIGON, capitaine de vaisseau. — En 1779, commande le *Bizarre*, qui se rend à l'Ile de France, et qui gagne huit jours au moyen des observations de longitude, VI, 323 (n. 5).

Trésorerie nationale. — Les commissaires de la Trésorerie nationale adressent, le 26 messidor an II, une circulaire aux receveurs de district, pour leur donner des instructions sur le payement des instituteurs et institutrices, IV, 725 (suite de la note 7 de la page 724); texte de cette circulaire (empruntè à un livre de M. Fayet, 1879), 727-729 (ann. B). — La C. ex. se concertera avec la Trésorerie pour lever les obstacles qui s'opposent à la remise des fonds envoyés à l'Éc. de santé de Montpellier, 14 thermidor an III, VI, 487. — Les commissaires de la Trésorerie envoient la recette du remède de Gamet, trouvée dans le bureau de l'ancien premier commis des finances : renvoyé aux commissaires des Écoles de santé, 7 fructidor. 583. — L'Agence des poids et mesures se plaint qu'à la Trésorerie on n'ait pas encore mis en activité l'usage du calcul décimal : le Comité écrira à la Trésorerie et au C. des

finances, 16 fructidor, 620. — Les commissaires de la Trésorerie adressent au Comité un rapport sur des tableaux appartenant à la République, que Rossel annonce mettre en vente : renvoi à la C. ex., 1er brumaire an IV, 823.

TRÉTOIRE (LA), Seine-et-Marne. — Délibération portant nomination d'un instituteur, avec demande d'un traitement fixe, attendu la population minime et l'éloignement des communes voisines : renvoi à Bouquier et à Thibaudeau, 15 germinal an II, IV, 83; ordre du jour, 17 germinal, 95.

TREVISANI (Citoyenne Gaspar), à Floing, près Sedan. — Son mémoire sur l'éducation des filles est renvoyé à Grégoire, 15 brumaire an II, II, 746; indications sur son dossier aux Archives nationales, 750-751 (ann. A). — Renvoyé au carton de l'éducation des femmes, 21 prairial, IV, 613.

TRÉVOUX. — Langeron, bibliothécaire du district, chargé de l'arrangement des livres, demande des instructions, 1er germinal an II, IV, 4. — La Société populaire invite, le 15 germinal, le Comité à choisir le Catéchisme républicain le plus convenable à la jeunesse, et à faire décréter qu'il sera seul imprimé et distribué : ordre du jour, 177 (n. 3).

TRIANON (LE GRAND-). — Crouzet a visité ce château pour examiner si l'Institut des Jeunes Français pourrait y être placé, 14 prairial an III, VI, 256.

TRIANON (LE PETIT-). — Ouï le rapport de la C. ex., sur la vente projetée du Petit-Trianon, le Comité charge Lakanal de se concerter avec le C. des domaines, et d'obtenir un sursis, 22 nivôse an III, V, 412. — Lakanal annonce que la vente est suspendue, 28 nivôse, 433-434.

Tribunal révolutionnaire. — Le 23 thermidor an II, la C. N., après avoir adopté un projet de décret sur la réorganisation de ce tribunal, l'ajourne, V, 374. — La C. N. décrète, le 29 vendémiaire an III, que le greffier de ce tribunal remettra dans les vingt-quatre heures au C. de S. G. la protestation des 6 et 19 juin 1793, V, 143. — Laurent Lecointre ayant dénoncé à la C. N., le 28 frimaire, l'acquittement des membres du Comité révolutionnaire de Nantes (le 26) par le tribunal révolutionnaire, la C. N. décrète que ce tribunal sera renouvelé, 232. — Le décret réorganisant ce tribunal (décret déjà voté le 23 thermidor, avec deux articles en plus) est adopté le 8 nivôse, 374. — Le 13 nivôse, la C. N. nomme le nouveau tribunal révolutionnaire, 390. — Le 30 ventôse, la C. N. renvoie au C. de législation une proposition relative à la révision des jugements des tribunaux révolutionnaires, 619. — Le procès de Fouquier-Tinville et de ses co-accusés commence le 9 germinal, VI, 114; le tribunal restera en permanence jusqu'à la fin du procès (décret du 29 germinal), 113-114. — Un décret du 2 floréal renvoie devant le tribunal du district d'Angers les membres de l'ancien comité révolutionnaire de Nantes, acquittés par le tribunal révolutionnaire le 26 frimaire, 122. — Le 5 floréal, la C. N. proroge les pouvoirs des membres du tribunal révolutionnaire jusqu'à leur remplacement par décret, 133. — Le président du tribunal révolutionnaire ayant demandé si c'était sur l'intention contre-révolutionnaire ou l'intention criminelle que devait être interrogé le jury dans le procès de Fouquier, la C. N. décrète que, pour un acquittement, il fallait que le jury déclarât que le fait avait été commis involontairement ou sans mauvaise intention; un représentant s'écrie : « Vous allez faire assassiner Fouquier-Tinville », 165-166. — Le jugement est rendu le 17 floréal : seize accusés, dont Fouquier, Herman, Lanne, Foucault, sont condamnés à mort; douze, reconnus complices, sont acquittés comme n'ayant pas agi avec mauvaise intention; deux, dont l'ex-juré Duplay, sont acquittés comme non-complices, 179. — Le 21 floréal, Jeanbon demande la suppression du Tribunal révolutionnaire : renvoyé au C. de législation, 196. — La C. N. décrète, le 12 prairial, la suppression du tribunal révolutionnaire : les délits dont la connaissance lui était attribuée seront jugés par les tribunaux criminels; la Commission militaire est néanmoins maintenue, 246.

Tribunaux. — Le projet de costumes pour les fonctionnaires, adopté par le Comité le 22 fructidor an III, comprend des costumes et des marques distinctives pour les tribunaux des divers degrés, VI, 649.

TRICARD, fabricant de limes. — Demande à établir une manufacture de limes; renvoyé au C. de S. P., 15 brumaire an II, 747.

TRIEQUENAU, industriel exploitant la carrière de marbre dite du pont de la Taule (Ariège). — La pétition relative à la réparation d'un chemin, renvoyée à Lakanal, Romme et Fourcroy, 31 août, 351 (et n. 4).

TRINGAUTTE (?), peintre. — Figure sur la liste présentée par Villar le 28 messidor an III : ajourné, VI, 427.

TROCQUART (Baptiste), de Saint-Émilion. — Par une pétition, dont Louvet donne lecture, le 21 messidor an III, réclame des secours : la C. N. décrète qu'il sera remboursé des dépenses faites pour nourrir Petion, Buzot et Barbaroux, et que le Comité fera un rapport sur la récompense à décerner à ceux qui, aux jours de la tyrannie décemvirale, ont donné asile à l'innocence, VI, 405.

Trompettes (École des). Voir *École des trompettes.*

TROTIGNON aînée (La citoyenne), Le Poirond, commune de Siglès, district de Montmorillon. — Le 10 germinal an II, envoie des réflexions sur l'éducation des femmes : renvoyé à Grégoire, 1er floréal, IV, 613 (n. 4). — Renvoyé au carton de l'éducation des femmes, 21 prairial, 613.

TROUSSEL. — Est chargé de seconder Baston, gardien de la bibliothèque établie dans le sein du Comité; recevra les émoluments des autres employés ordinaires, 28 fructidor an II, V, 35. — Figure dans l'état du 16 vendémiaire an III, 120. — Demande que ses appointements soient égaux à ceux de Baston, attendu la parité des occupations, 6 frimaire, 253; sa demande est accordée, 24 pluviôse, 487. — Délivre, le 18 ventôse, un reçu de l'ouvrage de Lassus, *De la médecine opératoire*, 581 (et note). — Est désigné pour remplacer provisoirement Ossavy dans les fonctions de secrétaire de l'École normale, 6 floréal, VI, 130. — Sur la proposition de Deleyre, touchera 693 ᵗᵗ pour les fonctions de secrétaire qu'il a remplies pendant deux mois, 24 prairial, 291. — Bordes et Barailon feront rembourser à Baston et Troussel la somme de 20 ᵗᵗ qu'ils ont avancée; bibliothécaires, il recevra pour le mois de brumaire an IV le traitement accoutumé, et en outre, comme indemnité pour la cessation de son emploi, la somme de 1.200 ᵗᵗ, 4 brumaire, 878.

TROUVÉ (C.-J.), rédacteur au *Moniteur*. — Présente à la C. N., le 23 prairial an II, un *Chant de guerre* intitulé : *La mort à tout esclave anglais*, mis en musique, par F.-A. Lemière (les vers sont imprimés au *Moniteur* du 30 prairial); le Comité le renvoie à Villar, 15 messidor, IV, 743 (et n. 4); puis au carton de réserve, 3 thermidor, 842. — Son ode intitulée *La bataille de Fleurus* (insérée au *Moniteur* du 13 messidor) est renvoyée à Villar, 29 messidor; sur le rapport de Villar, elle est mise en réserve, 7 fructidor, 975. — Violent article de lui contre les Montagnards, « intrigants qui veulent ramener des jours de deuil et d'opprobre », 10 floréal an III, VI, 153. — Dans le *Moniteur* du 16 prairial, critique le discours de Louvet à la cérémonie funèbre du 14 prairial en l'honneur de Féraud, 246 (ann. A). — Dans le *Moniteur*, nº 316, désavoue les éloges donnés à Tallien par Aimé Jourdan dans le compte rendu de la séance du 9 thermidor, 476 (note). — Son article sur le concert du 23 thermidor au Jardin national, 529. — Après la séance du 17 vendémiaire an IV, où la C. N. a refusé la mise en liberté de J.-B. Lacoste, a rapporté le décret chargeant le C. de législation de faire des rapports sur les représentants détenus, et a censuré le rapporteur, Trouvé écrit : « Heureuse séance, où la C. N. a dissipé tous les restes d'inquiétude ! », 762.

TROUVILLE (DE), ingénieur, de la Société des Artistes inventeurs. — Nommé membre du B. de C. des arts et métiers par cette Société en novembre 1791, IV, 265. — Signe une lettre de ce Bureau le 30 novembre 1792, I, 108. — Commissaire pour Clareton, signe un avis motivé comme secrétaire, 24 avril 1793, II, 12. — Commissaire pour Leigart, 28 avril, 333 (n. 2). — Désigné, le 9 septembre, comme commissaire pour inventorier le cabinet de Pelletier, 346 (n. 2). — Offre au Comité un projet d'hydraulique naturelle : renvoyé à Mathieu, 25 ventôse an II, III, 569. — Guyton remplace Mathieu comme rapporteur, 27 ventôse, 587. — Obligé de quitter Paris en floréal an II, conformément au décret des 26 et 27 germinal, IV, 267. — A la suite de démarches faites en messidor par Desaudray auprès de la C. ex., De Trouville est mis en réquisition par le C. de S. P., et reprend séance au B. de de C. le 9 messidor, 765 (n. 4), 767 (ann. B). — Nommé par le B. de C., le 19 messidor, l'un des commissaires chargés de suivre l'affaire de l'impression des mémoires, 705 (ann. B). — Molard et Prony sont chargés d'examiner ses machines, 25 thermidor, 935. — L'examen du plan de sa machine hydraulique, qu'il propose de substituer à celle de Marly, est renvoyé à Coupé et à Lakanal, 9 fructidor, 981-982. — Il est introduit au Comité et présente un mémoire explicatif : renvoyé à la 2e section, qui se concertera avec la C. ex., 26 fructidor, 30. — La C. ex. est autorisée à faire payer à Trouville 15.000 ᵗᵗ pour exécuter en grand le modèle de sa machine hydraulique; le B. de C., auquel sont adjoints Molard et Prony, présentera le devis, 4e sans-culottide, V, 68.

TROYES. — Le district réclame le placement à Troyes de la bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux : renvoyé aux commissaires de la bibliographie, 17 floréal an II, IV, 319. — Le Conseil général de la commune envoie, le 20 messidor, la relation de la fête du 20 prairial (non mentionné dans les procès-verbaux du Comité), 936 (n. 3). — L'administration du district fait des difficultés pour payer le traitement de Millard, instituteur à Cormost : renvoyé à la C. ex., 1er thermidor, 834. — L'agent national du district adresse une copie de son réquisitoire sur le bris et la dégradation du trésor ci-dev. Saint-Étienne, et des observations sur un mémoire de Bondet fils : renvoyé à la 2e section, 2 nivôse an III, V, 357. — L'arrêté général du 28 ventôse place à Troyes l'école centrale de l'Aube, 613; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 et 29. — La C. ex. remet un rapport sur la demande

d'un libraire de Troyes : remis à la 2e section, 10 prairial, 240.

TRUCHON, homme de lettres. Voir COUSIN, libraire.

TRUDAINE (Charles-Louis), dit *de Montigny*, et TRUDAINE (Charles-Michel), dit *de la Sablière*, tous deux fils de Jean-Charles-Philibert Trudaine, conseiller d'État, tous deux conseillers au Parlement, guillotinés le 8 thermidor an II. — L'un d'eux (probablement l'aîné), possédait le tableau de David *Socrate prêt à boire la ciguë*, qui par la condamnation à mort de son propriétaire devint propriété de la nation, V, 471.

TRUFFER. — Proposé le 18 ventôse an II, par la C. d'I. P. du département de Paris, comme professeur de langues grecque et latine à l'institut provisoire de Marat, IV, 632.

TRUGUET (Le, contre-amiral). — Détenu, rédige en huit cahiers un recueil des principaux actes héroïques des marins français, et le fait parvenir au Comité par l'intermédiaire de Dalbarade : renvoyé à Thibaudeau, 3 prairial an II, IV, 462 (et n. 3). — Écrit à Thibaudeau le 4 thermidor; le 7 thermidor, écrit de nouveau en disant qu'il attend avec patience et courage la justice de la Commission populaire, 462 (n. 3). — Il sera invité par la C. des A. à donner des renseignements sur la collection Choiseul-Gouffier, 14 pluviôse an III, V, 460.

TRULLARD (Narcisse), officier du génie, député de la Côte-d'Or à la Convention. — Notice, II, CIII. — Nommé, le 25 brumaire an II, l'un des six membres de la commission chargée de reviser les décrets sur l'instruction publique, 827.

TRUMEAU-VOZELLE. — La C. ex. remet une note apostillée de ce citoyen, qui demande à être porté sur la 3e liste des savants, artistes, etc. : renvoyé à la 2e section, 8 messidor an III, VI, 347.

Tuileries. — Le 10 mai 1793, la C. N. quitte la salle du Manège et s'installe aux Tuileries, I, 454 (n. 4). — La C. N. décrète, le 16 fructidor an III, que le Conseil des Anciens siégera aux Tuileries, VI, 624.

Tuileries (*Section des*), Paris. Voir PARIS (Section de), à l'article de cette section.

TULLE. — L'agent national du district demande que quelques fonctionnaires publics soient déliés du serment de mourir à leur poste, et deviennent instituteurs; et qu'une partie des gens instruits qui demeurent inutiles dans les grandes villes soient disséminés dans les départements : ordre du jour sur la première demande, renvoi de la seconde à Bouquier, 15 germinal an II, IV, 95, texte de la lettre, 102 (ann. B). — Le 20 prairial, une Hymne à l'Être-suprême a été chanté dans cette commune sur l'autel de la patrie; le Comité la renvoie à Villar, 5 messidor, 684 (et n. 9); elle est mise en réserve, 9 fructidor, 984. — Les districts de Tulle et de Gaillac ayant choisi des militaires comme élèves de l'École normale, la IXe C. ex. propose au C. de S. P. d'approuver les ordres qu'elle a donnés de faire rentrer ces militaires dans leurs corps : le C. de S. P. prend le 12 nivôse an III un arrêté, rédigé par Dubois-Crancé, portant qu'aucun militaire en activité de service ne pourra être choisi par les districts comme élève, V, 680-681. — L'arrêté général du 28 ventôse place à Tulle l'école centrale de la Corrèze, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (n. 2). — Un envoyé extraordinaire de Brives réclame l'école centrale : le Comité la maintient à Tulle, 30 germinal, 107.

TULLINS. Voir SERRE, officier municipal.

TUNCQ, général. — Se plaint au Comité des calomnies dirigées contre lui, et remet sur le bureau un certificat relatif à sa conduite au 10 août : le Comité en arrête le renvoi à la section du C. de S. P. chargée de réunir les pièces pour servir à l'histoire de la guerre, 10 thermidor an III, VI, 470. — Remet des notes sur la journée du 10 août : renvoyé à Portiez, 14 thermidor, 489.

TUNIS. — La C. ex. des relations extérieures écrira à Adanson, interprète et chancelier de la République à Paris, pour l'engager, en continuant à rester au poste où le gouvernement l'a placé, à transmettre à ses concitoyens les ouvrages qu'il a composé pendant son séjour en Égypte et en Barbarie, afin qu'on puisse les imprimer, 2e complémentaire an III, VI, 698.

TUNQUEDEC, peintre. — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition, 26 brumaire an III, V, 220-221.

TURCATI, graveur. — Un des commissaires députés à la C. N. par la Commune générale des arts, le 28 juillet 1793, II, 370. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre suppléant du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E). — Membre d'une députation de la Société républicaine des arts qui se présente au Comité le 5 frimaire, III, 10, 26 (ann. D).

Turcs. Voir TURQUIE.

TURENNE. — Une lettre de Dupin, adjoint au ministre de la guerre, consulte le Comité sur les honneurs qui pourraient être rendus à la mémoire de Turenne, dont les cendres reposaient à Franciade : ordre du jour, 26 frimaire an II, III, 163.

TURENNE, fils d'un négociant de Lyon. — Détenu comme suspect, il désire faire imprimer une Instruction au peuple sur la Divinité; demande une prompte justice, et envoie une déclaration de la commune de Margency en sa

faveur : renvoyé au C. de S. G., 11 prairial an II, IV, 503 (et n. 5).

TURIN. — Le Comité arrête que la table Isiaque, à Turin, sera au nombre des monuments d'arts et de sciences, dont parlera le président dans une lettre qu'il écrira au C. de S. P., 29 prairial an II, IV, 655.

TUROL, commissaire national pour les établissements français au-delà du cap de Bonne-Espérance. — Sa lettre relative à un collège à établir dans l'île de Bourbon, lue au Comité, 28 mars 1793, I, 400, 401 (ann. A).

TURPIN (F.-H.), homme de lettres. — Dusaulx et Massieu chargés de faire un rapport sur ses besoins, 22 février 1793, I, 356. — Un membre demande qu'on s'occupe de ses réclamations, 18 juillet, II, 78. — Sur le rapport d'un membre, il sera écrit au ministre Paré pour lui faire connaître que Turpin est digne de ses attentions, 27e jour du premier mois de l'an 2e, 636. — Le Comité, expliquant son arrêté du 27 du premier mois, déclare que Turpin doit être porté sur la liste des hommes de lettres dignes d'obtenir des secours, 21 brumaire an II, 794. — Le président du Comité lit un projet de lettre à Turpin, qui est approuvé, 23 brumaire, 814. — Chargé, avec Thiébault et Richer, de rédiger à l'usage des marins une Instruction et un recueil des traits de vertu des gens de mer, 27 pluviôse, III, 466. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur la lettre, du 22 ventôse, de Thiébault, Turpin et Richer, et arrête qu'ils seront invités à remplir isolément la tâche qui leur est imposée, 29 ventôse, 600. — Réclame des secours : renvoyé à Grégoire pour un rapport général sur les gens de lettres, 3 germinal, IV, 14. — Invoque la protection du Comité pour obtenir une part des bienfaits destinés aux gens de lettres : renvoi à Grégoire, 13 germinal, 75. — Propose le plan d'un journal de la marine : vu au Comité, 15 floréal, 314. — Le C. des secours ayant fait part d'un projet de décret concernant la pension de Turpin, le C. d'I. P. le renvoie au C. de liquidation, 7 prairial, 477. — Le 14 prairial, Merlin (de Thionville), au nom du C. des secours, fait décréter un secours de 600 ℔ à Turpin en attendant que le C. de liquidation ait présenté un projet de décret pour lui faire accorder une pension, 477 (n. 3). — Un extrait du procès-verbal de la C. N. du 14 prairial (contenant probablement le décret relatif à Turpin) est renvoyé à Grégoire, 27 prairial, 640. — Le Comité ajourne un mémoire de Turpin jusqu'à ce que l'auteur ait produit son manuscrit, 15 messidor, 744. — Les Comités de liquidation et d'I. P. arrêtent de proposer à la C. N. d'accorder à Turpin une pension de 1.500 ℔, 9 fructidor, 981. — Sur la demande faite par Turpin, le Comité passe à l'ordre du jour, 18 vendémiaire an III, V, 123. — Figure pour 3.000 ℔ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 364.

TURPIN DE CRISSÉ (Le vicomtesse). — Elle constate, dans une note citée par Chassin, que les chefs royalistes se proposaient d'user de la prétendue pacification de l'Ouest en l'an III pour rétablir la royauté, ou du moins pour se réorganiser, VI, 191-192.

TURQUIE, *Turcs*. — Vu l'arrêté du C. de S. P. du 3 ventôse an III, le Comité autorise la C. des A. à délivrer à la C. ex. des relations extérieures des livres élémentaires en langue turque, relatifs à la guerre et à la marine, provenant de Choiseul-Gouffier, 24 ventôse an III, V, 600. — Le Comité arrête que le Pacte de Mahomet avec les chrétiens sera imprimé en arabe, avec traduction française, et distribué aux consuls dans les Échelles du Levant, qui seront invités à le faire circuler dans l'Empire ottoman, 4 messidor an III, VI, 320. — Gallois ayant demandé une grammaire turque, la C. ex. la lui remettra, 26 messidor, 425.

TURQUIN, propriétaire des Bains chinois. — Fait des demandes en indemnité, qui sont renvoyées au B. de C., 23 juillet 1793, II, 136. — Réduit au plus pressant besoin, demande des secours : renvoyé à Grégoire, 3 messidor an II, IV; 674. — Sa pétition est renvoyée au B. de C., 27 messidor, 818; son observation relative à l'école de natation qu'il se propose d'établir est renvoyée à ce même Bureau, 19 thermidor, 909. — Demande qu'on nomme des commissaires pour sa pétition : renvoyé à la 1re section, 28 nivôse an III, V, 432. — Donne au Comité lecture d'un mémoire dans lequel il développe les avantages de son école de natation; à ce mémoire est joint un manuscrit intitulé *L'Art de nager* : renvoyé à la C. ex., 6 messidor, VI, 329. — La C. ex. remet un rapport sur l'école de natation : renvoyé à la 1re section, 2 thermidor, 444. — Sur le rapport de la C. ex., le Comité passe à l'ordre du jour sur la demande de Turquin d'être nommé professeur national et inspecteur général des écoles de natation; il renvoie au jury des livres élémentaires son manuscrit *L'Art de nager;* et pour la demande fait de plusieurs bateaux hors de service, il renvoie au C. des finances avec invitation à faire droit, 17 fructidor, 632.

TURREAU (Louis), député de l'Yonne à la Convention. — Signe, le 9 messidor an II, le renvoi au Comité d'une lettre de Peronnin, IV, 813 (n. 5).

TURREAU DE LINIÈRE (Louis-Marie), général de division depuis septembre 1793. — Ses dépêches sur la mort du général Hoche font croire d'abord à un suicide, IV, 308 (n. 1).

Tutoiement. — Pétition présentée à la C. N. par Nalbec, le 10 brumaire an II, demandant [illegible]

décret qui oblige tous les citoyens à se tutoyer; Basire et Charlier appuient; Philippeaux propose la simple insertion de l'adresse au Bulletin, l'approbation de l'assemblée sera une invitation qui équivaudra à un décret, III, 42 (n. 3), 47 (ann. C). — Une pétition de la commune de Béziers, relative au tutoiement, est renvoyée à Grégoire, 15 brumaire an II, II, 746. — Le 21 brumaire, Basire redemande un décret pour le tutoiement; Thuriot combat sa proposition, et demande l'ordre du jour : adopté, III, 42 (3), 49. — Opoix adresse au Comité des réflexions sur le tutoiement, 9 frimaire, 42. — On reproche à Monge dans le *Journal de Paris* (15 pluviôse an III) de tutoyer les élèves de l'École normale; mais un autre rédacteur (6 ventôse) invoque en faveur du tutoiement l'autorité de Condillac, IV, 99 (note); l'auteur de la *Lettre de Mathurin Bonace* prend la défense du tutoiement, 99.

TYCHSEN, orientaliste (1734-1815). — Gallois est autorisé à se faire remettre son *Elementaire Arabicum*, 30 thermidor an III, VI, 553.

Typographie. — Deltufo, qui enseigne la typographie aux femmes dans son établissement, adresse au Comité un avis aux femmes, 19 frimaire an II, III, 87. Voir DELTUFO.

U

UNBEXHUDEN? (Les frères). — Leur cabinet d'histoire naturelle a été saisi par l'agent Siloy, sous prétexte d'émigration, et amené à Bonn pour être transporté à Paris : la réclamation adressée à ce sujet par Schmitz est renvoyée à la 2e section, 4 fructidor an III, VI, 568.

Uniformes. — Pétition relative aux uniformes, 22 février 1793, I, 355.

Unité (Section de l'), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

UNITÉ-SUR-REYSSOURE (SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOURE). — La Société populaire envoie le plan d'un monument civique élevé avec les matériaux de la superstition : renvoyé à la Commission des fêtes décadaires, 3 messidor an II, IV, 676.

Université de Paris. [Voir aussi *Faculté de droit*]. — Pour le traitement des professeurs des collèges, voir *Collèges de Paris.* — Des écoliers de l'Université, admis au Comité, l'invitent à s'occuper de leur pétition, reçue la veille, pour la conservation de la distribution des prix; le Comité accueille leur demande et nomme Grégoire rapporteur, 27 juin 1793, I, 519 (et n. 2); la C. N. décrète, le 29 juin, que la distribution des prix accoutumée continuera provisoirement d'avoir lieu dans les collèges de la République, 519 (n. 3), 521 (ann. B). — A la suite d'une nouvelle pétition, la C. N. décrète, le 3 juillet, sur la proposition de Ch. Delacroix, que les prix seront des couronnes de chêne et un exemplaire de la Constitution, et que le lendemain de la distribution les élèves couronnés et leurs instituteurs seront admis aux honneurs de la séance, 521-522 (ann. B). — Le 19 juillet, la C. N. confirme ses décrets des 29 juin et 3 juillet, II, 230 (ann. B). — Sur l'avis du département de Paris, que la distribution des prix aura lieu le dimanche 4 août dans la salle des Jacobins, la C. N. (1er août) y députe vingt-quatre de ses membres : le 3 août, les principaux et professeurs des collèges de Paris se présentent à la barre avec les élèves couronnés; discours de Danton, président; décret rendu sur la proposition de Boucher Saint-Sauveur, 230-231. — Une pétition des huissiers de la ci-devant Université est renvoyée à Thomas Lindet, 15 brumaire an II, 746. — Le ci-devant receveur de l'Université se présente au Comité pour réclamer les arrérages du traitement des professeurs, suspendus depuis huit mois par un arrêté du département, 9 prairial, IV, 487. — Ouï la réclamation des professeurs émérites de l'Université sur le payement de leur pension, le Comité charge Villar de se transporter au C. des finances pour s'entendre avec lui à ce sujet, 14 ventôse an III, V, 564-565. — Villar rend compte de sa mission : le C. des finances, qui a pris un arrêté le 5 germinal, a promis de s'occuper promptement de l'affaire, 6 germinal, VI, 1. — La C. ex. remet un rapport sur l'arrêté du C. des finances du 5 germinal, 18 messidor, 390. — La 1re section fera un rapport sur la demande des professeurs émérites de l'Université, 12 thermidor, 485.

USSEL. — L'agent national du district fait des questions relativement à l'organisation des écoles primaires : renvoyé à Bouquier, 19 prairial an II, IV, 556.

UZÈS-LA-MONTAGNE. — La Société populaire envoie à la C. N., le 29 pluviôse an II, le procès-verbal de la fête célébrée en l'honneur de Marat, IV, 177 (n. 3). — Vivard, maire, adresse à la C. N., le 22 germinal, le procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison : vu au Comité, 17 prairial, 541 (et n. 4). — La Société populaire demande les honneurs du Panthéon pour le général Dagobert : renvoyé au C. de S. P., 21 prairial, 612. — Une lettre de la Société populaire annonçant à la C. N. qu'elle a célébré la fête du 31 mai est renvoyée au Comité le 25 prairial, 612 (n. 5).

V

VACHOT, général de brigade. — Une lettre de lui est renvoyée à la section des faits héroïques, 13 pluviôse an II, III, 388.
VACQUERIE, professeur au ci-dev. collège des Quatre-Nations. — Figure pour 1,433ll au tableau de répartition du 9 fructidor an III, VI, 588.
VACQUIÉ, maître au collège de Foix, à Toulouse. Voir *Collège de Foix*.
VADIER (Marc-Guillaume-Alexis), député de l'Ariège à la Convention. — Notice, II, CIII. — Lakanal raconte, en thermidor an III, que Vadier a voulu provoquer contre lui un mandat d'arrêt en le qualifiant d'aristocrate dangereux, etc., VI, 514. — Préside la séance des Jacobins du 26 floréal an II, où Jullien fils lit un projet d'adresse à la C. N., IV, 431 (annexes). — Dans son rapport sur Catherine Théot, lu à la C. N. le 27 prairial, a parlé d'un portrait du fils de Capet, trouvé à Saint-Cloud, œuvre de Mme Vigée-Lebrun, 657 (ann. D). — Sa réponse à Cambon, à propos de l'accusation de royalisme inventée par lui le 9 thermidor pour perdre Robespierre, 874 (n. 2). — Signe, le 12 thermidor, comme membre du C. de S. G., un arrêté de ce Comité et de celui de salut public relatif à Villar, 878. — L. Lecointre fait une dénonciation contre sept membres des anciens Comités de S. P. et de S. G., dont Vadier; celui-ci annonce qu'il se brûlera la cervelle si la Convention ne rend pas justice « à ses soixante ans de vertu »; la C. N., par deux votes successifs, le 12 et le 13 fructidor, déclare la dénonciation calomnieuse, 991 (suite de la n. 2 de la p. 996); VI, 20 (n. 1, *Addenda*). — L. Lecointre ayant renouvelé sa dénonciation, le 15 frimaire an III, la C. N. charge les trois Comités de faire un rapport, V, 287. — Le 7 nivôse, Merlin (de Douai) annonce que les Comités mettent hors de cause trois des dénoncés, IV, 880 (suite de la n. 2 de la p. 879); V, 366, mais estiment qu'il y a lieu à examen de la conduite des quatre autres (dont Vadier) : en conséquence, une commission de 21 membres est nommée, 366. — Le 11 ventôse, Saladin présente le rapport de la Commission des Vingt et un, qui conclut à la mise en accusation; Legendre fait décréter l'arrestation immédiate des prévenus : ils sont mis en état de détention à leur domicile, sauf Vadier, qui s'est caché, 571. — Le 9 germinal, Guyton, ayant été attaqué, avait répondu : « Je ne croyais pas que mon caractère moral, connu depuis quarante ans... »; une voix, de droite, crie ironiquement : « Vadier avait soixante ans de vertu », VI, 20. — Un décret rendu dans la nuit du 12 au 13 germinal le condamne à la déportation, avec Barère, Billaud et Collot; 52 conventionnels de la Montagne signent une protestation contre ce décret, 29.
VADROT. — Son manuscrit *Calcul pour les anciennes montres, pendules et horloges* est renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 650.
VAILLANT. — Envoie deux brochures, le 20 fructidor an II : *Premier plan qui a donné lieu à la génération de la forme*, et *Cahier d'une assemblée primaire pour la nomination de la deuxième législature* : elles seront déposées à la bibliothèque du Comité, 28 fructidor, V, 36.
VAILLANT, caporal au 112e régiment. — Demande, au nom de ses camarades, que les jeux de cartes ne présentent plus des effigies de rois : vu au Comité, 3 germinal an II, IV, 17.
VAILLANT, voyageur. Voir LE VAILLANT.
VAILLANT père. Voir LE VAILLANT père.
VAIRIN, élève de l'École normale. — L'un des dix élèves désignés comme directeurs des conférences de mathématiques, en ventôse an III, V, 478 (annexes).
Val-de-Grâce (*Le*), à Paris. — Un décret du 7 ventôse an II, rendu sur le rapport du Comité d'aliénation et des domaines, ordonne que les bâtiments du Val-de-Grâce, qui avaient été destinés à former un hospice d'humanité militaire, serviront à faire un hospice pour les Enfants de la patrie, et loger les filles et femmes indigentes pour y faire leurs couches, VI, 285 (n. 1). — Le Comité entend un mémoire adressé par l'économe de l'hospice des Enfants de la patrie à la C. ex. des secours publics, pour l'informer d'un projet (sans doute celui de placer une école centrale au Val-de-Grâce) qui contrarie les vues du décret du 7 ventôse : renvoyé à Molines pour rapport, 24 prairial an III, 285. — Massieu annonce que le Val-de-Grâce figure au nombre des bâtiments choisis pour y placer les cinq écoles centrales du département de Paris; lui et Lalande représenteront au C. des finances, section des domaines, que le Val-de-Grâce n'est pas assez central, 8 messidor, 345-346.
VALADY. Voir YZARN *dit* VALADY.
VALANT (Joseph-Honoré), homme de lettres et instituteur, né à Perpignan en 1763. — Deux membres de la députation des Pyrénées-Orientales demandent au Comité une place pour lui : le Comité renvoie à la C. ex., et arrête en outre que le jury central d'instruction sera invité à employer Valant, s'il se peut .dans les écoles centrales, 26 ventôse an III, V, 607.
VALAZÉ. Voir DUFRICHE-VALAZÉ.

VALCOUR (Philippe-Aristide-Louis-Pierre PLANDIER DE VALCOUR, dit Aristide), journaliste. — Écrit dans le *Journal de la Montagne*, en 1793 et 1794; son compte rendu de la séance des Jacobins du 19 juillet 1793, II, 64-65. — Dans son discours à la fête du 20 prairial an II, à Nogent-sur-Marne, traite le culte du Christ de mômerie, et déclare que le culte de l'Être-suprême est l'amour de la patrie et de ses frères (Aulard), IV, 360.

VALCOURT. — Ses *Hymnes pour les fêtes décadaires* sont renvoyées à Petit, 1er fructidor an II, IV, 956.

VALDAJOU. Voir DUMONT DE VALDAJOU.

VALDORLAY. — La municipalité demande si l'instituteur peut recevoir des citoyens de tout âge : ordre du jour, 21 germinal an II, IV, 116.

VALDRUCHE (Anne-Joseph-Arnould), député de la Haute-Marne à la Convention. — Notice, II, CIII. — Le décret du 15e jour du premier mois de l'an 2e le fait entrer au Comité d'I. P., 592. — Nommé commissaire, ainsi que Cloots, pour étudier cette question, renvoyée au Comité par la C. N. le 25 brumaire an II : les spectacles ne pouvant être livrés à des spéculations privées, quel est le moyen de les rendre nationaux et utiles à la liberté et au bonheur de la République, 27 brumaire, 835. — Cesse d'être commissaire pour les spectacles le 3 frimaire, III, 2 (n. 4). — Le 9 frimaire, remplace Ferry comme rapporteur de la pétition des instituteurs de Paris et des deux districts ruraux, qui réclament leurs traitements, 44. — Fait son rapport; il devra conférer avec le C. des finances, 13 frimaire, 63 .— Un membre du Comité central de bienfaisance de Paris vient appuyer la demande des instituteurs, le 15 frimaire; le Comité confirme son arrêté du 13, 67. — Valdruche devra proposer au C. des finances d'accorder les secours réclamés par le directoire du département pour les instituteurs, 21 frimaire, 134. — Reproduit la demande faite par le directoire du département des fonds nécessaires pour le payement des instituteurs : arrêté qu'il sera écrit au ministre de l'intérieur, 27 frimaire, 168. — Chargé de faire rapport sur la lettre du ministre Paré envoyant l'état des revenus des lieux ci-devant destinés à l'entretien des écoles du département de Paris, 13 nivôse, 230. — Une pétition des instituteurs des écoles gratuites de Paris lui est renvoyée, 27 nivôse, 291. — Chargé, avec David, d'examiner les moyens de rendre la salle de la C. N. plus saine et plus favorable aux membres et au peuple; dit que les états envoyés par le ministre de l'intérieur relativement aux revenus des écoles de Paris sont insuffisants : il sera demandé au ministre de les compléter, 29 nivôse, 197, 298. — Une lettre du département, relative aux secours à accorder aux instituteurs des petites écoles de Paris, lui est renvoyée : il conférera avec le C. des finances, 5 pluviôse, 322. — L. Bourdon chargé du rapport sur les traitements des instituteurs des petites écoles de Paris, en remplacement de Valdruche absent, 7 pluviôse, 335. — Un ouvrage d'un anonyme, *Nouvelle méthode de musique vocale*, lui est renvoyé de Toulon, 19 pluviôse, 432. — Un plan d'éducation nationale, etc., par Martin, lui est renvoyé, 21 pluviôse, 440.

VALENCE (Alexandre TIMBRONNE, comte DE), officier général. — Notice, I, XCI. — Les drapeaux pris par lui au régiment de Kinsky; au siège de Namur, paraissent à la barre de la C. N., 12 décembre 1792, 122.

VALENCE. — La Société populaire pose ces deux questions au Comité : quelle base convient-il de donner à la morale d'un peuple libre ? De quelle manière doit-on décorer les temples de la Raison? 7 floréal an II, IV, 287. — Le Comité renvoie à Bouquier le *Dialogue moral et politique* dont fait hommage la Société populaire de cette commune, 27 messidor, 814. — Le 11 thermidor an III a lieu à Valence la vente des effets mobiliers que Joseph Payan avait laissés dans cette ville, 885. — La Société populaire ayant demandé, par une lettre lue à la C. N. le 25 messidor et renvoyée au Comité, une loi flétrissant les oisifs, le Comité prononce la mention civique, 21 thermidor, 919 (et n. 2). — Cœuret, professeur de mathématiques, écrit des détails, lus au Comité le 6e complémentaire, sur une secousse de tremblement de terre ressentie à Valence, 708.

VALENCIENNES. — La reprise de cette commune est annoncée par le télégraphe le 11 fructidor an II, IV, 944 (ann. A). — Le 11 vendémiaire, an IV, une députation de cette commune se plaint que la C. N., laisse agiter les sections de Paris par trois mille faquins qui les remplissent, VI, 751.

VALENCIENNES, naturaliste. — A l'organisation du Muséum d'histoire naturelle par le décret du 10 juin 1793, est aide-naturaliste pour la minéralogie, IV, 406.

VALENCIENNES, peintre. — Un arrêté du Comité lui accorde un logement au Louvre, 18 ventôse an III, V, 585-586.

VALENTIN (J.-B.), dit plus tard VALENTIN DE LAPELOUZE. — Est l'un des élèves envoyés à l'École de Mars par le district de Bruyère en messidor an II; donne des détails sur cette école dans une lettre écrite à Lamartine en 1847, IV, 528 (note). — Extrait de son récit de la tenue des élèves de l'École de Mars à Paris, le 10 thermidor, 860 (n. 2).

VALENTIN (Marie-Thérèse), fille du secrétaire du district de Bruyères, et sœur de J.-B. Valentin de Lapelouze. — En l'an II, à Bruyères, fut choisie pour représenter la déesse Raison, IV, 350.

VALENTYN (Franc.). — Langlès signale un ouvrage de ce géographe sur les Indes orientales hollandaises, qui ne se trouve ni à la B. N., ni dans aucune autre bibliothèque, et demande qu'il soit profité de nos progrès en Hollande pour en procurer quelques exemplaires : il sera écrit aux représentants et aux commissaires de la C. des A., 20 nivôse an III, V, 407-408. — Le général Ferrand sera invité à prendre des informations sur une caisse contenant 8 volumes des œuvres de Valentyn, etc., 17 germinal, VI, 36-37. — Leblond, de retour de Belgique, remet ces 8 volumes au Comité : dépôt à la B. N., 6 floréal, 131. — Le Comité arrête que l'exemplaire grand papier de Valentyn sera déposé à la B. N. et l'exemplaire petit papier au Muséum d'histoire naturelle, 10 messidor, 376-377.

VALINCOURT (La citoyenne). — Sa demande relative à l'établissement d'un cours gratuit est renvoyée à Bouquier et Villar, 19 floréal an II, IV, 370.

VALLA, ci-devant prêtre. — Demande qu'il lui soit permis de se livrer à l'instruction publique à Commune Affranchie, et envoie copie de ses certificats de civisme : renvoyé à Bouquier, 3 germinal an II, IV, 15.

VALLÉE. — Sur une lettre du C. de S. P. et un rapport de la C. ex., le C. d'I. P. arrête que les livres contenus dans les états annexés, et qui se trouvent dans trois dépôts bibliographiques seront remis à Vallée pour être portés au dépôt des Archives du commerce, 10 vendémiaire an IV, VI, 742.

VALLÉE (Jacques-Nicolas), député de l'Eure à la Convention. — L'un des signataires de la protestation des 6 et 19 juin 1793, décrété d'accusation le 3 octobre 1793, mis hors la loi; rappelé dans le sein de la C. N. le 18 ventôse an III, V, 588.

VALLON-COMPARET (La citoyenne), du Cap-Français, à Saint-Domingue. — Elle réclame pour son fils une place dans une maison d'éducation, et désigne celle de Suchet : renvoyé à la C. ex., 22 germinal an III, VI, 71.

VALMONT DE BOMARE (Christophe), naturaliste, membre de l'Académie des sciences. — Figure pour 3.000 ℔ sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 384.

VALOGNES. — L'arrêté général du 28 ventôse an III attribue deux écoles centrales au département de la Manche, et les place à Valognes et Avranches, V, 614. — Après avoir entendu la députation du département, le Comité confirme sa décision le 17 germinal; cette décision est enregistrée dans l'arrêté général de ce jour, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (et n. 2).

VALVINS, Seine-et-Marne. — Les monuments d'art de Fontainebleau qui doivent être conduits à Paris sont transférés à Valvins pour être embarqués, 9 fructidor an III, VI, 595.

Vandales, Vandalisme. — Marie-Joseph Chénier demande à la C.N., le 1er du second mois de l'an II, de charger le Comité de présenter un décret pour protéger les livres, tableaux, gravures, médailles, etc., que des Vandales et des Visigoths pourraient détruire sous prétexte d'exécuter les décrets révolutionnaires, II, 658-659 (ann. A). — Le 3 du second mois, dans le rapport qu'il présente sur ce sujet, Romme qualifie la destruction des médailles, gravures, etc., de « mouvement plus digne des Vandales que des Français », 662. — Le mot de « vandalisme » apparaît pour la première fois dans un rapport de Grégoire sur les inscriptions des monuments publics, lu à la C. N. le 21 nivôse an II, III, 261. — Barère, dans un rapport du 26 messidor sur l'état de la fabrication révolutionnaire du salpêtre et de la soude, parle des efforts du Comité pour la propagation de toutes les branches des connaissances, en dépit d'une ligue vandale ou visigothe qui veut encore proclamer l'ignorance, proscrire les hommes instruits, bannir le génie et paralyser la pensée, 829. — Dans un rapport sur les corrections qui avaient été faites à l'opéra de *Castor et Pollux*, de Gentil Bernard, la C. N. (J. Payan) flétrit « l'ignorance, la grossièreté, la barbarie, tout ce qu'on peut appeler l'hébertisme des arts »; elle prend la défense du poème « sur lequel le correcteur a dirigé sa faux scythe et vandale »; ce rapport, rédigé probablement à la fin de messidor, a été reproduit dans le *Moniteur* du 7 thermidor, 714-715; méprise de V. Hallays-Dabot, 716-717. — Le Comité charge Fourcroy et Grégoire de recueillir des faits et de préparer un rapport pour dévoiler les manœuvres contre-révolutionnaires par lesquelles des ennemis de la République tentent de ramener le peuple à l'ignorance en détruisant les monuments des arts, etc.; l'arrêté sera communiqué au C. de S. P., 27 messidor, 819 (et n. 2). — Grégoire, ayant rédigé un rapport demande à la C. N., le 12 fructidor la parole pour le lendemain; mais, au Comité, des membres protestent contre les inexactitudes et les exagérations que contient le rapport et le Comité arrête que la présentation en sera ajournée. Le 14 fructidor néanmoins, à la C. N., Grégoire s'étant fait forcer la main par quelques collègues, Fourcroy, Fréron, Lakanal, qui réclament la lecture de son travail, lit son rapport; le projet de décret qui l'accompagne est voté, avec un article additionnel de Barailon, 999 (n. 2); texte du décret, 1102; une édition critique du *Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme*, avec des notes rectificatives, a été publiée dans la Revue *La Révolution française* (t. XLIX,

— Ce rapport sera tiré à 11.000 exemplaires, 20 fructidor, V, 10. — Grégoire lit au Comité un rapport sur la continuation du vandalisme, suivi d'un projet de décret : approuvé, 2 brumaire an III, 164; le 8, il lit le rapport à la C. N., qui adopte le décret sans débat, 164 (n. 2); extraits du rapport, 166-167; IV, 944; V, 110 (n. 1); texte du décret, 167. — Un membre (Grégoire) se plaint des progrès du vandalisme à Strasbourg : renvoyé à la C. ex., 16 brumaire, 202. — Poncet-Delpech, de Montauban, atteste les ravages des vandales et les dégats de la pluie dans le bâtiment de l'ancienne Intendance où sont entassées les bibliothèques des émigrés, 28 brumaire, 238. — Massieu est chargé de proposer à la C. N. la réimpression au Bulletin du rapport de Grégoire sur le vandalisme 10 frimaire, 267; la C.N. décrète la proposition, le 12, 267 (n. 2). — Le Comité autorise Grégoire à présenter à la C. N. un nouveau rapport sur le vandalisme, en exécution de la promesse faite dans le rapport du 8 brumaire, que chaque mois le Comité rendrait compte de son travail à cet égard, 18 frimaire, 290 (et n. 2); le rapport est lu à la C. N. le 24 frimaire : extraits et décret ordonnant l'impression et l'envoi aux autorités, 294-297 (annexes). — L'Imprimerie nationale fournira au Comité 600 exemplaires du dernier rapport de Grégoire sur le vandalisme, 30 frimaire, 333. — Lecture faite de deux adresses des agents nationaux des districts d'Autun et de Bellevue, sur les progrès du vandalisme, le Comité les renvoie aux cinq représentants en mission, qui seront invités à veiller sur la conservation des objets de sciences et d'arts, 4 floréal, VI, 126. — D'après les plaintes qui lui sont faites sur de nouveaux ravages du vandalisme, le Comité autorise Grégoire à recueillir sur ces désastres tous les renseignements qui pourront mettre à même d'en arrêter le cours: il ordonne à la C. ex. de lui remettre l'état de tous les objets enlevés dans les maisons nationales ou établissements publics, etc., 20 prairial, 273. — Achard dénonce la destruction d'un tableau précieux, ordonnée par la municipalité sous prétexte qu'il peignait les horreurs du terrorisme : Grégoire demande des explications à Marseille; il est invité à faire un nouveau rapport sur le vandalisme, 24 thermidor, 525.

VAN DER BURCH, peintre de paysage. — Nommé membre du jury du concours de restauration, 9 messidor an II, IV, 705 (ann. C). — Demande à être compris dans la liste des artistes, etc., qui ont droit à la munificence nationale : renvoyé à Thibaudeau, 26 nivôse an III, V, 129. — A obtenu un prix de 6 000 l. dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 261.

VANDERMONDE, membre de l'Académie des sciences. — Nommé par l'Académie des sciences, en novembre 1791, membre du B. de C. des arts et métiers, IV, 265. — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans cette Commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — Membre du B. de C., il est commissaire pour Clareton, avril 1793, II, 12. — En exécution du décret du 11 septembre 1793, fait partie de la Commission temporaire des poids et mesures; néanmoins ne figure pas sur la liste donnée dans une lettre de convocation écrite par Lavoisier en octobre 1793, 386, 388. — Maintenu dans la Commission des P. et M. par l'arrêté du 3 nivôse an II, III, 234 (suite de la n. 1 de la p. 233). — La C. des A. décide, le 15 nivôse, de le proposer au Comité d'instruction comme membre de cette Commission, 329 (n. 2). — Assiste, le 19 nivôse, à la levée et réapposition des scellés chez Lavoisier comme commissaire de la C. des P. et M., 240. — Membre de la C. des A. réorganisée (section des machines d'arts et métiers), textes du 5 pluviôse, du 18 pluviôse et du 15 ventôse, 323, 328, 503. — Est signalé, sur la liste des membres du B. de C. du 29 floréal an II, comme employé par le C. de S. P., IV, 267. — Le décret du 18 messidor le nomme membre du jury des livres élémentaires, 751 (et n. 4), 756. — Un arrêté du C. de S. P. du 22 thermidor charge Monge de le remplacer comme examinateur des élèves du génie, V, 646. — Lakanal est autorisé à proposer à la C. N., Vandermonde comme professeur d'économie politique à l'École normale, 18 pluviôse, 470; le 19, Lakanal fait rendre un décret nommant Vandermonde professeur, 470 (n. 2), 473 (ann. A). — Un membre du Comité demande que des renseignements soient pris sur Vandermonde : renvoyé aux représentants près l'École normale, 22 pluviôse, 481. — Daunou, Villar et Thibaudeau sont chargés d'examiner s'il y a lieu de demander le rapport du décret qui a nommé Vandermonde professeur à l'École normale, 26 ventôse, 608 (et n. 3). — Annonce au Comité que son cours, commencé longtemps après l'ouverture de l'École, ne pourra être terminé le 30 floréal : il en donnera le complément dans le Journal, 12 floréal, 155. — La commission nommée le 26 ventôse pour s'occuper de Vandermonde, ainsi que de Dufourny et Hassenfratz, a présenté son rapport le 8 prairial, mais n'a parlé que de Dufourny, 234 (n. 2).

VANDEUIL. — Ce citoyen ayant réclamé contre une délibération de la commune de Saint-Germain, du 17 septembre 1793, confirmée par le département du Loiret, le 19 du même mois, qui déclare sa maison confisquée pour y avoir laissé subsister, après le 6, délai fixé par le décret du 1er août 1793, des armoiries (deux girouettes en forme de lion-) et une fleur de lys

sur une grille; la C.N., le 18e jour du premier mois de l'an II, renvoie Vandeuil à se pourvoir devant le Conseil exécutif, qui examinera si les girouettes constituent des armoiries, et décrète que la peine prononcée par le décret du 1er août relativement aux armoiries est étendue aux emblèmes de la royauté, qui devront par conséquent être enlevés dans les huit jours. II, 653.

VAN DEYL, opticien, à Amsterdam. — Thouin envoie deux lunettes qu'il a trouvées chez le célèbre Van Deyl au cours de ses recherches à Amsterdam, et dont il propose l'acquisition : renvoyé à la C. ex., 2 fructidor an III. VI, 559.

VAN ECK. — Commande la section de la Cité le 31 mai et le 2 juin 1793, lors de l'investissement de la C.N., VI, 28. — Le 12 germinal an III, est l'orateur de cette section à la barre de la C.N. : prononce un discours énergique, et fait appel à la Montagne; dans la nuit du 12 au 13, il est dénoncé par Clauzel, 28, 29.

VANHEE (Emmery). — Une lettre de lui annonce l'arrivée d'une caisse de livres envoyée d'Amsterdam, par Alquier : renvoyé à la C. des A., 8 prairial, an III, VI, 235.

VAN HOORN, patriote batave. — Vu un arrêté du Bureau du domaine national et une lettre de la C. ex. des revenus nationaux, le Comité autorise la C. des A. à restituer à Van Hoorn deux bustes qu'il avait déposés chez Prédicoul, condamné, 28 floréal an III, VI, 216.

VANJXEM, graveur. — A gravé la musique des livraisons de la *Musique à l'usage des fêtes nationales*, IV, 195, 549, 806.

VANLOO (Jules-César-Denis), peintre. — Figure pour 1.500 ℔ sur la liste des artistes, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, du 24 germinal an III, et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 90.

VANNES. — Les administrateurs du district demandent sur quels fonds seront prises les dépenses de la fête à l'Éternel; : renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 23 prairial an II, IV, 617. — Bonnard demande au Comité d'être nommé bibliothécaire à Vannes, lieu de sa naissance : renvoyé à la C. ex., 8 frimaire an III, V, 256. — La Société populaire fait hommage d'un discours prononcé dans l'assemblée décadaire de la commune, le 30 brumaire, par Boullé, président de la Société : mention civique et renvoi à la 3e section, 24 frimaire, 314. — En pluviôse an III, on a recommencé à dire la messe publiquement dans cette commune, 516. — L'arrêté général du 28 ventôse place à Vannes l'école centrale du Morbihan, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2).

VANNUCCI (Andrea), dit *Andrea del Sarto*, peintre florentin. — L'envoyé toscan Carletti propose, en floréal an III, d'échanger [illegible] d'Andrea del Sarto contre un tableau d'Eustache Le Sueur, VI, 762-763 (ann. A).

VAN PRAET, sous-garde des imprimés à la B. N. — Détails biographiques dans un rapport rédigé en l'an III, probablement par A.-L. Millin, VI, 352-353. — N'a pas été emprisonné en septembre 1792, VI, 868 (n. 1). — Dans un état du 16 ventôse an II adressé par Lefebvre-Villebrune au ministre Paré, Van Praet figure au traitement de 3.000 ℔, VI, 889. — Fournit à Grégoire des notes pour son rapport sur la bibliographie du 22 germinal an II, IV, 125 (n. 1). — Collabore à un mémoire adressé au Comité en germinal an II par le garde des imprimés, Mancel, 137; extraits de ce document, 150-156 (ann. C). — Lefebvre-Villebrune se plaint (21 germinal) que ses subordonnés (Van Praet, etc.) ont cherché à le perdre par des calomnies atroces auprès du Comité de surveillance de la section Lepeletier, 145; Lefebvre dénonce à son tour Van Praet; plus tard, après le 9 thermidor, les nouvelles autorités de la section remettent à Van Praet la dénonciation écrite par Lefebvre, VI, 353 (et n. 2). — A la mort de Mancel, Capperonnier et lui remplissent par intérim les fonctions de garde, à partir du 1er brumaire an III; il pose sa candidature à la succession de Mancel, et Lefebvre-Villebrune donne sur lui des renseignements défavorables, VI, 351, 352-353. — Dans son projet de réorganisation de la B. N., du 28 brumaire, Lefebvre-Villebrune se plaint que les gardes des imprimés ont fini par prétendre que le bibliothécaire ne devait rien connaître des acquisitions faites par eux, « comme Van Praet a eu la hardiesse de me le dire », ajoute-t-il, 923. — Dans un état datant du premier trimestre de l'an III, Van Praet est qualifié de sous-garde secrétaire; dans un projet un peu postérieur, où Capperonnier est désigné comme 1er bibliothécaire, garde responsable des imprimés, Van Praet est dénommé 2e bibliothécaire, garde-adjoint et responsable, 374. — La C. des A, est autorisée à délivrer, provisoirement et pendant la durée de l'École normale, les livres qui seront demandés par Capperonnier et Van Praet, 8 pluviôse, V, 451. — Lui et Capperonnier font des observations sur le prêt des livres, et demandent le *statu quo* : ajourné, 28 pluviôse, 499. — Sur une lettre de lui, le Comité arrête que la C. des A. remettra à la B. N. [illegible] ouvrages, dont la note est jointe, qui se trouvent dans la bibliothèque de Capet, 6 ventôse, 535. — Expose que les bibliothèques d'Égalité et de Boutin contiennent des livres qui manquent à la B. N., et invite le Comité à en ordonner le transport : renvoyé à la C. ex., 24 germinal, 75; la C. ex. remet son

rapport, qui est renvoyé à la 2e section, 4 floréal, 127; le Comité accorde l'autorisation, 8 floréal, 146. — Vise des états de livres provenant de Cologne, pour certifier qu'ils se trouvent déjà à la B. N., 24 floréal, 198. — Langlès et lui demandent au Comité le dépôt à la B. N. de 14 ouvrages provenant de la bibliothèque de Capet : accordé, 23 prairial, 281. — La C. ex. est autorisée à payer à Capperonnier et à lui, par moitié, à compter du 1er brumaire, an III, le traitement de la place de garde des livres imprimés, sans préjudice à celui qui leur est alloué, 26 prairial, 291. — Dans un état annexé au projet définitif de Massieu (messidor), Van Praet est qualifié de 2e bibliothécaire conservateur et responsable, 371. — Dans un état de la fin de l'an III, figure comme garde et secrétaire, IV, 160. — Sur la demande faite à la C. ex. par Van Praet, garde des imprimés, le Comité autorise la C. ex. à donner des ordres pour faire transporter, à la B. N. les livres détaillés dans les états remis et qui se trouvent dans les six dépôts littéraires de Paris, 30 fructidor, 685-686. — Averti par Colchen de la publication d'un supplément du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Laurentienne à Florence, du chanoine Bandini, Van Praet a demandé que l'acquisition en fût faite : Colchen demande l'avis du Comité, 18 vendémiaire an IV, 763-764. — Le Comité arrête que les livres demandés par Van Praet, qui sont au dépôt des Cordeliers, seront transportés à la B. N., 27 vendémiaire, 809. — Le Comité l'inscrit sur sa liste de propositions pour le Conservatoire de la B. N., comme conservateur des imprimés (avec Capperonnier), 3 brumaire an IV (matin), 855; la C. N. le nomme conservateur le 4 brumaire. 858 (n. 3), 862 (ann. A).

VANSPAENDONCK ou VAN SPAENDONCK (Gérard), peintre de fleurs (1746-1822). — A l'organisation du Muséum d'histoire naturelle par le décret du 10 juin 1793, est professeur d'iconographie naturelle, IV, 407. — Est nommé membre du jury du concours de restauration, 9 messidor, 705 (ann. C). — A la demande du Lycée des arts, le Conservatoire du Muséum des arts fera porter dans la salle de ce Lycée, pour la séance publique, deux tableaux de ce peintre, qui seront ensuite rapportés au Muséum, 8 vendémiaire an III, V, 102. — Un arrêté du Comité lui accorde un logement au Louvre, 18 ventôse, 585-586. — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1er brumaire an IV, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national; le 29 brumaire, le Directoire l'y inscrit, 838, 839.

VANVES. — Le décret du 16 floréal an II place le château de Vanves (qui avait appartenu à la famille de Curvé) au nombre des maisons nationales qui ne seront pas vendues et seront conservées pour servir aux jouissances du peuple et former des établissements utiles, IV, 318-(ann. C).

VAQUERIE, de Passy. — Nommé commis à la bibliographie, 29 prairial an II, IV, 654.

VAR, département. — L.-F. Jauffret demande à être employé pour surveiller les dépôts de livres dans le Var et les Bouches-du-Rhône : renvoyé à la 3e section, 16 brumaire an III, V, 203. L'arrêté général du 28 ventôse attribue à ce département deux écoles centrales, et les place à Toulon et Draguignan, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Le Var est placé dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53. — Le département ne devant plus avoir qu'une école centrale, un décret du 3 brumaire an IV la place à Toulon, 874.

VARDON (Louis-Alexandre-Jacques), député du Calvados à la Convention. — Notice, I, XCI. — Membre du C. militaire, fait à la C .N., le 18 décembre 1792, un rapport sur l'affaire de Rethel, 173.

VARENNES-SOUS-MONTSOREAU. — La Société populaire adresse à la C. N., le 10 prairial, des félicitations sur le décret du 18 floréal; dans un post-scriptum, elle annonce qu'elle s'est dévouée gratuitement à l'instruction des jeunes gens de la campagne, pour suppléer aux instituteurs dont la commune manque, et elle réclame des livres élémentaires : le Comité prononce l'ordre du jour, 19 messidor an II, IV, 760 (et note).

VARLET (Charles-Zachée-Joseph), député du Pas-de-Calais à la C. N., un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Malade, est autorisé, le 4 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour rétablir sa santé, 174. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

VARON, homme de lettres et artiste. — A commencé, en Italie, un ouvrage pour servir de suite aux *Monumenti inediti* de Winckelmann; a composé les hymnes chantés à la fête de la Réunion, le 10 août 1793, III, 189. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-831 (ann. E). — Proposé par David, le 28 frimaire, comme membre du Conservatoire du Muséum des arts, III, 189. — Nommé par la C. N., le 27 nivôse, membre de ce Conservatoire 273. — Membre de la C. des A. réorganisée (section des médailles et antiquités), listes des 18 pluviôse et 15 ventôse, 328, 503. — Chargé par la Commission, le 5 thermidor, de se concerter avec Renouard et Chardin, 399. — Lui et Wicar se rendent au Comité pour demander l'extrait du procès-verbal autorisant les membres

du Conservatoire à prendre dans les dépôts les objets qu'ils auront choisis pour le Muséum, 11 germinal, IV, 55. — Chargé d'un rapport demandé par un arrêté du Comité du 29 germinal, il est indiqué, au procès-verbal du Conservatoire du 3 prairial, que Picault devra se concerter avec lui, 307. — Désigné, avec Picault, pour se rendre à Versailles comme commissaire de la C. des A., 3 prairial, 464 (et n. 3). — Le 7 prairial, son rapport est présenté au Comité, qui en arrête l'impression, et charge David et Bouquier de s'occuper des questions insérées dans ce rapport, 307, 480; extraits de son rapport, 482-485 (ann. C). — Il remettra au Comité de surveillance de la section de Mutius Scévola un extrait du procès-verbal de la séance du 30 floréal de la C. des A., 512 (ann. B). — Picault et lui font, le 25 prairial, un rapport sur un portrait du fils de Capet trouvé à Pont-la-Montagne, 657 (ann. D). — Varon présente à la C. des A., le 10 messidor, un rapport au nom des commissaires envoyés en Seine-et-Oise, au sujet des tableaux et statues que ce département pourrait fournir au Muséum des arts; la Commission adresse ce rapport au Comité, 765 (et n. 3). — Sur la demande du Conservatoire du Muséum, le Comité arrête qu'il lui sera remis 50 exemplaires du rapport de Varon du 7 prairial; le Comité, ayant reçu de la C. des A. le rapport que lui a présenté Varon le 10 messidor, renvoie ce rapport à Bouquier, 19 messidor, 758, 765; le rapport a été imprimé, 765 (n. 3). — Est nommé, par le Comité, l'un des trois commissaires qui devront se rendre en Belgique pour y recueillir les objets de sciences et arts, 1er thermidor, 834. — Chargé par la C. des A., le 5 thermidor, de se concerter avec Renouard et Chardin, III, 399. — Le Comité ayant arrêté, le 15 thermidor, d'épurer le Conservatoire, Varon est maintenu au nombre de ses membres, 898-899; il cesse d'en faire partie en messidor an III, 900 (ann. A). — Le Comité lui accorde un congé de deux mois comme membre de la C. des A., pour le rétablissement de sa santé, 30 messidor an III, VI, 431.

Vassy. — Un anonyme, membre de la Société populaire de Vassy, envoie un manuscrit sur la constitution de 1793 : ajourné jusqu'à la discussion des livres élémentaires, 21 frimaire an II, III, 133.

VATAR, imprimeur. — Imprimeur de l'*Anti-Fédéraliste*, conclut avec Claude Payan et Fourcade, le 29 nivôse an II, un traité par lequel ils lui vendent leur imprimerie; celui-ci s'engage à faire servir aux abonnés du journal, qui cesse sa publication, le *Journal des hommes libres*, IV, 214; 892 (fin de la note 2 de la p. 891); texte du traité, 1010-1011.

VAUCANSON (Jacques de), artiste mécanicien, mort en 1782. — Sa collection est placée dès 1775 à l'hôtel de Mortagne, IV, 167.

VAUCHELET (Nicolas), professeur de trompette, membre de l'Institut national de musique. — Député à la section du Finistère le 19 prairial an II, IV, 575 (et n. 6).

Vaucluse, département. — Il sera écrit à Jean De Bry d'envoyer l'inscription phénicienne conservée dans ce département, 26 frimaire an III, V, 322. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'école centrale à Carpentras, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53.

Vaucouleurs. — La Société populaire envoie les tableaux de Lepeletier et de Marat, faits à la plume par un jeune artiste, Palme fils : mention civique, 19 prairial an II, IV, 555.

VAUDOYER, architecte. — Sollicite un logement au Louvre : renvoyé à la C. ex., 18 nivôse an III, V, 402.

VAUDREY, de Spoy (Côte-d'Or). — Envoie une pièce de vers intitulée *Passacaille républicaine et guerrière* : renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 9 prairial an II, IV, 489. — Fait passer un plan imprimé de la fête à l'Être-suprême qui sera célébrée à Spoy : renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 9 messidor, 701. — Un hymne de sa composition est renvoyé à Grégoire, 13 messidor, 722. — Son Ode *Le Français libre à ses voisins après la bataille de Fleurus* est renvoyée à Villar, 29 messidor, 822; mis en réserve, 7 fructidor, 975. — Son discours et son ode sur le naufrage triomphant du *Vengeur* sont renvoyés à Villar, 7 thermidor, 868.

VAUGEOIS (Jean-François-Gabriel), député de Paris à la Convention (admis le 27 vendémiaire an III). — Est un des quatre représentants qui présentent au Comité les demandes de Blondin, 6 thermidor an III, VI, 453.

VAUQUELIN, chimiste. — Membre de la C. des A. (section de chimie), nommé par Paré en 1793, II, 509. — Maintenu comme membre de cette Commission réorganisée (section de chimie), listes du 5 pluviôse, du 18 pluviôse, et du 15 ventôse an II, III, 323, 328, 502. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de physique et chimie à l'institut provisoire de la Mortagne, IV, 633. — L'arrêté du 5 frimaire an III le nomme un des trois instituteurs adjoints ou suppléants de physique particulière (chimie) à l'École centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A, Addenda). — Nommé professeur de physique et chimie aux écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 115 (note).

VAUVENARGUES. — Sur la demande de Ginguené et Noël, la C. des A. est autorisée à leur procurer les pièces qui se trouvent dans les papiers de Hérault-Séchelles et qui sont nécessaires à une édition de Vauvenargues qu'ils vont donner, 6 germinal an III, VI, 2.

VAVASSEUR. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme agent de l'institut provisoire de la Montagne, IV, 633.

VAZEMMES. — La Société populaire de cette commune demande le *Recueil des actions héroïques* et envoie son règlement, 29 ventôse an II, III, 603.

VEAU DE LAUNAY, médecin, frère du représentant. — Son frère demande pour lui au Comité la chaire de physique et chimie au Musée de Tours : le département sera consulté, 26 fructidor an III, VI, 674. — Sur l'avis du département d'Indre-et-Loire, le Comité arrête que Veau de Launay continuera à l'école centrale de Tours les leçons de chimie et de physique qu'il professait au Musée de Tours, et qu'il pourra cumuler les traitements, 28 vendémiaire an IV, 813.

VEAU DE LAUNAY (Athanase), député d'Indre-et-Loire à la Convention. — Notice, III, CXXV.I — Porté sur une liste de six membres à adjoindre au Comité d'I. P. (n'est pas adjoint), 27 pluviôse an II, 466. — Écrit au Comité au sujet de la loi du 8 pluviôse et de la conservation du ci-devant évêché de Tours, 15 germinal, IV, 81. — Renvoie au Comité le 20 germinal, comme secrétaire de la C. N., une lettre du district de Saint-Omer, 177 (n. 3). — Membre et rapporteur de la Commission des dépêches, analyse le 5 prairial, dans son rapport quotidien, les documents envoyés par le district de Besançon avec un prétendu Suaire de Jésus, 621 (n. 6), 623 (ann. A). — Le 17 messidor, dans son rapport quotidien au nom de la Commission des dépêches, traite la question des méthodes d'enseignement, à propos d'un enfant de six ans qui a récité sans hésiter la Déclaration des droits, 752; texte de ce passage du rapport, 757 (ann. C). — Le 19 messidor, insère dans son rapport une lettre de la Société populaire de Mussidan et les pièces qui l'accompagnent, concernant Pierre Beaupuy, 834 (n. 2). — Le 27 brumaire, lit une *Opinion sur la nécessité de perfectionner l'agriculture, les arts et les sciences par des établissements adaptés aux localités et à l'intérêt général;* demande que les Comités d'I. P., d'agriculture et arts, et des finances présentent le tableau des établissements qui peuvent convenir à chaque lieu : renvoyé à ces trois Comités, V, 325, 328; extraits de son *Opinion*, 326-328 (ann. B). — Fait imprimer, en nivôse, un *Projet de décret sur les fêtes décadaires*, 440. — La C. ex. remet un rapport sur une lettre d'Ath. Veau relative au jardin de botanique de Tours, 18 messidor, VI, 390. — Demande que son frère soit chargé de continuer la chaire de physique et chimie au Musée de Tours : le Comité consultera le département 26 fructidor, 674.

VECHART, membre de la Société des Jacobins. — Dénonce au Comité les instituteurs de l'École nationale de musique établie aux Menus-Plaisirs; ces maîtres ne travaillent point, et cependant l'établissement coûte 32.000 ᴴ : renvoyé à Duval, 5 prairial an II, IV, 470. — Cette dénonciation est renvoyée au C. de S. P., 25 messidor, 791. — La section de l'instruction publique transmet la dénonciation à la C. ex., qui la reçoit le 7 thermidor, 470 (n. 2), 791 (n. 6).

Vélins. Voir *Manuscrits*.

VÉNAILLE (Pierre-Étienne), député de Loir-et-Cher à la Convention. — Membre du C. des ponts et chaussées lors de la création de ce Comité en janvier 1793, V, 628. — Le 1er avril, est chargé par ce Comité, dont il est secrétaire, de s'assurer, avec Lecointe-Puyraveau, du régime de l'École d'architecture, et d'écrire au ministre de la guerre; le 5 août, fait un rapport sur l'École d'architecture, 628, 629. — Est maintenu lorsque ce Comité devient, le 2 du 2e mois de l'an 2e, une simple section du C. d'agriculture, commerce, ponts et chaussées et navigation intérieure, 632. — Lors de la création du C. des travaux publics le 7 fructidor an II, en fait partie comme membre restant du C. des ponts et chaussées, 651 (n. 1). — Signe le 5 frimaire an III, comme membre du C. des travaux publics, l'arrêté nommant les instituteurs et agents de l'École centrale des travaux publics, 224 (ann. A, Addenda). — Le 26 prairial, signe un arrêté relatif à Lomet, 292 (annexe).

VENANSAULT. Voir SABLES (LES).

VENCE. — L'agent national envoie le compte rendu d'une fête célébrée le 20 ventôse an II; la Société populaire envoie un procès-verbal : vu au Comité, 13 prairial, 518 (et n. 4).

VENDÉE. [Voir aussi *Cadavres*]. — Au commencement de thermidor an II, Riquet adresse à la C. N. un plan des batailles livrées dans la Vendée : renvoyé à la C. des A., qui en rend un compte avantageux au Comité; celui-ci, le 11 fructidor, charge son président d'écrire une lettre de félicitations à Riquet, et une autre lettre au C. des procès-verbaux pour qu'il recherche le travail de Riquet et le transmette au C. de S. P., qui s'occupe de l'histoire de la Vendée; texte des deux lettres, expédiées le 15 fructidor, IV, 994, 1000-1001 (ann. B). — Lequinio offre au Comité un exemplaire de son ouvrage sur la guerre de la Vendée, 11 bru-

maire, an III, V, 185. — Carnot, au nom du C. de S. P., propose, le 11 frimaire, une amnistie pour les rebelles vendéens et chouans qui poseront les armes dans le mois : elle est votée le lendemain, 268. — En pluviôse, les représentants (Ruelle, Dornier, etc.) qui ont négocié avec Charette concluent la pacification dite de la Jaunaie; et par un arrêté du 29 pluviôse ils garantissent aux Vendéens l'exercice « intérieur » du culte, 516. — Le 24 ventôse, Delaunay et Ruelle rendent compte à la C. N. de la pacification de la Vendée (arrêtés de la Jaunaie) : la C. N. approuve les arrêtés, 604. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'école centrale du département à Luçon, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Bailleul, 20 germinal, 53. — Ruelle annonce à la C. N., le 20 floréal, l'entière pacification de la Vendée, 191. — Le 29 prairial, la C. N., reconnaissant qu'elle avait été trompée par les représentants qui lui avaient garanti la loyauté des chefs vendéens et chouans, rappelle onze de ces représentants, 298. — Voir QUIBERON et HOCHE.

Vendémiaire. — Un membre propose au Comité un changement de dénomination pour le premier mois de l'année républicaine : la question préalable est adoptée, 29 brumaire an II, II, 867.

Vendémiaire (*Insurrection de*). [Voir aussi *Paris* (*Sections de*), etc.] — Le 11 vendémiaire an IV, la C. N. célèbre une fête funèbre en mémoire des Girondins envoyés (le 3 octobre 1793) au tribunal révolutionnaire; Thibaudeau proteste, et demande l'ajournement de la fête : « Nous nous occuperons des morts quand nous aurons sauvé les vivants »; mais l'assemblée décide que la fête aura lieu; toutefois, entre l'exécution d'un hymne de Coupigny, musique de Gossec, et celle de l'*Hymne des Vingt-deux* (de Chénier), musique de Méhul, elle interrompt le concert pour renvoyer à la C. des Onze une motion d'ordre de Bailleul contre les meneurs des sections de Paris, et voter un décret proposé par Daunou au nom du C. de S. P., qui interdit toute réunion d'électeurs avant la date légale du 20 vendémiaire. La cérémonie funèbre reprise et terminée, la C. N. s'ajourne, puis rentre en séance le soir. Dans la nuit, le rapporteur des Comités annonce qu'un rassemblement factieux est réuni à la section du Théâtre-Français, que la force armée marche pour le dissiper, et que les Comités ont formé une Commission de cinq membres pour maintenir la tranquillité publique; à 3 heures du matin, Collombel dit que les factieux se sont retirés, mais, en même temps, une douzaine de sections se déclarent en état de rebellion, VI, 747-748.

Le 12 au matin, une députation de patriotes de 1789 » déclare à la C. N. que les bons citoyens défendront la patrie; l'assemblée abroge les décrets du 17 septembre 1793 (sur les suspects) et du 5 ventôse an III, et le décret du 21 germinal (sur le désarmement); le soir, elle adresse une proclamation aux citoyens de Paris; dans la nuit, elle destitue le général Menou, et nomme Barras commandant de la force armée, 748.

Le 13 à midi, Fréron annonce que les sections des Quinze-Vingts, de Popincourt et de Montreuil sont rangées autour de la C. N.; Barras dit que celles des Thermes et des Gardes-Françaises sont prêtes à verser leur sang. Les royalistes attaquent l'assemblée; le combat dure jusqu'au soir; les rebelles sont retranchés dans l'église Saint-Roch, 748-749.

Le 14 au matin, l'église Saint-Roch est évacuée, la section Lepeletier, centre de la rebellion, est occupée. Les détenus des Quatre-Nations demandent des armes pour défendre la représentation nationale; Quirot et d'autres demandent le rapport du décret du 12 fructidor, qui empêche la mise en liberté des patriotes; Thibaudeau s'y oppose, on ne doit pas relâcher les terroristes; Garrau et Pons défendent les républicains persécutés; la proposition de rapporter le décret du 12 fructidor est renvoyée aux Comités de S. G. et de législation, 749.

Le 15 au matin, Merlin (de Douai) lit un rapport sur les journées des 12, 13 et 14. Plus tard, une lettre de Cochon annonce la défaite de Charette par Hoche. Le soir, un décret institue trois conseils militaires pour juger les auteurs de la conspiration et rebellion (ces conseils envoyèrent trois conspirateurs à l'échafaud); l'art. 5 édicte la peine de mort contre ceux qui, par leurs écrits, avaient excité les citoyens à s'armer contre la C. N. ou provoqué à l'assassinat des représentants; Lakanal demande d'autres mesures de rigueur : il faut, dit-il, « établir à Paris une police terrible, ou renoncer à la République », 749-750.

Le 16, Lecointe-Puyraveau demande que les familles des victimes tuées le 13 et le 14 soient indemnisées par les auteurs des crimes commis dans ces journées : car les défenseurs de la C. N., ce sont les hommes qui n'ont d'autre fortune que leur industrie et leurs bras; ceux qui ont marché contre elle, ce sont les agioteurs « dont la fortune énorme et subite est un miracle de crimes »; Lanthenas signale le fait que beaucoup d'employés des Comités et des administrations ont prêché la contre-révolution, et il fait décréter la formation d'une commission d'épuration. Sur une réclamation de Thirion, qui demande un prompt rapport sur son affaire, le C. le

législation est chargé d'un rapport sur les représentants détenus, 750. — Le Comité charge Plaichard et Barailon de se faire rendre compte de la conduite qu'ont tenue les élèves des Écoles de santé pendant les journées des 12, 13 et 14; il charge Lanthenas et Barailon d'exiger le rapport qu'ils ont déjà demandé aux professeurs et directeurs de l'École polytechnique, et de se faire rendre compte de la conduite de chaque élève pendant les journées des 12, 13 et 14 de ce mois, 16 vendémiaire, 746. — Le 19 vendémiaire, Lakanal raconte que, retenu un moment prisonnier dans un corps-de-garde pendant l'insurrection, il a entendu deux employés vomir des horreurs contre la République : il demande que la liste des employés contre-révolutionnaires soit rendue publique; des murmures s'élevant, il demande qu'elle soit remise au Directoire exécutif : décrété, 769. — Le Comité entend la lecture d'une lettre de Thouret relative aux renseignements demandés sur la conduite des élèves de l'École de santé pendant les journées des 12, 13 et 14 : mention au procès-verbal, 21 vendémiaire, 772. — Un état remis par le directeur de l'École polytechnique au C. de S. P. constate que, sur 282 élèves, cinq seulement ont pris les armes pour défendre la C. N., huit se sont joints aux royalistes, les autres ont eu une attitude passive ; Monge intervient en faveur des élèves compromis (Pinet), Introd., XXIV (note).

Vendôme. — Un discours prononcé le 20 prairial dans le temple de l'Éternel de cette commune, par Ballyer, est renvoyé à Grégoire, 19 messidor an II, IV, 761; le Comité en prend connaissance sans rien statuer, 17 thermidor, 904. — Un membre de la députation du Loir-et-Cher transmet au Comité le vœu de la commune de Vendôme, que l'école centrale y soit placée : arrêté que la députation sera invitée à se rendre à la première séance pour être entendue, 10 germinal an III, VI, 17. — Après avoir entendu contradictoirement les membres de la députation, le Comité arrête que l'école sera placée à Blois, 17 germinal, 34. — Un imprimeur de Vendôme, Morard, éditeur d'un almanach, est en différend avec un autre imprimeur, Soudry, sur le point de savoir si le premier jour de l'an IV doit correspondre au 22 ou au 23 septembre, et consulte le Comité : ordre du jour, le décret du 5e complémentaire ayant prononcé, 6 vendémiaire an IV, 723. — Sur la demande du rapporteur de la 1re section (Lakanal), l'école centrale est placée à Vendôme, 28 vendémiaire, 814; un décret du 3 brumaire confirme cet arrêté, 874.

Vendôme (Collège de). Voir *Collège de Vendôme.*

Vengeur (Le). — Ce navire est coulé par les Anglais dans le combat naval du 13 prairial an II, IV, 839 (n. 5). — Chapeau, à Salins, demande, par une lettre du 4 messidor, lue au Comité le 27, que l'Être-suprême soit remercié de la victoire navale remportée sur les Anglais, 814. — Barère annonce à la C. N. le 21 messidor le combat naval du 13 prairial, 839 (n. 5). — Moline et Pagès envoient au Comité leur opéra *Le naufrage héroïque du Vengeur :* renvoyé à la C. ex., 3 thermidor, 839; cet opéra, mis en musique par Dubouley, fut joué au théâtre de l'Égalité, 839 (n. 5). — L'ode de Vaudreuil sur le naufrage triomphant du *Vengeur* est renvoyée à Villar, 7 thermidor, 868. — L'ode au vaisseau le *Vengeur,* de Tignet, sera mise au carton de réserve, 17 thermidor, 903. — Une ode au vaisseau le *Vengeur,* de Jaquinot, est renvoyée à Villar, 21 thermidor, 919. — L'adresse en vers en l'honneur du *Vengeur,* par Champagné, est renvoyée à Grégoire : les strophes de Christophe sur le dévouement héroïque de l'équipage du *Vengeur* sont renvoyées à Villar, 24 thermidor, 928, 929; l'ordre du jour est prononcé sur l'adresse de Christophe, 27 thermidor, 943; arrêté que les strophes de Christophe seront mises en réserve, 7 fructidor, 975. — Un sonnet en l'honneur de l'équipage du vaisseau le *Vengeur,* par un anonyme, est renvoyé à Bouquier, 25 thermidor, 933. — L'ode de La Martellière sur les marins du *Vengeur* est mise au carton de réserve, 29 thermidor, 948. — Le Rat présente au Comité un modèle du *Vengeur* exécuté en verre filé : renvoyé à la C. des A., 22 vendémiaire an III, V, 125. — Un tableau représentant le *Vengeur,* envoyé de Vevey par Dumoulin, est admis au concours, 24 frimaire, 314. — Le Comité renvoie au Jury des arts l'esquisse d'un tableau représentant le *Vengeur,* envoyée par Cazin, 26 ventôse, 607.

Venise. — Le 9 thermidor an III, Treilhard annonce à la C. N. que l'ambassadeur de la République de Venise est arrivé à Paris, VI, 477. — Le 12 thermidor, Guérini, ministre de Venise, est reçu par la C. N. en audience solennelle, 485.

VENTENAT, 3e bibliothécaire de la bibliothèque du Panthéon. — Le Comité élève son traitement à 3.000 ", 4 nivôse an III, V, 363.

VENTURE. — Figure dans un état du 16 ventôse an II comme interprète pour les langues turque et arabe et les manuscrits de ces deux langues à la B. N.; mais il est absent, VI, 890. — Dans son rapport (entre brumaire et pluviôse an III), Millin dit que Venture, qui sait bien l'hébreu, s'est renfermé dans l'étude des rabbins et des commentateurs de la Bible, 355. — Dans l'état annexé au projet définitif de Massieu (messidor), le nom de Venture a été biffé et remplacé par celui d'Anquetil-Duperron, 373.

VENUTE (L'abbé). — Selon cet érudit, un autel votif provenant d'un temple de Bordeaux, et

trouvé de nos jours à Lauzun, aurait d'abord été transporté à Tonneins, VI, 801.

VÉNY. Voir VINIT.

VENY, dessinateur. — Collabore aux *Tableaux gravés des principaux événements de la Révolution française*, de Lépine et Niques, IV, 281-282.

VERCHEUIL. — Présente un plan économique de fêtes civiques : renvoyé à la Commission des Six, 26 frimaire an II, III, 163.

VERDIER, officier de santé à Bordeaux. — Verdier et Casejux demandent l'établissement d'une École de santé à Bordeaux et la création, dans quelques villes principales, d'une Commission de santé qui correspondrait avec celle de la C. N. et en serait dépendante : renvoyé aux commissaires des Écoles de santé, 22 ventôse an III, V, 594.

VERDIER (La citoyenne). — L'un des trois auteurs d'un hymne renvoyé à Villar le 25 floréal an II, IV, 430.

VERDIER (Jean), médecin et avocat, ancien directeur de la Maison d'éducation morale et physique, membre du Conseil général de la commune de Paris après le 10 août. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de l'art de présenter ses idées avec ordre, de grammaire générale, et de l'art d'écrire, à l'institut provisoire des Sans-Culottes, IV, 663.

VERDUN, ci-devant fermier général. — Fouquier-Tinville ne le fait pas figurer sur l'acte d'accusation, parce que sa commune l'avait réclamé en attestant qu'il avait toujours fait du bien aux pauvres, et qu'un arrêté du C. de S. P. l'avait excepté comme bon patriote, IV, 389 (et n. 3).

VERDUN. — La Société populaire de Verdun demande qu'il soit élevé un monument sur la place publique en l'honneur des citoyens de la commune morts pour la patrie : renvoyé à la section de la Feuille de morale, 15 brumaire an II, II, 749. — Perrin, directeur des postes de cette commune, envoie un discours, 19 pluviôse, III, 433. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Verdun l'école centrale de la Meuse, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Un officier municipal demande qu'une église, vendue à un maçon qui veut la démolir, soit conservée pour l'exercice du culte : ordre du jour motivé sur un arrêté du C. des finances, 23 messidor, 403-404.

VERGANI, Italien, maître de langues et libraire, à Montagne-de-Bon-Air. — Écrit, le 4 prairial an II, que natif d'un pays neutre il ne croit pas être compris dans les dispositions de la loi des 26-27 germinal, IV, 236.

VERGENNES (Le comte de), ministre des affaires étrangères. — Charge en 1784 dom Bergevin de l'exécution d'un globe terrestre, III, 452 (n. 3), 456 (ann. C); VI, 414.

VERGENNES (La veuve de). — Sur la demande de cette citoyenne, le Comité arrête que la C. ex. est autorisée à restituer les objets appartenant aux condamnés lorsque ceux qui les réclament ont rempli les formalités exigées, 23 prairial an III, VI, 281.

VERGER. Voir *Bureau du domaine national du département de Paris*.

VERGNIAUD (Pierre-Victurnien), député de la Gironde à la Convention. — Notice, I, XCI. Fait décréter une fête nationale pour honorer les succès des armées de la République, 9 novembre 1792, I, 49-50. — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

VERHELST, sculpteur. — Envoie le plan d'un temple de la Constitution; Mathieu rapporteur, 1er octobre 1793, II, 525. — Le Comité charge de nouveau Mathieu d'un rapport sur le plan donné par Verhelst, 17 nivôse an II, III, 246. — Dans une lettre du 13 prairial, Verhelst rappelle qu'il a présenté le modèle d'un monument à la Liberté (les procès-verbaux n'en parlent pas), et demandé d'être chargé de le construire; il présente maintenant le plan d'un jardin de la Révolution pris sur les Champs-Élysées : renvoyé à Bouquier; sur le rapport de celui-ci, fait séance tenante, le plan sera déposé aux archives, 13 prairial, IV, 514 (et n. 1). — On croyait que Verhelst avait dû retirer son modèle; il réclame contre la négligence de ceux qui ont été choisis de le transporter, lors du transfert des bureaux du Comité à la maison d'Elbeuf : renvoyé à Bouquier, 7 thermidor, 514 (n. 1), 868. — La réclamation relative au modèle perdu est renvoyée au C. des inspecteurs, 24 ventôse, 601. — La réclamation d'indemnité est renvoyée à la C. ex., 28 vendémiaire an IV, 814.

VÉRINQUE. — Nommé par le Comité conservateur de l'École de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, V, 324.

VÉRITÉ (La), ci-devant le *Bois*, île de Ré. — La Société populaire envoie un discours d'un citoyen de la première réquisition à ses frères d'armes : ordre du jour, 15 floréal an II, IV, 311.

VERKAVEN. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de mathématiques appliquées à l'institut provisoire du district de l'Égalité, IV, 633. — Le Comité renvoie une pétition de lui au jury central d'instruction du département de Paris, 8 prairial an III, VI, 255.

VERLAC (Bertrand), professeur d'anglais au Collège de la marine à Vannes, puis commis au bureau des colonies. — Sa pétition (en commun avec Chailly) est renvoyée à Grégoire, 20 juillet 1793, II, 87. — Le Comité passe à l'ordre du jour à une date non indiquée; Verlac [illegible]

Comité, le 1er jour du second mois de la 2e année, un manuscrit traduit de l'anglais et d'autres pièces jointes à l'appui de sa pétition, 87 (n. 1). — Publie en l'an II sa traduction du livre du professeur écossais Bruce, intitulé *La morale naturelle ramenée aux principes de la physique*; il en fait hommage, le 23 germinal au Conseil général de la Commune de Paris IV, 493 (n. 3). — Il demande au Comité, par lettre du 4 prairial, si l'importance de l'ouvrage de Bruce n'exigerait pas que la traduction en fût réimprimée et distribuée aux frais de la République : le Comité ajourne jusqu'à la réception de l'ouvrage, 9 prairial, 493 (et n. 3). — Le Comité arrête mention civique de la traduction de l'ouvrage de Bruce, 11 prairial, 504.

VERMANTON. — La Société populaire envoie, le 7 pluviôse an II, le procès-verbal de la fête pour l'anniversaire de la mort du tyran, IV, 177 (n. 3).

VERNADÉ. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de langues grecque et latine à l'institut provisoire de l'Unité, IV, 632.

VERNENEYE (Pierre). — Le Comité le nomme professeur à l'École de santé de Strasbourg, 4 floréal an III, VI, 123.

VERNEREY (Charles-Baptiste-François), député du Doubs à la Convention. — En mission près les salines nationales, envoie au Comité un arrêté qu'il a pris concernant l'École de santé de Strasbourg : le Comité, confirmant l'arrêté, charge les commissaires des Écoles de santé de se concerter avec le C. des finances pour que le ci-dev. séminaire de Strasbourg soit affecté à l'École de santé, 30 ventôse, an III, V, 618.

VERNET (Carle), peintre. — Inscrit pour 2.000 ℔, le 6 nivôse an III, sur la liste des artistes, etc., devant participer aux récompenses et encouragements, V, 365; la liste est adoptée par la C. N. le 14, 385. — A obtenu un prix de 9.000 ℔ dans le concours des esquisses de peinture, décret des 14 fructidor an III, IV, 261.

VERNET (Joseph), peintre de marine, mort en 1789. — Sa collection des Ports de France a été continuée par Hue, VI, 3, 119. — Le Comité désigne ce peintre comme un de ceux dont un ou deux tableaux pourraient être échangés contre les toiles de la galerie de Florence, 18 vendémiaire an IV, 758.

VERNET (La citoyenne Marie-Rose BRICHET), veuve de Louis-François. — Donne un refuge à Condorcet dans sa maison meublée, rue des Fossoyeurs, n° 21 (aujourd'hui rue Servandoni, n° 15).

VERNEUIL. — Cette commune demande à la C. N. de l'autoriser à consacrer sa ci-devant église au culte de la Raison et de la Liberté : ordre du jour, motivé sur la loi, 19 floréal an II, IV, 370-371.

VERNEY, ex-professeur à l'École de santé de Montpellier. — Le directeur de l'École expose que Verney à droit à une pension de retraite : renvoyé à Villar, 27 vendémiaire an IV, VI, 810.

VERNIER (Théodore), député du Jura à la Convention, l'un des Soixante-Treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire an II, 291, 293. — Le 1er prairial, succède à Boissy au fauteuil de 8 h. du soir à minuit, VI, 228-229. — Le 2 prairial, préside la C. N., lorsque sont introduits les députés du peuple : il fait un discours qui semble tout promettre, et donne l'accolade à l'orateur de la députation, 230. — Le 13 thermidor, il fait hommage à la C. N. d'un manuscrit intitulé *Traité des passions* : renvoyé au C. d'I. P., 539 (n. 2). — Le 23 thermidor Letourneur (de la Manche) et lui font rendre au nom du C. de S. P. divers décrets, 529. — Invite le C. d'I. P. à prononcer sur son manuscrit : renvoyé au jury des livres élémentaires, 26 thermidor, 539. — Le jury invite le Comité à prendre en considération la demande de Vernier et à ordonner l'impression de son manuscrit : renvoyé à la 1re section, 4 vendémiaire an IV, 717. — Sur le rapport de la 1re section, le Comité autorise Lakanal à demander à la C. N. l'impression de l'ouvrage de Vernier, 10 vendémiaire; cet ouvrage a paru en l'an V sur le titre : *Caractère des passions, au physique et au moral*, 744 (et n. 1).

VERNIQUET, ingénieur. — Le 2 prairial an II, Ch. Delacroix, au nom du C. des domaines, fait un rapport sur le plan de Paris entrepris par Verniquet, et propose d'accorder 15,000 ℔ pour cet objet : Tallien fait décider le renvoi au Comité, IV, 516 (n. 6), 520-521 (ann. C). — Le Comité renvoie la question à Prunelle, 13 prairial, 516. — Verniquet adresse au Comité l'exposé des opérations topographiques qu'il a faites pour le levé du plan de Paris; il y joint un plan d'embellissement pour Paris : renvoyé à Prunelle, 19 prairial, 559 (et n. 1). — Prunelle devra conférer avec le C. des domaines, 27 prairial, 634. — Sur le rapport de Prunelle, le mémoire et les plans de Verniquet sont renvoyés à la C. des A., 29 prairial, 650; celle-ci, le 5 messidor, nomme commissaires Buache, David Le Roy, Delannay et Prony, 656 (ann. A). — Le plan et l'exposé de Verniquet sont renvoyés à la 2e section; une note jointe indique un ordre donné à Verniquet par le Comité, de faire porter tous les plans généraux et particuliers de Paris au Louvre, dans le local de la ci-dev. Académie d'architecture, 28 frimaire an III, V, 332; le plan de Paris de Verniquet est à ce moment déposé dans l'enclos des Cordeliers, 332 (n. 1). — Les commissaires pour les Écoles

de santé se concerteront avec le C. des finances sur les moyens de faire vider les lieux occupés par Verniquet, gardien du plan de Paris, 8 nivôse, 374. — Verniquet invite le Comité à prendre un arrêté pour le dépôt définitif du plan de Paris : renvoyé à la 2e section, 12 pluviose, 455. — Le Comité arrête que le plan général de Paris, les plans particuliers qui lui ont servi de base, les calculs trigonométriques, les planches gravées, les cuivres, etc., seront placés dans le local qu'occupait l'Académie d'architecture au Muséum (au Louvre), et que la C. ex. fera exécuter cet arrêté; Verniquet invite le Comité à prononcer sur l'indemnité qui lui est due à raison de l'abandon des objets adhérents au domicile qu'il occupe au Muséum national des plantes et qu'on le force de quitter : renvoyé à la 2e section, 4 ventôse, 513. — Les commissaires pour les Écoles de santé se concerteront avec le C. des finances pour le placement du plan de Paris qui occupe un local aux ci-dev. Cordeliers, 10 ventôse, 549 (cet arrêté a été ensuite biffé). — Le Comité rapporte son arrêté du 4 ventôse, et écrit au C. des finances pour lui rappeler qu'il s'est chargé, sur l'invitation des commissaires des Écoles de santé, de trouver un local pour le plan de Paris, 18 ventôse, 580. — Les commissaires des Écoles de santé se concerteront avec le C. des finances, section des domaines, pour faire placer le plan Verniquet au collège d'Harcourt, 6 germinal, VI, 3. — Les commissaires annoncent que les mesures sont prises pour ce placement, avec le concours du C. des travaux publics, 13 germinal, 25.

VERNON. Voir MIARD.

VERRON, instituteur, à Paris. — Soumet au Comité le manuscrit de son ouvrage : *Musée d'émulation :* ordre du jour, 5 germinal an II, IV, 23. — Envoie au Comité un prospectus imprimé de son établissement : ordre du jour, 3 floréal, 246 (et n. 7).

VERSAILLES. — [Voir aussi *Commission des arts de Versailles.*] — Pétition pour la production à Versailles d'un grand établissement d'éducation nationale, 7 novembre 1792, I, 63, note 2. — Cette commune offre « un asile aux artistes français que le despotisme sacerdotal a chassés de Rome », février 1793, 358. — Un régisseur des domaines demande au Comité qu'on statue sur le château et le jardin de cette ville; Mathieu, Romme, Chénier et Baudin, désignés pour aller à Versailles, 27 avril, 433. — Chénier chargé de proposer que le château et les jardins de Versailles soient entretenus provisoirement aux frais de la nation; pétition du directoire de Seine-et-Oise, relative à une école d'équitation à Versailles, ajournée, 9 mai, 445, 446; pétition relative à l'infirmerie de cette ville, 12 et 20 mai; sur le rapport de Barère au nom du C. de S. P. (qui proposait d'y installer un gymnase, une école centrale pour tous les républicains »), après une discussion à laquelle prennent part Charles Delacroix, Bréard et Carra, la C. N. décrète que le château de Versailles sera consacré à un établissement [illegible] national (et extrait du *Moniteur*), 8 juillet, 446 (n. 1), 452-453 (ann. D); II, 134 (n. 2). — L. Bourdon, dans un projet de décret sur l'éducation nationale (publié en juillet), propose la création d'un lycée central, qui serait établi au château de Versailles, 125. — Coupé (de l'O[illegible]), dans ses *Observations sur les différents projets d'instruction publique* (août ?), s'élève violemment contre l'idée de faire habiter sous des lambris dorés les instituteurs austères de la République, et souhaite qu'un tremblement de terre puisse nous délivrer des palais, 134-135. — La citoyenne Montansier offre d'acheter les décors de Versailles, 12 septembre, II, 397. — Le 7 brumaire an II, la C. décrète que la maison du Jeu de Paume, à Versailles, est un domaine national; le 10 brumaire, elle décrète que les dénominations de *ville, bourg* et *village* sont supprimées, et que l'inscription à mettre dans la salle du Jeu de Paume sera ainsi rédigée : « La commune de Versailles a bien mérité de la patrie », 716 (et n. 4). — Couturier et les autres représentants en mission à Versailles offrent au Muséum d'histoire naturelle les animaux de la ménagerie; le Comité autorise le Muséum à accepter, 17 nivôse, III, 246. — Ch.-Delacroix et Musset, en mission à Versailles, ayant requis Dejoux d'exécuter des ouvrages en marbre, le Comité arrête de leur en demander l'état, 19 nivôse, 256. — Une lettre de Couturier concernant l'établissement des écoles primaires à Versailles est renvoyée au ministre de l'intérieur, 27 nivôse, 291. — La municipalité demande la liberté de La Rive, qu'elle désire avoir comme instituteur : renvoyé au C. de S. G., 5 ventôse, 493. — Il sera écrit au district de Versailles pour l'inviter à faire passer au Comité l'inventaire des papiers et objets de sciences et arts existant à Lucienne (Louveciennes) chez la Du Barry, 29 ventôse, 599. — L'agent national du district prie le Comité d'obtenir un décret qui fixe le maximum des élèves qu'un instituteur peut avoir, et qui décide si un instituteur peut conserver des élèves des deux sexes : renvoyé à Bouquier et Thibaudeau, 5 floréal, IV, 270. — Le décret du 16 floréal an II place le château de Versailles au nombre des maisons nationales qui ne seront pas vendues et seront conservées pour former des établissements utiles : le rapport de Couthon indique que le château pourrait devenir un établissement d'éducation publique, 318 (ann. C). — Arrêté que les commissaires de la C. [illegible] à Versailles pour prendre connaissance de l'état du

travail relatif à l'exécution du décret du 8 pluviôse, etc., 3 prairial, 464. — Les commissaires du district écrivent qu'ils se conformeront au désir de la C. des A., d'arrêter provisoirement l'enlèvement des objets mis en réquisition à Louveciennes par Maurice : le Comité approuve les mesures prises par la Commission, 11 prairial, 502, 503 (et n. 1). — Le président du Comité écrira au district, pour avoir des renseignements sur les actes de Maurice contre lequel des plaintes ont été portées, 25 prairial, 627. — La C. ex. des travaux publics remet un mémoire sur l'utilité qu'on peut retirer des bâtiments de Versailles : renvoyé à la C. des A., 3 messidor, 676. — La C. des A. demande au Comité de lui adjoindre deux de ses membres afin de prendre les meilleurs moyens d'utiliser le palais de Versailles : Mathieu et Bouquier sont nommés, 13 messidor, 721. — La Société populaire de Millau réclame le cabinet de physique du ci-devant abbé de Mostruéjols, qui se trouve à Versailles : le président du Comité écrira, 5 thermidor, 846. — Durameau, garde des tableaux à Versailles, demande de l'emploi dans l'établissement qui se forme à Versailles : renvoyé à la C. des A., 21 thermidor, 918. — Un rapport de Thouin et Desfontaines sur la reconstruction des caisses des orangers des propriétés nationales du district est renvoyé à la C. ex., 26 fructidor, V, 31. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Versailles l'école centrale de Seine-et-Oise, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, tranformé en décret le 18, V, 36 (et n. 2). — Une des deux Écoles d'économie rurale vétérinaire proposées le 29 germinal par le C. d'agriculture sera placée à Versailles, VI, 113; le décret du 2 floréal affecte à cette École la maison des ci-dev. gardes, 632 (n. 3). — La C. ex. remet un rapport sur la réclamation de Brochet et Besnard, employés à la bibliothèque nationale de Versailles : remis à la 2e section, 14 floréal, 165. — Sur la proposition de Ch. Delacroix, le 30 floréal, le Comité est chargé de présenter les moyens de réunir au château de Versailles les élèves de l'établissement Martin, de Liancourt et autres, 214 (n. 1), 221-222. — Miroglio présente un plan des ville, château et parc de Versailles : renvoyé à la 2e section, 30 floréal, 225. — Crouzet est chargé par le Comité de se rendre à Versailles, pour se renseigner sur la possibilité d'y placer les élèves de l'Institut Martin, etc., et de faire rapport, 8 prairial, 233. — Crouzet fait son rapport; Plaichard est chargé de s'aboucher avec Bezard et de préparer pour la C. N. un rapport où il développera les difficultés qui s'opposent au placement de l'Institut des Jeunes Français à Versailles, etc., 11 prairial, 256. — Plaichard lit au Comité, qui l'adopte, son rapport et projet de décret sur le placement de l'Institut à Liancourt, 18 prairial, 263; le 20 prairial, Plaichard fait voter le décret à la C. N., qui rapporte en même temps le décret du 8 juillet 1793 relatif à un établissement national à placer au château de Versailles, 263 (n. 2), 268-271 (ann. A). Un second décret charge les Comités de S. P., d'I. P. et des finances de faire un rapport sur les moyens d'utiliser les bâtiments du ci-dev. château, et de provoquer la vente des bâtiments et des terres dont la conservation serait jugée inutile, 271. — Lecture faite du décret du 20 prairial, le Comité charge Portiez de s'aboucher avec les Comités de S. P. et des finances, 23 prairial, 280. — La C. ex. remet un rapport des employés au dépouillement des livres de la bibliothèque nationale de Versailles en augmentation de traitement : renvoyé à la 2e section, 2 messidor, 316. — Un décret du 7 messidor accorde à Lemaire et Glaesmer une maison nationale à Versailles pendant 15 ans, pour y former un établissement d'horlogerie, 348-349. — La C. des inspecteurs ayant renvoyé au C. d'I. P. un mémoire de Leconte relatif à des figures et marbres provenant de Marly et destinés au Jardin national, le Comité arrête que le Conservatoire du Muséum de Versailles cessera tout enlèvement d'objets qu'il aurait jugés propres à orner le Muséum ou les jardins de Versailles, si ces objets sont destinés au Jardin national, 10 thermidor, 471-472. — Thouin ayant annoncé que le district de Versailles a fait afficher la vente du jardin botanique de Bellevue, le Comité arrête qu'il sera sursis à la vente, 2 fructidor, 559. — Le Comité renvoie à la 1re section un décret concernant la translation de l'École vétérinaire à Versailles, 17 fructidor, 632. — La C. ex. expose au Comité que Hubert Lagarde, bibliothécaire et conservateur du Muséum de Versailles, se trouve compris dans la loi du 5e complémentaire sur les parents d'émigrés, et elle demande que le C. de S. P. soit invité à le mettre en réquisition pour continuer ses fonctions : adopté, 4 vendémiaire an IV, 717. — Le Comité autorise la C. ex. à payer à Royer, ci-dev., instituteur des sourds-muets à Versailles, ce qui lui est dû, et à se renseigner auprès du département sur l'utilité de créer à Versailles une institution secondaire pour les sourds-muets, 10 vendémiaire, 742-743. — Lauzan, Peradon et Fayolle, commissaires, artistes, recevront pour dix jours de mission dans les districts de Mantes et de Saint-Germain, consacrés à rassembler des objets de sciences et d'arts pour le Muséum de Versailles, chacun 150 ll, 20 vendémiaire, 767.

Vervins. — Les administrateurs font passer une consultation sur le payement des instituteurs :

renvoyé à Bouquier, 19 prairial an II, IV, 556; plus tard, renvoyé à la C. ex., 556 (n. 6). — Les fabricants de papier de Vervins demandent l'autorisation de rappeler auprès d'eux le charpentier Gougelot, soldat de la première réquisition, qui leur est nécessaire pour la reconstruction de leurs moulins : renvoyé au C. de S. P., 29 messidor, 820.

VESOUL. — Boizot, agent national du district, adresse une circulaire aux communes de son ressort : vu au Comité, 1er germinal an II, IV, 3. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Vesoul l'école centrale de la Haute-Saône, V, 614; il est confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2).

VESTRIS, artiste du théâtre des Arts. — Le Comité le nomme membre de l'administration de ce théâtre, 12 messidor an III, VI, 380. — Sur le renvoi fait par le C. de liquidation, le Comité estime que ce citoyen peut prétendre à une pension, 28 thermidor, 545.

VESTRIS (La citoyenne), actrice du théâtre de la République. — A gardé, en floréal an II, une copie du manuscrit du *Timoléon* de M.-J. Chénier, et le rend à l'auteur après le 9 thermidor, IV, 397.

VEUZEL. — Annonce au Comité une façon de fleurs artificielles : sa proposition est renvoyée aux botanistes du Jardin des plantes, et Plaichard est nommé à cet effet, 15 ventôse an II, III, 548.

VÉZELISE. — Dans un état de dépenses pour les établissements d'instruction du dép. de la Meurthe, du 22 frimaire an II, le district de Vézelise figure pour 45 H 10 S, IV, Introd. XXXIX. — Les administrateurs du district font part des mesures qu'ils ont prises pour organiser l'instruction publique; à renvoyer à Bouquier, 5 germinal an II; texte de la lettre du district, du 30 ventôse, 27, 34-35 (ann. C). — Les administrateurs du district font part d'un arrêté (imprimé) du 8 germinal, nommant 41 instituteurs pour 77 communes, et donnant la liste de ces instituteurs : renvoyé à Thibaudeau; l'agent national, Jacquinet, envoie ce même arrêté, et un *Dialogue* de sa composition, 17 germinal, 97, 100, 102-106 (ann. C). — La commune de Pulligny ayant réclamé le 13 germinal, contre l'arrêté du 8, qui la prive de son instituteur et le transfère à Vézelise, le district, par un arrêté du 14, maintient son arrêté du 8; le département de la Meurthe, le 19, improuve l'arrêté du district, celui-ci recourt, le 22, au C. d'I. P., qui, le 17 floréal, renvoie à Bouquier, 321, 335-338 (ann. D). — L'agent national du district ayant saisi de l'affaire le C. de S. P., celui-ci, par lettre du 29 floréal, donne tort au département, et ordonne à l'agent national de requérir l'exécution de l'arrêté du 8 germinal; celui-ci, par lettre du 5 prairial, porte la décision du C. de S. P. à la connaissance du département, 338-339. — Le C. d'I. P., passe à l'ordre du jour, motivé sur un arrêté du Comité le 5 prairial, sur une délibération du district, (probablement celle du 8 germinal), 27 prairial, 637 (et n. 1). — Le Comité passe à l'ordre du jour sur la dénonciation du district de Vézelise, du 22 germinal, contre le département de la Meurthe, 19 messidor, 760. — Il existe au Musée pédagogique, à Paris, une lettre de ce district annonçant l'envoi de l'état des écoles existant dans son ressort, Introd., XLV. — La demande d'un mode de célébration des fêtes décadaires, faite par la société populaire, est renvoyée à la commission des fêtes décadaires, 29 messidor, 822. — La société populaire fait parvenir un trait de générosité fraternelle : renvoyé à la section des faits civiques, 15 thermidor, 899. — Le district demande pour plusieurs communes des instituteurs à 500 H : renvoyé à Bouquier, 1er fructidor, 956 (et n. 2).

VIAL, chef des travaux de la marine au port de Brest. — Une lettre de lui — relative probablement à l'ouvrage qu'il se propose de publier, l'*Art du constructeur* — est renvoyée à Arbogast, 21 prairial an II, IV, 614 (et n. 2). — Arrête que le président du Comité écrira au district de Brest pour demander des renseignements sur un dictionnaire de marine (manuscrit), fait par la ci-devant Académie de marine, et que copie de la lettre sera adressée à Vial, pour qu'il puisse donner des observations, 3 messidor, 677. — Sur le rapport d'Arbogast, la préface et la table de l'ouvrage *l'Art du constructeur* sont renvoyées au C. de S. P. 21 thermidor, 917-918. — Une lettre de Vial, en réponse à celle que le Comité a écrite au district de Brest, est renvoyée à la C. des A., 25 thermidor, 932.

VIALA (Joseph-Agricol), né à Avignon en 1781, tué, en juillet 1793, en voulant couper les câbles des pontons sur lesquels l'ennemi se préparait à passer la Durance. — Le récit de sa mort, communiqué par son oncle maternel Agricol Moureau, paraît dans le numéro du 16 pluviôse du *Journal des hommes libres* (article de Joseph Lavallée), et, en extrait, dans le numéro du 18 pluviôse du *Journal universel;* une lettre d'Agricol Moureau à Robespierre, du 19 pluviôse, attire l'attention de celui-ci sur le jeune héros d'Avignon, IV, 360-363. — Dans son rapport du 18 floréal, Robespierre consacre un passage à glorifier Viala; mais ce passage contient plusieurs erreurs, 313-314 (et notes); Barère fait décréter, que les honneurs décernés à Bara et à Viala leur seront rendus le 30 prairial, et que la C. N. accompa-

gnera au Panthéon les cendres de ces jeunes citoyens, 351. — Agricol Moureau, qui assistait à la séance du 18 floréal, écrit à Robespierre une lettre pour rectifier les erreurs contenues dans son rapport; Robespierre corrige son texte en conséquence, 363-364. — Le père et la mère du jeune Viala écrivent à la C. N., le 27 floréal, une lettre qui est lue le 2 prairial, 622 (et n. 3), 624 (ann. B). — Agricol Moureau se présente à la C. N. le 3 prairial avec deux autres députés d'Avignon, et remercie l'assemblée du décret du 18 floréal qui donne l'immortalité à un illustre et vertueux enfant, 479 (n. 4), 624 (ann. C). — Le 10 prairial, la municipalité et la société populaire de Sceaux, accompagnées de la mère, de la sœur et du père de Bara, et de l'oncle de Viala, offrent à la C. N., les bustes des deux jeunes héros; texte du décret rendu, 625. — Le 17 prairial, Barère fait décréter que la cérémonie dans laquelle les honneurs du Panthéon seront rendus, à Bara et Viala est renvoyée au 30 messidor, 571. — Un état de pièces reçues par le Comité en mentionne une qui concerne Bara et Viala, 640 (n. 7). — Une romance de Serieys sur la mort de Bara et Viala est renvoyée à Villar, 3 messidor, 674. — Un *Précis historique sur Agricol Viala,* rédigé par Joseph Payan du Moulin, est imprimé en exécution d'un arrêté de la C. ex. du 13 messidor, et envoyé aux armées, aux départements, districts, communes et sociétés populaires, 725 (suite de la note 7 de la p. 724); texte de ce *Précis* et de l'arrêté, 732-734 (ann. D). — Billet de David, du 22 messidor, demandant communication de ce *Précis* à Joseph Payan, 208 (et n. 7). — Sur un rapport de David, du 23 messidor, la C. N. adopte le plan de la fête héroïque pour les honneurs du Panthéon à décerner aux jeunes Bara et Viala, et en recule la date au 10 thermidor, 777 (n. 2); texte du rapport, 779-788 (ann. B). — L'*Ode sur la mort de Bara et d'Agricol Viala,* par Dantilly, est renvoyée à Villar, 27 messidor, 815; ordre du jour, 3 thermidor, 843. — Les couplets aux mânes de Viala et Bara, par Désaudray, sont lus au Comité et déposés au carton de réserve, 29 messidor, 822. — Les veuves des vainqueurs de la Bastille sollicitent l'honneur d'assister à la fête de Bara et Viala : renvoyé à David, 1er thermidor, 835. — L'*Hymne à Bara et Viala,* de Malingre, est renvoyé à Villar; sur l'hymne pour être chanté devant les mânes de Bara et Viala, par Lélu, le Comité ne statue rien, 5 thermidor, 847 (et n. 5), 848 (et n. 3). — Le 9 thermidor, après avoir mis hors la loi Robespierre et ses partisans, la C. N. décrète l'ajournement de la fête de Bara et Viala, 871 (ann. B).

Mention honorable accordée à un *Hymne nouveau pour la fête de Bara et Viala* (imprimé, paroles et musique), par le Cousin Jacques' 19 thermidor, 910. — Des couplets en l'honneur de Bara et Viala, par Sorin, sont renvoyés à Grégoire; une ode en l'honneur de Bara et Viala, par Guffroy, est renvoyée à Bouquier, 27 thermidor, 940. — Ordre du jour sur les couplets de Sorin, 11 fructidor, 998. — Le 28 pluviôse an III, la C. N. entend la lecture d'une lettre de citoyens d'Avignon qui demandent le rapport du décret accordant à Viala les honneurs du Panthéon, V, 499; texte de la lettre, IV, 364-365. — Le 4 messidor, dans un rapport sur les troubles de Beaucaire du 1er avril 1793, Courtois, parlant d'Agricol Moureau, l'appelle « l'adorateur de Maximilien, l'oncle heureux du fabuleux héros de la Durance, du petit Viala, que son dieu avait agrégé par reconnaissance au collège sacré des divinités placées au Panthéon », VI, 320. — La demande de payement de Durand et Thiébault, pour les travaux faits pour la fête de Bara et Viala, est renvoyée à la C. ex., 20 thermidor, 517. — Pour d'autres détails, voir *Fête de Bara et Viala.*

VIALA père. — Écrit à la C. N., le 27 floréal an II, une lettre signée de lui et de son épouse la citoyenne Viala-Moureau; cette lettre, lue le 2 prairial, est insérée au Bulletin et renvoyée au Comité, qui la renvoie à la section des faits héroïques, 23 prairial, IV, 622 (et n. 3); texte de la lettre, 624 (ann. B).

VIALA-MOUREAU (la citoyenne). — Signe avec son mari une lettre adressée à la C. N. le 27 floréal an II, IV, 622 (et n. 3), 624 (ann. B). — Lettre d'elle à Joseph Payan du Moulin, du 25 floréal, insérée dans le *Précis historique sur Agricol Viala,* 734.

VIALLE (Sauveur), agent national du district de Tulle. — Annonce que le décret du 29 frimaire reste sans résultats; demande si on ne pourrait pas délier quelques fonctionnaires du serment qu'ils ont fait de mourir à leur poste, à la condition qu'ils se fassent instituteurs, et disséminer dans les départements une partie des gens instruits qui demeurent inutiles dans les grandes villes? Ordre du jour sur la première proposition, renvoi à Bouquier de la deuxième, 17 germinal an II, IV, 95; texte de la lettre, 102 (ann. B).

VIALLON, 2e bibliothécaire de la bibliothèque du Panthéon. — Envoie un mémoire sur une division des heures qui se rapproche davantage de l'ancienne manière de compter le temps : renvoyé à la Commission des P. et M., 29 ventôse an II, III, 594. — Rapport fait par Lagrange à la Commission, le 8 germinal, sur le mémoire de Viallon, et réfutation du système qu'il propose, 605-606 (ann. B). — Le 14 germinal, Viallon écrit au Comité en réponse au rapport de Lagrange, 606; le Comité passe à l'ordre

du jour sur sa lettre et adopte le rapport de Lagrange, 21 germinal, IV, 118. Le Comité élève son traitement à 3.000 ᵗ, 4 nivôse an III, V, 363.

VIANELLI. — Adresse au Comité une lettre qui est renvoyée à Mathieu, 15 floréal an II, IV, 314.

VIANNEY. — Nommé élève de l'École normale par le district de Maixent, est dénoncé par Agier : Lakanal se concertera avec la députation des Deux-Sèvres, 28 frimaire an III, V, 329. — Un membre expose que Vianney est arrivé à Paris et désire se justifier : la députation des Deux-Sèvres sera invitée à venir s'expliquer à la prochaine séance, ainsi que Ruamps et Ingrand, 22 nivôse, 410. — Après avoir entendu Lecointe-Puyraveau, Jard-Panvillier, Ingrand et Vianney lui-même, le Comité, considérant que Vianney ne jouit pas de la confiance publique, arrête qu'il ne peut être compris au nombre des élèves, 24 nivôse, 420.

VIC (Meurthe). — C'est sous ce nom que figure le district de Château-Salins dans un état de dépenses des établissements d'instruction, du 22 frimaire an II, IV, Introd., XXXIX.

VICQ D'AZYR (Félix), de l'Académie des sciences, président de la Société de médecine, chancelier de l'Académie française. — Signe, le 21 juillet 1793, comme membre du directoire du Lycée des arts, une pétition demandant des écoles primaires d'arts et métiers, II, 428-429. — Sa lettre à Lavoisier, s. d. (antérieure au décret du 8 août 1793), relative à une exception à faire en faveur de la Société de médecine, II, 344 (ann. B). — Appréciation partielle de Morellet sur sa conduite après la suppression des Académies, II, 327. — Sa lettre à la C. N., datée du 19 août, relative à la Société libre d'histoire naturelle, avec un mémoire sur l'enseignement de l'histoire naturelle, 572-575 (ann. A). — Écrit au président de la C. N. le 23 août et à Romme le 1ᵉʳ septembre 1793, en envoyant des indications sur les travaux de la Société de médecine, 325, 342-343. — Nommé par le ministre Paré membre de la C. des A., 509. — Le Comité ajourne la lecture de sa lettre du 19 août et du mémoire qui l'accompagne, 5 octobre, 569. — Le 10 brumaire an II, est chargé par la C. des A. de rédiger une Instruction; le 20 brumaire, fait part du plan adopté par lui et les autres commissaires, III, 289 (ann. C). — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre suppléant du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire, II, 829-832 (ann. C). — Le 25 brumaire, est invité par la C. des A. à fondre dans son ouvrage la première Instruction envoyée [en 1790] aux corps administratifs; le 5 nivôse, lit à la Commission son rapport sur les mesures à prendre pour l'inventaire et la conservation des objets précieux; ce rapport sera présenté au Comité, III, 289-290 (ann. C). — Nommé commissaire, le 25 nivôse, pour examiner les objets d'instruction qui pourraient convenir à la maison d'éducation de Orphelins de défenseurs de la patrie, 377 (ann. A). — Maintenu dans la C. des A. réorganisée (section d'anatomie), listes du 5 pluviôse, du 18 pluviôse, et du 15 ventôse, 323, 328, 503. — On lui renvoie l'examen d'une recette de la citoyenne Bellette, 19 floréal, 363. — Est l'un des commissaires chargés du choix des livres pour la bibliothèque du C. de S. P., 25 floréal, 423. Meurt le 2 messidor; le Comité arrête de proposer Leclerc pour le remplacer à la C. des A., 2ᵉ sans-culottide, V, 58. — Le C. de S. P. écrit (5ᵉ sans-culottide) à celui d'I. P. au sujet de la continuation de son ouvrage d'anatomie, 69 (n. 1), 74 (ann. C). — Arrêté pris par les Comités réunis de S. P. et d'I. P. chargeant Chaussier de continuer l'ouvrage de Vicq d'Azyr, et d'acquérir du père de celui-ci les manuscrits, cuivres et dessins y relatifs; chargeant Redouté et Huzard de faire l'estimation de ces objets; la C. ex. fournira les fonds nécessaires, 1ᵉʳ vendémiaire an III, V, 81-82. Massieu est chargé de rechercher les manuscrits de Vicq d'Azyr et d'autres auteurs modernes, 20 brumaire, 208. — Lakanal raconte, en thermidor an III, que Vicq d'Azyr à ses derniers moments répétait avec effroi : « Le tribunal révolutionnaire! » VI, 514.

VICQ D'AZYR père. — Le Comité d'I. P. l'autorise, ainsi que son homme de confiance Le Rouvillois, à séjourner à Paris pour traiter les objets relatifs à l'instruction publique qui se trouvent dans la succession de son fils, 4ᵉ sans-culottide an II, V, 68-69. — Un arrêté des Comités de S. P. et d'I. P. réunis autorise Chaussier à traiter avec Vicq pour l'achat des manuscrits, cuivres et dessins de son fils; Redouté et Huzard en feront l'estimation, 1ᵉʳ vendémiaire an III, 81-82. — La C. ex. est autorisée à acheter de lui, pour le prix de 700 ᵗ, quatre instruments pour les injections, nécessaires aux professeurs de l'École nationale de chirurgie, 26 vendémiaire, 137.

VICTOOR, VICTORS. Voir FICTOOR (Jan).

VIDAL. — Demande à être admis à l'École de santé : ordre du jour, motivé sur ce qu'il n'y a que le district qui ait droit de nommer, sauf le concours, 10 germinal an III, VI, 20.

VIDAL (P.), élève de l'École normale, marié et père de six enfants. — Offre au Comité son ouvrage en 4 volumes, *La langue latine mise à la portée de tout le monde par la version mot à mot* : mention civique et dépôt à la bibliothèque; demande à participer aux bienfaits accordés aux gens de lettres : arrêté qu'il sera porté sur la liste supplétive [30 nivôse an V,

437. — La pétition de Vidal est renvoyée à la 2e section, pour être représentée lors de la discussion d'une nouvelle liste de récompenses, 6 vendémiaire an IV, VI, 722.

VIDECOQ. — Est gardien du dépôt bibliographique de la rue de Lille, 4 brumaire an III, V. 170.

VIEFVILLE (Cécile DE), dame des filles de joie suivant la cour. — Une ordonnance de François 1er, du 30 juin 1540, trouvée dans les papiers de l'émigré Montesquieu, lui accorde une somme de 45 livres tournois IV, 517 (et n. 4).

VIEILHVARENNE, inspecteur en chef des usines de la République. — Après avoir entendu la lecture d'un certificat délivré à ce citoyen par le C. de S. G., le Comité d'I. P. arrête que copie de ce certificat sera déposé à la 3e section, chargée de recueillir les faits historiques pour en faire usage dans le rapport que le Comité doit être chargé de faire sur les événements de prairial, 14 prairial an III, VI, 255 (et note). — Ce citoyen présente une attestation du commandant Roffet relative à sa conduite le 1er prairial : elle sera jointe au certificat, 22 prairial, 276. — Fait hommage d'un volume contenant 60 estampes représentant les drapeaux des bataillons de la garde nationale parisienne : dépôt à la bibliothèque, 24 thermidor, 523.

VIEL, graveur. — Sa pétition est renvoyée au rapporteur chargé de présenter la 3e liste des gens de lettres, artistes, etc., 22 prairial an III, VI, 278. — Il est porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

VIEL-SAINT-MAUR, ingénieur militaire. — Demande à être employé, 17 pluviôse an II, III, 414. — Demande un secours : renvoyé au C. des secours, 21 pluviôse, 441.

VIELLARD-BOIMARTIN, ancien avocat au Parlement de Rouen. — Fait hommage au Comité de sa pièce dramatique, *Blanchard, ou le siège de Rouen :* mention civique et renvoi à la bibliothèque, 20 ventôse an II, V, 592. — Même indication au procès-verbal du 26 ventôse, 608. — Élève de l'École normale, est l'orateur d'une députation des élèves qui se présente à la barre de la C. N. le 17 floréal an III; résumé de l'adresse lue par lui, VI, 172 (n.), 179 (et n. 3), 180.

VIEN (Joseph-Marie), peintre. — Figure sur la liste complémentaire des artistes, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 22 pluviôse an III, V, 482. — Figure pour 3.000 ll sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27, VI, 76, 89. — Nommé professeur de dessin aux écoles centrales de Paris, germinal, 115 (note).

VIEN (peut-être Joseph-Marie Vien fils). — Présente au Comité un dessin encadré, qui est renvoyé au C. des inspecteurs de la salle, 3 messidor an II, IV, 672.

VIENNE, département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Poitiers V, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement effectué à Barailon, 20 germinal, 53. — Le directoire (jury) de l'école centrale du département expose qu'il n'a touché aucun traitement depuis le 1er fructidor : renvoyé à la C. ex., 1er brumaire an IV, 823.

VIENNE (Isère), ou VIENNE-LA-PATRIOTE. — Une lettre du district a été enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 178 (note). — L'administration gratuite de l'institut provisoire de cette commune consulte le Comité sur le sort de cet établissement : renvoyé à Bouquier et Thibaudeau, 3 floréal, 245. — Une lettre de la Société populaire est renvoyée à la section des faits héroïques, 17 messidor, 749. — La C. ex. remet un rapport sur la demande du district de Vienne relative à deux globes transférés à Lyon : ce district réclame 1796 ll., 18 messidor an III, VI, 390; le Comité renvoie au C. des finances, avec invitation de faire droit, 5 fructidor, 573.

VIENNE (HAUTE-), département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale du département à Limoges, V, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Lakanal, 20 germinal, 53.

VIGAROUS. — Nommé par le Comité professeur adjoint de clinique chirurgicale à l'École de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, V, 324.

VIGÉE, homme de lettres. — Il est porté sur une liste de gens de lettres, etc., à récompenser, dans la 2e classe, 10 fructidor an III, VI, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

VIGÉE-LEBRUN (La citoyenne), sœur du précédent. Voir LEBRUN-VIGÉE (La citoyenne).

VIGER (Louis-François-Sébastien), député de Maine-et-Loire à la Convention, condamné à mort le 9 brumaire an II, guillotiné le 10. — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

VIGNALI, peintre, à Monaco. — A obtenu un prix de 5.000 ll dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 261.

VIGNER, maire de Rebais. — Consulte le Comité sur un article de la loi concernant les écoles primaires, 15 germinal an II, IV, 83; texte de sa lettre, 86 (ann. B). — Ordre du jour, motivé sur un arrêté du 5 prairial, 637.

VIGNEUL, membre du Comité révolutionnaire

de la section de Mutius Scævola. — Le 12 thermidor an II, à la requête de Villar, appose les scellés sur une armoire où sont placés divers papiers de la C. ex.; texte du procès-verbal de l'opération, IV, 878.

VIGNON, architecte. — Se concertera avec Mathieu, et avec Langlès, Lebrun et Mollard, membres de la C. des A., au sujet d'un emplacement pour un dépôt destiné aux Archives, 3 frimaire an II, III, 8, 13-14 (ann. A). — Un arrêté du Comité lui retire le logement qu'il avait au Louvre, 18 ventôse an III, V, 585-586. — Demande à présenter ses réclamations : renvoyé à la C. ex., 18 germinal, VI, 45. — A obtenu un prix de 2.000 ll dans le concours pour la colonne à ériger au Panthéon, un prix de 1.000 ll dans le concours pour le monument à ériger place des Victoires, et un prix de 4.000 ll dans le concours pour les justices de paix, décret du 14 fructidor an III, IV, 258-259.

VILATE, juré au tribunal révolutionnaire. — Robespierre déjeune chez lui le 20 prairial an II et y oublie son bouquet, IV, 572 (suite de la n. 3 de la p. 571). — Mot prononcé par un représentant à l'adresse de Robespierre, aux Tuileries, le 20 prairial, rapporté par lui, 588 (et n. 3).

VILATE (F.), chef de bureau des domaines à Belvès. — Fait passer au Comité un hymne à la liberté : renvoyé à Villar, 3 floréal an II, IV, 244; ordre du jour, 23 messidor, 773.

Village. — Le 10 brumaire an II, sur la motion de Romme, la C. N. décrète que les dénominations de *ville, bourg* et *village* sont supprimées, et que celle de *commune* leur est substituée, II, 716 (n. 4).

VILLAIN (Veuve). — La pétition de cette veuve, dont le fils est mort au siège de Valenciennes, est renvoyée à la section des faits héroïques, qui la fera passer au C. de liquidation, 13 pluviôse an II, III, 388.

VILLAR (Noël-Gabriel-Luce), évêque constitutionnel de la Mayenne, député de la Mayenne à la Convention. — Notice, I, XCI. — Nommé membre du Comité d'I. P. en vertu du décret du 7 novembre 1792, 243 (n. 1). — Désigné comme membre sortant, et élu membre de la section économique et administrative, 22 décembre, 244 et 245. — Réélu en janvier 1793, 243 (note). — Chargé de visiter le dépôt des Petits-Augustins, l'Imprimerie nationale exécutive, et le dépôt de livres du Louvre, 4 février, 303. — Nommé rapporteur d'une pétition de Pougens, 9 mai, 446. — Commissaire pour entendre Barletti, 23 mai, 466. — Désigné comme sortant, 5 juin, 475. — Réélu au Comité, 27 juin, 519, 521 (ann. A). — Chargé, avec Romme, Mathieu et Petit, de faire une circulaire et de rédiger les numéros de la Feuille de morale, 28 septembre, 512. — Élu secrétaire, 1er octobre, 520. — Sort du Comité au renouvellement du 15e jour du premier mois de l'an 2e, 593 (note). — Nommé de nouveau membre du Comité le 11 brumaire an II, 727 (n. 1), 730-731 (ann. A). — Lot de la déportation de brumaire an II, conserve le caractère ecclésiastique, 786 (n. 1); Grégoire dit dans ses *Mémoires*, qu'il empêcha Villars, en brumaire, de donner sa démission de ses fonctions d'évêque, 782. — Adjoint à la section chargée d'assister au travail de la C. des A., 23 brumaire, 815. — On lui renvoie un mémoire de deux citoyens proposant des vues sur les maisons nationales environnant le jardin du Palais national, 27 brumaire, 833. — Chargé, avec Prunelle, de mettre en ordre tous les écrits et manuscrits du Comité, et de rechercher un manuscrit réclamé par Gerlet, 7 frimaire, III, 34, 35. — Fait un rapport sur Mangard : ajourné, 13 frimaire, 63. — Une traduction manuscrite de Justin, par Monnaye, lui est renvoyée, 19 nivôse, 258. — Un livre de Rauxin, adressé par la municipalité de Libreville, lui est renvoyé, 1er pluviôse, 306; il en fait le rapport, et présentera un projet de réponse à cette municipalité, 3 pluviôse, 314. Un rapport de Lebrun, concernant les maisons où la nation n'a qu'une portion, lui est renvoyé : il se consultera avec le C. des domaines, 9 pluviôse, 361. — Une lettre des Jacobins lui est renvoyée; il fait un rapport sur l'ouvrage de Rauxin, 13 pluviôse, 388, 389. — Une ode de Legrand de Laleu lui est renvoyée, 15 pluviôse, 393. — Nommé avec Grégoire pour remplacer Romme dans la commission chargée du plan de dénomination pour les communes, 17 pluviôse, 412-413. — Une demande de secours de la citoyenne Desmoulins lui est renvoyée; est élu secrétaire du Comité, 21 pluviôse, 441, 443. — Se concertera avec le Comité des domaines pour les difficultés concernant les maisons où la nation n'a qu'une part, 29 pluviôse, 469-470. — Sur la pétition de Monnaye relative à Justin, dont Villar est rapporteur, le Comité arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer, 7 ventôse, 499. — Villar lit au Comité un projet de décret sur les objets provenant des émigrés et dont la nation n'est propriétaire qu'en partie : adopté, 11 ventôse, 531. — Nommé commissaire, avec Lindet, pour recevoir les manuscrits envoyés au concours des livres élémentaires; et, avec Prunelle, pour la levée des scellés apposés sur des caisses de médailles, 13 ventôse, 536, 538-539. — Villar et Petit prendront des renseignements concernant les dilapidations commises par l'École militaire de Paris, supprimée par le décret du 16 ventôse, 17 ventôse, 551. Il est nommé rapporteur d'une grammaire manuscrite de Cabley, 19 ventôse, 556. — Il est du président du Comité, 27 ventôse, 586. — Un

renvoie des strophes sur l'abolition de l'esclavage, par un anonyme, 29 ventôse, 595. — Le 30 ventôse, signe, comme secrétaire de la C. des A., le renvoi d'une pièce à la section des dépôts littéraires et d'histoire naturelle, 455 (et n. 2). — On lui renvoie une pièce de Bizet et Faciolle sur la prise de Toulon, 3 germinal, IV, 18. — Mathieu et lui font un rapport sur la maison d'Elbeuf, comme nouveau local pour le Comité, 4 germinal, 20. — On lui renvoie un discours en vers, *La religion française,* d'un anonyme, des vers de Marat-Camus; et l'*Année philosophique* de Thibault, 5 germinal, 23, 26, 27. — Mathieu et lui iront au C. des inspecteurs demander que la maison d'Elbeuf soit démeublée, et que congé soit donné aux locataires, 7 germinal, 36. — Nommé avec L. Bourdon commissaire pour les livres élémentaires destinés aux marins; on lui renvoie le *Catéchisme* de la Chabeaussière, et le don fait par Barbe de ses deux créances, 9 germinal, 42, 47, 48. — Chargé de se concerter avec le C. des inspecteurs pour la conservation des modèles envoyés au concours, pour la décoration d'une pendule, 11 germinal, 55. — On lui renvoie deux petites brochures de Poupinet, 13 germinal, 74; — Une chanson de Boutin, 15 germinal, 82. — Villar et David s'aboucheront avec le C. des inspecteurs au sujet des modèles de pendule exposés dans la salle des conférences; on lui renvoie : un ouvrage de Henriquez; un acrostiche de Bellement; une chanson de T. Rousseau sur Bara, 17 germinal, 93, 98, 100. — On lui renvoie des couplets de Lambert sur le calendrier, 21 germinal, 116. — On lui renvoie un discours de Bordeaux, ci-devant curé d'Orbec; deux vaudevilles patriotiques de Dubois fils; des poésies de Coupigny, 23 germinal, 135, 138, 141. — Fait un rapport sur les poésies de Coupigny, 1er floréal, 237. — Propose le renouvellement du bureau du Comité : ajourné; on lui renvoie une ode de Mathieu, de Moret; un hymne de Vilate; une prière populaire de Philippe; la description d'une horloge de Pernot, 3 floréal, 242, 243, 244, 245. — On lui renvoie une tragédie de J. Lavallée, *Manlius Torquatus,* 11 floréal, 297. — On lui renvoie le *Poème séculaire,* d'un membre de la Société populaire de Tours, et le *Siège de Sagonte,* de Gibert, 15 floréal, 314. — On lui renvoie : des observations de Beuvelot sur l'instruction publique; les idées de Rey sur l'instruction publique; la demande de la citoyenne Valincourt pour l'établissement d'un cours gratuit; la méthode facile d'enseigner présentée par Goussu, 19 floréal, 367, 369, 370, 372. — Est nommé membre de la section des actions vertueuses; on lui renvoie : les réflexions sur le fanatisme des prêtres, que soumettent les administrateurs du district de Chauny; la *Lettre d'un père à ses enfants,* de Maurice; l'*Office des décades,* de Dusausoir, ainsi que les *Décades du cultivateur* de Sylvain Maréchal, et l'*A.B.C. du jeune républicain,* de Dufart; les *Chants civiques* de Person, 23 floréal, 421, 423, 424, — Est maintenu pour un mois dans les fonctions de président ; on lui renvoie un hymne adressé par les citoyennes Verdier et d'Uzès et le citoyen Dintrann, 25 floréal, 427, 430. — On lui renvoie l'examen des cartes géographiques que Calon fait passer de la part du C. des inspecteurs, 27 floréal, 439. On lui renvoie un *hymne à l'Égalité* de Malingre, 29 floréal, 453. — Villar, qui eût dû devenir président de la C. des A. à l'expiration de ses fonctions de président du Comité, ayant été maintenu dans lesdites fonctions, Mathieu est désigné à sa place comme président de la Commission, et apparaît comme tel le 3 prairial, 464 (et n. 4). — On lui renvoie l'*Essai pindarique* de Th. Mandar; l'*Invocation à l'Être-Surpême,* de Drobecq; des vers et une demande de Paulinier; une comédie de Thiessé, *Georges et ses associés;* des stances, par un anonyme; le *Réveil du monde,* drame lyrique par Gallet; la *Prière à l'Être-Suprême,* de Nogaret; le *Discours sur les spectacles,* de Paris; un discours prononcé à Montpellier par Feren, 5 prairial; 466, 467, 468, 469, 472, 773 (n. 6). — On lui renvoie des strophes de Texier-Laboissière sur l'existence d'un Dieu créateur, 7 prairial, 478. — On lui renvoie : le discours et les couplets chantés à Orbec dans une fête célébrée à l'occasion de la liberté des nègres; un discours et des strophes de Saunier; l'ode sur la guerre actuelle, de Pillon; la pièce de la citoyenne Guérin Albert, *Sophie et Azolan;* le poème *L'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme,* de Chambert, 9 prairial, 490, 492. — On lui renvoie : un hymne de Delespine; un *Hymne à l'Être-Suprême* de Fontaine; un hymne de Benoist-Lamothe; une *Invocation à l'Être-Suprême* de Castel, 11 prairial, 504, 505. — Remet un ouvrage de Dorié neveu; fait un rapport sur l'hymne de Malingre; on lui renvoie des ouvrages de Maillot, 13 prairial, 514, 515, 517. — On lui renvoie : un hymne de Chaufour; un *Hymne à l'Être-Suprême* de Croizetière; des *Stances sur l'athéisme* de Dide; un *Hymne à l'Être-Suprême* d'un anonyme; des couplets de Courtin; l'*Hymne à l'Éternel* de Lefèvre; l'*Ode à l'Être-Suprême* de Delancel; l'*Ode à l'Éternel* de Dantilly, 17 prairial, 541, 542, 545. — Devra coter et parapher, avec Lindet, un registre où seront inscrits, par ordre de numéros, les ouvrages envoyés au concours des livres élémentaires; on lui renvoie : l'*Ode au peuple français,* d'un anonyme; le *Discours* et le *Catéchisme de morale* de Desbarreaux; la *Religion républicaine,* de Desforges; l'*Hymne à l'Éternel,* de A-Ximénès; le *Discours* et

l'*Hymne patriotique*, de Rioud; l'*Invocation à l'Être-Suprême*, d'un anonyme (Nogaret); l'*Hymne à l'Éternel*, de la citoyenne Dubois; l'*Hymne à l'Être-Suprême*, de Boquet, 19 prairial, 554, 557, 558. — On lui renvoie : la *Prière à l'Éternel*, de Perrotte; les vers de Crétien; l'*Hymne à l'Éternel*, de Bellefontaine; l'*Ode à la Raison*, de Lainé; les *Couplets adressés à l'Être-Suprême*, de Laloi; l'*Hymne à l'Être-Suprême*, de Rouge; l'*Ode sur l'existence de l'Être-suprême et l'Immortalité de l'âme*, de Bignon, 21 prairial, 609, 610. — On lui renvoie : une lettre de Reusser; des vers de Denize; l'*Hymne à l'Éternel*, de Germé; le *Tableau lyrique de la fête du 20 prairial*, de Sebout; le discours et l'hymne de la citoyenne Cavaillon; la *Prière à l'Être-suprême*, de Roger; l'*Hymne aux trois cœurs*, d'Huvé, 23 prairial, 617, 618. — On lui renvoie : l'*Imitation d'un chant de guerre des sauvages Cheroquées*, par Ladmiral; deux hymnes et plusieurs autres morceaux de poésie en l'honneur de l'Être-Suprême et de la Liberté, d'un anonyme; un hymne à Dieu, d'un anonyme; le drame *La chasse aux monstres*, de Resnier, 27 prairial, 636. — On lui renvoie : l'*Hymne du peuple*, de Regnault; l'*Hymne à l'Être-Suprême*, de Fournier; deux hymnes en pièces de poésies en l'honneur de l'Être-Suprême, de Moline; des pièces de poésies de l'instituteur Fournier, déposées par Grégoire, 29 prairial, 651. — On lui renvoie l'aperçu du drame de Launey, *La révolution de Varsovie*, 1er messidor, 665. — On lui renvoie : une romance de Serieys sur la mort de Bara et Viala; quatre strophes sur la fête en l'honneur de l'Être-Suprême, par Rémard; une fable de Drobecq; un poème de Germain pour la fête à l'Être-Suprême préparée à Courson, 3 messidor, 674. — Est invité à présenter dans la prochaine séance son rapport et son projet de décret relatifs au partage des successions qui appartiennent partie à la République et partie à des citoyens (biens d'émigrés); on lui renvoie le *Catéchisme des décades* de Carraccioli; l'*Hymne à l'Éternel*, de Coillant; l'*Hymne à l'Être Suprême* chanté à Tulle; l'*Essai des forces poétiques* de Jourdain; l'*Hymne à l'Éternel*, de Cartault; les *Couplets pour la fête de l'Être-Suprême*, de Lenoir, 5 messidor, 682, 684, 685. — On lui renvoie : une comédie de Dusausoir, *Julie de Saint-Preux*, déposée par Bertazène; une pièce intitulée *La révolution de Pologne* (peut-être la même que *La révolution de Varsovie*, de Launey, mentionnée le 1er messidor), 7 messidor, 695. — On lui renvoie : un mémoire de l'administration du département de la Haute-Garonne; un extrait des délibérations du Conseil du district de Rozoy relatif à la maison d'éducation de Rebais, 9 messidor, 700. — Il conférera avec le C. de S. P., sur l'usage qu'on doit faire des pièces de théâtre adressées au C. d'I. P., 11 messidor, 706. — On lui renvoie le drame *Les Américains*, de Jax, 13 messidor, 723. — On lui renvoie : des quatrains de chanson, à Millau; une *Chanson sur la paix de Charleroi*, de Philippe; une *Ode sur les fêtes décadaires*, de Hue; un *Chant de guerre*, de Toupet; un hymne sur l'*Existence de Dieu et l'immortalité de l'âme*, par un détenu; un *Hymne à l'Être-Suprême*, par Say, 15 messidor, 743, 723 (n. 2). — On lui renvoie : l'*Oraison républicaine* de Mollin; les vers à l'Être-Suprême d'Armand, 17 messidor, 745. — On lui renvoie : des *Strophes aux habitants de la campagne*, par Grégoire (section de l'Observatoire); le *Chant civique d'un cultivateur*, d'un anonyme du district de Carentan; l'*Hymne à l'Éternel*, d'un anonyme de Fabas; *Les XXV préceptes de la raison*, de Grasset Saint-Sauveur et de Rémard; le discours de Saunier sur la nécessité d'adorer l'Éternel, 19 messidor, 761, 762. — Coupé et lui sont adjoints à David et Bouquier, restés seuls membres de la commission des fêtes décadaires (ancienne commission des six); on lui renvoie : la *Collection des meilleures prières, hymnes et hommages à l'Être-Suprême*, par Prévost; un *Chant pour la fête du 14 juillet*, d'un anonyme; sur son rapport, sont renvoyés au carton de réserve : les *Stances libres à la Convention*, par Lp. Mche, de Falaise; les strophes sur l'existence d'un Dieu créateur, sur la liberté des cultes, sur l'immortalité de l'âme, par Texier-Laboissière; l'*Essai pindarique*, par Th. Mandar, 23 messidor, 770, 772, 773, 774. — On lui renvoie : la demande du district d'Abbeville concernant la bibliothèque de l'ex-député Devérité; le poème de Dubreuil, *La France devenue République*, 25 messidor, 791. — On lui renvoie : les couplets adressés à la C. N. par la jeunesse républicaine de Dole; l'*Ode sur la mort de Bara et d'Agricol Viala*, de Dantilly; l'*Hymne sur la victoire de Fleurus*, de Roy; l'*Hymne à l'Être-Suprême*, de Mérard Saint-Just; les *Hymnes, cantiques et chants*, de Le Normand, 27 messidor, 815, 816. — On lui renvoie : les *Hymnes à la Liberté, à l'Être-Suprême*, et *contre les tyrans*, par Mérard Saint-Just; l'*Hymne à l'Être-Suprême*, de Tamin l'Ode *Le Français libre à ses voisins*, de Vaudrey l'*Hymne en l'honneur des martyrs de la liberté*, par un anonyme d'Avignon; l'ode intitulée *La bataille de Fleurus*, de Trouvé; l'hymne intitulé *La destruction des rois*, par Lemarchant-Laviéville, 29 messidor, 822. — On lui renvoie : un mémoire de fournitures (œuvres de Mably) de Barrois l'aîné; l'*Hymne aux martyrs de la liberté*, de Pitault; la *Chanson patriotique* de Fétu; l'*Hymne civique*, de Derm; l'ode d'un anonyme sur la bataille de Fleurus; l'*Hymne sur la victoire de Fleurus*, de Chauchot; l'*Ode sur*

la révolution du 14 juillet 1789, v. s., de Malingre, 1er thermidor, 835. — On lui renvoie : les couplets pour la fête de l'Être-Suprême, par Lortie; le poème d'un anonyme sur l'esclavage; l'*Ode à l'Éternel* de Dantilly; la traduction, faite par Bouland, de deux ouvrages anglais; Fourcroy, lui et Grégoire sont chargés de conférer avec le C. de S. P. sur l'envoi de commissaires en Belgique, 3 thermidor, 840, 842-843, 844. — On lui renvoie : des *Stances à l'Être-Suprême*, de Bonnet; une *Prière du républicain à l'Être-Suprême*, par Opoix, un *Hymne à Bara et Viala*, par Malingre, 5 thermidor, 847. — Est chargé, avec Mathieu, de se concerter avec le C. des inspecteurs au sujet du traitement des membres de la C. des A.; on lui renvoie le discours et l'ode sur le naufrage triomphant du *Vengeur*, envoyés par Vaudrey; les ratures par lesquelles un projet d'arrêté présenté par le Conservatoire du Muséum des arts, en 7 articles, a été transformé en l'arrêté de 4 articles adopté par le Comité, sont de sa main, 7 thermidor, 866, 868, 869 (et n. 2), 870-871 (ann. A). — Est invité, par un arrêté du 12 thermidor des Comités de S. P. et de S. G. à se rendre à la C. ex. pour y prendre toutes les mesures nécessaires, 877-878; en conséquence, il fait placer divers papiers dans une armoire sur laquelle sont apposés les scellés, 878; il était encore délégué à la surveillance des opérations de la C. ex. à la date du 22 thermidor, comme le montre une lettre de Sabonadière, 924 (ann. B). — On lui renvoie un *Hymne à l'Être-Suprême*, de Ladmiral; est nommé avec Bouquier rapporteur de la question des tableaux à faire exécuter aux Gobelins et à la Savonnerie, 17 thermidor, 902, 903. — La pétition des secrétaires commis du Comité relative à une augmentation d'appointements est renvoyée à lui et à Mathieu; Moral, de Montélimar, lui écrit au sujet d'une correspondance à rétablir relativement aux observations météorologiques et aux essais de culture de plantes exotiques, 19 thermidor, 908, 911. — On lui renvoie : un *Hymne à l'Être-Suprême*, de Famin; une ode au vaisseau le *Vengeur*, de Jacquinot; des hymnes décadaires, de Regnault; une *Lettre patriotique* en vers, de Joseph Seguin, 21 thermidor, 919. — Lettres que lui adressent Sabonadière, le 22 thermidor, et (probablement) Montgery le 23 thermidor, 922 (note), 924-925 (ann. B). — On lui renvoie : un *Sonnet à la Montagne*, de Raulet; des strophes (de Christophe) sur le vaisseau le *Vengeur*; une *Ode sur la révolution du 14 juillet* (*v. s.*), de Malingre, 24 thermidor, 929. — Chargé, avec Mathieu, de conférer avec le C. de S. P. au sujet du payement des membres de la C. des A., 25 thermidor, 936. — Clément de Ris lui adresse, le 28 thermidor, une lettre que le Comité ordonne de remettre au carton, 1er fructidor, 957. — Grégoire et lui indiqueront au C. de S. P. le danger d'incendie que fait courir à la B. N. le voisinage du théâtre des Arts, et à diverses bibliothèques, le voisinage d'ateliers d'armes; ils lui rappelleront la nécessité de procurer de l'acier aux horlogers et pendituliers, et de favoriser les progrès de l'horlogerie; ils l'inviteront à tenir compte des observations de la C. des A. au sujet de l'arrêté du 20 prairial qui a établi une Agence générale des cartes et plans, 3 fructidor, 960-962. — Se consultera avec Eschasseriaux sur le mobilier des émigrés; fait des rapports sur la *Dissertation historique* traduite par Boulard, sur les trophes de Christophe, l'hymne de Ladmiral, les stances de Bonnet, l'hymne de Derm, l'ode de Trouvé, l'hymne d'un anonyme d'Avignon, l'ode de Vaudrey, le poème de Noizet, 7 fructidor, 969, 971, 975. — Désigné par le sort comme membre restant, 9 fructidor, 981. — Villar présidera le lendemain la C. des A., 19 fructidor, V, 8. — Placé dans la 2e section, 21 fructidor, 13. — Atteste le civisme de Martin, de Toulouse, 22 fructidor, 20. — Signe le programme musical de la fête de Marat, 28 fructidor, 61. — Conférera avec le C. des finances au sujet du payement de 130,099 ℔ au collège Égalité, 14 brumaire an III, 198. — Désigné au milieu de brumaire comme l'un des membres sortants du Comité; réélu le 17, 207. — Grégoire demande et obtient que Villar lui soit adjoint pour surveiller la publication des voyages de La Peyrouse, 14 frimaire, 274. — Présente au Comité un projet de décret sur les fêtes décadaires, auquel la priorité est accordée, et qui est adopté après discussion; est chargé, avec Thibaudeau, d'exposer au C. de S. G., les embarras où se trouve la C. ex. relativement à la surveillance des théâtres, 16 frimaire, 284, 285. — On reprend la discussion du projet de fêtes décadaires de Villar : il est adopté, 18 frimaire, 290. — Le projet de décret de Villar sera présenté à la C. N. par Chénier dès le lendemain (n'a pas eu lieu), 28 frimaire, 329. — Ce projet est lu au Comité par Chénier, à la suite de son rapport, et adopté, 30 frimaire, 333; il est présenté à la C. N. par Chénier le 1er nivôse, et ajourné, 333 (note), 340; texte de ce projet, 339-340. — Ouï les professeurs de la ci-dev. Université de Paris, le Comité arrête que Villar se transportera de nouveau au C. des finances pour s'y concerter et prendre un arrêté pour le payement de ces citoyens, 14 pluviôse, 459. — Ouï : la réclamation des professeurs émérites de l'Université sur le payement de leur pension, le Comité charge Villar de se transporter au C. des finances pour s'entendre avec lui à ce sujet, 14 ventôse, 564-565. Désigné au milieu de ventôse comme l'un des membres sortants, est réélu le 17, 586. — Grégoire et lui

sont chargés de se concerter avec le C. de S. P. pour faire venir de Hollande des objets de sciences et d'arts, 18 ventôse, 581. — Chargé de nouveau de surveiller l'impression du voyage de La Peyrouse, 22 ventôse, 598. — Daunou, lui et Thibaudeau sont chargés d'examiner s'il y a lieu de demander le rapport des décrets qui ont nommé Vandermonde professeur à l'École normale, et Dufourny et Hassenfratz membres de la C. des A., 26 ventôse, 608. — Rend compte de sa démarche pour les émérites de l'Université : le C. des finances a promis de s'en occuper promptement, 6 germinal, VI, 1. — Lui et Fourcroy sont chargés d'appuyer auprès du C. des finances, la demande des professeurs du Muséum d'obtenir l'indemnité du 4 pluviôse, 14 floréal, 164. — Remplace Daunou pour le travail relatif à la liste des gens de lettres, etc., 20 floréal, 191. — Se concertera avec le C. de S. G. afin d'obtenir pour Libbes l'autorisation de prolonger son séjour à Paris, 20 prairial, 274. — Est placé dans la 2e section, 23 plairial, 283. — Au milieu de messidor, est l'un des membres sortants du Comité ; est réélu le 17, 391. — Est chargé de faire au Comité un rapport sur le Collège de France; remplace Lanthenas pour le rapport sur l'organisation des Écoles de peinture, sculpture et architecture, 18 messidor, 388, 389. — On lui renvoie la proposition de porter la veuve Roubo sur la liste des artistes, etc., qui ont droit aux récompenses, la note contenant les titres littéraires de Loaisel-Tréogate, une note par laquelle Sage réclame un traitement arriéré, deux notes de Lanthenas sur Leclerc et Parraud; fait lecture d'un rapport et projet de décret sur le Collège de France; le Comité l'approuve, 20 messidor, 396, 397, 398, 399. — On lui renvoie une note de Daunou concernant Duvillar, une pétition de Beaufort, une note de Mouzon, 23 messidor, 404. — On lui renvoie une note de Lanthenas concernant la veuve Roucher, 24 messidor, 408. — Est chargé de se concerter avec le C. des finances au sujet d'une pétition des principaux et professeurs des collèges de Paris; à la première séance, le Comité entendra son rapport sur les gens de lettres, savants et artistes, 26 messidor, 413. — Présente une liste au Comité, : elle est discutée, 28 messidor, 426-427; la discussion des noms continue le 30 messidor, 431-433, le 4 thermidor, 447-448, le 6 thermidor, 454-455. — Signe, avec d'autres membres du Comité, une lettre à Ginguené, 8 thermidor, 466. — Le Comité lui renvoie une pétition de Blancard, pour être présentée lors de la discussion de la liste des savants; on reprend la discussion de cette liste, 10 thermidor, 471, 472. — Propose de porter sur la liste, la petite-fille du peintre Ch. Le Brun : le Comité, considérant que les récompenses doivent être personnellement données à ceux qui en sont jugés dignes, charge Bordes de lui présenter un rapport à faire à la C. N. sur les secours à accorder aux veuves, enfants, etc., des artistes, savants et gens de lettres, 16 thermidor, 497. — La demande de Dessous d'être porté sur la liste des gens de lettres, etc., lui est renvoyée, 20 thermidor, 517-518. — Le Comité arrête qu'il remplacera Massieu dans le travail de la bibliographie; on lui renvoie un rapport de la C. des A. sur les moyens de faciliter la vente des objets médiocres existant dans les dépôts, 30 thermidor, 550. — On lui renvoie une pétition de Gaigne, et une note de Génissieu relative à Bourgoin, commissaire à la bibliothèque de la Flèche, 2 fructidor, 562. — Est chargé du travail sur les Écoles d'aveugles, de sourds-muets et, conjointement avec Drulhe, sur les Écoles de belles-lettres, 6 fructidor, 576. — Écrira à l'administration du bataillon auquel appartient Leymonnerie, pour l'engager à prolonger le congé de ce citoyen, 7 fructidor, 583. — Lit au Comité, qui l'adopte, le rapport qui doit précéder la liste des gens de lettres, etc., à récompenser, 14 fructidor, 610. — Lui et Grégoire se concerteront avec Jean De Bry, au sujet d'un manuscrit, 15 fructidor, 617. — Le 18 fructidor, lit à la C. N. le rapport sur les encouragements destinés aux savants, gens de lettres et artistes, et la liste proposée par le Comité : cette liste est adoptée sans débats, 610 (n. 2), 639; texte du rapport et du décret, 624-630 (annexe). — Lakanal et Mercier lui sont adjoints pour le travail de la bibliographie, 24 fructidor, 659. — Au nom des trois commissaires de la bibliographie, soumet au Comité un projet de décret sur l'organisation de la B. N., le Comité l'adopte, 28 fructidor, 678.

La demande du peintre en émail J.-F. de la Mome, qui désire participer aux récompenses, lui est renvoyée, 2 vendémiaire an IV, 714.

Le 6 vendémiaire, lit à la C. N. le rapport et projet de décret sur la B. N. : ajourné, 725 (et ann. B); texte du rapport et du projet de décret, 726-730. — Le 25 vendémiaire, présente de nouveau à la C. N. le projet de décret sur la B. N., qui est adopté sans discussion, 805. — Le Comité lui renvoie une pétition de Cailhava demandant une place, 26 vendémiaire, 801-802. — On lui renvoie une réclamation de Sylvain Maréchal, et une lettre concernant trois ex-professeurs de l'École de santé de Montpellier, 27 vendémiaire, 810. — On lui renvoie une demande de place de Vittelle, 28 vendémiaire, 812. — Il ira presser le C. des finances de donner sa décision sur le rapport fait par le liquidateur général au sujet de la pension des professeurs émérites de l'Université; on lui renvoie : une pétition de Prodon; une pétition de Lefebvre-Villebrune; une note de Lanthenas recomman-

dant Parroule; une lettre de Jacquemont, 29 vendémiaire, 820. — On lui renvoie la demande de Lemaître, d'une place à la B. N., et celle de Lacombe, d'avoir part aux récompenses nationales, 1er brumaire, 828. — Il fait adopter au Comité la liste des membres qui doivent composer le Conservatoire de la B. N. et est chargé de la présenter à la C. N., 3 brumaire (matin), 854-855.

VILLARET DE JOYEUSE (L. Thomas, comte), contre-amiral. — Le 29 prairial an III, laisse passer, sans l'attaquer, le convoi de bâtiments anglais qui amenait sur la côte de Bretagne, l'armée des émigrés, VI, 298.

VILLARS, commis. — Nommé commis pour la bibliographie, 27 ventôse an II, III, 585. — Figure dans l'état de floréal an II comme attaché à la bibliographie, IV, 459.

VILLARS, médecin et naturaliste, à Grenoble. — Figure pour 1.500 ll sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385. — A la C. N., le 14, Réal félicite le Comité d'avoir inscrit sur la liste le médecin Villars et le jardinier Liotard, tous deux amis de Rousseau, 386.

VILLAUME, pédagogue, ancien pasteur français à Halberstadt, et collaborateur de Campe. — Écrit à la C. N., le 16 octobre 1792, en offrant ses services pour fonder et diriger des séminaires de maîtres pour les écoles nationales, IV, 507. — Son fils adresse au Comité un mémoire de son père sur l'éducation : renvoyé à Grégoire, 11 prairial an II, 507. — Les ouvrages adressés par Villaume sont renvoyés à Arbogast, 19 messidor, 763. — Le Comité ajourne l'examen de l'extrait d'un discours académique sur les principes de l'éducation, par Villaume, 11 fructidor, 997. — Grégoire remet au Comité un manuscrit de Villaume sur l'éducation nationale : mention civique, 30 frimaire an III, V, 334.

VILLAUME, sous-lieutenant au 4e bataillon de la Sarthe, fils du précédent. — Adresse au Comité un mémoire de son père sur l'éducation, et une recette de savon écrite en allemand : renvoyé à Grégoire, 11 prairial an II, IV, 507.

Ville. — Le 10 brumaire an II, sur la motion de Romme, la C. N. décrète que les dénominations de *ville, bourg* et *village* sont supprimées, et que celle de *commune* leur est substituée, II, 716 (n. 4).

VILLE-AFFRANCHIE (LYON). — Le 21 du premier mois de l'an 2e, la C. N. décrète que Lyon prendra le nom de *Ville-Affranchie,* III, 12 (n. 2); à la suite du décret du 10 brumaire an II, qui supprime les dénominations de *ville, bourg* et *village,* ce nom se trouve transformé en *Commune-Affranchie.*

VILLEBRUNE. — Voir LEFEBVRE DE VILLEBRUNE.

VILLEFRANCHE (sans indication de département). — La Société populaire envoie le procès-verbal de l'inauguration d'un temple à la Raison : renvoyé à la Commission des fêtes décadaires, 23 prairial, an II, IV, 617.

VILLEFRANCHE-D'AVEYRON. — Disser, ci-devant professeur au collège de cette commune, demande à être rétabli dans son emploi, et à jouir des appointements de sa place depuis l'instant qu'il en a été privé : ajourné jusqu'après l'audition du représentant chargé d'organiser l'instruction dans l'Aveyron, 24 thermidor an III, VI, 522. — La première demande est ajournée, la seconde est renvoyée au C. des finances, 7 fructidor, 579.

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE. — Cette commune a célébré une fête pour la reprise de Toulon, et un discours y a été prononcé par Besson du Rieux, IV, 295; vu au Comité, 19 floréal, 368.

VILLEMAIN, peintre. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre suppléant du Jury national des arts, est élu par la C. N., le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E).

VILLEMEY ou WILMET, ex-récollet. Voir PAYEN et VILLEMEY ou WILMET.

VILLENEUVE. — Ses observations sur les bâtiments en pisé communiquées au Comité, 4 ma-1793, I, 436.

VILLENEUVE (Le comte Christophe DE). — Sur la recommandation de sa section, à Versailles il sera écrit en sa faveur au C. de S. P. pour une réquisition, 18 brumaire an III, V, 206.

VILLENEUVE, Lot-et-Garonne. — La C. ex. remet un rapport relatif à Lalaurie, nommé élève de l'Éc. de santé de Montpellier par le district de Villeneuve : renvoyé à la 1re section, 2 fructidor an III, VI, 563.

VILLENEUVE-DU-GARD. Voir MALOSSE (Paulin).

VILLENEUVE-SUR-YONNE. — L'observation de la Société populaire sur la nécessité d'établir un mode uniforme de célébration des fêtes décadaires est renvoyée à la commission des fêtes décadaires, 3 thermidor an II, IV, 841.

VILLER, peintre. — Figure pour 1.500 ll sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385.

VILLERS. — Lui et Tournon demandent à être nommés bibliothécaires à Bordeaux : renvoyé à la C. ex., 26 vendémiaire an IV, VI, 802.

VILLERS, architecte. — A obtenu un prix de 2.000 ll dans le concours pour un temple à l'Égalité sur l'emplacement du jardin Beaujon, décret du 14 fructidor an III, IV, 259.

VILLERS, employé à la C. ex., IVe division, bureau de la comptabilité. — Rédige le 17 thermidor an II une déclaration publiée par Courtois et chargeant Joseph Payan du Moulin, IV, 231, 877.

VILLERS (François-Toussaint), député de la Loire-Inférieure à la Convention. — Notice, III, CXXVI. — Devra se concerter avec Guyton pour la rédaction d'un projet de décret relatif à la manufacture de minium d'Olivier, 5 frimaire an II, III, 9; le 7 frimaire, adoption d'un décret présenté par Guyton au nom des Comités d'I. P. et de commerce; le 17 frimaire, adoption d'un second décret présenté par Villers au nom des C. d'agriculture et de commerce, 9 (n. 2); dans le rapport qui précède ce décret, Villers déclare que celui qui peut servir sa patrie par une découverte utile ne doit pas avoir un privilège exclusif, 74 (fin de la n. 4 de la p. 73). — Le 16 vendémiaire an III, au nom des Comités de S. P., de commerce et des finances, fait décréter que Commune-Affranchie n'est plus en état de siège et de rébellion, V, 121. — Le 24 thermidor, dénonce les hommes qui parlent contre le système de la terreur, et veulent eux-mêmes établir une nouvelle terreur; demande que les assemblées des sections soient supprimées, et que le C. de S. G. fasse sous trois jours un rapport à ce sujet, VI, 531. — Appuie auprès du Comité une demande de Fridzeri, 24 thermidor, 524. — Le 4 brumaire an IV, demande que les conspirateurs de germinal et de prairial soient exceptés de l'amnistié, 879.

VILLERS. — La Société populaire adresse des félicitations à la C. N. : vu au Comité, 17 prairial an II, IV, 541.

VILLERS (DES), de Lyon, physicien. — Figure pour 2000 ᵗᵗ sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C. N. le 14, 385.

VILLERS-COTTERETS. — Cette commune pétitionne, le 21 brumaire an II, pour obtenir une école secondaire, qui serait installée dans son ancien château; un député extraordinaire de la commune, Demoustier, assiste à la séance du Comité le 29 brumaire, II, 866. — La Société populaire signale la nécessité d'instruire les habitants des campagnes des avantages de la Révolution : renvoyé à Bouquier, 1ᵉʳ germinal an II, IV, 6. — Nouvelle mention de l'adresse de la Société populaire, 11 germinal, 58.

VILLERS-SOUS-LEU. — Jacques Gallet et Marie-Geneviève Quillet, chargés de l'enseignement dans cette commune, présentent une pétition pour obtenir le payement de ce qui leur est dû : renvoyé à la C. ex. : 17 messidor an II, IV, 747.

VILLETARD (Edme-Pierre-Alexandre), député de l'Yonne à la C. N. — Le 29 pluviôse an III, appuie la proposition de publier toutes les lettres trouvées chez Robespierre, V, 500. — Le 10 ventôse, signale l'arrivée quotidienne à Paris de nombreux jeunes gens qui devraient être aux armées, 550. — Le 24 ventôse, demande l'abolition du décret du 5 ventôse, la « loi des suspects » en sens inverse, 604. — Le 3 floréal, propose que les indemnités de Billaud et de Collot soient payées aux citoyennes leurs épouses, et que la demande qu'elles ont faite de pouvoir suivre leurs maris soit renvoyée au C. de législation, VI, 128. — Le 13 floréal, prend la défense de David, 165. — Le 23 floréal dans un débat sur les subsistances, fait voter l'ordre du jour, attendu que le C. de S. P. a les pouvoirs nécessaires pour prendre les mesures convenables, 201. — Après avoir entendu Maure et Villetard, le Comité rapporte l'arrêté qui avait suspendu le payement des indemnités de Balme et Fourier, 28 floréal, 215. — Le 19 messidor, répond à Lespinasse qui a critiqué le mot *myriamètre*, 400. — Le 3 fructidor, soutient une proposition présentée par Hardy le 2, 572. — Présente au Comité une pétition de Balme, 18 vendémiaire an IV, 759.

VILLETROYEN. — Le C. de S. P. sera invité à mettre ce citoyen en réquisition, 18 vendémiaire an III, V, 122.

VILLETTE, commis à la poste aux lettres. — Envoie un *Hymne à l'Être-Suprême* : vu au Comité, 19 prairial an II, IV, 559 (et n. 4).

VILLETTE (Charles, marquis DE), député de l'Oise à la Convention. — Notice, I, XCI. — Nommé membre du Comité d'I. P., 13 octobre 1792; opte pour le Comité diplomatique 2 (et n. 4).

VILLIERS (Louis-Nicolas DE), âgé de treize ans, élève de l'École gratuite de dessin de Paris. — Offre au Comité plusieurs dessins et plans d'architecture de sa composition : le Comité charge son président de lui donner l'accolade fraternelle, et arrête la mention civique, 18 nivôse an III, V, 400.

VILLIERS DU TERRAGE, ancien premier commis des finances. — Un décret du 27 brumaire an III le nomme membre de l'Agence temporaire des titres, IV, 280. — Un extrait de procès-verbal de la C. des A., relatif à la vente des livres de ce citoyen, qui doit se faire à Versailles, est renvoyé à la 2ᵉ section, 10 ventôse an III, V, 546. — Vu le rapport de la C. des A., le Comité arrête qu'il ne se trouve dans le catalogue de ces livres aucun ouvrage à retenir pour les bibliothèques nationales, 14 ventôse, 571. — Le Comité autorise la C. des A. à conserver pour les collections nationales des médailles dont la liste est jointe, 18 ventôse, 585. — Le Comité autorise la C. des A. à conserver pour les collections nationales sept estampes dont la note est jointe, 20 ventôse, 592.

VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC. — Cette commune envoie une pétition enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 178 (suite de la note 3 de la p. 177).

VILLOISON (J.-B. D'ANSSE DE), helléniste. — Dans son rapport sur la B. N. (an III), Millin, critiquant le choix des gardes et sous-gardes des manuscrits, dit qu'il fallait chercher le mérite et la célébrité et que Villoison et Larcher eussent dû être préférés, VI, 355.

VIMOUTIER. — La Société populaire envoie le récit de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté : vu au Comité, 9 prairial an II, IV, 490. — Maréchal, maire, envoie à la C. N. le discours qu'il a prononcé à la fête du 20 prairial; renvoyé au Comité d'instruction par celui des pétitions, le 6 messidor (non mentionné au procès-verbal du Comité), 752.

VINÇARD, imprimeur. — Soumet à la C. N., au commencement de 1793, un projet d'établissement d'une imprimerie-papeterie pour l'instruction de la jeunesse; il revient à la charge auprès du Comité en germinal an II : Guyton nommé rapporteur, 5 germinal, IV, 22 (et n. 2). — A sa demande, Guyton est remplacé par Coupé, 21 germinal, 114. — Lubin et Dorat-Cubières ayant fait passer au Comité les projets de Vinçard, le Comité prononce la question préalable sur les deux premières propositions, et renvoie la troisième à la municipalité, 23 germinal, 142.

VINCENNES. — Le Comité arrête d'inviter le C. de S. P. à faire participer Blavet aux distributions de pain faites par le boulanger de Vincennes aux ouvriers employés par la C. ex. des travaux publics, 29 vendémiaire an IV, VI, 819.

VINCENT, élève et successeur du physicien Cartier. — Soumet au Comité un oïnomètre : renvoyé à la Commission des P. et M., 9 nivôse an II, III, 225.

VINCENT, secrétaire général du ministère de la guerre, membre de la société des Cordeliers. — Arrêté le 23 ventôse an II, guillotiné le 4 germinal, III, 559 (n. 2).

VINCENT, sous-bibliothécaire de l'ancienne Académie de marine de Brest. — Invite le Comité à organiser cette bibliothèque et à fixer son traitement, 28 messidor an III, VI, 426.

VINCENT (François-André), peintre, nommé, par Roland, en 1792, membre de la Commission du Muséum des arts. — Est l'un des quatre commissaires qui ont évalué à 18,000 ᵗᵗ le tableau de Le Barbier, 14 vendémiaire an III, V, 118. — Figure sur la liste des artistes, etc., formée le 6 pluviôse, 450; et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Un arrêté des Comités d'I. P. et des finances (daté du 18 germinal an III) le nomme membre du Conservatoire du Muséum des arts, 10 germinal, VI, 18; n'a pas accepté, 81. — Figure pour 3000 ᵗᵗ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, 76, 89. — A conseillé l'achat de trois tableaux, l'un de Glauber et Lairesse, le second de Gérard Honthorst, et le troisième de Jan Fictoor (celui-ci cru par erreur de Ph. Coninck), dont l'acquisition a été ratifiée par le Comité, 14 thermidor, 487. — Est invité à se rendre au Comité pour communiquer ses vues sur les costumes des législateurs et des fonctionnaires, 9 fructidor, 589. — Se présente au Comité, et propose pour les législateurs un costume qui est adopté; se réunira à quatre autres artistes, le 13, pour un travail sur les costumes du Directoire exécutif et des fonctionnaires, 11 fructidor, 596-598. — Une proposition d'autoriser les fondeurs Getty et Michely à couler et à délivrer à cinq artistes (dont Vincent) 25 figures antiques (5 à chacun, à leur choix), en indemnité de leurs soins, est ajournée, 13 fructidor, 606. — A obtenu le second premier prix (10,000 ᵗᵗ et l'exécution de son esquisse comme monument national) au concours des esquisses de peinture (avec une esquisse représentant un trait de courage d'une héroïne républicaine en Vendée), décret du 14 fructidor an III, IV, 260 (et n. 2), 263. — Le Comité accorde l'autorisation demandée le 13, 16 fructidor, VI, 622. — Est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1ᵉʳ brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 834, 838, 839.

VINCENT (Jean-Barthélemy). — Est nommé par le Comité l'un des secrétaires de l'Éc. de santé de Montpellier, 17 fructidor an III, VI, 833.

VINCENT (Pierre-Charles-Victor), député de la Seine-Inférieure à la Convention, l'un des Soixante-Treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Le 3 brumaire an III, il est autorisé à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

VINCI (Léonard de). — Un manuscrit précieux de cet artiste, *Traité de peinture*, devant être mis en vente, un membre du Comité propose de l'acheter : renvoyé à la 2ᵉ section, 26 floréal an III, VI, 203.

VINIT (Michel-Joseph), écrit parfois, à tort, VÉNY ou VINY. — Secrétaire de l'Institut national de musique, avec le grade de sergent-major, III, 601 (suite de la note 3 de la p. 600). — Billet écrit par lui, au nom de Sarrette, au tapissier Aubert le 19 prairial an II, IV, 565 (note).

VINY. Voir VINIT.

VIOLET. — Pétitionne relativement à la déchéance encourue pour le remboursement d'un office de contrôle contre-garde de la monnaie de Metz : renvoyé au C. de liquidation, 11 prairial an II, IV, 505 (et n. 5).

VIOT, bibliothécaire du district de Pont-Audemer. — Il sera demandé au C. de S. P. de le mettre en réquisition, 1er brumaire an III, V, 159. — Dans un état du 1er trimestre de l'an III, figure comme commis aux insertions au département des imprimés de la B. N., VI, 374. — Dans l'état annexé au projet de Massieu (messidor), figure comme 5e bibliothécaire (économie politique, diplomatie, etc.), 372. — Dans un état de la fin de l'an III, figure comme écrivain, IV, 160.

VIOT, membre du directoire de la Drôme. — L'un des patriotes désignés à Maignet le 22 germinal an II par Joseph Gayan du Morbihan, IV, 202 (n. 1).

VIRE. Voir SURBLED.

VIRÉ (P.). — Signe avec Saint-Sernin une lettre écrite de Bordeaux, au Comité, le 22 prairial an II, pour l'entretenir des besoins urgents de l'établissement des sourds-muets, IV, 674 (n. 7).

VIRET, secrétaire-greffier de la municipalité de la Villeneuve Saint-Martin (Seine-et-Oise). — Écrit à la C. N., le 13 prairial an III, pour demander un décret ordonnant de rendre aux prêtres leurs lettres de prêtrise et annulant leurs abdications; le 21 prairial, autre lettre sur le même sujet, II, 848.

VIRGILE. — C'est à titre de traducteur des *Géorgiques* de Virgile que Delille figure pour 3000 ft sur la liste des gens de lettres, etc., récompensé le 14 nivôse an III, V, 384.

VISSUE (Marc de). — Son livre *Romme le Montagnard* (1888) contient un tableau intitulé « Projets de nomenclature pour le calendrier de la République », trouvé dans les papiers de Romme, II, 579-581.

VITALLIS. — Figure sur la liste des gens de lettres, savants, artistes, formée le 6 pluviôse an III, V, 450, mais n'est porté ni sur l'une ni sur l'autre des listes définitives.

VITET (Louis), député de Rhône-et-Loire à la Convention. — Décrété d'accusation le 11 juillet 1793, est rappelé dans le sein de la C. N. le 18 ventôse an III à la suite d'un rapport spécial de Merlin (de Douai), V, 588. — Le Comité, après avoir entendu Vitet et la C. ex., arrête que la C. ex. se concertera avec la Trésorerie pour faire lever les obstacles qui s'opposent à la remise des fonds envoyés à l'École de santé de Montpellier, 14 thermidor, VI, 487.

VITORIA, Espagne. — Le 10 thermidor an III, la C. N. en apprenant l'entrée victorieuse de l'armée des Pyrénées-Occidentales dans cette ville, décrète que cette armée ne cesse de bien mériter de la patrie, VI, 473.

VITRY-SUR-MARNE (VITRY-LE-FRANÇOIS). — Une question adressée par les administrateurs de ce district est renvoyée à Thibaudeau, 5 prairial an II, IV, 471. — Ordre du jour, motivé sur un arrêté du 5 prairial, 27 prairial, 637.

VITRY. Voir BOURG-L'ÉGALITÉ.

VITTEAUX. — La Société populaire demande, le 21 prairial an II, des livres propres à l'instruction républicaine, IV, 235.

VITTELLE (Ch.), interprète de la Commune près la Commission administrative de police. — Demande une place à la B. N. : renvoyé à Villar, 28 vendémiaire an IV, VI, 812.

VIVARD, maire d'Uzès-la-Montagne. Voir UZÈS-LA-MONTAGNE.

VIVIER, de l'Institut. — Passage de ses *Études administratives* (1852) mentionnant un arrêté de la C. ex. de l'I. P. du 25 (ou 24) floréal an II relatif à la censure des pièces de théâtre; confusion faite par l'auteur, qui a pensé que les administrateurs de police avaient été les agents de la C. ex., IV, 551.

VIVORIO (Agostino), secrétaire perpétuel de la *Società italiana*. — Une lettre de lui, en italien (Vérone, 15 août 1791), prise chez Lavoisier le 11 septembre 1793, est remise au C. de S. G., qui la renvoie en C. d'I. P. le 28 septembre, II, 383, 514, 511.

VOGEL (David), architecte, de Zurich. — Présente au Comité le prospectus et quelques épreuves d'un ouvrage intitulé *Muséum de la nouvelle architecture française*, et demande la persmission de faire mesurer et dessiner sur les lieux un certain nombre d'édifices, Petit-Trianon, Bagatelle, etc. : renvoyé au C. des domaines, 8 floréal an III, VI, 148.

VOID. — Le procès-verbal de la fête à l'Être-Suprême célébrée dans cette commune est renvoyé à la commission des fêtes décadaires, 29 messidor an II, IV, 822.

VOINIER, architecte. — Adresse au Comité le projet d'un monument national en l'honneur des quatorze armées de la République : renvoyé à la 2e section, 6 pluviôse an III, V, 450. — A obtenu un prix de 1000 ft dans le concours pour l'arc-de-triomphe en mémoire de la journée du 6 octobre, décret du 14 fructidor an III, IV, 258.

VOISIN, auteur d'un projet de recensement national. — Figure sur une liste d'artistes, etc., présentée au Comité par Villar le 30 messidor an III : son nom a été biffé, VI, 432.

Voiture du sacre. — Sur le rapport de Montmayon au nom du C. d'aliénation et domaines, la C. N. décrète, le 2 floréal an II, que la voiture dite de sacre sera dépecée, mais que le C. d'I. P. fera examiner les peintures des panneaux et constater s'ils méritent d'être conservés comme monuments d'art; dans le cas contraire, les panneaux seront brûlés : texte du rapport (*Moniteur*) et du décret, IV, 274 [illegible] 277 (ann. C). — Le Comité charge David et Bouquier d'examiner ces peintures, 5 fl[illegible]

271. — L'extrait du procès-verbal de la C. N. qui ordonne le dépècement de cette voiture est renvoyé à David, 11 floréal, 294. — Ouï le rapport de David et Bouquier, le Comité arrête que les panneaux de cette voiture, et autres servant à la ci-devant cour, seront brûlés, 3 prairial, 462.

VOLFIUS, évêque de la Côte-d'Or. — Une lettre de Baillot nommé professeur de belles-lettres à l'école centrale de Dijon par le jury central d'instruction exposant que le département a infirmé cette nomination pour nommer Volfius, est renvoyée à la 1re section, 2 messidor an III. VI. 313-314.

VOLLANT. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de la connaissance des matières premières des tissus et de l'art de faire les tissus à l'institut provisoire du district de l'Égalité, IV, 633.

VOLNEY (François CHASSEBOEUF, dit), ancien député aux États généraux. — Arrêté comme suspect en septembre 1793, il est détenu dans la maison de santé des Piques; pendant sa détention paraît la 2e édition de son ouvrage *La loi naturelle ou catéchisme du citoyen français* (la 1re édition avait paru en août 1793), IV, 965 (n. 3), — Le Comité renvoie le *Catéchisme* de Volney au concours des livres élémentaires, 5 fructidor an II, 965. — Un arrêté du C. de S. G., du 30 fructidor, remet Volney en liberté, 965 (n. 3). Est chargé par le Comité de la rédaction d'un livre élémentaire expliquant la déclaration des droits et la constitution, 1er frimaire an III, V, 159, 160. — Est proposé par le Comité comme professeur à l'École normale, 11 brumaire, 185; est nommé par la C. N. le 19, 185 (n. 1). — Demande à être remboursé de la somme de 1.000 ₶ pour frais de son voyage de Nice à Paris; la C. ex. lui fera payer cette somme, 12 nivôse, 389. — Demande que l'Imprimerie de l'Agence des lois lui prête des caractères orientaux pour un ouvrage sur les langues orientales : il sera écrit au C. des procès-verbaux et décrets, 14 nivôse, 391. — L'art. 2 de l'arrêté du 24 nivôse porte qu'il fera à l'École normale un cours d'histoire, le tridi et l'octidi, 427. — Le C. des procès-verbaux écrit une lettre en réponse à la demande de Volney, et le C. d'I. P. en adopte les motifs, 26 nivôse, 429. — Conformément à l'arrêté du C. de S. P. sur la distribution de l'ouvrage de Volney *Simplification des langues orientales,* la C. ex. des relations extérieures en adresse 2 exemplaires pour chaque membre du Comité : mention civique, 18 messidor, VI, 389. — Cité à propos d'Antoura, 623 (note). — Colchen annonce au Comité qu'un volume de la *Gazette de Pise* contenant le catalogue des manuscrits arabes publiés à Palerme, avec la traduction, confiée d'abord à Volney, a été remis depuis à la Métherie, 13 vendémiaire an IV, 763 (ann. B.). — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1er brumaire, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut; le 24 brumaire, le Directoire l'y inscrit, 838, 839.

VOLTAIRE. — Lors de la translation des cendres de Voltaire au Panthéon, le 11 juillet 1791, on chanta entre autres un chœur composé par Gossec sur des paroles de Voltaire (tirées de son opéra de *Samson*) : ce chœur est imprégné dans la 1re livraison (germinal) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales* sous le titre de *Chœur patriotique,* IV, 195 (ann. B). — Son buste est inauguré en floréal à Bellevue-les-Bains, 748 (n. 15). — Patinot, qui a entrepris une édition des œuvres de Voltaire en 60 volumes, chez le libraire Servière, fait hommage à la C. N., le 23 prairial an II, des 20 premiers volumes; le Comité renvoie à Lindet, 15 messidor, 742 (et n. 742); puis, sur son rapport, envoie les 20 volumes à la B. N., 25 messidor, 789-790. — Le 8 thermidor, au théâtre de l'Égalité, on joue sa comédie de *Nanine*; Fourcade et Claude Payan assistent à la représentation, 894 (et n. 1). — Patissot écrit au Comité qu'il aurait besoin de venir à Paris pour y corriger les épreuves et soigner l'impression de l'édition de Voltaire en 40 volumes; demande à être mis en réquisition pour cet objet : renvoyé au C. de S. P., 27 thermidor, 938. — La C. ex. remet un rapport sur le manuscrit intitulé *Vie de Voltaire,* par feu Du Vernet : renvoyé à la 1re section, 14 floréal, an III, VI, 165. — Sur le rapport de la 1re section, le Comité passe à l'ordre du jour sur la demande d'imprimer aux frais de la nation la *Vie de Voltaire* de Du Vernet, 8 prairial, 233-234. — Le chœur du 11 juillet 1791 (musique de Gosset sur des paroles tirées de *Samson* de Voltaire) est éxécuté de nouveau le 26 messidor, dans la salle de la C. N.; les vers en sont insérés au procès-verbal, 421-422. — Ouï un rapport de la 1re section, celui de la C. ex., et une lettre de Thomas à Du Vernet, le Comité arrête que Lakanal proposera à la C. N., de faire imprimer la *Vie privée de Voltaire* aux frais du gouvernement, 4e complémentaire, 703.

VOLTAIRE, précédemment SAINT-LOUP, Deux-Sèvres (C'est dans cette commune qu'était né François Arouet, le père de François-Marie Arouet de Voltaire). — L'assemblée primaire des habitants du canton de Saint-Loup, réunie le 20 brumaire an II, demande à la C. N. de décréter que le canton et la commune de ce nom porteront le nom de *Voltaire;* texte de la lettre, signée Tounet aîné, président; cette lettre est renvoyée le 8 frimaire aux Comités d'I. P. et de division, IV, 927 (n. 3). — La Société populaire de la commune de Voltaire demande que

la réunion des indigents qui recevront des secours ait lieu dans chaque chef-lieu de canton : renvoyé au C. des secours; sur une autre pétition de cette Société, demandant que les enfants soient placés dans des maisons nationales pour y recevoir l'instruction publique républicaine, le Comité passe à l'ordre du jour, 24 thermidor, 927, 929.

VOSGES (département des). — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Epinal; V, 614; il est confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Jard-Panvillier, 20 germinal, 52.

VOUCHE (Camille). — Nommé commis à la bibliographie, 29 prairial an II, IV, 654.

VOULLAND (Jean-Henri), député du Gard à la Convention. — Notice, II, c III. — Signe, comme secrétaire, une expédition du décret du 28 septembre 1793 sur les Annales du civisme, 505. — Renvoie au Comité, comme secrétaire, un exemplaire de l'arrêté de Fouché le 19e jour du premier mois de l'an 2e, 748 (n. 5). — Le 10 frimaire an II, dit à la C. N. qu'il n'est pas douteux que les financiers dont les comptes ont été apurés doivent être remis en liberté, III, 20. — Signe, le 12 thermidor, comme membre du C. de S. G., un arrêté de ce comité et de celui de S. P. relatif à Villar, 878. — L. Lecointre fait contre sept membres des anciens Comités de S. P. et de S. G. (dont Voulland) une dénonciation que la C. N., par deux votes successifs, le 12 et le 13 fructidor, déclare calomnieuse, 991 (suite de la n. 2 de la p. 990). — L. Lecointre ayant renouvelé sa dénonciation le 15 frimaire an III, la C. N. charge les trois Comités de faire un rapport, V, 287. — Le 7 nivôse, Merlin (de Douai) annonce que les Comités mettent hors de cause trois des dénoncés (dont Voulland), IV, 880 (suite de la n. 2 de la p. 879); V, 366, mais estiment qu'il y a lieu à examen de la conduite des quatre autres, 366. — Le 3 germinal, prend la défense des anciens Comités, VI, 8. — Le 9 prairial, est décrété d'arrestation, 241.

VOULTE (LA). Voir LA VOULTE.

VOUVRAY-SUR-LOIRE. Voir BRUSLON.

VOUZIERS. — Missa, annoncé par erreur comme nommé élève de l'École de santé de Strasbourg par le district de Reims, a été en réalité nommé par le district de Vouziers, 18 germinal an III, VI, 46.

VUILLIER (Simon). — Ses *Instructions élémentaires sur l'agriculture* sont renvoyées au concours, 17 messidor, an II, IV, 748.

W

WAILLY (Charles DE) architecte. — Fait passer un mémoire sur l'agrandissement du Théâtre-Français : renvoyé à la commission des Six, 21 frimaire an II, III, 135. — Arrêté que la municipalité de Paris soit invitée à donner son avis sur les plans comparés de Perrard et de De Wailly, 13 pluviôse, 390. — Le Comité le nomme membre du Conservatoire du Muséum des Arts, 15 thermidor, 898-899; cette nomination n'a pas de suite, 899 (n. 1). — Mentionné dans une lettre de Le Blond lue au Comité le 28 nivôse an III, comme se trouvant avec lui en mission en Belgique et dans les villes du Rhin, V, 433. — Le Comité le nomme membre du Conservatoire de la C. des A. en remplacement de Vincent, démissionnaires 26 germinal, VI, 83; sa lettre de remerciement est lue, 28 germinal, 92. — Lui et Le Blond délivrent à Bonnet, Rabillon et Frantz un certificat mentionné le 8 messidor, 348. — Dérogeant à son arrêté du 12 fructidor qui avait déclaré close la liste des artistes, etc., à récompenser, le Comité le porte sur la liste, dans la 2e classe, 15 fructidor, 617. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, mais dans la 1re classe (son nom est écrit Dewailly), 627. — Soumet au Comité, au nom du Conservatoire du Muséum, le dessin d'un plancher à faire au salon de l'Exposition : on aurait par là deux salons superposés, dont l'inférieur, éclairé par des croisées latérales, servirait à la sculpture, et le supérieur, éclairé par la voûte, serait consacré aux tableaux 6 vendémiaire an IV, 720. — Le Blond et lui ayant présenté un mémoire sur leur mission dans la Belgique et les pays occupés par les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, le Comité consigne au procès-verbal le témoignage de sa satisfaction, 1er brumaire, 828-829. — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1er brumaire, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national; le 29 brumaire, le Directoire l'y inscrit, 838, 839.

WAILLY (Noël-François DE), grammairien, parent du précédent. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de langue française à l'institut provisoire de la Montagne, IV, 633. — Inscrit pour 2.000 ", le 10 nivôse an III, sur la liste des gens de lettres, etc., devant participer aux récompenses ou encouragements, V, 378; ne figure pas sur la liste définitive adoptée par la C. N. le 14, 538 (n. 3).

385. — Le Comité arrête de le porter pour 3.000 ᵗᵗ sur une nouvelle liste, 14 nivôse, 392. — Le Comité confirme sa décision de le comprendre dans la nouvelle liste en formation, 20 nivôse, 407. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450; et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Figure pour 3.000 ᵗᵗ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27, VI, 76, 89. — En germinal, est inscrit (en remplacement de Domergue, candidat de Lakanal) sur une liste de citoyens proposés pour compléter le jury des livres élémentaires; mais son nom est biffé et remplacé par celui de Pougens, 95 (n. 1). — Est porté sur la liste du tiers-électeurs de l'Institut national présentée au Comité le 1ᵉʳ brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 834, 838, 839.

WALLAERT ou WALAERT, peintre, à Toulouse. — Figure sur une liste d'artistes, etc., présentée au Comité par Villar le 30 messidor an III : son nom a été biffé, VI, 432. — A obtenu un prix de 2.000 ᵗᵗ dans le concours pour les esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 262.

WALLAERT (La citoyenne). — Femme d'un peintre flamand, est autorisée à rester à Paris pendant trois décades pour y attendre un tableau qu'elle doit présenter à la C. N., 8 vendémiaire an III, V, 102.

WALSH, proviseur du collège irlandais à Paris. — Présente, avec d'autres, trois pétitions à la C. N., pour le payement des rentes des établissements irlandais; le Comité s'en occupe, 4 février 1793, I, 303, 308-309 (ann. B). — Rendra ses comptes à un directeur nommé par les élèves (décret du 6 septembre 1793), 355-356, 360 (ann. A). — Vu un arrêté du Bureau du domaine national du 8 frimaire an III, le Comité autorise la C. des A. à faire délivrer à Macsheehy, fondé de pouvoir de Walsh, les livres appartenant à celui-ci, 8 prairial, VI, 235.

WALTER (François). — Adresse au Comité son ouvrage *Plantæ officinales, ad naturam delin.; Franc. Walter, civis argentinensis :* renvoyé à la 2ᵉ section, 18 prairial an III, VI, 267.

WANDELAINCOURT (Antoine-Hubert), évêque constitutionnel de la Haute-Marne, député de la Haute-Marne à la Convention. — Notice, I, XCI. — Nommé membre du Comité d'I. P. en janvier 1793, 243 (note). — Nommé commissaire pour faire rapport sur des ouvrages de Cointeraux, 8 février, 316, fait son rapport, 11 février, 320. — Rapporteur pour un mémoire de Cointeraux sur la manière de construire des maisons en pisé, 23 avril, 430. — Nommé rapporteur pour la suite de la même affaire, 4 mai; la minute d'un rapport de lui se trouve aux Archives nationales, 436 (et n. 1). — S'inscrit comme se préparant à présenter un plan sur l'éducation physique et morale, 4 mai, 437. — Désigné comme sortant 6 juin, 475. — Extraits de ses deux brochures publiées en juin 1793 : *Plan d'éducation publique* et *Suite du plan d'éducation publique*, 619-624 (Appendice, III). — Nous n'avons pas trouvé sa déclaration de renonciation au caractère ecclésiastique lors de la déprétrisation de brumaire an II; mais il abdiqua de fait ses fonctions épiscopales, 786 (n. 1). — Indications bibliographiques sur huit écrits relatifs à l'instruction publique, publiés par lui de juillet 1793 à frimaire an II, III, 908-909. — Le 14 pluviôse, Thibaudeau demande le rapport du décret en vertu duquel Wandelaincourt a pu imprimer en six volumes ses rêveries; Charlier et Morisson demandent le maintien du décret du 4 juin 1793, mais veulent que Wandelaincourt ne soit pas autorisé à continuer; Levasseur demande qu'on ne puisse faire imprimer des opinions de ce genre sans avoir déposé son manuscrit et obtenu l'approbation du Comité : renvoi au Comité d'I. P., III, 412 (n. 2), 414-415 (ann. A). — Wandelaincourt annonce au Comité qu'il vient d'arrêter l'impression de la seconde partie de son *Histoire naturelle :* Coupé nommé rapporteur, 17 pluviôse, 412. — Le 18 germinal, est élu membre du Comité, VI, 48. — Se concertera avec le C. des finances au sujet d'une demande des instituteurs des sourds-muets, 20 floréal, 190. — Est chargé de demander à la C. N. le rapport du décret qui a placé l'école centrale de la Sarthe au Mans, 30 floréal, 224. — Est chargé de se concerter avec le C. des finances, section des domaines, pour la réunion au Muséum d'histoire naturelle du grand magasin de la maison Léger; fait un rapport sur les demandes en indemnités des commis des bureaux et de la C. des A., des deux garçons de bureau, et des employés à la bibliographie dans les dépôts : se concertera avec le C. des finances, 18 prairial, 265, 267. — Est placé dans la 1ʳᵉ section, 23 prairial, 283. — Rend compte de sa mission relative à la maison Léger, 24 prairial, 285-286. — Le 25 prairial, La C. N., l'autorise à se faire rembourser la somme qu'il a été obligé de payer pour l'impression d'une partie de son ouvrage en vertu du décret du 14 pluviôse an II, lequel est rapporté; le Comité est chargé d'examiner si la continuation de cet ouvrage serait utile, 291-292. — Sollicitera du C. des secours, en faveur des instituteurs et adjoints des sourds-muets, le traitement des instituteurs des écoles centrales, 26 prairial, 290. — Se concertera avec le C. des finances pour que le Muséum d'histoire naturelle entre promptement en jouissance de la maison Léger; le Comité charge sa 1ʳᵉ section d'examiner si la continuation d'un ouvrage de

Wandelaincourt serait utile, 2 messidor, 313, 314. — Est chargé de se concerter avec le C. des finances pour faire augmenter les traitements des commis et employés du Comité et de la C. des A., 4 messidor, 319-320; et pour faire assimiler le traitement des professeurs du Collège de France à celui des professeurs des écoles centrales, 14 messidor, 386. — Est chargé de présenter au C. des finances les réclamations de Garat et de ses adjoints sur la modicité de leurs traitements, 18 messidor, 389. — Est chargé de se concerter avec le C. des domaines sur une demande de la commune de Fresnoy relative à son presbytère, 413. — Désigné au milieu de thermidor comme l'un des membres sortants du Comité, est réélu le 17 thermidor, 505. — Sur son rapport, le Comité adopte un arrêté pris de concert avec le C. des finances pour le payement de la propriété de Cagnon, réunie au Muséum d'histoire naturelle, 18 thermidor, 503. — Sur son rapport, le Comité adopte un arrêté du C. des finances pour l'évacuation et l'aménagement de la maison dite de la Régie des fiacres, réunie au même Muséum, 4 fructidor, 570-571. — Une pétition de Guillain est renvoyée à Wandelaincourt, 2e complémentaire, 694. — Lui et Deleyre se transporteront au C. des finances pour l'inviter à faire participer le Conservatoire du Muséum des arts à l'augmentation de traitement accordée aux fonctionnaires, 18 vendémiaire an IV, 758.

WARÉ, élève de l'École normale pour le district de Lesparre. — A composé un pot-pourri en vaudevilles, la *Fugue normale*, à l'occasion de la clôture de l'École normale en floréal an III, VI, 141.

WARENS. — Le 4 floréal an III, la C. N. reçoit l'hommage du premier numéro du *Magazin encyclopédique*, rédigé par Millin, Noël et Warens, VI, 128.

WARENS (Mme DE). — Un portrait d'elle, qui se trouve chez feu Hérault, sera recueilli par les soins de la C. des A., 1er floréal an II, IV, 237. — Le 5 prairial, Poirier annonce à la C. des A. qu'il a déposé le portrait à la bibliothèque du Comité, 237 (note 3), VI, 930. — Le portrait, rendu aux héritiers de Hérault en vertu du décret du 14 floréal an III, est vendu le 25 brumaire an X; il a disparu, 930-932.

WARTMANN, Suisse, de Saint-Gall. — Témoigne sa reconnaissance de la vénération que la C. N. a montrée pour la mémoire de Guillaume Tell; il est un autre héros qu'il croit digne d'être honoré par le peuple français, c'est Arnaud Winkelried : remis à Grégoire, 21 germinal an II, IV, 115 (et note 8). — Sa lettre est renvoyée à la section des fêtes, 9 floréal, 290.

WASHINGTON (George), premier président des États-Unis. — Les lettres de créance de James Monroe, en date du 28 mai 1794, sont signées de lui, V, 27.

WATTIGNIES. — La bataille de Wattignies (15-16 octobre 1793) est appelée bataille de Maubeuge dans une lettre de Jourdan du 17 octobre, lue à la C. N., II, 676.

WAUBERT (peut-être le même que le suivant). — Est dépositaire d'une collection de bois de Cayenne faite par Bourgon, 6 ventôse an III, V, 535. — Une lettre de lui est renvoyée à la 2e section, 30 ventôse, 619.

WAUBERT, officier des vétérans nationaux. — Sa pétition au Comité, signalant les mauvais procédés de Paulet à son égard, et demandant que deux de ses enfants soient admis dans la maison des orphelins de Popincourt, 5 janvier 1793, I, 428-429.

WEDGWOOD (Josiah), céramiste, membre de la Société Royale de Londres. — Deux lettres de lui, en anglais (Weymouth, 7 et 13 août 1791), prises chez Lavoisier le 11 septembre 1793, sont remises au C. de S. G., qui les renvoie au C. d'I. P. le 28 septembre, II, 383, 514, 511.

WEISSENBRUCH, propriétaire des journaux encyclopédique, politique et de médecine, à Bouillon. — Expose les vexations qu'il éprouve depuis un an, ainsi que plusieurs Français et Bouillonnais attachés à la République, et demande que le Comité mette en réquisition tout ce qu'on a saisi sur lui, pour qu'il puisse reprendre ses travaux littéraires: cette demande est appuyée par Baudin : le Comité renvoie au C. de S. P., 16 thermidor an III, VI, 494-495.

WELSCHINGER (Henri). — Son livre *Le théâtre de la République*, cité t. IV, 553.

WENZEL, fleuriste. — Propose l'établissement d'un laboratoire où toutes les plantes, exactement imitées, seraient travaillées sous sa direction; transmis au Comité par une lettre du département de Paris : renvoyé à Plaichard, 13 prairial an II, IV, 515 (et note 8).

WETHERILL (Les citoyennes), Anglaises, orphelines, âgées de 19 et 17 ans, peintres en miniature. Filles d'artistes, sont venues en France en 1780, et n'ont que leur art pour subsister: le Comité les autorise à exercer librement leur talent, 24 vendémiaire an III, V, 130.

WHITE (John). — C. Pougens fait hommage au Comité de sa traduction du voyage de White à la Nouvelle-Galles du Sud, etc. : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 24 germinal an III, VI, 75.

WHYTHE, Anglais. — Le C. de S. P. a renvoyé à celui d'I. P. un rapport de la C. ex. des relations extérieures sur une pétition de cet étranger, qui demande un sauf-conduit pour

faire venir en France un jeune artiste : renvoyé à la C. des A., 28 ventôse an III, V, 612.

WICAR (J.-B.-Joseph), dessinateur et peintre. — Proposé par David, le 28 frimaire an II, comme membre du Conservatoire du Muséum des Arts, III, 189. — Nommé par la C. N., le 27 nivôse, membre de ce Conservatoire, 273. — Membre de la C. des A. réorganisée (section des médailles et antiquités), listes des 18 pluviôse et 15 ventôse, 328, 503. — Varon et lui se rendent au Comité pour demander l'extrait du procès-verbal autorisant les membres du Conservatoire à prendre dans les dépôts les objets qu'ils auront choisis pour le Muséum, 11 germinal, IV, 55. — Nommé par le Conservatoire, le 1er thermidor, l'un des commissaires pour constater l'état des tableaux propres au concours de restauration, 693. — Le même jour, le Comité le nomme l'un des trois commissaires qui devront se rendre en Belgique pour y recueillir les objets de sciences et arts, 834. — Est éliminé du Conservatoire par arrêté du Comité du 15 thermidor, 898, 899 (note 1). — Le 17 thermidor, présente au Comité, par lettre, sa démission de membre du Conservatoire, qui est acceptée (ainsi que celle de Lesueur), 902; texte de la lettre, 906 (annexes). — La Société républicaine des arts informe le Comité qu'elle a exclu Lesueur et Wicar : mention au procès-verbal, 27 thermidor, 939 (et note 7); extrait du procès-verbal de la Société, 944 (ann. B). — L'arrêté acceptant la démission de Lesueur et de Wicar est transmis au Conservatoire par un extrait du procès-verbal signé Thibaudeau et daté du 20 fructidor; à la séance du Conservatoire de la 3e sans-culottide, Lesueur et Wicar se présentent et se font délivrer copie de l'arrêté du Comité, 901 (et note). — Wicar retourne en Italie sous le Directoire, et se fixe à Rome, où il est mort en 1834, 906.

WILKINS, commissaire bibliographe à Montélimar. — La C. ex. remet un rapport sur une demande de lui, 18 vendémiaire an IV, VI, 760.

WILLIAUME (Charles-Amb.), commissaire pour la confection des inventaires du musée de Cambrai. — Demande la place vacante d'archiviste du district de Cambrai : renvoyé au C. des archives et décrets, 20 vendémiaire an IV, VI, 766.

WILMET ou VILLEMEY, ex-récollet. Voir PAYEN ET VILLEMEY OU WILMET.

WINKELRIED. — Wartmann, de Saint-Gall (Suisse), croit que la mémoire d'Arnaud Winkelried est digne d'être honorée par le peuple français au même titre que celle de Guillaume Tell : renvoi à Grégoire, 21 germinal an II, IV, 115 (et note 8). — Cité par Grégoire dans son discours du 1er nivôse an III, V, 347.

WISSEMBOURG. Voir FRINK.

WOLSAY, cavalier volontaire au 9e régiment de l'armée de Brest. — A envoyé ses idées sur l'instruction nationale au Comité, qui les renvoie à Thibaudeau, 17 messidor an II, IV, 748; ordre du jour, 5 fructidor, 966.

WORFF, professeur au Collège national de Strasbourg. — Est tué en Vendée; ses collègues adressent à la C. N. des inscriptions pour son mausolée; le président du Comité chargé de répondre, 3 septembre 1793, II, 357. — Grégoire lit un projet de lettre ; adopté 7 septembre, 362.

X

XÉNOPHON. Voir GAIL (J.-B.).

XIMÉNÈS (A.), âgé de 69 ans, mis en réquisition pour composer des pièces patriotiques. — Envoie, le 5 prairial an II, un *Hymne à l'Éternel* au C. de S. P., qui le renvoie au C. d'I. P. le 10 : renvoyé à Villar, 19 prairial, IV, 557 (et note 8). — Mentionné par Grégoire dans son *Histoire des sectes religieuses*, 598.

Y

YBERT. — Membre de la C. des A. (section des fortifications), nommé par Paré en 1793, II, 510. — N'est pas maintenu dans cette Commission réorganisée, 5 pluviôse an II, III, 323, 329.

YERRES. — La Société populaire envoie le procès-verbal de la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier : ordre du jour, 17 germinal an II, IV, 97.

YERSIN, secrétaire de l'Institut national de musique. — Signe pour copie conforme, en thermidor an II, la copie d'un mémoire acquitté de l'Association des artistes musiciens, IV, 850.

YGOUEL, sténographe. Voir IGOUEL ou YGOUEL.

YONNE, département. — Les représentants Hérard et Chastellain demandent que l'école centrale de l'Yonne soit placée à Sens, et désirent être entendus contradictoirement avec leurs collègues qui tiennent pour Auxerre, 22 ventôse an III, V, 597. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'école à Auxerre, 614. — Après avoir entendu contradictoirement la députation du département et les délégués de Sens, le Comité décide que l'école restera placée à Auxerre, 8 germinal, VI, 14. — Cette décision est enregistrée dans l'arrêté général du 17 germinal, transformé en décret le 18, 36 (et note 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53. — Le Comité adopte un arrêté du C. de législation pour l'annulation d'un jugement du tribunal criminel de l'Yonne relatif à Meunier, 4 fructidor, 571-572 (et note). — Un arrêté du département a destitué Balme de sa place de directeur de l'école d'Auxerre; Balme a demandé à être réintégré : le Comité prononce sa réintégration, 20 vendémiaire an IV, 767-768. — Sur la recommandation des quatre députés du département, le Comité arrête que Defrance, Milon et Amé reprendront leurs places de professeurs au collège d'Auxerre, et que l'arrêté du département qui les en avait exclus sera regardé comme non avenu, 28 vendémiaire, 813.

YPRES. — Cette ville se rend aux républicains le 30 prairial an II; le 13 messidor, à l'occasion de la présentation à la C. N. de trente-neuf drapeaux pris dans les engagements qui précédèrent la reddition d'Ypres, Barère fait un rapport sur ces événements, IV, 734 (ann. E), 736 (note 2).

YSABEAU (Claude-Alexandre), ancien oratorien, député d'Indre-et-Loire à la Convention. — En mission à Bordeaux en l'an II, désire acheter un bien national, le prieuré de Saint-Paul, déjà acquis par un membre du C. de S. P. (probablement Barère), et fait demander à celui-ci, par Thérésia Cabarrus, de le lui céder, III, 631-632. — Est rappelé par le C. de S. P. le 25 floréal, IV, 211. — La Société populaire de Royan envoie une délibération du 6 prairial an II contenant un témoignage de reconnaissance pour Ysabeau (pièce non mentionnée aux procès-verbaux du Comité), 930 (note 2). — Jullien fils rédige en l'an III, pendant sa détention, les *Notes* concernant ses relations avec Ysabeau à Bordeaux; ces *Notes* n'ont été publiées qu'en 1842, 887; extraits de cet écrit, 211-212, 212-213. — Ysabeau signe comme membre de la C. de S. G. le 3 brumaire an IV, l'arrêté ordonnant la libération définitive de Jullien fils, 889. — Élu membre suppléant du Comité le 1er nivôse an III, V, 404. — Un bureau d'instruction publique avait été établi par lui à Bordeaux; Bordas en confie la direction à Desparbès, et demande l'approbation du Comité, 12 pluviôse, 456. — Le 7 germinal, au nom du C. de S. G., rend compte de la situation de Paris et des origines du mouvement fait le matin par les personnes : une insurrection est annoncée pour le 10 mai, mais le Comité a pris ses mesures; le 8, fait un rapport sur le mouvement de la veille, VI, 14, 15. — Raconte à la C. N., le 13 germinal au soir, une tentative faite pour délivrer les représentants condamnés ou arrêtés, et fait l'éloge de Pichegru, 37. — Signe, le 12 prairial, un arrêté du C. de S. G. pour la mise en liberté de Sarrette, 542. — Fait, le 20 fructidor, au nom des Comités de S. G. et de Législation, un rapport à la suite duquel la C. N. décrète que les Comités de gouvernement feront observer les lois contre les prêtres déportés rentrés sur le territoire de la République, 646. — Le 21 fructidor, parle contre les meneurs des sections de Paris, 650. — Le 3e complémentaire, à propos de l'émeute de Chartres et de la mort de Tellier, il dit : « Les subsistances sont le prétexte, le royalisme est le vrai but », 706. — Le 25 vendémiaire an IV, donne lecture de la correspondance trouvée chez Lemaître : la C. N. en décrète l'impression, 805. — Le 2 brumaire, lit de nouvelles lettres adressée, à Lemaître, entre autres une de d'Antraigue, qui compromet Cambacérès et Gamon, 852.

YVERNOIS (Jean-Henry D'), horloger mécanicien. — Demande à être placé, en ordre utile, soit à la C. ex., soit à la Commission des armes ou au Conservatoire des arts : renvoyé à la C. ex., 10 frimaire an III, V, 266.

YVETOT. — La Société populaire envoie le détail de la fête du triomphe de la Philosophie : vu au Comité, 21 floréal an II, IV, 401. — Des questions adressées par les administrateurs du district sont renvoyées à Bouquier, 17 prairial, 542. — L'administration du district sollicite, en prairial, du C. de S. P. une prompte réponse aux questions qu'elle a adressées; cette réclamation, reçue le 21 messidor, est renvoyée à la C. ex., qui la reçoit le 27 messidor; la chemise restée au C. de S. P. est plus tard versée au C. d'I. P., 3e section, 542 (note 9) et 236.

YZARN *dit* VALADY (Godefroy), député de l'Aveyron à la C. N., fusillé à Perpignan le 15 frimaire an II. — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des quarante-sept représentants martyrs de la liberté, VI, 754 (et notes 1 et 2).

Z

ZANGIACOMI fils (Joseph), député de la Meurthe à la Convention. — Écrit à la C. des A. une lettre, lue le 25 prairial an II, pour demander que des exemplaires des *Démonstrations élémentaires de botanique* de Claret de la Tourette, édition de Gilibert, soient mis à la disposition des élèves du Muséum d'histoire naturelle, IV, 639, 686 (note 7).

ZIMMERMANN (il s'agit probablement du médecin et philosophe suisse J.-Georges Zimmermann, correspondant de Grégoire). — Une lettre de lui annonce qu'un moine de Mannheim est persuadé d'avoir trouvé la quadrature du cercle : renvoyé au Bureau des longitudes, 1er brumaire an IV, VI, 827.

ZIMMERMANN (J.), compositeur et musicographe. — Son récit (1841) de l'arrestation de Sarrette, et des incidents divers relatifs aux hymnes destinés à la fête de l'Être-suprême, IV, 600-602.

ZINK. — Demande que les noms des martyrs et des héros de la liberté soient substitués aux noms des plantes dans le nouveau calendrier : renvoyé à Grégoire, 5 messidor an II, IV, 683.

ZOLVER, instituteur sur la section des Gardes-Françaises. — Sa pétition, exposant qu'il ne peut vivre, vu la modicité de ses appointements et la cherté des denrées, est renvoyée à la 1re section, 20 vendémiaire an IV, VI, 767.

ZONDORFF, mécanicien. — Envoie un prospectus imprimé relatif à un cabinet d'arts et de mécanique (pièces d'eau et de représentation des faits les plus mémorables de la Révolution); il est ruiné pour avoir reçu congé de son propriétaire et demande que sa mécanique soit placée et reconstruite au Muséum; renvoi à Coupé, 19 prairial an II, IV, 556. — Ordre du jour, 29 prairial, II, 652.

Imprimerie Nationale. — J. C. 531505.

BINDING SECT. OCT 29 1978

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

LA
691
.5
A44
1891
t.7
fasc.2

France. Convention nationale, 1792-1795, Comite d'instruction publique
Proces-verbaux du Comite d'instruction publique de la Convention nationale

(34)